

UNIVERSITE DE LYON III

FACULTE DE LETTRES ET CIVILISATIONS

Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes.

(LARHRA)

UMR 5190

Thèse d'université

Par Nicolas SUEUR

LA PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE :

UNE COOPERATIVE AU SERVICE D'UN

GROUPE PROFESSIONNEL.

1852-1879

Thèse d'université préparée sous la direction du professeur Olivier FAURE.

LYON, 2011.

Couverture : Affiche célébrant le cinquantième de la PCF (1902).

Sincères remerciements à :

M Olivier FAURE pour m'avoir proposé ce sujet mais également pour ses conseils, indications et relectures (multiples).

La Pharmacie centrale de France qui m'a autorisé à consulter ses archives et qui m'a accueilli dans ses locaux.

Mon père qui m'a relu, conseillé et avec qui j'ai pu discuter de mon sujet.

Les personnels des Archives Nationales et de la Seine, toujours compétents, sympathiques et souriants.

Mlle J. CHENU pour son aide informatique.

Mlle P. LEBRIS pour les traductions.

INTRODUCTION

En 1852 un pharmacien de Paris décidait de créer une coopérative pharmaceutique regroupant tous les pharmaciens de France : La Pharmacie centrale de France que nous appellerons aussi PCF. Cette entreprise existe encore aujourd'hui. Elle est implantée à la Voulte-sur-Rhône dans le département de l'Ardèche. Des bâtiments témoignent encore de ce qui fut l'une des plus grandes entreprises pharmaceutiques de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, dans la plaine Saint-Denis d'abord (grande zone industrielle qui connut son expansion au XIXe siècle¹) dans un bâtiment appelé aujourd'hui l'Usine, et en plein cœur de Paris d'autre part dans un hôtel particulier du Marais : l'hôtel de la rue de Jouy. Comme de nombreuses entreprises du XIXe elle fut associée à la figure d'un homme, charismatique s'il en est, Dorvault (1815-1879). C'est au destin de cette coopérative que nous nous intéresserons, plus précisément à la première partie de son existence entre 1852 et 1879, date à laquelle Dorvault disparaît.

Pas un jour ne se passe sans qu'on ne fasse référence au pouvoir incroyable que détiennent les lobbys pharmaceutiques. On souligne plus rarement les liens entre cette même industrie et la profession pharmacienne. La récente campagne de vaccination contre le virus H1N1 ou l'affaire du Mediator ont été l'occasion de dénoncer la collusion entre politique et industrie pharmaceutique. En 2004, rappelle Jean-Paul Gaudillière, « les grands quotidiens français » avaient « accordé une large place aux annonces émanant des groupes Sanofi et Aventis »². Paradoxalement malgré cet intérêt pour les firmes pharmaceutiques « l'histoire de l'industrie pharmaceutique française, qui est issue de l'officine, a été peu traitée, que ce soit par les historiens économistes ou par les professionnels de cette industrie »³. On notera cependant les travaux de Sophie Chauveau sur le sujet. Pour l'historien ce peu d'intérêt pour ce champ d'étude s'expliquerait par trois raisons. « La relative marginalité de l'histoire des techniques dans l'historiographie française (...) » tout d'abord, le biais « épistémologique » qui fait que l'on privilégie plutôt « les changements de théorie aux dépens de l'exploration des pratiques matérielles ou des formes sociales d'existence des savoirs »⁴, enfin un intérêt marqué des historiens de la médecine pour ce qu'il serait convenu d'appeler « les représentations collectives de la maladie » ou encore « l'organisation des professions médicales »⁵. Si le terrain n'est pas complètement vierge on ne saurait

¹ FOURCAUT (Annie), BELLANGER (Emmanuel), FLONNEAU (Matthieu), (dir.), *Conflits et solidarités : historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Créaphis, 2007, 475 p.

² GAUDILLIERE (Jean-Paul), « Une marchandise pas comme les autres, historiographie du médicament et de l'industrie pharmaceutique au XXème siècle », in BONAHE (Christian) et RASMUSSEN (Anne) (dir), *Histoire et médicament aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Glyphes, 2005, 273 p., p. 115-158.

³ RUFFAT (Michèle), « La recherche historique sur l'industrie pharmaceutique en France et à l'étranger », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1995, N 305, p 187-194.

⁴ GAUDILLIERE (J.P), « Une marchandise pas comme les autres... », *art. cit*, p 117.

⁵ *Ibid.*

cependant parler d'« histoire d'entreprises »⁶ selon l'historien. Et pour cause les silences et les mystères qui entourent les origines de l'industrie pharmaceutique moderne tiennent peut-être moins aux questions épistémologiques qu'évoque Gaudillière qu'à des problèmes de source. « L'accès élargi aux archives d'entreprise est comme le souligne M. Ruffat, essentiel »⁷. A cet égard l'historien est confronté à un problème de taille, car celles-ci sont rares.

Des travaux s'appuyant sur des registres d'officine ou encore des fonds privés de pharmaciens⁸ ont cependant permis d'éclairer le fonctionnement des officines. Olivier Faure est parvenu, à travers de nombreux articles, à saisir les « réalités complexes de l'officine traditionnelle »⁹ en France à la fin et au début du XXe siècle. Son étude sur la pharmacie de la place Bellecour « à la veille de la première guerre mondiale »¹⁰ montre que certains de ces commerces étaient d'une « taille assez considérable »¹¹. Catherine Arnaud a également montré à travers l'exemple d'Alexandre Guilliermond que l'officine constituait bien le point de départ de l'industrie pharmaceutique moderne¹². Les travaux sur les groupes pharmaceutiques français pour le XIXe siècle font état de cette absence de sources. Pierre Cayez¹³ est cependant parvenu à retracer l'histoire de Rhône Poulenc et Michèle Ruffat les origines de Synthelabo¹⁴. Il faut bien reconnaître ici que l'historiographie anglo-saxonne est plus avancée à ce niveau avec des études sur des groupes comme Glaxo¹⁵ ou des travaux collectifs sur les vendeurs de produits pharmaceutiques¹⁶. Le travail de Sophie Chauveau sur l'évolution du secteur pharmaceutique au cours du XXe siècle fournit des pistes intéressantes pour qui travaille sur la mise en place de l'industrie pharmaceutique¹⁷. Pour l'historienne, reprenant les analyses de Chandler, l'industrialisation du secteur repose sur la séparation des fonctions. Le courant historiographique qui se situe dans le prolongement de Chandler met avant tout l'accent sur « le rôle des managers », les processus d'« innovation »¹⁸ à l'œuvre dans les grandes firmes. Il s'agit alors de procéder à une analyse comparative de l'organisation

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, p 118.

⁸ ARNAUD (Catherine), « Un pharmacien lyonnais au XIXe siècle : Alexandre Guilliermond », *Cahiers d'histoire*, 1992, n 34, p. 309-325, p. 309.

⁹ FAURE (Olivier), « Les officines pharmaceutiques françaises : de la réalité au mythe (fin XIXe-début XXe siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1996, n 43, p. 672-685, p. 673.

¹⁰ FAURE (Olivier), « Une pharmacie lyonnaise et ses clients, à la veille de la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire de la Pharmacie*, 1992, t. XXXIX, n 294, 3ème trimestre, p. 307-314.

¹¹ *Ibid.*, p. 309.

¹² ARNAUD (Catherine), « un pharmacien lyonnais ... », *art. cit.*

¹³ CAYEZ (Pierre), *Rhône-Poulenc 1875-1975 : contribution à l'étude d'un groupe industriel*, Paris, Colin-Masson, 1996, 343 p.

¹⁴ RUFFAT (Michèle), *175 ans d'industrie pharmaceutique française, histoire de Synthelabo*, Paris, la découverte, 1996, 270 p.

¹⁵ DAVENPORT-HINES (Richard P.T.), SLINN (Judy), *Glaxo: a history to 1962*, Cambridge-New-York, Cambridge University Press, 1992, 406 p.

¹⁶ LIEBENAU (Jonathan), HIGBY (Gregory J.), STROUD (Elaine C.), *Pill Peddlers: essays on the history of pharmaceutical industry*, Madison, American Institute of the History of Pharmacy, 1990, 133 p.

¹⁷ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique. La pharmacie française entre l'Etat et la société au XXe siècle*, Paris, Sanofi-Synthelabo, coll Les empêcheurs de penser en rond, 1999, 720 p.

¹⁸ NDIAYE (Pap), *Du nylon et des bombes, Du Pont de Nemours, le marché et l'Etat américain, 1900-1970*, Paris, Belin, 2001, 397 p., p. 20.

des entreprises, des « systèmes de production »¹⁹ et de gestion. L'histoire de l'industrie chimique est marquée par ce que Pap Ndiaye appelle le « tryptique marché-innovation-croissance »²⁰. Chez Sophie Chauveau ceci donne naissance au concept d'entreprise laboratoire. L'historienne met en avant plusieurs phénomènes dans son ouvrage. Elle fournit ainsi un cadre global fondamental avec des pistes stimulantes pour qui s'intéresse aux « trajectoires » de ces industries pharmaceutiques entre le début du XIXe siècle et le début du XXe siècle. Elle souligne tout d'abord « la longue prépondérance de l'officine »²¹ avec l'existence d'un « vaste tissu de petites entreprises vivant de quelques spécialités »²². Le « second phénomène » mis en évidence par Sophie Chauveau est « la transformation des marchés » avec le passage d'une industrie pharmaceutique fortement exportatrice à des entreprises centrées sur le cadre national²³. Enfin l'historienne montre que le secteur pharmaceutique français a été particulièrement innovant, à l'image de Roussel, insistant également sur la place prise par la « publicité²⁴ » ou le marketing dans les dynamiques d'innovation.

Globalement l'histoire des entreprises de droguerie du XIXe siècle apparaît comme une histoire « périphérique ». Ces firmes ne sont jamais vraiment « regardées » pour elles-mêmes mais par le biais d'autres champs d'études comme les objets de la médicalisation. On désigne par ce terme le recours croissant de la population à la médecine scientifique, recours qui témoigne également d'un intérêt accru (presque d'une obsession) pour la santé. Depuis les années 1970 l'analyse du processus s'est enrichie pour aboutir, avec Olivier Faure, à un constat plus nuancé. Sans aller jusqu'à parler de « biopolitique » et sans nier le rôle des autorités médicales ou de l'Etat dans l'essor de la médicalisation l'historien a mis en évidence les demandes provenant de la population. Le malade n'apparaît plus seulement comme un cobaye que l'on vaccine, un sujet passif mais comme un acteur de cette médicalisation. C'est donc aussi à l'aune de ces études qu'il faut analyser l'action des entreprises du XIXe siècle. Le risque ici serait de plaquer sur le XIXe siècle des réalités contemporaines et de faire de ces firmes des conglomérats puissants imposant leurs produits (les médicaments) à des malades sans défense. Si ces entreprises se sont imposées c'est aussi parce que la demande était forte. Il nous faudra donc étudier, dans la mesure du possible, la manière dont ces entreprises s'imposent dans le paysage jusqu'à devenir des acteurs incontournables de l'offre de soin. Leur développement répond-il à des stratégies offensives ou défensives ?²⁵ Faut-il voir dans leur expansion une logique uniquement marchande ? Changer de regard suppose aussi de se détacher quelque peu d'une vision d'un XIXe siècle uniquement marqué par la longue durée de l'officine. Si cette analyse est juste elle oublie un peu trop vite l'existence de grands groupes comme la Maison Ménier ou la Pharmacie centrale de France. Pour ces groupes on est loin des

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*, p 25.

²¹ GAUDILLIERE (Jean-Paul), « Une marchandise... », *art. cit.*, p 121.

²² *Ibid.*, p 122.

²³ *Ibid.*, p 123.

²⁴ *Ibid.*, p 126.

²⁵ FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine au XIXe siècle*, Paris, Belin, 1993, 320 p., p.273.

structures officinales. Et, pour ne pas disposer encore de services séparés ils entrent de plain-pied dans le mouvement d'industrialisation. Ces firmes sont souvent le fruit de rapprochements, d'associations entre pharmaciens à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays d'Europe (les pharmaciens d'Anvers). Par leur taille et les objectifs qu'elles poursuivent ces firmes commercialisent une large gamme de médicaments. L'étude de la PCF invite à explorer les liens entre firmes-malades-médecins-pharmaciens autour de l'objet médicament. Au début du XXe siècle le médicament est le premier élément vers lequel le malade se tourne pour chercher la guérison ou simplement se soigner note Olivier Faure²⁶. Significativement Jean-Paul Gaudillière ne sépare pas l'historiographie du médicament de celle des entreprises. De nombreuses officines entamèrent en effet leur croissance par l'exploitation d'une ou deux spécialités. Si cette approche est intéressante elle présente aussi des inconvénients dans la mesure où l'entreprise apparaît comme un acteur secondaire masqué par l'objet qu'elle commercialise. L'utilisation du terme médicament n'est pas non plus sans poser des problèmes quand la PCF se définit comme une entreprise de droguerie. Par ce terme on désigne moins la substance active que l'ingrédient, la matière première employée dans les préparations médicamenteuses. Sans doute utilise-t-on trop hâtivement le terme de médicament pour désigner une réalité plus complexe qu'il n'y paraît. Très souvent enfin l'histoire de l'industrie pharmaceutique se confond avec une autre des fonctions développées au cours du XIXe siècle, celle que Sophie Chauveau appelle la fonction marketing. Des travaux ont insisté sur le développement de la publicité, les stratégies de publicisation des firmes au point que faire l'histoire de l'entreprise pharmaceutique revient à faire l'histoire des publicités qu'elles mettent en œuvre²⁷. Si l'entreprise apparaît comme un agent périphérique dans l'histoire de la médicalisation c'est qu'encore une fois il est difficile de la saisir en tant que telle du fait de l'absence de sources. Ce silence est peut-être aussi lié à un autre élément à savoir les stratégies de propagande mises en œuvre par des professions de santé comme les pharmaciens qui, à travers de nombreuses revues professionnelles, ont toujours mis en avant à la fois leur désintéressement et leur identité scientifique faisant parfois oublier cette dimension économique et commerciale. C'est en effet l'une des composantes du discours des pharmaciens que de faire du mercantilisme la chose la mieux partagée par... leurs concurrents illégaux.

La Pharmacie centrale construit son histoire dès la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle avec le travail de Georges Soenen (1894)²⁸. Ce directeur commercial de la succursale de Lyon fit éditer une brochure accompagnée de gravures dans laquelle il revenait sur l'« historique » de la centrale. Il abordait ensuite les personnalités des différents directeurs : Dorvault, François-Emile Genevoix et Charles Buchet. La dernière partie consistait en une description de l'organisation de l'entreprise. Dix ans

²⁶ *Ibid*, p 271.

²⁷ CHAUVEAU (Sophie), « Marché et publicité des médicaments », in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et médicament aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Glyphe, 2005, 273 p., p 189-213.

²⁸ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France, son histoire, son organisation son fonctionnement*, Paris, Alix, Graveur, 1894, BNF richelieu, LF-68-4.

plus tard Charles Buchet, toujours directeur de la centrale (1902), faisait entreprendre un nouveau travail de recherche à Charles Sellier, archiviste paléographe. Cette publication²⁹ visait à commémorer le cinquantenaire de l'entreprise, fondée en 1852 par Dorvault. Il s'agissait de célébrer une réussite industrielle et collective. L'ouvrage comprend plusieurs parties. La première retrace l'histoire de l'hôtel des ducs d'Aumont³⁰, la seconde revient sur les origines du terme d'apothicaires et de la pharmacie en général, la troisième s'intéressait à la Pharmacie centrale de France. Charles Sellier faisait ainsi un historique élogieux de la trajectoire de l'entreprise. Des photographies de l'usine de Saint-Denis et de son siège à la rue de Jouy, des employés, du personnel et de la direction accompagnèrent le travail. Entre 1900 et 1902 l'entreprise s'offrit semble-t-il les services d'un photographe, Adolphe Block, pour effectuer des clichés de la firme (rue de Jouy, Saint-Denis)³¹. Une centaine de clichés est ainsi conservée à la Bibliothèque Nationale de France. La firme fondée en 1852 existe encore aujourd'hui. Elle fait partie de ces rares entreprises ayant conservé ses archives et ayant accepté de les communiquer. Celles-ci comprennent en particulier les comptes rendus d'assemblée générale de la société depuis 1852. L'étude de ces sources peut ainsi permettre de mieux comprendre le mouvement d'industrialisation de la pharmacie au milieu du XIXe siècle. D'autres ouvrages existent indépendamment des études historiques qui donnent des précisions sur le paysage industriel de la pharmacie à la fin du XIXe siècle. Albin Haller³² dans un premier ouvrage recensant les firmes chimiques et pharmaceutiques en Europe et aux Etats-Unis évoque la Pharmacie centrale de France qui fait partie des plus importantes du pays avec Adrian (1872), Boude et fils à Marseille (1850), Darrasse et Landrin (1836), Coignet et Cgie (1827). Lors de l'exposition universelle de 1900 le même auteur affirme qu'elle « est la plus grande fabrique et en même temps la plus grande maison de vente de produits chimiques et pharmaceutiques se trouvant en France »³³. Elle réalise alors 12 millions de chiffre d'affaires et emploie 630 personnes. C'est donc la genèse d'une grande maison pharmaceutique du XIXe siècle que nous nous proposons de faire. Les questions posées par Sophie Chauveau nous paraissent ainsi des axes fondamentaux pour comprendre les trajectoires, les évolutions suivies par ces firmes entre le XIXe siècle et le XXe siècle. Si nous nous efforcerons de conserver ces fils directeurs nous nous éloignerons quelque peu des monographies d'entreprises traditionnelles comme celles réalisées par Rang-Ri Park et Dominique Barjot sur la Société de construction des Batignolles ou Jean-Claude Daumas sur Blin. Ce choix tient d'abord aux sources qui sont par trop lacunaires pour réaliser une étude sur le fonctionnement interne de la Pharmacie centrale. Nous reviendrons d'ailleurs plus avant sur ce problème qui a trait à l'absence de véritables bilans ou comptes d'exploitation. Mais ce choix répond aussi à une autre raison qui renvoie à la nature profonde de la firme, à son identité sociale. La Pharmacie centrale fondée par Dorvault n'est

²⁹ BUCHET (Charles), SELIER (Charles), *La Pharmacie centrale de France*, Paris, 1903.

³⁰ Hôtel particulier du Marais dans lequel s'installe la Pharmacie centrale de France peu de temps après sa fondation.

³¹ BLOCK (Adolphe), 1903, Bobine 513, Estampes Richelieu, R 120648.

³² HALLER (Albin), *Les industries chimiques et pharmaceutiques*, Paris, Gauthier-Villars, 1903, 2 Vol, 403 p.

³³ HALLER (Albin), *Exposition universelle internationale de 1900, les produits chimiques et pharmaceutiques*, Paris, impr. nationale, 1902, p 312, 445 p.

pas n'importe quelle entreprise, il s'agit d'une coopérative établie entre pharmaciens et dont les sociétaires ne peuvent être que des membres de la profession. Cette coopérative est conçue dès l'origine comme une arme pour défendre la pharmacie et les pharmaciens. Elle offre ainsi un cas rare de capitalisme coopératif dont le champ d'action ne se limite pas à l'industrie et au commerce mais qui cherche à couvrir, selon les termes de son fondateur, l'ensemble des « intérêts moraux et matériels » de la profession. Entre 1852 et 1879 la direction cherchera à développer des systèmes d'entraide variés visant à renforcer l'unité de la pharmacie. A cet égard il est intéressant de voir comment l'entreprise a pu jouer un rôle dans le développement d'un sentiment professionnel et disons-le d'un corporatisme pharmaceutique. Le travail qui suit est donc moins une monographie qu'une étude des « interactions »³⁴ de la firme avec le corps professionnel qu'elle cherchait à incarner. Jusqu'où s'étend cette interaction, autrement dit la firme parvient-elle à rassembler l'ensemble de la profession ? En quoi cette interaction entre industrie et officine a-t-elle pu être déterminante dans le processus de pharmaceutisation de la société ? Nous appelons pharmaceutisation le mouvement de recours croissant des malades aux médicaments délivrés par les pharmaciens. Le monopole légal dont disposaient ces praticiens dans la préparation et la vente de médicaments au détail n'excluait pas le recours à d'autres circuits (charlatans, automédication) de distribution par les malades. Si le parallélisme avec la médicalisation est évident ce néologisme invite aussi à distinguer le rôle du pharmacien de celui du médecin. En effet si l'on admet avec Olivier Faure que le médicament est premier dans ce qui détermine le mouvement de médicalisation, alors il faut aussi admettre que la médicalisation a pu commencer par une pharmaceutisation. Une telle approche pourrait sembler iconoclaste. Elle suppose en effet que le malade, s'adressant au médecin, exige de lui des médicaments qu'il s'empressera d'aller acheter auprès du pharmacien. Dans ce schéma le patient devient un consommateur actif qui détermine très largement le processus de pharmaceutisation. Il ne faudrait cependant pas évacuer le rôle des acteurs institutionnels (Entreprises, Médecins, Pharmaciens) qui est loin d'être passif. Il nous faudra tenter de cerner la complexité de ce processus dans sa composante à la fois ancienne et moderne³⁵.

Les études portant sur les professions sont nombreuses à tel point que c'est un véritable champ d'analyse qui s'est constitué. Les travaux sur les groupes professionnels se sont multipliés depuis l'étude de Luc Boltanski³⁶ sur les cadres. Ces études croisent des notions importantes comme l'identité professionnelle ou la professionnalisation. L'histoire de la santé est marquée par de grandes inégalités privilégiant certains corps plutôt que d'autres groupes. On ne compte plus les ouvrages sur les médecins. Depuis les travaux de Jacques Léonard³⁷ sur les médecins de l'Ouest français, d'autres recherches sont venues

³⁴ NDIAYE (Pap), *Du nylon et des bombes...*, *op. cit.*, p 23.

³⁵ FAURE (Olivier), *Les Français ...*, *op. cit.*, p 274.

³⁶ BOLTANSKI (Luc), *Les cadres : la formation d'un groupe social*, Paris, les ed. de Minuit, 1982, 523 p.

³⁷ LEONARD (Jacques), *La France médicale : médecins et malades au XIXe siècle*, Paris, Gallimard-Juillard, 1978.

compléter l'analyse de ce monde de la santé. Ronald Hubscher s'est penché sur les vétérinaires³⁸ et Yvonne Knibielher sur les infirmières³⁹. Les travaux sur ces groupes sociaux s'effectuent en parallèle avec le concept de médicalisation de la société, notamment chez Olivier Faure qui a étudié les sages-femmes, les herboristes et les pharmaciens. Il s'agit d'étudier la structure sociale de ces groupes, la mise en place des organisations syndicales, les relations entretenues avec l'Etat et les malades afin de mieux comprendre le mouvement de médicalisation croissant qu'a connu la société française au XIXe siècle. Les pharmaciens furent pendant longtemps les parents pauvres de l'histoire de la santé. Apparaissant de façon périphérique dans des sujets portant sur leurs rivaux jaloués et admirés, les médecins, ils furent longtemps cantonnés à un rôle de figurants. Malgré tout « l'histoire des pharmaciens français au XIXe siècle n'est plus totalement terra incognita »⁴⁰. La « littérature disponible se répartit en deux catégories ». Il faut noter tout d'abord les « ouvrages rédigés par les professionnels (...) moins hagiographiques que ceux des médecins ». Dès 1940 François Prevét proposait une étude de l'évolution historique des techniques d'organisation sociale appliquées à la pharmacie⁴¹. A partir d'un corpus de texte impressionnant l'auteur décrit l'évolution historique de la profession. La Revue d'histoire de la pharmacie analyse moins les pharmaciens comme un groupe que comme des individualités s'étant illustrées par des inventions ou d'autres travaux. Les dynasties familiales ont très largement retenu l'attention des contributeurs de la revue. Ces recherches permettent de saisir la complexité de l'histoire juridique de la profession. Un deuxième ensemble comprend les « travaux d'historiens »⁴². S'il n'existe aucun travail sur les pharmaciens à l'échelle du territoire national, des études régionales comme celle de Marie Josée Lasselain⁴³ sur la Saône-et-Loire ou Philippe Bouchardeau⁴⁴ sur la Drôme permettent d'avoir un aperçu de la profession. Olivier Faure a en particulier éclairé le rôle des pharmaciens dans ce mouvement de médicalisation à travers l'étude du médicament et des officines⁴⁵. Il faut également noter la vitalité de quelques pays comme la Belgique⁴⁶ en matière d'histoire de la pharmacie. Ces études ont permis de comprendre un certain nombre de choses sur la profession et les mutations auxquelles elle se trouvait confrontée au XIXe siècle du fait en

³⁸ HUBSCHER (Ronald), *Les maîtres des bêtes les vétérinaires dans la société française XVIII-XXe siècle*, Paris, éditions Odile Jacob, 1999, 441 p.

³⁹ KNIBIEHLER (Yvonne), *Cornettes et blouses blanches : les infirmières dans la société française*, Paris, Hachette, 1983, 366p.

⁴⁰ FAURE (Olivier), « Les pharmaciens et le médicament en France au XIXe siècle », in BONAH (Christian) RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et médicament aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Glyphe, 2005, 273 p., p 65-85.

⁴¹ PREVET (François), *Histoire de l'organisation sociale en pharmacie*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1940.

⁴² FAURE (Olivier), « Les pharmaciens et le médicament... », in BONAH (Christian) RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et médicament*, *op.cit.*, p. 65.

⁴³ LASSELAIN (Josée), *la professionnalisation des pharmaciens français au XIXe siècle : des débats nationaux aux pratiques officinales (la Saône-et-Loire)*, Thèse d'histoire, Université Paris XII, 2 vol, 1994.

⁴⁴ BOUCHARDEAU (Philippe), « les pharmaciens drômois et leurs organisations professionnelles », *Revue drômoise*, 1989, 453 et 454, p 548-566 et 614-636.

⁴⁵ Voir bibliographie.

⁴⁶ HAVELANGE (Carl), *les figures de la guérison : XVIII-XIX, une histoire culturelle et sociale des professions médicales au pays de Liège*, Liège, 1990.

particulier de l'industrialisation. L'ensemble de ces travaux a permis d'établir « deux faits majeurs » : la « croissance des effectifs dans la profession » d'une part, laquelle est liée à la consommation croissante de médicaments. Pour « subalterne » la profession pharmacienne n'en est pas moins dynamique note Olivier Faure⁴⁷. Surtout la profession est « hésitante » face au mouvement d'industrialisation qui affecte le métier en modifiant à la fois les façons de savoir, les façons de produire⁴⁸, les façons de commercer et finalement les façons d'exercer. Yves Lequin rappelle à cet égard que « l'industrialisation française de la première moitié du XIXe siècle » a été « assez novatrice pour transformer la réalité de la condition ouvrière »⁴⁹, il faudrait sans doute y ajouter les classes moyennes.

Dans le cas de la pharmacie l'industrialisation s'accompagna de l'émergence de nouvelles pratiques commerciales (spécialisation, réclames, rabais...), d'une concurrence accrue (au sein de la profession mais également avec les illégaux...) et surtout de la naissance de grands groupes qui maîtrisaient la distribution de gros du médicament. Le diplôme n'apparaissait plus que comme une coquille vide qui conférait un monopole mais masquait une profession « mercantile ». Le terme, qui revient très souvent sous la plume des pharmaciens, est révélateur des mutations vécues par la profession. Apparue au XVIe siècle il désigne dans un premier sens ce qui est « relatif au commerce »⁵⁰. Par la suite, au XVIIIe, il prend une connotation péjorative et englobe ce qui est « digne d'un bas commerçant ». A travers ce terme ce n'est pas seulement l'âpreté au gain que l'on condamne, et les nouvelles pratiques commerciales qui lui sont rattachées, mais bien le passage d'une pharmacie de laboratoire à une pharmacie de comptoir. Cette mutation est synonyme d'une dépendance accrue du pharmacien à l'égard des grossistes et autres fabricants. A cet égard les préoccupations du pharmacien sont alors assez proches de celles de l'artisanat. « L'explosion du printemps 1848 dit le mal-être des travailleurs, leur sentiment d'un monde qui s'en va » souligne Yves Lequin⁵¹. « Pour que le statut, les revenus, les conditions du travail soient menacés, il n'est pas besoin de mutation drastique »⁵². Les revues pharmaceutiques disent assez bien que ce sentiment, justifié ou non, d'une dégradation des revenus, du métier a pu être partagé par l'officine. La crise de la pharmacie est liée à cette mutation du métier qui pose sous une lumière crue la question des identités professionnelle et sociale du pharmacien. Le déplacement de l'activité du pharmacien du laboratoire vers le comptoir était synonyme d'une perte de repères. Ce déplacement questionnait en effet un élément fondateur de l'identité du corps : le diplôme et à travers lui l'appartenance du pharmacien à l'univers des professions libérales, « professions de caractère intellectuel que l'on exerce librement ou sous le contrôle d'une organisation

⁴⁷ FAURE (Olivier), « Les pharmaciens et le médicament... », in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et médicament*, op.cit., p. 66.

⁴⁸ PICKSTONE (John.V.), *Medical innovations in historical perspective*, New York, St. Martin's Press, 1992.

⁴⁹ LEQUIN (Yves), « Le métier », in NORA (Pierre) et alii (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 1997, vol 3, p 3353.

⁵⁰ *Dictionnaire Littré de la langue française*, Versailles, encyclopaedia britannica, 1998.

⁵¹ LEQUIN (Yves), « Le métier », art. cit. , p 3352.

⁵² *Ibid*, p 3352.

professionnelle »⁵³. Dorvault chercha à combler une « zone d'incertitude sociale ». La notion de zone d'incertitude, empruntée à la sociologie des organisations, renvoie à l'idée que les acteurs (les pharmaciens) ne sont pas en mesure de prévoir ce qui va se passer quant à leur statut, leur métier, leur situation sociale. Cette incertitude peut être à l'origine de stratégies et d'interactions diverses. La Pharmacie centrale est l'une de ces stratégies. Collective elle ne doit pas faire oublier qu'elle est aussi la résultante d'une somme d'individualités dont les mobiles, les fortunes, les diplômes (première ou seconde classe) pouvaient être très différents. Une telle approche inviterait à nuancer l'idée d'une pharmaceutisation se déroulant d'une façon uniforme et imposée par des intérêts corporatistes homogènes. Surtout le cas de la PCF rappelle les propos d'Olivier Faure au sujet d'une initiative médicale plus défensive qu'offensive quant à la médicalisation.

Rien ne souligne mieux ce sentiment de crise que cet article de 1841 rédigé par Cap, l'un des grands noms de la pharmacie française de ce milieu de siècle, dans lequel l'auteur se livre à une définition de la profession de pharmacien. Significativement Cap commençait par rappeler que celle-ci était « assez modeste », contrairement à l'idée que s'en faisait le public. La pharmacie pouvait « être envisagée » selon lui « sous un double point de vue »⁵⁴. Elle était « liée aux professions savantes par les connaissances sur lesquelles elle s'appuyait, et aux carrières industrielles par son exercice pratique ». Par les avantages qu'elle semblait présenter elle « était assez souvent le point de mire des professions qui lui étaient inférieures sous le rapport de la considération, sinon sous celui des avantages pécuniaires. Un jeune homme a fait des études médiocres, on juge qu'il n'en sait pas assez pour être avocat, médecin, ou pour entrer à l'école polytechnique, mais aussi qu'il en sait trop pour n'être qu'artisan, épicier ou herboriste. On en ferait indifféremment un avoué, un commissaire-priseur, un pharmacien, un libraire ; mais une charge est plus chère qu'une officine ; c'est donc à la pharmacie qu'on donne la préférence ». Le passage témoigne à la fois d'un sentiment de déclassement, d'une hostilité déclarée à un système dans lequel la dimension matérielle l'emporte sur le métier, on serait tenté de dire l'Etat. Cap affirmait sans le dire explicitement une nostalgie à l'égard d'un monde de prédestination professionnelle, un monde où l'on n'était pas « indifférents » à la charge que l'on allait exercer. L'indifférent ici, comprenons le, c'est bien l'homme « sans Etat ». Surtout si l'on en croit Cap la profession de pharmacien relevait plus du petit commerce que des arts libéraux. Le pharmacien n'était plus qu'un intermédiaire sur le marché du médicament et ses connaissances paraissaient soudain bien inutiles. Face à cette évolution Cap rappelait ce qu'était l'« art » du pharmacien. « La pharmacie » rappelait l'auteur « a pour objet la connaissance et la préparation des moyens matériels destinés à la guérison des maladies ». Ceci imposait donc des connaissances étendues dans des domaines aussi divers que « l'histoire des corps naturels », « la physique », « la chimie ». L'art pharmaceutique « s'appliquait à

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Cap, « De la pharmacie considérée comme profession », *in du choix d'un état ou dictionnaire des professions*, Paris, librairie rue Jacob, 1841, 8-TE145-10

modifier, mêler ou combiner les corps naturels susceptibles de former des médicaments, de manière à les rendre applicables à l'organisme, et propres à servir au traitement des maladies »⁵⁵. Elle « formait l'une des trois branches de l'art de guérir ». Il ne faisait aucun doute que « cet art ne saurait, dans la plupart des cas se passer de l'emploi de médicaments ; que, dans le principe, la médecine, la chirurgie et la pharmacie furent pratiquées par la même personne, et que la difficulté seule de bien exercer à la fois toutes les parties de l'art médical les avait fait attribuer à des professions diverses ». « La pharmacie était donc une profession scientifique. C'était un art fondé sur l'application des données fournies par des sciences vastes et difficiles ». Profession scientifique avant d'être une profession commerciale faudrait-il ajouter, et ce à l'opposé de ce qu'imaginaient ces jeunes générations qui arrivaient dans le métier, persuadés de faire fortune rapidement en empruntant des chemins de traverse. A cet égard « elle exigeait, comme tous les autres arts, comme la chirurgie et la médecine elles-mêmes, des conditions d'organisation physique et un concours de facultés sans lesquels l'artiste ne remplirait qu'imparfaitement les fonctions qui lui étaient attribuées»⁵⁶. Aux yeux d'hommes comme Cap il n'était que trop évident que les progrès de l'industrialisation s'accompagnaient d'un déclin de cet art, d'un renforcement de la concurrence, d'une remise en question du monopole mais également de ce qui constituait le cœur de métier du pharmacien d'officine.

Ces éléments furent sans doute déterminants dans ce processus qui conduisit les pharmaciens à s'associer avec Dorvault pour fonder la Pharmacie centrale de France. Avant d'être une entreprise ou même une coopérative elle était d'abord, aux yeux de son fondateur, une association entre pharmaciens. L'apport de la sociologie fut déterminant dans le début des analyses sur les associations. Durkheim, rappelle Jean-Pierre Rioux, avait « précocement distingué l'association, groupe social organisé selon des normes définies par ses membres, de l'institution, où les règles sont présumées et non soumises au volontariat de l'adhésion »⁵⁷. Cette définition féconde pose d'emblée un certain nombre de problèmes. Le premier problème qui n'est pas négligeable est ce que l'on entend par le terme de corporatisme au début du XIXe siècle. Les tenants de la mise en place d'un système corporatif ne souhaitent jamais rétablir le système tel quel. Il apparaît d'abord comme une réaction face au développement de la société de marché⁵⁸. Selon Pierre Rosanvallon la Révolution marque le passage d'un corporatisme institutionnel à un corporatisme sociologique. Celui-ci devient, selon ses propres termes, une « forme sociale », il appartient alors au « vocabulaire sociologique et culturel »⁵⁹. Le projet

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Ceci n'est pas sans rappeler la comparaison que fait Simone Weil entre travail ouvrier et athlétisme, voir dans LEQUIN (Yves), « Le métier », *art. cit.*, p 3359.

⁵⁷ RIOUX (Jean-Pierre), « L'association en politique », in REMOND (René) (dir), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988, p 96.

⁵⁸ ROSANVALLON (Pierre), *Le modèle politique français, la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2004, 457 p., p 141.

⁵⁹ *Ibid.*, p 145.

corporatiste naît « au sein même du monde du travail »⁶⁰. « C'est dans le petit et moyen commerce comme dans l'univers des ateliers que se forme en premier lieu la revendication »⁶¹. Francis Démier note à cet égard l'ambivalence du mouvement corporatiste sous la Restauration. Il « peut être investi aussi bien par une logique ouvrière, pré-syndicale, (...) que par une logique patronale défensive »⁶². Le projet corporatiste cherche à faire des corps intermédiaires, organisés en professions, des instances de régulation remplissant une fonction de « police » et de « contrôle social »⁶³. Un autre problème porte sur la notion de groupe social. La PCF se présente comme une entreprise très sélective et corporatiste. Elle n'admet comme sociétaires que des pharmaciens diplômés. Plusieurs questions se posent à ce niveau. Qui est à l'origine de cette entreprise présentée comme corporatiste ? Faut-il y voir un projet rassemblant dès l'origine toute la profession ou une « fraction » de la profession ? Si c'est le cas quelle fut cette fraction ? A cet égard il sera important de voir dans quelle mesure le projet de Dorvault a abouti et si oui il est parvenu à fédérer l'ensemble du groupe social façonnant ainsi une entreprise au service d'un groupe, d'un corps ? Le troisième problème concerne les liens entre volontariat et institutionnalisation. Dans le cas des pharmaciens la chose nous paraît plus complexe que la définition libérale proposée par Durkheim. Si La PCF repose bien sur la base du volontariat (rejoint la PCF le pharmacien qui le souhaite) sa naissance s'explique tout autant par un faisceau de contraintes qui donnent à la dynamique associative de la profession un tout autre éclairage. La PCF était le produit de contraintes juridiques d'abord puisque la loi imposait que dans toute entreprise le bailleur de fonds fût pharmacien. Elle était aussi le fruit de contraintes sociales et financières propres aux classes moyennes qui imposaient à ces dernières de se réunir si elles voulaient constituer une entreprise qui dépassait la simple sphère familiale. Du fait de ces éléments le corporatisme était nécessairement le fer de lance de l'industrialisation du médicament. Or, et c'est le quatrième problème que nous souhaiterions ici poser, les nécessités de la croissance, de l'industrialisation n'allaient-elles pas à terme bouleverser l'approche « corporatiste » de la firme dans un sens justement plus libéral. Si la PCF échouait à rallier la profession ne serait-il pas tentant de s'adresser à des capitaux « extérieurs » à la profession ? Comment concilier capitalisme et corporatisme ? Était-ce seulement possible ? Nous nous efforcerons ainsi d'analyser les liens entre associationnisme, industrialisation et corporatisme. Un dernier aspect concerne les liens entre l'Etat et ce « corporatisme industriel ». A cet égard c'était bel et bien l'Etat qui avait « produit », à la demande des pharmaciens et pour des raisons de santé publique, la loi du 21 germinal an XI qui allait déboucher sur la création de la PCF. Napoléon III avait beau être favorable à l'industrialisation il n'était guère enclin à favoriser l'émergence de groupes corporatistes et encore moins d'associations qui ne fussent pas contrôlées par l'Etat. Les nécessités de la pharmaceutisation de la société, de la santé des

⁶⁰ *Ibid*, p 138.

⁶¹ *Ibid*.

⁶² DEMIER (Francis), « L'impossible retour au régime des corporations dans la France de la Restauration, 1814-1830 », in *Naissance des libertés économiques. Le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier*, Paris, Institut d'histoire de l'industrie, 1993, p 121.

⁶³ ROSANVALLON (Pierre), *Le modèle politique...*, *op.cit.*, p. 145-146. Les termes de police et de contrôle social sont directement empruntés à Pierre ROSANVALLON.

populations allaient-elles modifier la perception du pouvoir quant à ces structures intermédiaires ? Au reste quels furent exactement les liens entre la PCF et le pouvoir ? A la suite des sociologues comme Bourdieu, Crozier les historiens se sont penchés sur les mouvements associatifs dans un sens culturel et politique. Jean-Pierre Rioux⁶⁴ rappelle à cet égard combien les travaux de Maurice Agulhon⁶⁵ sur les cercles sont fondamentaux pour qui veut approcher ce pan de l'histoire des groupes. On pourrait y ajouter Jean-Pierre Chaline. De ce point de vue nous verrons que la profession pharmacienne présente un réel dynamisme sur le plan associatif dans la première moitié du XIXe siècle. Il nous faudra tenter de faire le lien entre ces sociétés pharmaceutiques (en cernant leur densité, leur importance, leur force) et la PCF tout en prenant garde de ne pas réduire celle-ci à une simple émanation de ces sociétés dans ce qui deviendrait une téléologie de l'associationnisme dont la « sociabilité » serait la préhistoire. Si la PCF tenait de ces sociétés elle présentait néanmoins une forme originale qui renvoyait tout à la fois à la coopérative, au cercle, à l'entreprise.

Et pour cause le projet de Dorvault était ambitieux qui proposait, en ce milieu du siècle (1852), tout à la fois d'accompagner le mouvement d'industrialisation et de défendre le maintien du laboratoire officinal et l'art de la préparation. Mieux encore, pour le fondateur de la PCF c'était l'industrialisation qui allait sauver l'officine. Ceci se doublait d'une volonté de reconquête du marché du médicament qui, selon Dorvault, était désormais contrôlé par la droguerie en gros. La création de la coopérative PCF portait en elle les revendications éminemment monopolistiques d'un groupe qui affirmait que le médicament devait revenir aux pharmaciens. Le pari semblait fou et audacieux. La PCF apparaît comme une forme nouvelle d'organisation sociale et professionnelle que nous serions bien en peine de définir. Elle joue tout à la fois le rôle de groupe de pression, de lobby, de coopérative pharmaceutique, de caisse d'assurance... en ce sens ce qui la caractériserait le mieux serait son polymorphisme. Une chose est certaine elle présente un visage nouveau par rapport à l'histoire qui a été faite jusqu'à présent des mouvements associatifs. Il nous paraît intéressant de faire une remarque à ce sujet. L'associationnisme est souvent perçu, en histoire, dans sa dimension culturelle, politique⁶⁶ ou juridique. Maurice Agulhon a montré comment, grâce à l'association, la « République » s'enracinait au village. Elle n'a guère été perçue dans sa dimension économique. On parle significativement de société, d'entreprise oubliant ainsi que le principe premier qui justement permet à l'entreprise de s'établir c'est le rassemblement⁶⁷. « Ses volontaires », rappelle Jean-Pierre Rioux citant Geneviève Poujol, « sont poussés par « la nécessité d'établir un nouveau type de contrôle social qui fixe leur place dans la société » ». La PCF est une association entre gens d'un même métier unis pour défendre leur métier et leur position socioprofessionnelle. Elle adopte nous le verrons les statuts de la commandite par actions mais d'une manière qui la rend inclassable pour nos yeux habitués à distinguer entre syndicat, lobby, entreprise

⁶⁴ *Ibid*, p 93.

⁶⁵ AGULHON (Maurice), *Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848*, Paris, Colin, 1977.

⁶⁶ RIOUX (Jean-Pierre), "l'association en politique", *art. cit.*

⁶⁷ *Ibid*, p 99.

etc.... Elle est « un cadre à tout faire épousant les impératifs de son temps dans l'ambivalence et la souplesse »⁶⁸. Cette remarque de Jean-Pierre Rioux nous paraît riche de sens pour notre sujet. Elle invite à revisiter l'histoire du premier capitalisme dans sa composante associative. Dans quelle mesure le capitalisme s'est-il nourri de ces identités sociales en construction ou en redéfinition ? La PCF peut ainsi fournir des pistes de réflexion dans cette période où la France se trouve confrontée à un problème de « réindustrialisation » et de crise générale du capitalisme. L'association proposée par Dorvault apparaît en effet tout à la fois comme la matrice de la grande entreprise pharmaceutique moderne et de la profession. Plus largement dans cette volonté de tout encadrer elle préfigure l'Etat centralisateur de l'après-guerre.

Il chercha à bâtir autour de la PCF ce que nous appelons un « nouveau corporatisme » autrement dit l'insertion et le maintien de l'officine sur un marché du médicament désormais industrialisé. On mesure ce que le projet comportait de modernité. Le choix du terme peut paraître étrange puisque les pharmaciens récusaient ce qualificatif de corporatisme. Patrice Bousset rappelle, dans sa biographie de Dorvault, ce commentaire d'Emile de la Bedollière⁶⁹ (les Français peints par eux-mêmes) au sujet de la profession pharmaceutique. « Le pharmacien est un enfant de la révolution » soulignait-il. Celle-ci a « dans ses transformations régénératrices, substitué au procureur l'avoué, au traitant le banquier, au perruquier le coiffeur, au roi de France le roi des français, à l'apothicaire le pharmacien. Beaucoup de fonctions sociales ont changé de nom, sans être intrinsèquement altérées », manière de souligner la continuité entre les deux métiers, entre l'Ancien Régime et la période post-révolutionnaire. Mais si « le second est fils du premier » ajoutait La Bédollière, « c'est un enfant ingrat qui dédaigne et renie son père, un novateur perverti par Broussais et la médecine physiologique. Le pharmacien n'a plus d'extérieur professionnel, plus d'allures originales, et, de l'ancien costume il n'a conservé que la cravate blanche, qui contraste avec les noires couleurs de son équipement. La cravate semble encore aujourd'hui un ornement indispensable, un sine qua non du métier ; quand la cravate blanche serait bannie de la terre, elle devrait se retrouver au cou d'un pharmacien ». L'héritage de l'apothicaire aurait ainsi été perverti par les pharmaciens, y compris dans l'apparence. Nonobstant ces jugements de valeur, un élément nous paraît intéressant dans ces analyses de La Bédollière à savoir les liens entre les deux périodes. Ce lien s'est aussi traduit selon nous par le maintien d'une forte identité corporatiste. « La corporation » note Pierre Rosanvallon, « désigne (avec la révolution française) une organisation générique du cloisonnement entre les hommes. L'esprit de corporation » est partout assimilé, dans une débauche de métaphores médicales, à un facteur de gangrène et de pourrissement du lien social (...) la Nation doit s'affirmer comme une totalité homogène et autosuffisante, irréductible à quelque composante intermédiaire que ce soit »⁷⁰. Les pharmaciens eux-mêmes partageaient cette vision.

⁶⁸ *Ibid*, p 106.

⁶⁹ BOUSSET (Patrice), *Dorvault, sa vie son œuvre*, Paris, édition de la porte verte, 301 p, p 37.

⁷⁰ ROSANVALLON (Pierre), *Le modèle politique...*, *op. cit*, p 26.

Comme le rappelle La Bédollière ils se considéraient comme des « fils de la révolution ». Mais il ne faut pas oublier que ces mêmes héritiers s'étaient aussi battus, après les lois d'Allarde et le Chapelier pour le maintien du Collège de pharmacie. « Dix ans après» la suppression des corporations, « tout un ensemble de dispositions légales conduisirent à réglementer l'exercice d'un certain nombre de professions »⁷¹. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les lois du 19 ventôse (médecins et sages-femmes) et du 21 germinal (pharmaciens et herboristes) an XI qui réglementèrent les professions médicales⁷². De l'Ancien Régime au XIXe siècle les héritages étaient nombreux⁷³. La profession en tant que telle est une notion qui doit également beaucoup au XVIIIe comme en témoigne les définitions proposées au XIXe siècle. Écoutons Victor doublet de Villers préfacier son dictionnaire universel des professions (1858)⁷⁴. « Le ciel impose à chaque homme, avec la vie, des devoirs à remplir ; nul n'a été placé sur la terre pour n'y rien faire (...) chacun doit remplir en ce monde, la tâche qui lui est réservée. Riche ou pauvre, tout homme se sent appelé à faire quelque chose, c'est-à-dire à fournir une carrière quelconque. C'est là ce qu'on appelle la vocation ». La vocation se substituait à la prédestination. L'on devait en effet « examiner soigneusement celle pour laquelle » on était né afin « de faire un choix qui répondît à son attente et dont on n'aurait pas lieu de se repentir plus tard ». De l'état à la profession il n'y avait qu'un pas. Au reste le guide de Victor Doublet devait permettre aux familles de « guider les familles pour les diriger dans le choix d'un état pour leurs enfants »⁷⁵.

Qu'était-ce que cette profession de pharmacien en ce milieu du XIXe siècle ? Nous pouvons en revenir à la définition proposée par Cap « de la pharmacie considérée comme profession »⁷⁶. Le titre de l'article en lui-même était significatif de cette époque de transition que rencontraient les métiers. La chose n'était pas évidente et Cap lui-même utilise alternativement le terme d' « art » et de « profession » pour parler de la pharmacie. La nécessité de définir un cadre professionnel rigoureux semblait d'abord liée, chez des hommes comme Cap, au sentiment d'une destruction du corps, d'un « brouillage ». Le modèle proposé par Cap montre que loin de disparaître avec la révolution l'idéal corporatiste s'était maintenu et retrouvait une nouvelle vigueur face aux mutations introduites par le XIXe siècle. Comme « dans toutes les carrières sociales, il faut sinon pour se distinguer, au moins pour n'être pas au-dessous des fonctions qu'elles imposent, réunir une série de qualités, les unes physiques, les autres morales, et certaines conditions indispensables de fortune, d'aptitude de savoir ». Cap parlait-il ici d'un état ? D'un ordre ? D'une profession ? On serait bien en peine de le dire. La place accordée au physique n'était pas sans évoquer le lien entre le beau-la noblesse (du métier)-et la naissance.

⁷¹ *Ibid.*, p 131.

⁷² Pour plus d'informations consulter FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine, op. cit.*

⁷³ MAYER (Arno J.), *La persistance de l'Ancien Régime : l'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Aubier, 2010, 350 p.

⁷⁴ DOUBLET (Victor), *Dictionnaire universel des professions, ou Guide des familles pour les diriger dans le choix d'un état pour leurs enfants*, 1858, R-33959.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ CAP (Paul-Antoine), « De la pharmacie... », *art. cit.*

L'aspirant en pharmacie devait selon Cap « être doué d'une bonne constitution physique, (...) posséder une vue excellente, un tact délicat, un goût sûr, l'adresse des mains (...). Sans avoir besoin d'une grande force corporelle il devait être robuste, et pouvoir résister surtout à ce genre de fatigue qui résultait de la nécessité de rester longtemps debout ». Il devait également posséder des « qualités morales, indépendamment des sentiments d'équité et d'honneur nécessaires à tous les hommes il devait porter plus loin que tout autre, dans l'exécution de ses devoirs, le scrupule, la patience et la réflexion. L'esprit d'ordre, l'exactitude, la prévoyance, devaient faire en quelque sorte partie de ses mœurs ; il devait pousser jusqu'à la minutie le goût de la propreté, de l'arrangement, le fini, le soin, la perfection de toutes choses qui sortaient de ses mains ». Les études pratiques qui duraient « trois ou quatre ans », ce que l'on appelait le « stage officinal » se découpaient en deux étapes. La première étape rappelait, aux dires mêmes de Cap, les « conditions de ce que l'on nommait autrefois l'apprentissage », étape « pénible », « rebutante », au cours de laquelle l'élève devait montrer son « zèle » tout en « se pliant à toutes les exigences d'une vie aussi nouvelle ». L'apprenti passait ensuite « au rang d'élève de seconde classe ». « Les habitudes sévères, l'assiduité, l'application que l'on exigeait d'un élève, étaient donc commandées à la fois par l'importance de ses devoirs et par les obligations incessantes du service public. Il n'y avait pas de délai à admettre dans les secours réclamés au nom de la souffrance : aussi une officine n'avait-elle jamais ni jour, ni heure de chômage. L'élève en pharmacie, debout avant six heures du matin ne se couchait qu'après onze heures du soir, et ne s'asseyait guère qu'aux heures des repas »⁷⁷. Le nouvel ethos professionnel n'était pas sans rappeler l'ethos de la corporation. Au reste Cap lui-même reconnaissait la proximité entre l'ancien apprentissage et celui qu'il proposait en modèle. A nos yeux la rupture entre Ancien Régime et monde post révolutionnaire fut moins brutale que les termes ne le laissaient paraître. Au reste les deux univers n'étaient-ils pas confrontés aux mêmes tensions ? « Avec l'abolition des corporations et l'influence grandissante du capital commercial et industriel, L'artisanat français perdait progressivement son identité tout au long du XIXe siècle. En l'absence de modes communément acceptés de régulation de carrières et de gestion des entreprises, le secteur se désintégraît, non seulement en tant qu'agrégat social, mais avant tout comme communauté morale »⁷⁸. La PCF fut précisément conçue dans le but de défendre une identité en voie de disparition. En apportant une réponse coopérative à un problème rencontré par le groupe dans son ensemble la PCF cherchait à faire de l'industrialisation une arme au service du corps.

Ce fut précisément là sa nouveauté. La PCF fut ainsi une entreprise originale qui chercha à concilier

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ CROSSICK (Geoffrey), HAUPT (H.G.), *The petite bourgeoisie in Europe 1780-1914*, Londres, 1995, "With abolition of corporations, and the growing influence of commercial and industrial capital, the french artisanat was progressively losing its identity over the course of the nineteenth century. In the absence of common modes of regulating careers and managing enterprises, the milieu disintegrated not so much as a social aggregate but as a moral community" p 36.

corporatisme, coopération et capitalisme, des notions à priori antithétiques. Haupt et Crossick notent que « Les débuts du mouvement ouvrier français témoignent de la continuité des idées corporatistes: importance de l'associationisme et de la coopération, impulsion anti-capitaliste ancrée dans la défense des droits du commerce et de l'artisanat, définition du commerce en tant que propriété, préférence pour l'organisation indépendante plutôt que pour une transformation sociale étatisée, et au sens large, l'omniprésence des conceptions morales en termes de production et une critique morale des relations productivistes. Tout ceci déboucha sur un engagement en faveur d'une production coopérative et d'une organisation à partir de l'atelier, qui devait se révéler être une influence formatrice du socialisme français »⁷⁹. Tout comme le mouvement ouvrier les classes moyennes surent, dans certains cas, développer des réponses coopératives. Pour autant la coopération pharmaceutique ne chercha pas à se construire contre l'industrie et le capitalisme mais avec elles. « La corporation », écrivent Haupt et Crossick, « comme structure de l'organisation industrielle était bel et bien morte en France, et ni les petites entreprises ni les autorités étatiques n'étaient désireuses d'assister à son retour »⁸⁰. Le cas de la Pharmacie centrale était à cet égard original. Fondée par une profession libérale, située il est vrai à la charnière avec le petit commerce, elle associait projet coopératif corporatiste et capitalisme.

Utiliser le terme de néocorporatisme aurait le mérite d'atténuer cette coupure, trop nette à notre goût, entre monde ouvrier et petite bourgeoisie. Rosanvallon rappelle à cet égard que « l'usage même du terme de corporation pour qualifier l'être ensemble du monde ouvrier » allait « perdurer pendant tout le XIXe siècle »⁸¹. De même, notent Haupt et Crossick, « aux débuts du mouvement ouvrier en France (...), les idées corporatistes jouèrent un rôle prépondérant. Le compagnonnage n'avait pas disparu avec les guildes »⁸². Ainsi « la notion de continuité du pouvoir de la tradition corporatiste demeure nécessaire pour appréhender le mouvement ouvrier français jusqu'en 1848 »⁸³. Tandis que les médecins, pharmaciens seraient entrés pleinement dans la modernité à travers le processus de professionnalisation, le monde ouvrier serait resté cantonné au modèle corporatif. La rupture est, à nos yeux, moins nette qu'il n'y paraît. Si rupture il y a elle se situerait plutôt dans le rapport entretenu avec l'industrie. Alors que les coopératives ouvrières se construisirent d'une certaine façon contre l'industrie il n'en était pas de même de la coopérative proposée par Dorvault.

⁷⁹ *Ibid.*, “the early french labour movement bears witness to the continuing significance of corporate ideas—the importance of associationism and cooperation, the anti-capitalist impulse rooted in the defence of the trade and artisanal rights, the notion of trade as property, the commitment to self-organisation rather than to a state led social transformation, and in the broadest terms the power of moral conceptions of production and a moral critique of productive relations. The result was a commitment to cooperative production and workshop organisation which was to be a formative influence on French socialism”, p 35.

⁸⁰ *Ibid.*, « The corporation » écrivent Haupt et Crossick “as a structure for industrial organisation was dead in France, with neither small enterprise nor state authorities willing to contemplate its return, p 31.

⁸¹ ROSANVALLON (Pierre), *Le modèle...*, *op. cit.*, p. 175.

⁸² CROSSICK (G.) HAUPT (H.G.), *The petite...*, *op. cit.* “in the early labour movement in France (...) corporate idea played a considerable role. The compagnonnages did not disappear with the guilds”, p 34.

⁸³ *Ibid.*, « the continuing power of the corporate tradition remains necessary to an understanding of the french working class movement through to 1848”, p 35.

Le terme de néocorporatisme ou de nouveau corporatisme est une construction moderne qui doit beaucoup aux travaux menés par des sociologues, des politologues, des économistes sur les groupes. On pense notamment aux travaux de Mancur Olson⁸⁴ qui, en cherchant à comprendre ce qui pouvait pousser des personnes partageant les mêmes intérêts, les mêmes revendications, à ne pas s'associer, s'interrogeait sur ce qu'il appelait les logiques de l'action collective. La littérature politique des années 70-80 voit fleurir l'utilisation du terme de corporatisme "avec des préfixes tels que néo-, libéral, sociétal, pour se référer à des aspects du processus politique (...) au sein desquelles des associations d'intérêts formellement désignées sont incorporées dans le processus d'élaboration et d'application de décisions faisant autorité"⁸⁵. Pour certains le développement de ces corporatismes, assimilés parfois à des groupes de pression, est facteur d'instabilité politique, alors que d'autres insistent sur leur nécessaire intégration dans le système politique comme facteur de bonne gouvernance⁸⁶. Chez Charles S. Maier le concept de corporatisme est défini «en tant que transfert partiel de l'élaboration et de la mise en place des politiques publiques vers des intérêts privés organisés. Ce processus peut être initié par des officiels pour augmenter leur propre contrôle sur la vie sociale et économique. Alternativement, ce processus peut être généré par les représentants eux-mêmes des groupes d'intérêts"⁸⁷. Si ces politologues ont beaucoup insisté sur la fin du XIXe siècle et le XXe siècle, la première moitié du XIXe siècle est restée quelque peu à l'écart du champ de réflexion, hormis les travaux de Pierre Rosanvallon.

La PCF naît d'une crise d'identité de la profession à la charnière entre commerce et profession libérale. Le XIXe siècle serait pour le pharmacien celui du choix : le commerce ou la mort. Tandis que certains développent des réflexes de défense corporatiste, refusant les mutations, d'autres entrent de plain-pied dans cette modernité. Peu à peu émerge une troisième voie, celle que semble incarner, au tournant du XIXe siècle, la Pharmacie centrale de France. Dorvault cherche à établir à travers la PCF un corporatisme d'un nouveau type conciliant défense du métier, industrialisation et pharmaceutisation. Ceci conduit à imaginer des structures entrepreneuriales nouvelles associant coopération et capitalisme. L'originalité du projet de Dorvault réside dans cette voie médiane. L'industrialisation ne signifie ni la disparition du laboratoire ni la mort du pharmacien scientifique. Ce faisant il s'agit de voir comment l'entreprise est parvenue à maintenir cette double orientation et à forger en réalité une nouvelle identité

⁸⁴ OLSON (Mancur), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1987

⁸⁵ SCHMITTER (Philippe), "Interest intermediation and regime governability", in BERGER (Suzanne) (dir.), *Organizing interests in Western Europe : pluralism, corporatism, and the transformation of politics*, NY, Cambridge University Press, 1981, 426 p, "with such prefixes as neo-, liberal, societal, to refer to (...) the political process: as a mode of policy formation, in which formally designated interest associations are incorporated within the process of authoritative decision making and implementation" p 295.

⁸⁶ *Ibid*, p 293.

⁸⁷ MAIER (Charles. S.), "Fictitious bond ... of wealth and law": on the theory and practice of interest representation", in BERGER (Suzanne) (dir.), *organizing interest...*, *op.cit.*, « as a partial devolution of public policy making and enforcement on organized private interests. This process can be initiated by public officials to augment their own control over social and economic life. Alternatively, the process can be generated by interest group representatives themselves", p 49.

socio-professionnelle pour le pharmacien d'officine, identité qui a très largement forgé la pharmacie moderne, assurant à la profession une place centrale dans le système de santé industriel actuel. Le second Empire et les débuts de la III^e République apparaissent comme une période charnière pour ceux que Gambetta baptisera les nouvelles couches. L'essor de la Pharmacie centrale est contemporain de l'ascension de ces capacités que sont les pharmaciens. Nous reviendrons dans un premier temps sur les origines de la coopérative, en tentant d'aborder la personnalité des hommes qui la composaient. Dans un second temps nous aborderons les structures de la coopérative en cherchant à comprendre le système de gestion, le mode de fonctionnement de l'entreprise. Dans un troisième temps nous verrons comment la maison Dorvault s'est lancée à l'assaut du marché. Enfin nous chercherons à voir comment la coopérative a tenté de servir les intérêts du groupe. La crise qui frappe depuis le milieu des années 70 les économies occidentales ne cesse de susciter des interrogations sur des thèmes aussi divers que la formation, l'innovation, la recherche et bien sûr la puissance du tissu industriel. L'année 2008 a accru les doutes quant à la capacité des économies dites développées à surmonter une concurrence toujours plus forte entre les Etats. L'étude de la PCF peut ainsi fournir l'exemple intéressant à plus de 150 ans de distance de la manière dont une entreprise a cherché à croiser industrialisation, science et défense de la profession.

Si les archives de la PCF sont très riches, elles demeuraient insuffisantes pour aborder l'ensemble des questions et problématiques qui surgissaient au fil du travail. Pour mieux approcher l'entreprise et son fondateur nous nous sommes appuyés sur les archives notariales de la famille disponible aux Archives Nationales. Ces archives furent essentielles pour retrouver le contrat de mariage de Dorvault avec Mlle Garot, et donc l'état de la fortune du couple, ainsi que les différents statuts de l'entreprise accompagnés de la liste des sociétaires (au moins pour octobre 1852). Celles-ci étaient en effet absentes des comptes rendus d'assemblée générale de l'entreprise. L'obtention de la légion d'honneur par Dorvault nous amena à consulter tout à la fois le dossier éponyme (disparu du reste dans un incendie) et les dossiers concernant les demandes successives effectuées par notre pharmacien. Ce fut l'occasion pour nous de mieux cerner les réseaux tissés autour du patron de la PCF et de tracer ainsi les contours de ce que l'on pourrait appeler une notabilité pharmaceutique. Les appuis du gérant sont ancrés dans la profession comme nous le verrons mais pas seulement. Les archives nationales renferment également des éléments intéressants concernant la profession en général, notamment les dossiers des étudiants de la Faculté de pharmacie de Paris ainsi que des lettres et pétitions adressées par la profession au ministère. Ces diverses séries peuvent permettre de mieux cerner notre groupe social. La participation de la centrale à des expositions universelles de grande ampleur aiguïsa notre curiosité et nous a poussés à consulter les nombreux fascicules disponibles aux Archives Nationales en quête tout à la fois de renseignements sur l'entreprise et d'informations sur ses concurrentes. Les données sont de, ce point de vue, très inégales. Les archives de la Seine sont intéressantes également. Les inventaires après décès de la population de la Seine y sont conservés. On peut y trouver l'état des biens de Dorvault l'année de sa disparition (1879). Il

est également possible de retrouver des informations fiscales et commerciales sur la société et ses statuts. Nous disposons en particulier d'une liste de brevets lesquels sont malheureusement plus tardifs par rapport à notre période. Les dossiers de faillite peuvent aussi constituer des pièces importantes pour avoir une vision plus précise du groupe à la charnière entre la boutique et les professions libérales. Nous nous sommes arrêtés principalement autour des années 1840 associées, aux yeux des pharmaciens, à une crise sans précédent de la profession. Les revues professionnelles de l'époque (Journal de chimie et de pharmacie, Répertoire de pharmacie), les bulletins des sociétés de pharmaciens ont constitué des mines d'information précieuses. Elles permettent de saisir les revendications du corps auprès de l'Etat mais également les points de divergence au sein du groupe quant aux réformes demandées. Nous avons pu y puiser par ailleurs des renseignements précieux sur les individus, leur trajectoire, leur origine, les réseaux. Ces sources ont été fondamentales à plus d'un titre pour le travail prosopographique. La numérisation entreprise depuis déjà quelques années par la BNF s'avéra d'une grande utilité. L'Union pharmaceutique et le Bulletin commercial sont en effet disponibles par le biais du moteur de recherche Gallica⁸⁸. La Bibliothèque Nationale possède également des ressources iconographiques majeures relatives à l'entreprise. Une centaine de clichés a été prise en 1902 par un photographe professionnel. Ces images sont fondamentales car elles permettent d'avoir un aperçu unique sur les structures, laboratoires, ateliers d'une entreprise pharmaceutique à la charnière entre le XIXe et le XXe siècle. L'Institut National de la Propriété Industrielle conserve quelques brevets (déposés par Dorvault) que nous n'avons pas fait figurer car ils présentent un intérêt mineur par rapport à la coopérative.

⁸⁸ Ce dernier est conservé à la bibliothèque de la faculté de médecine de Lyon.

PARTIE I. GENESE ET FONDATION DE LA PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE.

La Pharmacie centrale de France apparaît à bien des égards comme le produit d'une époque. Si l'histoire est fille du temps alors il faut bien admettre que la coopérative fondée par Dorvault entre mars et octobre 1852 s'ancre dans une ère, la seconde république finissante, qui fut marquée par de profonds bouleversements.

Beaucoup d'historiens ont insisté sur le rôle crucial de la IIIe République dans l'émergence de ce qu'il est convenu d'appeler les couches nouvelles. Christophe Charle lui-même qui cherche à évaluer leur importance sous le second Empire les détache difficilement de leur ancrage républicain. « L'imprécision du vocabulaire indique bien qu'il s'agit seulement des prémisses d'une nouvelle classification sociale qui n'aura sa pleine légitimité qu'avec l'avènement ultérieur de la démocratie politique » écrit-il⁸⁹. A travers l'étude de la PCF nous chercherons à montrer que le second Empire tira sa force de cette politique mêlant libéralisme et protectionnisme fondement des futures capacités. Si celles-ci purent s'épanouir sous la IIIe République c'est parce que leur assise sociale avait été confortée sous l'Empire autoritaire. Au reste n'allaient-elles pas apporter leur soutien massif à une République conservatrice qui n'était pas sans rappeler l'héritage césarien du régime impérial⁹⁰ ?

Le second Empire semble avoir constitué une période décisive dans la phase d'expansion sociale des ordres capacitaires. Un peu plus de quarante ans après que l'oncle eût réorganisé la profession en confortant son monopole, les pharmaciens se trouvaient placés sous l'« Empire » du neveu. Assurément les personnalités n'étaient pas les mêmes et de Napoléon I à Napoléon III quarante années s'étendaient qui pouvaient modifier les regards et les perceptions. L'un n'était pas l'autre. Il existait cependant un continuum idéologique, on serait tenté de dire un codage politique en l'occurrence le « bonapartisme ». La force d'un régime résidait dans la personnalité de celui qui la dirigeait, dans la confiance qu'il inspirait et dans l'ordre qu'il était capable d'apporter. Le bonapartisme ne tirait pas seulement son rayonnement de la figure sulfureuse de l'homme providentiel il puisait aussi très largement dans celle de l'homme nouveau. Il pouvait être le régime des individus en quête d'ascension sociale comme les pharmaciens. La centrale reflétait en elle-même les aspirations confuses d'une époque partagée selon le mot d'Eric Anceau entre l'ordre et le mouvement.

⁸⁹ CHARLE (Christophe), *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1991, 405 p., p 130.

⁹⁰ REMOND (René), *La vie politique en France*, A. Colin, 2 vol, 1965-1969.

CHAPITRE I. UNE ASSOCIATION, UNE PROFESSION, UN HOMME, UN MOMENT.

«C'est par l'association seule que » l'on sauverait cette « chère profession (de pharmacien) du discrédit dans lequel elle était généralement tombée, c'est par l'association que » l'on relèverait « le moral des confrères malheureux, que réunis » on se sentirait « plus forts et plus confiants pour l'avenir⁹¹ ». C'est par ces mots que, le 15 mars 1852, Dorvault, appela ses confrères à se rassembler autour de son projet de coopérative entre pharmaciens : la Pharmacie centrale de France. Pour Dorvault l'association pouvait être un « levier puissant » pour la profession s'il s'appuyait « sur un point bien déterminé ⁹²» en l'occurrence le diplôme de pharmacien. Les 16 et 17 octobre 1852 se tenait la première assemblée générale de la société. Nous essaierons de revenir dans cette partie sur la genèse et les fondements de cette coopérative initiée par une profession réputée pour son individualisme. Il s'agit ainsi de comprendre comment naît une association.

A. Genèse de l'associationnisme pharmacien (des années 1790- aux années1840).

« Précurseur⁹³» Dorvault l'était sans doute mais il ne bâtissait pas sur un terrain vierge. « Depuis longtemps, l'idée d'une Maison centrale de la Pharmacie, basée sur la Mutualité, avait été émise », « presque chacun » des pharmaciens l'avaient eue rappelait modestement Dorvault en 1852. L'idée ne lui en « revenait donc nullement ». Il ne faisait qu'en « proposer formellement la réalisation »⁹⁴. En « cours dans la profession depuis plus de cinquante ans» le projet de maison centrale existait à l'état d'ébauche. Le choix de débiter cette genèse dans les années révolutionnaires tient donc pour beaucoup à ce legs qu'évoque le fondateur de la PCF et qui remonterait à plus d'un demi-siècle. Il nous a paru intéressant de nous arrêter aux années 1840 car celles-ci constituent à nos yeux un moment particulier marqué notamment par la tenue du congrès médical de 1845. La mobilisation et l'organisation des pharmaciens entre dans une autre phase.

1. Les racines du « mutualisme » en pharmacie.

Ces ébauches de maison pharmaceutique avaient été développées par les « hommes les plus éminents de la pharmacie » qui, à partir de Fourcroy et Vauquelin et des membres de l'ancien Collège de pharmacie de Paris » avaient développé ce projet de Mutualité pharmaceutique. A cet égard la PCF apparaissait comme le fruit d'un héritage laissé par l'élite de la profession. Si la révolution de 1789 a constitué pour

⁹¹ AG de la PCF, 1854.

⁹² AG de la PCF, 1852.

⁹³ BOUSSEL (Patrice), *Dorvault, sa vie..., op. cit.*, p. 43.

⁹⁴ Mars 1852, projet de création de la Pharmacie centrale de France.

la plupart des associations ou des sociétés une « cassure »⁹⁵, tel n'a pas été le cas pour les pharmaciens et les médecins. « Dès la fin de la convention des accommodements vont venir tempérer les excès d'une législation trop systématique. C'est ainsi qu'au vu des fâcheux effets de la suppression du Collège de pharmacie aux termes du décret d'Allarde, on va, dans l'intérêt de la santé publique, tolérer que se forme à Paris une Société libre de pharmacie reprenant en main la formation professionnelle »⁹⁶. Ce dynamisme de la profession en matière associative ne se démentira jamais.

Fourcroy apparaît comme une référence majeure dans le projet de constitution de la Pharmacie centrale de France. Son nom était associé au Collège de pharmacie. Né en 1755, mort en 1809 Fourcroy incarnait à la fois la figure du brillant « chimiste » et celle du « révolutionnaire » engagé, pour reprendre le titre de la biographie que lui a consacré W.A.Smeaton⁹⁷. Aux yeux des pharmaciens Fourcroy était la preuve vivante des liens qui existaient entre la pharmacie et la chimie, il incarnait la pharmacie savante. Le 2 octobre 1796 la Société des pharmaciens de Paris l'avait d'ailleurs élu en compagnie de « Berthollet, Guyton » et d'autres savants comme « associés libres »⁹⁸. En Janvier 1797 « Fourcroy fut formellement admis et fit un discours éloquent bien que verbeux sur la relation entre pharmacie et chimie. Il soutenait que la chimie avait vu le jour dans les laboratoires pharmaceutiques, et mentionna quelques-unes des découvertes chimiques significatives faites par des pharmaciens tels que Rouelle ou Scheele »⁹⁹. Ce renforcement des liens entre pharmacie et chimie deviendrait précisément le leitmotiv de Dorvault.

Fourcroy allait être une source d'inspiration sur d'autres points comme l'associationnisme. Dans un discours tenu le dimanche 7 avril 1793, lors de l'ouverture du lycée des arts le savant avait vanté l'essor des « nouvelles associations libres, toutes destinées » à reculer « les limites » de la science¹⁰⁰. La révolution incontestablement avait contribué au développement de ces sociétés comme « la Société philomatique (...) la Société libre d'histoire naturelle ». Les « arts mécaniques et chimiques liés aux sciences par la pratique et la théorie, et qui en suivant constamment leurs progrès avancement rapidement vers la perfection, sont peut-être de toutes les occupations humaines celles dont la révolution française a le plus favorisé le succès »¹⁰¹ notait alors Fourcroy. Aux yeux du chimiste la période révolutionnaire était synonyme de progrès dans les sciences mais aussi dans l'industrie. « Une foule de manufactures nouvelles se sont élevées depuis quelques années aux environs de Paris et dans les départements voisins

⁹⁵ CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France XIX-XXe siècle*, Paris, édition du comité des travaux historiques et scientifiques, 1995, 269 p., p. 31.

⁹⁶ *Ibid.*, p 34.

⁹⁷ SMEATON (William Arthur.), *Fourcroy: chemist and revolutionary (1755-1809)*, Cambridge, 1962, 288 p.

⁹⁸ *Ibid.*, p 72.

⁹⁹ « Fourcroy was formally admitted and gave an eloquent but wordy address on the relation between pharmacy and chemistry. He believed that chemistry had originated in the pharmaceutical laboratory, and indicated some of the valuable chemical discoveries made by pharmacists such as Rouelle and Scheele », *Ibid.*, p 73.

¹⁰⁰ FOURCROY (Antoine-François), « *Discours tenu à l'ouverture du lycée des arts* », Dimanche 7 avril 1793, archives de la faculté de pharmacie de Paris.

¹⁰¹ *Ibid.*

(...) voyez de toutes parts ces usines ardentes où le fer arraché au faste est forgé pour armer les mains de nos guerriers (...) parcourez ces vastes bâtiments naguère voués au silence et à la pieuse oisiveté de quelques cénobites ; que de mouvement, que de vie, que d'agitation sous ces portiques convertis en ateliers utiles¹⁰². La coopérative professionnelle puisait ses racines dans cet idéal de l'association libre et non plus contrainte, idéal qui ne pouvait que favoriser l'essor de l'industrie et de la science.

Pour le savant qu'était Fourcroy, il était vital d'associer plus étroitement chimistes et pharmaciens. C'est ce qu'il rappela aux membres de la Société libre des pharmaciens de Paris lors de son discours de candidature du 5 janvier 1797¹⁰³. Les pharmaciens devaient prendre soin « d'observer les phénomènes chimiques qui les accompagnaient ou qui les suivaient ». En d'autres termes si les pharmaciens voulaient maintenir leur identité scientifique, il leur fallait se confronter en permanence aux pratiques de laboratoire. Ce retour vers le laboratoire devait s'accompagner d'un renforcement de l'esprit de coopération à travers l'établissement d'« entretiens » permanents entre savants. « (...) Voulez-vous concourir tous à l'avancement de la chimie et de la pharmacie, réunissez tous ces rayons épars, confondez tous ces ruisseaux égarés, communiquez-vous réciproquement toutes ces connaissances particulières, que cette échange fraternel de lumière se fasse entre vous par écrit à des jours convenus, qu'aucun ne se dispense de cette convention (...), ce n'est qu'à force de réunir les fragments multipliés qu'on arrive à former un tout imposant»¹⁰⁴. Fourcroy lançait d'ailleurs un avertissement aux individualistes, « loin de moi la pensée que l'amour du gain, qui resserre l'âme et rétrécit les idées, puisse donner à aucun d'entre vous le conseil de se réserver comme des secrets, ces corrections ou ces pratiques perfectionnées, ces voies simplifiées et courtes qui contribuent si avantageusement au progrès de la science ».

Quelques mois plus tard Trusson, président de la Société des pharmaciens de Paris, semblait répondre aux vœux de Fourcroy soulignant à son tour la nécessité de renforcer la coopération scientifique entre les pharmaciens¹⁰⁵. « C'est sans doute pour suppléer à cette faiblesse de la nature que l'on a vu les savants appliqués au même genre d'étude chercher dans tous les temps à se réunir, afin de former entre eux une masse de connaissances dont le rapprochement des travaux et des lumières doit naturellement agrandir et fortifier (...) telle est l'origine de toutes les corporations savantes ; telle a été celle des pharmaciens de Paris »¹⁰⁶. C'est dans les idées de Fourcroy mais également dans ce modèle que constituait le Collège de pharmacie de Paris qu'il faut rechercher les racines coopératives de la Pharmacie centrale de France. Dorvault plaçait délibérément son œuvre sous les auspices des grandes

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ FOURCROY (Antoine-François), *Discours de candidature de Fourcroy à la société libre des pharmaciens de Paris*, 5 janvier 1797, archives de la faculté de pharmacie de Paris.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ TRUSSON (Nicolas), « Discours d'ouverture de la séance publique de l'école de pharmacie de Paris », *Journal de la société des pharmaciens de Paris*, 18 mars 1797, archives de la faculté de pharmacie de Paris.

¹⁰⁶ *Ibid.*

figures de la pharmacie savante. A n'en pas douter celles-ci servaient de cautions pour convaincre les pharmaciens de rallier la coopérative. On aurait cependant tort de limiter ces références à un usage strictement « politique ». Les idées de Fourcroy allaient inspirer Dorvault en particulier dans l'accent mis par le savant sur le renforcement des liens entre pharmacie et chimie. Le retour vers le laboratoire allait constituer l'un des axes cardinaux de la politique de Dorvault. L'autre apport décisif de Fourcroy se situait dans le lien qu'il établissait entre progrès scientifiques et coopération. L'essor général de la science, le progrès de la chimie ne pouvait s'accomplir que par un échange permanent entre savants et le nécessaire dépassement des intérêts individuels. Là encore de telles idées allaient inspirer Dorvault de façon décisive.

Le Collège de pharmacie de Paris était né de la séparation opérée entre épiciers et apothicaires avec l'ordonnance royale de 1771¹⁰⁷. Il présentait une particularité, il n'avait disparu ni en 1791 avec la loi supprimant les communautés, « ni en 1793 avec le décret qui avait mis fin à l'existence des académies, des sociétés et des facultés ». Malgré la tourmente révolutionnaire le collège avait réussi à se maintenir. Entre « 1793 et 1796, le Collège de pharmacie » fut ainsi la seule institution de santé à survivre « à la promulgation du décret du 8 août 1793 ». Pour B. Dehillerin et J.P. Goubert, cette survie ne peut s'expliquer que par l'action d'un personnage influent comme Fourcroy ou Vauquelin. Avec la Pharmacie centrale Dorvault allait poursuivre ce qui avait été « le grand dessein du collège : la conquête du monopole pharmaceutique ». A cet égard Dorvault n'allait pas seulement s'inspirer de la philosophie développée par le Collège de pharmacie, il allait aussi s'inspirer de son organisation. La vie du collège se découpait en quatre aspects : « institutionnel, bureaucratique, corporatif, enseignement ». « Réunis en collège, les pharmaciens de Paris non seulement affirmaient » le monopole pharmaceutique « mais se donnaient pour tâche de le conquérir ou de le faire accepter ». Ceci passait par la lutte contre les illégaux et par l'amélioration de l'offre de formation. L'objectif des membres était de « donner à leur art un enseignement de qualité, destiné à l'élite de la profession ». La « fonction d'enseignement et le rôle corporatif du collège » étaient ainsi très liés. Ainsi « le Collège de pharmacie en se fondant sur les principes âprement défendus depuis 1777, et en défendant son monopole au moment même où il n'était plus légalement reconnu, sut démontrer, surtout entre 1791 et 1796, l'étendue de sa puissance récemment acquise »¹⁰⁸. Le 20 mars 1796 était créée la « Société libre des pharmaciens de Paris »¹⁰⁹. « Tous les membres du Collège de pharmacie faisaient automatiquement partie de la société »¹¹⁰. Les pharmaciens manifestaient déjà très haut leur monopole professionnel.

¹⁰⁷ DEHILLERIN (Bénédicte), GOUBERT (Jean-Pierre), « A la conquête du monopole pharmaceutique, le Collège de pharmacie de Paris », *Historical reflections*, printemps-été 1982, vol 9, 1-2, p 234.

¹⁰⁸ *Ibid*, p 248.

¹⁰⁹ COURT (Susan), SMEATON (W.A.), « Fourcroy and the journal de la Société des pharmaciens de Paris », *Ambix*, Mars 1979, vol 26, p 41.

¹¹⁰ *Ibid*.

Le collège avait également développé une politique commerciale audacieuse. « Ils ne sont plus là, rappelait Trusson, ces temps où la science aimait à s'envelopper des voiles du mystère, (...). Elle est devenue comme la liberté, le patrimoine de tous ; et dans une âme généreuse et vraiment républicaine, l'égoïsme du savoir ne peut pas être plus permis que l'égoïsme du cœur »¹¹¹. Le directeur de la Société de pharmacie de Paris rappelait ainsi les objectifs d'émulation intellectuelle que poursuivait le Collège de pharmacie. La science, la formation restaient des objectifs prioritaires du Collège. Mais la société s'était fixée également d'autres buts beaucoup plus commerciaux. « Les préparations, affirmait Trusson dans ce même discours du 18 mars 1797, tant chimiques que galéniques, seront exécutées en grand par les professeurs, conjointement avec les membres de la société, et les produits ou résultats de ces opérations publiques seront employés aux usages de la médecine. (...) Ainsi les médecins ceux surtout des petites communes de la République, où le vrai pharmacien manque, sont assurés d'obtenir de ce nouvel établissement, auquel tous les membres de la société concourront, l'avantage inappréciable, pour les malades, de n'employer que des médicaments sûrs et uniformes, surtout à l'égard de ceux qui jouissent, à plus petite dose, d'une grande activité sur nos organes, le secours»¹¹². Dorvault s'inspirait donc sur bien des points du Collège de pharmacie de Paris. Sa coopérative s'inscrivait dans une dimension scientifique et commerciale.

La Société des pharmaciens de Paris s'était notamment lancée dans la commercialisation de la Thériaque et l'eau de mélisse¹¹³. En préparant la thériaque la société cherchait à concurrencer Venise. « Depuis longtemps la France, grâce aux travaux du Collège de pharmacie de Paris n'a plus rien à envier à Venise, et la publicité, ainsi que l'exactitude scrupuleuse que cette société a toujours apportée à la composition de la thériaque, sont des preuves bien convaincantes de la supériorité de ses préparations, sans autre ambition que celle de servir l'humanité, les membres de la société de pharmacie de Paris n'ont jamais calculé leur temps ni leur peines, ni leurs dépenses ; le bien public tel est l'objet de leurs vœux ; l'estime et la confiance de leurs concitoyens seront toujours les plus douces récompenses». Ce souci du bien public, cette volonté d'étendre le monopole de la pharmacie française à travers le monde seraient aussi celles de la Pharmacie centrale. « Dans le nombre de ces substances » qui arrivait de l'étranger rappelait Trusson, « il est plusieurs végétaux de notre climat ; les récolter dans les temps ou les lieux où leur plus grande vigueur annonce plus de vertu, les faire sécher par des méthodes appropriées à leurs différentes natures, c'est ce qu'on a fait pour ceux-là, et ce n'est pas une si petite tâche lorsqu'on ne veut négliger aucun des détails de choix et d'attention nécessaires dans cette partie.(...) les autres en plus grand nombre sont étrangères et nous parviennent par voie du commerce». Or beaucoup de celles-ci arrivent dans un état de « désordre ». « Ici vous rencontrez deux ou trois qualités de la même drogue confondues ensemble, et il a fallu que le pharmacien distinguant celle à qui appartient la préférence, se la

¹¹¹ *Journal de la Société de pharmacie de Paris*, 18 mars 1797.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Journal de la Société de pharmacie de Paris*, 7 novembre 1798.

procurât par un triage scrupuleux »¹¹⁴. Ceci était particulièrement vrai de la Thériaque. « Le grand nombre et la rareté de la plupart des drogues simples qui entrent dans sa composition, et dont beaucoup étaient tirés de pays étrangers, sont d'un prix considérable, ne permettent guère à des pharmaciens isolés de faire en grand toutes les dépenses qu'elle exige. Tel est le principal motif qui a déterminé depuis longtemps, les pharmaciens de Paris à la préparer en commun »¹¹⁵. « Il en existait un autre non moins essentiel, c'était d'être plus à portée d'employer tous les soins nécessaires pour que cette grande préparation pu obtenir le degré de perfection dont elle était susceptible ».

« Quant à l'eau de mélisse (présente dans toutes les pharmacies) on se contentera de dire que les pharmaciens de Paris, après avoir comparé différentes formules, ont adopté comme la meilleure, celle qui fut recueillie en l'année 1715 par un religieux carme, du ci-devant grand couvent de la place Maubert, appelée le frère Joachim de Saint-Jacques, et qui fut communiquée par celui-ci au frère Gabriel de Saint-Jacques, carme déchaux (...) l'eau de mélisse a été composée selon les règles de l'art. Et avec toute l'attention qu'exigeaient le choix et les doses des diverses substances qui entrent dans sa composition, les préparations et distillations préliminaires de chacune d'elles et enfin le mélange, dans des proportions convenables, des différentes liqueurs précédemment distillées, et combinées d'une manière intime par une dernière distillation ». Le bureau « pour la distribution de la thériaque et de l'eau de mélisse sera ouvert tous les jours à compter du 15 messidor an 7 de la république française, à l'école publique et gratuite de pharmacie rue de l'arbalète division de l'observatoire ». D'ailleurs « les boîtes et les caisses porteront le cachet de l'école de pharmacie ». Le prix de la thériaque en boîte d'étain était fixé à 10 francs, l'eau de mélisse à 10 francs 80 centimes la caisse de douze fioles »¹¹⁶. L'entreprise n'avait rien d'industrielle, elle préfigurait cependant le projet commercial de Dorvault.

C'est ce que note du reste Guitard¹¹⁷. Le 12 mars 1797 les membres de la Société libre de Paris arrêtaient « les grandes lignes de cette entreprise qui permettrait d'exécuter en grand les opérations servant aux démonstrations des professeurs et d'en revendre le produit au bénéfice de l'école »¹¹⁸. « Tous les membres de la Société libre et eux seuls pourraient devenir actionnaires en prenant l'une des 150 actions de 300 livres à émettre ; la compagnie ne saurait vendre ni débiter aucune préparation ou composition en détail ». Les statuts prévoyaient un « magasin de drogues simples », dans lequel on préparerait « en grand et dans le laboratoire » différentes compositions (huile d'amande douce, thériaque, eau de mélisse, distillation et rectification de l'alcool, émétique, boules de Mars, kermès, pierre infernale, ammoniac ou alcali volatil, phosphore). La société dû se dissoudre le 11 avril 1803 d'après Guitard. Guitard évoque également les projets d'un certain Cardon daté de 1793. Celui-ci

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *Journal de la Société de pharmacie de Paris*, 15 prairial, an VII.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ GUITARD (Eugène), *Deux siècles de presse*, *op. cit.*

¹¹⁸ *Ibid.*, p 93.

projetait l'établissement d'une « pharmacie nationale » dans « laquelle toutes les manipulations seraient faites en grand »¹¹⁹.

Nombre de pharmaciens, prolongeant les idées de Fourcroy et du Collège de pharmacie de Paris, avaient souligné la nécessité de s'associer. Le 6 décembre 1819, A. Fée réussissait à rassembler les pharmaciens de Paris dans une réunion qui devait, selon ses termes, changer les « destinées de la profession ». « Exerçant tous le même état, ayant fait des études semblables, consacrés aux mêmes occupations, pourquoi jusqu'à présent, avons-nous été étrangers les uns aux autres ? Pourquoi nous sommes-nous si longtemps refusé les charmes de la confraternité ? »¹²⁰ Le discours pointait à la fois la vigueur et la faiblesse de l'idéal corporatiste au sein de la profession. Cette vigueur était entretenue par des membres dynamiques comme Fée. « Si les notaires, les avoués, les agents de change, les courtiers de commerce, sont, pour la sûreté des fortunes, érigés en corporations, quoique la charte n'en reconnaisse aucune, pourquoi une corporation qui tendrait à la sûreté de la santé publique ne serait-elle pas tolérée ? Qu'ont fait les bouchers, les charcutiers, les boulangers, pour obtenir le droit de s'établir en corporations » ils ont tout simplement fait valoir au gouvernement « l'argument de l'hygiène publique ». La « ligue » rêvée par Fée devait faire « trembler le charlatanisme »¹²¹.

Dans la première partie du XIXe siècle nombre de pharmaciens avaient souligné la nécessité pour la profession d'entrer dans cette voie industrielle. Vée, l'un des grands noms de la pharmacie française, avait rédigé un article dans ce sens, article qui était paru dans le Journal des connaissances médicales et qui avait été repris par d'autres journaux comme celui de la pharmacie du midi¹²². Pour Vée la pharmacie était une profession « tout à la fois scientifique et industrielle ». Elle puisait « dans ce double caractère des avantages incontestables, mais aussi des inconvénients réels ». Selon Vée, « les idées abstraites et élevées qui devaient préoccuper le savant, produisaient en lui un certain détachement des choses réelles et positives de la vie un sentiment de dignité personnelle qui faisait repousser, dans les rapports avec les autres hommes, ce qui ne tendait qu'à servir un intérêt pécuniaire ». Ainsi le pharmacien s'« effarouchait » et « s'étonnait du moyen de parvenir que l'industriel regardait comme légitime et permis ». L'industriel « au contraire, tel que les mœurs du siècle l'ont fait et tendent à se constituer chaque jour davantage, a sans cesse devant les yeux l'argent comme but de tous ses efforts ; c'est encore lui qu'il a en vue alors que, de son plein gré, il sait sacrifier une partie de ses bénéfices pour résister à une concurrence incessante, ou pour l'aller porter lui-même vive et redoutable à côté des rivaux, sur le terrain desquels il espère bientôt s'établir ». « Il est certain, affirmait Vée, que des qualités si différentes ne peuvent se trouver rassemblées dans le même individu ». Le pharmacien était sans cesse tiraillé entre ces deux pôles, et tantôt il tendait vers l'un tantôt il tendait vers l'autre. C'est là que se situait le nœud du

¹¹⁹ *Ibid*, p 162.

¹²⁰ Faculté de Pharmacie de Paris, Recueil de pièces 30964, 6 décembre 1819.

¹²¹ *Ibid*.

¹²² VEE (Amédée), « De l'avenir de la pharmacie en France », *Journal de la pharmacie du Midi*, 1837.

problème selon le pharmacien.

Certes le pharmacien devait demander des réformes et plus de protection de la part du pouvoir mais, dans l'attente de cette loi, il leur fallait réagir. Les pharmaciens, on ne pouvait le nier, étaient dans une « position entièrement commerciale, c'est à dire soumise (...), à toutes les chances bonnes ou mauvaises de la concurrence ». Pour Vée il fallait se « résigner franchement et de bonne grâce » à cette situation, « le commerce n'était-il pas l'âme des sociétés modernes » questionnait-il. Le pharmacien ne parviendrait à jouir de ces avantages que s'ils se pénétraient « des conditions essentielles du succès dans cette position, l'abaissement relatif des prix et de la publicité renfermée dans des conditions de la moralité et de la légalité dont tout honnête homme ne s'écarterait jamais ». Conscient des réticences encore palpables du corps à l'égard de telles propositions, Vée « ne proposait ces idées qu'avec réserve », car il craignait « de les trouver peu en harmonie avec celles de beaucoup d'estimables confrères »¹²³. Pour beaucoup de pharmaciens cette industrialisation n'était cependant pas chose évidente en ce milieu du XIXe siècle. En 1825 le gouvernement consulta la société de pharmacie de Paris sur des questions ayant trait à une prochaine réforme de la pharmacie. La société nomma alors une commission composée de Boullay président de la société, Fée secrétaire, Blondeau, Boudet, Derosne, Henry, Pelletier, Planche, Robinet, Robiquet membres de la commission nommée par la société de pharmacie de Paris »¹²⁴. Le rapport rendu à cette occasion était significatif de l'état d'esprit qui prévalait au sein de la profession quant à l'approche du métier et de l'identité du pharmacien d'officine. « Les professions, écrivaient les auteurs, paraissent se diviser naturellement en deux classes principales. La première renferme les professions que nous qualifierons de libres c'est-à-dire que l'on peut exercer sans qu'il soit nécessaire de donner à la société aucune garantie tels sont les beaux-arts et les arts industriels dont les productions sans cesse comparées entre elles par un public intéressé à les juger sous tous leurs rapports de bonté et de beauté doivent tendre vers un perfectionnement que la rivalité doit rendre rapide. Nous rangerons dans la deuxième classe les professions que nous appellerons dépendantes, parce qu'elles sont soumises par le gouvernement à des obligations qui peuvent offrir au public des garanties que ne demandent plus les arts industriels ». Aux yeux des membres de la commission les pharmaciens relevaient de la seconde catégorie. C'était d'ailleurs l'appartenance à cette catégorie des professions dépendantes qui permettait de légitimer la demande de limitation du nombre des réceptions. « La pharmacie, expliquaient les membres de la commission ne pouvait être regardée comme une branche d'industrie, elle était une partie essentielle de la médecine sur laquelle la thérapeutique établissait l'espoir de ses succès »¹²⁵. A cet égard le projet de Dorvault marquait une rupture. La Pharmacie centrale de France devait parvenir à rassembler science et industrie, dans ce qui d'ailleurs avait été la philosophie de Fourcroy.

¹²³ *Ibid.*, p 423.

¹²⁴ Faculté de pharmacie de Paris, Recueil de pièces 30964, pièce n 16, 1825.

¹²⁵ *Ibid.*

Dorvault ne mentionne pas le projet de Fée mais évoque par contre d'autres associations comme celles projetées par « Fourcroy, Vauquelin (Hottot), MM Claude, Chevallier, Barse, Magnes-Lahrens, Patrus, Bodart) ou encore l' « association projetée en 1840 par M Boudet, entre quelques pharmaciens de Paris, et dont le siège devrait être à l'établissement d'eaux minérales du Gros-Caillou »¹²⁶. Le dynamisme de la profession s'expliquait d'abord par l'activisme de quelques personnalités. Il est cependant très difficile de retrouver des informations sur ces hommes. Nous nous sommes essentiellement appuyés sur la base numérique de la BNF (Gallica). L'Union pharmaceutique et le Journal de pharmacie et de chimie accordent parfois de la place aux hommages rendus aux grands hommes de la profession¹²⁷. A bien des égards cet esprit d'association s'incarnait donc dans ce que l'on pourrait appeler l'élite de la pharmacie. Une élite dont les rares nécrologies dont nous disposons révèlent à la fois les préoccupations scientifiques et industrielles.

Parmi les projets d'association pharmaceutique qui avaient inspiré Dorvault dans la constitution de la Pharmacie centrale, celui-ci citait volontiers le cas de la Pharmacie normale de Claude à Mulhouse. Cap en donnait un compte rendu dans le Journal de pharmacie et de chimie de 1837. « M Claude a développé le projet d'un établissement qui aurait surtout pour but de rendre l'exercice de la pharmacie plus facile et plus lucratif aux pharmaciens éloignés des grandes villes »¹²⁸. La Pharmacie normale voulue par Claude répondait donc en priorité aux besoins des pharmaciens de province. Dans le projet de Claude « il s'agissait d'une société par actions, à laquelle seraient appelés tous les pharmaciens des différents points de la France (...) elle » devait être « administrée par un directeur et des administrations assez nombreuses pour assurer un service régulier, une correspondance facile et prompte, avec des centres de subdivisions établies dans les départements »¹²⁹. Cette entreprise disposerait d'un « magasin central pour les marchandises et des dépôts placés dans chaque chef-lieu assureraient aux pharmaciens actionnaires des approvisionnements en matière premières et en produits fabriqués de qualité supérieure et fréquemment renouvelés ». Pour Claude ce système présentait plusieurs avantages pour les pharmaciens de province. Outre le « bas prix auquel ces marchandises lui seraient fournis », « chaque actionnaire participerait aux dividendes des bénéfices généraux ». Enfin la « profession affranchie de certaines chances de commerce et de pertes que lui imposent les correspondances, les transports et les industries intermédiaires, se relèverait insensiblement de l'état de malaise et de souffrance dont elle a vraiment droit de se plaindre depuis longtemps ».

La pharmacie réfléchissait donc depuis quelques années à cette question de l'établissement d'une

¹²⁶ AG de la PCF, 1852.

¹²⁷ Voir les ANNEXES pour les notices biographiques.

¹²⁸ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1837, p 42.

¹²⁹ *Ibid.*

coopérative à l'échelle nationale. Avant d'être inspiré par Fourier¹³⁰, Considérant, Saint-Simon ou Godin, Dorvault a d'abord puisé les fondements de sa pensée associationniste dans les écrits de ses pairs. Le projet de coopérative de Dorvault plongeait ainsi ses racines dans une dynamique professionnelle depuis longtemps enclenchée. Les mouvements pétitionnaires pharmaciens constituent un autre bon exemple de cet élan.

2. Le mouvement pétitionnaire.

« Depuis 30 ans a-t-on assez accumulé de pétitions et de doléances ? » interrogeait Dorvault en mars 1852. Le constat était amer et désabusé : « une génération tout entière de pharmaciens s'est usée dans ces grandes luttes ; nous qui lui appartenons encore, signalons à nos successeurs l'écueil où nous nous sommes brisés, disons leur bien haut que l'espoir d'obtenir un appui efficace d'un pouvoir mobile ou indifférent n'est qu'un vain et dangereux mirage, que les pharmaciens doivent puiser en eux-mêmes leurs propres ressources et prendre pour devise le vieil adage : Aide-toi le ciel t'aidera¹³¹ ».

Le constat fait par Dorvault sur l'inutilité de l'Etat était aussi un constat plus général sur l'inefficacité d'un mode de contestation que le fondateur de la centrale jugeait dépassé : les pétitions. « Congrès, pétitions, promesses, rien n'a abouti, le mal va toujours en augmentant, et nous sommes toujours en attendant »¹³². Durant toute la première moitié du XIXe siècle les pharmaciens cherchèrent à établir, à travers les pétitions, une relation privilégiée avec l'autorité afin de maintenir leur monopole sur la pharmacie et le marché du médicament. Après le carnaval révolutionnaire¹³³ et la mise en pièce des corporations, le Consulat avait cherché à réorganiser « l'exercice de la pharmacie avec le même souci de compromis » (que pour la médecine) « entre le libéralisme et la régulation »¹³⁴. Ainsi la loi du 21 germinal an XI institua entre pharmaciens une distinction similaire à celle qui existait pour les médecins¹³⁵. De façon générale note Olivier Faure, « les lois sur la pharmacie (prises sous le consulat) » allaient « plus loin que celles sur la médecine dans la réglementation d'une profession » qui vendait « des produits et non pas des services ». Les pharmaciens pouvaient donc être « d'autant plus redoutables qu'ils restaient armés contre leurs adversaires du privilège de la vente des médicaments dont ceux-ci ne pourraient jamais user que frauduleusement et à la dérobée¹³⁶ ». Ainsi « la loi du 29 pluviôse

¹³⁰ BOUSSEL (Patrice), *Dorvault, sa vie..., op cit.*, p 145. Le biographe de Dorvault se montre particulièrement sceptique à l'égard de ce legs intellectuel (p 151).

¹³¹ Extrait d'un discours de VEE (Amédée), « Réflexions », *Journal des connaissances médicales et pharmaceutiques*, janvier 1852.

¹³² AG de la PCF, 1857.

¹³³ « La révolution française a instauré la liberté de commerce et a supprimé les corporations. N'importe qui pouvait alors se proclamer apothicaire et préparer et vendre des remèdes, ce qui empêchait toute sanction à l'égard des charlatans », extrait de CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique..., op.cit.*, p 26.

¹³⁴ FAURE (Olivier), *Les Français..., op. cit.*, p 41.

¹³⁵ *Ibid.*, p 42.

¹³⁶ Projet de création de la Pharmacie centrale de France, 1852.

an XIII faisait de la contravention aux dispositions sur la police de la pharmacie un délit passible de la correctionnelle »¹³⁷. C'est qu'il en allait de la santé des citoyens. Par la loi de ventôse l'exercice de la pharmacie était donc réservé aux seuls diplômés.

Ces mêmes lois ménageaient cependant de nombreuses exceptions et entorses dans leur application. « Les exceptions et les silences étaient si nombreux que le but ultime (de la loi) tendait à disparaître »¹³⁸. Ainsi « l'arrêté du 25 thermidor an XI donnait la possibilité aux herboristes de « vendre des herbes et des plantes médicinales ». On ne prévoyait, pour la réception de ces herboristes, qu'un « examen portant sur la dessication et la conservation des plantes ». Le décret restait « muet sur tout le reste ». Outre les herboristes il fallait aussi compter avec les religieuses. Celles-ci se voyaient reconnaître, au début du siècle, le droit de préparer et de vendre à bas prix des sirops, des tisanes et quelques autres remèdes ». La loi prévoyait également « deux exceptions au monopole pharmaceutique ». Les veuves de pharmaciens tout d'abord qui pouvaient poursuivre l'exploitation de l'officine de leur mari défunt pendant un an avec « l'aide d'un élève reconnu apte par le jury et sous la surveillance lointaine d'un pharmacien ». Par ailleurs en l'absence d'un pharmacien « certains médecins » avaient la possibilité de vendre des remèdes. Plus problématique était la législation sur les remèdes secrets (décret du 25 prairial an XIII) qui constituait une « entorse manifeste au monopole » pharmacien sur les médicaments. Ce décret autorisait en effet les auteurs et propriétaires de ces remèdes secrets à vendre eux-mêmes leurs produits et à « les faire distribuer par un ou plusieurs préposés simplement agréés par les autorités locales »¹³⁹. Si le « décret du 18 août 1810 » revint sur cette tolérance les ambiguïtés demeuraient. Enfin les autorités faisaient souvent preuve de clémence à l'égard des charlatans et autres, laxisme qui s'étendit avec le retour des Bourbons puis des Orléans. Pour les pharmaciens la loi, dans sa formulation et dans ses applications, consacrait le règne de l'illégalité permanente. Dans les années 1840 le désarroi du corps quant aux réponses à apporter à ces empiètements était à son paroxysme.

“Comme le reconnaissent toutes les études sociologiques, le monopole légal est une institution politique. Contrairement au marché des services médicaux et au prestige culturel de la médecine, qui ont progressé lentement mais sûrement, le monopole professionnel peut en principe naître grâce à la législation et être délégitimé aussi facilement, en fonction du pouvoir des parties intéressées et du climat politique¹⁴⁰”. Les pétitions ne faisaient que traduire le désarroi d'une profession qui voyait son monopole de plus en plus contesté. De ce point de vue Ramsey note “il n'y avait rien d'inévitable dans le

¹³⁷ FAURE (Olivier.), *Les Français...*, *op.cit.*, p. 43.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 42.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 44.

¹⁴⁰ RAMSEY (Matthew), “The politics of medical monopoly in 19th century medicine”, in GEISON (Gerald L.) (ed), *Profession and the French state, 1700-1900*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1984, 319 p., p 225-305. “As all the sociological studies recognize, legal monopoly is a political institution. Unlike the market for medical services and the cultural prestige of medicine, which have grown slowly but fairly steadily, professional monopoly can in principle be legislated into existence and just as easily legislated out again, depending on the power of the interested parties and the political climate”, p 226.

développement d'un monopole professionnel¹⁴¹». On pourrait dans le même ordre d'idée, ajouter qu'il n'y avait rien d'inévitable à son maintien.

Ce que souhaitaient les pharmaciens c'est que l'Etat les reconnût comme « agent social caractérisé¹⁴² ». Tel était l'objet de la pétition présentée par les pharmaciens de Paris en 1840, rappelant que « la pharmacie est un état mixte qui tient aux professions savantes par les études qu'elle exige, et au commerce par ses relations habituelles avec le public. Ils appellent de tous leurs vœux un état de choses qui fasse ranger leur honorable carrière plutôt parmi les fonctions publiques que parmi les professions commerciales¹⁴³ ». Si tous les pharmaciens n'étaient pas d'accord avec une telle vision, elle donnait cependant une idée assez juste de ce qu'était le corporatisme de la première moitié de siècle, le rêve d'un lien direct et étroit entre la profession et l'Etat. Ce mode de contestation était assez répandu dans la société. Il n'était pas le seul fait du petit commerce¹⁴⁴. La pétition visait d'abord à lutter contre les empiètements des concurrents en les enserrant dans un cadre légal strict, a pu noter Jaumain¹⁴⁵. L'Etat apparaît cependant comme « une sorte d'arbitre bienveillant, en gros, de pater familias doté d'un sens de l'équité naturelle auquel on pouvait se fier. »¹⁴⁶ Le croisement des archives et des revues de pharmacie confirme la vitalité revendicative de la profession pharmaceutique. Osons à cet égard un parallèle avec les petits détaillants britanniques très largement étudiés par Crossick. Les associations qui se constituent ne sollicitent pratiquement jamais une aide par voie législative¹⁴⁷. L'absence de recours auprès de l'Etat et l'adhésion au libéralisme économique contraste avec la vigueur revendicative des organisations allemandes soulignées par Gellately note Crossick. Pour celui-ci ce phénomène s'expliquait clairement par « l'absence d'une structure corporative solide dans la Grande Bretagne du XIXe siècle, les artisans se voyaient privés même des mythes d'un âge des corporations à demi remémoré qui auraient pu inspirer leurs réactions au changement »¹⁴⁸.

En l'an X (16 frimaire) le Collège de pharmacie de Caen demandait le respect du monopole. « Le décret du mois d'avril 1791¹⁴⁹ est sans effet » sur « les fraudes, les brigandages, et de plus la vie du public en danger ». Sous l'Empire la société de pharmacie de Paris semble animer le mouvement pétitionnaire. En Avril 1810¹⁵⁰ un Mémoire de la Société engageant aussi les pharmaciens de Bordeaux, Nantes,

¹⁴¹ “There was nothing inevitable about the development of professional monopoly”, *ibid.*, p 227.

¹⁴² ROSANVALLON (Pierre), *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, 414 p., p. 49.

¹⁴³ *Journal de pharmacie et des sciences accessoires*, 1840.

¹⁴⁴ JAUMAIN (Serge), *Les petits commerçants belges face à la modernité (1880-1914)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1995, 321 p., p 65.

¹⁴⁵ BLACKBOURN (David), « The mittelstand in German society and politics, 1871-1914 », *Social History* 2, 1977, p 409-433.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ CROSSICK (Geoffrey), *The lower middle class in Britain 1870-1914*, Londres, Croom Helm, 1977, 213 p., p 27.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p 29.

¹⁴⁹ AN, F/17/2455.

¹⁵⁰ *Journal de pharmacie et des sciences accessoires*, 1818.

Marseille, Toulouse, Grenoble, Lyon, Nancy, Montpellier, Rouen, Versailles, Orléans, Caen, Strasbourg et Besançon réclame de l'Etat une série de mesures, la suppression des jurys médicaux, la nécessité pour tous les pharmaciens de France de prendre leurs grades dans les écoles, la suppression des rémunérations des professeurs des écoles sur les produit des réceptions, la défense du monopole pharmaceutique face aux empiètements des droguistes, la mise en place d'une police pharmaceutique exercée par une chambre de discipline composée de pharmaciens commerçants, la limitation du nombre d'officines qui doit être proportionné à la population. Ainsi on trouve formulé, dès 1810 les axes cardinaux des réclamations des pharmaciens à l'égard de l'Etat : la défense du monopole professionnel (en matière de contrôle et d'exercice du métier), l'amélioration de la formation et donc le relèvement du diplôme, la limitation des officines. La profession est d'ailleurs très active en cette année 1810. Les pharmaciens de Paris ajoutent en effet une autre pétition à la précédente. La pharmacie rappelle la société est un « état » qui ne présente pas de « spéculation commerciale » et qui « repose seulement sur la confiance ». Elle a donc « besoin d'être protégée par le gouvernement ». Dans cette perspective la limitation des officines apparaît comme un préalable afin d'assurer une « aisance convenable » à ceux qui exercent cet art. « Si le gouvernement a cru devoir fixer le nombre des notaires, des avoués et des commissaires-priseurs, pour la sûreté de la fortune des particuliers, la sollicitude ne doit pas moins s'étendre sur ce qui a rapport à leur existence et à quoi ne sera-t-elle pas exposée lorsque le médecin ne pourra plus compter sur les effets des médicaments administrés ? »

Au début de la Restauration (1816¹⁵¹) la Société parisienne relança le ministre de l'intérieur. « La loi sur l'exercice de la pharmacie doit s'étendre à toute la France, et les études être les mêmes pour tous les pharmaciens en quelque lieu qu'ils exercent ». De nouveau la formation était au cœur des revendications. On réclamait la « suppression des jurys départementaux », l'« interdiction aux pharmaciens militaires d'être reçus sans examens ». La Société demandait par ailleurs la mise en place d'« au moins cinq écoles » (...) « placées à Paris Montpellier, Strasbourg, Angers et Bordeaux ». Parmi les autres mesures qui concernaient la formation et la sélection on cherchait à « régler le mode d'instruction des élèves » (entendons uniformiser) et « changer celui des réceptions ». Il fallait refuser « les certificats de complaisance ». Les « élèves » avaient l'obligation « de s'inscrire dans les écoles et d'y suivre les cours pendant une année après avoir travaillé pendant 6 ans dans une officine ». On exigeait également le « diplôme de bachelier ès-lettres ». On soulignait enfin qu'il fallait « mettre une différence dans le prix de réception entre pharmaciens des grandes villes (4000 francs) et pharmaciens des petites villes ». La volonté d'améliorer la sélection de ces pharmaciens était inséparable d'une volonté d'instaurer comme nous le verrons un *numerus clausus* du corps. Parallèlement le monopole était réaffirmé. On demandait à ce que « les pharmaciens » eussent « le droit de poursuite contre les infracteurs de la loi ». D'ailleurs « la discipline de la pharmacie devait être exercée par les écoles

¹⁵¹ *Journal de Pharmacie et des sciences accessoires*, 1816.

conjointement avec les pharmaciens commerçants ». On préconisait de « surveiller de façon générale le commerce des drogues et des médicaments. Cette surveillance serait exercée par un conseil de discipline. Les jurys d'enquête seraient composés de pharmaciens commerçants. Dans les départements sans école : le conseil de discipline pourrait être formé de trois pharmaciens nommés par le préfet. Enfin chaque année le conseil ferait à l'école de son arrondissement un rapport sur l'état de la pharmacie dans son canton. Parallèlement à ce monopole la limitation était réaffirmée. « Le nombre des pharmaciens doit être limité, et ils doivent être répartis dans les villes en raison de la population. Un pharmacien suffit pour 5000 habitants ».

En 1825¹⁵² un projet de loi fut présenté à la chambre des pairs finalement retiré, le rapporteur Chaptal l'ayant jugé insuffisant. Sous la monarchie de Juillet l'activisme des pharmaciens parisiens se poursuivit. Une pétition signée par un très grand nombre des pharmaciens de Paris et des départements avait ainsi été adressée aux deux chambres en 1840. En 1828¹⁵³ une nouvelle pétition fut adressée à la chambre. Des foyers pétitionnaires départementaux émergèrent au cours de la monarchie de Juillet comme Lyon. En 1831¹⁵⁴ une pétition de Pelletier contre l'établissement illicite de pharmacies tenues par des religieuses était adressée à la chambre au nom des pharmaciens lyonnais. Elle fut suivie d'une autre en 1833 contre l'empiètement effectué par les congrégations religieuses sur la vente de médicaments. Cet activisme des pharmaciens lyonnais ne se démentit pas tout au long de la période. En 1839¹⁵⁵ le corps se mobilisait contre l'Hôtel Dieu de Lyon. En mars 1842¹⁵⁶ un mémoire fut adressé au ministre de l'intérieur qui condamnait la vente des médicaments par l'hôpital civil de la ville. Cette mobilisation des pharmaciens de province concernait en général des points ayant trait à la défense du monopole et à la lutte contre les pharmaciens illégaux.

Ce fut le cas de la Mayenne où le 24 août 1839 un groupe de pharmaciens adressa au pouvoir une série de réclamations. Les signataires en étaient Chauvel, Mallet, Le Roy, Duverger, Pouplin, Epiard, Auguste le Roy, Courtois, Guettier, Edouard Chauvin, Guéranger. Ces hommes exigeaient que tous les charlatans fussent poursuivis, demandaient la prohibition des annonces, affiches et ventes des remèdes secrets ainsi que la condamnation des épiciers et des droguistes qui vendaient des substances médicamenteuses au poids médicinal. Les herboristes étaient également dans le collimateur. Ils devaient limiter leur commerce à celui des plantes indigènes. Enfin la société rappelait que « les pharmacies qui avaient été vendues à des jeunes gens non reçus, et celles tenues par des pharmaciens dont les occupations étrangères à leur état nécessitaient des absentes longues et journalières » devaient être placées « sous la surveillance de la police ». La Société des pharmaciens du Mans autorisée par

¹⁵² *Journal de pharmacie et des sciences accessoires*, 1840.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ AN, F/17/4534.

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1842.

ordonnance du 29 novembre 1839 adressa une nouvelle plainte au ministre contre « l'illégalité la plus flagrante », « la vente des médicaments par l'hospice de la ville » (1^{er} mars 1841). Au même moment (1840) les pharmaciens de l'est (Strasbourg) se mobilisaient dans la lutte contre les illégaux et l'interdiction de la vente des produits médicaux au détail à tout autre que les pharmaciens.

Le constat effectué par Dorvault quant à ces mouvements pétitionnaires était sévère. Le « temps » était venu « de réfléchir sur toutes les causes de l'inutilité » de ces « efforts¹⁵⁷ » soulignait ainsi le fondateur de la centrale. Cette analyse doit être tempérée. Ces mobilisations auprès des autorités participèrent du renforcement d'une identité pharmacienne qui allait faciliter l'émergence d'une structure comme la Pharmacie centrale de France. La PCF plonge ainsi ses racines dans des mouvements pharmaciens très corporatiste. J.P Chaline en particulier a montré l'importance de ces associations dans les « milieux médicaux et pharmaceutiques où, malgré l'idéal de libéralisme absolu, l'intérêt public bien compris rendait plus que souhaitable une certaine instance collective »¹⁵⁸. La santé constituait, pour l'Etat, un secteur vital dans lequel il était enclin, plus que pour d'autres professions, à déléguer une partie de sa puissance. Le second Empire, antithèse des hommes considérables, allait offrir à ces pharmaciens en quête d'honorabilité, l'opportunité de se réaliser économiquement et socialement. Dorvault reflète cet idéal d'ascension sociale. Il est donc important de s'arrêter sur cette personnalité et son rôle dans la constitution de la PCF.

B. François-Louis-Marie Dorvault : fondateur de la PCF.

La création de la centrale était le fruit de la volonté d'un homme, Dorvault, qui, par son influence, ses réseaux, entreprit de rassembler les pharmaciens dans cette œuvre industrielle. Dorvault fut le directeur de cette coopérative pharmacienne de sa fondation en 1852 à son décès en 1879. Si l'entreprise parvint à survivre et à prospérer ce fut sans nul doute grâce à cette personnalité hors du commun dont la puissance de travail n'avait d'égal que l'ambition de s'élever socialement et professionnellement. La naissance de la Pharmacie centrale de France devait beaucoup à « la qualité maîtresse de Dorvault, la volonté ». « Lui, qui n'était ni droguiste, ni comptable, qui avait l'élocution hésitante, la plume parfois rebelle, lui, qui était, comme le plus grand nombre des pharmaciens, un apprenti en administration, dans l'art de discerner et de gouverner les hommes, a suppléé à tous ces éléments absents ou embryonnaires, par son énergie et son incessante activité »¹⁵⁹. Il nous faut donc tenter d'éclairer la trajectoire et la personnalité de cet homme qui incarna, pendant vingt-sept ans, la Pharmacie centrale de France au point que l'on parlait de la maison Dorvault.

¹⁵⁷ Projet de création de la Pharmacie centrale, 1852.

¹⁵⁸ CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France XIX-XXe siècle*, Paris, édition du comité des travaux historiques et scientifiques, 1995, 269 p., p 31.

¹⁵⁹ *Ibid.*

1. Origines et trajectoire de François-Laurent-Marie Dorvault (1815-1879).

François-Laurent-Marie Dorvault naît le 20 janvier 1815 à Saint-Etienne de Montluc, en Loire Inférieure, dans un milieu modeste. L'étude de son dossier scolaire nous apprend que son père, Julien Dorvault, est sabotier et illettré puisqu'un tiers doit signer à sa place¹⁶⁰. En 1826 il quitte son village pour se rendre à Nantes où il a été placé comme « saute-ruisseau »¹⁶¹. Il travaille alors chez divers commerçants. Les récits nécrologiques frôlent l'hagiographie. Il aurait « donné à cette époque de sa vie, une preuve de volonté véritablement remarquable chez un enfant : désireux de s'instruire, il ne pouvait disposer que de ses nuits, puisque sa journée appartenait au patron chez lequel il était engagé. Ses ressources ne lui permettant pas de se procurer de quoi s'éclairer, il travaillait le soir à la lumière du four d'un boulanger voisin ! »¹⁶². A Nantes il entra « comme employé chez un pharmacien, M Davoust, ». C'est là qu'il aurait « commencé l'étude de la pharmacie »¹⁶³. En 1830 il était engagé par le fils de ce M Davoust qui s'était installé à Paris. Puis il se plaça chez « un pharmacien originaire d'Ancenis »¹⁶⁴. Parallèlement il poursuivit ses études en pharmacie.

Les archives nationales conservent les dossiers des étudiants en pharmacie de la faculté de Paris¹⁶⁵. Le dossier, sommaire, peut comprendre des informations intéressantes comme l'extrait de naissance du candidat, les différents stages que celui-ci a pu accomplir en officine avant de se présenter pour s'inscrire à l'école spéciale de Paris, les registres d'inscription à l'école ainsi que l'année d'obtention du diplôme. Dorvault obtint son diplôme de pharmacien le 6 mars 1841¹⁶⁶. La décision de se rendre dans la capitale pouvait s'expliquer par la volonté d'entamer des études de pharmacie. La trajectoire de Dorvault confirmait en tout cas le phénomène de « centralisation qui prévalait dans les études pharmaceutiques »¹⁶⁷. "En moyenne, Paris délivre plus de 70% de l'ensemble des diplômes de pharmacie, même si l'on observe sous la monarchie de Juillet, une légère diminution au profit de Montpellier, qui triple le nombre de ses reçus". La plupart des étudiants en pharmacie, note J-C Caron, venaient « des départements qui entourent Paris. Sur les 18 départements les mieux classés 16 se

¹⁶⁰ Archives Nationales, AJ/16/1924. Dossier d'étudiants de la faculté de pharmacie de Paris, 1841. Extrait de naissance de Dorvault.

¹⁶¹ GUITARD (Eugène), *Deux siècles de presse au service de la pharmacie et 50 ans de l'Union pharmaceutique, histoire et bibliographie des périodiques intéressant les sciences, la médecine et spécialement la pharmacie en France et à l'étranger, 1665-1860 : monographie de l'Union pharmaceutique, organe de la Pharmacie centrale de France, 1860-1912*, Paris, éd par la PCF, 1913, 316 p, p 154.

¹⁶² BUCHET (Charles) SELLIER (Charles), *La Pharmacie centrale de France*, Paris, 1903, 267 p., p 149-150.

¹⁶³ GUITARD (Eugène), *Deux siècles...*, *op. cit.*, citation de Duroziez lors de l'admission de Dorvault à la Société de pharmacie de Paris, 4 décembre 1844.

¹⁶⁴ BUCHET (Charles) SELLIER (Charles), *La Pharmacie...*, *op. cit.*, p 149.

¹⁶⁵ AN., Série AJ/16.

¹⁶⁶ AN., AJ/16/1924, Dossier d'étudiants de la faculté de pharmacie de Paris, 1841.

¹⁶⁷ CARON (Jean-Claude), *Génération romantique, 1814-1851, les étudiants de Paris et le Quartier latin*, Paris, A. Colin, 1991, 435 p., p 42-43.

trouvent dans un rayon de 250 km environ autour de la capitale. »¹⁶⁸ « A partir de 1829 cependant on observe un élargissement de l'aire de recrutement, puis un resserrement en 1839 », années qui correspondaient à l'arrivée de Dorvault dans la capitale.

Arrivé dans la capitale sans doute au printemps 1830, il sert comme élève chez Ferron du 1^{er} mai 1830 au 1^{er} août 1832, lequel devait vanter d'ailleurs « son zèle et son activité »¹⁶⁹. A partir du 12 octobre 1830 il sert, pour une durée de deux ans et trois mois, chez Gausson, rue du Temple. Celui-ci insiste sur l'« honneur et la probité » du jeune apprenti¹⁷⁰. Il officie ensuite chez Péreillièrre du 8 décembre 1832 au 12 mai 1833 pharmacien au Faubourg montmartre. Du 13 mai 1833 au 14 juillet 1834, il est élève chez Gardet, pharmacien rue de la Tixanderie. Il aurait également travaillé chez un certain Lanson pour une durée de deux ans et trois mois. Du 1^{er} avril 1837 jusqu'au 1^{er} avril 1839 il est élève chez Garot, rue Caumartin. Il serait devenu ensuite interne des hôpitaux de Paris, poste soumis à une rude concurrence¹⁷¹. La première inscription à la faculté de pharmacie de Paris remonte semble-t-il à 1834 (4 mars). Suivent d'autres inscriptions en 1835, 1836, 1837 et 1839.

Ainsi entre 1830 et 1841 Dorvault étudia la pharmacie tout en travaillant comme apprenti dans des officines. Il était à cet égard dans la norme. Dorvault confirmait aussi une autre tendance observée par Jean-Claude Caron, à savoir la tendance au vieillissement de ces étudiants. « En 1839, remarque-t-il, les moins de vingt ans constituent plus du quart des étudiants en pharmacie. Mais on note une constante augmentation des plus de vingt-cinq ans »¹⁷². En 1839, Dorvault avait 24 ans. Il a semble-t-il commencé des « recherches scientifiques »¹⁷³ sur des produits comme le calomel. « A cette époque l'occasion se présente pour lui de faire dans les hôpitaux de Paris un service de suppléant qu'il accepte comme lui permettant de se livrer » au travail de préparation pour le concours. Il est reçu troisième comme « élève interne des hôpitaux civils ». La même année il concourt à « l'école de pharmacie de Paris »¹⁷⁴. Il est reçu en 1841 à l'âge de 26 ans. Pour J-C Caron cette tendance à l'allongement et au vieillissement s'expliquait par l'augmentation de "la qualité et de la quantité des matières à apprendre ». « un médecin de 1840 doit emmagasiner une quantité de connaissances plus importante que le médecin de 1810 ou de 1820. Le XIXe siècle voit un recul de l'entrée de la jeunesse bourgeoise dans la vie active. Les normes de plus en plus fixées aboutissent à déterminer un âge moyen correspondant à chaque niveau d'étude, et donc à un nivellement des classes d'âge¹⁷⁵". Est-ce un hasard si Dorvault éprouvera la nécessité par la

¹⁶⁸ *Ibid.*, p 70.

¹⁶⁹ AN, J/16/1924, Dossier d'étudiant de la faculté de pharmacie de Paris, 1841.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la médecine (XVIII-XXe siècle)*, Paris, Anthropos, 1994, 272 p., p. 8.

¹⁷² CARON (Jean-Claude), *Génération...*, *op. cit.*, p. 54-55.

¹⁷³ GUITARD (Eugène), *Deux siècles...*, *op. cit.*, p. 155.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ CARON (Jean-Claude), *Génération...*, *op. cit.*, "Les diplômés les plus jeunes disparaissent progressivement: 16,39% de moins de 24 ans en 1820-1825 et seulement 1,74% en 1840-1845. Le poids des diplômés de 30 ans et plus augmente: 11,39% en 1820-1825 et 15,11% en 1840-1845. De plus quelques classes d'âge concentrent de plus

suite de rédiger un manuel de compilation appelé à devenir une sorte de vade mecum pour le pharmacien ?

Tableau 1. Tableau décrivant la situation socio-professionnelle des camarades de la promotion de Dorvault à la faculté de pharmacie de Paris¹⁷⁶. Le calcul a été effectué sur une base de 74 étudiants dont la date de naissance nous est connue.

1818	3
1817	23
1816	16
1815	10
1814	10
1813	1
1812	3
1811	2
1810	2
1809	1
1808	0
1807	1
1806	0
1805	0
1804	0
1803	0
1802	2

Le tableau en annexe est un relevé rapide de la « promotion » 1841 de l'Ecole de pharmacie de Paris dans laquelle se trouvait Dorvault. Les âges de ces étudiants sont extrêmement variés. Ils sont compris dans une fourchette qui va de 1802 à 1818. Le plus vieux à 39 ans en 1841, le plus jeune a 23 ans. Dorvault est né en 1815. Il a 26 ans en 1841. La majorité des étudiants reçus en 1841 se situe dans une tranche d'âge comprise entre 24 et 27 ans. Ils sont donc nés pour beaucoup entre 1814 et 1817. (79,7% des reçus). Si l'on s'intéresse aux origines géographiques il est intéressant de noter que sur 76 étudiants 5 seulement sont originaires de Paris. 4 étudiants viennent de l'étranger et les autres viennent de la province. Indubitablement cet échantillon d'étudiant qu'il nous est donné d'étudier est celui d'une France rurale comme en témoigne la liste des agglomérations, lorsqu'elles sont mentionnées. Il est

en plus de diplômés: ainsi plus de 38% des diplômés de 1845 ont 25 ans. Evolution parallèle à celle des diplômés des autres facultés, souhaitée par la profession elle-même, soucieuse de respectabilité et de scientificité de ses membres", p 58.

¹⁷⁶ AN, AJ/16/1924, Dossier des étudiants de la Faculté de pharmacie de Paris, 1841. Voir ANNEXE.

intéressant de se pencher sur les origines sociales de ces pharmaciens reçus en 1841. Nous connaissons les professions ou métiers des chargés de famille pour 68 d'entre eux.

Tableau 2. Origines sociales des pharmaciens reçus en 1841.

Propriétaire	7
Fabricant	1
Maires, juges de paix	4
Négociant	1
Marchands et commerçants	15
Le « monde des arts et métiers » ¹⁷⁷	15
Les pharmaciens	9
Autres membres des « nouvelles couches » ¹⁷⁸	8
Cultivateurs	6
Domestiques	2
TOTAL	68

Commençons par une remarque d'ordre général mais qui a son importance. Les professions mentionnées ci-dessus résultent des déclarations des intéressés eux-mêmes. « Elles sont à la fois objectives, car elles correspondent à des activités vérifiables, et subjectives, car elles expriment la représentation que l'intéressé et ses parents se font de leur statut dans la société »¹⁷⁹. Il est toujours difficile de « classer » les personnes en fonction d'une typologie sociale nette, surtout pour le XIXe siècle. Nous nous sommes très largement appuyés sur les travaux de Christophe Charle pour tenter de délimiter des catégories sociales. Il est à noter que pour l'essentiel ces hommes sont issus de ce que l'on appellerait le monde rural. « Au début du second Empire, la population totale de la France était passée à 35 millions d'habitants et le nombre des paysans à 27 millions »¹⁸⁰, soit « 75% de la population totale ». Ce monde rural est un monde pluriel. Nous avons distingué dans un premier temps les « propriétaires ». La « propriété » s'est diffusée dans les campagnes. Comme le note l'historienne dans le même article elle « est vraiment ce qui donne le droit à la considération sociale ; elle ouvre la voie à la notabilité »¹⁸¹.

¹⁷⁷ CHARLE (Christophe), *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, op. cit., 392 p., p 109.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p 130.

¹⁷⁹ DUPÂQUIER (Jacques), KESSLER (Denis), *La société française au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1992, p 123, 535 p.

¹⁸⁰ HAUREZ-PUECH (Rosemonde), « Les paysans », in TULARD (Jean) et alii, *Dictionnaire du second Empire*, Paris, Fayard, 1995, 1347p., p 979.

¹⁸¹ *Ibid.*, p 981.

Il faudrait cependant se garder de voir derrière le terme le grand propriétaire. « Plus des trois quarts des cotes ne dépassent pas 20 F »¹⁸² rappellent D. Barjot et J-P Chaline. On compte dans l'inventaire « quelques bourgeois ruraux »¹⁸³, un officier, un juge de paix, un maire.

Nous avons ensuite distingué les fabricants, négociants et marchands. Christophe Charle souligne que, dans le recensement de 1872, les « fabricants » sont mêlés aux « entrepreneurs » et à des « chefs ouvriers »¹⁸⁴. L'historien note à cet égard la « transition insensible qui fait passer de l'artisan et de l'ouvrier qualifié chef d'atelier au petit entrepreneur sous-traitant puis au fabricant donneur d'ordre et à moitié négociant et enfin au véritable industriel fondateur d'une firme durable ». « Où commence, où finit le patronat ? Les contemporains du second Empire n'en avaient pas une notion très claire » écrit Jeanne Gaillard. Le choix de telle ou telle catégorie n'est pas évident pour les contemporains eux-mêmes puisque l'on voit certains se qualifier de « marchand épicier », de marchand charcutier la catégorie de marchand renvoyant ainsi au monde du commerce. Nous avons donc constitué une catégorie rassemblant marchands et commerçants.

Vient enfin le monde des « arts et métiers » dont les « limites » sont « floues ». Flou sur le plan spatial (entre « les champs et les villes ») mais également sur le plan du « statut ». « La frontière est poreuse entre l'artisan dépendant ou semi-dépendant »¹⁸⁵. Le monde « ouvrier » apparaît ainsi « multiple dans ses activités et ses formes de travail »¹⁸⁶. Le « grand dictionnaire Larousse du XIXe (1867) définit l'ouvrier comme une personne qui gagne sa vie à travailler de ses mains »¹⁸⁷. Ainsi avons-nous regroupé dans cette colonne différents métiers comme celui de soudeur-lampiste, cordonnier, mécanicien, fourreur, gantier... si l'on regroupe professions commerciales (marchands) et artisans on constate que 44% des pharmaciens en sont issus. Caron note l'importance de « la catégorie des professions commerciales et industrielles »¹⁸⁸ dans les origines des pharmaciens parmi lesquelles on rencontre des "épiciers, aubergistes, meuniers et imprimeurs, orfèvres et cordonniers"¹⁸⁹. Nous avons repris l'expression « nouvelles couches » à Christophe Charle. Celles-ci se définissent d'abord en négatif, parce qu'elles ne sont pas. « Ils ne doivent leur position qu'à leur mérite, donc à leur accès à une instruction supérieure à la moyenne des classes populaires (qui est encore très basse) et presque équivalente à celle

¹⁸² BARJOT (Dominique), CHALINE (Jean Pierre), ENCREVE (André), *La France au XIXe siècle 1815-1914*, Paris, PUF, 1995, 651p, p 80.

¹⁸³ DUBY (Georges), WALLON (Armand), *Histoire de la France rurale de 1789 à 1914*, Paris, Jacob, 1976, 568p, p 83.

¹⁸⁴ CHARLE (Christophe), *Histoire...*, *op.cit.*, p 100.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p 109.

¹⁸⁶ LAROU LANDIE (Fabrice), « Ouvriers », in TULARD (Jean) *et alii*, *Dictionnaire du second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p 946.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p 945.

¹⁸⁸ CARON (Jean-Claude), *Génération...*, *op. cit.*, p 95.

¹⁸⁹ *Ibid.*

des classes bourgeoises, voire supérieure à celles-ci »¹⁹⁰. « Les débouchés », ajoute l'historien, « sont outre la fonction publique, les bureaux des grandes sociétés, l'encadrement dans les grands magasins qui pratiquent la promotion interne de leurs employés les plus performants, les maisons de négoce, les fonctions commerciales intermédiaires, les transports, les banques, les fonctions administratives dans l'industrie... ». Dans la catégorie « autres » nous avons donc inclu les employés, géomètre, receveur des contributions, officier de santé, avocat, instituteur, chirurgien. Nous avons mis les pharmaciens à part dans cette classification afin de cerner quelle était la part des « héritiers ». D'après Caron "en moyenne, un pharmacien sur 5 est fils de pharmacien: il y a donc un fort déterminisme socioprofessionnel ». Sur la promotion de 1841 nous sommes très largement en dessous de cette moyenne ce qui témoignerait d'une certaine « ouverture sociale » pour cette année-là. Cela étant ils représentent environ 13,2% du total.

Dans un dernier temps nous pouvons voir apparaître la catégorie des « cultivateurs ». Pour Maurice Agulhon il faut les classer au-dessus des bourgeois ruraux¹⁹¹. Ce sont de petits propriétaires avec toutes les nuances que cela implique. Ces analyses suffiraient à montrer qu'une étude des origines socio-économiques de la pharmacie est délicate. Pour Jean-Claude Caron le pharmacien est surtout issu « d'une petite ou moyenne élite urbaine ou rurale. Indiscutablement le métier de pharmacien représente une promotion sociale pour le milieu des laboureurs, des propriétaires ou des professions juridiques inférieures. Mais dans la hiérarchie sociale, le pharmacien ne vient qu'après le médecin et l'avocat (...) ». Sur la promotion de 1841 il nous semble que c'est bien le monde rural qui domine. On ne saurait qu'avaliser les analyses d'Olivier Faure qui parle d'une « réalité complexe » au sujet de l'officine¹⁹². De nombreux travaux ont insisté sur les « dynasties pharmaceutiques ». Mais, comme l'a montrée José Lasselain, « en Saône-et-Loire au XIXe un quart des officines sont héritées ». Par ses origines Dorvault est plutôt dans la norme. « Les pharmaciens sont pour la plupart extérieurs à la profession »¹⁹³. Pour Dorvault l'obtention du diplôme n'était pas tant synonyme de promotion que d'ascension.

Ces années 1820-1830 furent marquées dans l'ensemble par une croissance forte du nombre d'étudiants à la faculté de pharmacie de Paris¹⁹⁴, le diplôme y étant plus prestigieux. Après 1840 le nombre d'inscriptions baissa. J-C Caron note ainsi une « forte chute » après cette date. Dorvault fut ainsi reçu durant la période de « décrue ». Sa réussite n'en apparaissait pas moins méritoire tant la compétition restait féroce. "Les étapes qui jalonnent l'accès aux études supérieures et le déroulement de ces études sont soigneusement balisés: les marginaux, du point de vue de l'âge, sont progressivement éliminés, et les étudiants se regroupent de plus en plus dans un nombre limité de classes d'âge. Ce fait rapproché de

¹⁹⁰ *Ibid.*, p 130.

¹⁹¹ AGULHON (Maurice), « La propriété et les classes sociales », in DUBY (Georges) et WALLON (Armand) (dir.), *Histoire...*, *op cit.*, p 84.

¹⁹² FAURE (Olivier), « Les officines pharmaceutiques françaises... », *art. cit.*, p. 674.

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ CARON (Jean-Claude), *Génération...*, *op. cit.*, p. 42.

la limitation souhaitée du nombre d'étudiants après 1836, indique une volonté de limiter l'accès de l'enseignement supérieur à ceux qui le méritent- étant entendu que ce mérite a une forte connotation sociale et économique".

A cela s'ajoutait le coût financier des études en pharmacie, coût qui expliquerait d'ailleurs en partie la baisse du nombre des inscrits après cette date. Entre 1814 et 1841 les frais de scolarité de l'école de pharmacie de Paris restèrent stables (900 fr en 1838), « mais la réforme de 1840-41 alourdit considérablement les frais d'études, en les portant à 1236 francs, plus que le prix des études médicales ». « Cette somme très élevée » note J-C Caron « correspond au voeu de la profession qui, au nom d'une plus grande reconnaissance scientifique mais aussi d'une sorte de protectionnisme professionnel, souhaitait rendre l'accès à la corporation des pharmaciens plus difficile¹⁹⁵ ». Ces frais étaient répartis sur quatre années et ne représentaient qu'une partie limitée du budget d'un étudiant. Celui-ci devait en effet payer son matériel¹⁹⁶. Les études ont donc eu un coût non négligeable pour le jeune Dorvault et l'on peut supposer que la vie ne fut sans doute pas toujours facile. Fut-il aidé ? A-t-il dû emprunter ? Dans tous les cas "L'enseignement supérieur est sélectif » sur un plan financier.

Dorvault fut reçu un an après la réforme exigeant le diplôme du baccalauréat ès-lettres. « De toute évidence note Caron il semble y avoir eu un gonflement du nombre des diplômes délivrés entre 1842 et 1844, années qui suivent la réforme de 1840 instaurant l'obligation du baccalauréat ès-lettres pour les futurs pharmaciens: un certain nombre d'étudiants se sont empressés de s'inscrire ou de passer leur examen avant l'entrée en vigueur de la réforme". Ceci n'abaisse cependant en rien à notre sens la vigueur de la sélection. A n'en pas douter la mise en place du baccalauréat attira des étudiants issus d'un milieu bourgeois. En effet « l'obligation du ou des baccalauréats entraîne une autre: celle d'avoir suivi un enseignement primaire et secondaire ou d'avoir reçu une éducation paternelle¹⁹⁷". L'obtention de ce diplôme de pharmacien de première classe apparaissait comme une victoire. Elle était incontestablement le fruit de l'effort et du travail. Ce papier faisait désormais de lui un membre de l'élite de la profession.

D'après Malenfant¹⁹⁸, ces années furent déterminantes dans la constitution de la Pharmacie centrale de France. « Etant un des 14 premiers ouvriers de la première heure, il est croyons-nous, intéressant de vous dire que l'idée de créer une maison mère de droguerie et de pharmacie, où viendraient en toute confiance s'approvisionner les pharmaciens, est née lorsque nous étions internes dans les hôpitaux de

¹⁹⁵ *Ibid.*, p 80.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p 83, « On peut partir des estimations de Léonard pour un médecin de Laval étudiant à Paris de 1833 à 1836. L'historien estime à 9 274 francs la somme totale dépensée pour ces quatre années d'études. Cela représente un budget annuel de 2300 francs ou si l'on veut de 250 francs par mois. Somme que l'on peut considérer comme élevée. Ces problèmes d'argent modifient les rapports avec la famille et imposent aux étudiants de trouver de l'argent en exerçant une activité quelconque: Pion, surveillant, écrivain public, ils peuvent tenir des livres de compte ».

¹⁹⁷ *Ibid.*, p 77.

¹⁹⁸ Sur lequel nous n'avons trouvé aucune information.

Paris en 1840, 1841, 1842 et 1844 »¹⁹⁹. Ces années furent des années charnières qui consacraient le mouvement qu'opéra la profession dans le renforcement du processus de sélection, en tout cas pour ce qui était de la Faculté de pharmacie de Paris. Le délai qui s'écoula entre le projet et la réalisation s'expliquait par la nécessité d'amasser un petit pécule. « Vous savez, messieurs, explique-t-il, que quand on quitte les bancs de l'école de Pharmacie avec son diplôme de première ou de deuxième classe, on n'en sort pas les poches pleines de billets de mille. Il nous fallait d'abord penser à effectuer notre installation personnelle, travailler et mettre en réserve pendant plusieurs années quelques milliers de francs pour la réalisation de notre projet, ce qui vous explique pourquoi la Pharmacie centrale ne fut réellement créée qu'en 1852. Elle a donc quarante et un ans d'existence »²⁰⁰. Cette explication pourrait être plausible, Malenfant figurant sur la liste des actionnaires d'origine de la Pharmacie centrale en 1852. Par ses origines sociales et sa trajectoire Dorvault tranchait avec le reste des étudiants en pharmacie. Il s'inscrivait par contre pleinement dans cette idéologie méritocratique que cherchait à défendre le groupe. Un homme ne devait son succès qu'à son travail, ses efforts, son sérieux. La réussite de Dorvault ne pouvait que le conforter dans cette idéologie qui allait aussi être celle de ces nouvelles couches, ces capacités. A cet égard on pouvait parler, dans le cas du futur fondateur de la Pharmacie centrale de France, d'une véritable ascension sociale. D'autres éléments allaient contribuer à asseoir sa notoriété, sa position sociale et professionnelle.

En attendant Dorvault s'installait rue de la Feuillade à Paris (n° 7), « un quartier huppé, quartier de la finance, de la banque ». Il s'agissait d'« un des centres les plus fréquentés de Paris, auprès de la Banque de France. »²⁰¹ On n'en sait malheureusement pas plus sur les conditions financières dans lesquelles il s'y est installé. Guitard date de 1844 la volonté de Dorvault de transformer sa boutique en « Pharmacie centrale »²⁰², décision qui aurait suscité l'émoi dans le milieu pharmaceutique parisien. Le « titre de Pharmacie centrale les aurait émus », ils y « auraient vu un danger pour leur propre commerce ». Le 7 janvier 1845 Dorvault adressa une lettre aux membres de la société de pharmacie de Paris dans laquelle il s'excusait au sujet de l'enseigne de sa maison. Il annonçait qu'il ferait « effacer » les mots « Pharmacie centrale »²⁰³. Le débat n'était cependant pas clos pour autant. Dorvault en effet avait laissé « perpétué », dans un « coin de la devanture » l'enseigne sous la forme « ex-Pharmacie centrale » ». Dans la biographie qu'il consacre à Dorvault Patrice Bousssel relate dans le détail les échanges épistolaires auxquels l'affaire donna lieu²⁰⁴. Felix Cadet de Gassicourt notamment exigea en particulier « la disparition immédiate de l'enseigne et non l'inscription « anciennement Pharmacie centrale », la destruction des étiquettes et non simplement le renouvellement après épuisement du stock ». La lettre

¹⁹⁹ AG de la PCF, 1893.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ LEFRANC (Edmond), « Discours aux obsèques de Dorvault », *Union pharmaceutique*, février 1879.

²⁰² GUITARD (Eugène), *Deux siècles...*, *op. cit.*, p 160.

²⁰³ *Ibid.*, p 160.

²⁰⁴ BOUSSEL (Patrice), *Dorvault...*, *op cit*, p 30-32.

était sans ambiguïté et témoignait de l'offense faite à la profession par Dorvault à travers le choix du qualificatif de Pharmacie centrale. « Veuillez donc, messieurs et honorables collègues, sommer M Dorvault de vous déclarer, la main sur la conscience : s'il croit, qu'à aucune époque, sa maison de commerce ait été Pharmacie centrale ? Si jamais son prédécesseur ou lui a pu se dire chef de la Pharmacie centrale ? S'il pense sérieusement qu'un élève sorti de son officine pût prendre le titre d'ancien élève de la Pharmacie centrale ?²⁰⁵ » Ecrivit ainsi Cadet de Gassicourt. A l'aune de cet épisode la naissance de la Pharmacie centrale est ainsi soumise à un autre éclairage, celui d'une réussite industrielle individuelle qui ne pouvait être que collective. L'affaire témoignait de la force du corporatisme dans la capitale. Dorvault se plia à l'injonction et démissionna le 2 juillet de la société.

2. Le rédacteur de l'Officine.

En 1844 Dorvault fit « paraître l'Officine ou Répertoire général de la pharmacie pratique, dès son apparition, un succès rapide qui fit connaître son auteur et le mit en relief²⁰⁶. » Ouvrage monumental que cette Officine, travail titanesque puisqu'il s'agissait d'un volume de presque 700 pages. Edité par Labé cet ouvrage contribua à la notoriété de Dorvault en France mais également à l'étranger. On ne sait pas si qui finança l'édition de l'officine. « Notre cher et regretté Dorvault, par la publication de l'Officine, avait conquis une très grande notoriété dans le monde pharmaceutique. Ce livre, véritable encyclopédie, contenant tous les documents, embrassant toutes les sciences qui se rattachent à la pharmacie, devint le guide universel, le livre indispensable à tous les pharmaciens ; les dix éditions qui se succédèrent pour le maintenir au niveau de la science furent enlevées aussitôt leur apparition ; jamais un livre ne s'imposa de cette façon et n'eut un succès aussi comparable. »²⁰⁷ L'ouvrage fut en effet réédité 11 fois entre 1844 et 1879. Pour beaucoup de pharmaciens l'officine apparaît semble-t-il comme une révolution, une rupture par rapport au codex. C'est ce que note Lefranc dans sa nécrologie de Dorvault. « (...) Le codex ne renferme qu'un nombre de formules insuffisant pour les besoins du pharmacien. A chaque instant, le médecin fait une prescription qui n'y existe pas. Pour la trouver, il faut avoir dans sa bibliothèque tous les ouvrages qui s'occupent de la thérapeutique.²⁰⁸ » « Dorvault, avait compris qu'il existait une grande lacune à combler et qu'il serait très avantageux pour ses confrères d'avoir dans un seul volume tout ce qui a trait à la profession. » Pour ses thuriféraires, l'officine apparaît comme « le compendium pratique de la pharmacie, le livre de tous les instants, que nous trouvons lors de nos visites sur tous les comptoirs ; que le chef comme tous les élèves consultent à toute occasion, et qui s'est répandu dans toutes les parties du monde²⁰⁹. » Ce qui fonde le succès de l'ouvrage c'est son aspect pratique. Pour beaucoup il

²⁰⁵ *Ibid.*, p 32.

²⁰⁶ BUCHET (Charles) SELLIER (Charles), *La Pharmacie...*, *op.cit.*, p. 149.

²⁰⁷ GRAVELLE, « Nécrologie de Dorvault », *Union pharmaceutique*, février 1879.

²⁰⁸ LEFRANC (Edmond), « Discours aux obsèques de Dorvault », *Union pharmaceutique*, février 1879.

²⁰⁹ *Ibid.*

apparaissait alors comme un « chef d'œuvre des traités de pharmacologie »²¹⁰.

Depuis longtemps déjà Dorvault rêvait d'« un livre qui » selon ses propres mots « résumerait tous les ouvrages nécessaires à l'exercice de la pharmacie, un volume qui, à lui seul, pourrait être considéré comme une petite bibliothèque pharmaceutique, où le pharmacien trouverait rassemblés tous les renseignements nécessaires aux besoins journaliers de sa profession »²¹¹. Un tel livre « serait sans aucun doute, de la plus grande utilité pour » le pharmacien d'officine. Telle était l'ambition de l'officine, ouvrage que Dorvault « soumettait au jugement » de ses confrères. Dès les premières lignes de cette préface Dorvault insistait sur ce qui devait guider toutes ses actions, le souci d'être utile pour la profession. L'Officine n'était « point un livre scientifique, mais quelque chose de plus modeste, une œuvre de patience ». « La pharmacie, comme science » possédait « de nombreux traités qui, écrits par des hommes haut placés dans notre profession et d'un savoir éprouvé, ne laissaient rien à désirer ». Dorvault ne prétendait donc pas rivaliser en terme scientifique avec ces différents ouvrages. « Les uns embrassant toutes les généralités, les autres, ne s'occupant que des branches accessoires » avaient « porté partout l'émulation et l'amour de l'étude ». Aucun de ces ouvrages cependant n'avait songé à traiter de « la pharmacie pratique », ce que Dorvault appelait aussi « la pharmacie officinale ». « Cette dernière en effet ne possédait aucun traité, aucun livre spécial où se trouvaient collectés les renseignements qui lui étaient indispensables »²¹². L'officine se voulait un ouvrage total, dans lequel le pharmacien pouvait trouver tout ce qui lui était nécessaire à l'exercice de son métier. Ceci était nouveau. On pourrait comparer à cet égard avec d'autres formulaires comme celui de Bouchardat qui, selon les mots même de son auteur, ne pouvait « se comprendre que comme le complément de son autre ouvrage sur les produits ». De fait « un traité de matière médicale et de pharmacie a pour complément indispensable un formulaire magistral. Dans le premier ouvrage se présentait l'ensemble des connaissances sur lesquelles s'appuyait l'art de formuler ; dans le second ces connaissances étaient mises en œuvre ; c'était le moment où devaient se trouver réunies les recettes qu'un médecin pouvait employer, celles qui étaient habituellement présentées dans les pharmacies »²¹³.

A bien des égards « l'Officine était donc, selon les mots de son auteur, un travail neuf par l'idée qui lui avait donné naissance, neuf par son ensemble »²¹⁴. Si « quelques-unes de ces parties avaient été traitées, elles l'avaient été séparément et elles ne formaient point un seul tout ». L'Officine était avant toute chose « un livre d'utilité et surtout un livre de tous les instants », elle « ne répondait parfaitement à son but qu'autant que les parties qui le composaient étaient disposées avec méthode, que les recherches y étaient promptes et faciles ». L'Officine était destinée comme l'indiquait son nom au pharmacien

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ DORVAULT (François-Louis-Marie), *L'Officine*, Paris, Labé, 1844, p 1.

²¹² *Ibid.*

²¹³ BOUCHARDAT (Appolinaire), *Formulaire de matière médicale*, Paris, Baillière, 1851.

²¹⁴ DORVAULT (François-Louis-Marie), *L'Officine, op. cit.*, p 1.

exerçant. L'ouvrage cherchait à être utile, pratique. Il était composé de plusieurs parties : un « tarif général de pharmacie et des branches accessoires », un « dispensaire pharmaceutique » ou « pharmacopée universelle », une « pharmacie légale » et un « appendice pharmaceutique ». Le tarif général des médicaments permettait de donner aux pharmaciens une idée des tarifs pratiqués en Europe mais également dans les différentes régions de France. Indirectement il s'agissait, pour Dorvault, d'harmoniser les tarifs. Dans les « nations du nord de l'Europe (Allemagne, Suède, Piémont) » existait « un tarif officiel auquel les pharmaciens devaient se soumettre ». En France un tel tarif était « impossible » et ce tant que l'on n'aurait « pas obtenu la limitation des officines ». Pour autant les pharmaciens devaient s'efforcer dans la mesure du possible de « faire cesser ces irrégularités si nuisibles à tous ». Il fallait « régulariser autant que possible le prix des médicaments » ; « amener la concurrence à ne plus exister que dans leur qualité » était le but qu'il fallait se fixer.

« La principale cause des irrégularités dans le prix des médicaments » observait Dorvault venait de « ce que dans la plupart des officines on ne suivait aucune règle ; aucun tarif »²¹⁵. De fait « à part certains médicaments le prix de tous les autres était fixé d'une manière arbitraire ». L'un des objectifs avoués de ce chapitre était donc d'aboutir à une harmonisation de ces tarifs. « Le tarif à l'usage des pharmaciens de Paris, le seul qui ait servi de guide jusqu'à présent, a déjà rendu de grands services en régularisant les prix dans un grand nombre d'officines » notait Dorvault. Cependant malgré des « bienfaits partiels » le travail restait « incomplet » et une « foule de substances » était ignorée. L'officine cherchait donc à « combler une lacune ». Par ailleurs, Dorvault s'était efforcé de « faire entrer dans le tarif toutes les préparations qui, dans ces derniers temps, étaient entrés dans la matière médicale ». Le tarif prenait en compte les quantités c'est-à-dire le poids des produits vendus, à savoir « le kilogramme, l'hectogramme, le décagramme, le gramme et le décigramme, qui étaient les multiples ou sous multiples par dix les uns des autres ». « Les quantités qui se rapportaient à l'ancienne posologie perdaient de plus en plus racines » notait à cet égard Dorvault.

Ce dernier établissait également une « partie sur le tarif des manipulations pour la confection des médicaments magistraux ». Il y indiquait « le moyen d'établir d'une manière tout à fait rationnelle le prix des préparations magistrales ». En cela Dorvault suivait le « tarif à l'usage des pharmaciens de Paris », une sorte de prix moyen permettant de contourner les écarts énormes qui existaient « dans un pays comme le nôtre, où les prix variaient non seulement de province à province mais encore, dans une même ville, de quartier à quartier ». L'officine poussait la précision jusqu'à indiquer, par un astérisque, « le médicament qu'on devait délivrer toutes les fois qu'il en existait d'autres du même nom », particulièrement dans les cas où le médecin avait prescrit « sans spécification aucune, un médicament

²¹⁵ *Ibid.*, p 2.

qui portait le même nom qu'un ou plusieurs autres »²¹⁶. L'Officine n'était d'ailleurs pas destinée aux seuls pharmaciens. Elle s'adressait aussi aux médecins. « Il serait à désirer que l'officine fut répandue dans les deux professions » soulignait Dorvault. Elle permettrait d'établir « entre la prescription et l'exécution une corrélation qui était loin d'exister aujourd'hui ». Ainsi « le circuit de la prescription médicamenteuse rendait inéluctable la collaboration » entre pharmaciens et médecins, « même si l'on souhaitait s'affranchir de cette interdépendance »²¹⁷. « Enfin » l'officine donnait des indications sur le « tarif des médicaments spéciaux, homéopathiques et étrangers »²¹⁸. Dorvault avait compilé une série d'ouvrages pour parvenir à fournir des données précises quant aux médicaments, comme le « tarif à l'usage des pharmaciens du département de Paris, le tarif à l'usage des pharmaciens du département du Haut-Rhin, le tarif des pharmaciens de la Marne le prix-courant de charrière ou encore le prix courant de la maison Ménier et compagnie de Paris »²¹⁹.

La seconde partie intitulée le « dispensaire pharmaceutique », constituait « la partie la plus étendue, la plus intéressante de l'officine ». Il s'agissait « d'un dictionnaire » dans lequel Dorvault « avait fait l'histoire pharmaceutico-médicale abrégée d'à peu près toutes les drogues simples, enregistré toutes les formules connues et dispersées dans les pharmacopées, les matières médicales... ». On y trouvait signalait Dorvault « des substances dont l'emploi était depuis longtemps tombé dans l'oubli ; d'autres au contraire ; qui ne faisaient pas encore nettement partie de la matière médicale, mais qu'on tentait d'y introduire ; d'autres enfin qui n'étaient usitées que dans les pays étrangers ». Dorvault s'était attaché à fixer « des doses », mais « pour les préparations les moins importantes ». A cet égard cette première édition de l'officine pouvait présenter une certaine faiblesse. Le dispensaire était conçu plus particulièrement pour les « pharmaciens des grandes villes », lesquels pouvaient se trouver démunis lorsque le médecin prescrivait « un médicament composé sans en donner la formule ». Le dispensaire de l'officine était d'autant plus nécessaire au pharmacien d'officine que la thérapeutique était « dans une époque de transition », « (...) au règne exclusif de l'anatomie pathologique et de la médecine expectante, succédait celui de la thérapeutique agissante ». Avec la thérapeutique on avait « compris enfin que diagnostiquer et regarder n'était pas guérir ; aussi la pharmacie acquerrait-elle de jour en jour une plus grande importance. Chacun, dans ce grand mouvement voulait donner, qui un médicament nouveau, qui une formule nouvelle ». Le dispensaire pouvait donc suppléer efficacement aux lacunes du pharmacien d'officine dans le domaine des médicaments.

Le dispensaire présentait plusieurs parties, « 1-Une instruction sur la posologie nouvelle (rapports poids anciens et nouveaux), les poids des principaux Etats d'Europe, 2.Une courte instruction sur les

²¹⁶ *Ibid.*, p 2.

²¹⁷ KIBLEUR (Pascale), *Le monde du médicament à l'aube de l'ère industrielle, les enjeux de la prescription médicamenteuse de la fin du XVIII au début du XIXe siècle*, thèse d'histoire, Université Paris VII, 1999, p 80.

²¹⁸ DORVAULT (François-Louis-Marie), *L'Officine*, *op. cit.*

²¹⁹ *Ibid.*, p 3.

aéromètres et les thermomètres, 3. Un calendrier pharmaceutique, tableau des substances à se procurer (ou des préparations à faire mois par mois) 4. Une classification et nomenclature pharmaceutique ; 5. Des observations relatives à l'exécution des formules magistrales et du livre copie, 6. Une proposition de signes nouveaux de pondération médicinale ». Les préparations étaient classées par ordre alphabétique. Chacune d'entre elles était mentionnée « par tous les noms sous lesquels elle était susceptible d'être demandée ». « Pour les végétaux, ou les animaux, indépendamment des noms français » Dorvault avait « donné le nom scientifique, et indiqué constamment la famille à laquelle ils appartenaient ». Dorvault n'était point « entré dans le mode opératoire de chaque préparation », ce qu'il jugeait « superflu »²²⁰.

Exemple de définition, l'absinthe.

« Trois plantes de ce nom appartenant à la famille des synanthérées, et au genre absinthium (artemisia L) sont mentionnées dans les matières médicales. Absinthe commune ou officielle, grande absinthe, alwyne, absinthium vulgare. Tige acquérant jusqu'à un mètre de hauteur, rameuse, cotonneuse, feuilles tri et bipinnatifides, molles et d'un vert argenté. Fleurs petites en épis axillaires, formant panicule, odeur pénétrante très forte ; saveur d'une amertume proverbiale. L'absinthe croît à l'état sauvage dans les lieux arides et montueux. On la cultive aussi dans les jardins, mais la première est préférable pour l'état médical ». (...) « Les absinthes contiennent une matière amère et une huile volatile verte et camphrée, abondante. C'est sans doute à ces deux principes qu'elles doivent des propriétés toniques et stimulantes. L'absinthe officinale la seule dont nous allons nous occuper maintenant est employée depuis un temps immémorial. Les anciens en faisaient l'emblème de la santé. C'est un tonique et un stimulant assez énergique, auquel on a fréquemment recours soit pour ranimer les fonctions digestives, soit dans la leucorrhée et l'aménorrhée dépendant de causes débilitantes. L'absinthe est encore justement appréciée comme fébrifuge, vermifuge et emménagogue. Ses principales formes pharmaceutiques sont la poudre, l'infusion, l'extrait, l'eau distillée, la teinture, le vin, le sirop et plusieurs préparations composées. L'hippiatrique en fait un grand usage mêlée au son ou au miel. Dose de la poudre = 1 à 2 grammes. Incompatibles : sulfate de fer, acétate de plomb, émétique »²²¹.

Dorvault s'inspirait ici largement du « manuel de matière médicale de Milne-Edwards, et Vavasseur »²²², qui restait un ouvrage scientifique. Dorvault avait compulsé beaucoup d'ouvrages afin d'établir son dispensaire, des ouvrages français bien entendu (Codex, Pharmacopées de Jourdan, Guibourt, Soubeiran, Chevalier, Virey-Cottureau, le cours de pharmacie de M Lecanu, les formulaires de Bouchardat, Foy, Cadet Gassicourt, Richard, Ratier, Milne-Edwards), les pharmacopées étrangères, des Matières médicales (Abrégé des drogues simples de Guibourt, Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique de Mérat et Delens, Dictionnaire des drogues simples et composées de Chevalier), de nombreux périodiques (Gazette médicale, Gazette des hôpitaux, Bulletin de thérapeutique, Journal de chimie médicale, Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie, Journal de pharmacie) »²²³.

La troisième partie portait sur la « pharmacie légale ». Dorvault indiquait l'état de la « Législation pharmaceutique », ce qui relevait de la « toxicologie » (législation en matière de substances vénéneuses, empoisonnements), et enfin ce qui concernait « l'essai des médicaments ». Cette dernière partie devait

²²⁰ *Ibid.*, p 5.

²²¹ DORVAULT (François-Louis-Marie), *L'Officine*, Paris, Labé, 1844.

²²² MILNE-EDWARDS (Henri), *Manuel de matière médicale ou description abrégée des médicaments*, Paris, Crochard et C^gie, 1836, 4e ed, 650p, préface.

²²³ DORVAULT (François-Louis-Marie), *L'Officine*, *op. cit.*, p 6.

permettre « au pharmacien de s'assurer de la nature des produits qu'il tirait du commerce, et le mettre en garde contre les accidents graves par suite de substitutions involontaires »²²⁴. Là encore Dorvault avait puisé dans de nombreux ouvrages (les *Pandectes pharmaceutiques* de Laugier et Dury, le *Code expliqué des pharmaciens* de Laterrade, les *toxicologies* de Fodéré, Orfila, Devergie etc.. les *Annales d'hygiène et de médecine légale* ». L'*Officine* se terminait ensuite sur un « appendice pharmaceutique », au sujet des « substances vétérinaires injustement enlevées à la pharmacie » et comportant des « notions d'homéopathique ». L'ouvrage avait été relu et corrigé par des personnalités comme Beral, Blondeau, Hottot, Page, Vee, Garot pour la pharmacie proprement dite²²⁵. Ménier avait apporté son aide pour la partie portant sur la droguerie. Enfin Cazenave s'était penché sur la partie médicale. A la fin de son ouvrage Dorvault avait laissé volontairement une série de pages blanches afin que les pharmaciens puissent renvoyer des remarques sur l'ouvrage et les améliorations susceptibles de lui apporter. « Un ouvrage qui intéressait une profession, devait être comme une loi qui intéressait une nation, l'expression de la majorité ; et le codex ne serait jamais ce qu'il devait être que lorsque tous les pharmaciens de France prendraient part à sa rédaction »²²⁶. L'*Officine* cherchait à renouveler le codex, trop ancien et pas assez pratique. De ce point de vue l'ouvrage de Dorvault tranchait réellement avec l'organisation du Codex. Dans le dispensaire de Dorvault les substances étaient classées par ordre alphabétique, à la différence du Codex²²⁷ qui avait opté pour un découpage plus scientifique. Dans une première partie intitulée « matière médicale » on distinguait ainsi les substances en fonction de leur origine, « minérale », « végétale », « animale ». Dans une deuxième partie on abordait les formules. Un pharmacien qui cherchait un produit dans le Codex était ainsi amené à consulter plusieurs parties afin de disposer de toutes les informations qui pouvaient lui être nécessaires. Dans l'*Officine* les mêmes informations étaient concentrées dans le « dispensaire ». Dorvault cherchait à simplifier les recherches du pharmacien d'officine.

Chaque édition devait être pour Dorvault l'occasion d'apporter des améliorations à son ouvrage. Trois ans plus tard Dorvault faisait ainsi paraître la seconde officine²²⁸. Dans sa nouvelle préface l'auteur rappelait le succès inattendu de la première édition. « La nouveauté, l'originalité du livre, notre nom encore peu connu, nous rendaient à bon droit réservé sur l'accueil qui l'attendait »²²⁹. L'*Officine* avait donc contribué indéniablement à rendre son auteur populaire auprès des pharmaciens de France. Cette popularité était d'autant plus forte que l'ouvrage était dédié au corps pharmaceutique. D'ailleurs « le congrès médical de 1845 ayant attiré à Paris un grand nombre de confrères distingués des départements » Dorvault avait « mis cette circonstance à profit pour s'enquérir si l'*Officine* répondait

²²⁴ *Ibid.*

²²⁵ Voir ANNEXE pour les notices biographiques.

²²⁶ DORVAULT (François-Louis-Marie), *L'Officine*, *op. cit.*, p 8.

²²⁷ JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis), *Codex*, Paris, Baillière, 1821, 620 p.

²²⁸ DORVAULT (François-Louis-Marie), *L'Officine*, Paris, Labé, 1847, préface à la seconde édition.

²²⁹ *Ibid.*

bien aux exigences de toutes les localités et s'il avait pu ainsi compléter les renseignements que qu'il avait déjà de toutes parts ». Ce congrès médical contribua à faire connaître Dorvault aux pharmaciens de province. Enfin il leur était possible de mettre un visage sur l'auteur de l'Officine s'il ne l'avait pas encore vu. Ainsi en moins de deux ans Dorvault était devenu un personnage reconnu au sein de la profession.

Dorvault avait opéré un certain nombre de modifications. Le tarif des médicaments avait été transposé « après l'appendice pharmaceutique » et ce pour « la commodité des recherches ». Les pharmaciens avaient en effet « moins recours » au tarif qu'au dispensaire. La « table en sommaires de la première édition » avait « soulevé de nombreuses réclamations, en ce qu'elle rendait les recherches longues et fastidieuses : la nouvelle table elle n'indiquait qu'un seul objet à chaque ligne ». Dorvault avait pris soin de compléter son « art de formuler ». Cette demande avait été « exprimée par plusieurs médecins praticiens ». Le dispensaire pharmaceutique avait lui aussi été complété. « Afin de mettre les pharmaciens de province limitrophes et ceux des grandes villes du centre de la France fréquemment en contact avec les étrangers, à même de satisfaire aux exigences de leur position, nous avons, après les synonymies française et latine, donné à chaque substance, la synonymie étrangère ». On trouvait d'ailleurs à la fin de l'ouvrage une table polyglotte qui rappelait « par ordre alphabétique tous les noms étrangers répandus dans l'ouvrage ». « La vapeur en abrégant les distances, répandant le goût des voyages et amenant par cela même des relations internationales plus fréquentes, rendait en quelque sorte ce travail urgent²³⁰ ». Dorvault avait également insisté sur « le modus faciendi, la technologie pharmaceutique » et l'apparition de nouveaux médicaments. Les définitions étaient plus précises, plus détaillées. L'absinthe commune, outre les caractéristiques qu'avait fournies l'édition de 1844, possédait des « fleurs petites, globuleuses, jaunâtres, panachées en petites grappes axillaires; calice à folioles scarieuses; semences sans aigrette²³¹ ». En 1850 Dorvault fit paraître une troisième édition de nouveau modifiée²³² avec l'aide de Huraut et Decaye²³³. « Les sociétés pharmaceutiques des départements » avaient également envoyé des « bulletins de leurs travaux ». Grâce à l'Officine Dorvault tissait un vaste réseau de relations à l'échelle nationale et européenne, lequel contribuait à asseoir sa notoriété. A cet égard « l'Officine » était devenue, comme son auteur, « le centre du mouvement de la pharmacie pratique ». Cette troisième édition comportait un article « chimie pharmaceutique »²³⁴. « Tous les jours » en effet les pharmaciens « étaient susceptibles d'avoir à rechercher la composition d'un alliage de métaux, d'un minerai, d'un sol arable, d'un composé salin, d'une eau minérale ; d'avoir à faire l'essai d'objets d'économie industrielle ou domestique ». Cette troisième édition comportait également un « tableau des corps chimiques » permettant d'aider à des « calculs d'analyse ». La troisième édition

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ *Ibid.*, définition d'Absinthe.

²³² DORVAULT (François-Louis-Marie), *L'Officine*, Paris, Labé, 1850, préface à la troisième édition.

²³³ Voir les ANNEXES pour les notices biographiques.

²³⁴ *Ibid.*

comportait désormais « une classification des médicaments d'après leurs effets dans les maladies » ainsi qu'un « mémorial thérapeutique » insistant sur « le mode d'administration des médicaments ». En raison du succès « dans les pays étrangers » Dorvault avait complété sa « nomenclature polyglotte ». Grâce au travail de Barbet, « pharmacien à Alexandrie », Dorvault avait introduit des « synonymes italiens et arabes ». Plus que jamais l'Officine pouvait apparaître comme « un guide pratique de tous les instants » pour « tous les membres de la famille médicale ».

A n'en pas douter l'Officine accéléra la reconnaissance de Dorvault auprès du corps. L'année de la première édition (1844), Dorvault était reçu à la prestigieuse société de pharmacie de Paris. Comme le rappelle alors Duroziez dans son discours d'investiture l'ouvrage « était celui d'un homme mûr » manière sans doute d'excuser son jeune âge, « d'un esprit érudit, d'un pharmacien qui comprenait les exigences et les besoins de sa profession »²³⁵. Parue pour la première fois en 1844, elle devait être éditée près d'une quinzaine de fois en soixante ans et traduite dans les langues étrangères. En supplément à l'Officine Dorvault décida d'éditer la Revue pharmaceutique dont le premier numéro fut publié en 1846. La revue paraissait en sus de l'Union médicale²³⁶. A partir de 1848 le rythme de ces publications²³⁷ s'accéléra. Dorvault marquait par là sa volonté de rester au plus près des découvertes pharmaceutiques. Il s'agissait bien sûr de compléter l'Officine et surtout un Codex toujours plus déficient au fur et à mesure des progrès opérés dans le domaine de la pharmacologie. Le titre en lui-même était une manifestation de cet esprit corporatiste qui caractérisait la profession au lendemain du congrès de 1845.

Ces publications multiples avaient fatigué « la vue de cet infatigable travailleur²³⁸ » qu'était Dorvault. En 1847 il publiait l'Iodognosie, « monographie chimique, médicale et pharmaceutique des iodiques en général, et en particulier de l'iode et de l'iodure de potassium²³⁹ ». Parallèlement Dorvault collabora « à la gazette médicale, à l'Union médicale, au Journal de Caffé. A peu près à la même époque, il commença la publication de la Revue pharmaceutique, qui » en 1860, allait être « remplacée par le Journal de l'union pharmaceutique²⁴⁰ ». Par ces multiples publications Dorvault renforça sa notoriété au sein de la profession. Il créait également des liens avec les personnalités qui comptaient au sein de l'élite scientifique et universitaire. A la fin des années 1840 il s'était forgé l'image d'un homme au service de la profession.

²³⁵ GUITARD (Eugène), *Deux siècles ...*, *op. cit.*, p 156.

²³⁶ *Ibid.*, p 157.

²³⁷ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Revue pharmaceutique*, supplément à l'officine pour 1849, Préface du 1er janvier 1849.

²³⁸ LEFRANC (Edmond), « Discours aux obsèques de Dorvault », *Union pharmaceutique*, février 1879.

²³⁹ AG de la PCF, 1879.

²⁴⁰ *Ibid.*

3. Le mariage de Dorvault avec Louise Garot (1847).

En 1847 Dorvault se maria avec Louise Garot, fille de Louis-Felix-Joseph Garot²⁴¹, pharmacien rue Caumartin à Paris²⁴². Outre les cousins, oncle et tante on pouvait noter parmi les témoins du contrat la présence, en tant qu'ami de M Cambacérès, pair de France. Le mariage était placé sous le régime de la communauté des biens. « Le régime de la communauté réduite aux acquêts emportait l'adhésion de la grande majorité des époux »²⁴³ au sein de la bourgeoisie. « Maris et femmes étaient solidaires dans leurs biens »²⁴⁴. Cela signifie que seuls les biens acquis pendant le mariage deviennent communs. L'apport de Dorvault s'élevait à 56 600 francs, apport dans lequel le fonds de commerce de la rue de la Feuillade entrait pour 49 000 francs.

1. le fonds de commerce, ensemble de marchandises, ustensiles et objets mobiliers : 49 000 francs.

2. Les effets mobiliers, linges, hardes, bijoux et autres à son usage : 1500 francs.

3. La bibliothèque : 1000 francs.

4. Crédits de recouvrement : 2000 francs.

5. La somme de 3100 francs payées par les futurs époux pour six mois de loyers d'avance du local qu'il occupe rue de la Feuillade et imputables sur les six derniers mois du bail : 3100 francs.

Ensemble : 56 600 francs.

Il fallait ajouter à cet apport les « ouvrages de pharmacie » dont Dorvault était l'auteur, en particulier l'Officine. « Aucune estimation » n'en était faite. « Sur la totalité de son apport » Dorvault déclarait devoir « une somme de 26 250 francs et soixante-dix centimes » ainsi que les « intérêts de cette somme à raison de 5% par an à compter du trente mars dernier »²⁴⁵. Dorvault se mariait donc avec des dettes, dont la prise en charge était par ailleurs exclue du régime matrimonial. Incontestablement ce mariage « était (...) une association d'intérêts »²⁴⁶ entre pharmaciens.

L'article 5 émettait des « réserves par les donateurs du droit de retour sur la dot ». « M et Mme Garot se réservaient le droit de retour sur la totalité de la dot par eux ci-dessus constituée à Mlle leur fille, pour les cas où la future épouse viendrait à décéder sans enfants, et pour les cas où ceux-ci viendraient eux-mêmes à décéder sans postérité, le tout avant les donateurs ». Les futurs époux ne faisaient « aucune mise en communauté », l'apport de M Dorvault ainsi que la dot constituée à la future épouse et tous les biens meubles et immeubles » qui pourraient « advenir et échoir à chacun des futurs époux, pendant le mariage par successions, donations, legs ou autrement », demeuraient « réserves propres à chacun des futurs époux, et comme tels exclus de la communauté ». « La future épouse, ses héritiers ou représentants » auraient le droit, en « renonçant à la communauté lors de la dissolution, de reprendre la

²⁴¹ On se reportera aux Annexes pour les notices biographiques.

²⁴² Archives Nationales, ET/XVI/1174, Contrat de mariage 15 juillet 1847, Etude de maître Beaufeu.

²⁴³ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris au XIXe siècle*, Paris, Flammarion, 1970, 382 p., p. 171.

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ AN, ET/XVI/1174, contrat de mariage 15 juillet 1847, Etude de maître Beaufeu.

²⁴⁶ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de...*, *op.cit.*, p. 170.

dot (...) constituée à Mlle Garot ». Si la future épouse devait faire elle-même cette renonciation, elle reprendrait le « préciput ci-dessus stipulés au profit du survivant ». Ces reprises devaient s'effectuer « franches et quittes des dettes, hypothèques et charges quelconques de la communauté²⁴⁷ ». En cas de décès de son époux, M Garot, « même pour le cas où elle renoncerait à la communauté, aura le droit de conserver pour son compte et profit personnel, les fonds de commerce de pharmacie lors du décès du premier mourant (...), ensemble (...) pour la somme de quarante-neuf mille francs que les parties fixent irrévocablement quelle que soit à l'époque de la reprise l'importance du fonds dont il s'agit et de ses marchandises et accessoires ». Des garanties nombreuses étaient ainsi prises quant à l'avenir en particulier concernant le fonds de commerce. « Le survivant » devait imputer la dite somme de quarante-neuf mille francs sur les sommes qui lui reviendraient en propriété ou en usufruit dans la communauté et dans la succession des époux décédés ». Le survivant aurait par ailleurs seul droit au « bail des lieux dans lesquels s'exploiterait le fonds de commerce à la charge de payer seul les loyers »²⁴⁸, à compter du « premier jour du terme qui suivra le décès, de manière que les héritiers de l'époux prédécédés ne soient nullement inquiétés ni recherchés à cet égard ». « Si le fonds de commerce » était exploité dans une « maison dépendant de la communauté ou de la succession de l'époux décédé, les héritiers de celui-ci » seraient tenus, « si les survivants l'exigeaient de lui passer bail des lieux nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce pour neuf années consécutives à compter du premier jour du terme » qui suivrait le « décès, moyennant le loyer et sous les charges » qui seraient « déterminés par les parties ou par les experts ». L'article 10 réglait quant à lui la question des donations. Les futurs époux « se faisaient donation réciproque l'un à l'autre et aux survivants d'eux, ce qu'ils acceptaient respectivement pour les survivants ». La donation englobait ainsi « l'usufruit de la totalité des biens meubles et immeubles ». Cet usufruit revenait également aux survivants des époux décédés. Ce dernier avait « pour restituer aux héritiers des époux décédés les sommes qui pourraient leur revenir, autres que celles grevées d'usufruit au profit du survivant, un délai de quatre années à compter du jour du décès »²⁴⁹.

C'est cet homme qui, en mars 1852, annonça la création prochaine de la Pharmacie centrale de France. Dans un élan de fausse modestie celui-ci s'interrogeait et faisait part de ses doutes à ses confrères. « Sommes-nous bien l'homme de la position sérieuse à laquelle nous ne craignons pas d'aspirer, si l'on considère que pour être à sa hauteur, il faudrait connaître la pharmacie, la chimie, la physique, l'histoire naturelle médicale, les mathématiques, la géographie, l'économie politique, le droit, les systèmes d'échanges, de commerces, etc, etc, etc, etc ? »²⁵⁰ Cette question était surtout rhétorique, Dorvault balayant rapidement ces quelques doutes d'un revers de main. « Nous n'avons pas à nous défendre de nous croire cet homme multiple » affirmait-il sans ambages. Dans ce plaidoyer pro domo Dorvault

²⁴⁷ AN, ET/XVI/1174, contrat de mariage 15 juillet 1847, Etude de maître Beaufeu.

²⁴⁸ *Idem.*

²⁴⁹ *Idem.*

²⁵⁰ Projet de création de la Pharmacie centrale de France, mars 1852.

mettait en avant ses qualités d'homme polyvalent. Cette polyvalence il la devait à ses activités de pharmacien d'officine mais également à son travail incessant sur l'Officine. Cela lui valait incontestablement la confiance de ses confrères.

«Ce sont les succès qu'ont obtenus auprès de nos confrères nos différents travaux, le mandat important dont dans une occasion récente ils nous ont honoré, la correspondance incessante que nous entretenons avec bon nombre d'entre eux, et enfin les instantes sollicitations vers ce but dont nous avons été l'objet, qui nous donnent la hardiesse suffisante pour nous mettre à la tête d'une entreprise aussi considérable que celle que nous proposons et à la réussite de laquelle le point d'honneur, l'intérêt général d'une profession où nous avons trouvé tant d'encouragements, seront pour nous de bien plus grands moteurs que notre intérêt personnel ». Ainsi s'exprimait Dorvault en mars 1852 lors du lancement de la Pharmacie centrale de France. Ses travaux, son rôle d' « intermédiaire » dans la pharmacie lors du congrès médical de 1845 (nous y reviendrons), le désignaient naturellement comme le dirigeant de la future coopérative. Dorvault avait également « prouvé (...) à plusieurs reprises, qu'il savait saisir les besoins de la profession »²⁵¹.

La naissance de la Pharmacie centrale devait rester associée à la personnalité exceptionnelle de cet homme. C'est lui qui « avait compris que le temps était venu de grouper en un seul faisceau toutes les forces vives de » la profession pour les faire « servir au triomphe des intérêts généraux et individuels »²⁵². La création de la Pharmacie centrale semblait s'inscrire dans le prolongement de l'Officine. « Aux grands services rendus au corps pharmaceutique par Dorvault, par la publication de l'Officine »²⁵³ Dorvault avait voulu, selon les mots de Lefranc, « en ajouter un autre, la Pharmacie centrale ». On retrouvait chez Dorvault les attributs de cette bourgeoisie montante marquée par l'individualisme (la coopérative ne l'excluait pas), l'effort et le travail²⁵⁴. Patron tout-puissant de la coopérative Dorvault apporte ainsi un nouvel éclairage à ce patronat du second Empire déjà très largement étudié par D. Barjot. Pour beaucoup de témoins le second Empire fut le régime des hommes nouveaux, l'ère des possibles dans laquelle les self-made men de tout horizon pouvaient réussir si tant est qu'ils en eussent la volonté et l'ambition. Le sphinx n'était-il pas l' « antithèse des hommes considérables » ?²⁵⁵ Dorvault semble ainsi illustrer le rôle fondamental des acteurs individuels²⁵⁶ dans la naissance du capitalisme. « Des initiatives et un leadership humain sont indispensables » pour faire

²⁵¹ *Idem.*

²⁵² AG de la PCF, 1875.

²⁵³ LEFRANC (Edmond), « Discours aux obsèques de Dorvault », *Union pharmaceutique*, février 1879.

²⁵⁴ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France*, Paris, Aubier, Coll historique, 1987, 446 p.

²⁵⁵ PLESSIS (Alain), *De la fête impériale au mur des fédérés, 1852-1871*, Paris, Le Seuil, 1979, 254 p., p 13.

²⁵⁶ MARSEILLE (Jacques), « La création d'entreprises, une exception française ou un trouble de mémoire ? », in MARSEILLE (dir.), *Créateurs et créations d'entreprises de la révolution industrielle à nos jours*, Paris, ADHE, 2000, 751 p.

émerger un « modèle nouveau »²⁵⁷. Indépendamment de toutes ces qualités Dorvault n'aurait pu réussir sans l'appui et le soutien d'une partie du corps. Si les entreprises sont incarnées par des individus, elles sont aussi portées par des hommes, des acteurs collectifs. Ce sont eux qu'il nous faut maintenant sortir de l'ombre.

C.1845-1852 : « aidons-nous le ciel nous aidera », le moment coopératif.

La naissance de la centrale doit à la fois beaucoup à la mobilisation du corps professionnel, à l'action d'un homme mais également à une période qui fit de l'association un principe supérieur d'organisation économique, sociale, politique et commerciale. Le mouvement associationniste²⁵⁸ prend ainsi des formes diverses selon les pays et selon les professions. En Angleterre et en Allemagne les premières coopératives visant à lutter contre les méfaits de l'industrialisation sont mises en place. En France elles se développent dans la première moitié du XIXe siècle. Elles sont le fait d'ouvriers qualifiés (association des bijoutiers en doré de Buchez en 1831, le commerce véridique et social de Michel Derrion en 1834). Des sociétés de consommation prennent naissance dans les milieux populaires pour trouver une solution au « lancinant problème de l'alimentation quotidienne »²⁵⁹. De l'association à la coopération il y avait cependant une différence de degrés qui supposait encore un peu de maturation. Les années qui s'étendent du congrès médical de 1845 à la naissance du second Empire furent à nos yeux décisives pour le corps pharmaceutique.

1. Le congrès médical de 1845.

Contrairement aux dires des pharmaciens le pouvoir ne resta pas indifférent à l'égard de la pharmacie et de la médecine en générale. Sous la monarchie de Juillet Guizot se montra soucieux des questions de santé. En 1833 Guizot provoqua une nouvelle enquête sur la situation de la pharmacie. Un rapport fut présenté par M Double sur les lacunes de la législation. Une nouvelle commission était désignée en 1834 par Guizot. En 1838 la commission Salvandy se réunit pour préparer un projet de loi sur la pharmacie. Le congrès médical de 1845 apparaît comme la jonction entre les réclamations du corps et l'intérêt du politique pour les questions sanitaires. Ce congrès²⁶⁰ est un point de repère fondamental pour qui veut analyser les mobilisations des professions de santé dans la première moitié du XIXe siècle. Peu d'années avant la révolution de 1848 « il arrive une chose apparemment extraordinaire au corps médical français » note Léonard, « un millier de délégués venus de toute la France délibèrent librement et calmement pendant deux semaines sur un programme très complet, avec l'autorisation du

²⁵⁷ CROZIER (Michel), FRIEDBERG (Erhard), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1981, 500 p., p 401.

²⁵⁸ TOUCAS-TRUYEN (Patricia), *Les coopérateurs. Deux siècles de pratiques coopératives*, DREYFUS (Michel) (dir.), Paris, Ed de l'Atelier, 2005, 430 p., p 25.

²⁵⁹ *Ibid.*, p 34.

²⁶⁰ Voir ANNEXES sur le congrès de 1845.

gouvernement »²⁶¹. « Aucune autre profession ne pourrait, à l'époque, concevoir et réaliser un tel mouvement ni un tel travail ». Une réunion préalable a lieu le 14 juin 1845. Le 2 août 1845 un rapport de Latour dans la salle de l'Académie de médecine décide de réunir un congrès pour le 1^{er} novembre 1845. L'« initiative » est « incontestablement parisienne » note J. Léonard. Parmi les difficultés qui se feront jour dans le déroulement du congrès il faut noter « l'opposition traditionnelle des médecins et des pharmaciens. On a pris la précaution de séparer autant que possible les travaux des sections de médecine, de pharmacie et de médecine vétérinaire ; dans les deux commissions mixtes la 3^{ème} et la 10^{ème}, les pharmaciens sont moins nombreux que les médecins mais aussi nombreux que les vétérinaires dont on attend qu'ils jouent un rôle de tampon »²⁶². D'ailleurs Le 11 novembre 1845 « la discussion relative aux abus en médecine et en pharmacie donne lieu à des escarmouches prévisibles. La section de pharmacie voudrait des pharmaciens cantonaux pour faire disparaître les médecins propharmaciens, elle n'obtient pas satisfaction ».

Pour le Répertoire de pharmacie, ce congrès constitue à bien des égards « une première tentative d'association qui mérite d'être encouragée »²⁶³. Le Répertoire incitait ses lecteurs à adhérer au congrès, à participer aux débats en prenant la plume. Pour les pharmaciens les principales questions à étudier étaient de l'ordre de quatre, questions sur lesquelles s'étaient penchés Vée, Duclou, Dorvault : « 1. Limiter le nombre de pharmaciens. 2. Etablir des tarifs légaux. 3. Etablir des syndicats ou des conseils de surveillance. 3. Supprimer l'annonce, en maintenant la liberté dans l'exercice de la pharmacie c'est-à-dire en permettant au pharmacien de préparer d'autres médicaments que ceux inscrits au Codex »²⁶⁴. La liste des questions à aborder était cependant beaucoup plus importante²⁶⁵. Le congrès se déroula du 1^{er} au 15 novembre 1845. Pendant 15 jours des médecins, pharmaciens, vétérinaires se réunirent à Paris pour discuter des réformes à effectuer dans leur domaine respectif. Les travaux liés à la pharmacie furent concentrés sur 9 jours. Le congrès médical rassembla, d'après le Répertoire de pharmacie, près de 2000 personnes. Le nombre était plus important si l'on ajoutait les « listes d'adhésion ». « Ces listes présentent aujourd'hui un chiffre de 3412 adhésions, parmi lesquelles un assez grand nombre sont collectives ». Sur ces 3412 adhésions on dénombre environ « un quart de pharmaciens, 853 donc. Si l'on admet avec Olivier Faure que le nombre de pharmaciens s'élève au milieu du XIX^e siècle à 5000 alors c'est 17% du corps qui assista à ce congrès. Au terme des 15 jours le total des adhérents était passé à 4500, « parmi lesquels la pharmacie figurait pour 1/5 à peu près », soit 900. « Le nombre des délégués de province (pharmaciens et médecins) avait été estimé à 300 ». Le congrès fut présidé par M Serres, assisté de M Villeneuve, président de la société permanente, Amédée

²⁶¹ LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'ouest au XIX^e siècle*, Paris, Champion, 1978, 3 vol, 1750+CCLCII pages, p 788.

²⁶² *Ibid.*, p 797.

²⁶³ *Répertoire de pharmacie*, octobre 1845.

²⁶⁴ *Ibid.*

²⁶⁵ Voir ANNEXES.

Latour, secrétaire général et Richelot, trésorier. Les vices présidents de la commission permanente étaient, pour ce qui est de la pharmacie, Davallon et Boullay²⁶⁶. Les secrétaires de la section de pharmacie, chargés de rapporter les travaux en commission étaient Félix Boudet et Schaeuffele. Le congrès médical est l'occasion de saisir les tensions qui traversaient le corps médical et pharmaceutique, tensions d'abord quant au choix des membres des différentes commissions. « La commission permanente avait cru devoir désigner aux suffrages de l'assemblée, pour les fonctions de vice-présidents et de secrétaires de séances, un certain nombre de noms, pris à la fois sur les listes d'adhérents de Paris et de la province »²⁶⁷. L'association des « pharmaciens de Paris » protesta « contre cette mesure en envoyant à la commission permanente, une liste de candidats » pour les places à pourvoir, à savoir Davallon (désigné également par la commission) et Vée, qui, finalement, ne fut pas élu (199 suffrages), ne recueillant que les suffrages de ses confrères, au grand regret du répertoire. Le rapporteur du congrès pour le compte du Répertoire de pharmacie se plaint de la tenue des réunions « bruyantes, tumultueuses ». « Il fallait un certain courage pour prendre la parole »²⁶⁸. Certaines commissions avaient visiblement laissé un goût amer comme la n 10 qui avait voté le maintien des « dispositions concernant les remèdes secrets ». Pourtant, « à part quelques propositions votées ainsi avec trop peu d'examen, il y a dans la généralité des décisions prises par le congrès un fonds de sagesse qui nous semble de nature à assurer leur succès »²⁶⁹. C'est que ce congrès avait été préparé. En effet rappela le rapporteur, « la plupart de ces questions avaient été déjà convenablement débattues dans la presse et au sein des sociétés savantes ». Ce congrès suscitait d'autant plus d'espoirs qu'un discours de Salvandy, prononcé lors de l'assemblée générale du 14 novembre 1845, avait laissé entendre que la future loi sur la médecine et la pharmacie s'inspirerait des propositions émanant des congressistes. « L'on en a tiré d'heureux augures pour le sort réservé aux désirs exprimés par le Congrès »²⁷⁰. Le congrès médical de 1845²⁷¹ aborda par ailleurs, dans le cadre d'une commission, la question d'une association de pharmaciens, « sous les divers points de vue de la science, des secours mutuels, de la moralité et des intérêts de la profession²⁷² ». Plusieurs membres participèrent à la commission parmi lesquels on retrouvait « Aubergier (de Clermont Ferrand), Cap, Daniel, Dorvault, Lavenue, Lepage (de Gisors), Poulenc, Raincelin²⁷³ ». Là encore les informations demeurent éparpillées quant aux personnes.

La fin du congrès laissa cependant un goût amer à la pharmacie. Le 14 novembre 1845 lors du compte rendu général en présence de Salvandy, Jacques Léonard rappelle qu'Amédée Latour se contenta « de résumer rapidement les conclusions des pharmaciens et n'utilisa pas le compte rendu du secrétaire de

²⁶⁶ Voir en ANNEXES pour les notices biographiques.

²⁶⁷ *Répertoire de pharmacie*, novembre 1845.

²⁶⁸ *Ibid.*, décembre 1845.

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ ANNEXES, principales décisions quant à la pharmacie, in *Répertoire de pharmacie*, décembre 1845.

²⁷¹ On se reportera en Annexes pour les détails du congrès de 1845.

²⁷² *Répertoire de pharmacie*, octobre 1845.

²⁷³ *Répertoire de pharmacie*, novembre 1845. Pour les Notices biographiques on se reportera aux ANNEXES.

la section de pharmacie Félix Boudet »²⁷⁴. « Peu après 75 membres de la section de pharmacie adressaient au président Serres une lettre énergique pour réclamer cinq places dans la commission permanente et non trois ». Ils en obtiendront quatre²⁷⁵, parmi lesquels on retrouvait Vée, Boudet, Soubeyran et A.Garnier. Une première déconvenue se produisit lorsque Salvandy annonça la création d'une haute commission des études médicales « chargée de s'occuper de la révision de la législation qui régissait la médecine et la pharmacie ». « Aucun des honorables pharmaciens » désignés par la commission du congrès n'avait « été appelé à faire partie de la commission ». Tous les membres avaient été choisis parmi « ce que l'aristocratie médicale et pharmaceutique avait de plus élevé ». Le compte rendu se terminait ainsi sur une pointe d'inquiétude, « n'est-il pas à craindre que, de tous les vœux du congrès, il ne soit tenu compte que de ceux que la commission ministérielle voudra bien approuver, et n'est-il pas évident alors que c'est entre ces mains seules qu'est remis, à l'heure qu'il est, le sort de la pharmacie »²⁷⁶. La Commission permanente élue le 15 novembre note Leonard est cependant « dangereusement parisienne »²⁷⁷. Dans le même ordre d'idée la haute commission du 18 novembre de 30 membres est « dominée par des professeurs ». « Du point de vue géographique, l'Ouest et le nord ne sont pas du tout représentés. La masse des médecins praticiens ne s'exprime que par un seul docteur parisien »²⁷⁸.

Le congrès médical de 1845 montrait les limites d'une mobilisation globale des professions de santé. Les tensions étaient nombreuses et même si les différents corps reconnaissaient une appartenance commune aux professions de santé, il semblait nécessaire de se démarquer des autres pour faire aboutir des revendications strictement corporatistes. L'aboutissement des revendications professionnelles passait par un combat corporatiste. « Quel était notre espoir à tous après le 15 novembre 1845 ? Que la présente session législative ne se passerait pas certainement sans que la loi promise sur l'organisation de l'enseignement et des professions médicales ne fût présentée en temps utile pour être discutée et adoptée. (...) Cependant la session s'achève et le projet de loi n'a pas été présenté ; il le serait aujourd'hui qu'assurément il ne pourrait pas être discuté ; de sorte que la réalisation de nos vœux est retardée au moins d'une année, et encore dans l'imminence d'une législature nouvelle, qui pourrait prévoir les modifications politiques qui surgiront des prochaines élections générales ? »²⁷⁹ Dès 1846 l'espoir de réforme dont était porteur le congrès de 1845 semblait retombé. Plus fondamentalement l'auteur de cet article commençait à s'interroger sur la pertinence de ces combats législatifs. « Tout ce qu'il est permis de conclure, à notre avis, de l'inutilité des efforts de la commission et du découragement dont elle est aujourd'hui frappée, c'est qu'elle n'était pas dans les conditions nécessaires pour assurer le

²⁷⁴ LEONARD (Jacques), *Les médecins...*, *op. cit.*, p 806.

²⁷⁵ *Répertoire de pharmacie*, décembre 1845.

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ LEONARD (Jacques), *Les médecins...*, *op. cit.*, p 806.

²⁷⁸ *Ibid.*, p 807.

²⁷⁹ *Répertoire de pharmacie*, juin 1846.

triomphe des intérêts qu'elle prétendait représenter, et que les décisions qu'elle était chargée de soutenir étaient loin d'avoir un caractère qui pût permettre de les transformer en lois du jour au lendemain. »²⁸⁰. Le congrès de 1845 sembla ainsi marquer un tournant. L'auteur de la chronique pointait du doigt les limites de telles revendications qui, selon le mot d'Olivier Faure, semblaient à bien des égards « extrêmes »²⁸¹ et de ce point de vue clairement inapplicables.

Au reste, soulignait le chroniqueur du répertoire un arrêt du Conseil d'Etat avait pris acte des décisions du congrès envisageant les « peines les plus sévères » quant à la vente des remèdes secrets. « Les amendes étaient considérables, puis venaient pour les récidives la prison, la fermeture temporaire et enfin la fermeture définitive de l'officine »²⁸². Comment envisager que de telles mesures puissent redorer l'image de la pharmacie et son honorabilité alors que les pharmaciens étaient les premiers à enfreindre ces règles. En ce milieu des années 1840, nombreux sont ceux qui s'étaient ralliés à une « conception mercantile » de la profession. Pour le chroniqueur, l'essentiel n'était pas la loi mais la situation matérielle de la pharmacie. « Nous aurions moins d'abus, si les pharmaciens étaient plus heureux ; nul n'embrasse cette profession avec le parti pris de la déshonorer en l'exploitant par des moyens indignes, et si beaucoup de nos jours en sont venus là, c'est que souvent le besoin les y a contraints »²⁸³. L'essentiel ne résidait donc pas dans les sanctions mais dans l'amélioration de la situation matérielle des pharmaciens. Constat essentiel que Dorvault saurait reprendre lorsqu'il établirait la Pharmacie centrale de France.

Entre 1845 et 1850 la profession se mobilisa contre l'ordonnance sur les poisons du 29 octobre 1846. La société de pharmacie de Paris adressa ainsi une pétition au ministre. « Le tableau des substances vénéneuses annexé à l'ordonnance d'octobre est » jugé « incomplet, inexact et arbitrairement dressé ». Fidèle à une approche libérale du métier on juge que l'ordonnance « entrave et rend impossible l'exercice de la pharmacie ». « Les prohibitions exagérées qu'il impose aux pharmaciens sont en contradiction avec les concessions qu'il fait au commerce et à l'industrie. Les pharmaciens demandent donc que « l'ordonnance et le tableau des substances vénéneuses soient modifiés, qu'ils le soient dans le sens d'une liberté mesurée à accorder au pharmacien dans l'exercice de sa profession, et de la plus grande liberté du commerce et de l'industrie ». On trouvait parmi les signataires les grands noms de la pharmacie parisienne mais pas exclusivement comme Gaultier de Claubry, Boutigny, Soubeiran, Tassart, Véron, Blondeau, Bussy, Guibourt, Vuafart, Boudet, Garot, Guillemette, Vée, Dubail²⁸⁴. En avril 1847²⁸⁵ à la suite de leurs confrères parisiens, les sociétés de pharmaciens de Bordeaux, de

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ FAURE (Olivier), *Les Français ...*, *op. cit.*, p. 218.

²⁸² *Répertoire de Pharmacie*, juin 1846.

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ Voir ANNEXE pour les notices biographiques.

²⁸⁵ *Répertoire de pharmacie*, avril 1847.

Marseille, de Nantes, de Limoges, de Chartres, de Tours et de plusieurs autres villes adressèrent au ministre du commerce des réclamations au sujet de cette ordonnance. Il est une autre mobilisation qu'il est nécessaire d'évoquer qui concerne les pharmaciens des petites localités. Ces derniers critiquaient notamment l'exception à l'article 6 de la loi proposée sur l'exercice de la médecine lequel donnait la possibilité aux praticiens de tenir des médicaments dans un lieu où il n'y avait point de pharmacie dans un rayon de 4 km. Le 15 février 1847²⁸⁶ le projet de loi Salvandy était mis en œuvre par le gouvernement.

2. Le printemps associatif de 1848.

Le projet de création de la PCF (15 mars 1852) s'accompagna d'un appel à l'union, à la confraternité qui n'était pas sans évoquer la révolution de février: « Persévérons messieurs, puisque nous sommes dans la bonne voie, montrons à nos détracteurs que les pharmaciens n'ont pas l'esprit si étroit qu'on le dit, qu'ils savent au besoin faire quelque chose d'utile et de confraternel. N'oublions pas que c'est par l'association seule que nous sauverons notre chère profession du discrédit dans lequel elle est généralement tombée, que c'est par l'association que nous relèverons le moral de nos confrères malheureux, que réunis, nous nous sentirons plus forts et plus confiants pour l'avenir. Qui de vous, en effet, en quittant cette réunion, ne se trouvera pas un peu rassuré, n'aura pas un peu plus confiance dans un avenir meilleur²⁸⁷ ». L'association, la confraternité autant de termes qui semblaient rattacher la PCF à l'idéal coopératif du printemps 1848²⁸⁸. En « économie, le principe d'association (...) impliquait à la fois entraide, mutualité, coopérative de travail ou d'achat. En philosophie (...) ou en morale, l'association c'était tout le concret possible de la fraternité »²⁸⁹. A nos yeux contemporains voir une profession supposée libérale, commerçante et individualiste puiser dans le modèle coopératif pour s'organiser économiquement a de quoi surprendre. Pire cela dérange car bouscule des schémas et des représentations bien établies comme l'idée qu'il n'y a de coopération qu'ouvrière. Le corporatisme de la PCF n'était pas sans rappeler les journées de 1848 comme ce premier mars où les ouvriers se présentèrent « devant l'hôtel de ville » organisés en « corps de métier »²⁹⁰ afin de prendre possession du texte instituant les ateliers nationaux.

La force de 1848 fut de poser l'association comme principe d'organisation de l'industrie. A n'en pas douter ceci eut un impact sur certains pharmaciens. Les manifestations furent nombreuses lors de ces journées tourmentées de 1848 au cours desquelles les ouvriers réclamaient tout à la fois la fin de

²⁸⁶ *Ibid.*, février 1847.

²⁸⁷ AG de la Pharmacie centrale de France, 1854.

²⁸⁸ AGULHON (Maurice), *1848 ou l'apprentissage de la république*, Paris, Seuil, 1992, 290 p., p 126.

²⁸⁹ *Ibid.*, p 127.

²⁹⁰ GRIBAUDI (Maurizio), RIOT SARCEY (Michelle), *1848, la révolution oubliée*, Paris, La découverte, 2008, 257 p., p 94.

l'exploitation de l'homme par l'homme et l'organisation du travail par l'association²⁹¹. Certes la pharmacie n'était pas le monde ouvrier, mais on aurait tort de cloisonner les univers. La révolution elle-même fut la conséquence d'une grave crise économique dont Maurice Agulhon rappelle qu'elle attint durement la « petite bourgeoisie industrielle et commerçante »²⁹². La question sociale s'étendait à d'autres couches. La coopération fut ressentie comme une nécessité d'autant plus forte que l'industrialisation accélérée du métier brouillait l'identité du pharmacien d'officine. Ce nous, cette collectivité pharmaceutique qu'incarnait la PCF traduisait cette urgence « d'établir des points fixes » dans ce monde flottant²⁹³ et en particulier dans le monde de l'industrie.

En 1848 Nissey, secrétaire de la Société de prévoyance des pharmaciens du département de la Seine appela « les pharmaciens à la constitution d'une association générale »²⁹⁴. Le contexte politique était favorable au développement de l'associationnisme. 1848 ouvrait en effet une période porteuse d'espoir, d'améliorations pour la profession. C'est ce que soulignait du reste le secrétaire du conseil d'administration, Louradour²⁹⁵ dont Dorvault reprendrait les mots lors de la constitution de la Pharmacie centrale de France. Louradour (1801-1892) fut également chargé du placement des élèves en pharmacie pour le compte de la société de prévoyance²⁹⁶. Si la sociabilité pharmaceutique du premier XIXe siècle fut une sociabilité de combat, une arme pour défendre les positions sociales et professionnelles du groupe, le milieu du XIXe siècle sembla marquer un tournant dans les stratégies développées par certains pharmaciens pour défendre leurs intérêts, tournant lié à un changement de régime. En 1848 la monarchie de Juillet avait cédé la place à la IIe République. La profession elle-même était travaillée par les tensions que provoquait l'industrialisation. Elle éprouvait des difficultés à se positionner par rapport à un mouvement qui redéfinissait profondément le métier et altérait l'image que les pharmaciens se faisaient de l'officine, de leur mission de préparation du médicament. En 1850 Magne-Lahrens, pharmacien à Toulouse, publiait une brochure sur « l'association comme moyen de rétablir l'éclat de la pharmacie en France ». Elle reçut quelques échos dans le *Journal de pharmacie et de Chimie*²⁹⁷. Pour ce dernier « il serait avantageux que cette association (générale) fût encouragée, sinon organisée par le pouvoir ». Dans l'esprit de Magne-Lahrens comme d'ailleurs de la commission du congrès médical de 1845, « la réunion, la fusion de toute la famille médicale par arrondissement, par département avec une centrale dans la capitale »²⁹⁸ était nécessaire.

²⁹¹ *Ibid.*, p 144.

²⁹² AGULHON (Maurice), *1848 ou l'apprentissage ...*, *op.cit.*, p 18.

²⁹³ *Ibid.*, p 143.

²⁹⁴ *Répertoire de pharmacie*, août 1848.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Union pharmaceutique*, 1892.

²⁹⁷ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1850.

²⁹⁸ *Ibid.*

3. La pétition du 7 novembre 1850.

La pétition du 7 novembre 1850²⁹⁹ apparut comme un point fort de cette mobilisation des pharmaciens contre les projets gouvernementaux. Celle-ci marqua l'émergence d'une mobilisation véritablement nationale de la profession. « Nous attendons en vain depuis 40 ans des réformes de la part du pouvoir. Peut-être allons-nous enfin être plus heureux, car la pétition du 7 novembre 1850, que plus de trois mille d'entre nous ont signée, se discute en ce moment au sein de la commission nommée par le ministre. Mais, quoi qu'il advienne, abandon ou protection du Gouvernement la création d'une Maison centrale est nécessaire. Dans le premier cas, elle préviendra pour une grande part la dissolution de la pharmacie ; dans le second, elle fera porter aux mesures protectrices octroyées tous leurs fruits³⁰⁰ ». Cette pétition émanait de plusieurs sociétés départementales, les sociétés pharmaceutiques de la Marne, d'Indre-et-Loire, du Haut-Rhin, de la Garonne et de la Loire-Inférieure. Elle se voulait nationale. « Jusqu'à ce jour les pharmaciens ont souvent demandé des améliorations pour leur profession ; mais ils n'ont jamais rien obtenu. La cause de ces échecs est dans l'isolement des efforts individuels. Si nous demandons collectivement, nous finirons par obtenir »³⁰¹. A cet égard la mobilisation pouvait apparaître comme un succès.

« Craignant qu'une loi d'ensemble, comprenant toutes les branches de la médecine, ne puisse être de longtemps octroyée, les sociétés pharmaceutiques des départements ont cru devoir prendre l'initiative d'une mesure qui était dans l'esprit de tous : elles ont décidé d'une pétition adressée au gouvernement (...) ». Le moment semblait opportun avec la présence au gouvernement de Jean-Baptiste Dumas comme ministre de l'agriculture et du commerce. Les pétitionnaires jouaient du reste sur la fibre sentimentale et corporatiste, espérant que « l'illustre professeur, devenu ministre, continuerait ses vives sympathies à d'anciens et nombreux élèves (...) et qu'il revendiquerait le titre de protecteur d'un art qui s'enorgueillissait d'être le berceau d'une science qui lui devait d'immenses progrès ». Outre les pharmaciens, des signatures de médecins accompagnaient celles des pharmaciens. La mobilisation « dépassait tout ce que l'on avait obtenu jusqu'à présent »³⁰². De ce point de vue il est intéressant de noter que beaucoup de « confrères » avaient été « empêchés de porter la pétition dans toute la circonscription dont ils étaient chargés ». On ne saurait donc s'appuyer sur les statistiques fournies pour tirer des conclusions sur le degré d'adhésion d'un département à la pétition. La délégation porteuse de la pétition comprenait 12 personnes, à laquelle se joignit Mr Guoin, représentant d'Indre et Loire et ancien ministre du commerce.

²⁹⁹ Pour en savoir plus sur la Pétition voir le texte en ANNEXE.

³⁰⁰ Projet de création de la PCF, 1852.

³⁰¹ *Répertoire de pharmacie*, novembre 1850.

³⁰² *Ibid.*

Ce fut du reste à M Gouin, président de la délégation, que revint le soin de jouer le rôle d'intercesseur auprès du ministre. Alexandre Henri Gouin constituait « l'exemple parfait de ces bourgeois conquérants »³⁰³. Financier à la tête, dès 1819, de la maison de banque Gouin de Tours. En 1845 il prit la tête de la caisse générale du commerce et de l'industrie. Mais surtout il s'illustra en politique. L'Indre-et-Loire constituait son fief. Juge suppléant au tribunal de commerce de Tours (1822), membre du conseil général d'Indre et Loire (1830), conseiller général du département pour le canton de Tours centre, président du conseil général d'Indre et Loire (1831), député du département d'Indre et Loire pour l'arrondissement de Tours (1831, 1840, 1842, 1846, 1852) il exerce ensuite des fonctions importantes à l'échelle de l'Etat. Entre 1831 et 1839 il est membre de la commission du budget, point d'orgue de sa carrière : le poste de ministre de l'agriculture et du commerce dans le gouvernement de Thiers (1^{er} mars 1840). La présence de Gouin pour appuyer les revendications des pharmaciens témoignait des activités de lobbying des sociétés de pharmacie à l'échelle départementale³⁰⁴. « Souvent des réclamations ont été faites par une société de pharmaciens, par les pharmaciens d'un département, jamais avec un concours aussi unanime que celui que nous vous apportons aujourd'hui »³⁰⁵. Ce qui était nouveau c'était la dimension collective, nationale de la mobilisation pharmaceutique. Le congrès médical de 1845 rassemblait des délégués de l'ensemble des professions médicales, les pharmaciens ne constituant qu'une minorité au sein de ce congrès. Ce qui était frappant dans cette pétition c'est qu'elle prenait l'aspect d'un cahier de doléances pharmaceutique. La pétition semblait être la fille légitime des états généraux de la pharmacie.

Il est vrai que la mobilisation était impressionnante, et ce même si la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine refusa de se joindre au mouvement. Celle-ci estimait en effet que la pétition de novembre 1850 n'était « que la répétition d'une démarche semblable faite au mois de décembre 1849 par le conseil de la société de prévoyance, assisté de trois délégués de la société de pharmacie à la suite de laquelle » avaient été obtenue « une audience ministérielle, où M le ministre, tout en promettant son appui aux pharmaciens, leur avait positivement annoncé qu'il lui était de toute impossibilité de s'occuper de leur demande avant l'épuisement de certaines questions capitales à l'ordre du jour qu'il avait eu l'obligeance de leur indiquer. » Fin de non-recevoir donc par rapport à l'idée d'une déclaration commune. L'épicentre de la contestation semblait ainsi se déplacer avec la pétition de novembre 1850. Le droit de remontrance avait souvent été le fait de la pharmacie parisienne. En novembre 1850, la province proposait et invitait l'association des pharmaciens de la Seine à se joindre à ses réclamations. Elle était le fruit « des délibérations des sociétés pharmaceutiques, de l'ensemble des observations individuelles qui » avaient « été faites par nos confrères³⁰⁶ ».

³⁰³ PARK-BARJOT (Rang-Ri), *La Société de construction des Batignolles de sa fondation à la première guerre mondiale (1846-1914)*, Paris, PUPS, 2005, 542 p., p 46.

³⁰⁴ *Ibid.*

³⁰⁵ *Répertoire de pharmacie*, novembre 1850.

³⁰⁶ *Ibid.*

Dorvault lui-même en tant que délégué de ces sociétés départementales tenta de coordonner la pharmacie à un niveau national. Malgré le premier refus de la société de prévoyance, les délégués insistèrent, car il s'agissait de donner à cette pétition la dimension la plus nationale possible. Humblement on suggéra par exemple à la « société de pharmacie (...) de prendre l'initiative et nommer immédiatement une commission chargée de présenter un travail sur l'organisation et la police de la pharmacie. ». Dorvault fut un acteur dans ce processus de revendication des sociétés de province. On le vit comme intermédiaire dans les pourparlers qui eurent lieu entre ces sociétés pharmaceutiques et la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine. Il était du reste « le correspondant des délégués des sociétés pharmaceutiques » auprès des pharmaciens du département de la Seine³⁰⁷. Ceci semblait témoigner de la considération dont il jouissait auprès de ses collègues. Ce n'était pas un hasard si entre toutes les pétitions adressées par la Pharmacie à l'Etat, Dorvault évoqua celle de 1850. Le futur fondateur de la Pharmacie centrale y jouait en effet un rôle crucial. A travers ces pétitions la pharmacie se donnait à voir comme une profession qui défendait ses privilèges pour mieux être au service de la société³⁰⁸. La pétition de novembre 1850 constitua un signal fort à un autre niveau : celui du symbole. Elle visait à mobiliser. Cette pétition permit à Dorvault de rencontrer Dumas, lors de la remise de la pétition, ce même Dumas qui visiterait des années plus tard l'entreprise. Rassembler, mettre d'accord, chercher le « concours unanime », à bien des égards la pétition de novembre 1850 fut un terrain d'entraînement pour le futur fondateur de la Pharmacie centrale. 1850 marqua à la fois l'apogée de la mobilisation du corps et ses limites. Nul mieux que Cadet de Gassicourt ne saisit ce tournant du milieu du siècle. « Nous sommes d'avis qu'en attendant le bienfait tardif d'une loi, un règlement d'administration, émané de magistrats ayant titre pour apprécier l'esprit des lois, imprime vigueur et direction sage à la loi de germinal an XI- il y a urgence !³⁰⁹ ». Les années 1850 apparaissaient ainsi comme des années charnières dans la prise de conscience au sein du corps pharmaceutique que les formes traditionnelles de résistance semblaient dépassées. Le monopole pharmaceutique risquait d'être remis en question. La loi n'était pas assez sévère avec les illégaux, les peines n'étaient pas assez lourdes.

4. Le second Empire et l'émergence de la Pharmacie centrale.

« Les tendances avouées du gouvernement actuel » soulignait Dorvault dans son projet de création de la PCF (mars 1852) « vont vers le système anglais : laisser le plus possible à l'initiative des particuliers ». « Tendance », le mot conviendrait bien pour désigner la politique de Louis-Napoléon Bonaparte, faite

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ FREIDSON (Eliot), *Profession of medicine, a study of the sociology of applied knowledge*, Harper and Row publishers, NY, 1970, 409 p, « The profession's privileged position is given by, note seized from, society, and may be allowed to lapse or may even be taken away. It is essential for survival that the dominant elite remain persuaded of the positive value, or at least the harmlessness, of the profession's work, so that it continues to protect it from encroachment » p 73.

³⁰⁹ *Répertoire de pharmacie*, janvier 1851.

surtout d'éclectisme³¹⁰. L'association avait notamment les faveurs du ministre du commerce, Jean-Baptiste Dumas. Elle était également au cœur des projets de l'école saint-simonienne³¹¹, laquelle avait profondément marqué le futur empereur. L'analyse de Dorvault montre que la naissance de la Pharmacie centrale dut beaucoup au nouveau régime. Cette tendance « libérale » n'était pas pour déplaire à certains membres du corps tant qu'elle ne remettait pas en question le monopole des pharmaciens sur la vente et la préparation des médicaments.

L'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte offrit aux pharmaciens la stabilité nécessaire pour établir leur association commerciale. Le corps devait s'insérer dans cette dynamique industrielle. Il en allait de la santé publique. Les empoisonnements (et le modèle anglo-saxon) constituaient à cet égard l'épouvantail par excellence que l'on brandissait afin de montrer les conséquences d'une industrialisation anarchique, non réglementée. A cette anarchie Dorvault opposait une industrialisation régulée, maîtrisée par une profession qui gardait, sur un plan légal, le monopole commercial du médicament. Le début du second Empire allait correspondre parfaitement aux aspirations de ce corporatisme libéral qu'était la pharmacie qui dénonçait perpétuellement les rigueurs de la loi et son laxisme. « Elle (la pharmacie) se tordait dans une législation qui lui concédait des droits, mais qui ne lui révélait son existence que par ses rigueurs³¹². » Cette antienne était répétée constamment, toujours la loi « qui, non contente des garanties précieuses qu'elle » demande au pharmacien « pour son établissement, non contente de la responsabilité qui pèse sur lui et qu'il ne décline pas, semble prendre une foule de précautions plus ou moins vexatoires, qui sont comme une épée de Damoclès, toujours suspendue et toujours prête à tomber selon son bon plaisir³¹³ ». Sur ce plan les récriminations ne manquaient pas : la loi de 1844 sur les brevets dont les remèdes étaient exclus, la patente qui « confondait la pharmacie avec le commerce »... etc. « Les pharmaciens, dit M Vitet dans son rapport, sont avant tout des marchands de médicaments (...) quand il s'agit de payer, les pharmaciens sont commerçants (patente); quand il s'agit de profiter des avantages du commerce ils ne le sont plus (brevet)³¹⁴. L'ordonnance sur les poisons était elle aussi dénoncée « qui avait créé des entraves nouvelles³¹⁵. »

³¹⁰ PLESSIS (Alain), *De la fête impériale...*, *op.cit.*, p. 18.

³¹¹ FOX (Robert), WEISZ (George), *The organization of science and technology in France 1808-1914*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1980, 355 p. Dans un plan adressé au ministre de l'instruction publique, plan dans lequel il combat la proposition des élèves de Polytechnique de diriger eux-mêmes leur école, Dumas se fait le chantre de l'associationisme. « At the beginning of his plan dumas had paid a tribute to the spirit of association as the first of two elements that had constituted the industrial regime of France”, the other being the” nursery of civil engineers” provided by the ecole centrale. The spirit of association was also a favorite phrase in the lectures given by Prosper Enfantin and Saint-Amand Bazar during the years 1828-32 and later published as the doctrine of Saint-Simon: en exposition. But whereas the saint-simonians would have welcomed the seizure of the state by the engineers and industrialists- some of them thought they had achieved this goal during the second Empire – dumas and his collaborators had no intention of preparing the ground for such political adventures”, p 49.

³¹² Projet de création de la Pharmacie centrale, 1852.

³¹³ AG de la PCF, 1857.

³¹⁴ *Répertoire de pharmacie*, août 1844.

³¹⁵ *Répertoire de pharmacie*, février 1847.

Ce qui était condamné par Dorvault dans son discours de mars 1852 ce n'était pas tant la figure de l'Etat libéral que celle de l'Etat « désincorporé », qui avait rompu le lien qui l'unissait au groupe. Ceci se traduisait par la remise en question du monopole pharmaceutique sur le commerce du médicament et le développement d'une « concurrence déloyale ». La dénonciation du commerce déloyal est à faire figurer dans ce sens moral aigu qui caractérise les classes moyennes et qui les conduit à en appeler à l'Etat³¹⁶. Fallait «-il désespérer d'obtenir jamais quelque chose et surtout quelque chose d'équitable du gouvernement ? » s'interrogeait Dorvault : « nous n'osons dire ni oui ni non³¹⁷ ». Si Dorvault conservait une forme d'optimisme, il comprenait aussi que la passivité et l'inaction ne servaient à rien. « La pharmacie », écrit Dorvault (non sans mauvaise foi), n'a « jamais rien dû qu'à elle-même ». Ainsi « l'intervention de l'administration lui » a « toujours été plus funeste qu'utile³¹⁸ ».

La fascination pour un commerce libre régulé par la profession avec la bienveillance de l'Etat se retrouvait dans les modèles évoqués par Dorvault dans son discours de mars 1852. « Presque dans tous les cas où les pharmaciens » avaient formé des associations commerciales ils avaient « prospéré »³¹⁹ notait Dorvault dans son appel à la création de la PCF. Ces ententes obéissaient à des « logiques économiques »³²⁰. Ainsi « dans un couple de villes les pharmaciens » s'étaient « entendus pour fabriquer des eaux minérales factices en commun » et ils avaient « réussi ». Depuis le XVIIIe siècle déjà le commerce des eaux minérales s'était développé³²¹. Ces eaux devaient constituer un laboratoire d'expérimentation pour ces logiques industrielles qui s'affirmaient dans le monde de la santé au début du XIXe siècle³²². « Dans quelques autres poursuivait Dorvault ils se sont entendus pour l'achat aussi en commun, soit de quelques substances seulement, soit de toute la droguerie, et ils s'en trouvent bien³²³ ». Ces ententes confirment le lien établi par Olivier Faure entre l'industrie pharmaceutique et les

³¹⁶ Le parallèle dans les discours avec les organisations du Mittelstand en Allemagne dans les années 30 (Blackbourn) ou en Belgique à la fin du XIXe siècle (Jaumain) est de ce point de vue assez frappant. David Blackbourn, note à cet égard que « cette accusation de concurrence déloyale revient comme un leitmotiv dans les arguments des petits commerçants : elle n'est pas utilisée seulement contre les grands magasins, mais aussi contre les vendeurs ambulants, contre les organismes de vente par correspondance et contre les soldes qui permettaient aux magasins importants d'attirer un surcroît de clientèle. En définitive, l'existence jusqu'à une période encore récente d'un système corporatif (les guildes) amena fréquemment les maîtres artisans à exprimer leurs revendications en termes de retour à un tel système. D'où la revendication, constamment réitérée, d'une réintroduction des guildes sous une forme ou sous une autre, et en particulier le retour des apprentis sous le contrôle des maîtres dûment qualifiés. (...) « Cette vision du monde peut mener à la dénonciation des grands magasins et des coopératives de consommateurs sous l'accusation de concurrence déloyale, c'est-à-dire non équitable. La croyance à l'équité en matière d'économie, de fiscalité et dans d'autres domaines encore, est caractéristique des organisations du Mittelstand. C'est ce sens moral aigu qui sous-tend la démarche d'en appeler à l'Etat pour intervenir et restaurer (comme on l'imaginait) les conditions dans lesquelles la vie économique pourrait se dérouler équitablement. » BLACKBOURN (David), « The mittelstand in German Society and Politics, 1871-1914 », *Social History* 2, 1977, 409-433.

³¹⁷ AG de la PCF, 1852.

³¹⁸ Projet de création de la Pharmacie centrale de France, Mars 1852.

³¹⁹ AG de la PCF, 1852.

³²⁰ FAURE (Olivier), *Les Français et leur...*, *op.cit.*, p. 207.

³²¹ FAURE (Olivier), *Histoire sociale...*, *op.cit.*, p. 31.

³²² *Ibid.*, p 201.

³²³ AG de la PCF, 1852.

préoccupations commerciales des entrepreneurs³²⁴. Les expériences tentées dans d'autres pays européens avaient retenu l'attention de Dorvault. Ainsi « les pharmaciens d'Anvers » avaient « établi un dépôt où ils trouvaient tous les objets rares ou peu demandés » ce qui leur procurait « des avantages incontestables »³²⁵. La Grande Bretagne avec « l' Apothecary Hall de Londres, fondée par quelques pharmaciens anglais, était un établissement très important ». Quant à « nos maisons de drogueries et de produits chimiques bien organisées elles faisaient d'excellentes affaires³²⁶. » « Si des associations partielles avaient donné des résultats, que ne devrait-on pas attendre de l'association générale que nous proposons !³²⁷ ». Une phrase résume sans doute mieux que tout cette philosophie sociale-libérale, celle que Dorvault adressa aux pharmaciens pour les appeler à le rejoindre : « Aide-toi le ciel t'aidera »³²⁸. Dorvault ne pouvait en effet réussir seul.

5. Le comité de soutien de la Pharmacie centrale de France.

« Les fondateurs (d'entreprise) sont rarement des hommes seuls »³²⁹ note D. Barjot. Ainsi la PCF était une coopérative et son gérant un commandité. L'étude de cette personnalité écrasante ne doit pas faire oublier que Dorvault était patron désigné, faudrait-il dire commandité, par d'autres patrons (petits). L'entreprise était conçue comme une association de pharmaciens, elle constituait à cet égard une « innovation sociologique » pour reprendre une expression de Michel Crozier et Erhard Friedberg³³⁰. Etudier la PCF suppose donc de s'intéresser aux interactions entre cette personnalité hors du commun, bourreau de travail, que fut Dorvault et une couche capacitaire en voie d'affirmation: les pharmaciens. Par sa trajectoire sociale, ses origines, Dorvault apparaît comme le symbole des aspirations de son groupe. Il symbolise parfaitement le mouvement qui anime la société française du second Empire et

³²⁴ FAURE (Olivier), *Les Français ...*, *op. cit.*, p. 211.

³²⁵ AG de la PCF, 1852.

³²⁶ *Ibid.*

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ L'association Aide-toi le ciel t'aidera a publié un certain nombre de brochures sous la Restauration. Parmi ses membres on y trouve le publiciste Duvergier de Hauranne. L'association lutte pour le respect des libertés (presse, élection). Elle invite ses correspondants à déposer des recours, des plaintes contre le pouvoir en vue de faire respecter ces libertés. Écoutons Duvergier de Hauranne prêcher l'associationnisme en politique : « les listes (électorales) sont aujourd'hui permanentes; nul n'en peut être rayé sans un arrêté du préfet pris en conseil de préfecture et dûment notifié, (...). Mais en même temps, chaque année, au 15 août, ces listes se publient de nouveau: tous ceux alors qui, l'année précédente, ont négligé de s'y faire inscrire, tous ceux qui, dans l'intervalle ont acquis l'Age le cens, ou l'année voulue de possession, sont admis à déposer leurs pièces et réclamer leur droit (...). De ces dispositions, qui vous sont connues comme à nous il résulte un double devoir: découvrir les faux électeurs et les signaler à l'administration; chercher les électeurs véritables et obtenir leur inscription sur les listes. Or, ces choses ne peuvent se faire que par association. Outre les indifférents; il est plus d'un électeur qui s'ignore. Au fond de sa campagne, il ne sait pas qu'à la contribution foncière et mobilière peuvent se joindre les patentes et les portes et fenêtres. (...) En grossissant les petits collègues, nous grossirons aussi les grands et là plus qu'ailleurs nous avons besoin de renforts ». DUVERGIER DE HAURANNE (Prosper) (1798-1881), « Aide-toi, le ciel t'aidera ». A nos correspondants, impr. de Guiraudet (Paris), 1828, 8 p, in-8. L'association se prolonge sous le second Empire avec des figures comme Eugène Pelletan (1813-1884). Nous renvoyons aux publications disponibles sur la Bibliothèque numérique Gallica.

³²⁹ CHARLE (Christophe), *Histoire sociale...*, *op.cit.*, p 102.

³³⁰ CROZIER (Michel), FRIEDBERG (Erhard), *L'acteur....*, *op. cit.*, p 379.

des débuts de la République. Sa personnalité invite à analyser en profondeur ses appuis, ses réseaux (on serait tenté de dire non sans anachronisme sa clientèle) et finalement les pharmaciens qui furent à l'origine de l'une des plus puissantes entreprises de droguerie de l'époque.

« La force d'une commandite résidait dans sa capacité à drainer autour d'un entrepreneur d'amples capitaux d'origine terrienne ou immobilière, bancaire ou négociante, parfois même industriels »³³¹. Une telle entreprise supposait au préalable que les hommes se connussent, qu'ils fussent des personnes de confiance. Les études ont très bien montré que l'essor du premier capitalisme avait été familial³³² pour la bonne raison que l'on avait plus confiance dans ses proches que dans des inconnus. Dans le cas de la Pharmacie centrale de France les sociétés de pharmacie jouèrent un rôle déterminant dans la constitution de la coopérative. « En l'année 1852 eut lieu un grand mariage entre la Pharmacie française et une fraction d'hommes appartenant à une profession libérale. Je dis grand mariage, parce que je vois assister aux fiançailles des représentants des principales sociétés de pharmacie. C'est Rouen qui donne ses pouvoirs au savant et sympathique professeur d'hygiène Bouchardat. Le secrétaire de la société libre des pharmaciens de Rouen est également présent, Mr Lepage³³³, aujourd'hui pharmacien à Caudebec-les-Elbeuf. Le président du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale, qui dirige, depuis si longtemps, nos réunions avec la plus grande impartialité, assiste à la solennité comme délégué des sociétés pharmaceutiques du Haut-Rhin et de la Gironde. La société de prévoyance des pharmaciens de la Seine est représentée par son président M Garot. M Cap dont tout le monde connaît la plume élégante et facile, et surtout si sympathique à la pharmacie, agit au nom des pharmaciens de Lyon. La société des pharmaciens des Côtes-du-nord, le cercle pharmaceutique de la Marne, la société pharmaceutique d'Indre et Loire, ont tenu aussi à figurer à cette solennité. M Decaye, Jacout et Lecomte ont reçu leurs pouvoirs. Quelle est donc, messieurs, cette union si extraordinaire qui se prépare, pour que, de tous les points de la France, on se remue à l'approche de cet événement ? Il s'agit tout simplement du mariage de la Pharmacie française, représentée par M Dorvault, avec plusieurs pharmaciens jaloux de rendre à leur profession toute sa splendeur passée et toute la considération qu'elle mérite. Cette union prit la dénomination de Pharmacie centrale des pharmaciens, et, quelques années plus tard, Pharmacie centrale de France ». Celle-ci « était reconnue nécessaire par les pharmaciens les plus autorisés de France³³⁴ ». Cette entreprise était le fruit d'un effort concerté des sociétés de pharmacie départementale, avec le professeur Bouchardat dont il faut rappeler qu'il avait été le professeur de Dorvault à la faculté de pharmacie de Paris.

L'appel de Dorvault à la création d'une société fut soutenu par un comité³³⁵, dans lequel on trouvait de

³³¹ *Ibid.*

³³² On se reportera aux travaux nombreux et multiples sur les entreprises au XIXe siècle, voir bibliographie.

³³³ On se reportera aux annexes pour les renseignements biographiques.

³³⁴ AG de la PCF, 1878.

³³⁵ Pour voir la liste détaillée des membres du comité on se reportera aux ANNEXES.

nombreuses personnalités du monde pharmaceutique et d'autres moins connues. Ce comité de soutien rassemblait des pharmaciens de la France entière. Le tableau peut nous fournir des indications intéressantes sur la composition du premier actionnariat de la coopérative et plus largement sur les chemins qui peuvent mener à la Pharmacie centrale. Il fournit en effet des informations quant aux fonctions exercées par certains des membres. Nous avons cherché à répartir ces individus en différentes catégories. Nous avons distingué les professeurs, les responsables d'association (Trésorier, secrétaire, président) pharmaceutique, les membres de jury médical, les membres de sociétés qui ne sont que sociétaires, les membres de conseil de salubrité ou de comité de salubrité, les chimistes et enfin ceux qui sont pharmaciens et seulement pharmaciens. C'est du moins ce que nous avons présupposé pour ceux dont aucune fonction n'est mentionnée. On compte cent-deux noms.

Tableau 3. Membres du comité de soutien de la PCF classés par catégories socio professionnelles (1852).

Fonctions	Professeurs	Responsable d'assoc.	Membre. de jury médical	Pharmacien	Membres de sociétés	Membres de conseil de salubrité	Chimistes
Parts relatives	5,8%	27,4%	20,5%	21,5%	20,5%	0,9%	3,4%

Une première remarque portera sur l'organisation de la liste. Elle suit, sur une première partie, un ordre alphabétique, puis elle plus désordonnée sur la fin. L'organisation du comité de soutien s'est donc déroulée en plusieurs phases. Dorvault a pris le temps de recueillir un large panel de signatures afin de lancer son appel à la constitution de la société. A la première liste sont venus se greffer ensuite d'autres soutiens. Une seconde remarque porte sur la fonction de cette liste qu'il ne faut pas perdre de vue à notre sens. Celle-ci a été réalisée dans le but de mobiliser le corps pharmaceutique dans cette coopérative qu'est la Pharmacie centrale. C'est un élément qu'il nous faudra garder à l'esprit en décortiquant cette liste.

Nombre de ces premiers soutiens étaient membres d'une société de pharmacie. Si l'on additionne en effet les responsables et les simples membres de société ils représentaient 47,9% des soutiens de la Pharmacie centrale. Quel enseignement en tirer ? Ceci montre bien que la création de la coopérative s'est appuyée sur ce réseau des sociétés pharmaceutiques. Sans ce réseau, sans ce travail auprès des associations, Dorvault n'aurait pu mener à bien la fondation de son entreprise. Ceci peut également signifier que Dorvault a su, d'une manière ou d'une autre, convaincre que sa coopérative était le prolongement naturel de ces sociétés de pharmacie. Par les buts qu'elle s'était fixée la PCF était en phase avec les attentes d'une partie du corps. En se tournant vers des hommes qui étaient déjà

« associés » dans une structure collective, des pharmaciens déjà convaincus des vertus de l'association, Dorvault s'assurait de la pérennité de son projet commercial. Le poids des responsables d'association est loin d'être négligeable. Il s'élève à 27,4%, presque un cinquième des membres. Au sein de ce groupe dirigeant on comptait huit présidents de société pharmaceutiques (environ 28%). Il est intéressant de remarquer que ces présidents étaient issus des différentes parties de la France. L'Ouest était représenté avec Barbin et Chauvel (Rennes), le sud-est avec Emery (ex-président de la société des pharmaciens de Marseille), L'Est avec Hecht (Strasbourg), Viguier (président de la société des pharmaciens de l'Est) et Schaeuffele (Haut-Rhin), le sud-ouest avec Magnes-Lahrens et Filhol³³⁶ (La Haute-Garonne) ainsi que la Gironde, et la Seine avec Garot. On pourrait y ajouter l'Indre-et-Loire, Lyon, Rouen et la Marne. La composition du comité de soutien semblait clairement avoir procédé d'une volonté « politique », le souci d'avoir une représentation aussi large que possible des sociétés pharmaceutiques françaises.

Il nous faut cependant distinguer entre plusieurs types de ralliement. On pourrait tout d'abord souligner les « ralliements groupés ». Les membres d'une même société pharmaceutique rejoignent le comité de soutien sans doute sous la forme d'une pétition rassemblant les signatures des différents membres. La création de la centrale leur est sans doute communiquée de façon informelle lors d'une réunion de la société. La décision est alors prise, ou non, de soutenir cette création. Ce fut sans doute le cas des six pharmaciens associés de Bayeux ou des membres du Cercle pharmaceutique de la Marne au nombre de huit. Un autre type de ralliement groupé est celui des organes dirigeants. C'est le cas de la Société de pharmacie de Haute-Garonne (cinq membres au total représentant l'organe dirigeant). Dans le même ordre d'idée la société pharmaceutique d'Indre et Loire fournit quatre membres dirigeants au comité de soutien. Il y a également ce qu'il faudrait appeler les ralliements « individualisés ». Il faut en effet utiliser le terme avec prudence dans la mesure où il est difficile de savoir si la participation de telles personnalités signifiait l'adhésion, à leur suite, des membres de la société. Un indice peut cependant nous éclairer à ce niveau. Il s'agit du terme de « représentant » ou de « délégué » qui laisse entendre que la personnalité en question agit au nom du groupe. Lorsque Barbin, président de la société des pharmaciens de l'Ouest rejoint le comité de soutien il est susceptible d'entraîner avec lui de nombreux confrères. Il en va de même de Viguier président de la société des pharmaciens de l'Est ou de Garot, président de la société des pharmaciens de la Seine. Ces ralliements semblent individuels. Enfin on peut évoquer les ralliements « incarnés ». La liste comportait des membres éminents de quelques sociétés pharmaceutiques parmi les plus importantes qui signaient comme « représentant ». C'est le cas de Bouchardat et Lepage pour la société des pharmaciens de Rouen, Cap, l'une des plumes de la pharmacie, pour la société des pharmaciens de Lyon, Lecompte pour la société pharmaceutique d'Indre et Loire, Schaeuffele pour le Haut-Rhin et la Gironde, Decaye pour les Côtes du Nord, Garot pour la Seine, Jacout, une plume du Répertoire de pharmacie, pour la Marne. Une telle liste peut ainsi nous apprendre

³³⁶ Pour en savoir plus sur ces hommes on se reportera aux ANNEXES.

beaucoup sur la diversité des modes d'organisation et de fonctionnement des sociétés pharmaceutiques. On arrive ainsi à distinguer les « sociétés » dites « groupées » des sociétés « incarnées » par une figure emblématique. Un peu à part il faudrait également distinguer des pharmaciens qui se caractérisent par leur engagement dans différentes sociétés. C'est le cas de Guilliermond, de Rabourdin, de Morrìde. Par leur réseau ces hommes sont évidemment capables de mobiliser d'autres coopérateurs potentiels. Le sociétaire de la centrale est, par essence, un être sociable. Il a intégré les vertus de l'associationnisme. (L'objectif de la liste est aussi peut-être de montrer que la centrale est une émanation des sociétés pharmaceutiques).

Le tableau révèle également l'importance des hommes qui ne se caractérisent par aucune fonction particulière. Ils sont pharmaciens. Simplement. Comment expliquer leur présence dans le comité de soutien ? On ne saurait s'appuyer sur l'appartenance à une quelconque structure associative. Sans doute sont-ils abonnés à une revue de pharmacie, revue par laquelle ils ont pu être mis au courant de la création de la société. On peut aussi penser que leur présence relève d'un choix « politique ». La liste du comité de soutien, il ne faut pas le perdre de vue, a été établie en vue de mobiliser d'autres coopérateurs. L'objectif est donc aussi sans doute de montrer que la centrale n'est pas le fait d'une élite pharmaceutique mais de l'ensemble du corps. Elle rassemble ainsi aussi bien des membres de sociétés, des professeurs que de simples praticiens. Elle incarne le corps. On observera la présence en force de membres issus des jurys médicaux. Ils constituent un cinquième du comité de soutien. Ils ont pu se reconnaître à plus d'un titre dans le programme défendu par Dorvault eux qui, au quotidien, étaient confrontés aux mutations du métier, en commençant par la défense du monopole. Si les membres des jurys médicaux sont chargés de faire « respecter la police de la pharmacie »³³⁷, ils doivent aussi compter avec le « laxisme »³³⁸ des autorités et éprouvent un sentiment d'impuissance. De nombreux rapports font état de ces herboristes, épiciers, religieuses qui dépassent leur domaine d'attribution.

Dans son quotidien le membre d'un jury médical est confronté aux mutations que connaît la profession. Les inspecteurs « repèrent de plus en plus souvent les achats des pharmaciens chez des grossistes »³³⁹. Personne autant que les inspecteurs n'avait autant conscience que le règne du pharmacien préparateur était achevé. Personne ne pouvait mieux voir combien le pharmacien s'était transformé en « commerçant ordinaire »³⁴⁰. Le jury pharmaceutique peut être également amené à inspecter des confrères dont le niveau de compétence n'est pas forcément satisfaisant. « Si elle est difficile à estimer exactement, la mauvaise tenue des pharmacies est assez répandue puisque les jurys médicaux la signalent dès les années 1830 dans le tiers des officines. Les inspecteurs étaient confrontés aux pratiques de « sophistication », au spécialisme. La centrale reçut également le soutien de quelques professeurs.

³³⁷ FAURE (Olivier), *Les Français et...*, *op. cit.*, p 46.

³³⁸ *Ibid*, p 53.

³³⁹ *Ibid*, p 60.

³⁴⁰ *Ibid*, p 61.

Les membres des conseils de salubrité virent sans doute dans la création de la centrale la possibilité de renforcer la pharmaceutisation de la société et la diffusion de l'hygiène selon un principe de qualité.

Parmi ces membres du comité de soutien on trouvait d'anciens condisciples de Dorvault à l'école spéciale de pharmacie de Paris, comme Chauvel, reçu en 1839³⁴¹. Celui-ci avait été reçu d'abord par le jury médical d'Ille-et-Vilaine avant de venir à Paris pour obtenir son diplôme de pharmacien de première classe. Autre diplômé de l'école spéciale, Husson, né en 1810 dans la Meuse, « reçu le 5 août 1834 »³⁴² par l'école spéciale de pharmacie. André Alexandre Guilliermond est un autre de ces provinciaux montés à Paris pour obtenir son diplôme à l'école spéciale. Né en 1812, de père pharmacien, il obtient son diplôme en 1834³⁴³ après avoir travaillé dans la pharmacie paternelle puis aux laboratoires de la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris. Filhol, originaire de Toulouse, vint lui aussi, après son stage dans la ville rose, s'inscrire à l'école spéciale de Paris dont il sortit diplômé en 1839³⁴⁴.

La Pharmacie centrale de France est le résultat d'un processus complexe. La centrale est d'abord portée par le dynamisme d'un groupe social et professionnel en quête de reconnaissance et d'honorabilité : les pharmaciens. Les sociétés de pharmacie, les pétitions, les mobilisations sont autant de moments importants qui parviennent à construire un embryon d'unité professionnelle. A n'en pas douter les pétitions de 1845 et de 1850 jouèrent un rôle déterminant dans le processus d'agrégation des pharmaciens autour d'un projet industriel et commercial de grande envergure. Ces mobilisations facilitèrent la constitution de réseaux, de liens entre quelques individus dont Dorvault. Car la Pharmacie centrale de France n'aurait pu voir le jour sans le dynamisme d'un petit noyau de pharmaciens dont faisait parti le pharmacien parisien. Son mariage avec la fille de Garot (ancien président de la société de pharmacie de Paris) laisse penser qu'il pouvait bénéficier de nombreux appuis au sein de la pharmacie parisienne. Ceux-là étaient nécessaires mais insuffisants. Dorvault n'aurait pas lancé son projet de PCF sans s'être assuré du soutien d'une élite pharmacienne dynamique à la fois parisienne et provinciale. La PCF semble marquer la jonction entre trois idéologies différentes : le corporatisme libéral d'une profession, les idéaux confraternels de 1848 et le programme industriel et social de l'Empire. Le temps n'était plus aux pétitions, aux réclamations interprofessionnelles mais à l'action économique et capitaliste. La constitution des pharmaciens en société capitaliste et corporatiste marquait ainsi la convergence entre le lyrisme ou le romantisme fraternel de 1848 et le libéralisme impérial. La PCF semblait être le projet de l'élite de la pharmacie³⁴⁵. Celle-ci semblait présenter un certain nombre de traits communs : une origine provinciale, des stages pratiques en officine, un diplôme à la faculté de pharmacie de Paris, l'internat dans les hôpitaux, l'installation dans une pharmacie de la capitale (par un

³⁴¹ Archives Nationales, AJ/16 1923. Dossier des étudiants en pharmacie diplômés en 1839.

³⁴² A.N., AJ/16 1920. Dossier d'étudiants diplômés en 1834.

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ A.N., AJ16/ 1923. Dossier d'étudiants diplômés en 1839.

³⁴⁵ On se reportera aux annexes, à la partie prosopographie.

prêt, un mariage, des connaissances), l'intégration dans la société de pharmacie de Paris... Les nécrologies montrent l'importance d'un certain nombre d'institutions comme la Faculté de Pharmacie de Paris, les Bureaux de Bienfaisance, d'Hygiène, la Pharmacie centrale des Hôpitaux ; des sociétés comme la société pour l'avancement des sciences, la société de pharmacie de Paris ; des lieux comme Paris ou simplement des officines prestigieuses. Il y aurait encore beaucoup à dire concernant cette sociabilité pharmaceutique du premier XIXe siècle. Dorvault reflétait à cet égard les ambitions de l'élite de la profession, mais une élite en construction et qui n'était pas sans douter d'elle-même.

CHAPITRE II. LA PCF, UNE ILLUSTRATION DU CAPITALISME DES « COUCHES NOUVELLES » SOUS LE SECOND EMPIRE.

Le 9 octobre 1852 le futur Napoléon III annonçait, dans son discours de Bordeaux, son intention de faire de « l'économie (...) une priorité absolue »³⁴⁶. Huit jours plus tard se tenait la première assemblée générale de la PCF. « Ce gouvernement fort inspire confiance aux milieux d'affaires » ainsi qu'à des couches issues du petit commerce comme la pharmacie³⁴⁷. Surtout, le régime bénéficie d'une « conjoncture favorable ». La masse monétaire progresse (1848 découverte des mines d'or de Californie) et l'on assiste à une « forte expansion des productions et des échanges ». A bien des égards la PCF apparaissait comme la fille de ce « nouveau capitalisme »³⁴⁸ engendré par le régime de Louis-Napoléon Bonaparte. Maurice Agulhon évoque, à ce propos, l'émergence d'un « néo-capitalisme impérial »³⁴⁹. Si le terme est séduisant il peut masquer aussi ce que ce capitalisme a de traditionnel. Comme le rappelle Alain Dewerpe « la structure industrielle du premier XIXe siècle fait rejouer les formes anciennes d'organisation du travail »³⁵⁰. L'étude de la PCF nous amène à nous plonger dans un capitalisme d'une nature particulière, celui de la petite bourgeoisie que l'on appelle parfois la classe moyenne et que Gambetta appellera les « couches nouvelles ». Celles-ci ont-elles contribué à créer des entreprises originales ? Peut-on voir dans la PCF (statuts, financement, gestion) un capitalisme propre à ces couches intermédiaires ?

A. La Pharmacie centrale : tableau d'une coopérative en 1852.

« La forme juridique de la société est la forme dominante de l'entreprise capitaliste dès le XIXe siècle, car nécessaire dès la seconde génération ou dès que sa création oblige un apport de capitaux suffisamment important³⁵¹ ». La Pharmacie centrale reposait sur un contrat liant « F.-L.-M. Dorvault, pharmacien à titre de directeur, d'une part, et tous les pharmaciens qui » adhèreraient aux statuts de la société et souscriraient « des actions d'autre part³⁵² ». Par ce type de contrat les deux parties convenaient

³⁴⁶ ANCEAU (Eric), *La France de 1848 à 1870. Entre ordre et mouvement*, Paris, Librairie générale française, Livre de poche, 2002, 256 p., p 128.

³⁴⁷ PLESSIS (Alain), *De la fête impériale...*, *op. cit.*, p. 90.

³⁴⁸ AGULHON (Maurice), *1848 ou l'apprentissage...*, *op. cit.*, p 236.

³⁴⁹ *Ibid.*, p 237.

³⁵⁰ DEWERPE (Alain), *Le monde du travail, 1800-1950*, A. Colin, Paris, 1989, 189 p., p 14.

³⁵¹ GAILLARD (Jean-Michel), LESPAGNOL (André), *Mutations économiques et sociales de la France 1780-1880*, Paris, A. Colin, 2005, 191 p, p 152.

³⁵² Article 1 des statuts de la PCF, 1852.

« de mettre quelque chose en commun », à savoir des capitaux et « de partager le bénéfice qui pourrait en résulter »³⁵³. Ce contrat avait valeur d' « acte juridique »³⁵⁴. Ces éléments faisaient de la firme une « personnalité morale ». Nous essaierons de voir dans quelle mesure les statuts de l'entreprise et la structure du capital peuvent-elles nous en dire plus sur l'émergence d'un capitalisme propre aux capacités au début du second Empire ?

1. La PCF : une société de personnes et de capitaux.

La Pharmacie centrale était une société en nom collectif c'est-à-dire une société de personnes qui « associait deux ou plusieurs personnes ayant la qualité de commerçant. Il s'agissait d'un type de société très ancien, prévu en droit romain et reconnu par l'ordonnance de 1673, mais resté très répandu³⁵⁵ ». Ce type de société reposait « sur la confiance réciproque entre un assez petit nombre d'associés solidaires et responsables³⁵⁶ ». Le choix de la forme collective s'expliquait par la dimension professionnelle qui sous tendait la création de l'entreprise. La PCF était en effet fondée par des pharmaciens, pour des pharmaciens. L'article 9 précisait à cet égard que « les pharmaciens diplômés seuls, sauf ce qui serait dit art 14, seraient admis à souscrire des actions³⁵⁷. » L'apport de ces commanditaires pharmaciens s'effectuait « en argent ». Ces parts investies par les sociétaires au sein de la société pouvaient être cédées, mais les conditions en étaient draconiennes. Le même article 9 témoignait de la volonté de contrôler la circulation des actions au sein de l'entreprise. Les pharmaciens ne pourraient « céder leurs titres qu'à des pharmaciens ou veuves de pharmaciens non remariées. » De plus « afin que la moitié au moins des titres » restât « dans les mains de la pharmacie active, toute cession de titres par les détenteurs » ne pourrait « être faite sans en donner avis préalable à la direction », qui prendrait « acte de la déclaration sur un registre ad hoc et » ferait « savoir dans le plus bref délai si ces titres pouvaient être cédés à des pharmaciens honoraires ou seulement à des pharmaciens exerçants. En outre, les 800 premières actions étant souscrites, le directeur, après avis du conseil de surveillance », pourrait « déterminer, cela sans revenir sur les droits acquis, le nombre maximum d'actions qui pourrait être souscrit à la fois et exister dans les mêmes mains ».

Le choix de cette forme coopérative était le fruit de contraintes juridiques fortes. Quelles que fussent « leurs origines, les entreprises pharmaceutiques françaises » furent « confrontées à un problème de réglementation que ne » connaissaient pas, « dans cette ampleur, les autres pays d'Europe occidentale.

³⁵³ PARK-BARJOT (Rang-Ri.), *La Société de construction des Batignolles de sa fondation à la première guerre mondiale (1846-1914)*, Paris, PUPS, 2005, 542 p., p 82.

³⁵⁴ Archives de la Seine, Série III.8.4, Répertoires de l'enregistrement. On pourra consulter les cotes D32U3 32 et D31U3, numéro d'enregistrement 177.

³⁵⁵ BARJOT (Dominique), *L'économie française au XIXe siècle*, Paris, Nathan, 1995, 352 p., p 144.

³⁵⁶ VERLEY (Patrick), *Entreprises et entrepreneurs du XVIIIe siècle au début du XXe siècle*, Paris, Hachette, 1994, 255 p., p 97.

³⁵⁷ Article 9 des statuts de la PCF, 1852.

La préparation et le commerce des médicaments » étaient « réservés en France aux seuls pharmaciens. Or, le passage de l'officine à l'industrie » exigeait « souvent de trouver des bailleurs de fonds qui » devaient « être, pour rester dans la légalité, des pharmaciens. La difficulté fut contournée par des montages juridiques complexes³⁵⁸. » L'identité professionnelle de l'entreprise apparaissait ainsi moins comme un choix que comme une nécessité liée à des impératifs légaux. Entrer dans les voies communes de l'industrie, c'est-à-dire passer de l'officine à la grande entreprise de médicaments supposait donc de constituer une entreprise où les seuls pharmaciens seraient actionnaires. Cette explication demeure néanmoins insuffisante. De fait, nombreux furent les industriels qui eurent recours à des « montages juridiques complexes » tentant de contourner la loi. Il faut rappeler à cet égard que « n'importe qui » pouvait « fabriquer des produits chimiques ou de la droguerie pour la pharmacie. Cette distinction » permettait « aux premiers entrepreneurs de l'industrie pharmaceutique de rassembler les capitaux et les moyens de production nécessaires, en créant deux sociétés. L'une » avait « pour objet la fabrication de produits chimiques » (« surtout elle » réunissait « les bailleurs de fonds qui » n'avaient « pas le diplôme de pharmacien). L'autre » avait « pour objet la fabrication et la vente de médicaments, elle » correspondait « souvent à l'officine et ne » rassemblait « que des diplômés, qui ne » disposaient « pas toujours des fonds nécessaires pour monter une entreprise industrielle³⁵⁹ ». Or Dorvault refusait d'accepter l'intrusion d'un quelconque capital extérieur dans la pharmacie. Le médicament devait rester la propriété de la pharmacie et des pharmaciens. D'après S. Chauveau « cette alliance du capital et du diplôme était parfois très mal acceptée, et certains la jugeaient néfaste pour l'avenir des officines ». On craignait « la substitution (...) de la propriété capitaliste à l'ancienne propriété industrielle par le régime de la commandite et de l'anonymat qui » pénétrait « de plus en plus la profession pharmaceutique ». On craignait également « la mise en coupe réglée de tous les producteurs, rejetés par un salariat devenant de plus en plus dur à mesure qu'il se » généralisait. Pour de nombreux pharmaciens « l'officine » était « appelée à disparaître, ou, du moins, à perdre tout son prestige³⁶⁰. » Pour Dorvault l'identité capital/diplôme était impérative. L'association pouvait être « un levier puissant » si elle s'appuyait « sur un point déterminé », autrement dit sur le diplôme. Loin des principes Rochdaliens de New Harmony³⁶¹ développés par Owen dans les années 1840, Dorvault posait comme point de départ l'identité professionnelle de la société. « Il y a », écrivait-il, « chez les pharmaciens, identité, sinon de position, du moins d'intérêt. Partant de cette donnée, il est superflu de chercher à démontrer (...) combien peut devenir florissant un établissement fondé par eux, à la prospérité duquel ils auront un intérêt constant³⁶² ». Seule l'identité de vue entre le producteur et l'entrepreneur pouvait garantir le succès de l'entreprise. Saint-Simon lui-même, au début du siècle, pointait cette nécessité de « fuir tout mélange »,

³⁵⁸ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique*, *op. cit.*, p. 59.

³⁵⁹ CHAUVEAU (Sophie), « Les origines de l'industrialisation de la pharmacie avant la Première Guerre mondiale », *Histoire Economie Société*, 1998, I, p 49-811, p 630.

³⁶⁰ *Ibid.*, p 630.

³⁶¹ A titre comparatif New Harmony est fondé sur des principes intercommunautaires.

³⁶² Projet de création de la PCF, 1852.

« toute communauté avec des hommes dont l'intérêt est, par sa nature, ennemi du vôtre »³⁶³. Dans cette optique la volonté de la part de Dorvault d'écarter le capital extérieur, étranger, la volonté de fuir ce mélange jugé corrupteur, s'apparentait à une volonté de garantir les intérêts de la Pharmacie et du même coup de l'entreprise. L'industrie pharmaceutique devait être contrôlée par les seuls pharmaciens sous peine d'anéantissement. Si la Pharmacie centrale de France reposait sur cette base professionnelle c'était aussi parce qu'elle se constituait sur le postulat qu'il fallait éradiquer la concurrence des professions voisines (des droguistes en particulier), dans un idéal d'auto-émancipation. L'objectif était de rétablir le monopole professionnel des pharmaciens sur le médicament. La Pharmacie, le commerce du médicament relevait des pharmaciens et des seuls pharmaciens. On était loin du fédéralisme autogestionnaire de Proudhon. Au reste celui-ci condamnait clairement la propriété capitaliste³⁶⁴. Chez Proudhon rappelle Jean Bancal « la démocratie économique « mutuelliste » se fonde sur la théorie mutuelliste et fédéraliste de la propriété. Relativisée par le jeu des rapports sociaux, chaque propriété est mutuelliste. Solidarisée par les mêmes rapports, toute propriété est « fédérative »³⁶⁵. Dans l'idée de Dorvault la PCF était là pour réparer une injustice. De fait « afin aussi que la profession en » tirât « tous les avantages dont » elle était « susceptible », il fallait qu'elle fût « établie sur ce principe : la fortune pharmaceutique, » devait rester « augmenter dans la pharmacie, autrement dit l'association » devait être « exclusivement pharmaceutique »³⁶⁶. La phrase sonnait comme un impératif moral, elle sonnait aussi comme une nécessité économique. Et Dorvault de souligner : « Nos confrères, assurément, quand on leur offre l'occasion d'en sortir, de faire eux-mêmes les bénéfices que l'on prélève sur eux, ne continueront pas ce déplorable système, ils préféreront voir leur capital circuler et s'accroître dans le cercle de la pharmacie³⁶⁷. Ce système n'était pas sans rappeler le fonctionnement du Collège de pharmacie déjà évoqué précédemment.

La Pharmacie centrale était conçue comme une arme permettant de mettre fin à une forme « d'exploitation », de « vassalisation » économique de la pharmacie. Pour Dorvault l'association devait être exclusivement pharmaceutique car il s'agissait de récupérer une part des profits prélevés indûment par des « étrangers » à la profession. En affirmant l'identité du capital et du travail Dorvault visait clairement à la suppression de ces « intermédiaires » de la pharmacie. En posant comme incontournable l'identité professionnelle comme préalable à l'actionnariat Dorvault poussait ainsi tous les actionnaires et clients de la Pharmacie centrale à se « re-saisir » comme pharmacien. Dorvault mettait l'accent dans son projet sur la séparation des professions comme fait et comme conscience. La conscience de soi, de son identité professionnelle était d'abord conscience de son autonomie et de son opposition avec les

³⁶³ RUSS (Jacqueline), *Pour connaître la pensée des précurseurs de Marx*, Paris-Bruxelles-Montréal, Bordas, 1973, 366 p., p 76-77.

³⁶⁴ BANCAL (Jean), « Proudhon et son héritage », in ORY (Pascal) (dir.), *Nouvelle histoire des idées politiques*, Hachette, Pluriel, 1987, 643 p., p 266.

³⁶⁵ *Ibid.*, p 268.

³⁶⁶ Projet de création de la PCF, 1852.

³⁶⁷ *Ibid.*

professions rivales. La Pharmacie centrale était le fruit d'une mise en commun des richesses issues de l'officine. C'était une association de capitaux au sens fort du terme. Voilà qui plaçait la Pharmacie centrale sur un terrain bien différent des autres entreprises qui se créaient au même moment. Si la constitution d'une société industrielle exigeait une assise financière forte, celle-ci ne saurait s'opérer à n'importe quel prix. Les précautions prises dans l'article 9 montraient qu'à l'évidence ce capital devait rester sous le contrôle des pharmaciens. A la différence des sociétés en commandite, la Pharmacie centrale préféra poser comme préalable la nécessité d'une réelle identité professionnelle. C'est qu'aux yeux de ses fondateurs l'entreprise n'avait pas seulement une dimension commerciale, elle était en effet conçue comme une arme de guerre au service des officines. En posant le diplôme comme préalable à l'actionnariat, Dorvault montrait qu'il n'était en aucune façon question de découpler diplôme et capital. Le diplôme apparaissait comme le socle de confiance de l'entreprise. Il garantissait l'unité et la solidarité des associés rassemblés autour d'un projet commun : la défense de la pharmacie. L'industrie devait permettre aux pharmaciens de reconquérir leurs positions dans le domaine commercial. Il était donc hors de question de laisser la possibilité à des droguistes ou autres de s'immiscer dans le capital de l'entreprise. La société ne devait pas passer dans les mains de professions étrangères voire dans les mains d'autres sociétés. A la volonté de réaffirmer les droits de la profession au niveau commercial et professionnel se joignait le souci de marquer l'indépendance de celle-ci sur le terrain industriel. Ces différentes remarques montrent aussi que si les Pharmaciens n'étaient pas dénués d'intérêt, s'ils souhaitaient bénéficier des retombées du commerce des médicaments, cette recherche des gains ne devait pas se faire indépendamment de la sphère professionnelle.

Société en nom collectif la Pharmacie centrale était aussi « une société en commandite par actions ». « Créée sur le modèle de la commandite simple, la commandite par actions s'en différenciait seulement par l'existence d'actions négociables par nature³⁶⁸ ». Comme toutes les sociétés de capitaux « la personnalité des associés » étant « indifférentes, le capital « était en effet divisé en actions pouvant (en théorie) circuler de mains en mains »³⁶⁹. « Le ou les commandités étaient des commerçants, personnellement responsables des dettes sociales », en l'occurrence Dorvault. « Quant aux commanditaires, ils étaient des actionnaires qui exerçaient leur pouvoir légal de surveillance, institution que l'on retrouvait, quoique moins fréquemment, dans les commandites simples ». Patrick Verley rappelle à cet égard que « la sévérité en matière de sociétés anonymes, la durée et le coût de la procédure de demande d'autorisation incitaient à emprunter cette voie détournée pour réunir de grandes masses de capitaux³⁷⁰ ». Ainsi « le développement des secteurs industriels qui requéraient de lourdes immobilisations de capitaux se fit sous la forme de commandite par actions ». Le choix de se constituer en commandite par action n'avait rien d'étonnant. Comme le note R.R. Park Barjot, « le second Empire

³⁶⁸ BARJOT (Dominique), *Histoire économique....*, op. cit., p 145.

³⁶⁹ *Ibid.*

³⁷⁰ VERLEY (Patrick), *Entreprises et....*, op. cit., p. 99.

se caractérise par une nouvelle fièvre de commandites : 400 à 500 par an en moyenne contre seulement une douzaine de SA »³⁷¹. Enfin « la société pourrait entrer en dissolution par la perte constatée du ¼ du fonds social. La décision prise en assemblée générale aux ¾ des voix et la moitié au moins du capital souscrit étant représentée, la liquidation avait lieu et les pertes étaient réparties proportionnellement à la souscription de chacun.³⁷² »

Le Monde pharmaceutique³⁷³, conservé à la bibliothèque de médecine de Paris, peut constituer une ressource intéressante pour analyser le profil des sociétés pharmaceutiques qui se créent en France en cette fin des années 1870 et au début des années 1880. Le périodique disposait en effet d'une rubrique mentionnant les créations et dissolutions de sociétés. Les informations sont succinctes et s'apparentent à des annonces. On a connaissance de la forme de la société, des noms des fondateurs, de leur profession, de la durée d'exploitation de la firme, du capital et, parfois, de la portion apportée par la commandite. Les plus anciens numéros conservés remontent à 1876. Nous avons procédé à un rapide sondage entre 1876 et le début des années 1880 afin de pouvoir mieux resituer la Pharmacie centrale dans l'univers de la droguerie française. Nous avons ainsi entre la fin de l'année 1876 et l'année 1881 un échantillon de 135 sociétés³⁷⁴. Cet ensemble peut permettre d'avoir une idée plus précise de la situation de la Pharmacie centrale dans le monde de la droguerie d'alors. Sur ces 135 sociétés, 29 se sont constituées en commandite, sans doute simple, 1 en commandite par actions, 54 en nom collectif, 8 en sociétés anonymes. On notera la préférence de ces entrepreneurs pour les commandites et les sociétés en nom collectif qui témoignaient de l'importance d'un capitalisme familial encore fort en ce début des années 1880. La société anonyme est encore très marginale. Ceci conforte les analyses de François Caron³⁷⁵ qui montre pour la période 1880-1913 la domination des sociétés en commandite.

Tableau 4. Statuts des sociétés répertoriés dans le Monde Pharmaceutique (1876-1881)

	Commandite simple	Commandite par actions	Nom collectif	Anonyme	Inconnus
Proportions	21,5 %	0,7%	40%	6%	31,8%

Par son statut de société en nom collectif la Pharmacie centrale de France n'était guère originale. Elle s'inscrivait plutôt dans la norme. Ce qui était cependant plus original était le choix de la commandite par

³⁷¹ PARK-BARJOT (Rang Ri), *La Société de construction ...*, op. cit., p. 84.

³⁷² Article 23 des statuts de la PCF, 1852.

³⁷³ *Le Monde pharmaceutique*, BIUM.

³⁷⁴ On se reportera aux ANNEXES pour en observer la nature du dépouillement.

³⁷⁵ CARON (François), « Dynamismes et freinages de la croissance industrielles », in BRAUDEL (Fernand), LABROUSSE (Ernest) (dir.), *Histoire économique et sociale de la France, T III, l'avènement de l'ère industrielle : 1789-années 1880*, Paris, PUF, 1979, p 257.

actions, choix qui n'avait guère les faveurs du secteur. On compte, pour la période dépouillée, une seule commandite par actions, celle des Bains médicamenteux fondée en 1878 au capital de 60000 francs. Les sociétés anonymes restent encore peu nombreuses alors que les lois de 1863 et de 1867 favorisent désormais la constitution de ce type d'entreprises. On préfère donc très largement s'en remettre, encore à la fin des années 1870, à des formes anciennes comme la commandite simple ou la société en nom collectif. Faut-il y voir une méfiance à l'égard de la Bourse, de la spéculation ou au contraire un attachement à la notion d'association ? Rappelons que dans le cas de ces sociétés de personnes « les parts ne sont pas négociables, elles ne font pas l'objet d'un trafic boursier ; ce ne sont pas des titres, des valeurs mobilières, à la différence des actions ». Elles impliquent donc une « stabilité du côté des propriétaires. Le capital ne peut changer de mains sans l'accord des associés »³⁷⁶. Il s'agit le plus souvent d'un petit nombre d'associés, ce qui est révélé par la faiblesse du capital. C'est le cas de cette commandite fondée en 1876 par Marvillet et Cie au capital de 30 000 francs, ou de cette société en nom collectif créée par Deray et Houllier en 1877 à hauteur de 16 000 francs. En croisant la forme collective et la commandite dans un cadre coopératif la Pharmacie centrale de France apparaissait comme une œuvre originale. A l'opposé de petites structures ne rassemblant que quelques associés elle cherchait à fédérer l'ensemble des pharmaciens de France.

Le tableau fournit des éléments intéressants quant aux diverses motivations qui peuvent entrer en ligne de compte dans la constitution des sociétés du secteur de la droguerie/pharmacie. Il est tout d'abord à noter que nombre de pharmaciens sont obligés d'avoir recours à une forme collective pour pouvoir établir une officine. L'association est de mise lorsque les apports sont limités. C'est le cas de Fournier et Cie (1876), Bobichon et Etienne (1877) Vidau et Cie (1877), Sudre et Fargeix (1877), Desmaraux et Ducros (1879). Certains ont parfois recours à des commandites simples pour s'établir comme Panchèvre en 1879. Frappant est le nombre de sociétés qui se constituent dans le but d'exploiter des spécialités. Certaines cherchent à commercialiser une spécialité ou quelques spécialités. On peut citer comme exemple la société en nom collectif Mariani et Cie (1877), Boyer et Cie (1877), Libéaut et Cie (1878), Serres et Cie (1878). Le capital est alors modeste, de l'ordre de 5000 francs pour Goubeaux et Cie (1877), 170 000 francs pour Emile Duriez (1877). Il faut distinguer ces entreprises de firmes aux prétentions plus importantes comme cette société anonyme fondée en 1877 au capital d'un million de francs ou ce Comptoir des spécialités établi sur une base de 1 500 000 francs (1880). Certaines sociétés cherchent à se spécialiser sur des créneaux précis tel Libéaut et Cie pour les hochets de dentition (1878), Pennès et Fils pour l'exploitation du sel, Norclaude et Cie pour les accessoires de pharmacie. En cette fin des années 1870 il est également intéressant de noter que nombre de ces sociétés se créent en vue de croiser plusieurs commerces. La commandite Marvillet et Cie se veut une pharmacie herboristerie (1876), l'entreprise Bobichon-Etienne est une pharmacie-droguerie... La Pharmacie centrale tranchait

³⁷⁶ BOUVIER (Jean), *Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains (XIX-XXe siècles)*, SEDES, Paris, 1972, 499 p., p 204.

dans le paysage pharmaceutique par sa volonté de dépasser des ententes limitées entre un ou deux pharmaciens. C'est le cas de la société en nom collectif fondée en 1878 par Genevrier et Messine, tout deux pharmaciens ou de l'entreprise Aussel et Merquez (1879). Certes de telles unions pouvaient conduire à de très grandes firmes mais elles n'avaient pas la force d'une véritable union commerciale de type corporatiste. Le projet de Dorvault tranchait surtout dans ce paysage par sa volonté de couvrir l'ensemble des besoins de la profession.

La PCF apparaît comme une entreprise d'un type nouveau croisement entre la forme coopérative et la société de capitaux, une « innovation sociologique ». Société en commandite par actions et en nom collectif la centrale constitue une sorte d' « hybride » dans ce que Patrick Verley appelle la « première phase d'industrialisation »³⁷⁷. Si l'historien distingue d'ailleurs un « âge pré-industriel » qui correspond peu ou prou au XVIIIe siècle d'un « âge industriel »³⁷⁸ qui relève du milieu du XIXe siècle il note aussi que la rupture n'est pas sans s'accompagner d'interpénétration très forte entre les deux mouvements. « L'industrialisation affecta profondément les cellules d'organisation de la production et de décision économique que sont les entreprises mais avec les mêmes lenteurs d'adaptation à partir des formes héritées du passé »³⁷⁹. Le double choix de la commandite et de la forme collective fut tout autant le fruit d'une forte identité professionnelle que de contraintes juridiques.

Le second Empire fut une période décisive pour le capitalisme industriel et financier. Elle se traduit notamment par l'émergence d'une « forme plus moderne d'association »³⁸⁰, la société anonyme. Les lois de 1863 et 1867 favorisent son essor. Dès 1852 (statuts des 17-18 octobre) les fondateurs de la centrale avaient anticipé une transformation de la commandite. « Aussitôt la constitution de la société, précisait l'article 5 il serait fait des démarches auprès du gouvernement pour sa transformation en société anonyme ». Etrangement, entre sa création et 1879, la coopérative ne franchit pas le stade de l'anonyme. Pour autant elle ne resta pas figée. Ses statuts furent constamment modifiés (1855-1859-1865). De même que la « France d'alors est une France qui se cherche, entre ordre et mouvement »³⁸¹ pour reprendre le sous-titre de l'ouvrage d'Eric Anceau, de même les fondateurs de la coopérative hésitaient entre évolution et stabilité. Durant l'année 1853, la direction effectua des démarches, « à titre d'information », à ce sujet³⁸². Dorvault cherchait à obtenir du « gouvernement » « des dispositions particulières » permettant « de concilier les avantages des deux formes sociales ». En effet soulignait-on non sans crainte « à côté du besoin d'améliorer, existe le danger de détruire³⁸³ ». La société anonyme présentait en effet un certain nombre d'attraits, dont un qui n'était pas sans danger, était l' « énorme

³⁷⁷ VERLEY (Patrick), *La révolution industrielle*, Paris, Gallimard, 1997, 543 p., p 181.

³⁷⁸ VERLEY (Patrick), *Entreprises et...*, *op. cit.*, table des matières.

³⁷⁹ *Ibid.*, p 33.

³⁸⁰ ANCEAU (Eric), *La France de 1848 à 1870...*, *op.cit.*, p 134-135.

³⁸¹ *Ibid.*, p 10.

³⁸² AG de la PCF, 1854.

³⁸³ *Ibid.*

puissance des écus ». « Les grandes entreprises seules donnent aujourd'hui de grands résultats³⁸⁴ ». Le passage à l'anonyme s'inscrivait dans le droit fil des projets de renforcement et d'agrandissement de l'entreprise. « L'impérieuse nécessité de réunir des capitaux très importants libéra l'essor d'un nouveau capitalisme ³⁸⁵ » souligne Inès Murat.

Dans ses fondements la SA n'était guère conforme à l'idéal corporatiste de Dorvault. Comme le rappelle Rang Ri Park-Barjot « les sociétés de capitaux se caractérisaient par le fait que la personnalité des associés était indifférente et que le capital était divisé en actions pouvant circuler de mains en mains »³⁸⁶. Par ailleurs en ce début du XIXe siècle la société anonyme, contrairement à la commandite par actions était soumise à autorisation. « Cette autorisation n'était, en outre, pas de pure forme, car il fallait qu'elle émane du conseil d'Etat, qualifié à l'époque de tribunal inabordable »³⁸⁷. A bien des égards le statut de société anonyme et son caractère dépersonnalisé cadraient mal, comme nous allons le voir, avec les ambitions corporatistes de Dorvault. « Une commission » fut « pendant nommée à cette séance pour s'éclairer conjointement avec le directeur auprès d'hommes compétents (composée d'un notaire et de deux agréés du tribunal de commerce) sur quelques points de droit »³⁸⁸, le but étant d'adapter l'anonyme à la forme particulière de la Pharmacie centrale. Les pharmaciens cherchaient en effet à « concilier » commandite par actions et anonyme. Dorvault voulait le maintien de « l'unité de direction »³⁸⁹, quelle que fut l'évolution du capital de l'entreprise. C'était « l'avantage de cette commandite par action sur la SA : la stabilité assurée de sa direction, le gérant se réservant toujours la gérance par une clause des statuts »³⁹⁰. En l'absence d'unité de direction la « société tomberait dans le désarroi, sous l'influence de discussions créées par l'envie ou des ambitions non satisfaites³⁹¹. » Cette raison fut souvent évoquée par les historiens des entreprises pour expliquer les réticences des grands entrepreneurs du milieu du XIXe siècle à demander le statut de société anonyme.

La direction voulait aussi empêcher les « actions de sortir des mains de la pharmacie ». La SA portait en effet le risque de faire de la PCF une « une société de capitalistes, agioteurs venant tout enlever, avec les avantages pécuniaires³⁹² ». L'attitude de Dorvault par rapport à la SA confirme les analyses de Jean Michel Gaillard sur les facteurs « sociologiques » qui expliqueraient les résistances de l'entreprise par rapport à cette forme. En effet « la lenteur de la diffusion de la SA dans l'industrie exprime la méfiance des dynasties patronales envers cette forme anonyme susceptible d'introduire le loup dans la bergerie, c'est à dire de mettre en cause le contrôle de l'entreprise, considérée comme un bien patrimonial par la

³⁸⁴ Projet de création de la PCF, 1852.

³⁸⁵ MURAT (Inès), *La seconde république 1848-1851*, Paris, Fayard, 536 p, p 33.

³⁸⁶ PARK-BARJOT (Rang Ri), *La Société de construction...*, *op. cit.*, p 83.

³⁸⁷ *Ibid.*, p 84.

³⁸⁸ AG de la PCF, 1854.

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ BARJOT (Dominique), *Histoire économique...*, *op. cit.*, p 145.

³⁹¹ AG de la PCF, 1854.

³⁹² *Ibid.*

(ou les) famille(s) fondatrice(s)³⁹³». Ce qui empêcha la constitution de sociétés anonymes avant les années 1870 ce fut une certaine méfiance à l'égard d'une structure dans laquelle le contrôle semblait échapper à la famille, à la communauté, ou tout simplement à son patron. Les hommes de loi consultés au sujet de ces modifications conseillèrent la stabilité. Il ne fallait « toucher aux chartes que le moins possible, (...) une conduite autre dénotait le malaise, l'inquiétude, la versatilité, en un mot, le défaut de solidité d'une entreprise³⁹⁴. La transformation de la société ne fut cependant pas évacuée. L'entreprise procéda néanmoins à un changement de raison sociale. « Nous avons pensé que le nom de Pharmacie centrale des Pharmaciens n'était pas suffisamment clair, qu'il ne nous était plus applicable, et qu'il fallait désormais s'appeler Pharmacie centrale de France, nom pompeux, dira-t-on, mais vrai, puisque nous avons des adhérents dans toutes les parties de la France, voire même dans nos colonies³⁹⁵». Ainsi l'article 2 des statuts de la Pharmacie centrale s'en trouvait modifié.

Le 14 août 1855, la Pharmacie centrale de France était transformée en société en commandite par actions. Ceci n'avait rien d'étonnant pour une société qui réfléchissait à une transformation éventuelle en SA. Le siège de la société était fixé à Paris, 23 rue des Marais-Saint-Germain. Cette transformation s'accompagnait d'un accroissement du capital. « Le fonds social, fixé primitivement à un million de francs » fut « porté à quatre millions de francs.³⁹⁶ » Parallèlement on procéda à un fractionnement des souscriptions. « Le premier million ayant été souscrit au moyen de deux mille actions de 500 francs, non encore créées ni délivrées sous cette forme, le gérant » était « autorisé à convertir, pour la commodité du plus grand nombre, les actions présentement souscrites et celles qui pourraient l'être par la suite, en actions de 100 francs ; à ce moyen le capital social primitif, serait représenté par 10000 actions de cent francs. »³⁹⁷ Le cours des actions fut modifié de façon à permettre au plus grand nombre de pharmaciens de rejoindre la Pharmacie centrale de France. En cela ne s'agissait-il pas de respecter les vœux émis par Dorvault souhaitant que le plus grand nombre de pharmaciens rejoignît la PCF, même les plus modestes ?

« A défaut de versement aux époques déterminées, l'intérêt » serait dû « par l'actionnaire pour chaque jour de retard à raison de 5% l'an. » Par ailleurs « si un mois après la mise en demeure sus énoncée le sociétaire ne » s'était « pas exécuté, il lui serait fait à ses frais sommation par acte extrajudiciaire de payer dans un délai après lequel, faute par lui d'y avoir satisfait, les actions seraient vendues

³⁹³ GAILLARD (Jean-Michel), LESPAGNOL (André), *Les mutations économiques ...*, *op. cit.*, p 152-153.

³⁹⁴ AG de la PCF, 1854.

³⁹⁵ *Ibid.*

³⁹⁶ Article 7 des statuts de la PCF 1855.

³⁹⁷ Article 7 des statuts de 1855. « Alinéa. Le gérant après avis favorable du conseil de surveillance, pourra émettre de nouvelles séries d'actions, successivement et avec prime, si c'est jugé nécessaire. Il pourra même créer des obligations au temps et au taux estimés convenables pour les intérêts de la société. Toutefois il ne pourra être émis des actions au-dessous du pair et seulement après l'entière souscription des séries précédentes. Le produit des primes sera versé au fonds de réserve. Alinéa 3 : Toutes les actions seront nominatives, numérotées et extraites d'un registre à souche qui restera déposé au siège social. »

conformément aux décisions prises par le gérant. » Enfin « les actions ainsi vendues seraient annulées et remplacées par des nouvelles actions portant les mêmes numéros, délivrés aux acquéreurs. En conséquence toute action qui ne porterait pas la mention régulière des versements exigibles cesserait d'être admise à la négociation et au transfert³⁹⁸». Cette insistance sur les sanctions encourues par l'actionnaire qui n'aurait pas versé sa cotisation au moment voulu semblerait confirmer une tendance au retard dans les versements exigés.

Les statuts de 1855 étaient également plus exigeants en matière de transfert et d'acquisition d'actions. D'après les statuts de 1852 « les pharmaciens diplômés seuls, sauf ce qui » était « dit art 14, seront admis à souscrire des actions. Ils ne pourraient céder leurs titres qu'à des pharmaciens ou veuves de pharmaciens non remariés³⁹⁹». Dans les statuts de 1855 « les pharmaciens étaient seuls admis à acquérir des actions⁴⁰⁰ ». On pouvait s'interroger sur la légalité d'une telle mesure puisque dans le cas des sociétés de capitaux « la personnalité des associés était indifférente »⁴⁰¹. Ce n'était pas la seule entorse légale que l'on pouvait constater quant aux principes qui régissaient en théorie les sociétés de capitaux. Les statuts de 1855 étaient ainsi particulièrement sévères et rigoureux en matière de transferts d'actions. On rappelait ainsi que les « actions ne seraient admises au transfert qu'après autorisation du gérant⁴⁰² », signe sans doute que des actions s'échangeaient sans que le gérant en fût tenu informé. Le gérant avait aussi la possibilité, au moment de la cession, de faire savoir « le nombre maximum que les actionnaires en pourraient posséder ». On prit donc une série de précautions pour limiter le pouvoir de certains actionnaires qui pourraient profiter du décès de l'un de leurs confrères pour acquérir progressivement un capital important de l'entreprise. Il s'agissait de garantir un équilibre entre tous les actionnaires. Ceci se trouvait confirmé par l'alinéa 3 : « les actionnaires qui seraient nantis d'une quantité d'actions excédant le maximum (...) pourront les conserver ou les vendre, mais ne pourront en racheter tant qu'ils seront porteurs d'une quantité dépassant le maximum⁴⁰³ ». A cet égard si l'article de 1852 affirmait que le directeur pouvait « déterminer, cela sans revenir sur les droits acquis, le nombre maximum d'actions qui pourrait être souscrit à la fois et exister dans les mêmes mains », les statuts de 1855 marquaient un saut qualitatif dans le pouvoir d'ingérence du gérant puisque « le gérant aurait le droit de modifier le nombre d'actions que chaque acquéreur pourrait posséder ». On n'était plus dans l'ordre de la détermination mais dans celui du droit de modification. Ces mêmes statuts de 1855 prirent également soin de réglementer la vente « par voie d'affiches, annonces, criées, prospectus, circulaires » qui devaient être là encore soumises à une autorisation spéciale. Ces mesures étaient pour le moins surprenantes et en contradiction avec l'esprit des commandites par actions. La libre circulation des actions était en effet une

³⁹⁸ AG de la PCF, 1855.

³⁹⁹ Statuts de la PCF, 1852.

⁴⁰⁰ Statuts de la PCF, 1855.

⁴⁰¹ PARK-BARJOT (Rang-Ri), *La Société de construction...*, *op. cit.*, p 83.

⁴⁰² AG de la PCF, 1855.

⁴⁰³ Statuts de la PCF, 1855.

caractéristique des sociétés de capitaux.

La direction de la Pharmacie centrale créait ainsi une société de capitaux d'un type tout à fait particulier dans le paysage capitaliste français. Loin d'effectuer les changements qu'imposeraient à l'entreprise une telle transformation des statuts, c'est-à-dire la libre circulation des capitaux et l'indifférenciation des sociétaires, la direction renforçait au contraire les procédures de contrôle. A bien des égards la Pharmacie centrale conservait des principes coopératifs forts. « Tout accroissement d'affaires nécessite un capital plus considérable » rappelait-on l'année suivante mais pas à n'importe quel prix, et certainement pas au mépris de la dimension coopérative de la firme. Le compte rendu de l'assemblée générale de 1856 comportait une autre information importante au sujet de la première souscription. D'après le rapporteur « il y a toute probabilité que nous n'aurons point à vous demander cette année les 200 000 francs formant le dernier cinquième des souscriptions⁴⁰⁴ ». Plutôt que de faire appel au dernier cinquième le directeur de la Pharmacie centrale préférait émettre une nouvelle série. De ce point de vue l'objectif poursuivi par de telles émissions d'actions était double. Bien sûr il s'agissait de conforter le capital de la firme, mais il s'agissait également d'en élargir au maximum sa base professionnelle et finalement corporatiste. Au reste l'émission de 1855 fut un succès. Deux ans plus tard il ne restait « plus d'actions disponibles ». Les bases professionnelles de l'entreprise faisaient d'elles un établissement particulier, à la gestion particulière. A la volonté de renforcer les assises financières de l'entreprise s'adjoignait une certaine prudence. La firme présentait à bien des égards un caractère patrimonial. En 1856 « une loi réglant les sociétés en commandite » fut « promulguée⁴⁰⁵ ». Cette loi n'était pas sans inquiéter la direction puisqu'elle soumettait « les conseils de surveillance à une responsabilité considérable ». De ce point de vue ajoutait Beauvallet, « notre société étant dans toute l'acception du mot, une société honnête, le conseil n'aurait (il faut l'espérer), aucune crainte à redouter des applications de la loi nouvelle ». Cette loi n'eut guère d'impact sur la Pharmacie centrale. « Non seulement elle ne nous touche pas, parce qu'elle n'a pas d'effets rétroactifs dans la plupart de ses dispositions, mais encore parce que notre société s'est faite absolument dans les termes prescrits par la loi nouvelle⁴⁰⁶ ».

Ainsi entre 1852 et 1879 la forme de l'entreprise resta globalement stable. La transformation de la commandite en anonyme fut de nouveau posée en 1879 par l'un des sociétaires M. Cassan⁴⁰⁷. Certes la Pharmacie centrale n'avait « pas une officine ouverte » mais elle « faisait à la fois le commerce de la droguerie et de la Pharmacie ; elle devait donc être dirigée par un pharmacien responsable qui se trouvait sous le coup de toutes les dispositions de la loi de germinal an XI, absolument comme s'il tenait une pharmacie ». Les arguments ne s'arrêtaient pas là. Les « responsabilités à la fois professionnelle et administrative, qui pèseraient sur les membres d'un conseil d'administration de la Pharmacie centrale

⁴⁰⁴ AG de la PCF, 1856.

⁴⁰⁵ *Ibid.*

⁴⁰⁶ *Ibid.*

⁴⁰⁷ AG de la PCF, 1880.

rendraient les fonctions d'administrateurs accessibles seulement à un très petit nombre de nos confrères vu l'obligation dans laquelle se trouveraient les nouveaux administrateurs de connaître à fond la comptabilité et de posséder en même temps toute la science et l'expérience de praticiens consommés ». On avançait enfin que « l'anonymat ne convenait, en général, qu'à des sociétés formées pour l'exploitation d'entreprises financières, industrielles ou commerciales, faisant surtout des opérations de longue haleine ». Surtout prédominait la méfiance à l'égard de l'anonyme et la préférence pour un mode de gestion stable conduit par une véritable chef d'entreprise. Significativement ce ne fut d'ailleurs que Dorvault disparu, que l'on aborda de nouveau cette question. Cassan ne manqua pas d'en faire l'observation : « on ne peut assimiler une société anonyme qui serait composée exclusivement de pharmaciens et constituée pour la vente et la fabrication de médicaments en gros à une société anonyme composée d'actionnaires étrangers à la profession pharmaceutique et exploitant une pharmacie pour la vente des médicaments au public »⁴⁰⁸. Cette stabilité dans la forme ne doit cependant masquer d'autres évolutions notamment dans le système de financement de la coopérative.

2. Structure du capital.

D'après l'article 7 de la Pharmacie centrale de France, « le fonds social » était « provisoirement fixé à un million de francs, formé au moyen de 2000 actions de 500 francs ». Pour les années 1850/60 il est extrêmement difficile de resituer la maison Dorvault par rapport à ses concurrentes (1), car comme le rappelle Pierre Cayez « peu de documents nous informent sur le passé des sociétés jusqu'aux années 1860 »⁴⁰⁹. Malgré tout la plupart des historiens s'accordent pour dire que l'activité de ces entreprises pharmaceutiques reste encore modeste. A l'échelle de la pharmacie française la Pharmacie centrale apparaissait comme un « mastodonte », à l'égal de grandes firmes comme Ménier ou la Fuchsine, dont le capital se situait à 4 millions de francs⁴¹⁰ dans les années 1860. Peu de laboratoires officinaux atteignaient un capital aussi important au milieu du siècle, et pour cause la plupart étaient issus d'un capitalisme familial.

La pharmacie fut très tôt gagnée par des logiques industrielles et commerciales⁴¹¹. En ce milieu du XIXe siècle le commerce de gros du médicament était très largement contrôlé par le milieu de la droguerie. Dès 1815, les premières maisons de droguerie apparaissent⁴¹². C'est le cas de Ménier dont nous reparlerons ultérieurement. La fin des années 1830 et le début des années 1840 sont marqués par l'expansion de ces grandes maisons de droguerie. Ainsi « Boulanger, Dausse et Darasse sont créées

⁴⁰⁸ *Ibid.*

⁴⁰⁹ CAYEZ (Pierre), *Rhône-Poulenc...*, *op.cit.*, p 11.

⁴¹⁰ *Ibid.*, p 15.

⁴¹¹ On se reportera aux nombreux travaux d'Olivier FAURE sur le sujet.

⁴¹² FAURE (Olivier), « Les pharmaciens et le médicament... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne), *Histoire et...*, *op. cit.*, p. 73.

toutes deux en 1836 à Paris »⁴¹³. Ces maisons ne sont pas seulement parisiennes, elles se développent aussi en province⁴¹⁴. La naissance de ces entreprises accroît le sentiment de dépendance des pharmaciens. D'autant que les pharmaciens s'approvisionnent massivement auprès de ces droguistes. La Pharmacie centrale est créée pour « répondre à ces offensives »⁴¹⁵. Pour autant, nombre de ces « droguistes » étaient issus de la pharmacie et ... spécialisaient, que, pour certains, on allait retrouver comme sociétaires voire membres dirigeants de l'établissement. Nous pensons en particulier à Genevoix ou Fumouze, sur lesquels nous reviendrons. Le cas de Ménier est de ce point de vue emblématique qui disposait d'un diplôme de pharmacien. Cette industrialisation avait cependant accru chez certains pharmaciens le sentiment à la fois d'une crise de la pharmacie, d'une dépendance accrue, et la crainte croissante d'une perte d'identité professionnelle.

Face à ces « symptômes de décadence » évoqués par Soubeiran⁴¹⁶ Dorvault pointait l'urgence « d'ouvrir une nouvelle voie de salut pour » la « profession⁴¹⁷ ». « Sans un effort spontané et intelligent, cette multitude d'établissements dont les possesseurs ne peuvent plus vivre de leur profession, vont s'éteindre dans une longue agonie ». Si l'officine voulait survivre elle devait se transformer. Dorvault dénonçait de façon virulente ce qu'il appelait la pharmacie en maraude celle qui n'hésitait pas à acheter des médicaments à ces droguistes auxquels la loi donnait le droit de vendre en gros. On voyait « de plus en plus les pharmaciens demander les produits pharmaceutiques d'une préparation pénible ou difficile à la droguerie en gros, où ils les trouvaient d'ailleurs, autre cause d'abandon des laboratoires pharmaceutiques, à meilleur marché qu'ils ne pouvaient eux-mêmes les obtenir en petit⁴¹⁸. » Cette situation s'explique très largement par la législation en vigueur qui favorise la dépendance des pharmaciens à l'égard des droguistes. Comme l'a montré Olivier Faure, « La loi de Germinal an XI réserve la fabrication et la vente de médicaments aux seuls pharmaciens, mais n'interdit à personne de produire des produits chimiques et de la droguerie pour la pharmacie : en France des maisons de façonnage de médicaments comme Adrian, Darasse, Dausse... se font les spécialistes de la fabrication mécanisée des formes galéniques que les pharmaciens leur achètent sous la forme d'enveloppes vides (capsules, cachets azymes...) ou de spécialités, tels les sinapsimes Rigollot, les pastilles Vichy ou les capsules Mothes⁴¹⁹. » Au reste « les droguistes sont si peu exclus de l'univers de la pharmacie que la loi prévoit leur inspection par le jury médical⁴²⁰ ». De fait nombre de ces entreprises sont le fait de

⁴¹³ FAURE (Olivier), *Les Français...*, *op. cit.*, p 213.

⁴¹⁴ FAURE (Olivier), « Les pharmaciens... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne), *Histoire et...*, *op.cit.*, p. 73. Extraits : « Lasselain a découvert récemment que ces maisons existent en province dès le début du siècle à LYON (DEBAR, 1801) mais aussi Autun, Châlon, Louhans. Ces créations encouragent et accompagnent le recours des pharmaciens aux grossistes », p 73.

⁴¹⁵ FAURE (Olivier), *Les Français...*, *op. cit.*, p 213.

⁴¹⁶ Projet de création de la PCF, 1852.

⁴¹⁷ *Ibid.*

⁴¹⁸ Projet de création de la Pharmacie centrale de France, 1852.

⁴¹⁹ FAURE (Olivier), *Les Français ...*, *op. cit.*, p. 113.

⁴²⁰ FAURE (Olivier), « Les pharmaciens... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne), *Histoire et...*,

Pharmaciens⁴²¹. Amans Dausse « s'est installé comme pharmacien en 1826 ».

Les maisons de droguerie apparaissaient tout à la fois comme des rivales et des modèles. « Une de nos grandes maisons de droguerie pharmaceutique note Dorvault fait à elle seule pour 8 millions d'affaires par an. Ensuite le capital 1000 000 crée un grand nombre de titres et conséquemment un grand nombre de souscripteurs intéressés au succès de l'entreprise »⁴²². Entreprises modèles que ces maisons de droguerie, entreprises dont il fallait d'autant plus s'inspirer qu'elles menaçaient à terme de contrôler l'ensemble du marché du médicament par leur assise financière, la puissance de leur capital. L'industrialisation de la pharmacie était donc d'autant plus nécessaire que sa dépendance risquait de s'accroître face à des entreprises aussi importantes financièrement. La maison Ménier constituait aux yeux de Dorvault le modèle à la fois redouté et admiré. Disposant du « laboratoire le plus important de Paris » Ménier était « capable de réduire 500 kg de belladone fraîche le jour même »⁴²³. « Entrée le matin elle était d'abord broyée sous une meule verticale mue par la vapeur pour en extraire le suc ; celui-ci était déféqué, filtré, et enfin évaporé dans le vide ; le soir c'était un extrait »⁴²⁴. Que dire de la maison Coignet de Lyon qui « versait annuellement dans le commerce 350 000 kg (350 t) de colle forte, 300 000 kg de noir animal (300 t), 40 000 kg (40 t) de phosphore »⁴²⁵

L'objectif de la PCF était de supprimer tous les intermédiaires sur le marché du médicament. Elle voulait ainsi substituer au « système onéreux des commis voyageurs » « ses propres actionnaires »⁴²⁶. C'est l'idée essentielle du reste qui commande toutes les coopératives de consommation. Cette prolifération des « semi-pharmaciens » engendrait un état d'insécurité. « Quelle garantie peuvent avoir les pharmaciens dans les produits simples ou composés qu'ils tirent de mille maisons différentes, les tirant elles-mêmes de sources plus ou moins authentiques, plus ou moins dignes de confiance » écrit Dorvault dans son discours fondateur de la Pharmacie centrale de France, autant dire qu'il s'agissait d'une ode à la concentration. Une seule maison pour une gamme de produits fabriquée de façon identique. Cette concentration était gage de qualité, elle allait permettre aux officines de prospérer en leur fournissant des produits conformes aux attentes des clients. « Qui n'a eu à souffrir de l'isolement où nous nous trouvons les uns par rapport aux autres, isolement qui nous livre en pâture aux suggestions d'un égoïsme mal attendu »⁴²⁷ s'interrogeait Dorvault. La pharmacie semblait être à l'image de cette

op.cit., p. 68.

⁴²¹ CHAUVEAU (Sophie), « De l'officine au laboratoire. Comment les pharmaciens devinrent des industriels ? (1830-1914) », in MARSEILLE (Jacques) (dir.), *Créateurs et créations...*, *op. cit.*, p 177.

⁴²² Projet de création de la PCF, 1852.

⁴²³ DORVAULT (François-Louis-Marie), « Voyage à l'exposition pharmaceutique de Londres », nov-déc 1851, p 43.

⁴²⁴ *Ibid*, p 43.

⁴²⁵ *Ibid*, p 51.

⁴²⁶ Projet de création de la PCF, 1852.

⁴²⁷ *Ibid*.

société moderne décrite en 1831 par Pierre Leroux : « en poussière »⁴²⁸. « L'individualisme, pouvait-on lire dans le Producteur, apparaît comme la forme sociale générale de ce qu'on appelle la concurrence en économie et l'égoïsme en morale⁴²⁹ ». Cette vision d'une société atomisée ne faisait que traduire le désarroi des contemporains quant au phénomène de l'industrialisation. Cette réflexion sur l'isolement des pharmaciens renvoyait à la concurrence féroce que se livraient les pharmaciens d'officine afin de capter les dividendes liés à l'expansion de ce marché du médicament et à la médicalisation de la société. C'est ce que rappelle Catherine Arnaud dans son article sur Andre-Alexandre Guilliermond⁴³⁰. « Nombre de praticiens se livrent à des pratiques abusives. Cédant à l'attrait de profits importants ils se fournissent en médicaments, chez des droguistes, souvent peu scrupuleux, et les revendent bien plus cher »⁴³¹. Pour Dorvault les pharmaciens ne pouvaient « continuer à guerroyer entre »⁴³² eux. Il est vrai que les pharmaciens se livraient une véritable guerre des tarifs. « En ce qui concerne les prix des préparations magistrales et des spécialités, la loi du 21 germinal an XI et les textes postérieurs ne posent aucun principe : les prix sont totalement libres. Le fonctionnement libéral du marché est à l'avantage des fabricants de spécialités. Entre eux ils se livrent une guerre des prix. (...) La spécialité est moins coûteuse que la préparation magistrale équivalente, elle est soutenue par la publicité et le soin apporté à sa fabrication et à sa présentation lui attirent les faveurs des médecins et des malades⁴³³».

« Notre entreprise n'en détruit aucune autre » rappela Dorvault lors de la création de la Pharmacie centrale, « le soleil luit pour tout le monde et il suffit à tous. (...) c'est un fait que plus les concurrents sont nombreux, plus les besoins s'accroissent, plus les affaires sont grandes⁴³⁴». On ne saurait mieux dire que la création de la Pharmacie centrale suscita des craintes chez les droguistes mais également chez les pharmaciens spécialistes, craintes que Dorvault s'efforça de tempérer par une vision idyllique du commerce dans lequel les entreprises se partageaient les fruits de la croissance et donc du marché. La Pharmacie centrale de France qui venait de naître serait une entreprise complémentaire de ces maisons expliqua Dorvault afin de rassurer ses concurrents directs. « Par cela même que la Pharmacie centrale fera plus exclusivement les produits pharmaceutiques et chimiques, les droguistes devront s'occuper plus exclusivement des substances simples naturelles ; et, de même que nous pourrons avoir recours à eux lorsqu'ils offriront avec avantage certains articles, de même ils viendront nous prendre des produits qu'ils sauront trouver beaux et à bon marché ou qu'on leur aura spécialement demandés sous le cachet de la société. Il n'est pas dans notre pensée ni d'ailleurs en notre pouvoir de détruire les positions

⁴²⁸ ROSANVALLON (Pierre), *Le modèle...*, *op.cit.*, p 159.

⁴²⁹ *Ibid.*, p 161.

⁴³⁰ ARNAUD (Catherine), « Un pharmacien lyonnais au XIXe siècle, André Alexandre Guilliermond », *Cahiers d'histoire*, 34, 1992, p 310.

⁴³¹ *Ibid.*

⁴³² Projet de création de la Pharmacie centrale, 1852.

⁴³³ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention...*, *op.cit.*, p 30.

⁴³⁴ Projet de création de la Pharmacie centrale de France, 1852.

légitimement acquises »⁴³⁵.

« Quelques personnes ont cru que la Pharmacie centrale allait tout embrasser, tout absorber à elle seule et croyant leurs intérêts compromis, ont fait une opposition plus ou moins vive à sa réalisation. »⁴³⁶ Il y avait du politique chez Dorvault, il ne fallait surtout pas froisser des concurrents qui pouvaient aussi se révéler de précieux fournisseurs pour les débuts de l'entreprise, ainsi que des clients potentiels. Ainsi Dorvault évitait d'inquiéter ses concurrents, rappelant que « ses prétentions étaient infiniment plus modestes et plus raisonnables : notre cadre (...) n'est pas celui des autres. Chez le droguiste, par exemple, les substances simples sont le principal et les produits pharmaceutiques et chimiques l'accessoire ; à la Pharmacie centrale ce sera l'inverse. Les positions acquises, et c'est avec satisfaction que nous le disons, seront sauvegardées. Par suite de l'impulsion que nous allons donner à la pharmacie, les ressources que nous allons lui apporter, il s'ensuivra un mouvement d'affaires plus grand donc chacun profitera ». La naissance de la PCF ne pouvait qu'être synonyme d'une plus grande prospérité. D'ailleurs la firme ne venait « faire à qui que ce fut une concurrence de prix ; il lui suffisait d'offrir la garantie de son cachet et de rappeler son but professionnel pour justifier la préférence qu'on lui accorderait ». Dorvault rappelait ainsi que l'industrialisation ne se ferait pas au prix du rabais, elle « ne sacrifierait jamais un article pour faire croire à un meilleur marché sur tous les autres produits, et enlever ainsi des commandes ». Le procédé ne « saurait être admis par la Pharmacie centrale ».

Ces discours ne sauraient cependant masquer les véritables origines de la Pharmacie centrale : une entreprise conçue dans l'optique de contrôler l'essentiel du marché de gros de la droguerie. « Jusqu'à présent les pharmaciens ont donné des armes pour se faire battre. Ils se sont fournis de drogueries et de produits chimiques dans des maisons vendant au détail ou fournissant à des médecins, à des vétérinaires, à des communautés religieuses, à des guérisseurs de toute espèce, faisant de la pharmacie maraude ; ils se sont fournis en un mot chez des gens favorisant le parasitisme pharmaceutique⁴³⁷ ». L'industrialisation de ce point de vue n'était pas l'ennemie de l'officine mais un atout, une arme contre les illégaux. Par sa taille, sa volonté de commercialiser tous les produits nécessaires au pharmacien d'officine, la puissance de son capital, elle allait tout simplement balayer cette concurrence illégale. La Pharmacie centrale de France devait sa naissance à cette vision positive de l'industrialisation. Les problèmes rencontrés par la pharmacie n'étaient pas différents du petit commerce. Au début des années 1860 les petits détaillants affrontaient eux aussi une montée de la concurrence interne et l'apparition de nombreux organismes de vente au détail⁴³⁸. « Outre les pressions sévères exercées sur le profit des boutiques, s'esquissaient à plus long terme une dégradation des compétences professionnelles du petit commerçant et du prestige qu'il en retirait. Il lui fallait connaître à fond une gamme de produits, il devait savoir les stocker, les présenter,

⁴³⁵ Lettre circulaire de Dorvault, 1852.

⁴³⁶ Projet de création de la Pharmacie centrale de France, 1852.

⁴³⁷ *Ibid.*

⁴³⁸ CROSSICK (Geoffrey), *The lower...*, *op.cit.*, p. 23.

les préparer. Parallèlement la concurrence au niveau des prix et la prolifération des articles pré-emballés sapient sa fierté et sa conscience professionnelle »⁴³⁹.

Si l'on tente de resituer la firme dans le panorama général de l'époque, on peut là encore considérer que l'on a affaire à une entreprise d'une importance considérable en terme de capital. Dans le textile⁴⁴⁰, J.C. Daumas montre ainsi que l'entreprise « Blin frères » a un actif qui s'élève à seulement 87 860 francs en 1848. En juin 1851, la même société aurait eu un capital s'élevant à 157 181 francs. Les secteurs comme le bâtiment ou les chemins de fer apparaissent plutôt comme des exceptions. Une société comme la Société de Construction des Batignolles, fondée en 1846 par Ernest Gouin, vit son capital social passer de « 750 000 francs »⁴⁴¹ en juillet 1846 à 1,25 millions à la fin de la même année. En « 1856, par suite d'une augmentation de capital et du renouvellement des actionnaires » il s'élevait à « 2,875 millions de francs »⁴⁴². Les Chemins de fer pouvaient également constituer un point de comparaison, même si l'on avait affaire pour l'époque à des entreprises cette fois-ci exceptionnelles par la concentration du capital. Ainsi la « Compagnie pour le chemin de fer de Paris à Strasbourg » en mars 1844 représentait un « capital de 70 millions de francs »⁴⁴³. Quant à la compagnie Orléans Vierzon constituée par Bartholony son capital était « de 33 millions de francs ». Que dire de la fondation du Grand Central « le 6 avril 1853, sous l'égide du Crédit Mobilier »⁴⁴⁴, dont le capital était « fixé à 90 millions de francs ». Rappelons que dans les deux secteurs les financements étaient issus de la haute banque, dont la puissance financière était considérable. Cette période se caractérise par une augmentation des créations de sociétés⁴⁴⁵. En 1878 le capital de la firme atteignait les 5 millions de francs. A bien des égards la Pharmacie centrale semblait préfigurer l'entreprise pharmaceutique moderne voire la grande entreprise du début du XXe siècle. A titre comparatif une firme comme Rhône Poulenc typique de ces laboratoires officinaux du milieu du XIXe siècle, avait, au 28 juin 1878, un capital qui s'élevait à 450 000 francs⁴⁴⁶. En 1886, celui-ci était passé à 800 000 francs⁴⁴⁷.

Les données du Monde Pharmaceutique déjà utilisées précédemment peuvent constituer un bon indicateur du capital des sociétés pharmaceutiques. Sur les 135 sociétés analysées nous connaissons le capital de 77 d'entre elles. Le seuil moyen de capitalisation de ces 77 sociétés se situe autour de 263 521 francs. Si l'on s'attache à étudier les différentes tranches de capital on constate l'importance des firmes

⁴³⁹ *Ibid*, p 25.

⁴⁴⁰ DAUMAS (Jean-Claude), *L'amour du drap. Blin et Blin, 1827-1975. Histoire d'une entreprise lainière familiale*, Besançon, Presses universitaires Franc-Comtoises, 1999, 660 p., p. 51.

⁴⁴¹ PARK-BARJOT (Rang-Ri), *La Société de ...*, *op. cit.*, p. 84

⁴⁴² *Ibid*.

⁴⁴³ CARON (François), *Histoire des chemins de fer en France*, Paris, Fayard, 1987, 2 vol, p 175.

⁴⁴⁴ *Ibid*, p 220.

⁴⁴⁵ CARON (François), « Dynamismes et freinages de la croissance industrielles », in BRAUDEL (Fernand) LABROUSSE (Ernest) (dir), *Histoire économique et sociale de la France (XIXe-XXe siècles)*, T 3 : *l'avènement de l'ère industrielle : 1789-1880*, Paris, PUF, 1976, p 257.

⁴⁴⁶ CAYEZ (Pierre), *Rhône Poulenc...*, *op. cit.*, p 22.

⁴⁴⁷ *Ibid*, p 26

dont le capital est inférieur à 50.000 francs. Celles-ci représentent pour près de la moitié de ces firmes. A l'autre extrémité les firmes dépassant le million de francs sont assez peu nombreuses, guère plus de 4%. Parmi celles-ci il faut noter la sur représentation des sociétés thermales ou minérales ce qui n'est guère surprenant au vu de l'importance des investissements nécessaires. La société Raoul Bravais, la plus importante du tableau ci-dessus dispose d'un capital de 6.200.000 francs. L'établissement thermal et la société des eaux minérales de Sail-les-Bains est fondée avec un capital de 1.200.000 francs. Lancée à hauteur de un million de francs en 1852 la Pharmacie centrale était donc à ce niveau une entreprise hors norme pour son secteur. En 1876 son capital avait déjà quintuplé. Elle faisait partie des mastodontes de son époque. Quoi de commun entre celle-ci et des sociétés en nom collectif comme Durbec et Cie dont le capital ne dépassait pas 4000 francs. Dès son lancement la firme avait vu grand. L'importance de son capital elle la devait, à n'en pas douter, à sa forme originale : tout à la fois commandite, société en nom collectif et coopérative.

Tableau 5. Capital des différentes sociétés analysées grâce aux données du Monde Pharmaceutique (1876-1881).

Capital (en Francs).	< à 10 000	10.000-49.999	50.000-99.999	100.000-500.000	500.000-1.000.000	> à 1.000.000
proportions	10%	38%	16,8%	26%	5%	4,2%

Le cas des pharmaciens montre bien que, loin de repousser l'investissement industriel, une partie de la bourgeoisie a pu se laisser tenter par le capitalisme et ses perspectives de croissance⁴⁴⁸. « Le rôle des commerçants demeura important. Il résultait de l'importance des capitaux que possédaient ces commerçants, ainsi que de l'atout que leur conférait le contrôle des marchandises⁴⁴⁹ ».

Le capital de la Pharmacie centrale crût entre 1852 et 1853. En mars 1852, 400 actions étaient déjà souscrites, le 13 septembre de la même année on passa au double. Les deux premiers versements sur les actions (2/5^{ème} du capital, c'est-à-dire deux cents francs pour une action de cinq cents francs, soit quatre cents mille francs de capital) permirent à l'entreprise « en 4 mois par suite du jeu des transactions de payer une partie des frais d'installation, de faire l'acquisition d'un assortiment convenable de marchandises, de faire près de 200 000 francs d'affaires dont une grande partie au crédit.⁴⁵⁰ » Le

⁴⁴⁸ BARJOT (Dominique), *L'économie...*, op. cit., p 95.

⁴⁴⁹ *Ibid.*

⁴⁵⁰ Lettre circulaire sur l'appel du 3/5, 28 avril 1853.

3/5ème fut appelé pour le 15 mai 1853. Ainsi les versements étaient relativement étalés. Entre mars 1852 et mai 1853 un coopérateur modeste (une action) avait été amené à payer trois cents francs. Le recouvrement s'effectuait par les soins du comptoir national d'escompte. L'assemblée générale du 16 août 1853 marqua à la fois l'appel du 4/5 (huit cent mille francs de capital au total) et la délivrance des titres aux sociétaires. Entre mars 1852 et août 1853 c'était donc quatre cents francs qui avaient été demandés au possesseur d'une action. Si la firme ne fixait pas de seuil en matière d'actions du moins étalait-elle ses demandes de versements. Les moyens de production de la firme étaient encore limités et Dorvault souhaitait étendre les activités de la firme⁴⁵¹, lui « donner de grands développements ». L'identité de la firme reposait sur le principe d'une association professionnelle basée sur la confiance. Sans la confiance il n'y avait pas d'association durable rappelle J.C. Daumas à propos de l'entreprise Blin⁴⁵². Ceci pourrait expliquer cette avancée progressive. Sans doute le directeur ne voulait-il pas non plus peser sur les finances de ses sociétaires.

Dès 1853 des divergences semblaient apparaître quant à la stratégie que devait adopter la Pharmacie centrale. Suite à l'appel du 4/5^{ème} « des sociétaires » demandèrent la suspension « de la délivrance des actions qui restaient à la souche »⁴⁵³. Leur préférence allait au versement du « dernier cinquième des actions souscrites. » « Cela ne se peut » écrivit alors le rapporteur. « Nos statuts stipulent 2000 actions de 500 francs. C'est donc pour nous une loi d'émettre celles qui restent encore à émettre jusqu'à la dernière. » Par ailleurs « comme les souscriptions qui nous arrivent journellement produisent des fonds en suffisance pour faire face à l'accroissement de nos opérations, nous ne tirons pas le dernier cinquième afin d'éviter à la Société le paiement d'intérêts de capitaux inutiles ». La lente mobilisation du capital s'effectuait donc selon un rythme mesuré, adapté à l'évolution des affaires, ce qui tendrait à montrer que, contrairement à d'autres secteurs, le marché de la droguerie et du médicament était encore faiblement concentré. On préférait, aux fortes souscriptions, la répartition des actions dans le plus grand nombre de mains. Il s'agissait d'éviter le « paiement d'intérêts de capitaux » trop importants. Qu'entendait-on par cela ? L'article 10 des statuts rappelait en effet que l'intérêt serait payé « à raison de 5% l'an au prorata des sommes versées, et à partir du jour des versements »⁴⁵⁴. L'article 21 lui aussi rappelait que l'« excédent serait réparti entre les porteurs de titres au prorata des sommes versées »⁴⁵⁵. Le versement du dernier cinquième supposait donc des dividendes plus importants pour les sociétaires concernés. Pour les petits sociétaires force est de constater qu'entre 5% sur quatre cents francs et 5% sur cinq cents francs la différence était maigre. Il n'en allait pas de même pour des sociétaires qui avaient souscrit quatre, cinq, six, sept ou même huit actions. Il n'était donc guère étonnant que des divergences se fassent jour entre la direction et une partie de l'actionnariat quant à la politique à suivre en matière

⁴⁵¹ AG de la PCF, août 1853.

⁴⁵² DAUMAS (J.C.), *L'amour du..., op. cit.*, p. 72.

⁴⁵³ AG de la PCF, Août 1853.

⁴⁵⁴ Statuts de la société, 1852.

⁴⁵⁵ *Ibid.*

d'extension du capital. Prôner la limitation de l'actionnariat et la suspension de l'émission d'actions tout en réclamant le versement du dernier cinquième revenait à défendre des dividendes plus importants. Malgré ses fondements professionnels la coopérative n'échappait donc pas aux logiques plus individualistes. « Le but principal de notre association n'est point un lucre nu ⁴⁵⁶ » affirma Dorvault, mais « l'amélioration morale de la profession ». L'établissement ne devait pas seulement procurer de beaux dividendes il devait « servir à fonder des institutions professionnelles qui serviraient » tous les intérêts. Dès 1853 deux logiques étaient en présence qui s'opposaient et qui pouvaient expliquer le rappel permanent des intérêts moraux qu'incarnait l'entreprise. Comment donc la Pharmacie centrale allait-elle parvenir à gérer cette tension permanente entre logique individualiste et logique collective ? Dès 1853 la logique professionnelle se trouvait en effet en porte à faux par rapport à une logique plus spéculative ou purement commerciale. La période 1852-1879 fut à bien des égards marquée par cet affrontement entre deux logiques⁴⁵⁷.

3. Les premiers sociétaires (octobre 1852).

La réussite de la Pharmacie centrale reposait sur le double principe de « l'association des capitaux, et de l'association confraternelle des pharmaciens ». « L'union » devait faire « la force », « Il y avait chez les pharmaciens identité, sinon de position, du moins d'intérêt » rappelait-on sans cesse⁴⁵⁸. Pour Dorvault la Pharmacie centrale devait être « la maison commune » du pharmacien, elle était « l'œuvre de famille sur laquelle tous les membres avaient des droits ». L'entreprise était la propriété de tous les pharmaciens, elle devait ainsi permettre de cimenter les liens professionnels. « En présence de cet esprit qui nous anime tous, et que je pourrais appeler un esprit de famille, le corps pharmaceutique de France, donnera, s'il le veut, un exemple frappant de ce que peuvent produire l'union et la fraternité, qui, pour nous, ne sont pas des mots vains et sonores, mais la règle de notre conduite à tous⁴⁵⁹. » Seul cet esprit de famille pourrait, selon Dorvault, pacifier la profession et atténuer les ravages de la concurrence interne.

En refusant d'intégrer la maison commune le pharmacien faisait le jeu de la concurrence puisqu'il ne participait pas à l'œuvre de famille, il acceptait la logique libérale du commerce débridé qui effaçait les liens communautaires et confraternels. « Vous prêteriez l'oreille aux discours d'étrangers à votre famille plutôt qu'à vos confrères réunis » s'étonnait le rapporteur de l'assemblée générale de 1856 en s'adressant à ces pharmaciens indifférents à la coopérative, « vous feriez de l'opposition à l'œuvre

⁴⁵⁶ AG de la PCF, 1853.

⁴⁵⁷ Pour certains syndicalistes belges (Lambrecht) « esprit syndical et mentalité commerciale sont difficilement compatibles, l'un devant l'emporter sur l'autre. L'esprit syndical doit en effet encourager le plus grand nombre de patrons à s'unir, alors que les bénéficiaires commerciaux pourraient avoir pour corollaire une volonté de limiter le nombre de membres ou de restreindre la liberté d'entrer ou de sortir de l'association. » JAUMAIN (Serge), *Les petits commerçants belges face à la modernité (1880-1914)*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1995, p 115.

⁴⁵⁸ AG de la PCF, 1853.

⁴⁵⁹ AG de la PCF, 1864.

commune et vous flagelleriez ainsi vous-mêmes»⁴⁶⁰. Le pharmacien étranger c'était celui qui refusait de se joindre à la Pharmacie centrale. A cet égard il nous faut nous arrêter sur la capacité de la PCF à rassembler l'ensemble de cette famille pharmaceutique.

Nous disposons de données au sujet des premiers actionnaires de la PCF⁴⁶¹. Celles-ci permettent de mieux comprendre la composition du premier actionnariat de la coopérative.

*Tableau 6. **Tableau sur la répartition du capital dans la PCF (1852).***

Nombre d'actions	Souscripteurs	% des souscripteurs	Part dans le capital
1	186	52,5%	22%
2	100	28,2%	24%
3	13	3,7%	5%
4	29	8%	14%
5	7	2%	4%
6	7	2%	5%
8	3	1%	3%
10	7	2%	8%
25	1	0,3%	3%
100	1	0,3%	12%

A cette date, 418 500 francs étaient souscrits, la firme comptait 354 actionnaires c'est-à-dire si l'on s'en tient aux chiffres fournis par Olivier Faure (environ 4000 pour 1847)⁴⁶², 8,85% presque 9% du corps pharmaceutique et encore ne s'agissait-il que du lancement de l'émission. On ne dépassait pas encore la moitié du capital réclamé. Ces chiffres peuvent cependant nous donner une idée de la structure de la firme à ses débuts. Si l'on analyse la structure de la coopérative on se rend compte que celle-ci est dominée par les petits souscripteurs (une et deux actions). Ils représentaient 80,7% des sociétaires. Plus de la moitié des coopérateurs n'avaient qu'une action (52,5%). Plus d'un quart (28,2%) se contentaient de seulement deux actions (1000 francs tout de même). 12% des sociétaires environ possédaient trois ou quatre actions. Au total 94,4% des sociétaires avaient cinq actions ou moins de cinq actions. La structure du capital ne recoupait pas exactement celle des coopérateurs. Les petits actionnaires représentaient 46% du capital de la société, réparti ainsi : 22% pour les possesseurs d'une

⁴⁶⁰ AG de la PCF, 1856.

⁴⁶¹ On se reportera aux ANNEXES pour voir la liste détaillée des premiers sociétaires de la PCF.

⁴⁶² FAURE (Olivier), « Les pharmaciens et le médicament en France au XIXe siècle » in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et ...*, op.cit., p. 69.

action, 24% pour les possesseurs de deux actions. Au second palier les détenteurs de trois, quatre ou cinq actions formaient 23% du capital. Le groupe des détenteurs de 5 actions au moins représentait ainsi 69% du capital de la société. Dorvault ne possédait qu'un peu plus d'un dixième du capital (12%). Un fossé le séparait des autres sociétaires puisque l'on trouvait au second rang un détenteur de 25 actions (3% du capital). Ces actions étaient détenues par Huraut un pharmacien parisien. Au troisième rang, avec dix actions, sept sociétaires disposaient de 8% du capital. Horcholle en Seine-Maritime, Guillot à la Nouvelle-Orléans, Carré à Bergerac, Latouche en Ille-et-Vilaine, Lecompte en Indre-et-Loire, Naudinat à Paris, Rey dans l'Aude. A l'exception de Naudinat donc tous étaient des pharmaciens provinciaux. Si Dorvault était l'actionnaire qui détenait le plus grand nombre d'actions ceci ne suffisait pas à en faire l'actionnaire majoritaire, en particulier dans une coopérative qui insistait sur le processus de décision collective. Face à une fronde des petits actionnaires Dorvault pouvait rapidement être mis en minorité. Il faut cependant prendre en compte à la fois la dispersion de l'actionnariat, éparpillé à travers la France et la forte personnalité de Dorvault qui incarnait l'entreprise. La commandite était en tout cas très importante dans le capital de la société.

Figure 1. Répartition géographique du capital de la PCF (octobre 1852).

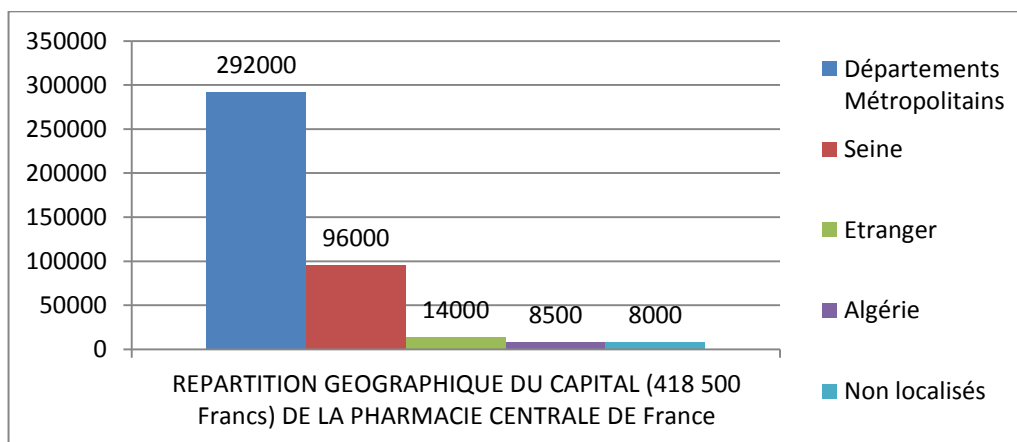
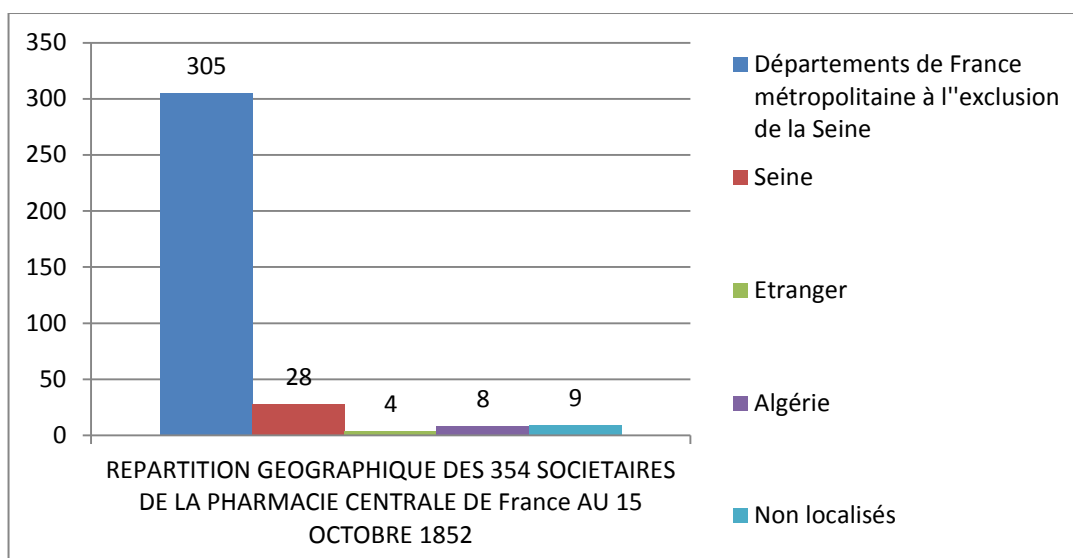


Figure 2. Répartition géographique des sociétaires de la PCF (octobre 1852).



Lorsque l'on analyse la répartition des sociétaires⁴⁶³ à l'échelle du territoire le poids du département de la Seine avec Paris apparaît immédiatement prépondérant. Cette domination de la capitale n'est pas transposable aux autres aires urbaines à l'exception peut-être de la Haute-Garonne ou de la Gironde. Encore faut-il prendre les chiffres avec prudence. La force de l'actionnariat en Haute-Garonne n'est pas synonyme d'un rayonnement de Toulouse sur le département. Sur les quinze sociétaires recensés on dénombrait sept toulousains, les autres étaient dispersés entre autre à Boulogne-Saint-Gaudens, Saint-Gaudens, Isle-en-Dodon ou Comminges. Ni les Bouches-du-Rhône ni le Rhône ne figuraient parmi les lieux d'implantation majeurs des coopérateurs de la Pharmacie centrale. Ils étaient devancés par des départements franchement ruraux comme les Alpes-de-Haute-Provence, l'Aisne, la Marne. La

⁴⁶³ Voir ANNEXE 6.

carte révèle ainsi la complexité de la Pharmacie centrale qui rassemble tout à la fois une pharmacie urbaine et une pharmacie provinciale lesquelles se retrouvaient cependant dans le projet commercial et professionnel de Dorvault. Globalement la carte tendrait à montrer une prépondérance de la France du Nord sur la France du Sud. Sous le « second Empire la ligne Saint-Malo-Genève sépare toujours, sauf exceptions, les régions moins développées du Sud de celles du Nord où l'agriculture riche est plus largement répandue et les centres industriels plus dynamiques »⁴⁶⁴. Les premiers sociétaires de la centrale appartiendraient ainsi à une certaine élite de la pharmacie. Ceci pourrait être confirmé par l'analyse de la répartition du capital⁴⁶⁵. Nous avons ici réutilisé les catégories définies par P. Léon⁴⁶⁶ pour déterminer des intervalles de revenus entre les couches sociales tout en ayant conscience des limites d'un tel découpage. La moitié Nord concentre en effet la plus grande partie des actions de la firme. Paris bien entendu, mais également la Seine-Maritime, les Vosges, le Pas-de-Calais, la Marne, l'Ille-et-Vilaine sont entrés de manière importante dans le capital de la coopérative. Ceci semblerait confirmer le poids des départements « riches » avec quelques exceptions cependant. Les Vosges ne sont pas de ces départements qui brillent par leur dynamisme dans la France du second Empire, la zone s'inscrivant en dessous des 372 francs par habitants⁴⁶⁷ tout comme l'Ille-et-Vilaine d'ailleurs. Un autre élément pourrait expliquer la plus grande représentation du Nord de la France dans le capital de l'entreprise qui serait celui du dynamisme des sociétés pharmaceutiques et de la proximité de Paris. La société de la Marne compte parmi les associations les plus dynamiques, quant à Rouen les travaux de J-P Chaline ont montré combien la ville joua un rôle majeur dans le domaine de la sociabilité. Il faudrait sans doute analyser plus précisément la spécificité de chaque département dans la participation au mouvement de coopération initié par Dorvault et en savoir plus sur chacun des sociétaires. Un département pauvre ne signifiait pas que le pharmacien fût pauvre, même s'il y avait potentiellement moins à gagner. Outre la France métropolitaine la PCF étend ses ramifications en Algérie, qui compte un grand nombre de coopérateurs, et en Amérique. L'un des actionnaires les plus dynamiques se trouve ainsi à la Nouvelle-Orléans. La PCF apparaît ainsi déjà comme une « firme mondiale ».

« Le capital de 1000 000 crée un grand nombre de titres et conséquemment un grand nombre de souscripteurs intéressés au succès de l'entreprise. Sous ce rapport disons même qu'il est insuffisant. » La structure du capital reposait en effet sur une ambiguïté. Si l'on compare rapidement le nombre de pharmaciens en France vers le XIXe siècle qui se situait au niveau de 5000 et le nombre d'actions disponibles, le décalage est frappant. Tout au plus le nombre d'actions pouvait-il permettre à 2/5 des pharmaciens de France de devenir sociétaires, et ce en excluant d'emblée la possibilité pour un sociétaire d'acquérir plusieurs actions. Or rien dans les statuts ne prévoyait une quelconque limitation en

⁴⁶⁴ PLESSIS (Alain), *De la fête impériale...*, *op.cit.*, p. 139.

⁴⁶⁵ Voir ANNEXE 5.

⁴⁶⁶ LEON (Pierre) *et alii*, *Géographie de la fortune et structures sociales à Lyon au XIXe siècle (1815-1914)*, Lyon, Université Lyon II, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1974, 440 p., p. 39.

⁴⁶⁷ *Ibid*, p. 139.

matière d'acquisition d'actions. Seul le directeur était tenu comme nous l'avons vu de posséder une centaine d'actions, ce qui en faisait de loin l'actionnaire le plus important. Si l'ambition de la firme avait été de rassembler l'ensemble du corps alors il eût fallu envisager sérieusement un article fixant un seuil, à savoir une action par sociétaire de façon à élargir au maximum la base professionnelle de l'entreprise. Par ailleurs si l'ambition de Dorvault avait été de fédérer l'ensemble du corps autour de son projet pourquoi alors ne pas créer 5000 actions de 200 francs plutôt que 2000 actions de 500 francs ? Il y avait une contradiction flagrante entre les discours et la pratique. Dorvault souhaitait-il rassembler le corps dans son ensemble ou marquait-il par-là la fin d'une certaine mobilisation corporatiste ? Cette contradiction montrait que dès l'origine le directeur de la centrale avait conscience que la fondation de l'entreprise sur la base d'une coopérative professionnelle totale risquait d'être une contrainte. Fixer un seuil c'était se priver des capitaux émanant des investisseurs les plus dynamiques, c'était surtout prendre le risque, en cas d'émissions d'actions, de voir celles-ci rester disponibles si jamais les pharmaciens refusaient de se rallier à la coopérative. Afin de concilier capitalisme, industrialisation et corporatisme Dorvault avait opté pour un « entre-deux ». Grâce à ces dispositions les différents objectifs étaient atteignables. Rallier l'ensemble du corps était possible. L'identité professionnelle n'était cependant pas un carcan pour la firme puisque aucun seuil n'était fixé. Cette identité ne risquait donc pas de freiner la croissance industrielle et financière de la firme. Mais une telle mesure risquait aussi d'affaiblir la dimension coopérative de la Pharmacie centrale. Elle menaçait aussi de placer son capital dans les mains de la pharmacie la plus « industrialisée », la plus « capitaliste ».

« Aussi a-t-on dû faire une réserve qui permet d'augmenter le fonds social si cela est dans l'intérêt de la profession, car n'oublions pas qu'il s'agit ici de l'intérêt général et non de celui du petit nombre, d'une coterie. » Cherchant à dénouer cette contradiction initiale Dorvault se réservait ainsi la possibilité d'augmenter le capital afin de renforcer les assises professionnelles de la firme. Comment expliquer cette limitation volontaire du nombre des actions émises ? Il est possible que Dorvault n'ait pas souhaité éparpiller le capital, afin aussi d'en faciliter sa gestion et son emprise sur celle-ci. La limitation du nombre des souscriptions s'expliquerait ainsi pour partie par une volonté de conserver le contrôle de la firme. Dès le lancement de la première souscription il apparaissait difficile de séparer la firme de cette dimension extrêmement personnelle de la gestion. Afin de rallier la profession les statuts de l'entreprise optaient pour des paiements fractionnés. « Le montant » en serait versé « par les souscripteurs par 1/10^{ème}⁴⁶⁸ au moins, par 1/5^{ème} au plus sur avertissement donné par le directeur au moins 15 jours à l'avance ». Ainsi « Le chiffre peu élevé des versements (50 ou 100 francs), l'intervalle non fixé mais » qui ne serait « pas moins de 4 ou 6 mois, mis entre eux, la probabilité qu'ils ne » seraient « pas tous demandés, » devaient permettre « au pharmacien le moins aisé de concourir à la fondation et au maintien de l'entreprise confraternelle. (...) Deux pharmaciens pouvaient s'associer pour prendre une action,

⁴⁶⁸ Ecrit tel quel dans le texte.

mais un seul serait en nom et reconnu par la société⁴⁶⁹. » Le directeur pouvait « augmenter d'un million le chiffre du capital social par l'émission d'une nouvelle série d'actions quand et au taux qu'il jugera convenable aux intérêts de la société. Toutefois il ne pourra le faire au-dessous du pair. Toutes les actions seront nominatives et extraites de registres à souche⁴⁷⁰. »

La naissance de la Pharmacie centrale en elle-même constituait une réussite, d'aucuns diraient d'ailleurs un exploit. « Périodiquement, les pharmaciens tentent de créer des coopératives mais leur destin est en général modeste »⁴⁷¹. Nous avons vu que si la structure du capital témoignait de grandes inégalités entre actionnaires elle parvenait à rassembler à ses débuts presque 9% du corps pharmaceutique, un peu moins des 1/10^{ème}. Ceci explique les critiques dont sera victime la firme d'être l'apanage d'une « coterie », en d'autres termes de l'élite de la profession. La PCF apparaît comme une entreprise originale. Elle reflète ce capitalisme des couches nouvelles ou intermédiaires. Le choix de la forme collective apparaissait comme une nécessité tout à la fois économique et sociale. Pour importants, les revenus de l'officine ne permettaient pas à un pharmacien de se lancer, seul, dans une dynamique industrielle à grande échelle. Le capitalisme imposait, à ces couches sociales, l'association. Le corporatisme de la profession expliquait également en grande partie le regroupement des capitaux. Aux yeux de nombreux coopérateurs la PCF était destinée à défendre les intérêts des pharmaciens sur le marché notamment contre les entreprises de droguerie. Le recours à la forme anonyme était donc exclu qui risquait de diluer le capital dans des mains inconnues. L'étude du capital montre que la PCF a su, dès les premiers temps, intégrer un actionariat dispersé et éclaté, parfois très modeste. A cet égard on peut estimer que, au moins à ses débuts, la maison Dorvault a réussi son pari d'une entreprise coopérative à l'échelle du territoire.

B. Le financement de la Pharmacie centrale de France.

Conçue comme une coopérative entre pharmaciens la PCF devait réussir à fédérer en tant que clients, mais également en tant que sociétaires, l'ensemble des pharmaciens de France. La firme était ainsi appelée à une logique d'inclusion⁴⁷² permanente semblable à ce « suffrage universel des capitaux »⁴⁷³ promu par le régime impérial. Dorvault allait-il réussir son pari de rallier l'ensemble des pharmaciens de France au sein de sa coopérative ? Plus problématique, les principes corporatistes défendus par la centrale pouvaient-ils s'accommoder des logiques capitalistes à l'œuvre sous le second Empire ? La pharmacie du XIXe siècle présentait de grandes disparités de revenus. A cet égard, malgré la modicité

⁴⁶⁹ Statuts de la PCF, 1852.

⁴⁷⁰ *Ibid.*

⁴⁷¹ FAURE (Olivier), « Officines pharmaceutiques françaises, fin XIXe-début XXe siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, oct-déc 1996, p 678.

⁴⁷² Le terme est repris à OLSON (Mancur), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1987, p 59.

⁴⁷³ ANCEAU (Eric), *Napoléon III, Un Saint-Simon à cheval*, Paris, Tallandier, 2008, p 350.

des actions (relativement à d'autres entreprises) émises par la PCF, tous les pharmaciens n'étaient pas en mesure d'investir de telles sommes. Le corps pharmaceutique allait-il pouvoir absorber les besoins en capitaux de l'entreprise ? Pouvait-il y avoir un capitalisme fondé sur des principes corporatistes ? Si la profession se révélait incapable de mobiliser les capitaux nécessaires la PCF ne serait-elle pas tenté de contourner les principes de 1852 et de se tourner vers d'autres sources de financement ? En dehors des pharmaciens d'autres acteurs pouvaient avoir un intérêt direct dans la diffusion du médicament, nous pensons en particulier aux médecins. S'affranchir du cadre corporatiste pouvait ainsi se révéler profitable à l'entreprise.

1. Les émissions d'actions : principal mode de financement de la PCF.

La question du financement des entreprises est, comme le rappelle Alain Plessis, une « question cruciale »⁴⁷⁴. Au cours de son histoire la Pharmacie centrale eut recours en permanence au financement externe. En 1852 ce financement externe était étroitement encadré par les statuts de l'entreprise. Les souscripteurs ne pouvaient être que des pharmaciens diplômés. Dès 1854 la direction de la Pharmacie centrale de France décida de diviser les actions de 500 francs restantes (émises en 1852) en actions de 100 francs⁴⁷⁵, cela tout à la fois dans le but de quintupler le nombre des adhérents et bien sûr d'accélérer le financement de l'entreprise sans faire appel au dernier cinquième. Mais ce changement de stratégie s'expliquait aussi par un autre élément. « Depuis que l'on sait que les actions de la Pharmacie centrale donnent, et qu'elles donneront longtemps de gros intérêts, rappelait le rapporteur, nous voyons bon nombre de pharmaciens honoraires nous demander dix, vingt, voire même 50 actions à la fois, ce qui est fort encourageant sans doute, mais ce qui ne fait pas l'affaire de notre caissier, car avant dix ans nous compterons bon nombre de Sociétaires fondateurs, qui, devenus pharmaciens honoraires, ne rapporteront rien à l'établissement⁴⁷⁶ ». Incontestablement ces grosses souscriptions étaient une aubaine pour une entreprise telle que la Pharmacie centrale, en pleine croissance, souhaitant s'étendre et ayant un besoin permanent de capitaux. Ces souscriptions, de l'ordre de 5000, 10 000 ou encore 25 000 francs, n'étaient donc pas pour déplaire à un gérant qui rêvait pour sa firme d'une ascension fulgurante. Il eût été cependant préférable de disposer des capitaux de la pharmacie exerçante.

⁴⁷⁴ PLESSIS (Alain), « Le financement des entreprises », in LEVY-LEBOYER (Maurice) (dir), *Histoire de la France industrielle*, Larousse, 1996, 550 p., p. 126.

⁴⁷⁵ AG de la PCF, 1854.

⁴⁷⁶ *Ibid.*

Illustration 1. Action nominative de la PCF datée de 1882⁴⁷⁷.



La baisse du niveau des souscriptions participait clairement de la volonté de la direction d'élargir la base professionnelle et générationnelle de l'entreprise et d'assurer ainsi sa pérennité commerciale. Il fallait que l'actionnariat de la firme s'ancrât dans l'officine, pivot de la politique industrielle de Dorvault. L'épargne des pharmaciens honoraires pouvait certes avoir un intérêt à court terme, mais posait un problème plus grave à long terme. Si la Pharmacie centrale voulait prospérer elle ne pouvait se contenter d'être le confortable matelas financier de quelques gros sociétaires désirant placer leur argent pour leurs vieux jours. Ceci renvoyait cependant à une question plus profonde sur les inégalités socioéconomiques qui existaient au sein de la profession. Les pharmaciens en exercice ou débutants préféraient sans doute investir leur argent dans leur officine plutôt que de se lancer dans une entreprise « spéculative ». Les capitaux disponibles se trouvaient pour l'essentiel au sein de la pharmacie honoraire. Pour que l'entreprise fonctionnât il fallait qu'elle ralliât la pharmacie exerçante comme cliente et la pharmacie honoraire comme actionnaire.

Par cette mesure Dorvault cherchait également à garder le contrôle de la firme. Il n'est pas improbable

⁴⁷⁷ Archives de la PCF, la Voulte-sur-Rhône, 1882.

que le directeur ait vu d'un mauvais œil des hommes acquérir pour 50 actions de la société, risquant ainsi de s'opposer à la gestion du commandité, critiquant son action et prenant finalement le contrôle de l'entreprise. En divisant les actions Dorvault cherchait non seulement à fractionner le capital, à élargir la base de l'entreprise mais aussi à s'assurer le contrôle durable de la société. Ainsi les «2000 actions » restantes « seraient probablement toutes émises, si depuis quelques temps » la direction n'avait mis « des barrières prudentes à la souscription⁴⁷⁸. » Au reste la firme ne risquait pas d'en souffrir, elle était « arrivée » « à une situation assez bonne pour refuser l'argent qu'on » lui « offrait ». Il « importait à la société de diviser le plus possible des actions, de multiplier les co-intéressés ». Dorvault avait donc « cru devoir établir un maximum de souscription, et très probablement que ce maximum serait encore abaissé⁴⁷⁹. » Ainsi dans le même temps que l'on abaissait le cours de l'action afin de « multiplier les co-intéressés » on limitait le nombre d'actions qu'un actionnaire pouvait posséder, et ce afin de permettre au plus modeste des pharmaciens de devenir membre de la Pharmacie centrale de France. Si la coopérative pouvait s'offrir ce luxe c'était essentiellement du fait de sa bonne tenue financière. Depuis « l'assemblée générale, rappelait-on, le conseil de surveillance et le directeur, voyant les souscripteurs augmenter » avaient cru « de l'intérêt de l'association, de répartir dans le plus de mains possibles les 250 actions » qui restaient à émettre. Ces derniers avaient ainsi « décidé que le nombre 20 établi précédemment comme maximum d'actions qu'on pouvait souscrire devait encore être réduit ». En conséquence il ne serait « plus délivré que 10 actions, au maximum, aux nouveaux souscripteurs ». Ainsi de nouveaux souscripteurs s'étaient fait connaître qui n'hésitaient pas à acheter des paquets de plus de vingt actions. Ces mesures restrictives quant à un seuil de souscription maximum étaient en harmonie avec les principes professionnels de l'entreprise ainsi qu'avec le désir de Dorvault de conserver la mainmise sur la coopérative. Elles apparaissaient surtout vitales pour l'avenir industriel de la firme.

« Les souscriptions journalières », parce qu'elles apportaient des capitaux, permirent ainsi à la firme « de ne point appeler le dernier cinquième ». Celui-ci pouvait d'ailleurs constituer « un fonds de réserve avantageusement placé entre les mains des sociétaires », fonds de réserve que l'on ne ferait « sortir que pour de grandes occasions⁴⁸⁰. » Ceci confirmerait, au moins pour les débuts de l'entreprise, les besoins limités de celle-ci en capitaux. L'appel des cinquièmes se fit selon un rythme progressif. Comme le rappelle Daviet, « jusqu'au milieu du XIXe siècle » « le développement de l'industrie ne requiert le plus souvent que des immobilisations modestes⁴⁸¹. Deux circulaires datées respectivement du 1^{er} mars et du 31 mai 1858 annoncèrent le paiement du dernier cinquième des actions « d'ici la fin juin »⁴⁸². « Les sociétaires » qui voulaient « libérer leurs souscriptions par anticipation » pouvaient « le faire dès aujourd'hui. Ils recevraient leurs titres d'actions définitifs ». Par ailleurs afin de faciliter le versement de

⁴⁷⁸ *Ibid.*

⁴⁷⁹ AG de la PCF, 1854.

⁴⁸⁰ *Ibid.*

⁴⁸¹ DAVIET (Jean-Paul), *La société industrielle en France (1815-1914)*, Paris, Seuil, 1997, 306 p., p. 137.

⁴⁸² Lettre circulaire du 1er mars 1858 adressée aux actionnaires.

ce dernier cinquième « L'intérêt sur l'exercice 1857 pouvait être appliqué en déduction sur le dernier cinquième. » Le dernier cinquième fut finalement appelé pour le 30 juin 1858⁴⁸³. Cet appel était motivé essentiellement par l'« accroissement » des ventes. Les « co-intéressés » y répondirent avec « empressement » montrant ainsi « la confiance qu'ils avaient dans la gestion » du directeur « et dans la continuation de la prospérité de la Pharmacie centrale ». Ceci laissait « augurer favorablement de l'émission de nouvelles actions, pour l'acquisition d'un immeuble que cette prospérité croissante pouvait rendre indispensable⁴⁸⁴ ».

La Pharmacie centrale fut amenée en 1859 à procéder à l'émission d'actions nouvelles. Le fonds social de l'entreprise augmenta alors considérablement ouvrant de nouveau la possibilité d'une extension maximale de la société à la profession dans son ensemble. « Tous les confrères » pourraient « prendre part à cette émission et participer également aux bénéfices que la Pharmacie centrale donnait à ceux qui étaient en même temps ses actionnaires et ses clients ». Une vraie dichotomie existait en effet entre les clients et les actionnaires. Dorvault rêvait « de voir tous les pharmaciens se fournir à eux-mêmes les substances médicamenteuses et les préparations pharmaceutiques qui leur étaient nécessaires, sans avoir besoin de recourir à des maisons étrangères travaillant avant tout pour elles-mêmes⁴⁸⁵. » Derrière la logique d'inclusion il y avait donc la volonté de renforcer le contrôle de l'entreprise sur le marché du médicament. Mais surtout Dorvault posait le ralliement des pharmaciens à l'entreprise sous un angle strictement commercial. Dès la fin des années 1850 la volonté de maintenir une activité de préparation dans les officines ne figurait plus comme une priorité pour les dirigeants de la PCF.

Une circulaire du 18 juillet 1859 rappelait que la firme faisait « appel indistinctement à tous les pharmaciens ». Si la firme parvenait à rassembler l'ensemble des pharmaciens elle pourrait baisser ses « frais », c'est-à-dire négocier les prix à la baisse auprès des grossistes. Dans le même temps elle augmenterait ses ventes du fait de l'augmentation de sa clientèle. Il y avait une autre raison à cette émission, on ne voulait « laisser à aucun (...) le droit de dire que l'institution était le privilège de quelques-uns ». Beaucoup de pharmaciens « ne participant pas aux avantages comme actionnaires » refusaient de la « favoriser comme clients ». Grâce à cette nouvelle émission « chaque membre de la famille pharmaceutique était libre de prendre des actions offertes à tous et sans plus-value ». « L'œuvre » élaborée par la centrale n'était « faite ni pour le petit nombre, ni au profit d'une coterie quelconque : in foedere virtus⁴⁸⁶. ». L'émission d'actions visait à renforcer l'entreprise sur un plan commercial. « Les professions bien organisées » étaient « comme les propriétés, bien administrées elles prospéraient ». La Pharmacie centrale avait « un champ magnifique à exploiter, au lieu de le laisser en jachère » il fallait le rendre « fertile. »

⁴⁸³ Lettre circulaire du 31 mai 1858 adressée aux actionnaires.

⁴⁸⁴ AG de la PCF, 1858.

⁴⁸⁵ *Ibid.*

⁴⁸⁶ AG de la PCF, 1859.

La nouvelle émission d'actions visait à acquérir un nouvel immeuble : celui des ducs d'Aumont. Grâce à ce capital l'entreprise espérait développer ses affaires « embrasser sans crainte et attaquer de front tous les produits divers destinés à être vendus ». Cette croissance était nourrie par « l'association ». C'était « par elle que » la firme allait « pouvoir s'organiser sur une plus vaste échelle et développer une fabrication d'une manière conforme à ses besoins⁴⁸⁷ ». Il était évident aux yeux de la direction que le « capital primitif » de l'entreprise était « devenu insuffisant » par rapport à « l'augmentation croissante de » l'établissement. « Rester dans cet état, c'était vouloir limiter » la firme « dans ses opérations.⁴⁸⁸ » Comme le rappelle Plessis « chaque fois qu'une entreprise doit ainsi procéder brutalement à des investissements pour changer l'échelle de sa production ou moderniser ses équipements, elle a besoin de concours externes »⁴⁸⁹. La Pharmacie centrale n'échappait pas à la règle qui avait recours à l'aide du corps pharmaceutique. Paradoxalement l'industrialisation de la pharmacie et l'accélération des mutations rencontrées par le métier de pharmacien furent financées par ceux qui en étaient les principales victimes.

« La faiblesse et l'esacement des versements » devaient permettre « aux confrères les moins aisés de devenir sociétaires, puisque pour une souscription de 1000 fr, il ne s'agissait que de verser 100 fr à de longs intervalles. » La mesure rappelait à bien des égards celle de 1854. On pouvait s'interroger néanmoins sur la portée de cette décision. Si l'on ménageait en effet de longs intervalles entre les souscriptions, on pouvait aussi noter l'importance de la somme à verser. Comme précédemment on avait maintenu le « système des appels par fractions », « celui qui chargeait le moins nos sociétaires et qui pouvait leur rendre les versements les plus faciles⁴⁹⁰ ». Outre le fait que « les appels seraient éloignés les uns des autres, 5% d'intérêt et une prime de 1% pris sur le dividende seraient attribués aux sommes versées sur les nouvelles actions. » Aux yeux de la gérance « les nouveaux souscripteurs en effet ne pouvaient, sans avoir couru aucune chance, prendre part aux bénéfices qui devaient appartenir aux anciennes actions ; aussi un délai de trois ans avait été fixé avant que les nouvelles eussent droit à partager la totalité du dividende attribué aux anciennes. » Il s'agissait d'une mesure d'équité. Quelques sociétaires manifestèrent semble-t-il des craintes ou des « objections » quant à ce « nouveau capital ». Certains craignaient en effet qu'il fût considéré « comme dépense annuelle » et que par conséquent « les bénéfices » fussent supprimés « jusqu'à ce » que le capital fût « remboursé ». D'après la direction il n'était pas nécessaire d' « amortir » ce capital. L'immeuble suffisait. La valeur de celui-ci ne cesserait d'ailleurs « d'augmenter » du fait des « appropriations » qu'on allait y faire. Quant aux actions, « n'étant point cotées en bourse » elles n'étaient « point sujettes aux fluctuations de l'agiotage. » Des

⁴⁸⁷ *Ibid.*

⁴⁸⁸ *Ibid.*

⁴⁸⁹ PLESSIS (Alain), « Le financement des ... », in LEVY-LEBOYER (Maurice) (dir), *Histoire de la France...*, *op.cit.*, p. 135.

⁴⁹⁰ AG de la PCF, 1859.

pharmaciens étaient méfiants à l'égard de cette logique d'inclusion qui portait en germe des risques de dépenses exagérées et des profits moindres. Il ne fallait pas « redouter » les « appels », on avait « mis plusieurs années pour demander aux actionnaires le dernier cinquième » du « premier million. » on cherchait avant tout à « rassurer ». Prudence, réserve voilà quels étaient les principes fondamentaux d'une commandite reposant sur la confiance d'une profession.

La souscription de 1859 était illimitée. « Quand nous aurons atteint le chiffre que nécessitera cette acquisition (celle de l'immeuble) et les appropriations indispensables à notre agrandissement, nous arrêterons l'émission ». Cette absence de limitation au niveau de la souscription s'expliquait par une double logique à la fois commerciale et professionnelle. On cherchait, à travers le lancement de nouvelles actions, à étendre les activités de la Pharmacie. Il s'agissait parallèlement de porter les frontières de l'entreprise à leurs limites maximales au niveau professionnel, d'épouser enfin les contours de la profession. La direction reconnaissait d'ailleurs qu'elle n'avait pu fixer le nombre d'actions « par la raison » qu'elle ne savait pas « au juste le chiffre du capital » qui lui serait « nécessaire pour ses opérations futures⁴⁹¹ ». « La souscription à la nouvelle émission, commencée il y a un an, s'élève aujourd'hui à près d'un million et demi (...). La souscription de notre million et demi primitif avait mis quatre ans pour être couverte⁴⁹² ». Ceci confirmait le succès de l'entreprise auprès du corps pharmaceutique. La coopérative inspirait confiance, ses résultats, les bénéfices qu'elle générait, les dividendes qu'elle était en mesure de distribuer⁴⁹³, ces éléments lui permettaient de drainer l'épargne pharmaceutique. Tout cela facilitait le lancement des actions et l'augmentation du fonds social.

Non limitée au départ, la souscription fut en 1860 fixée à 2 millions de francs, « ce qui, avec le capital d'origine, constituerait la société au capital de trois millions⁴⁹⁴ ». Trois raisons poussèrent la gérance à poursuivre la souscription à 2 millions. Bien sûr il y avait le succès du lancement de l'émission, mais il y avait aussi les projets d'expansion que nourrissait l'entreprise. On estimait que deux millions ne seraient pas de trop pour accroître les capacités de l'entreprise (investir, agrandir, procéder à de nouvelles installations et des équipements). Enfin il y avait la volonté de fédérer un maximum de pharmaciens autour de la Pharmacie centrale⁴⁹⁵. En 1860, face au « succès de l'émission (...), la Gérance et le Conseil faillirent arrêter la souscription ». Sur « les instances de plusieurs confrères » on décida cependant de « ne pas clore la liste des souscripteurs »⁴⁹⁶. Extension du capital signifiait pour beaucoup extension commerciale de la firme. « C'est pour cela que la souscription était restée ouverte, bien que son chiffre représentât un capital de 1 565 000 fr, sur lequel 5 dixièmes avaient été appelés, soit 782 500 francs. Ces

⁴⁹¹ *Ibid.*

⁴⁹² AG de la PCF, 1860.

⁴⁹³ Voir chapitre sur les résultats.

⁴⁹⁴ AG de la PCF, 1860.

⁴⁹⁵ *Ibid.*

⁴⁹⁶ AG de la PCF, 1861.

5/10èmes avaient servi à payer une grande partie de l'immeuble et à solder les constructions et le nouveau matériel que nous avons dû installer dans notre vaste établissement⁴⁹⁷. »

Tableau 7. Evolution des souscriptions entre juillet 1861 et juillet 1862.

dates	Evolution des souscriptions
Juillet 1861	1 565 000 fr.
Décembre 1861	1 608 000 fr.
Juillet 1862	1 717 000 fr.

Une fois ce capital « souscrit » le gérant « pourrait entreprendre, à l'étranger, de grandes opérations commerciales qui devraient porter, dans les diverses parties du monde, le nom de la Pharmacie centrale⁴⁹⁸. » La volonté de généraliser la souscription à l'ensemble du corps semble avoir eu un impact limité. Beaucoup des « nouvelles actions » furent « surtout souscrites par des sociétaires ayant déjà beaucoup de titres ». Dans cette optique, « afin d'éviter leur accaparement et les répandre au contraire dans le plus de mains possibles » la direction avait « mis à exécution une disposition des statuts qui permettait de fixer un maximum ». « Vingt actions anciennes ou nouvelles » seraient désormais « le nombre maximum que l'on pouvait souscrire ou compléter ». La « mesure » cependant n'avait « pas d'effet rétroactif. ⁴⁹⁹ » La volonté de répartir les actions dans le plus grand nombre de « mains possibles » apparaissait ainsi comme un vœu pieux. Certes on fixait de nouveau un maximum, mais c'était oublier que ce maximum avait déjà été fixé quelques années auparavant. Les émissions successives, loin de renforcer l'enracinement de la firme dans le corps, avaient surtout consolidé les positions des plus gros actionnaires. L'industrialisation de la pharmacie était ainsi portée par un petit noyau de pharmaciens.

En 1863 il restait « 1000 actions nouvelles » à la souscription, « lesquelles, délivrées par 20, n'exigeaient que 50 souscripteurs pour être absorbées. » « Depuis longtemps l'émission serait terminée, si nous avions voulu nous départir de la mesure prise et, en donner aux gros souscripteurs qui, fait à remarquer, se sont montrés les plus ardents à les obtenir ». Dorvault s'était efforcé d'appliquer cette limite maximum de 20 actions, cherchant clairement à maintenir une porte ouverte pour d'autres pharmaciens. Les pressions qu'exerçaient les plus forts actionnaires de la Pharmacie centrale pour que cette limite fût abolie étaient cependant très fortes. Certains « confrères » avaient « fait le reproche » à Dorvault « de les avoir retenus de faire de plus fortes souscriptions alors que cet empêchement n'existait pas »⁵⁰⁰. « En

⁴⁹⁷ *Ibid.*

⁴⁹⁸ *Ibid.*

⁴⁹⁹ AG de la PCF, 1863.

⁵⁰⁰ AG de la PCF, 1864.

cela » s'expliquait Dorvault « sa conduite n'avait point été le fait d'un calcul », il avait « simplement obéi à sa tendance, qui avait toujours été de conseiller de ne pas s'engager au-delà d'une certaine mesure dans l'entreprise qui, bien qu'elle n'offrît pas autant de risques que les entreprises industrielles ordinaires, avait cependant les siens ».

En 1864 l'ensemble des actions avait été souscrit. A cette date la firme avait un capital qui excédait largement les 3 millions de francs. Les pharmaciens qui « voudraient en acquérir devraient se faire inscrire, afin que nous puissions les avertir lorsqu'on nous en donnerait à la vente». Sur ce point on prit soin de rappeler « qu'en raison du maximum de vingt actions qu'on ne pouvait dépasser aujourd'hui, tout sociétaire ayant déjà au moins ce nombre ne pouvait en acquérir ni d'anciennes ni de nouvelles. C'est pour cette raison que les détenteurs de nos titres ne pouvaient en disposer sans avoir au préalable notre autorisation⁵⁰¹. » Le passage soulignait une fois de plus la difficulté qu'éprouvait le gérant à appliquer ces quotas. Si l'on affirmait clairement dans un premier temps que « tout sociétaire qui avait déjà 20 actions ne pouvait dépasser ce nombre » on admettait aussi dans un second temps que l'on « ne pouvait en disposer sans avoir au préalable» l'autorisation de la direction. C'était donc admettre que l'entorse était possible.

Tableau 8. Evolution du nombre de souscriptions entre 1863 et 1864.

Dates	Souscription
Août 1863	Emission de 1000 actions
1 ^{er} janvier 1864	560/1000
Août 1864	800/1000

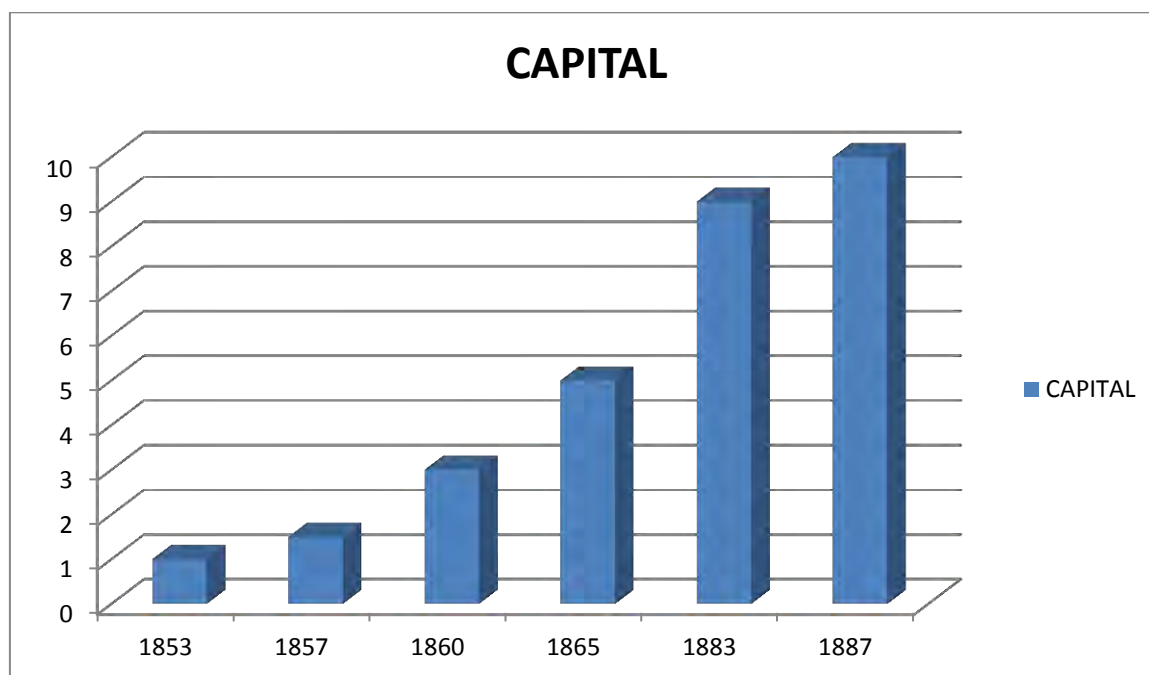
Ces actions auraient « été souscrites bien plus tôt si nous n'avions maintenu notre décision de n'en pas délivrer plus de 20 à chaque pharmacien, à l'avenir⁵⁰². » On pouvait donc se demander si la restriction avait été maintenue. Si Dorvault était si réticent quant aux fortes souscriptions c'était aussi pour des raisons sans doute beaucoup moins morales qu'il ne voulait nous le faire croire. Après avoir insisté sur la stabilité de l'entreprise pour attirer les pharmaciens les plus modestes, il soulignait le risque qui existait dans toute firme industrielle et qui devait donc inciter à la prudence. Politique du juste milieu pourrait-on dire... Dorvault recherchait la modération, au-delà il recherchait aussi sans doute le maintien du consensus. Or rien ne dit qu'en 1863, Dorvault n'ait pas senti son pouvoir, son autorité menacée par l'émergence d'actionnaires extrêmement puissants risquant de remettre en question sa

⁵⁰¹ *Ibid.*

⁵⁰² *Ibid.*

politique. La question de la limitation des actions pouvait donc cacher tout simplement des luttes d'influence. En ce sens le discours sur l'existence d'une coterie au sein de l'entreprise apparaît sous un autre angle. En 1863, Dorvault évoqua par ailleurs une modification possible de l'entreprise⁵⁰³. Cette modification devint réalité en 1865. Elles étaient « nécessitées pour une part par la translation du siège social rue de Jouy⁵⁰⁴ ». Le fonds social de l'entreprise fut ainsi fixé à 5 millions de francs.

Figure 3. Evolution du capital (en millions de francs) de la PCF entre 1853 et 1887⁵⁰⁵.



En moins de 13 ans la firme avait vu son capital multiplié par 5. On fixait une limite à ne pas dépasser quant au nombre d'actions dont un sociétaire pouvait disposer. Ainsi le « gérant aurait le droit de modifier le nombre d'actions que chaque acquéreur pourrait posséder. Les actionnaires qui seraient nantis d'une quantité d'actions excédant le maximum fixé, pourraient les conserver ou les vendre, mais ne pourraient en racheter tant qu'ils seraient porteurs d'une quantité dépassant le maximum⁵⁰⁶». On fixait également un seuil minimum de consommation. « Tout nouveau souscripteur ou acquéreur d'actions s'engageait par le fait même de sa souscription, s'il était pharmacien exerçant, à s'approvisionner à la Pharmacie centrale pour un minimum annuel du quart du montant du chiffre de ses actions ? Dans le cas où, dans l'année, il n'aurait pas satisfait à cette obligation, il ne recevrait que l'intérêt à 5% et perdrait ses droits au dividende. Cette mesure n'avait pas d'effet rétroactif».

⁵⁰³ AG de la PCF, 1863.

⁵⁰⁴ AG de la PCF, 1865.

⁵⁰⁵ Chiffres extrait des AG de la PCF (1852-1887)

⁵⁰⁶ *Ibid.*

Dans les statuts modifiés de 1865 l'article 16 précisait que « pour avoir entrée et voix délibérative aux assemblées générales, il fallait être personnellement propriétaire de cinq actions de cent francs » (alinéa 3). Quant à l' « alinéa 4 » il évoquait le fait que « cinq actions donnaient droit à une voix, trente actions à deux voix, soixante actions à trois voix, cent-vingt-cinq actions à quatre voix, deux cent cinquante actions à cinq voix, cinq cents actions et plus à six voix⁵⁰⁷. » On prévoyait donc clairement pour les actionnaires la possibilité de posséder plusieurs voix. Les statuts de la firme avaient changé. Malgré cela Dorvault s'était efforcé de rester fidèle aux principes professionnels défendus en 1852. Plusieurs éléments doivent cependant conduire à nuancer cette analyse. Entre 1852 et 1879 les modifications successives de statut avaient contribué à renforcer les pouvoirs du gérant. Loin d'aboutir à un gouvernement de type coopératif la firme avait en réalité opté pour une gestion très centralisée du pouvoir. Ceci pouvait expliquer la volonté parallèle du gérant de limiter le nombre d'actions détenues par les sociétaires. Au fil des émissions une partie des sociétaires avait fini par disposer d'un capital important.

« L'association morale et scientifique sera d'autant plus générale, d'autant plus assurée, d'autant plus fertile en résultats, que l'association matérielle ou commerciale sera plus grande, plus prospère, en un mot mieux cimentée⁵⁰⁸. » Dans cette perspective la direction procéda à une nouvelle émission d'actions, motivée « par l'annexion de la maison Ménier »⁵⁰⁹. Le renforcement de l'unité professionnelle passait par le renforcement de l'union matérielle et financière autour de l'entreprise. La « collecte de capitaux extérieurs apparaissait ainsi comme une nécessité permanente »⁵¹⁰ pour les dirigeants de la Pharmacie centrale. Cette volonté de toucher tous les pharmaciens, de capter l'essentiel de l'épargne pharmaceutique semblait pousser Dorvault à privilégier une croissance par appel de capitaux supplémentaires plutôt que par autofinancement. Pour disposer du monopole de la distribution des médicaments la centrale devait rallier tous les pharmaciens comme clients. C'était bel et bien par leur canal qu'elle allait écouler ses produits. Plus les pharmaciens étaient nombreux à rejoindre la coopérative, plus l'industrialisation du métier s'accélérait et devenait légitime.

« Les conditions de la souscription, c'est-à-dire la faiblesse et l'espacement des versements, permettront aux confrères les moins aisés de devenir sociétaires, puisque, pour une souscription de 1000 fr il ne s'agit que de verser 200 fr à intervalles⁵¹¹. » On retrouvait les mêmes principes que pour les émissions précédentes : faiblesse des émissions et intervalles importants. Il y avait en effet « tout lieu de croire », « ainsi que cela » avait « eu lieu pour les précédentes émissions ; que lorsque la moitié des versements aurait été effectuée l'autre serait longtemps avant d'être appelée ». C'était « cette considération des

⁵⁰⁷ AG de la PCF, 1865.

⁵⁰⁸ Circulaire du 25 novembre 1867 adressée aux pharmaciens.

⁵⁰⁹ *Ibid.*

⁵¹⁰ DAUMAS (Jean-Claude), *L'amour du drap...*, *op.cit.*, p. 248.

⁵¹¹ Circulaire du 25 novembre 1867.

facilités données aux souscripteurs et celle que les frais de recouvrement » étaient « aussi forts pour 10 que pour 100 francs, qui avaient porté l'administration à ne pas admettre de souscription au-dessous de 10 actions⁵¹². » L'objectif n'était pas seulement d'élargir le cercle des actionnaires à l'ensemble du corps. Il s'agissait surtout de doter la firme d'un capital conséquent. A cet égard la firme privilégiait les grosses souscriptions, autour de 10 000 francs puisque l'on établissait un minimum de 10 actions. De ce point de vue les principes d'élargissement de la firme à l'ensemble du corps se heurtaient à une logique financière.

« Dans le fait même de sa généralisation, notre association trouve déjà une première cause d'extension de ses affaires » pouvait-on lire dans la circulaire de novembre 1867. « On est d'autant plus porté à faire valoir une opération qu'on est intéressé à sa prospérité, qu'on en est copropriétaire. Or, pour faire plus d'affaires, il faut un capital plus grand. » Le lancement de cette nouvelle émission répondait ainsi à la stratégie développée par Dorvault notamment « produire l'extension de la partie commerciale de la profession, c'est-à-dire aider la pharmacie à reprendre aux professions voisines la vente de certains articles qu'elles lui avaient enlevée, introduire même celle de certains autres non encore entrés chez elle, en la mettant, à cette fin, dans les conditions de prix et d'apprêt les plus avantageuses possible». Ces objectifs très corporatistes de défense du monopole du pharmacien masquaient en réalité ce qui relevait de l'intérêt direct de l'entreprise notamment renforcer ses assises commerciales.

« Contrairement à une maison de commerce, dont le chef, son propre commanditaire, ajoute annuellement ses bénéfices à son capital et peut ainsi accroître à mesure ses affaires, la Pharmacie centrale, elle, répartissant chaque année à ses associés les bénéfices qu'elle réalise, revient à chaque inventaire à son capital primitif. » Ce passage tendrait à confirmer que la firme ne pratiquait guère l'autofinancement, elle ne réinvestissait pas l'argent dans son appareil productif. L'essentiel de son développement était assuré par des émissions de capital. On pointait ainsi du doigt l'importance des dividendes versés aux actionnaires qui freinaient le développement de la PCF. Les appels corporatistes qui accompagnaient chaque émission de capital cachaient mal la pente glissante sur laquelle était engagée l'entreprise qui distribuait l'essentiel de ses profits aux actionnaires. Depuis longtemps les « actions anciennes se négociaient (...) avec une prime de 30 francs »⁵¹³. Cette « plus-value de 30% » fut exigée des confrères souscripteurs de la deuxième émission. Il était en effet « de toute justice qu'un privilège de trois ans leur fut donné sur les nouveaux venus. Ce fut la condition faite aux souscripteurs de la deuxième émission. » Ce fut donc au nom d'un principe d'égalité par rapport aux anciens actionnaires que l'on justifia l'immobilisation du capital des nouveaux actionnaires. La souscription de 1867 rencontra visiblement un succès prononcé. Le rapporteur notait ainsi « l'empressement que les souscripteurs à la dernière émission » venaient « de mettre à parfaire leurs versements et même à

⁵¹² *Ibid.*

⁵¹³ *Ibid.*

anticiper sur les époques fixées ». A cette occasion la firme avait reçu des « demandes multipliées » de confrères réclamant qu'« une émission fût faite »⁵¹⁴. De nombreux travaux ont insisté sur la difficulté des entreprises à drainer des capitaux pourtant abondants dans cette France du milieu XIXe siècle. L'exemple de la Pharmacie centrale montrait que dans certains cas la pusillanimité pouvait être vaincue au prix d'une identification étroite entre la firme et ses actionnaires. C'est aussi ce qui peut expliquer partiellement le refus des gérants d'évoluer vers l'anonyme, synonyme de dissolution de l'identité de l'entreprise.

Comme dans le cadre de la souscription précédente, la direction décida de « réduire les fortes souscriptions »⁵¹⁵. L'émission d'actions avait « été accueillie avec une faveur telle qu'elle serait déjà close si, dans le but de répartir les titres entre les mains du plus grand nombre d'adhérents » la direction n'avait « considérablement réduit les fortes souscriptions et même complètement refusé celles de pharmaciens honoraires ou de confrères exerçants, mais déjà possesseurs d'un certain nombre d'anciennes actions »⁵¹⁶ ». Le lancement de la souscription de 1868 s'inscrivait dans le prolongement des émissions précédentes. Cette lettre confirmait la difficulté de la Pharmacie centrale à convaincre ou attirer les pharmaciens les plus modestes. La pression fut cependant trop forte. « Cédant aux nombreuses réclamations (...) l'administration » avait décidé « d'enlever ces restrictions et de porter à cent le maximum d'actions nouvelles qu'on pourrait souscrire »⁵¹⁷. » Plus surprenant encore fut le passage d'un quota de 20 actions à la décision de porter « à cent le maximum d'actions nouvelles qu'on pourrait souscrire », chiffre considérable. Cette décision posait en effet des questions sur les orientations de l'entreprise. On se souvient que l'argument majeur de la limitation des actions était la volonté d'éviter une logique de rendement, une logique financière. Tout semblait cependant indiquer qu'en 1869 la direction était prisonnière de cette orientation clairement capitaliste. Elle était également prisonnière de la logique de rendement que lui imposait le rachat de la maison Ménier, rachat pour lequel le corps s'était mobilisé. C'était « en un mot, parce qu'ils avaient eu confiance en nous, que ce mouvement avait été si rapide »⁵¹⁸. La pression des actionnaires sur la direction n'était donc pas une explication suffisante. Le rachat de la maison Ménier nécessitait des capitaux. La PCF semblait acter l'impossible incorporation d'une partie du corps pharmaceutique au « grand capitalisme » que représentait l'entreprise.

L'expansion de 1867 signait donc la fin de l'idéal coopératif imprimé par Dorvault. Si, dans les discours, la Pharmacie centrale restait dans cette utopie d'une entreprise incarnant l'ensemble du corps, si on ne perdait pas l'espoir de rallier l'ensemble de la profession, dans les actes il en allait autrement. En élevant

⁵¹⁴ *Ibid.*

⁵¹⁵ Circulaire du 15 janvier 1868.

⁵¹⁶ *Ibid.*

⁵¹⁷ AG de la PCF, 1868.

⁵¹⁸ *Ibid.*

le maximum des actions nouvelles à souscrire à 100, la direction cédait aux volontés de l'actionnariat en place, mais aussi à sa propre politique de concentration. Elle marquait ainsi sa rupture avec un idéal : la Pharmacie centrale ne représenterait jamais la profession. A défaut elle défendrait les intérêts de ses propres actionnaires qui à bien des égards semblaient constituer l'élite de la pharmacie. Les années 1868/69 montraient ainsi qu'une frange du corps restait hermétique à ce projet industriel porté par Dorvault, projet qui loin d'assurer le maintien des activités de préparation en officine faisait des pharmaciens des débiteurs du médicament. Ceci pourrait expliquer les réticences d'une partie du corps à l'égard de la centrale.

On alla même jusqu'à autoriser des souscriptions au-dessus de 100 actions. Pour celles-ci « il serait délibéré en conseil pour le nombre excédant ». Un certain nombre d'anciens actionnaires reprochèrent d'ailleurs à la direction de « n'avoir pas opéré comme le font les autres sociétés, c'est-à-dire de les avoir exclus ou à peu près de la souscription, au lieu de leur avoir donné la préférence sur les nouveaux venus »⁵¹⁹. Ainsi deux camps s'affrontaient dans cette campagne de souscription. Dans un premier temps la direction avait clairement favorisé les gros actionnaires, puis elle avait cherché à donner « satisfaction » aux autres coopérateurs. Un certain nombre d'éléments laisse penser que l'actionnariat de la Pharmacie centrale était très hétérogène. Il y avait à n'en pas douter une frange d'actionnaires très puissante, laquelle avait su jouer des besoins de l'entreprise en capitaux. Ce n'est pas un hasard si la direction avait donné la préférence aux gros actionnaires dans la souscription de 1868. Ceux-ci disposaient du plus grand nombre de voix et possédaient surtout d'un capital immédiatement mobilisable, ce que l'entreprise ne pouvait négliger. La logique des quotas cédait face au principe de réalisme. Dans le même temps la reconnaissance du droit des actionnaires à posséder une centaine d'actions nouvelles marquait la volonté de « régulariser » une situation qui existait sans doute déjà dans les faits. De nombreux actionnaires possédaient à n'en pas douter plus d'une cinquantaine d'actions. La nécessité de disposer de financement important avait fait très tôt de la Pharmacie centrale l'entreprise de l'aristocratie pharmaceutique.

Une telle analyse manquerait cependant une partie de la réalité. Ce qui précède montre aussi qu'il existait, au sein de la centrale, une frange de petits actionnaires qui souhaitaient voir s'«élargir » la base actionnariale de l'entreprise conformément aux principes coopératifs fixés par le programme de 1852. 1868 portait au paroxysme cette contradiction alors que la Pharmacie centrale venait de racheter la maison Ménier. La nécessité de disposer d'un capital important rejoignait, pour un temps, les désirs d'une frange d'actionnaires d'accroître leur paquet d'actions et leurs dividendes. Elle contrariait dans le même temps les intérêts de l'actionnariat « modeste ». « Afin de diviser davantage nos titres et de nous assurer un plus grand nombre de clients nous ne poussons pas aux grosses souscriptions, venons-nous de

⁵¹⁹ *Ibid.*

dire. Un autre motif nous y porte aussi, c'est que nous ne voulons pas que des confrères engagent une partie trop forte de leur avoir dans notre entreprise, car nous ne voulons pas d'inquiétudes autour de nous et s'il doit y en avoir, nous les voulons pour nous seul »⁵²⁰. Ainsi tout en laissant les souscriptions littéralement exploser, la Pharmacie centrale cherchait à décourager les actionnaires les plus aventureux. Dorvault ne voulait surtout « pas d'inquiétudes autour » de la direction. Une telle remarque invite à penser que les actionnaires disposant de parts très importantes pesaient sur les orientations industrielles et les décisions de l'entreprise. La hauteur de la souscription commandait chez le pharmacien l'espérance de dividendes importants. A cet égard si les rêves de la direction de racheter la maison Ménier, de s'agrandir rencontraient pour un temps les rêves des actionnaires les plus importants de la Pharmacie centrale, les deux logiques restaient partiellement différentes. L'une portait son regard sur le développement industriel l'autre portait son regard à court terme, sur l'espérance de profit rapide. Un autre passage tendrait à confirmer l'existence d'un pool relativement puissant d'actionnaires au sein de l'entreprise. Certains en effet avaient réclamé la publication des chiffres du bilan. D'après Bourières les gros actionnaires étaient « rares » en tout cas « contraires à l'économie de nos statuts qui prévoyaient la division » des « titres dans le plus grand nombre de mains possible⁵²¹ ». Naïveté, hypocrisie ou attaque déguisée ? Il y avait fort à parier que Bourières marquait son désaccord par rapport à la politique de la direction en ce qui concernait le lancement de la nouvelle émission d'actions.

D'après Olivier Faure on pouvait établir le nombre de pharmaciens exerçant en France en 1875 au nombre de 6000⁵²². Si l'on s'en tient au chiffre de 350/400 coopérateurs (en admettant une toute petite augmentation, car rien ne dit que le nombre de sociétaires ait augmenté), celle-ci ne représentait que 6%/6,5% du corps pharmaceutique. Le chiffre restait modeste. Cet échec relatif peut s'expliquer de plusieurs manières. Pour beaucoup la PCF restait l'entreprise d'une coterie, d'un petit groupe. Elle relevait de la sphère capitaliste et paraissait très éloigné des préoccupations officinales de nombreux pharmaciens. Un autre élément peut expliquer les difficultés de la PCF à s'implanter au sein de la profession. Il tient à la dichotomie qui existait entre les intérêts commerciaux et capitalistes de la centrale et les intérêts moraux et professionnels. Progressivement les premiers prirent le dessus sur les seconds.

2. Les autres sources de financement.

Indépendamment des émissions d'actions la Pharmacie centrale eut recours à d'autres formes de financement entre 1852 et 1879. Le second Empire, dans sa volonté de dynamiser l'économie du pays, mit en place de nombreux établissements de crédit. Le recours à ce type d'emprunt allait-il affecter

⁵²⁰ Lettre circulaire adressée aux actionnaires de 1868.

⁵²¹ AG de la PCF, 1868.

⁵²² FAURE (Olivier), « Les pharmaciens et le » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et ...*, op.cit., p. 69.

l'identité pharmaceutique de la firme ?

a. L'emprunt au Crédit Foncier.

En 1859 la question de l'emprunt fut posée par Beauvallet, membre du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale. Dans ses velléités d'expansion la firme se heurtait à une question centrale, celle du capital. Or «ce capital, l'avons-nous ? Non. Avons-nous le droit d'acquérir des immeubles ? Oui, l'article XI nous y autorise. Avons-nous le droit d'emprunter en dehors du fonds social ? Nos statuts sont muets sur ce point⁵²³. » L'emprunt présentait des facilités aux yeux de Beauvallet à l'inverse des émissions d'actions. La centrale, en effet, n'était « pas une société ordinaire, apte à recevoir des souscriptions de toutes mains ». La « majeure partie des titres » devait être « fractionnée » et les « versements » éloignés. Le recours à l'emprunt permettait en réalité de contourner le cadre corporatiste. Beauvallet craignait que l'émission d'actions ne fût pas suffisante pour répondre aux besoins de l'entreprise. Cette modification des statuts était d'importance car elle impliquait une entorse par rapport aux principes de la société à l'origine. Certes on ne revenait pas sur les actions mais on acceptait de faire appel à un organisme financier extérieur à l'entreprise. Au nom des impératifs économiques, au nom des contraintes financières et d'une logique de profit, la Pharmacie centrale de France tendait à revenir, dès 1859, sur ce qui faisait justement son originalité.

« Ces questions mûrement élaborées » précisait Beauvallet engagèrent «le Gérant et le conseil à demander » aux sociétaires « qu'il soit introduit dans l'art IX l'autorisation de faire un emprunt ». La direction proposait également à ses sociétaires de prendre des dispositions pour «pouvoir opérer toutes fusions, acquisitions ou création d'industries analogues à l'établissement⁵²⁴ ». Cette modification conjointement à celle de l'emprunt traduisait le désir de la Pharmacie centrale de France de se développer. Ainsi « le Gérant pourrait, d'accord avec le conseil de surveillance, acquérir tous immeubles (...), faire tous emprunts jugés nécessaires, opérer toutes fusions, acquisitions, ou créations d'industries analogues ou ressortissant de l'établissement social⁵²⁵ ». La réforme de 1859 débouchait tout à la fois sur un affaiblissement des principes corporatiste (recours à l'emprunt) et coopératif (renforcement des pouvoirs du gérant) de l'entreprise. Cherchant à rassurer les actionnaires qui seraient tentés d'y voir un progressif passage de l'entreprise vers la forme anonyme, le rédacteur ajoutait « sur le deuxième point, la maison ne peut changer ni ses opérations ni son titre⁵²⁶ ». L'emprunt allait s'élever à 375 000 francs⁵²⁷. Parce qu'elle cherchait à prendre de l'envergure, parce qu'elle semblait vouloir entamer une croissance externe mais aussi interne, l'entreprise était amenée à rompre avec ses statuts

⁵²³ AG de la PCF, 1859.

⁵²⁴ *Ibid.*

⁵²⁵ AG de la PCF, 1859.

⁵²⁶ *Ibid.*

⁵²⁷ AG de la PCF, 1862.

antérieurs. La base corporatiste apparaissait alors comme une contrainte par rapport au financement nécessaire pour de telles ambitions. L'emprunt était une mesure extrêmement importante. Il s'agissait de ne pas être trop tributaire du capital pharmaceutique qui pourrait se révéler insuffisant. Il s'agissait aussi d'être moins dépendant de ce capital en cas de refus du corps de participer à des fusions... En ce cas on pouvait voir dans cette mesure une véritable dissociation de l'entreprise de ses principes professionnels puisque cela revenait à dire que l'on disposait d'un fonds dont le gérant avait seul l'utilisation. La centrale devenait ainsi une super officine, amorçant sa croissance industrielle et financière tout en échappant au contrôle exercé par le corps. Tandis que l'emprunt servirait à payer l'acquisition des bâtiments, le capital amassé lors de la souscription de 1859, devait permettre « l'accroissement constant » des affaires « et les projets d'extension » que nourrissait le gérant « au sujet de la fabrication du chocolat » (depuis que l'entreprise avait racheté la firme Ménier).

« Présenté en 1852 comme le signe de la sollicitude impériale envers les campagnes le Crédit foncier » était « devenu, un quart de siècle plus tard, le principal banquier des bâtisseurs de Paris »⁵²⁸. Le cas de la Pharmacie centrale confirme cette analyse de Jean-Pierre Alline. Cette réorientation des activités du foncier s'accroît après 1860 lorsque l'établissement acquit « une totale liberté de gestion »⁵²⁹. Le « nom du Crédit Foncier est attaché au Paris impérial ». « Par son coût encore élevé, par sa complexité, par ses exigences quant au gage, par son étalement sur 50 ans, le prêt du Crédit Foncier vise une clientèle bien informée, c'est-à-dire aisée » d'entreprises ou de particuliers. Jean Pierre Alline signale d'ailleurs que les prêts sont en général d'un « montant moyen de 180 000 francs ». Avec un chiffre de 375 000 francs la Pharmacie centrale se situait donc dans la frange supérieure des emprunts. « Ces prêts ne sont pas tous destinés à la construction puisque le gage exigé par le Foncier doit avoir un revenu certain », analyse confirmée par le cas de la Pharmacie centrale. « Ce crédit hypothécaire long permet de solder les grosses opérations urbaines, à deux niveaux : en permettant d'abord une consolidation à long terme des dépenses d'achat et de viabilité des terrains à bâtir (...) en permettant ensuite aux clients des constructeurs d'immeubles neufs de trouver un crédit long, les prêts du Foncier complètent les avances à court et moyen terme qui ont alimenté le chantier jusqu'à l'achèvement de l'immeuble »⁵³⁰. Il est dommage que nous n'en sachions pas plus sur la nature de ces dépenses opérées par la Pharmacie centrale. On ne sait pas en effet ce que représentaient réellement ces 375 000 francs⁵³¹.

⁵²⁸ ALLINNE (Jean-Pierre), *Le Crédit foncier. Banquiers et bâtisseurs, un siècle de crédit foncier 1852-1940*, Paris, ed CNRS, 1984, 243 p.

⁵²⁹ *Ibid.*, p 13.

⁵³⁰ *Ibid.*, p.65-66.

⁵³¹ Archives de la Seine, Les calepins des propriétés nous montrent que l'entreprise a réalisé de nombreux travaux mais ils sont difficilement utilisables.

b. L'amortissement.

« Le dividende » « résultant » « des opérations en 1856 » aurait pu être « bien plus élevé encore (...) si le Conseil de surveillance, par une sage prévoyance de l'avenir, n'avait pas prélevé sur le bénéfice net une somme assez importante, soit pour amortir le matériel, soit pour couvrir une partie du déficit des créances douteuses ou en litige ⁵³² ». On pourrait être étonné de cette soudaine préoccupation de l'entreprise pour l'amortissement, guère évoqué depuis 1852. Le terme d'amortissement qui supplanta progressivement celui de dépérissement cherchait à prendre en compte ce que l'on pourrait appeler l'usure du capital fixe. Dès le début du XIXe siècle Jean Baptiste Say montrait combien l'amortissement était important pour une entreprise. Malgré tout, note A. Plessis, « les industriels n'ont qu'avec lenteur et de manière très variable pris en considération dans leurs calculs le fait que les biens d'équipement ont une durée d'usage limitée » et les pratiques se révèlent souvent « anarchiques »⁵³³. Le flou qui entourait les comptes de la Pharmacie centrale serait moins le fruit d'une omission que la traduction de l'incertitude qui entourait en permanence les comptes de l'entreprise. Comme nous allons le voir l'application de cette politique d'amortissement fut surtout la traduction dans les faits d'un impératif légal. Comme d'autres sociétés en nom collectif, la Pharmacie centrale se lança dans l'amortissement car elle y était contrainte. « Les sociétés par actions, en particulier les sociétés anonymes », rappelle Plessis, sont tenues légalement de « dresser un inventaire qui présente leur véritable situation ». « Une loi de 1856 impose la même obligation aux sociétés en commandite par actions »⁵³⁴, assortie d'un « amortissement obligatoire découlant de l'interdiction qui leur est faite de déclarer des bénéfices fictifs ».

Ce faisant Dorvault agissait en « bon père de famille ». Il était préférable d' « augmenter la valeur de » l'actif de l'entreprise plutôt que de « chercher à » (...) « donner des dividendes plus élevés momentanément, mais qui, plus tard, se seraient ressentis de la dépréciation » du « matériel » et du « fonds social »⁵³⁵. La politique d'amortissement était le résultat d'une gestion saine, semblable à celle du foyer. Si les firmes comme la Pharmacie centrale intégrèrent finalement assez vite cet impératif légal dans leur gestion commerciale, il faut noter le manque de lisibilité quant au volume des sommes amorties. Dans l'esprit des dirigeants l'amortissement avait une double fonction, il devait permettre d'« amortir les créances douteuses » c'est à dire les dettes contractées, et l'achat de matériel qui renvoyait à l'investissement productif. L'objectif était d' « assurer le crédit » de l'entreprise « d'une

⁵³² AG de la PCF, 1856.

⁵³³ *Ibid.*

⁵³⁴ PLESSIS (Alain), « Le financement de l'entreprise », in LEVY-LEBOYER (Maurice) (dir.), *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p. 132.

⁵³⁵ AG de la PCF, 1857.

manière durable»⁵³⁶. Le cas de la Pharmacie centrale montrait que l'amortissement était bel et bien devenu une variable essentielle de la politique des entreprises. Cet amortissement s'effectuait au détriment d'une autre variable, le dividende des actionnaires. On utilisait indifféremment les termes de « réserve » ou d'amortissement pour désigner cette épargne⁵³⁷. De fait « il est difficile de distinguer dans les comptes des entreprises la constitution de réserves, souvent multiples, de pratiques de l'amortissement fort diverses et peu explicites »⁵³⁸.

L'absence de bilans véritables rendait difficiles la perception de la part de l'autofinancement dans le fonctionnement de l'entreprise. On sait cependant que l'entreprise prélevait des « amortissements » et disposait d'un « fonds de réserve »⁵³⁹. Ainsi « les dirigeants des entreprises paraissent obéir à une impérieuse règle de bonne gestion, suivre une loi qui les oblige à valoriser les modes de financement internes, et compter au maximum sur leurs propres forces pour faire face à des besoins de financement croissants. L'autofinancement est donc la règle »⁵⁴⁰. En l'absence de chiffres il faut cependant avancer avec prudence. Quelques données sont disponibles pour certaines années. Ainsi en 1861 on sait que l'amortissement représente un quart du bénéfice net c'est-à-dire un peu plus de 25 000 francs. Les comptes de 1862 sont un peu plus détaillés. Sur un bénéfice brut de 371 000 francs, les frais généraux, nous dit-on, comptent pour 50%, les intérêts aux actionnaires pour 22,6%, les 27,4% restant sont répartis entre dividendes, amortissements, fonds de réserve, créances douteuses, participation du gérant, gratifications aux employés... Il est donc très délicat d'avoir une idée exacte des fonds de réserve et d'amortissement. C'est que, comme le rappelle d'ailleurs Plessis, « pour beaucoup d'entrepreneurs, l'autofinancement résultait alors d'une obligation morale, d'un devoir professionnel avant de devenir une règle de bonne gestion »⁵⁴¹. Il est clair qu'aux yeux du rapporteur de 1865, l'amortissement relevait d'un acte de bonne gestion financière. « Soyons comme les laboureurs expérimentés, acceptons avec plaisir les années de bonnes moissons, mais agissons en vue et soyons toujours prêts à accepter les années de mauvaises récoltes, si elles se présentent. C'est le moyen de ne jamais être mis en défaut⁵⁴². » On ne saurait donc dénier à la politique d'amortissement de l'entreprise toute dimension de prévoyance.

⁵³⁶ AG de la PCF, 1858.

⁵³⁷ *Ibid.*

⁵³⁸ PLESSIS (Alain), « Le financement de l'entreprise », in LEVY-LEBOYER (Maurice) (dir.), *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p. 132.

⁵³⁹ AG de la PCF, 1858.

⁵⁴⁰ PLESSIS (Alain), « Le financement des entreprises », in LEVY-LEBOYER (Maurice) (dir.), *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p. 134.

⁵⁴¹ *Ibid.*

⁵⁴² AG de la PCF, 1865.

Tableau 9. Fonds de réserve de l'entreprise entre 1862 et 1865.

année	Evaluation chiffrée ⁵⁴³
31/12/1862	51 160 F
01/01/1864	63 214 F
14/07/1864	84 000 F
14/07/1865	100 000 F

Des modifications eurent lieu en 1865 qui portaient sur le fonds de réserve de l'entreprise⁵⁴⁴. L'article 14 du titre cinquième soulignait qu' « il serait prélevé sur les produits nets à répartir aux sociétaires, cinq pour cent pour former un fonds de réserve destiné à pourvoir aux éventualités ; Cette retenue cesserait d'avoir lieu lorsque le fonds de réserve s'élèverait au vingtième du capital réalisé sur le fonds social, pour reprendre son cours s'il venait à être entamé. » En 1855 le fonds de réserve était fixé au dixième du capital alors situé à 2 millions. En 1865 il fut fixé au vingtième (5 millions).

c. La PCF : banque des pharmaciens ?

« Nous sommes le point de ralliement de tous ; la maison, le banquier de tout actionnaire » rappelait un compte rendu d'assemblée générale de 1856. Des mémoires datés de 1862 évoquèrent d'ailleurs la possibilité pour l'entreprise de « devenir la maison de banque des pharmaciens, par l'émission de bons de compte courant ou chèques à leur usage, transmissibles par endossement, payables en espèces ou en marchandises, et destinés à faciliter leurs affaires financières et commerciales⁵⁴⁵ » Cette volonté de mettre en place une banque rejoignait sans doute la volonté de faciliter l'obtention de crédit aux pharmaciens. Ce projet ne semble pas avoir abouti. Des indices laissent cependant penser que la coopérative a pu jouer le rôle d'un organisme de crédit. Ainsi un mémoire de 1862 évoque de façon claire la « caisse de dépôt en compte courant (de la Pharmacie centrale), où » les pharmaciens peuvent apporter leurs « épargnes ». Dans un autre de ces mémoires l'auteur écrit que ce qui « distingue à ses yeux » la Pharmacie centrale et « la classe à part de toute autre institution, c'est son caractère essentiellement confraternel ». « Un sociétaire a-t-il besoin d'argent, écrit-il, la Pharmacie centrale lui en prête immédiatement sur dépôt de valeurs, à un taux très modéré et sans aucuns frais accessoires. » La Pharmacie centrale de France fonctionnait donc bel et bien comme un organisme de prêt. « A-t-il au

⁵⁴³ *Ibid.*

⁵⁴⁴ AG de la PCF, 1865.

⁵⁴⁵ AG de la PCF, 1862.

contraire, des fonds à placer, elle les prend en dépôt, lui en sert l'intérêt et les tient constamment à sa disposition pour tout emploi ultérieur. Qu'une misère respectable sollicite son secours, elle s'empresse de lui venir en aide autant qu'elle le peut. Depuis longtemps même elle songe à des prêts d'honneur pour achat d'officines ou de médicaments, et elle espère réaliser un jour cette fraternelle pensée⁵⁴⁶. » On voyait déjà en germes d'autres idées. Nous ne disposons que peu d'informations sur ces fonds en compte courant que gérait la coopérative. Tout au plus sait-on que ces fonds avaient augmenté de « 62 914 francs »⁵⁴⁷ en 1864, de « 123 498 francs » en 1865, de 234 600 fr en 1866. « La Pharmacie centrale (...) se faisait ainsi le banquier, sans aucuns frais, en même temps qu'elle devenait pour chacun de ses membres sa véritable caisse d'épargne productive d'intérêt de 5% »⁵⁴⁸. A cet égard la Pharmacie centrale n'innovait guère. Comme le rappelle Patrick Verley il était d'usage, « dans les entreprises sociétaires », que « les associés laissent leurs fonds en compte courant, ce qui, en leur garantissant un intérêt annuel, leur évitait d'avoir à chercher un autre placement, mais permettait aussi au gérant de disposer d'une réserve d'argent frais⁵⁴⁹. »

d. Les obligations.

En faisant l'acquisition de la maison Ménier la Pharmacie centrale avait augmenté son capital fixe. « Des sociétaires pensaient » cependant « que les immeubles devaient faire l'objet d'une création d'obligations, afin de laisser libre et de considérer comme capital commercial, celui provenant des actions ». Ce groupe dont le nombre et l'identité nous demeurent inconnus fut soutenu par « ceux qui donnaient des fonds en dépôt⁵⁵⁰. » Une obligation est un titre de créance représentatif d'un emprunt contracté par une personne morale pour un montant et une durée déterminés, auprès d'une personne morale et physique qui l'a souscrit. L'obligataire perçoit un intérêt fixe (sauf clause d'indexation et clause de participation). Le remboursement est fait généralement à un prix d'émission. Cette proposition émanait de l'assemblée et montrait que celle-ci, pourvu qu'elle en eût la volonté, pouvait jouer un rôle. Ce pool de sociétaires était présenté un peu hâtivement comme étant l'incarnation de l'ensemble des actionnaires.

L'entreprise émit ainsi 2500 obligations de 500 francs, remboursables à 600 francs, en 30 ans, par voie du tirage au sort. L'intérêt annuel fut fixé à 25 francs, soit 5%. De ce point de vue la Pharmacie centrale imitait le mode de financement initié par les grandes compagnies ferroviaires. Emile Pereire avait lui aussi eu « l'idée, en 1851, d'augmenter les ressources de la compagnie en lançant des obligations ferroviaires à 500 francs ». Il s'agissait « de titres à revenu fixe (l'intérêt des obligations) alors que les

⁵⁴⁶ *Ibid.*

⁵⁴⁷ AG de la PCF, 1864.

⁵⁴⁸ AG de la PCF, 1866.

⁵⁴⁹ VERLEY (Patrick), in LEVY-LEBOYER (dir), *Histoire de la France...*, op. cit., p 70.

⁵⁵⁰ AG de la PCF, 1869.

actions étaient des titres à revenu variable, en fonction des bénéfices de l'année (dividende) »⁵⁵¹. Ces obligations présentaient plusieurs avantages. Elles rapportaient « chaque année un revenu faible mais assuré » aux obligataires. C'était cet « cet aspect de sécurité dans le revenu » qui allait faire « la vogue extraordinaire des obligations ferroviaires ». L'obligation restait un « un emprunt fait par les firmes auprès du public épargnant alors que l'action demeurait un morceau du capital »⁵⁵². Dans le cas de la Pharmacie centrale ce n'était pas n'importe quel public. Actions ou obligations l'identité professionnelle restait fondamentale. « Comme les actions » on prévoyait qu'elles ne seraient « délivrées qu'à des Pharmaciens ». Elles seraient par ailleurs « nominatives et indivises »⁵⁵³. On ne prévoyait pas de limite en matière de souscription, chacun pourrait en effet « souscrire » le nombre d'obligations qu'il souhaitait. « Toutefois, l'administration » se réservait « le droit de réduire les fortes souscriptions ». Elles pourraient, « à la mort du titulaire, (...) rester la propriété de la veuve pendant 5 ans ». Après ce délai cependant elles devraient « être transmises à des pharmaciens, sous peine de perdre tout droit à l'intérêt et à la prime. La transmission pourra se faire avec ou sans l'intervention de l'administration. Mais dans l'un et l'autre cas, il devra lui en être donné connaissance pour la formalité du transfert ». D'une certaine manière donc le contrôle était plus relâché. Certes les transmissions ne pouvaient se faire sans que l'administration en fût informée. Malgré tout, rien n'empêchait le pharmacien titulaire de spéculer sur ces titres auprès d'autres personnes qui ne seraient pas pharmaciens. Grâce à cette souscription la Pharmacie centrale put centraliser des capitaux relativement importants. L'emprunt s'élevait à « 1 250 000 francs ».

Le tirage au sort des obligations aurait lieu « chaque année en assemblée générale des actionnaires » (pendant 30 ans). Les obligations seraient « payables par cinquième, soit 100 F par obligation ». Elles pouvaient être « libérées par anticipation ». L'intérêt serait payable au 31 mars de chaque année. « Les porteurs d'obligations » avaient « droit, à toute époque, d'en demander le remboursement en marchandises assorties, par la Pharmacie centrale, mais seulement au prix d'émission de 500 francs ». Cette mesure était originale. On retrouvait en effet à travers une telle mesure l'esprit des coopératives de consommation. Les sociétaires n'étaient pas remboursés en argent mais bien en produits pharmaceutiques. L'objectif de l'entreprise était clair, il fallait inciter les pharmaciens à diffuser ses produits. Il était d'ailleurs évident qu'en se retrouvant avec cinq cents francs de produits l'heureux bénéficiaire chercherait à les revendre à des consommateurs ou à les diffuser auprès de ses confrères. Aux yeux de la coopérative le pharmacien était avant tout un débitant. Ce qui l'intéressait c'était moins l'identité scientifique, la défense du pharmacien préparateur que le pharmacien comme intermédiaire entre la centrale et les consommateurs. « Les porteurs d'actions de la dernière émission qui souscriraient des obligations auraient la faculté de donner celles-ci en paiement, lors des appels de fonds, pour la

⁵⁵¹ BOUVIER (Jean), *Initiation ...*, *op. cit.*, , p. 84.

⁵⁵² *Ibid.*

⁵⁵³ AG de la PCF, 1869.

libération de celles-là, au prix d'émission de 500 francs». La Pharmacie centrale cherchait par tous les moyens à faciliter la circulation de l'argent et de l'emprunt. Les obligataires qui n'auraient pas payé dans les délais voulus étaient « passibles d'un intérêt de retard de 6% sur les sommes non versées »⁵⁵⁴. Enfin il était précisé que « les intérêts non réclamés dans les 5 ans » seraient « acquis à la société ». « L'administration se réservait également le droit d'arrêter la souscription si elle le jugeait convenable, comme aussi celui de devancer le remboursement des obligations».

L'émission des obligations suscita quelques critiques. « Beaucoup des nôtres qui n'étaient pas en mesure de souscrire en ce moment, courraient le risque d'arriver trop tard » firent remarquer certains sociétaires lors de l'assemblée générale de 1869. Pour d'autres «les paiements étaient trop rapprochés ». On reprochait en « un mot » à la firme de ne pas avoir « facilité toutes les positions ». A travers l'émission d'obligations de 1869 se dessinait un fossé croissant entre une frange de sociétaires qui disposait des moyens d'acheter ces obligations rapidement et d'autres plus modestes qui étaient à la traîne. La direction balaya ces remarques, qu'elle trouvait injustifiée, d'un revers de main. On pouvait en effet « souscrire d'ores et déjà en fixant soi-même à deux ou trois mois la date du premier versement ». « Le premier tirage ayant lieu au 14 août prochain » la direction avait pensé qu'il était « de l'intérêt des souscripteurs d'avoir libéré entièrement à cette époque ». Enfin, elle ne « poussait » pas « aux grosses souscriptions, mais au contraire, à la plus grande dissémination possible des titres ». Ce que « recherchait » la firme c'était « moins les gros que les petits souscripteurs » et c'était également moins « les confrères déjà actionnaires que de nouveaux adhérents ». « Il ne sera plus accordé au-delà de vingt obligations par chaque souscripteur »⁵⁵⁵ précisait ainsi le rapporteur.

Les souscripteurs ne pouvaient « libérer leurs obligations sans toucher aux fonds qu'ils avaient en dépôt à la Pharmacie centrale ». En effet « l'un des buts de l'émission d'obligations » était « le remboursement des fonds en dépôt ». Dans un premier temps il semble que « l'administration » ait jugé « utile d'arrêter la souscription (...) au chiffre de 2000 obligations, soit 1 000 000 de francs, au lieu de 1 250 000 francs ». A cette date « la souscription était déjà plus qu'aux trois quarts faites ». Que ce fut dans la souscription des actions ou dans cette émission d'obligations, les « confrères avaient » montré un réel empressement. Il y a fort à parier qu'il s'agissait ici des plus gros actionnaires qui, par cette création d'obligations, pouvaient espérer voir augmenter les intérêts et dividendes de leurs actions. La direction prélevait en effet chaque année sur ses bénéfices des fonds destinés à amortir les immeubles. Il s'agissait par ailleurs, avec cette émission, de convertir les fonds en dépôt en obligations. Ceci évitait à la firme de verser des intérêts à intervalle régulier ce qui ponctionnait une partie du budget. « Les sommes en dépôt » s'élevaient « à un chiffre important, et bien qu'elles fussent d'un avantage réel pour notre société » reconnaissait le rapporteur du bilan de 1869, « leur exagération présentait des

⁵⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵⁵ *Ibid.*

inconvenients⁵⁵⁶. » La création de ces obligations était de ce point de vue avantageuse pour la firme mais aussi pour les épargnants.

3. Le renouvellement de l'actionnariat.

A la fin des années 1860 s'élabora, au sein de l'entreprise, un projet de coopération à deux degrés issu de l'imagination de Louis Cosson, un pharmacien d'Ambert également sociétaire de la centrale. L'exposition universelle de 1866 avait été l'occasion de montrer que la Pharmacie centrale de France était une des entreprises pionnières dans ce mouvement coopératif français, elle constituait « dans le mouvement coopératif actuel un type particulier dont elle était encore l'unique exemple »⁵⁵⁷. Atypique elle l'était sur bien des points. « Jusqu'à présent en effet les sociétés coopératives ne s'étaient entendues que des associations entre ouvriers donnant entre eux leur travail, ou se concertant pour acheter en commun les objets de consommation de première nécessité. Or » la Pharmacie centrale, elle, était « une association coopérative, capitaliste et de consommation à la fois entre patrons⁵⁵⁸ ». La participation de la Pharmacie centrale à l'exposition universelle de 1866 fut l'occasion pour Dorvault de rappeler les principes qui guidaient la Pharmacie centrale et de les proposer en modèle de développement industriel. « A notre époque, tout dans l'industrie, le commerce et même dans les arts, tend à l'association (...) avec un degré de socialisme de plus que ne le comprenaient nos devanciers, c'est la forme coopérative dont nous vous entretenons. Que des maîtres de forges commencent par s'associer entre eux ; qu'ils s'associent ensuite des compagnies de chemins de fer, des entrepreneurs de serrurerie, des marchands de fer et de fonte, etc, que chacun de ceux-ci se fournissent à leur propre association et reçoivent les bénéfices réalisés par celle-ci en raison de leur mise de fonds ou de leurs achats, et voilà transportée dans la grande industrie l'organisation de la Pharmacie centrale. (...) Ces choses se réalisant, les conséquences pour le pays en seront des plus fécondes. Ces grandes associations, assurées à la fois d'énormes capitaux et de l'écoulement de leurs produits, pourvues d'outillages puissants, feront faire d'importants progrès à ces industries et assureront ainsi à la nation le libre monopole de leurs produits. »

Pour André Gueslin le second Empire marque la naissance de la « coopération »⁵⁵⁹. Après « le coup d'Etat (...) des structures subsistent comme « l'espérance de Roubaix » (1854), la Ruche stéphanoise (1855), la Banque de solidarité commerciale (1857) ». Le « milieu des années 1860 » marque l'émergence du « concept de coopération »⁵⁶⁰. Les coopératives de consommation et de production se développent, mais de façon limitée. Le cadre légal est en effet particulièrement mal adapté qui convient mieux à des sociétés (loi de 1856 pour les commandites, loi de 1865 pour les SARL, loi de 1867 pour les

⁵⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁵⁷ AG de la PCF, 1867.

⁵⁵⁸ AG de la PCF, 1867.

⁵⁵⁹ GUESLIN (André), *L'invention de l'économie sociale. Le XIXe siècle français*, Paris, Economica, 1987, p 213.

⁵⁶⁰ *Ibid.*

sociétés commerciales). C'est dans ce contexte que Louis Cosson réfléchit au perfectionnement des principes coopératifs de la PCF. « Association coopérative, capitaliste, de consommation entre patrons⁵⁶¹ » l'entreprise de Dorvault devait, selon l'auteur, pousser plus loin les principes coopératifs. « Dans un grand nombre de sociétés de consommation, les clients non sociétaires sont admis à une certaine participation aux bénéfices (...).la participation ne doit s'accorder qu'à des clients qui par leur position sont susceptibles d'entrer dans l'association⁵⁶². » Il fallait donc, pour être admis comme sociétaire, être un client fidèle et régulier de la coopérative. « La participation des consommateurs », ajoutait Cosson, « était un excellent moyen de propagande sociétaire et commerciale ». Il citait, à l'appui, les exemples de « Rochdale, Manchester, Oldham, Salford ». L'évocation du modèle rochdalien nous plonge au cœur du socialisme utopique des années 1810-1830. Ces premiers penseurs sont en effet « à la recherche d'un système assurant le bonheur social, ils veulent prendre en compte l'aspiration à la solidarité qu'ils décèlent chez l'homme » note Gueslin⁵⁶³. Robert Owen (1771-1858) s'appuie pour l'essentiel sur son vécu, il est optimiste, croit au progrès et stigmatise le profit capitaliste. Pour Cosson il s'agissait de l'avenir. Or, rappelait-t-il un peu plus loin, « le paragraphe 5 de l'article 21 donne à notre établissement le caractère de société de consommation, mais seulement capitaliste, en ce sens que les bénéfices sont exclusivement réservés aux actionnaires »⁵⁶⁴. C'était implicitement pointer du doigt l'inachèvement de l'idéal coopératif au sein de la Pharmacie centrale de France.

Pour Cosson les pharmaciens clients de la société sans en être sociétaires devaient participer aux bénéfices. « Quant à la répartition, elle se fera proportionnellement aux achats annuels de chacun, moyennant certaines conditions stipulées plus loin ». L'objectif de Cosson était commercial bien sûr, mais il s'inscrivait aussi dans un esprit de justice, propre à la coopération. « Les pharmaciens clients non sociétaires pourront laisser leur part de participation à la caisse de l'établissement, pour y être accumulée et capitalisée tous les ans, et constituer ensuite une commandite, en sorte que le client pourrait, avec cette réserve, et en se conformant aux prescriptions statutaires, devenir sociétaire et propriétaire de dix, vingt ou trente actions, sans bourse délier. » Cette mesure relevait de la véritable coopération, puisque l'on permettait à des pharmaciens clients de devenir progressivement « sociétaires ». On cherchait ainsi à substituer à un actionnariat sans doute vieillissant un nouvel actionnariat, plus dynamique. Comme le rappela Cosson « il est permis de croire que cette participation accordée aux achats de tout pharmacien, associé ou non, sera un puissant moyen de propagande, au double point de vue commercial et sociétaire⁵⁶⁵ ». Une telle mesure visait clairement à résoudre la dichotomie de plus en plus forte qui existait entre clients et actionnaires. Un tel élargissement de la firme à la clientèle trouvait néanmoins ses limites dans le respect des principes corporatistes qui régissaient coopérative. Cosson écartait en

⁵⁶¹ AG de la PCF, 1868. On se reportera en Annexes pour lire le mémoire de Cosson.

⁵⁶² *Ibid.*

⁵⁶³ GUESLIN (André), *L'invention...*, *op. cit.*, p 23.

⁵⁶⁴ AG de la PCF, 1868, on se reportera aux Annexes pour lire le mémoire de L. Cosson.

⁵⁶⁵ *Ibid.*

effet de ses mesures « tous les clients non pharmaciens, tels que : hôpitaux, médecins, communautés religieuses ». Pour Cosson « la propagande commerciale devait être subordonnée à la propagande sociétaire ». L'extension commerciale de la firme ne devait pas se faire au détriment des principes moraux et professionnels qui la gouvernaient. L'objectif de ce système était clairement de donner la faveur aux pharmaciens sociétaires qui achetaient des produits en quantité importante à la firme. Ils étaient les plus favorisés par le nouveau système. Leur participation aux bénéfices était proportionnelle au capital qu'ils avaient engagé et aux achats qu'ils avaient effectués auprès de l'entreprise. On cherchait clairement à distinguer ces pharmaciens exerçants de leurs confrères « honoraires⁵⁶⁶. Il s'agissait de les inciter à acheter plus de produits auprès de la coopérative mais également d'encourager les clients à devenir à leur tour sociétaires. Il ne semble pas que le projet ait été mis en place. Ainsi la question du renouvellement de l'actionnariat restait entier.

Au cours de l'assemblée générale de 1872 l'un des sociétaires fit « diverses observations et notamment qu'il lui semblait que les anciens actionnaires n'étaient pas remplacés par les jeunes praticiens ; (...) et qu'il fallait peut-être attribuer à cette cause la diminution des affaires de la Pharmacie centrale⁵⁶⁷. » A n'en pas douter les « anciens actionnaires » constituaient encore une part importante dans le capital de l'entreprise. Si les « titres se trouvaient en grande partie aux mains de pharmaciens honoraires » expliqua à cette occasion le président « c'est que les sociétaires fondateurs d'il y a vingt ans, en quittant l'exercice de la pharmacie, les conservaient »⁵⁶⁸. L'« administration » se défendait de « favoriser personne ». Il n'y avait pas de politique préférentielle de la part de la direction en matière de délivrance d'actions. La PC précisait-on « opère la cession des titres à qui se présente aux jeunes aussi bien qu'aux vieux, et si ceux-là se présentent moins, c'est par la raison toute simple que le jeune pharmacien n'ayant pas encore réalisé d'économies, est moins souvent à même d'acquérir nos actions ». Au clivage entre une pharmacie élitiste et une pharmacie modeste il fallait donc ajouter une opposition générationnelle. Or ces hommes, qui appartenaient à la vieille génération des actionnaires, conservaient leurs actions « à la fois comme valeur professionnelle et d'un excellent rendement. » Les politiques d'inclusion successives avaient surtout renforcé les positions des premiers coopérateurs. « La mort pour les uns, la nécessité pour d'autres, rendaient » cependant « chaque année un certain nombre de nos actions disponibles pour de nouveaux titulaires ». Il y avait donc là matière à renouveler le capital, c'était d'ailleurs l'une des questions qui occupait l'esprit de l'administration de la Pharmacie centrale. Le renouvellement de l'actionnariat devait montrer l'attractivité de la firme. Les mutations sur les titres de la Pharmacie centrale de France furent à « peu près nulle »⁵⁶⁹ pendant la période 1870-1871, « en raison de ces faits eux-mêmes et des emprunts publics qui, en même temps qu'ils constituaient un acte patriotique de la part des souscripteurs, leur donnaient un rendement plus avantageux que ne le font d'ordinaire les

⁵⁶⁶ *Ibid.*

⁵⁶⁷ AG de la PCF, 1872.

⁵⁶⁸ *Ibid.*

⁵⁶⁹ AG de la PCF, 1873.

valeurs de l'Etat⁵⁷⁰. » « En 1872, les mutations » recommencèrent « et les six premiers mois de 1873 » les avaient mises « en grande progression⁵⁷¹. » Cherchant à faire pièces aux critiques les dirigeants voulaient favoriser les jeunes actionnaires dans la délivrance des titres « non pas à ceux nouvellement établis (...) mais à ceux qui ont passé cette période et ont des fonds libres». On ne demandait « pas de grosses souscriptions, au contraire » on préférait « voir » les « titres répartis en beaucoup de mains, c'est-à-dire le plus grand nombre d'adhérents possibles à » l' « Œuvre »⁵⁷². En 1876 des progrès notables pouvaient s'observer, la « transmission » des titres s'« opérèrent avec facilité »⁵⁷³.

Le discours des dirigeants se fit également plus agressif à l'égard des pharmaciens qui restaient à l'écart de la coopérative. Il faut que les pharmaciens « fassent (...) cesser et cette indifférence et cette prévention ; il faut être de sa profession comme il faut être de son pays »⁵⁷⁴. La rhétorique nationaliste de la guerre de 1870 se greffait sur le corporatisme de la Pharmacie centrale. « La Pharmacie centrale devait être l'alma mater de tous les vrais pharmaciens »⁵⁷⁵. Malgré ces appels à l'unité la Pharmacie centrale éprouvait des difficultés à rallier l'ensemble des pharmaciens de France. La coopérative restait donc inachevée et le seul moyen de pression dont jouissait l'entreprise était l'appel à la « loyauté professionnelle », loyauté à un ordre qui, dans les faits, n'existait pas. On appelait les sociétaires à se faire « prosélytes », à vanter les mérites de l'association auprès de ces indifférents⁵⁷⁶. Au fil des années la nature de ces « indifférents » se fit plus claire. Parmi ceux-ci on trouvait « beaucoup de ces jeunes confrères »⁵⁷⁷.

Cette indifférence de certains confrères s'expliquait par la concurrence intéressée « à nuire à la Pharmacie centrale et à entraver son essor⁵⁷⁸ ». Cette concurrence c'était celle des « habiles » « représentants de la droguerie » que l'on se gardait bien de citer. Sans doute s'agissait-il des Adrian et autres. Pour les gérants de la Pharmacie centrale de France le ralliement à la centrale relevait d'un impératif à la fois moral et commercial. Mais qu'était-ce que cet isolement sinon justement l'indépendance du petit patron, son autonomie à laquelle il restait en tout point attaché ? Face à ces réticences certains regrettaient que le gouvernement n'ordonnât pas « que tous les pharmaciens s'adressent à la Pharmacie centrale. » C'était poser le principe de coercition comme préalable à l'organisation du groupe, ce contre quoi s'indignait Lefranc. « L'Etat devait-il donc toujours penser et agir pour nous ? Des pharmaciens, gens qui appartiennent à une profession libérale, seraient toujours en tutelle ! Emancipons-nous ! Vivre libre telle doit être notre devise ». Nombreux étaient ceux qui

⁵⁷⁰ *Ibid.*

⁵⁷¹ AG de la PCF, 1874.

⁵⁷² *Ibid.*

⁵⁷³ AG de la PCF, 1876.

⁵⁷⁴ AG de la PCF, 1873.

⁵⁷⁵ *Ibid.*

⁵⁷⁶ AG de la PCF, 1874.

⁵⁷⁷ *Ibid.*

⁵⁷⁸ AG de la PCF, 1875.

n'achetaient pas à la centrale car ils ne voulaient pas « faire la fortune des actionnaires ». Ceux-là, notait le rapporteur non sans un dédain teinté d'étonnement, préféraient « enrichir des personnes » qui leur faisaient de la concurrence « ou favorisaient le commerce illicite des médicaments en fournissant à des maisons étrangères à la profession ». Rien n'empêchait en effet ceux qui le désiraient réellement d'être « membre de la société », « souvent il y avait des actions à céder par suite de décès ». Outre les réticences liées finalement à une certaine méfiance à l'égard du capitalisme on reprochait à la firme de vendre « trop cher ». Malgré les dénégations du rapporteur il semble que les prix de la Pharmacie centrale aient été plus élevés que d'autres maisons⁵⁷⁹. Si ces pharmaciens « indifférents » voulaient que la centrale abaissât ses prix, alors il suffisait que tous lui donnent leur « confiance entière ».

En 1875 la séance des intérêts professionnels de la Pharmacie centrale porta sur les « moyens » à mettre en oeuvre « pour rattacher à la Pharmacie centrale soit par l'usine de Saint-Denis, soit autrement comme sociétaires ou comme clients, le plus grand nombre de pharmaciens. » Ce type de questions incite à penser que l'entreprise éprouvait des difficultés à achever son programme à savoir l'union de l'ensemble du corps pharmaceutique. Les solutions ne manquaient pas. L'auteur du mémoire 3, M Chamouin de Verdun dans la Meuse, incitait les clients à prendre « les produits à la PC pour tant », en échange de quoi ils auraient « droit à un surescompte proportionnel des achats ». « Si vous arrivez au chiffre de 10 000 francs écrivait-il, une action ou une obligation d'office vous sera accordée »⁵⁸⁰, chiffre énorme. « Dans le cas contraire vous recevrez une bonification en nature, c'est à dire en produits hygiéniques, moyen de lancer tout de suite ces nouvelles spécialités. » Par ce système on devenait ainsi actionnaire simplement par la consommation mais au prix pour ainsi dire d'une surconsommation médicamenteuse. Les besoins de l'entreprise l'incitaient à imaginer des moyens pour doper la consommation en faisant miroiter la possibilité d'entrer dans le capital de la firme. L'objectif était clairement de résoudre la dichotomie qui s'accroissait entre capital et consommation. Aux yeux de la coopérative les sociétaires étaient d'abord des débiteurs des produits de la firme, des commerçants. « La propagation ne doit viser que des membres actifs. Eh dieu merci ils ne manquent pas » rappelait-on. La consommation déterminait l'association. L'un des auteurs imagina la création de « ¼ et de 1/5 d'actions pour prêter l'épaule aux jeunes débutants et leur faciliter dès lors l'entrée dans le giron de l'alma mater ». La Pharmacie centrale éprouvait des difficultés à rallier les jeunes générations à son modèle, elle était devenue une coopérative de rentiers. Outre la « répartition égale des actions » on demandait à ce que « le dividende fut appliqué à la consommation sous forme d'escompte et proportionné à sa participation active ». Il y avait véritablement « deux sortes d'actionnaires : les productifs et les improductifs. Aujourd'hui la Pharmacie centrale doit n'ouvrir sa participation complète qu'aux actionnaires producteurs, et proportionnellement à ce que chacun produit ».

⁵⁷⁹ *Ibid.*
⁵⁸⁰ *Ibid.*

Afin de répondre aux « demandes » d'entrées dans le capital dont l'entreprise faisait l'objet la direction imagina d'opérer un mouvement de transfert des actions. L'objectif était clairement de renouveler l'actionnariat. « Les pharmaciens en exercice qui en possédaient une grande quantité en céderaient volontiers » était-il précisé. On suggérait plusieurs moyens pour opérer le renouvellement des coopérateurs : le tirage au sort des actions des pharmaciens honoraires, l'échange entre les actions des veuves et les obligations. Cette question du renouvellement de l'actionnariat ne pouvait être séparée des nouvelles stratégies commerciales de la firme notamment le lancement des hygiéniques. « La vente des articles parfumés s'adresse à trois catégories d'acheteurs, de là trois catégories de commerçants » pouvait-on lire dans le compte rendu de cette même assemblée générale de 1875. « Les pharmaciens seuls auront la vente de ces produits, sauf dans trois grandes villes, Paris, Lyon et Marseille ». C'était clairement poser la question du renouvellement de l'actionnariat en dehors du corps. « Dans ces trois grands centres, il y a une quantité de maisons spécialement destinées au détail de la parfumerie, maisons qui ne fabriquent pas et livrent aussi bien au public nos produits que les autres. Dans ces villes considérables, jamais on ne s'adresse aux pharmaciens pour les produits de la parfumerie. Quand on veut la fin il faut vouloir les moyens »⁵⁸¹. Les pharmaciens n'étaient ni plus ni moins que des commerçants comme les autres. Ce qui primait c'était l'intérêt de l'entreprise qui cherchait d'abord à écouler ses produits. Tout avait « subi des transformations sous le souffle des idées modernes : la pharmacie, sous peine de déchéance, ne pouvait rester en arrière »⁵⁸². « La Pharmacie centrale s'intéresse toujours aux véritables intérêts de la pharmacie générale » rappelait-on en 1875. En effet « les traditions s'oublient facilement, et ceux de nos jeunes collègues qui peu à peu remplacent les fondateurs de notre société ne sont peut-être pas assez pénétrés des liens de solidarité dans le bien que notre institution a eu pour objet d'établir. Il ne faut pas que l'œuvre à laquelle nous avons consacré tant de labeurs disparaisse dans le seul mouvement commercial »⁵⁸³. Ces paroles marquaient l'affaiblissement de la philosophie coopérative au sein de la centrale. L'entreprise se souciait moins de la profession que des dividendes des sociétaires. Était-ce le seul fait des jeunes confrères ? Le passage visait à n'en pas douter la jeune garde montante de la pharmacie, celle des Genevoix qui n'allait pas tarder d'ailleurs à intégrer le conseil de surveillance de la centrale (1878).

Le projet établi par Dorvault en 1852 visait à rassembler l'ensemble de la profession au sein de la coopérative. Ainsi, entre 1852 et 1879, il semble que la firme ait eu recours principalement aux capitaux du monde pharmaceutique. Ce système de financement découlait des principes de coopération professionnelle que la firme cherchait à affirmer. Les informations manquent quant au nombre de sociétaires mais tout semble indiquer que le chiffre initial augmenta peu malgré les efforts répétés de la direction pour élargir l'actionnariat à la totalité du corps. Dorvault rappelait régulièrement aux

⁵⁸¹ *Ibid.*

⁵⁸² AG de la PCF, 1872.

⁵⁸³ AG de la PCF, 1872.

coopérateurs, lors des augmentations de capital, qu'il était impératif que la firme devînt celle de la profession. Malgré les émissions d'actions successives un rapport de 1877 se plaignait que le « principe de confraternité»⁵⁸⁴ n'était encore que très imparfait. « Beaucoup de confrères » étaient « encore en dehors » de l'œuvre, « ne lui manifestaient aucune sympathie»⁵⁸⁵. Il avait « manqué quelque chose pour convaincre et réunir tout le monde dans un même giron». Les logiques capitalistes accrurent en réalité le fossé entre une élite pharmacienne capable d'acheter de nombreuses actions massivement et une pharmacie plus modeste. A cet égard, il semble bien que la coopérative soit restée le fait d'une élite au sein de la profession. De fait, les sociétaires les plus riches concentrèrent rapidement dans leurs mains de nombreuses actions, et pour cause celles-ci étaient extrêmement rentables. Ce sont ces mêmes sociétaires qui s'opposèrent aux quotas que Dorvault voulut mettre en place. Deux logiques s'affrontaient: celle des dividendes et celle de la profession. Le projet de Dorvault se heurta assez vite aux intérêts financiers des pharmaciens déjà actionnaires qui, à chaque émission, achetaient des paquets d'actions freinant par là même la politique d'inclusion désirée par le gérant. Ce dernier fut obligé de céder à plusieurs reprises à ces sociétaires avides de dividendes et ce malgré sa volonté d'établir des quotas d'actions par coopérateurs. Dans la perspective d'un investissement rapide et massif la nécessité de faire appel aux pharmaciens diplômés était apparue comme une contrainte. Aussi décida-t-on de recourir à l'emprunt. Cette concentration des capitaux dans les mains de l'élite présentait des inconvénients lorsqu'il n'était plus celui de la pharmacie exerçante ou dynamique mais celui de pharmaciens rentiers uniquement intéressés par le profit et les dividendes. Les coopérateurs exerçants en 1852 s'étaient transformés en coopérateurs retraités en 1865. Le défi des groupes corporatistes, en effet, ne consistait pas seulement à rassembler des membres d'une même profession autour d'un projet commun mais à maintenir un engouement transgénérationnel. C'est un élément que les études sur les groupes négligent trop souvent. De ce point de vue il semble que la firme ait réussi à conserver une certaine dynamique au sein du corps. Charles Sellier évoque le nombre de 1 701 actionnaires pour le début du XXe siècle⁵⁸⁶. D'après Olivier Faure on peut évaluer à 11 000⁵⁸⁷ le nombre de pharmaciens à la veille de la Première Guerre. Si l'on s'en tient à une fourchette moindre de 10 000 il faudrait considérer que la centrale rassemblait à cette date 17% du corps pharmaceutique français. Ces chiffres doivent cependant être pondérés par deux remarques. Ces 11 000 pharmaciens sont installés en France. Or la centrale étendait ses ramifications bien au-delà du territoire français. La seconde remarque porte sur la nature du capital. A cette date la centrale n'était plus l'entreprise corporatiste telle que l'avait fondée Dorvault. Elle s'était ouverte à des non pharmaciens. A ce titre il serait plus intéressant ou du moins plus fiable de s'appuyer sur les chiffres fournis par Sellier concernant la clientèle. Pour les pharmaciens établis en France le nombre de clients s'élevait au nombre de 9 443, c'est-à-dire 9,5% du corps, ce qui

⁵⁸⁴ AG de la PCF, 1877.

⁵⁸⁵ *Ibid.*

⁵⁸⁶ BUCHET (Charles), SELLIER (Charles), *La Pharmacie centrale de France...*, *op. cit.*, p. 264.

⁵⁸⁷ FAURE (Olivier), « Les pharmaciens et le... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et ...*, *op.cit.*, p. 69.

n'est pas négligeable.

Tableau 10. Tableau fournissant quelques données statistiques sur les résultats de la PCF en 1902.

actionnaires ⁵⁸⁸	1 701
Clients	10 943
Pharmaciens établis en France	9 443
Pharmaciens établis à l'étranger	850
Droguistes et commissionnaires	650
Fournisseurs	2 844
CA	12 500 000 F

C. La Pharmacie centrale de France : une coopérative au service d'un groupe ou d'un homme ?

Aux yeux de Dorvault la PCF devait être l'incarnation du corps. Rassemblant l'ensemble de la profession elle devait, à terme, être gouvernée par la totalité des pharmaciens de France réunis en coopérative. Les assemblées générales annuelles de la société allaient fonder la naissance de ce capitalisme coopératif. La PCF était du reste une société en nom collectif et Dorvault devait répondre de sa gestion commerciale devant l'assemblée des sociétaires. Une réunion annuelle pouvait-elle suffire à la mise en place d'une gouvernance coopérative ? La localisation des réunions au siège de l'entreprise, à Paris, ne favorisait guère la venue des actionnaires provinciaux. Ainsi les sociétaires pouvaient être tentés de s'en remettre entièrement à Dorvault, lequel était, il ne faut pas l'oublier, leur commandité. On préférait d'ailleurs parler de la maison Dorvault plutôt que de la Pharmacie centrale de France. Une société pouvait-elle être à la fois une commandite et une société en nom collectif ? Pouvait-elle être gérée tout à la fois individuellement et collectivement ? Cette double identité ne risquait-elle pas d'être source de confusion et de problème ? Qui allait véritablement gouverner l'entreprise : Dorvault ou les actionnaires ?

⁵⁸⁸ BUCHET (Charles), SELLIER (Charles), *La Pharmacie centrale...*, op. cit., p. 264.

1. Les structures de l'entreprise : le poids écrasant du gérant.

Les travaux menés par des équipes d'historien sur le patronat du second Empire ont mis l'accent, par leur aspect prosopographique, sur l'importance des personnes, des individualités dans la naissance des entreprises et dans l'essor du capitalisme au XIXe siècle. Financée par les pharmaciens qui en étaient aussi les principaux clients, la PCF était surtout dirigée par Dorvault qui avait mis toute son énergie dans la constitution de cette coopérative. Comment s'articulaient les différents niveaux de pouvoir au sein de l'entreprise ? Plus précisément il nous faudra voir quels étaient les hommes qui composaient l'équipe dirigeante de la PCF. Dans la mesure du possible nous tenterons de revenir sur leur trajectoire sociale afin de mieux éclairer les fondations de la centrale.

Dorvault apparaissait comme l'autorité suprême à la tête de l'entreprise. Il était « logé au siège et aux frais de la société ». Il ne pouvait « gérer concurremment avec la Pharmacie centrale de France aucun autre établissement de pharmacie, ni aucune autre maison de commerce »⁵⁸⁹ (Article 11). Le directeur gérant de la Pharmacie centrale était donc entièrement dévoué à son entreprise. De fait, en prenant la tête de l'entreprise, Dorvault abandonnait la gestion de son officine rue de la Feuillade. C'était au Gérant que revenait la décision de convoquer l'assemblée générale des actionnaires⁵⁹⁰. Actionnaire principal il était le dirigeant à part entière de la firme. « Le gérant commandité de la commandite par actions incarne l'être physique dont l'association a besoin pour avoir vie et donner confiance aux tiers. La commandite repose sur le crédit d'un homme. Elle se personnifie en lui. Si la formule est pendant longtemps gratifiée de l'inappréciable cadeau de la liberté, c'est grâce à cette présence d'un gestionnaire totalement responsable qui polarise la confiance accordée à la société. Il est pénalement et civilement responsable de ses actes. La raison sociale porte son patronyme⁵⁹¹. » C'est à Dorvault du reste que l'on devait la naissance de la Pharmacie centrale. « De nombreuses commandites par actions doivent leur naissance à ces commandités. Animés par un projet d'entreprise précis, s'entourant d'actionnaires, ces gérants-fondateurs trouvent dans ce modèle moyen de satisfaire rapidement des ambitions qu'une société de personnes aurait mis des décennies à réaliser⁵⁹². »

« Le directeur » de la centrale avait « tout pouvoir pour la gestion de l'établissement au mieux des intérêts de la société. A cet effet » il devait réglementer « l'administration », nommer, révoquer et appointer « les employés, » passer « les marchés, tarifier les produits, etc », il avait « la signature sociale ». Si les commanditaires ont une responsabilité limitée, le commanditaire est celui qui « dirige

⁵⁸⁹ Article 11 des statuts de 1852.

⁵⁹⁰ Article 15 des statuts de la Pharmacie centrale, 1852.

⁵⁹¹ LAMBERT-DANSETTE (Adrien), *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France. Le temps des pionniers (1830-1880)*, Tome 1, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 246.

⁵⁹² *Ibid.*

effectivement l'entreprise » et qui engage « sa responsabilité », par sa signature, sur sa fortune⁵⁹³. Cette signature était, « jusqu'à transformation en société anonyme, ou changement de directeur, Dorvault et Cie ». Elle ne pouvait être « engagée que pour des actes concernant la société. Le directeur » serait logé « au siège et aux frais de la société ». Cette identification entre la maison centrale des pharmaciens et son fondateur était si forte que le nom de Dorvault servit de raison sociale à l'entreprise⁵⁹⁴. Outre l'aura dont jouissait Dorvault auprès de ses confrères, cette identification de la Pharmacie centrale à son fondateur s'expliquait aussi par sa participation dans le capital de la firme. « Le directeur » avait « droit de souscrire pour son compte à 400 actions au pair. Dans tous les cas il lui » était « fait une obligation de souscrire au moins 100 actions payables intégralement dans les six mois qui » suivraient « la constitution de la société et dont les titres demeureraient « attachés à la souche pour former son cautionnement de gestion. Les 300 autres actions entrant dans le droit commun lui » seraient réservées « au pair pendant les premiers 5 ans de la constitution de la société. Ce délai expiré, cette faculté cesserait⁵⁹⁵. » Dorvault n'était pas le seul à pouvoir souscrire des actions. Comme le rappelait l'article 14, « tous les employés dont les appointements » étaient « au moins de 2000 francs, » seraient tenus « de prendre et de laisser entre les mains de la société comme cautionnement le double au moins de leur traitement annuel, en actions au prix du cours, » s'il n'en restait « pas à émettre. Lors de leur démission ou révocation, elles leur » seraient « remises. Ceux qui ne seraient pas des pharmaciens reçus auraient trois années pour en opérer la cession, conformément à l'article 9. Comme principe d'émulation et de rémunération en raison de services rendus, le directeur et les employés dont l'importance des fonctions, le zèle, le temps de service dans l'établissement le comporteraient, recevraient un complément de traitement par une participation dans les bénéfices nets de la société. »

« Le traitement annuel du directeur » était « de 12000 francs, toutefois il en faisait abandon jusqu'à concurrence de moitié en cas d'insuffisance de bénéfices pour le paiement des intérêts des actions⁵⁹⁶. » en plus de ce traitement fixe le directeur gérant et « les employés dont l'importance des fonctions, le zèle, le temps de service dans l'établissement le comporteraient » pouvait recevoir, « comme principe d'émulation et de rémunération », un complément de traitement par une participation dans les bénéfices nets de la société⁵⁹⁷. Il peut être intéressant de situer ces revenus dans le paysage social impérial. Nous sommes loin de la fortune de certains riches parlementaires laquelle pouvait s'élever à « plus de 30 000 fr par an »⁵⁹⁸ d'après Christophe Charle, loin également des revenus du personnel de la haute administration. « Les traitements des préfets s'étagaient de 20 000 à 40 000 francs », les « conseillers

⁵⁹³ BOUVIER (Jean), *Initiation au...*, *op. cit.*, p 254-255.

⁵⁹⁴ AG de la PCF, 1854.

⁵⁹⁵ Article 13 des statuts de la PCF, 1852.

⁵⁹⁶ Article 12 de la PCF, 1852.

⁵⁹⁷ Article 14 de la PCF, statuts de 1852.

⁵⁹⁸ CHARLE (Christophe), *Histoire sociale...*, *op.cit.*, p. 76.

d'état recevaient 25000 francs par an », les « directeurs de ministère 20 000 à 30 000 francs⁵⁹⁹. La comparaison avec les revenus des professeurs d'université est infiniment plus complexe tant les rémunérations sont variables. Retenons qu'un professeur de médecine exerçant à la faculté de médecine de Paris percevait un « revenu annuel supérieur à 30000 francs »⁶⁰⁰. Si Dorvault touchait moins que ces professions relevant de la notabilité une partie de son revenu reposait sur une part variable. Les agrégés de lycées parisiens peuvent « bénéficier en 1854 d'un traitement annuel de 6600 francs⁶⁰¹ ».

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 77.

⁶⁰⁰ TULARD (Jean) (dir.), *Dictionnaire du second Empire*, Paris, Fayard, 1995, p 491.

⁶⁰¹ *Ibid.*, p 487.

Portrait 1 F-L-M Dorvault, fondateur et directeur de la PCF de 1852 à 1879.



F.-L.-M. DORVAULT

1815-1879

FONDATEUR ET PREMIER DIRECTEUR DE LA PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE

Comme dans les commandites par actions « le gérant bénéficie d'avantages conséquents. Personnage considérable par les avantages pécuniaires dont il dispose fréquemment, le gérant l'est surtout pas la somme d'attributions qui lui sont confiées. Cet homme est souvent tout puissant⁶⁰². » Les statuts s'attachent à souligner ce lien entre niveau de rémunération et place dans l'entreprise, « la place de directeur (...) doit faire ressortir l'homme qui la remplira. Elle doit donc être largement rétribuée⁶⁰³. » On souligne néanmoins que « le traitement alloué est ici modique, si l'on considère le travail, la responsabilité et les frais de représentation qui lui incomberont nécessairement. » Il semble que le niveau de traitement du gérant de la Pharmacie centrale ait en partie conditionné la création de la firme.

⁶⁰² LAMBERT-DANSETTE (Adrien), *Histoire de l'entreprise...*, op.cit., p 246.

⁶⁰³ Statuts de la PCF, 1852.

En effet il est largement inférieur aux niveaux de traitement prévus dans des projets précédents. La Pharmacie normale de Mulhouse prévoyait, « outre une part proportionnelle au dividende » pour le « directeur comme propriétaire de 100 actions de 1000 francs », « un traitement annuel de 20 000 francs ». « C'était aussi là le traitement que devait faire une société projetée en 1836, entre les principaux pharmaciens de Paris ». La PCF n'avait point suivi ces « errements ».

Les statuts de la Pharmacie centrale prévoyaient donc un traitement basé sur le bénéfice net. « Ce mode est équitable et profitable pour chacun souligne Dorvault, plus l'administration gagne plus les actionnaires gagnent aussi »⁶⁰⁴. C'est l'un des autres avantages du mode de traitement prévu dans les statuts de la Pharmacie centrale sur les autres systèmes : la rémunération au rendement. « Le système des traitements fixes est la stagnation ; celui des traitements proportionnels aux opérations est la marche en avant presque forcée ⁶⁰⁵ ». Les tantièmes étaient soumis à une logique d'efficacité, de performance qui renvoient à ce qu'écrivait Jean Bouvier. « Les mobiles de gestion » des dirigeants des grandes entreprises « étaient fondamentalement les mêmes que ceux des éléments capitalistes : croissance de la firme par croissance des profits »⁶⁰⁶. Une telle mesure rompait cependant avec le modèle coopératif introduisant un réel fossé entre les sociétaires et les administrateurs. A cet égard la coopérative tenait surtout de la société de capitaux.

Le système mis en place au niveau des traitements, mais surtout l'argumentation qui se déployait autour de la nécessité de procéder à une rémunération sur la base des bénéfices nets réalisés par la firme montrait le désir de Dorvault de renforcer rapidement la puissance commerciale et financière de son entreprise et sa fortune. « Bien que seul dans la société, il engage position acquise, fortune, santé, honneur (il répond par tout ce qu'il possède ou peut posséder) ⁶⁰⁷ ». On retrouvait là une caractéristique de la commandite, la responsabilité personnelle des gérants. « Il ne veut aucune rémunération (6000 francs feront à peine pour ses frais de maison) tant que l'entreprise ne sera pas profitable à toutes les parties contractantes »⁶⁰⁸. En 1865 des modifications furent introduites qui concernaient plus spécifiquement les attributions et les pouvoirs de la gérance (Article 11). La principale modification concernait le traitement du directeur qui était « éventuel et entièrement constitué par la participation qui lui était allouée sur les bénéfices nets à l'article 21 ». Il fut par ailleurs « entendu que cette participation était consentie à M Dorvault seul, à titre de fondateur et des services rendus à l'œuvre. Le mode et l'importance du traitement de tout autre directeur gérant serait déterminé par l'assemblée générale convoquée en vertu de l'article 23⁶⁰⁹. »

⁶⁰⁴ *Ibid.*

⁶⁰⁵ AG de la PCF, 1852.

⁶⁰⁶ BOUVIER (Jean), *Initiation au ...*, *op.cit.*, p. 258.

⁶⁰⁷ AG de la PCF, 1852.

⁶⁰⁸ *Ibid.*

⁶⁰⁹ AG de la PCF, 1865.

De nombreuses critiques se firent jour « certains sociétaires reprochant à « la direction d’absorber une grande partie des bénéfiques ! »⁶¹⁰ En 1863 Dorvault émit l’idée d’une « élection » du « directeur » de la Pharmacie centrale, « non pas tous les ans (...) mais tous les dix ans »⁶¹¹. Il se trouve que la société entraînait alors dans sa « dixième année d’existence », occasion « de procéder à une élection décennale du directeur de la Pharmacie centrale ». « Assurément, avait pris soin d’ajouter le même Dorvault, quand chaque année vous approuvez ma gestion, c’est bien une forme d’élection que vous exercez. Mais vous n’êtes ici que la minorité de nos secrétaires. Or il faudrait mieux ». « Autant mon avis » estimait Dorvault « est qu’un Directeur Gérant de Société doit avoir, dans l’intérêt même de la société, un pouvoir dictatorial, autant aussi pour moi, il faut que, pour exercer ce pouvoir avec l’autorité voulue, il ait l’assentiment général de la société, à périodes déterminées. Le pouvoir à vie a des inconvénients, l’arbitraire étroit peut prendre la place d’un pouvoir absolu exercé avec discernement : la décrépitude des facultés peut survenir, les forces physiques peuvent baisser à l’insu de l’intéressé. L’élection décennale le lui dira, et la société rentrera dans la plénitude de ses droits de disposer d’elle-même. Ne le pouvant statutairement, prenons note de cette disposition conservatrice, afin de l’étudier sérieusement, et, si l’examen lui est favorable, de l’introduire dans notre Charte à la première occasion que nous aurons d’y toucher »⁶¹². L’idée eut une espérance de vie aussi brève que sa mise en application, quasi-nulle. Sans doute Dorvault cherchait-il à s’inspirer de Napoléon III. Ce système de gouvernance n’est pas sans rappeler ce que Jean-Claude Yon, reprenant une expression de Troplong, appelle le « césarisme démocratique »⁶¹³. De même que Napoléon a une « conception révolutionnaire de la souveraineté du peuple qui l’amène à placer le suffrage universel au cœur de son système politique »⁶¹⁴, de même Dorvault imagine une relation privilégiée entre les coopérateurs et le dirigeant. C’est d’ailleurs en cette même année 1863 que Persigny prononce à Saint-Etienne un discours dans lequel il évoque le terme d’« homme-peuple » pour désigner la nature particulière du pouvoir impérial⁶¹⁵. Ce césarisme démocratique a pu influencer sur le système de gouvernance des entreprises avec ce que l’on pourrait appeler le césarisme d’entreprise, mélange de conservatisme et d’héritage révolutionnaire. Sans doute aussi essayait-il de témoigner de son ouverture d’esprit face à quelques critiques qui avaient pu lui être faites à ce sujet. En 1878 on évoqua la possible « introduction » dans les statuts d’une possible « réélection, tous les cinq ans » du directeur « ce qui lui donnerait plus de force et de prestige »⁶¹⁶.

Lors des débats clôturant l’assemblée générale de 1869 «un membre⁶¹⁷ » à l’identité inconnue suggéra

⁶¹⁰ AG de la PCF, 1875.

⁶¹¹ AG de la PCF, 1863.

⁶¹² *Ibid.*

⁶¹³ YON (Jean-Claude), *Le second Empire : politique, société, culture*, Paris, A. Colin, 2004, 255 p., p. 32.

⁶¹⁴ *Ibid.*, p 33.

⁶¹⁵ *Ibid.*

⁶¹⁶ AG de la PCF, 1878.

⁶¹⁷ AG de la PCF, 1869.

l'adjonction d'un sous-directeur à la tête de l'entreprise. Certains des sociétaires avaient compris que l'entreprise ne pouvait se contenter de ce que Lambert-Dansette appelle dans son ouvrage une « formule » de gestion « intimiste ». Celle-ci correspond à « un homme seul, gestionnaire, faisant régner, par-delà l'aspect juridique de la propriété qu'il exerce sur l'outil de production, une autorité quasi régaliennne sur son affaire⁶¹⁸. » Pendant longtemps les entreprises pionnières purent se contenter du fait de leur petite taille, de ce type de formule. En 1869 cependant la Pharmacie centrale avait une autre dimension qu'en 1852. « L'amitié » à l'égard de Dorvault et « l'intérêt de la société » plaidaient en faveur de la désignation d'un sous-directeur⁶¹⁹. La fatigue et le surmenage entraînent pour une bonne partie dans la proposition de nommer un directeur adjoint. « Outre les principaux chefs de service que la pharmacie centrale possédait » Dorvault était « le premier à reconnaître l'utilité, la nécessité d'un lieutenant ». Cependant notait le gérant, « la difficulté était de trouver l'homme », « il ne suffisait pas d'être ou pharmacien instruit ou négociant habile ou administrateur actif, il fallait avoir toutes ces aptitudes à la fois⁶²⁰. »

Lors du concours de 1875 Lamy, de Saint-Genis-Laval, tout en soulignant le « nom considérable » que s'était fait Dorvault dans « l'histoire contemporaine de la profession », engageait le directeur de la centrale « à s'adjoindre un bon lieutenant »⁶²¹. « La direction sera nécessairement et utilement scindée après lui. Elle devra comprendre : 1. une notoriété scientifique la plus élevée possible pour chef suprême ; 2. pour sous-directeur une personnalité active, rompue aux errements du commerce, assez familière avec la science pour n'introduire aucune cacophonie dans le concert qui doit s'unir ces deux moteurs indispensables à la vie de la société »⁶²². La question de nommer un directeur adjoint avait resurgi avec force dans ce milieu des années 1870⁶²³. C'est que la tâche du directeur paraissait énorme. Des passages laissent penser que Dorvault s'occupait de tout⁶²⁴. Son « zèle » ne se « ralentissait pas »⁶²⁵. A la fin des années 1870 certains sociétaires « rabaissaient le mérite du directeur »⁶²⁶ reflétant ainsi une certaine usure du pouvoir.

Le conseil de surveillance de la Pharmacie centrale était composé uniquement de pharmaciens. Il reflétait dans sa composition les principes corporatistes défendus par la firme. Loin d'être des gestionnaires ces hommes, issus de l'officine, se trouvaient investis d'une mission de contrôle fondamentale. Les liens étroits qui existaient entre les membres du conseil et Dorvault, la forte concentration du pouvoir dans les mains du gérant, posent cependant la question de la réalité de ce

⁶¹⁸ LAMBERT-DANSETTE (Adrien), *Histoire de l'entreprise...*, *op.cit.*

⁶¹⁹ AG de la PCF, 1869.

⁶²⁰ *Ibid.*

⁶²¹ AG de la PCF, 1875.

⁶²² *Ibid.*

⁶²³ AG de la PCF, 1878.

⁶²⁴ AG de la PCF, 1875.

⁶²⁵ *Ibid.*

⁶²⁶ AG de la PCF, 1878.

contrôle. Le conseil de surveillance exerçait-il véritablement sa mission de surveillance ? D'après l'article 17 des statuts, « le conseil de surveillance » devait être « composé de neuf membres renouvelés chaque année par tiers »⁶²⁷. Dans bien des entreprises les membres du conseil étaient nommés par le Gérant lui-même⁶²⁸. Pour ce qui est de la Pharmacie centrale les règles d'élection par l'assemblée générale semblent avoir fonctionnées. Les membres du conseil devaient « être porteurs d'au moins quatre actions ». Le conseil de surveillance était chargé de « représenter » les actionnaires, il « avait pour mission de donner son avis sur les questions qui lui » seraient « soumises par le directeur, de contrôler ses actes, de surveiller l'émission des titres, la comptabilité, de convoquer lui-même, ou, extraordinairement les actionnaires en assemblée générale »⁶²⁹. « Pour délibérer les membres ne pouvaient être moins de cinq. » On le voit les compétences du conseil étaient relativement étendues. Dès avant la loi du 17 juillet 1856 de nombreuses sociétés en commandite s'étaient dotées d'un organe de contrôle.

« Toute proposition signée d'au moins 20 actionnaires soumise au conseil de surveillance » devait « être mise à son ordre du jour, puis, s'il le jugeait convenable, soumise en discussion dans la prochaine assemblée générale ⁶³⁰ » Le conseil de surveillance apparaissait ainsi comme l'intermédiaire entre les actionnaires et la gérance. Il devait se réunir « une fois par mois à jour fixe, et extraordinairement pour la vérification de l'inventaire, etc. » Les missions du conseil de surveillance étaient en effet importantes. Au reste il était prévu que « Chaque membre recevrait un jeton de présence de la valeur de 5 fr. Chaque absence non motivée emporterait une amende d'égale valeur. Les membres ne contractaient, à raison de leur mission, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux affaires de la société ; ils ne répondaient que de l'exécution de leur mandat⁶³¹. » La surveillance de l'entreprise était une mission exigeante. Elle obligeait à la vérification de l'état des souscriptions, au recueillement des données sur la solvabilité des souscripteurs, les livres, la caisse...⁶³². Si d'ailleurs « le directeur avait voix délibérative dans les assemblées générales » il avait « seulement voix consultative dans la commission de surveillance⁶³³. » Le conseil de surveillance de même que l'assemblée générale étaient consultés par le directeur gérant pour des décisions importantes⁶³⁴.

Le conseil de surveillance s'apparentait à une micro confraternité. « Notre conseil est en effet une réunion de famille, où les bonnes intentions de chacun créent bien vite des amitiés⁶³⁵ ». Le comité de surveillance devait être à l'image de cette unité professionnelle dont rêvait Dorvault. Dans ces réunions

⁶²⁷ Statuts de la PCF, 1852.

⁶²⁸ LAMBERT-DANSETTE (Adrien), *Histoire de l'entreprise...*, *op. cit.*.

⁶²⁹ Statuts de la PCF, 1852.

⁶³⁰ AG de la PCF, 1852.

⁶³¹ Statuts de la PCF, 1852.

⁶³² LAMBERT-DANSETTE (Adrien), *Histoire des entreprises...*, *op.cit.*

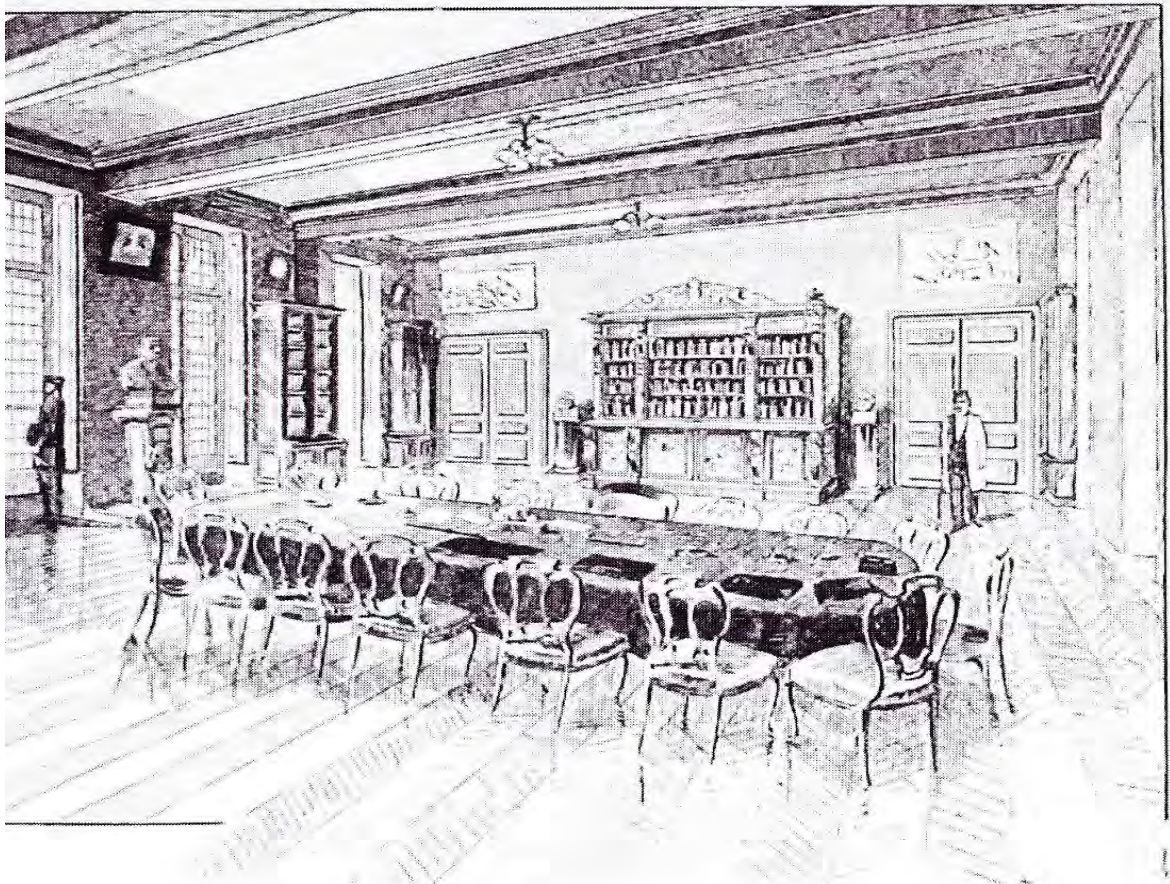
⁶³³ Projet de création de la PCF, 1852.

⁶³⁴ Article 18 des statuts de 1852, prévoit la consultation de l'ag et du conseil pour la création d'un laboratoire.

⁶³⁵ AG de la PCF, 1853.

« chacun a apporté tribut de lumière et nos discussions ont toujours été calmes, dignes, comme doivent être enfin entre gens qui s'estiment. » On insistait ainsi sur l'entente et l'harmonie qui prévalaient au sein de ce conseil de surveillance. Il semble que ces réunions du conseil de surveillance aient été suivies et ce « malgré l'éloignement de beaucoup » de ces membres. « L'assiduité a été de nos premiers devoirs remplis » rappelait l'un d'entre eux. Elle n'était cependant pas constante. Ce fut le cas en 1854 « pour des motifs de santé »⁶³⁶.

Dessin 1. Salle du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale de France de l'Hôtel des ducs d'Aumont, par Alix, 1893-1894.



Salle du Conseil.

Le meilleur moyen de cerner les compétences du conseil de surveillance est de relire les allocutions du président ainsi que du secrétaire du conseil de surveillance lors des comptes rendus d'assemblée générale. Le conseil de surveillance se préoccupait à la fois des intérêts « pécuniaires » des pharmaciens mais aussi des intérêts « professionnels ». Le conseil de surveillance travaillait donc en étroite collaboration avec le gérant. On procéda très rapidement à la création de commissions chargées de

⁶³⁶ *Ibid.*

certaines domaines. Ce fut le cas pour la vérification des comptes : « chaque mois les comptes du caissier ont été examinés et vérifiés par une commission ad hoc et autant que faire se pouvait, la balance a été établie. » Une commission fut également désignée dans la perspective de changement des statuts de l'entreprise. Ces commissions étaient l'émanation directe du conseil semble-t-il. Ainsi une commission pouvait s'apparenter à une délégation de pouvoir. Ce fut le cas pour le projet de caisse d'assurance.

La lecture des comptes rendus d'assemblée générale montre que le conseil de surveillance était consulté en permanence par le gérant sur des points importants qui portaient sur la stratégie de l'entreprise. Ainsi la décision d'établir un quota d'actions par sociétaire avait été prise en concertation avec le conseil. Il en était de même pour les « institutions scientifiques, morales et de prévoyance⁶³⁷ ». L'accord entre le conseil de surveillance et la gérance semblait être un préalable à toute action. La lecture des premiers comptes rendus d'assemblée générale montre une réelle entente entre les membres du conseil de surveillance et la gérance. Le conseil n'avait « que des éloges et des encouragements à donner » à son « habile administrateur qui a prêté son concours, quand il n'a pas eu l'initiative, à toutes les améliorations professionnelles proposées » notait le secrétaire en 1854. Dorvault avait obtenu des « résultats inespérés ». « Là où tant d'autres se seraient arrêtés, il a marché résolument vers son but⁶³⁸. » Le président du conseil de surveillance défendait ainsi le bilan du gérant en faisant l'éloge de la gestion. Transparaissait ainsi une contradiction dans la mission de surveillance assignée au conseil et les liens étroits qui l'unissaient au gérant. Le conseil apparaissait le plus souvent comme le rempart du gérant contre les attaques qui pouvaient provenir de l'extérieur voire de l'assemblée générale. Qui était donc ces hommes ? Il est à cet égard très difficile de retrouver des éléments de biographie.

⁶³⁷ *Ibid.*

⁶³⁸ *Ibid.*

Tableau 11. Membres du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale de France entre 1852 et 1879.

Noms	Lieu	Durée
BEAUVALLET	Vaugirard	1852-1859
BLANQUINQUE	Vervins (Aisne)	1873-1879
BOURRIERES	Paris	1860-1878
CASSAN		1878-1879
DECAYE-VUAFLART	Paris	1852-1853
DUQUENELLE	Reims	1864-1875
FAVROT	Paris	1856-1866
FUMOUIZE		1879
GAROT	Paris	1852-1853
GENEVOIX	Paris	1875-1879
GRAVELLE	La Charité (Nièvre)	1864-1879
JACOB	Sens (Yonne)	1852-1856
JULLIARD		1873/ 1879
LEFRANC	Rouen (Seine-Maritime)	1865-1879
LEPAGE	Gisors	1857-1862
MAYET		1867-1869
MEURANT	Crécy en Brie (Seine-et-Marne)	1852-1864
NAUDINAT		1852-1853 et 1860-1875
LOUDART	Troyes (Aube)	1852-1856
LOUDART (aîné)	Troyes (Aube)	1857-1863
RABOTIN		1875-1879
ROBIQUET		1856-1859
ROYER		1856-1877
SCHAEUFFELE-PELLETIER	Paris	1852-1879
VALLEE		1874-1879
VIGUIER	Vienne	1856-1869
WILLIAM	Méru (Oise)	1852-1853

Le conseil de surveillance de la Pharmacie centrale vit ainsi défilier pour la période 1852-1879 27

personnes.

Tableau 12 . Durée des mandats des membres du conseil de surveillance de la PCF.

5 ans <	5-10 ans (inclus)	10-15 ans	15-20 ans	20-25 ans	>25 ans
14	4	5	2	1	1

Il existe une certaine rotation au niveau de l'équipe de direction. Globalement en 27 ans on peut estimer qu'il y a en moyenne un membre nouveau par année dans le conseil de surveillance. A l'exception de quelques personnalités comme Schaeuffele ou Royer qui ont une longévité étonnante, on peut constater qu'entre 1852 et 1879 la plus grande majorité des membres restent moins de dix ans. Nombreux étaient dans ce conseil de surveillance les membres de la pharmacie parisienne ayant collaboré de près aux sociétés de pharmacie de la capitale que ce fut la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine ou la société de pharmacie de Paris. Il faut remarquer la stabilité de l'exécutif avec successivement Oudart (5 ans), Schaeuffèle (25 ans), et Juillard (20 ans)⁶³⁹. Le président était secondé par le secrétaire. « Si les présidents sont l'âme des groupes qui les ont élus, on peut dire des secrétaires qu'ils en sont ordinairement la main exécutive ». Là encore on peut parler à juste titre d'une permanence. Se succèdent à ce poste Meurant, Robiquet, Favrot, Bourières et Genevoix⁶⁴⁰. On peut parler d'une véritable stabilité de l'équipe de direction. Beaucoup de ces hommes étaient passés par l'école de pharmacie de Paris, comme Jacob, reçu en 1835⁶⁴¹ ; Bourières, reçu en 1839⁶⁴² ; Meurant, reçu en 1840⁶⁴³ ; Blanquinque reçu en 1842⁶⁴⁴ ; Lefranc en 1842⁶⁴⁵ ; Naudinat en 1844⁶⁴⁶. La plupart de ces hommes étaient issus de la province.

⁶³⁹ BUCHET (Charles), SELIER (Charles), *La Pharmacie...*, *op. cit.*, p. 160.

⁶⁴⁰ *Ibid.*, p 161.

⁶⁴¹ Archives Nationales, AJ/16/1920, dossier des étudiants reçus à la faculté de Pharmacie de Paris.

⁶⁴² Archives nationales, AJ/16/1923, dossier des étudiants reçus à la faculté de Pharmacie de Paris.

⁶⁴³ *Ibid.*

⁶⁴⁴ Archives nationales, AJ/16/1926, dossier des étudiants reçus à la faculté de Pharmacie de Paris

⁶⁴⁵ Archives nationales, AJ/16/1925, dossier des étudiants reçus à la faculté de Pharmacie de Paris

⁶⁴⁶ *Ibid.*

Tableau 13. Origine de certains des membres du conseil de surveillance de la PCF d'après les registres de la Faculté de pharmacie de Paris.

	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession du père
JACOB	1810	Côte d'or	marchand
BOURIERES	1815	Agen	architecte
MEURANT	1813	Meuse	Propriétaire
LEFRANC	1818	Manche	Marchand mercier
BLANQUINQUE	1819	Aisne	
NAUDINAT	1818	Aude	négociant

La Pharmacie centrale était en réalité dirigée par un petit groupe d'hommes. Le corporatisme de la coopérative s'incarnait surtout dans cette élite pharmaceutique, proche de Dorvault. Dans les faits la réalité du gouvernement de l'entreprise échappait donc complètement aux actionnaires.

Publicité 1. Exemple de publicité extrait du Catalogue de la Pharmacie centrale de France (1877).
Ici une publicité pour les spécialités de Magne-Lahrens pharmacien à Toulouse.
Magne-Lahrens était également membre de la PCF.

MAGNES-LAHENS
PHARMACIEN
24, Rue des Couteliers, 24, à TOULOUSE

DRAGÉES DE GOUDRON
Le goudron y est émulsionné par la gomme et dulcifié par une forte proportion de mucilage de guimauve.

SIROP DE GOUDRON
Il est exactement dosé à 5 centigrammes d'extrait de goudron par cuillerée à bouche.

ÉLIXIR DE GOUDRON
Il donne, à l'instant, de l'eau de goudron non alcaline, revenant à 40 centimes le litre.

GOUDRON PULVÉRULENT
Son maniement n'occasionne aucune souillure. Il sert aux fumigations et à préparer de l'eau de goudron irréprochable et revenant à 5 centimes le litre.

GOUDRONNIÈRE
Brevetée s. g. d. g.
Notre goudronnière est en verre, d'un litre de capacité. On y prépare très-commodément l'eau de goudron qui s'en écoule parfaitement clarifiée du premier jet.

INHALATEUR
FORME CIGARE, breveté s. g. d. g.
De tous les inhalateurs au goudron le nôtre est le plus simple, le plus portatif, le plus commode. C'est aussi celui qui fonctionne le mieux et coûte le moins cher.

FUMIGATEUR
Breveté s. g. d. g.
Il est en fer-blanc, occupe peu de place et se manœuvre aisément. Il est accompagné d'une lampe. Il sert à faire dans les appartements des fumigations sèches et humides avec une extrême propreté.

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS
chez M. Bⁱⁿ BARRAL, pharmacien
80, rue du Faubourg-Saint-Denis, 80.

Publicité 2. Exemple de publicité diffusée par la PCF, extrait du Catalogue commercial de la PCF (1877). Ici les spécialités de la maison Fumouze-Albespeyres.

FUMOUCZE-ALBESPEYRES
 PARIS — 78 & 80, Faubourg Saint-Denis — PARIS

*** PAPIER ET VÉSICATOIRE D'ALBESPEYRES.** *Employés dans les hôpitaux militaires.* Le Vésicatoire d'Albespeyres est enfermé dans un étui en fer-blanc, portant une étiquette jaune avec la Signature : *Albespeyres.*

CAPSULES DE RAQUIN. *Les seules Capsules au Gluten approuvées par l'Académie de Médecine.*
INJECTION DE RAQUIN. AU COPAHU PUR, AU GOUDRON PUR, A LA TÉRÉBENTHINE PURE, AU COPAHU ET CUBÈBE, AU COPAHU ET MATICO, ETC., ETC.

PAPIER ET CIGARES ANTI-ASTHMATIQUES Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du codex.
 DE BENJAMIN BARRAL

*** CATAPLASMES-COMPRESSES DE JOUANIQUE.** En feuilles minces, légères, inaltérables.
 SIMPLES, A L'AMIDON, AU QUINQUINA, A L'ARNICA.

SIROP IODO-TANNIQUE DE GUILLIERMOND. *Médaille de 1^{re} classe à l'Exposition de 1855.* Le Sirop Iodo-Tannique remplace avantageusement les préparations iodées et l'huile de foie de morue.

PILULES ET BAUME DE CONICINE DE GUILLIERMOND. Les seules préparations efficaces dans le traitement des affections cancéreuses.

VIN ET SIROP DE QUINA DOSÉ DE GUILLIERMOND, auteur du procédé adopté pour reconnaître la valeur des quinquinas (QUINIMÉTRIE).

LIQUEUR CONCENTRÉE DE QUINA pour préparer instantanément le *Vin de Quina du Codex.*

TEINTURE ANTI-GOUTTEUSE DE COCHEUX. Cette teinture ne contient aucun principe drastique, ce qui permet aux malades d'en prendre de grandes doses sans fatigue pour les organes digestifs.

PASTILLES ET SIROP DE BOURGEONS DE SAPIN, DE CROLAS.

CAFÉ PURGATIF DE B^{IN} BARRAL, liqueur d'une saveur très-agréable.

EAU BALSAMIQUE B^{IN} BARRAL pour les soins de la bouche et l'entretien des dents.

BENZINE B^{IN} BARRAL.— ANTI-TACHE B^{IN} BARRAL.— SIBÉRINE BARRAL contre les engelures.

HUILES DE FOIE DE MORUE analysées, pures, ferrugineuses, iodurées, etc., et désinfectées.

FABRICATION EN GRAND DE TOUS LES VINS MÉDICINAUX
 Tels que Vins de Quinquina, Coca, Colombo, Diastase, Diurétique, Pepsine, etc., aux vins de Bordeaux, Marsala, Malaga blanc et rouge, Alicante, Madère, Xérès, etc.
Les Vins et Huiles sont vendus en litres, demi-litres et flacons à la volonté de l'acheteur.

Exiger la Signature de l'auteur sur chaque produit

* NOTA. — Des échantillons sont envoyés gratuitement aux pharmaciens qui en font la demande.

Les comptes rendus d'assemblée générale de la Pharmacie centrale de France constituent notre principale source pour étudier la vie de l'entreprise. Quel était donc le poids des actionnaires dans la gestion, le processus de décision de la coopérative ? Dans la mesure où la Pharmacie centrale se voulait l'incarnation de la profession, les assemblées générales étaient-elles représentatives de cette démocratie professionnelle ? Les premières assemblées se réunirent « dans la salle dite de la redoute, rue de Grenelle-saint-honoré, n 35 »⁶⁴⁷, puis « au cercle des sociétés savantes, sur le quai Malaquais (1857-1859) » enfin à l'hôtel de la société, rue de Jouy. Ces assemblées générales avaient lieu à date fixe, le 14 août et se déroulaient selon un rituel immuable. On procédait dans un premier temps à la nomination du bureau, auquel on adjoignait deux scrutateurs. L'assemblée générale débutait par le discours du président du conseil de surveillance, suivi de la lecture du dernier procès-verbal. Le secrétaire du comité de surveillance faisait ensuite le compte rendu des travaux du conseil et du comité. On lisait ensuite le compte rendu financier de l'année écoulée, c'est-à-dire l'inventaire clos au 31 décembre de l'année précédente. Le compte rendu devait être approuvé par l'assemblée générale. Enfin le directeur de la Pharmacie centrale venait rendre compte de sa gestion. La séance des intérêts commerciaux de l'entreprise était suivie de la séance des intérêts professionnels. L'assemblée générale se terminait par un banquet.

Les principes de ces assemblées générales étaient définis dans les statuts de l'entreprise⁶⁴⁸ (article 15). « Les réunions ou assemblées générales » rappelait l'article 16, avaient « pour objet d'entendre l'exposé du directeur sur l'état de l'entreprise, d'entendre le rapport de la commission ou conseil de surveillance, de ratifier les comptes de gestion, de voter sur la dissolution de la société si la proposition en était faite soit par le directeur, soit par le conseil de surveillance, de nommer le conseil de surveillance. Pour faire partie des assemblées générales il fallait être porteur de deux actions au moins. Mais tous les actionnaires pouvaient se faire représenter les uns par les autres ». De fait il semble que cela ait été la tendance pendant toute la période qui nous concerne. « Dans les assemblées générales, les décisions, sauf le cas de dissolution de la société, étaient prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président avait la prépondérance. Les convocations pour les assemblées générales annuelles ou extraordinaires se faisaient à un mois de date au moins par circulaire ou annonces dans les journaux de pharmacie⁶⁴⁹. »

Dans l'idée de Dorvault, les assemblées générales s'apparenteraient à « des congrès annuels de la pharmacie ». De ce point de vue elles n'étaient pas simplement conçues comme des assemblées de sociétaires, avides de gains, elles étaient perçues comme des assemblées professionnelles, c'est-à-dire comme le point de départ d'un syndicalisme pharmaceutique. Les sociétaires devaient d'ailleurs

⁶⁴⁷ AG de la PCF, 1856.

⁶⁴⁸ Projet de création de la PCF, 1852.

⁶⁴⁹ *Ibid.*

« s'inculquer de plus en plus dans l'esprit la date du 14 comme étant celle de nos réunions annuelles,»⁶⁵⁰. Assister aux réunions apparaissait du même coup comme un impératif moral. « Nul doute que beaucoup de ceux qui auraient projeté un voyage à Paris, ne s'arrangeassent de manière à l'effectuer à cette époque ». Il n'y avait pas d'occasion « plus favorable », « à côté du but confraternel » de ces réunions, les sociétaires trouveraient « l'agrément de la saison », et la « tranquillité des officines ». Le choix de la mi-août s'expliquait par la volonté de la direction de faire venir un maximum de pharmaciens. Il fallait que les assemblées rassemblent la « généralité » des pharmaciens de France.

Il était impératif « que le plus possible de sociétaires, remplissant les conditions voulues (Pour faire partie des assemblées générales des actionnaires il fallait être souscripteur de deux actions au moins. Mais les souscripteurs d'une seule action pouvaient se faire représenter les uns par les autres) vinsent à cette réunion de famille⁶⁵¹. » Pour les « confrères des départements, même non associés, l'époque de » l' « assemblée générale » serait « une occasion favorable pour venir à Paris »⁶⁵². Ce serait « en effet, pour eux l'occasion de se rencontrer dans les réunions qui pourraient avoir lieu, en outre de la réunion officielle, avec des confrères de différents points de la France, parmi lesquels, ils trouveraient d'anciens amis, d'anciens condisciples»⁶⁵³. Les assemblées générales se déroulant à Paris, on imagine bien la contrainte que cela représentait pour nombre de pharmaciens. Dorvault lui-même en avait conscience qui, en 1874, après une absence marquée en 1873 en raison d'une ophtalmie, « présenta ses amitiés » à ses confrères et particulièrement à « ceux qui venant de loin, faisaient un véritable sacrifice à l'œuvre commune, en se joignant » à l'assemblée générale⁶⁵⁴. Ce modèle confraternel n'est pas sans rappeler celui de l'AGMF.

L'objectif était de faire de ces assemblées générales des moments d'union, de rassemblement, de fortifier le sentiment d'appartenance à la corporation, autour de l'entreprise coopérative Pharmacie centrale. Le but de ces assemblées générales était véritablement de créer un réseau professionnel, un corps⁶⁵⁵. Ces séances devaient permettre de conforter les liens entre les sociétaires autour de la direction. A cet égard il était vital que ces réunions fussent des moments de confraternité et d'unité. Lors de la première assemblée générale des 16 et 17 octobre 1852 Dorvault avait fixé le cadre dans lequel devaient se tenir les réunions des sociétaires. « Notre association » avait rappelé le gérant de la nouvelle firme était « toute de famille ». A cet égard ceux qui « se présenteraient avec cette idée qu'elle n'était ni plus ni moins qu'une société industrielle comme il s'en produisait tous les jours, que son seul but, était le lucre », « ceux-là » devaient « s'abstenir » de rejoindre l'entreprise. S'agissait-il, au-delà, d'un message

⁶⁵⁰ AG de la PCF, 1853.

⁶⁵¹ AG de la PCF, 1854.

⁶⁵² Lettre circulaire de la PCF, 1854.

⁶⁵³ *Ibid.*

⁶⁵⁴ AG de la PCF, 1874.

⁶⁵⁵ VINCENT (Marie-Bénédicte), *Serviteurs de l'Etat : les élites administratives en Prusse de 1871 à 1933*, Paris, Belin, 2006, p 20.

adressé à ceux qui pouvaient avoir l'idée de critiquer le fonctionnement de l'entreprise ? « Tous les hommes à esprit inquiet, soupçonneux, à humeur tracassière, acceptant comptant, sans analyse, toutes les insinuations de la malveillance, s'en faisant même les colporteurs »⁶⁵⁶ devaient aussi se tenir à l'écart. « Nous voulons que l'on ait une entière confiance en notre bonne foi et dans la solidité de l'œuvre » avait alors affirmé Dorvault. « Nous ne voulons parmi nous aucun brandon de discorde »⁶⁵⁷. Les propos ne laissaient planer aucun doute, les assemblées générales ne devaient pas se transformer en séances de remise en question de la politique commerciale de la direction.

On souligna en 1859 la spécificité de la Pharmacie centrale par rapport aux autres entreprises. « Chez » la Pharmacie centrale, « tous les actes » étaient avouables, « point de clauses subreptices, point de surprises » aussi les sociétaires devaient-ils se persuader que ce n'était pas « sans raisons valables » que ces propositions leur étaient soumises, elles avaient « été étudiées avec maturité »⁶⁵⁸. La direction se montrait d'autant plus pointilleuse ou « difficile » sur cet aspect que la coopérative était « peut-être la seule société commerciale en France qui donnait accès dans ses assemblées générales à des sociétaires dont les titres ne représentaient qu'un capital presque insignifiant, et, partant, n'ayant qu'un intérêt très minime dans l'opération ». Il fallait se montrer méfiant à l'égard de ces « sociétaires frondeurs comme on en rencontrait quelquefois », lesquels pouvaient être « mis en avant par une concurrence » pour venir ainsi « dans » les « réunions satisfaire leur vanité ou servir des intérêts cachés avec quelques centaines de francs d'engagés, et avoir par leur langage assez d'empire pour enrayer les propositions faites par la gérance et le conseil »⁶⁵⁹. Les assemblées générales apparaissent ainsi comme des « réunions de famille »⁶⁶⁰. L'entreprise qui fondait sa réussite commerciale sur la mobilisation totale du corps cherchait clairement à favoriser la mise en réseau du groupe, à rompre l'isolement. Il fallait multiplier les occasions de se rencontrer, il fallait maintenir à tout prix les liens qui pouvaient avoir été forgés au sein de la faculté, sur les bancs des amphithéâtres au contact des plus grands maîtres de la discipline. Comme devait le rappeler l'assemblée générale de 1864, sous « l'influence » de la Pharmacie centrale, « l'esprit de corps et d'association se développait et prenait de plus en plus la place du chacun chez soi », lequel avait « certainement sa valeur, au contraire, s'il allait de compagnie avec la devise : « Aidons-nous les uns les autres »⁶⁶¹. L'autre cessait d'être un concurrent lorsqu'il n'était plus anonyme, lorsqu'il avait un visage, qu'il évoquait lui aussi ses difficultés. Il n'était plus une simple particule élémentaire, il était doté d'une voix, il s'humanisait. Les assemblées ne pouvaient donc être autre chose que des moments d'harmonie. La Pharmacie centrale était « une grande famille où chaque membre

⁶⁵⁶ Projet de constitution de la PCF, 1852.

⁶⁵⁷ *Ibid.*

⁶⁵⁸ AG de la PCF 1859.

⁶⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁶⁰ Lettre aux sociétaires de la PCF, 1854.

⁶⁶¹ AG de la PCF, 1864.

trouvait aide et protection »⁶⁶².

Comme dans toutes les familles l'avis du père comptait beaucoup. « Nous avons continué d'agir en bons pères de familles »⁶⁶³ » rappela ainsi Dorvault en 1856. La famille était une, elle n'admettait pas la division, encore moins la trahison. L'absence de débats, ou en tout cas leur rareté, semble indiquer une gestion autoritaire de l'entreprise. Le refus d'alliance, de souscription était perçu comme un acte d'insubordination, voire de fronde à l'égard de la firme. « Vous resteriez indifférents alors que nous servons vos intérêts au prix de nos peines » rappelait-on à ceux qui refusaient de rejoindre la firme dans le compte rendu de 1856⁶⁶⁴. En ce sens indifférents, frondeurs, égoïstes étaient tous des traîtres à la « famille pharmaceutique », à la profession. De tels passages confirmaient les prétentions hégémoniques de la Pharmacie centrale sur l'ensemble de la pharmacie. Toute création, toute initiative de l'entreprise dans le domaine de la solidarité professionnelle apparaissait comme un sacrifice, un don qu'elle effectuait à l'égard de la collectivité qui exigeait en retour le même don. En 1878, le rapporteur usait des mêmes termes pour définir le caractère de la Pharmacie centrale, ce qui faisait son identité. « Nous voulons faire de la pharmacie française une véritable famille où tout se dirigera selon les us et les coutumes de ces vieilles familles antiques où le chef était respecté, où ses ordres étaient exécutés, où chaque membre dans sa sphère, concourait à la prospérité et à la réputation de la maison commune⁶⁶⁵ ». De telles phrases n'étaient pas sans rappeler les réflexions de Fustel de Coulanges ou de Frédéric Le Play. Comme chez ce dernier les pharmaciens insistaient sur le développement d'un modèle familialiste. Pour le Play la « famille-souche » était la « garantie de la paix sociale »⁶⁶⁶. A l'individualisme on oppose la stabilité familiale. Dans la Cité Antique (1864) Fustel de Coulanges rappelle l'importance de la famille qui, à ses yeux, est une « association de nature qui est d'abord une association religieuse »⁶⁶⁷. Pour Le Play dans sa Réforme sociale (1864) la famille-souche est la garantie de la paix sociale⁶⁶⁸. De cette famille-souche à la profession il n'y avait qu'un pas. Cet ordre familial était bel et bien au fondement de la « coopérative ». Ceci n'est pas sans rappeler les analyses de Rowley sur la perception de l'économie et du marché dans cette France du XIXe siècle. Dans la « pensée de droite », écrit celui-ci, « l'économie est subordonnée à la construction sociale »⁶⁶⁹.

Au reste le régime coopératif sur lequel s'était développé la centrale tenait beaucoup de la vision Le Playenne de la famille, cet « être collectif se maintenant d'âge en âge au même foyer »⁶⁷⁰ grâce à la

⁶⁶² AG de la PCF, 1856.

⁶⁶³ *Ibid.*

⁶⁶⁴ AG de la PCF, 1857.

⁶⁶⁵ AG de la PCF, 1878.

⁶⁶⁶ DUPÂQUIER (Jacques), FAUVE-CHAMOIX (Antoinette), « Les familles », in SIRINELLI (Jean-François) (dir.), *Histoire des Droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, T III, p 35.

⁶⁶⁷ *Ibid.*, p 16

⁶⁶⁸ *Ibid.*, p 35.

⁶⁶⁹ ROWLEY (Anthony), « L'économie et le marché », in SIRINELLI (dir.), *Histoire... op. cit.*, T III, p 405.

⁶⁷⁰ Citation de Le Play reprise par CHALINE (Jean-Pierre), « Le patrimoine », in SIRINELLI (Jean-François)

transmission du patrimoine, alliant droits et devoirs, autorité, propriété et discipline morale, et qui constituait la cellule de base d'un organisme social sain ». C'est aussi ce qui pourrait expliquer les réticences de ces pharmaciens à aller vers l'anonyme. Le pouvoir de Dorvault prenait ainsi une dimension patriarcale. Ce type de direction, très autoritaire, pouvait paraître assez éloigné de l'association, telle que l'imaginait en tout cas bon nombre de pharmaciens. C'est que l'année 1878 annonçait aussi le retrait prochain de Dorvault. « Le jour où M Dorvault résignera ses fonctions, nous vous engagerons à confier la succession à un confrère qui ne fasse pas perdre à la pharmacie centrale son caractère de famille que le directeur actuel lui a conservé pendant toute la durée de son mandat »⁶⁷¹ avertissait ainsi l'un des membres du conseil. Cette vision familiale du fonctionnement de l'entreprise tenait donc moins de la réalité que d'un certain idéal. De l'autorité du patron dépendait le bon fonctionnement de l'entreprise. Les pharmaciens devaient bien « s'inculquer » (...) « dans l'esprit les avantages d'intérêt public et professionnel de cette association, et, s'ils voulaient obtenir, apportaient tous à l'entreprise leur contingent de ressources matérielles et de bonne volonté »⁶⁷².

La famille pharmaceutique s'identifiait corps et âmes, au moins dans le discours, à l'entreprise Pharmacie centrale de France. Les nécrologies elles aussi faisaient la part belle à cette dimension familiale. Oudart par exemple était présenté comme le symbole de cette confraternité en mouvement. « Pour lui ce n'était pas seulement une institution utile, confraternelle, réparatrice ; c'était sa famille, et, suivant une expression charmante, que je tiens de Me Oudart elle-même, nous étions ses enfants, et il ne désignait presque jamais autrement les sociétaires de la Pharmacie centrale, quand il parlait d'eux⁶⁷³. » D'ailleurs la firme était animée d'un « esprit de famille »⁶⁷⁴ unique. « L'union et la fraternité » n'étaient pas « des mots vains et sonores, mais la règle de notre conduite à tous »⁶⁷⁵. Ces paroles ne sont pas sans rappeler l'esprit fraternel de 1848. Les structures mises en place par la Pharmacie centrale visaient clairement à renforcer cette identité familiale, cette appartenance à la maison commune. La Pharmacie centrale devait devenir l'Alma Mater de la profession. « Réunis », les pharmaciens devaient se « sentir plus forts et plus confiants pour l'avenir »⁶⁷⁶. D'ailleurs si la profession voulait « conquérir l'estime générale », elle se devait d'être « unie »⁶⁷⁷.

Ces appels à l'unité laissent penser que les assemblées générales étaient moins pacifiques que les comptes rendus ne le laissaient paraître. D'après le directeur lui-même, il semble que « l'époque des réunions » ait été « l'occasion » pour les concurrents de la pharmacie centrale « de chercher à mettre le

(dir), *Histoire...*, *op. cit.*, T III, p 741.

⁶⁷¹ AG de la PCF, 1878.

⁶⁷² *Ibid.*

⁶⁷³ AG de la PCF, 1863.

⁶⁷⁴ AG de la PCF, 1864.

⁶⁷⁵ *Ibid.*

⁶⁷⁶ AG de la PCF, 1854.

⁶⁷⁷ *Ibid.*

désordre dans les rangs en circonvenant, impressionnant ceux » d'entre les actionnaires qu'ils «trouvaient crédules à leurs discours »⁶⁷⁸. S'agissait-il d'une vraie menace ou faut-il voir dans cette phrase un excès d'autoritarisme de la direction ? On peut légitimement s'interroger sur ce point. Dans quelle mesure Dorvault n'effectuait-il pas là un rappel à l'ordre à l'égard de certains sociétaires qui critiquaient un peu trop ouvertement l'entreprise et sa direction. Malgré tout, ces assemblées disposaient en théorie d'un certain pouvoir. L'assemblée générale était consultée, en particulier lorsqu'il s'agissait de modifier les statuts de l'entreprise⁶⁷⁹. La Pharmacie centrale avait une dimension coopérative, la direction ne pouvait donc se passer de consulter les sociétaires. Dorvault avait engagé à plusieurs reprises ses confrères à lui « faire part de tous les renseignements, de toutes les idées qu'ils croiraient utiles à l'entreprise commune »⁶⁸⁰. Dorvault n'avait de cesse de le « répéter », la Pharmacie centrale était une « œuvre de famille sur laquelle tous les membres avaient des droits »⁶⁸¹. Quel meilleur cadre que l'assemblée générale des actionnaires pour discuter des améliorations possibles dans le service ? Il arrivait donc que l'assemblée générale fût un lieu de débat. En 1854 « plusieurs membres de la réunion prirent successivement la parole »⁶⁸² au sujet de « la transformation de » la « société en anonyme ». Il est très difficile d'avoir une idée du nombre d'actionnaires présents lors des assemblées générales. On constate cependant une augmentation régulière du nombre des délégués de sociétés entre 1852 et 1870. Certaines années furent marquées par un absentéisme plus prononcé qu'à l'accoutumée. Ce fut le cas en 1854. Après les succès des assemblées générales de 1852 et 1853, la réunion de 1854 marqua un coup. « La perspective de l'exposition universelle de 1855 » fit « que beaucoup de confrères des départements se réservèrent pour l'année prochaine ». Cette exposition devait en effet « se prolonger jusqu'en septembre ». Mais surtout « l'invasion du choléra, dans la plupart des départements » maintint « impérieusement⁶⁸³ » les pharmaciens à leur poste. Ce fut également le cas en 1866 en raison des « conditions hygiéniques de la capitale »⁶⁸⁴ touchée par l'épidémie de choléra. Dès l'année suivante la plupart des « départements » étaient de nouveau réunis.

Les assemblées générales étaient, aux yeux d'un certain nombre de sociétaires, clairement insuffisantes. En 1868 un certain nombre d'entre eux semblent avoir manifesté leur mécontentement quant à l'absence de bilans chiffrés. La réponse du secrétaire fut assez sèche. « Que ceux qui attachent un grand prix à cette connaissance viennent à nos assemblées, consentent à se déranger et ils auront comme vous satisfaction complète »⁶⁸⁵. En refusant de se déplacer ces actionnaires acceptaient de confier leur destin aux mains de l'administration. D'ailleurs soulignait Bourrières, « ils s'en rapportaient même plus à elle

⁶⁷⁸ AG de la PCF, 1856.

⁶⁷⁹ AG de la PCF, 1854.

⁶⁸⁰ AG de la PCF, 1853.

⁶⁸¹ *Ibid.*

⁶⁸² AG de la PCF, 1854.

⁶⁸³ *Ibid.*

⁶⁸⁴ AG de la PCF, 1866.

⁶⁸⁵ AG de la PCF, 1868.

qu'elle ne le voudrait ». « Chaque année » celle-ci les engageait « à venir nombreux », mais beaucoup « restaient chez eux ». Passage que n'aurait pas renié Tocqueville dans lequel on saisit bien, parallèlement à la montée de l'intérêt commercial, le déclin des sentiments professionnels, comme si le goût du lucre éteignait la flamme corporatiste. « Je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux écrit Tocqueville qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine »⁶⁸⁶. La similitude entre les deux constats est frappante. De chaque côté l'on déplorait l'individualisme, l'absence d'intérêt pour l'œuvre collective. Ces assemblées générales annuelles ne rassemblaient finalement qu'un petit nombre d'actionnaires. La publication des chiffres du bilan fut donc repoussée. Il y avait là « une mesure conservatrice » (comprendons conservatoire) « dont il était dangereux de se départir ». Jusqu'ici rappelait-on « le bon esprit avait régné parmi nous » il ne fallait point donner « accès au faux intérêt, à la versatilité »⁶⁸⁷

Entre 1852 et 1879 la firme connut une gestion très centralisée. Le fondateur en était le principal gérant à l'image des entreprises du second Empire. La PCF était cependant plus qu'une officine et nécessitait des connaissances particulières, une attention soutenue et approfondie. Le conseil de surveillance ne remplissait semble-t-il cette fonction que dans son titre. On s'en remettait d'autant plus à Dorvault que celui-ci semblait prêt à accepter toutes les tâches, exerçant ainsi un pouvoir sans partage. Le parallèle avec les patrons alsaciens étudiés par Nicolas Stoskopf est à cet égard frappant. « Ces entrepreneurs consacrent leur vie à leur entreprise » note l'historien⁶⁸⁸. Les comptes rendus d'Assemblée Générale ne laissent guère planer de doute sur l'activité de Dorvault qui semble avoir consacré toute son énergie à l'entreprise, refusant ainsi la nomination d'un sous-directeur. Sur ce point d'ailleurs la chose n'est pas très claire puisque rien dans les sources n'indique une opposition franche du gérant. Pour N. Stoskopf cet engagement des patrons alsaciens s'explique par la notion de « devoir moral » que l'on retrouve chez Dorvault. Si Dorvault voulait faire de la coopérative l'entreprise des pharmaciens de France, aux yeux de beaucoup elle apparaissait comme la société Dorvault. Le gérant exerçait à cet égard une autorité sans partage sur la firme. Du fait de son aura, de son prestige, de la réussite industrielle et commerciale de la PCF celle-ci ne fut jamais vraiment remise en question.

⁶⁸⁶ SIRINELLI (Jean-François) (*dir.*), *Histoire des droites*, op. cit., T III, p 17.

⁶⁸⁷ *Ibid.*

⁶⁸⁸ STOSKOPF (Nicolas), « Le patronat alsacien », in BARJOT (Dominique), ANCEAU (Eric), LESCENT-GILES (Isabelle), MARNOT (Bruno) (*dir.*), *Les entrepreneurs du second empire*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2003, p. 72.

2. La gestion de la Pharmacie centrale de France.

« Pourquoi donc les pharmaciens, en s'y mettant, ne sauraient pas faire des marchés avantageux ? Serait-ce que nos détracteurs auraient accaparé pour eux seuls et pour toujours, le génie commercial ?⁶⁸⁹ » S'indignait la direction de la coopérative. C'est que, pour ces « voix », le pharmacien était d'abord un homme de science, commerçant sans doute mais certainement pas industriel. « Ces insinuations intéressées » devaient être combattues. Dire « qu'il est impossible que les pharmaciens s'associent, puissent fonder quelque chose de sérieux, aient l'intelligence des affaires » c'était insulter « gratuitement la profession en général et ceux auxquels on tenait ce langage en particulier ». Ce passage résume plus que tout combien la création de cette entreprise pouvait être un défi pour ces hommes issus, en grande partie, du petit commerce.

Les travaux sur les entreprises du XIXe siècle sont rares. Et pour cause, les informations sont lacunaires. On invoque souvent, pour expliquer ces lacunes, l'absence d'une véritable politique de conservation des archives de la part des entreprises. François Caron rappelle ainsi que c'est tout un pan du patrimoine industriel français qui a disparu. Mais ce silence tient aussi aux cadres juridiques dans lesquels s'est développé le capitalisme du XIXe siècle. Si le Code de Commerce de 1807 se montrait extrêmement rigoureux à l'égard des sociétés anonymes il n'en allait pas de même des commandites par actions auxquelles était laissée une grande latitude. A cet égard la PCF n'échappe pas à la règle, les informations sur sa santé économique étant extrêmement disparates. Cette opacité fut de plus en plus critiquée par les sociétaires qui exigeaient plus de transparences. Nous nous intéresserons dans ce passage aux tensions entre les sociétaires-coopérateurs et la direction concernant la publication des bilans et plus largement à ce que cela peut nous apprendre sur la dynamique du capitalisme français au XIXe siècle. Etudier la Pharmacie centrale pose un certain nombre de problèmes en l'absence de bilans. Les sociétaires présents lors des assemblées générales avaient accès à un certain nombre d'informations qui leur étaient lues par les administrateurs. Etaient-elles détaillées ? Comportaient-elles des informations que les comptes rendus ne mentionnent pas ? Difficile de le savoir. Rien n'indique cependant que ces bilans aient été extrêmement fournis. Un procès-verbal de 1878 relevait implicitement les lacunes des bilans. « Il n'a pas suffi à votre conseil de constater le montant des ventes, le total des dépenses et d'en déduire la différence ou bénéfice ; il a pensé tout à la fois rendre service à la gérance et aux actionnaires en contrôlant minutieusement les divers éléments de la comptabilité, qui sont à la base du bilan. On ne saurait être trop sévère envers soi-même, quand, dans un inventaire, il s'agit d'estimer sa fortune, de donner une valeur au matériel, à la marchandise, au débit à la créance. Un cadre ancien, des chiffres respectables et respectés, une immobilité permanente dans certains totaux, peuvent faire bonne figure

⁶⁸⁹ AG de la PCF, 1853.

dans un bilan, affirmer la sécurité ; mais les chiffres et les affaires réclament le mouvement. Le matériel s'use, la marchandise perd en qualité ou valeur ; les créances, contrairement à certains liquides, ne s'améliorent jamais en vieillissant »⁶⁹⁰. Si les actionnaires présents lors des assemblées générales avaient accès à un certain nombre de données concernant la « démographie de l'entreprise » il n'en allait pas de même des nombreux sociétaires départementaux qui ne pouvaient ou ne voulaient se déplacer. A la fin des années 1860 un certain nombre d'entre eux demandèrent à ce que les bilans de l'entreprise leur soient envoyés. Ainsi était posée la question de la publication des chiffres de l'entreprise, sujet hautement sensible perçu comme une marque de défiance à l'égard de la direction.

L'absence de véritables bilans comptables laisse planer, sur les chiffres fournis, quelques interrogations. Ces bilans, dont nous ne disposons pas, étaient cependant lus aux sociétaires lors des assemblées générales. Cette absence d'informations tient pour beaucoup à la nature du cadre « juridique »⁶⁹¹ mis en place par l'Etat pour contrôler l'essor du capitalisme dans la première moitié du XIXe siècle. C'était précisément l'un des atouts dont disposait la société en commandite sur la société anonyme d'être totalement « libre »⁶⁹². « Aucune surveillance n'était exercée sur elle et elle pouvait se constituer dans un cadre extrêmement large »⁶⁹³. A la différence de l'anonyme la commandite ne nécessitait aucune « publicité ». Entre une « liberté trop grande et une surveillance trop stricte », les pharmaciens avaient choisi la première⁶⁹⁴. Les dirigeants comme les sociétaires étaient sans doute partagés à cet égard, ce dont témoignent les attermolements concernant la communication des chiffres. Le gouvernement lui-même, « lors de la discussion de la dernière loi sur les sociétés », où il avait été question « de rendre la publication des chiffres du bilan obligatoire pour toutes les sociétés », avait « reconnu » qu'une telle « mesure » comportait plus d' « inconvénients » que d' « avantages »⁶⁹⁵ au moins pour les « sociétés en commandite »⁶⁹⁶. On avait donc « repoussé » le projet, au grand soulagement, à n'en pas douter, des dirigeants de la coopérative. La gestion de la firme évoluait ainsi dans la sphère du secret. Jean Bouvier rappelle à cet égard que dans le cas des sociétés anonymes « les assemblées d'actionnaires sont, sauf très rares accidents, un rite fort vide. Le rapport présenté par le conseil est vague, les bilans obscurs, parce que globaux, les actionnaires présents consentants à l'avance »⁶⁹⁷. La loi sur les sociétés à responsabilité limitée votée en mai 1863 a amené l'Etat à réfléchir sur la transparence des pratiques de ces sociétés. Cette loi donne la liberté de fonder des sociétés anonymes si le capital est inférieur à 20 millions d'euros. Cette barrière disparaît en 1867, date à laquelle on accorde la liberté entière de fondation, quel que soit le

⁶⁹⁰ AG de la PCF, 1878.

⁶⁹¹ GILLES (Bertrand), *Affaires et gens d'affaires, recherche sur la formation de la grande entreprise capitaliste (1815-1848)*, Paris, SEVPEN, 1959, p 33.

⁶⁹² *Ibid.*, p 37.

⁶⁹³ *Ibid.*

⁶⁹⁴ La citation est reprise de l'économiste Charles Coquelin cité par Bertrand Gilles, *Ibid.*, p. 36.

⁶⁹⁵ AG de la PCF, 1868.

⁶⁹⁶ *Ibid.*

⁶⁹⁷ BOUVIER (Jean), *Initiation au..., op. cit.*, p. 256.

chiffre du capital⁶⁹⁸. Le développement de ces sociétés anonymes ne s'est pas accompagné comme nous le voyons d'une plus grande exigence de transparence à l'égard des entreprises au capital plus modeste. Une telle culture du secret commençait cependant à en agacer plus d'un au sein de l'actionariat, en particulier parmi les sociétaires-coopérateurs de province qui ne pouvaient « venir à l'Assemblée » générale annuelle de la firme⁶⁹⁹. Ceux-ci éprouvaient le « besoin de savoir les chiffres détaillés de leurs affaires ! ». Pour Bourières, l'un des membres du conseil de surveillance, une telle mesure présentait certes des avantages mais aussi et surtout des inconvénients. Bourières commençait par pointer la différence entre les grandes sociétés et la Pharmacie centrale de France. « Si pour les grandes sociétés, avançait Bourières, les chemins de fer, l'isthme de Suez, par exemple, où les actionnaires nombreux sont inconnus les uns aux autres, l'esprit de parti, les cabales, les manœuvres de la concurrence ne sont point à redouter, en était-il de même pour notre Société, dont tous les membres appartenaient à la même profession, où la concurrence pouvait, à un moment donné, jeter la défiance ou tout au moins donner le change à un certain nombre, se servir des documents, des chiffres, pour leur donner des interprétations fâcheuses ? Sans qu'il leur soit fourni de semblables documents ne savons-nous pas leur tactique auprès de nos sociétaires ? » Le secret qui entourait donc les résultats de l'entreprise participait donc d'une mesure de bonne administration, de bonne gouvernance. La publication de tels chiffres pouvait se révéler à l'inverse déstabilisante, en particulier dans une firme comme la Pharmacie centrale. Elle ne pouvait que déboucher sur des débats stériles, entraîner des discussions interminables et paralyser le processus de décision. Coopérative à la base, la direction de la firme, loin d'être collégiale, était au contraire extrêmement centralisée.

Par ailleurs, avançait Bourières, « notre directeur, sans que les statuts l'y obligent, fait chaque année imprimer et distribuer, non seulement aux actionnaires mais à tous les pharmaciens de France le compte rendu de nos séances générales et, jusqu'à présent, ce document qui fait connaître à la profession entière tout ce qu'il lui importe réellement de savoir de notre société, est reçu par elle, avec intérêt. Pourquoi changer ce qui réussit bien ?⁷⁰⁰ » De telles informations étaient suffisantes pour des actionnaires qui, du reste, n'étaient pas « engagés à ce point dans la Société que le sort de la plus grande partie de leur avoir puisse à ce point les inquiéter ? » Ceci tendrait à confirmer l'existence d'un actionariat largement modeste. Quant aux « forts actionnaires ne seraient-ils pas les premiers à éviter toute fausse manœuvre compromettant leur intérêt ? » Bourières excluait ainsi toute publication des chiffres du bilan. Après tout terminait Bourières, « que ceux qui attachent un grand prix à cette connaissance viennent à nos assemblées, consentent à se déranger et ils auront comme vous satisfaction complète. Autrement, ils doivent avoir confiance en nous et en ceux qui comme vous assistent aux séances. Soyez assurés que c'est là le sentiment général de nos co-sociétaires ; ils s'en rapportent à

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p. 256.

⁶⁹⁹ AG de la PCF, 1868.

⁷⁰⁰ *Ibid.*

l'administration ; ils s'en rapportent même plus à elle qu'elle ne le voudrait. En effet, chaque année on les engage à venir nombreux à nos réunions et ils restent chez eux en disant : nos affaires vont bien, à quoi bon nous déranger. Notre directeur, tout flatté qu'il soit de cette marque de confiance, aimerait mieux, croyez-le bien, voir à nos assemblées un plus grand nombre des nôtres comme preuve vivante de l'intérêt qu'ils portent à la société⁷⁰¹. » La venue aux assemblées générales servait ainsi d'alibi à l'absence de bilans chiffrés des activités de l'entreprise. Pour Bourrières « il y avait là une mesure conservatrice dont il serait dangereux de se départir. Le bon esprit jusqu'ici a régné parmi nous, ne donnant point accès au faux intérêt, à la versatilité.⁷⁰² » La Pharmacie centrale est ainsi un bon exemple des pratiques du premier capitalisme attaché au secret des comptes. Cette culture du secret était conçue comme une mesure de bonne gouvernance, de bonne gestion de l'entreprise, elle était le propre de ces commandites par actions qui se développèrent durant le XIXe siècle.

Cette question des bilans de la PCF nous plonge au cœur des structures du capitalisme du milieu du XIXe siècle. Comme nous l'avons indiqué⁷⁰³, le choix de la commandite par actions tenait pour partie à la liberté de manœuvre dont jouissaient ces sociétés. En l'occurrence aucun impératif légal n'exigeait d'elles une quelconque publication du bilan. Bertrand Gilles rappelle que « les gens d'affaires » de la première moitié du XIXe siècle préfèrent de loin la commandite par actions à la société anonyme. L'originalité de la centrale tenait cependant au fait qu'elle n'était pas simplement une commandite par actions mais une coopérative. Pour ces pharmaciens coopérateurs l'achat d'une action était certes le signe d'une adhésion à un projet commercial et professionnel mais il était aussi un investissement qui comportait sa part de risque. Pour ces sociétaires coopérateurs il était important que la firme communiquât ses résultats. L'appartenance au même groupe, au même corps ne valait pas blanc-seing. Le cas de la PCF nous apporte ainsi un éclairage intéressant sur les évolutions à venir du capitalisme. Progressivement les exigences de contrôle, qui émanaient de l'actionnariat, allaient prendre le dessus sur l'opacité des comptes accélérant ainsi la transition de la commandite vers l'anonyme. Loin de se désintéresser de la vie de l'entreprise les sociétaires s'en préoccupaient. La commandite ne signifiait pas délégation aveugle du pouvoir d'action.

Jean Bouvier a rappelé combien les « assemblées d'actionnaires » n'étaient qu'un « rite fort vide »⁷⁰⁴. « Le rapport présenté est vague, les bilans obscurs parce que globaux... ». De ce point de vue la PCF n'échappe pas à la règle. Malgré tout la direction s'efforça de communiquer des chiffres qui nous permettent de donner une idée de l'évolution de l'entreprise. Dans le prolongement des analyses de Schumpeter et de Chandler de nombreux historiens ont mis également en évidence le fait que « les sources de la croissance » d'une entreprise résidaient « de plus en plus dans l'efficacité du management

⁷⁰¹ *Ibid.*

⁷⁰² AG de la PCF, 1868.

⁷⁰³ Voir notes p 2-3.

⁷⁰⁴ BOUVIER (Jean), *Initiation au..., op. cit.*, p 205.

des grandes entreprises modernes »⁷⁰⁵. La PCF présente à cet égard une dimension originale. Par sa taille, l'étendue de ses activités, la PCF préfigurait les firmes pharmaceutiques modernes. Elle n'avait rien d'une officine. Or elle était dirigée précisément non par des financiers, mais par des hommes issus du petit commerce. Certes ils n'étaient pas dénués de compétences mais les problèmes soulevés par une telle organisation pouvaient dépasser de très loin les réalités du comptoir officinal. La PCF offre donc un cas intéressant de transition presque immédiate de l'officine à l'industrie en pleine phase de naissance du capitalisme. Dorvault qui était à l'origine de la fondation allait aussi être son gestionnaire. Ses compétences se limitaient à la gestion de son officine qu'il avait désormais cédée. La réussite commerciale de la PCF n'avait du reste rien d'évident. Elle pénétrait sur un marché concurrentiel où existaient déjà de grosses entreprises avec par ailleurs des prétentions monopolistiques évidentes. L'insertion sur le marché promettait d'être difficile. Beaucoup d'ouvrages ont été écrits sur ce qu'il serait convenu d'appeler les groupes, il y a cependant peu de cas de groupes de pression qui se seraient tournés vers le marché pour faire valoir leurs droits ou leurs privilèges. Cette dynamique coopérative a-t-elle permis à la firme de conquérir le marché du médicament et de devenir le seul intermédiaire entre pharmaciens et grossistes ?

« Chaque mois les comptes du caissier ont été examinés et vérifiés par une commission ad hoc et autant que faire se pouvait, la balance a été établie »⁷⁰⁶ pouvait-on lire dans le compte rendu de l'assemblée générale de 1854. Parallèlement « l'inventaire de fin d'année avait été scrupuleusement étudié, car il avait servi de base à la répartition des intérêts et des dividendes ». Le conseil de surveillance semblait donc avoir une idée exacte des affaires de la coopérative. Pourtant le même compte rendu soulignait aussi la difficulté de cerner quel serait « le bénéfice réel » qui en « résulterait ». Il « était d'ailleurs impossible de rien préciser »⁷⁰⁷. « L'inventaire annuel seul apprendrait si la direction avait bien ou mal opéré, si les créances avaient été faites avec discernement, les achats et les ventes dans de bonnes conditions, la surveillance active ». « Dans une affaire aussi complexe que la nôtre, sans l'inventaire général, il était aussi impossible au gérant lui-même sur ce point, que le premier d'entre vous ». De telles analyses ne laissaient pas d'inquiéter alors que la coopérative était fondée depuis deux ans. Etait-ce ignorance ou s'agissait-il de masquer volontairement la situation de l'entreprise ? « Il était bien difficile » en effet « d'éviter des pertes en affaires » rappelait-on plus loin, signe que si l'inventaire était flou le conseil de surveillance avait connaissance de certaines difficultés... « Aussi en éprouverons-nous dont quelques-unes provenant de l'exercice dernier et seulement liquidées depuis, lesquelles viendront altérer le rendement de l'inventaire prochain ; mais ces pertes sont si faibles relativement, que nous serions heureux de n'en avoir jamais de plus fortes »⁷⁰⁸.

⁷⁰⁵ LESCURE (Michel), « Créateurs et créations d'entreprise : les enjeux d'un questionnement », in MARSEILLE (Jacques) (dir.), *Créateurs et, op. cit.*, p 23.

⁷⁰⁶ AG de la PCF, 1854.

⁷⁰⁷ *Ibid.*

⁷⁰⁸ *Ibid.*

La comptabilité était en fait au cœur des problèmes rencontrés par la firme au milieu des années 1850. Suite aux « résultats définitifs d'une année qui promettait un grand succès et qui s'étaient traduits par un dividende négatif rappelait le secrétaire du conseil Favrot, il y avait évidemment dans l'organisation de la Pharmacie centrale un vice essentiel qui avait dû, au milieu d'une prospérité sans exemple dans les affaires de ce genre, produire une perte, quand on était en droit d'attendre un grand bénéfice »⁷⁰⁹. Le conseil de surveillance s'était donc « vivement préoccupé de la recherche des causes de ce déficit » et avait « insisté auprès » du gérant « sur la nécessité d'une plus grande surveillance, afin d'empêcher les détournements (...) sans se préoccuper des personnes. Le résultat de son intervention en avait été un changement radical dans la comptabilité de la Pharmacie centrale ; le directeur attribuant en grande partie à l'irrégularité de cette comptabilité les résultats fâcheux de l'inventaire de l'année dernière ⁷¹⁰». « Vers 1850, note Jean-Pierre Daviet, beaucoup d'entreprises ignorent les notions d'investissement, d'amortissement, de provisions pour risques, et on ne sépare pas toujours nettement les actifs personnels de l'entrepreneur de ceux de l'entreprise. On ne sait vraiment ni ce qu'on a, ni ce qu'on doit, ni ce qui est dû⁷¹¹. » Il semble que ce soit au cours de l'inventaire de décembre 1854 que les administrateurs ont découvert les détournements. Beauvallet évoque en effet un inventaire en déficit. Entre décembre 1854 et décembre 1855 nous ne disposons d'aucun compte-rendu d'assemblée générale. On ne connaît ni les résultats, ni les bénéfices de l'entreprise. Les administrateurs en avaient du reste conscience qui rappelèrent, dans le compte rendu de 1856, «sans vouloir blesser l'amour-propre de qui que ce fût, qu'il y avait aussi un apprentissage à faire⁷¹²». « Nous le savons tous, ce n'est pas parmi le corps pharmaceutique que se trouvent improvisés des comptables, des commerçants, des fabricants et des industriels, toutes connaissances nécessaires, indispensables même pour conduire à bonne fin l'opération dans laquelle nous sommes entrés et de tout cœur». Beauvallet mettait ainsi les difficultés rencontrées par l'entreprise sur le compte du manque de formation et d'une certaine incompetence qui serait vite corrigée. Par ailleurs « la confiance de notre gérant envers un chef de comptabilité sur la capacité duquel il se reposait a été pour nous une chère et sévère leçon de laquelle » on devait « profiter⁷¹³. Ces éléments étaient autant de signes qui montraient la nécessité pour l'entreprise de développer une nouvelle comptabilité. Si les premiers manuels de comptabilité dataient de la fin du XVII/XVIIIe « il serait abusif de faire de ces quelques tâtonnements une naissance de la comptabilité des coûts de revient ou comptabilité analytique⁷¹⁴. » «A l'aube de l'industrialisation, les entrepreneurs ne possédaient pas les outils comptables qui auraient pu guider leur gestion en indiquant comment apprécier et minimiser les coûts, comment déterminer la rentabilité d'un investissement, la rentabilité

⁷⁰⁹ AG de la PCF, 1856.

⁷¹⁰ *Ibid.*

⁷¹¹ DAVIET (Jean-Pierre), *La société industrielle en France (1815-1914)*, Paris, Seuil, 1997, p 151.

⁷¹² AG de la PCF, 1856.

⁷¹³ *Ibid.*

⁷¹⁴ VERLEY (Patrick), *Entreprises et entrepreneurs du XVIIIe siècle au début du XXe siècle*, Paris, Hachette, 1994, p 27.

du capital, comment prévoir au mieux. » D'autres historiens comme Pierre Léon ont souligné l'existence de ces « comptabilités flottantes » au sein des entreprises. La comptabilité en partie double n'existait pas encore ou était mal comprise. Les bilans d'entreprise eux-mêmes n'apparurent que tardivement, comme en témoignait le cas de la Pharmacie centrale. Ceci pourrait expliquer les difficultés de la firme en ce milieu des années 1850. Verley rappelle que les comptabilités, basées sur celles des « propriétaires de mines ou de forges », « permettaient au mieux de savoir si l'entreprise avait ou non gagné de l'argent, mais ne renseignait en aucune façon sur la structure des coûts. Il n'y avait pas non plus de compte de capital. La notion d'amortissement n'existait pas. »⁷¹⁵

« Cependant, rappelait Beauvallet, il faut l'avouer, des progrès restent à réaliser, mais ils me semblent devoir s'accomplir si vous décidez aujourd'hui en principe les améliorations dont j'ai à vous entretenir⁷¹⁶ ». « Tout d'abord, nous devons le dire, notre directeur-gérant n'est pas secondé comme vous voudrions qu'il le fût. Forcé par l'organisation actuelle de l'établissement de tout voir, de se préoccuper des plus minces détails, son contrôle ne saurait être suffisant, et il lui est complètement impossible d'étudier les grandes questions avec le temps et tout le calme nécessaire. » Le gérant de la Pharmacie centrale de France était en fait omniprésent dans la gestion de l'entreprise. Pour Robiquet⁷¹⁷ il était impossible que Dorvault n'eût pas senti la nécessité « d'être secondé assez complètement dans sa tâche pour qu'il puisse, à un moment donné, retremper son intelligence par un repos nécessaire et réparateur. » Outre cette critique Robiquet souhaitait également l'organisation d'un véritable laboratoire « ayant son chef responsable » ainsi que « des bureaux de comptabilité et de contrôle dont le premier caissier aurait également la responsabilité et la direction ; des magasins de marchandises et d'expédition dont l'employé principal pourrait, à toute heure, donner un inventaire exact, et par-dessus tous ces agents, le directeur exerçant sa surveillance là où il lui plairait de la porter, recevant régulièrement les rapports des employés supérieurs et responsables, concluant les marchés avec les fournisseurs, faisant face enfin aux besoins de la correspondance. » Ce que proposait en fait Robiquet c'était le passage de l'entreprise à une organisation en services séparés, avec une division des tâches, une hiérarchie et non pas la confusion qui semblait régner au niveau de l'entreprise. Surtout une telle organisation rendrait « plus facile, alors, la tâche du conseil de surveillance qui, chaque mois, n'aurait plus qu'à vérifier des comptes et des contrôles d'autant plus clairement présentés qu'ils seraient établis par des employés responsables sans cesse placés entre l'alternative d'une amende ou d'une gratification proportionnée à leurs erreurs ou à leurs bons services⁷¹⁸. » Derrière ce projet de réorganisation des services c'était toute une série de critiques qu'opérait Robiquet sur le fonctionnement général de l'entreprise et la moralité douteuse d'un certain nombre d'employés. Celui-ci proposait en fait trois axes pour réorganiser la Pharmacie centrale

⁷¹⁵ *Ibid*, p 27.

⁷¹⁶ AG de la PCF, 1856.

⁷¹⁷ Voir notice en ANNEXE

⁷¹⁸ *Ibid*.

et la rendre plus efficace⁷¹⁹.

« A la suite d'un travail de vérification scrupuleusement exécuté, rappela Favrot en 1858, notre chef comptable, reconnu infidèle, a été condamné par la cour d'assises et par contumace à 10 ans de travaux forcés. C'est un juste châtement »⁷²⁰. Le passage de l'officine à la grande industrie ne se fit pas sans difficulté. La comptabilité n'était pas l'un des moindres problèmes auquel étaient confrontées les entreprises. Ceci pourrait expliquer la difficulté pour des entreprises comme la Pharmacie centrale d'avoir une idée exacte de l'inventaire. Les problèmes qui étaient survenus en 1854 poussèrent les dirigeants de la Pharmacie centrale de France à renforcer la surveillance au niveau de la comptabilité et de la gestion. Durant l'année 1856 on procéda à des améliorations au niveau de la gestion comptable de la firme. Ainsi « le remplacement du chef comptable » avait amené « de grandes modifications dans la tenue des écritures ». Désormais l'entreprise disposait « pour ainsi dire, chaque mois, du bilan de ses affaires sociales, ce qui permettait » au conseil de surveillance « de mieux apprécier la situation »⁷²¹. Les années 1856-1857 se caractérisèrent ainsi par la mise en place d'un contrôle plus étroit au niveau financier. C'est un véritable service de « bureaux » comptables qui émerge à partir du 1^{er} janvier 1856. La concentration des activités de surveillance dans les mains « d'un seul chef de comptabilité » laissait la place à une spécialisation des tâches. Il y avait désormais « un caissier chargé spécialement du mouvement des fonds et de la caisse ». « Tous les soirs il remettait un bulletin de la situation au Gérant ». L'objectif était clairement d'être tenu au courant régulièrement des affaires et de la situation de l'entreprise. Indépendamment du caissier ces nouveaux services financiers comptaient « un chef de bureau sous la direction duquel étaient placés tous les employés ad hoc, et un vérificateur ou contrôleur général chargé d'organiser la comptabilité, et, au besoin, d'y apporter telles modifications jugées nécessaires »⁷²². Ce contrôleur général était « chargé, en outre, de la récapitulation finale de tous les comptes généraux. Tous les mois il mettait sous les yeux du comité de surveillance le résultat des affaires opérées dans le mois précédent, avec la comparaison des époques correspondantes de l'année écoulée ». Ce bilan faisait « connaître d'une manière approximative le résultat des bénéfices mensuels » de la coopérative. Ce même contrôleur financier « s'entendait pour cela avec les membres du Comité chargés de la vérification financière afin d'être constamment au courant de la position ascendante ou descendante de l'opération commerciale ». Ainsi « tous les six mois, le tableau des affaires semestrielles était présenté sous forme de bilan » au conseil de surveillance. A l'éclatement des tâches s'ajoutait une série de mécanismes destinés à recouper plusieurs fois les activités de contrôle des comptes de façon à ce que ces tâches soient en fait effectuées de manière collégiale.

« Les clauses de l'article 17 » des statuts de la Pharmacie centrale, « approuvées » par l'assemblée

⁷¹⁹ *Ibid.*

⁷²⁰ AG de la PCF, 1858.

⁷²¹ AG de la PCF, 1857.

⁷²² *Ibid.*

générale, permirent la naissance d'un comité de surveillance. L'objectif avoué était de diminuer « les frais généraux, concernant les déplacements, jadis tous les mois, de nos collègues de la province ». Désormais « un comité de surveillance composé de 3 membres » issu du conseil de surveillance, « résidant dans le département de la Seine », serait « chargé d'une manière permanente de surveiller l'établissement social ». « Ce comité ainsi nommé était en rapport immédiat avec le Gérant, il se réunissait tous les mois régulièrement (...) Il y avait toujours un délégué chargé, plusieurs jours par semaine s'il le fallait, de la surveillance et vérification de la comptabilité et du mouvement des actions, soit comme vente, transfert, intérêt, et dividendes, etc.... Tous les paiements et les titres, tant de la petite que de la grande caisse, seraient vérifiés par lui au moins une fois par semaine, il fallait que chaque dépense ait sa raison d'être »⁷²³. Ainsi le renforcement des procédures de contrôle débouchait sur une centralisation des fonctions de direction. En effet, au sein de ce comité de surveillance, le « délégué » devait jouer, quoique dans une moindre mesure, le rôle de directeur adjoint souhaité par Robiquet en 1856.

Beauvallet évoquait également l'existence d'un service « mixte ». Il s'agissait d'un « employé chargé » à la fois « du placement des élèves en pharmacie, de donner les renseignements nécessaires concernant la loi qui régissait la matière des acquisitions et offres d'officines à vendre et (...) de tenir à jour des cahiers spéciaux d'inventaire concernant l'entrée et la sortie des marchandises d'un certain prix »⁷²⁴. D'autres problèmes restaient cependant en suspens, comme la comptabilité des factoreries. Les « rentrées » de ces dernières étaient « généralement assez longues à s'opérer ». La succursale de Lyon et les autres établissements étaient « autant de divisions de la Maison mère qui venaient compliquer d'une manière notable le travail des bureaux, et exiger des comptes de répartition toujours assez longs à établir ». Car, rappelait Beauvallet, « il ne s'agissait pas seulement de voir si l'on faisait un gros chiffre d'affaires, mais bien de savoir si telle ou telle division de notre maison réalisait des bénéfices ». En cette même année 1857 la firme décida de la mise en place d'un conseil judiciaire. En effet « les contestations sans cesse naissantes dans une opération de la nature de la nôtre »⁷²⁵ incitaient la direction à se doter d'un service juridique efficace.

Au milieu des années 1870 les problèmes de gestion s'accroissent. En 1876 « l'attention du conseil » fut ainsi « éveillée sur les améliorations à apporter dans les services de surveillance contre les détournements, les coulages et les désordres intérieurs, si faciles à se produire dans un ensemble si complexe et si mobile »⁷²⁶. La firme devait ainsi faire face à de nombreuses pertes imputables au comportement des employés. Cependant, si ces pertes étaient possibles, elles étaient aussi à mettre sur le compte d'un défaut de gestion. L'absence de véritable inventaire, le manque de connaissance des stocks,

⁷²³ *Ibid.*

⁷²⁴ *Ibid.*

⁷²⁵ *Ibid.*

⁷²⁶ AG de la PCF, 1876.

le laxisme de la direction expliquaient aussi ces défaillances de l'entreprise. En 1876 « le contrôle des spécialités et des articles chers ainsi que l'immobilisation des capitaux en immeubles, marchandises et créances, fut l'objet d'une étude particulière »⁷²⁷. A partir de 1875 cette question des mauvais crédits préoccupa fortement la direction de l'entreprise⁷²⁸ ». La coopérative avait, semble-t-il, accordé un peu trop de facilités à un certain nombre de ses débiteurs. Il s'agissait d'une « cause de perte importante » pour l'entreprise. Ceux-ci devaient être amortis « au préjudice d'une partie des bénéfices »⁷²⁹. Il fallait impérativement inciter les clients à abandonner la pratique des « paiements à longs termes »⁷³⁰ pour du court terme. De cette façon « ils profiteraient de l'intérêt de leur argent »⁷³¹. Les confrères qui ne payaient « qu'à 6 mois ne bénéficiaient pas de l'escompte et ils avaient une vérification longue et ennuyeuse ; tandis que, lorsqu'ils réglait leur comptes à 30 jours, ils jouissaient d'une réduction de 3%, ce qui constituait un intérêt de 6%, par la différence, et nous pourrions dire 7% par an, en y comprenant les 30 jours de délai ; ils n'avaient pas de vérifications fastidieuses, de factures à faire ni de grosses sommes à payer à la fois »⁷³².

La firme se caractérisait donc par l'opacité de son système de gestion. La communication des résultats auprès des sociétaires était réduite à sa portion congrue. Etrangement la direction justifiait de ce manque de transparence par la dimension corporatiste de l'entreprise. La possession du même diplôme, l'appartenance au même groupe professionnel qui se doublait de l'adhésion à la coopérative, tous ces éléments devaient renforcer la confiance entre coopérateurs. La transparence devenait ainsi synonyme de suspicion. Plus grave ce manque de clarté témoignait surtout de la mauvaise gestion de la firme. Celle-ci tenait beaucoup à la centralisation excessive des pouvoirs dans les mains du seul gérant : Dorvault. Les instances de contrôle ne jouaient pas leur rôle, en particulier le conseil de surveillance qui apparaissait beaucoup plus comme une instance de validation des décisions du gérant. Celui-ci semblait s'en remettre à Dorvault. Au fil des années l'isolement du gérant sembla s'accroître. La distension entre direction et coopérateurs ne cessa de se creuser. La distance géographique ne facilitait pas les liens entre la firme et ses relais à travers le pays. Ceci témoignait aussi de la difficulté de bâtir une coopérative à l'échelle du pays.

Ce mode de gestion connut vite ses limites notamment sur le plan de la comptabilité, laquelle ne cessa d'être un problème pour l'entreprise jusqu'en 1879 et l'arrivée d'un homme d'expérience au conseil de surveillance, doublé qui plus est d'un industriel rompu, Victor Fumouze.

⁷²⁷ *Ibid.*

⁷²⁸ AG de la PCF, 1875.

⁷²⁹ *Ibid.*

⁷³⁰ AG de la PCF, 1876.

⁷³¹ *Ibid.*

⁷³² *Ibid.*

Portrait 2. Emile Genevoix, second directeur de la PCF⁷³³.



ÉMILE GÉNEVOIX
1828-1890

DEUXIÈME DIRECTEUR DE LA PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE

L'arrivée de Genevoix à la tête de la PCF semble coïncider avec une phase de réorganisation de la firme en particulier au niveau de la gestion, mais pas seulement. Le nouveau dirigeant se montra préoccupé par la question du fonctionnement des services et entreprit de ce point de vue de mettre en place un nouveau schéma d'organisation. L'année 1879 semble ainsi marquer une étape dans l'histoire de l'entreprise. Parmi ces différents services « La comptabilité » allait être l'objet des « soins incessants du nouveau directeur », service « où une réorganisation était indispensable pour défier le flot des affaires, les habiletés malsaines ou les négligences endémiques⁷³⁴. »

⁷³³ BUCHET (Charles), SELIER (Charles), *La Pharmacie centrale de France, op.cit.*

⁷³⁴ AG de la PCF, 1881.

Une partie des mécomptes de l'entreprise découlait selon Genevoix de ce défaut de gestion qui trouvait lui-même son origine dans ce manque d'organisation. L'organisation des bureaux en services était donc directement liée à la réorganisation de la comptabilité. Dans sa volonté de transparence l'entreprise entreprit la construction d'une annexe vitrée, une pièce qui serait « tout à la fois le vestibule des bureaux, une dépendance du musée, et une salle d'attente pour nos confrères, qui pourront y donner un rendez-vous, y lire, y écrire, et communiquer avec le Directeur, dont le bureau termine cette galerie. » Comme il le rappelait néanmoins le « principal objectif » de Genevoix « dans cet aménagement nouveau, avait été la réorganisation du service de la caisse, dont les attributions devaient se borner à payer et à recevoir, sur la présentation de pièces comptables, créées par les ayants-droit, et visées par la comptabilité »⁷³⁵. D'ailleurs, « pour atteindre complètement ce but, nous demanderons l'aide de tous nos clients, qui, par habitude, s'en vont à la caisse, pensant payer plus vite et s'en aller plus tôt ». Auparavant en effet les opérations dans lesquelles les factures donnaient droit à un escompte ou à un crédit quelconque pour retour, pour rabais « se faisaient à la caisse, avec ou sans le concours du comptable compétent et responsable ; le caissier rédigeait sa pièce de caisse, sa fiche de recette, et payait. » le caissier « était son propre contrôleur, et c'est par caisse que le compte courant jouait. » pour Genevoix « C'était la charrette avant les bœufs, et c'était contraire à toutes les règles les plus élémentaires de la comptabilité ». « Nous serons très reconnaissant à tous nos clients, affirma alors le nouveau gérant, quand ils voudront payer, de s'adresser d'abord au chef comptable, ou mieux au compte courant dont ils dépendent. Ils y seront invités par le caissier lui-même ; et ils ne devront voir dans cette mesure que notre ardent désir de mettre l'ordre en tout, pour la sauvegarde de leurs intérêts. Pour atteindre facilement ce but, sans dérangement pour personne, les chefs de comptabilité sont placés entre les comptes courants et les caisses, et sont en communication facile à l'aide de guichets. Dans un but analogue et quoiqu'il s'agisse de dépenses, le compte fournisseurs est en relation directe avec les chefs de la comptabilité, qui ont également sous la main et leur surveillance incessante, le service du portefeuille et de la correspondance ».

Parallèlement « Les commis de ville, les facturiers, les expéditionnaires, la main-courante occupaient l'intérieur des bureaux ainsi que les compte courants, et n'étaient séparés que par des cloisons à hauteur d'appui⁷³⁶. » Tout le monde pouvait ainsi contrôler tout le monde, il était important aux yeux de Genevoix que les différents services administratifs ne soient pas séparés les uns des autres. « Aux deux coins de l'extrémité du carré étaient placés dans des bureaux fermés, à gauche, l'inspecteur général, près de mon cabinet ; à droite, le chef du contentieux. L'annexe des colonies prise sur deux coins perdus et inutiles avait permis de mettre en pleine lumière ce service important où la routine s'était éprise d'ombre et de solitude. Enfin, au fond des anciens bureaux, un escalier de quelques marches conduisait à une

⁷³⁵ *Ibid.*
⁷³⁶ *Ibid.*

galerie vitrée, où étaient classés, à portée de la main»⁷³⁷ des éléments de la comptabilité.

3. La Pharmacie centrale de France ou la quête d'honorabilité et de fortune de Dorvault.

Entre 1852 et 1879 le gérant entreprit de demander le titre de chevalier puis celui d'officier de la Légion d'honneur. Ses demandes furent appuyées par un vaste réseau de relations qui témoignait du prestige dont jouissait le directeur de la Pharmacie centrale auprès de la profession. Dès 1857 Dorvault entamait une procédure de demande de la légion d'honneur⁷³⁸. Ses titres étaient nombreux et témoignaient de l'importance de ses réseaux. Le directeur de la Pharmacie centrale était alors membre «des sociétés de pharmacie de l'est, de l'ouest, du Rhône, de Bordeaux, de Rouen, de la Marne, du Haut-Rhin, de la Haute Garonne, d'Indre et Loire, de Lisbonne et de la Grande Bretagne »⁷³⁹. Outre cette affiliation aux principales sociétés professionnelles départementales de France, Dorvault était membre de nombreuses autres associations scientifiques. La « société botanique de France », la « société académique de la Loire inférieure, la société des sciences naturelles de Bruxelles ». Le gérant de la coopérative mettait également en avant ses titres de « lauréat de l'école de pharmacie de Paris, de la société de médecine de Lyon, de la société de médecine de Toulouse, de la société des sciences, lettres et arts Hainaut »⁷⁴⁰.

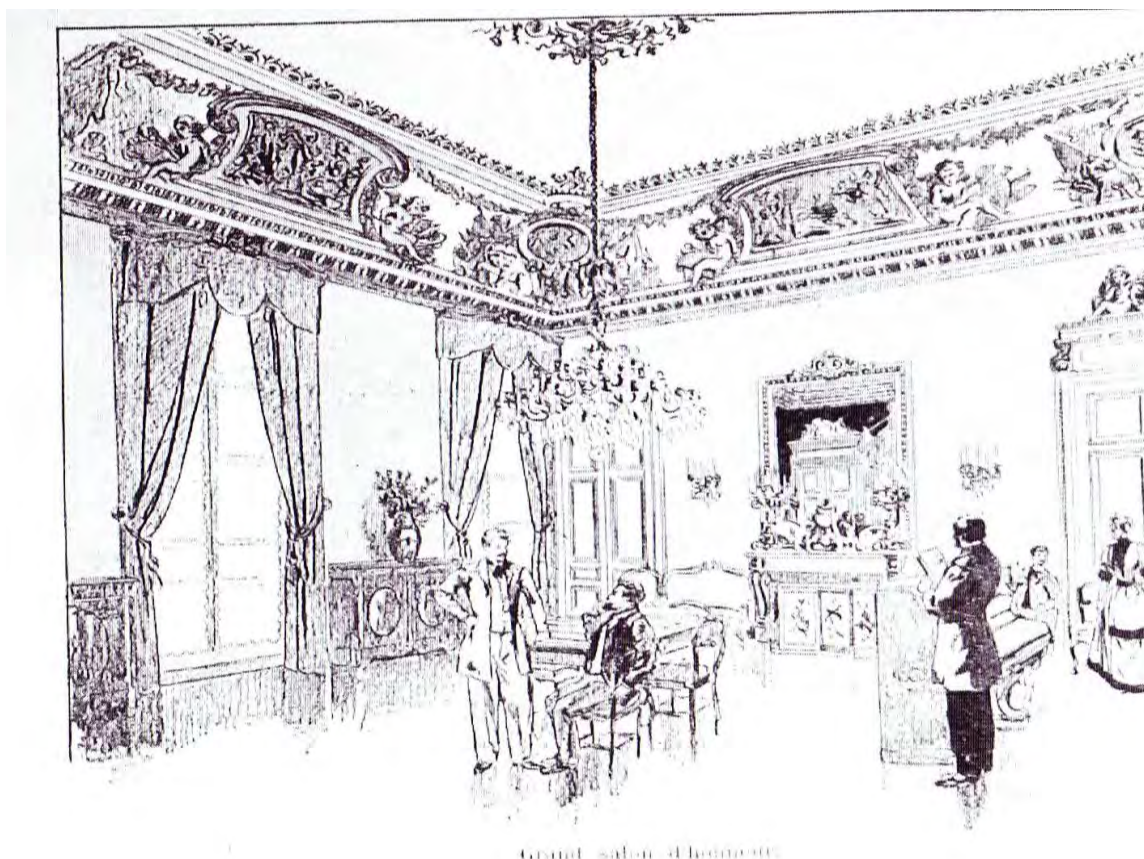
⁷³⁷ *Ibid.*

⁷³⁸ Archives nationales, F/12/5130.

⁷³⁹ Archives Nationales, F/1/13/5130, pétition du 19 octobre 1857.

⁷⁴⁰ *Ibid.*

Dessin 2. Grand salon d'honneur de la PCF, Hôtel des ducs d'Aumont, par Alix, 1893-1894.



Grand salon d'honneur.

Le Monde pharmaceutique était d'ailleurs particulièrement bien représenté. Le 19 octobre 1857 les pharmaciens de l'est et les délégués des sociétés pharmaceutiques réunis en congrès adressaient une pétition à l'Empereur afin d'obtenir pour leur représentant le plus charismatique la croix de la légion d'honneur. Celle-ci prenait immédiatement une tonalité non plus personnelle ou individuelle mais collective. Il en allait en effet de l'honneur du corps. « Aucun nom n'était plus connu que (celui de Dorvault) dans le monde pharmaceutique ». On insistait sur le succès de l'Officine « véritable pharmacopée universelle », aujourd'hui « arrivée à la cinquième édition », qui avait connu « un succès sans précédent ». « Vingt mille exemplaires de cet ouvrage » étaient « disséminés sur tous les points du globe »⁷⁴¹.

Dorvault était aussi le fondateur de la Pharmacie centrale, laquelle « n'était pas seulement un bien pour

⁷⁴¹ *Ibid.*

la Pharmacie » mais « une fondation d'intérêt public »⁷⁴². « Intelligence », « énergie », « honorabilité » étaient des qualités nécessaires pour accomplir cette œuvre. Les membres de la société de prévoyance de la Seine, dont Marcotte, membre du conseil d'administration de la société de prévoyance avaient tous joint leur signature à celle des pharmaciens des départements. Pour ces pharmaciens Dorvault était leur meilleur représentant, incarnation d'une pharmacie entreprenante, dynamique et industrielle, autant d'éléments qui pouvaient briser, auprès du régime, la mauvaise réputation de la profession. Obtenant la légion d'honneur, Dorvault devenait aussi une personnalité du régime, susceptible de défendre les intérêts des pharmaciens auprès du pouvoir, sur le modèle des médecins. Le lobbying passait clairement par ces stratégies de reconnaissance et d'identification de personnalités au sein du groupe professionnel. Si Dorvault utilisait la profession comme tremplin dans une stratégie d'ascension sociale, l'inverse était aussi vrai⁷⁴³.

La demande de Dorvault fut renouvelée en 1861, appuyée par des personnalités du monde pharmaceutique comme Aubergier, de Clermont-Ferrand, Vée, « l'un des pharmaciens les plus recommandables de la place de Paris »⁷⁴⁴. « Maire du sixième arrondissement pendant de longues années, il était à ce moment « inspecteur général de l'assistance publique ». Mr Bussy, directeur de l'École de pharmacie de Paris, insistait, lui aussi, sur la réputation dont jouissait la Pharmacie centrale au sein de la profession, sur la « bonne qualité » de ses produits⁷⁴⁵. Dorvault avait contribué à fonder ainsi « un établissement modèle sur la plus grande échelle et le plus complet en son genre ». La Légion d'honneur « serait sans aucun doute accueillie favorablement par tous les pharmaciens qui y verraient une preuve de l'intérêt que le gouvernement prenait aux choses de leur profession »⁷⁴⁶.

Ces demandes furent également soutenues par des courriers du monde politique comme le sénateur Delacroix. Pharmacien devenu maire de Chartres puis sénateur de l'Eure-et-Loir⁷⁴⁷, il commence sa carrière politique sous l'Empire et la poursuit sous la République. Dorvault reçoit aussi le soutien de Méro membre du conseil général des Alpes-Maritimes⁷⁴⁸. Méro était installé à Grasse, dans les Alpes-Maritimes. Après avoir exercé la pharmacie pendant quelques années, il s'était lancé dans la fabrication de la parfumerie en gros. Ayant quitté les affaires » il était « devenu maire de Cannes »⁷⁴⁹. La guerre de 1870 et le siège de Paris furent l'occasion pour Dorvault de se mettre en évidence et d'ajouter d'autres titres à ceux qu'il possédait déjà. Deux ans plus tard il demandait le grade d'officier de la légion d'honneur. Il reçut le soutien des membres les plus éminents de la Pharmacie centrale,

⁷⁴² *Ibid.*

⁷⁴³ *Ibid.*, lettre du 22 août 1862.

⁷⁴⁴ *Ibid.*, lettre du 24 février 1858.

⁷⁴⁵ *Ibid.*, lettre du 24 juillet 1862.

⁷⁴⁶ *Ibid.*

⁷⁴⁷ *Union pharmaceutique*, 1889.

⁷⁴⁸ Archives Nationales, F/12/5130, lettre du 21 juillet 1862.

⁷⁴⁹ *Union pharmaceutique*, mars 1874.

Schaeuffele, « docteur ès-sciences », Lefranc, secrétaire de la Société de pharmacie de la Seine-Inférieure » et « pharmacien honoraire au Havre », Blanquinque, « ancien président du tribunal de commerce » de Vervins, Emile Genevoix, « pharmacien à Paris, maire de Romainville et conseiller d'arrondissement », Vallée, « pharmacien honoraire à « Fontenay-les-Bois », Masson, « secrétaire général de la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine », Gravelle, « président de la société des pharmaciens de la Nièvre et conseiller municipal de Nevers », C. Rabotin, « pharmacien honoraire à Fontainebleau », Royer lui aussi pharmacien honoraire⁷⁵⁰. De nouveaux éléments cependant apparaissaient

On rappelait également l'action de Dorvault pendant les « années terribles ». « Directeur du service pharmaceutique de la société Internationale des secours aux blessés », il avait pris une part directe aux événements⁷⁵¹. Schaeuffele s'étonnait que, si « beaucoup de médecins » avaient été « promus au grade d'officier, pas un seul pharmacien ne l'avait été⁷⁵² ». La démarche s'inscrivait dans un esprit d'affirmation de la profession pharmacienne. Les directeurs de la société eux-mêmes, « le comte de Flavigny et le docteur Chenu »⁷⁵³ recommandaient l'attention du ministre sur les actes de M Dorvault. Né en 1799 en Autriche le comte de Flavigny appartient à la noblesse. Après la chute de l'Empire il entame une carrière de diplomate sous la Restauration. Il se retire sur ses terres après la révolution de 1830. Il ne tarde pas à rallier le régime de Louis-Philippe. En 1833 il entre au conseil général d'Indre-et-Loire. Il le préside à partir de 1840. Il accède ensuite à la chambre des pairs. Suite à la révolution de 1848 il est élu député d'Indre-et-Loire en 1849. Après son ralliement au prince il est réélu député. Il est ensuite battu à deux reprises en 1863 et 1869 et devient président de la Société Internationale en 1870.

Parmi les soutiens on trouvait également le « docteur Nélaton, chirurgien en chef » du service. Fils d'un tapissier, élève de Dupuytren, il obtient un doctorat de médecine en 1836. Nommé agrégé et chirurgien des hôpitaux en 1838 il devient professeur de chirurgie en 1851. A partir de 1866 il devient chirurgien ordinaire de l'Empereur. La même année il entre à l'Académie de médecine. En 1867 il démissionne de la faculté, reçoit le titre de professeur honoraire et est élu à l'Académie des Sciences. Le 14 août 1868 il devient sénateur. Il participe également aux expositions universelles de 1855 et 1867⁷⁵⁴. Ils étaient appuyés dans leur demande par « Duvergier de Hauranne », alors « député du cher »⁷⁵⁵. Publiciste et homme politique, né à Rouen, le 3 août 1798, mort à Flerry (Cher), le 19 mai 1887. Ses débuts dans la vie politique datent de 1824, époque à laquelle il collabora au journal le Globe. Professant des opinions

⁷⁵⁰ AN, F/12/5130, lettre du 14 août 1878.

⁷⁵¹ *Ibid.*, lettre de 1872.

⁷⁵² *Ibid.*, Lettre du 31 octobre 1872.

⁷⁵³ *Ibid.*, lettre du 23 mars 1872.

⁷⁵⁴ TULARD (Jean), *Dictionnaire du second Empire, op.cit.*, p 907.

⁷⁵⁵ AN, F/12/5130, lettre du 23 mars 1872.

très libérales, il fit partie de la Société « Aide-loi! Le ciel t'aidera! » dont Dorvault semble s'être inspiré. Il applaudit à la révolution de 1830. Député de Sancerre en 1831, il soutint jusqu'au bout la politique si ferme et si libérale inaugurée par Casimir Perier. A la mort de ce grand ministre, il se rapprocha de Thiers, dont il devint l'ami fidèle et dévoué. Après la révolution, il revint aux idées conservatrices et à la Législative, où il entra en 1850. Arrêté dans la nuit du 2 Décembre, après le coup d'Etat et exilé, il put rentrer en France en 1852 et vécut en dehors de la politique, exclusivement occupé à écrire sa grande Histoire du gouvernement parlementaire en France (10 volumes), qui lui ouvrit les portes de l'Académie française (1870)⁷⁵⁶. Le comte de Beaufort, secrétaire général de la société française de secours aux blessés militaires, se portait lui aussi garant des services rendus par Dorvault pendant « toute la durée de 1870-1871 (...) en qualité de pharmacien en chef des ambulances sédentaires »⁷⁵⁷. Le comte de Beaufort s'était illustré dans la fabrication de matériel orthopédique pour les soldats⁷⁵⁸, en particulier les jambes de bois articulées (prothèses).

Outre cette fonction au sein de la société de secours, Dorvault avait été « directeur du service pharmaceutique des ambulances du IV^e arrondissement » de la ville de Paris. Il avait effectué de nombreux « dons en médicaments à la Société internationale, aux Ambulances municipales ». Il avait également fourni des « chevaux et des voitures » employés « pour services publics ». Dorvault « avait renseigné les administrateurs (gouvernement de la défense nationale, ministères de la guerre, de la marine et du commerce) sur les ressources du siège en médicaments et pourvu à tous les besoins de cette nature »⁷⁵⁹. Nul doute que la période du siège avait permis à Dorvault de renforcer ses réseaux. L'usine de Saint-Denis avait été « mise à la disposition de l'administration pour les ambulances » et « utilisée par elle, pour l'emmagasinage des vivres de l'armée de Saint-Denis ». Une lettre de Dorvault renseignait d'ailleurs plus précisément sur la manière dont les locaux et les appareils avaient été utilisés par l'armée. Outre le stockage des « farines et des biscuits de l'armée de Saint-Denis », Dorvault « avait mis à la disposition de l'autorité civile les meules pour le décorticage de l'avoine destinée à entrer dans le pain »⁷⁶⁰. Dans le même temps l'entreprise avait « conservé son personnel » et effectué d'autres « sacrifices patriotiquement » et ce « malgré les difficultés pécuniaires du moment »⁷⁶¹. Enfin, « notable habitant du quartier Saint-Gervais et le plus en vue par l'espace occupé, l'importance des affaires, le nombre d'ouvriers », Dorvault avait « rendu pendant cette période le plus de services possibles à la population ouvrière et besogneuse » du quartier. Le maire lui-même témoignait de l'activité de son

⁷⁵⁶ SIMEON (Edouard), *Album des grands hommes et des grands faits de l'histoire de France depuis 1804*, 1902, p 184, BNF.

⁷⁵⁷ AN, F/12/5130, lettre du 5 septembre 1878.

⁷⁵⁸ RIANI (A.), Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer. Le Matériel de secours de la société à l'exposition de 1878. Manuel pratique de transport et d'hospitalisation rationnelle et rapide des blessés et malades, en temps de guerre et d'épidémie : types de brancards, wagons, voitures, baraques, tentes, appareils, etc., 1878, BNF.

⁷⁵⁹ AN, F/12/5130, 1872.

⁷⁶⁰ Lettre de Dorvault aux sociétaires de la PCF, 1878.

⁷⁶¹ AN, F/12/5130, note sommaire sur les titres de Dorvault.

concitoyen « pendant le siège »⁷⁶². « Il y a une quinzaine d'années, c'est-à-dire, à l'origine » de la pharmacie centrale, Dorvault avait « fait don à sa commune » d'origine, d'une « bibliothèque communale ». Dorvault participait également « à beaucoup d'œuvres d'encouragement et de charité ». Il intervenait également comme « commissaire-expert » du ministère.

Dorvault reçut l'appui de nombreuses personnalités et pas des moindres. Le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Dumas, soulignait, dans une petite apostille, à la fois l'importance de l'Officine et le « rôle considérable » qu'avait joué, « dans la transformation du mode d'approvisionnement des pharmacies », l'établissement fondé par Dorvault. Employé de pharmacie à Alais, Dumas avait étudié cette discipline en Suisse. De retour en France, il était devenu répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique et avait épousé la fille de Brongniart. En 1832 il était nommé professeur adjoint à la Faculté des sciences de Paris. La même année, il intégrait l'Académie des sciences. Professeur titulaire en 1841, membre de l'Académie de médecine en 1843, il tente en parallèle une carrière politique. Après quelques échecs sous la monarchie de Juillet, il devient député du Nord sous la seconde République (1849). Louis-Napoléon-Bonaparte le désigne ministre de l'agriculture. Le 26 janvier 1852 il est nommé sénateur dès la première vague de promotion. Nommé à la commission municipale de Paris il en devint vice-président en 1855 et président de 1859 à 1870. En 1868 il est désigné secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences⁷⁶³. Dumas n'était pas seulement une notabilité scientifique il était aussi une notabilité politique, un personnage influent.

Louis Pasteur, de l'Institut, alors directeur de l'Ecole normale supérieure, figurait aussi parmi les signataires. Il avait « eu l'occasion, à divers reprises, de recourir à la science et à l'obligeance » de Dorvault et de « visiter le bel établissement » qu'il avait fondé. La coopérative devait encore rendre, selon les mots de l'illustre savant, « de très grands services »⁷⁶⁴. Outre Pasteur, d'autres membres de l'institut apportaient leur soutien au scientifique et à l'industriel qu'était Dorvault comme Fremy, « professeur au Museum et président de l'Association française pour l'avancement des sciences », H Sainte-Claire-Deville, « professeur à l'Ecole normale supérieure », Chatin, « directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie et membre de l'Académie de médecine », Bouchardat, alors « professeur d'hygiène à la Faculté de médecine et membre de l'Académie », Roux, « pharmacien inspecteur de la marine », Poggiale, « membre de l'Académie de médecine et ancien inspecteur général de la pharmacie militaire ». On trouvait également dans ce réseau des politiques. M Vautrain, député, président du Conseil municipal de Paris, et de Mably, député et questeur à la Chambre, apportaient leur soutien à la candidature de Dorvault. Par son travail, son œuvre Dorvault était devenu, aux yeux de ses contemporains, une personnalité du monde scientifique et industriel. Il n'était plus seulement un notable

⁷⁶² *Ibid.*, lettre du 19 août 1878.

⁷⁶³ TULARD (Jean) (Dir.), *Dictionnaire ...*, *op. cit.*, p 457.

⁷⁶⁴ AN, F/12/5130, lettre de 1878.

au sein de la profession, il évoluait clairement parmi une élite. En renforçant les liens entre la pharmacie et la chimie, en cherchant à décloisonner les frontières de la profession, en établissant des passerelles entre l'industrie, le médicament et la chimie, Dorvault avait su renforcer ses réseaux sociaux. Entre 1862 et 1878 quelque chose avait changé, le directeur de la Pharmacie centrale jouait non plus seulement de la reconnaissance du corps pharmaceutique il s'inscrivait désormais dans la notabilité.

Ses réseaux, d'ailleurs, s'étendaient à l'échelle mondiale. En 1878, Dorvault était « membre de la plupart des sociétés pharmaceutiques de France, des sociétés pharmaceutiques de l'Allemagne du Nord, de la Grande Bretagne, de Bruxelles, de Buenos Aires, de Lisbonne, de Madrid, de Saint-Petersbourg, de Turin, de la Société de médecine de Constantinople, de L'institut d'Egypte, des Sociétés chimique et botanique de France, membre fondateur de la Société française pour l'avancement des sciences et de la Société protectrice des apprentis, de la Société des amis des sciences ». Parmi les preuves qui témoignaient des liens qu'avait su tisser Dorvault avec des sociétés internationales, on trouvait une « lettre de E. Seguin »⁷⁶⁵, président de la Société pharmaceutique des Etats-Unis⁷⁶⁶ évoquant un « plan d'uniformité pharmaceutique et médicale » dans la perspective « Congrès international de Genève ».

L'ascension de Dorvault témoignait de l'importance que l'Empereur accordait à ces nouvelles élites. Tout comme son oncle illustre, le neveu s'appuierait sur ses « masses de granit ». Ceci n'est pas sans rappeler les analyses de Charles Maier. « En France, la monarchie orléaniste et plus tard le second Empire créèrent avec zèle leurs propres notables et autres obligés titrés. En général, tous les grands mouvements de réformes institutionnelles des années 1860 impliquèrent un effort pour solidifier le pouvoir national par une large cooptation menée par la bourgeoisie. L'Autriche et la Hongrie post-réconciliation, la confédération et l'empire germanique de Bismarck (au moins de 1867 à 1878), la France bonapartiste, l'Italie menée par la vieille droite, puis sous la gauche menée par Depretis, la Grande-Bretagne durant la 2e réforme, et même l'Amérique post-guerre civile et le Japon des Meiji ; chaque régime trouvait urgent d'admettre des cercles bourgeois sélectionnés qui avaient, auparavant, été mis à l'écart des élites gouvernantes»⁷⁶⁷. Jean-Claude Yon rappelle que « Napoléon III est le premier chef

⁷⁶⁵ Archives nationales, A/12/5130, lettre du trois juillet 1878.

⁷⁶⁶ SEGUIN (Edouard), 1812-1880. Il Publie en 1846 un livre sur le traitement moral, hygiène et éducation des idiots. Cet ouvrage fait sa gloire. Il noue alors des liens avec des médecins anglais et états-uniens. Il émigre aux Etats-Unis où ses travaux sont reconnus. Il se rend à Cleveland en 1851. De 1854 à 1857 il aide le docteur Wilbur à l'école expérimentale d'Albany. Il est reçu docteur en médecine à l'University College de New York. En 1862 il devient membre de l'AMA. Il s'installe à New York en 1863 et publie un gros traité (idiocy and his treatment). Il présidera l'Association of medical officers of American institutions for idiotic and Feeble-minded Persons. Il participe à de nombreux congrès internationaux comme délégué de l'American medical association. Il rédige en 1873 un grand rapport sur l'éducation des enfants normaux et anormaux comme délégué des Etats-Unis à l'Exposition Internationale de Vienne en 1873. THUILLIER (Guy), « Seguin », in TULARD (Jean) (dir.), *Dictionnaire....., op.cit.*, p 1184-1185.

⁷⁶⁷ « In France, the orleanist monarchy and later the second empire diligently created their own notables and titled retainers. In general, all the great institutional reform movements of the 1860s involved an effort to strengthen national power by broad co-optation of bourgeois leadership. Post-ausgleich austria and hungary, the bismarckian north german confederation and empire (at least from 1867 to 1878), Bonapartist France, Italy under the old right

d'Etat à s'intéresser aux questions économiques et à avoir sur le sujet, une vision cohérente et globale⁷⁶⁸. La « conjoncture » fut certes favorable, mais l'Empereur sut également mettre en « place de nouvelles structures » qui permirent à la France de s'engager « pleinement dans la révolution industrielle ». Outre les lois sur les sociétés, Napoléon III introduit le « libre échange »⁷⁶⁹. L'empire négocie des traités bilatéraux avec « la Belgique (1861), l'Italie (1863), le Zollverein (1863), l'Autriche ». Par ailleurs, c'est aussi durant cette période que « le monde bancaire contemporain se met en place »⁷⁷⁰. C'est bel et bien sous le second Empire qu'a lieu un « bond avant économique » même si un ralentissement s'opère après 1860. A cet égard, Dorvault était loin d'être le seul pharmacien à bénéficier des largesses honorifiques du régime. Dorvault utilisa sa position de chef d'entreprise pour revendiquer auprès du gouvernement un certain nombre de marque d'honorabilité comme la Légion d'honneur. Cette stratégie qui pouvait apparaître de prime abord comme très personnelle était cependant étroitement lié aux intérêts de la profession. La reconnaissance du gouvernement envers le dirigeant fondateur de la centrale était synonyme d'une marque d'estime envers la profession en général. Sous-jacent à la naissance de la PCF, il y avait aussi cette ascension d'un groupe social.

Parallèlement à cette reconnaissance institutionnelle, Dorvault vit sa fortune s'accroître. Mesurer la fortune de la bourgeoisie fut l'une des grandes tâches de l'histoire sociale des années 1970/1980. « Les déclarations de succession et les inventaires et partages notariés qui suivent les décès permettent dans une large mesure d'évaluer non seulement l'importance des successions, mais aussi la fortune des ménages »⁷⁷¹. L'analyse de la succession de Dorvault est intéressante à plus d'un titre⁷⁷². Elle témoignait tout d'abord de l'ascension qu'avait connue le fils du sabotier, les actifs de la communauté s'élevant alors à 1 816 087, 99 fr. Les observations faites par Adeline Daumard à partir des annuités successorales sont ainsi confortées par le cas de Dorvault. « L'expansion économique du second Empire » a bien entraîné « un enrichissement important »⁷⁷³. La progression fut en effet de 50% entre 1860 et 1885. Si le patrimoine fut par la suite amputé du fait des pertes subies par l'entreprise, son étude révèle l'enrichissement considérable de celui qui fut, entre 1852 et 1879, le directeur de la PCF. La fortune de Dorvault confirme également une autre tendance marquante du XIXe siècle. « La richesse » est d'abord « l'apanage des citadins ». Elle entretient « des liens étroits avec le profit industriel et commercial »⁷⁷⁴. En s'appuyant sur les actifs de la communauté on peut arriver à répartir la fortune

and thereafter under the left led by Depretis, Britain of the second reform bill, even post-civil war America and Meiji Japan: each regime found it urgent to admit select bourgeois circles that were previously outside the governing elites MAIER (Charles S.), "Fictitious bonds of wealth and law": on the theory and practice of interest representation", in BERGER (Suzanne) (dir), *Organizing interest in western Europe*, op.cit., p 38.

⁷⁶⁸ YON (Jean-Claude), *Le second Empire ...*, op. cit., p 102.

⁷⁶⁹ *Ibid.*, p 108.

⁷⁷⁰ *Ibid.*, p 105.

⁷⁷¹ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France*, Aubier-Montaigne, 1987, p 85.

⁷⁷² Archives de la Seine, DQ7 11401, n 789 et DQ7 11408, NMRO, 782. Voir Annexes.

⁷⁷³ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois et la...*, op.cit., p. 86.

⁷⁷⁴ *Ibid.*, p 87.

Dorvault en plusieurs postes. Nous avons repris les classifications proposées par Mlle Adeline Daumard⁷⁷⁵ et M. Pierre Léon⁷⁷⁶.

La lecture de l'inventaire témoigne tout d'abord de la place particulière de Neuilly dans le patrimoine immobilier des Dorvault. Les Dorvault louaient à Neuilly. Ils étaient également propriétaires à Neuilly à proximité donc du lieu où la PCF avait vu le jour⁷⁷⁷. « Les bourgeois parisiens » note A. Daumard, « possédaient des maisons dans les quartiers où ils avaient travaillé »⁷⁷⁸. Le cas de Neuilly est intéressant car ni vraiment dans la capitale intra-muros ni vraiment en dehors. Il s'agit d'un quartier intermédiaire. « Les représentants de la moyenne bourgeoisie avaient des maisons rurales proches de Paris et des terres dans la Seine, achetées généralement à bas prix »⁷⁷⁹. Approcher la fortune immobilière est essentielle pour qui veut mesurer la nature du patrimoine bourgeois. L'historien se heurte cependant à des obstacles. L'évaluation des immeubles est souvent conjecturale⁷⁸⁰ notamment dans les inventaires après décès. « Le seul chiffre de leur revenu est fourni »⁷⁸¹. Les historiens ont cependant imaginé des procédés pour restituer un tableau du patrimoine immobilier. P. Léon, s'appuyant entre autre sur les travaux d'A. Daumard, imagine que ce montant des loyers est synonyme d'une capitalisation sur la base de 5%⁷⁸² (de la valeur du bien). Ainsi les loyers générés par l'occupation de la Maison de Neuilly⁷⁸³ laissent penser que la valeur de l'immeuble occupé s'élevait à près de 300 000 F. Il est également possible de procéder à une estimation de la fortune immobilière des Dorvault en recalculant au préalable la valeur de l'actif afin de s'approcher au plus près de la fortune du couple. Nous avons laissé dans l'actif les valeurs locatives dues aux Dorvault. A l'inverse nous avons retiré les loyers dus par les Dorvault⁷⁸⁴ ainsi que certaines créances (les créances contre)⁷⁸⁵. La fortune (avant les reprises et le calcul des dettes) est alors évaluée à 1 786 087,99 F auquel il faut ajouter la valeur approximative des immeubles en possession du couple ce qui porte alors l'actif à 2 087 357,99 F. Il ne s'agit bien sûr que d'une estimation. La fortune immobilière des Dorvault peut être estimée à 301 270 F. Nous en avons exclus les loyers que nous rangeons dans les liquidités liées aux valeurs mobilières. Ainsi nous pouvons avoir une idée de la composition de la fortune de la communauté.

⁷⁷⁵ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris...*, *op. cit.*

⁷⁷⁶ LEON (Pierre) *et alii*, *Géographie de la fortune...*, *op.cit.*

⁷⁷⁷ Les écuries du roi Louis-Philippe à Neuilly.

⁷⁷⁸ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris...*,*op.cit.*, p. 267.

⁷⁷⁹ *Ibid*, p 261.

⁷⁸⁰ LEON (Pierre) *et alii*, *Géographie de la fortune*, *op. cit.*, p 47.

⁷⁸¹ *Ibid*, p 47.

⁷⁸² *Ibid*, p 47.

⁷⁸³ Voir Annexes, ligne 4.

⁷⁸⁴ Voir ANNEXES, ligne 4 de l'inventaire, loyers d'avance des Maisons de Neuilly.

⁷⁸⁵ Voir ANNEXES, ligne 97 de l'inventaire, Créances contre M Dorvault.

Tableau 11. Estimation de la composition de la fortune Dorvault d'après l'inventaire après décès.

Estimation de la fortune Dorvault	Immeubles	Valeurs mobilières
2 087 357,99 F	14,4%	85,6%

La fortune des Dorvault serait donc sans doute essentiellement mobilière. Ceci n'est guère surprenant. « Pour les négociants et industriels, la domination du mobilier est, tout naturellement constante, voire éclatante, pour des raisons évidentes, car ils éprouvent, plus que les autres catégories de la bourgeoisie, un besoin constant et croissant de fortes liquidités »⁷⁸⁶. Les chiffres que nous fournissons sont sujets à caution⁷⁸⁷. Ils se rapprochent pourtant des calculs effectués par Mlle A. Daumard dans son étude sur la bourgeoisie parisienne. La part des valeurs mobilières au sein de l'actif du groupe des négociants s'élèverait à 82,9% à la fin de la monarchie de Juillet⁷⁸⁸. Il est possible dans certains cas de décomposer la fortune immobilière de la bourgeoisie en tentant de repérer notamment ce qui relève du patrimoine local (ici Paris) et du patrimoine extérieur (en l'occurrence la province). Nous n'avons pu entreprendre ceci pour la fortune Dorvault en raison des informations lacunaires dont nous disposons.

F.P. Codaccioni, A. Daumard⁷⁸⁹, P. Léon ont tous montré, à partir de leurs travaux, la croissance et la nette du patrimoine mobilier au sein des fortunes bourgeoises au cours du XIXe siècle. Dès la Restauration « les parisiens les plus riches possédaient de nombreux immeubles, mais les biens mobiliers représentaient, en moyenne, le tiers environ de la fortune totale »⁷⁹⁰. Afin de mieux définir la nature de cette fortune mobilière ces mêmes historiens ont établi des catégories, catégories que nous avons partiellement reprises avec quelques modifications.

⁷⁸⁶ LEON (Pierre) *et alii*, *Géographie de la fortune ...*, *op. cit.*, p. 173.

⁷⁸⁷ En effet ils sont très largement inférieurs aux moyennes calculées par Mlle A. Daumard (il est vrai à l'échelle nationale) qui estime la part du secteur mobilier à 45% du total à la fin du second Empire. Voir DAUMARD (A.), « la fortune mobilière en France selon les milieux sociaux (XIXe-XXe siècles), *Revue d'histoire économique et sociale*, t 44, 1966, p 373.

⁷⁸⁸ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris...*, *op. cit.*, p 262-263.

⁷⁸⁹ *Ibid*, p 264.

⁷⁹⁰ *Ibid*, p 268.

Tableau 12. Composition de la fortune des Dorvault (1879).

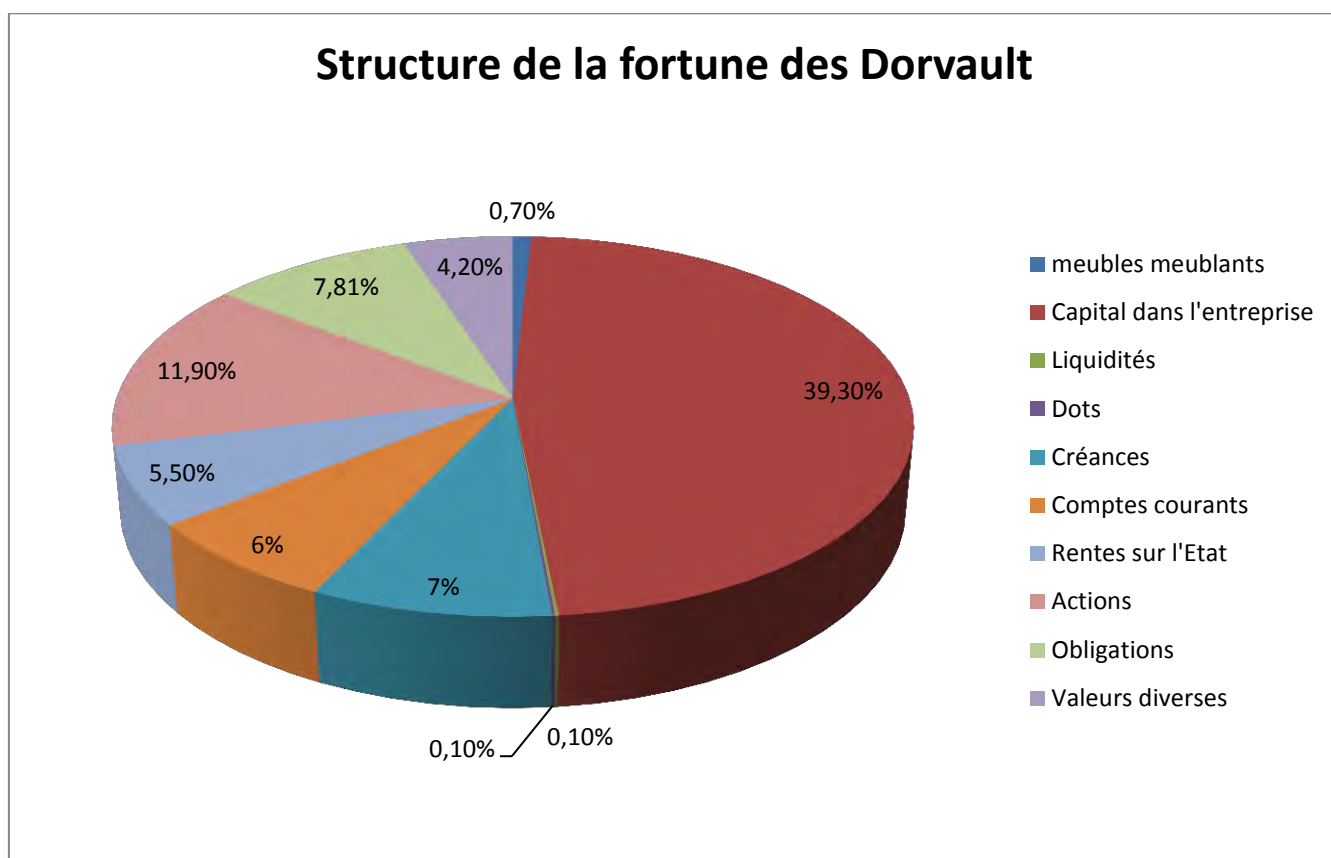
VALEURS MOBILIERES	VALEURS ABSOLUES	PART DE CES VALEURS MOBILIERES AU SEIN DE LA FORTUNE DORVAULT
Meubles meublants/ mobilier	14 499 F	0,7%
Capital dans l'entreprise	820 997,09 F	39,3%
1-Actions	100 000 F	4,8%
2-Obligations	55 550 F	2,6%
3-Compte-courant.	656 447, 09 F	31,5%
4-Part dans les bénéfices	9000 F	0,4%
Les liquidités	2 811 F	0,1%
Les dots	210 000 F	10%
Les créances	148 280,66 F	7%
1-Prêts	17 470,66 F	0,8%
2-Investissements	130 810 F	6,2%
Comptes-courants et assurances	125 628,82 F	6%
Rentes sur l'Etat :	115 988 F	5,5%
1-Français	61 275 F	2,9%
2-Etranger	54 713 F	2,6%
Actions	102 614 F	11,9%
1.Chemins de fer		
1.1.Français	7450 F	0,3%
1.2.Etrangères	1953 F	0,09%
2.Valeurs industrielles ⁷⁹¹		
3.Valeurs financières		
3.1.Françaises	85 669 F	4 %
3.2.Etrangères	1995 F	0,09%
4.Valeurs diverses.	5547 F	7,42%
Obligations.	167 615,50 ⁷⁹³ F	7,81%

⁷⁹¹ Les valeurs industrielles concernent essentiellement la PCF. Elles ont été calculées dans le poste capital de l'entreprise.

⁷⁹³ Les obligations de la PCF sont calculées à part.

1.Chemins de fer.		
1.1.France.	49 410,21 F	2,3%
1.2.Etrangères.	4185 F	0,2%
2.Industrielles ⁷⁹² .		
3.Financières.		
3.1.Françaises.	23 898,15 F	1,1%
3.2.Etrangères.	382,50 F	0,01%
4.Valeurs diverses	89 739,64 F	4,2%

Figure 4. Structure de la fortune des Dorvault.



D'après A. Daumard le capital mobilier est une « estimation qui dans toutes les successions semblent avoir été constamment minorées⁷⁹⁴ ». Aux yeux de P. Léon cette catégorie est « assez peu significative et vraiment très éloignée des réalités, même successorales »⁷⁹⁵. Dans le cas des Dorvault on notera que ce capital est relativement faible. Notons que chez les négociants actifs étudiés par A. Daumard à la fin de la Restauration la part des meubles meublants ne représente guère que 2,7% au sein de la fortune⁷⁹⁶. La seconde ligne s'intéresse au capital dans l'entreprise⁷⁹⁷. Nous avons considéré ici comme capital tout ce

⁷⁹² Les valeurs obligataires industrielles ont été incluses dans le poste capital de l'entreprise.

⁷⁹⁴ *Ibid*, p 288.

⁷⁹⁵ LEON (Pierre) *et alii*, *Géographie de la fortune et structures sociales...*, *op. cit.*, p. 288.

⁷⁹⁶ *Ibid*, p 262.

⁷⁹⁷ Nous suivons là l'ordre proposé par A. Daumard dans son étude sur les bourgeois de Paris, p 262-263.

qui avait trait à la PCF. Ainsi dividendes, actions, obligations, compte-courant (qui pourrait être aussi considéré comme de la liquidité) ont été additionnés afin de cerner ce que représentait la coopérative dans la fortune du couple. « Les négociants, même ceux qui étaient relativement âgés, engageaient toute leur fortune dans leur entreprise. C'était même un des traits qui les distinguaient des boutiquiers »⁷⁹⁸. A cet égard le cas de Dorvault est particulièrement représentatif de cette situation. Si le capital investi dans l'entreprise est important il est à noter qu'il représente cependant moins de la moitié de la fortune, ce qui n'était pas le cas des négociants à la fin de la Restauration (68,9%)⁷⁹⁹ Faut-il voir ici un changement de stratégie de la bourgeoisie entre le début du XIXe siècle et les années 1880 avec une plus grande diversification des placements ? Ou faut-il voir dans ce choix celui d'un pharmacien devenu négociant ?⁸⁰⁰

La troisième ligne concerne les liquidités, rubrique susceptible de générer des confusions. Nous avons décidé de faire figurer dans cette catégorie les deniers comptants⁸⁰¹ ainsi que les loyers⁸⁰². Ces liquidités atteignent alors péniblement 0,3% de la fortune du couple. Comme le rappelle P. Léon « les liquidités des groupes dominants, à quelques exceptions près, sont nettement plus médiocres, en %, que celles des classes moyennes et inférieures⁸⁰³ ». Il peut sembler étrange de classer dans une rubrique spécifique les dots attribuées par le couple lors des mariages de leurs filles. Le fait est que les sommes sont importantes. Elles méritaient donc qu'on les isolât. Nous aurions pu les retirer de la fortune car, d'une certaine manière, elles n'appartiennent plus aux Dorvault. C'eût été cependant négliger un aspect central de la mentalité bourgeoise à savoir l'importance des alliances matrimoniales qui sont aussi des alliances matérielles entre des familles. Les créances peuvent constituer une part importante des actifs successoraux. Il est cependant difficile de distinguer entre ce qui relève de simples prêts et ce qui relève d'investissements. Nous avons considéré ici que lorsque les sommes n'étaient pas rondes il s'agissait plutôt de dettes liées à des prêts suivant là les méthodes préconisées par A. Daumard. « Les bourgeois parisiens, dans tous les milieux, prêtaient des sommes, petites et grandes, à des particuliers, avec ou sans l'intermédiaire d'un notaire »⁸⁰⁴. Il est toutefois intéressant de noter que ce chiffre est inférieur aux calculs de P. Léon pour les négociants et industriels lyonnais à une date il est vrai légèrement antérieure (1869). Celui-ci estime en effet que les créances constituent 20,9% des actifs de ce groupe. Dorvault n'hésite pas, on le voit au prix aussi de risques (faillite Bourrières), à investir dans les entreprises de ses confrères. A. Daumard ainsi que Pierre Léon attachent de l'importance au poste des comptes courants et des diverses formes d'assurances. Le second a pu noter la hausse de ces deux éléments (parallèlement à

⁷⁹⁸ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris...*, *op. cit.*, p 264.

⁷⁹⁹ *Ibid*, p 262-263.

⁸⁰⁰ D'après A. Daumard le capital placé dans l'entreprise représente 35,7% de la fortune des membres des professions libérales à la fin de la Restauration, *Ibid*, p 262-263.

⁸⁰¹ ANNEXE, ligne 91.

⁸⁰² ANNEXE, lignes 6 et 7.

⁸⁰³ LEON (Pierre) *et alii*, *Géographie de la fortune...*, *op. cit.*, p. 288.

⁸⁰⁴ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris...*, *op. cit.*, p 265.

la chute des créances) dans les fortunes lyonnaises⁸⁰⁵ au cours du XIXe siècle. Si l'on y avait adjoint le compte-courant possédé par Dorvault à la PCF la part de ce poste se serait élevée à 35,7%. Les placements divers opérés par Dorvault sont nombreux. Nous avons ici très largement repris les méthodes de P. Léon et A. Daumard. Il est intéressant de noter la diversification des placements opérés par le couple.

La fortune des Dorvault comporte pour partie des placements en fond d'Etat. « Les fonds publics français jouaient le rôle qu'assumaient les immeubles dans les catégories sociales plus fortunées » écrit A. Daumard⁸⁰⁶. « Tous les milieux possédaient des rentes sur l'Etat ». D'après A. Daumard, celles-ci ne constituaient cependant pour « la moyenne bourgeoisie (...) qu'un appoint »⁸⁰⁷. La situation des Dorvault pourrait étayer cette analyse. Si l'on s'intéresse aux orientations géographiques des placements on notera une répartition relativement équitable entre France (52,8%) et étranger (47,2%). L'empire ottoman dont Pierre Léon souligne la timide apparition dans les fortunes lyonnaises en 1869⁸⁰⁸ tient la première place dans les placements étrangers. En seconde position on trouve l'Italie (25,8%). Enfin l'Espagne (15,7%) et l'Autriche (6,7%) qui n'occupent qu'une place tout à fait mineure. Si l'on se tourne vers les « placements proprement économiques »⁸⁰⁹ l'inventaire après décès de Dorvault fournit également des enseignements intéressants. « Dès la Restauration l'achat d'actions constitue un mode de placement⁸¹⁰ » des familles bourgeoises. Les placements en actions effectués par Dorvault nous renseignent sur les stratégies de la bourgeoisie. Tout d'abord il est intéressant de noter que le capital des Dorvault est très concentré. Près de la moitié des actions (100 000 F) est placée dans l'entreprise (PCF). « Simplicité », « tel est le premier caractère de la composition des fortunes » observe A. Daumard dans son étude sur la fortune de la bourgeoisie⁸¹¹. Le reste est composé de placements diversifiés, placements que nous allons tenter d'analyser. Sur un plan géographique le capital en actions des Dorvault est centré essentiellement sur la France. Les seules actions possédées par le couple à l'étranger concernent les chemins de fer romains et des actions du Crédit Foncier d'Autriche (au total à peine moins de 2% des placements en actions). Afin de mieux cerner les secteurs d'investissement de Dorvault nous avons repris les découpages de F. P. Codaccioni (valeurs de chemins de fer...).

⁸⁰⁵ LEON (Pierre) *et alii*, *Géographie de la fortune...*, *op. cit.*, p. 300.

⁸⁰⁶ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris...*, *op. cit.*, p. 266.

⁸⁰⁷ *Ibid.*

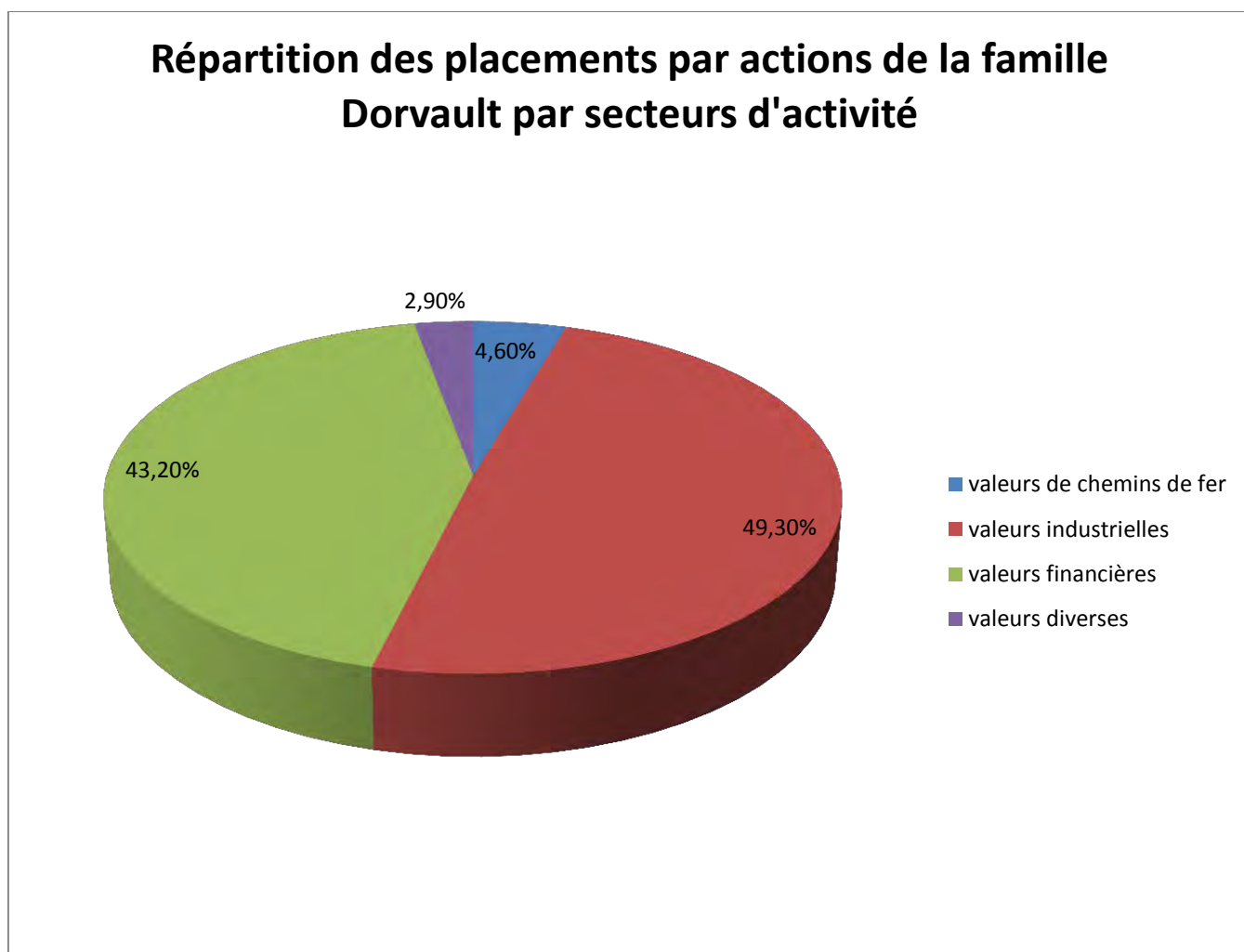
⁸⁰⁸ LEON (Pierre) *et alii*, *Géographie de la fortune...*, *op.cit.*, p. 311.

⁸⁰⁹ *Ibid.*, p 319.

⁸¹⁰ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris...*, *op. cit.*, p. 266.

⁸¹¹ *Ibid.*, p 269.

Figure 5. Répartition des placements par actions de la famille Dorvault par secteurs d'activité

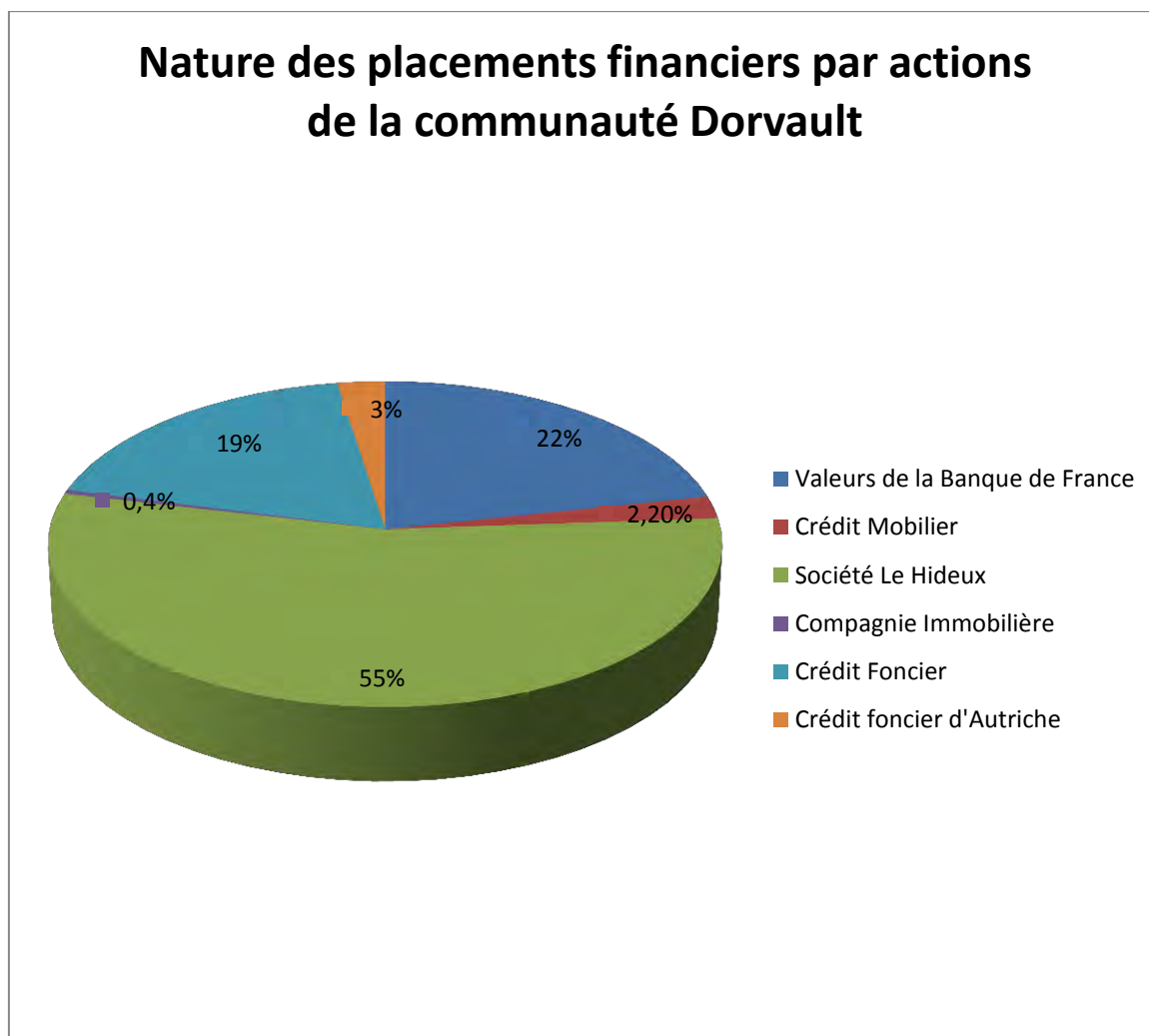


Les deux secteurs d'investissement sont l'industrie (ce qui s'explique par la PCF) et la finance. Les placements dans les valeurs de chemins de fer sont en revanche très faibles ce qui est plutôt étonnant ce type d'investissement ayant en général la faveur de la bourgeoisie⁸¹². La place prise par les valeurs financières est plus surprenante. P. Léon la situe, vers 1869, autour de 10% de l'actif actions dans la série des communautés⁸¹³. Elle dépasse ici les 40% et rivalise presque avec les placements au sein de l'entreprise. Spéculation et concentration caractérisent ainsi les placements des Dorvault.

⁸¹² Voir les travaux de P. LEON.

⁸¹³ LEON (Pierre) et alii, *Géographie de la fortune....*, op. cit., p. 328.

Figure 6. Nature des placements financiers par actions de la communauté Dorvault.

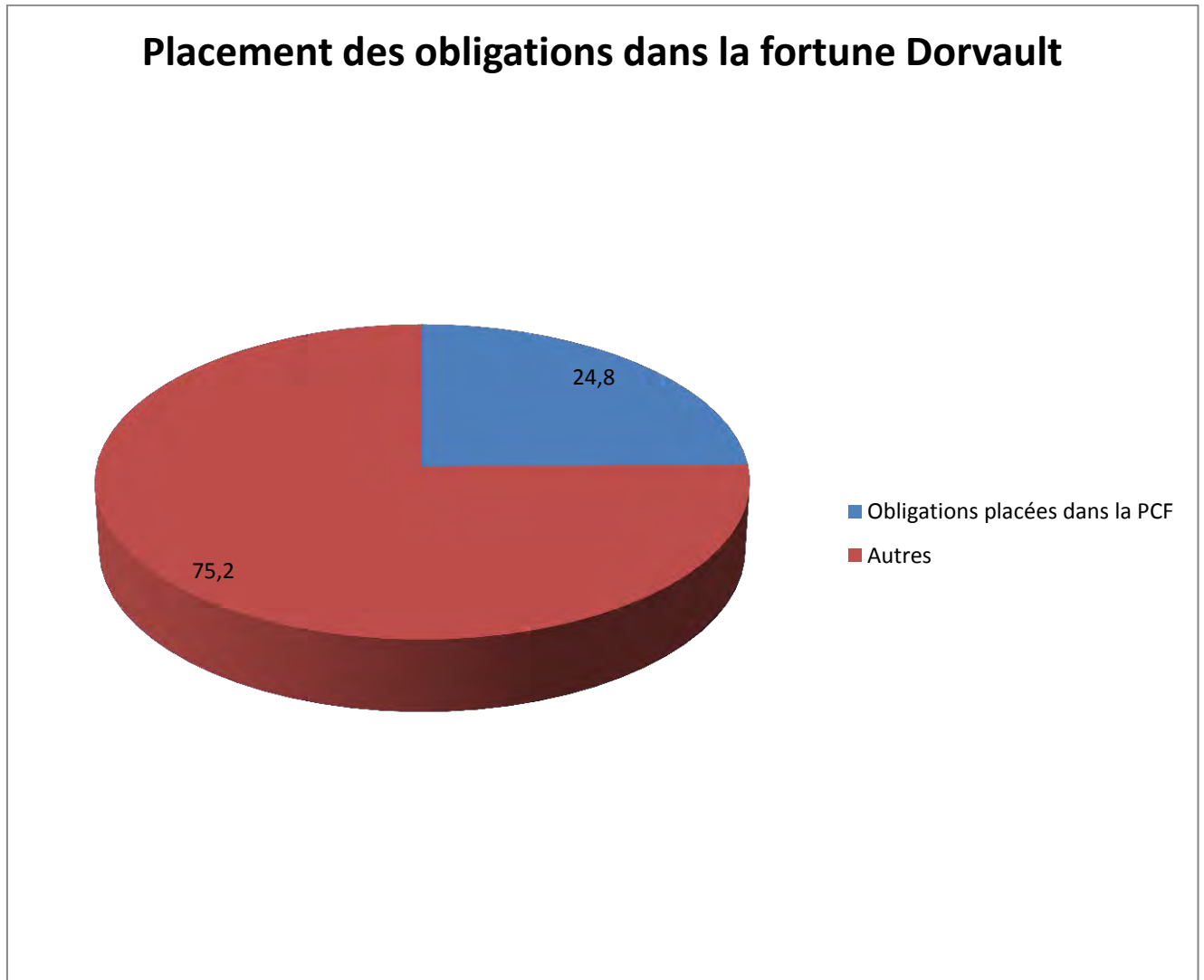


Sans surprise la Banque de France apparaît à hauteur de 22%. « L'action de la Banque de France était considérée comme une valeur sûre, un placement de père de famille »⁸¹⁴. Aux yeux de A. Daumard « la place que tenaient les actions de la Banque de France dans la plupart des grosses fortunes les rattachait à la capitale, car alors la banque de France apparaissait surtout comme la Banque de Paris »⁸¹⁵. Le Crédit Foncier témoigne d'une fortune constituée sous le second Empire. On notera bien entendu l'importance des placements au sein de la Société Le Hideux. Parmi les autres placements compris dans la fortune Dorvault il faut compter avec les obligations. Tout comme pour les actions nous avons incorporé dans nos calculs les obligations placés par la communauté dans la PCF.

⁸¹⁴ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris...*, op. cit., p. 267.

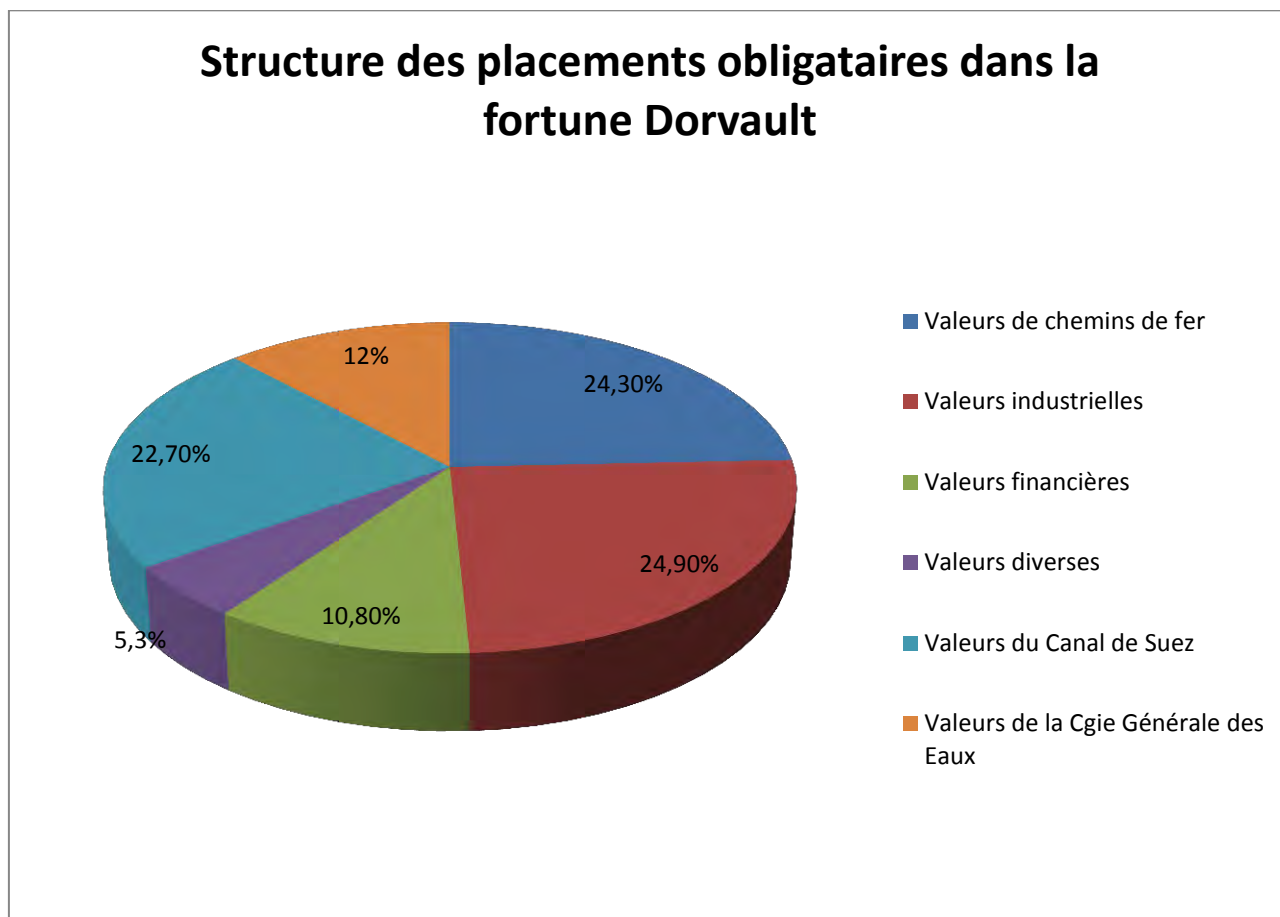
⁸¹⁵ *Ibid*, p. 270.

Figure 7. Placement des obligations dans la fortune Dorvault.



Les obligations placées dans la PCF représentent un quart des placements obligataires. On peut donc observer ici une plus grande diversification du capital. Si l'on s'attache à la dimension géographique des placements on peut constater une nette préférence pour la France. Plus intéressante peut-être est l'étude par secteurs.

Figure 8. Structure des placements obligataires dans la fortune Dorvault.



Les valeurs ferroviaires représentent un quart des placements ce qui est plus faible que la moyenne calculée par P. Léon pour les lyonnais (55% du capital-obligations dans les communautés)⁸¹⁶. Il est à noter que chez les industriels ce seuil s'élève à 88,7%⁸¹⁷. Les valeurs industrielles se situent au même niveau, ce qui s'explique par la détention d'obligations de la PCF. Nous avons également décidé de faire figurer des placements spécifiques au sein d'entreprises comme le Canal de Suez et la Compagnie Générale des Eaux, lesquels sont loin d'être négligeables. La fortune de Dorvault révèle à la fois l'attachement à l'entreprise et la volonté de diversifier les placements et les avoirs. Le 23 juillet 1880⁸¹⁸ les valeurs de la communauté sont brutalement diminuées. Après analyse des comptes la PCF se révèle être fortement endettée. Les liquidités dont dispose Dorvault au sein de la coopérative (à travers le compte courant) sont ainsi réduites de 662 274, 04 F, soit 31,4% de la fortune estimée au départ. Les

⁸¹⁶ LEON (Pierre) *et alii*, *Géographie de la fortune...*, *op.cit.*, p. 331.

⁸¹⁷ *Ibid.*, p. 333.

⁸¹⁸ Archives de la Seine, DQ7/11408, n 782, 23/07/1880.

risques n'étaient donc pas absents lorsque l'on s'engageait à la tête d'une commandite. Une question bien entendu reste en suspens, savoir l'enrichissement des autres coopérateurs. Une enquête devrait être menée à fin de retrouver d'autres successions pharmaciennes au XIXe siècle.

Malgré sa dimension coopérative la Pharmacie centrale présentait toutes les caractéristiques d'une commandite en particulier dans sa gestion, extrêmement centralisée. Dorvault concentrait en effet dans ses mains l'essentiel du pouvoir. Le conseil de surveillance n'exerçait sa mission qu'imparfaitement. Les sociétaires s'en remettaient en grande partie aux décisions du gérant. Dorvault symbolisait à lui seul les ambitions de ce groupe social et professionnel qu'était la pharmacie officinale. Ces couches capacitaires qui avaient vu croître leur fortune et leur richesse sous le second Empire appartenaient à cette France nouvelle qu'évoquera Léon Gambetta dans ses discours politiques des années 1870. Ces hommes étaient en quête d'honorabilité on pourrait aussi dire de considération à l'image de cette légion d'honneur qui était un élément de distinction. La fortune de Dorvault témoignait de la réussite individuelle du gérant de la PCF. Elle ne doit cependant pas masquer le fait que la Pharmacie centrale fut aussi sans doute une réussite collective. La PCF confirme et infirme à la fois les thèses de Jean-Baptiste Say ou de Schumpeter sur le rôle de l'entrepreneur dans la création d'entreprise. Certes le rôle de Dorvault fut décisif mais il ne fut pas seul. La PCF montre que des groupes sociaux intermédiaires purent jouer un rôle dynamique dans le processus d'industrialisation de la France au XIXe siècle. Surtout la PCF nuance une vérité souvent considérée comme parole d'évangile à savoir que la création d'entreprises ne pouvait se faire qu'en dehors des carcans du corporatisme. En fait c'était bel et bien la loi qui par le monopole qu'elle conférait aux pharmaciens sur le marché du médicament leur donnait l'assurance et la confiance suffisante pour se lancer sur le marché⁸¹⁹. Les capacités en gestation, comme les pharmaciens, ont pu trouver dans le régime du second Empire un statu quo entre leur aspiration à l'ordre (essentiel pour la prospérité du commerce) et leur désir d'ascension sociale et de modernité. Si février 1848 fut le printemps des ouvriers décembre 1852 fut l'hiver des ordres capacitaires.

⁸¹⁹ Si l'on souhaite approfondir, LE VAN-LEMESLE (Lucette), « Les économistes français du XIXe siècle et la création d'entreprise », in MARSEILLE (Jacques) (dir.), *Créateurs et ...*, op. cit, p 35-50.

CHAPITRE III. PRODUCTION ET GESTION DU PERSONNEL.

La préparation et la fabrication du médicament constituent au début du XIXe siècle l'activité centrale du pharmacien d'officine⁸²⁰. L'émergence d'entreprises du type de la PCF posait à terme la question du maintien de cette activité au sein de l'officine. Le risque était en effet très grand de voir la fabrication des drogues s'industrialiser et le pharmacien devenir un simple débitant. Aux yeux de Dorvault cependant la PCF ne nuirait pas aux intérêts des pharmaciens. Bien au contraire, la coopérative des pharmaciens de France s'attacherait à défendre le principe d'une pharmacie de laboratoire et d'un pharmacien préparateur. La fabrication industrielle devait ainsi sauver un art en déclin. La PCF apparaît de ce point de vue comme une entreprise atypique qui cherche à mettre son appareil industriel au service de la profession. La standardisation des produits, leur multiplication, la nécessité pour les pharmaciens de rentabiliser des fonds souvent coûteux risquaient cependant d'affaiblir le dogme de la préparation. Les historiens de la santé ont en effet montré les bouleversements rencontrés par le secteur tout au long du XIXe siècle, « grande époque de la floraison de formes pharmaceutiques nouvelles »⁸²¹. Innover revenait le plus souvent à spécialiser. Dès 1852 Dorvault s'était promis de lutter contre ce mouvement de spécialisation qui risquait de compromettre l'avenir de la pharmacie de laboratoire lui qui, dans son ancienne officine, proposait des... spécialités. Était-il seulement possible pour une grande entreprise du type de la Pharmacie centrale de France de défendre tout à la fois la préparation et l'industrialisation ?

A. La Pharmacie centrale : une utopie industrielle devenue un succès commercial.

« Au lieu de 5000 laboratoires préparant différemment et relativement à grands frais, on aurait un seul laboratoire où le même produit serait toujours identiquement préparé et toujours dans les meilleures conditions puisqu'on disposerait de tous les appareils, de toutes les ressources pour qu'il en fût ainsi ; ce sera donc à la fois, économie, identité, perfection⁸²² ». C'est par ces mots que Dorvault lança son projet de Pharmacie centrale de France manifestant par-là même son désir d'établir un monopole de sa coopérative sur le marché de gros du médicament, en centralisant une production jugée trop dispersée entre les différents laboratoires. L'année précédente, devant les jeunes étudiants de l'école de pharmacie de Paris, Eugène Soubeiran, directeur de la puissante Pharmacie centrale des hôpitaux, avait pointé la

⁸²⁰ RASMUSSEN (Anne), « Préparer, produire, présenter des agents thérapeutiques, histoires de l'objet médicament » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne), *Histoire et ...*, op. cit., p. 159.

⁸²¹ *Ibid.*, p 166.

⁸²² Projet de création de la PCF, 1852.

nécessité « d'entrer dans les voies communes de l'industrie ? »⁸²³ S'industrialiser ou mourir, telle était l'équation formulée par l'un des hommes liges de la profession. Les pharmaciens ne pouvaient plus se contenter d'un « commerce restreint et timide », ils devaient se lancer dans le « commerce largement entendu et exercé »⁸²⁴ du médicament. Soubeiran ne faisait que souligner le problème des débouchés, des horizons commerciaux du pharmacien d'officine. Le médicament restait en ce milieu du XIXe un produit de luxe. Le budget des familles était en grande partie consacré aux dépenses alimentaires. Pour Soubeiran la survie de l'officine passait par ce nécessaire décroisement. La pharmacie officinale devait entreprendre sa mue et rompre avec la mentalité trop souvent répandue du petit boutiquier. Il critiquait avec des mots assez durs la passivité de ses confrères. Pour Soubeiran, comme pour Dorvault, l'industrie était synonyme de progrès.

1. L'industrie au secours de l'officine.

Avec ses 5000 officines, le paysage pharmaceutique français ressemblait fortement à l'ensemble du paysage industriel du pays, composé pour l'essentiel de petites entreprises, de petits commerces⁸²⁵. « L'entreprise dans l'industrie pharmaceutique est donc une micro-entreprise⁸²⁶ » rappelle Sophie Chauveau. « Dans les faits elle se confond presque toujours avec l'officine. Les établissements recensés n'ont d'industriel qu'un atelier de préparation et de conditionnement un peu plus étendu que dans la moyenne. (...) ces établissements pharmaceutiques conservent pour la plupart d'entre eux une organisation artisanale⁸²⁷. » C'est le cas de l'officine d'André-Alexandre Guilliermond qui « demeure avant tout le lieu où s'effectue l'élaboration des médicaments destinés à la vente⁸²⁸ ». Parallèlement, si quelques pharmaciens s'engageaient déjà dans la voie industrielle, dans « ce commerce largement entendu » que Soubeiran appelait d'ailleurs de ses vœux, tout en soulignant qu'ils « s'en étaient bien trouvés », nombreux étaient ceux qui continuaient à préparer pour un marché local. A ces hommes manquaient tout à la fois les capitaux et le désir de passer à une fabrication à grande échelle. Pour Soubeiran il ne faisait aucun doute que l'industrialisation permettait aux pharmaciens de reprendre « toute liberté d'action », « de tirer parti de leur activité et ressaisir la condition d'aisance qui leur échappait⁸²⁹ ». Mais Soubeiran n'était pas la pharmacie... Dorvault non plus d'ailleurs. Pour une partie de la profession c'était l'indépendance et la préparation qui primaient. La réussite de la PCF reposerait sur la capacité de son gérant à rassembler une pharmacie très partagée quant à la dynamique industrielle. Il fallait tout à la fois concilier défense du petit commerce et industrialisation. Aux yeux de Dorvault les

⁸²³ SOUBEIRAN (Eugène) « Discours de rentrée devant l'École de pharmacie de Paris », nov 1851, cité par Dorvault dans son projet de création de la Pharmacie centrale.

⁸²⁴ Projet de création de la Pharmacie centrale de France, 1852.

⁸²⁵ Voir les travaux de Patrick VERLEY.

⁸²⁶ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention...*, *op. cit.*, p 47.

⁸²⁷ *Ibid*, p. 47.

⁸²⁸ *Ibid*.

⁸²⁹ Projet de création de la PCF, 1852.

5000 officines qui maillaient la France étaient le véritable atout de la future Pharmacie centrale si celle-ci parvenait à fédérer la profession au niveau commercial.

Economie, identité, perfection. Le triptyque de la pharmacie industrielle. Le rêve que poursuivait Dorvault c'était bel et bien de voir les 5000 pharmaciens de France devenir clients de son entreprise et fonder ainsi l'une des firmes les plus puissantes de France. Cette industrie dont rêvaient Dorvault et Soubeiran devait être mise au service de la profession. A l'image des « industriels » saint-simoniens, les pharmaciens cherchaient ainsi à prendre en main leur destin en créant leur propre « parti » entreprise⁸³⁰. La Pharmacie centrale de France semblait préfigurer l'industrie pharmaceutique moderne⁸³¹. Du reste cette industrialisation était inévitable. L'usine pharmaceutique avant 1914 est tout à la fois « une solution pour satisfaire à une demande croissante de soins », un moyen « de mieux organiser la production, de façon plus rentable et plus sûre », « certains produits chimiques » « ne pouvant » plus « être manipulés à l'officine, faute d'équipement ou en raison de leur coût⁸³² ». L'usine « permet de reproduire » de façon mécanique « les gestes du pharmacien d'officine ». Il faut donc bien mesurer la rupture que se proposait de réaliser Dorvault dans le domaine de la Pharmacie, basée à la fois sur l'unification du marché autour d'une entreprise et la préparation en grand des médicaments. Un tel projet pouvait-il rallier une profession attachée à la fois à son indépendance et à la préparation du médicament ?

Pour Dorvault les pharmaciens d'officine souffraient d'un déficit en matière d'approvisionnement. Ils n'étaient pas capables de satisfaire entièrement la demande pour des raisons de cloisonnement du marché, de concurrence, ou encore parce qu'ils manquaient de main d'œuvre. Ces éléments favorisaient donc les irrégularités et du même coup l'hétérogénéité des préparations. La Pharmacie centrale se proposait ainsi de « faire tous les achats en grand » pour le compte des officines. La PCF se substituait ainsi à la multitude d'intermédiaires à laquelle s'adressaient les pharmaciens. Elle devait permettre aux pharmaciens de réaffirmer (implicitement) leur monopole sur le médicament, en reconquérant le marché de gros. Peu de professions au sein de la petite bourgeoisie avaient initié de telles « centrales d'achat ». Elles restaient rares dans l'Europe du XIXe siècle. H.G. Haupt et G. Crossick ont relevé l'existence d'« associations co-opératives de crédit », mais « les coopératives de consommation, qui auraient pu permettre aux commerçants de récupérer du pouvoir, étaient encore plus rares⁸³³ ». Le projet de

⁸³⁰ PROCHASSON (Christophe), *Saint-Simon ou l'anti-Marx*, Paris, Perrin, 2005, 345 p., p. 118.

⁸³¹ « Les remèdes sont présentés « dans des conditions parfaites de dosage et d'inaltérabilité, auxquelles se joignent la beauté et la commodité de la forme. Leur identité, comme provenant d'une même source, permet au consommateur, en quelque lieu qu'il se trouve de continuer la médication dont il aura éprouvé les bons effets. La constance de leur composition assure d'autre part au médecin des médicaments sur lesquels il peut toujours compter, et avec des indications expérimentales lui évitant les tâtonnements que lui nécessiteraient tous autres médicaments moins », CHAUVEAU (Sophie), *L'invention...*, *op. cit.*, p. 36.

⁸³² *Ibid.*, p. 35.

⁸³³ CROSSICK (Geoffrey) HAUPT (Heinz-Gerhard.), *The petite...*, *op. cit.*, « purchasing co-operatives, which

PCF faisait donc des pharmaciens un cas singulier. C'est que l'établissement de ce type de coopératives supposait un changement de mentalités. Il supposait d'accepter, en partie, la nécessité de la concentration, du regroupement et, partiellement, de l'industrialisation. L'indépendance restait un critère d'identité pour la boutique et le petit commerce. Dorvault et ses collaborateurs comprirent qu'une telle coopérative ne pouvait être mise en place que dans un cadre corporatiste rigide articulé sur la défense d'une identité sociale et scientifique. "Pour les petites entreprises dans les économies européennes du XIXe siècle, la question n'était pas tant celle de la survie ou du déclin, que celle de la transformation. La dépendance et le crédit étaient des forces essentielles au sein de ce processus de changement"⁸³⁴. Nous rejoignons Haupt et Crossick sur ce point tout en précisant que, pour l'officine, la transformation en question supposait une métamorphose du métier de pharmacien. L'habileté de Dorvault consista à « associer » industrialisation et sauvetage de l'officine. La PCF allait sans doute « faire sur la même échelle tous les produits pharmaceutiques et chimiques⁸³⁵», mais elle valoriserait également l'identité scientifique d'une profession fortement attachée à la valeur de son diplôme. La Pharmacie centrale de France devait permettre aux pharmaciens de redevenir partiellement préparateur du médicament et non plus seulement débitant. "L'indépendance, dans ses formes les plus rassurantes, avait façonné non seulement la fierté due au statut, mais aussi une vision sociale radicale dans laquelle l'indépendance était un élément central de leurs idéaux politiques. (...) Il se peut que la dépendance aie progressé, mais l'idéal d'indépendance survécut en tant que valeur homogénéisatrice, à laquelle toutes les branches de la petite bourgeoisie pouvaient souscrire au regard des avantages du capital à grande échelle et de l'Etat bureaucratique⁸³⁶". A cet égard, il n'est pas étonnant que, dans de nombreux secteurs, l'industrie se soit construite contre les identités professionnelles, contre les métiers. Nous pensons notamment aux petits artisans, au monde des métiers qualifiés. Cette peur de l'industrie, du déclin était partagée par de nombreux pharmaciens. La force de Dorvault fut aussi de comprendre que tout projet industriel d'envergure ne pourrait rassembler la profession que s'il se promettait la défense de l'officine.

La Pharmacie centrale cherchait à « fournir tous les objets qui lui seraient demandés ». « Mais, ajoutait-on, on a compris que les principaux seront les produits pharmaceutiques et chimiques, puis les substances qui, en raison de leur importance thérapeutique, réclament une garantie d'origine ou un contrôle d'essai ⁸³⁷ ». Qu'elle fut magistrale ou officinale, simple ou composée, la formule médicamenteuse exigeait des pharmaciens des matières premières suffisantes pour pouvoir concevoir

might have enabled shopkeepers to retrieve power were even rarer», p 61.

⁸³⁴ "For small enterprise in nineteenth century european economies, the issue was not so much survival or decline, but transformation. Dependency and credit were essential forces within that process of change", *Ibid*.

⁸³⁵ Projet de création de la PCF, 1852.

⁸³⁶ CROSSICK (Geoffrey) HAUPT (Heinz-Gerhard), *The petite..., op. cit.*, "Independence, in its more secure forms, had shaped not only occupational pride but also a radical social vision in which independence was central to their political ideals. (...) Dependence may have grown, but the ideal of independence survived as a homogenising value, to which all sections of the petite bourgeoisie could subscribe in the face of the advances of large scale capital and the bureaucratic state", p. 60.

⁸³⁷ Projet de création de la Pharmacie centrale, 1852.

ces médicaments. « Le pharmacien le plus jaloux de confectionner lui-même tous les médicaments composés sortant de son officine, peut, par surprise, se trouver au dépourvu de la préparation la plus simple. Qu'on ne vienne lui demander que les préparations que déjà on va puiser à toutes les sources et cela lui suffira bien. Au pharmacien préparateur in extenso, la maison centrale fournira des types sur lesquels il pourra se baser ; elle lui offrira des drogues simples et des produits chimiques purs, des objets accessoires. Sous ces divers rapports, elle ne change donc rien ; elle régularise⁸³⁸. » Pour Dorvault il fallait remédier aux carences du marché. Insuffisamment approvisionné, le pharmacien d'officine ne disposait pas de tous les produits qui lui étaient demandés. Dans l'impossibilité de préparer convenablement une formule « régulière », il substituait ainsi à un produit manquant un autre produit. Olivier Faure a très bien montré l'essor de ces pratiques de sophistication des produits. La Pharmacie centrale de France semblait ainsi accélérer ce mouvement de transformation de l'officine au cours du XIXe siècle. Sa naissance validait la disparition des procédures de contrôle au sein de l'officine. « Basant à la fois sa raison d'être et son succès sur la perfection des médicaments qui sortiront de chez elle,⁸³⁹ » la Pharmacie centrale plaçait la qualité des produits au cœur de ses stratégies commerciales. Ce faisant, elle initiait clairement un processus de transformation de l'identité professionnelle du pharmacien. Ce dernier n'avait plus à s'assurer de la qualité des produits qu'il vendait. Devenu débitant, il laissait aux grossistes pharmaciens le soin du contrôle en amont. Sophie Chauveau note sur ce point que « les pharmaciens d'officine se plaignent de ne pouvoir contrôler eux-mêmes la qualité des spécialités qu'ils sont amenés à débiter dans leurs officines⁸⁴⁰ ».

Dorvault pointait du doigt cet éclatement du marché. « Quelle garantie, questionnait-il peuvent avoir les pharmaciens dans les produits simples ou composés qu'ils tirent de mille maisons différentes, les tirant elles-mêmes de sources plus ou moins authentiques, plus ou moins dignes de confiance ? Quelle sécurité peuvent-ils avoir dans leur emploi magistral, dans leur délivrance en nature ? Aucune. Une conséquence fâcheuse et inévitable de l'état actuel des choses, sans parler quant à présent de leurs différents degrés d'action et en dehors de toute accusation de fraude, est la multiplicité d'aspects des mêmes médicaments. Un médicament composé, pris dans cent officines, présentera autant de variétés différentes⁸⁴¹ ». Seule la centralisation de la production et de la consommation autour de la PCF pourrait résoudre le problème majeur de l'opacité du marché du médicament⁸⁴². Opacité du fait de la multiplicité des fournisseurs et donc de leur identité, qui faisait que les pharmaciens « tiraient leurs produits de mille maisons différentes » ; opacité des modes de fabrication de ce médicament qui était le fruit de la multiplication des fabricants, le marché de gros étant contrôlé par des professions concurrentes, sans

⁸³⁸ *Ibid.*

⁸³⁹ AG de la Pharmacie centrale de France, 1853.

⁸⁴⁰ CHAUVEAU (Sophie), « Les origines de l'industrialisation... », *art. cit.*, p. 49-81.

⁸⁴¹ Projet de création de la PCF, 1852.

⁸⁴² L'expression est empruntée à KARPIK (Lucien), *Les avocats. Entre l'Etat, le public et le marché, XIII-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1995.

diplôme. La politique de qualité voulue par Dorvault passait par une identification claire du fabricant ou du fournisseur, en l'occurrence la Pharmacie centrale de France, dont l'identité n'était ni plus ni moins que la profession elle-même. En s'approvisionnant n'importe où le pharmacien contribuait à saper les bases de son métier. Il encourageait les réseaux parallèles de grossistes en produits pharmaceutiques, et dans le même temps le secteur de l'illégal. « A combien d'incertitudes de déceptions et d'accidents graves ont donné lieu et exposent chaque jour le médecin, la diversité d'action dans les médicaments ?⁸⁴³ » s'interrogeait Dorvault. L'erreur en pharmacie pouvait être lourde de conséquences. Elle favorisait les critiques liées au mercantilisme de la profession. La volonté de vendre, de débiter primait sur la qualité. Si l'économie de la qualité était la « raison d'être » de la Pharmacie centrale de France c'est parce qu'elle était étroitement liée à l'identité professionnelle du corps qui pouvait être menacée justement par la prolifération de médicaments inutiles en tout cas inefficaces. Les archives départementales de l'Hérault témoignent de la multiplication de ces remèdes au cours du XIXe siècle⁸⁴⁴. Les demandes d'autorisation de vente de médicaments les plus étranges émaillent les archives de la série 5 M tel ce cultivateur cherchant à obtenir une autorisation pour un remède traitant l'épilepsie (1857) ou ce dénommé Bertrand qui proposait un remède contre les caries dentaires (1854). « Chez les pharmaciens eux-mêmes les drogues simples ne sont pas toujours de premier choix et, un grand nombre de médicaments composés, sans être mal préparés, ne sont pas conservés avec tout le soin nécessaire⁸⁴⁵ ». C'était bel et bien ce contrôle de la corporation sur les produits qu'elle vendait qui pouvait être un gage de qualité des produits vendus par l'entreprise. La défaillance des circuits d'approvisionnement portait en germe la fraude, la sophistication, le charlatanisme pharmaceutique. « La Pharmacie centrale des pharmaciens obviara à tous ces inconvénients ; elle tiendra à la disposition des pharmaciens tous les médicaments anciens ou nouveaux susceptibles d'être demandés ; elle agrandira beaucoup le cercle des objets accessoires, en un mot elle devancera plutôt qu'elle n'attendra les besoins. C'est aussi croyons nous, qu'elle augmentera encore de beaucoup son utilité pour la profession. » L'industrialisation de la pharmacie était clairement liée à cet essor progressif du marché du médicament, même si celui-ci restait difficile à évaluer.

L'objectif de la Pharmacie centrale était de permettre aux pharmaciens de capter cette demande en médicaments qui semblait exploser du côté des consommateurs. « Partout ou presque, le médicament n'est pas le simple complément de l'intervention médicale mais bien le cœur de l'acte thérapeutique »⁸⁴⁶. Face à ces nouveaux remèdes d'autres plus anciens se maintenaient dans les demandes des malades, comme le « baume de Fiocaventi, la décoction blanche de Sydenham, l'eau de Sedlitz ». « On ne crée pas, dira-t-on, des besoins pour les médicaments. Non, répondrons-nous, si l'on admet les semi-médicaments, et les objets d'accessoires (C'est surtout dans ce sens qu'il faut prendre les paroles

⁸⁴³ Projet de création de la PCF, 1852.

⁸⁴⁴ Archives Départementales de l'Hérault, 5 M 287.

⁸⁴⁵ FAURE (Olivier), *Les Français...*, *op. cit.*, p. 59.

⁸⁴⁶ *Ibid.*, p. 237.

de M Soubeiran) dont la vente peut prendre des développements énormes si le confortable et le bon marché avec lesquels ils seront établis tentent le public⁸⁴⁷». Nul besoin d'user de la réclame, ou d'une quelconque stratégie de séduction auprès du public. La Pharmacie centrale de France n'aurait pas à « créer » des besoins, manière de rassurer les pharmaciens les plus hostiles à l'essor de la publicité jugée immorale. Pour Soubeiran, comme pour Dorvault, si de telles positions étaient louables et respectables, elles nécessitaient également quelques aménagements. Le pharmacien devait accepter de se lancer dans la vente des « semi-médicaments » et des « produits accessoires », comme les vins en tout genre. Au reste ce n'était pas tant la pharmacie qui créait des besoins comme le rappelait Dorvault, que les consommateurs. La naissance de la Pharmacie centrale trouvait ainsi son origine dans cette explosion de la consommation médicamenteuse, elle répondait avant tout à une demande du public. Le champ commercial défini par Dorvault englobait tous les produits de la pharmacie. Encore fallait-il que ces pharmaciens d'officine acceptassent de vendre ce qu'il était convenu d'appeler les « semi-médicaments » ou les « produits accessoires ». Tout laisse penser que, malgré ses attaques contre le spécialisme, le fondateur de la Pharmacie centrale allait se consacrer en partie au commerce des spécialités, qui entraient aussi dans cette gamme des semi-médicaments, c'est-à-dire de produits qui ne figuraient pas dans le codex mais dont la composition se rapprochait des formules qui figuraient dans l'ouvrage de référence des pharmaciens d'officine. La Pharmacie centrale de France « devancera plutôt qu'elle n'attendra les besoins » soulignait Dorvault. L'objectif était de vendre des produits standardisés. Dans l'esprit de Dorvault industrialisation signifiait en partie spécialisation c'est-à-dire clairement une gamme de produits que l'on fabriquerait en masse et que l'on tiendrait prêt pour faire face à la demande des consommateurs ou pour une diffusion à grande échelle. L'industrialisation de la pharmacie s'appuyait clairement sur « ce flou permanent de la frontière entre aliment et médicament »⁸⁴⁸. Il fallait ouvrir les officines à une gamme de produits plus étendus que les simples médicaments.

La création de la PCF pouvait d'ailleurs être une solution face à la spécialisation à outrance. Ces spécialités remplaçaient de plus en plus les « préparations magistrales ». Ainsi la spécialité interrogeait directement l'identité professionnelle du pharmacien. Rester à l'écart de ce mouvement en invoquant perpétuellement la loi ne résolvait cependant rien. Les pharmaciens se privaient du moyen d'agir. La spécialisation n'était pas complètement mauvaise en soi, il fallait simplement la juguler. Si la firme parvenait à s'imposer sur le marché de gros, elle serait à même de « sélectionner » les meilleurs produits. Elle imposerait ainsi directement un contrôle à la source, surtout si elle parvenait à se constituer une position de monopole auprès des officines. La firme pouvait ainsi espérer concilier industrialisation, spécialisation et défense de l'officine. A n'en pas douter il fallait, aux yeux de Dorvault, composer avec le marché. « Les remèdes nouveaux spécialisés se multiplient, sans être

⁸⁴⁷ Projet de création de la PCF, 1852.

⁸⁴⁸ FAURE (Olivier), *Les Français...*, *op. cit.*, p. 237.

autorisés officiellement, mais sans pour autant tomber sous le coup d'une interdiction⁸⁴⁹». Dorvault ne pouvait se priver d'un marché porteur, surtout lorsque son conseil d'administration allait compter en son sein les spécialistes les plus importants du territoire (Fumouze, Genevoix et bien d'autres...). En rejoignant la centrale ces hommes pouvaient s'assurer d'une position privilégiée sur le marché. En un siècle où la thérapeutique comptait pour peu dans le succès de tel ou tel produit l'affiliation à une coopérative comme la PCF pouvait présenter des atouts énormes.

Afin d'assurer la pérennité du projet il était impératif que Dorvault sécurisât la distribution de ses médicaments en aval. La PCF ne pourrait réussir que si les médecins étaient associés à cette entreprise industrielle. Dorvault s'efforça donc de les convaincre du bien-fondé de son entreprise. « Il fallait que » le médecin « pût compter sur le médicament qu'il prescrivait ». « La diversité d'action dans les médicaments » exposait chaque jour le médecin à des « incertitudes » « des déceptions » et des « accidents graves ». A n'en pas douter la profession saluerait avec « empressement » l'entreprise de Dorvault. Grâce à cette « unité du médicament » les progrès de la « thérapeutique » seraient sensibles. La PCF « devenait une création qui intéressait la santé publique⁸⁵⁰ ». Dorvault faisait ainsi l'éloge de la concentration industrielle : un seul fournisseur proposant des médicaments homogènes à tous les praticiens. Les projets de Dorvault annonçaient l'industrie pharmaceutique moderne. Le médecin était le véritable nœud du commerce du médicament. Dorvault ne s'y trompait pas, qui comptait bien capter une partie du marché du médicament en jouant de la réputation de son entreprise auprès de ce corps médical. Le marché ce n'était pas tant le médicament que l'ordonnance. « Si nous nous penchons plus spécifiquement sur la prescription médicamenteuse, écrit Pascale Kibleur, nous savons que les ordonnances du début du siècle étaient appelées à évoluer en terme de simplification de la forme (rapidité de la rédaction) et du type de médicaments prescrits (rapidité de la délivrance des spécialités). Les avantages en gain de temps sont évidents »⁸⁵¹. Cette rapidité, note l'historienne, permettrait « de produire davantage, et entraînerait une augmentation de la consommation »⁸⁵². L'industrialisation du marché du médicament passait ainsi par la construction d'une chaîne de solidarité corporatiste, dans laquelle le diplôme certifiait la qualité du service, de l'avis et du produit vendu. L'exemple de la PCF montre qu'industrialisation/pharmaceutisation/professionnalisation marchèrent de façon parallèle.

« Par suite du manque d'élèves, ce n'est plus qu'un petit nombre des pharmaciens qui font toutes leurs préparations eux-mêmes. Sans doute il serait préférable de voir suivre les errements de l'ancienne pharmacie, savoir : que tous les médicaments composés sortant d'une pharmacie y eussent été préparés.

⁸⁴⁹ CHAUCHEAU (Sophie), *L'invention...*, *op. cit.*, p. 28.

⁸⁵⁰ Projet de création de la Pharmacie centrale, mars 1852.

⁸⁵¹ KIBLEUR (Pascale), *Le monde du médicament à l'aube de l'ère industrielle, les enjeux de la prescription médicamenteuse de la fin du XVIIIe au début du XIXe siècle* », Thèse d'histoire, Université Paris VII, 1999, p. 432.

⁸⁵² *Ibid.*

Mais il y a, nous venons de le dire, un obstacle matériel qui s'oppose à ce qu'il en soit ainsi généralement⁸⁵³. » Le déclin de la pharmacie magistrale s'expliquait principalement par le manque d'élèves. En effet le pharmacien d'officine ne pouvait préparer tous les médicaments lui-même, il était amené à « sous-traiter » une partie de ses produits. Ce problème n'était pas neuf puisqu'il datait de l'ordonnance de 1840, qui imposait l'obligation du baccalauréat ès-lettres à tout candidat pour les examens pharmaceutiques, ordonnance qui avait elle-même été souhaitée par de nombreux ténors de la pharmacie afin de limiter la multiplication des officines et de renforcer le processus de sélection sociale au sein du corps. Cette exigence du baccalauréat ès lettres se serait traduit par la diminution du nombre d'élèves en pharmacie et donc d'apprentis dans les officines. En effet « Dix-huit mois à peine se sont écoulés depuis la mise en exécution de l'ordonnance royale promulguée il y a cinq ans, et déjà la rareté des élèves est telle, que, pour s'en procurer, les pharmaciens sont obligés de souscrire aux conditions les plus onéreuses et les plus inacceptables⁸⁵⁴ ». « C'est d'une logique rigoureuse, et naïve même à force d'être vraie reconnaît lui-même Dorvault que pour avoir des pharmaciens, il faut commencer par avoir des élèves. Et depuis deux ans, il est facile de les compter⁸⁵⁵ ». Pour Dorvault l'absence d'élèves ne pouvait que conforter et rendre juste la création de la Pharmacie centrale de France, entreprise qui posséderait justement toute la main d'œuvre nécessaire manquant au pharmacien d'officine. Le manque d'élèves devenait ainsi un argument supplémentaire pour justifier l'industrialisation de la pharmacie et la concentration de la fabrication dans quelques grandes usines. La sélection corporatiste introduite par l'ordonnance allait paradoxalement servir d'argument pour accélérer l'industrialisation de l'officine.

Si l'on « doutait » de plus en plus de la capacité de « l'autorité » à « relever » la profession on questionnait aussi la responsabilité des pharmaciens dans la dégradation de leurs positions. Si « la législation pouvait avoir une grande influence sur » l'avenir de la pharmacie « en France », elle n'était pas « la seule cause » du malaise. « Les pharmaciens eux-mêmes⁸⁵⁶ » n'étaient pas exempts de toute accusation. L'officine n'avait pas su régir, rassurée par l'existence de ces lois protectrices, elle avait trop longtemps cru que celles-ci suffiraient à protéger et garantir son monopole sur le marché du médicament. Or non seulement la loi présentait des lacunes dès sa création, mais le marché continuait d'évoluer sans que les pharmaciens eux-mêmes eussent cherché à s'y adapter. Le salut pour Dorvault ne pouvait venir que d'un sursaut des pharmaciens pour défendre, par le biais de l'industrie, leur identité sociale et professionnelle. Le Royaume-Uni semblait constituer le modèle repoussoir qu'il fallait à tout prix éviter et qui semblait être en germe dans les tendances libérales de l'époque. Le Royaume-Uni c'était d'abord le pays des empoisonnements. Ainsi d'après le Répertoire de pharmacie « l'acide prussique paraît être le poison favori des anglais, si l'on en juge par les empoisonnements publiés par les journaux ce qui tient à la facilité avec laquelle on peut se procurer les poisons les plus actifs, tout le

⁸⁵³ Projet de création de la PCF, 1852.

⁸⁵⁴ *Répertoire de Pharmacie*, août 1845.

⁸⁵⁵ *Ibid.*

⁸⁵⁶ AG de la PCF, 1857.

monde pouvant en débiter sans formalité aucune »⁸⁵⁷. Ces empoisonnements découlaient donc de l'état d'anarchie qui dominait dans la profession. Le désordre des professions s'accompagnait ainsi d'un état d'insécurité total et permanent. La sécurité des populations passait par cette défense du monopole. Le libéralisme à outrance qui caractérisait le marché de la droguerie, les violations constantes que subissait la loi de germinal, le relatif laxisme des autorités, et finalement ce que l'on pourrait appeler la désincorporation du marché du médicament engendraient un état d'insécurité permanent. La destruction des privilèges pharmaceutiques ne faisait qu'accroître le danger qui pesait sur les populations. Ce discours n'était pas neuf, on le retrouvait dans les revues de pharmacie professionnelle. Traditionnellement, les partisans du corporatisme s'appuyaient très largement sur cette question de la « police » pour justifier du rétablissement des corps, rappelle Rosanvallon⁸⁵⁸. « Le corps intermédiaire offre pour lui l'avantage d'une surveillance plus effective ; le contrôle économique prenant la forme d'un contrôle social plus immédiatement effectif. La médiation du corps revient de la sorte à réincorporer le social dans l'économie. Une telle défense d'une économie morale de la confiance fondée sur le contrôle social que pourraient exercer des corps n'était certes pas inédite. Elle prend une force accrue dans un contexte où le spectre d'une dissolution menaçante du social commence à hanter les esprits ». L'industrialisation de la pharmacie posait cependant des problèmes d'une ampleur inédite. La lutte contre les illégaux se doublait en effet de questions nouvelles comme la sophistication, les rabais, la réclame, la spécialisation « à outrance »... autant de problèmes face auxquels l'Etat semblait démuni. Pire la profession était incapable d'adopter une réponse collective et homogène face à ces problématiques qui modifiaient singulièrement le métier et l'identité du pharmacien.

Pour Dorvault, il fallait que les pharmaciens « travaillent » à l' « œuvre » de « leur réhabilitation ». « En nous protégeant, en nous écoutant les uns les autres », annonçait-il, « nous n'aurons plus besoin d'importuner de nos vastes réclamations, l'autorité qui ne nous entend pas ; nous nous protégerons nous-mêmes, et la santé publique avec nous⁸⁵⁹ ». Dorvault posait les relations de la profession à l'égard de l'Etat d'une autre manière. C'était clairement dire que l'enjeu ne se situait plus tant au niveau de la loi qu'au niveau des pharmaciens eux-mêmes et de leur capacité à s'organiser face à des bouleversements qui dépassaient l'Etat. La PCF serait cette « interface protectrice »⁸⁶⁰, pour paraphraser Tocqueville, entre les pharmaciens et l'industrie. L'entreprise de Dorvault était conçue clairement comme une « contre force matérielle et morale », une digue contre les désordres du marché. La PCF marquait ainsi une rupture par rapport au corporatisme de la première moitié du siècle. Pierre Rosanvallon rappelle d'ailleurs que le terme de corporation connaît des transformations au cours du XIXe. « Si le terme désignait au XVIIIe une institution, dont il était possible de décrire précisément la constitution et le fonctionnement, il renvoie, au XIXe, à une forme sociale ; il appartient désormais au vocabulaire

⁸⁵⁷ *Répertoire de pharmacie*, décembre 1851.

⁸⁵⁸ ROSANVALLON (Pierre), *Le modèle politique...*, *op. cit.*, p 146.

⁸⁵⁹ AG de la PCF, 1854.

⁸⁶⁰ ROSANVALLON (Pierre), *Le modèle politique...*, *op. cit.*, p 181.

sociologique et culturel et non plus juridique⁸⁶¹ ». « La vision angoissée d'un monde jugé désormais sans ordre est donc bien au cœur de la nouvelle revendication corporative »⁸⁶², note l'historien.

Les défis auxquels était confronté le monde pharmaceutique du milieu du XIXe siècle n'étaient pas sans rappeler ceux du petit commerce et de l'artisanat. « Les artisans produisant pour une consommation locale », note Geoffrey Crossick, « perdaient à présent la protection que leur conférait la distance. Les changements dans les domaines du transport, de la commercialisation, et de la finance, gommaient les frontières d'un monde, au sein duquel ils pouvaient s'abriter, et les exposaient à une compétition régionale, nationale, voire internationale. Les mêmes forces qui augmentaient les opportunités pour nombre d'artisans, augmentaient en même temps la vulnérabilité de tous. L'aspect protecteur du localisme à présent disparu, on peut comprendre pourquoi, plus tard, les mouvements politiques initiés par la petite bourgeoisie se retranchèrent dans les idéaux de l'économie autarcique⁸⁶³. » A la différence de ces milieux, la pharmacie semble avoir tenté de maîtriser cette évolution en s'insérant dans la dynamique industrielle. La Pharmacie centrale n'était pas créée contre la boutique, mais au contraire pour sauver l'officine du pharmacien. Coopérative de consommation pour l'ensemble du corps pharmaceutique la Pharmacie centrale espérait, par ce biais-là, négocier à la baisse les prix de vente des produits vendus par les entreprises de droguerie en gros. Cherchant à produire en grand, elle espérait, dans le même temps, concurrencer ces dernières. Un tel projet industriel ne pouvait que déboucher sur une redéfinition du rôle du pharmacien d'officine, lequel devait se recentrer progressivement sur l'approvisionnement de son officine en médicaments et sur la vente de ces mêmes médicaments. La Pharmacie centrale de France signalait clairement le passage de l'officine laboratoire à l'officine commerciale telle qu'on la connaît aujourd'hui.

2. La Pharmacie centrale de France : un succès commercial.

Il ne fallait « attendre de notre entreprise que des choses possibles » prévenait la direction de l'entreprise en 1853. « Assurément la Pharmacie centrale n'opérerait point la transmutation ; elle n'arriverait point à donner l'argent au même prix que le plomb ; elle n'avait point la prétention d'amener l'âge d'or de la pharmacie ; ni même d'être infallible ». Ainsi, poursuivait-il, « nous nous illusionnons souvent à notre insu, notre esprit marche, vole, arrive à des sommets que nos pieds, eux, ne peuvent atteindre. Nous

⁸⁶¹ *Ibid.*, p. 145.

⁸⁶² *Ibid.*, p. 144.

⁸⁶³ HAUPT (Heinz-Gerhard) et CROSSICK (Geoffrey), *The petite bourgeoisie in ..., op. cit.*, « Furthermore, artisans producing for local consumption were now losing the protection of distance. Changes in transport, marketing and financial structures removed the boundaries of the world within which they sheltered, and exposed them to regional, national and often international competition. The very forces that increased opportunity for many artisans increased the vulnerability of them all. With the protection of localism now lost, one can understand why later political movements of the petite bourgeoisie were to retreat into the ideals of an economic autarky, p. 46.

devions les faire, car, nous tenons à ce que la réalité ne fasse tomber personne en désenchantement»⁸⁶⁴. La Pharmacie centrale parvint-elle à relever le défi industriel qui l'attendait ? L'analyse des comptes rendus d'assemblée générale nous fournit des indications sur l'insertion de la firme sur le marché ainsi que sur son chiffre d'affaires. Ces chiffres sont à manipuler avec précaution, en particulier pour la période qui s'étend de 1870 à 1879. Ils donnent cependant une idée des affaires d'une grande maison de droguerie au milieu du XIXe siècle.

Dès sa fondation, la PCF suscita « une grande émotion » au sein des « membres de la famille pharmaceutique. Les uns souhaitaient le succès, quelques autres les revers, beaucoup doutaient⁸⁶⁵ ». La phrase suffirait à convaincre ce que l'entreprise de Dorvault comportait de défi. Il ne suffisait pas de donner à cette coopérative une identité et des buts corporatistes pour voir les pharmaciens rallier spontanément l'œuvre dite commune. Les risques d'échecs étaient aussi forts que les chances de succès. A l'échelle individuelle, celle de « l'acteur », pour reprendre une expression de Michel Crozier et de Erhard Friedberg, l'adhésion au projet de Dorvault comportait clairement une part de risque, celle d'investir à perte dans une entreprise qui pouvait périr rapidement. « La communauté d'intérêt, même lorsqu'elle est une donnée évidente pour tous, ne suffit pas à provoquer l'action commune permettant de promouvoir l'intérêt de tous »⁸⁶⁶. En l'occurrence, dans le cas de la Pharmacie centrale, la peur de perdre pouvait être plus forte que la force du collectif.

« Nous n'avons qu'à nous louer de nos relations avec les chefs de maison de droguerie » rappelait le rapporteur de l'assemblée générale de 1853. « Tous ont compris que chacun de nous avait sa tendance, que la Pharmacie centrale aurait de fréquents rapports avec eux, qu'elle venait agrandir la somme d'affaires en pharmacie ; en un mot, qu'il y avait place au soleil pour tout le monde »⁸⁶⁷. Les propos se voulaient donc apaisants cherchant à démentir des rumeurs sur les prétentions monopolistiques de la centrale. Fondées ou non, ces rumeurs n'avaient rien d'étonnant. Les statuts de la Pharmacie centrale montraient clairement qu'elle avait été conçue comme une machine destinée à éradiquer les droguistes du marché. Du reste, ces propos n'eurent guère l'effet escompté. Certains, « par un excès de zèle qui ne leur était nullement demandé, (...) décriaient sur tous les tons notre association »⁸⁶⁸, craignant sans doute l'avènement d'un monopole. La Pharmacie centrale de France suscita des doutes également quant à la capacité des pharmaciens à gérer une entreprise de cette taille. Quelques-uns, en 1852, avaient souligné que « la souscription n'aboutirait pas », les mêmes qui l'année suivante prédirent que le projet « ne réussirait pas »⁸⁶⁹. Les pharmaciens pouvaient-ils donc se transformer en industriels, avaient-ils les

⁸⁶⁴ AG de la PCF, 1853.

⁸⁶⁵ AG de la PCF, 1856.

⁸⁶⁶ BOUDON (Raymond), « préface », in OLSON (Mancur), *Logique de l'action collective*, op. cit., p 8.

⁸⁶⁷ AG de la PCF, 1853.

⁸⁶⁸ *Ibid.*

⁸⁶⁹ *Ibid.*

épaules suffisamment solides pour parvenir à faire démarrer cette coopérative ? Le projet de Dorvault suscitait de l'étonnement que ce fût chez les droguistes ou chez les pharmaciens.

Mais qui étaient ces droguistes que l'on évoquait à longueur de pages ? Sophie Chauveau a très largement éclairé ce monde l'industrie pharmaceutique au XIXe siècle⁸⁷⁰. Outre Boulanger, Dausse, Darasse on peut évoquer Clin et Colmar, les laboratoires Midy, Aguetant. Il fallait aussi compter avec Ménier⁸⁷¹ dont nous reparlerons plus tard. Les comptes rendus de l'exposition universelle de 1855 peuvent fournir un bon point de départ pour étudier le paysage pharmaceutique français en ce milieu du XIXe siècle. Si les droguistes sont importants, il ne faudrait cependant pas négliger des pharmaciens comme Aubergier⁸⁷² qui s'illustre lors de l'exposition universelle de 1855. Celui-ci réussissait à « produire et à récolter en Auvergne, un opium de qualité supérieure, dont la composition est plus constante que celle de l'opium que l'orient fournit au commerce. Dès 1842 Aubergier commençait ses recherches, en 1853 il cultive en pavots une étendue de 12 ha sur lesquels il recueille plus de 45kg d'opium, contenant de 14 à 15% de morphine ». « Par ses procédés perfectionnés de culture du pavot et ses laborieuses recherches sur la valeur productive de plusieurs variétés de cette plante, le jury de la classe XII reconnaissait qu'Aubergier était arrivé à doter la France d'un produit indigène extrêmement précieux ». Depuis 1840 Aubergier livrait au commerce de la pharmacie la lactucarium ou suc de laitue soit à l'état brut soit sous forme d'extrait alcoolique ou de sirop. Il en produisait 600 kg en 1854⁸⁷³.

Dans la classe X (Y figurent des produits chimiques et pharmaceutiques) on trouvait un grand nombre d'industriels français comme la maison Armet-Steinheil-Vivien qui fabriquait en grand du sulfate de quinine. L'usine, implantée à Nogent sur marne produisait 200 000 kg de quinquina dont une grosse partie était exportée. Labarraque exploitait au Havre une fabrique importante de sulfate de quinine dirigée par Delondre. Parmi les médaillés de deuxième classe il y avait Larocque un ancien préparateur de l'école de pharmacie, Robiquet, Laurent et Casthelaz. Le marché n'était donc pas dominé par les seuls droguistes⁸⁷⁴. Parmi les maisons françaises le rapport citait « Ménier, Dorvault, Robiquet, Aubergier, Boiveau et Pelletier, Guillermon, Royer et Berthé, Véron et Fontaine, Homolle et Quevenne, Berjot de Caen »⁸⁷⁵. A Amiens, Benard « marchait sur les traces d'Aubergier »⁸⁷⁶. Cap et Garot pharmaciens de leur état avaient présenté eux aussi « de très beaux échantillons de glycérine »⁸⁷⁷.

⁸⁷⁰ CHAUVEAU (Sophie), « De l'officine au », in MARSEILLE (Jacques) (dir), *Créateurs et créations...*, *op. cit.*

⁸⁷¹ FAURE (Olivier), *Les Français...*, *op. cit.*, p. 213.

⁸⁷² Voir biographie en Annexe.

⁸⁷³ AN, ADXIXD-9, *Rapport du jury mixte international*, exposition universelle de 1855.

⁸⁷⁴ AN, ADXIX-8, *Rapport du jury mixte*, exposition internationale de 1855, classe X, p 485.

⁸⁷⁵ AN, ADXIXD-19, *Rapport sur l'exposition universelle de 1855*, Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie, p 194

⁸⁷⁶ *Ibid*, p 195

⁸⁷⁷ *Ibid*, p 198-199.

Comme le rappelle Sophie Chauveau les entreprises issues de l'officine sont les plus nombreuses⁸⁷⁸. Il faut donc se méfier du discours de la PCF qui, cherchant à se démarquer de ses concurrents, évoque en permanence la figure des « droguistes » ou des « industriels ».

Le premier succès commercial de la PCF fut de permettre aux pharmaciens de « faire » leurs « affaires eux-mêmes ». D'après la direction ils n'étaient « plus obligés d'aller puiser à la même source que leurs clients et leurs parasites », ils avaient enfin « un établissement à eux seuls ». Ceci n'empêchait pas la coopérative de se fournir auprès des droguistes qu'elle vilipendait. Elle apparaissait comme un beau succès. La Pharmacie centrale avait, selon la direction, rétabli le monopole de la profession sur le médicament, elle était le « centre commun, vers lequel⁸⁷⁹ » on pouvait se tourner. Elle était la « co-propriété » de la pharmacie à l'image de cette « vieille école de pharmacie » (rue de l'Arbalète ?) dans laquelle se déroulait la réunion de la coopérative, « où tant de » pharmaciens « avaient reçu leur diplôme ; diplôme sans doute que n'avait pas toujours, tant s'en faut, suivi la fortune ; mais qui n'était pas moins pour chacun un titre honorable ».

En mars 1853 « la Pharmacie centrale » comptait « une année d'exercice »⁸⁸⁰, ce qui « déjà » était « un point important en lui-même ». Aux yeux même de ses fondateurs, la « survie » de l'entreprise relevait de l'exploit. Du reste « n'avait-on pas dit d'abord que l'entreprise n'était pas réalisable ; puis quand elle avait été créée, qu'elle n'était pas viable » projet irréalisable, peu viable... les doutes qui entouraient la naissance de la firme étaient nombreux. Or, en mars 1853, « l'extension journalière de ses opérations, au lieu du dépérissement, annonçait (...) une vitalité croissante »⁸⁸¹. Les premiers surpris du succès de l'entreprise en étaient ses créateurs. Les premières années étaient en effet souvent difficiles pour les entreprises nouvellement nées. Nombreuses sont celles qui périclitaient avant la fin de la première année d'exercice. Les années 1852-1855 s'accompagnèrent de nombreux « obstacles ». Il en fut ainsi de 1853 marquée par des « difficultés provenant du prix élevé des drogues simples, de celui de l'alcool et des corps gras ajoutons, d'une morte saison prononcée dans les officines »⁸⁸². Fallait-il établir un lien entre le prix élevé des drogues simples et les obstacles suscités par la concurrence ? Il est possible d'envisager que des maisons de droguerie livrant leurs produits à la Pharmacie centrale relevaient volontairement leur prix de vente afin de déstabiliser une coopérative de consommation qui visait après tout à prendre leur place, même si selon les mots de Dorvault le « soleil luisait pour tout le monde ». « Assurément pour que notre entreprise ait pu résister avec autant d'avantages à tous ces obstacles, il fallait que son principe fût bon et que, dès ses commencements elle eût des racines nombreuses et

⁸⁷⁸ CHAUVEAU (Sophie), « Comment les pharmaciens devinrent industriels ? », in MARSEILLE (Jacques) (dir.), *Créateurs et création...*, op. cit.

⁸⁷⁹ AG de la PCF, 1853.

⁸⁸⁰ Circulaire de la PCF, mars 1853.

⁸⁸¹ *Ibid.*

⁸⁸² AG de la PCF, 1854.

profondément implantées»⁸⁸³. La PCF devait pourtant affronter une forte concurrence.

La Pharmacie centrale de France avait en effet fait des émules à l'image du projet de Pharmacie centrale mutuelle de Hureaux⁸⁸⁴. Pharmacien à Paris, Hureaux avait rédigé un mémoire à l'adresse des pharmaciens, intitulé « mémoire sur la création d'une pharmacie centrale mutuelle ou entrepôt général des pharmaciens, émancipation et régénération de la pharmacie, le travail et l'activité rendus au laboratoire de chaque pharmacien par l'écoulement assuré des produits ». Celui-ci reprenait en des termes similaires le projet de Dorvault. Hureaux faisait appel « à tous les hommes d'intelligence et d'initiative », il ne comptait « point les déserteurs ». Au reste il se faisait lui aussi le porte-parole du corps. « Le corps pharmaceutique rejetait hors de son sein tous les spéculateurs de bas étage qui mettaient la médecine et la pharmacie en boutique dans les carrefours ». « Le commerce veut des profits », entendons le pharmacien veut des profits, mais il les « veut sincères et honorables. Il y a place sur le comptoir du boutiquier lui-même, pour l'honneur et la probité ! ». Hureaux avait également établi des statuts, lesquels différaient de la PCF. La Pharmacie centrale mutuelle ou « entrepôt général des pharmaciens » était « disposée pour recevoir toutes les récoltes indigènes officinales et les produits pharmaceutiques ». L'entrepôt ne « serait alimenté que par les pharmaciens adhérents eux-mêmes, de sorte que tout pharmacien adhérent pourrait adresser les matières premières par lui récoltées, ou les produits par lui fabriqués, à l'entrepôt chargé de les vendre à tous ses confrères, avec tous les bénéfices de vente pour le pharmacien producteur, moyennant une simple commission pour l'entrepôt ». L'entrepôt selon les termes de Hureaux devait être « l'intermédiaire entre le pharmacien producteur et le pharmacien consommateur ; son mandat était de recevoir les produits qui lui seraient expédiés en gros et de les vendre en détail aux autres pharmaciens, avec tous les avantages d'une mutualité incessante de production et de consommation »⁸⁸⁵. La Pharmacie centrale était créée pour la sauvegarde de la pharmacie. Le système était simple. « Tout pharmacien qui voulait user du privilège ou du droit d'envoyer ses produits, quels qu'ils fussent, à l'entrepôt général, devait prendre l'engagement de verser une somme de 110 francs. Mais ce versement devant avoir lieu, moins pour faire payer aux pharmaciens le privilège de vendre leurs produits par l'intermédiaire de la Pharmacie centrale mutuelle avec les avantages, que pour s'assurer leur bon concours, ladite somme de 110 francs serait remboursée intégralement, dès les premières opérations de l'établissement, par l'abandon du vingtième du montant des achats que le pharmacien qui a effectué le versement aura faits à la Pharmacie centrale mutuelle »⁸⁸⁶. Ainsi la Pharmacie centrale faisait des émules qui pouvaient lui ravir une partie de sa clientèle.

Hureaux d'ailleurs ne se cachait pas de vouloir faire concurrence à la maison Dorvault. Le texte de

⁸⁸³ AG de la PCF, 1853.

⁸⁸⁴ HUREAUX (Jean Pierre), *Mémoire sur la création d'une pharmacie centrale mutuelle ou entrepôt général des pharmacies*, 15 octobre 1853, BNF.

⁸⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁸⁶ *Ibid.*

Hureau reprenait mot pour mot certains passages du projet de fondation de la PCF par Dorvault. Aux dires du premier, l'établissement devait être considéré comme celui de « tous les pharmaciens », il devait faire « circuler les richesses dans le corps pharmaceutique, comme le cœur ferait circuler le sang dans le corps humain ». La fraude et l'imitation s'étendaient ainsi bien au-delà des simples médicaments. La « Pharmacie centrale mutuelle affranchissait non seulement » la profession du « commerce, mais encore l'entrepôt général des médicaments était émancipateur à un autre titre ; car, en élevant chaque pharmacien à la hauteur du négociant producteur, il lui rendait, avec l'indépendance, une nouvelle source de revenus » et ce « contrairement à ces établissements d'un autre genre qui centralisaient chez eux le travail, monopolisaient à leur profit tous les bénéfices de la production et acquéraient le privilège de vendre à des prix exorbitants aux officines devenues leurs vassales tributaires ». Le passage visait expressément la centrale de Dorvault.

La principale rupture qu'introduisait Hureau tenait à cette volonté de faire de chaque pharmacien un « industriel » en puissance. L'entrepôt n'était pas simplement coopérative de consommation mais centrale de redistribution. Ainsi, chaque pharmacien participait de l'industrialisation en trouvant avec la coopérative un débouché, qui pour ses spécialités, qui pour des produits qu'il avait mis au point de façon artisanale. « Combien de pharmaciens se trouvaient aujourd'hui réduits à l'impuissance, qui savaient, qui pouvaient et qui n'osaient pas créer de produits, parce qu'ils n'en avaient pas le placement assuré » interrogeait Hureau. Ceux-là étaient « isolés, sans relations, sans crédit, sans force ; ils avaient dans les localités qu'ils habitaient le monopole de quelques substances qui pouvaient se transformer en or dans des mains puissantes »⁸⁸⁷. Dans un passage intitulé remarques, Hureau cherchait à montrer qu'il avait, depuis bien longtemps, avancé la nécessité d'une union entre pharmaciens.

Dès la fondation de l'entreprise Dorvault avait affiché ses ambitions rappelant à dessein qu'il voulait égaler l'«une des grandes maisons de droguerie pharmaceutique » française qui « faisait à elle seule pour 8 millions d'affaires par an⁸⁸⁸ ». Sans doute évoquait-il ici la maison Ménier qui apparaissait, à ses yeux, comme un modèle. Si, « pour quelques personnes », le capital « de 1000 000 de francs, a priori, paraîtra élevé » Dorvault rappelait que « pour faire beaucoup d'affaires il fallait beaucoup d'argent et que le chiffre des affaires pharmaceutiques en gros était encore assez élevé⁸⁸⁹ ». Ainsi, entre 1852 et 1879, la firme connut une croissance considérable de son chiffre d'affaires qui passa de quatre cent mille francs à un peu plus de sept millions.

⁸⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸⁸ Projet de création de la PCF, mars 1852.

⁸⁸⁹ *Ibid.*

Tableau 16. Tableau chiffre d'affaires de la Pharmacie centrale de France, 1852-1879⁸⁹⁰

Années	En francs	Indice
1853 (août)	400 000	100
Fin 1853	728 000	182
1854	1 300 000	325
1855	1 500 000	375
1856	1 600 000	400
1857	2 000 000	500
1858	2 500 000	625
1859	2 468 000	617
1860	2 600 000	650
1861	2 560 000 / 2 600 000	640
1862	2 700 000	675
1863	3 000 000	750
1864	3 500 000	875
1865	>3 500 000	>875
1866	4 000 000	1000
1867	Inconnu	
1868	Inconnu	
1869	> 7 000 000	1750
1870	Inconnu	
1871	Inconnu	
1872	Inconnu	
1873	Inconnu	
1874	8 000 000	
1875	Inconnu	
1876	> 8 000 000	2000
1877	<1875	
1878	+ 50 000	

⁸⁹⁰ Les données proviennent des différents comptes rendus d'assemblée générale des actionnaires de la PCF.

1879 Janvier/Février	1 100 000	
1879	7 216 402	1804,10

Cette croissance exponentielle du chiffre d'affaires mettait en évidence le succès commercial de l'entreprise. A bien des égards cela témoignait de la réussite de l'aventure conduite par Dorvault. Fallait-il cependant attribuer cette croissance à la stratégie coopérative développée par le gérant ou au rapport qualité prix des produits commercialisés par la firme ? Difficile de le dire.

Figure 9. Evolution du chiffre d'affaire de la PCF entre 1853 et 1887.

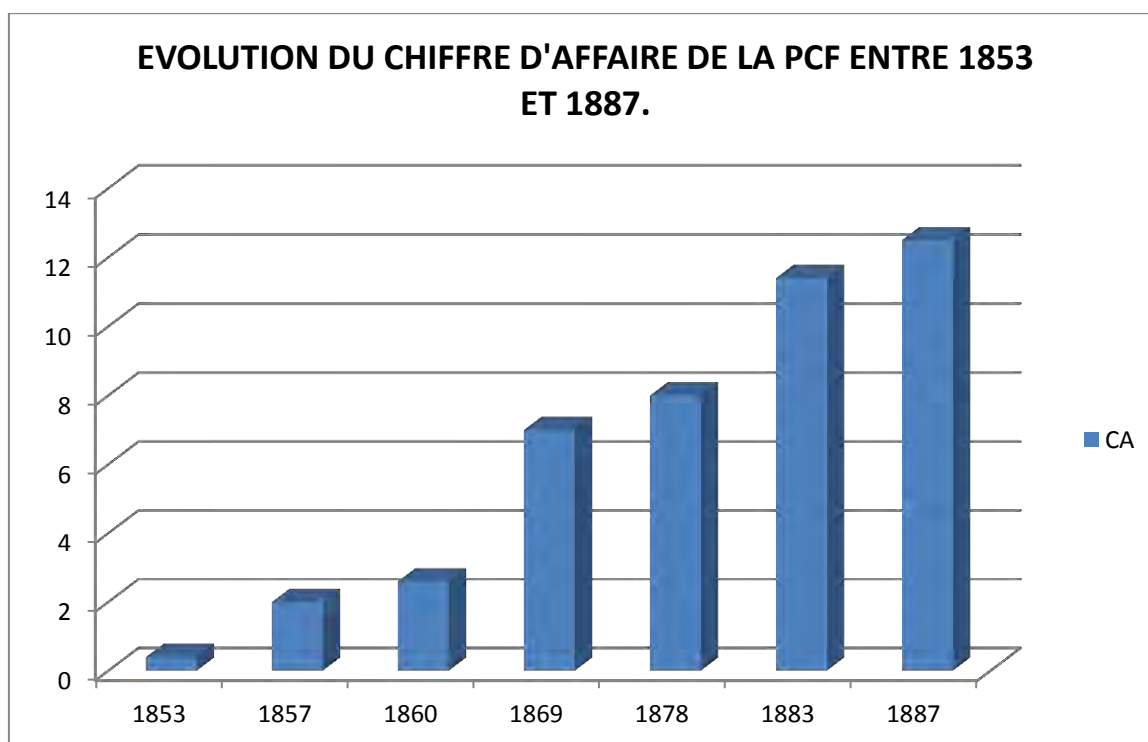
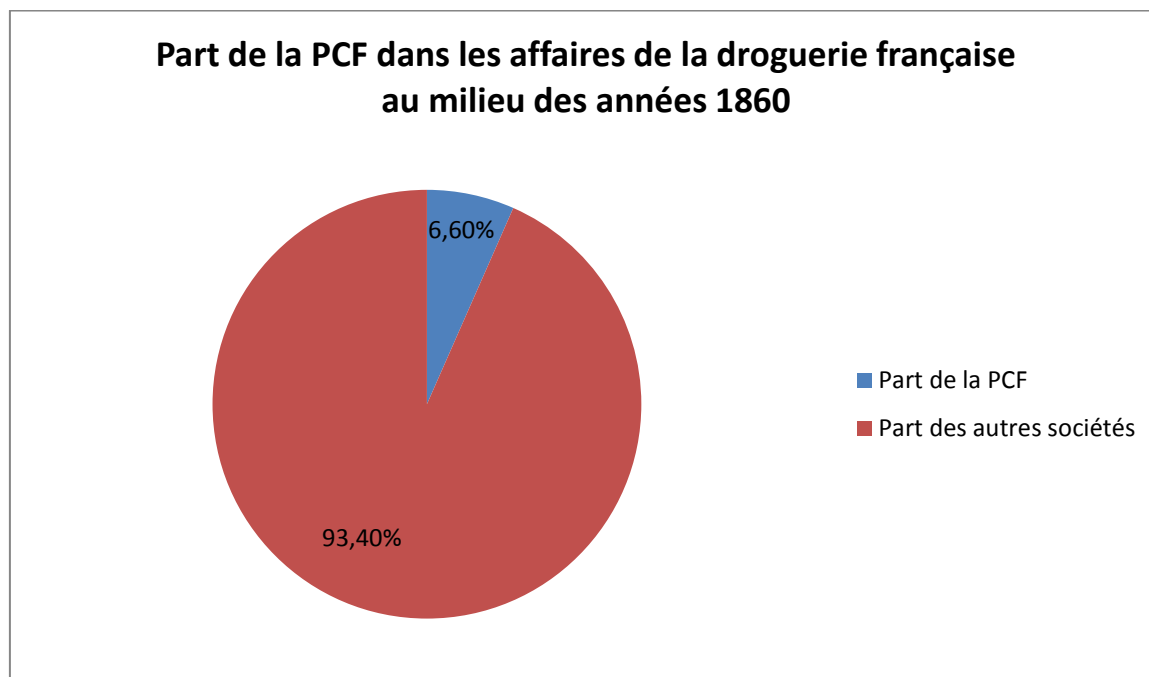


Figure 10. Estimation de la part de la PCF dans les affaires de la droguerie française au milieu des années 1860.



Le chiffre d'affaires de la pharmacie française est estimé à 60 millions de francs au milieu des années 1860⁸⁹¹. Si l'on s'en tient au chiffre fourni pour 1865-1866 c'est-à-dire quatre millions de francs la Pharmacie centrale représenterait 6,6% de ce chiffre d'affaires. Il y a cependant un élément qu'il nous paraît important de souligner en rapport avec les observations faites sur le financement de la firme. A plusieurs reprises nous l'avons dit les comptes rendus avaient pointé la dichotomie entre actionnaires et clients. Il semble bien, si l'on s'en tient au chiffre d'affaires, que celle-ci n'ait point été un frein à la consommation.

Le tableau ci-dessus permet de cerner plusieurs phases dans la vie de l'entreprise, phases que l'on peut parvenir à identifier malgré l'absence de chiffres et parfois grâce aux comptes rendus d'assemblée générale. Il laisse apparaître une phase de croissance relativement soutenue entre 1852 et 1866. La guerre de 1870-1871 contribua à freiner l'activité de l'entreprise mais dans une proportion semble-t-il moindre que d'autres firmes. «Comme le rappelle judicieusement Rang Ri Park Barjot, « la guerre franco-prussienne de 1870-1871 mit fin à la fête impériale »⁸⁹². L'impact de la guerre sur la Pharmacie centrale restait cependant difficile à mesurer en l'absence de véritable bilan. « Dans l'année 1870, ce

⁸⁹¹ FAURE (Olivier), *Les Français...*, *op. cit.*, p. 224.

⁸⁹² PARK-BARJOT (Rang-Ri), *La Société de construction...*, *op. cit.*, p. 123.

sont les cinq derniers mois qui ont été mauvais, par suite du siège de Paris ; en 1871, ce sont, au contraire, les cinq premiers mois qui, par la continuation du Siège et le règne de la Commune, ont pesé sur les affaires⁸⁹³. » Ralentissement marqué de l'activité de l'entreprise pendant 10 mois. Dès 1872 cependant on notait une « remontée » des opérations. Celle-ci restait timide du fait d'un certain nombre de facteurs, «des restrictions que chacun apportait dans ses dépenses, même en fait de médicaments ; en raison d'habitudes prises contractées pendant le siège de Paris par un certain nombre de nos confrères des petites localités, de se servir chez le droguiste de la ville voisine, habitudes qui se perdraient d'autant mieux » espérait-on « qu'elles étaient contre leurs intérêts »⁸⁹⁴. Malgré tout soulignait le compte rendu de 1872, « ces événements s'éloignant, la France se rétablit peu à peu, et il en est ainsi pour nous. Nos opérations en effet, reviennent insensiblement à leur chiffre d'avant les événements et sans doute l'exercice prochain verra la réalisation de cette espérance⁸⁹⁵. »

« L'exercice de 1872 a tenu ses promesses, et, si je regarde le chiffre de nos opérations pendant les 6 premiers mois de 1873 en cours, mes prévisions seront largement réalisées à la fin de cette année⁸⁹⁶ » soulignait le rapporteur lors de l'assemblée générale de 1873. En deux ans la firme avait « rétabli » son chiffre d'affaires. Malgré tout « les affaires générales du pays » n'étaient pas complètement rétablies et surtout « l'ardeur de la concurrence » paraissait plus grande « en temps de pénurie qu'en temps prospère ». Il semble que les années 1872-1873 aient été marquées par un regain de concurrence. Les firmes se multipliaient et se livraient un combat sans merci pour capter le marché du médicament. Nous manquons à cet égard de données chiffrées.

« Nul doute, affirmait le rapporteur en 1873, que la France ayant payé sa rançon, et s'éloignant de ses désastres, n'arrive à diminuer chaque année les charges qui pèsent sur les contribuables »⁸⁹⁷. Au niveau des impôts traditionnels la fiscalité n'avait guère changé. « La contribution foncière, reposant sur le cadastre ; La contribution personnelle et mobilière estimée selon le train de vie et la valeur locative de l'habitation, les patentes pour les commerces, la contribution des portes et fenêtres⁸⁹⁸ » étaient restées stables. « Thiers refuse de peser sur ceux-ci pour dégager les nouveaux moyens indispensables au redressement national. Il est hostile à l'impôt sur le revenu qu'il analyse comme le premier pas vers le socialisme ». Les contributions pesèrent ainsi essentiellement « sur les impôts indirects » à savoir, « les droits d'enregistrement, les droits de douane, les droits de circulation et de consommation de diverses denrées sont fortement relevés⁸⁹⁹ ». Ces éléments ont clairement pu peser sur les résultats de la firme et

⁸⁹³ AG de la PCF, 1872.

⁸⁹⁴ *Ibid.*

⁸⁹⁵ AG de la PCF, 1872.

⁸⁹⁶ *Ibid.*

⁸⁹⁷ *Ibid.*

⁸⁹⁸ GRONDEUX (Jérôme), *La France entre en République 1870-1893*, Librairie Générale Française, Paris, 2000, p 56.

⁸⁹⁹ *Ibid.*, p 56.

sur l'activité commerciale en général. Ce discours sur l'impôt apparaissait néanmoins comme une récurrence du discours patronal.

« Cherchant les causes de ce résultat », avançait le compte rendu de 1874, « nous sommes arrivés à les trouver dans la situation qui nous a été faite par les désavantages de l'actualité. Ces désavantages s'expliquent ainsi »⁹⁰⁰. « Les impôts récents et les charges nouvelles grèvent, en effet, non seulement la plupart de nos produits de la droguerie, mais encore tous les actes commerciaux. Les droits des timbres viennent directement et indirectement nous atteindre sous toutes les formes et de la façon la plus sérieuse». Le droit de timbre frappait en effet de nombreux documents et actes. Ces charges ne pouvaient que peser lourdement sur les activités d'une coopérative qui cherchait à quadriller l'ensemble du territoire. « Aussi, croyons nous, notre cause étant générale, devoir appeler l'attention du législateur, sur les charges désastreuses qui pèsent sur l'industrie et le commerce, et les paralysent dans leurs opérations et demander une meilleure répartition des impôts et leur réduction par une diminution des dépenses de l'Etat. » Ces « impôts nouveaux qu'il n'a pas été possible de faire supporter par une augmentation sur le prix de nos marchandises, justifient la diminution de nos bénéfices⁹⁰¹. » La Pharmacie centrale était ainsi écartelée entre plusieurs contraintes, fiscales, commerciales qui faisaient qu'elle ne pouvait élever le prix des marchandises sans courir le risque de voir une partie de sa clientèle se tourner vers la concurrence, et financières qui nécessitaient de satisfaire les actionnaires.

Ce poids de l'impôt devait rester un objet constant de plainte de la part des administrateurs de la coopérative. « Quel changement dans notre commerce depuis la guerre ! » s'exclamait le rapporteur en 1875. « Il a fallu payer la rançon ! De là une augmentation d'impôts pesant lourdement sur une foule d'articles entrant dans la vente de la droguerie. Et cette augmentation se traduit par un chiffre énorme ! Or, que faire pour combler ce gouffre creusé par nos malheurs publics ?⁹⁰² » Dans le même temps le prix de certaines matières premières indispensables pesait sur les comptes de l'entreprise. Ainsi « la cherté exceptionnelle de la houille » portait « sur les dépenses un chiffre qui n'avait pas de compensation »⁹⁰³. A cela s'ajoutaient d'autres facteurs comme « l'augmentation du salaire des employés, la vente de plus en plus importante des spécialités et des eaux minérales, lesquels produits ne donnaient que des bénéfices insignifiants ». Ces « causes principales » rendaient « compte de l'amoindrissement » des « bénéfices généraux »⁹⁰⁴ de l'entreprise. Ce discours participait aussi d'une certaine rhétorique patronale. Le Moniteur des produits chimiques pour l'industrie, les sciences, les arts recueillait dans ses pages les plaintes de toute la branche, de la chimie à la parfumerie en passant par les pharmaciens. Dans son édition du 10 juin 1872 Leurent critiquait la proposition faite par le ministre des finances de

⁹⁰⁰ AG de la PCF, 1874.

⁹⁰¹ *Ibid.*

⁹⁰² AG de la PCF, 1875.

⁹⁰³ AG de la PCF, 1874.

⁹⁰⁴ *Ibid.*

« frapper d'un droit d'environ 20 et même 30% la valeur de toutes les substances qui entraient dans la composition des médicaments et qui étaient l'objet d'un commerce considérable »⁹⁰⁵. Aux yeux de Leurent cela allait affaiblir l'industrie pharmaceutique française sur les marchés extérieurs. D'après le même auteur la France produisait pour 60 millions de médicaments et en exportait les ¾ ne consommant que pour 15 millions de francs environ »⁹⁰⁶

« Si la Pharmacie centrale n'a pas fait de gros bénéfices, il ne faut pas croire que les maisons de commerce analogues aient été mieux partagées ? Non, ce serait une erreur » affirmait le compte rendu de 1874. « La situation était générale, et plusieurs maisons même paraissaient avoir été, aux dires du rapporteur, moins heureuses »⁹⁰⁷ que la maison Dorvault. « Le flot montait et menaçait de tout envahir ! Quelle digue opposer à ce débordement ? Depuis quelques années tout avait augmenté dans des proportions considérables, impôts, loyers, denrées alimentaires, main d'œuvre ; seuls, les médicaments se vendaient au rabais. Le mal était certain et il tendait à s'accroître de jour en jour. Quel remède pouvait-on apporter à ce désastre ?⁹⁰⁸ » Dominait donc un sentiment d'impuissance. « En 1874, à deux cent mille francs près en moins, nos opérations ont été celles de l'exercice précédent. Cette légère diminution est due à ce que, vu la crise financière qui existait et qui existe encore dans les Amériques, nous avons dû restreindre nos opérations avec ces pays⁹⁰⁹. » Après une période d'accélération des échanges durant la période 1850-1870, les années 1870 furent marquées par « un ralentissement »⁹¹⁰. « La position de la France au sein du commerce international se dégrada », « dégradation » qui frappa « les échanges extérieurs de biens manufacturés⁹¹¹ ».

« Il y a aussi une cause de moindres bénéfices ce sont les mauvais crédits qui chaque année s'élèvent à une certaine somme »⁹¹². De nombreux clients ne payaient pas ou en retard. Ainsi au début des années 1870 et jusqu'en 1876 au moins la Pharmacie centrale de France dut affronter un certain nombre de difficultés. La baisse des dividendes n'était pas seulement liée à ces « charges énormes », elle trouvait sa raison dans l'extension des « spécialités ». « Ce qui n'était qu'un petit ruisseau au début est devenu un torrent qui envahit tout, torrent qui emporte vos bénéfices, chez confrères, et vous voudriez que la Pharmacie centrale n'eût pas ressenti, elle aussi, les atteintes de cet ouragan ! Voilà pourquoi, messieurs, vos gains particuliers sont moindres, voilà pourquoi aussi vos actions ont perdu leur rapport d'autrefois »⁹¹³. Olivier Faure et Sophie Chauveau ont très bien décrypté la montée de ce discours antispecialiste au sein de la profession. La plupart de ces « fameux pharmaciens spécialistes tant

⁹⁰⁵ *Le moniteur des produits chimiques*, 10 juin 1872, BNF.

⁹⁰⁶ *Ibid.*

⁹⁰⁷ AG de la PCF, 1874.

⁹⁰⁸ *Ibid.*

⁹⁰⁹ AG de la PCF, 1875.

⁹¹⁰ BARJOT (Dominique), CHALINE (Jean-Pierre), ENCREVE (André), *La France..., op. cit.*, p. 379.

⁹¹¹ *Ibid.*

⁹¹² AG de la PCF, 1875.

⁹¹³ AG de la PCF, 1878.

vilipendés ne sont finalement que des praticiens comme les autres »⁹¹⁴. La spécialité masquait en fait les logiques commerciales qui traversaient la profession et qui s'accompagnaient également d'une montée de la concurrence. Face à cela la firme affirmait son impuissance, la seule solution était de « laisser passer. Quand ils auront semé la ruine autour d'eux, alors on songera à atténuer les désastres qu'ils auront produits. C'était à la source qu'il fallait les arrêter. Maintenant il est trop tard ». On appelait cependant les pharmaciens à rejoindre la coopérative⁹¹⁵.

Du fait de sa dimension corporatiste la coopérative aurait pu jouer, auprès de l'Etat, sa fonction de groupe de pression. Les années 1870, marquées par de profondes difficultés, auraient pu être l'occasion pour la firme de tester cette capacité de lobbying. Pour Charles S. Maier les années 1870 constituent un tournant dans le renforcement des mouvements corporatistes. Ce renforcement est à relier à la question de l'établissement de tarifs protectionnistes. « La protection tarifaire devint la principale motivation en matière d'organisation, les taxes garantissant des subventions publiques à même de vaincre l'inertie et le découragement face à la formation de groupes. (...) En plus des taxes, les nouveaux groupes parvenaient souvent à arracher d'autres concessions en termes de législation, comme en France, où les agriculteurs obtinrent l'organisation publique de leurs *caisses de crédit*. La nouvelle articulation de l'opinion publique signifiait que l'on contourne les parlements: ceci permit à tour de rôle un élan néo-bonapartiste de la part des officiels pour traiter directement avec les intérêts tandis que cela encourageait les porte-paroles des groupes d'intérêts à s'assurer un accès direct à la parole. Ainsi, le public des classes moyennes se révéla avoir une influence potentielle plus immédiate, mais fut dans le même temps divisé en entités à vocations uniques »⁹¹⁶. De ce point de vue les archives sont muettes sur ce point. Il ne semble pas que Dorvault ait cherché à développer cette fonction. Ceci pouvait s'expliquer par plusieurs éléments. Pour le gérant de la PCF la mise en place de la coopérative s'inscrivait dans un processus d'autonomisation à l'égard de l'Etat. La solution des maux de la pharmacie se trouvait sur le marché. La mise en place de la coopérative devait permettre aux pharmaciens d'être en position de force par rapport aux droguistes qui tenaient le marché de gros. Si donc la Pharmacie centrale devait avoir un rôle de groupe de pression c'était surtout par rapport à ces fournisseurs. Encore fallait-il que tous les pharmaciens rallient la coopérative. Or ceci était loin d'être le cas. Au reste, comme nous le verrons plus tard, l'organisation syndicale de la pharmacie au cours des années 1870 devrait se faire

⁹¹⁴ FAURE (Olivier), « Les officines.... », *art. cit.*, p. 680.

⁹¹⁵ AG de la Pharmacie centrale de France, 1878.

⁹¹⁶ « *Tariff protection became the major inducement to organization, as tariff provided a public subsidy that could overcome inertia and the disincentives to group formation. (...) Following tariffs, the new groups often wrested other legislative concessions, as in France, where the agriculturalists won public organization of their caisses de crédit. The new articulation of public opinion meant the supplementing or bypassing of parliaments; in turn it allowed neo-bonapartist (caesarist) efforts by officials to deal directly with interests while it encouraged spokesmen for interest groups to secure direct access and voice. The middle-class public thus emerged with possibilities for more immediate influence, but was simultaneously fragmented into single-purpose constituencies* » MAIER (Charles S.), "Fictitious bond ... of wealth and law": on the theory and practice of interest representation" in BERGER (Suzanne), *Organizing...*, *op. cit.*, p 41.

indépendamment de la centrale d'achat, ce qui pouvait freiner les capacités de lobbying de cette dernière.

Pour Lefranc, membre du conseil de surveillance de l'entreprise au milieu des années 1870, les difficultés économiques de la Pharmacie centrale remontaient en réalité « au milieu de l'année 1867 », « année brillante où la France fut l'objet de l'admiration et surtout de l'envie de tous les peuples de l'Univers. L'Empire était à l'apogée de sa gloire. Il semblait que rien à jamais ne devait l'obscurcir. Hélas ! Il n'y a rien de stable ici-bas. La roche tarpéienne est près du Capitole, aussi bien pour les monarques que pour les individus. Le même tourbillon les emporte tous. Faut-il vous rappeler la fin de cette période, et toutes les conséquences qui la suivirent ? Non »⁹¹⁷. Ceci laisserait penser que l'entreprise connaissait donc, dès cette époque, des problèmes de gestion. Il semble que l'acquisition de l'hôtel de la rue de Jouy ait eu un coût non négligeable pour l'entreprise. D'une valeur de 1.310.000⁹¹⁸, l'immeuble représentait « un intérêt annuel de 51 500 francs ». L'expansion avait eu un coût qui obligea la direction à mettre en location des parties de l'hôtel dont elle n'avait pas l'utilité. « Au 31 décembre 1862 » le chiffre de ces locations s'élevait « à 26 000 francs, et laissait par conséquent à la charge de la Pharmacie centrale une somme de 25 500 francs, qui représentait le loyer industriel et commercial de l'établissement »⁹¹⁹. A cet égard notait le rapporteur « ce n'était point une charge exagérée en raison de l'étendue de nos magasins et des vastes dimensions de nos laboratoires ». D'ailleurs le chiffre venait « de s'abaisser de 15 000 francs par suite de nouvelles locations effectuées par la direction et qui élevaient maintenant les locations générales à 41 000 francs. Il ne restait donc à la Pharmacie centrale qu'un loyer de 10 000 francs, susceptible de diminuer encore »⁹²⁰. Si les administrateurs s'arrêtaient aussi longuement sur la question du remboursement des intérêts c'est que celle-ci n'était pas sans susciter des inquiétudes au sein des sociétaires.

La logique financière entrainait pour beaucoup dans la mobilisation des pharmaciens au sein de la coopérative. La dimension corporatiste rassurait des investisseurs naturellement méfiants à l'égard de tout ce qui pouvait relever de la grande entreprise capitaliste. La firme présentait un aspect original puisqu'elle distribuait à ses sociétaires des intérêts et des dividendes. L'intérêt se voulait fixe et rappelait en fait les obligations ferroviaires lancées par Pereire en 1851. Il s'agissait bien sûr d'inspirer confiance et de garantir aux sociétaires un rendement sur les actions. Dans le même temps la société distribuait aussi des dividendes, cette fois-ci variables, qui s'ajoutaient aux intérêts. Ainsi les parts de la Pharmacie centrale de France présentaient en réalité une double dimension d'action-obligation. L'objectif était bien entendu de faciliter le drainage, vers la firme, de l'épargne pharmaceutique. De ce point de vue la Pharmacie centrale présente un visage original dans le monde industriel et coopératif de l'époque. Cette

⁹¹⁷ AG de la PCF, 1875.

⁹¹⁸ AG de la PCF, 1863.

⁹¹⁹ *Ibid.*

⁹²⁰ *Ibid.*

originalité elle la doit justement à sa double dimension d'entreprise et de coopérative. En tant que coopérateurs les sociétaires ont légitimement le droit de percevoir un intérêt (fixe) sur l'argent qu'ils ont placé dans la firme. En tant que sociétaires ils sont directement concernés par les rendements de l'entreprise et peuvent prétendre à des dividendes.

Tableau 17. Estimation des intérêts et dividendes des actions, tel que rapportés par les assemblées générales entre 1853 et 1857⁹²¹.

année	Actions	
	intérêts	dividendes
1853 ⁹²²	9%	
1854	5%	4%
1855	inconnu	
1856	5%	2%
1857	5%	3%

Tableau 18. Estimation de la valeur des actions (nouvelles et anciennes) d'après les données des assemblées générales de la PCF (1852-1879).

Année	Anciennes actions		Nouvelles actions	
	Intérêts	Dividendes	Intérêts	Dividendes
1858	5%	4%		
1859	5%	5%	5%	1%
1860	5%	5%		
1861	5%	5%	5%	1%
1862	5%	5%	5%	1%
1863 ⁹²³	5%	8%	5%	1%

⁹²¹ Les comptes rendus des AG de la PCF fournissent parfois des indications quant aux intérêts et dividendes.

⁹²² Circulaire de mars 1853, les intérêts dividendes sont calculés ici sur la base du 4/5 des actions.

⁹²³ Il faut ajouter aux anciennes actions celles qui ont déjà trois années de date.

Tableau 19. Estimation de la valeur des actions (anciennes et nouvelles) d'après les données des assemblées générales de la PCF (1852-1879).

ANNEE	Ancien capital		Nouveaux actionnaires	
	Intérêts	Dividendes	Intérêts	Dividendes
1864	5%	8%	5%	1%
1865	13%			
1866	Inconnu			
1867	13%			
1868	13%			
1869	5%	7%	5%	1%
1870	Inconnu			
1871	Inconnu			
1872	5%	2%	5%	1%
1873	8%			
1874	Médiocre			
1875	5%	2%		
1876	5%	2%		
1877	Inconnu			
1878	Inconnu			
1879	aucun			

Par le compte-rendu de l'assemblée générale de 1854 on sait que « la question des intérêts et du dividende » partagea la direction. Elle fut cependant « résolue en équité et en justice, et nous l'espérons, à la satisfaction de tous »⁹²⁴. On notera la baisse des intérêts dividendes en 1856. Ceci s'explique sans doute par les désastres comptables que connut la firme au même moment. Globalement les Intérêts/dividendes furent peu élevés jusqu'en 1858/1859. Ils se situaient autour d'une moyenne de

⁹²⁴ AG de la PCF, 1854.

8-9%. A partir de 1857 « les paiements d'intérêts et dividendes » furent « scindés en deux époques, au lieu d'une »⁹²⁵. La direction avait jugé en effet « qu'il était du devoir d'une administration prudente de ne pas prélever sur notre caisse, en janvier, une somme aussi importante que l'était celle à verser sur cet effet, que cela venait gêner l'encaisse, qui avait besoin à cette époque, de ses ressources, alors que l'inventaire légal et matériel n'était clos qu'à la fin mars ; que ce mode de paiement nous avait obligés quelquefois d'avoir recours à l'escompte, moyen toujours préjudiciable aux intérêts sociaux »⁹²⁶. Ainsi « l'intérêt » était désormais payé en « mars » tandis que le « dividende » devait l'être en « septembre suivant »⁹²⁷. L'acquisition de l'immeuble de la rue de Jouy représenta un investissement coûteux pour la firme. Ceci fit craindre aux administrateurs une baisse des intérêts dividendes pour les années suivantes. Dorvault prit l'affaire au sérieux qui, lors des comptes rendus d'assemblée générale de 1860, 1861 et 1862, s'attacha à préparer les sociétaires à une diminution des dividendes.

Dès 1860 le directeur de la Pharmacie centrale avait prévenu ses confrères d'une possible baisse des « affaires »⁹²⁸ de la firme et ce en raison de « frais généraux plus considérables » liés à « l'acquisition de l'immeuble » et au « temps donné à son organisation ». Les sombres prévisions émises par Dorvault en 1860 et 1861 ne semblaient pas se réaliser. « Ses craintes n'ont pas été justifiées jusqu'ici, soit parce que cette augmentation nécessaire n'a point encore pesé sur la totalité de l'exercice 1861, soit aussi grâce à l'accroissement de 140 000 francs survenu dans le chiffre de nos affaires »⁹²⁹. Les intérêts dividendes des actionnaires restèrent donc stables. L'année 1863 sembla marquer une sorte d'apogée. Les anciennes actions et les nouvelles dont « les versements » avaient « trois années de date » affichaient un intérêt dividende de 13%. Les anciennes se situaient à 6%⁹³⁰. Aux yeux de son rapporteur « le magnifique dividende de cet exercice ne permettait plus de mettre en doute la solidité de la Pharmacie centrale, assise sur une base inébranlable fondée sur l'association de tous les pharmaciens de l'Empire »⁹³¹. En 1862 le paiement des intérêts s'élevait à 84 000 francs.

On rappelait à cet égard « les résultats financiers obtenus par l'établissement commun⁹³² » lesquels s'élevaient à 10%. Non seulement « ce rendement moyen dépassait du double à peu près celui des meilleures valeurs de la bourse » mais en plus il était « naturel de penser que les résultats seraient encore bien autres par la suite. » D'ailleurs « par le fait de ces répartitions annuelles, la Pharmacie centrale avait déjà rendu à ses sociétaires plus que le capital qu'elle en avait reçu », certains disposaient donc

⁹²⁵ AG de la PCF, 1857.

⁹²⁶ *Ibid.*

⁹²⁷ *Ibid.*

⁹²⁸ AG de la PCF, 1861.

⁹²⁹ *Ibid.*

⁹³⁰ AG de la PCF, 1863.

⁹³¹ *Ibid.*

⁹³² Circulaire du 25 novembre 1867.

d' « actions de jouissance⁹³³. » On pouvait légitimement parler d'une période faste pour cette fin des années 1860, les intérêts dividendes se situant autour de 13%. En 1868, la gérance fut ainsi questionnée sur sa décision de fixer un rendement à « 10% » plutôt qu'à « 13% »⁹³⁴. Cet élément confirmait bien la consolidation d'une logique financière au sein de l'entreprise, et les interrogations qui jaillissaient sitôt que les dividendes diminuaient. « Si nous n'avons pas parlé des 13% d'intérêt dividende que nous distribuons depuis cinq ans », c'était « (...) en raison des charges et sacrifices auxquels la nouvelle annexion⁹³⁵ » obligeait. Si l'abaissement des dividendes se comprenait par la logique industrielle de la direction qui cherchait à pratiquer une politique d'amortissement, il trouvait ainsi un obstacle dans les attentes financières des sociétaires.

A la suite de la guerre de 1870 les dividendes commencèrent à diminuer. La décennie 1870 fut ainsi marquée par la volonté de « refaire la situation première » de la firme, « c'est-à-dire revenir à nos anciens dividendes, résultat qui ne pouvait être atteint en un jour⁹³⁶. Malgré tout à la fin des années 1870 « les actions rapportaient moins »⁹³⁷. Cette diminution des dividendes s'expliquait par un contexte économique plus difficile, en particulier « la guerre néfaste » qui « était venue jeter le trouble partout ». Le rapporteur prenait d'ailleurs les pharmaciens à témoin quant aux résultats de leurs officines. A ceux qui incriminaient la direction celle-ci se justifiait par les événements de 1871⁹³⁸. « Les bénéfices réalisés en 1871, un peu supérieurs à ceux de 1870 »⁹³⁹ permirent à la direction de distribuer 7% d'intérêt dividende aux anciens actionnaires, ceux dont les versements étaient antérieurs à trois années. Pour les versements « postérieurs » à ces trois années qui étaient, aux dires de la direction, « insignifiants », les dividendes étaient ramenés à 1%. « Il en résultait qu'en somme c'était 7% que le capital social aurait rendu pour le dernier exercice »⁹⁴⁰. Dès l'année suivante la direction soulignait les difficultés auxquelles elle était confrontée⁹⁴¹. « Ceux-ci n'étaient pas en rapport avec ce qu'ils étaient autrefois, les bénéfices qui avaient été de longues années de 12 à 13% après être descendus à 6, remontés à 7 » se situaient aujourd'hui à 8%. Les causes étaient multiples. Ainsi dès l'année précédente « tous les actionnaires » avaient « participé à l'entier dividende ». Surtout la direction incriminait les « impôts nouveaux qui étaient venus frapper directement et indirectement le commerce, qui affectaient le rendement net des opérations ». Le conseil s'estimait cependant fort « heureux » des « résultats » que produisait l'entreprise⁹⁴². A bien des égards la logique financière entraînait pour beaucoup dans l'adhésion des pharmaciens au projet coopératif de Dorvault. Toute baisse des intérêts/dividendes était ainsi

⁹³³ *Ibid.*

⁹³⁴ AG de la PCF, 1868.

⁹³⁵ On évoque ici la fusion avec Ménier.

⁹³⁶ AG de la PCF, 1875.

⁹³⁷ AG de la PCF, 1878.

⁹³⁸ *Ibid.*

⁹³⁹ AG de la PCF, 1872.

⁹⁴⁰ *Ibid.*

⁹⁴¹ AG de la PCF, 1873.

⁹⁴² *Ibid.*

questionnée. A cet égard l'assemblée générale des actionnaires exerçait son activité de contrôle. Si les années 1870 furent plus difficiles pour la direction c'est qu'elle dut se justifier en permanence de la baisse des rendements. La « logique de l'action collective » de la firme reposait essentiellement sur la satisfaction de ces intérêts financiers au détriment d'autres objectifs.

Le taux d'investissement est très difficile à mesurer. Les données manquent quant au matériel de l'usine. En 1854, « la Pharmacie centrale employait la mécanique à la pulvérisation des substances diverses, au broyage des pommades, à l'évaporation des extraits, au coupe des bois »⁹⁴³. Elle s'apprêtait alors à faire ses propres « pastilles, ses pilules, ses pâtes ». Tout au plus sait-on que les dirigeants accordaient une certaine importance à la mécanisation. « La mécanique donne à la fois les choses en quantité et en perfection, et s'applique aujourd'hui à tout : la pharmacie ne peut rester en arrière » soulignait-on en 1854. Si l'on observe une mécanisation progressive de l'appareil productif, on estime néanmoins que « l'organisation de l'établissement relativement au personnel et au matériel n'était point encore complète, cela était bien regrettable, car une bonne organisation nous viendrait puissamment en aide. » « Chaque jour » on « ajoutait un nouveau service, un nouvel appareil mais tout cela était long⁹⁴⁴ » Rigollot, Guilliermond, Gonnon, Aguetant..., tous ces pharmaciens ajoutent un « laboratoire à leur officine », quelques machines et sont alors capables de produire en masse qui des « carrés-sinapismes » (Rigollot), qui de la colchicine (Aguettant)⁹⁴⁵. Cet « essor des entreprises de produits pharmaceutiques destinés à l'officine (...) est rendu possible par de nombreuses innovations de procédés et par la mécanisation partielle ou totale du processus de préparation » note S. Chauveau⁹⁴⁶. « Dausse, Limousin ou Darasse conçoivent des améliorations pour le chauffage des produits et leur manipulation ». Ces machines sont elles-mêmes fabriquées par des entreprises comme « Savy et Jeanjean à Paris ». « Ces opportunités » ajoute l'historienne « ne sont pas propres à la pharmacie, elles participent d'un mouvement général de mécanisation et d'amélioration des processus de fabrication ».

L'année 1859 constitua semble-t-il une année marquante en terme d'investissement. On peut parler d'une véritable accélération de l'investissement. La firme cherchait à s'agrandir et décida de mobiliser son capital dans l'achat de l'hôtel de la rue de Jouy. D'après l'assemblée générale de 1860 on sait que l'hôtel de la rue de Jouy « revint à 600 000 francs avec les frais d'actes ». La direction estimait le coût « des nouvelles constructions » et des « réparations de l'hôtel même (...) » à 900 000 francs ». Il fallait également compter « avec l'organisation intérieure, agencements, machines, etc, à un million, soit 50 000 francs d'intérêts pour le capital employé⁹⁴⁷ ». Les informations concernant les investissements

⁹⁴³ AG de la PCF, 1854.

⁹⁴⁴ *Ibid.*

⁹⁴⁵ FAURE (Olivier), *Les Français....*, *op. cit.*, p. 212.

⁹⁴⁶ CHAUVEAU (Sophie), « Comment les pharmaciens... », in MARSEILLE (Jacques) (dir.), *Créateurs et créations d'entreprise*, *op. cit.*, p 187.

⁹⁴⁷ AG de la PCF, 1860.

réalisés par la direction étaient par la suite très vagues. Au cours de 1862, la direction avait « augmenté notablement les revenus de l'immeuble⁹⁴⁸ ». Ainsi « la Pharmacie centrale se trouvait logée à si bon compte, qu'on pouvait dire qu'elle l'était pour rien⁹⁴⁹ ». La valeur de l'immeuble sembla ensuite augmenter progressivement. Au cours de l'exercice 1863 celle-ci augmenta de « 28 533 francs 45 qui représentaient le solde des mémoires de travaux divers et les dépenses d'appropriation des parties de l'immeuble que la direction avait loué « l'année dernière et qui avaient augmenté les revenus de 15000 francs⁹⁵⁰. » L'année suivante la firme réalisait de « gros travaux », estimés à « 9 482 francs 34 centimes⁹⁵¹. Faut-il s'en tenir à ces seuls chiffres ? Auquel cas cela voudrait dire que la firme après avoir acheté l'hôtel de la rue de Jouy, ralentit sa politique d'investissement.

Il est possible pour certaines années de mesurer le taux de rentabilité des capitaux propres, c'est-à-dire le taux de rentabilité financière des capitaux engagés par les associés (ou taux de profit) qui équivaut au rapport $\frac{\text{surplus (diminué des frais financiers)}}{\text{capitaux propres}}$ ⁹⁵².

Tableau 20. Taux de rentabilité des capitaux propres de la PCF⁹⁵³.

Année	Capitaux propres (francs)	Bénéfice net (francs)	Taux de rentabilité financière
1858	1 000 000	157 000	15,7 %
1859	1 000 000	174 000	17,4 %
1860	2 000 000	169 000	8,4 %
1861	2 600 000	185 000	7,1 %
1862-7 3		Pas de données	
1873		médiocre	

On peut parler pour la fin des années 1850 d'une rentabilité financière élevée pour une coopérative de ce type. A partir du début des années 1860 le seuil s'abaisse. On ne pouvait donc s'en tenir aux résultats mirobolants annoncés à travers les chiffres d'affaires. Pour 1860-1861 les calculs partent d'estimation approximative quant au niveau des capitaux propres dont disposait réellement l'entreprise puisque celle-ci avait lancé une nouvelle émission.

⁹⁴⁸ AG de la PCF, 1863.

⁹⁴⁹ *Ibid.*

⁹⁵⁰ AG de la PCF 1864.

⁹⁵¹ AG de la PCF 1865.

⁹⁵² DAUMAS (Jean-Claude), *L'amour du drap...*, *op.cit.*, p. 284. Consultez également l'ouvrage de Rang Ri PARK-BARJOT, *La Société de construction...*, *op. cit.*, p 227.

⁹⁵³ Taux de rentabilité calculé à partir des comptes rendus d'assemblée générale de la PCF.

Tableau 21. Surplus/chiffre d'affaires (1858-1861)⁹⁵⁴.

année	CA	Bénéfice net	Rentabilité commerciale
1858	2 468 000	157 000	6,3%
1859	2 600 000	174 000	6,6%
1860	2 600 000	169 000	6,5%
1861	2 700 000	185 000	6,8%

Ce ratio permet d'exprimer la rentabilité de l'entreprise en fonction de son volume d'activité. De ce point de vue les taux semblent assez importants en tout cas relativement stables.

« L'extension journalière de ses opérations, au lieu du dépérissement, annonce évidemment une vitalité croissante »⁹⁵⁵ pouvait-on lire dans le compte rendu d'assemblée générale de 1853. Ce dynamisme témoignait entre autre du succès de la firme auprès des pharmaciens. Ces résultats inespérés incitaient la direction à l'optimisme. Les perspectives de croissance semblaient en effet considérables. D'ailleurs reconnaissait-on « si nos moyens de production étaient plus grands, les dispositions envers la Pharmacie centrale sont si généralement bonnes, que nous pourrions donner facilement à nos opérations de grands développements ». L'appel des quatrième et dernier cinquième avait ainsi pour but avoué de « permettre » à la coopérative « de profiter de cette heureuse position en nous mettant à même d'agrandir le cercle de nos opérations ». La force de l'entreprise reposait certes sur son capital, mais aussi sur sa clientèle, « nombreuse et dévouée »⁹⁵⁶. Si l'optimisme était de mise c'était donc essentiellement parce que Dorvault semblait avoir réussi son pari coopératif. Les premiers résultats commerciaux de la coopérative montraient que le projet était en phase avec les attentes du corps professionnel. Ainsi l'entreprise comptait des adhérents « dans toutes les parties de la France » voire même « dans les colonies »⁹⁵⁷.

Malgré les difficultés de l'exercice 1853-1854, « l'augmentation du prix des drogues simples, celle de l'alcool, des corps gras », malgré la « crise » dont souffraient de nombreuses « entreprises et commerces », crise « amenée par la cherté des vivres, par la guerre et causes diverses » la Pharmacie centrale connaissait une certaine prospérité. N'était-ce « pas la preuve la plus forte, en effet, qu'elle

⁹⁵⁴ Rentabilité commerciale de la PCF évaluée à partir des comptes rendus d'assemblée générale de la PCF.

⁹⁵⁵ AG de la PCF, 1853.

⁹⁵⁶ *Ibid.*

⁹⁵⁷ AG de la PCF, 1854.

avait obtenu de suite les sympathies du plus grand nombre, et que de plus en plus elle avait acquis la confiance de ceux qui se tenaient sur une réserve prudente à son égard ? » Le nombre des « clients associés ou non (...) augmentait chaque jour ». Ceci était en partie dû aux « résultats obtenus » par les « commis-voyageurs », lesquels peuvent d'ailleurs travailler pour d'autres firmes que la Pharmacie centrale à l'image de ce « représentant, évoqué par Dorvault, commissionné pour un voyage » mais qui « ne s'occupait pas seulement de nos affaires »⁹⁵⁸. Une lettre circulaire datée d'avril 1853 et envoyée à tous les sociétaires, soulignait que la coopérative avait trouvé « les meilleures dispositions dans le haut commerce »⁹⁵⁹. Ainsi « les courtiers de commerce de Paris, comme ceux des ports de mer, les représentants des maisons lui permettaient des marchés étrangers et les détenteurs de divers substances médicamenteuses s'empressaient-ils de lui faire des offres et lui permettaient-ils des marchés avantageux »⁹⁶⁰.

On sait de façon tout à fait fortuite qu'en 1862 la firme fournissait déjà quelques « établissements hospitaliers » français⁹⁶¹. La firme semblait être alors dans une phase d'expansion. « Les grandes administrations publiques prenaient également de plus en plus son chemin. C'est ainsi qu'elle a eu ces temps derniers, notait le rapporteur, à fournir les produits et le matériel pharmaceutiques nécessaires, soit à l'organisation, soit à l'alimentation de divers hôpitaux, prisons, etc... »⁹⁶². La décennie 1860 se présente donc comme une période faste pour la Pharmacie centrale. Il s'agit d'une firme visiblement dynamique au niveau des affaires intérieures mais aussi au niveau des affaires extérieures. La Pharmacie centrale de France n'était pas seulement intéressée par le marché français, elle tourne aussi son regard vers l'étranger. Dès 1852 le fondateur de la firme insistait d'ailleurs sur l'importance qu'il y avait à offrir des « garanties d'excellence de produits plus sérieuses que les autres nations »⁹⁶³. C'est chose faite en 1862-1863. De même « que le chiffre de ses opérations »⁹⁶⁴ augmentait, les « demandes des pays étrangers lui arrivaient de plus en plus nombreuses ». En 1868, « la Pharmacie centrale » obtint « la fourniture principale des médicaments pour la marine de l'Etat, et en partie celle de l'armée »⁹⁶⁵.

« Au 31 juillet c'est-à-dire pour les sept premiers mois » de l'année 1854, les ventes de la firme s'élevaient « à la somme de 714 000 francs »⁹⁶⁶. A partir de ce rapide bilan le rapporteur estimait à « 1 million 400 000 francs » le chiffre des ventes à la fin de l'année. La moyenne des « commandes » ne dépassait pas 50 francs, ce qui portait le nombre de ces commandes à 280 000 sur une année. Encore ne s'agissait-il que d'une estimation. « Pour qui sait se rendre un compte exact du travail d'écriture, de

⁹⁵⁸ *Ibid.*

⁹⁵⁹ Lettre circulaire de la PCF aux sociétaires avril 1853.

⁹⁶⁰ *Ibid.*

⁹⁶¹ AG de la PCF, 1862.

⁹⁶² AG de la PCF, 1863.

⁹⁶³ Projet de création de la PCF, 1852.

⁹⁶⁴ AG de la PCF, 1863.

⁹⁶⁵ AG de la PCF, 1868.

⁹⁶⁶ AG de la PCF, 1854.

manutention qu'entraîne une pareille somme en affaires de détail et non point en gros, (...) mais bien, nous le répétons, en commandes fort longues ; fort détaillées ; accompagnées de forces observations, celui-là assurément trouvera ce chiffre énorme »⁹⁶⁷. De tels chiffres témoignaient du succès de l'entreprise auprès des pharmaciens, mais aussi de l'importance du travail d'écritures, d'autant qu'une partie de ces ventes se faisait, non pas au comptant, mais à terme. Au cours de l'exercice 1856-1857 la firme avait écoulé pour 1 600 000 francs de produits. Le nombre de ses clients était d'environ 2000⁹⁶⁸. Un calcul simple nous indique donc des commandes au montant moyen de 800 francs, chiffre qui évidemment variait en fonction des clients. D'après Olivier Faure les pharmaciens étaient au nombre de 4000 en 1847 et 6000 en 1867⁹⁶⁹. Dans l'estimation la plus basse donc la coopérative avait le tiers des pharmaciens de France comme clients, dans la fourchette la plus haute c'était la moitié des pharmaciens qui avait des relations avec la centrale. D'autres comptes rendus nous amènent des informations parcellaires sur l'état des factures et l'importance des ventes avec paiement différé.

Tableau 22. *Factures et effets émis par la Pharmacie centrale de France d'après les comptes rendus d'assemblée générale de la PCF (1852-1879).*

année	Factures		Effets	
	F ventes à terme	F comptant	Effets à recevoir	Total des effets
1857 ⁹⁷⁰	24 920 fr	7 300 fr	4251 fr	1 362 356, 05 fr
1863 ⁹⁷¹	39 433 fr			

Le compte rendu de 1863 nous indiquait qu'il était « entré » dans le « portefeuille » de l'entreprise pour « 8 246 mandats » et qu'il en était sorti « 7 496 ». « Ces mandats » avaient entraîné « l'inscription de plus de 40 000 articles ». « Ce n'est pas tout » ajoutait le rapporteur, « car les bulletins, les factures, l'inscription sur le livre de contrôle, l'inscription au livre de débit et le report aux comptes courants représentent, pour les ventes à terme 195 569 articles, passés aux écritures de la Pharmacie centrale ». La Pharmacie centrale ne faisait « aucune de ces grandes transactions qui montaient au chiffre »⁹⁷² ajoutait le rapporteur. Ainsi ses « factures en moyenne ne dépassaient pas 200 francs ». Ceci représentait, si l'on s'en tient au chiffre de 40 000 articles fourni précédemment, un chiffre d'affaires de

⁹⁶⁷ *Ibid.*

⁹⁶⁸ AG de la PCF, 1857.

⁹⁶⁹ FAURE (Olivier), « Les pharmaciens et le ... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et... op. cit.*, p. 69.

⁹⁷⁰ AG de la PCF, 1857.

⁹⁷¹ AG de la PCF, 1863.

⁹⁷² *Ibid.*

8 millions de francs, ce qui était considérable. Or la firme n'était « pas encore arrivée », selon Dorvault, « à la moitié du chiffre qu'elle devait faire un jour ». Le directeur espérait voir s'accroître les affaires « chaque année par somme de 4 à 500 000 francs »⁹⁷³. La multiplication de ces commandes n'était pas sans générer des difficultés. « L'exactitude dans le service, la perfection et l'unicité des médicaments⁹⁷⁴ » pouvaient être améliorés. La direction ne s'attendait certainement pas à un aussi franc succès commercial. Beaucoup s'étaient préparés semble-t-il à un échec potentiel. Le succès immédiat de la Pharmacie centrale les prenait de court. Plus grave, les structures de l'entreprise n'étaient pas prêtes à faire face à un afflux de commandes aussi massif qui frôlait parfois le commerce de détail. On voit se dessiner là l'un des autres paradoxes de l'entreprise qui se voulait à la fois entreprise de gros mais également coopérative de consommation. Dans cette perspective nombre de pharmaciens se contentaient de commander quelques menus produits dont ils pouvaient avoir besoin dans leurs officines. Ceci pourrait expliquer le faible montant des commandes ainsi que les défaillances. « Si nous avons la douleur de voir quelques-uns nous quitter pour quelque inexactitude de notre part, nous ne doutons pas qu'ils ne nous reviennent un jour. Qui peut prétendre satisfaire et convenir d'emblée à tout le monde ? »⁹⁷⁵.

Dans une lettre circulaire d'avril 1853 le directeur notait cependant les améliorations sensibles qu'avait connues la firme dans le service des expéditions. Celui-ci se « régularisait » en effet « de plus en plus » et « rendait » les « expéditions plus ponctuelles et plus satisfaisantes »⁹⁷⁶. Des confrères des départements avaient d'ailleurs « pris des initiatives » dans ce domaine « afin de faciliter les relations entre eux et la Pharmacie centrale »⁹⁷⁷. Ainsi, les pharmaciens toulousains avaient créé une « agence » pharmaceutique, c'est-à-dire sans doute une succursale. Pour autant, malgré ces touches d'optimisme, la coopérative connaissait encore en 1865 des « imperfections »⁹⁷⁸. Il est en effet difficile de parvenir à saisir les atouts ou les difficultés d'une entreprise sans indications statistiques claires. Mais cette absence de comptes peut aussi être en soi un argument supplémentaire pour nous inciter à porter notre regard dans une autre direction. La direction ne désirait visiblement pas « communiquer » toutes les données aux sociétaires. Pour des raisons de « gestion » peut-être, afin de ne pas déstabiliser l'entreprise par des critiques émanant de l'actionnariat et qui remettraient en cause le fragile équilibre sur lequel reposait la centrale, pour des raisons commerciales également afin de ne pas fournir trop d'informations à la concurrence, enfin parce que la direction considérait ces informations comme secondaires. Aux yeux de Dorvault l'âme de la PCF c'était surtout son identité scientifique et sociale.

⁹⁷³ AG de la PCF, 1864.

⁹⁷⁴ AG de la PCF, 1853.

⁹⁷⁵ AG de la PCF, 1854.

⁹⁷⁶ Lettre circulaire de la PCF aux sociétaires, avril 1853.

⁹⁷⁷ *Ibid.*

⁹⁷⁸ AG de la PCF, 1865.

La phase qui s'étend de 1852 à 1879 peut ainsi apparaître comme la période de mue de l'officine à l'industrie. Les chiffres d'affaires de la PCF témoignent d'une réelle réussite commerciale et industrielle, confirmant par l'importance du médicament dans le mouvement de médicalisation de la société au XIXe siècle. Cette croissance se concrétise notamment à travers l'importance des dividendes distribués aux sociétaires. La rentabilité financière de la firme est loin d'être négligeable. Ceci explique d'ailleurs que les sociétaires de longue date cherchent, lors des émissions, à acquérir de nouvelles parts de l'entreprise empêchant par là même la société de devenir la Pharmacie de tous les pharmaciens de France. La coopérative était ainsi victime de sa dimension capitaliste. Cette pharmaceutisation a pu encourager l'industrialisation de la droguerie et la naissance de groupes comme la PCF.

B. La maison de Paris : cœur de la PCF.

« Les années 1850 furent celles d'un grand essor économique de la France »⁹⁷⁹. La période était au miracle, aux ascensions sociales éclatantes à l'image de Richard Lenoir⁹⁸⁰, fils d'un petit fermier normand, parvenu au sommet de l'industrie cotonnière. Par sa vocation coopérative et nationale la PCF s'était promis de fournir toutes les officines de France. Le succès de l'entreprise dépendait très largement de sa capacité à répondre aux attentes du corps dispersé à travers toute la France. Le défi organisationnel et industriel semblait gigantesque. Couvrir les besoins de la pharmacie française à une époque où les réseaux de communication étaient loin d'être achevés supposait une organisation rapide des services. Ce mouvement de concentration était loin d'être évident. Les affaires augmentant, les commandes s'accroissant, la petite coopérative des débuts allaient très rapidement connaître une mue spectaculaire matérialisant ainsi, tout à la fois, la réussite de la coopérative et l'émergence de logiques industrielles dans le monde du médicament. Quelle forme prit cette première industrialisation dans le secteur de la pharmacie ? Comment s'organisèrent les structures de production ? Marquaient-elles une véritable rupture par rapport aux structures industrielles développées par certains pharmaciens dans le cadre de leur laboratoire officinal ?

Entre 1852 et 1859 « Les locaux de la Pharmacie centrale » étaient organisés de la façon suivante, « pour l'intérieur de Paris, rue des marais Saint Germain, n 23 (derrière l'institut de France), et pour l'extérieur, une partie des écuries de l'ex-roi Louis Philippe, à Neuilly⁹⁸¹. » Il semblerait que l'entreprise n'ait disposé de locaux qu'à la fin de 1852 ou au début de l'année 1853. En novembre 1852, la PCF existait « déjà conséquemment, mais de la vie d'une âme en peine ». Il fallut attendre août 1853 pour que la coopérative ait « un corps palpable »⁹⁸². Au mois de mars 1853, les services de la firme étaient encore incomplets. Les « travaux d'installation » avaient commencé. « Un établissement » (...) comprenant

⁹⁷⁹ ANCEAU (Eric), *Napoléon III, Un Saint-Simon à cheval*, Paris, Tallandier, 2008, p 349.

⁹⁸⁰ *Ibid*, p 355.

⁹⁸¹ Lettre circulaire de la PCF, 1852.

⁹⁸² AG de la PCF, Août 1853.

« autant de branches entraînant elles-mêmes autant de détails, ne s'improvisait pas aussi facilement. » La multiplicité des produits posait des problèmes inédits aux firmes pharmaceutiques fondées en ce milieu du XIXe siècle surtout lorsqu'elles avaient le désir de contrôler l'ensemble de la production. La direction décida cependant de « précipiter l'ouverture des opérations ». L'objectif était de « satisfaire au désir exprimé par beaucoup de confrères d'être au plus vite en rapport avec la maison commune⁹⁸³ ». Le succès commercial de la firme auprès du corps obligea assez rapidement la direction à chercher un nouveau local. De ce point de vue le projet coopératif et corporatiste de Dorvault apparaissait comme un succès. L'expansion de la firme passait par sa capacité à poursuivre la mobilisation du corps. La recherche d'un « local plus spacieux et mieux agencé (...) soit à Paris, soit à Lyon⁹⁸⁴ » fut posée dès ces années-là comme « un élément important des accroissements futurs » de la Pharmacie centrale. « Les terrains vagues où » l'on pouvait « édifier, comme les immeubles que l'on pourrait approprier, étaient rares et chers⁹⁸⁵ ». En 1857, « la question de la location ou de l'achat d'un immeuble (...) était toujours à l'ordre du jour⁹⁸⁶ ». La direction avait « découvert un local qui » « paraissait convenable sous tous les rapports. Placé presque au centre des affaires de la droguerie, sur les bords de la Seine, il offrait un vaste emplacement qui eût pu réunir tous les services de la Pharmacie centrale ». « Au grand regret » de la gérance « l'immeuble venait d'être vendu⁹⁸⁷. »

Dans les années 1857/1858 les prospections se poursuivirent. Elles furent effectuées par le comité de surveillance lequel cherchait un local approprié « pour l'agrandissement des laboratoires et des magasins⁹⁸⁸. » En 1859 La Pharmacie centrale de France franchissait une étape avec l'acquisition de l'Hôtel des ducs d'Aumont⁹⁸⁹. « La Pharmacie centrale, pour s'installer grandement, dignement, en un mot comme il convient à un établissement qui veut devenir hors ligne, est obligée de faire l'acquisition

⁹⁸³ *Ibid.*

⁹⁸⁴ AG de la PCF, 1856.

⁹⁸⁵ *Ibid.*

⁹⁸⁶ AG de la PCF, 1857.

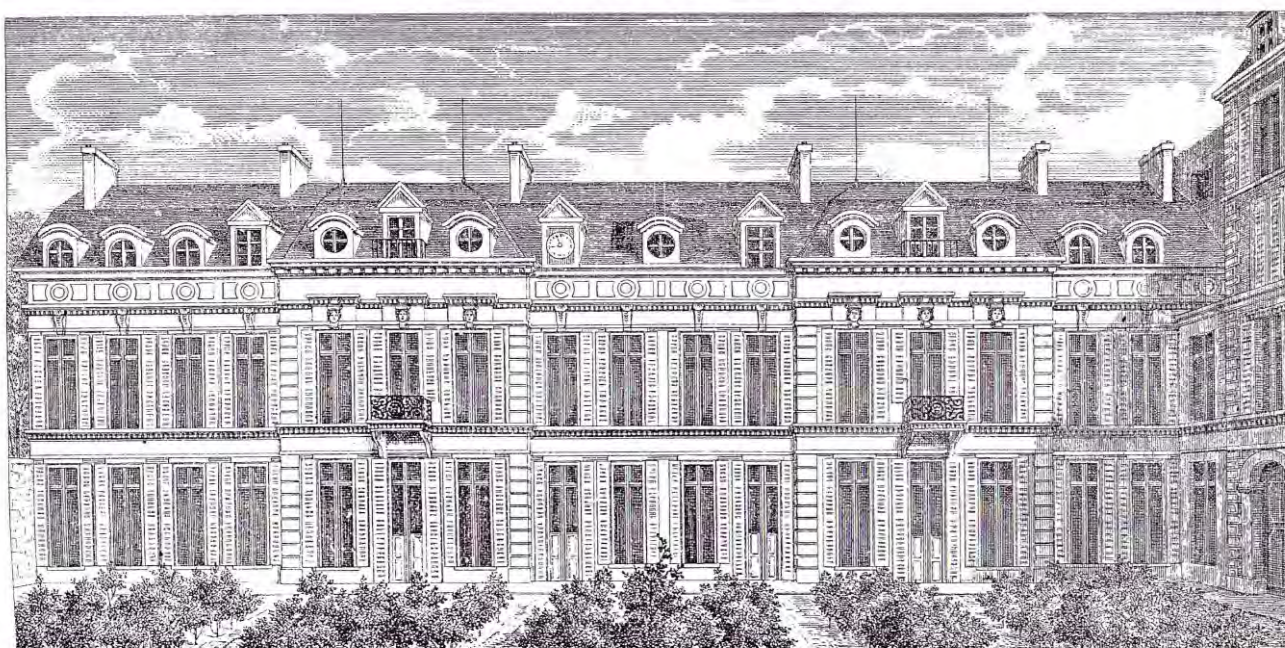
⁹⁸⁷ *Ibid.*

⁹⁸⁸ AG de la PCF, 1859.

⁹⁸⁹ Pour l'histoire de l'hôtel on peut se reporter à la monographie consacrée par Charles SELLIER à la Pharmacie centrale de France à l'occasion de son cinquantenaire, *op. cit.*, 1903. L'hôtel est construit sous Louis XIII par François Mansard, pour Antoine, premier duc d'Aumont, qui fut maréchal de France et Gouverneur de Paris.

Lithographie 1. Lithographie représentant l'hôtel des ducs d'Aumont, extraite des comptes rendus de la PCF.

HÔTEL DES DUCS D'AUMONT, ACQUIS PAR LA PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE.
(Facade de l'hôtel sur le Jardin.)



d'un immeuble important où elle trouvera des emmagasinages vastes et bien ordonnés »⁹⁹⁰. Outre cet immeuble il paraissait nécessaire d' « acquérir un matériel qui » permît « d'obtenir la perfection des produits en même temps qu'une production sur une vaste échelle, afin de satisfaire à toutes les exigences⁹⁹¹. » Ceci témoignait à la fois des succès de la firme auprès des pharmaciens et des carences encore existantes. « L'achat d'un immeuble expliqua Dorvault » était par « ailleurs une cause de sécurité, parce que c'était une garantie de plus pour les capitaux engagés dans l'entreprise⁹⁹² ». Les biens immeubles constituaient en effet une sécurité en matière de capital, ils étaient un investissement sur le long terme, une forme de placement. Cet achat constituait également « une cause d'économie, parce qu'il évitait des dépenses sans cesse renaissantes dans la propriété d'autrui. ». Par cette acquisition ce n'était pas seulement la Pharmacie centrale qui devenait propriétaire des lieux mais tous les coopérateurs. L'achat d'un bâtiment n'était pas chose évidente, car il supposait un effort

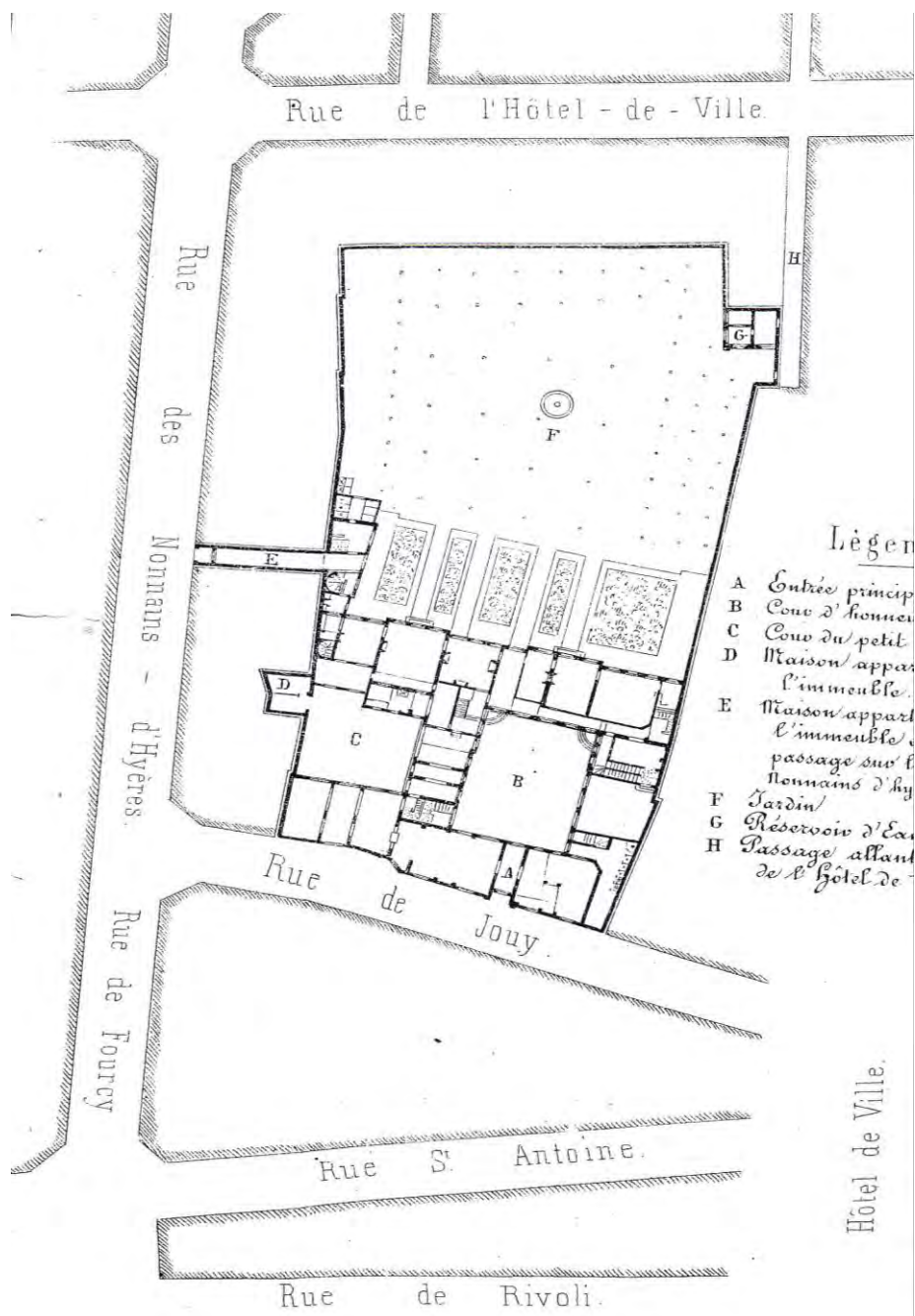
⁹⁹⁰ Circulaire de la PCF du 18 juillet 1859.

⁹⁹¹ *Ibid.*

⁹⁹² *Ibid.*

d'investissement conséquent. De nombreuses entreprises plutôt que d'acheter ou de construire louaient les bâtiments dans lesquels elles étaient installées⁹⁹³. On était « d'autant plus porté à faire valoir une

Plan 1. Situation de la Pharmacie centrale de France, hôtel des ducs d'Aumont dans le quartier du Marais, extrait des comptes rendus d'assemblée générale.



⁹⁹³ WORONOFF (Denis), *Histoire de l'industrie en France : du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994.

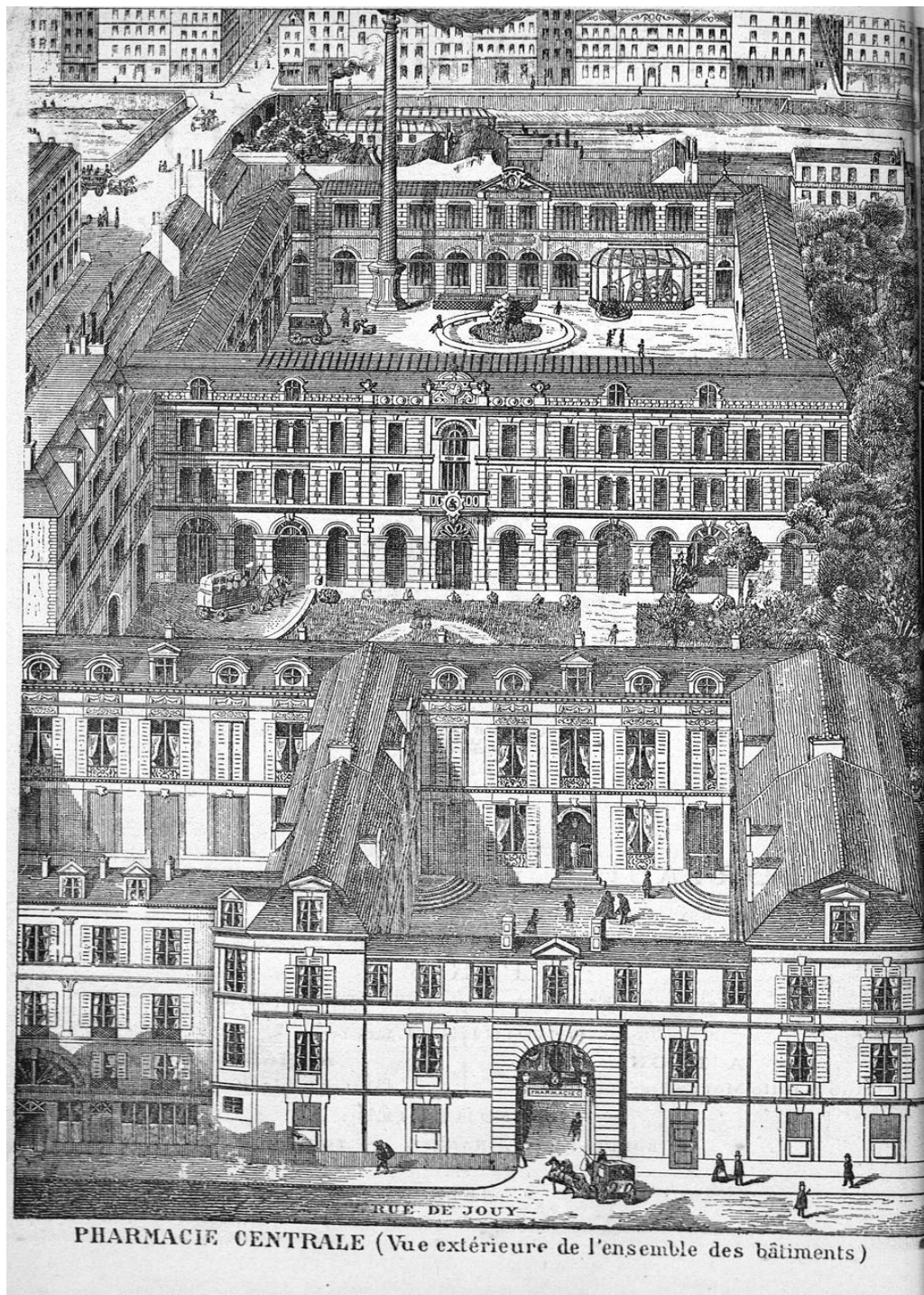
opération, qu'on était intéressé à sa prospérité, qu'on en était co-propriétaire ». L'achat de l'immeuble devenait en lui-même un motif de ralliement à la coopérative pour les pharmaciens indécis. Afin de faciliter l'extension de la firme on lança une nouvelle émission. Par sa « généralisation » à l'ensemble de la profession, l'association trouverait, à n'en pas douter, « une première cause d'extension de ses affaires »⁹⁹⁴. « Or, pour faire plus d'affaires, il faut un capital plus grand⁹⁹⁵. » L'expansion de la firme était en permanence reliée à des motifs professionnels et corporatistes. Significativement on rappela aux sociétaires que l'achat de l'hôtel devait « produire l'extension de la partie commerciale de la profession ». La Pharmacie centrale, en achetant ce local, manifestait sa volonté de se renforcer sur un plan commercial. Par cette politique ambitieuse Dorvault voulait aussi montrer à la profession qu'il avait remporté son « pari coopératif ». Le lancement de nouvelles actions devait être l'occasion pour les sceptiques et les indifférents de rejoindre l'œuvre de la profession.

« La Pharmacie centrale pouvait, avec quelques frais d'aménagement indispensables, s'installer dans l'hôtel existant et laisser en état ou à peu de frais tout le terrain en jardins ; ou bien elle pouvait louer l'hôtel par fractions en conservant les plus belles parties pour salles de réunions, de collections, etc, et en retirer annuellement 30 à 40 mille francs (...) mais dans ce cas faire élever dans les jardins, des constructions simples et peu coûteuses (...) pour y installer la partie commerciale et les laboratoires. » Si l'entreprise cherchait à s'agrandir, elle surveillait également ses dépenses. On invitait d'ailleurs les sociétaires de la Pharmacie centrale de France à faire des propositions quant à l'aménagement du futur

⁹⁹⁴ Circulaire de la PCF du 18 juillet 1859.

⁹⁹⁵ *Ibid.*

Dessin 3. Vue des bâtiments de la Pharmacie centrale de France, hôtel d'Aumont ; rue de Jouy⁹⁹⁶



⁹⁹⁶ La lithographie est tirée des comptes rendus d'assemblée générale de la PCF. On peut la retrouver dans les catalogues de l'entreprise.

emplacement de l'entreprise. De fait « L'hôtel couvrait environ 2000 mètres de terrain et les jardins 3000. » A l'occasion de cet achat la firme rappela sa dimension coopérative. Il s'agissait de faire des pharmaciens des acteurs de l'établissement et de l'évolution de l'entreprise. Dans ce « concours » (...) « tous les avis seraient bienvenus ⁹⁹⁷ ». La Pharmacie centrale devait être une œuvre commune. Au reste la consultation fut efficace et les avis affluèrent quant aux innovations que la direction pourrait effectuer⁹⁹⁸. « L'acquisition (...) de l'ancien hôtel des ducs d'Aumont » devait donner « un relief à la société que personne ne saurait contester ». La plupart des premières entreprises s'installaient dans des abbayes, châteaux issus de la vente des biens nationaux⁹⁹⁹. L'achat de l'hôtel montrait que cette tradition de s'implanter dans ce type d'espace ne s'était pas perdue. Le choix d'un tel emplacement évitait en effet à la Pharmacie centrale une création ex-nihilo qui se serait traduite par un investissement lourd. « Cet immeuble revint à 600 000 francs avec les frais d'actes ». « Avec les nouvelles constructions (...) et les réparations de l'hôtel même » Le coût devrait s'approcher des « 900 000 francs et, avec l'organisation intérieure, agencements, machines, etc, à un million, soit 50 000 francs d'intérêts pour le capital employé ». Grâce aux « locations, dont le chiffre était déjà de 18000 francs », la direction espérait gagner 30 à 40 000 francs¹⁰⁰⁰ ». Ce fut donc près d'un million de francs que la firme déboursa pour l'acquisition de cet hôtel de la rue de Jouy. Une « visite » des bâtiments était d'ailleurs prévue afin que tous mesurent l' « organisation des services et » l' « immense développement d'affaires¹⁰⁰¹ » possible. On assistait donc dans ces années 1859/1860 à un changement majeur dans la taille de l'entreprise. Tout était conçu dans la perspective d'un « immense développement des affaires ». D'un humble local on passait ainsi à un « palais pharmaceutique ». La direction ne se privait pas de le rappeler. « Il y avait loin de cette habitation autrefois princière, devenue aujourd'hui, on pouvait le dire, palais pharmaceutique, avec l'humble local de la rue des Marais ». Ceci était l'œuvre du « Gérant ¹⁰⁰² ». Ce palais de la pharmacie était né du rêve d'un homme qui voulait donner l'image d'un gérant sage et omniscient. Le « cabinet personnel » du dirigeant, « situé au fond des autres, était disposé de telle façon que » l'on pouvait apercevoir « tout le mouvement du service¹⁰⁰³ ». On cherchait à insister sur la transparence des comptes, la transparence du fonctionnement et des institutions. Littéralement il n'était pas faux de dire qu'il s'agissait de faire de cette entreprise la « maison commune » de la Pharmacie. De même que le changement de taille impliquait un renforcement du pouvoir du gérant, il semblerait que le souci ait été plus marqué de renforcer la visibilité de l'entreprise. Au reste le gérant de son bureau pouvait surveiller toutes les activités à l'image d'un panopticon pharmaceutique. On cherchait ainsi, tout en

⁹⁹⁷ Lettre circulaire de la PCF du 2 décembre 1859 adressée aux actionnaires.

⁹⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹⁹ VERLEY (Patrick), *Histoire de l'industrie...*, *op. cit.*.

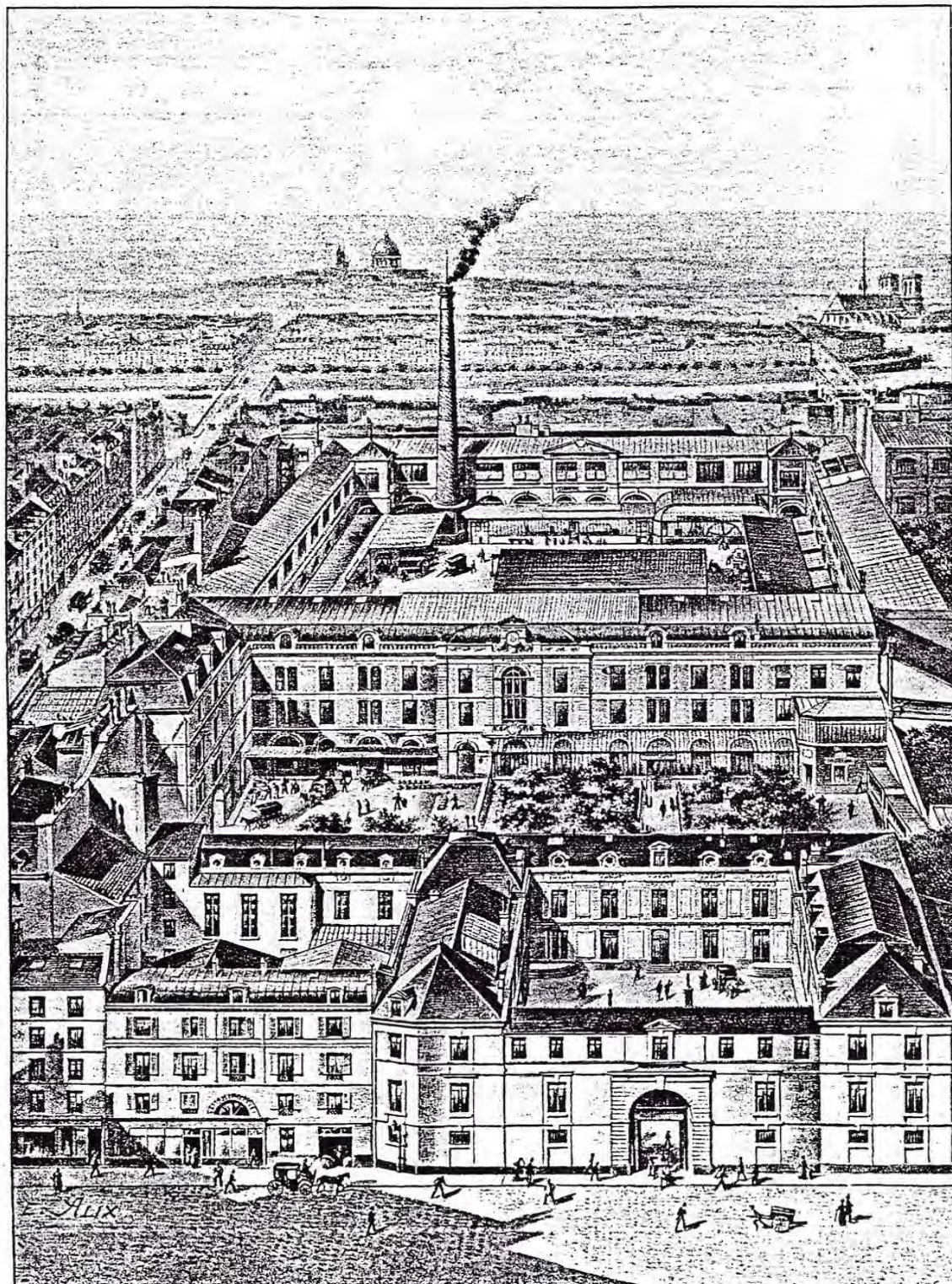
¹⁰⁰⁰ AG de la PCF, 1860.

¹⁰⁰¹ *Ibid.*

¹⁰⁰² *Ibid.*

¹⁰⁰³ AG de la PCF, 1861.

Dessin 4. Vue de la maison de Paris par E. Alix à la fin du XIXe siècle. On notera les aménagements réalisés après 1878 ainsi que la pollution engendrée par l'implantation de telles usines en plein cœur de Paris¹⁰⁰⁴.



¹⁰⁰⁴ Lithographie d'E. Alix extraite du catalogue de la PCF, 1878.

Photographie 1. Façade de l'hôtel des ducs d'Aumont, cour d'honneur¹⁰⁰⁵.



HÔTEL D'AUMONT. — COUR D'HONNEUR : FAÇADE DE FRANÇOIS MANSART.

(Cliché J. Dav)

s'aggrandissant, à renforcer le sentiment d'unité, de cohésion en rendant l'entreprise accessible aux yeux de tous, y compris pour ceux qui ne pouvaient se déplacer. A cet égard on pouvait parler d'un tour du propriétaire, comme si, encore une fois, chaque pharmacien devait connaître par cœur son entreprise qui était aussi sa propre maison, manière de signifier aux coopérateurs que si la firme changeait de taille elle ne changeait pas de philosophie. Il fallait que l'on se donne à voir plus librement. Dans « les « magasins et les laboratoires complètement agencés, ou bien près de l'être » Les sociétaires allaient « trouver » selon les mots du gérant « le mouvement, la vie¹⁰⁰⁶. L'installation rue de Jouy équivalait à une renaissance dans l'idée de Dorvault. Bien évidemment on ne saurait négliger le fait que Dorvault cherchait d'abord à justifier l'achat de l'hôtel à ceux qui pourraient encore en douter, mais il y avait incontestablement de la fierté dans ces mots. « En arrivant dans le grand bâtiment » le visiteur pouvait remarquer « à droite, les Bureaux aussi spacieux, aussi aérés et éclairés que les anciens bureaux étaient

¹⁰⁰⁵ Archives de la Pharmacie centrale de France à la Voulte-sur-Rhône. On en trouvera un exemplaire dans l'ouvrage de SELIER (Charles), *Cinquantième de la Pharmacie centrale de France*, op. cit..

¹⁰⁰⁶ AG de la PCF, 1861.

étroits et sombres¹⁰⁰⁷ ». Outre la métaphore concernant le passage de l'obscurité à la lumière il était incontestable que le déménagement de la firme à la rue de Jouy était synonyme de meilleures conditions de travail et d'un plus grand confort. « Au bout de la halle, à gauche de l'escalier, au-dessus des bureaux, se trouvaient trois pièces : l'une était la salle du conseil, l'autre la salle des Pharmaciens, la troisième était affectée aux Archives et à la bibliothèque. Les confrères des départements venant à Paris sauraient maintenant qu'ils avaient à leur disposition, à la Pharmacie centrale, une salle où ils pourraient lire, écrire, se donner rendez-vous entre eux, où ils ne dérangerait personne et où personne ne les dérangerait ; où, en un mot, ils seraient comme chez eux. Pour garnir la bibliothèque » on comptait « sur la libéralité du corps pharmaceutique¹⁰⁰⁸ ». Il s'agissait clairement de faire de la Pharmacie centrale la maison de la pharmacie, un lieu de cohésion, de solidarité.

L'achat de l'hôtel mais surtout l'installation de l'entreprise dans son nouvel espace marquaient un changement d'échelle de l'entreprise. Fallait-il y voir le passage de la Pharmacie centrale vers ce que Denis Woronoff appelle « la grande industrie¹⁰⁰⁹ » ? Pour l'historien « la concentration de la main d'œuvre et de machines caractérise l'autre visage de la production marchande celui de la grande industrie. Un nouvel environnement s'installe, fait de bâtisses bien identifiées, d'odeurs et de bruits. (...) La disposition des lieux suit une logique de production et de circulation ; l'architecture de ces nouvelles cathédrales répond aux besoins du travail mais reflète aussi l'esprit de l'époque, l'ambition de l'entrepreneur¹⁰¹⁰ ». La Pharmacie centrale reflétait les mutations que connaissaient les industries de droguerie en ce milieu du XIXe siècle, notamment dans ce mouvement d'expansion. Installé non loin du boulevard Saint-Martin à Paris (1826), Amans Dausse rachète l'Hôtel Crèvecoeur en 1855, ce qui n'est pas sans rappeler le destin de la PCF. « La droguerie Darasse connaît une transformation comparable ». Installée rue Pavée en 1836, la maison ouvre une usine à Fontenay-sous-Bois dans les années 1860¹⁰¹¹. Dans la chimie l'évolution est la même. Ce qui détermine la croissance de ces entreprises c'est bien « le génie industriel et commercial » de ces industriels¹⁰¹². Olivier Faure parle à cet égard de la « supériorité de l'économie sur la science »¹⁰¹³. De fait l'expansion de la PCF montrait qu'une partie des profits était immédiatement réinjectée dans la fabrication de nouveaux produits. L'autre point intéressant concernait les liens entre le programme d'industrialisation de la Pharmacie centrale et le maintien de l'officine. Pouvaient-on continuer à faire du pharmacien le véritable préparateur de ses médicaments tout en lui proposant une gamme de produits standardisés, prêts à la vente ?

¹⁰⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁰⁹ WORONOFF (Denis), *Histoire de l'industrie...*, *op. cit.*, p 226.

¹⁰¹⁰ *Ibid.*

¹⁰¹¹ CHAUVEAU (Sophie), « De l'officine au laboratoire. Comment les pharmaciens... », in MARSEILLE (Jacques) dir., *Créateurs et créations d'entreprise...*, *op. cit.*, p 178-179.

¹⁰¹² FAURE (Olivier), *Les Français...*, *op. cit.*, p 215.

¹⁰¹³ *Ibid.*, p 215.

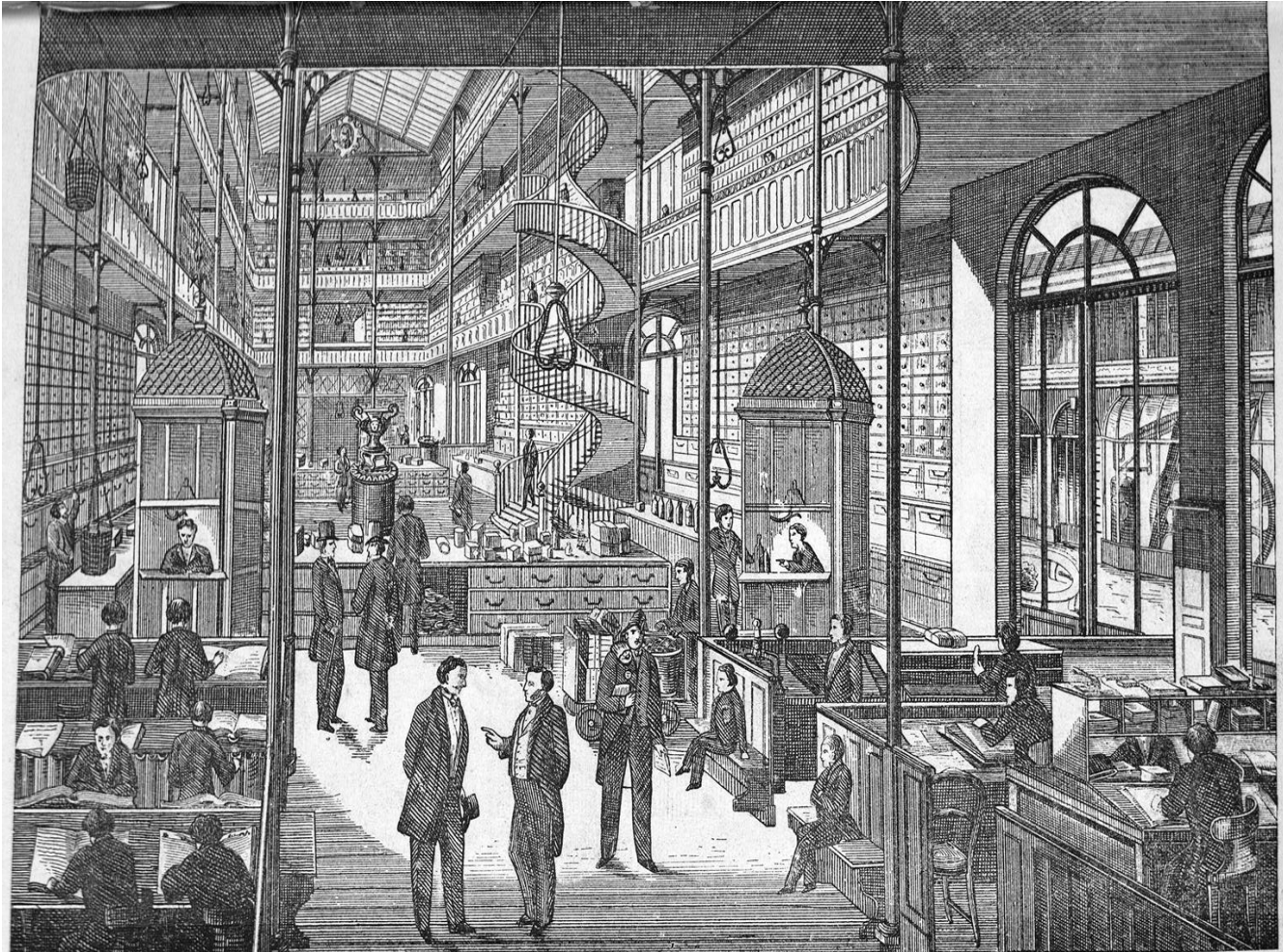
« Sous le péristyle (...) avant d'entrer dans l'établissement » on pouvait voir « deux pièces, l'une destinée à l'Economat, l'autre à l'office pharmaceutique »¹⁰¹⁴. « L'Office pharmaceutique était consacrée à l'administration du journal, l'Union pharmaceutique, au placement des élèves, à la cession des officines, à l'affichage des avis, etc. ». « A Gauche, vis-à-vis des bureaux, » était la Halle, tenant tout le centre du Grand bâtiment, et où tous les services actifs, commerciaux, » étaient « réunis. Elle comprenait en fait cinq étages : La Cave ou mieux le sous-sol à jour, immédiatement sous la Halle, où se conditionnaient tous les articles des caves, huiles sirops, sucs, eaux distillées, eaux minérales, miels, etc. Au rez-de-chaussée, au midi, service d'articles de Droguerie exotique proprement dite ; et au Nord, Produits chimiques du commerce. 3. Le premier étage était consacré au Sud Est, aux préparations pharmaceutiques, au sud-ouest, aux produits chimiques fins ; puis au nord, aux poisons ou toxiques. Comme mesure d'ordre ce service était séparé des autres par deux barrières fermées. (...) 4. La deuxième galerie était occupée : au Midi, par les spécialités pharmaceutiques ; au Nord, par les objets accessoires ; à l'Ouest, par la confiserie et substances alimentaires ; à l'est, par la parfumerie, la Librairie, etc.. (...) 5. La troisième galerie était occupée, moitié par le service des poudres, et moitié par celui de l'Herboristerie. L'extrémité ouest de cet étage était consacrée au Musée, et l'extrémité Est à la réserve de l'Herboristerie.¹⁰¹⁵ » En voyant l'étendue de ces services développés sans doute entre 1859, date de l'acquisition de l'hôtel et 1861, on pouvait noter la volonté de diversification de l'entreprise. Tout ce qui relevait de près ou de loin à la pharmacie intéressait la Pharmacie centrale.

Apparaissait clairement dans cette présentation de la Pharmacie centrale la rationalité de l'entreprise et de son fonctionnement. On n'attendit pas la fin du siècle pour développer des entreprises organisées en services. Dès 1852 la Pharmacie centrale eut une approche de l'espace industriel entièrement tournée vers des principes d'efficience. On cherchait à mettre en évidence ce souci de rationalisation à travers la proximité spatiale des différents services lorsqu'ils étaient complémentaires : l'espace industriel était d'abord pensé en terme d'efficacité, de fonctionnalité. La Halle avait ainsi été conçue, au niveau de son rez-de-chaussée, comme un espace permettant d'accueillir « les voitures les plus grandes et les plus lourdes », les grues quant à elles servaient pour les gros colis et les paniers. Par ailleurs pouvait-on lire dans le descriptif de l'usine « la toiture vitrée donnait une grande clarté dans tous les services.

¹⁰¹⁴ AG de la PCF, 1861.

¹⁰¹⁵ *Ibid.*

Lithographie 2. Vue Intérieure de la Halle, 3^{ème} corps de bâtiment de la maison de Paris, dans la perspective de l'exposition universelle de 1878¹⁰¹⁶. Analyse | Le bois, le verre et l'acier sont ici mêlés. On



notera au premier plan, à droite et à gauche, l'importance du personnel pour les écritures. Ceci témoigne de l'importance des activités de bureau dès la fin des années 1870. Sans doute l'industrie pharmaceutique est-elle en avance sur les autres secteurs de ce point de vue. De fait les commandes que recevait la centrale se limitaient parfois à du commerce de détail. Ceci exigeait donc des écritures importantes. Dans l'allée centrale des hommes discutent (S'agit-il d'un client et d'un chef de service ?) derrière un homme s'avance. Il s'agit sans doute d'un livreur. Sur les bancs des clients potentiels. De part et d'autre, au second plan, des guichets enregistrant les commandes. A gauche de la lithographie on notera un employé faisant remonter ou descendre un panier. Un peu plus haut l'un de ces paniers est suspendu attendant qu'on l'actionne. Les tiroirs encastrés dans les murs ne sont pas sans rappeler les officines. La différence résidant ici dans le gigantisme et la multitude de ces tiroirs renfermant des produits de toute origine. Elles témoignent à elles seules de l'incroyable diversité des produits utilisés pour la fabrication du médicament dans cette seconde moitié du XIX^e siècle. On notera le volume du hall surplombé par l'immense verrière. Un escalier central en colimaçon permet ici de desservir tous les niveaux. A

¹⁰¹⁶ La lithographie est extraite du Catalogue de la Pharmacie centrale de France, 1877.

droite notons les immenses vitres qui ouvrent sur la cour intérieure de la maison de Paris. On distingue d'ailleurs à l'arrière-plan, masqué par un pan de mur, la machine à vapeur évoquée dans le descriptif de la maison abritée ici par une petite verrière.

*Lithographie 3. **Magasin de rappel des commissions de la rue de Jouy.** Vue Intérieure de la Halle, 3^{ème} corps de Bâtiment de la maison de Paris, dans la perspective de l'exposition universelle de 1878¹⁰¹⁷.*



Analyse 2. L'image est soignée. Alix a disposé au premier plan des paniers en osier tantôt rectangulaire, tantôt ronds. Les comptoirs sont nombreux et montrent que ce qui sépare l'industrie pharmaceutique de l'officine c'est essentiellement la taille (le gigantisme) et le personnel. Alix décrit ici une PCF en pleine activité. Le comptoir du premier plan avec ses multiples tiroirs rappelle l'officine. Des employés s'affairent, pour beaucoup en tablier

¹⁰¹⁷ La lithographie est extraite des comptes rendus d'assemblée générale de la PCF.

blanc. Le même comptoir est présent à l'arrière-plan. Entre les deux comptoirs on distingue deux autres tables de travail disposées parallèlement. Chacun de ces comptoirs était sans doute consacré à une tâche bien précise. Outre les paniers (ici très nombreux) on distingue sur la droite un monte-charge, destiné aux colis les plus lourds.

Photographie 2. Hall de la maison de Paris (Hôtel des d'Aumont, vers 1902).



Analyse 3 La photographie est postérieure aux lithographies précédentes. Elle date probablement de 1902-1903. Comparativement au dessin précédent d'Alix, le photographe s'est positionné de l'autre côté. Le hall paraît moins large. Le photographe est sans doute positionné sur un entresol (comme celui que l'on distingue dans l'angle opposé). L'image est travaillée. On perçoit de nouveau le souci esthétique. Le travail sur les lignes, les angles est visible. Les tables forment un cadre à elles seules dans lequel sont disposés des balles de différentes formes. Grâce aux colis habilement disposés au premier plan le photographe donne à voir la surface des tables du hall, massive et importante. Ces colis (empaquetés) sont étiquetés et prêts à être expédiés à leur destinataire. Sont-ils disposés

selon les désirs du photographe ? Ou sont-ils déjà prêts à être envoyés ? La bouteille isolée au premier plan et le petit flacon montrent que les commandes peuvent être peu importantes. Le personnel est relégué à l'arrière-plan et pose. Les lignes dominent sur la droite. À gauche domine l'escalier métallique en colimaçon sur lequel le photographe a disposé quelques personnes. Le photographe a clairement cherché à mettre l'accent sur l'espace et la hauteur du hall.

Dans la vaste cour qui séparait les magasins du laboratoire, tout était prévu pour que, si plus tard on avait besoin de nouveaux bâtiments ils y fussent construits en alignement avec les premiers ». D'ailleurs « chaque service avait ses employés spéciaux, des paniers se faisant contre-poids, montaient ou descendaient des galeries au rez-de-chaussée les petits objets, et (...) une forte grue descendait à la cave ou montait aux étages supérieurs les gros colis ; de sorte que l'escalier n'était point encombré par les marchandises qu'il fallait monter ou descendre. Cet escalier était le seul pour desservir les étages. (...) Outre l'escalier qui conduisait au sous-sol et aux caves, il existait une descente en plan incliné permettant de descendre avec des brouettes, d'y rouler les tonneaux selon les besoins. La petite cour vitrée, où était pratiquée ce plan incliné était affectée au service des liquides inflammables : éther, benzine, sulfure de carbone, etc. Des poêles, chauffés par la vapeur perdue de la machine à vapeur, chauffaient la halle et les bureaux¹⁰¹⁸. » On cherchait à souligner à la fois l'efficacité de l'espace mais également la spécialisation des tâches et des activités. Surtout l'emménagement de la Pharmacie centrale dans ses nouveaux locaux de la rue de Jouy coïncidait avec une réorganisation des services. Le passage était une bonne illustration des mutations que connaissait le secteur de la droguerie dans le courant du XIXe siècle.

Dans la « grande cour » trônait la « machine à vapeur à balancier, de la force moyenne de vingt chevaux construite sur le modèle de celle de la Monnaie à Paris », mais surtout la « Haute cheminée à forme monumentale haute de 38 m (115 pieds), qui s'apercevait de tous les ponts de Paris ; puis encore, placé au milieu de ces deux objets, le Générateur de Vapeur ». La grande cour de l'hôtel symbolisait à elle seule l'entrée de la Pharmacie centrale dans une nouvelle dimension : celle de la grande industrie. L'industrialisation commandait souvent aux entreprises un réaménagement de leur organisation intérieure. Ici la cour apparaissait comme un espace symbole avec le « générateur à vapeur en son centre » et de part et d'autre la machine à vapeur à balancier » et la « haute cheminée ». On insistait à dessein sur la description des machines et des équipements qui symbolisaient la puissance industrielle de l'entreprise. L'installation rue de Jouy se traduit donc par de véritables investissements matériels, un effort en matière d'équipements. Maurice Daumas associe la naissance du balancier à vis à la frappe de la monnaie. La machine de la monnaie de Paris avait été imaginée par « Chéret en 1861 »¹⁰¹⁹. Cette machine « se compose d'un volant (dont la jante est garnie de cuir) monté à l'extrémité de la vis et deux plateaux verticaux, fixés sur l'arbre horizontal de commande par poulies folle et fixe, qui appuient

¹⁰¹⁸ AG de la PCF, 1861.

¹⁰¹⁹ DAUMAS (Maurice), *Histoire générale des techniques*, Paris, PUF, Vol III, 1968, p 153.

séparément sur le volant qu'elles entraînent à volonté dans un sens ou dans l'autre. »

Le générateur de vapeur « dont le toit vitré était porté sur une balustrade en briques saillantes au-dessus du sol, mais lui-même enchâssé en terre au niveau des caves des laboratoires », était « le moteur général des divers appareils que » l'on « retrouvait dans les laboratoires¹⁰²⁰. » C'était donc la pièce centrale de ce dispositif. Le secteur de la droguerie se pliait ainsi au règne de la vapeur. L'installation de ce générateur de vapeur fut concomitante de l'installation rue de Jouy. On pouvait ainsi noter un double investissement : en biens immobiliers mais également en équipements. Denis Woronoff note à cet égard que « la conversion des sites ou la création de nouvelles usines incitaient à l'emploi de la vapeur¹⁰²¹. » Le «générateur, d'un système nouveau demi-tubulaire comme notre machine, était coûteux d'installation, mais économique aussi au point de vue du chauffage ». Pouvait-on parler dans ce cas du souci de réaliser des économies d'échelle ? Le coût moyen d'une unité produite diminuait lorsque la production était plus importante parce qu'il y avait des coûts fixes (machines) qui se répartissaient sur un plus grand nombre d'unités.

Il s'agissait clairement de produire plus mais également de produire mieux. On cherchait à développer des produits de qualité et la vapeur était nécessaire dans le processus de fabrication et de conditionnement des produits. Une partie de la vapeur produite était « utilisée (...) au chauffage des appareils à double fond. La partie condensée de cette vapeur venait se rendre dans un réservoir (bache) fermé placé dans les étuves d'en bas qu'il chauffait encore, puis, poussée dans des tuyaux par le reste de vapeur faisant pression dans le réservoir, cette eau distillée et chaude montait au rez-de-chaussée et au premier étage, où elle était utilisée dans les laboratoires de pharmacie, de chimie et de confiserie. L'autre partie de la vapeur sortant du générateur, et c'était la principale, allait sous le piston de la machine où elle donnait le mouvement ; mais au lieu d'être perdue comme elle l'était dans les autres établissements industriels, elle était utilisée au chauffage des étuves d'en haut et d'en bas où, après avoir circulé, elle arrivait, condensée à l'état d'eau distillée, dans un réservoir distinct d'où elle était reprise encore chaude par une pompe et renvoyée dans le générateur. Cette disposition permettait d'économiser du charbon et évitait l'incrustation des parois du générateur¹⁰²²».

L'installation rue de Jouy ne signifiait cependant pas que les machines remplaçaient les hommes. Le personnel restait la clé de voûte de l'entreprise (nous y reviendrons plus loin) comme en témoignaient d'ailleurs de nombreux comptes rendus. La droguerie était une industrie essentiellement manufacturière. L'implantation du générateur semblait guidée par une logique de coût. L'installation de la pompe par exemple servait visiblement à économiser du charbon qui coûtait en effet cher à la firme.

¹⁰²⁰ AG de la PCF, 1861

¹⁰²¹ WORONOFF (Denis), *Histoire de l'industrie...*, *op. cit.*, p 204.

¹⁰²² AG de la PCF, 1861.

« Les prix (du charbon) flambaient dès qu'on s'éloignait des centres de production. A l'échelle nationale, le coût moyen du transport d'une tonne de charbon représentait la moitié de son prix de vente, sans variation importante entre 1838 et 1871 »¹⁰²³. Cette astuce devait résoudre un problème technique, à savoir « l'incrustation des parois ».

L'utilisation de la machine à vapeur dans l'hôtel de la rue de Jouy montra clairement que la Pharmacie Centrale pouvait apparaître comme une « entreprise usine ». « La machine à vapeur apportait une force mécanique importante, que l'on pouvait diviser ensuite pour mouvoir, avec cet ensemble de courroies, qui encombraient de manière dangereuse l'espace de l'usine du XIXe siècle, toute une série de machines particulières. Elle contraignait à la concentration des travailleurs dans un seul et même bâtiment. La machine à vapeur imposait des coûts fixes élevés, comme l'entretien d'un mécanicien chauffeur à plein temps. Longue à monter en pression, puis consommatrice de combustible tant qu'elle était en marche, que l'on se servît ou non de sa puissance motrice, elle incitait à rendre le travail continu, sans pause ni perte de temps.¹⁰²⁴ » C'est ce qui expliquerait par exemple que l'on ait adopté très tôt des règlements quant aux ouvriers de l'usine.

¹⁰²³ WORONOFF (Denis), *Histoire de l'industrie...*, *op. cit.*, p 202.

¹⁰²⁴ VERLEY (Patrick), *Entreprises et entrepreneurs...*, *op. cit.*, p 44.

Photographie 3. Photographie de la cheminée de la maison de Paris (vers 1902). Elle ¹⁰²⁵ montre que le tissu industriel fut omniprésent au cœur de la capitale au cours du XIXe siècle.



MAISON DE PARIS — VUE A VOL D'OISEAU DES LABORATOIRES
ET ATELIERS DE FABRICATION

(Cliché J. David)

« La haute cheminée » permettait ainsi d' « enlever la fumée du générateur et celle des fourneaux partiels, les vapeurs provenant des évaporations des bassines et des étuves, les gaz incommodes. » L'hygiène, la pureté de l'air commandaient l'organisation de l'usine, en particulier dans la droguerie. L'objectif premier de la cheminée était donc d'évacuer ces fumées ou gaz incommodes. Ce fut l'une des tendances de l'architecture industrielle en France au XIXe que de se doter de cheminées crénelées¹⁰²⁶. Le passage témoignait aussi du mépris des industriels pour l'environnement proche. Rien n'indique, dans les sources, que l'entreprise ait déposé une demande auprès des autorités pour procéder à ces aménagements. Entre le début du XIXe siècle et la première guerre mondiale la « pollution industrielle telle que définie par l'état » connut « cinq nomenclatures successives »¹⁰²⁷. En 1861 la législation en vigueur était encore celle de 1810 modifiée en 1815. « Le décret impérial de 1810 était bref » note G.

¹⁰²⁵ Photographie extraite de l'ouvrage de BUCHET (Charles) SELLIER (Charles), *La Pharmacie centrale de France...*, *op.cit.*

¹⁰²⁶ WORONOFF (Denis), *Histoire de l'industrie...*, *op. cit.*

¹⁰²⁷ MASSARD GUILBAUD (Geneviève), *Histoire de la pollution industrielle en France (1789-1914)*, Paris, EHESS, 2010, p 268-268

Massard-Guilbaud¹⁰²⁸. Il constituait malgré tout une « nouveauté » en Europe. Il « prévoyait que toutes les manufactures dégageant une odeur insalubre (entendons nuisible à la santé) ou incommode (entendons désagréable) devaient, avant ouverture, se munir d'une permission de l'administration. Les odeurs étant alors considérées comme vecteurs des miasmes, c'était d'elles et d'elles seules que l'on se souciait : aucune autre forme de nuisance n'était évoquée dans ce texte »¹⁰²⁹. Parallèlement les plaintes augmentèrent concernant les « rejets gazeux (...) eaux polluées, sans même parler » d'autres types de pollution¹⁰³⁰. Si la législation de 1810 se présentait donc comme très restrictive, la jurisprudence n'allait pas tarder à « élargir » la question de l'insalubrité à d'autres domaines. Geneviève Massard-Guilbaud rappelle que ce décret « ne doit pas être vu comme une mesure de santé publique ou de lutttes contre les nuisances causées par les usines polluantes, mais comme un élément de gestion de l'espace urbain, un moyen d'arbitrage entre les propriétaires d'établissements industriels et les propriétaires fonciers ou immobiliers les entourant »¹⁰³¹. Si l'on s'en tient à la nomenclature de 1810 les activités de la PCF relevaient de la deuxième ou de la troisième classe dont la distinction « apparaît sybilline »¹⁰³². Les « établissements » de ces deux classes « étaient autorisés à rester à proximité des habitations et dans les deux cas ils ne devaient pas incommoder les voisins ». La seule différence résidait dans l'enquête préalable à laquelle était soumise la deuxième classe. Lors de son assemblée générale annuelle la Société de prévoyance des pharmaciens de l'Est s'était fait l'écho d'un article de Bussy, paru dans le Journal de pharmacie et de chimie, relatif à une enquête portant sur les fabriques de produits chimiques en Belgique. L'auteur cherchait à montrer qu'il y avait une corrélation entre la diminution des cas de choléra et le développement des fabriques de produits chimiques ! « Ainsi donc concluait l'article voilà un développement de l'industrie bien favorable à l'abaissement du chiffre de la mortalité ». « Quant au rayon d'influence nuisible sur la végétation », on apprenait qu' « il ne se prolongeait jamais au-delà de deux kilomètres des usines »¹⁰³³. La science soutenait ainsi le développement accéléré de l'industrialisation.

Elle pouvait cependant se montrer consciente des dangers que présentaient de telles usines, comme en témoigne la consultation des archives du conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine¹⁰³⁴. Ces comptes rendus comprennent parfois des rubriques consacrées aux « produits chimiques et pharmaceutiques »¹⁰³⁵. Par la suite la rubrique disparaît et il faut aller chercher du côté des « industries

¹⁰²⁸ *Ibid*, p 40.

¹⁰²⁹ MASSARD GUILBAUD (Geneviève), « La régulation des nuisances industrielles urbaines (1800-1940) », *Vingtième siècle*, p 55, oct-déc 1999.

¹⁰³⁰ MASSARD-GUILBAUD (Geneviève), *Histoire de la pollution...*, *op. cit.*, p 42-43.

¹⁰³¹ *Ibid*, p 55.

¹⁰³² *Ibid*, p 43.

¹⁰³³ *Ibid*.

¹⁰³⁴ Archives de la Préfecture de la Seine. Rapport général sur les travaux du Conseil d'hygiène et de Salubrité de la Seine.

¹⁰³⁵ TREBUCHET (Adolphe), Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine 1849-1858, Boucquin, Paris, 1861, p 396.

diverses ». dès le milieu du XIXe siècle le conseil de la Seine note la dangerosité des produits employés dans ce secteur. « La fabrication des produits chimiques nécessite la création d'un grand nombre d'établissements où l'on prépare les substances employées dans les arts, dans l'industrie, dans la pharmacie. Quelques-uns de ces produits sont classés »¹⁰³⁶ (acides sulfurique, nitrique, muriatique, (...) sels de soude, d'étain, de fer ; les chlorures, les potasses...). D'autres produits non classés pouvaient présenter quelque danger. « certains acétates, nitrates et carbonate ; la magnésie et une foule d'autres produits (...) ne présente ni danger, ni inconvénients graves pour le voisinage. Il suffit (...) pour prévenir tout inconvénient provenant principalement des vapeurs et des gaz acides, d'exiger, suivant la nature des produits, qu'on opère à vase clos, qu'on élève des cheminées, que les fourneaux soient surmontés de hottes convenablement établies »¹⁰³⁷. Le même rapport pointait, non sans paradoxe d'ailleurs, « les réclamations fréquentes auxquelles donnaient lieu les fabriques de produits chimiques »¹⁰³⁸. « Lors de la fabrication de (...) simples produits pharmaceutiques, il y a souvent dégagement de gaz hypoazotiques résultant de la préparation de l'oxyde rouge de mercure ; de gaz acide sulfureux résultant de la préparation des sulfites ; d'hydrogène sulfuré ou acide sulfhydrique résultant de la préparation et de la décomposition des sulfures ». A cet égard il fallait, selon le conseil, surveiller « que les appareils soient construits de façon à empêcher les fuites et les diffusions de ces émanations diverses qui laissent dégager au dehors des gaz infects ou dangereux, de toute nature, et qui répandaient, en outre, des eaux acides, sans qu'elles eussent été préalablement dénaturées »¹⁰³⁹. Ces « inconvénients (...) ont souvent été signalés au conseil à l'occasion de simples laboratoires de chimie ou de produits pharmaceutiques ».

En 1869 Dorvault avait adressé une demande à la préfecture pour un « dépôt de substances inflammables »¹⁰⁴⁰. Le rapport de l'un des membres du conseil, Boussingault, fut accablant. Il constata entre autre chose que « les touries d'éther, de sulfure de carbone etc., étaient dispersées dans un hangar sans clôture ; que la cour était un passage... ». Aux yeux du délégué du conseil, « rien ne justifiait une telle accumulation de liquides volatils et inflammables, liquides et conservés dans des vases fragiles, de 30 à 40 litres de capacité, dans un lieu accessible à tous »¹⁰⁴¹. On ne pouvait autoriser « un pareil dépôt ». suite au rejet M Dorvault fit une nouvelle demande, sollicitant du conseil « la permission d'avoir en magasin une quantité de ces matières inférieures à 1050 litres, de manière à rester dans la 2^{ème} classe ». Mr Peligot fut chargé de l'inspection. Nouveau refus. Le gérant de la Pharmacie centrale demanda alors à « construire un bâtiment destiné à servir de dépôt dans une cour isolée en l'adossant à un grand réservoir d'eau ». L'autorisation pouvait, selon le conseil, être accordée en suivant quelques

¹⁰³⁶ *Ibid*, p 396.

¹⁰³⁷ *Ibid*, p 397.

¹⁰³⁸ *Ibid*, p 399.

¹⁰³⁹ *Ibid*, p 400.

¹⁰⁴⁰ *Rapport général sur les travaux du Conseil d'hygiène et de Salubrité de la Seine*, 1867-1871.

¹⁰⁴¹ *Ibid*.

prescriptions : « daller le sol du magasin », « construire des murs en bonne maçonnerie d'au moins 30 centimètres d'épaisseur », « couvrir le magasin par une toiture incombustible sur supports en fer », « ventiler le magasin d'une manière efficace », « n'éclairer le magasin qu'avec des appareils fixes, situées en dehors du bâtiment », « n'avoir en magasin qu'une quantité de liquide inflammable inférieur à 1050 litres », « avoir, à proximité du dépôt, 2 mètres de sable fin ». Les plaintes concernant les droguistes du Marais semblaient provenir du directeur général des archives de l'Empire dont les bâtiments étaient contigus d'un certain nombre d'entreprises. Un incendie avait d'ailleurs poussé le ministre de la maison de l'Empereur à faire inspecter les installations « des magasins de liquides inflammables »¹⁰⁴².

« Les laboratoires » situés à proximité d'un « réservoir à eau de 12 000 litres » « comprenaient le Laboratoire de chimie, le laboratoire d'essais, le bureau du chef des laboratoires, le laboratoire de pharmacie proprement dite, avec ses bassines à double fond de vapeur, sa presse hydraulique, pressant à 400 000 kg pour la préparation des huiles d'amandes, de ricin, etc, son appareil mécanique à onguent mercuriel, son appareil à vide pour la préparation des extraits. » Une partie de la production était donc mécanisée. La présence de ces machines qui dataient semble-t-il de l'installation rue de Jouy semblait confirmer la volonté de Dorvault de procéder à une augmentation significative de la production. Ces calculs n'étaient pas aberrants. L'explosion pharmaceutique que connaissait la France du XIXe siècle générait des capitaux importants en particulier dans des entreprises comme la Pharmacie centrale de France. Les profits furent réinjectés dans l'achat de l'hôtel ainsi que dans un équipement performant. La firme avait fait un effort significatif en matière d'investissement. Comme le rappelle Woronoff « c'est surtout l'uniformité du produit fabriqué qui pousse à la fabrication en usine, qui, en revanche, se prêtait moins bien à la fabrication d'un produit divers ou changeant. Si le demi-produit homogène que le progrès technique permettait de fabriquer en continu était le terrain d'élection de la production usinière, le produit de consommation plus personnalisé lui convenait moins, à moins qu'un marché suffisamment large et stable existât¹⁰⁴³ ». Les multiples services qu'abritait la Pharmacie centrale confirmeraient cette tendance de l'industrie française à vouloir maintenir une production très diversifiée. « A la suite était la Pilerie ». La Pilerie pouvait désigner à la fois un appareil¹⁰⁴⁴ et l'endroit où se trouvaient, dans une usine, tous les appareils à piler¹⁰⁴⁵.

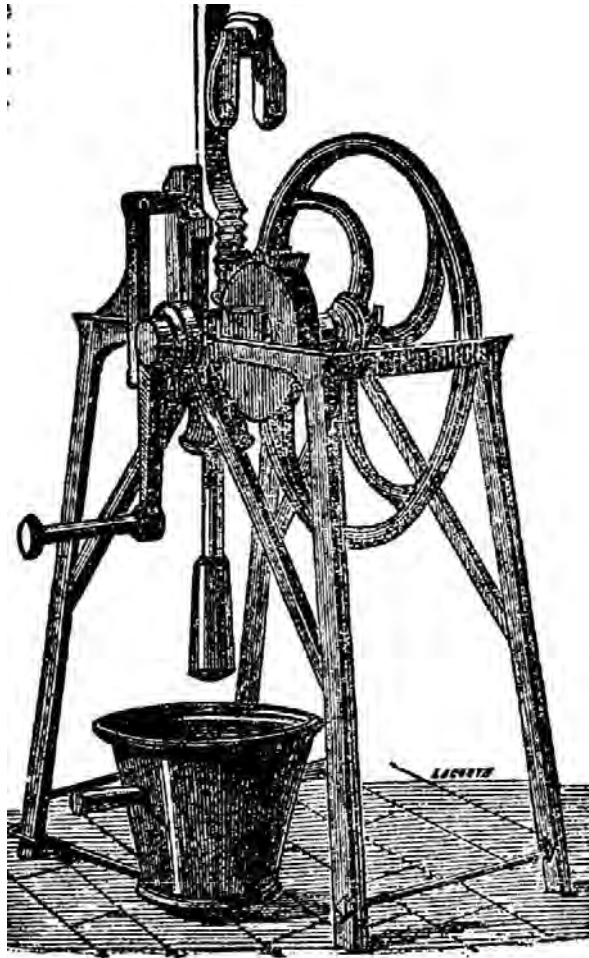
¹⁰⁴² *Ibid*, p 255.

¹⁰⁴³ VERLEY (Patrick), *Entreprises...*, *op. cit.*, p 45.

¹⁰⁴⁴ *Union Pharmaceutique*, décembre 1877.

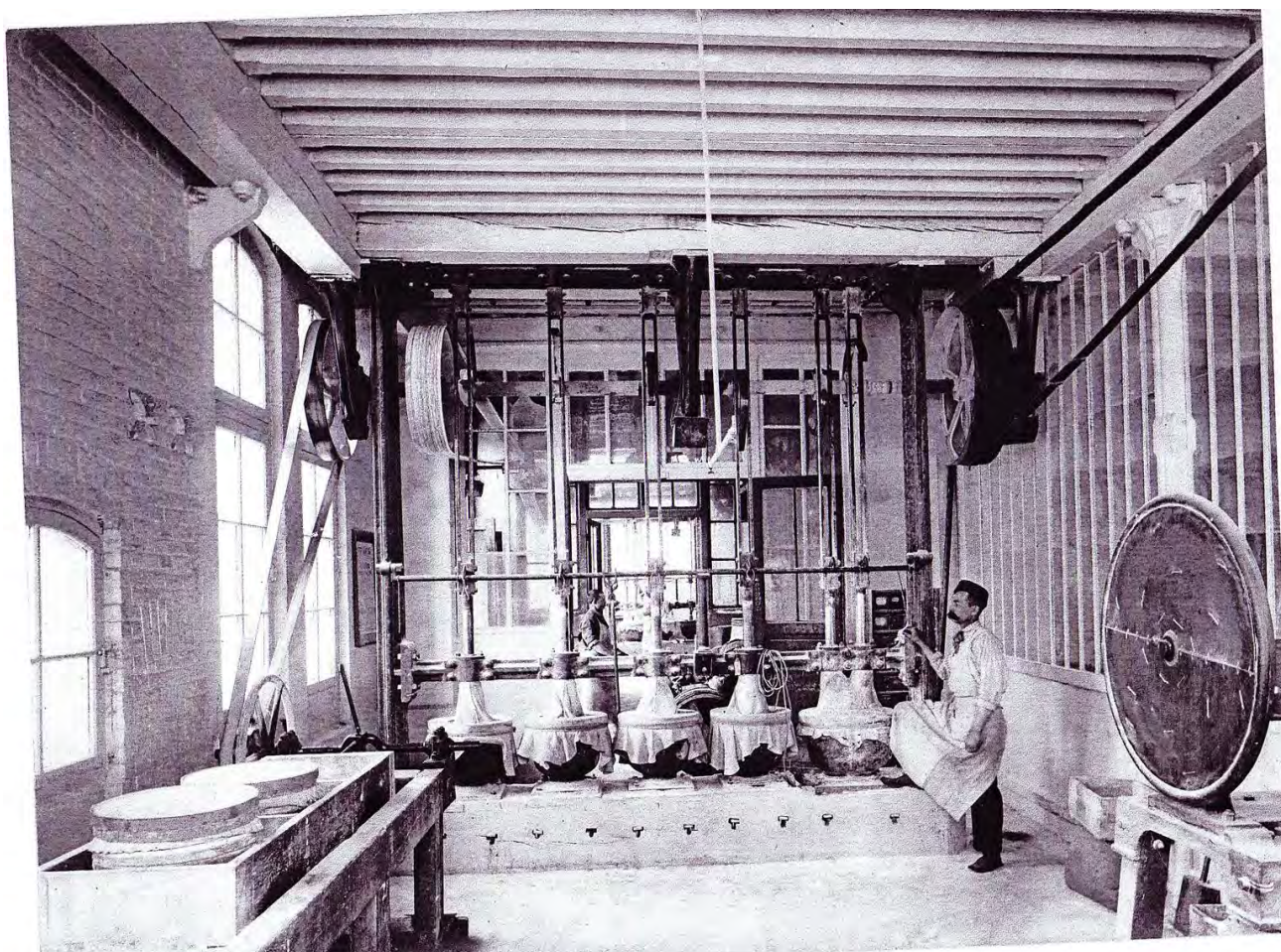
¹⁰⁴⁵ LABOULAYE (Charles), *Dictionnaire des Arts et manufactures, de l'agriculture, des mines, ect... : description des procédés de l'industrie française et étrangère*, Librairie du dictionnaire des arts et manufactures, Paris, 1870-1873. Ci-dessous un exemple de machine à piler manuel. Il s'agit de la machine à bras perfectionné de Dulac.

Dessin 5. Machine à piler manuel de Dulac¹⁰⁴⁶.



¹⁰⁴⁶ *Ibid.*

Photographie 4 . Pilerie de la Pharmacie centrale de France (maison de Paris, vers 1902).



Analyse 4 . La photographie a été prise vers 1902¹⁰⁴⁷. Il s'agissait d'une commande de l'entreprise pour célébrer le cinquantenaire de la PCF. Il est évidemment difficile de savoir si ce type de matériel existait déjà en 1880. Ce type de document permet cependant d'approcher l'univers de l'industrie pharmaceutique. La photographie manifeste ici clairement une dimension esthétique. J. David fait de la machine à piler le personnage central de cette scène. La photographie est prise plein axe. Un ouvrier a été placé sur la droite par souci de réalisme. La pose reste néanmoins un peu figée. On notera l'habituel tablier blanc que semblaient porter la plupart des employés. Le premier plan est volontairement dégagé pour mettre en évidence la pilerie. On peut noter la rupture entre la machine de Dulac et ce système mécanique actionné sans doute par un générateur. On distingue ici cinq machines à piler. L'industrie pharmaceutique marque à cet égard une rupture par rapport à l'officine. Mécanisation et productivité sont ici célébrées ostensiblement par J. David. La pièce toute en longueur dispose d'un plafond en bois. Les murs sont en brique. On notera la blancheur immaculée du sol qui contraste avec le noir de la machine. La pièce est très lumineuse du fait des fenêtres disposées à gauche.

¹⁰⁴⁷ La photographie est tirée des archives de la PCF, à la Voulte-sur-Rhône.

On trouvait entre autre chose « des mortiers à substances ordinaires, et ceux à Poisons ». Ces mortiers sont sans doute des mortiers à pilon. Ils « servent principalement à broyer et porphyriser les produits chimiques ou pharmaceutiques »¹⁰⁴⁸. Le pilon « reçoit mécaniquement un mouvement analogue à celui qui est ordinairement communiqué par la main ». Lorsque « les substances à broyer sont vénéneuses, il importe d'éviter la diffusion de poussières nuisibles. On fait alors usage d'un mortier recouvert d'une cloche en verre. Dans cet appareil le mouvement est transmis au pilon par un mécanisme placé en dessous du mortier. On trouvait également dans la pilerie des « châssis mécaniques à tamis ». On désigne sans doute par là des tamisoirs mécaniques¹⁰⁴⁹. On mentionne également « des lentilles pulvérisantes à boulets (...). Pour cette machine, un ventilateur poussait le vent par un tube dans la lentille. Le vent enlevait la poudre à mesure que les boulets la produisaient et la chassait par un autre tube, placé au côté opposé de la lentille, d'abord dans une première chambre, puis dans une deuxième, une troisième, une quatrième ». Aux yeux du gérant il s'agissait d' « une innovation heureuse (...) pour la confection générale des poudres pharmaceutiques ». Cette machine rappelle ce que l'on désigne dans le dictionnaire encyclopédique des arts et des industries sous le terme de « broyeur à boulets ». Il « se compose de deux cylindres concentriques ». L'un est « fixe et repose sur un bâti en fonte », l'autre « tourne à l'intérieur du premier ». « De nombreuses ouvertures, de formes sphériques sont disposées suivant les spires d'une hélice. Dans chacune de ces ouvertures vient se loger un boulet ». La « matière à broyer » est ensuite introduite « entre les deux cylindres par une trémie placée à l'une des extrémités de l'appareil »¹⁰⁵⁰. Ainsi « la matière bien uniformément broyée, puisque aucun point du cylindre fixe ne peut échapper à l'action des boulets disposés en hélice, traverse ainsi tout l'appareil ». « Dans la seconde partie de la pilerie existaient une découpeuse à bois médicinaux, un moulin à farine de lin et de moutarde, une machine à rouleaux en granit pour la pulvérisation des matière salines blanches¹⁰⁵¹. » Innovation et mécanisation accompagnaient l'installation de la firme rue de Jouy. « A La suite de la pilerie, dans une pièce en retour tout à fait distincte, était la chocolaterie avec ses machines spéciales (broyeuses, mélangeuses, tapoteuses, etc) ». « Les annexes de la chocolaterie à savoir : le rafraîchissoir était à la cave située au-dessous d'elle ; le brûloir ainsi que le vannoir étaient au premier, au-dessus. » La fabrication du chocolat se déroulait en effet en plusieurs étapes qui correspondaient dans le système industriel à des phases de production. Au cours du XIXe siècle différentes machines furent perfectionnées afin de répondre aux exigences d'une production de masse. L'usine Ménier constituait à cet égard une référence, qui avait fait entrer le chocolat, au moins en France, dans l'ère industrielle. Après un premier triage qui consiste à débarrasser le cacao de ses impuretés, celui-ci était torréfié. Les brûloirs jouaient un rôle décisif dans ce processus de torréfaction.

¹⁰⁴⁸ LAMI (E.-O), THAREL (A.), *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels*, Lami Tharel et Cie, Paris, 1881-1891, 8 vol.

¹⁰⁴⁹ LABOULAYE (Charles), *Dictionnaire...*, *op. cit.*

¹⁰⁵⁰ *Ibid.*

¹⁰⁵¹ AG de la PCF, 1861.

Dessin 6 . Machine à vanner et à concasser le cacao¹⁰⁵².

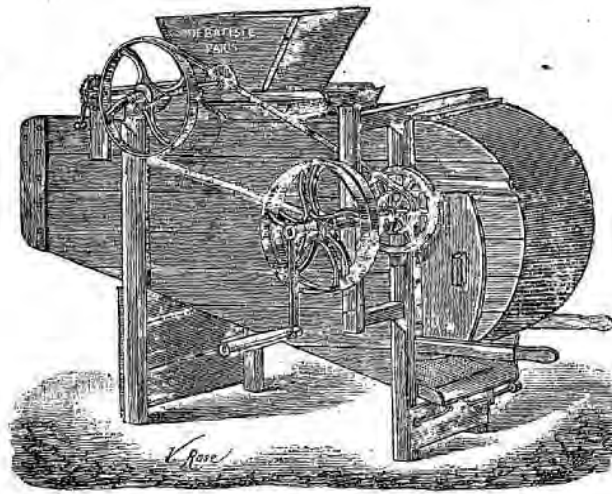


Fig. 201. — Machine à vanner et à concasser le cacao,

Dessin 7. Mélangeur à table tournante en granit¹⁰⁵³.

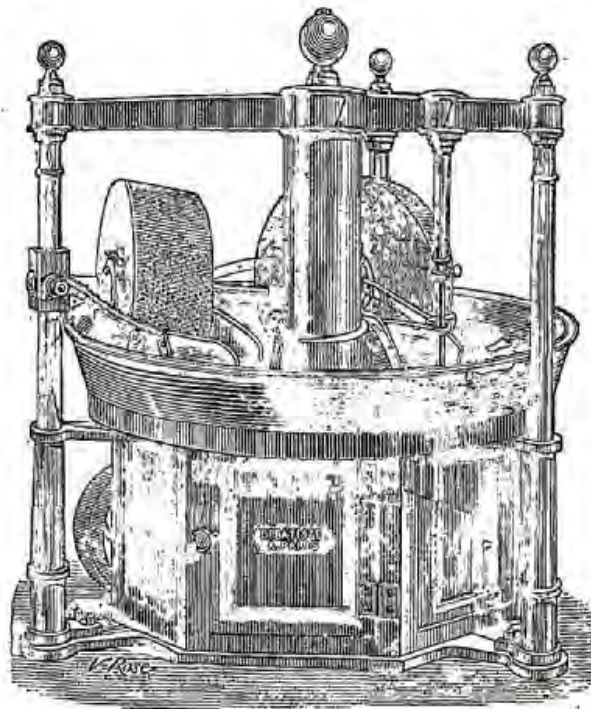


Fig. 202. — Mélangeur à table tournante en granit.

Le brûloir permet, comme l'indique son nom, de faire chauffer le cacao. C'est une étape centrale dans le

¹⁰⁵² LAMI (E.-O), THAREL (A.), *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels*, Lami Tharel et Cie, Paris, 1881-1891, 8 vol.

¹⁰⁵³ *Ibid.*

processus de fabrication du chocolat puisqu'elle correspond à la torréfaction. A la torréfaction succèdent le concassage et le triage du cacao. « Ces opérations ont pour but de séparer du grain de cacao la coque qui le recouvre ainsi que le germe, sorte de petit prisme très dur à broyer »¹⁰⁵⁴. On utilise alors une « machine à vanner et à concasser le cacao », sans doute ce que l'on appelle ici le vannoir. « Dans les chocolateries un peu importantes on emploie de grands appareils dits trieurs ventilateurs où le cacao est débarrassé de la coque et du germe, puis divisé par ordre de grosseur ». Le cacao était ensuite mélangé à du sucre. On utilise pour cela des mélangeurs. D'après l'encyclopédie dans « la plupart des chocolateries le broyage du cacao et l'addition de sucre se font simultanément dans le mélangeur »¹⁰⁵⁵. La machine peut être « formée d'une aire en granit chauffée à 35-40° par un serpentín de vapeur ». « L'aire de granit est animée d'un mouvement de rotation par un système d'engrenages communiquant avec les poulies qu'on voit à gauche de la figure »¹⁰⁵⁶. « Lorsque le mélange est bien homogène on le recueille dans une caisse en tôle étamée et on le porte aux broyeuses, machines destinées à finir la pâte en amenant ses divers éléments à un état de division très grand »¹⁰⁵⁷. Plusieurs machines furent successivement mises au point. Hermann eut l'idée, en 1839, d'« appliquer au broyage proprement dit du chocolat, les machines qu'il construisait pour le broyage des couleurs ». Ces machines sont composées de « trois cylindres en fonte animés de mouvements d'inégale rapidité. La fonte donnant un goût désagréable il la remplaça par le granit ». « Les chocolateries un peu importantes possèdent cinq ou six broyeuses, ce qui correspond au nombre de passes nécessaires à la préparation d'une pâte suffisamment fine (...). M Menier, à Noisiel, utilise des broyeuses beaucoup plus puissantes (...) elles sont à cinq cylindres et permettent de fabriquer des quantités considérable de chocolat; ces machines n'ont d'utilité que dans une usine comme celle de M. Menier, où l'on fabrique 25,000 kilogrammes par jour.

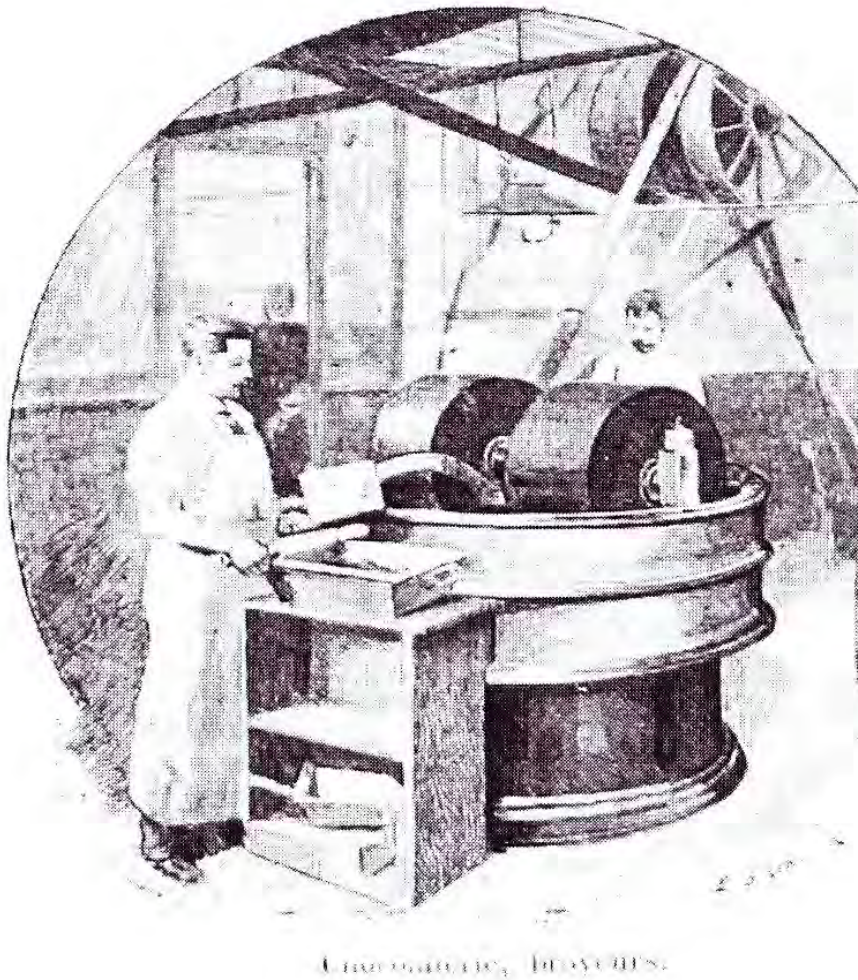
¹⁰⁵⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵⁵ LAMI (E.-O), THAREL (A.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*

¹⁰⁵⁶ *Ibid.*

¹⁰⁵⁷ *Ibid.*

Dessin 8. Chocolateries et broyeurs (années 1890)¹⁰⁵⁸.

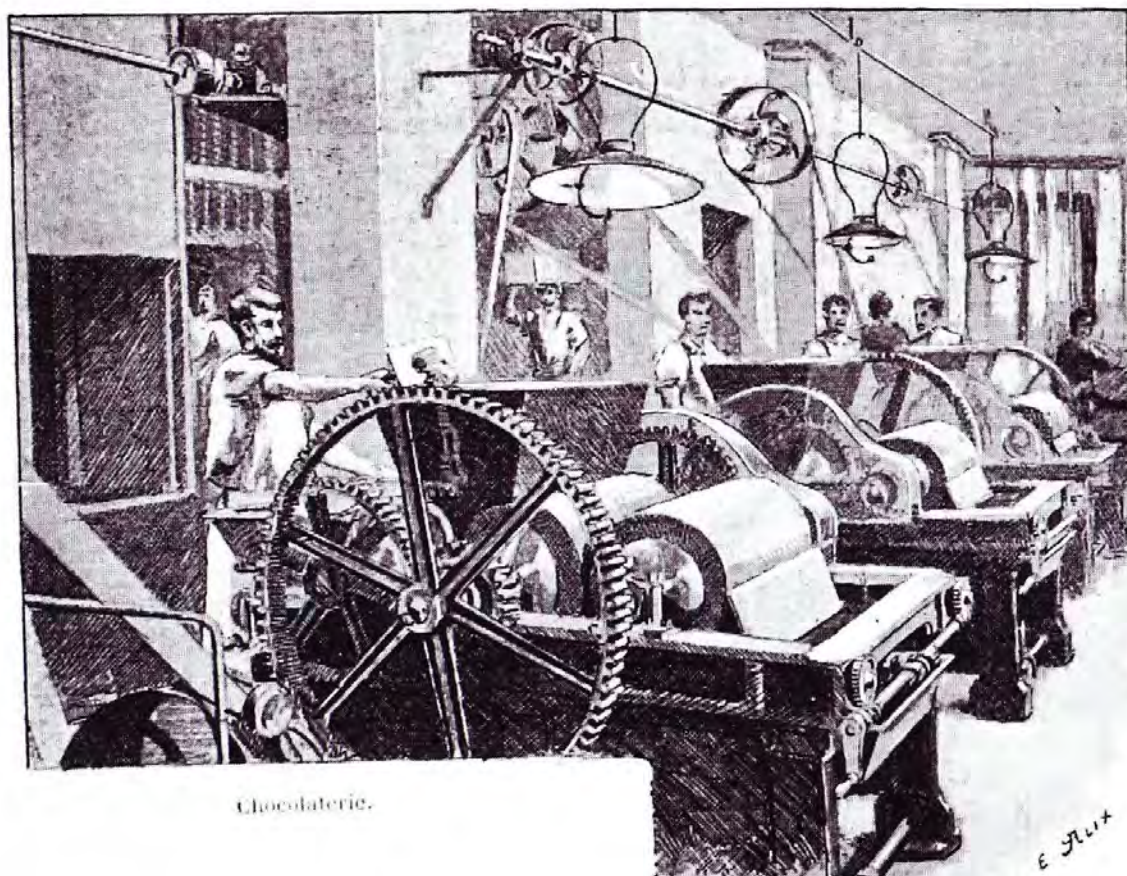


Analyse 5 . Le dessin ci-dessus nous permet d'avoir une idée des « broyeuses » que possédait la firme (peut-être d'ailleurs plus des mélangeuses). Cette broyeuse se trouvait dans l'usine de Saint-Denis que racheta la Pharmacie centrale de France en 1867¹⁰⁵⁹. On retrouve les mêmes broyeuses dans les photographies de J. David prises en 1902-1903 signe que certaines techniques de production n'ont pas connu de bouleversements décisifs.

¹⁰⁵⁸ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France*, op.cit.

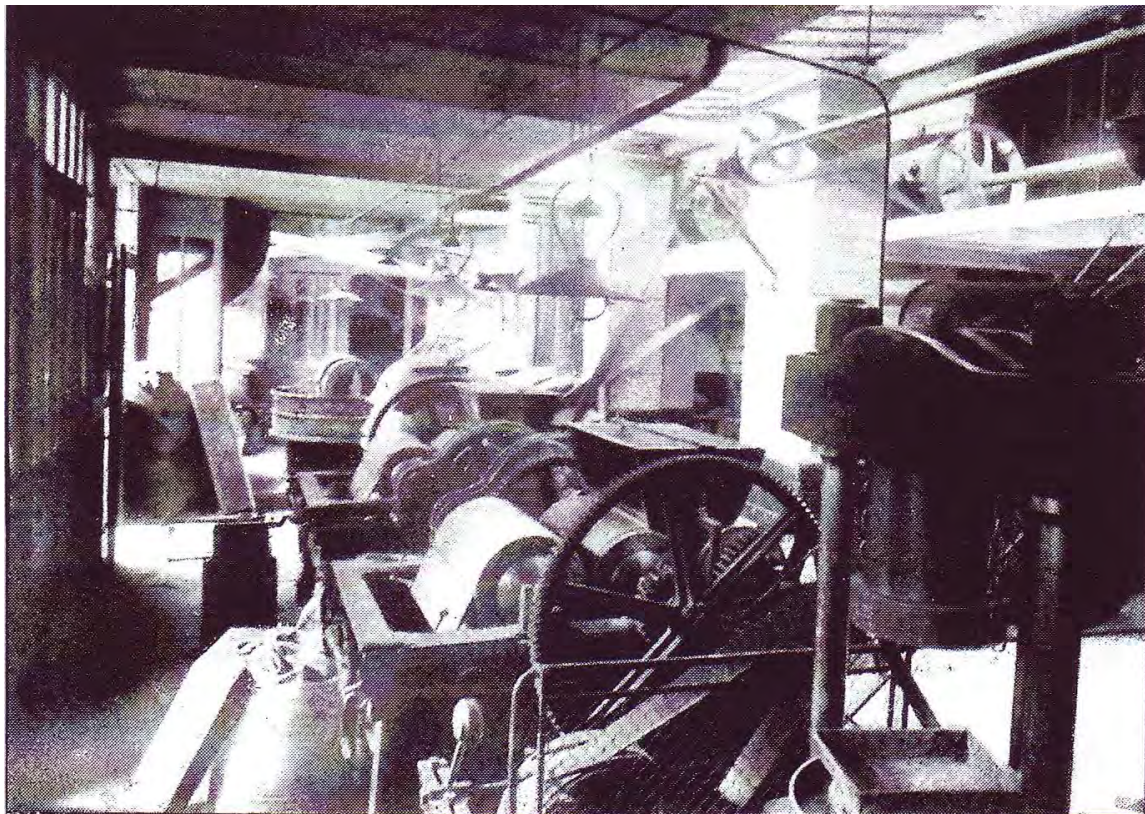
¹⁰⁵⁹ *Ibid.*

Dessin 9. La chocolaterie (broyeurs) de la maison de Paris (années 1890)¹⁰⁶⁰.



¹⁰⁶⁰ SOENEN (Georges), *Ibid.*

Photographie 5 . La chocolaterie, maison de Paris (rue de Jouy)¹⁰⁶¹.



MAISON DE PARIS — CHOCOLATERIE

(Cliché J. David),

Analyse 6. La chocolaterie de la maison de Paris (vers 1902). Au premier plan on retrouve les machines représentées plus haut par E.Alix. A droite on distingue un appareil qui pourrait s'apparenter à un vannoir. Derrière les broyeurs. Au fond on distingue une cuve qui pourrait rappeler un mélangeur. Ceci laisserait penser que toutes les étapes de la fabrication du cacao étaient concentrées au même endroit. On notera l'éclairage alors en place pour obvier au manque de lumière. Une verrière semble éclairer l'allée centrale, derrière les machines. Les plafonds sont relativement bas. Contrairement à son prédécesseur J.David a ôté tout le personnel de la photographie. Les machines sont prises pour elles-mêmes, ce qui n'est pas rare dans la photographie industrielle.

La tapoteuse est un instrument fort ingénieux, inventé par M. Chaumeau. Il s'agit d'une « planchette », mobile, que l'on « garnit de 20 fois 250 grammes de chocolat, soit 5 kilogrammes en tout ». Les « moules de chocolat sont secoués violemment, l'ouvrier répartit uniformément la pâte, en promenant le bras dans toutes les directions et lorsque la surface du chocolat est bien lisse, il imprime trois marques indiquant, l'une la qualité du chocolat, l'autre le jour du dressage et la troisième le signe spécial de l'ouvrier (...) Pour que le chocolat puisse être démoulé, il faut le refroidir brusquement afin de produire un retrait qui permette de séparer la tablette du moule ». C'est l'intérêt du « rafraîchissoir » évoqué

¹⁰⁶¹ Archives de la Pharmacie centrale de France (La Voulte-sur-Rhône).

plus haut. « Le démoulage » du chocolat « se fait dans le sous-sol des usines qui possède généralement une fraîcheur suffisante ». Enfin intervient « le pliage ». Le chocolat, avant d'être livré à la consommation, est généralement entouré d'une feuille d'étain destinée à le préserver de l'humidité, puis d'une feuille de papier comme enveloppe protectrice¹⁰⁶².

*Dessin 10. Machine à dresser et tapoter les tablettes de chocolat (vers 1880)*¹⁰⁶³.

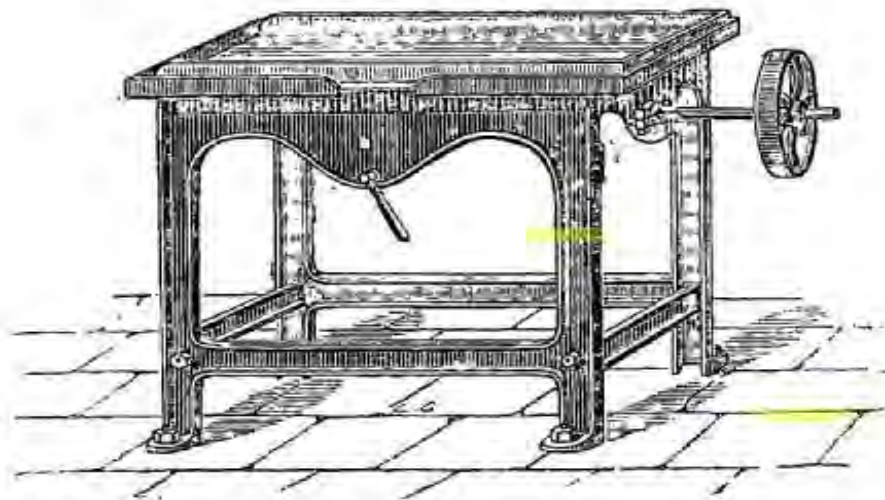


Fig. 207. — *Machine à dresser et tapoter les tablettes de chocolat.*

« Au premier étage, au-dessus du laboratoire, se trouvaient la pastillerie avec son étuve¹⁰⁶⁴. » les pastilles sont des « saccharolés liquides, en gouttelettes hémisphériques, obtenus en fondant du sucre avec une essence ou un produit médicamenteux et en les versant sur une surface froide, pour les solidifier ». On parle de pastilles simples ou composées, « suivant qu'il y a une ou plusieurs substances de mélangées avec le sucre »¹⁰⁶⁵. Cette pastillerie comprenait « une machine pour la fabrication en grand des pastilles », signe que l'usine renforçait le mouvement de standardisation des produits. Le dictionnaire de Lami et Tharel donne quelques précisions sur le processus de fabrication de ces pastilles lorsqu'ils abordent les confiseries. « Le sirop » est amené à ébullition « dans une bassine de métal ». Il est ensuite « coulé sur une table de marbre où on le parfume ». « Sans attendre qu'il se solidifie, on lui donne la forme définitive soit à la main, soit à l'aide de machines spéciales » semblables à des « laminoirs ».

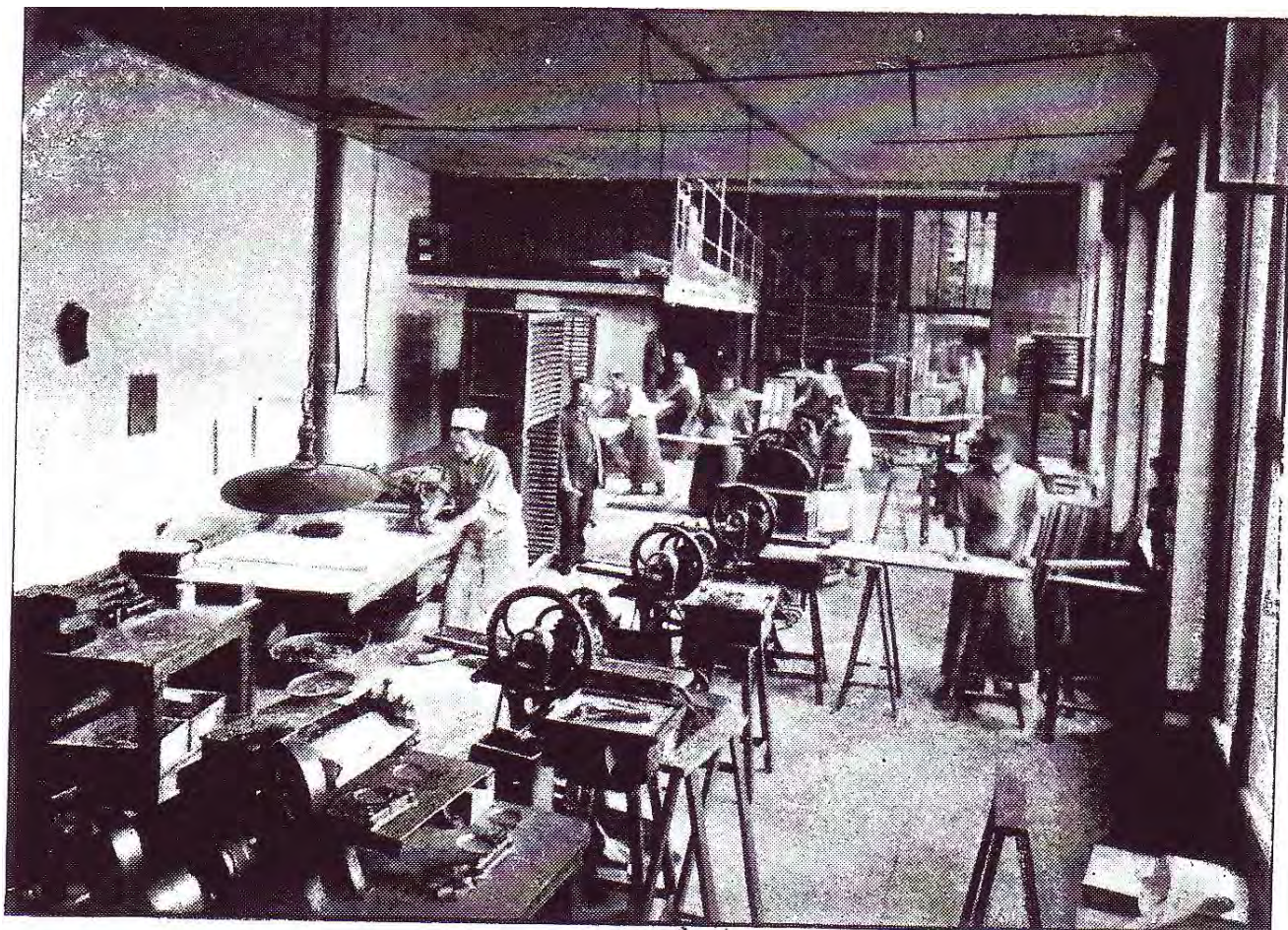
¹⁰⁶² *Ibid.*

¹⁰⁶³ LAMI (E.-O), THAREL (A.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*

¹⁰⁶⁴ AG de la PCF, 1861.

¹⁰⁶⁵ LAMI (E.-O), THAREL (A.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*

Photographie 6. Atelier de fabrication des pastilles de l'usine de Saint-Denis (vers 1902)¹⁰⁶⁶.



Analyse 7. Le cliché ci-dessus concerne l'atelier de fabrication des pastilles de l'usine de Saint-Denis, photographié à l'occasion du cinquantenaire de la coopérative (1902). Bien que tardif il peut donner une idée de l'atelier. Le photographe est sans doute placé sur un escabeau et dans l'angle de la pièce. Ceci lui permet de saisir l'angle opposé avec des hommes au travail. Le photographe a cherché à rendre au mieux l'atmosphère de travail ce qui confère à la scène un aspect très réaliste, une ambiance d'atelier. Pour autant la scène n'en est pas moins construite. Le premier plan ne regroupe que des machines, sans ouvriers. Ceci permet de « libérer » l'espace. Notons ainsi que les tréteaux du premier plan sont sans aucune planche. Cette portion de l'atelier rassemble essentiellement une main d'œuvre masculine. Au fond on distingue une femme. Ce sont les pastilleurs, les ouvriers chargés plus spécialement de la fabrication des pastilles dans la confiserie ou la pharmacie¹⁰⁶⁷. Outre les ouvriers que l'on désigne par le terme de (dont on notera qu'ils sont vêtus de tabliers blancs spécifiques avec une coiffe, lesquels ne sont pas sans rappeler les confiseurs) un responsable est ici présent. En civil il s'est placé à gauche contre le mur afin de libérer la perspective pour le photographe. Il est le seul à fixer l'appareil témoignant ainsi d'une nette hiérarchie dans l'organisation du travail. Certains peuvent regarder l'objectif, d'autres non. Aucun ouvrier ne se détourne ici de son travail. L'atelier abrite comme on peut le voir plusieurs tâches. L'atelier est lumineux comme en témoignent les fenêtres disposées sur la droite. Au fond on distingue une autre pièce rassemblant peut-être des activités connexes.

¹⁰⁶⁶ Archives de la Pharmacie centrale de France, La Voulte-sur-Rhône

¹⁰⁶⁷ LAMI, THAREL, *Dictionnaire encyclopédique...*, op.cit.

L'usine disposait également d'une « confiserie ». « La liste des produits » relevant de la confiserie était « considérable »¹⁰⁶⁸. « Outre les confitures, gelées, compotes, marmelades, fruits confits et glacés qui constituent à proprement parler les conserves au sucre », il faut compter avec les « dragées, les pralines, les nougats, les pastilles, les chocolats.... ». Le mélange des genres semblait à cet égard total entre pharmacie et confiserie.

*Photographie 7. Atelier de fabrication des pâtes et de la confiserie pharmaceutique (vers 1902)*¹⁰⁶⁹



MAISON DE PARIS — ATELIER DE FABRICATION
DES PÂTES ET DE LA CONFISERIE PHARMACEUTIQUE

(Cliché J. David).

Analyse 8. Atelier de fabrication des pâtes et de la confiserie pharmaceutique, photographié par J. David à l'occasion du cinquantenaire de la PCF en 1902. Il y a donc un décalage très net entre la période qui nous concerne. Rien n'indique que l'organisation de l'atelier était similaire à 20 ans d'écart. Le passage de l'officine à l'industrie est surtout une question de degrés dans le cas de la confiserie. Les cuves montrent que l'activité est encore très largement manuelle. On en compte près de cinq le long de la fenêtre. Le photographe s'attache à travailler sur la double perspective que constituent tout à la fois ces cuves et les palettes. De même les ouvriers qui s'affairent sur le côté pour ranger les produits dans des caquettes laissent penser que la main d'œuvre est importante. On notera l'espace étroit dans lequel évoluent les ouvriers qui a toute l'apparence d'un couloir. Au

¹⁰⁶⁸ *Ibid.*

¹⁰⁶⁹ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

reste il semble bien que c'est l'ensemble de la maison de Paris qui ait été aménagé de cette façon. Les tâches sont essentiellement masculines. On notera les tabliers blancs des ouvriers confiseurs. Au centre un responsable en costume (s'agit-il d'un chef de service ? on peut le penser). Il est le seul à fixer l'objectif pendant que les ouvriers s'activent ou font semblant de s'activer à des tâches diverses. Les cuves nombreuses sont alignées en bordure des fenêtres. Les ouvriers ont été délibérément placés sur le côté de manière à laisser de la place à l'œil du photographe. L'appareil semble légèrement en surplomb. Sur cette partie du bâtiment les poutrelles sont en acier. A l'étage on distingue un espace de rangement pour ces palettes. Le moindre espace est ainsi rentabilisé.

On trouvait « une bassine mécanique pour la dragéification des pilules et les préparations en grand des anis et semen contra couverts »¹⁰⁷⁰. « On place les pilules dans une large bassine étamée suspendue par ses anses, au moyen d'une corde ; on les humecte avec la plus petite quantité possible d'une solution faible de gomme, et on agite, pour les mouiller toutes de la même manière. On ajoute ensuite du sucre pulvérisé, on secoue de nouveau la bassine en divers sens pour faire adhérer le sucre sur toute la surface des pilules et on dessèche la croûte ainsi obtenue, en plaçant les dragées dans une étuve chauffée à 25°. On répète trois ou quatre fois la même manipulation et, en dernier lieu, on agite les dragées très longtemps dans la bassine, pour les glacer extérieurement. L'opération va plus vite si l'on se sert d'une bassine sphérique, tournant sur elle-même à une vitesse de 50 à 60 tours et plus à la minute ». On porte la bassine à une température de 60-70°, « on verse lentement sur les pilules, à divers intervalles et chaque fois en remuant le mélange avec la main, du sirop de sucre très concentré ; l'eau du sirop s'évapore graduellement, abandonnant sur chaque noyau, une mince couche de sucre qui va cesser en augmentant et le convertit en dragée »¹⁰⁷¹. Cette confiserie disposait également d'un « agitateur mécanique pour la préparation des pâtes ». Il s'agit d'un « appareil propre à mélanger ou à remuer un liquide, des substances »¹⁰⁷². Enfin on débouchait sur « l'atelier où se confectionnaient les capsules médicinales, les pilules, les emplâtres en magdaléons, et, à la suite, la chambre à sublimation du Calomel¹⁰⁷³ ».

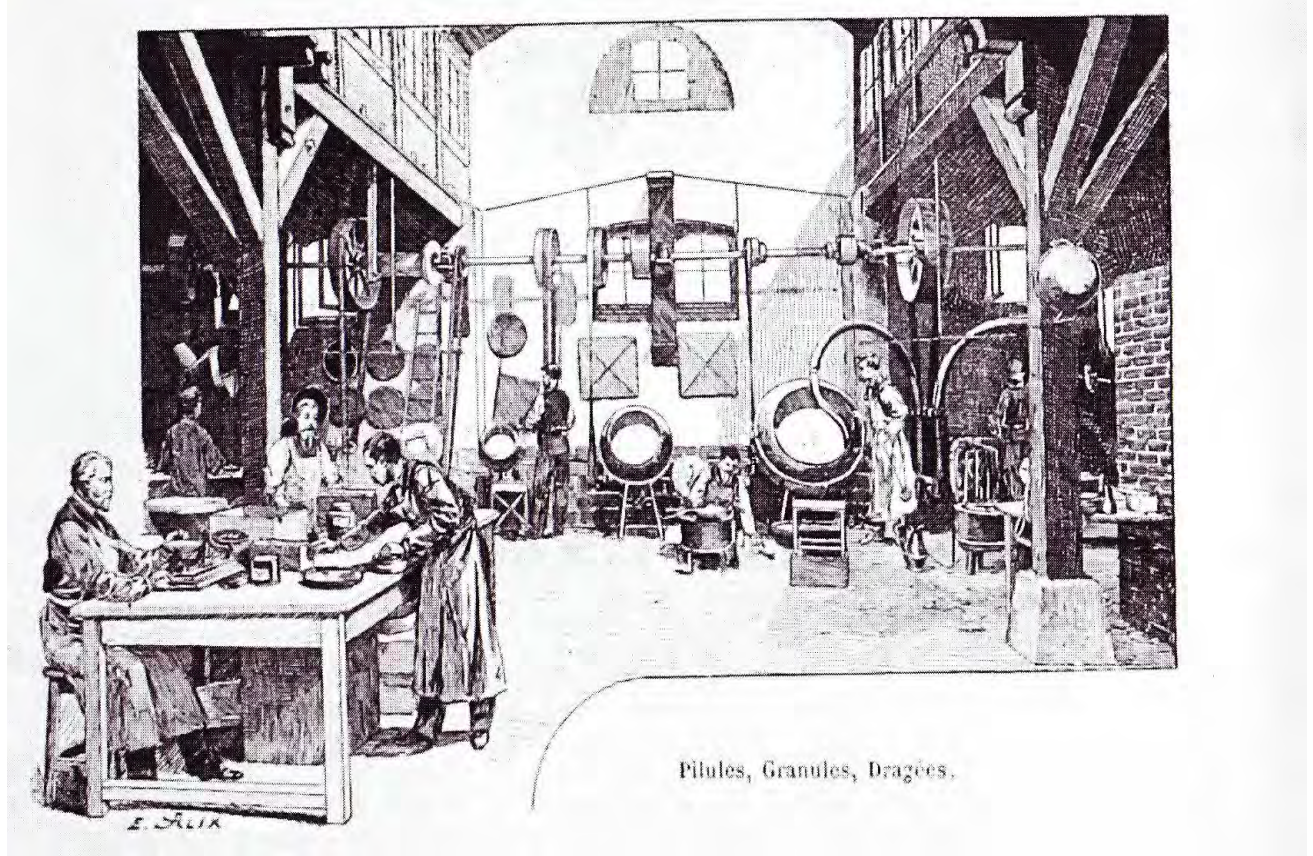
¹⁰⁷⁰ AG de la PCF, 1861.

¹⁰⁷¹ ANDOUARD (A.), *Nouveaux éléments de pharmacie*, J.P. Baillière, Paris, 1892.

¹⁰⁷² LAMY THAREL, *Dictionnaire*, *op. cit.*

¹⁰⁷³ AG de la PCF, 1861.

*Dessin 11. Atelier de fabrication des pilules, granules, dragées de l'usine de Saint-Denis (vers 1890)*¹⁰⁷⁴.



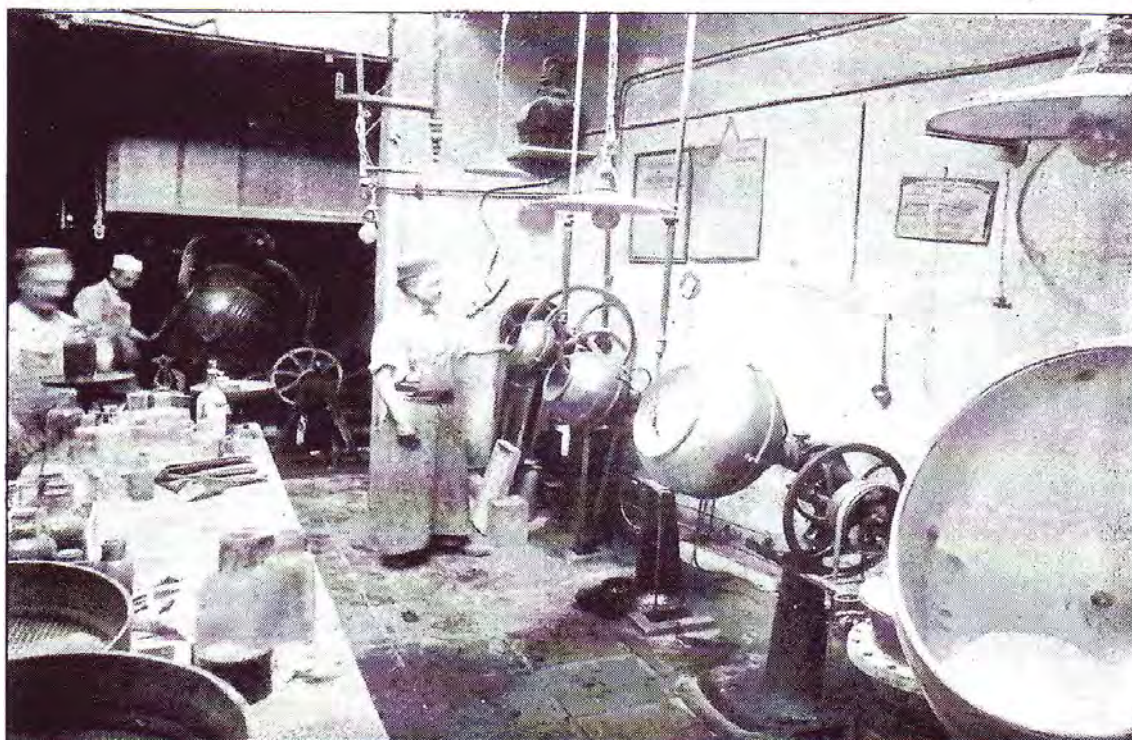
Pilules, Granules, Dragées.

Analyse 9. Le dessin ci-dessus nous montre l'usine de Saint-Denis en 1894. Elle donne une idée de l'atelier des granules, pilules et dragées¹⁰⁷⁵. A cette date le laboratoire a sans doute été agrandi par rapport à la période qui nous concerne. Y fonctionnent sept turbines en cuivre de capacités différentes, chauffées à la vapeur et deux turbines en verre qui servent à argenter les pilules. L'outillage comprend également une machine à faire des magdaléons, deux piluliers mécaniques pouvant rouler mille pilules à chaque tour de roue et toute la série de piluliers, granuliers, mortiers et ustensiles spéciaux à cette fabrication. Notons au fond un axe mécanique actionnant les appareils disposés le long du mur. L'ensemble semble être lumineux. Notons les deux fenêtres au fond celles qui sont en hauteur. L'architecture est à la fois en bois et en acier. La mécanisation n'exclut pas on le voit une main d'œuvre nombreuse, sans doute parce que celle-ci, si elle apporte une accélération dans la production, n'en nécessite pas moins un savoir-faire dans les dosages, conception des produits et donc une qualification.

¹⁰⁷⁴ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France.*, op.cit

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*

Photographie 8. Atelier de pilules, granules de la maison de Paris (vers 1902)¹⁰⁷⁶.



MAISON DE PARIS — ATELIER DE PILULES, GRANULÉS

(Cliché J. David).

Atelier de pilules et de granules photographiés par J. David à l'occasion du cinquantenaire de la PCF, en 1902.

Le terme de capsule vient du latin « capsula », « petite boîte »¹⁰⁷⁷. Le terme désigne une « enveloppe à base de gélatine, de forme sphérique ou ovoïde, destinée à faciliter l'administration orale de médicaments d'odeur et de saveur désagréable ». Le « premier brevet a été déposé en 1834 par MM Dublanc et Mothes qui s'associèrent pour vendre aux pharmaciens, des capsules de gélatine vides pour leurs préparations officinales et magistrales ». Dès le milieu du XIXe siècle on est entré dans l'ère de la fabrication industrielle pour ces produits. Les pilules désignent littéralement de « petites boules ». Elles ont « la consistance d'une pâte un peu ferme » et elles ont un « poids de quelques centigrammes ». Elles sont « destinées à être avalées sans être mâchées »¹⁰⁷⁸. Pour « confectionner une masse pilulaire on met d'abord les substances médicamenteuses dans un mortier et on y ajoute peu à peu un excipient approprié. Puis on triture et on piste longtemps pour obtenir une masse homogène »¹⁰⁷⁹. Lorsque les quantités sont faibles on se « contente de faire le mélange sur une tablette de bois, de marbre ou de verre à l'aide d'une spatule ». Les emplâtres sont des médicaments destinés à « être appliqués sur la peau

¹⁰⁷⁶ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

¹⁰⁷⁷ LAFONT (Olivier) dir. *Dictionnaire d'histoire de la Pharmacie des origines à la fin du XIXe siècle*, Editions communication santé, Paris, 2007, p 93, 496 p.

¹⁰⁷⁸ *Ibid.*

¹⁰⁷⁹ *Ibid.*, p 374.

comme » des onguents. Ils en diffèrent par « leur consistance solide ». Il se « ramollit » par la chaleur et « adhère à la partie du corps sur laquelle on l'applique ». On distingue les « emplâtres résineux » et les « emplâtres proprement dits ou stéarates qui ont pour base un savon de plomb ». A la fin de la préparation ils sont « roulés en bâtons ou magdaléons ». Le terme vient du grec magdalia (mie de pain). On désigne ainsi les « masses médicamenteuses à consistance de pâte ferme et de forme cylindrique »¹⁰⁸⁰.

*Photographie 9. Atelier de fabrication des capsules gélatineuses au trempé (vers 1902)*¹⁰⁸¹.



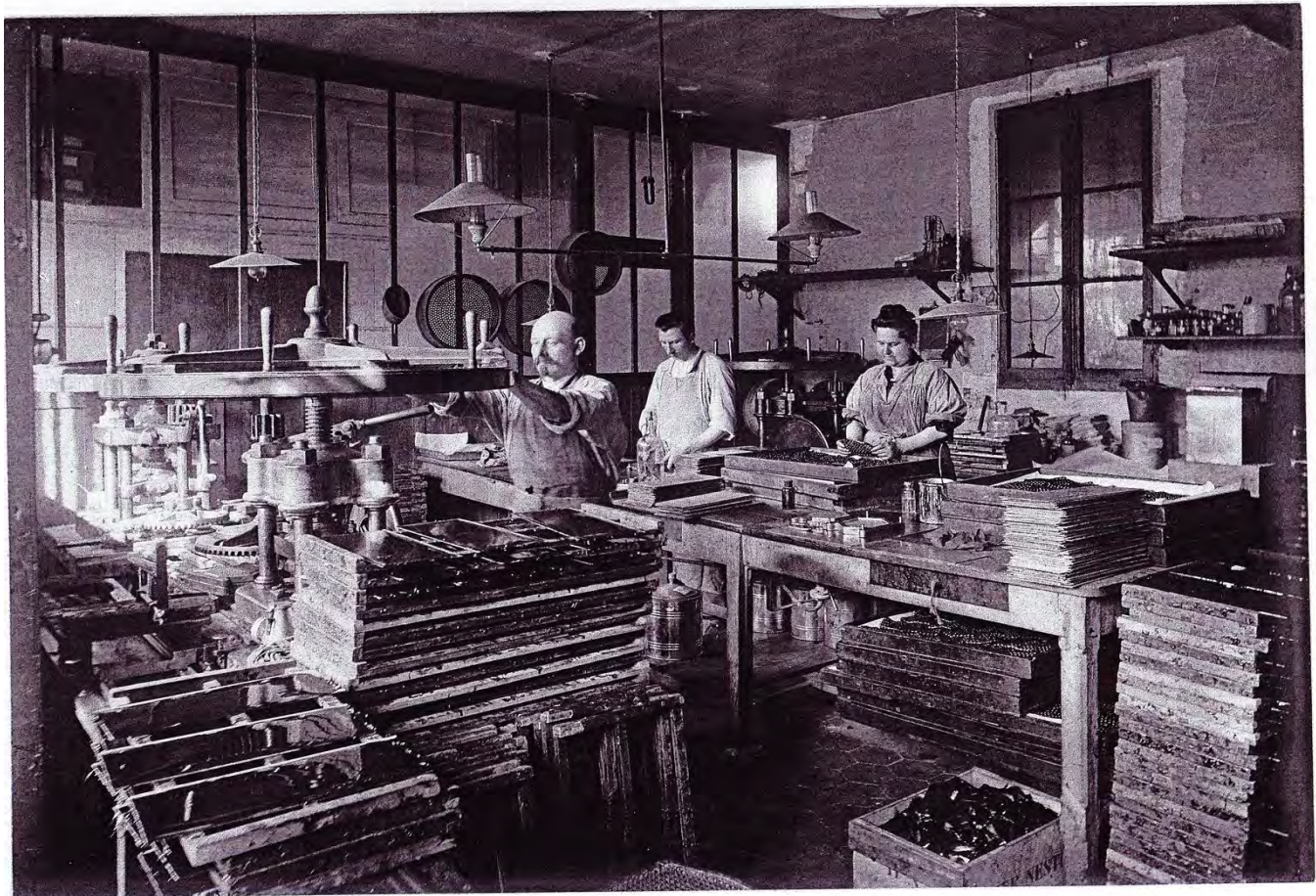
MAISON DE PARIS — ATELIER DE FABRICATION
DES CAPSULES GÉLATINEUSES AU TREMPÉ

(Cliché J. David).

¹⁰⁸⁰ *Ibid*, p 293.

¹⁰⁸¹ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

Photographie 10 . Atelier de fabrication des capsules gélatineuses par pression (vers 1902)¹⁰⁸².



Analyse 10. Bien que plus tardive que notre période la photographie donne une idée de l'importance des tâches manuelles.

¹⁰⁸² Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

Ce phénomène était « important car c'est lui qui transforma peu à peu les conditions traditionnelles de travail et d'existence des hommes¹⁰⁸³ » et des femmes... serait-on tenté s'ajouter. « La petite mécanique note Dumas, s'était étendue à des domaines d'activité fort divers. Elle n'employait que des machines-outils de modestes dimensions, que l'on s'efforça d'adapter aux opérations à exécuter qui ne nécessitaient qu'une force motrice peu élevée. C'est elle qui mit progressivement à la disposition des individus ou des petits ateliers des ensembles mécaniques permettant d'effectuer rapidement et correctement les travaux professionnels souvent longs et fastidieux. Elle permit non seulement de produire plus vite et à meilleur marché des objets usuels, mais aussi de fabriquer industriellement des appareils mécaniques qui facilitaient ou supprimaient certaines opérations monotones de la vie quotidienne. »¹⁰⁸⁴ A travers ce descriptif de l'usine, de ses machines il est intéressant de voir combien on cherchait à mettre en avant la « préparation du médicament » et sa « mise en forme ». De tels passages étaient des symboles des transformations auxquelles se trouvait confrontée la pharmacie. Le préparateur d'officine cédait ainsi la place à d'immenses usines qui fabriquaient des produits standardisés. Ceci posait des questions sur l'évolution de la « galénique » c'est-à-dire de la « mise en forme du médicament »¹⁰⁸⁵. Les mutations du médicament étaient consubstantielles du mouvement d'industrialisation et de la transformation du métier de pharmacien. Plus largement ceci posait des questions sur les missions de la centrale. Conçue initialement pour sauver l'officine et le pharmacien préparateur, elle contribuait en réalité, à travers son appareil industriel, à faire de celle-ci un débit, un commerce.

« A la cave, au-dessous des laboratoires, étaient les étuves du laboratoire de pharmacie et de la pilerie, le rafraîchissoir au chocolat¹⁰⁸⁶ ». « Au pied de la haute cheminée, toujours à la cave, était un laboratoire muni d'un fourneau pour la préparation des produits très odorants et les attaques des métaux. Les gaz, emportés par l'énorme tirage de la haute cheminée, n'incommodaient ainsi ni les opérateurs ni les voisins. Le reste des caves situées au-dessous des laboratoires était consacré aux matières premières destinées à ceux-ci. » Les locaux de la rue de Jouy semblaient configurés par rapport au laboratoire. La Pharmacie centrale apparaissait comme le laboratoire central de toute la Pharmacie française. Il semblait être le point d'aboutissement du programme de 1852. Pour Anne Rasmussen les « identités professionnelles » s'incarnaient dans l'objet médicament. « L'essentiel du métier du pharmacien a eu pour vocation, dans la longue durée, « la mise en forme » du médicament, qui prit le nom de galénique¹⁰⁸⁷ ». A n'en pas douter le mouvement de concentration que connut le secteur ne fut pas sans

¹⁰⁸³ DUMAS (Maurice), *Histoire générale des techniques*, Paris, PUF, 1978, p. 173.

¹⁰⁸⁴ *Ibid.*

¹⁰⁸⁵ RASMUSSEN (Anne), « Préparer, produire, présenter des agents thérapeutiques » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir), *Histoire et..., op. cit.*, p. 159.

¹⁰⁸⁶ AG de la PCF, 1861.

¹⁰⁸⁷ RASMUSSEN (Anne), « Préparer, produire... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne), *Histoire et*

altérer cette identité pharmacienne. La Pharmacie centrale de France marquait l'émergence des entreprises laboratoires¹⁰⁸⁸. L'industrialisation, même dans un cadre coopératif, se révélait finalement paradoxale. Certes elle répondait aux besoins de l'officine, mais elle contribuait également à la transformation du métier de pharmacien. Ce dernier se trouvait cantonné à une activité de commerçant et non plus de préparateur.

La Pharmacie centrale changeait de taille. Le regroupement de ces activités au sein d'un même espace procédait d'une volonté de concentration horizontale, elle cherchait à rassembler dans un même espace, des activités qui lui étaient proches. La firme publia d'ailleurs un avis adressé « aux industries accessoires à la Pharmacie », proposant en location « la partie des anciens bâtiments dépendant de l'immeuble de la Pharmacie centrale ». On cherchait à rallier des « industries se rattachant à la profession »¹⁰⁸⁹ (fabrique d'eaux factices, d'appareils gazogènes, de bandages, d'objets en caoutchouc, d'étiquettes, cartonnage ou papeterie, de poterie d'étain, un magasin de verrerie et poterie)». On retrouvait ici cette volonté de sous-traiter. L'idée était de parvenir à intégrer d'autres activités périphériques afin d'élargir ainsi les compétences de la firme. L'objectif était clairement de manifester la puissance du groupe au cœur de ce qui constituait le quartier de la droguerie française.

« A la fin de la visite qu'a bien voulu faire tout récemment à notre établissement, le plus éminent des princes de la science, celui qui, par son propre exemple, a prouvé que tout élève en pharmacie pouvait transformer son certificat de stage en un brevet de membre de l'institut, de ministre d'Etat, de grand dignitaire de l'instruction publique et de la Légion d'honneur, etc, etc, M Dumas, on l'a nommé : exprimait ainsi, devant un autre éminent chimiste, M Pelouze¹⁰⁹⁰, qui, lui aussi occupe les plus hautes positions sociales et honore notre profession comme étant sorti de ses rangs, M Dumas dis-je, exprimait ainsi son opinion : « l'ensemble de ce que je viens de voir donne, à la Pharmacie centrale des pharmaciens, le cachet d'une véritable institution, d'où, assurément, il sortira quelque chose et pour la profession qui l'a fondée, et pour le pays ». Sous le bénéfice de ces paroles du grand maître, toutes d'encouragement pour nous, et dont nous nous efforcerons de faire une vérité »¹⁰⁹¹ la Pharmacie centrale recueillait ainsi les lauriers de dix années d'effort pour en faire la maison de la pharmacie.

« Ayant eu à réclamer, auprès de l'administration, contre l'élévation de nos contributions, l'Inspecteur délégué par l'administration municipale » s'était rendu dans les locaux de la rue de Jouy. Il en était sorti vivement impressionné. « Nous avons vu l'établissement modèle le plus grand, le plus spacieux, le mieux distribué pour l'écoulement de plusieurs millions de droguerie, qui se rencontre (...) tout cela est

..., *op.cit.*, p. 159.

¹⁰⁸⁸ Pour les quantités produites voir plus loin.

¹⁰⁸⁹ 1861, avis adressé aux industries accessoires à la Pharmacie.

¹⁰⁹⁰ Voir Annexes.

¹⁰⁹¹ AG de la PCF, 1862.

garni de haut en bas de marchandises, tout cela est grandiose. (...) Nous signalons donc, au bord du quartier où est centralisée la droguerie en gros (le Marais), un établissement modèle, imposant, et qui est venu s'implanter auprès des autres pour les dominer tous par son aspect». Assurément l'établissement impressionnait ceux qui le visitaient, de telles descriptions montraient aussi à ceux qui ne pouvaient se déplacer que leur argent avait permis de construire quelque chose de grand. Car une telle usine était d'abord le fruit de la coopération. Aux dires d'un des participants au concours de 1862, « tous les pharmaciens se feraient un devoir d'aller visiter au moins une fois dans leur vie, la Pharmacie centrale ; « ce sera leur voyage à la Mecque ». (...) De divers points, on était venu prendre modèle sur quelques parties des installations¹⁰⁹² ».

La PCF cherchait à incarner la profession. Elle opérait comme un miroir, comme constructeur d'une identité professionnelle. Avec l'acquisition de cette usine les pharmaciens acquéraient une visibilité dans le monde de la droguerie, et plus largement dans la société. Ainsi l'usine témoignait du succès de la stratégie de Dorvault, stratégie qui reposait sur le choix de l'industrialisation. L'usine de la rue de Jouy marquait non pas seulement la réussite de la coopérative pharmaceutique (l'union des pharmaciens de France) elle symbolisait aussi la réussite de la logique industrielle au service de la pharmacie. Le bâtiment en lui-même incarnait la nouvelle identité du pharmacien, bâtie autour de ce projet industriel. Jusqu'en 1859 les réunions constituaient le seul opérateur sociologique pour les pharmaciens, le seul moment auquel on pouvait se rencontrer, se voir. A partir de 1859 le bâtiment devint un espace d'identité. En ce sens il ne faut pas minimiser le rôle de l'AG de 1862. Avec l'hôtel des ducs d'Aumont, la profession s'incarnait dans un bâtiment. Pour Dorvault il s'agissait d'installer « grandement et dignement¹⁰⁹³ » la profession. C'est que l'usine apparaissait en fait comme une gigantesque officine laboratoire, témoignant ainsi des mutations rencontrées par le métier durant le XIXe siècle.

Au commencement de l'année 1862 la direction fit appel aux pharmaciens pour la constitution d'un fonds d'archives afin de créer une « bibliothèque et le Musée »¹⁰⁹⁴. L'usine de la rue de Jouy matérialisait les différentes fonctions sociales dont Dorvault rêvait pour la profession. L'industrie à elle seule ne suffisait pas, elle devait également assurer la promotion de cette identité scientifique. L'entreprise d'ailleurs honorait la science par des dons comme ces souscriptions versées à « la statue de Parmentier » ou à ce «monument » dédié à une « autre gloire de la pharmacie, la statue de Vauquelin »¹⁰⁹⁵. L'hôtel n'était rien d'autre, aux yeux de Dorvault, que la matérialisation de la nouvelle identité du pharmacien : une profession s'appuyant sur l'industrie, mais qui conservait une identité scientifique forte, une formation solide et qui continuait à préparer une partie de ses produits. Autre manière de signifier que le processus d'industrialisation ne devait pas se faire au détriment de l'identité

¹⁰⁹² *Ibid.*

¹⁰⁹³ Circulaire de la PCF, 18 juillet 1859.

¹⁰⁹⁴ AG de la PCF, 1862.

¹⁰⁹⁵ *Ibid.*

scientifique du pharmacien. Il ne fallait cependant pas s'y tromper, le rachat de l'hôtel manifestait l'enterrement des idéaux défendus par Dorvault lors de la création de la coopérative. La défense de l'officine et du pharmacien préparateur paraissait lointaine. Avec ses laboratoires, ses multiples services, son personnel, la Pharmacie centrale suppléait désormais aux besoins de l'officine. Sur ce point la création du musée pouvait être lourde de sens qui signifiait aussi que l'identité scientifique était de ces choses que l'on pouvait désormais admirer comme une antiquité. La centrale actait aussi la lente transition du pharmacien préparateur vers le pharmacien commerçant.

Le compte rendu de l'assemblée générale de 1881 est intéressant car l'on dispose d'une description détaillée des différents services de la maison de Paris. Le procès-verbal distinguait l'« économat, muni de sa comptabilité » ; « L'entrée des marchandises pourvue de tous les outils du contrôle et de la sécurité », « les sections », les « réserves », « le hall », l'« emballoir », les « colonies » qui constituaient un autre emballoir pour l'étranger « avec conditionnement spécial », le service du retour, le laboratoire, le service de la reconstitution et de la comptabilité des tickets, le service de conservation des bulletins qui remontait à la naissance de l'entreprise et était destiné à fournir tous les renseignements sur la correspondance et les bulletins. On entrainait ainsi dans une véritable organisation en services. A bien des égards la description que nous offre Genevoix du fonctionnement des services commerciaux de la Pharmacie centrale pouvait rappeler l'officine en tant que telle, où l'on mêlait « service au comptoir, pesée et emballage à la paille, arrangement de la vitrine et tenue des livres de comptes »¹⁰⁹⁶. Il pourrait donc paraître un peu ambitieux de qualifier la Pharmacie centrale d'entreprise industrielle. Sur certains points et notamment la gestion elle rappelait le fonctionnement du petit commerce. La volonté de Genevoix de « séparer » les fonctions¹⁰⁹⁷ de l'entreprise beaucoup plus clairement pourrait marquer la mue de la Pharmacie centrale vers la pharmacie industrielle. « L'emballage réclamait une réforme radicale¹⁰⁹⁸ ». Là encore le maître mot fut semble-t-il la segmentation des activités. Le service fut « installé dans un bâtiment isolé, où tous les services étaient assurés et séparés ». Genevoix qui succédait à Dorvault, distinguait ainsi le « bureau pour le chef expéditeur et deux contrôleurs qui notaient les articles au moment de la mise en panier ou en caisse », le « vaste grenier pour tous les approvisionnements de l'emballage ; quasi-annexe d'où les colis étaient enlevés par les camions des chemins de fer¹⁰⁹⁹ ». L'« entrée de cet emballoir » fut d'ailleurs « interdite au reste du personnel : d'où il résultait la stabilité et le travail régulier des emballeurs ». Au même titre que les grandes entreprises de la seconde révolution industrielle les entreprises pharmaceutiques oeuvraient dans le sens d'une plus grande rationalisation. Rationalisation d'autant plus importante qu'elle impliquait dans le cas de la

¹⁰⁹⁶ GAUDILLIERE (Jean-Paul), « Une marchandise pas comme les autres. Historiographie du médicament et de l'industrie pharmaceutique en France au XXe siècle », in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne), *Histoire et* ..., *op. cit.*, p. 121.

¹⁰⁹⁷ *Ibid.*, p. 121.

¹⁰⁹⁸ Lettre circulaire adressée aux actionnaires du 15 mars 1880.

¹⁰⁹⁹ *Ibid.*

Pharmacie centrale de France une dimension de survie. Genevoix souligna à plusieurs reprises le nécessaire cloisonnement des services. Le hall fut « fermé au public » il était désormais à la fois, « toujours animé, et presque silencieux¹¹⁰⁰. Cette organisation en services allait de pair avec une limitation de la circulation des employés et du personnel à travers l'entreprise. Segmentation signifiait bien pour Genevoix segmentation de l'espace et disciplinarisation du personnel. Genevoix prit l'initiative d'instaurer chaque matin entre les différents chefs de service, « facture », « comptabilité générale », « achats », « le labo », « colonies », « le personne » une réunion afin que tous eussent connaissance de « toutes les affaires de la maison et forment une sorte de conseil de famille prêtant le concours de ses connaissances spéciales à la direction, et recevant d'elle l'unité d'impulsion¹¹⁰¹. » segmentation en services ne signifiait donc pas cloisonnement des activités. Il fallait que les différents services communiquassent entre eux ce qui n'était sans doute pas vraiment le cas auparavant. Tout fut également sévèrement contrôlé.

On ne pouvait laisser la place à l'incertitude, il existait ainsi au service des marchandises « un poste de pharmacien chargé de ne rien laisser entrer dans les sections (que les produits viennent du labo, de l'usine ou de la ville) sans une vérification sévère¹¹⁰² ». Ce même homme était chargé « de recevoir tous les clients, de les renseigner, et au besoin de les faire accompagner près des personnes qu'ils désiraient entretenir ». Il était chargé « de recevoir les commandes, de les enregistrer sur des feuilles portant double compartiment par chaque quart d'heure, avec la mention du service afférent : Paris, province, colonies. L'un » des « compartiments était affecté à l'entrée, l'autre à la sortie de la commande¹¹⁰³. » Genevoix était guidé par un seul et unique objectif : discipliner l'entreprise. Il fallait être à la fois rapide et efficace dans le service. Chaque poste se voyait affecter une fonction particulière, à l'image d'une ruche chacun devait savoir quel était précisément son rôle, sa fonction. Il n'était pas question de laisser la place au hasard ou à l'incertitude. Ce pharmacien devait par exemple remettre ou faire remettre « sans aucun retard, les ordres à qui de droit. Sauf l'exception d'une longue commande ou d'articles de ville à faire rentrer, un quart d'heure était accordé au service pour préparer les petits ordres déposés dans le quart d'heure précédent, et au quart d'heure qui suivait, les articles devaient être remis au panier ou au monte-charge pour être classés, contrôlés, facturés, et mis à la disposition du client¹¹⁰⁴. » Ainsi « la demande faite de neuf heures à neuf heures un quart, devait être livrée de neuf heures et demie à neuf heures trois quarts. » Genevoix faisait de la productivité l'un de ses axes dans la réorganisation de l'entreprise.

On distinguait également les chefs de service qui devaient « relever les articles sur chaque commission,

¹¹⁰⁰ AG de la PCF, 1881.

¹¹⁰¹ Lettre circulaire du 15 mars 1880.

¹¹⁰² AG de la PCF, 1880.

¹¹⁰³ AG de la PCF, 1882.

¹¹⁰⁴ *Ibid.*

munie au préalable d'un numéro d'ordre»¹¹⁰⁵, les « employés » qui étaient chargés de remplir les commissions, les deux hommes de confiance qui classaient les commissions sur des compartiments portant les mêmes numéros. « Ils alimentaient de travail les contrôleurs », lesquels étaient chargés de surveiller le travail des employés et la bonne exécution des commissions. A cela s'ajoutait un autre phénomène, celui de la parcellisation du temps et des tâches. Selon Genevoix dès la commande reçue les employés devaient « se mettre au travail dès la première minute », ils devaient d'ailleurs « se débiter mécaniquement de la moindre division ». Les « contrôleurs devaient commencer leur tâche quelques minutes après leurs camarades¹¹⁰⁶ ». Il était impératif que les activités se poursuivent « sans cohue ». De même il était précisé que les deux hommes de confiance alimentaient le travail des contrôleurs « sans interruption ». Le découpage des activités s'accompagna d'une gestion plus rationnelle, plus organisée du travail et du temps. L'entrée dans l'industrie s'accompagna de nouvelles méthodes d'organisation du travail.

La principale réforme introduite dans le mode de fonctionnement de l'entreprise par Genevoix fut le contrôle des marchandises qui semblait jusqu'alors assez lâche. Dans une lettre circulaire du 15 mars 1880 le nouveau directeur affirmait à cet égard qu'à « Paris, la séparation absolue de l'entrée des marchandises, de leur débit, de leur sortie¹¹⁰⁷ » était une priorité. Genevoix œuvra dans le sens d'une segmentation des activités au sein de l'entreprise. Toutes les marchandises devaient être répertoriées en terme de poids mais également de nombre. « Toute marchandise rentrant soit du dehors, soit des laboratoires, était inscrite par poids ou par nombre¹¹⁰⁸ ». Il fallait également limiter le nombre des intermédiaires pour le transport des marchandises. Celles-ci seraient « livrées directement, à l'aide de treuils et de monte charges¹¹⁰⁹ » à « chaque chef de services »¹¹¹⁰. C'est que des soupçons très forts de détournements pesaient sur le personnel de la centrale. « Il n'était pas inutile de dire qu'il n'y avait que des intermédiaires mécaniques entre les divers services et la halle, et que toutes les divisions arrivaient à l'aide du monte-charges, ce qui supprimait les indiscrétions possibles des intermédiaires. Tel était le débit¹¹¹¹. »

Le passage de la Pharmacie centrale de France de l'officine à l'industrie ne se traduisit par la mise en place de procédures de contrôle tatillonnes. La gestion de Dorvault semblait reposer entièrement sur ce que l'on pourrait appeler l'« économie de la confiance », confiance à l'égard des employés et du personnel de manière générale. De ce point de vue les abus avaient été semble-t-il nombreux, trop nombreux selon le nouveau directeur. A l'économie de la confiance devait succéder l'« économie de la

¹¹⁰⁵ AG de la PCF, 1880.

¹¹⁰⁶ *Ibid.*

¹¹⁰⁷ Lettre circulaire du 15 mars 1880.

¹¹⁰⁸ AG de la PCF, 1880.

¹¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹¹ Lettre circulaire du 15 mars 1880.

défiance ». Le tort de Dorvault avait été de se comporter comme un chef d'officine plutôt que comme un chef d'entreprise. L'arrivée de Genevoix à la tête de la centrale allait s'accompagner de procédures de contrôle draconiennes. Le passage de l'officine à l'industrie se traduit donc la mise en place d'un contrôle permanent. L'innovation majeure de Genevoix fut l'instauration « d'un système de tickets à souche, avec numéro d'ordre, de section et de pagination¹¹¹² ». Ces tickets à souche mis en place depuis le 1^{er} mars 1880 devaient permettre « un triple contrôle, un classement par unité ou série sur des compartiments portant le numéro d'ordre de la commande¹¹¹³ ». Ces tickets furent au cœur de la réorganisation de la firme. Comme le souligna Genevoix « Tout le service de débit, avec les éléments de sortie et de responsabilité qui en découlaient, évoluait autour de ces tickets¹¹¹⁴. » Ces tickets se distinguaient « par la couleur, par des numéros de sections et de pagination ». Pour Genevoix « ces petits carrés de papier, séparés par un a-jour en débit et crédit, permettaient aux chefs de service de relever les articles sur chaque commission, munie au préalable d'un numéro d'ordre ». Le ticket désignant l'article manufacturé était ainsi divisé en deux parties « l'une, le talon ; était mise dans une boîte à lettres placée près de la table de chaque service, l'autre qui était fixée à l'article par un point de colle, après avoir servi de signe de ralliement pour la concentration des commissions, était détachée par le contrôleur, après constatation de conformité de l'article celui demandé par le client, et jeté dans une boîte centrale, appelée la boîte des crédits, parce que cette opération créditait l'employé, et le débarrassait de toute responsabilité. » Dans cette nouvelle organisation de la Pharmacie centrale les procédures de contrôle étaient omniprésentes, contrôle de la conformité des tickets à la commission et au produit, contrôle « sur les tables de la halle » par les contrôleurs du premier rappel. Le travail était enfin supervisé une dernière fois « lors du 2^{ème} rappel qui se faisait à l'emballoir, au moment précis de la mise en panier ou en caisse. » Pour Genevoix « ces deux rappels et le classement de la commission constituaient trois contrôles qui devaient réduire les causes d'erreurs au plus strict minimum. » L'omniprésence du contrôle pourrait être signe de maturation de l'entreprise, de son passage d'une gestion lâche, « officinale » à une gestion « industrielle » dans laquelle toutes les étapes devaient être minutieusement contrôlées. « Les tickets (...) étaient aussi les témoins fidèles » de l'activité commerciale de l'entreprise. Ils allaient « servir à reconstituer la physionomie commerciale de chaque journée, une sorte de main-courante des poids et des nombres. Chaque soir, ils étaient recueillis séparément par section pour les débits, et en bloc pour les crédits¹¹¹⁵ ». Ainsi « le lendemain, ces débits étaient d'abord collés par numéro de pagination sur des feuilles volantes qu'on réunirait en un cahier. A la droite de chaque colonne de débits, un espace de semblable dimension était réservé pour recevoir les crédits. Ces tickets de crédit étaient facilement classés par couleur, numéro de section, et grâce à la pagination reproduite sur le talon, ils s'adaptaient forcément, et donnaient la preuve authentique de la

¹¹¹² *Ibid.*

¹¹¹³ *Ibid.*

¹¹¹⁴ AG de la PCF, 1880.

¹¹¹⁵ *Ibid.*

sortie du produit¹¹¹⁶. » De tels contrôles pouvaient paraître excessifs, mais le bilan comptable désastreux de 1879 avait mis la direction au pied du mur. La gestion ne pouvait se faire dans l' « à peu près ».

Le but principal d'une telle organisation était «de permettre, grâce au groupement des produits de même espèce dans chacune des sections, de relever en un seul nombre les divisions les plus nombreuses de n'importe quel article, et comme conséquence la sortie exacte par un compte ouvert à chaque produit, compte qui n'occupait qu'une demi-page, grâce à un tableau comprenant dans cet espace tous les jours et tous les mois de l'année, outre deux colonnes à chaque mois, l'une pour l'entrée, l'autre pour la sortie ; en sorte qu'une soustraction suffirait pour donner en nombre ou en poids le stock restant, ce qui, dans un temps donné, pourrait constituer les éléments mathématiques d'un inventaire pertinent. » L'une des raisons qui expliquait les désastres de l'entreprise était en effet l'absence d'une véritable politique de gestion des stocks de marchandises, de sorte que l'inventaire n'était jamais véritablement clair. Cette réforme s'accompagna d'une responsabilisation accrue des chefs de service. Pour Genevoix « chaque chef de service, devait constater, d'après une fiche accompagnant le colis, s'il était conforme à la déclaration. Cette constatation et cette livraison entraînaient la responsabilité de ce chef». Tout manquement dans le service pouvait donc leur être imputé, il leur fallait donc être irréprochable. Afin de s'assurer de leur sérieux et de leur moralité chaque chef « serait soumis à des inspections nombreuses basées sur les preuves de la sortie, preuves écrites de sa main sur les tickets en débit et crédit». Pour Genevoix il s'agissait là de « la véritable innovation » de la direction¹¹¹⁷. Le chef expéditeur et les deux contrôleurs de l'emballage pouvaient être rendus « responsables¹¹¹⁸ » des manquements dans les commissions et les expéditions. Par cette politique on cherchait clairement à mettre fin aux irrégularités en tout genre qui avaient marqué la période Dorvault. A toutes les étapes de la chaîne le nouveau directeur de la Pharmacie centrale exigeait rigueur dans la tâche. Les chefs de service furent placés en première ligne dans cette nouvelle organisation. Les manquements avaient été nombreux, trop nombreux selon Genevoix. Ils étaient liés à un mode de gestion qui était clairement inadapté au monde de l'usine. A travers les réformes qu'il entreprenait pour assainir la situation financière de l'entreprise Genevoix nous donnait aussi une lecture du fonctionnement de la coopérative durant l'ère Dorvault. La concentration du pouvoir dans les seuls mains du directeur s'était traduite, paradoxalement, par un relâchement des procédures de contrôle interne à l'entreprise. Visionnaire, Dorvault était loin d'être un gestionnaire. Il n'était pas question de mettre en doute la moralité de celui qui avait fondé la Pharmacie centrale mais plutôt sa capacité à gérer une firme industrielle qu'il administrait en réalité comme une officine.

¹¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹¹⁸ Lettre circulaire du 15 mars 1880.

Cette responsabilisation accrue des chefs de service tranchait avec le mode de gestion de la pharmacie officinale dans laquelle c'était avant tout le pharmacien qui était responsable de son commerce, de la gestion de sa boutique. Le processus de délégation des responsabilités entamé par Genevoix constitue à notre sens le symbole majeur de ce passage de la Pharmacie centrale à une pharmacie gérée sur un mode industriel. « Les factures » rappelaient Genevoix pour décrire l'ampleur de la tâche étaient « l'objet » d'une « surveillance incessante, mais lorsqu'il faut en écrire et en chiffre trois à quatre cents par jour, quelle compétence humaine peut affirmer son infailibilité ? ¹¹¹⁹ » Cette réorganisation des services semblait d'autant plus nécessaire que le mélange des activités et la polyvalence de certains employés avaient facilité les détournements. Le découplage des services de l'inventaire en trois étapes, entrée, débit, sortie « ne permettait plus la confusion et détruit toute tentation de détournements ¹¹²⁰. » L'absence de segmentation et surtout l'absence de contrôle avaient facilité à la fois l'anarchie du service et les coulages. Le principal argument qui justifiait selon Genevoix l'interdiction de l'emballer au reste du personnel c'était qu'il constituait « une dernière assurance contre les erreurs, la sécurité des colis contre le rapt et les transbordements ». Le nouveau système se traduisit par une « économie de temps considérable ». « Cette économie était telle que, sans surcroît de travail et de personnel, sans secousse, tous les ordres venus le matin de Paris ou de la province pour courses, chaland, poste, grande vitesse, roulage, factoreries et succursales, étaient préparés dans la journée et que chaque soir, on était à jour ¹¹²¹ ». « Peu à peu un ordre de plus en plus parfait avait été apporté dans les services intérieurs ; les erreurs et les réclamations s'étaient réduites à des proportions insignifiantes, en comparaison de l'ancien état de choses, et le service des expéditions fonctionnait maintenant avec une régularité et une ponctualité » tout le monde avait « remarqué ¹¹²² ». Entre 1881 et 1882 Genevoix affina les procédures de contrôle. Durant l'exercice 1881, Genevoix procéda à la refondation du service du kiosque, qui était loin de donner toute satisfaction au plan de la « rapidité et de la sécurité ». « Le contrôle était, selon Genevoix, souvent mis au second plan, par suite de l'accumulation de travail pour l'employé et de l'indifférence des intermédiaires du client ¹¹²³. » Les pharmaciens envoyaient des coursiers ou des intermédiaires, ce qui pouvaient entraîner des erreurs dans les produits. « Il ne faut pas rappeler Genevoix, que nos confrères perdent de vue que toute marchandise livrée à nu, sans emballage, doit être vérifiée par eux ou leur représentant afin que décharge soit donnée par le fait de la livraison acceptée ¹¹²⁴. »

« Malgré ce principe de droit commercial nous avons voulu appliquer à ce service du détail les mêmes

¹¹¹⁹ Lettre circulaire du 15 mars 1880.

¹¹²⁰ *Ibid.*

¹¹²¹ *Ibid.*

¹¹²² AG de la PCF, 1880.

¹¹²³ AG de la PCF, 1882.

¹¹²⁴ *Ibid.*

garanties de contrôle qu'au service de la province¹¹²⁵. » Tout comme pour le service de l'emballoir Genevoix procéda à « l'isolement complet » de ce service. Le directeur prit la décision d'installer des appareils reliant le kiosque à la cave et à toutes les galeries de la Pharmacie centrale permettant ainsi de recevoir « tous les produits demandés, sans déplacement et sans confusion possible ». Les produits « étaient l'objet d'un classement et d'un contrôle, quel qu'en fût le nombre, placés dans les compartiments d'un casier ou dans un panier, selon le besoin, avec la facture et une fiche portant l'heure où la demande avait été reçue et préparée¹¹²⁶. » Il n'y avait plus de place pour l'incertitude, pour les erreurs. « L'un des moyens employés pour qu'elle s'implantât rapidement avait été l'isolement des facturiers de ce service, qui ne seraient plus distraits par les centaines de conversations qui avaient toujours fait de ce coin de la maison l'endroit le plus affairé et le plus distrait, pour ne pas dire plus. » tout indiquait que la gestion de Genevoix impliquait un véritable changement dans le fonctionnement de la firme. Les principes qui guidaient le nouveau directeur étaient doubles : efficacité et qualité du service. Pour atteindre ces objectifs Genevoix segmenta les tâches et cloisonna les services. Le passage à une organisation en service était rendu inévitable par la croissance de l'entreprise, qui ne saurait se contenter d'un mode de gestion traditionnel hérité du petit commerce. L'arrivée de Genevoix fut marquée par l'entrée de la pharmacie centrale dans l'âge adulte de la grande entreprise. Rationalisation, segmentation, efficacité. Avec Genevoix le hasard n'avait pas de place.

L'arrivée au pouvoir de Genevoix fut fondamentale. Elle annonçait l'entrée de la Pharmacie centrale dans une nouvelle phase de son existence, celle de la gestion industrielle. Cette ère gestionnaire succédait à une période visionnaire. Le mode de gestion de l'entreprise était en décalage avec la vision « industrielle » du fondateur. Ce que comprit très vite Genevoix c'est qu'une entreprise comme la Pharmacie centrale de France ne pouvait se contenter d'un mode de gestion « artisanal » ou « officinal ». « En prenant la lourde charge que vous m'avez confiée » affirmait Emile Genevoix en prenant la tête de la Pharmacie centrale « je n'ai subi ni enthousiasme ni découragement. J'ai froidement envisagé le devoir, et le chroniqueur, le rimeur s'est imposé une maxime concise, positive : non verba sed acta. J'ai peu parlé, encore moins écrit, j'ai agi. Parfois l'acte accompli s'est retourné contre mes projets ; témoin l'incendie de cet emballoir qui a retardé de cinq long mois d'hiver l'exécution définitive de notre programme. Et malgré la persévérance et la foi dans notre œuvre, il a été exécuté. Le plan était bien simple : utiliser l'admirable installation de la Pharmacie centrale pour mettre de l'ordre, de la lumière, de l'activité dans toutes les parties du service¹¹²⁷. » Le nouveau directeur s'attacha à réorganiser l'entreprise en procédant à « la séparation des services¹¹²⁸. » Genevoix procéda également à une réorganisation des bureaux qui furent séparés des autres activités de la maison de Paris. « Votre conseil a eu plus d'audace que votre directeur, rappelait modestement Genevoix, et l'a instamment prié

¹¹²⁵ AG de la PCF, 1882.

¹¹²⁶ *Ibid.*

¹¹²⁷ AG de la PCF, 1880.

¹¹²⁸ AG de la PCF, 1881.

de donner de l'espace, du silence, de l'air surtout à nos dévoués collaborateurs des bureaux, dont le travail n'était qu'une lutte continuelle contre les distractions entassées dans cette salle banale ou le bruit des allants et venants le disputait à la promiscuité des services, et dont l'atmosphère asphyxiante, par surcroît, était une gêne pour tous, un danger pour les moins robustes¹¹²⁹ ». L'arrivée de Genevoix à la tête de l'entreprise fut marquée par ce souci de segmenter les activités de bureau de celle de la production.

Une gestion « saine » passait par un réagencement interne des services administratifs, une prise en compte de la qualité de travail des gestionnaires. Dès 1882 la direction était installée de façon à « défier la hausse persistante des affaires ». Genevoix ne s'était pas contenté de se préoccuper du présent, il s'était aussi soucié du futur. « Avec les espaces annexés, nous pourrons, quand besoin sera, doubler les services des facturiers et des comptes courants ». Il fallait de toute urgence « isoler les bureaux du client, et lui permettre l'accès de ceux où il a à faire, à l'aide de guichets, pour une courte communication, ou de portes donnant sur le pourtour, s'il doit entretenir longuement un chef de service. » L'arrivée de Genevoix à la tête de l'entreprise marquait donc une rupture notamment dans la prise en compte de la réorganisation des services commerciaux. Indirectement ces procès-verbaux nous donnent aussi des informations sur le fonctionnement de la maison de Paris avant 1879. Il faut imaginer des bureaux relativement bruyants et inconfortables. Genevoix se montra préoccupé par la transparence d'un certain nombre de services administratifs et en particulier celui de la comptabilité qui devait selon son expression s'offrir « d'abord au regard ». De ce point de vue le nouveau directeur en profitait pour rappeler ce qui selon lui pouvait expliquer les manquements de l'administration précédente « nous n'avons jamais pu comprendre expliqua-t-il alors qu'une maison importante reléguât sa grande caisse au fond de ses bureaux, à l'endroit le plus obscur, sous un bec de gaz, constamment allumé¹¹³⁰. » Il y avait un lien direct entre l'opacité de la gestion sous l'administration Dorvault et la situation de la caisse. Si transparence il devait y avoir c'était d'abord dans l'emplacement de ces différents services.

A la suite de la caisse on trouvait « la correspondance ou service de la province, puis le cabinet de l'acheteur en chef, chargé de recevoir tous les fournisseurs¹¹³¹. » Cette réorganisation apparaissait là aussi comme un acte de bonne administration. En effet rappelait Genevoix, jusqu'à la réorganisation effectuée dans le courant de l'exercice, « cet important collaborateur ne pouvait entretenir personne, ni examiner aucun échantillon, sans le cortège importun de tous les solliciteurs de la place. C'était une situation périlleuse et impossible, détruite par l'installation nouvelle. » La mauvaise gestion de la coopérative trouvait ses origines dans cette mauvaise organisation des bureaux et des services, dans

¹¹²⁹ AG de la PCF, 1882.

¹¹³⁰ *Ibid.*

¹¹³¹ *Ibid.*

cette pression constante que devait subir le service commercial de la part de clients avides de fournir tel ou tel produit à la centrale. C'était là qu'il fallait chercher l'origine des désastres commerciaux de la firme. Dans le même ordre d'idée Genevoix s'occupa de réorganiser le service étranger ou colonies. « Les chefs des grandes maisons de l'étranger, les personnages qui viennent traiter de la fourniture des médicaments aux armées, aux hôpitaux de leur pays, étaient reçus dans l'embrasure d'une porte, entre une presse à copier les lettres et le capharnaüm des lampes et des balais, obligés de se lever vingt fois dans une station d'un quart d'heure pour laisser passer les employés de service. » Une maison telle que la Pharmacie centrale qui prétendait contrôler le marché de la droguerie ne pouvait décemment continuer à recevoir sa clientèle de cette manière. Pour Genevoix il en allait de l'image de la maison mais également de son sérieux. De tels passages nous éclairent d'une façon décisive sur les impérities de l'administration précédente qui avait péché semble-t-il dans son manque d'ordre et son défaut de gestion.

Les services commerciaux étaient en fait à l'image de la gestion globale de l'entreprise : dans une situation qui confinait, selon Genevoix, à l'« anarchie » si tant est que le terme puisse être pris comme synonyme de désordre. Genevoix cherchait aussi à poser sa marque sur l'entreprise et à justifier les ruptures qu'il cherchait à introduire. Ces procès-verbaux témoignaient de la rupture qui s'opérait, au moins dans les discours, à la tête de l'entreprise. Avec Genevoix on n'était plus dans l'ère de l'imagination et de l'utopie mais dans l'ère de la gestion. A partir de 1882 le service des colonies se vit doter d'« un cabinet confortable et d'un bureau spacieux »¹¹³². Dès avant 1879 l'entreprise réalisait donc une part non négligeable de son chiffre d'affaires avec l'étranger. Dans un marché extrêmement concurrentiel, dans lequel les firmes se battaient avec acharnement pour décrocher de nouveaux contrats il était vital de montrer de la rigueur dans la gestion des services administratifs et commerciaux. Tout s'organisait d'ailleurs autour des caisses. A leur « gauche » et « et derrière elles », « il fallait organiser ce qui les alimente et les règle : les comptables, les comptes courants clients, fournisseurs, et le portefeuille¹¹³³. »

C.L'usine de Saint-Denis.

Le 23 septembre 1867 la Pharmacie centrale de France réalisa « un acte considérable » sans doute « l'acte le plus considérable qu'elle eût fait depuis sa fondation »¹¹³⁴, elle racheta la branche pharmaceutique de la maison Ménier. Jean-Antoine-Brutus Ménier naît à Saint-Germain de Bourgueil en mai 1795. Un de ses oncles, Antoine Menier, est chirurgien. L'enfant entre en 1804 au Prytanée de la Flèche qui en 1811 devient le Prytanée militaire. En 1813 il entre au Val-de-Grâce. A la chute de

¹¹³² *Ibid.*

¹¹³³ AG de la PCF, 1882.

¹¹³⁴ AG de la PCF, 1868.

l'Empire il est licencié et renvoyé chez lui. L'avenir n'est plus, sous la Restauration, à la pharmacie militaire. Il s'installe dans le quartier du Marais, 37 rue du Puits. Il n'y dispose que d'une meule à bras pour préparer ses poudres, il n'est pas diplômé et empiète sur la sphère pharmacienne. Ses relations le servent et il s'installe rue des Lombards. En 1825 acquiert le moulin de Noisiel dans la Marne. Il n'obtient le diplôme de pharmacien que le 21 décembre 1839, il a alors 44 ans. En 1846 son fils Emile qui a fait des études de pharmacie acquiert à Saint-Denis les terrains sur lesquels il édifie une usine fabriquant à la fois des produits chimiques et du chocolat, spécialité qu'il s'est adjointe car la confiserie en ce temps est utilisée pour enrober les médicaments difficiles à ingérer. En 1849 la firme est importante, elle a sur ses livres les comptes de 8 000 pharmaciens¹¹³⁵.

Avec cette fusion la Pharmacie centrale cherchait clairement à s'imposer comme la plus grande maison de droguerie française. Créée en 1816 l'entreprise s'intéressait surtout à la « fabrication des produits chimiques médicaux et des produits pharmaceutiques »¹¹³⁶. Ménier avait su développer dans son usine de Noisiel-sur-Marne une production de masse reposant sur la mécanisation de la production. A partir de 1820 en effet, l'usine se dotait de machines actionnées « par une machine hydraulique de 90 chevaux » inventée par Mr Girard qui permettaient la pulvérisation des substances médicinales de toute nature. « Les corps filandreux » se trouvaient ainsi « soumis à l'action de pilons à couteaux ; les matières oléagineuses à celle de pilons à tête conique, tandis que des massues énormes pulvérisaient les corps durs, et des pilons de bois et de marbre écrasaient ceux qu'altérait le contact du fer »¹¹³⁷. En 1862-1864 la firme parvenait ainsi à fabriquer « plus de 200 000 kilogrammes de poudres médicinales ». Elle approvisionnait « la presque totalité des pharmacies de France et un très grand nombre d'établissements en Autriche, en Espagne, en Turquie, en Egypte, en Italie et en Amérique »¹¹³⁸. Outre la commercialisation de ces poudres la maison Ménier cherchait à fabriquer tous « les extraits ». La firme était constamment en mouvement. A partir de 1843 Ménier père chercha à appliquer « à la préparation en grand » des extraits, « les appareils usités dans l'industrie sucrière ». Au milieu des années 1850 elle se lançait dans la fabrication des alcaloïdes.

Dans les années 1860 la maison Ménier apparaissait, aux yeux de beaucoup, comme la grande entreprise pharmaceutique française. Cette réputation nationale voire internationale la firme la devait aussi à ses participations aux expositions universelles. « Le chiffre total de ses affaires » en 1864, « dépassait annuellement plusieurs millions de francs, et celui de ses comptes courants dépassait 10 000 ». « Plus de 200 personnes » étaient « alors occupées tant à Noisiel qu'à Paris ». D'après Léon

¹¹³⁵ LAMBERT DANSETTE (Jean), *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France. Le temps des pionniers (1830-1880)*, Tome 1, L'Harmattan, 2000.

¹¹³⁶ BRISSE (Léon), *Album de l'exposition universelle de Londres de 1862 dédié à Michel Chevalier et Richard Cobden*, 1864, p 184.

¹¹³⁷ *Ibid*, p 185.

¹¹³⁸ BRISSE (Léon), *Album de l'exposition ...*, 1864, p 185

Brisse la firme « expédiait au dehors 32 000 colis, répondait à 2500 lettres, satisfaisait à environ 40 000 demandes verbales et chaque jour, à Paris, chargeait plusieurs voitures de marchandises »¹¹³⁹. Solide, jouissant d'une bonne réputation la firme collectionnait les prix dans les expositions universelles. Dès 1832 la société d'encouragement décernait la médaille d'or à l'entreprise. Depuis son succès ne s'était jamais démenti (Médaille d'argent, 1834/1839). En 1849, elle avait conquis la médaille d'or et la médaille de prix à l'exposition de Londres. En 1855 elle « remportait la médaille d'honneur à l'exposition universelle »¹¹⁴⁰. Parallèlement Ménier père devenait chevalier de la Légion d'honneur. En rachetant une partie des activités de la firme la Pharmacie centrale cherchait clairement à conforter son monopole sur la droguerie. Cette dimension commerciale était bien sûr étroitement liée à une dynamique corporatiste. Par cette opération on pouvait espérer rallier l'ensemble des pharmaciens de France.

« M Ménier voulant se livrer exclusivement à l'exploitation de son importante usine de Noisiel, aujourd'hui spécialement consacrée à la fabrication du chocolat, et aux grandes transactions commerciales vers lesquelles le portaient son aptitude et ses capitaux, n'avait voulu remettre sa maison de commerce pharmaceutique et son nom qu'à des mains pouvant soutenir honorablement l'un et l'autre, et la Pharmacie centrale lui avait semblé remplir cette condition¹¹⁴¹ ». Au reste Ménier n'abandonnait pas toute participation au sein de l'entreprise puisqu'il restait « lié à l'entreprise par un intérêt important.¹¹⁴² » Cette fusion se traduisait donc par une prise de participation de Ménier au capital de l'entreprise. La fusion fut l'aboutissement de démarches entreprises de longue date. Dès 1865 on aborda ce projet¹¹⁴³. L'opération était suffisamment importante pour « préoccuper la droguerie parisienne¹¹⁴⁴ ». Dorvault vit surtout dans celle-ci « un surcroît d'affaires » pouvant donner « une prépondérance indiscutable » à la centrale. Il ne s'agissait pas d' « une affaire de gloriole¹¹⁴⁵ ». L'affaire n'aboutit pas immédiatement, certains craignant une dépense trop considérable. « Il était question » en effet « d'une somme de 3 millions¹¹⁴⁶ ». L'autre incertitude résidait dans « l'abandon de la clientèle étrangère à la Pharmacie, que fournissait cette maison¹¹⁴⁷ ». Deux ans plus tard la « Pharmacie centrale de France et la maison centrale de droguerie Ménier » étaient « réunies sous la raison sociale Dorvault et Cie. » la fusion fit « sensation dans le monde pharmaceutique », elle était « un fait considérable (...) pour toute la profession »¹¹⁴⁸. La réussite de cette fusion marquait le triomphe du projet coopératif et de la soif d'expansion de Dorvault. « Le traité d'acquisition passé à partir du 1^{er} octobre 1867 » prit

¹¹³⁹ *Ibid.*

¹¹⁴⁰ *Ibid.*

¹¹⁴¹ AG de la PCF, 1867.

¹¹⁴² *Ibid.*

¹¹⁴³ AG de la PCF, 1865.

¹¹⁴⁴ *Ibid.*

¹¹⁴⁵ AG de la PCF, 1868.

¹¹⁴⁶ AG de la PCF, 1865.

¹¹⁴⁷ *Ibid.*

¹¹⁴⁸ AG de la PCF, 1868.

« date d'exécution d'emménagement et d'installation à la centrale au 1^{er} janvier 1868¹¹⁴⁹ ». La fusion posait la firme « d'une façon toute exceptionnelle dans le commerce général des médicaments¹¹⁵⁰. » Par ce rachat la PCF confirmait ses visées monopolistiques sur la pharmacie française et au-delà.

Extrait de l'acte de vente du 9 octobre 1846

« désignation : un établissement industriel de produits chimiques et pharmaceutiques situé à Saint-Denis (Seine), avenue de Paris près le canal de Saint-Denis, au lieu-dit la Coutume de Saint-Quentin, comprenant Premièrement-un terrain tenant au levant à la grande route de Saint-Denis à Paris, au couchant à une propriété appartenant au bureau de bienfaisance et celle du 8 rue Portifie, au midi à la propriété appartenant au bureau de Bienfaisance et au Nord à celle de M. Hugot, ayant une superficie de deux hectares 70, (...), y compris le sol de deux rues qui ont été créées par M. et Mme Ménier et une portion de terrain de forme triangulaire située entre le mur de l'usine et la maison du Bureau de bienfaisance ou 8 rue Portifie ; Deuxièmement-divers bâtiments construits sur ce terrain en pierres, moellons, fer et pans de bois notamment. Un hangar ouvert servant de magasin avec petit atelier, écurie, remise et grenier, un beffroi, deux autres hangars ouverts et élevés sur poteaux, couverts en tuiles. Un bâtiment servant de laboratoire. Un bâtiment servant de magasin. Un bâtiment servant d'atelier pour les drogues. Un autre hangar servant de laboratoire ; deux autres bâtiments servant de magasins. Un bâtiment d'habitation dans lequel se trouvent les bureaux, un laboratoire pour la fabrication des sirops et entrepôt. Enfin un bâtiment servant de bâtiment au concierge. Troisièmement- les machines, cuves, bassines, outillage et autres immeubles, objets par destination attachés audit établissement (...). Prix : la présente vente est faite et acceptée moyennant le prix principal de 800 000 francs que M Dorvault ès-nom s'oblige à payer aux vendeurs en huit paiements de 100 000 francs qui auront lieu les 15 janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet et août de l'année 1870¹¹⁵¹ ».

L'établissement avait été acheté par les Ménier en « communauté de biens ». « Après six mois d'exercice » même si « la fusion n'était pas encore définitivement réglée comme accord¹¹⁵²», elle était « un fait accompli ». « Les services continués temporairement rue Sainte Croix de la Bretonnerie » furent « réunis à ceux de la rue de Jouy¹¹⁵³ ». On assura la clientèle que « le même personnel aussi qui les servait rue Sainte-Croix les servirait rue de Jouy¹¹⁵⁴ ». « Le cercle de nos opérations » affirma sans ambages Dorvault aux sociétaires, pouvait être étendu « par la puissance de notre capital et la réputation de notre cachet¹¹⁵⁵. » La fusion ne fit pas l'unanimité, elle fut aussi « critiquée¹¹⁵⁶ ». Certains sociétaires craignaient visiblement « que l'acquisition de l'usine de Saint-Denis ne portât à entreprendre la fabrication des produits chimiques de l'industrie, ce qui entraînerait à des installations coûteuses et à des conséquences qu'on ne saurait prévoir »¹¹⁵⁷, craintes que Dorvault tenta de dissiper¹¹⁵⁸.

Avec cette annexion Dorvault cherchait à appliquer le programme originel de 1852, la fabrication en

¹¹⁴⁹ *Ibid.*

¹¹⁵⁰ AG de la PCF, 1869.

¹¹⁵¹ Archives de la PCF, conservation des hypothèques, état des transcriptions acquisitives survenues à toutes dates jusqu'à ce jour concernant tous les immeubles situés dans la commune de Saint-Denis, du chef de la société dite Pharmacie centrale de France, 11 mai 1946.

¹¹⁵² AG de la PCF, 1868.

¹¹⁵³ Lettre circulaire adressée aux actionnaires, 1868.

¹¹⁵⁴ AG de la PCF, 1868.

¹¹⁵⁵ *Ibid.*

¹¹⁵⁶ *Ibid.*

¹¹⁵⁷ AG de la PCF, 1869.

¹¹⁵⁸ *Ibid.*

grand de tous les produits¹¹⁵⁹. Le rachat de l'usine intervenait comme la démonstration de force du modèle coopératif sur l'individualisme. Groupés, rassemblés, les pharmaciens étaient décidément plus forts. « La Pharmacie centrale devait amener l'extension de la partie commerciale de la pharmacie en ce qu'elle avait de compatible avec le bon sens professionnel, par la vente de produits en ressortissant ». Les chiffres tendraient à confirmer la justesse de cette stratégie. D'après les données dont nous disposons nous savons que si le chiffre d'affaires de la Pharmacie centrale s'élève à 4 millions de francs en 1866 il est supérieur à 7 millions en 1869. En 1876 il dépasse les 8 millions de francs. La centrale avait donc su rallier les « nombreux clients et amis » de la maison Ménier « dans la Pharmacie. » A « titre de sociétaires ou de clients » les pharmaciens cherchaient à « faire partie de la Grande Maison des Pharmaciens¹¹⁶⁰ ». La fusion devait agir comme une sorte d'épiphanie aux yeux de toute la pharmacie. A cet égard on pouvait parler à la fois d'une œuvre de propagande et d'une opération commerciale.

Planait malgré tout une réelle incertitude quant aux activités futures de la firme. La logique d'expansion commerciale et financière de la firme allait se trouver en porte à faux avec la logique professionnelle défendue par la direction. La maison Ménier avait une clientèle de pharmaciens mais pas seulement. Pouvait-on légitimement étendre les activités à une clientèle extra-pharmaceutique tout en continuant à se poser comme l'organe des intérêts professionnels de la pharmacie ? Le « champ plus vaste » qu'évoquait Dorvault en 1869 comprenait à la fois le corps pharmaceutique et les droguistes. A cet égard on pouvait se questionner sur l'existence d'une inflexion à ce niveau. La fusion Ménier/Dorvault ne traduisait-elle pas surtout le triomphe des logiques commerciales sur les logiques professionnelles ? De fait, en cherchant à étendre ses activités commerciales à des professions jugées concurrentes, et disons-le « illégales », la Pharmacie centrale de France violait aussi l'un des fondements de son identité : le diplôme. Dorvault pouvait toujours alléguer des nécessités du marché, il engageait ainsi son entreprise sur une pente essentiellement commerciale. « La concurrence » se montrait offensive cependant, n'hésitant pas à démarcher la clientèle de la PCF¹¹⁶¹ ».

La fusion allait poser la firme sur « le commerce international des médicaments par l'importance de ses capitaux et de son organisation¹¹⁶² ». L'usine de Saint-Denis n'était pas seulement le gage d'une domination de la PCF sur le commerce de droguerie français, c'était aussi une possible expansion à l'international. Dorvault renforçait ainsi l'aura de la marque et la réputation de la firme sur le marché du médicament. « La maison Ménier s'était toujours recommandée par l'excellente qualité de sa droguerie » écrivit alors Dorvault, « ses poudres ont depuis longtemps une réputation universelle, ses produits pharmaceutiques et chimiques sont reconnus irréprochables ». En rachetant la maison Ménier

¹¹⁵⁹ AG de la PCF, 1867.

¹¹⁶⁰ *Ibid.*

¹¹⁶¹ *Ibid.*

¹¹⁶² AG de la PCF, 1867.

Dorvault rachetait sa clientèle, sa réputation, des produits de qualité. Par ailleurs les affaires de la Maison Ménier « dans les pays lointains montaient à un chiffre important¹¹⁶³ ». « Aujourd'hui la Pharmacie centrale, doublée de la Maison Ménier, est bien réellement sans conteste la première maison de commerce pharmaceutique du monde¹¹⁶⁴ » soulignait avec fierté Dorvault.

L'usine « était si vaste même qu'elle pouvait recevoir toutes les nouvelles appropriations qu'on voudrait »¹¹⁶⁵. Cette politique de développement menée par la Pharmacie centrale qui reposait sur une croissance externe, faite de rachat, visait aussi à doter l'entreprise de l'appareil industriel capable d'élargir son champ d'activité dans le domaine pharmaceutique. Elle pourrait, « outre ses produits de fourneaux, recevoir l'installation d'immenses ateliers de conditionnement et fournir en quantité des produits annexes¹¹⁶⁶ ». A Paris, comme à la « fabrique de Courbevoie » (qui arrivait en fin de bail), les installations étaient insuffisantes. L'usine établie à Saint-Denis par M Ménier » mettait la PCF « en possession des laboratoires les plus vastes et les mieux agencés qui existent¹¹⁶⁷».

« L'usine de Saint-Denis mit » la firme « en possession de vastes magasins pour les réserves de marchandises, d'où, y jouissant de la faculté d'entrepôt » on pouvait « faire les expéditions hors barrière des substances sujettes à l'octroi¹¹⁶⁸. » Ainsi la Pharmacie centrale excentrait une partie de ses activités. Elle conservait l'hôtel de la rue de Jouy dans lequel elle maintenait une partie de ses activités et bien entendu la direction. La Pharmacie centrale n'était pas la seule firme parisienne à s'installer à Saint-Denis. « Les grosses unités, souligne Woronoff, continuent leur marche vers la banlieue. Pas n'importe quelle banlieue, celle qui est viabilisée, près de la Seine, d'un canal, d'un réseau ferré ». A cet égard « la plaine Saint-Denis est déjà très attractive. Ces déplacements se font par contiguïté. La déconcentration amène en banlieue des secteurs traditionnels rejetés à la périphérie pour cause de nuisance-cuir et peaux et déchets urbains- et la nouvelle industrie lourde. Dès 1859 la banlieue proche compte plus de cent établissements dépassant 50 ouvriers¹¹⁶⁹».

¹¹⁶³ *Ibid.*

¹¹⁶⁴ AG de la PCF, 1868.

¹¹⁶⁵ AG de la PCF, 1869.

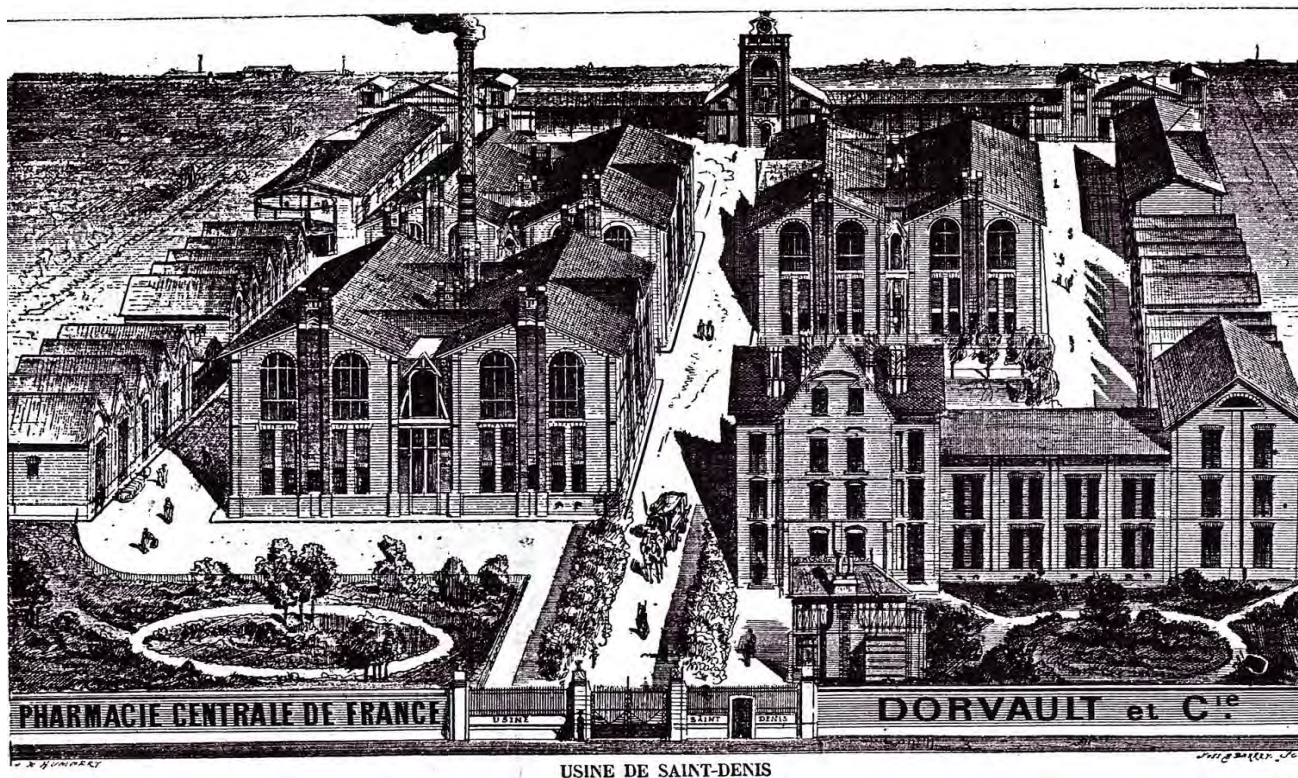
¹¹⁶⁶ *Ibid.*

¹¹⁶⁷ AG de la PCF, 1867.

¹¹⁶⁸ *Ibid.*

¹¹⁶⁹ WORONOFF (Denis), *Histoire de l'industrie...*, *op.cit.*, .

Dessin 12. Usine de Saint-Denis (vers 1878)¹¹⁷⁰ dans la perspective de l'exposition universelle de 1878.



Le rachat de l'usine s'expliquait, nous l'avons vu, par un problème de stockage des substances. Les entrepôts de Ménier paraissaient mieux adaptés aux besoins de l'entreprise. Comme le rappelle Woronoff « l'industrialisation inaugure un mouvement de fond centrifuge ». Parmi les « raisons » qui « déterminent la migration de ces entreprises » « le besoin de place est certainement le facteur principal¹¹⁷¹. » Le mouvement de délocalisation des firmes du centre vers la banlieue trouverait ainsi son explication principale dans l'augmentation des affaires. Ce déplacement s'expliquait aussi par des raisons fiscales évidentes. Toujours selon Woronoff « être du bon côté des barrières d'octroi représente (...) un avantage pour l'employeur¹¹⁷² ». Quant au coût du foncier il ne semble pas avoir été pris en ligne de compte dans la question du déménagement. L'usine de produits chimiques de préparations pharmaceutiques et son entrepôt de marchandises était « installée sur la « Grande avenue, 317, à Saint-Denis ». Aux yeux des administrateurs de la Pharmacie centrale les années 1867-1869 marquaient le franchissement d'une étape¹¹⁷³.

¹¹⁷⁰ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

¹¹⁷¹ *Ibid.*

¹¹⁷² *Ibid.*, p. 329.

¹¹⁷³ *Ibid.*

Photographie 11. Vue de l'usine de Saint-Denis en 1902¹¹⁷⁴. Le cliché est de L.David. Il est pris à l'occasion du cinquantenaire de la PCF.



L'annexion de l'usine de Saint-Denis s'inscrivait dans une évolution plus générale du commerce des médicaments et de la pharmacie. La centrale pouvait-elle « rester immobile ?¹¹⁷⁵ » Cette évolution de la coopérative vers un tel gigantisme laissait une partie du corps perplexe. A vouloir contrôler l'ensemble du marché, à vouloir se lancer dans une telle course vers l'industrie, ne risquait-on pas de s'éloigner d'une partie du programme de 1852 ? Curieusement, au même moment, de plus en plus de critiques se faisaient jour quant à cette marche vers l'industrialisme, critiques dont on pouvait avoir une idée à travers les multiples démentis de la Pharmacie centrale dans lesquels elle s'efforçait de prouver qu'elle n'était pas une entreprise de droguerie comme les autres. Par ailleurs il y avait fort à parier qu'en acceptant les règles du jeu industriel la Pharmacie centrale ne fit le jeu de l'industrie elle-même qui transformait le métier de pharmacien en celui de débitant. Mais, avançait la direction, « si dans ce mouvement bien des choses » n'étaient « pas absolument conformes à nos idées, s'il était irrésistible, ne

¹¹⁷⁴ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône. On en trouvera un exemplaire dans l'ouvrage de SELIER (C.), *La Pharmacie centrale...., op.cit.*

¹¹⁷⁵ *Ibid.*

devait-on rien concéder et laisser faire les autres ?¹¹⁷⁶ ».

Dès 1869 on projeta une réorganisation de l'usine de Saint-Denis. Cette réorganisation fut proposée comme sujet d'étude dans le cadre du prix Brassac dont nous reparlerons ultérieurement dans le chapitre sur les intérêts professionnels. On proposait aux candidats d'étudier les « fabrications annexes » que l'usine récemment acquise devait « entreprendre et dans quelles limites¹¹⁷⁷ ». On citait l'exemple de l'usine de MM Cail et Derosne. Après des études de pharmacie Charles Derosne (1780-1846) s'était associé en 1806 à son frère François, chimiste (1774-1855), dans l'exploitation de la pharmacie familiale. Derosne, s'adonnait à la recherche, s'occupait du raffinage du sucre et inventa en 1817 un appareil de distillation continu. Il le produisit en série avec JF Cail qui l'ayant rejoint en 1824 fut en 1836 associé à la firme. Ce dernier prendra sa succession en 1836¹¹⁷⁸. La firme « patronnait de petites » entreprises « au milieu ou à côté d'elle », « les unes et les autres retirant avantage de cette sorte de communauté de toit ». « Un inventeur était-il propriétaire d'un procédé ou d'un appareil industriel avec ou sans brevet, on ne lui achetait ni l'un ni l'autre ; mais la chose semblant avoir des chances de réussite, on lui donnait asile dans l'établissement, on affectait un bureau, un atelier à l'inventeur ou au propriétaire qui faisait lui-même la propagande de son affaire, et, si l'objet réussissait, une redevance était due sur la vente ou les bénéfices réalisés¹¹⁷⁹ ». La Pharmacie centrale recherchait, à travers son usine, d'autres voies d'expansion. Dorvault avait compris que les développements de la Pharmacie centrale de France devaient s'appuyer sur la capacité de la firme à financer des « innovations », à capter des « procédés » nouveaux. L'objectif était bien de réduire le hiatus qui existait entre les formes modernes du capitalisme gestionnaire et le monde de la science.

« La nécessité de répondre à des contraintes purement techniques impliquent la présence dans l'entreprise (...) d'hommes capables d'innover¹¹⁸⁰ ». L'exemple du concours de 1869 confirmerait les analyses des historiens de l'entreprise sur les liens que l'on tentait de tisser entre science et gestion. A. Lambert-Dansette souligne d'ailleurs l'avant-gardisme du secteur de la chimie industrielle à ce niveau¹¹⁸¹. Dorvault restait préoccupé par ce fossé qui existait entre industrie et chimie. Cette volonté de réduire l'écart entre le commerce et la science fut l'une de ses obsessions. De même que le pharmacien devait accepter les règles de l'industrialisation tout en confortant sa formation scientifique, de même le monde de l'entreprise devait aussi garder des contacts étroits avec la recherche. C'était par ce moyen seul que l'industrie pouvait espérer se maintenir sur le marché. Les exemples ne manquaient pas comme Nicolas Guinon dont l'entreprise fondée en 1831 fonctionnait « à la fois comme une unité de production

¹¹⁷⁶ AG de la PCF, 1869.

¹¹⁷⁷ *Ibid.*

¹¹⁷⁸ LAMBERT DANSETTE (Jean), *Histoire de l'entreprise...*, *op. cit.*, p 315.

¹¹⁷⁹ AG de la PCF, 1869.

¹¹⁸⁰ LAMBERT DANSETTE (Jean), *Histoire de l'entreprise...*, *op. cit.*, p 129-130.

¹¹⁸¹ *Ibid.*

et un laboratoire»¹¹⁸².

La volonté de faire de l'usine de Saint-Denis un centre de formation recoupait d'ailleurs cette problématique entre savoir et gestion. Il faut se rappeler qu'une école comme Polytechnique fournissait par exemple nombre d'ingénieurs à la grande entreprise. Certes Dorvault n'évoquait pas directement l'école. Mais il était clair que son projet d'école de chimie autour de l'usine de Saint-Denis recoupait des problématiques omniprésentes dans le monde de l'entreprise en ces années 1860, à savoir la manière dont on pouvait parvenir à concilier deux sphères qui semblaient très éloignées l'une de l'autre. On songeait à organiser « l'usine de Saint-Denis » « en institution complémentaire des écoles gouvernementales »¹¹⁸³. Lors de l'Assemblée Générale d'août 1869, les sociétaires visitèrent l'usine. On rappela alors la nécessité de procéder à de « nouvelles appropriations »¹¹⁸⁴. Les « malheurs » s'éloignant « la Pharmacie Centrale ne devait pas rester en arrière, elle avait à payer sa dette à la régénération du pays aussi bien qu'à la sienne propre. (...) »¹¹⁸⁵. Après l'année terrible (sept 70-mai 71) l'entreprise et ses sociétaires devaient se remettre au travail. L'intérêt national se confondait soudain avec les intérêts professionnels. On décida de réfléchir de nouveau aux « améliorations que comportait l'organisation de l'usine de Saint-Denis »¹¹⁸⁶.

¹¹⁸² *Ibid.*

¹¹⁸³ AG de la PCF, 1869.

¹¹⁸⁴ *Ibid.*

¹¹⁸⁵ AG de la PCF, 1872.

¹¹⁸⁶ *Ibid.*

Dessin 13. Vue de l'Usine de la Pharmacie centrale de France à Saint-Denis¹¹⁸⁷, par E. Alix en 1893 ;



analyse II. Au premier plan l'avenue de Paris. On notera l'ampleur de l'Usine. A cette date l'usine comprend des bâtiments spécialisés chacun dans une branche de produits particuliers. A gauche successivement le magasin des alcools, les magnésies, etc...

¹¹⁸⁷ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

On rappelait à cet égard aux candidats la création, par le gouvernement, d'un laboratoire au Jardin des Plantes qui devait remplir une double tâche scientifique et pratique mais dont les missions avaient surtout tourné dans un « sens scientifique ». « Il s'agissait de savoir si l'on pouvait reprendre l'idée première » (...) et de « faire comme pour les applications des sciences à l'agriculture, une école de Grignon ou de Versailles pour la chimie ? » Associer industrie et recherche restait l'objectif central de la direction de la Pharmacie centrale. De plus « Saint-Denis » semblait « appelé à devenir le Manchester français, par ses industries usinières, par celles de Saint-Ouen, de Clichy, d'Aubervilliers et de la Villette, qui l'entouraient ». « Si, quelque utopique qu'il paraisse, le projet du canal de la mer à Paris s'exécutait un jour, la plaine Saint-Denis étant le point indiqué pour en être le port, Saint-Denis acquerrait une importance sans égale. (...) Par sa proximité de Paris », « par son étendue, son importance acquise par les adjonctions considérables qu'elle peut et doit nécessairement recevoir dans ce but » l'usine était toute indiquée pour pareille création. Si le potentiel de l'usine paraissait énorme, le passage témoignait plutôt de sa sous-utilisation. « Avec ses 28 000 mètres (près de 3 hectares) d'étendue, ses nombreux bâtiments, ses générateurs de 120 chevaux, et son moteur de 80, ses magasins et ses ateliers, etc, » l'usine pouvait « au point de vue pharmaceutique tout entreprendre ». « Depuis la fatale guerre avec l'Allemagne, le sentiment national » imposait à la direction « le devoir de » « s'exonérer de tout tribut envers les allemands » rappela le rapporteur, d'ailleurs l'usine préparait déjà « un certain nombre d'alcaloïdes ». Ceci n'était pas suffisant, il fallait non pas seulement être capable d'en préparer quelques-uns mais « les préparer tous »¹¹⁸⁸. Un certain nombre de problèmes restait à résoudre particulièrement en matière d'approvisionnements en matières premières, sur lesquelles les droits de douane et d'octroi étaient considérables. La rivalité avec la chimie allemande s'en trouvait exacerbée d'autant que les entreprises de droguerie françaises étaient dépendantes du voisin allemand pour un certain nombre de matières premières. La formation devenait un enjeu central pour rivaliser avec l'outre-Rhin ce qui correspondait aussi à une évolution du regard porté sur la manière dont la Prusse, devenue l'Allemagne avait pu installer sa suprématie.

Au « grand regret » du rapporteur en 1873, « le concours » des intérêts professionnels, sur lesquels nous reviendrons, n'avait « pas eu de suite, aucun mémoire n'était arrivé »¹¹⁸⁹. On décida donc de reposer la question pour l'année suivante. Entre temps de nouvelles données étaient à prendre en considération. « Les projets de tramways de Paris à Saint-Denis, et surtout de tramways circulaires reliant entre eux tous les centres industriels des environs de Paris dont le tracé passait précisément à Saint-Denis et allait donner à ce centre industriel une grande importance, devraient profiter, si l'on en savait tirer parti, grandement à l'usine de Saint-Denis »¹¹⁹⁰. Dorvault, notait le rapporteur, nourrissait l'espoir « d'attirer autour de l'usine des industries annexes, de manière à en faire un centre d'activité important ». Son

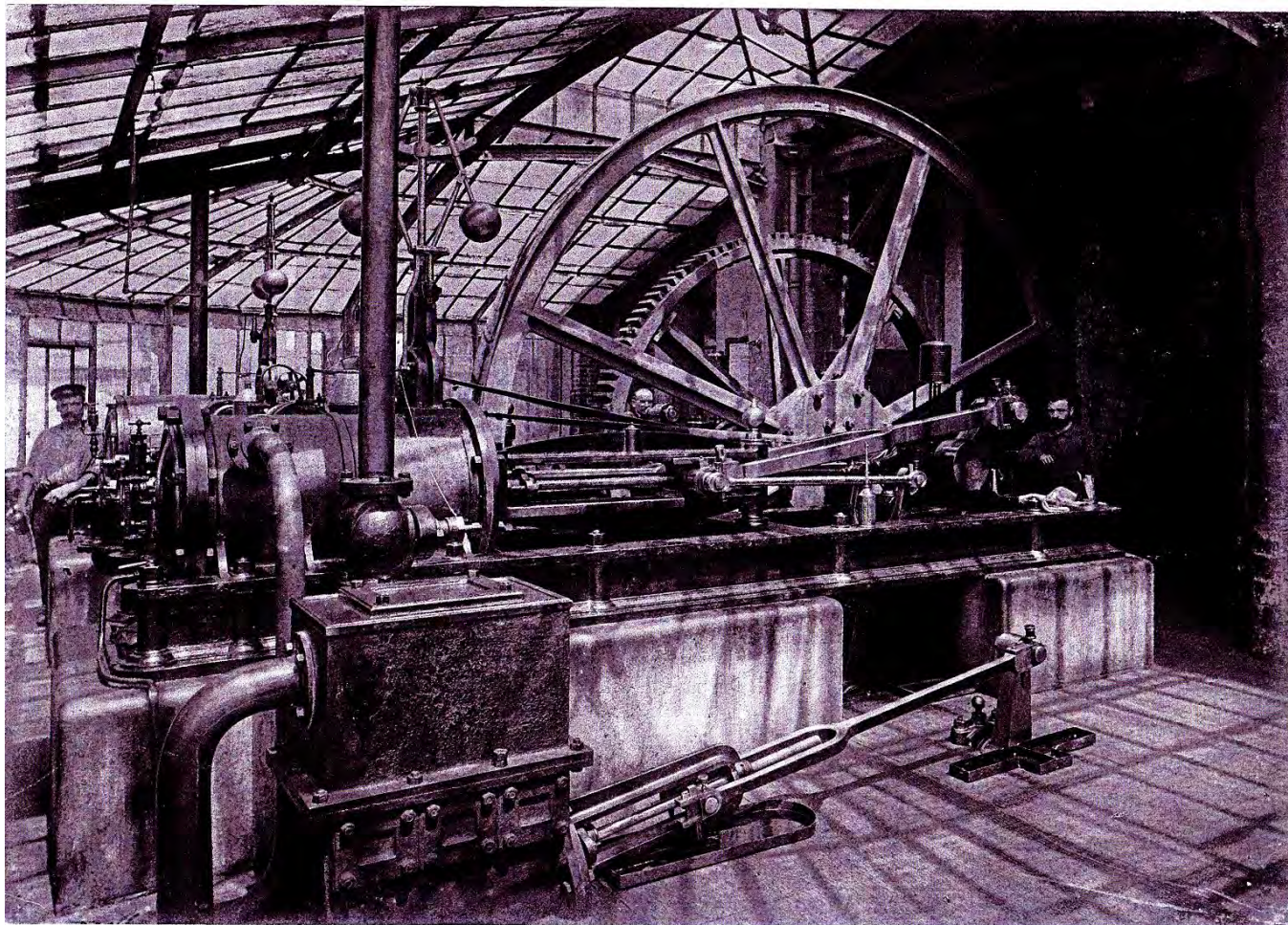
¹¹⁸⁸ *Ibid.*

¹¹⁸⁹ AG de la PCF, 1873.

¹¹⁹⁰ *Ibid.*

échec s'expliquait par « les événements survenus depuis trois ans ». Cependant « une couple de ces industries annexes allaient être attachées à l'usine et lui profiter »¹¹⁹¹. Au seuil des années 1870 l'avenir de l'usine paraissait bien incertain et la politique de Dorvault semblait bien floue.

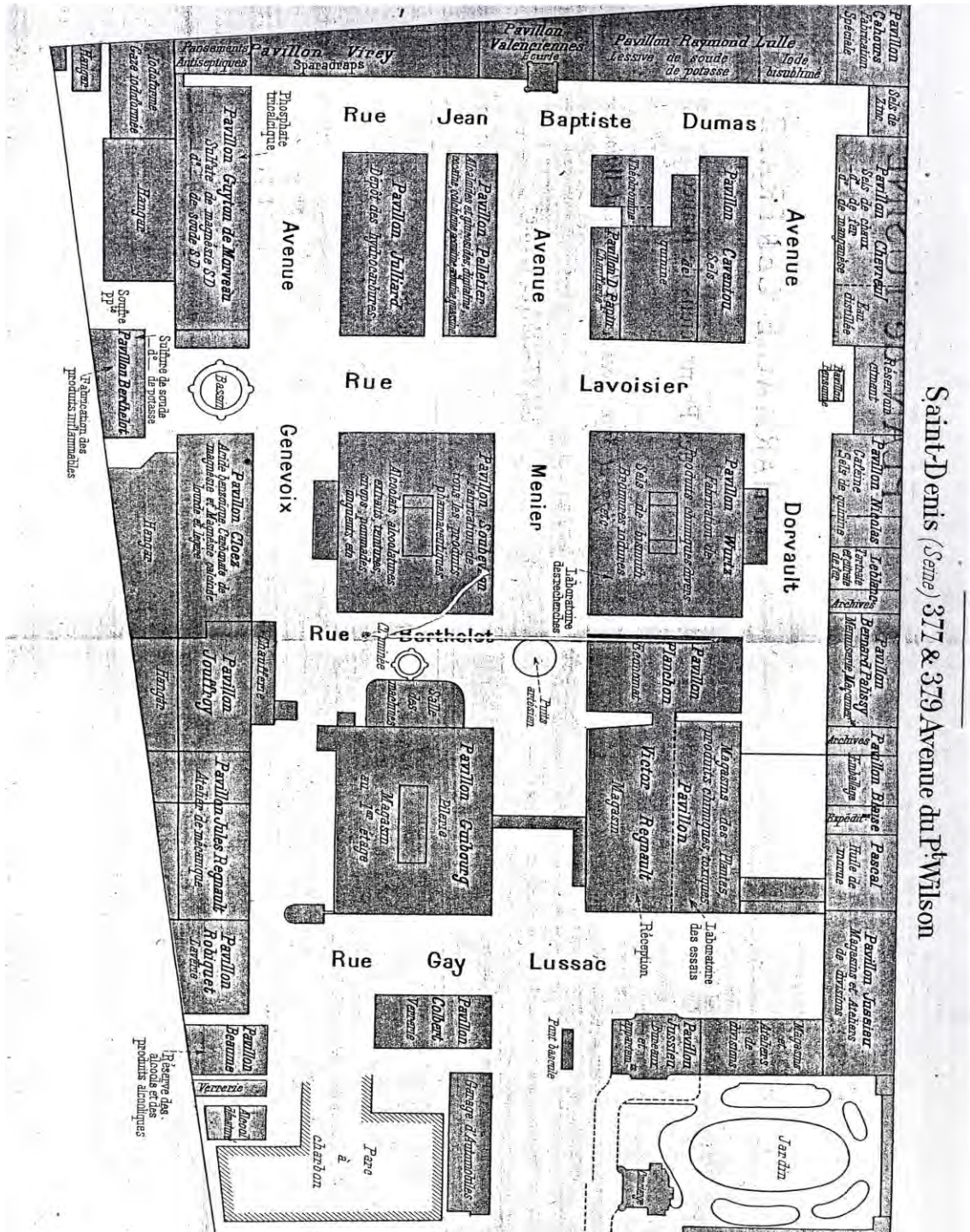
*Photographie 12. Machine à vapeur de l'usine de Saint-Denis (vers 1902)*¹¹⁹².



¹¹⁹¹ *Ibid.*

¹¹⁹² Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

Plan 2. L'usine de Saint-Denis en 1902-1903¹¹⁹³



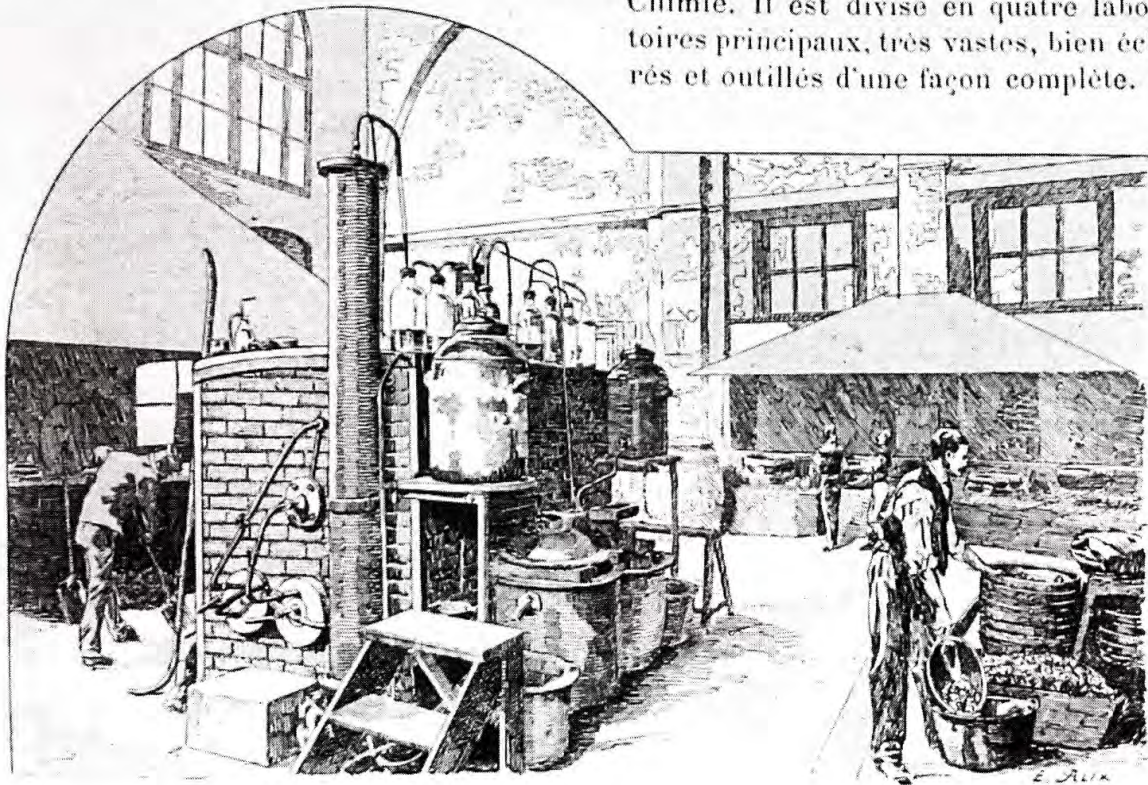
Saint-Denis (Seine) 377 & 379 Avenue du P^t Wilson

Analyse 12 . Entre le rachat à Ménier et le début du XXe siècle l'usine s'était considérablement étendue.

¹¹⁹³ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

Dessin 14 .Atelier de préparation du fer réduit¹¹⁹⁴.

Nous entrons maintenant dans le troisième bâtiment central, qui est affecté à la Chimie. Il est divisé en quatre laboratoires principaux, très vastes, bien éclairés et outillés d'une façon complète.



Préparation du fer réduit.

Analyse 13 ; Nous sommes ici dans l'un des bâtiments de l'usine de Saint-Denis. D'après G. Soenen on y fabriquait « des sels de fer et en particulier le fer réduit par l'hydrogène, les tartrates, les citrates et pyrophosphates de fer, le sous-carbonate de fer... »¹¹⁹⁵ Nous disposons grâce aux dessins d'Alix (1894) et aux photographies de J. David d'une source iconographique majeure concernant la Pharmacie centrale. Ces images sont postérieures à notre époque. Elles peuvent cependant donner un aperçu des structures de l'entreprise. Elles doivent être manipulées avec précaution. Elles sont en effet des commandes. Elles répondent donc à un objectif très précis : donner à voir l'entreprise, son matériel, sa puissance et l'étendue de ses compétences.

¹¹⁹⁴ SOENEN (G.), *La Pharmacie centrale...*, op.cit.

¹¹⁹⁵ SOENEN (Georges), *La pharmacie centrale de France...*, op.cit.

Dessin 15 . Atelier de rectification du chloral (vers 1890)¹¹⁹⁶.



Analyse 14 .« Quand on a reconstruit l'atelier du chloral, on a isolé dans un pavillon construit en fer et briques, la partie la plus dangereuse de l'opération, c'est-à-dire la rectification du chloral »¹¹⁹⁷. Le chloral est une combinaison de chlore, de carbone et d'oxygène. Le chloral permet de fabriquer un produit promis à un avenir certain, le chloroforme. Les premiers essais datent du milieu du siècle. Comme l'a très bien montré Roselyne Rey l'utilisation des anesthésiants se développe dans la seconde moitié du XIXe siècle. L'augmentation des consommations s'inscrit, selon l'historienne, dans un mouvement plus général d'utilisation généreuse des calmants et de remèdes de toute sorte contre la douleur.

¹¹⁹⁶ Ibid.

¹¹⁹⁷ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France...*, op.cit.

Photographie 13. Atelier de fabrication des teintures de l'usine Saint-Denis¹¹⁹⁸. La photographie est prise en 1902-1903 (J. David).



¹¹⁹⁸ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

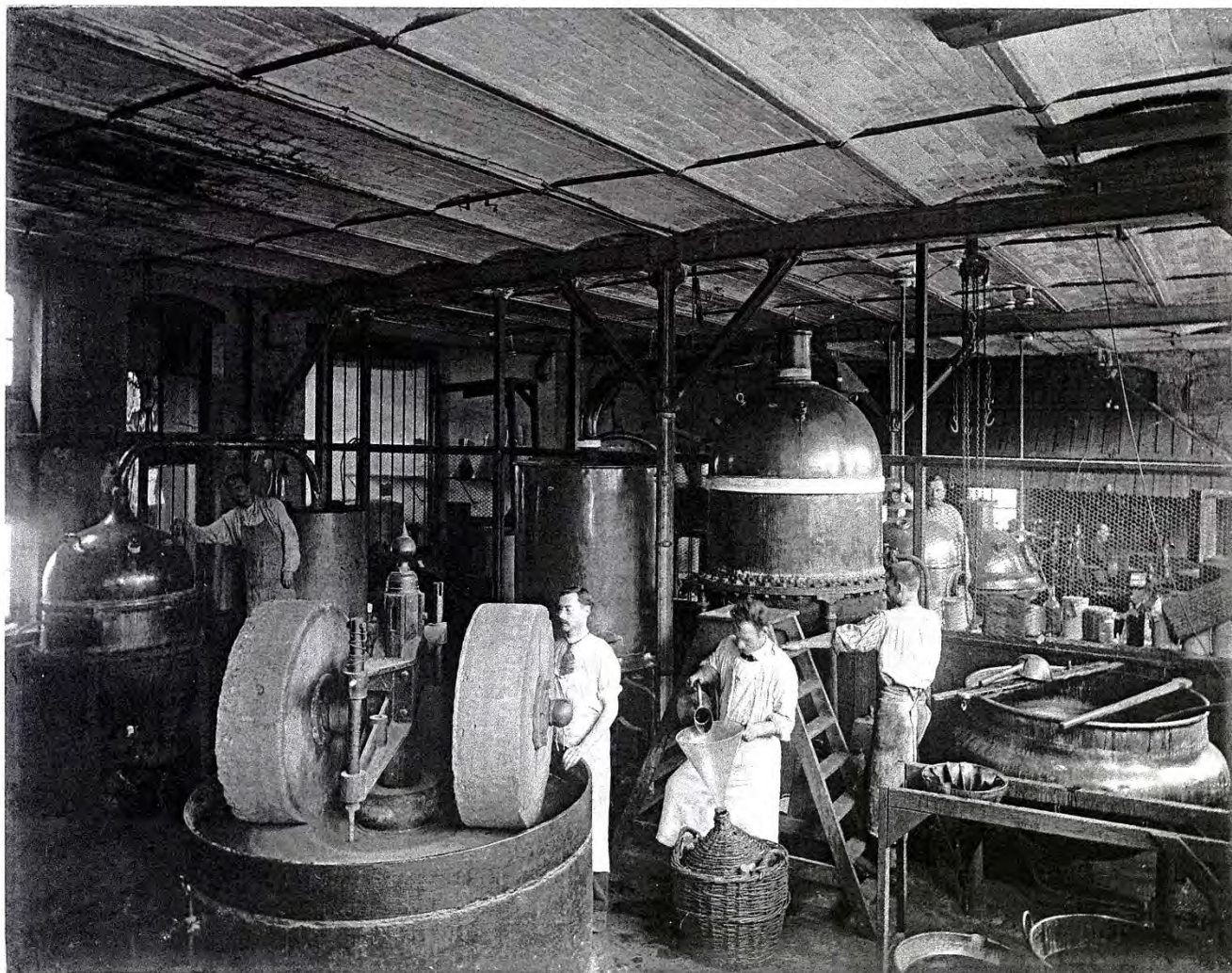
Photographie 14. Atelier de fabrication des Produits chimiques¹¹⁹⁹



32361

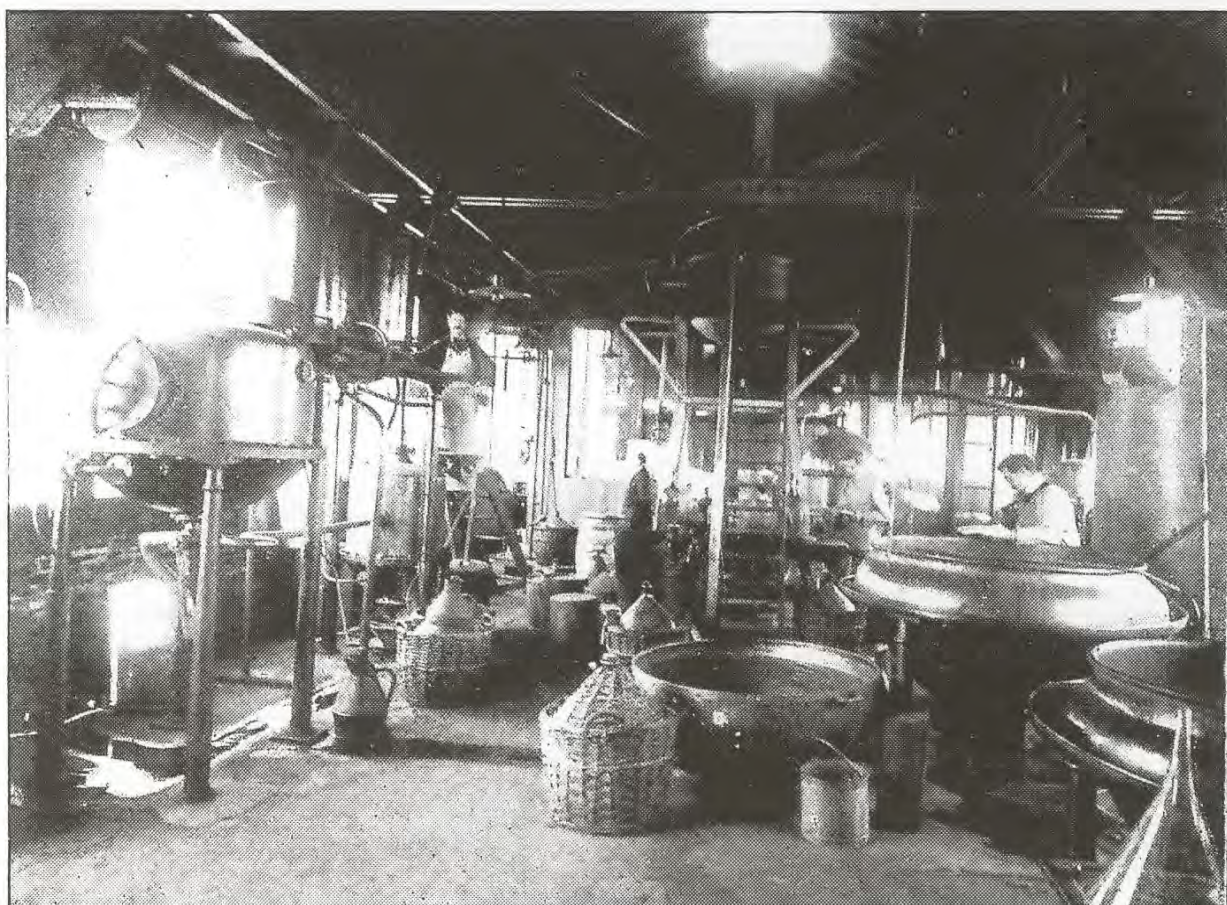
¹¹⁹⁹ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

Photographie 15 ; Atelier de distillation de l'usine de Saint-Denis (1902)¹²⁰⁰



¹²⁰⁰ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

Photographie 16. Atelier de fabrication des alcaloïdes de la Pharmacie centrale de France¹²⁰¹



Analyse 15. Cliché de J. David (1902-1903) « les alcaloïdes (...) sont susceptibles de neutraliser les acides directement et sans décomposition et de donner naissance à des sels définis »¹²⁰². On distingue les alcaloïdes naturels (extraits d'une plante) et les alcaloïdes artificiels (préparés synthétiquement). Le XIXe siècle apparaît comme le siècle de la chimie marqué notamment par l'émergence des alcalis. Les noms de Derosne (qui repère dès 1803 une substance dans l'opium), Pelletier et Caventou (1818 : strychnine ; 1820 : quinine) sont associés à la découverte de nombreux alcaloïdes naturels. Il nous est difficile de savoir à partir de quelle date la PCF développe cet atelier. Les dirigeants n'ont sans doute pas attendu 1894 pour développer ce type de fabrication, même s'il y a toujours un décalage entre les découvertes et la fabrication industrielle.

¹²⁰¹ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

¹²⁰² BOCQUILLON-LIMOUSIN (Henri), *Formulaire des alcaloïdes et des glucosides*, ed. J.P. Baillièrre et fils, Paris, 1894, 313 p, p 1.

Photographie 17 ; Atelier des bandages (1902)¹²⁰³.



Analyse 16 . D'après G. Soenen ce service était installé « dans une des dépendances de l'hôtel d'Aumont ». Une salle était « affectée à la fabrication des bandages et des services d'orthopédie »¹²⁰⁴.

¹²⁰³ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

¹²⁰⁴ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France...*, *op.cit.*

« Qui d'entre vous ne se rappelle encore avec quelle persévérance Dorvault parlait chaque année de la situation misérable de l'usine qui, avec son matériel mal soigné, usé, détérioré, incomplet, coûtait plus de 200 000 francs par an aux actionnaires, y compris l'état de délabrement de tous les bâtiments »¹²⁰⁵. « Tel était l'état de choses lorsque Genevoix prit en mains la lourde succession de Dorvault » soulignait le compte rendu. Si le tableau présentait indéniablement quelque vérité il était aussi volontairement noirci afin de mieux faire ressortir le bilan positif de la gestion de Genevoix. L'usine, « grande cause d'embarras et de dépenses avant 1879, fabrique pour près de trois millions et demi de produits par an et est devenue, bien administrée, une des principales sources de prospérité de la maison »¹²⁰⁶. » Dès la prise en main de l'entreprise Genevoix n'avait fait aucun mystère de sa volonté d'appuyer le redressement de l'entreprise sur le renforcement de l'appareil productif. L'usine devait symboliser la renaissance de la Pharmacie centrale. « Grâce au rajeunissement et au renouvellement du matériel, notre usine de Saint-Denis a doublé sa production, et la triplera j'espère »¹²⁰⁷. » A cet égard ce n'était donc pas de rupture qu'il fallait parler mais plutôt de continuité. Si la gestion avait été mal assurée, s'il n'avait pas su ou pas pu redresser les comptes de l'entreprise, aucun texte ne prouve que Dorvault ait souhaité vendre l'usine. Ceci paraît d'autant moins plausible lorsque l'on connaît l'attachement du fondateur de la Pharmacie centrale pour l'appareil industriel qui symbolisait l'indépendance de la profession. Genevoix chercha à « étendre sa fabrication de produits pharmaceutiques et de confiserie » rompant un peu plus avec le cœur de métier traditionnel de l'officine. « Les extraits, la confiserie, les pastilles, le chloral, le calomel, les magnésies, le sous nitrate de bismuth, le bromure, les paillettes ferrugineuses, etc, ont pris une extension énorme dans la fabrication de l'usine, grâce à un outillage perfectionné, et je n'entrevois pas de statu quo dans cette progression »¹²⁰⁸. » Si Genevoix marquait une rupture c'était donc plutôt dans ses orientations en matière de production. Dans les faits il était fidèle à ce qui avait toujours été l'ambition de Dorvault : l'industrialisation. Malgré son désir d'incarner la rupture, Genevoix se présentait surtout comme un héritier. La volonté de développer « le sulfocarbonate de potassium »¹²⁰⁹, un « insecticide, dont la consommation sera en France, avant peu, de 10 millions de kilogrammes chaque année » rappelait les expériences scientifiques de la firme en matière de produits agricoles, expériences sur lesquelles nous reviendrons. Genevoix relança également la production de « chocolat ». De même « l'évaporation dans le vide, le timbrage des pastilles, le chloral cristallisé, la filtration des huiles, la préparation des caustiques » avaient poussé la direction à « l'achat de nouveaux appareils »¹²¹⁰. Au milieu des années 1880 l'usine de Saint-Denis avait ainsi « fort bon air », « les hautes cheminées n'y

¹²⁰⁵ AG de la PCF, 1893.

¹²⁰⁶ *Ibid.*

¹²⁰⁷ AG de la PCF, 1880.

¹²⁰⁸ *Ibid.*

¹²⁰⁹ *Ibid.*

¹²¹⁰ AG de la PCF, 1884.

indiquaient plus le chômage, et le personnel y dépassait celui de Paris »¹²¹¹.

« Cette usine est une des grandes forces vitales de notre société¹²¹² » souligna Genevoix en 1884. Pour l'exercice 1882, Fumouze estimait que les produits de l'usine représentaient « 2 500 000 francs en nombre rond, somme égale à 31% de ce chiffre d'affaires¹²¹³ » de la maison de Paris. Cette même usine entraînait, toujours selon le trésorier, « pour 60% dans les bénéfices de la maison de Paris »¹²¹⁴.

Tableau 23. Estimation de la part de l'Usine de Saint-Denis dans l'Actif de la PCF.

Compte-rendu	Valeurs immobilières de l'Usine	Valeur du matériel utilisé dans l'Usine	Valeur des marchandises en magasin	Valeur totale de l'usine à l'Actif	Actif de la PCF
1883	1 050 644 F.	750 000 F.	700 000 F.	2 500 000 F.	10 518 157 F
1884 ¹²¹⁵	1 552 854 F.				

Tableau 24. Part de l'usine de Saint-Denis dans le bénéfice net de la Pharmacie centrale.

Année	CA	Part de l'Usine dans le CA de la Pharmacie Centrale en Valeur relative	CA de L'usine en Valeur absolue	Part de l'usine dans le bénéfice net de la Pharmacie centrale en valeur relative	Bénéfice net de l'usine en valeur absolue.
1882	10 018 116 F	25%	6 895 507 F	47%	300 000F

¹²¹¹ *Ibid.*

¹²¹² *Ibid.*

¹²¹³ AG de la PCF, 1883.

¹²¹⁴ *Ibid.*

¹²¹⁵ Par la suite il est difficile d'avoir une image du rôle de l'Usine dans l'actif de la société. Elle est en effet sans cesse confondue avec la Maison de Paris.

Tableau 25 . Détail des productions de l'usine de Saint-Denis.

année	Produits apprêtés	Produits fabriqués	Production totale	Valeur totale
1884 (AG)	25%	75%	1 080 000 kg	
1888 (AG)	néant	néant	1 115 247 kg	3 336 783 F. ¹²¹⁶

Tableau 26. Estimation de la « valeur » des productions sorties de l'Usine de Saint-Denis basée sur les prix du prix-courant de la Pharmacie Centrale.

Année	Valeur des produits apprêtés (Part relative)	Valeur des Produits apprêtés (Valeurs absolues)	Valeur des produits fabriqués (Part relative)	Valeur des produits fabriqués (Valeurs absolues)	Valeur de la production basée sur les prix du prix-courant de la PCF.
1883 (AG)					2 750 000 F
1884 (AG)	21%	621 501F.	79%	2 284 274F.	2 905 775F.
1885 (AG)	27%	866 838F.	73%	2 345 273F.	3 212 111F.
1886 (AG)	Absence de données	3 101 107F.			
1887 (AG)	28%	972 242F	72%	2 412 972F	3 385 215F.
1888 (AG)					3 336 783F.

¹²¹⁶ AG de la PCF, 1888.

Tableau 27 Détail des productions de l'usine.

	MA ¹²¹⁷	PF ¹²¹⁸	Total	Matières apprêtées	Produits fabriqués	Total
1884	21%	79%	2 905 775 F	280 000kg	800 000kg	1 080 000 kg
1885	27%	73%	3 212 111 F	304 786kg	787 156kg	1 691 942 kg
1887				329 912kg	780 352kg	1 110 264 kg
1888	29%	71%	3 336 783 F	335 672kg	779 575kg	1 115 247 kg
1889			3 198 223 F	312 227kg	762 491kg	1 074 718 kg
1890	31%	69%	3 341 187 F	342 514kg	851 720kg	1 194 234 kg

D. Les employés.

Les monographies sur les grandes entreprises du XIXe siècle mettent toutes en évidence un processus connu des historiens : un mouvement de concentration qui se caractérise par une augmentation de la taille de ces organismes accompagné d'un nombre d'ouvriers plus important. Née de l'officine l'entreprise pharmaceutique moderne n'allait pas tarder à s'en distinguer notamment en terme de main d'œuvre. Ce n'était pas la moindre des mutations rencontrés par le secteur de la droguerie pharmacie. Nous nous attacherons donc à resituer la Pharmacie centrale dans ce cadre général. Etait-elle ce que l'on pourrait appeler une grande entreprise ? Surtout il peut être intéressant de voir si la dimension coopérative de la PCF a pu faciliter l'émergence d'une véritable politique sociale à l'égard des employés. L'Empereur s'était montré préoccupé, bien avant le début de son règne, par la question du paupérisme¹²¹⁹. La mise en place d'une politique ambitieuse à l'égard des employés pouvait être l'occasion d'attirer l'attention de l'Empereur et ... ses faveurs.

¹²¹⁷ Matières apprêtées. La colonne indique la production de l'usine évaluée par rapport au prix de vente.

¹²¹⁸ Produits fabriqués. La colonne indique la quantité de produits livrés par l'usine à la maison de Paris.

¹²¹⁹ On se reportera aux nombreuses biographies de l'empereur.

1. Nombre d'employés.

Il est difficile d'avoir une véritable idée du nombre d'employés au sein de l'entreprise. Nous disposons pour certaines années de quelques données.

Tableau 28. Nombre d'employés de la Pharmacie centrale de France d'après les renseignements parcellaires collectés dans les comptes rendus d'AG de la PCF.

années	Nombre
1853	45
1854	Entre 45 et 60
1867	150

« C'est là, du reste, la règle ordinaire, c'est-à-dire qu'à mesure que l'organisation avance, il se fait plus de travail avec moins de monde. Ce résultat sera encore plus sensible par la suite¹²²⁰ ». D'emblée donc la firme s'était fixée pour objectif d'obtenir un maximum de rentabilité de ses employés. Entre 1853 et 1867 leur nombre augmenta de façon non négligeable puisqu'ils furent multipliés par 3,5. En 1867 le procès-verbal donnait quelques indications sur la longévité des employés au sein de la succursale.

Tableau 29 . Longévité des employés au sein de la coopérative pharmaceutique.

année	Quelques Jours -2 ans	2-5 ans	6-8 ans	10 ans	12 ans	15 ans de service	Total
1867 ¹²²¹	104	20	10	6	4	6	150
Valeur relative	70%	13%	6,5%	4%	2,5%	4%	100%

Le compte rendu de 1867 insistait sur la stabilité des employés. On peut voir cependant l'importance des

¹²²⁰ AG de la PCF, 1854.

¹²²¹ AG de la PCF, 1867.

employés qui n'étaient là que depuis quelques jours ou depuis 2 ans. En 1874 « Le chiffre de notre personnel, compris Paris, l'usine Saint-Denis et nos succursales est d'environ Trois cents employés de tous ordres »¹²²², chiffre conséquent dont les administrateurs avaient conscience. « Je n'ai pas besoin de constater, faisait remarquer le rapporteur, qu'avant la Pharmacie centrale aucune maison de notre industrie n'avait, tant s'en faut, occupé un pareil nombre de personnes. » Caron rappelle à cet égard que « l'usine française « normale » est celle qui réunit 200 à 300 salariés (...). L'unité moyenne en employe 241 »¹²²³.

Si l'on compare ces effectifs avec ceux d'autres firmes la Pharmacie centrale apparaissait dès cette époque comme un géant. La plupart des entreprises pharmaceutiques, rappelle Sophie Chauveau, « s'apparentaient en effet plutôt à des « micro-entreprises »¹²²⁴, y compris au lendemain de la première guerre. S'appuyant sur les enquêtes industrielles de 1906 et 1926 Sophie Chauveau note à cet égard que sur « 180 entreprises enquêtées, plus de la moitié occupait moins de 10 salariés, un quart avait entre 20 et 100 salariés et 7% occupait moins de 100 salariés. En 1926, 490 entreprises furent soumises à l'enquête: les deux tiers avaient moins de 20 salariés et la proportion des entreprises occupant plus de 100 salariés restait de 7% »¹²²⁵. A bien des égards la Pharmacie centrale semblait préfigurer l'entreprise pharmaceutique moderne, au moins en terme d'effectif. François Caron avait noté, pour le recensement de 1906, une médiane de 45 employés¹²²⁶. Mais, ajoutait-il, si l'on s'intéressait à une analyse sectorielle la chimie se situait sur une médiane de 118 salariés

¹²²² AG de la PCF, 1874.

¹²²³ CARON (François), « Dynamiques et freinages de la croissance industrielle », in BRAUDEL (Fernand) et LABROUSSE (Ernest) (dir.), *Histoire économique...*, op. cit., Paris, PUF, 1979, T IV, *l'avènement de l'ère industrielle : 1789-années 1880*, p 263.

¹²²⁴ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique...*, op. cit., p 47.

¹²²⁵ *Ibid*, p 48.

¹²²⁶ CARON (François), « Dynamiques et freinages de la croissance industrielle », in BRAUDEL (Fernand) et LABROUSSE (Ernest) (di.), *Histoire économique...*, op. cit., p 259.

Photographie 18. Le personnel féminin photographié dans l'une des cours de la maison de Paris (vers 1902)¹²²⁷. Il s'agit sans doute des employés de bureau, voire du personnel chargé précisément de la comptabilité.



2. Organisation.

Les statuts de 1852 fixèrent une hiérarchie au sein de l'entreprise au niveau des salariés. Les postes les plus importants donnaient lieu à une prise de participation au capital de l'entreprise. Ainsi « tous les employés dont les appointements » étaient « au moins de 2000 francs, seraient tenus de prendre et de laisser entre les mains de la société comme cautionnement le double au moins de leur traitement annuel,

¹²²⁷ Archives de la PCF à la Voulte-sur-Rhône.

en actions au prix du cours, s'il n'en restait pas à émettre. Lors de leur démission ou révocation, elles leur seraient remises¹²²⁸. » « Ceux qui n'étaient pas des pharmaciens reçus auraient trois années pour en opérer la cession, conformément à l'article 9 ». De fait, il fallait trois ans pour obtenir son diplôme de pharmacien. Ces employés pouvaient « recevoir » un complément de traitement par une participation dans « les bénéfices nets de la société ». « Comme principe d'émulation et de rémunération en raison de services rendus, le directeur et les employés dont l'importance des fonctions, le zèle, le temps de service dans l'établissement le comportement, recevront un complément de traitement par une participation dans les bénéfices nets de la société¹²²⁹. »

Soucieux de faire de son entreprise celle des pharmaciens dans leur ensemble Dorvault s'efforça de « faire connaître l'organisation »¹²³⁰ de la Pharmacie centrale. Il fallait que tous s'« identifient avec elle¹²³¹ ». La Pharmacie centrale devait être une institution transparente, connue de tous, de chaque pharmacien parisien et de province. En 1853, le personnel de la Pharmacie centrale s'élevait à « 45 employés, parmi lesquels » on distinguait « 1. Les employés du laboratoire de pharmacie 2. Les employés de la fabrique de produits chimiques 3. Le personnel des magasins 4. Celui du bureau. » L'entreprise comportait donc quatre secteurs : le laboratoire, la fabrique de produits chimiques de Courbevoie, les magasins et enfin l'administration (le bureau). « Chacune de ces divisions » avait « son chef et chacun des employés avait en quelque sorte un travail spécial. » Outre cette division on notait l'existence de « quatre services confiés à des employés ordinaires, lesquels portaient le nom de caviste, spécialiste, pulviste, herboriste¹²³² ». Ces quatre services permettaient « de constater l'entrée et la sortie des produits. » L'organisation des « laboratoires permettait la même constatation¹²³³ ». Le nombre des employés restait cependant peu important, l'encadrement lui-même était minime. A cet égard « au milieu du XIXe même dans les entreprises importantes, l'encadrement était limité. Autour du chef d'entreprise quelques cadres, souvent des associés ou des membres de la famille. En cas de multiplicité des établissements ; des directeurs salariés étaient employés, mais souvent encore leurs liens avec le chef d'entreprise étaient renforcés par l'association ou l'alliance familiale¹²³⁴. » Nous sommes encore ici dans le cadre d'une « organisation simple ».

¹²²⁸ Statuts de la PCF, 1852.

¹²²⁹ *Ibid.*

¹²³⁰ AG de la PCF, 1853.

¹²³¹ *Ibid.*

¹²³² *Ibid.*

¹²³³ *Ibid.*

¹²³⁴ VERLEY (Patrick), *entreprises et entrepreneurs...*, *op. cit.*, p 139.

*Photographie 19 . **Le personnel de l'usine de Saint-Denis groupé autour de son directeur C.Buchet en 1902**¹²³⁵. Chauffeurs, ouvriers, préparateurs sont rassemblés devant l'un des bâtiments de l'usine.*



Au début de l'année 1853, la firme se dota de règlements. L'objectif était de rendre « le service général de plus en plus régulier¹²³⁶. » Ces règlements visaient donc à accroître la productivité et la qualité du service. Cette volonté d'organiser et d'intensifier le travail n'était pas le propre de la Pharmacie centrale, elle était le fait de l'industrie en général et des usines en particulier. La concentration du procès de production dans un même espace, « soumis à l'autorité directe et permanente du patron et de ses représentants »¹²³⁷ posait la question de l'organisation du travail en des termes radicalement nouveaux. « Ces règlements portaient naturellement les attributions, le temps de travail, les exigences envers

¹²³⁵ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône. On trouvera cette photographie reproduite dans SELLIER (Charles) BUCHET (Charles), *La Pharmacie centrale de France...*, *op.cit.*

¹²³⁶ AG de la PCF, 1853.

¹²³⁷ DAUMAS (Jean-Claude), *L'amour du drap...*, *op.cit.*, p 96.

chacun avec application d'amende pour les cas d'erreur, d'omission, de coulage, etc ». « Ces dispositions étaient des jalons pour arriver au mieux possible »¹²³⁸. Ces règlements témoignaient d'une volonté de discipliner la main d'œuvre, de mieux encadrer le processus de production. Ils témoignaient aussi de la difficulté des chefs d'entreprise par rapport au contrôle de la main d'œuvre. En effet « même si l'enfermement opéré par l'usine avait créé des conditions plus favorables à une stabilisation du travail »¹²³⁹, nombreux étaient les industriels qui paraissaient « désorientés, démunis face au problème du contrôle d'une main d'œuvre instable et rebelle à la discipline de l'usine »¹²⁴⁰.

Pour Verley, « les entrepreneurs accroissent leur contrôle sur la main d'œuvre pour diminuer leurs coûts. L'amortissement d'une machine comme la machine à vapeur supposait que l'on ne perdît pas de temps »¹²⁴¹. Cet encadrement assez strict au niveau des employés au sein de la Pharmacie centrale montrait que l'industrialisation se traduisait par un renforcement des procédures d'encadrement. « Tout en constatant que » les « commencements dépassaient les espérances » de la centrale, la direction ne se « dissimulait nullement que » l'entreprise était « encore très loin d'avoir obtenu seulement la première partie des résultats (...) promis : l'exactitude dans le service, la perfection et l'unicité des médicaments », même si l'on en était aux « premiers pas »¹²⁴².

La disciplinarisation du personnel ne s'effectua pas brutalement, au contraire, elle s'effectuait progressivement. En 1854 « l'organisation de l'établissement relativement au personnel et au matériel n'était point encore complète cela était bien regrettable, car une bonne organisation viendrait puissamment en aide »¹²⁴³. « Malgré cet inachèvement, « chaque jour, (...) » on ajoutait « un nouveau service, un nouvel appareil mais tout cela était long. »¹²⁴⁴ Le programme de la Pharmacie centrale comportait en effet cette volonté de délivrer l'ensemble des médicaments, des produits de la droguerie. De ce point de vue il était vital pour elle de parvenir à une organisation complète avec des services achalandés et bien sûr organisés mais également avec un personnel qualifié, formé et spécialisé dans ce commerce. On s'interrogeait de façon périodique sur l'inachèvement de ces services sans véritablement parvenir à fournir une réponse. « Etait-ce le temps que » l'on consacrait « à l'expédition des commandes qui était en cause, était-ce un défaut d'activité, de capacité, de hardiesse de la part » de la gérance, on laissait le soin aux sociétaires « d'apprécier »¹²⁴⁵. « A moins de circonstances malheureuses, mais possibles » on « espérait de bien plus beaux résultats encore à mesure que » l'on avancerait, que les écoles seraient faites, que le personnel, par suite d'une organisation de service plus complète, donnerait

¹²³⁸ AG de la PCF, 1853.

¹²³⁹ DAUMAS (Jean-Claude), *L'amour du drap...*, *op.cit.*, p 96.

¹²⁴⁰ *Ibid.*

¹²⁴¹ VERLEY (Patrick), *Entreprises et entrepreneurs...*, *op. cit.*, p 45-46.

¹²⁴² Compte-rendu de la PCF, Décembre 1853.

¹²⁴³ AG de la PCF, 1854.

¹²⁴⁴ *Ibid.*

¹²⁴⁵ *Ibid.*

tout le travail et à ce travail toute la perfection et l'économie possibles¹²⁴⁶ »

Le « personnel de la maison de Paris, après les nombreuses vicissitudes causées par les événements » s'était « recomposé et fonctionnait (...) avec un zèle » dont la direction était reconnaissante. Il en allait de même « du personnel des succursales et factoreries¹²⁴⁷. » Les années 1870-1871 marquèrent clairement un temps d'arrêt dans les activités de l'entreprise. Du fait des événements l'activité de la firme fut ralentie. L'année 1872 vit le chiffre de participation des employés baisser sensiblement. A tel point que certains se demandèrent « à l'occasion de l'exposé du directeur, si, en faisant partir la participation des employés ordinaires du chiffre 8% au lieu de 10% d'où elle partait précédemment, l'administration » ne craignait pas « de ne plus voir revenir le rendement de 12 et 13% d'avant les événements¹²⁴⁸. »

Ce n'était pas un hasard si l'on rendait hommage en ces années 1870 au zèle de ces employés. Certains eurent droit à des éloges funèbres, c'était bien sûr les employés modèles comme le « père Dominique ». « Nous avons perdu cette année un vieux et bon serviteur de notre établissement. Viret, ou mieux le père Dominique, comme on l'appelait, était en effet, un de ses serviteurs d'élite comme on en voit trop peu¹²⁴⁹. » La firme donnait ainsi l'image d'une grande famille dans laquelle on appelait les employés par leur prénom. Ce modèle de l'employé stable était volontairement cultivé par les entreprises qui cherchaient à tout prix à fixer leur main d'œuvre. A travers la nécrologie c'était aussi un modèle d'ouvrier que l'on présentait à destination des autres, un « serviteur d'élite ». Fidèle en cela à cette méritocratie sociale qui était l'apanage de cette bourgeoisie libérale la Pharmacie centrale montrait qu'elle savait honorer la mémoire de ceux qui la servaient fidèlement y compris lorsqu'ils n'étaient plus pharmaciens de leur état. « Premier garçon d'emballer c'était un habile et actif travailleur. Il appartenait à notre établissement depuis sa fondation, il comptait donc plus de vingt années de services. Etant devenu infirme depuis environ un an, notre caisse des invalides lui servait une pension qu'il avait doublement méritée. Je devais cet hommage public à la mémoire de cet humble mais vaillant serviteur¹²⁵⁰. » Se dressait ainsi progressivement la figure de l'employé modèle, l'ouvrier travailleur, stable, fidèle à l'entreprise ce qui contrastait singulièrement avec l'indifférence que la Pharmacie centrale rencontrait au sein même de la profession dont elle cherchait à défendre les intérêts. Le père Dominique était aussi le symbole de la générosité de la firme, de son paternalisme à l'égard de ses employés. Familiale la Pharmacie centrale savait récompenser les employés qui restaient à son service. Elle savait aussi honorer la mémoire de ceux qui la servaient efficacement.

¹²⁴⁶ AG de la PCF, 1853.

¹²⁴⁷ AG de la PCF, 1872.

¹²⁴⁸ *Ibid.*

¹²⁴⁹ AG de la PCF, 1874.

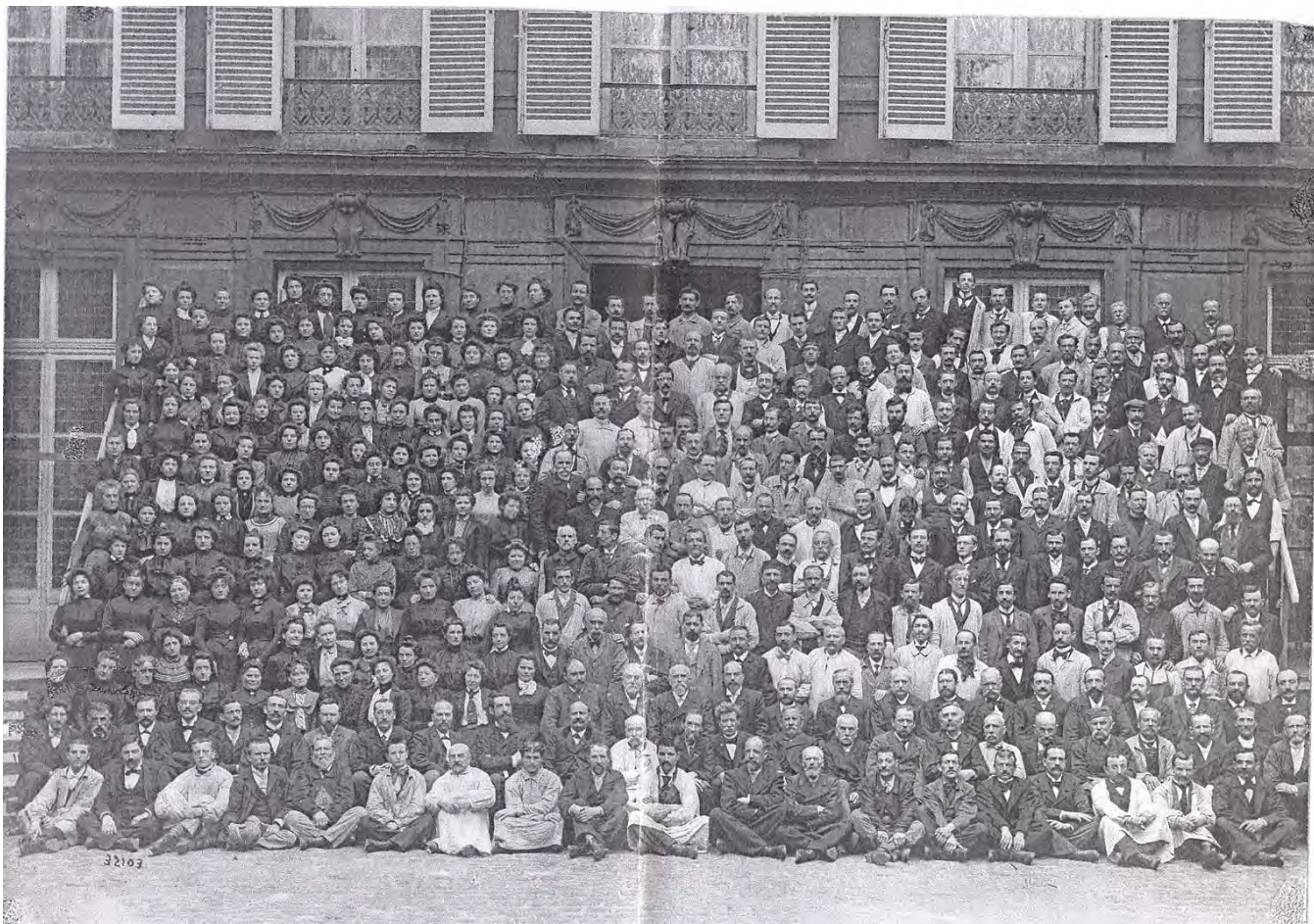
¹²⁵⁰ *Ibid.*

« J'ai dit que Dominique datait de la fondation de la Pharmacie centrale. Je prendrai occasion de ce fait pour vous donner un aperçu sur la chronologie de notre personnel. Le nombre des ouvriers de la première heure va en se raréfiant. En effet, il n'est plus que de quatre ; mais les vingt-deux ans qui bientôt nous séparent de la fondation de notre entreprise, constituent une période assez longue. Après ces employés datant de nos débuts, vient un certain nombre qui comptent de douze à quinze ans de service, puis le gros du personnel qui en compte de cinq à dix. Comme on le voit, la grande masse de nos employés est stable, elle s'attache à l'établissement et se constitue en véritable famille ; on est flatté de lui appartenir et de se dire à la centrale. Je n'ai pas besoin de dire que je suis heureux de ce bon esprit qui règne entre les diverses classes de nos employés¹²⁵¹. » La Pharmacie centrale de France n'était donc pas seulement une coopérative professionnelle, elle était plus que cela. Ce corporatisme elle le transcendait à travers son personnel, elle apparaissait ainsi comme une grande famille, rassemblant pharmaciens et ouvriers au service de la centrale, même si ces derniers n'étaient pas pharmaciens. Cette stabilité du personnel que l'on évoquait à travers ce bilan semble confirmer la volonté de plus en plus marquée de ces grandes entreprises d'enraciner le personnel. On misait avant tout sur la qualification de ces employés. « Quelques-uns par coup de tête ou des causes diverses, nous quittent, mais le plus souvent nous reviennent en nous disant que la centrale est encore la maison où on est le mieux¹²⁵². »

¹²⁵¹ *Ibid.*

¹²⁵² *Ibid.*

Photographie 20. Les employés de la Pharmacie centrale de France groupés autour de leur patron, Charles Buchet (vers 1902¹²⁵³).



Analyse 17. Le personnel est photographié dans l'une des cours de l'hôtel de la rue de Jouy. A gauche le personnel féminin. A droite le personnel masculin.

« Le personnel de la Pharmacie centrale comptait » par ailleurs « dans ses rangs quinze pharmaciens diplômés ». Ces précisions sur le personnel faisaient suite à des « propos malveillants » tenus au sujet de l'entreprise. Selon certains bruits la firme ne s' « attachait pas à » ses « employés », « le titre de pharmacien n'y était point une recommandation »¹²⁵⁴. Le paragraphe sur le personnel était donc aussi une mise au point quant à des critiques adressées à la Pharmacie centrale sur le sort des employés. Ainsi les liens que la firme entretenait avec son personnel, les conditions de travail de ce dernier, son statut, tout cela participait aussi de la réputation d'une firme. L'entreprise cherchait également à montrer qu'elle était aussi soucieuse des compétences de son personnel. Pour cette raison on insistait sur la présence de « pharmaciens diplômés » au sein de l'entreprise. Pouvait-on en effet avoir confiance dans une firme qui prétendait maîtriser les produits de la droguerie alors qu'ils étaient fabriqués par des

¹²⁵³ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

¹²⁵⁴ *Ibid.*

ouvriers non diplômés ? La Pharmacie centrale prétendait prolonger l'identité entre le diplôme et la fabrication des médicaments contrairement à ce qui se passait dans le monde de la droguerie, pourtant elle n'hésitait pas à recruter des ouvriers non pharmaciens. Ainsi la marche vers l'industrialisation portait en son sein des contradictions que certains semblaient pointer du doigt au milieu des années 1870. En insistant sur la stabilité du personnel, l'entreprise cherchait à montrer que c'était aussi un gage de qualification, en tout cas de compétences.

Chaque compte rendu d'assemblée générale comportait un mot à l'adresse des employés. « Notre personnel, aussi bien à Paris que de nos maisons de province, et aussi bien par ses chefs que par ses plus humbles auxiliaires, qui nous a si vaillamment aidé jusqu'alors, animé du meilleur esprit, nous continuera assurément son concours le plus empressé dans ce but¹²⁵⁵», rappelait-on en 1875. De même en 1879 on soulignait que « le personnel » avait « redoublé d'efforts et avait donné la mesure d'un grand dévouement dont les chefs de service avaient donné l'exemple et à leur tête l'infatigable confrère M Philippe »¹²⁵⁶. Tout cependant n'était pas parfait loin s'en faut. « Faut-il nous retourner vers le personnel, les mille et un détails de l'administration, de la fabrication et des expéditions ? Nous sommes contraints d'avouer qu'à côté d'excellentes habitudes, de dévoués collaborateurs, d'employés très méritants, il y a un grand effort à faire, des errements à modifier, des progrès à réaliser, du zèle à stimuler et du zèle à calmer »¹²⁵⁷.

3. La politique sociale en faveur du personnel.

La mise en place, à partir de 1862-1863, d'une caisse en faveur des invalides de la Pharmacie centrale montra les préoccupations relativement précoces de l'entreprise en matière d'accident du travail. « La Pharmacie centrale a parmi ses employés, des hommes dévoués qui, bien que n'appartenant pas au corps pharmaceutique par le diplôme qui confère le titre de pharmacien, rendent d'éminents services à la pharmacie en général et à la Pharmacie centrale en particulier ¹²⁵⁸». Le paternalisme savait aussi reconnaître les mérites de ses serviteurs les plus dévoués, il était aussi capable d'altruisme. « Ces employés ; pleins de zèle, attachés à l'établissement, à la prospérité duquel ils contribuent, peuvent contracter des infirmités dans l'exercice de leurs fonctions ; ils peuvent, en vieillissant, avoir besoin d'aide, de secours ; devons-nous les renvoyer sans ressources ? Evidemment non et cette généreuse pensée qui est la vôtre sans doute a inspiré à notre directeur et à votre conseil de surveillance la création d'une caisse des invalides de la Pharmacie centrale, et une somme de 1000 francs a été attribuée à son organisation. »¹²⁵⁹ L'industrialisation accompagna ainsi le développement des systèmes de protection

¹²⁵⁵ AG de la PCF, 1875.

¹²⁵⁶ AG de la PCF, 1879.

¹²⁵⁷ *Ibid.*

¹²⁵⁸ AG de la PCF, 1863.

¹²⁵⁹ *Ibid.*

sociale. « Les accidents du travail deviennent ainsi le lieu privilégié de la mise en œuvre des technologies consacrées aux risques atteignant les personnes »¹²⁶⁰. Les entreprises furent l'un des terrains d'application de ces embryons de politique sociale. Il est intéressant de noter que la politique de protection que rêvait d'instaurer la firme était relativement large. Celle-ci s'intéressait en effet aux infirmités que pouvaient contracter les ouvriers, mais également à leur vieillesse. Au sein de cette cellule de production qu'était l'entreprise il existait clairement un devoir de réciprocité entre le patron et ses employés. Le social serait le terrain de cette réciprocité.

Cette préoccupation nouvelle pour les invalides s'inscrivait dans un contexte tout à fait particulier marqué par l'intérêt de l'Etat pour cette « question sociale ». Bernard Gibaud évoque la « prééminence du social »¹²⁶¹ au sein de la Seconde République. Cet intérêt pour la « question sociale » déboucha sur le vote de la loi du 18 juin 1850 instituant une caisse nationale pour les retraites que nous avons déjà mentionnée. Or cette loi constituait aussi un « banc d'essai pour les accidents du travail »¹²⁶². Déjà l'année précédente « les pouvoirs publics avaient introduit une clause obligeant les entrepreneurs à mettre en réserve un centième du prix d'adjudication pour assurer la gratuité des soins à l'hôpital ou à domicile et garantir la moitié du salaire des ouvriers victimes d'accidents du travail ou ayant contracté une maladie professionnelle ». La loi de 1850 marqua une étape supplémentaire qui, malgré quelques lacunes, traduisait l'entrée de la notion d'accident « dans le domaine légal »¹²⁶³.

Le second Empire accéléra la prise de conscience de l'accident du travail comme d'un « risque majeur de dysfonctionnement dans la relation « capital/travail »¹²⁶⁴. Plus largement des compagnies minières comme celle des Mines de Loire étudiée par Pierre Guillaume surent développer des politiques « sociales » en faveur de leurs employés. Le meilleur signe de cette évolution des mentalités fut la jurisprudence. François Ewald mentionne en particulier l'arrêt du 21 juin 1841 « qui énonce que les obligations patronales ne se réduisent pas au seul échange d'un salaire contre un service, qu'en dehors et au-dessus de ses obligations contractuelles, le patron doit satisfaire à un autre type d'obligation, une obligation de sécurité »¹²⁶⁵. « Toute supériorité oblige, toute supériorité doit s'expier par le dévouement du social. On parle aussi du régime du patronage¹²⁶⁶ ». Au reste les premières compagnies d'assurance collective comme la préservatrice (10 août 1861) ne se privèrent pas de rappeler, dans leurs publicités, que les tribunaux étaient particulièrement sévères à « l'encontre des employeurs »¹²⁶⁷.

¹²⁶⁰ GIBAUD (Bernard), *Mutualités, assurances, (1850-1914)*, Paris, Economica, 1998, p 43, 216 p.

¹²⁶¹ *Ibid*, p 24.

¹²⁶² *Ibid*, p 28.

¹²⁶³ *Ibid*, p 29.

¹²⁶⁴ *Ibid*, p 70.

¹²⁶⁵ EWALD (François), *L'état providence*, Paris, Grasset, 1986, p 101, 608 p.

¹²⁶⁶ *Ibid.*, p 110.

¹²⁶⁷ GIBAUD (Bernard), *Mutualités..., op. cit.*, p 47.

La Pharmacie centrale participait de cette « rupture épistémologique » dans l' « approche de la question sociale »¹²⁶⁸ évoquée par Bernard Gibaud. Les « rapports «inter-individuels sur le marché libre du travail, acquièrent, désormais une dimension collective ». L'entreprise formait un tout, un collectif. Si les actionnaires consommateurs étaient importants, les employés, du fait de leur qualification et de leur dévouement, contribuaient aux bons résultats de la firme. L'émergence de cette conscience collective imposait au patron des obligations à l'égard de ses ouvriers. Le développement de ce patronage se traduisit par une individualisation du patron. Des passages témoignaient de cette émergence d'une « conscience de soi dans le patronage comme personne et volonté particulières, comme d'une autorité. Le patron ne doit pas se concevoir comme une sorte de fonctionnaire interchangeable ; il ne doit pas chercher à s'effacer derrière sa fonction, à s'abriter derrière elle. Il doit au contraire chercher à l'individualiser au maximum, à faire de sa fonction un mode d'expression de sa propre personnalité. Il doit manifester son ascendant. »¹²⁶⁹ Pour François Ewald ce développement du patronage est à relier à la politique d'industrialisation de la France voulue par le gouvernement. « Dans ce cadre l'industriel n'est plus seulement une personne privée n'ayant à poursuivre que la satisfaction de son propre intérêt, il est institué comme personne publique. Sa fonction n'est pas seulement économique elle est aussi politique. » Faire en sorte que l'industriel intègre dans sa stratégie économique des responsabilités politiques, tel est l'objectif du dispositif gouvernemental.¹²⁷⁰ L'accident, l'infirmité de l'ouvrier mettaient en jeu la responsabilité du patron. La Pharmacie centrale ne pouvait renvoyer ses ouvriers « sans ressources ».

Il n'est pas exclu que le développement de ces aides ait cherché à écarter une possible intervention des assurances privées. Outre la Préservatrice, d'autres compagnies d'assurance se développaient (la sécurité générale, 1865)¹²⁷¹. Ainsi, bien avant les premières lois protégeant les salariés de l'industrie qui dataient des années 1880¹²⁷², le sentiment d'un devoir moral et surtout la volonté de fidéliser la main d'oeuvre se faisait jour dans certaines entreprises et chez certains dirigeants, comme ceux de la Pharmacie centrale. Cette caisse était somme toute relativement limitée dans ses objectifs, puisqu'elle ne concernait que les invalides, les employés qui contractaient des « infirmités », on pouvait donc difficilement parler d'une caisse de retraite. Elle confirmait cet idéal de segmentation des risques initié dès 1850 d'après Bernard Gibaud. En se concentrant volontairement sur les seuls secours aux infirmes l'entreprise cherchait clairement à en limiter la portée. Au reste si le travail à la Pharmacie centrale pouvait présenter quelques risques ceux-ci n'étaient sans doute pas aussi étendus que dans les mines¹²⁷³ ou d'autres secteurs. Cette assertion pourrait être confirmée par l'analyse de la fréquence des accidents,

¹²⁶⁸ *Ibid.*, p 48.

¹²⁶⁹ EWALD (François), *L'Etat... ,op. cit.*, p 125.

¹²⁷⁰ *Ibid.*, p 117.

¹²⁷¹ GIBAUD (Bernard), *Mutualités...,op. cit.*, p 50.

¹²⁷² *Ibid.*, p 71.

¹²⁷³ GUILLAUME (Pierre), *La Compagnie des Mines de Loire (1845-1854)*, Mémoire de Thèse, Clermont-ferrand, 1964, 385 p.

ou des cas d'infirmité au sein de la firme. Nous en sommes réduits dans ce cas aux comptes rendus d'assemblée générale qui montrent que ces accidents étaient ponctuels, même si la création de la caisse de secours des invalides de la pharmacie centrale était une réponse à un accident en particulier. Ainsi la même année on vota une « somme de 100 francs pour indemnité au chauffeur, qu'une chute grave avait empêché de reprendre ses fonctions et d'obtenir le même salaire qu'auparavant. »¹²⁷⁴ Politique sociale certes mais dont il ne fallait pas exagérer la portée. Celle-ci était ponctuelle, limitée aux seuls invalides. Elle traduisait cependant une préoccupation de l'entreprise pour ses employés ainsi que la volonté de les fixer, de les attacher à la firme.

Dès 1865 la caisse des invalides, « véritable société de secours mutuels pour nos employés était organisée et fonctionnait¹²⁷⁵ ». Cette caisse pour les invalides de la Pharmacie centrale fut mise en place en même temps que le principe de participation des employés aux bénéfices de l'entreprise. Le contexte s'y prêtait, le second Empire tentait de développer au même moment une politique sociale en faveur des ouvriers. « Pour cette caisse » la direction demandait « 500fr chaque fois que l'inventaire aurait démontré un rendement d'au moins 10%, sans compter d'autres revenus que l'entreprise fournirait » (...). Il s'agissait de « 500 francs en tout annuellement et non (...) de 500 francs par franc d'excédent d'intérêt-dividende »¹²⁷⁶. Il s'agissait de faire profiter les ouvriers de cette dynamique de croissance que connaissait l'entreprise en ce milieu des années 1860. Le système n'était pas sans rappeler les initiatives d'Alfred de Courcy. Dès 1850 celui-ci tira une certaine notoriété de sa « caisse de retraite et de prévoyance en faveur des employés du groupe des assurances générales. » Il avait imaginé un « prélèvement annuel de 5% du solde bénéficiaire de l'exercice qui ouvrait pour chaque employé un compte individuel¹²⁷⁷. »

On tentait de jouer la carte de l'émulation et d'encourager les ouvriers à produire toujours plus. Le système rappelait celui développé par les grandes compagnies minières comme la compagnie des mines de Loire, surtout après 1848¹²⁷⁸. « On faisait miroiter de mirifiques avantages de participation des employés aux bénéfices. » Le conseil proposait ainsi aux ouvriers la distribution de 15% des sommes disponibles après l'attribution de 40 fr par action. Or, comme le note Guillaume, les dividendes étant le plus souvent inférieurs au seuil fixé, la compagnie ne s'engageait pas à grand-chose. Il s'agissait surtout de propagande, l'objectif étant de vanter comme un possible l'idée d'association des ouvriers aux bénéfices. Cette caisse des invalides n'était pas le seul fait de la maison parisienne. Elle fut aussi appliquée à Lyon. Dorvault avait « fait l'application de son règlement aux employés de la succursale de Lyon, et c'était justice, car ceux qui étaient sous la direction de M. Richard n'étaient pas moins méritants

¹²⁷⁴ AG de la PCF, 1863.

¹²⁷⁵ Extrait du PV de l'AG de la PCF, 1865.

¹²⁷⁶ *Ibid.*

¹²⁷⁷ GIBAUD (Bernard), *Mutualités...*, op. cit., p 76.

¹²⁷⁸ GUILLAUME (Pierre), *La compagnie...*, op.cit., p 152.

que ceux de la maison mère¹²⁷⁹. » On espérait « que cette caisse contribuerait à attacher des employés » à la firme, « qui sauraient que la Pharmacie centrale venait en aide à ceux qui faisaient partie de son personnel, quand la maladie ou les infirmités venaient les contraindre au chômage ou au repos ». La question était de savoir dans quelle mesure les ouvriers et employés cotisaient à cette caisse. S'agissait-il d'une véritable société de secours mutuels ou bien s'agissait-il d'une société qui fonctionnait essentiellement sur le mode du patronage ?

Ces différentes politiques sociales de l'entreprise en direction des employés semblaient inséparables d'une forme de patronage. « Le patronage, c'est l'état de chose qui se produit quand les chefs jouissent du respect et du dévouement de leurs ouvriers, et quand ceux-ci peuvent compter qu'une protection affectueuse aidera à conjurer les effets de leurs vices et de leur imprévoyance ». Le patronage vise à une socialisation des travailleurs dans l'entreprise. (...) c'est la justification sociale et morale d'une société hiérarchique¹²⁸⁰ ». Dorvault soulignait que la caisse des invalides de la pharmacie était une « bonne mesure d'administration ». Il ne fallait pas écarter l'hypothèse d'une gestion pragmatique. Peut-être l'entreprise faisait-elle face à des revendications ? Peut-être s'agissait-il d'une demande des employés ? Ce n'est pas à exclure. Il ne faut pas non plus exclure une explication plus « sociale », liée à une vision « bourgeoise » de l'ouvrier qu'il est nécessaire d'« éduquer » moralement à une certaine prévoyance. Il est incontestable en tout cas que la création d'une caisse des invalides montre qu'il s'agissait d'un travail pénible, dans lequel un accident pouvait arriver, provoquant l'invalidité. La Pharmacie centrale de France augmentait sans doute ses rythmes de production, demandait un travail plus important à ses employés. En ce sens la participation aux bénéfices apparaissait comme une contrepartie des efforts accrus que demandait au même moment l'entreprise à ses employés.

La caisse pour les invalides connaissait un succès plus important que la caisse de secours pour les pharmaciens malheureux. Elle « progresse d'une manière sensible¹²⁸¹. » On sait par ailleurs que « le capital de la caisse de nos invalides de Paris atteint le chiffre de 10 000 francs ; c'est assurément un résultat, si on songe qu'elle n'a que six ans de fondation¹²⁸². » on ne saurait donc réduire cette politique à une simple campagne de propagande vantant la générosité du patron. « Il nous est venu à la pensée que nous pourrions rendre cette institution plus fructueuse encore pour nos employés. Ne pourrait-on, en effet, trouver une combinaison par laquelle ces fonds, participant, aux avantages des actions, nos employés deviendraient en quelque sorte actionnaires et encore plus intéressés qu'ils ne le sont à la prospérité de l'établissement ? Si cette idée, que je ne fais qu'émettre aujourd'hui, nous vous en proposerons ultérieurement l'application. »¹²⁸³ Cette idée n'était pas neuve. Comme nous l'avons déjà

¹²⁷⁹ AG de la PCF, 1865.

¹²⁸⁰ GUESLIN (André), *L'invention de l'économie sociale*, Paris, Economica, 1987, p 77, 340 p.

¹²⁸¹ Extrait du PV de la PCF, 1867.

¹²⁸² Extrait du PV de la PCF, 1869.

¹²⁸³ *Ibid.*

souligné précédemment elle était déjà le fait des compagnies minières, même si c'était à l'état d'ébauche. Ce qui est intéressant c'est de constater que ces théories progressent parmi des couches sociales réputées très individualistes de la petite bourgeoisie comme les pharmaciens. Au sein de la Pharmacie centrale ce projet de récompenser les employés méritants ne datait pas de 1869. A ce sujet il faut rappeler que dès la fondation de l'entreprise, Dorvault avait évoqué une possible participation des « élèves en pharmacie » mais également des « autres employés » à la Pharmacie centrale de France. « Plus tard si cela est possible, les élèves en pharmacie, voire même les autres employés, seront appelés à bénéficier de quelques dispositions spéciales. Ce sera les intéresser aux progrès de l'institution. » L'idée fut reprise en 1857. Dorvault envisagea une politique particulière de récompense. « Ces améliorations certes iraient bien plus vite, si aux employés méritants que comptaient déjà notre établissement, je pouvais adjoindre certaines têtes de service, certaines capacités hors ligne, comme il les faut pour faire ressortir et développer notre œuvre. Mais les hommes aux aptitudes appropriées à notre service, comme je le comprends, sont difficiles à trouver »¹²⁸⁴. Le patronage était sélectif, s'appuyant sur une philosophie méritocratique. Le projet était double. Il s'agissait bien de récompenser les meilleurs mais aussi de susciter l'émulation chez les travailleurs pour qu'ils augmentassent leur productivité, leur rendement. Il ne faut pas s'y tromper cette politique de récompenses visait à favoriser l'apparition de têtes de service.

A mesure que l'entreprise se développait, les employés devenaient des rouages essentiels. La Pharmacie centrale de France, cherchant à renforcer sa productivité, mit en place une politique de gratifications pour ses employés. Elle réfléchit à l'extension des principes coopérateurs sur lesquels était fondée la Pharmacie centrale à son personnel de la maison de Paris mais également de la succursale de Lyon. Pour Dorvault « admettait à une participation sur les bénéfices, dans des conditions déterminées, ceux de nos principaux employés de Paris et de Lyon dont les services nous semblaient comporter cette faveur » était avant tout une mesure de « bonne administration ». « Les intéresser aux succès de nos affaires, c'était les encourager¹²⁸⁵. » Les années 1862/1863 furent ainsi marquées par des mesures à tendance à la fois sociales et paternalistes. La PCF incarnant la profession, il était important de récompenser son personnel qui œuvrait pour la profession en son entier. Cette mesure visait clairement à susciter l'émulation chez les employés de Paris et de Lyon.

Nous étions à l'évidence dans une entreprise de rationalisation du social, inséparable d'une rationalisation de la production pour reprendre les expressions de Jacques Donzelot. Pour le sociologue l'extension des pratiques assurantielles au monde de l'entreprise s'inscrivait dans « cette volonté de rationaliser le social »¹²⁸⁶. « L'irrationalité dans la production trouve sa source dans l'esprit de profit

¹²⁸⁴ AG de la PCF, 1857.

¹²⁸⁵ AG de la PCF, 1863.

¹²⁸⁶ DONZELOT (Jacques), *l'invention du social*, Paris, Fayard, 1984, 263 p.

individuel, la rationalité sociale visera à réduire celle-ci en mettant toujours en avant le principe du collectif. » Cette mise en avant du collectif dépassait le simple cadre coopératif pour englober les employés de la Pharmacie centrale, pièce essentielle dans le processus de production. Les politiques sociales mises en place au sein de ces entreprises étaient inséparables des objectifs économiques qu'elles poursuivaient à savoir l'augmentation de la productivité.

Ce projet de participation des employés aux bénéfices des entreprises avait souvent été au cœur des utopies du XIXe siècle, notamment chez les saint-simoniens, mais pas seulement. « La participation aux bénéfices a souvent été rêvée par les saint-simoniens parce qu'elle atténuerait la misère, sans remettre en cause le rôle du chef d'entreprise. » Ces participations rappelaient «le profit-sharing des anglo-saxons, pouvant déboucher sur une véritable association (co-partnership). (...) Les travaux théoriques dans la matière note Gueslin ne sont cependant pas poussés très loin. C'est l'expérimentation qui nourrit la réflexion.¹²⁸⁷ » Jacqueline Russ insiste également sur l'apport théorique de Saint-Simon à ce niveau¹²⁸⁸. D'autres expériences jaillissaient au même moment comme « les expérimentations fouriéristes de Godin au familistère de Guise qui eurent un grand retentissement dans les milieux industriels »¹²⁸⁹. Selon André Gueslin « elles devinrent des références incontournables en matière de participation aux bénéfices ». « Une autre expérience souvent citée mais cette fois, sur le mode libéral, est celle de la compagnie des chemins de fer d'Orléans qui, à partir de 1844, distribua 15% des bénéfices nets après attribution de dividendes aux actionnaires¹²⁹⁰. » Il reste cependant difficile de déterminer dans quelle mesure Dorvault a pu être ou non influencé par telle ou telle expérience.

Ces gratifications-participations devinrent réalité à partir de 1863. Elles s'élevèrent alors à « 9 468 francs » somme qui «représentait les participations que certains employés avaient dans les bénéfices » de l'entreprise. Le conseil de surveillance avait « accueilli avec empressement cette proposition qui aurait » l'« assentiment » des sociétaires, « tant elle était juste, équitable, et tout dans l'intérêt de la Pharmacie centrale¹²⁹¹ ». Cette volonté de mettre en place un système de récompenses pour les employés les plus méritants sembla s'accélérer dans les années 1864-1865. « Notre personnel a, en général, dans

¹²⁸⁷ GUESLIN (André), *l'invention...*, *op. cit.*, p 103. Il mentionne le cas de la firme Leclair qui admet les ouvriers à la copropriété par le biais d'une société de secours mutuels. Les ouvriers reçoivent en partage 75% des bénéfices nets : 50% en espèces au prorata du travail, plus exactement des salaires versés et 25% à une caisse de pensions viagères.

¹²⁸⁸ Dans « les fragments de l'Organisation sociale (1825) (...) la classe des prolétaires apparaît comme groupe responsable. » Etablir l'organisation la plus avantageuse au plus grand nombre est maintenant possible à cause de la maturité de « la dernière classe de la société ». Les membres de celle-ci peuvent désormais être admis comme sociétaires. « La classe des prolétaires étant aussi avancée en civilisation fondamentale que celle des propriétaires, la loi doit les classer comme sociétaires » (Saint-Simon, *De l'organisation sociale*). Comme le note RUSS « le prolétariat est conçu comme responsable, certes, mais évoqué dans une structure pyramidale, reconnaissant la supériorité des chefs de travaux industriels, un prolétariat encore objet, dans l'optique du Nouveau christianisme. » RUSS (Jacqueline), les pré-marxistes en France, *op. cit.*, p 78

¹²⁸⁹ GUESLIN (André), *l'invention...*, *op. cit.*, p 103.

¹²⁹⁰ *Ibid*, p 103.

¹²⁹¹ AG de la PCF, 1863.

cette dernière année, plus particulièrement encore que dans les années précédentes, donné des preuves de dévouement à notre établissement et à moi personnellement, pendant la longue maladie que je viens de faire, en faisant face de son mieux à tous les besoins du service¹²⁹². La politique de gratification qui chercha à se transformer par la suite en politique de coopération pour les employés de la Pharmacie centrale avait trouvé ses origines dans cette période de vacance du pouvoir à la tête de l'entreprise. Lucide, Dorvault reconnut en effet que si l'entreprise avait pu continuer à fonctionner c'était du fait des employés. Plus précisément un événement avait marqué le gérant de la Pharmacie centrale qu'il relata lors de l'assemblée générale de 1864. « Ayant remarqué que dans les commandes hebdomadaires des besoins de notre fabrique de Courbevoie, notre contremaître avait, à plusieurs reprises, réclamé qu'on lui demandât beaucoup de produits, afin d'avoir pour lui et son monde beaucoup d'occupation, considérant d'autre part l'amour-propre qu'il mettait à nous livrer de beaux produits et la bonne tenue de ses magasins et laboratoires, par un ordre du jour, j'ai mis la conduite de cet employé laborieux et dévoué en exemple au personnel entier de l'établissement, et lui ai accordé une gratification comme témoignage de satisfaction. La plupart de nos chefs de service étaient aujourd'hui intéressés dans les bénéfices¹²⁹³. » L'exemple de ce chef de service était symptomatique de la philosophie qui entourait les projets sociaux de l'entreprise : renforcer l'émulation, encourager à la productivité. Une telle mesure consacrait également la généralisation de la coopération aux employés de la Pharmacie centrale. Dorvault, en gestionnaire avisé savait que de telles récompenses ne pouvaient que fidéliser le personnel et accroître la production. La rentabilité de la Pharmacie centrale dépendait aussi de l'efficacité du personnel. On récompensait donc le zèle, le dévouement.

A partir de 1865 Dorvault chercha à améliorer ce système des participations. Il « était préférable » selon lui « de remplacer les étrennes qu'il donnait chaque année aux hommes de peine, garçons de laboratoire, femmes de services de la Pharmacie centrale par une participation à ses bénéfices. « Déjà », rappela Dorvault aux sociétaires, « vous avez admis le principe des participations que le vous ai proposé, d'accord avec le conseil, pour nos anciens et principaux employés. Aujourd'hui, je viens vous proposer une disposition qui permettra à tous les autres de participer, quoique dans une mesure modeste, à la prospérité de notre maison. » Pour Dorvault donc il fallait établir une « participation générale » qui « s'étendrait à tous les employés sans exception, à l'exclusion cependant de ceux auxquels il était accordé déjà un prélèvement sur ces mêmes bénéfices ».

Le gérant proposa « de la fixer à 500 francs de dividende par franc attribué aux actionnaires après le prélèvement de 10% ». On avait « lieu de croire que la prospérité de la Pharmacie centrale ne ferait que prendre de l'accroissement, il devrait en résulter nécessairement que ces 500 francs suivraient une progression proportionnelle. Ainsi cette année qui devait produire 13% aux actionnaires, (...) il y aurait

¹²⁹² AG de la PCF, 1864.

¹²⁹³ *Ibid.*

une somme de 1500 francs à répartir au marc le franc entre les employés de la Pharmacie centrale de France, mais seulement au mois de janvier. » L'amélioration des résultats de l'entreprise devait bénéficier aux employés dans leur ensemble. On ne saurait donc ramener l'œuvre sociale de la Pharmacie centrale à une simple opération de propagande. « Cette mesure, qui est la démocratisation des résultats du travail » devait permettre de distribuer un petit pécule « au premier de l'an, aux employés de tous ordres : commis, ouvriers, ouvrières, qui n'ont pas d'autre participation et au prorata de leur traitement. Pour y avoir droit il faudrait avoir au moins neuf mois de service dans l'établissement¹²⁹⁴. (...) Notre prospérité devait valoir quelque chose, d'abord à ceux qui en étaient les artisans, ensuite aux déshérités de la famille. Ce n'était qu'ainsi que s'honorait et que se justifiait le succès expliqua Dorvault. « Tel est le principe qui nous dirige dans ces diverses fondations »¹²⁹⁵. Si Dorvault prit de telles mesures c'était avant tout dans le but d'augmenter les bénéfices de l'entreprise. Pour Dorvault le travail accompli par les ouvriers de l'entreprise au service de la Pharmacie centrale de France tendait à supprimer les oppositions entre ouvriers et pharmaciens. Il y avait une sorte de symbiose, de fusion des intérêts, du capital et du travail. L'intérêt général, celui de la Pharmacie centrale de France, commandait d'intégrer les ouvriers aux résultats de l'entreprise. Il était intéressant de constater que cette prise de participation visait à fidéliser les employés au sort de l'entreprise. Ce qui détermina d'ailleurs la distribution ou non des étrennes ce fut à la fois le rendement, le travail, mais aussi la fidélité à l'entreprise, l'attachement au patron. Si les ouvriers avaient l'espoir de recevoir des gratifications il était dans leur intérêt d'augmenter la production de l'entreprise. A l'inverse il était dans l'intérêt des pharmaciens d'accepter la distribution de gratifications, d'étrennes car ces mêmes ouvriers faisaient leur les intérêts de la profession. La Pharmacie centrale de France incarnait ainsi la « néantisation » des oppositions entre pharmaciens et employés¹²⁹⁶. Il faut cependant bien prendre soin de préciser que cette participation ne signifiait pas que les employés devenaient actionnaires de l'entreprise. De ce point de vue il y avait une hiérarchie claire à maintenir entre les pharmaciens, les chefs de service et les employés de la Pharmacie centrale de France. Dorvault ne cacha pas que les participations étaient modestes. Certes Dorvault évoqua une démocratisation des résultats du travail, mais il ne faut pas oublier que cette démocratisation était aussi un moyen pour renforcer le contrôle sur les employés et pour maintenir le contrôle social. Les participations étaient hiérarchisées à l'image de la pyramide que constituait l'entreprise.

Le développement de cette politique de gratification visait aussi à rappeler aux ouvriers qu'il existait des

¹²⁹⁴ Ibid.

¹²⁹⁵ AG de la PCF 1865.

¹²⁹⁶ Tout comme chez Saint-Simon, Les textes de l'industrie écrits entre 1816 et 1818 n'accordent pas une très grande place aux contradictions. Le travail ; dont on a vu qu'il est création au sens le plus général du terme, « néantise » les oppositions et uniformise la classe industrielle. L'industrie est une. Tous les membres sont unis par les intérêts généraux de la production. Saint-Simon n'appréhende pas de véritables failles dans le bloc des industriels, ensemble où tous les intérêts convergent ». RUSS (J.), pour connaître la pensée des précurseurs de Mars, Paris-Bruxelles-Montréal, Bordas, 1973, p 75-76.

objectifs à atteindre et une hiérarchie à respecter dans l'entreprise. Comme le rappellent Haupt et Crossick « tandis que les petits employeurs cherchaient à séparer les travailleurs journaliers de leur rôle traditionnel dans l'organisation de la production, le conflit se cristallisa de plus en plus sur la question de l'autorité sur le lieu de travail. Cela pouvait inclure la mécanisation, l'accélération, le rôle des contremaîtres et la cadence de la semaine de travail »¹²⁹⁷. (...) Au cours de la première partie du XIXe siècle, le conflit s'étendit aux industries les plus pressurisées, (...). L'action au sein de l'industrie était une réponse plus courante (que la grève). (...) La notion du "bon patron" devenait à présent importante pour le journalier résistant au changement ». Ces politiques sociales étaient donc aussi inséparables de tensions sociales qui existaient au sein de l'usine.

Plus largement « dans la France bourgeoise du XIXe le patronat industriel, comme la classe des notables propriétaires à laquelle il s'identifie du reste partiellement, est appelé à jouer un grand rôle de corps intermédiaires, de relais de l'autorité entre le gouvernement et les citoyens. Certes c'est d'abord au niveau de l'entreprise, au sein d'un système de production, que l'autorité apparaît comme une nécessité interne et organique. Mais, du même coup, l'entreprise prend rang, avec la famille, la religion et de concert avec l'administration, la justice et l'armée, parmi les institutions qui assurent de façon indissociable la prospérité des intérêts privés et la tranquillité publique. Sa fonction économique ne le sépare pas de la fonction d'encadrement social »¹²⁹⁸. Les passages précédents confirment cette volonté de redéfinir les rapports patron/ouvriers sur une autre base que celle du salaire. Comme le rappelle Ewald « la stratégie du patronage consiste à substituer au couple Travail/Salaire un rapport de services. La stratégie patronale va consister à intégrer le paiement du salaire dans des tactiques multiples de la rémunération. »¹²⁹⁹

Les subventions, gratifications, participations s'intégraient pleinement dans une économie du patronage. Si « le salaire est l'instrument économique de la production, la subvention est l'instrument social du patronage ». « Avec la subvention on entre dans la rétribution d'un service. De ce point de vue on peut dire que toute l'économie du patronage consiste à réinscrire l'économie du travail dans une économie de services, que les pratiques du patronage visent à substituer à l'échange travail/salaire,

¹²⁹⁷ HAUPT (H.G.) et CROSSICK (G), *the petite bourgeoisie...*, *op. cit.*, "As small employers sought to separate journeymen from their accustomed role in the organisation of production, conflict increasingly revolved around the question of authority in the workplace. This could involve mechanisation, speeding up, the role of supervisors, and the regularity of the working week"¹²⁹⁷ (...). During the first half of the nineteenth century, conflict spread in the more pressurised trades, (...). Industrial action was a more common response (than strike). (...) « The notion of the "good master" now became important for journeymen resisting change. Most masters felt they had little choice, and conflict grew as employers struggled to assert control of the workplace. Bitter industrial disputes in the sheffield cutlery trades made the town renowned for trade union conflict. The dispute in the file making trades in 1866, in which large and small employers joined together in conflict between with 4 000 men, was ostensibly about wages but in reality about the introduction of machinery". p 171.

¹²⁹⁸ F. EWALD, *L'Etat...*, *op. cit.*, p 118-119.

¹²⁹⁹ *Ibid.*, p 130.

l'échange subvention/service¹³⁰⁰. » C'était toute la problématique générale de la rémunération qui évoluait. Il s'agissait clairement d'« instituer des modes de rémunération qui fussent tels que, du point de vue de l'économie de la production, le salaire de l'ouvrier fût toujours lié et proportionné à son travail, à la productivité et à la qualité de ce travail, et que, du point de vue social, ils évitassent la dissipation par l'ouvrier de ses revenus, qu'ils prévinsent son imprévoyance et garantissent avec sa sécurité, la permanence des engagements¹³⁰¹. » On reliait ainsi la rémunération de l'ouvrier à sa productivité globale.

« Ne serait-il pas possible de faire mieux encore pour nos employés ? Au lieu de cette somme en bloc, qui leur est allouée et fournie par le 1% prélevé sur nos bénéfices lorsque l'intérêt dividende s'élève au-dessus de 10%, ne pourrions-nous leur donner une participation et plus directe et plus forte, en faire en un mot de véritables coopérateurs ? » Il ne s'agissait donc plus de faire des employés de simples participants aux bénéfices. On cherchait à faire des employés de véritables actionnaires de la Pharmacie centrale, en faire selon l'expression de Dorvault des coopérateurs. A ce titre argumentait de façon un peu spéceieuse Dorvault, « ce serait de la coopération à deux degrés que nous ferions ainsi : d'abord par rapport à vous, ensuite envers notre personnel. Dans ce système, chaque employé étant directement intéressé, aurait le droit et le devoir de défendre le surcroît de rémunération dont son travail et ses soins lui donnent la légitime espérance. Si vous trouvez ce système, je ne dis pas plus équitable, car on ne doit aux gens que ce qui est convenu, mais meilleur au point de vue de l'émulation et de la sauvegarde de vos propres intérêts, et si moi-même j'acquiers la certitude par un plus mûr examen, par la conduite de notre personnel à s'en montrer plus digne, que cette mesure est d'une bonne administration, je vous en proposerai ultérieurement l'adoption. »¹³⁰² Voilà un contournement des statuts de la Pharmacie centrale de France. Il s'agissait donc de faire des employés souvent non pharmaciens des actionnaires de l'entreprise. Au même moment (1867) Jean-Baptiste Godin réfléchissait à un système de participation des employés aux bénéfices¹³⁰³.

« Permettez-moi messieurs de vous faire connaître, par une légère indiscretion, un acte qui honore la

¹³⁰⁰ *Ibid.*, p 132.

¹³⁰¹ *Ibid.*

¹³⁰² AG de la PCF, 1867.

¹³⁰³ « Dans l'esprit du fondateur, il s'agissait de préparer le personnel à l'association. Il cherchait une formule pour faire participer les travailleurs aux résultats de l'entreprise. Au départ au moins, la démarche semblait assez proche de celle du patronat philanthrope. En pratique, il poursuivait le projet fouriériste fondé sur une répartition ternaire. Pour rémunérer la quantité de travail, il introduisit le salaire aux pièces qui, compte tenu des pratiques de l'époque, pouvait paraître un progrès. Il prit en compte la contribution de chacun à l'accroissement des richesses. Godin mit en place un système de répartition des bénéfices au profit de ses meilleurs ouvriers et même, à partir de 1877, une forme d'actionnariat ouvrier. Une dernière partie de ses excédents devait servir à récompenser le talent et le mérite, plus précisément le zèle au travail. De 1867 à 1872, il expérimente divers procédés qui révèlent vite leurs limites. Godin croyait au mouvement participationniste, non pas à sa composante patronale aboutissant à une augmentation de salaire décidée unilatéralement mais à sa composante démocratique. Il s'agissait d'associer juridiquement les ouvriers ». In A. Gueslin, *l'invention..., op. cit.*, p 53.

gérance de notre cher directeur. Le hasard l'ayant favorisé dans le tirage des obligations du crédit foncier et l'une d'elles étant sortie avec prime, M. Dorvault a voulu en faire profiter tous ses employés en leur distribuant une part dans ses bénéfices. Il est bien entendu que ce fait se rattache à la fortune privée de notre directeur et non à l'administration de la Pharmacie centrale¹³⁰⁴ ». Dans le même ordre d'idée Dorvault décida de venir en aide aux « victimes de la crise cotonnière ». On vota une somme de « 200 francs pour venir en aide aux ouvriers cotonniers ». « La misère qui frappe une des classes de la population française ne saurait nous trouver indifférents, car tous ont droit à nos sympathies. »¹³⁰⁵ La crise cotonnière était un drame qui avait trouvé un écho dans le public. Il montrait que les pharmaciens étaient soucieux de la santé publique mais aussi plus largement de l'intérêt public et du sort de leurs concitoyens. Après le rachat de la Maison Ménier l'usine de Saint-Denis et ses ouvriers prirent une dimension fondamentale aux yeux de la direction. Or les participations aux bénéfices ne concernaient que les employés des succursales. A l'inverse l'usine de Saint-Denis, qui comptait un nombreux personnel, n'avait « aucune institution de secours ni d'émulation ». « N'étant en communication avec le personnel de Paris que par quelques-uns, leurs membres sont à peu près inconnus les uns aux autres ; on ne peut les secourir avec les mêmes fonds ni les faire voter ensemble C'est pourquoi nous croyons convenable et utile de vous proposer, pour notre personnel de l'usine de Saint-Denis, une caisse de secours à part et un concours annuel pour les plus méritants. La première commencerait à fonctionner au 1^{er} janvier prochain et la deuxième aux époques des concours de Paris ; les conditions en seraient fixées d'ici là. »¹³⁰⁶. Par cette mesure la direction cherchait à témoigner sa reconnaissance à ceux qu'elle appelait les « auxiliaires de sa prospérité »¹³⁰⁷. Parallèlement le Directeur institua avec l'accord du CA « un concours entre les employés »¹³⁰⁸.

4. Vers une coopérative à deux degrés¹³⁰⁹?

Dès 1867 Dorvault chercha à donner à sa coopérative une dimension qui s'affranchissait des limites professionnelles en admettant les « employés comme coopérateurs ». L'objectif était de donner à la PCF « un double effet coopératif »¹³¹⁰. Sans doute Dorvault s'inspirait-il du familistère de Guise fondé par Jean-Baptiste Godin en 1859 (association coopérative du capital et du travail). C'est précisément en 1867 que Godin chercha à « faire participer les travailleurs aux résultats de l'entreprise »¹³¹¹. Son projet était fondé « sur une répartition ternaire. Pour rémunérer la quantité de travail, il » introduisit « le salaire aux pièces qui, compte tenu des pratiques de l'époque, » pouvait « paraître un progrès ». « Godin mit en

¹³⁰⁴ AG de la PCF, 1867.

¹³⁰⁵ AG de la PCF, 1863.

¹³⁰⁶ AG de la PCF, 1869.

¹³⁰⁷ *Ibid.*

¹³⁰⁸ *Ibid.*

¹³⁰⁹ Voir le texte en ANNEXE.

¹³¹⁰ *Ibid.*

¹³¹¹ GUESLIN (André), *L'invention de ..., op. cit.*, p 53.

place un système de répartition des bénéfices au profit de ses meilleurs ouvriers et même, à partir de 1877, une forme d'actionnariat ouvrier. Une dernière partie de ses excédents devait servir à récompenser le talent et le mérite, plus précisément le zèle au travail. » « Godin » crut « au mouvement participationniste, non pas à sa composante patronale aboutissant à une augmentation de salaire décidée unilatéralement mais à sa composante démocratique. Il s'agissait d'associer juridiquement les ouvriers¹³¹² ». Ces « expérimentations » « eurent » d'après André Gueslin « un grand retentissement dans les milieux industriels. Elles devinrent des références incontournables en matière de participation aux bénéfices »¹³¹³.

Parmi les autres expériences de cette nature on peut aussi évoquer celle d'Edme-Jean Leclaire, un entrepreneur en bâtiment. Il s'intéresse aux mécanismes de la participation des ouvriers. En « 1864 il admet les ouvriers à la copropriété par le biais d'une société de secours mutuels ». « Les ouvriers reçoivent en partage 75% des bénéfices nets : 50% en espèces au prorata du travail, plus exactement des salaires versés et 25% à une caisse de pensions viagères. Jusqu'en 1870, seuls les ouvriers permanents connaissant parfaitement le métier et sachant lire et écrire bénéficièrent de la répartition en tant « qu'associés ». Ils n'étaient alors qu'un noyau de 40 à 100 personnes sur un total de 300. Une poignée d'aspirants avaient droit à une gratification selon le bon vouloir du patron¹³¹⁴. Le même système fut développé à la compagnie des chemins de fer d'Orléans. Pour Gueslin ce « réveil de la coopération » est lié « à une prise de conscience des partis d'opposition »¹³¹⁵ et aux « élections républicaines de 1863 ». Parallèlement aux « sociétés de crédit » (la société lyonnaise de crédit au travail fondée en 1865, le Crédit populaire de Anselme Batbie en 1863) se développent des sociétés de crédit mutuel dont certaines cherchent à se constituer en coopératives de production (société de crédit mutuel des ouvriers facteurs de pianos et d'orgues, la vingtaine de sociétés mulhousiennes de crédit mutuel, la société d'épargne et de crédit mutuel des ouvriers bronziers de Paris¹³¹⁶). Des coopératives de consommation se développent comme le magasin d'épicerie (1868), la Fraternelle de Valentigney fondée par Emile Peugeot (1867), la société de consommation de Roubaix (1865). Dans ce cadre les coopératives d'inspiration socialiste sont nombreuses¹³¹⁷ (les boulangeries coopératives, la sincérité créée en 1866 par Pierre Dorian, la revendication créée par Benoît Malon. « La moitié de ces coopératives date de 1863-1869 » signe que l'on est dans une période de dynamisme coopératif intense où les expériences foisonnent.

1868 correspond, au sein de la Pharmacie centrale, à la mise en place du prix Brassac, un concours

¹³¹² *Ibid.*

¹³¹³ *Ibid.*, p 103.

¹³¹⁴ *Ibid.*, p 102-103.

¹³¹⁵ *Ibid.*, p 217.

¹³¹⁶ *Ibid.*, p 218.

¹³¹⁷ *Ibid.*, p 220.

bisannuel de 500 francs. Né à Clermont-Ferrand¹³¹⁸, Brassac avait fait son apprentissage « dans l'officine d'un pharmacien honorablement connu, Mr Choppart »¹³¹⁹. « Etabli à Ambert (...), il passait dans le pays pour un partisan très zélé et très convaincu des idées phalanstériennes ». C'est sans doute pour cette raison que Brassac, également sociétaire de la centrale, décida de faire un legs à l'entreprise. Le choix du premier thème, sur le principe coopératif des sociétés, ne devait rien au hasard, il était en effet lié à la personnalité du donateur, à ses idées. Il était également lié aux orientations de la firme. Huit mémoires furent envoyés cette année-là, signe d'un certain intérêt des pharmaciens pour ces concours. Le mémoire le plus abouti au sujet de la coopération fut celui d'un certain Louis Cosson, entièrement reproduit à la fin du compte rendu de l'assemblée des intérêts professionnels. Aux yeux de Cosson la Pharmacie centrale devait entrer de manière plus aboutie dans la forme coopérative.

Cosson se livrait à une analyse foisonnante des diverses sociétés qui existaient en France mais également en Europe. Par cette enquête approfondie des formes coopératives européennes, il s'agissait clairement de nourrir une réflexion sur ce que l'on pourrait adapter au niveau de la Pharmacie centrale. Aux yeux de Cosson il fallait que le producteur fût aussi propriétaire d'une partie du capital. « Quand l'ouvrier est arrivé au capital, (...) il est vite réconcilié avec l'ordre, la stabilité, l'économie et la prévoyance. » L'agrandissement de l'entreprise, les mutations qu'elle connaissait en terme de structure, de taille devaient pousser Dorvault à réfléchir à des aménagements dans le domaine de la coopération. L'intégration des travailleurs dans les entreprises était l'un des terrains de réflexion majeur de la fin des années 1860. Cosson évoquait les apports de la France en ce domaine comme « la société des facteurs de Pianos », « la société complexe de Beauregard dans l'Isère dont l'origine est phalanstérienne »¹³²⁰. Il mentionnait également les « Fruitières des départements de l'Est et de la suisse¹³²¹ » très largement étudiées par Jean Luc Mayaud. « La fabrication » des fromages nécessite de « grandes quantités de lait que les trop peu nombreuses vaches d'un seul propriétaire ne peuvent fournir. Ce qui n'est pas possible seul le devient (...) en associant le lait des vaches de chacun ». Si initialement la fabrication est effectuée à tour de rôle, elle se fixe ensuite dans une fromagerie « mieux outillé » et « assez vaste pour permettre l'affinage des produits ». La « fruitière est ouverte à la petite exploitation qui peut apporter chaque jour le lait qui lui permet de recevoir un fromage de temps à autre »¹³²². Cette logique collective se maintient et ce malgré les pressions exercées par les commissaires de la République en 1848 pour le partage des terres. Mayaud évoque à cet égard la « république du sel » (nécessaire pour les fromages), une « république de petites, solidaires au sein d'une communauté agraire réactivée, point d'appui des

¹³¹⁸ AG de la PCF, 1868.

¹³¹⁹ *Ibid.*

¹³²⁰ *Ibid.*

¹³²¹ *Ibid.*

¹³²² MAYAUD (Jean-Luc), *La petite exploitation rurale triomphante. France XIXe siècle*, Paris, Belin, 1999, p 129.

spécialisations collectives »¹³²³.

A partir du XVIIIe siècle la fruitière prend une dimension commerciale. La spécialisation des agriculteurs dans les cultures fourragères s'accompagne des progrès de la commercialisation. La « production doit être régulière et de qualité »¹³²⁴. Dans le même temps note Jean-Luc Mayaud « l'association tacite devient plus rigide »¹³²⁵. L'historien a également pu montrer comment ces fruitières devinrent un modèle régional, « conquérant »¹³²⁶ s'étendant aux montagnes, couvrant l'ensemble des plateaux pendant la première moitié du XIXe siècle ». Pour J.L Mayaud ce type d'organisation « constitue une voie originale de maintien de la propriété familiale intégrée à l'économie de marché ». Il est évidemment tentant de faire un rapprochement entre les logiques qui sous-tendent ce monde des petits exploitants agricoles et celui des pharmaciens dont on a vu qu'une grande partie était issue de la province. La coopération à double degré ne pouvait que « diminuer la plaie du paupérisme », « détourner » « les mécontents de la brutale ressource des grèves » (...); « donner aux capacités d'élite un moyen de prendre leur rang¹³²⁷ ». A travers ce mémoire c'est l'image du pharmacien « social » qui se dessine, image qui tranche avec les stéréotypes qui lui sont souvent associés et que Daumier a contribué à immortaliser. Pour Cosson il était évident que l'entreprise devait associer ses travailleurs, ses ouvriers à la répartition des bénéfices. Très tôt donc s'élabora dans le cadre de ce projet coopératif pharmaceutique une réflexion qui se nourrissait des utopies fouriéristes, et qui cherchait à intégrer les travailleurs aux dividendes engendrés par le processus d'industrialisation. Le petit patronat du XIXe siècle s'était donc montré préoccupé par le sort de ces ouvriers. Associer les travailleurs aux dividendes c'était aussi améliorer les capacités de production de la firme. La dimension sociale rejoignait ainsi les intérêts commerciaux de la firme.

Cosson citait le cas « de la maison Henri Briggs, qui exploitait en Angleterre les mines de houille de Wiwood et Methley. Elle s'était volontairement transformée en société coopérative ; son capital avait été divisé en neuf mille actions, dont les versements pouvaient se faire par petits à comptes. A la souscription du tiers de ces actions étaient admis de préférence : 1. les employés et ouvriers de mines ; 2 ; les clients acheteurs de charbon¹³²⁸. » A cet égard le Royaume-Uni et l'Allemagne constituaient des références permanentes des pharmaciens français. Les mémoires témoignaient de la force des transferts et contre-transferts à l'œuvre dans l'espace de l'Europe occidentale. Quant à la France Cosson citait « l'entreprise de peinture et dorure Leclair, Defourneaux et Cie et la fonderie typographique Deberny,

¹³²³ *Ibid.*, p 130.

¹³²⁴ *Ibid.*, p 148.

¹³²⁵ *Ibid.*, p 149.

¹³²⁶ *Ibid.*, p 153.

¹³²⁷ Mémoire de Cosson, 1868.

¹³²⁸ *Ibid.*

établies à Paris¹³²⁹. » On était loin de ce patronat frileux que l'on décrit souvent lorsque l'on évoque le XIXe siècle, patronat replié sur lui-même, dans son hexagone, effrayé par la concurrence européenne. Les réflexions engagées dans le cadre des concours montraient la richesse de la réflexion engagée par les sociétaires de la Pharmacie centrale sur les nécessaires mutations que devaient effectuer les entreprises dans le domaine de la « gestion du social »¹³³⁰.

Aux yeux de Cosson la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise était un signe de modernité, elle s'inscrivait dans une sorte de mouvement social européen qui était le véritable signe d'une coopération totale. Celle-ci ne pouvait être que le fait des élites, d'une bourgeoisie éclairée à l'image des pharmaciens car « la forme coopérative » n'était pas « exclusivement réservée aux classes ouvrières » elle ne pouvait « être le monopole d'une classe¹³³¹. » Cosson rappelait à l'appui de ses analyses les résultats de « l'enquête coopérative » laquelle avait « fait découvrir un grand nombre d'espèces de sociétés coopératives dont on n'avait pas soupçonné l'existence. » Il apparaissait évident qu'aux yeux de Cosson la Pharmacie centrale n'avait pas encore atteint le modèle coopératif dans son essence la plus profonde. La PCF était, d'après l'article 1, « une association exclusive de patrons c'est-à-dire de pharmaciens ». Le paragraphe laissait « trôner despotiquement le capital, représenté par nos actionnaires » et éloignait la PCF « de la coopération dont le but essentiel était de réconcilier tous les agents de production industrielle par une équitable répartition de la fortune réalisée. » la Pharmacie centrale par ses statuts était donc une coopérative inachevée. Les mutations qu'avait rencontrées la firme en matière de personnel devaient pousser la Pharmacie centrale à se lancer résolument dans une réflexion sur une évolution de ses statuts. Il fallait selon Cosson réfléchir à l'intégration de ces auxiliaires salariés en dehors des simples « gratifications et des institutions de prévoyance » et revenir entre autre sur l'article 9 qui excluait ces travailleurs de toute participation. Cette participation des ouvriers aux dividendes devait constituer le « premier jalon de l'économie sociale moderne ». « Dans la Pharmacie centrale poursuivait Cosson les éléments qui concouraient à la production des bénéfices sociaux »¹³³² étaient au nombre de quatre.

Or, faisait remarquer Cosson, « des trois autres facteurs du produit, deux étaient étrangers au dividende, qui restait l'apanage exclusif du capital, puisque ce dividende était réparti proportionnellement aux actions des associés »¹³³³. C'était engager une réflexion véritablement moderne sur les principes de moralisation de ce premier capitalisme et des liens à établir avec les principes venus de la coopération. Il fallait « tendre la main » au travail et à la consommation. Pour Cosson donc, la Pharmacie centrale, si elle voulait entrer dans l'ère de l'économie sociale moderne, devait parvenir à

¹³²⁹ Mémoire de Cosson, 1868.

¹³³⁰ Expression utilisée par WEBER (Henri), *Le parti des patrons, le CNPF*, Paris, Le Seuil, 1991.

¹³³¹ Mémoire de Cosson, 1868.

¹³³² *Ibid.*

¹³³³ *Ibid.*

intégrer les consommateurs et les producteurs. 1866 marque du reste la naissance de « La coopération, journal du progrès social (1866). Quant « aux employés : leur participation totale, une fois fixée, la répartition en serait faite proportionnellement à la qualité ou valeur de travail de chacun, laquelle » serait « appréciée par le directeur-gérant et représentée par le salaire annuel. » On était clairement dans le cadre d'une gestion du social orientée vers la productivité. Cosson proposait « en outre », aux employés, la faculté « de laisser leur part de participation à la caisse de l'établissement pour y être accumulée et capitalisée tous les ans ». Cosson était « d'avis de la fixer à un maximum de deux mille francs ». Une fois ce seuil atteint « elle serait productive pendant un certain temps d'un intérêt de cinq pour cent¹³³⁴. » Il fallait donc faire circuler la fortune pharmaceutique au-delà du simple cercle des actionnaires pharmaciens et intégrer les employés aux dividendes. L'objectif, Cosson ne s'en cachait pas, était d'« améliorer la situation des employés, les moins heureux sous le rapport du salaire, et, selon toute apparence, les plus nombreux. » Le projet de Cosson s'inscrivait donc dans une optique sociale. Il s'agissait d'une « caisse d'épargne perfectionnée. » Restait à résoudre la « proportion » que l'on devait « adopter pour la répartition des bénéfices entre ces trois groupes : -le capital des actionnaires. -la consommation des clients. -le travail des employés ». Cosson se faisait plus vague suggérant de « choisir le mode répartiteur le mieux approprié à la situation¹³³⁵. » Enfin, Cosson proposait d'ajouter, pour les employés, « une cause plus puissante de zèle et d'émulation (...): Toutes les fois que les bénéfices annuels excèderaient, pour les actionnaires, dix pour cent du capital engagé, trente pour cent de cet excédent seraient encore répartis à titre de bonifications à tous les employés, à raison de leur salaire. » Ainsi « chaque employé aurait un motif puissant, non seulement de faire son devoir, mais de veiller à ce que ses compagnons fassent le leur »¹³³⁶. Les logiques productivistes recoupaient les logiques coopératives et sociales.

A bien des égards la PCF semble préfigurer la firme pharmaceutique moderne. Le passage de l'officine à l'industrie se traduisit d'abord par une mutation décisive dans les structures. La PCF ne cessa de s'agrandir. Son installation en plein cœur du Marais avec l'achat de l'hôtel de la rue de Jouy rappelle le destin d'une autre firme de droguerie : la maison Amans Dausse. A n'en pas douter cet agrandissement était le résultat du succès commercial de la firme. La nécessité de répondre à une demande croissante poussa l'entreprise à se développer. Comme dans d'autres secteurs cette expansion se traduisit par un mouvement de concentration et notamment une politique de rachat. Forte de sa croissance, sûre de son succès la firme racheta ainsi la branche droguerie de l'une des plus puissantes maisons de l'époque : la maison Ménier. Ce rachat marque également un déplacement d'une partie des activités de la firme vers la périphérie de la capitale, dans la Seine-Saint-Denis. En cela le destin de la firme s'apparente à celui d'autres maisons comme Dausse ou Darasse. La PCF reflète bien le mouvement de mécanisation à

¹³³⁴ *Ibid.*

¹³³⁵ *Ibid.*

¹³³⁶ *Ibid.*

l'œuvre dans le secteur pharmaceutique. De nombreux produits étaient désormais fabriqués à l'aide de techniques nouvelles. Entre l'officine et la grande entreprise la différence se mesurait moins en terme de missions qu'en terme d'échelle. Concomitamment à cet agrandissement le personnel de la firme augmenta de façon considérable. La direction développa une politique paternaliste assez semblable à ce qui fut celle d'autres patrons de l'époque. Plus original on émit l'idée d'une participation de certains employés aux bénéfices de la firme.

A bien des égards l'œuvre fondée par Dorvault apparaît comme un succès commercial et coopératif, malgré les difficultés rencontrées en 1879. Le passage de l'officine à la grande industrie ne se fit pas sans difficultés. A cet égard la volonté de réorganiser en permanence le service de la comptabilité témoignait des difficultés de ce premier capitalisme. Passer d'un cadre local à une dimension internationale n'était pas sans poser des problèmes. Nonobstant, il faut insister sur la réussite du pari commercial et industriel de Dorvault. Cette réussite était d'autant plus impressionnante que l'échec n'était pas impossible¹³³⁷. Olivier Faure donne en exemple « la coopérative d'achat la galénique » installée à Chambéry » qui ne parvient pas « à s'imposer sur le marché »¹³³⁸. La réussite de la PCF s'explique très largement par la capacité de Dorvault à asseoir l'industrialisation sur des revendications professionnelles très fortes liées à l'identité sociale du pharmacien. La concentration, la naissance de grands groupes étaient choses nécessaires sans aucun doute mais elles devaient se faire au service de l'officine. Loin de nuire aux pharmaciens l'industrialisation leur permit de conforter leur rôle d'intermédiaire du médicament. A n'en pas douter la PCF contribua à cet état de fait. La Pharmacie centrale semble ainsi préfigurer les grands groupes des années 20-30 que seront l'OCP (office commercial pharmaceutique, 1924) et la COOPER. De façon générale le projet de Dorvault était précurseur d'un mouvement qui aboutirait dans les années 30, à ce qu'Olivier Faure appelle « l'intégration » de l'officine à l'appareil industriel autrement dit le complexe pharmaceutico-industriel. Dans les années 30 rappelle l'historien « les achats auprès des grandes maisons représentent alors 85 à 90% des fournitures »¹³³⁹. La PCF préfigurait la grande entreprise pharmaceutique.

¹³³⁷ FAURE (Olivier), « Officines pharmaceutiques françaises... », *art. cit.*, p. 678.

¹³³⁸ *Ibid.*

¹³³⁹ Travaux de Cécile POIZAT cités par FAURE (Olivier), « Officines pharmaceutiques françaises, fin XIXe-début XXe », *RHMC*, Oct-décembre 1996.

PARTIE II. LA FABRICATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS.

Etudier une entreprise comme la PCF nous amène à travailler sur un sujet aujourd'hui au cœur de l'actualité : les liens entre l'industrie et le médicament. Difficile de réfléchir sur le XIXe siècle sans avoir à l'esprit les réalités du XXe siècle au risque, bien entendu, de verser dans le déterminisme. Chaque période a ses logiques propres. Pourtant il semble bien que, dès le milieu du XIXe siècle, se mettent en place un certain nombre de logiques que nous retrouverons plus tard. Un point nous paraît particulièrement important qui concerne les liens entre officine, industrie et monde médical dans les logiques de diffusion du médicament. Nombre des soutiens de la Pharmacie centrale étaient eux-mêmes des pharmaciens spécialistes à l'image de Dorvault, Genevoix, Victor Fumouze ou Robiquet¹³⁴⁰. Non seulement le laboratoire officinal était à l'origine de la dynamique industrielle¹³⁴¹, à travers le « spécialisme », mais il était également à la source des logiques de concentration. La loi de Germinal assurait aux pharmaciens le contrôle du marché de détail. Ceci allait s'avérer décisif pour devancer la législation en vigueur et notamment le Codex. En réalité cet ouvrage suivait, plus qu'il ne validait, les produits commercialisés. La dynamique coopérative insufflée par la centrale permettait à ces pharmaciens d'utiliser les canaux de l'entreprise pour diffuser leurs spécialités et mutualiser les dividendes qui ressortaient de leur vente.

Qui plus est, la naissance de la centrale intervint à un moment charnière dans l'histoire juridique du médicament. En 1844 le gouvernement avait décidé de supprimer le brevet. L'intérêt général prenait ainsi le pas sur le droit de l'inventeur¹³⁴². L'attention des historiens s'est longtemps portée sur l'impact de cette mesure sur l'innovation¹³⁴³. A nos yeux l'utilisation de ce concept, pour être intéressante, n'est pas sans poser quelques problèmes. Aux yeux de l'Académie de médecine un remède « nouveau » était aussi reconnu « utile »¹³⁴⁴ ce qui, au passage, n'impliquait pas qu'il fût efficace. Cette appréciation de la nouveauté par ceux-là même qui rédigeaient les ordonnances sans en maîtriser la fabrication doit nous conduire à utiliser la notion (d'innovation) avec prudence. Plus que l'innovation la loi de 1844 a surtout encouragé l'industrialisation. Elle était en effet synonyme de libéralisation du marché. Une entreprise à vocation monopolistique comme la PCF qui rêvait de devenir le grossiste de la pharmacie française allait s'appuyer très largement sur cette nouvelle réalité juridique et commerciale pour pénétrer un

¹³⁴⁰ Voir Annexes pour les notices biographiques.

¹³⁴¹ Ce qui a été longuement démontré par de nombreux auteurs comme CHAUVEAU (Sophie), FAURE (Olivier), RUFFAT (Michèle).

¹³⁴² CHAUVEAU (Sophie), « Le statut légal du médicament... », in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et...*, *op. cit.*, p 95.

¹³⁴³ Voir les travaux de Sophie CHAUVEAU à ce sujet.

¹³⁴⁴ CHAUVEAU (Sophie), « Le statut légal... », in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et...*, *op. cit.*, p 96.

marché multiforme et complexe.

L'industrialisation risquait de poser à terme un problème quant aux frontières du médicament et des compétences du pharmacien d'officine. Une firme coopérative et corporatiste du type de la PCF pouvait-elle tout commercer ? A sa fondation le discours du gérant avait été clair, il n'était point question de réclame, de spécialités ou de produits dérogeant à ce que l'on pourrait appeler une déontologie¹³⁴⁵ pharmaceutique. Pourtant Dorvault lui-même avait fait preuve de « souplesse » quant à ces principes. En 1846 il publiait une « Petite pharmacie de famille » dans laquelle il n'hésitait pas à faire la publicité des « petites pharmacies portatives »¹³⁴⁶. Point d'image ici mais le texte ne laissait planer aucun doute. « Dans un siècle comme le nôtre, où tout tend vers le bien-être de la vie, l'utilité pour les gens aisés, et surtout pour ceux qui habitent la campagne, la nécessité d'un petit droguier (une pharmacie portative) contenant seulement les objets de première nécessité en cas d'accident ou d'indispositions légères, n'est pas à mettre en question ». Le cas de la Pharmacie centrale nous amène à pénétrer la mise en place des logiques industrielles et leur incidence sur la profession. « La sociologie des professions considère les professions comme des entités sociales en évolution permanente et aux frontières changeantes »¹³⁴⁷. De fait les aspirations des pharmaciens étaient marquées par un kaléidoscope d'attitudes quant aux évolutions du marché. A travers l'étude des produits, des stratégies de commercialisation, des réseaux de la coopérative nous verrons comment celle-ci a pu concilier industrialisation et défense de l'officine. Dans ses stratégies commerciales la firme cherchait à incarner les aspirations du corps, en particulier ce désir paradoxal de s'adapter aux évolutions du commerce du médicament tout en conservant une identité scientifique forte. Etait-il cependant possible de concilier industrialisation et maintien d'une activité de préparation dans les officines alors que beaucoup de pharmaciens s'étaient déjà lancés dans la fabrication de spécialités ?

¹³⁴⁵ Le terme et son émergence pourraient faire l'objet d'une histoire.

¹³⁴⁶ DORVAULT (L.M), *Petite pharmacie de famille*, Elémie Desrez, Paris, 1846.

¹³⁴⁷ NDIAYE (Pap), *Du nylon...*, *op.cit.*, p. 28.

CHAPITRE IV. LA PCF ET L'EMERGENCE DES HYGIENIQUES.

La PCF était conçue pour sauver le pharmacien d'officine, l'objectif étant de maintenir les activités de préparation du médicament au sein de l'officine. « L'essentiel du métier de pharmacien a eu pour vocation, dans la longue durée, la « mise en forme » du médicament, qui prit le nom de galénique. Le choix d'une forme pharmaceutique (...) sa mise au point à l'officine, puis dans un cadre industriel (...) constituèrent l'activité principale de la pharmacie traditionnelle »¹³⁴⁸. Si Anne Rasmussen rappelle bien le mouvement d'industrialisation que connaît l'objet médicament au XIXe siècle elle passe en revanche rapidement sur l'impact de celle-ci sur l'activité du pharmacien d'officine. En réalité le mouvement de spécialisation touchait inégalement le monde pharmacien. Si certains s'étaient lancés dans ce secteur avec brio d'autres se montraient plus rétifs à ces évolutions. Pour l'élite du corps une telle passivité n'était plus de mise. Les professions concurrentes investissaient le secteur et la pharmacie se devait de réagir. Les pharmaciens risquaient de se trouver dessaisis de ce qui constituait leur cœur de métier. En cela le projet industriel (qui revenait à spécialiser) de Dorvault était éminemment corporatiste. La galénique comprise comme « l'ensemble des médicaments préparés spécialement dans les officines » allait-elle cependant survivre à ces évolutions¹³⁴⁹ ? Le problème se posait chez les pharmaciens avec plus d'acuité que pour d'autres professions libérales (notaires, médecins, avocats...). Leurs préoccupations rejoignaient celles du petit commerce et des artisans¹³⁵⁰. Pour ces milieux l'industrialisation ne fut pas toujours perçue sous l'angle de la modernité et du progrès, elle se posait surtout sous la forme d'une équation brutale : s'adapter ou disparaître. Or l'adaptation comportait elle aussi sa part maudite, elle signifiait redéfinition du métier, élaboration d'une nouvelle identité professionnelle au prix d'un sentiment de perte des valeurs. L'image souvent mercantile du pharmacien qui se dégage des lithographies du XIXe écarte un peu trop souvent cette question douloureuse d'une identité professionnelle en transformation. Il faut mesurer d'emblée combien le pari de Dorvault était audacieux et fou à la fois : proposer aux pharmaciens de s'insérer collectivement dans la dynamique industrielle pour sauver l'officine. Par certains côtés ce projet était aussi celui d'une élite, celle de la pharmacie officinale dynamique qui voyait dans la spécialisation le meilleur moyen de sauver le laboratoire, car elle imposait la recherche, l'innovation mais également l'industrialisation. Grâce à la coopérative les pharmaciens allaient pouvoir continuer à préparer eux-mêmes des médicaments dans leur laboratoire.

¹³⁴⁸ RASMUSSEN (Anne), « Préparer, produire, présenter ... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir), *Histoire et...*, op. cit., p. 159.

¹³⁴⁹ *Ibid.*, extrait du traité d'Edme BOURGOIN, 1880.

¹³⁵⁰ Voir travaux de Philip NORD.

A. Le programme commercial de 1852.

Le domaine d'activité de la firme fut d'emblée circonscrit. Si elle voulait protéger l'officine et l'identité professionnelle du pharmacien elle devait limiter son domaine d'activité aux seuls remèdes. Un remède est « une formule ou une composition douée d'effets sur la santé ». Mais comme le note Sophie Chauveau ces effets ne sont souvent que « symptomatiques » et les remèdes ne renferment pas « nécessairement (...) des substances qualifiées de pharmaceutiques »¹³⁵¹. L'activité du pharmacien d'officine était surtout définie par ce qu'il lui était interdit de faire à savoir vendre des remèdes secrets (pas autorisés à la vente et ne figurant donc pas dans le Codex) et les spécialités. Or c'est un fait démontré par les historiens de la santé que l'industrialisation coïncida avec une spécialisation accrue des substances. Travailler sur la PCF c'est être au cœur des liens entre industrialisation et médicament car si l'industrialisation affecte les modes de production (avec ce déplacement du laboratoire officinal vers l'industrie) elle touche aussi l'objet médicament. « Le XIXe siècle apparaît comme la grande époque de la floraison de formes pharmaceutiques nouvelles »¹³⁵². Nombre de coopérateurs allaient utiliser les pages de l'Union pharmaceutique ou du Bulletin commercial pour diffuser leur spécialité. En cela la PCF allait contribuer d'une manière décisive à accélérer les mutations du métier.

Lors de son voyage pharmaceutique à l'exposition universelle de Londres le futur fondateur de la PCF s'était montré impressionné par les produits pharmaceutiques français notamment ceux de Grandval, pharmacien de l'hôpital de Reims¹³⁵³. Les « extraits pharmaceutiques » de ce dernier révélaient une « petite révolution dans cette forme médicamenteuse », au niveau donc de la galénique. Ils différaient des extraits traditionnels, en effet « qui reconnaît, sous la forme de grains brillants ou de paillettes micacées, fauves, jaunes, rouges, brun clair, légères, semi-transparentes, la substance de nos anciens, très pesants, très noirs et très amorphes extraits ». Dorvault se montrait sensible aux innovations « formelles » accomplies dans le domaine de la galénique. « Le pissenlit a une odeur bien fugace, bien difficile à déterminer, eh bien ! L'extrait de pissenlit préparé par M Grandval, mis sur la langue, s'y fond en faisant éprouver ce sentiment de fraîcheur et d'amertume à la fois, qui caractérise la saveur de cette chicoracée »¹³⁵⁴. Le milieu du XIXe siècle fut ainsi marqué par les mutations accomplies dans le domaine des produits pharmaceutiques. Certes la forme comptait beaucoup mais les producteurs se montraient de plus en plus sensibles à d'autres aspects comme le goût. Les produits de Grandval présentaient néanmoins des inconvénients, ils étaient fort « hygrométriques » notait Dorvault. Ces innovations accomplies par Grandval devaient beaucoup à un appareil de fabrication sous vide. Si

¹³⁵¹ CHAUVEAU (Sophie), « Le statut légal ... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et...*, op. cit., p. 92.

¹³⁵² *Ibid.*, p. 166.

¹³⁵³ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Voyage à l'exposition universelle de Londres*, nov-déc 1851, p. 42.

¹³⁵⁴ *Ibid.*, p. 42.

Dorvault se montrait sensible à cette dimension visible et gustative des produits de M Grandval, il n'écartait cependant pas la question thérapeutique. Dorvault soulignait ainsi la faible expérimentation clinique à laquelle avaient été soumis les produits du pharmacien de Reims. Nous sommes au cœur des logiques industrielles introduites au milieu du XIXe siècle dans le secteur du médicament. L'attrait commercial de certains produits, les dividendes que l'on pouvait en retirer risquaient de se révéler plus forts que les logiques de santé publique. Les extraits de Grandval n'étant qu'un exemple parmi d'autres.

A travers son projet de Pharmacie centrale Dorvault allait se montrer sensible à cette dimension de perfectionnement des produits au moyen des nouvelles techniques industrielles (les modes opératoires), de l'impact clinique et des demandes des consommateurs relayées par les médecins et les pharmaciens. Pour Dorvault l'industrialisation était à n'en pas douter une étape décisive que les pharmaciens se devaient de ne pas rater. Mais elle avait aussi ses limites. Dans le même texte Dorvault avouait son scepticisme à l'égard des techniques dites de « pulvérisation ». Pour le futur gérant de la Pharmacie centrale celle-ci ne se traduisait pas seulement par un « simple changement de forme des corps », elle se traduisait aussi par une modification « dans la composition chimique et dans les propriétés médicinales »¹³⁵⁵. Plus « la pulvérisation était poussée loin, plus la modification des propriétés était profonde ». Dorvault dénonçait d'ailleurs les pratiques de « surpulvérisation » des homeopathes. Outre ces produits pharmaceutiques l'exposition de Londres avait aussi fait la part belle aux produits chimiques.

La Pharmacie centrale de France pouvait-on lire dans le procès-verbal de l'assemblée générale de 1853 « attache une importance toute spéciale à la bonne préparation des produits pharmaceutiques et chimiques ; à fournir après essai, toutes les substances titrables : quinquinas, opium, jalap, etc, etc, etc. Mais, embrassant tous les besoins de la pharmacie pratique, elle fournira toutes les autres drogues simples ; elle fournira en un mot, tout ce qui lui sera demandé, y compris les articles accessoires et de commission, ainsi, du reste, que le veulent les statuts¹³⁵⁶. » Le projet de la Pharmacie centrale était donc bel et bien d'embrasser tous les besoins de la pharmacie pratique (spécialités comprises) égalant par-là d'autres firmes comme Ménier. Elle cherchait à fournir l'ensemble des matières simples permettant de composer des remèdes magistraux et officinaux. Tous les pharmaciens devaient pouvoir continuer à fabriquer une partie des produits qu'ils vendaient et, éventuellement, spécialiser. Aux yeux de Dorvault et d'autres la spécialisation était synonyme de défense du laboratoire. Le pharmacien devait maîtriser ce processus d'industrialisation qui cherchait à le ravalier à un statut de simple intermédiaire.

Le pharmacien connaissait au XIXe siècle « trois sortes de médicaments » rappelle Jacques Léonard :

¹³⁵⁵ *Ibid.*, p 45.

¹³⁵⁶ AG de la PCF, 1853.

« les médicaments simples, les médicaments officinaux et les médicaments magistraux »¹³⁵⁷. Les médecins pouvaient « adapter une médication à un malade et rédiger une ordonnance avec des formules magistrales ; ces médicaments qui ne pouvaient pas être préparés à l'avance étaient alors composés par le pharmacien selon l'ordonnance. Les médecins pouvaient évidemment prescrire des médicaments officinaux qui étaient tenus tout préparés dans les officines de pharmacien, et des médicaments qui ne supposaient aucun travail du pharmacien et qui étaient délivrés directement aux clients¹³⁵⁸ ». Les frontières de la Pharmacie centrale n'avaient de limites que celles de l'officine elle-même, elle voulait « satisfaire à tous les besoins ». Elle aurait ainsi « les diverses qualités d'une même substance¹³⁵⁹ ». Elle devait « pourvoir à tous les besoins de la pratique pharmaceutique (...) sans se préoccuper de leur valeur thérapeutique réelle », ¹³⁶⁰ ce qui n'empêcherait pas les fabricants d'insister, dans les réclames à venir, sur les dimensions thérapeutiques.....

Négliger les effets thérapeutiques des médicaments a de quoi surprendre nos regards de contemporains habitués à associer substances médicamenteuses et effets curatifs. C'est oublier que la première moitié du XIXe siècle était dominée par ce que l'on appelle le « nihilisme thérapeutique »¹³⁶¹. Elle est le fait en grande partie des médecins systématiseurs. Ces derniers n'excluaient pas l'utilisation des médicaments mais ils en faisaient un usage limité¹³⁶². » Si le nihilisme thérapeutique se développa surtout à Vienne la France ne fut pas épargnée. Pour Lartigue, l'une des plumes du Répertoire de pharmacie, il fallait imputer le développement de ce nihilisme thérapeutique à Broussais. « Il a prétendu réduire la thérapeutique à l'eau de gomme, aux saignées et aux sangsues (...), il est parvenu pendant près de quinze années, à entraîner avec lui, dans cette négation de toute thérapeutique, une génération médicale entière¹³⁶³ ». Broussais se rattachait, par ses théories, au brownisme. Pour ce dernier « toutes les maladies qui frappaient l'homme étaient dues à deux situations pathologiques : un défaut ou un excès d'excitation »¹³⁶⁴. Pour la plupart des « médecins systématiseurs, les propriétés curatives des médicaments ne dépendaient aucunement de leurs caractéristiques chimiques ou physiques, mais venaient de leurs propriétés « dynamiques », c'est-à-dire de leur capacité d'agir sur l'excitabilité ou la force vitale de l'organisme ; capacité qui n'avait rien à avoir avec leur mode d'action sur le monde inorganique ». De tels systèmes de pensée conduisaient à penser « que les médicaments n'agissaient jamais sur un organe particulier, mais exerçaient toujours une action générale¹³⁶⁵ ». Le corps médical était véritablement divisé en ce milieu du XIXe siècle, en particulier au niveau de la science et de la

¹³⁵⁷ LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'ouest au XIXème siècle*, *op.cit.*, p 327.

¹³⁵⁸ *Ibid.*

¹³⁵⁹ AG de la PCF, 1853.

¹³⁶⁰ AG de la PCF, 1854.

¹³⁶¹ FEDERSPIL (Giovanni), BERTI (Tito), « Les stratégies thérapeutiques », in GRMEK (Mirko D.) (dir), *Histoire de la pensée médicale en occident*, le Seuil, Paris, 1999, p 198-199.

¹³⁶² *Ibid.*, p 199.

¹³⁶³ *Répertoire de pharmacie*, nov 1844.

¹³⁶⁴ FEDERSPIL (Giovanni), BERTI (Tito), « Les stratégies... », in GRMEK (Mirko D.) (dir), *Histoire....*, *op.cit.*, p 198.

¹³⁶⁵ *Ibid.*, p 198.

thérapeutique. Pour une entreprise comme la Pharmacie centrale qui visait à bâtir un monopole sur le marché du médicament il n'était pas question de prendre parti. Elle devait donc entreprendre le commerce de tous les produits.

Ce qui avait la priorité aux yeux de Dorvault c'était la nécessité de proposer toute la gamme des remèdes, des médicaments simples aux spécialités reconnues utiles par l'Académie de médecine en passant par les remèdes composés tout en respectant le cadre légal. Le développement de la Pharmacie centrale coïncidait avec le développement « des moyens nouveaux dont la chimie avait doté la science¹³⁶⁶ ». L'on cherchait « à renouer le fil de la tradition, à rattacher le présent au passé, en revenant aux anciennes prescriptions », et l'on ne laissait « absolument dans l'oubli que ces formules grossières auxquelles les lumières fournies par l'analyse chimique nous permettent aujourd'hui de substituer les formules plus simples, plus rationnelles, et souvent plus actives¹³⁶⁷ ». La pharmacologie prenait son essor au début du XIXe siècle avec des hommes comme Fontana, lequel formula l'hypothèse selon laquelle « l'effet thérapeutique des drogues végétales et animales était dû à un principe actif¹³⁶⁸. En France François Magendie contribuait à la naissance de la pharmacologie moderne. Ainsi « Magendie avait réussi à démontrer que tout composant actif d'une drogue naturelle exerçait son action spécifique sur un ou plusieurs sites particuliers de l'organisme »¹³⁶⁹. De tels travaux permettaient l'essor de « la chimie pharmaceutique »¹³⁷⁰, avec Eugène Soubeiran (1831, chloroforme) ou Justus von Liebig (1832, chloral). L'objet de cette nouvelle discipline était la préparation des « substances à vocation thérapeutique »¹³⁷¹. Au cœur de la chimie pharmaceutique il y avait la purification des produits. « La doctrine du contre stimulisme » permettait de « mieux distinguer (...) l'action locale ou mécanique des médicaments, leur action générale ou dynamique », s'efforçant « de les classer, selon la nature de leurs effets sur l'organisme malade¹³⁷² ». Le classement des médicaments était directement lié à l'isolement des principes actifs et au développement de la pharmacologie expérimentale. « Une des préoccupations des pharmaciens visait en effet, à classer les médicaments pour mieux les définir et à en proposer des utilisations pertinentes¹³⁷³ ». « Le manuel de matière médicale d'Henri Milne-Edwards (1828) distinguait ainsi un nombre assez limité de classes de médicaments dont les références étaient symptomatiques »¹³⁷⁴. (caustiques, rubéfiants, astringents, toniques, excitants, narcotiques, stupéfiants, émétiques, purgatifs, laxatifs etc...).

¹³⁶⁶ *Répertoire de pharmacie*, novembre 1844.

¹³⁶⁷ *Ibid.*

¹³⁶⁸ FEDERSPIL (Giovanni), BERTI (Tito), « Les stratégies thérapeutiques... », in GRMEK (Mirko D.) (dir), *Histoire...*, *op.cit.*, p 201.

¹³⁶⁹ *Ibid.*, p 201.

¹³⁷⁰ CHAST (François), « Les médicaments », in GRMEK (Mirko D.) (dir), *Histoire...*, *op. cit.*, p 216.

¹³⁷¹ *Ibid.*

¹³⁷² *Répertoire de pharmacie*, Novembre 1844.

¹³⁷³ CHAST (François), « Les médicaments », in GRMEK (Mirko D.) (dir), *Histoire...*, *op. cit.*, p. 217.

¹³⁷⁴ *Ibid.*, p. 219.

En privilégiant une approche globale la Pharmacie centrale de France pouvait espérer élargir son influence commerciale. L'industrialisation et les perspectives de dividende qu'elle pouvait générer se découplait de la thérapeutique et de son corollaire la santé publique. Conçue pour sécuriser le marché du médicament en le plaçant sous le contrôle de professionnels (les pharmaciens) la loi de germinal allait ainsi se révéler être une arme à double tranchant. Arguant de leur supériorité scientifique les pharmaciens allaient influencer d'une façon décisive sur la diffusion des produits. La centrale reflétait les mutations en cours sur le marché. Elle pouvait être une arme commerciale sans précédent pour assurer la diffusion des spécialités fabriquées par d'éminents pharmaciens. Les soutiens dont jouissait son gérant dans les hautes sphères témoignaient des liens très forts existant entre l'officine, les instances de contrôle et de régulation comme l'Académie de médecine et l'industrie pharmaceutique naissante. S'appuyant sur l'intérêt supérieur de la santé publique l'industrialisation voulue par Dorvault s'affranchissait en réalité des limites de la thérapeutique.

Une partie du corps médical restait il est vrai attachée aux traditions hippocratiques et était très hostile à la pharmacologie¹³⁷⁵ mais les choses évoluaient. La Pharmacie centrale « fournissait tous les produits pharmaceutiques », des « produits chimiques utilisés en pharmacie » aux « produits finis » en passant par « les spécialités¹³⁷⁶. » Les bulletins de variation de la Pharmacie centrale nous permettent d'avoir une idée de la gamme des produits commercialisés par l'entreprise, « Acide tartrique, Cantarides, le Copahu ordinaire solidifié, la Guimauve, racine ordinaire, le Iodure de potassium, le Mercure... ». A ses débuts l'entreprise ne disposait cependant pas de tous les produits commercialisés. Ainsi en 1853, « le ratanhia en filets, le mastic, le poivre long, le polygala de virginie sont toujours rares et sans cours. » D'autres comme « Le cahinça » manquaient parfois. La coopérative fut donc amenée à s'approvisionner auprès d'autres maisons.

Une lettre circulaire datée du 20 mai 1855 montre que la Pharmacie centrale de France n'hésitait pas à sous-traiter une partie de ses fabrications comme le « Sulfate de quinine ». La quinine se substituait en effet progressivement au quinquina. « L'inconstance des effets de la poudre et de l'extrait de quinquina conduit, dans les années 1800 à multiplier les tentatives d'extraction du principe actif »¹³⁷⁷. Pelletier et Caventou avec la collaboration de Magendie, « chargé de l'étude des propriétés pharmacologiques de ce nouvel alcaloïde » (1820), parvinrent à extraire la quinine qui devint rapidement « l'archétype du médicament polyvalent »¹³⁷⁸. La firme décida de s'adresser à « un fabricant dont le nom » était « intimement lié à l'histoire du sulfate de quinine et à celle des quinquinas eux-mêmes » : Delondres. Sur un plan économique sous-traiter la fabrication était parfois plus intéressant que fabriquer soi-même.

¹³⁷⁵ *Ibid.*, p. 217.

¹³⁷⁶ CHAUVEAU (Sophie), « Les origines de l'industrialisation de la pharmacie avant la Première Guerre mondiale, *Histoire Economie Sociétés*, I, 1998, p 631.

¹³⁷⁷ CHAST (François), « Les médicaments », in GRMEK (Mirko D.) (dir.), *Histoire...*, op. cit., p 221.

¹³⁷⁸ *Ibid.*

La situation de Delondres, au Havre, permettait à la centrale de s'approvisionner à bon compte en limitant le nombre d'intermédiaires. Delondres fournissait du quinium à la Pharmacie centrale depuis 1853. Il s'était fait semble-t-il le spécialiste de ce produit comme en témoignait sa « Quinologie », « publiée en collaboration avec le professeur Bouchardat ». Le « sulfate de quinine, dont beaucoup de nos confrères » avaient « déjà pu constater la beauté physique (blancheur et cristallisation), était garanti pur. » L'aspect, la texture du médicament entraient en ligne de compte. La forme médicamenteuse jouait donc déjà un rôle essentiel dans le succès du produit, au même titre que la composition. Dans cette même lettre circulaire, on évoquait la fabrication du suc de réglisse, « un de ces produits enlevés à la pharmacie par les professions voisines et que la Pharmacie centrale devait s'attacher à faire rentrer le plus possible. » Dans le cas du suc de réglisse la logique commerciale rejoignait la logique corporatiste. Il en allait aussi de la santé publique. En effet « Des sucres communs ou grossièrement adultérés, ainsi que l'ont constaté des enquêtes récentes, sont livrés par le commerce en gros au commerce de détail qui le vend à vil prix, et cependant encore au-dessus de sa valeur réelle¹³⁷⁹. » A cette date cependant la Pharmacie centrale de France, qui voulait entreprendre « la préparation en grand¹³⁸⁰ » de ce produit, n'était pas encore complètement prête.

Dès sa fondation l'entreprise se trouva confrontée aux tensions inévitables qui ne pouvaient manquer de se poser entre identité scientifique et impératifs commerciaux. La firme s'était promis de ne vendre que des produits qu'elle aurait elle-même fabriqués. Le cas du sulfate de quinine montre la difficulté de tenir de tels engagements. Surtout le mouvement de spécialisation en cours dans la profession n'allait pas tarder à mettre l'entreprise en porte à faux avec ses ambitions professionnelles. La firme pouvait-elle seulement s'opposer à la diffusion d'une spécialité si le spécialiste était aussi un coopérateur de la centrale ?

B. L'extension commerciale.

Entre 1852 et 1879 la firme n'allait pas cesser de s'étendre. Cette expansion allait singulièrement modifier les objectifs initiaux de la centrale. Par sa dimension coopérative l'entreprise se devait de fournir tous les produits que les pharmaciens lui demanderaient, au risque de perdre des clients et de disparaître. Si Dorvault rêvait d'influer sur le marché il y avait fort à parier que le marché risquait aussi d'influer sur les orientations commerciales et industrielles de la firme. Si les entreprises influencèrent les consommateurs et contribuèrent à façonner un marché du médicament elles furent aussi très largement influencées par les ordonnances conjointement produites par les médecins et leurs patients.

¹³⁷⁹ Lettre circulaire du 20 mai 1855 adressée aux sociétaires de la PCF.

¹³⁸⁰ *Ibid.*

1. Vers un élargissement de la gamme des produits.

L'année 1859 sembla marquer une rupture dans la politique commerciale de l'entreprise. Le discours se fit plus agressif. La Pharmacie centrale devait « aussi aviser à produire l'extension de la partie commerciale de la profession, c'est-à-dire, aider la pharmacie à reprendre aux professions voisines la vente de certains articles qu'elles lui avaient enlevée¹³⁸¹ ». Il fallait impérativement reconquérir un certain nombre de produits, voire « introduire même celle de certains autres non encore entrée chez elle¹³⁸² ». Ce discours s'inscrivait dans un contexte particulier. Lors du congrès pharmaceutique de Bordeaux les diverses sociétés de pharmacie s'étaient intéressées à « l'extension du commerce de la pharmacie et des moyens d'y faire entrer une foule de substances simples ou composées qui » étaient tombées dans le domaine public¹³⁸³. La proposition fut formulée par Letellier¹³⁸⁴ pharmacien à Rouen lors du congrès pharmaceutique de 1859 qui avait d'ailleurs eu lieu dans cette même ville. La société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est se montra favorable à une telle proposition. Letellier suggérait aux pharmaciens de « faire des achats en gros et en commun », de faire « eux-mêmes beaucoup de préparations », de « vendre aux prix de tous ce qui pouvait être vendu par tous » et enfin de « publier sur des papiers d'enveloppes le nom et le prix des substances vendues » par les pharmaciens et d'autres professions. De telles propositions pouvaient pousser les pharmaciens à se lancer dans une course au rabais. La société marquait par ailleurs son accord avec une « extension restreinte » du commerce pharmaceutique, portant sur « le commerce de la parfumerie, de la droguerie et des produits chimiques »¹³⁸⁵.

Parallèlement la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine optait pour une définition relativement large de ce que l'on appelait le médicament. « Est remède ou médicament toute substance simple ou composée à laquelle il est attribué des propriétés médicamenteuses »¹³⁸⁶. Fumouze rappela, lors de l'assemblée de la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine que la « jurisprudence » avait fait passer « beaucoup de produits de la pharmacie militante » dans le « domaine public », à l'image des « pectoraux, lénitifs, cosmétiques »¹³⁸⁷. Pour Fumouze¹³⁸⁸ il fallait que le pharmacien « ajoute à ces travaux ordinaires, à ce qui était exclusivement à lui » cette « marchandise mixte », « non plus comme pharmacien, mais comme simple négociant-concurrence aux parasites », « en vendant ces produits » « au plus bas prix¹³⁸⁹ ». Le « congrès (de Bordeaux) approuvait en principe la proposition

¹³⁸¹ AG de la PCF, 1859.

¹³⁸² *Ibid.*

¹³⁸³ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 1860.

¹³⁸⁴ *Procès-verbal de la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est*, premier semestre 1859.

¹³⁸⁵ *Ibid.*

¹³⁸⁶ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 1860.

¹³⁸⁷ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 1859.

¹³⁸⁸ Voir ANNEXES.

¹³⁸⁹ *Ibid.*

de l'extension commerciale de la pharmacie en reprenant les produits qui lui avaient été enlevés »¹³⁹⁰. Une telle position ouvrait la voie à l'extension du commerce pharmaceutique c'est-à-dire à des produits qui relevaient de la parapharmacie mais également à des spécialités, quoique celles-ci fussent condamnées implicitement. Parallèlement la réunion du congrès de Bordeaux s'était penchée sur la révision du Codex¹³⁹¹. Cette logique commerciale rompait clairement avec le programme développé par Dorvault dans le cadre de sa coopérative, notamment la défense de l'identité professionnelle axée sur une certaine idée du métier de pharmacien (La préparation et le commerce du médicament). Loin de combattre ce mouvement la centrale intégra pleinement la logique mercantiliste à l'œuvre dans les congrès. Les impératifs commerciaux primaient sur les aspects professionnels. Cette expansion commerciale de la firme était réclamée par les coopérateurs. Dans un mémoire de 1862 l'auteur, après s'être plaint de « l'envahissement croissant des spécialités pharmaceutiques », reconnaissait que c'était « un mal qu'il n'espérait pas guérir »¹³⁹². A cet égard « la Pharmacie centrale pourrait amoindrir les conséquences de cette situation fâcheuse, en créant des spécialités qui porteraient son nom et son cachet, mais qui ne devraient jamais avoir l'apparence d'une contrefaçon ». Il citait en particulier « les granules des substances très énergiques ; mais il voudrait voir surtout appliquer ce système de spécialité à la parfumerie, à la confiserie et aux liqueurs de table. S'il fallait que chaque pharmacien se fît fabricant de ces articles accessoires, beaucoup n'auraient ni les ressources, ni le temps nécessaire pour cela »¹³⁹³. Paradoxalement si cette expansion répondait à un désir d'une partie du corps, elle ne pouvait qu'accélérer le passage de la pharmacie officinale à la pharmacie débitante, ce dont témoigne la dernière phrase, lourde de sens. On était loin à ce moment du programme de 1852. On ne pouvait lutter contre les forces du marché à savoir le spécialisme, il fallait que l'entreprise accompagne les mutations du commerce dans ce sens d'autant que les perspectives commerciales étaient attrayantes. « Il y a en France 5500 pharmaciens, faisant approximativement une recette moyenne de 7000 francs, ce qui suppose environ 1800 francs d'achat chez les droguistes, soit près de 9 000 000 en totalité. Ce chiffre serait plus élevé si nous pouvions empêcher, et il faut l'espérer: les communautés, les vétérinaires, les épiciers, etc, de vendre des médicaments¹³⁹⁴. » Amorçe de prospective, d'une étude de marché ? « Sur ces 9 millions, la Pharmacie centrale fait 3 millions ou le tiers, et elle peut espérer en faire les deux tiers, soit 6 millions. En ajoutant 4 millions d'affaires avec les pays étrangers, nous arrivons à une vente totale de 10 millions qu'il n'est certainement pas déraisonnable d'admettre pour un établissement aussi largement fondé que le nôtre¹³⁹⁵. » Pour son secteur la Pharmacie centrale constituait donc une grosse entreprise en ce milieu du XIXe siècle. Le rapporteur estime à 1/3 la part du marché de la droguerie contrôlée par la Pharmacie centrale. Il est intéressant de noter que, dans ses perspectives d'expansion la Pharmacie centrale intègre

¹³⁹⁰ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 1860.

¹³⁹¹ *Ibid.*

¹³⁹² AG de la PCF, 1862.

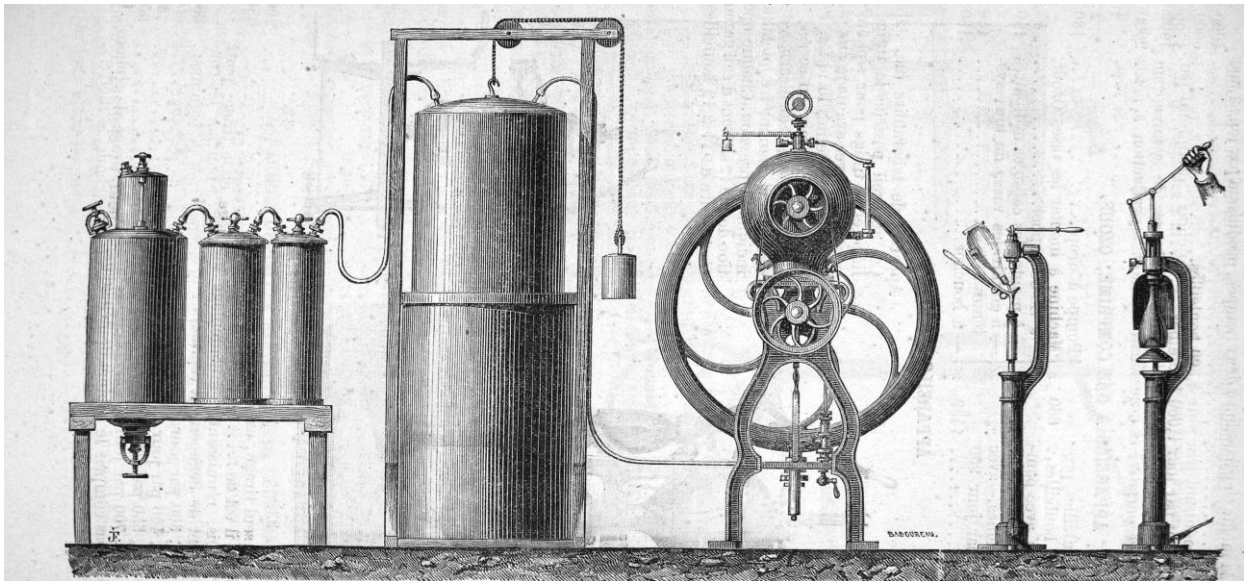
¹³⁹³ *Ibid.*

¹³⁹⁴ *Ibid.*

¹³⁹⁵ *Ibid.*

à la fois le marché national et le marché extérieur. On est loin de l'image d'un patronat frileux, hostile au libre échange du second Empire. La droguerie française tirait sa force de sa domination sur le marché européen voire mondial.

Publicité 3. Exemple de publicité pour un appareil à eaux gazeuses proposé dans les catalogues de la PCF.



Analyse 18 Appareil continu de François pour eaux gazeuses, pouvant faire de 700 à 1000 siphons par jour, avec deux tirages au choix, soit pour bouteilles au liège, soit pour siphons. Cet appareil était proposé à la vente dans les catalogues commerciaux de la Pharmacie centrale¹³⁹⁶. La publicité montre combien la firme s'est diversifiée entre 1852 et 1879. Elle montre aussi que l'industrialisation touchait de nombreux domaines ici la fabrication des eaux gazeuses. Était-on encore seulement dans la pharmacie ? La firme on le voit proposait ce type de machines à des industriels, voire peut-être à des pharmaciens d'officine.

Il était par ailleurs tentant de vendre à d'autres clients que les pharmaciens eux-mêmes. « Si même nous voulions faire soit des ventes en gros, soit des spéculations en dehors de la pharmacie proprement dite, nous pourrions encore grossir ce chiffre ; mais nous pensons agir sagement en nous en tenant aux seuls pharmaciens, et 10 millions d'affaires par factures de 100 francs en moyenne exigent la plus vaste organisation et un immense travail. Notons pourtant qu'il est encore possible d'accroître leur importance, sans sortir du cercle que nous nous sommes tracé, si nous donnons à la vente des annexes pharmaceutiques tous les développements qu'elle peut comporter¹³⁹⁷. » Les tensions étaient grandes entre les fondements corporatistes de l'entreprise et la perspective de bénéfices énormes en matière commerciale. La firme devait-elle se contenter de vendre aux seuls pharmaciens ? Aux yeux du

¹³⁹⁶ Catalogue pharmaceutique ou prix courant général de la Pharmacie centrale de France, Pharmacie centrale de France, 1862, BIUP.

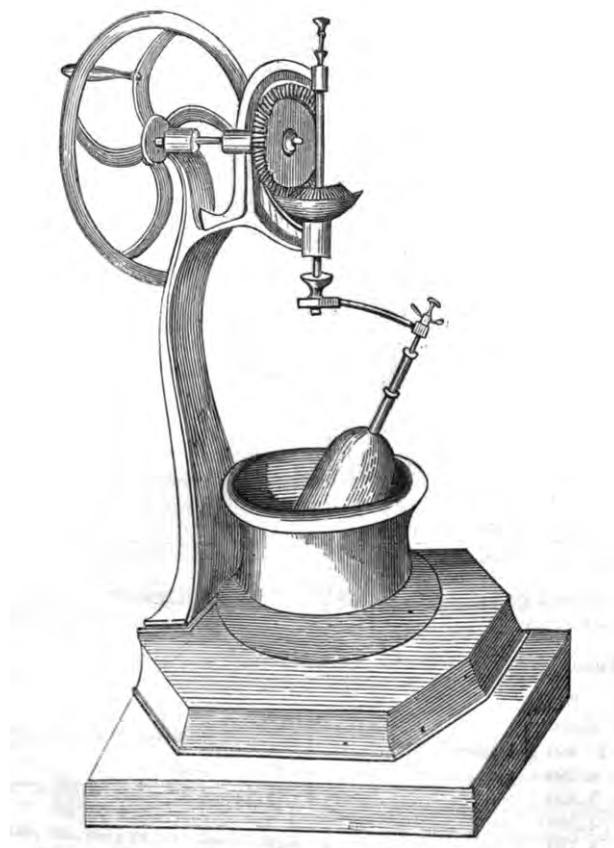
¹³⁹⁷ *Ibid.*

rapporteur il fallait s'en tenir à ce cercle restreint de clients. Dans la réalité c'était cependant loin d'être le cas comme nous le verrons plus loin. L'assemblée de 1862 révélait une entreprise dont l'objectif ultime était de disposer du monopole quasi complet sur le marché de la droguerie. Certes le rapporteur rappelait que cette expansion ne pouvait se faire au détriment des principes moraux que s'était fixés la firme mais en apportant cette précision il montrait aussi par-là que la direction était hésitante à ce sujet. L'argumentation était maladroite et cachait mal les vellétés mercantiles d'une firme qui cherchait avant tout à s'étendre. La ligne de démarcation entre produits pharmaceutiques et produits non pharmaceutiques était si floue qu'elle s'adapterait à la stratégie développée par la Pharmacie centrale. D'ailleurs on s'interrogeait ouvertement sur l'opportunité de développer le secteur des hygiéniques et de la parapharmacie, qui ouvrait vers des perspectives de croissance incroyables. « Pourquoi donc le chocolat, les liqueurs, la confiserie, la parfumerie, les eaux minérales, etc, ne nous produiraient-ils pas deux millions de plus, quand nous voyons tant de maisons faire de colossales affaires avec un seul de ces articles. La Pharmacie centrale peut nous donner un jour des bénéfices magnifiques, et qui seraient d'autant plus beaux qu'ils retourneraient directement à la source¹³⁹⁸. » Le médicament était d'abord conçu comme une source d'enrichissement.

La Pharmacie centrale cherchait à « médicaliser » de nombreux objets dans le but d'augmenter le chiffre d'affaires de la firme. Ne nous y trompons pas cependant, la coopérative ne cherchait pas tant à créer un marché qu'à profiter d'un secteur en phase d'expansion. Le développement de la parapharmacie posait une autre question : quid de la dimension morale et professionnelle voulue par Dorvault en 1852 ? En s'orientant vers ces médicaments mixtes, ces produits finis (comme les parfums, le dentifrice) la firme faisait clairement de la pharmacie officinale une pharmacie purement débitante. Il n'était plus question que le pharmacien prépare quoi que ce soit.

¹³⁹⁸ AG de la PCF, 1862.

Publicité 4. Mortier mécanique en biscuit de porcelaine pour triturer les produits pharmaceutiques¹³⁹⁹. Exemple de produits commercialisés par la Pharmacie centrale de France et vantés dans le Catalogue Commercial de la PCF.



2. Vers un élargissement de la clientèle.

En 1858 le conseil de surveillance reçut « une demande collective de quelques pharmaciens du Rhône¹⁴⁰⁰ ». Elle avait « pour but d'écartier de la Pharmacie centrale de France la vente en détail au public, la vente aux médecins et aux corporations religieuses »¹⁴⁰¹. Elle proposait à cette fin, « l'insertion dans les statuts de la Pharmacie centrale d'une clause ainsi conçue : Formellement interdite au public, toute vente en gros ou en détail de médicaments, produits ou préparations pharmaceutiques portant l'étiquette de la Pharmacie centrale de France, sera exclusivement réservée aux pharmaciens

¹³⁹⁹ Catalogue pharmaceutique ou prix courant général de la Pharmacie centrale de France et de la Maison générale de Droguerie Ménier réunies, Pharmacie centrale de France, 1877, BIUP.

¹⁴⁰⁰ AG de la PCF, 1858.

¹⁴⁰¹ Procès-Verbal de la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est, premier semestre 1860.

patentés¹⁴⁰² ». Laissée semble-t-il lettre morte, aux dires des pharmaciens de l'est, la pétition fut renouvelée en 1859 et 1860.

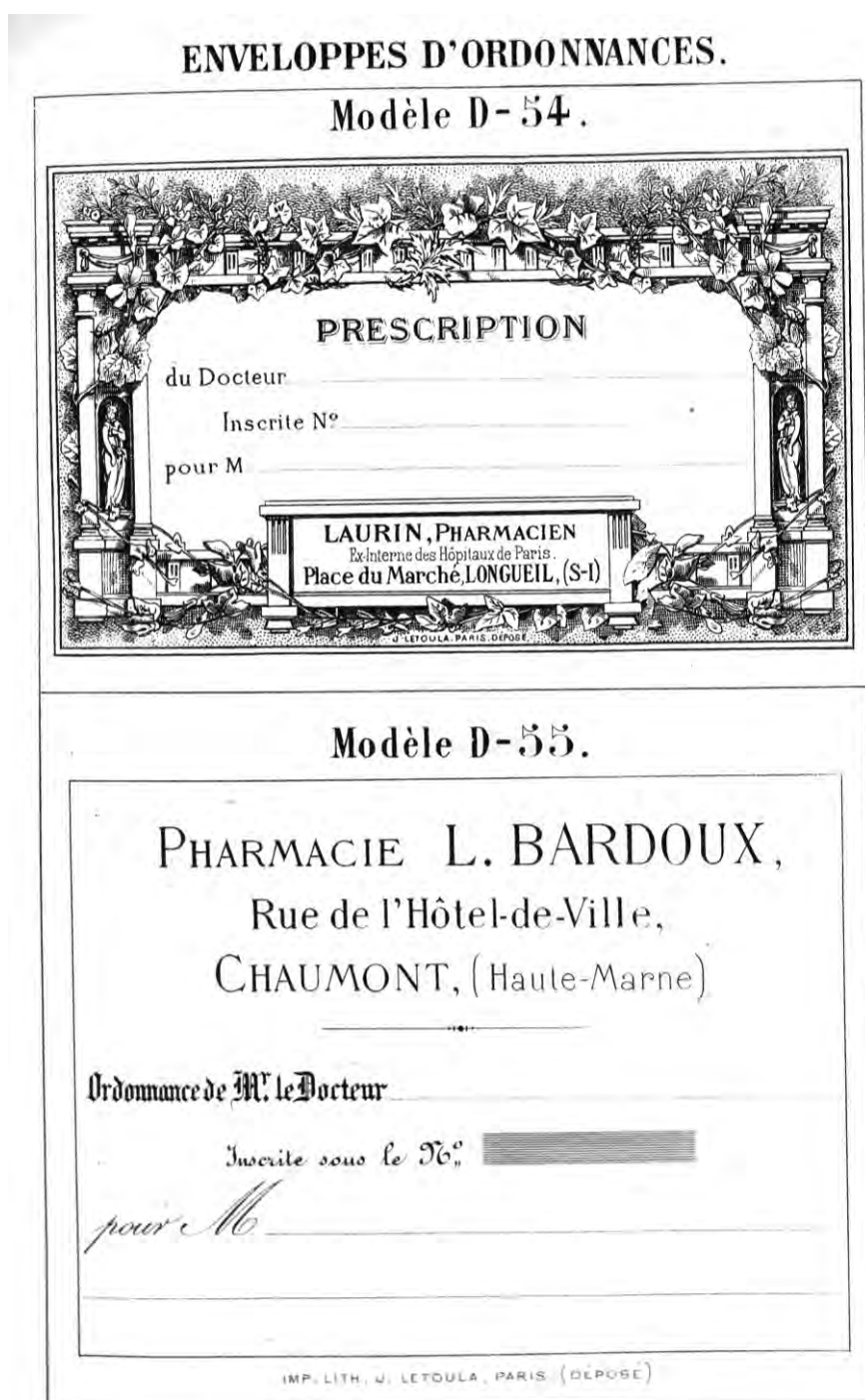
Les précédentes demandes de modification des statuts avaient été en effet rejetées par la direction de l'entreprise au motif que « si les intentions » étaient « excellentes », « la forme en était (...) impolitique ». « Les voyageurs de certains concurrents », répandaient « le bruit de la dissension parmi nous¹⁴⁰³ » nuisant ainsi à l'image de la firme. Par ailleurs « au point de vue légal, (...) la clause demandée serait impossible : il n'était pas permis à une société en commandite d'amoindrir statutairement ses opérations commerciales sans l'assentiment des associés, sans en excepter un seul. Or il est évident qu'il ne faudrait pas compter sur cette unanimité ». « La vente des médicaments au public » était interdite par les « statuts » de la firme. Le « gérant » faisait « rigoureusement observer cette prohibition ainsi que le gérant de la maison de Lyon plus spécialement en cause ». « Si des ventes avaient eu lieu en dehors de cette prescription, c'était le fait de la surprise ou d'un défaut de vigilance des employés. Il suffisait de signaler les infractions à l'administration pour qu'elle les fasse cesser¹⁴⁰⁴ ». On peut supposer que les détournements étaient nombreux au sein de la succursale lyonnaise pour que cela donne lieu à une telle pétition. « Nos confrères de Paris et de Lyon aideraient beaucoup à faire cesser cet abus en ne faisant prendre des articles à l'établissement par leurs employés que sur bons signés par eux ou portant leur timbre. »

¹⁴⁰² AG de la PCF, 1858.

¹⁴⁰³ *Ibid.*

¹⁴⁰⁴ *Ibid.*

Publicité 5. Modèle d'ordonnances commercialisées dans les catalogues de la PCF.



Analyse 19. La pharmaceutisation de la société se caractérise par l'essor de produits standardisés comme les ordonnances que la Pharmacie centrale propose à la vente dans son catalogue commercial¹⁴⁰⁵. L'ordonnance devient elle-aussi un marché.

¹⁴⁰⁵ Catalogue pharmaceutique ou prix courant général de la Pharmacie centrale de France et de la Maison Ménier réunies, Pharmacie centrale de France, 1877.

Le conseil de surveillance repoussait la demande des pharmaciens de l'Est pour une autre raison cette fois ci essentiellement commerciale. « En effet sous le prétexte d'évincer les médecins (...) les épiciers, confiseurs, herboristes et tous autres parasites de ce genre que la Pharmacie centrale repousse comme clients sans que ce soit stipulé dans les statuts ; sous prétexte aussi d'écarter les corporations religieuses, on arriverait à ce résultat qu'elle ne pourrait vendre aux industriels qui ont besoin pour leurs industries de grandes quantités de substances simples ou de produits chimiques (verriers, émailleurs, teinturiers, distillateurs en gros, photographes, etc, etc..), aux lycées, aux écoles diverses, aux facultés de sciences et de médecine pour leurs cours ou collections ; aux usines, mines et autres grandes exploitations industrielles ayant pharmacies à leur usage tenues par des pharmaciens non patentés ; aux grands hôpitaux des villes dont les pharmaciens ne sont pas non plus patentés ; aux commissionnaires en marchandises chargés de fortes commandes de médicaments pour les pays d' outre-mer, aux droguistes eux-mêmes auxquels des pharmaciens, leurs clients, demandent des produits sous notre cachet ; aux communautés religieuses prenant des médicaments pour leur usage intérieur (...) ce qui serait l'inverse de ce que l'on veut obtenir, et lesquelles dans tous les cas pourraient en faire prendre par intermédiaire¹⁴⁰⁶ ».

La proposition de réforme des statuts par les pharmaciens du Rhône était jugée impossible et dangereuse¹⁴⁰⁷. La Pharmacie centrale de France ne pouvait se permettre de limiter la vente des produits qu'elle fabriquait aux seuls pharmaciens. Les intérêts commerciaux primaient sur l'unité professionnelle. Or force était de reconnaître que la plainte des pharmaciens du Rhône était légitime puisqu'elle se situait dans le droit fil des fondements de la PCF : une firme pour les pharmaciens, par les pharmaciens et contrôlés par eux. En 1860 un comité composé de trois pharmaciens, Trouillet, Borivent et Huguerot (père) fut chargé de renouveler la pétition de la société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est auprès de la direction de l'entreprise. La pétition rappelait tout d'abord « l'attachement » des pharmaciens de l'Est aux principes définis par Dorvault lors de la constitution de la Pharmacie centrale. Elle soulignait également la part prise par la pharmacie de l'Est dans le capital de la société à titre à la fois collectif (la société avait adhéré en prenant des parts) et individuel (des sociétaires étaient devenus actionnaires). Ces divers éléments étaient suffisants pour « obliger » la direction à discuter des orientations commerciales de la firme. Le point essentiel de la pétition portait sur le respect de l'article 2 des statuts à savoir comme nous l'avons dit l'interdiction de vendre des médicaments au détail.

Pour le comité la firme s'était laissée aller à ses penchants commerciaux. Elle s'était mise à « vendre à

¹⁴⁰⁶ AG de la PCF, 1858.

¹⁴⁰⁷ *Ibid.*

beaucoup de clients autres que les pharmaciens »¹⁴⁰⁸, notamment des « établissements religieux » qui faisaient « concurrence non pas à Paris peut-être, mais aux confrères des départements, et surtout aux plus dignes d'intérêt, à ceux des petites localités ». Auprès du public, la firme avait également « passé du gros au demi-gros, puis du demi-gros au détail »¹⁴⁰⁹. Au nom des impératifs commerciaux la firme sacrifiait ainsi les intérêts professionnels des pharmaciens. La pharmacie de l'Est demandait en fait le respect du programme de 1852, la Pharmacie centrale ne pouvait vendre à tous au risque de devenir une « maison de droguerie » comme les autres. On rappelait du reste au directeur ses propres paroles qui avaient condamné la « pharmacie en maraude », le « parasitisme pharmaceutique », et voilà qu'à son tour le redresseur du commerce pharmaceutique cédait aux sirènes commerciales. Les pharmaciens du Rhône ne faisaient que pointer du doigt l'un des paradoxes de la firme : son désir de défendre la profession et dans le même temps ses buts commerciaux et industriels qui la poussaient à adopter les comportements d'une grande entreprise cherchant à vendre ses produits à ceux qui étaient prêts à les acheter. La pétition réclamait cependant d'autres choses. Outre l'addition de l'article cité plus haut, les pharmaciens de l'Est demandaient que soient mises en place toute une série de mesures.

Les tensions entre la Pharmacie centrale et la société de prévoyance des pharmaciens de l'Est dépassaient donc largement la question des orientations commerciales. Les pharmaciens lyonnais interrogeaient également le fonctionnement de l'entreprise, son identité. Pour beaucoup elle apparaissait de plus en plus comme une entreprise de droguerie comme une autre, pire elle semblait se rattacher aux pratiques de la pharmacie parisienne. Ceci avait son importance à un moment de tensions particulièrement fortes entre la province et la capitale. Lyon avait du reste reçu les soutiens de différents présidents de société, comme Poirier, « secrétaire général de la société des pharmaciens de Vienne »¹⁴¹⁰. La société de pharmacie de Bordeaux se ralliait également aux plaintes du délégué de la société de l'Est. A bien des égards la fin des années 1850 marquait une rupture profonde entre la Pharmacie centrale et la pharmacie départementale. La pétition des pharmaciens était d'ailleurs précédée d'une charge de Lambert sur les méfaits de l'industrialisme, charge dans laquelle la centrale était implicitement désignée. « Depuis quelques années commençait par rappeler Lambert, la pharmacie est entrée dans une voie d'industrialisme qui, par ses effets, la ravale tout à fait comme profession au niveau des exploiters de la graisse d'ours, de la pommade du lion etc... »¹⁴¹¹. « C'est de la capitale que nous est venu le signal, l'exemple de cette déchéance professionnelle ». La pétition était le fait d'une poignée de pharmaciens.

¹⁴⁰⁸ Procès-verbal de la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est, premier semestre 1860.

¹⁴⁰⁹ *Ibid.*

¹⁴¹⁰ *Ibid.*

¹⁴¹¹ *Ibid.*

Tableau 30. Liste des pétitionnaires de la Société des pharmaciens de l'Est.

On peut remarquer la très nette domination de la région lyonnaise. Le centre de gravité de cet Est pharmaceutique penche très nettement du côté du Sud-Est et de ses environs.

Noms	Implantation
T LACROIX	Mâcon
C. BORIVENT	Lyon
GUINARD	Saint-Etienne
FERRAND	Lyon
HUGUEROT	Vienne
MARMONNIER	Rondonneau
TROUILLET	Vienne
TABOUREAU	Lyon
ARNOL	Lyon
PELLIER	Privas.
MAURY	Vaise-Lyon
MARTIN	Bourgoin
BOISSONNET	Lyon
PUZIN	Valence
Cl. MOTTE	Lyon
Cl. LACROIX	Lyon
GUIGHON	Lyon
PELISSON	Lyon
MARTIN	Belley
CROLAS	Lyon
AUBOYER	Craponne
MERCIER	Lyon
DUBUIS	Saint-Symphorien d'Ozon.
ROUSSILLON	Voiron
TAILLOTE	Tain
BURRIN du BUISSON	Lyon
GUILLERMOND	Lyon

L'expansion commerciale de la Pharmacie centrale ne conduisit donc pas seulement la firme à rompre

avec certaines pratiques et le développement ou la diffusion de certains produits qu'elle jugeait au départ antithétique avec l'activité du pharmacien d'officine. Elle l'amena également à briser le cadre corporatiste qu'elle s'était fixée en diffusant ses médicaments à des concurrents sérieux de la profession. Fondée pour éradiquer les épiciers, herboristes et autres droguistes voilà qu'elle leur vendait à son tour des produits. Les intérêts financiers et commerciaux semblaient plus forts que les impératifs professionnels.

C.1872-1879 : A la conquête des hygiéniques.

La Pharmacie centrale, dans son programme de 1852, avait insisté sur sa volonté de défendre l'identité du pharmacien d'officine. En se tournant vers la fabrication et la vente des hygiéniques elle acceptait de sacrifier en partie ce dogme puisqu'elle entraînait, aux yeux de certains, sur les terres de la parapharmacie. Pour nombre de pharmaciens d'officine les hygiéniques n'étaient pas la pharmacie. L'étude de la commercialisation des hygiéniques par la PCF nous entraîne dans les processus complexes de la pharmaceutisation. Était-elle le fait des entreprises désireuses de s'imposer sur le marché et d'augmenter les dividendes de leurs sociétaires quoi qu'il en coûtât à la profession ? Était-elle le fait des consommateurs fascinés par le développement de cette nouvelle mode ? Quelle fut l'attitude des pharmaciens ? Autant de questions auxquelles, nous le verrons, il n'est pas simple de répondre.

1. Le programme de Letellier.

Dans une brochure datée du 31 mars 1870 Letellier, pharmacien à Rouen, soulignait la nécessité d'une extension de la partie commerciale de la pharmacie. « Des hommes actifs, entreprenants ont tiré parti de notre regrettable indolence pour nous offrir, tout préparés, des sparadrads, des papiers épispastiques, des onguents, des alcoolats, des tentures, des élixirs, des extraits (...). L'homme, pendant sa vie, se présente quelquefois seulement chez nous pour chercher remède à ses maux. Il y viendrait tous les jours si nous le voulions, pour nous demander ces mille choses que l'hygiène conseille, qui sont plus de notre domaine que de celui des professions voisines et qui ont pris leur place dans nos besoins journaliers. La vente des médicaments est forcément restreinte. Pourquoi nous en contenter ? Nous tenons de la pommade à la rose pour la gerçure des lèvres. Est-il indigne de nous ? Serons-nous déshonorés ? Pour vendre ces pommades fines, à la moelle de bœuf, au quinquina, de Dupuytren et autres ; ces eaux au parfum délicieux, les congénères de l'eau de Cologne, qui servent tous les jours au bon entretien de la chevelure et de la peau¹⁴¹² ». L'extension des activités commerciales des pharmaciens en direction des hygiéniques était clairement présentée comme source de bénéfices importants. Il ne fallait pas s'arrêter à de vagues arguments sur la dignité professionnelle. Le commerce devait primer sur cette question d'identité professionnelle, ce qui était en jeu c'était la survie commerciale de l'officine.

¹⁴¹² *Bulletin de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1870.

« La pharmacie, rappelait Letellier, a été le berceau de la parfumerie. Le client par un reste d'habitude qui tend chaque jour à disparaître, vient quelquefois nous demander ces produits. Pourquoi ne revendiquons-nous pas, à cette branche de commerce, devenue si importante, ces eaux de toilette, ces alcoolats, ces huiles, ces axanges parfumées au réséda, aux mille fleurs, à l'héliotrope, à la tubéreuse. Le midi de la France nous fournira ces quelques produits de choix que nous devons seulement tenir, divisés à l'avance, dans des flacons de forme particulière¹⁴¹³ ». Ces produits semblaient donc avoir un succès marqué auprès des consommateurs. « Pourquoi ne cherchons-nous pas à reconquérir la vente si profitable et si éminente de notre ressort, de tous ces dentifrices qui nous échappent à peu près complètement ? Parmi les produits alimentaires, les chocolats, la semoule, le tapioca des Indes, l'arrow Root, sachons disposer ces derniers par boîtes de 4 à 8 potages et ils nous seront bien vite demandés. Le public tient beaucoup aux choses disposées à l'avance et par petites quantités ». Letellier rédigeait ainsi un véritable manifeste commercial pour le développement des hygiéniques.

« On comprend que le pharmacien ne se fasse pas liquoriste, mais ne peut-il pas s'occuper des extraits qui servent à préparer des liqueurs, dont quelques grammes suffisent pour 1 litre d'alcool étendu et sucré ? Qui mieux que nous peut s'en occuper ? Si nous distillons quelques grammes d'alcool, tour à tour sur des acides végétaux et minéraux, nous obtiendrons toutes sortes de parfums ; tels que ceux du cassis, de la cerise, de la framboise (...). Il se peut après ces citations que vous soyez porté à craindre que dans mes tentatives de réforme je ne veuille faire de la pharmacie un capharnaüm (...). Rassurez-vous. (...) Cette dispersion nous autorise, il me semble, à rechercher où sont les limites vraies de nos attributions, doivent-elles s'arrêter là où finit la maladie, où commence la convalescence, où bien s'étendre à tout ce qui est nécessaire à la conservation de la santé ? Nous avons voulu la circonscrire aux besoins du malade seulement, il est digne de remarquer que, quoi que nous ayons pu faire, depuis un demi-siècle que nous marchons dans cette voie, nous n'avons vu élever ni notre fortune ni notre considération ». La voie commerciale paraissait donc la plus propre à élever la considération sociale du pharmacien. Au reste « c'est le médecin qui décide du pays qu'il convient le mieux d'habiter pour notre organisation, du genre de travail auquel nous devons nous livrer (...). C'est d'après son avis que nous employons ces pommades fines, ces eaux aromatiques qui préviennent le développement des maladies de la peau (...). Pourquoi cherchons-nous à restreindre notre action quand le médecin tend chaque jour à étendre la sienne ? »¹⁴¹⁴. Ainsi l'extension des compétences du pharmacien vers les hygiéniques semblait être inévitable du fait de l'évolution des pratiques de santé. Les années 1870 furent marquées par une stratégie de diversification accrue de la Pharmacie centrale de France. Il est à noter que dès 1862 ces produits avaient commencé à se développer puisque la centrale en proposait dans son catalogue. Ces produits étaient l'apanage de quelques grandes maisons comme la « société

¹⁴¹³ *Ibid.*

¹⁴¹⁴ *Ibid.*

hygiénique », la maison « Martin », la « Société hygiophile » ou encore « la Société médico-chimique de Lyon »¹⁴¹⁵.

2. Vers la fabrication des hygiéniques ou le triomphe des logiques économiques.(1874)

« Enfin messieurs nous voulons faire entrer la Pharmacie dans une phase nouvelle et nous le pouvons à l'aide de notre puissante association¹⁴¹⁶. » Coopérative l'entreprise l'était jusque dans les projets qu'elle cherchait à mettre en place. Et pour cause, le projet de Dorvault portait sur « l'exploitation des produits hygiéniques avec l'intention d'en faire une opération importante » pour la coopérative. C'était, pour le gérant, une « question de solidarité¹⁴¹⁷ ». Afin de financer le lancement de ces produits on suggéra la création d' « actions ou d'obligations destinées à être souscrites plus particulièrement par le corps médical¹⁴¹⁸. » Le succès de la commercialisation des hygiéniques reposait en effet sur une collaboration étroite des médecins, des prescripteurs. Ceci expliquerait donc très largement les réflexions qu'entame la firme au même moment sur un élargissement de sa base actionnariale. Le corporatisme coopératif devait s'assouplir face aux contraintes du marché.

Les années 1870 semblaient bien marquer une rupture dans ce qu'Olivier Faure a appelé le « triomphe des logiques économiques ». En 1874 la Pharmacie centrale de France, cherchant à diversifier sa production, se lançait ainsi dans l'exploitation de cette nouvelle branche qui était présentée par la firme comme une nécessité. « Il faut suivre son temps alors même que cela n'est pas complètement d'accord avec nos préférences, ce sous peine de rester en arrière et ce n'est ce qu'aucun de nous ne peut vouloir¹⁴¹⁹. » Il fallait donc accepter de se transformer sous peine de dépérir. Engagée dans la voie de l'industrialisation la firme déviait lentement de son programme originel. La logique entrepreneuriale l'emportait sur les logiques professionnelles. Si les hygiéniques dérivait de l'importance prise par l'hygiène, ils s'en séparaient sur de nombreux points. En ces années 1870 l'hygiène n'avait rien d'une nouveauté. Comme le note Georges Vigarello, le terme entre en effet dans le vocabulaire dès le début du XIXe siècle. On le voit ainsi apparaître dans les titres des manuels médicaux du début du siècle. « Tous définissent leur terrain par cette dénomination auparavant très peu usitée. L'hygiène ce n'est plus l'adjectif qualifiant la santé (hygeinos signifie en grec ce qui est sain), mais l'ensemble des dispositifs et des savoirs favorisant son entretien. C'est une discipline particulière au sein de la médecine. C'est un corpus de connaissances. Avec ce titre un champ s'est brusquement spécialisé. Il s'agit de « souligner ses liens avec la physiologie, la chimie, l'histoire naturelle », insistant sur les appartenances savantes »

¹⁴¹⁵ *Catalogue général à prix courant de la Pharmacie centrale de France*, 1862.

¹⁴¹⁶ AG de la PCF, 1874.

¹⁴¹⁷ AG de la PCF, 1875.

¹⁴¹⁸ AG de la PCF, 1874.

¹⁴¹⁹ *Ibid.*

note l'historien de la santé¹⁴²⁰. A cette date l'hygiène changea aussi de « statut »¹⁴²¹. Le développement des hygiéniques était lié à un contexte particulier. L'année précédente Armaingaud avait ainsi lancé une campagne pour le vote d'une loi sur l'hygiène publique au premier congrès pour l'avancement des sciences (1873). Dans le sillage de ce discours de nombreuses sociétés d'hygiène furent créées, l'Académie de médecine elle-même semblait favorable à ce mouvement¹⁴²². On était dans le prolongement des découvertes pastoriennes. La décision de la Pharmacie centrale de lancer cette nouvelle gamme de produits au cours de l'année 1874 ne devait donc rien au hasard. Elle était liée à un contexte politique, social et économique favorable à l'essor de ces pratiques hygiéniques.

« Le conseil de surveillance et la gérance » mettaient donc au premier plan de ses préoccupations « la spécialisation en grand de certains médicaments bien choisis et surtout la spécialisation de quelques articles de parfumerie, se rapprochant le plus de la vente pharmaceutique ». Ces produits « bien choisis quant à l'espèce et préparés d'une façon irréprochable » pouvaient être une source « de grande prospérité pour » la centrale « en même temps que pour nos confrères¹⁴²³ ». La spécialisation recherchée par la firme dans les produits hygiéniques répondait clairement à des ambitions commerciales. Il peut sembler étrange à nos regards contemporains d'associer hygiène et parfums mais aux yeux des pharmaciens et des médecins du XIXe, de même qu'aux yeux du public, ceci pouvait paraître plutôt logique. Cette proximité doit beaucoup au néo hippocratisme qui avait favorisé le développement des théories liées à l'aérisme. Selon ses thuriféraires les contaminations se produisaient par l'air beaucoup plus que par l'eau, le parfum devait donc permettre de purifier une atmosphère viciée¹⁴²⁴. A partir du milieu des années 1870 la Pharmacie centrale de France chercha donc à diversifier sa production, confirmant ainsi que les stratégies de diversification des entreprises décrites par Sophie Chauveau pour les années 1920 semblaient s'inscrire sur le temps long puisqu'elles étaient déjà au cœur des préoccupations de firmes comme la Pharmacie centrale. Pour Dorvault cette diversification passait par une spécialisation en grand de certains produits, médicamenteux mais également de parfumerie, secteur dans lequel la firme semblait peu présente. La Pharmacie centrale de France préfigurait ce qu'allait devenir l'industrie pharmaceutique du XXe siècle.

Cette volonté de recourir à une spécialisation plus importante et sur une plus grande échelle s'expliquait par le poids de plus en plus grand pris par les spécialités dans le commerce du médicament. Si l'entreprise était amenée dans cette voie c'est que « la pharmacie ne pouvait plus se suffire à elle-même,

¹⁴²⁰ VIGARELLO (Georges), *Le propre et le sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen âge*, Seuil, Paris, 1985, p 182.

¹⁴²¹ *Ibid.*

¹⁴²² FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine au XIX*, *op. cit.*, p. 243.

¹⁴²³ AG de la PCF, 1874.

¹⁴²⁴ SALOMON-BAYET(Claire) (dir.), *Pasteur et la révolution pastorienn*e, Paris, Payot, 1986, 436 p., p. 70-71.

c'était un fait contre lequel elle ne pouvait s'inscrire en faux¹⁴²⁵ ». Il fallait rendre à la Pharmacie « comme planche de salut, certains commerces et certaines industries desquels elle avait été jadis en possession. La parfumerie était de ce nombre : les eaux spiritueuses, les élixirs et poudres dentifrices, certaines pommades étaient autrefois du domaine presque exclusif de la Pharmacie ; elle n'y figurait plus que pour mémoire¹⁴²⁶. » Ces mêmes années 1870 virent d'ailleurs se constituer un syndicat des parfumeurs¹⁴²⁷ ce qui témoignait de l'essor de ce secteur. « Des industriels » s'étaient « emparés de ces produits, et en y ajoutant une foule de compositions des plus excentriques et ornés de noms bizarres empruntés à toutes les langues anciennes et modernes avaient créé la grande industrie de la parfumerie française¹⁴²⁸ ». Ainsi la parfumerie était aux mains d'industriels qui avaient « dévoyé » cette gamme de produits. Au sentiment de dépossession s'ajoutait l'idée d'une perte de qualité. La Pharmacie centrale associait réappropriation (des produits) et rétablissement de la qualité. Malgré tout, plus que cet argument corporatiste de retour au sein de la profession d'un produit dont elle avait jadis le monopole ce qui intéressait la Pharmacie centrale c'était l'aspect commercial. « Outre la consommation locale qui était immense, (cette industrie) exportait à l'étranger pour plus de 20 millions de ses produits. » Les deniers semblaient déjà sonner aux oreilles de la direction. La volonté de se diversifier participait de cette logique d'expansion commerciale sur le marché intérieur et extérieur.

Pour certains « la pharmacie s'épuisait dans des luttes stériles, contre les tendances actuelles. Le mercantilisme envahissait tout ; le commerce était le véritable Roi de la terre ! ». La phrase confirmait la prépondérance de la dimension commerciale dans la stratégie de la firme, plus que la dimension professionnelle et surtout plus que la dimension thérapeutique. L'entreprise était engagée dans une dynamique de rendement à très court terme. Il ne faut pas oublier que la firme était soumise à l'obligation de dividendes. C'est ce que rappela Dorvault lors de l'assemblée générale de 1875. « D'après ce que nous avons dit plus haut, nous n'hésitons pas à croire que l'exploitation des produits hygiéniques donne une très grande importance à nos affaires et soit ultérieurement une source de bénéfices tels que le rendement de nos actions en sera sensiblement accru. » La firme cédait progressivement à une logique financière. C'est que « la vente des objets qui constituaient ce commerce ajoutait l'auteur, était incessante ». En se lançant dans cette voie la Pharmacie centrale cherchait donc à exploiter une mode pharmaceutique, elle cherchait à conquérir un champ dans lequel la demande était forte et l'espoir de réaliser des bénéfices exceptionnels. Ceci confirmerait une rupture dans les pratiques de santé au niveau des populations.

« Les soins hygiéniques » étaient « de tous les jours tandis que la vente des médicaments était

¹⁴²⁵ AG de la PCF, 1874.

¹⁴²⁶ *Ibid.*

¹⁴²⁷ *Le Moniteur des produits chimiques pour l'industrie, les sciences et les arts, et du matériel de ces industries*, 1870, BNF.

¹⁴²⁸ AG de la PCF, 1874.

subordonnée à l'état de maladie qui était un état exceptionnel¹⁴²⁹». La Pharmacie centrale préférait s'orienter vers les spécialités commerciales plutôt que vers les spécialités médicales. C'est aussi ce que rappelait l'un des pharmaciens qui s'exprimait suite à l'annonce de ces orientations. « Ces objets s'achètent autant par besoin réel que par fantaisie, tandis que les médicaments ne sont consommés qu'en tant de maladies, ils se consomment eux, chaque jour, par les gens bien portants. A ce point de vue c'est donc une véritable ressource que l'on apporte à la vente des pharmaciens. » En se lançant dans ce commerce de « fantaisie » l'entreprise abandonnait le cœur de métier de la pharmacie officinale, celui du médicament. Cette conquête de la parapharmacie apparaissait comme une hypothèque des possibilités de l'entreprise en matière de santé. « Une condition sine qua non de succès pour introduire à nouveau le commerce de la parfumerie dans les pharmacies, c'est de ne livrer que des produits d'une grande pureté et qui seront bientôt appréciés par le public¹⁴³⁰. » On retrouvait ainsi l'argument commercial classique associant commerce et qualité. Le lancement des spécialités commerciales devait s'accompagner d'un renforcement des contrôles.

Malgré cette réorientation les pharmaciens ne cesseraient pas « d'être des hommes de science ». « Ne prospéraient que ceux qui s'industrialisaient. Mieux que tous autres, nous le pouvons grâce à notre instruction qui dépasse de beaucoup le niveau de celle de la plupart de nos antagonistes les épiciers, les confiseurs et les parfumeurs». Cette industrialisation de la centrale posait cependant la question de l'identité du pharmacien. Celui-ci n'était plus l'homme de laboratoire, le préparateur des produits qu'il vendait, il était d'abord un commerçant. Il est fort possible de ce point de vue que les années 1870 aient été marquées par deux visions différentes du développement de l'entreprise. Outre les sommités de la profession comme Vée, on convoqua aussi « Le docteur Caffé, rédacteur en chef du Journal des connaissances médicales et pharmacologiques ». Ce dernier, « après avoir (...) déclaré que le commerce était la seule source qui nous restait » incitait la direction de la centrale à s'orienter dans cette voie : « vous êtes tout a fait dans le vrai. Sous le double rapport des avantages qui doivent résulter pour le pharmacien et les consommateurs en mettant à exécution le projet qui consiste à faire rentrer dans les attributions de la Pharmacie la fabrication et la vente commerciale de tous les produits mal à propos éloignés d'elle, la distillation et la fabrication en grand de tous les sirops, de tout ce qui ressort du confiseur, du chocolatier, du parfumeur, etc, le pharmacien, par ses connaissances étendues et spéciales, est le seul compétent pour utiliser les substances premières, exotiques ou indigènes ; il est le seul, qui, par la nature de ses études, puisse constater leur variétés de qualité et faire l'analyse de leurs composés ; une nouvelle voie de fortune est ouverte de nouveau à la Pharmacie ainsi envisagée¹⁴³¹. »

A bien des égards le milieu des années 1870 marqua une rupture. Si jusqu'à cette date la Pharmacie

¹⁴²⁹ *Ibid.*

¹⁴³⁰ *Ibid.*

¹⁴³¹ *Ibid.*

centrale commercialisait surtout des drogues simples ou des produits composés, voire des matières premières, et peu de spécialités, à partir du milieu des années 70 on décida de se lancer surtout dans la spécialisation. Dans cette optique le Royaume-Uni n'apparaissait plus comme le modèle à éviter mais comme le modèle à imiter, à l'image de ce pharmacien favorable au lancement de ces produits qui rappelait que « dans sa jeunesse » il avait été « élève dans l'une des premières pharmacies de Londres ; on y tenait les objets de parfumerie, comme cela du reste se faisait dans la plupart des pharmacies anglaises, et ces objets formaient la plus grosse partie de la recette¹⁴³² ». On s'appuyait sur « M Bussy, directeur honoraire de l'école de Pharmacie », sur « les congrès pharmaceutiques ». Lorsque les dirigeants de la Pharmacie centrale de France évoquaient cette nécessité de s'industrialiser, de se lancer enfin dans le commerce, ils confirmaient ainsi que, dans le tournant des années 70, il était difficile de ne pas se lancer dans la spécialisation en grand. Cette spécialisation ne pouvait qu'accélérer les mutations du métier de la préparation à la seule et unique commercialisation du médicament. La volonté de conquérir ce nouveau territoire semblait être associée dans l'esprit des dirigeants de la Pharmacie centrale de France au désir de franchir une autre étape dans le processus d'industrialisation de l'entreprise. Elle disposait d'ailleurs avec « l'usine de Saint-Denis, d'un emplacement immense, de machines à vapeur d'une grande puissance ». On pouvait « y créer une fabrique de parfumerie sans de grands frais, puisqu'elle possédait déjà des constructions en quantité suffisante et une partie de l'outillage nécessaire ». « Elle pouvait mettre à profit les notions scientifiques de quelques membres de son personnel, auxquels, elle adjoindrait quelques hommes experts dans l'art de la parfumerie¹⁴³³ ». Le renouvellement des produits supposait « temporairement la collaboration d'un médecin ou d'un chimiste¹⁴³⁴ ».

Au reste on réfléchissait à la question « de confier la gestion à un gérant spécial, dont le traitement reposerait principalement sur une part dans les bénéfices nets ». Ce « serait pour lui un stimulant énergétique¹⁴³⁵. » L'autre hypothèse était de chercher, parmi les pharmaciens, « un homme ayant des aptitudes spéciales (...) qui consentirait à se faire, en quelque sorte, le fermier de la Pharmacie centrale, laquelle lui fournirait une force vapeur suffisante, un outillage adapté à l'exploitation (...) et mettrait à sa disposition la publicité dont elle disposait par son journal et son bulletin. » Enfin la direction pensa à instituer une commission qui serait nommée dans le sein du conseil afin de s'occuper de cette « nouvelle source de produits ». Dans le même temps que l'on réfléchissait à la mise en place de cette nouvelle branche, on mit à l'étude « une autre industrie qui pouvait devenir pour les pharmaciens l'objet d'un commerce assez lucratif (...) la création d'une liqueur de table tonique et digestive, pouvant remplacer la liqueur de la Grande chartreuse ». On se proposa d' « étudier également la fabrication d'une liqueur ou d'un extrait de café, dont l'usage se répandrait facilement, si on parvenait à concentrer, sous un petit

¹⁴³² *Ibid.*

¹⁴³³ *Ibid.*

¹⁴³⁴ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique...*, *op. cit.*, p 61.

¹⁴³⁵ AG de la PCF 1874.

volume, l'arôme si fugace et le goût si délicat et si recherché de cette précieuse substance alimentaire¹⁴³⁶. » Ce n'était donc plus le médicament que l'on se proposait d'exploiter mais des produits d'alimentation susceptible de prendre de la valeur. La Pharmacie centrale lança aussi le « cordial de Saint-Denis » qui « ne devait pas être circonscrit dans l'ordre des médicaments, c'était plutôt une liqueur de table qu'un remède.¹⁴³⁷ » De ce point de vue, « il fallait en faire un article spécial et commercial ; il fallait qu'il entrât dans la grande consommation, sa maison montée. Sa fabrique unique avec son laboratoire seul, ses vases ». La réussite était possible « si l'idée était bien comprise, car le produit était bon¹⁴³⁸. » Le cordial offrait en effet des perspectives de croissance fabuleuse, « il y a 6000 pharmaciens en France et un plus grand nombre de médecins : si ce cordial était pris en faveur par nous tous, nous pourrions pousser la vente et arriver à un gros chiffre. Il pourrait se répandre comme puissance tonique, dans les grands centres d'administrations publiques et industrielles. Dans les lycées, les pensionnats, etc, on arriverait alors à une vente prodigieuse qui se chifferrait par millions¹⁴³⁹. » Le passage aux hygiéniques était révélateur des mutations qui s'étaient effectuées dans les relations entre la firme et les pharmaciens. Ces derniers étaient perçus avant tout comme des commerçants, des dépositaires des produits de la centrale. En ce sens leur « coopération » était vitale pour la firme, mais il s'agissait d'une coopération commerciale. On ne sollicitait pas ici leur laboratoire, leur savoir, leur compétence mais bien leur comptoir de vente. Dans l'esprit de la PCF le pharmacien ne devait pas préparer les produits qu'elle lui proposait mais les écouler.

La firme cherchait à commercialiser également des « produits hygiéniques alimentaires » comme la « liqueur de table, l'eau de mélisse des carmes, l'essence de café, l'eau de fleur d'oranger, le chocolat, le thé, la fécule analeptique¹⁴⁴⁰. » Difficile de parler ici de médicaments. A dire vrai la décision de commercialiser de tels produits pouvait apparaître comme un véritable retour en arrière. Des substances comme le thé, le café, le chocolat s'étaient diffusées en Europe dès le XVIIe siècle. « La plupart de ces plantes s'alliaient alors avec le sucre » pour « transformer les protections quotidiennes »¹⁴⁴¹. Ces plantes rappellent Georges Vigarello jouaient « avec les amertumes, les parfums légers. Elles promouvaient des arômes atténués, pour une action elle-même plus variée. Leurs influences soulageaient les vapoureux, donnaient des forces aux plus faibles, de l'attention aux somnolents. »¹⁴⁴² Elles relevaient sur bien des points de cette médecine des humeurs qui cherchait à équilibrer les fluides corporels. Le sucre était l'ingrédient décisif qui contribuait à l'essor de ces produits. Si la consommation de ces produits était limitée à une certaine élite sociale au XVIIe, elle s'étendit au XIXe siècle. Le thé relevait de « ces

¹⁴³⁶ *Ibid.*

¹⁴³⁷ AG de la PCF, 1877.

¹⁴³⁸ *Ibid.*

¹⁴³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁴⁰ AG de la PCF, 1874.

¹⁴⁴¹ VIGARELLO (Georges), *Histoire des pratiques de santé, Le sain et le malsain depuis le Moyen-Age*, Seuil, Paris, 1999, p 122.

¹⁴⁴² *Ibid.*

plantes spirituelles » que «Nicolas Tulp prescrivait » à « ses patients londoniens » (1642). « Ceux qui usaient le thé étaient par cela seul exempts de toutes les maladies et parvenaient à une extrême vieillesse¹⁴⁴³ ». La boisson fut popularisée par Thomas Garraway. La Pharmacie centrale remettait ainsi au goût du jour les antiques remèdes. Quant à « la fève du Levant » elle renvoyait également vers le XVIIe siècle. Le café s'affirma d'abord comme « boisson d'entretien », il « aidait le sang à circuler, purifiait les humeurs ». Mais il apportait aussi « une sensation nouvelle », « celle d'une excitation intellectuelle. » « Dissipateur de fatigues, le café serait aussi dissipateur de « nuages »¹⁴⁴⁴. Ces produits étaient au croisement de la santé et de l'alimentaire. A bien des égards on pouvait parler de substances « mixtes » pour reprendre l'expression du docteur Caffè, mixte comme l'identité du pharmacien d'officine. Quelle identité professionnelle et scientifique sollicitait donc la centrale lorsqu'elle proposait ce type de produits aux pharmaciens ? Aucune. Ce qui retenait l'attention de la coopérative c'était d'abord les perspectives de croissance fabuleuse dont ces produits étaient porteurs. Tant pis si l'on s'éloignait de la pharmacie à proprement parler.

Parmi les « produits hygiéniques de parfumerie » la firme voulait commercialiser l' « élixir dentifrice, la poudre dentifrice, le vinaigre hygiénique, l'eau de Cologne, les extrait d'odeurs, la pommade cosmétique, le savon de toilette ». L'usage du parfum était relativement ancien qui s'était répandu au XVIIe. « La valeur protectrice des essences odorantes, avec leurs effluves jugés plus doux, plus nombreux ou nuancés, s'est accrue au XVIIe » rappelle Georges Vigarello. « Les odeurs se sont multipliées en perdant de leur brutalité. La culture les a rendues plus riches, plus subtiles, tout en entretenant leur possible destination préventive. » Tout se passe comme si les hygiéniques signaient le retour vers une médecine du XVIIe siècle, dans laquelle les effluves disposaient d'un pouvoir protecteur. Le parfum servait « contre le mauvais air et avait des vertus médicinales », il était réputé agir contre le mal suprême, la peste. « Lemery hiérarchise » dès le début du XVIIIe siècle les parfums selon les catégories sociales, désignant « un « parfum royal », un « parfum pour les bourgeois », un parfum pour les pauvres¹⁴⁴⁵. » pourtant note aussi l'historien le XVIIIe signa le recul du parfum. « Simple effet de surface, le parfum ne peut maintenant que tromper¹⁴⁴⁶ », « l'artifice du parfum semble aux antipodes de l'esprit bourgeois, bientôt triomphant ».

« La promotion du savon » ne datait pas des années 1870 rappelle Vigarello¹⁴⁴⁷. Pour « les textes d'hygiène » le savon « gomme, dissout la crasse, il « purifie ». « Se laver c'est user d'une chimie élémentaire, « le cosmétique par excellence, l'instrument de propreté c'est le savon ». Dès le début du XIXe siècle le savon n'était « plus accessoire de coquetterie mais outil de santé, le savon déterge la

¹⁴⁴³ *Ibid*, p. 126.

¹⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 127.

¹⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 126.

¹⁴⁴⁶ VIGARELLO (Georges), *Le propre et le sale*, op. cit., p. 150.

¹⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 183.

surface cutanée des matières grasses ». IL apparut comme « l'un des éléments les plus importants de la cosmétique ». Pourtant notait l'historien son usage tarda à s'imposer. C'est que l'usage du savon supposait au préalable la diffusion de la pratique du bain comme outil d'hygiène. A cet égard les résistances étaient fortes qui s'expliquaient par la « pudeur ». Pour Vigarello elle expliquait « la disparité entre l'inflation du texte d'hygiène dans la première moitié du XIXe siècle, et la rareté de ses applications. » « Par ailleurs on craint ce que Vigarello appelle « l'influence émolliente de l'eau »¹⁴⁴⁸. Le milieu des années 70 était-il plus propice à la diffusion de cet usage du savon ?

Le médicament suivait ainsi des « parcours sinueux »¹⁴⁴⁹ selon l'expression d'Anne Rasmussen. « L'intronisation de nouvelles formes pouvait se faire sur la base de résurgence de formes anciennes », c'était le cas de ces hygiéniques commercialisés par la Pharmacie centrale qui étaient issus d'une tradition ancienne. Plus intéressant le « retour » de ces formes anciennes répondait à des « logiques économiques »¹⁴⁵⁰. Le lancement de ces spécialités apparut comme une volonté de réorienter la politique commerciale de la PCF. « Pour la Pharmacie centrale de France, il nous paraît évident que la vente de plus en plus grande des spécialités et des eaux minérales naturelles réduise les bénéfiques, tandis que la vente, sur une large échelle, des hygiéniques, ramènerait les dividendes d'autrefois¹⁴⁵¹. » La coopérative connaissait des difficultés économiques et commerciales. Le lancement des hygiéniques n'obéissait pas seulement à une logique de rendement, de rentabilité, il s'agissait aussi d'améliorer des résultats en baisse. La Pharmacie centrale de France subordonnait ainsi sa politique industrielle et commerciale à une logique de rentabilité financière. Cette réorientation des activités de la firme ne fut pas sans susciter des débats au sein de l'entreprise.

La firme avait « obtenu de précieux encouragements » mais « aussi d'amères critiques¹⁴⁵². » Tous les pharmaciens ne furent pas réceptifs aux nouvelles fabrications de la coopérative. « Si un grand nombre de nos confrères ont compris notre appel et s'exécutent, d'autres (...) s'en sont tenus au platonisme ; quelques autres s'en sont fait les antagonistes¹⁴⁵³ ». Les propos étaient symptomatiques des mutations à l'œuvre dans la politique de la firme. Le pharmacien d'officine était tout au plus considéré comme un exécutant, c'est-à-dire un débitant des produits estampillés PCF. Signe de ce « paternalisme officinal » de la centrale celle-ci distribuait les bons points. Elle « complimentait sincèrement les premiers et les encourageait à poursuivre (...). Ils finiront par y trouver profit, car, outre qu'ils auront fixé chez eux la clientèle de ces produits, cette même clientèle se sera fixée en même temps chez eux pour les produits

¹⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 190.

¹⁴⁴⁹ RASMUSSEN (Anne), « Préparer, produire... » in BONAÏ (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et...*, *op. cit.*, p. 169.

¹⁴⁵⁰ *Ibid.*, p 171.

¹⁴⁵¹ AG de la PCF, 1876.

¹⁴⁵² AG de la PCF, 1875.

¹⁴⁵³ AG de la PCF, 1876.

pharmaceutiques¹⁴⁵⁴. » Manière de suggérer que si la Pharmacie centrale développait cette gamme de produits accessoires c'était pour mieux vendre les produits pharmaceutiques. Ce passage était significatif du nouveau rôle du pharmacien d'officine aux yeux des dirigeants

Publicité 6. Publicité pour les hygiéniques commercialisés par la PCF (Années 1870)



Ce dessin en noir est une réduction par la
Photogravure du TABLEAU COLORIÉ que nous offrons à nos clients pour
être exposé dans leurs Officines

Analyse 20 . Ce tableau était destiné à être exposé dans les officines. Il témoigne des transformations que connaît le métier de pharmacien sous l'impulsion d'entreprises comme la PCF. La diffusion des hygiéniques semblait devoir accélérer la mutation des officines en point de vente¹⁴⁵⁵.

¹⁴⁵⁴ Ibid.

¹⁴⁵⁵ Le tableau est tiré des comptes-rendus d'AG de la Pharmacie centrale de France. On le trouve également en publicité dans les bulletins commerciaux de l'entreprise.

de la PCF. La logique industrielle et commerciale qui était au cœur du lancement des hygiéniques l'emportait sur la volonté de maintenir l'identité scientifique du pharmacien. Aux yeux de l'auteur de ces lignes le pharmacien d'officine n'apparaissait plus que comme un débitant, un boutiquier dont le seul souci devait être de vendre les produits délivrés par la Pharmacie centrale. Simple intermédiaire entre l'entreprise et la clientèle il n'était plus le pharmacien attaché à ses préparations magistrales mais le pharmacien commerçant, qui se devait d'assurer la commercialisation des produits de l'entreprise. Le corporatisme de la PCF n'apparaissait plus que comme un lien de dépendance entre la firme et le détaillant. Les pharmaciens constituaient ainsi un réseau de commerçants dont la mission était de vendre les produits proposés par la firme. Le triomphe des logiques de production à l'œuvre à travers le lancement des spécialités imposait du même coup à ce pharmacien de vendre. La fonction de laboratoire de préparation des officines s'effaçait pour laisser la place à une fonction purement commerciale.

Cette réorientation des activités de la firme ne fut pas sans susciter de la révolte. « Quoi, écrit l'un d'entre eux, on veut faire de nous des parfumeurs, des liquoristes, des épiciers ! Quoi ! On nous transforme en de vulgaires marchands !¹⁴⁵⁶ ». En effet ceci remettait en question les fondements du métier de pharmacien. En choisissant de se tourner vers d'autres produits que les médicaments la Pharmacie centrale brisait, aux yeux de certains, les liens entre l'entreprise et la profession. De même que le pharmacien définissait sa qualité sociale par la noblesse du produit qu'il commerçait de même on ne pouvait toucher à ce produit sans toucher à cette « qualité sociale ». Comme le rappelle Sophie Chauveau si certains ne se posaient guère de question quant à l'exploitation de tout ce secteur de la parapharmacie, d'autres furent « soucieux de leur prestige et ne voulaient pas être assimilés à des industriels comme les autres, à des marchands¹⁴⁵⁷. »

« Est-ce bien nous qu'on peut accuser de vouloir porter atteinte à la dignité professionnelle, de lancer la Pharmacie dans le mercantilisme, de la faire désertier les voies scientifiques ?¹⁴⁵⁸ » s'étonnait la direction. Pour certains pharmaciens la voie empruntée par la Pharmacie centrale était la voie de l'indignité professionnelle. En choisissant de se tourner vers ce secteur l'entreprise œuvrait dans le sens du « déclassé », de la destruction de l'identité pharmacienne. La morale telle que définie par la Pharmacie centrale de France entraînait ainsi en contradiction avec les nécessités commerciales auxquelles était confrontée l'entreprise. La PCF se mouvait dans un espace très étroit du fait de la charte qu'elle avait défini à sa fondation. Entreprise de la profession, la PCF trahissait, pour certains, les fondements de son identité. En se lançant dans le commerce en grand des spécialités commerciales, elle faisait le jeu des professions concurrentes et surtout abandonnait ce qui aurait dû être son domaine privilégié : la

¹⁴⁵⁶ AG de la PCF, 1875.

¹⁴⁵⁷ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique...*, op. cit, p. 359.

¹⁴⁵⁸ AG de la PCF, 1875.

spécialité médicale.

Publicité 7. Exemple de publicité extraite des catalogues commerciaux de la PCF.

PRODUITS SPÉCIAUX DE LA MAISON J.-A. PENNÈS

VENTE EN GROS
p^r le commerce
rue de Latran, 2
PARIS



VENTE AU DÉTAIL
à la Pharmacie
rue des Écoles, 49
PARIS



PRODUITS BROMURÉS

Cachet des Bromures,

<p>LIQUEUR ANTINERVEUSE, préconisée avec une faveur méritée dans les cas suivants : <i>Asthmes, Attaques de nerfs, Chorée, Hystérie, Mal de mer, Neuralgies, Spasmes et Toux convulsive</i>, le flacon.....</p> <p>SIROP AU BROMURE DE SODIUM PUR, préparé sous la forme la plus séduisante pour les femmes et les malades faibles, contre <i>l'Insomnie, les Cauchemars, Douleurs de nerfs et de tête, Convulsions, Névroses</i>, le flacon.....</p> <p>SIROP AU BROMURE D'AMMONIUM PUR, d'une efficacité constante et durable dans les cas de <i>Congestion du cerveau, Méningite chronique, Paralysie, Ataxie locomotrice, Maladies de la Moelle épinière et vertiges</i>, le flacon.....</p>	<table border="0"> <tr> <td>Prix fort.</td> <td>Prix net.</td> <td>Remise.</td> </tr> <tr> <td>5 »</td> <td>3 50</td> <td>30 %</td> </tr> <tr> <td>5 »</td> <td>3 50</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>6 »</td> <td>4 20</td> <td>—</td> </tr> </table>	Prix fort.	Prix net.	Remise.	5 »	3 50	30 %	5 »	3 50	—	6 »	4 20	—
Prix fort.	Prix net.	Remise.											
5 »	3 50	30 %											
5 »	3 50	—											
6 »	4 20	—											

PRODUITS HYGIÉNIQUES



Cachet des produits hygiéniques

DERMATOSINE, pour détruire les aspérités, les boutons et les taches de l'épiderme, le flacon.....

VINAIGRE HYGIÉNIQUE, pour les soins sanitaires de la peau, des *muqueuses*, et pour détruire les *miasmes*, le flacon.....

Prix fort.	Prix net.	Remise.
1 50	1 »	33 %
1 50	1 »	—

SEL POUR BAIN



Cachet du Bain Pennès.

RECONSTITUANT, STIMULANT et SÉDATIF des plus efficaces, Contre l'appauvrissement du sang, l'épuisement des forces et les douleurs rhumatismales. Remplace les Bains alcalins, salins ou sulfureux; surtout les **BAINS DE MER CHAUDS**, le rouleau.....

NOTA. — Le bain ou sel de Pennès est actuellement livré dans des flacons bouchés par un cachet de garantie et recouverts par un étui, avec la marque de fabrique ci-dessus indiquée, revêtue du Timbre de l'Etat.

Prix fort.	Prix net.	Remise.
1 25	85	32 %

Tous ces articles sont livrés avec les escomptes de 5, 10 et 15 % suivant l'importance des ordres donnés.

EXIGER les SIGNATURES et MARQUES respectives sur chacun de ces produits.

Exemple de Publicité diffusée dans les pages du Bulletin commercial de la Pharmacie centrale ou dans ses

catalogues. Cette réclame pour les produits de la Maison Pennès est tirée du catalogue de 1877¹⁴⁵⁹. Les produits hygiéniques ne sont pas l'apanage de la seule PCF.

Pour les partisans de cette nouvelle exploitation, de ce territoire de la parapharmacie, la Pharmacie centrale de France ne faisait que confirmer une tendance qui était déjà depuis longtemps en cours dans de nombreuses officines. « Est-ce que dans les pharmacies on ne vend pas des bandages, des instruments en caoutchouc (sondes, bougies, pessaires et bas élastiques), des colliers anodins et des hochets, des appareils pour l'allaitement (ci-dessous différents modèles de biberons proposés dans le catalogue de la PCF), des appareils gazogènes, etc, etc ? Eh bien ! Ces objets ne sont-ils pas infiniment plus étrangers aux préparations pharmaceutiques, aux médicaments que les produits hygiéniques dont il s'agit (eau de Cologne perfectionnée, eau et poudres dentifrices, vinaigre aromatique...) ? »¹⁴⁶⁰ Questionnait l'un d'entre eux.

¹⁴⁵⁹ *Catalogue pharmaceutique ou prix courant général de la Pharmacie centrale de France et de la Maison Ménier réunies*, Pharmacie centrale de France, 1877.

¹⁴⁶⁰ AG de la PCF, 1875.

— 690 —

MÉDAILLE ET DIPLOME ÉLOGIEUX A PHILADELPHIE
DIPLOME D'HONNEUR
 Exposition Internationale Paris 1875

PAPIER RIGOLLOT

ou Moutarde en feuilles pour SINAPISMES

ADOPTÉ PAR LES HÔPITAUX DE PARIS, LES AMBULANCES ET LES HÔPITAUX MILITAIRES
 PAR LA MARINE FRANÇAISE ET PAR LA MARINE ROYALE ANGLAISE, ETC.





Le seul dont l'entrée de l'Empire soit autorisée par le
 Conseil de santé du Czar de toutes les Russies



Vue extérieure de l'Usine de la maison Rigollot





PARIS, Magasins de vente : Avenue Victoria, 24, PARIS

**SE MÉFIER
DES
NOMBREUSES
CONTREFAÇONS**

« Conserver à la poudre de moutarde toutes ses propriétés,
 « obtenir en peu d'instant, avec facilité, un effet décisif
 « avec la moindre quantité possible de médicaments, voilà les
 « problèmes que M. Rigollot a résolus de la manière la plus
 « heureuse, etc. »

A. BOUCHARIAT (*Annuaire de
 Thérapeutique*, 1868, p. 204).

Exiger la signature ci-contre
 sur chaque feuille.



**SE MÉFIER
DES
NOMBREUSES
CONTREFAÇONS**

CATAPLASME LELIÈVRE

Approuvé par l'Académie de médecine

Adopté par le Ministère de la guerre pour les Ambulances et les Hôpitaux militaires, par
 l'Amirauté d'Angleterre et par le Conseil de santé de l'Empire de Russie.

DIPLOME D'HONNEUR — EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS 1875

Sous le nom de Cataplasme Lelièvre, j'ai inventé un produit qui supprime tous les inconvénients attachés à
 l'emploi de la farine de lin.

Au lieu des opérations multiples, désagréables et dispendieuses nécessitées par la méthode ordinaire, il suffit
 de mouiller une de ces feuilles en la plongeant dans l'eau bouillante pendant quelques minutes et de l'appliquer
 ensuite sur la peau en la recouvrant d'une baudruche ou d'une toile cirée.

On supprime ainsi tous les inconvénients inséparables du cataplasme à la
 farine de lin qui souille le lit, fermente rapidement, exhale une odeur désa-
 gréable et presque toujours est préparé avec de la farine falsifiée et déjà
 rancie.

« A côté du Papier Rigollot », dit le *Mouvement médical*, il y a le « cata-
 plasme instantané au fucus crispus » du docteur Lelièvre.

La maison Rigollot et C^e ne pouvait mieux faire que d'adopter cet autre enfant, ce qui constitue, par la
 réunion de ces deux protégés, les « frères Siamois » pharmaceutiques et hygiéniques.

Avec ce nouveau « cataplasme instantané », toutes les difficultés, tous les ennuis causés par les cataplasmes
 de farine de graine de lin ordinaires sont aplanis. « Une assiette, disait le docteur Brochard dans le journal
La Jeune Mère, un peu d'eau bouillante suffisent pour préparer un cataplasme émollient, léger, sans odeur,
 qui conserve toute la nuit sa chaleur initiale, et qu'une simple bande suffit à maintenir; d'ailleurs quand des
 savants comme le baron Larrey, de l'Institut, les professeurs Gosselin, Verneuil, Léon Lefort, de la Faculté
 de médecine de Paris, ont fait de ce « cataplasme instantané » le plus grand éloge, nous ne pouvons que nous
 incliner devant de si hautes et en même temps de si justes appréciations. »

DÉPOT A PARIS :
 Avenue Victoria, 24, Maison RIGOLLOT et C^e et dans toutes les pharmacies pour le détail.

EXIGER LE VRAI NOM

Analyse 21. Type de publicité diffusée dans le Catalogue de la Pharmacie centrale de France¹⁴⁶¹. Ici Rigollot, un célèbre fabricant de spécialités. Rigollot met en avant sur cette publicité les bâtiments de l'usine. L'industrialisation est signe de puissance, de qualité. On insiste également sur la marque, les récompenses accordées lors de grandes expositions internationales et les clients prestigieux. On remarquera l'insistance de la lutte contre les contrefaçons ou encore le rôle des autorités médicales comme instance de validation de la qualité des produits.

¹⁴⁶¹ Catalogue pharmaceutique ou prix courant général de la Pharmacie centrale de France et de la Maison Ménier réunies, Pharmacie centrale de France, 1877.

On rappelait ainsi à l'envi que de nombreuses officines proposaient des produits bien plus éloignés de la pharmacie que ne l'étaient ceux de la firme. « Est-ce que, vendant déjà des féculés alimentaires, de la revalésière, du racahout, il serait plus singulier de vendre un mélange d'arrow root, Jalep, cacao, vanille, que nous appelons analeptine, de vendre une sorte de chartreuse que nous appelons cordial Saint-Denis, pour remplacer l'élixir de Garus, si en vogue dans l'ancienne pharmacie et dont la vente tombe de plus en plus ? Est-ce que le thé, le chocolat, l'eau de fleurs d'oranger de choix ne sont pas dignes des soins du pharmacien ? La pommade pour les cheveux, le savon pour les mains sont sans doute deux produits qui s'écartent un peu de nos habitudes, mais en envisageant que les cheveux comme la peau intéressent l'hygiène, on reconnaîtra que ces deux produits étaient des compléments obligés dans la série de nos spécialités¹⁴⁶². » La Pharmacie centrale de France semblait donc faire du corps et des soins à lui apporter son nouveau champ d'investissement. L'entreprise vit clairement dans l'hygiène un terrain d'élection sur lequel les bénéfices pouvaient être considérables. D'ailleurs elle ne faisait rien d'autre qu'appliquer son programme originel, qui prévoyait l'extension du commerce des « semi médicaments » et des produits « accessoires ».

Si « ces produits exigeaient moins de connaissance que les médicaments proprement dits », s'ils n'étaient que « des quasi-médicaments » fallait-il pour autant « les laisser au premier venu ?¹⁴⁶³ » questionnait-on. Malgré ces multiples arguments la réception de produits de la Pharmacie centrale de France fut inégale. Certains firent preuve de pusillanimité face au lancement de ces nouveaux produits. On ne saurait parler d'hostilité à l'égard du programme mais bien plutôt d'une méfiance par rapport à tout ce qui touchait au commerce. C'était un argument qui revenait souvent sous la plume des pamphlétaires de la Pharmacie centrale qui fustigeaient « ces confrères » qui « restaient immobiles¹⁴⁶⁴ ». Pour certains le pas à franchir était sans doute difficile. Accepter de commercer de tels produits c'était à leurs yeux abandonner une partie de leur identité professionnelle. « En spécialisant ses produits » la firme « empêchait » certains pharmaciens de « le faire¹⁴⁶⁵ » eux-mêmes. Nombreux étaient ceux qui voyaient (à raison) dans la Pharmacie centrale une menace pour leur propre activité et leur propre commerce, la crainte de se voir transformer en débitant. Pour « d'autres », ce commerce des hygiéniques n'était pas très « orthodoxe ». Pour la centrale ce « pseudo-médicament » avait été « enlevé » à la « profession ». C'était donc un juste retour des choses¹⁴⁶⁶. Une partie du corps pharmaceutique voyait dans cette extension une « hérésie ». Pour certains l'exploitation des produits hygiéniques et de parfumerie signifiait la mort de la pharmacie. En cela ils étaient fidèles à la ligne tracée en 1852 par Dorvault. L'association avait alors souligné celui-ci était le meilleur moyen pour le pharmacien de ne pas ajouter à son officine « une multitude de commerces hétérogènes ». Ce

¹⁴⁶² *Ibid.*

¹⁴⁶³ AG de la PCF, 1875.

¹⁴⁶⁴ AG de la PCF, 1876.

¹⁴⁶⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶⁶ *Ibid.*

développement des produits accessoires témoignait du « triomphe des logiques économiques » dans le même temps que s'éteignaient « les derniers feux du corporatisme »¹⁴⁶⁷.

« La vente de nos hygiéniques marche, prend tournure¹⁴⁶⁸ » et il « ne se passe guère de jours où l'on ne nous écrive, de diverses localités, pour nous demander directement ces produits, faute d'en avoir trouvé chez les pharmaciens du pays. » La clientèle s'adressait donc parfois directement à la pharmacie centrale afin de s'approvisionner en produits hygiéniques. La « mode », les « goûts » n'étaient pas dictés par les pharmaciens, elle leur était imposée. Nombreux étaient ces pharmaciens qui refusaient de se plier à vendre des produits qu'il jugeait digne du commerce de bas étage et ce au grand dam de la Pharmacie centrale. Cela était « désolant », d'autant que ce commerce ne présentait aucun risque. Les « invendus » en effet étaient repris par la coopérative. « Ce succès ne serait pas seulement fructueux pour la Pharmacie centrale et pour ses actionnaires, mais pour tous ceux qui s'occuperaient de leur vente¹⁴⁶⁹. »

L'évolution des goûts conditionnait l'évolution du marché, la pharmacie devait s'adapter si elle ne voulait pas périr. A cet égard nombre de pharmaciens répugnaient à se lancer dans une activité qui n'avait, à leurs yeux, rien de pharmaceutique. La centrale avait quant à elle fait le deuil du « métier » de pharmacien. Ce qui préoccupait d'abord la Pharmacie centrale c'était la dimension commerciale. D'ailleurs notait le rapporteur ce commerce des hygiéniques ne constituerait « dans les officines » qu'« une recette en sus de celle des médicaments ». Les confrères « qui s'appliqueraient plus spécialement à cette vente, fixeraient chez eux, outre la clientèle malade, cette nouvelle branche d'industrie, au détriment de ceux qui la négligeaient »¹⁴⁷⁰. Au nez de la direction de la Pharmacie centrale les hygiéniques véhiculaient surtout l'odeur de l'argent. Certains pharmaciens avaient du reste « devancé (...) le projet de la Pharmacie centrale », comme l'auteur de ces lignes qui « dans son officine », avait ouvert « dans une vitrine spéciale, un certain nombre de produits de ce genre, avec indication des prix ». « Il arrivait fréquemment que les gens attendant la préparation des médicaments, jetant un coup d'œil sur cette exposition, fissent emplette de quelques-uns de ces produits sans qu'il eut à les offrir ». D'ailleurs suggérait-il « la Pharmacie centrale pourrait faire établir de petites vitrines spécialement affectées à contenir ces produits pour les pharmaciens qui le désireraient »¹⁴⁷¹.

« L'hygiène est une branche intéressante de la médecine et à pareil titre elle s'impose aux pharmaciens¹⁴⁷². » On ne pouvait attendre « placidement (...) l'aisance », rester « apathique » « au lieu

¹⁴⁶⁷ FAURE (Olivier), *Les Français et ...*, op. cit., p. 218.

¹⁴⁶⁸ AG de la PCF, 1876.

¹⁴⁶⁹ *Ibid.*

¹⁴⁷⁰ *Ibid.*

¹⁴⁷¹ AG de la PCF, 1874.

¹⁴⁷² AG de la PCF, 1877.

de marcher de l'avant ». La centrale se faisait le chantre d'une pharmacie dynamique, agressive sur le plan commercial. « Les temps étaient durs et leurs faveurs ne seraient que pour les plus actifs ». Le marché imposait des modes et des goûts nouveaux, il fallait les suivre ou accepter de disparaître. « J'ai souvent entendu des pharmaciens français critiquer la vente des brosses à dents qui se vendent dans les pharmacies anglaises » rappela un sociétaire lors de l'assemblée générale de 1874. « Si l'on considère que ces objets sont liés à l'emploi des dentifrices, pourquoi répugnerait-il de les vendre dans les pharmacies françaises où l'on vend déjà en trop petites quantités, il est vrai, des dentifrices ? Est-ce qu'avec des liquides pour injections le pharmacien ne vend pas l'instrument pour leur administration ? Est-ce qu'il ne vend pas des œillères pour les collyres, etc ? Il n'y a donc là qu'un préjugé qui ne se soutient pas »¹⁴⁷³.

S'industrialiser ou périr : tel avait été le constat formulé par Dorvault dans son projet de création de la Pharmacie centrale de France. Aux rétifs, aux hésitants, aux pusillanimes Dorvault avait parlé sans détour. Beaucoup craignaient en effet de voir la profession se dévoyer en acceptant les règles du jeu industriel. L'industrie était synonyme de disparition du métier, d'abandon d'une identité scientifique au profit d'une identité purement commerçante¹⁴⁷⁴. L'industrialisation n'allait donc pas sans périls. Dorvault en avait conscience qui rêvait de mettre l'industrie au service de la profession. Pour le fondateur de la Pharmacie centrale il était essentiel que le pharmacien continuât à préparer ses produits dans le cadre de son laboratoire officinal, il était essentiel également qu'il s'en tînt au commerce de produits dont on pouvait dire qu'il relevait de ses compétences. La multiplication des nouveautés, l'explosion des spécialités, l'augmentation de la demande eurent raison de ces bonnes intentions. Au reste la firme se devait de suivre le commerce elle qui avait été fondée pour servir les intérêts de ses clients. En se lançant dans la fabrication des hygiéniques la firme rompait avec une certaine conception du métier, mais avait-elle véritablement le choix ? De ce point de vue Dorvault pourrait apparaître aujourd'hui comme un visionnaire lui qui avait perçu, avec d'autres, que les produits parapharmaceutiques et hygiéniques allaient être décisifs dans les décennies qui allaient suivre. L'économie du bien-être et du paraître allait compter de façon tout aussi décisive que l'économie de la santé.

¹⁴⁷³ AG de la PCF, 1874.

¹⁴⁷⁴ CAP (Paul-Antoine), « De la pharmacie considérée comme profession », Extrait *Du choix d'un état ou dictionnaire des professions*, Paris, Fain et Thunot, 1841, 20 p.

D. Analyse des produits à travers les catalogues commerciaux de la Pharmacie centrale.

La presse se développa de manière croissante sous le second Empire. La Pharmacie centrale de France ne fut pas en reste qui développa un journal des intérêts professionnels (l'Union pharmaceutique) ainsi que des catalogues commerciaux afin d'être au plus près de sa clientèle. « La vigueur de l'activité industrielle ou commerciale et la spéculation boursière amenaient les gérants de l'économie à rechercher l'appui des journaux pour y faire mieux défendre leurs intérêts »¹⁴⁷⁵. Si la période qui s'étend de 1852 à 1860 fut celle de la « tutelle autoritaire », l'attitude du pouvoir eut tendance à s'assouplir par la suite. La presse politique mais également commerciale en bénéficia. L'industrialisation consacre l'émergence de grandes firmes mais également le développement de moyens de communication nouveaux comme les catalogues. Des firmes comme la Pharmacie centrale avec un ancrage national, accordèrent de plus en plus d'importance à ces nouveaux médias, par lesquels elles pouvaient espérer toucher une clientèle plus vaste à l'échelle du territoire mais aussi au niveau du marché européen. Ces catalogues étaient un moyen pour diffuser plus largement les produits de la firme, faire connaître les prix et gagner de nouveaux clients. L'étude de ces catalogues peut permettre de mieux saisir les domaines de compétences de ces firmes issues de l'officine comme la Pharmacie centrale.

1. Les catalogues commerciaux de 1862/1877.

Entre 1852 et 1879 la firme édita deux catalogues commerciaux, conservés aux archives de la faculté de pharmacie de Paris. Le premier fut publié en 1862¹⁴⁷⁶ et le second en 1877¹⁴⁷⁷. L'étude de ces deux ouvrages permet ainsi de cerner la gamme des produits commercialisés par la firme. Le catalogue de 1862 témoignait de l'étendue des compétences de la firme. Elle proposait à ses clients des « préparations pharmaceutiques et des produits chimiques, des médicaments toute nature (spécialités, anglais, des homéopathiques), des pharmacies portatives, des chocolats et des produits alimentaires, de la confiserie, de la liquoristerie, de la parfumerie, de la graineterie, du matériel photographique, de la pyrotechnie et des artifices, des articles en tout genre (pour peinture, pour l'allaitement), des bandages et objets divers en caoutchouc, des instruments de chirurgie, de la poterie d'étain clyso-pompes, de la tabletterie, des articles de bureau (papeterie, articles divers, des étiquettes et imprimés pharmaceutiques, des cartonnages), des articles pour l'officine (la verrerie et de la poterie, les balances et accessoires, des attributs ou ornements pharmaceutiques), des instruments de laboratoire (de pharmacie, de chimie, de

¹⁴⁷⁵ ALBERT (Pierre), « Presse sous le second Empire », in TULARD (Jean) (dir.), *Dictionnaire du second Empire*, p 1056-1062.

¹⁴⁷⁶ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Catalogue pharmaceutique ou prix-courant général de la Pharmacie centrale de France*, Paris, 1862, RES 11008, Faculté de pharmacie de Paris.

¹⁴⁷⁷ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Catalogue pharmaceutique ou prix courant général de la Pharmacie centrale de France et de la Maison Ménier réunies, Pharmacie centrale de France*, Paris, 1877, RES 19666, Faculté de pharmacie de Paris.

physique), des appareils à eaux gazeuses factices, des matières médicales, droguiers ainsi que des objets d'histoire naturelle et d'anatomie. Enfin l'entreprise proposait des articles de librairie. Au total le catalogue de 1862 contenait « près de 30 000 indications, soit 3000 en sus du plus complet des catalogues commerciaux que nous connaissons »¹⁴⁷⁸.

Publicité 9. Exemple de produits commercialisés par la PCF dans ses catalogues commerciaux. Ici une trousse chirurgicale.



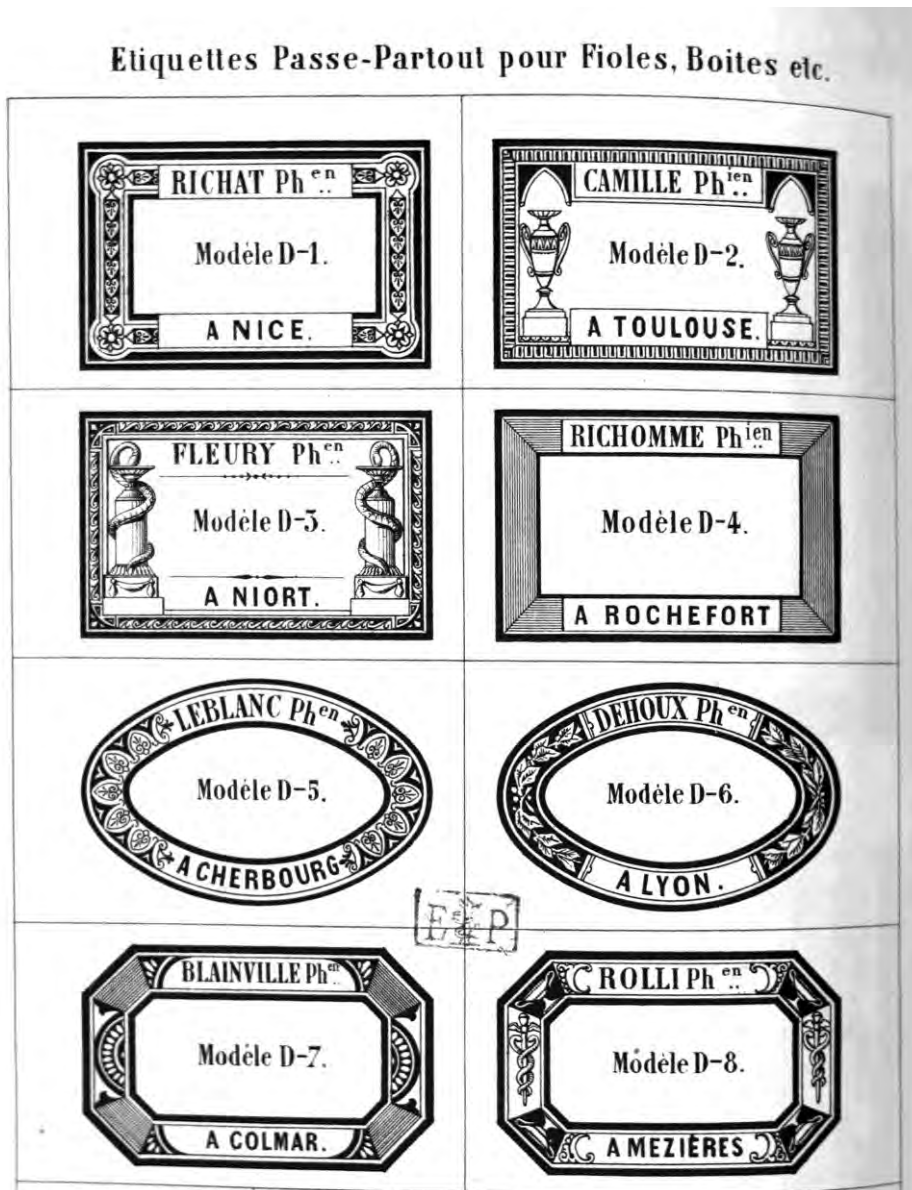
Analyse 22. Exemple de produits commercialisés par la Pharmacie centrale de France¹⁴⁷⁹. Une trousse chirurgicale. Ceci montre que l'entreprise ne commercialisait pas seulement pour les pharmaciens mais pour les professions de santé en général. « Malgré leur dénomination nouvelle et la disparition des titres chirurgicaux, les médecins sont bien d'abord des chirurgiens. Les premiers documents associatifs et syndicaux recensent et tarifient surtout des actes chirurgicaux : ouverture d'abcès, extractions de dents, pose de ventouses, réductions de fractures et luxations diverses. La trousse chirurgicale est la compagne fidèle du médecin (...) moyennant un prix élevé, les médecins ne sont pas totalement inefficaces et leur chirurgie répare tant bien que mal, même si elle laisse derrière elle de nombreux semi-valides, pourtant capables d'assurer leur survie »¹⁴⁸⁰

¹⁴⁷⁸ Catalogue général de 1862.

¹⁴⁷⁹ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Catalogue pharmaceutique ou prix-courant général de la Pharmacie centrale de France*, Paris, 1862.

¹⁴⁸⁰ FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la médecine, op.cit.*, p. 109.

Publicité 10. Exemple de produits vendus par la PCF dans ses catalogues. Ici des étiquettes pour les fioles.



Analyse 23. De même que les ordonnances deviennent des objets standardisés que l'on propose à la vente sous différentes formes, de même les étiquettes sur les bocaux se déclinent sous différentes formes¹⁴⁸¹. Les catalogues commerciaux édités par la centrale proposent ces produits aux pharmaciens, signe que ce qui compte de plus en plus est l'étiquette. En haut figure le nom du pharmacien, en bas le lieu de production. La législation sur les marques et l'essor des spécialités sont au carrefour de ces nouvelles logiques qui font de l'étiquette un élément central dans le processus de commercialisation du médicament.

¹⁴⁸¹ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Catalogue pharmaceutique ou prix-courant général de la Pharmacie centrale de France*, Paris, 1862.

Publicité 11. Exemple de produits commercialisés par la PCF. Des étiquettes pour des bocaux de pharmacie.



Étiquettes pour des pots de pharmacie¹⁴⁸². Certaines étiquettes étaient, colorées. L'objectif était bien entendu d'attirer l'œil du chaland qui passait devant la vitrine lorsque le produit était en devanture. On peut voir que certains modèles étaient plus élaborés que d'autres à l'image de l'étiquette présentée dans la partie inférieure. Le logo en haut est celui de la Pharmacie centrale de France. On remarquera le style antiquisant des étiquettes avec des statues références directes à des gloires médicales de l'Antiquité. Ce type d'ornementation inspirait confiance soulignant par-là que le produit, écrit d'ailleurs en latin, était fabriqué depuis des siècles. Cette longévité était donc

¹⁴⁸² *Ibid.*

gage de qualité et d'efficacité...

Le champ couvert par la Pharmacie centrale était immense. Pour Dorvault ce choix se justifiait par l'importance des activités couvertes par les officines rurales. En effet « si le pharmacien des grandes villes pouvait s'en tenir à la pharmacie pure, celui des petites localités, devait s'assortir, en sus des médicaments proprement dits, de tous les objets utiles aux malades (bandages, sondes, instruments de chirurgie). Il devait aller encore plus loin à mesure que l'importance de sa localité diminuait, et avoir les produits que l'économie domestique et certaines industries ne trouvaient pas convenablement ailleurs (substances alimentaires, confiserie, liquoristerie, parfumerie...) c'était souvent aux pharmaciens que, dans les départements, les écoles et les lycées s'adressaient pour se procurer des instruments de chimie et de physique, des collections d'histoire naturelle, la librairie scientifique. Les pharmaciens d'outre-mer étaient encore bien plus omni-commerçants ». Ceci expliquerait le choix du directeur de commercialiser par exemple des « Pâtes et farines pour potages » (Groult Jeune), les « produits alimentaires des usines Chollet de Cie (potages, semoules et farines de légumes frais), les « légumes fins ou ordinaires », les « champignons des carrières de Chaillot », la « grosse julienne », les « conserves alimentaires de la maison appert (potages, les fruits, les légumes) »¹⁴⁸³.

Le catalogue de 1877 s'était enrichi des médicaments américains. Les « Produits hygiéniques et alimentaires » ainsi que le « chocolat » constituaient une gamme à part entière. Le catalogue consacrait également un chapitre propre à la « confiserie pharmaceutique » et à la « confiserie commerciale ». De nouvelles rubriques apparaissaient qui témoignaient des progrès de la chimie comme « la galvanoplastie, la dorure et l'argenterie ». On trouvait également du matériel pour la « gymnastique », des « instruments de mathématiques et de dessins, arpentage, géodésie, nivellement, astronomie ». Le « cabinet de chimie et de physique » constituait dans cette nouvelle édition une partie à part au même titre que les « appareils à eaux gazeuses, capsules et bouchons ». Ces deux catalogues témoignaient du renforcement des stratégies de communication des firmes. Ainsi l'édition de 1877 comportait une partie dédiée aux annonces. Les entreprises qui le souhaitaient pouvaient diffuser des publicités. Les deux catalogues montraient combien le champ commercial couvert par l'entreprise était large. Bien entendu la firme proposait des produits classiques comme la droguerie, l'herboristerie, les eaux minérales et naturelles ou encore des « extraits pharmaceutiques »¹⁴⁸⁴. Ces extraits, d'une « grande importance thérapeutique », la Pharmacie les préparait « tous dans le vide »¹⁴⁸⁵. La liste est longue de ces produits parfois disparus que la firme proposait à la vente comme les poudres d'orangettes, d'orcanette, d'orpiment, de myrobolans, d'oliban, de marum en verum, de trèfle d'eau, de sucre blanc, de quinquina rouge, de salsepareille...que dire des sirops dont la liste semblait s'étendre à l'infini. La médicalisation de la société s'accompagnait d'un incroyable foisonnement de produits au carrefour de l'alimentaire et

¹⁴⁸³ *Ibid.*

¹⁴⁸⁴ *Ibid.*

¹⁴⁸⁵ *Ibid.*

de la santé. Ces sirops « de punch, de grenades, de cresson de para, de chou rouge, de fleurs de pêcher, de gentiane... » avaient ceci de commun qu'ils étaient des fluides, ils étaient des réminiscences de cette médecine de l'antiquité. Plus étonnant la firme, malgré ses dénégations, commercialisait des « spécialités pharmaceutiques »¹⁴⁸⁶.

Publicité 12. Type de vases proposés à la vente dans les catalogues de la PCF.



Analyse 24. Type de vases proposés à la vente dans le Catalogue commercial de la Pharmacie centrale de France¹⁴⁸⁷. On remarquera le soin apporté aux étiquettes. Au centre le nom du produit en majuscules d'imprimerie destinées à frapper le regard du chaland. Les ornements autour s'apparentent à des cadres destinés à enrober le médicament.

¹⁴⁸⁶ *Ibid.*

¹⁴⁸⁷ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Catalogue pharmaceutique ou prix-courant général de la Pharmacie centrale de France*, 1862.

Publicité 13. Exemple de vases commercialisés par la PCF dans ses catalogues commerciaux.



Type de pots de pharmacie¹⁴⁸⁸

¹⁴⁸⁸ *Ibid.*

Les bonbons offrent un exemple de la diversité des produits en ce milieu du XIXe siècle. ceux-ci se déclinaient en « balsamiques contre la blennorrhagie (Bertrand ou Caroz purgatifs et vermifuges), en chocolat ferrugineux (Colmet D'aage), à la diastase (Peuvret), en digestifs et rafraîchissants (Dubois Colmet), à tous arômes, de la grande chartreuse (Davallon), en fébrifuges de quinine (Nau), en hélicies pectoraux (Baron-Barthélémy) », ils étaient « iodés (Batilliat), d'Iodhydrate de fer, de Magendie (par Galy), au kousso contre les vers (Boggio), Iénitifs et Antiphlogistiques (Baron-barthélémy), mauritains pour la voix (Laroque), de Malte contre le mal de mer (Serres Duvigneau), de manne (Alliot d'orléans), mytiliques, pectoraux et analeptiques (Foucher), pectoraux du gruau (Colmet D'aage), pectoraux balsamiques (Marquet), pectoraux à l'ananas (Brunaud), purgatifs (Frogé), persans (Serres Duvigneau), rafraîchissants (Serres-Duvigneau), toniques (de Dannecy), vermifuges à la santonine (Colmet d 'Aage ou Roche et Vincenot) ». La médicalisation de la société prenait ainsi la forme d'une inflation médicamenteuse dans laquelle le produit était désigné tantôt par l'action qu'il cherchait à impulser, tantôt par la forme, tantôt par l'organe visé. Les pommades avaient une dimension nettement plus médicale associées en permanence à l'idée d'une lutte, elles avaient vocation à lutter contre la diffusion du mal, son expansion sur le corps, elles étaient « antidartreuse (14), antihémorrhoidale, antiherpétique (9), antiophtalmique (10), antipériodique, antiphlogistique, antipsorique... ». Certains produits étaient la marque de quelques maisons. C'était le cas des granules commercialisés principalement par « Garnier Lamoureux (granules d'atropine, de chlorydrate de morphine, de cicutine, de conicine, de digitaline), Pelletier (granules d'atropine, de cicutine, de digitaline), Pommier, Gaffard, Homolle et Quevenne »¹⁴⁸⁹.

¹⁴⁸⁹ *Ibid.*

Médaille d'argent



Exposition universelle
1878

COMPTE-GOUTTES LEBAIGUE

Ce Compte-Gouttes de PRÉCISION a été breveté et le
Modèle en est déposé

EN VENTE :

CHEZ TOUS LES DROGUISTES ET COMMISSIONNAIRES EN PHARMACIE

Médaille d'argent



Exposition universelle
1878

Le compte-gouttes de M. Eug. LEBAIGUE, construit d'après les indications et les modèles qu'il a décrits dans son mémoire sur les conditions d'écoulement des liquides par gouttes, a été approuvé et recommandé par la Société de pharmacie de Paris; il est également prescrit par le Formulaire officiel des hôpitaux militaires et la plupart des ouvrages spéciaux. Il est exact, d'une seule pièce, inaltérable; il s'a-



Fig. 1.

morce de lui-même, quelque petite que soit la quantité de liquide; il détache, sans autre pression que celle de l'atmosphère, des gouttes, toujours égales et du poids de 5 centig. avec l'eau distillée; il s'adapte aux différentes formes de flacons. Il peut être mis entre les mains du public ou servir dans la pratique journalière de l'officine; aussi son usage devient-il de plus en plus général.

<p>PRIX</p> <p>des différents modèles de COMPTE-GOUTTES</p>	<table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top;"> <p>Fig. 1. n° 1 contenant.....</p> <p>— n° 2 —</p> <p>— n° 3 —</p> <p>— n° 4 grand modèle, contenant..</p> <p>Fig. 2. n° 5 à deux tabulures. —</p> </td> <td style="width: 40%; vertical-align: top;"> <p>10 grammes.....</p> <p>20 —</p> <p>30 —</p> <p>200 à 250 grammes..</p> <p>150 grammes.....</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>1 fr. 20</p> <p>1 25</p> <p>1 30</p> <p>1 75</p> <p>2 50</p> </td> </tr> </table>	<p>Fig. 1. n° 1 contenant.....</p> <p>— n° 2 —</p> <p>— n° 3 —</p> <p>— n° 4 grand modèle, contenant..</p> <p>Fig. 2. n° 5 à deux tabulures. —</p>	<p>10 grammes.....</p> <p>20 —</p> <p>30 —</p> <p>200 à 250 grammes..</p> <p>150 grammes.....</p>	<p>1 fr. 20</p> <p>1 25</p> <p>1 30</p> <p>1 75</p> <p>2 50</p>
<p>Fig. 1. n° 1 contenant.....</p> <p>— n° 2 —</p> <p>— n° 3 —</p> <p>— n° 4 grand modèle, contenant..</p> <p>Fig. 2. n° 5 à deux tabulures. —</p>	<p>10 grammes.....</p> <p>20 —</p> <p>30 —</p> <p>200 à 250 grammes..</p> <p>150 grammes.....</p>	<p>1 fr. 20</p> <p>1 25</p> <p>1 30</p> <p>1 75</p> <p>2 50</p>		

Une instruction accompagne chaque compte-gouttes. — Exiger sur l'étiquette la signature de l'inventeur.

GRANDS CRUS DU ROUSSILLON
RANCIO, GRENACHE
ROUSSILLON, qualité identique au vin de Saint-Raphaël
 garantis absolument naturels

MANYA

Pharmacien, propriétaire à COLLIOURE (Pyrénées-Orientales).

Envoi d'échantillon et prix sur demande affranchie.

P.-S. M. MANYA se tient à la disposition de ses nombreux confrères pour leur procurer l'article ANCHOIS DE COLLIOURE, si universellement apprécié.

5 fr. la bouteille Remise 30 %

VIN MARIANI

A la Coca du Pérou

TONIQUE, STIMULANT, RECONSTITUANT

La pharmaceutisation s'accompagnait d'un développement des accessoires comme « les pharmacies portatives ». Là encore certaines maisons s'en étaient fait une spécialité comme la maison Arrault qui proposait, dans le catalogue de 1862, quatre modèles dont la capacité variait en fonction du nombre de

médicaments¹⁴⁹¹. Ces pharmacies étaient plus ou moins raffinées comme ces « pharmacies à développement en acajou massif »¹⁴⁹², dont la capacité allait de 56 à 87 médicaments, ou celles « recouvertes en peau ». Dès 1862 la maison Arrault avait pensé également à la commercialisation « des pharmacies de poche » qui comportaient « un flacon alcali volatil, une lancette, une pince à épines ou un porte caustique, deux paquets d'émétique, un morceau de toile adhésive, un guide médical, un abrégé de médecine vétérinaire ». Il s'agissait clairement de toucher un public large et aisé susceptible de vouloir se déplacer avec un matériel de premier secours. Ces pharmacies de poche pouvaient d'ailleurs être en « étui, en porte-monnaie, en trousse (du chasseur et du voyageur forme tabatière) ». L'armée n'était pas oubliée. Le catalogue de 1862 présentait des exemples d' « ambulances cantines » de différentes natures, « vétérinaires, pour le service santé d'un régiment, giberne, nécessaire pour l'officier de campagne, giberne pour le service chirurgical d'une compagnie, sacoches chirurgicales pour cavalerie ». Outre ces accessoires la centrale présentait un large éventail de produits destinés à l'officine proprement dite (vases, pots, faïences, fourneaux et creusets en terre, balances, instruments de laboratoire...).

La société progressivement se médicalisait sous le coup de l'hygiène. La firme proposait ainsi des biberons, témoignant de la diffusion de nouveaux comportements. Les « bandages » proposés par la firme pouvaient être destinés aux praticiens mais également aux particuliers. Les « instruments de chirurgie » reflétaient l'expansion de ce secteur, la coopérative proposant des boîtes de différentes tailles aux spécialités variées (trousses de dissection, trousses ou instruments d'autopsie, trousse d'anatomie...). Des gammes d'instruments chirurgicaux étaient proposées en fonction des spécialités (opérations sur les yeux). Olivier Faure a pu noter à cet égard le regain de « confiance » des chirurgiens « à partir des années 1840 »¹⁴⁹³. Le catalogue tendrait à confirmer cette nouvelle « confiance » des chirurgiens « dans leur savoir-faire »¹⁴⁹⁴. L'ophtalmologie notamment se développait. La firme commercialisait par ailleurs des prothèses, lesquelles témoignaient à la fois du lien entre industrialisation et médicalisation et l'amorce d'une chirurgie opératoire. La comparaison des deux catalogues montre combien la firme s'était internationalisée entre 1862 et 1877. Jusqu'à la première édition la firme n'avait « point recherché des débouchés à l'extérieur »¹⁴⁹⁵. D'ailleurs on rappelait qu'elle avait « évité » de se « faire connaître », se « contentant d'exécuter les ordres néanmoins assez nombreux du dehors qui lui étaient venus d'eux-mêmes ». Fallait-il croire cette confession qui témoignait de la réputation qu'avait acquise la firme par la seule qualité de ses produits ? Il y a sans

¹⁴⁹¹ Modèle n 1 : 22 médicaments et instruments, n 2 : 28 médicaments, n 3 : 36 médicaments ; n 4 : 54 médicaments et instruments.

¹⁴⁹² DORVAULT (François-Louis-Marie), *Catalogue pharmaceutique ou prix-courant général de la Pharmacie centrale de France*, 1862.

¹⁴⁹³ FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la médecine, op. cit.*, p. 110.

¹⁴⁹⁴ *Ibid.*

¹⁴⁹⁵ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Catalogue pharmaceutique ou prix-courant général de la Pharmacie centrale de France*, 1862.

doute du vrai dans cet aveu. « C'est que, d'une part, fort occupé avec notre clientèle française, et, d'autre part, comprenant l'insuffisance de notre première installation, nous avons préféré attendre jusqu'au moment où nous pourrions entrer dans cette voie avec avantage ». L'année 1862 marquait cependant la volonté de franchir une étape. Dorvault espérait que les « produits » suivraient ses catalogues « chez les confrères étrangers, et notamment chez ceux d'outre-mer », lesquels ne manqueraient pas de trouver dans le « nom et dans l'estampille de l'établissement une garantie pour la fidèle exécution des commandes qu'ils » lui adresseraient¹⁴⁹⁶. Le catalogue de 1877 comportait ainsi des préfaces en différentes langues (en italien, en anglais, en allemand, en espagnol, en portugais).

2. Bulletin commercial.

A partir de mars 1873 la firme commença la publication d'un supplément : le Bulletin commercial, « annexe » de l'Union pharmaceutique. « Cette annexe » permettait « l'insertion de tout ce qui se rapportait plus particulièrement à la partie commerciale de la pharmacie »¹⁴⁹⁷. Le bulletin devait venir « ainsi en aide à l'union proprement dite plus spécialement affectée à la partie pratique et scientifique de la pharmacie, en même temps qu'il en faisait en quelque sorte une publication bi-mensuelle »¹⁴⁹⁸. Le bulletin devait contenir une « variation des cours », la rubrique de « l'office pharmaceutique » ainsi que de « demandes et offres divers comme des annonces »¹⁴⁹⁹. « Les abonnés de l'union » recevraient « le Bulletin commercial sans augmentation du prix de l'abonnement »¹⁵⁰⁰. Il semble que le Bulletin commercial ait rencontré un assez franc succès auprès des pharmaciens, « apprécié » nous dit-on « chaque jour davantage »¹⁵⁰¹. Le Bulletin commercial remplissait en réalité les fonctions de la Revue pharmaceutique et de l'Officine de Dorvault. Il s'agissait en effet de diffuser les nouveaux produits en circulation, imaginés dans les laboratoires des sociétaires (ou pas) de la Pharmacie centrale.

L'analyse des produits commercialisés par la Pharmacie centrale de France entre 1852 et 1879 montre bien que nous sommes alors à un moment charnière dans le mouvement d'industrialisation que connaît la pharmacie. Les extraits continuent d'occuper une place importante dans les catalogues de l'entreprise confirmant par-là la « longue durée de la « matière médicale » »¹⁵⁰². Elle s'accommode également de la forme galénique qui pouvait constituer un argument de vente aux yeux de pharmaciens soucieux de qualité. Dans le même temps la firme étendit ses activités dans des domaines éloignés de la pharmacie proprement dite et du médicament en particulier. Elle n'hésitait pas en effet à proposer du matériel

¹⁴⁹⁶ *Ibid.*

¹⁴⁹⁷ AG de la PCF, 1873.

¹⁴⁹⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹⁹ *Union pharmaceutique*, Janvier 1873.

¹⁵⁰⁰ AG de la PCF, 1874.

¹⁵⁰¹ *Ibid.*

¹⁵⁰² GAUDILLIERE (Jean-Paul), « Une marchandise pas comme les autres, Historiographie du médicament et de l'industrie pharmaceutique en France au XXe siècle », in BONAÏ (Christian), RASMUSSEN (Anne), *Histoire et..., op. cit.*, p. 129.

chirurgical, des biberons etc.... il ne s'agissait plus seulement de sauver l'officine mais de conquérir de nouveaux marchés. A cet égard les impératifs commerciaux prenaient le pas sur les objectifs professionnels. Pour autant, Dorvault restait préoccupé du sort des pharmaciens. Il chercha en permanence à concilier industrialisation et défense du métier dans une arithmétique qui devait cependant, à terme, montrer ses limites. Une circulaire de décembre 1850, que Dorvault ne pouvait ignorer, avait très clairement établi qu'on ne « devait considérer comme remède ni comme médicaments les préparations simplement hygiéniques » qui étaient « parfois tout aussi bien du domaine du confiseur ou du parfumeur que celui du pharmacien »¹⁵⁰³. L'utilisation croissante de ces nouveaux médias par l'entreprise témoignait de l'assouplissement de l'attitude de la firme à l'égard de la publicité. Ainsi, dans le même temps que « l'activité pharmaceutique étendait progressivement son champ d'action »¹⁵⁰⁴ à travers le développement de ces catalogues et des bulletins commerciaux, l'identité professionnelle du pharmacien tendait à se brouiller. Le pharmacien d'officine se voyait surtout confiné dans un rôle d'intermédiaire, de débitant pour le compte de la PCF. La coopérative répondait ainsi aux attentes des consommateurs friands de cette nouvelle gamme de produits et... des pharmaciens confrontés à ces nouvelles exigences. Les catalogues commerciaux ainsi que le Bulletin commercial montraient que la firme accordait également de plus en plus d'importance à la communication sur les produits qu'elle vendait. Il s'agissait de montrer au client potentiel qu'elle disposait d'un large choix (images à l'appui) et surtout qu'elle ne pratiquait pas des prix prohibitifs.

¹⁵⁰³ CHAUVEAU (Sophie), « *Le statut légal....* » in BONAHA (Christian), RASMUSSEN (Anne), *Histoire et...*, *op.cit.*, p. 96.

¹⁵⁰⁴ RASMUSSEN (Anne), « *Préparer, produire...* », in BONAHA (Christian), RASMUSSEN (Anne), *Histoire et...*, *op. cit.*, p. 160.

CHAPITRE V. LES PRATIQUES COMMERCIALES DE LA PCF.

L'étude des produits commercialisés par la firme a montré comment les impératifs commerciaux et les nécessités de la croissance avaient pris le pas sur la défense du métier. En s'attaquant à la parapharmacie la coopérative s'offrait certes la possibilité de dividendes fabuleux mais elle s'affranchissait aussi des limites que s'était tracée la profession, lesquelles limites étaient constitutives de ce que l'on appellerait aussi le champ professionnel ou le domaine de compétence. Gommer ces limites au nom d'impératifs commerciaux revenait à poser la question de l'identité professionnelle du pharmacien. La firme cherchait-elle encore à défendre le pharmacien homme de laboratoire ou à en faire un boutiquier ? La commercialisation de cette nouvelle gamme de produits allait se doubler du développement de nouvelles pratiques commerciales pourtant condamnées par une partie de la profession au début du XIXe siècle. La publicité, ce que l'on appelait la réclame, avait mauvaise presse au sein du corps au début du siècle. Elle était associée à d'autres pratiques honnies comme le rabais ou la spécialité. Avec la publicité ces deux éléments constituaient le triptyque de la pharmacie commerciale, du pharmacien mercantiliste. En fondant la coopérative Dorvault s'était promis de ne pas céder aux sirènes de ces pratiques jugées déloyales et délétères pour la réputation du pharmacien. La PCF devait constituer un pôle de résistance scientifique et moral face au mercantilisme ambiant. Elle devait incarner ce que l'on appellerait aujourd'hui une déontologie. L'industrialisation, la nécessité de couvrir tout le territoire, les impératifs commerciaux et financiers allaient en décider autrement. Comment donc la centrale parvint-elle à concilier exigence déontologique et impératifs commerciaux ?

A. Du cachet à la marque, la réputation de l'entreprise.

Les travaux sur les firmes pharmaceutiques ont beaucoup insisté sur les stratégies de commercialisation mises en œuvre par les firmes. Les orientations sur de tels sujets de recherches doivent beaucoup au prisme de la période contemporaine, période au cours de laquelle les entreprises se sont massivement tournées vers ce que l'on appelle aujourd'hui l'image de marque. Comme le rappelle Sophie Chauveau « il est intéressant d'étudier comment les entreprises se représentent et abordent le marché, comment elles font connaître leurs produits nouveaux aux malades et aux médecins »¹⁵⁰⁵. Les historiens de la santé ont tous insisté sur l'émergence parallèle, au cours du XIXe siècle, d'une « offre thérapeutique » et de sa « publicité »¹⁵⁰⁶. Le recours à l'image n'allait cependant pas de soi pour le corps. Nous y reviendrons

¹⁵⁰⁵ CHAUVEAU (Sophie), « Le statut légal du médicament en France, XIXe-XXe siècle », in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne), *Histoire et...*, op. cit. p. 189.

¹⁵⁰⁶ *Ibid.*, p. 193.

ultérieurement. Si la publicité était interdite elle était cependant tolérée non sans quelques grincements de dents. A ceux qui éprouvaient quelques réticences à l'égard de la réclame la loi de « 1857 relative aux marques de fabriques »¹⁵⁰⁷ offrit la possibilité de se rendre visible sur le marché tout en ne dérogeant pas aux principes de la loi de germinal. La déontologie était sauve et le marché aussi. La Pharmacie centrale développa, bien avant la loi, sa marque ou plutôt son cachet. Celui-ci relevait d'une stratégie commerciale mais pas seulement. A travers ce symbole c'était la profession qui se rendait visible sur le marché de la droguerie, dans la sphère industrielle mais également dans l'espace social.

1. Le cachet symbole de la qualité.

« Nous voulons, et c'est un point sur lequel nous insistons, que le cachet de l'association apposé sur un produit, soit pour le pharmacien, une garantie absolue de bonne qualité¹⁵⁰⁸. » L'industrialisation s'accompagna de la mise en place d'une stratégie de communication, ce que Lucien Karpik appelle aussi « la stratégie de la marque »¹⁵⁰⁹. Les produits de la firme pouvaient ainsi être demandés « par l'intermédiaire des droguistes avec l'exigence de notre cachet ». Dès sa fondation le cachet de l'entreprise constitua une référence importante dans la stratégie commerciale de Dorvault, stratégie de démarcation par rapport aux autres entreprises de la droguerie. « Il était utile en effet que le nouvel établissement pharmaceutique eût un moyen de faire distinguer facilement ses produits, d'adopter en un mot un signe d'une valeur analogue à ce que dans le commerce et dans l'industrie on nomme une marque de fabrique, signe qui constitue une véritable propriété pour celui qui l'adopte en même temps qu'une garantie pour celui qui achète sous son couvert¹⁵¹⁰. » Le cachet pouvait désormais s'identifier aux yeux de tous à une marque immédiatement reconnaissable qui permettrait à la clientèle de distinguer les produits de la PCF des produits d'autres maisons.

¹⁵⁰⁷ *Ibid*, p 194.

¹⁵⁰⁸ Projet de création de la PCF, 1852.

¹⁵⁰⁹ KARPIK (Lucien), *Les avocats. Entre l'état, le public et le marché, XIII-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1995, p. 260.

¹⁵¹⁰ AG de la PCF, 1853.

Dessin 16. *Cachet de la Pharmacie centrale de France.*



Cachet de la Pharmacie centrale de France, 1853¹⁵¹¹.

¹⁵¹¹ AG de la PCF, 1853.

Publicité 15. Exemple de publicité pour un produit pharmaceutique s'accompagnant d'une lutte contre la contrefaçon.

— 669 —

Pour aider à l'action de la justice, qui a condamné récemment plusieurs fabricants et pharmaciens, coupables du délit d'imitation frauduleuse du **FER DE QUEVENNE**, et pour dérouter davantage les efforts toujours croissants et toujours plus audacieux des contrefacteurs, il a été apporté à l'enveloppe du flacon quelques modifications auxquelles nos confrères sont priés de vouloir bien donner toute leur attention.

Chaque flacon du véritable *Fer Quévenne* porte désormais :

- 1° Un papier d'enveloppe avec arabesques sur fond gris-terre, où se lit la signature « *T. A. Quévenne* » en lettres noires ;
- 2° En travers de l'étiquette principale, la date de l'Approbation de l'Académie de Médecine, en caractères rouges « 22 août 1854 ; »
- 3° Une étiquette ronde en petits caractères de QUATRE COULEURS ALTERNÉES, scellant une extrémité du flacon et portant « *Fer Quévenne — Paris* ; » l'autre extrémité conservant l'ancienne étiquette avec le nom *Quévenne*, en noir.

La contre-étiquette rectangulaire, de couleur orange, indiquant le contenu et la mesure du flacon, a été remplacée par une autre de même forme imprimée sur le fond même du papier d'enveloppe.

Pour que l'œil puisse embrasser à la fois ces divers changements, on a reproduit ci-dessous le *fac-simile en noir de l'enveloppe ouverte du flacon* :

**Le flacon
de Fer
3 fr. 50**

**Remise
aux
Pharmaciens
40 %**

**Le flacon
de Dragées
5 fr.**

**Le demi-flacon
de Dragées
3 fr.**

REPRODUCTION de L'ENVELOPPE OUVERTE du FLACON

Analyse 25. Un exemple de lutte contre la contrefaçon par la diffusion d'étiquettes standardisées. En même temps la page fait la réclame du fer de Quévenne de la maison Genevoix, futur gérant de la Pharmacie centrale de France¹⁵¹².

¹⁵¹² DORVAULT (François-Louis-Marie), *Catalogue pharmaceutique ou prix-courant général de la Pharmacie centrale de France et de la maison Ménier réunies*, Paris, 1877.

L'entreprise se dota d'un emblème qui devait permettre d'identifier immédiatement le médicament en provenance de la Pharmacie centrale de France, « un emblème qui satisfait à la fois l'esprit et les yeux » rappelait Dorvault, preuve que le corporatisme savait s'adapter à ce mouvement d'industrialisation qui caractérisait le marché du médicament. « Nous nous sommes arrêtés à la marque symbolique reproduite plus haut. Le personnage représente la pharmacie s'appuyant d'une main sur un livre, symbole de la science, et de l'autre sur le caducée, symbole du commerce. Elle est entourée de tous les objets qui font la matière des études pharmaceutiques : appareils de chimie ; puis animaux, végétaux, minéraux, manière à exprimer la devise *in his tribus versantur*, si fort affectionnée des anciens pharmaciens. Elle a en outre, le coude appuyé sur les armes de Paris, pour rappeler que le siège de l'association est dans cette ville. Enfin, devant elle, est une colonne, supportant le serpent et le o d'Esculape. La Pharmacie centrale, en amenant autant que possible l'unité dynamique dans les médicaments, fera beaucoup pour le progrès de la thérapeutique. Il était donc bon de sacrifier au dieu de la médecine¹⁵¹³. » On reprenait ainsi des symboles forts du monde médical grâce auxquels on espérait toucher cette clientèle susceptible de commander des produits pharmacie centrale de France, entreprise à laquelle ils s'identifieraient d'autant plus fortement qu'elle leur rappellerait à bien des égards leur profession. Le cachet en lui-même marquait le lien qui existait pour Dorvault entre corporatisme et qualité.

Cette stratégie de communication était fondamentale dans un marché extrêmement concurrentiel. La loi du 5 juillet 1844 sur les brevets et le décret du 3 mai 1850 réglant les conditions de mise en vente des remèdes nouveaux » ne poussaient guère les auteurs de « remèdes nouveaux à se mettre en conformité avec la loi »¹⁵¹⁴. En effet rappelle Sophie Chauveau, « les produits pharmaceutiques et les médicaments » étaient « exclus du brevet, pour ne pas conférer de monopoles qui fussent contraires à l'intérêt de la santé publique ». Le décret du 3 mai 1850 aggravait cette situation qui affirmait que « les remèdes reconnus nouveaux et utiles par l'Académie nationale de médecine » (...) pouvaient « être vendus librement par les pharmaciens, en attendant que la recette en soit insérée dans une nouvelle édition du Codex »¹⁵¹⁵. Les règles sur la propriété industrielle allaient cependant permettre aux industriels de la pharmacie de contourner les contraintes liées au statut légal du médicament¹⁵¹⁶. Le développement des marques était d'autant plus fondamental que le marché voyait se multiplier les

¹⁵¹³ *Ibid.*

¹⁵¹⁴ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique ...*, *op. cit.*, p. 27.

¹⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 28.

¹⁵¹⁶ CHAUVEAU (Sophie), « Le statut légal... », in BONAHE (Christian) et RASMUSSEN (Anne), *Histoire et médicament*, *op. cit.*, p. 90.

produits en tout genre, « très souvent sous la forme de spécialités »¹⁵¹⁷. En l'absence de brevets assurant à l'industriel la propriété du produit qu'il commercialisait et cherchant à éviter la multiplication des copies par des concurrents peu scrupuleux, les pharmaciens spécialistes développèrent des marques de fabrique. « Certains pharmaciens constituent des sociétés de marque permettant de réunir leurs capitaux pour lancer leurs entreprises.¹⁵¹⁸ » Ainsi « La loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique qui » permettait « de protéger la spécialité pharmaceutique » ne fit qu'entériner une stratégie développée par ces industriels de la pharmacie dans la première moitié du XIXe siècle, stratégie qui s'accrut sans doute après la suppression du brevet en 1844. D'après le texte du 23 juin 1857 « la marque accompagnant le remède ne devait pas en être la dénomination nécessaire, elle ne devait pas en rappeler la composition chimique, la provenance géographique et les effets thérapeutiques¹⁵¹⁹ ». La législation permit ainsi aux pharmaciens de « protéger les formules qu'ils mettaient au point contre d'éventuelles copies ». Par ailleurs comme le rappelle Sophie Chauveau, elle donna une existence aux spécialités. A cet égard « cette évolution du droit montrait que les adaptations étaient rendues nécessaires par les transformations de la pharmacie et l'émergence d'une véritable industrie »¹⁵²⁰. A travers la marque Dorvault s'affranchissait ainsi des contraintes morales pesant sur la réclame. Le développement de ces marques traduisait les mutations dont la pharmacie était l'objet. Le pharmacien préparateur s'effaçait derrière le développement de ces « cachets » qui renvoyaient à quelques grandes maisons de droguerie comme la Pharmacie centrale de France.

La firme chercha à tirer parti de la « réputation de son cachet¹⁵²¹ » pour s'étendre. Celui-ci « inspirait généralement toute confiance aux inspecteurs chargés de la visite des officines¹⁵²² ». « L'étiquette et la marque permettaient d'individualiser le produit et de le rendre aisément reconnaissable auprès des malades et des médecins. L'étiquette et la marque étaient aussi des garanties de la qualité du produit. La mention sur l'étiquette du nom des substances actives permettait enfin de contrôler l'exactitude des déclarations du fabricant quant à la formule de son produit »¹⁵²³. De ce point de vue les « marques et les étiquettes établissaient entre les producteurs, les malades et les médecins un ensemble de garanties, qui pouvait se comprendre comme l'assurance tacite d'une sécurité dans l'usage du médicament »¹⁵²⁴. Pour Sophie Chauveau, la marque participait de la construction d'une « image scientifique¹⁵²⁵ » du médicament.

¹⁵¹⁷ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique...*, *op. cit.*, p. 28.

¹⁵¹⁸ CHAUVEAU (Sophie), « Le statut légal ... », in BONAHE (Christian) et RASMUSSEN (Anne), *Histoire et...*, *op. cit.*, p. 90.

¹⁵¹⁹ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique...*, *op. cit.*, p. 28.

¹⁵²⁰ CHAUVEAU (Sophie), « Le statut... », *art. cit.*, in BONAHE et RASMUSSEN, *Histoire et...*, *op. cit.*, p. 90.

¹⁵²¹ AG de la PCF, 1869.

¹⁵²² AG de la PCF, 1872.

¹⁵²³ CHAUVEAU (Sophie), « Genèse de la sécurité sanitaire : les produits pharmaceutiques en France aux XIXème et XXe siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 2004, p. 97.

¹⁵²⁴ *Ibid.*, p. 98.

¹⁵²⁵ CHAUVEAU (Sophie), « Le statut légal ... », in BONAHE (Christian) et RASMUSSEN (Anne), *Histoire et...*, *op. cit.*, p. 90.

2.Litiges, l'affaire Grimault ou les enjeux de la marque.

Le succès de la marque pourrait se confirmer à travers le procès entre Grimault et Dorvault (1859-1864). Grimault avait repris l'ancienne officine de Dorvault rue de la Feuillade et vendait ses produits en les estampillant du nom de l'ancien propriétaire. Un procès opposa les deux hommes pendant toute la période qui nous occupe. Lors d'un jugement de mars 1859 gain de cause avait été donné à Dorvault. Devant les infractions commises par Grimault le gérant de la PCF se lança dans une autre procédure dont il fut débouté en première instance (16 octobre 1862). Dorvault décida de faire appel de ce jugement. Outre la question de la commercialisation illégale d'un produit conçu par Dorvault il était reproché à Grimault d'utiliser abusivement le nom de son prédécesseur dans ses enseignes etc... de sorte que « des pharmaciens français et étrangers confondaient, Grimault employant tous les moyens à cet effet, l'ancienne pharmacie Dorvault avec son établissement actuel »¹⁵²⁶.

Une telle concurrence déloyale avait plusieurs conséquences néfastes pour la maison Dorvault. Outre la perte de quelques commandes, « cette confusion faisait croire à quelques pharmaciens de Paris que Dorvault était encore le réel propriétaire de la pharmacie et qu'il leur faisait concurrence au détail ». Cette usurpation pouvait déboucher par ailleurs sur une remise en cause de la moralité de la firme. « Grimault fournissant en effet à des médecins et des corporations de province, et ce fait arrivant à la connaissance des pharmaciens de province, ceux-ci ont cru qu'il s'agissait de fournitures par la Pharmacie centrale ; de là de nombreuses plaintes et réclamations des actionnaires et clients de celle-ci, qui ne devait vendre qu'aux pharmaciens »¹⁵²⁷. Enfin l'utilisation abusive du nom Dorvault posait un autre problème, celui de la réputation commerciale de la firme. « Lorsqu'un Grimault lançait un nouveau produit, il le mettait sous le nom de Dorvault, et une fois le succès assuré, le mettait peu à peu sous le sien ». Ainsi « on venait souvent entretenir Dorvault de nouveautés de son invention dont il n'avait pas entendu parler ». Surtout « ce qui était plus grave, c'est qu'on avait mis ainsi sous son nom des produits défectueux »¹⁵²⁸, que « ces faits étaient connus du monde médical et pharmaceutique, et que le nom de Dorvault y était compromis ». Ce fut le cas du « sirop de quinquina rouge ferrugineux »¹⁵²⁹. On demandait ainsi une réparation et une condamnation « à payer des dommages-intérêts » « certainement bien supérieurs aux 15000 francs demandés, eu égard à la position commerciale et scientifique qu'occupait Dorvault ».

Grimault cependant ne manquait pas de finesse. « Quelque temps après que l'action avait été engagée », il avait « fait faire des changements dans les inscriptions et enseigne de la pharmacie, de manière à ce

¹⁵²⁶ *Note explicative pour l'appel de Dorvault contre Grimault*, cour impériale de Paris, 1864. BNF.

¹⁵²⁷ *Ibid.*

¹⁵²⁸ *Ibid.*

¹⁵²⁹ *Ibid.*

qu'il ne fût plus guère possible à un expert de savoir ce qui existait avant ». La pharmacie se trouvait à l'angle de la rue de la Feuillade et de la Vrillière. Avant 1859, seul figurait le nom de « Pharmacie Dorvault » « sans être accompagné en aucune façon du nom de Grimault ». Depuis 1859 ce dernier avait semble-t-il substitué à l'ancienne inscription celle de « pharmacie Dorvault, Grimault et Cgnie ». Ainsi on pouvait croire que l'établissement de la Feuillade était « une annexe de l'établissement en gros ». Grimault utilisait également abusivement le nom de son prédécesseur dans les « réclames, annonces, affiches », chose qui lui était parfaitement interdite. Le litige entre les deux hommes portait enfin sur l'utilisation des médailles. Si « Dorvault avait positivement concédé à Grimault le droit de se dire successeur de Dorvault, il n'était écrit nulle part qu'il concédait aussi ses médailles », lesquelles avaient été obtenues dans « des concours scientifiques ». Le plaignant faisait ici un parallèle avec les armoiries nobiliaires. « Toute personne en ayant les moyens pouvait acheter un immeuble nobiliaire, mais ne pouvait pour cela se servir du blason de la noblesse »¹⁵³⁰. Le rachat de la maison Ménier signifiait aussi pour la firme le rachat d'une marque et de ses produits afférents, au moins pour ce qui était de la droguerie. Les deux cachets de la Pharmacie centrale pouvaient ainsi montrer au corps que le pari de Dorvault était devenu réalité. La double marque symbolisait mieux que toute chose la présence des pharmaciens sur le marché du médicament.

L'industrialisation et la spécialisation croissantes eurent un impact décisif sur l'évolution du marché du médicament au cours du XIXe siècle. Le milieu du siècle apparaît à cet égard comme un moment charnière. Entre 1791 et 1844 tout pharmacien parvenant à prouver la nouveauté de l'objet ou du procédé qu'il vient de fabriquer peut se voir accorder un brevet d'exploitation du produit. La loi de 1844 et le décret du 3 mai 1850 modifient la donne. Les remèdes nouveaux sont désormais reconnus d'intérêt public. Le droit de l'inventeur semble céder la place au principe supérieur de la santé publique. Cette apparente générosité ne doit cependant pas tromper. Le milieu du siècle marquait en réalité, sur un plan juridique, le triomphe du plus pur libéralisme. Significatif de cette nouvelle donne la loi du 23 juin 1857 déplaçait le droit de propriété de la formule à la marque de fabrique. Le dessin ou le nom devenaient gage de qualité. La loi consacrait le triomphe des intérêts industriels et commerciaux des grands et petits fabricants. La reconnaissance des marques sur un plan juridique entérinait en réalité une évolution du marché, à savoir un processus de concentration du marché de gros doublé de l'essor du spécialisme. Il est significatif à cet égard que la naissance de la centrale intervint durant cet intervalle. Asseoir la réputation d'une firme passait par la diffusion de sa marque auprès du public. Cela passait également par le rachat d'autres marques. Image et concentration marchaient ainsi de concert dans le secteur du médicament. L'image du produit et de l'entreprise était synonyme de qualité. Arrivé à ce point il serait bien sûr tentant d'affirmer que la marque prit le pas sur la conception du produit à partir du milieu du XIXe siècle. Les choses n'étaient cependant pas aussi simples. Le commerce du médicament présentait

¹⁵³⁰ *Ibid.*

des risques trop importants pour que des firmes de la taille de la PCF négligent leur fabrication. La concurrence était par ailleurs très forte et imposait à ces entreprises d'innover, d'imaginer de nouveaux produits. La législation sur les marques de fabrique apparaît moins comme une rupture que comme la confirmation d'un état de fait. Il existe à cet égard un lien direct entre la loi de Ventôse et celle de 1857. Que signifiait en effet la marque sinon la garantie que le produit avait été fabriqué par un pharmacien. Derrière la marque c'était en réalité le diplôme qui triomphait. Les grandes entreprises du médicament comme la PCF jouaient sur cette confusion (marque=diplôme=qualité) précisément au moment même où les pharmaciens d'officine se voyaient dessaisies de la réalité de la préparation.

B. La Pharmacie centrale : une entreprise à succursales.

L'un des objectifs premiers de Dorvault était la « nationalisation du marché »¹⁵³¹ de l'entreprise. Dans cette perspective il développa un réseau de factoreries et de succursales afin d'être au plus près des besoins des pharmaciens de France. Si l'entreprise avait « pu résister avec autant d'avantages à tous ces obstacles », c'est que « son principe était bon et que, dès ses commencements elle avait des racines nombreuses et profondément implantées »¹⁵³². Il ne pouvait y avoir de véritable entreprise industrielle sans la mise en place d'un réseau commercial structuré visant à faire de tous les pharmaciens de France les clients et les actionnaires de l'entreprise.

1. Nationaliser le marché.

Mais les succursales et les factoreries n'étaient pas simplement les points de fixation du rayonnement commercial de l'entreprise dans les départements. Elles constituaient également des points d'ancrage d'un syndicalisme professionnel. Si la firme voulait maintenir le pharmacien dans son rôle de préparateur alors elle devait être au plus près de ses besoins et quadriller le territoire. La succursale de Lyon naquit de la fusion entre la Pharmacie centrale et la Pharmacie centrale de l'Est (dont nous ne savons pratiquement rien) en 1853. Elle devait accomplir un objectif très précis : « desservir les pharmaciens de l'Est ». Le choix de Lyon s'expliquait par le fait que la ville rayonnait « au loin ; ses transactions et ses débouchés étaient considérables¹⁵³³. » Le local, « un peu juste », de la succursale fut implanté rue du Buisson, au centre de Lyon. Il s'agissait de répondre le plus rapidement possible à la demande des pharmaciens de l'Est. « En 1856, afin d'étendre et de renforcer ses positions sur la ville rhodanienne, la Pharmacie centrale » racheta « la maison Bruny ». Nous n'avons malheureusement aucune indication sur le montant de l'acquisition. « Deux motifs » nous ont déterminé à faire cette opération précisa Dorvault. Le premier motif était d'ordre matériel, il s'agissait de « la démolition, par

¹⁵³¹ Expression empruntée à DAUMAS (Jean-Claude), *L'amour du drap...*, op.cit., p 107.

¹⁵³² Lettre circulaire de mars 1853 adressée aux sociétaires de la PCF.

¹⁵³³ Lettre circulaire aux pharmaciens de l'Est, 1853.

suite d'expropriation, du local où se trouvait » la « succursale provisoire ». En effet la « succursale de Lyon avait été expropriée pour la formation d'un marché près de la rue Impériale. » Indépendamment de cette dimension matérielle le local était de toute façon insuffisant pour les besoins de l'entreprise, il ne s'agissait que d'une installation provisoire. En rachetant la maison Bruny la Pharmacie centrale s'étendait et s'installait dans un local plus important. La maison Bruny était en outre, « l'une des plus fortes maisons de droguerie de Lyon ; celle précisément qui faisait la concurrence la plus directe¹⁵³⁴ » à la Pharmacie centrale sur la place. En rachetant cette entreprise la Pharmacie centrale éliminait donc un ennemi de poids, ce qui pouvait lui permettre de conforter ses positions commerciales. L'acquisition avait d'autre part « été faite à des conditions favorables », ce qui signifiait qu'elle n'avait pas nécessité des investissements trop lourds. L'affaire semblait d'autant plus intéressante que l'on y avait « trouvé une installation toute prête et très convenable »¹⁵³⁵. Enfin cette opération « produirait un effet moral que personne ne pourrait méconnaître ». Le rachat de la maison Bruny était un message adressé à tous les sceptiques, à « ceux qui prédisaient et annonçaient même entre temps, comme chose positive et consommée la chute de la Pharmacie centrale¹⁵³⁶ ». Ce rachat était aussi le fruit d'une volonté de conquérir des parts de marché et de tailler des croupières à la droguerie lyonnaise. Dans l'esprit des dirigeants cette politique agressive permettrait de rallier des clients potentiels. Au reste, « cette acquisition démontrait » que « l'état pécuniaire de la firme « était assez prospère et assez grand pour y faire face sans avoir à demander, quant à présent, le dernier cinquième des souscriptions »¹⁵³⁷. Cette acquisition avait été effectuée avec le capital disponible de l'entreprise ou peut-être par le biais de l'autofinancement, peut-être les deux, ce qui montrait en tout cas la prospérité de la centrale à cette date. Cette fusion eut un impact positif sur l'entreprise. En 1858 Favrot évoquait le dynamisme de la succursale lyonnaise et les « bénéfices de la maison Bruny¹⁵³⁸ ». En 1856 suite au rachat de la maison Bruny, la succursale déménagea. « Deux fois par semaine, à jours fixes, Mr Richard, Gérant de l'établissement de Lyon » devait correspondre « avec l'Administration de Paris, pour lui transmettre des commandes qui lui » étaient « parvenues. Huit jours après lesdites commandes seraient rendues à Lyon. » Les relations entre la direction et la succursale lyonnaise étaient donc essentiellement épistolaires. Il fallait compter plus d'une semaine pour passer commande et recevoir le colis. Les commandes « des pharmaciens de Lyon même, emballées en commun » étaient « distribuées franches de port et d'emballage ; celles des départements circonvoisins » étaient « aussi franches de port, mais seulement jusqu'à Lyon. Passé ce point, le port et les emballages étaient à leur charge¹⁵³⁹. »

Le directeur de la succursale envoyait « la correspondance à Paris les mardi et samedi de chaque

¹⁵³⁴ AG de la PCF, 1857.

¹⁵³⁵ *Ibid.*

¹⁵³⁶ *Ibid.*

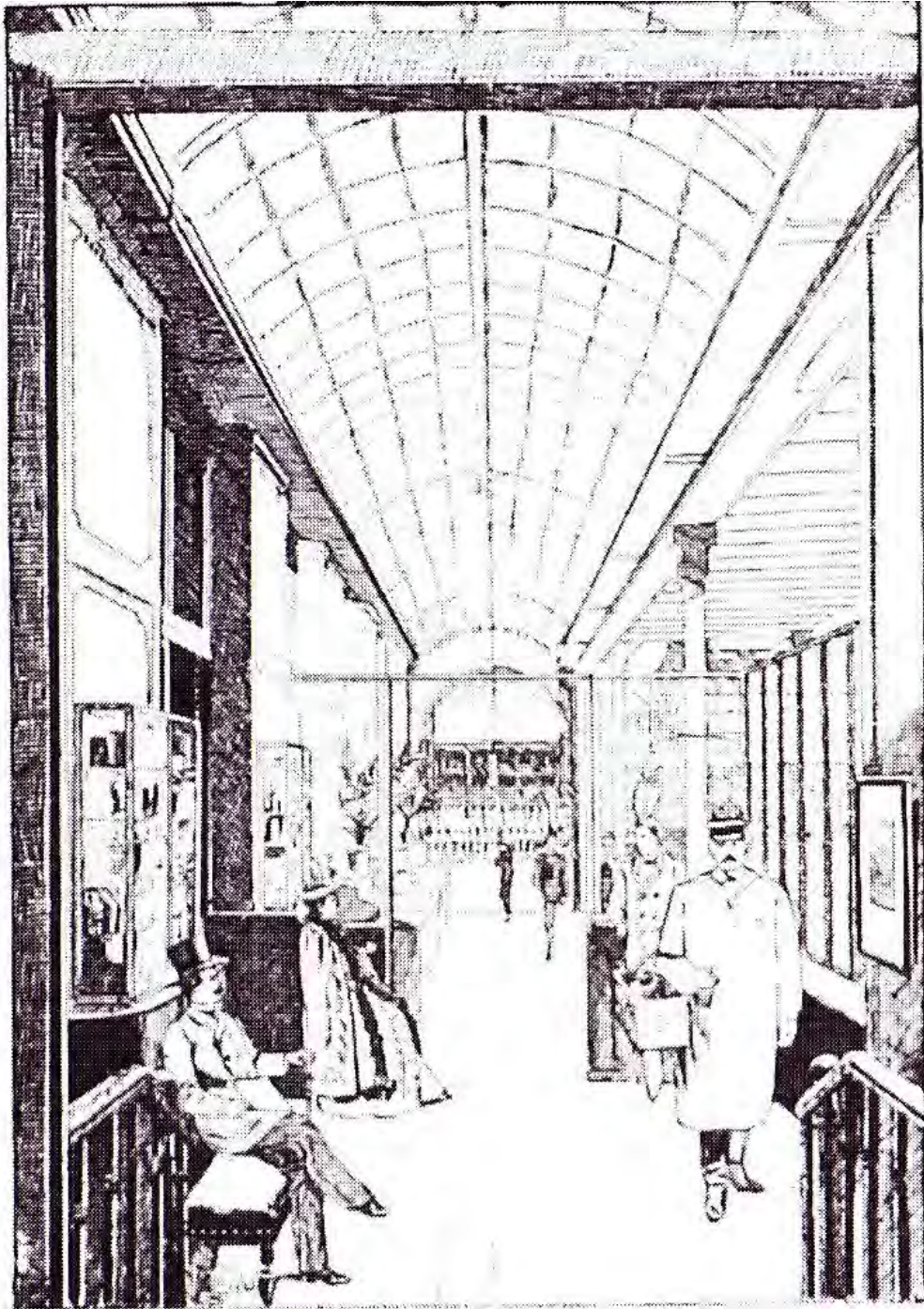
¹⁵³⁷ *Ibid.*

¹⁵³⁸ AG de la PCF, 1858.

¹⁵³⁹ AG de la PCF, 1853.

semaine par la dernière levée de la poste, à 6 heures du soir. Les confrères de Lyon et des départements circonvoisins pouvaient lui adresser leurs commandes (fortes ou faibles) d'après ces indications. Mr Richard était chargé de recevoir les réclamations ». Une circulaire rappelait à cet égard précisément les délais à prendre en compte pour effectuer puis recevoir une commande. Les « dispositions » étaient « prises pour que les commandes venues de Lyon y fussent rendues dans les 8 jours (24 heures pour les recevoir de Lyon, 48 pour les exécuter et 5 jours de route, total 8 jours). Il en résultait que les pharmaciens de l'est (ceux de Lyon du moins) pouvant donner des ordres et recevoir deux fois par semaine » seraient « plus fréquemment desservis que ceux de Paris et des environs ; en effet, les pharmaciens de Paris et de la banlieue n'étaient visités qu'une fois la semaine. »

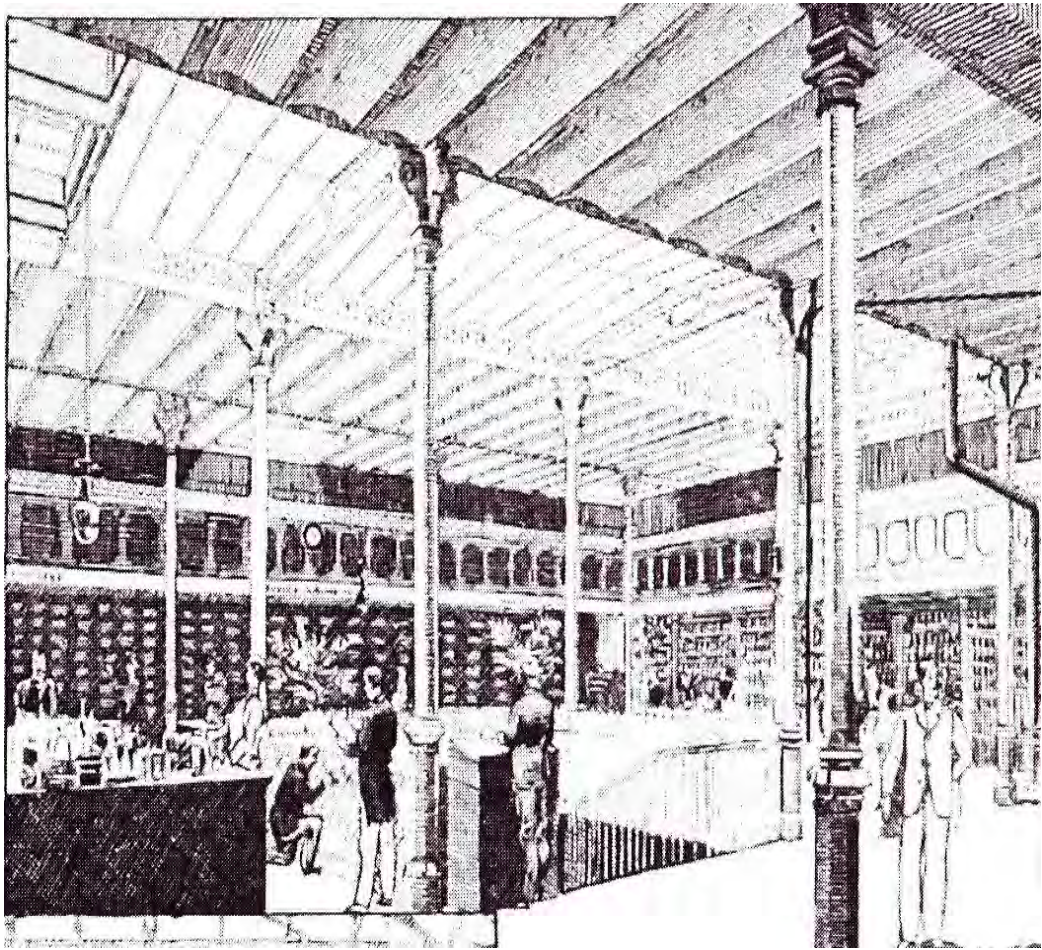
Dessin 17. Service du chaland, succursale de la PCF à Lyon (vers 1890)¹⁵⁴⁰.



Service du chaland.

¹⁵⁴⁰ SOENEN (George), *La Pharmacie centrale de France...*, op.cit..

Dessin 18. Hall de la succursale lyonnaise (vers 1890)¹⁵⁴¹.



Analyse 26. L'immeuble est situé rue Sainte-marie-des-terreaux, construit par Soufflot pour le seigneur de Clavières. Il est bâti sur l'emplacement des jardins de l'ancien couvent des capucins de Saint-André. La succursale occupe le rez-de-chaussée d'une superficie de 1237m² et une partie du premier étage. Dans l'immeuble sont réunis les services de la réception des marchandises avec son laboratoire d'essai, l'économat, le contrôle, l'emballage et le bureau des expéditions. Tous les services sont centralisés dans le grand hall (3), conçu sur le modèle de la maison de Paris. Un vestibule pour le public donne accès aux bureaux et à la caisse (2), au cabinet du directeur et aux divers guichets du chaland, des factures et de l'inscription des commandes. Dans le hall d'immenses tables divisées en compartiments numérotés servent au rappel des commandes¹⁵⁴².

¹⁵⁴¹ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France...*, op. cit.

¹⁵⁴² *Ibid.*

« Les comptes des succursales se reliaient d'une façon complètement différente à la comptabilité générale » soulignait-on dans une circulaire. « La maison de Paris ne leur fournissait rappelait-on qu'une très petite quantité des marchandises nécessaires à leur consommation et cela à peu près au prix de revient ». Une grande partie des approvisionnements de la succursale lyonnaise se faisait « en dehors de la Pharmacie centrale »¹⁵⁴³. Ces succursales jouissaient ainsi d'une réelle autonomie sur le plan commercial, elles « s'administraient elles-mêmes, et envoyaient tous les mois leurs états de comptes à la maison de Paris, qui, à la fin de l'année débitait son compte de profits et de pertes de tous leurs frais généraux, y compris les traitements des directeurs et créditait le même compte du bénéfice brut de ces établissements ». A cet égard le système pouvait paraître quelque peu bancal. La maison de Paris n'effectuait en effet aucun contrôle direct sur les comptes de la succursale lyonnaise, elle s'en remettait entièrement aux bilans qui lui étaient envoyés par le directeur de la succursale. Dans un compte rendu de 1853 la direction fit observer que « la gérance de Lyon » devait « observer la plus sévère discrétion quant à l'importance et à la nature des commandes qui lui étaient transmises¹⁵⁴⁴ ». Les pharmaciens ne tenaient pas à ce que l'importance et la nature des commandes qu'ils faisaient aux succursales fussent dévoilées. En 1857 la Pharmacie centrale évoqua un projet de « traité¹⁵⁴⁵ » avec Dessaux-Vallet « qui devait monter un établissement céramique spécialement destiné aux pharmaciens »¹⁵⁴⁶. Ce projet était le fruit d'un pharmacien de Montereau qui avait été relayé par la société de prévoyance et d'émulation des pharmaciens de l'est. Dessaux-Vallet avait imaginé une compagnie spécialisée dans les « fournitures d'articles spéciaux pour la pharmacie céramique et verrerie »¹⁵⁴⁷. Il offrait « dès à présent une manufacture de céramique pharmaceutique avec produits spéciaux, modèles nouveaux et monopolisés soit par des brevets d'invention soit par des dépôts au tribunal de commerce dans l'intérêt de la pharmacie ». L'objectif était de « créer par la suppression des intermédiaires, sans aucune contribution ni apport des pharmaciens adhérents ou clients, une caisse de secours et de retraite pour eux, leurs veuves et leurs enfants, ainsi qu'un fonds de réserve pour la répression des abus. Pour ce faire la société de céramique abandonnait le quart de ses bénéfices. Les pharmaciens adhérents s'engageaient à n'employer dans leurs officines que les seuls produits de cette manufacture, pourvu que ces produits fussent mis à la portée de tous par des dépôts dans toutes les villes de France et que les conditions de prix fussent au moins aussi avantageuses que les conditions de prix ordinaires »¹⁵⁴⁸. Une commission fut nommée par la société d'émulation afin d'étudier le projet. On retrouvait dans ce programme les idées de Dorvault, idées qui avaient conduit à l'établissement de la PCF. Le pharmacien de Montereau s'était livré à quelques calculs sur les chances de succès de son entreprise. « Sur 7000 pharmaciens adhérents », « la consommation de chacun étant : $2000 \times 750 = 1\,500\,000$; $3000 \times 340 = 1\,020\,000$;

¹⁵⁴³ AG de la PCF, 1880.

¹⁵⁴⁴ AG de la PCF, 1853.

¹⁵⁴⁵ AG de la PCF, 1857.

¹⁵⁴⁶ *Ibid.*

¹⁵⁴⁷ Procès-verbal de la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est, 1857.

¹⁵⁴⁸ *Ibid.*

2000x125=250000 » le chiffre d'affaires s'élèverait à « 2770 000 francs »¹⁵⁴⁹. Le minimum du bénéfice réservé pour 15 à 20% se situerait à 415 000 francs. Le projet avait vivement intéressé les pharmaciens de l'Est. « Bon nombre de semblables fournisseurs auraient intérêt à nous faire de semblables propositions pouvait-on lire dans le procès-verbal de la société, notamment pour la papeterie pharmaceutique, dont les conditions variées et particulières seraient ainsi, d'autre part, beaucoup mieux réalisées par une maison spéciale »¹⁵⁵⁰. En 1866, le « développement des affaires de la maison de Lyon ayant rendu son local actuel insuffisant » la direction avait « fait l'acquisition d'un immeuble important. (...) » On espérait que « comme la maison mère, elle trouverait le triple avantage d'être assise d'une manière définitive chez elle, plus à l'aise et à meilleur compte¹⁵⁵¹. » Les déménagements successifs semblaient confirmer le développement des affaires de la succursale de Lyon¹⁵⁵². Le déménagement de la succursale « dans l'immeuble acquis au centre-ville » n'eut cependant pas lieu avant 1868¹⁵⁵³. « Au mois d'octobre » 1867 « M. Richard » succomba¹⁵⁵⁴. Le gérant crut « devoir fixer son choix sur M Cartaz, ancien pharmacien, qui, ayant déjà un pied dans le commerce » lui avait « semblé par ce fait plus apte à remplir la mission » pour lui succéder. Le « choix » avait « déjà » été « ratifié par les confrères de la circonscription lyonnaise ».

Par suite du décès de Richard « les affaires de Lyon » éprouvèrent « une légère baisse ». « La crise commerciale frappait non seulement les provinces de l'Est et du Midi, mais plus particulièrement l'Italie et l'Algérie, les deux plus vastes pays qui alimentaient les affaires de la succursale de Lyon ». Le rapporteur rappelait ainsi « l'insurrection, la sécheresse, les sauterelles, le choléra et une température exceptionnellement rigoureuse », autant de « fléaux qui s'étaient successivement abattus sur l'Algérie »¹⁵⁵⁵. Les affaires de la succursale n'allèrent donc pas au mieux au moment de la transition. L'annexion de la maison Couturier ne représentait pas une annexion « aussi importante » que celle de la Maison Ménier¹⁵⁵⁶ bien que nous n'ayons aucune indication chiffrée à ce sujet. Elle visait surtout à consolider les positions de la succursale lyonnaise. « Un droguiste de Lyon, M Couturier aîné, obligé de quitter son local pour cause de fin de bail et de se réinstaller ailleurs plutôt que d'accepter, à son âge et dans sa position de fortune, les ennuis de cette réinstallation » avait vu « dans la Pharmacie centrale le moyen de s'en dispenser »¹⁵⁵⁷. Couturier avait semble-t-il « cédé » « la suite de ses affaires sans faire payer la clientèle, mais uniquement son matériel et ses marchandises, débarrassées de toutes celles » qui n'étaient pas à la « convenance pour cause de qualité ou de tout autre motif ». « Mr Couturier » cédait également « une succursale, à Marseille, qui se trouvait comprise dans le marché ». « Par l'annexion

¹⁵⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵⁵¹ AG de la PCF, 1866.

¹⁵⁵² *Ibid.*

¹⁵⁵³ AG de la PCF, 1867.

¹⁵⁵⁴ AG de la PCF, 1868

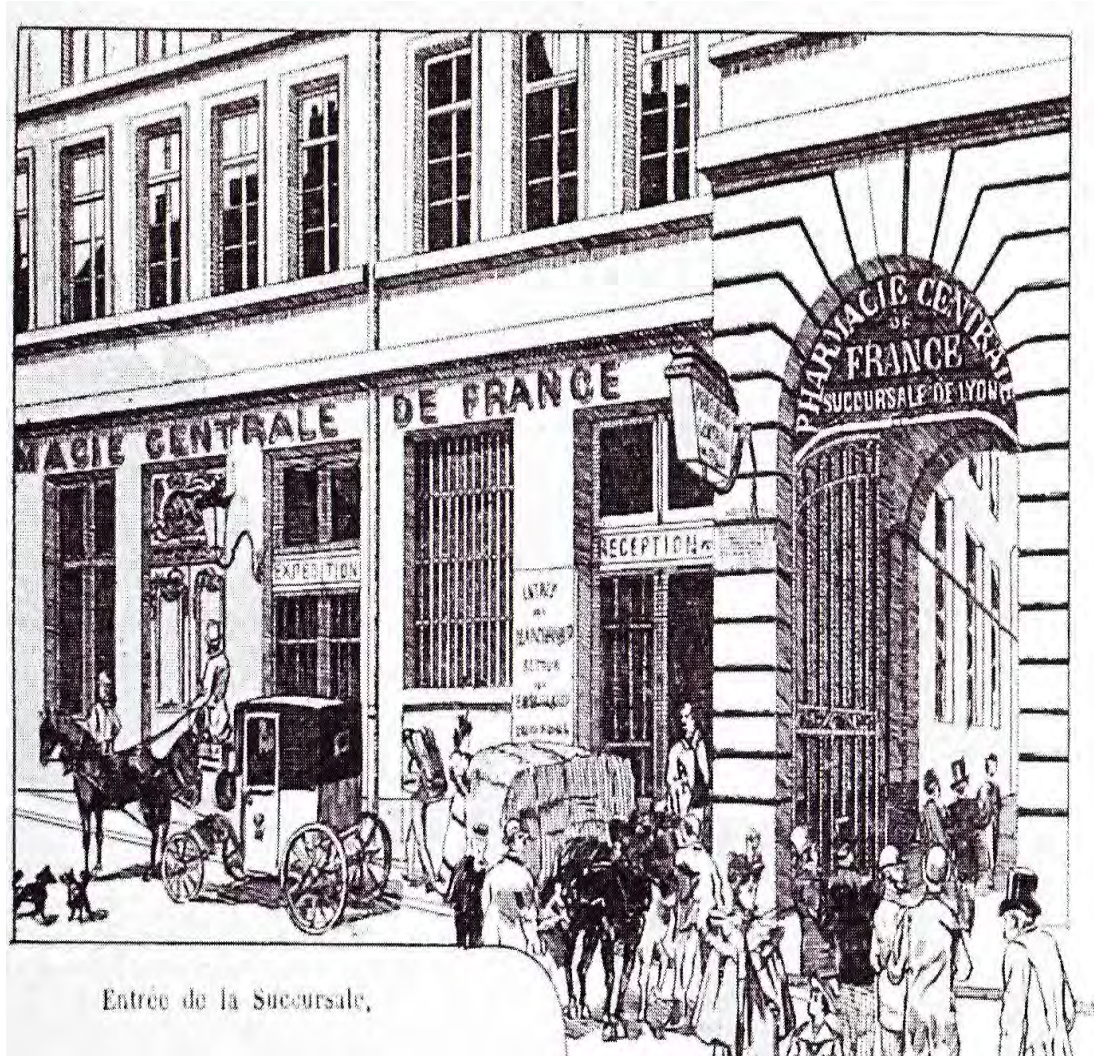
¹⁵⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁵⁶ AG de la PCF, 1869.

¹⁵⁵⁷ *Ibid.*

de la Maison couturier » la Pharmacie centrale « éteignait » « une concurrence »¹⁵⁵⁸.

*Dessin 19. Entrée de la succursale lyonnaise (vers 1890)*¹⁵⁵⁹.



De cette manière la « succursale de Lyon, dont le chiffre d'affaires était déjà considérable (sans que l'on en sache plus à ce sujet), verrait par ce fait son importance s'accroître. » L'annexion s'expliquait par une volonté d'expansion, il s'agissait de lutter ou du moins d'éradiquer une concurrence qui gênait les affaires de Lyon. Parallèlement « Les clients de la maison couturier » reconnaîtraient à n'en pas douter les avantages et les « mérites » de la « maison de Lyon ». L'annexion de ce « fonds de droguerie médicinale » ne fit cependant pas l'unanimité au sein du conseil de surveillance. On pointait la

¹⁵⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁵⁹ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France...*, *op. cit.*

« fatigue » extrême dont souffrait déjà Dorvault. Approbation du bout des lèvres donc. Le poids de la pharmacie lyonnaise l'avait emporté dans la bataille.

La Pharmacie centrale annonçait la politique des firmes pharmaceutiques du XXe siècle. Certes il s'agissait d'écraser la concurrence sur la place rhodanienne, mais il s'agissait aussi de réaliser des investissements. Dans le cas de la maison Couturier il ne faut pas oublier que le rachat signifiait aussi un local plus grand et du matériel plus important. Ce type de croissance restait cependant « un phénomène (...) exceptionnel »¹⁵⁶⁰. Cette limitation s'expliquait encore une fois « par l'obligation faite aux sociétés d'être contrôlées par des pharmaciens¹⁵⁶¹. » Ce qui était une contrainte légale pour la plupart des entreprises devenait une arme pour la Pharmacie centrale de France. Contrôlée uniquement par les pharmaciens elle ne pouvait être entravée par cet aspect légal. Ainsi ses fondements corporatistes permettaient à l'entreprise de se lancer, avant les autres firmes, dans une politique de concentration.

En 1869 la direction décidait d'implanter une succursale à Marseille. Elle fut dirigée successivement par Lieutard puis Terrot (à partir de 1873). En effet « depuis longtemps nos confrères marseillais sollicitaient de nous la fondation d'une succursale dans leur ville »¹⁵⁶². Certains avaient d'ailleurs nourri les réflexions de l'entreprise au sujet des sociétés de secours mutuels. La création de la succursale répondait aussi à une volonté de la direction qui « depuis longtemps » avait reconnu son « utilité ». En effet, « Marseille était aujourd'hui, après Paris, la première ville de France pour le commerce ». En ouvrant ce comptoir marseillais l'objectif était clairement d'accroître les « rapports » de la Pharmacie centrale avec « l'Algérie et toutes les côtes de la Méditerranée ». Dans une approche très saint-simonienne, on évoquait « l'ouverture prochaine du canal de l'isthme de Suez » qui allait mettre la ville « en rapport avec l'Extrême Orient », et lui créer une position exceptionnelle ». La création de cette succursale à Marseille s'inscrivait dans une stratégie globale de conquête commerciale en direction de la méditerranée et des colonies. « Marseille » était « appelé à devenir le grand entrepôt des Indes ». Le choix de cette implantation paraissait d'autant plus opportun sur un plan commercial qu'il « se produisit au moment où » Dorvault venait « de s'entendre avec les premières maisons de France pour constituer une représentation collective dans l'Extrême Orient, afin de créer dans les parages jusqu'à présent presque exclusivement inféodés des anglais, des débouchés au commerce français. Si cette tentative réussissait (...) » le « comptoir de Marseille serait appelé à rendre, soit comme expéditeur direct, soit comme simple transitaire, de grands services à la maison mère »¹⁵⁶³. Nous n'avons pas d'indications concernant ces firmes partenaires de la centrale.

En 1876 la succursale marseillaise de la Pharmacie centrale changea de domicile. « Se trouvant trop à

¹⁵⁶⁰ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique...*, op. cit., p. 373.

¹⁵⁶¹ *Ibid*, p 372.

¹⁵⁶² AG de la PCF, 1869.

¹⁵⁶³ *Ibid*.

l'étroit dans son domicile de la rue Thubaneau, elle » fut « transférée » en août à la « rue Saint-Dominique ». « Ce nouveau local, vaste et bien approprié » paraissait « répondre aux futurs développements de » la « succursale dont le présent faisait augurer »¹⁵⁶⁴.

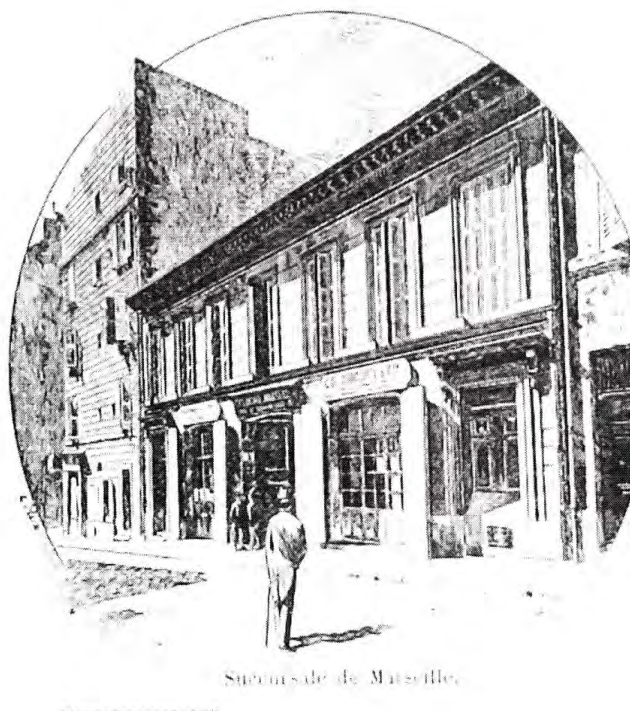
*Dessin 20. **La succursale de Marseille**¹⁵⁶⁵, description datée de 1894 avec les dessins d'Alix.*

La Succursale de Marseille, située rue Saint-Dominique, fut fondée en 1858. Elle occupe un immeuble qui comprend, au rez-de-chaussée le cabinet du directeur et le bureau de la comptabilité, le service du chaland, la droguerie et le service des spécialités.

Les autres services, magasins et réserves sont repartis dans les deux étages de l'immeuble.

Une longue cour en partie vitrée, abrite la réception des marchandises et l'expédition.

Le chiffre d'affaires est de 650,000 francs par an et son personnel se compose de 17 employés.



Ce déménagement était le fruit de l'accroissement des affaires de la succursale. Il y avait d'autres

¹⁵⁶⁴ AG de la PCF, 1876.

¹⁵⁶⁵ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France...*, op.cit.

raisons, plus matérielles, à ce déménagement. « En octobre dernier, un incendie s'était déclaré » à la succursale¹⁵⁶⁶. Le déménagement fut achevé dans le courant de l'année 1877. Dès 1853, en même temps que l'on installait la fabrique de produits chimiques, on mit en place les factoreries de Bordeaux, Nantes, Rouen et Toulouse. Ces factoreries furent installées entre 1853 et 1854 et « n'avaient rien en magasin¹⁵⁶⁷. » En implantant ces factoreries Dorvault cherchait à rapprocher les clients de la firme. De telles firmes devaient faire face à des obstacles majeurs comme la distance ou les frais de transport ou de ports qui pouvaient décourager les clients. Présentant l'intérêt de l'implantation de la factorerie de Strasbourg (1860) Dorvault expliqua que cette factorerie « aurait pour avantage pour certains de pouvoir recevoir des envois collectifs, d'éviter ainsi une partie des frais d'emballage et de réduire beaucoup ceux de transport, pour les autres de se procurer à des conditions plus avantageuses que par le passé, les produits du pays ».

*Tableau 31. **Dates et lieux d'implantation des factoreries de la PCF.***

1853	Bordeaux, Nantes, Rouen, Toulouse
1860	Strasbourg, Bayonne, Lille.
1861	Rennes.

Ces factoreries furent implantées dans un contexte de concurrence effrénée. « La promotion des produits se révèle indispensable dans un contexte très concurrentiel. Auprès du public il faut défendre une marque¹⁵⁶⁸ ». Ce climat concurrentiel, de rivalité fut évoqué lors de la fondation des factoreries en 1854. « Si nos honorables représentants éprouvent encore quelques résistances, quelques préventions semées par la concurrence, si cette concurrence redouble d'efforts autour d'eux, nous ne doutons pas que par leur zèle ils n'arrivent à bonne fin et pour eux et pour notre association¹⁵⁶⁹. » A la concurrence devait répondre le zèle des représentants, zèle qui devait sans doute se retranscrire par une politique plus agressive en matière de démarchage de la clientèle. Ces factoreries « par l'intermédiaire desquelles » les « confrères, qui relevaient de ces centres, pouvaient s'adresser à » la centrale ne furent pas implantées au hasard. Elles visaient à quadriller le territoire. Les circonscriptions pouvaient être relativement vastes. Ainsi la circonscription « de la factorerie de Rouen comprenait outre la Seine-Inférieure, les départements du Calvados et de l'Eure¹⁵⁷⁰. » Au début de l'année 1860 on décida d'implanter une factorerie à Strasbourg. Il s'agissait de desservir les départements de l'Est, en particulier les départements frontaliers (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe et Moselle et Vosges) mais aussi les pays

¹⁵⁶⁶ *Ibid.*

¹⁵⁶⁷ AG de la PCF, 1853.

¹⁵⁶⁸ CHAUVÉAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique.....,op. cit.*, p. 217.

¹⁵⁶⁹ AG de la PCF, 1854.

¹⁵⁷⁰ Lettre circulaire adressée aux sociétaires du 15 avril 1862.

frontaliers comme la Suisse et l'Allemagne Rhénane¹⁵⁷¹. La factorerie de Rennes créée en 1861 « couvrait quant à elle à peu près toute la Bretagne¹⁵⁷². » Plongée dans une logique de coût la PCF cherchait à réduire au maximum certains frais comme les emballages, le transport.

Ces factoreries furent administrées par des gérants qui apparaissaient comme des représentants directs de la maison mère. En 1853 M^Mrs Guimard aîné, Maguero, Bastard et Lagasse étaient respectivement nommés à la tête des factoreries de Bordeaux, Nantes, Rouen et Toulouse. Ils furent nommés directement par le gérant. Les premiers nommés en 1854 « jouissaient dans leur circonscription de la plus grande considération¹⁵⁷³. » nous dit-on. Dans le cas de Woerhlin premier gérant de la factorerie de Strasbourg on s'appuyait sur « sa position et son expérience dans la partie pharmaceutique » qui « étaient connues » dans la région. C'était une alchimie de différents éléments donc, la notoriété, la réputation qui allaient de pair avec la compétence qui faisaient de ces candidats des gérants désignés. A la mort de Mr Bastard (1862), gérant de la factorerie de Rouen, Dorvault désigna « M Letellier, ancien pharmacien de Rouen ». On s'appuyait donc sur un homme qui, s'il n'exerçait plus à Rouen semble-t-il, y avait exercé. L'attache locale était un critère important. La seule décision du gérant ne saurait l'emporter. Dans le cas de Letellier d'ailleurs Dorvault reconnut que « Ce choix avait été fait autant par » les « confrères rouennais que par ¹⁵⁷⁴ » lui-même. Il ne doutait d'ailleurs pas que ce choix serait « ratifié (...) par » les pharmaciens « de toute la circonscription de la factorerie¹⁵⁷⁵. C'était donc bien une forme de gestion décentralisée. Il arrivait cependant que le choix du gérant tînt plus du lien avec le gérant que de la réputation dans la circonscription en question. Ainsi en 1861 Dorvault confia la direction de la factorerie de Rennes à son « ami » M Fortineau. Certes tout comme Dorvault il était originaire de Bretagne mais il ne semble pas que sa désignation s'effectuât en accord avec les confrères bretons comme ce fut le cas pour Letellier¹⁵⁷⁶.

¹⁵⁷¹ Lettre circulaire adressée aux sociétaires de la PCF, 1er janvier 1860.

¹⁵⁷² AG de la PCF, 1861.

¹⁵⁷³ AG de la PCF, 1854.

¹⁵⁷⁴ Lettre circulaire adressée aux sociétaires de la PCF, 15 avril 1862.

¹⁵⁷⁵ *Ibid.*

¹⁵⁷⁶ AG de la PCF, 1861.

Dessin 21 . Magasins et entrée de la succursale de la PCF à Bordeaux (vers 1890)¹⁵⁷⁷.



Magasins.

Elle comprend au rez-de-claus-
sée : le cabinet du directeur, les
bureaux, l'emballoir, l'herboristerie
et des magasins de réserves. Au
premier sont installés le service
des produits chimiques, ceux de la
pharmacie, de la confiserie, des spé-
cialités et accessoires, l'économat
et les archives.

Analyse 27. « Installée d'abord rue du Cerf-Volant, elle a été plus transférée dans l'immeuble qu'elle occupe aujourd'hui rue Pelegrin (3, 5, 7, 9) dans un des plus beaux quartiers de la ville, adossée à l'école de Droit et près de l'hôpital (...). De superbes caves sont réservées au service des spécialités liquides, vins, eaux minérales, etc..., la succursale de Bordeaux fait un chiffre d'affaires annuel de 850 000 francs et occupe un personnel de 23 employés »¹⁵⁷⁸ ;

¹⁵⁷⁷ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France...*, op.cit.

¹⁵⁷⁸ *Ibid.*

Les gérants avaient « pour mission de collecter les commandes aux pharmaciens de leurs circonscriptions, de les adresser une fois la semaine, de recevoir les expéditions et de les faire distribuer¹⁵⁷⁹ ». De fait le choix du gérant était plus important qu'il n'y paraissait. Intermédiaire de la Pharmacie centrale de France c'était aussi l'image de la marque qui était en jeu à travers l'image du gérant. Ils se déplaçaient d'ailleurs dans leur circonscription. La direction « espérait » d'ailleurs « que dans l'intervalle des visites que leur ferait de temps en temps le représentant » les « confrères de ces départements » n' « oublieraient pas » la maison mère « mais, au contraire » lui « adresseraient directement leurs ordres »¹⁵⁸⁰. Leur fonction apparaissait ainsi assez proche du représentant de commerce. Fortineau, nommé gérant de la factorerie de Rennes (1861) était chargé de « visiter » toute la Bretagne. Ces hommes étaient donc des représentants. Dès 1850-60 la Pharmacie centrale mit en fait en place ce qui deviendrait bien plus tard le visiteur médical. Il fallait qu'il « collectât les commandes aux pharmaciens » ce qui supposait donc d'aller vers les clients. Ce terme de visiteur médical reste peu employé comme le souligne Sophie Chauveau, « les laboratoires préfèrent celui de représentant » ou de « délégué », ce qui traduit bien la fonction commerciale de ces employés¹⁵⁸¹. Ainsi tout en condamnant la réclame, Dorvault mit en place un réseau de démarcheurs à travers la France. Il ne faut donc pas attendre les années 1920/30 pour voir se développer ces réseaux de représentants. Il semble que ce démarchage ait concerné pour l'essentiel les officines.

Ces gérants remplissaient finalement plusieurs fonctions majeures : constituer un réseau d'officines dépositaires des produits de la Pharmacie centrale de France et étendre constamment ce réseau. « Dans la vente des spécialités « commerciales » » note Sophie Chauveau « les représentants ont pour rôle de construire un réseau d'officines dépositaires et de fidéliser une clientèle à une marque plus qu'à un produit particulier »¹⁵⁸². Ils avaient probablement aussi pour mission d'assurer la commercialisation des produits lancés par la firme. Peut-être surveillaient-ils « les stocks et faisaient-ils connaître aux responsables du laboratoire les réactions des pharmaciens d'officine et de la clientèle¹⁵⁸³ ». Rôle de démarcheur mais aussi de grossistes relais de l'entreprise en province. D'une certaine façon la centrale annonçait ou préfigurait ce qui serait plus tard l'industrie pharmaceutique telle que décrite par Sophie Chauveau. Outre les difficultés d'implantation de ces factoreries il faut mettre en avant les problèmes liés au mode de gestion de la Pharmacie centrale en particulier au niveau de la comptabilité. En 1857 Beauvallet évoque ainsi les difficultés qu'éprouve la direction quant à savoir si ces établissements réalisaient ou non des bénéfices. Les « factoreries, dont les rentrées étaient généralement assez longues à s'opérer (...) étaient autant de divisions de la maison mère qui venaient compliquer d'une manière

¹⁵⁷⁹ AG de la PCF, 1853.

¹⁵⁸⁰ Lettre de Dorvault du 15 avril 1862 annonçant la nomination de Letellier.

¹⁵⁸¹ CHAUCHEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique....., op. cit.*, p. 125.

¹⁵⁸² *Ibid.*, p 126.

¹⁵⁸³ CHAUCHEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique....., op.cit.*, p. 126.

notable le travail des bureaux, et exiger des comptes de répartition toujours assez longs à établir¹⁵⁸⁴. » Il ajoute d'ailleurs à ce sujet « Il ne s'agit pas seulement de voir si l'on fait un gros chiffre d'affaires, mais bien de savoir si telle ou telle division de notre maison réalise des bénéfices (...)»¹⁵⁸⁵. Or de ce point de vue les chiffres il faut le reconnaître sont les grands absents de la période 1853-1879. Nous ne disposons d'aucune donnée permettant de saisir l'utilité de ces établissements, leur rentabilité. En fait on ne dispose d'un bilan chiffré qu'à partir des années 1879.

Tableau 32. Part de la succursale lyonnaise dans le chiffre d'affaires global de la PCF entre 1883 et 1887¹⁵⁸⁶.

années	Lyon	CA Lyon sur /CA Global	CA de la PCF
	VA	VR	
1883	1 613 975, 64F	16%	10 018 116,31F
1884	1 338 734, 82F	13%	10 086 875,73F
1885	1 702 353, 82F	16%	10 394 447,93F
1886	1 618 916, 21F	17%	9 516 456, 02F

Tableau 33. Part des autres succursales et factoreries dans le CA de l'entreprise.

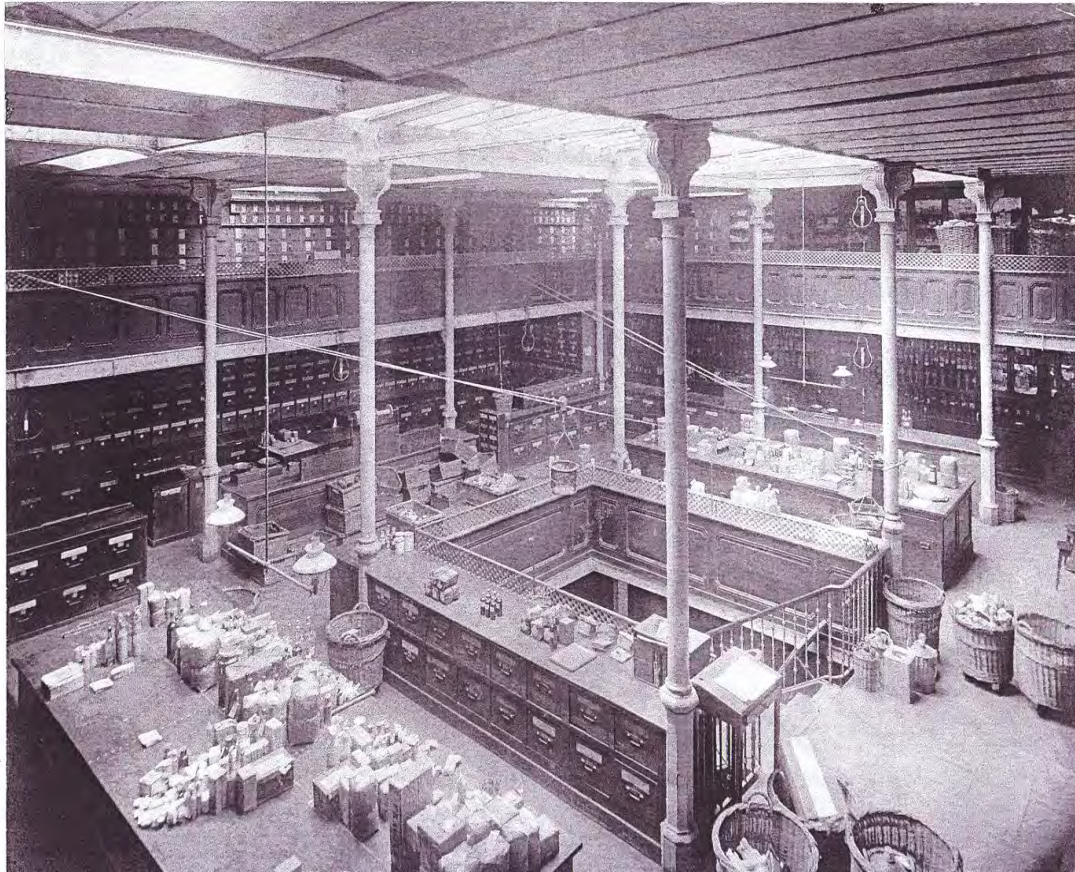
	<i>Part des succursales et factoreries dans le CA de la PCF</i>							
	<i>Marseille</i>		<i>Bordeaux</i>		<i>Nantes</i>		<i>Toulouse</i>	
	<i>CA</i>	<i>Part en valeur Relative</i>	<i>CA</i>	<i>VR</i>	<i>CA</i>	<i>VR</i>	<i>CA</i>	<i>VR</i>
1883	485 950,40F	4,8%	606 554,90F	6%	147 640,92F	1,4%	268 187,48 F	2,6%
1884	563 456,80F	5,3%	729 503,50 F	7,2%	196 680,31F	1,9%	287 272,91F	2,8%
1885	561 908,20F	5,4%	786 623,45F	7,5%	245 800,30F	2,3%	329 684,64F	3%

¹⁵⁸⁴ AG de la PCF, 1857.

¹⁵⁸⁵ *Ibid.*

¹⁵⁸⁶ Les chiffres sont établis à partir des comptes-rendus d'assemblée générale de la PCF.

Photographie 21. Magasins de la succursale de Lyon (vers 1902)¹⁵⁸⁷, photographiés par J. David au début du XXe siècle



2. Une question centrale, les transports et les approvisionnements.

« Les commandes faites par Diligence ou Grande Vitesse » devaient être « expédiées le jour même ; celles par roulage ou Petite Vitesse (...) dans les 24 ou 48 heures, à moins que des articles ou commission n'exigeassent un certain temps d'exécution »¹⁵⁸⁸. Fonder une coopérative de consommation à l'échelle du territoire présentait des problèmes logistiques nombreux. Ceci supposait la prise en compte de délais qui pouvaient être relativement longs, entre l'expédition de la commande, la préparation du produit, sa réexpédition. Autant d'éléments que le client devait avoir en tête lorsqu'il passait une commande. « Aux pharmaciens qui, dans un certain rayon autour de Paris, se servaient de Messagers » la coopérative demande « qu'au lieu de faire remettre leurs commandes par ces derniers,

¹⁵⁸⁷ Archives de la PCF, la Voulte-sur-Rhône.

¹⁵⁸⁸ AG de la PCF, 1853.

d'une exactitude douteuse », ils « les envoient par la poste 24 h au moins à l'avance ». Il fallait cependant être d'une précision draconienne, « indiquer le lieu où ils descendaient, ainsi que les jours d'arrivée et de départ, afin que » l'on fisse « prendre les emballages vides qu'on pourrait envoyer, et remettre les colis en temps convenable sans aucun dérangement pour lesdits commissionnaires »¹⁵⁸⁹. L'objectif était donc de limiter au minimum les intermédiaires lorsque cela était possible. A cela s'ajoutaient d'autres difficultés directement liées à la nature des commandes. Les commandes pouvaient être « fort longues ; fort détaillées ; accompagnées de forces observations, et dont la moyenne ne dépassait pas 50 francs »¹⁵⁹⁰. Les comptes rendus d'assemblée générale de l'entreprise, les mémoires également témoignaient de ce foisonnement du médicament au milieu du XIXe siècle. Le commerce du médicament était alors un « dédale d'articles accessoires et de besoins nouveaux, allant depuis les objets constatant un progrès réel, sérieux, jusqu'à la futilité, disons aux inutilités les plus incroyables, qui paraissaient et disparaissaient chaque jour ». Ceci était cause de « confusion », d'« irrégularités »¹⁵⁹¹. » Ainsi l'attention des commis de l'entreprise pouvait être mise en défaut. A cela s'ajoutaient des contraintes imposées par les clients avec des ordres puis des contre ordres qui perturbaient le fonctionnement de la firme. L'entreprise, afin de limiter les frais d'envois et la multiplication des commandes de détail suggérait à ses sociétaires de se grouper. En effet « Les gros envois coûtent proportionnellement moins chers que les petits. Chaque fois donc que des confrères de la même localité pourront s'entendre à plusieurs pour nous adresser leurs commandes ils y trouveront avantage »¹⁵⁹². » La Pharmacie centrale encourageait du même coup le principe de l'association dans la commande. Les expéditions longue distance pouvaient se révéler périlleuses pour des flacons parfois fragiles¹⁵⁹³.

¹⁵⁸⁹ *Ibid.*

¹⁵⁹⁰ AG de la PCF, 1854.

¹⁵⁹¹ AG de la PCF, 1866.

¹⁵⁹² AG de la PCF, 1853.

¹⁵⁹³ *Ibid.*

Photographie 22. Service des emballages de la Pharmacie centrale de France (vers 1902, photographie de L.David¹⁵⁹⁴), Maison de Paris. La pose est manifeste sur cette photographie.



¹⁵⁹⁴ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône. On pourra en trouver une reproduction dans l'ouvrage de BUCHET (Charles) et SELIER (Charles), *La Pharmacie centrale de France....., op. cit.*

Photographie 23 . Les livreurs de la Pharmacie centrale de France photographiée dans l'une des courres intérieures de l'hôtel d'Aumont¹⁵⁹⁵



Analyse 28 . La pose est manifeste. A cette date l'entreprise disposait de son propre service de livraison. Tout le personnel s'est peut-être réuni à l'occasion de la venue du photographe. Ce dernier n'a pas hésité à organiser la photographie demandant à ceux qui sont sur la droite d'être affairés (notons les poses un peu hiératiques, de profil). Tous sont en uniformes (blouse, pantalons courts pour certains, casquette). Au centre deux hommes sont en civils (personnel administratif venu pour l'occasion ? responsables du service livraison ?). Sur les quatre fourgons (tractés par des chevaux comme en témoignent les attelages qui sont relevés à l'horizontale) on peut distinguer des affiches ventant les produits de l'entreprise. Le fourgon à l'arrière-plan est prêt à partir. Les produits sont transportés dans des paniers en osier. Ils sont pour certains chargés sur le toit.

¹⁵⁹⁵ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône.

Il n'était donc pas rare que les produits arrivent en piteux état à l'arrivée. Dans les cas d'erreurs de facturation et afin de limiter une « correspondance onéreuse aux uns et aux autres », la firme priait sa clientèle « d'en prendre note » et d' « en faire part à la commande suivante »¹⁵⁹⁶. Le succès de la PCF reposait sur sa capacité à « quadriller » commercialement le territoire. Une part non négligeable de ses sociétaires relevait de la « pharmacie départementale ». Au milieu du XIXe siècle le réseau ferré était encore singulièrement limité. « Si on excepte la Grande Bretagne, la Belgique et une partie de l'Allemagne les voies ferrées ne forment nulle part des réseaux avant 1860. En France les jonctions entre Paris et les grandes villes frontières ou les ports s'annoncent seulement¹⁵⁹⁷ ». Il n'en allait pas de même des voies routières rappelle l'historien Robert Schnerb. « Le réseau français -de 33000 km- construit selon une conception politique et monumentale qui dénote la volonté de prestige, s'est étendu vers l'Allemagne, la Suisse et l'Italie du Nord ». Au reste la durée des trajets a tendance à diminuer dans la première moitié du XIXe siècle dénotant par-là les progrès réalisés en matière de connexion, au moins entre les grandes villes. « Sous l'Empire, il fallait compter par la diligence, à partir de Paris, quatre jours pour Rennes, six pour Lyon, douze pour Strasbourg et la durée du voyage est réduite de moitié entre 1815 et 1848, car on fait six kilomètres à l'heure au lieu de trois. Il s'agit d'une lourde voiture qui pèse jusqu'à 5 tonnes et peut contenir de 16 à 18 voyageurs »¹⁵⁹⁸.

Dès le départ les commandes arrivèrent en « grande quantité »¹⁵⁹⁹. Ceci posa quelques difficultés à l'entreprise¹⁶⁰⁰. Assurément il ne s'agissait là que de petits réglages qui seraient vite corrigés au fur et à mesure que la firme gagnerait en expérience. Les expéditions par voie de poste pouvaient présenter quelques difficultés, en particulier « pour les objets d'urgence »¹⁶⁰¹. En effet « la poste » refusait « de recevoir, à titre d'articles de messageries : 1. Les liquides, qu'elle qu'en fût la nature ou la quantité, comme pouvant être une cause de détérioration des dépêches ; 2. Les sangsues. Tous autres objets dont le poids n'excédait pas 3 kil et le volume de 45 centimètres, étaient reçus au tarif suivant (...): 1 centime par chaque gramme jusqu'à 50 grammes : de 50 grammes à 100 grammes, 10 centimes uniformément (c'est à dire que si l'objet pesait de 51 à 100 grammes, il paierait 10 centimes) ; au-dessus de 100 grammes, 1 centime par chaque 10 grammes (...). Les modes d'envoi à observer étaient bandes mobiles, sacs en toile ou en papier¹⁶⁰² ». Le transport de ces produits n'était donc pas sans poser des problèmes. Il n'était pas inhabituel de voir les commandes endommagées. Les avis publiés à plusieurs reprises par la firme entre 1852 et 1879 témoignaient de son souci d'améliorer constamment le service et les liaisons commerciales avec sa clientèle. Lorsque les pharmaciens « envoyaient un supplément de commande » il fallait impérativement « dire si on devait expédier quand même le supplément, le considérer comme nul

¹⁵⁹⁶ *Ibid.*

¹⁵⁹⁷ SCHNERB (Robert), *Le XIXe siècle*, Paris, PUF, Quadrige, 1968, p. 147.

¹⁵⁹⁸ *Ibid.*, p 27.

¹⁵⁹⁹ AG de la PCF, 1853.

¹⁶⁰⁰ *Ibid.*

¹⁶⁰¹ AG de la PCF, 1858.

¹⁶⁰² *Ibid.*

ou attendre de nouveaux ordres »¹⁶⁰³.

*Photographie 24. Allée de l'usine de la Pharmacie centrale de France à Saint-Denis (vers 1902)*¹⁶⁰⁴.



Analyse 29. L. David prend ce cliché à l'occasion du cinquantenaire de la Pharmacie centrale¹⁶⁰⁵. Il s'agit de l'une des allées de l'usine de Saint-Denis dans la plaine éponyme. Les ouvriers s'arrêtent de travailler et posent devant l'objectif du photographe. A droite on peut voir les quais d'expédition d'où partent les produits. Les carrioles présentes le long des quais rappellent que la motorisation fut lente. On notera les brouettes utilisées ici pour desservir les différents bâtiments. Sur le quai à droite (au premier plan), dans la brouette à gauche on peut voir des dames jeannes. Le long du mur à gauche on peut voir des fûts et des tonneaux qui témoignent des quantités produites par la firme. Ils sont chargés manuellement (on peut voir l'ouvrier qui fait remonter le tonneau à gauche à l'arrière-plan).

¹⁶⁰³ *Ibid.*

¹⁶⁰⁴ Archives de la PCF, la Voulte-sur-Rhône.

¹⁶⁰⁵ DAVID (L.), clichés de la Pharmacie centrale de France, 1902-1903.

On rappelait également que « la poste refusait de se charger de tout produit dangereux, liquide ou de consistance molle (pommade, extraits) ». A cet égard « lorsqu'on » demandait « des objets par la poste et qu'on n'était pas sûr de leur acceptation par celle-ci » il fallait « autoriser à expédier par grande vitesse, autrement » la firme pourrait « ne pas donner suite à l'ordre dans la crainte de frais trop considérables » et ainsi « mécontenter s'il y avait urgence coûte que coûte ». La poste en effet « ne répondait pas des objets qu'on lui confiait »¹⁶⁰⁶. De même dans les cas « des objets pressés dans une commande » les clients devaient « avoir la précaution de désigner ceux que » l'on devait « expédier sans attendre les autres ». D'autres recommandations tenaient à des impératifs commerciaux. Ainsi « les demandes » concernant les plantes fraîches devaient arriver soit le mardi soit le vendredi, « le marché (...) se tenant à Paris, les mercredi et samedis, à la première heure du matin ». On rappelait par ailleurs que ces plantes ne pouvaient voyager, « tout comme le sangsues » que « par grande vitesse ». Il existait également des impératifs logistiques ou techniques à l'image des « eaux distillées et minérales » lesquelles « ne s'expédiaient pas en temps de gelée autrement qu'aux risques et périls du destinataire ». La firme invitait donc sa clientèle à « prendre ses précautions d'avance ». Dans les cas de « produits nouveaux ou peu demandés », le client devait « donner autant que possible le nom ou l'adresse du marchand fabricant ». Quant aux objets accessoires on invitait les clients à envoyer « la mesure », le « modèle en nature ou dessiné à part sur un papier » afin de donner l'idée la plus exacte du produit. Ceci pouvait en effet éviter des impairs ou des mauvaises commandes. La direction invitait aussi ses clients qui auraient « emploi de certaine poterie ou verrerie » à lui « faire mettre les produits dans les vases de leur convenance et emballer dans des caisses, boîtes ou malles dont ils auraient emploi ou vente dans leur localité ».

La firme prévenait également ses clients que « les marchandises voyageaient aux risques, périls et frais du destinataire ». C'était donc « à lui, en cas d'avaries, surtaxes, etc, à faire ses déclarations aux administrations de transport ». La coopérative s'efforçait également de faciliter au mieux les échanges avec sa clientèle. Bien sûr « le montant des factures » était « de droit payable à Paris, à notre domicile ». « Mais pour la commodité de nos clients des départements » la firme acceptait de faire « traite sur eux ». Cette facilité serait cause de bien des problèmes. Pour ce qui était de la clientèle « de l'étranger » celle-ci devrait « adresser », pour ses commandes, « des couvertures pour leur montant approximatif. L'excédent ou le manquement seraient portés en compte ». Les « demandes exceptionnelles de peu d'importance adressées par des personnes non susceptibles de continuer les rapports avec » la coopérative devraient être couvertes en « timbres-postes » pour « éviter une foule de frais d'écritures ». Bien entendu les « réclamations fondées » étaient « toujours bien accueillies quelque ancien qu'en fût l'objet ».

¹⁶⁰⁶ *Ibid.*

Lors du concours Brassac de 1868, l'un des participants fit état des difficultés de certains pharmaciens de province en matière d'approvisionnement¹⁶⁰⁷. La question de « l'abandon des campagnes »¹⁶⁰⁸ au niveau médical n'était pas une question très neuve en 1868. « L'auteur, (...) reconnaissait (...) que, malgré les soins apportés par la direction, les succursales » n'étaient « pas toujours approvisionnées pour fournir immédiatement à tous les besoins possibles des clients des petites localités¹⁶⁰⁹ ». On pouvait s'interroger sur la capacité de la firme à constituer ce marché réseau dont elle rêvait au niveau du territoire national. Ce problème d'approvisionnement avait une conséquence directe sur la « petite » pharmacie en tant que telle, car de là découlait la nécessité pour « pour le client de s'adresser à un droguiste de la ville voisine ou d'envoyer directement sa commande à la maison mère ; dans ce dernier cas la marchandise était soumise à des frais d'emballage et de transport qui en augmentaient le prix de 2 ou 3%. » Cette seconde option était évidemment la plus coûteuse. Elle explique peut-être en partie les difficultés de la Pharmacie centrale dans son incapacité à rassembler l'ensemble de la profession. L'auteur suggérait de choisir « dans chaque chef-lieu de canton un pharmacien chargé de servir d'intermédiaire entre la Pharmacie centrale et les pharmaciens des localités voisines. » Il suggérait parallèlement la mise en place d'un système de crédit coopératif. Il « proposait de laisser aux débiteurs la faculté de se libérer pendant les trois mois qui suivraient l'échéance de la facture en indiquant au pharmacien du canton la somme dont ils pourraient disposer chaque mois, de manière que le correspondant, réunissant ces diverses sommes, en donnerait avis à la Pharmacie centrale qui les ferait toucher en un seul mandat »¹⁶¹⁰. Si l'idée paraissait séduisante, elle fut repoussée par le rapporteur et la commission de surveillance.

En 1877 la firme édita, dans son catalogue général, un nouvel avis destiné à sa clientèle. Dans l'ensemble les recommandations variaient peu par rapport à l'édition de 1862 à l'exception de quelques points (14 et 17). Le point 14 concernait plus particulièrement le transport et la livraison des marchandises. Pour « les commandes de l'étranger », les « marchandises étaient conditionnées et emballées avec un soin tout spécial ». Ainsi la direction rappelait que « lorsque les colis sortaient des magasins, ils étaient en parfait état ». Elle ne pouvait donc être tenue pour « responsable des risques de route ». Ceci témoignait des difficultés rencontrées par le commerce en gros de la droguerie à l'échelle internationale. La firme devait recevoir des plaintes régulières ce qui pourrait expliquer ce rappel quant au déclinement de toute responsabilité « en matière d'assurance ». L'article 17 renvoyait à une autre série de problèmes, liée à la succession « des crises financières et politiques » « dans tous les pays ». Ceci posait de sérieux problèmes quant aux « moyens de recouvrement ». « Le change étant très élevé

¹⁶⁰⁷ AG de la PCF, 1868.

¹⁶⁰⁸ FAURE (Olivier), « La médecine gratuite au XIXe siècle : de la charité à l'assistance », *Histoire, Economie, Sociétés*, 1984, n 4, pp 593-608, p. 594.

¹⁶⁰⁹ AG de la PCF, 1868.

¹⁶¹⁰ *Ibid.*

dans tous les pays d'outre-mer»¹⁶¹¹ la firme avait tendance à perdre de l'argent lors du paiement de la marchandise à Paris. « Pour tous ces motifs » la coopérative « priait » ses « amis et commettants, afin de leur éviter des retards, de joindre à chacune de leurs demandes le montant approximatif, bien entendu, de celles-ci, et une lettre de change sur l'Europe, à 90 et même 120 jours de vue ou de la date de départ de la marchandise de Paris ». « Les clients qui pourraient ou préféreraient ouvrir un crédit à la firme chez un banquier du vieux continent y trouveraient, avançait-on, peut-être plus de commodité, si non plus d'avantage à le faire. D'autres clients « trouvaient avantage à couvrir la firme avec du métallique, c'est-à-dire en lui envoyant de l'argent ou de l'or monnayés du pays », métal que la coopérative « vendait » à Paris « chez les meilleurs changeurs ». Il semblerait que ce nouveau système n'ait guère posé de problèmes. « La plupart » des « commettants ayant compris les exigences actuelles », avaient « déjà mis spontanément en vigueur ce que » demandait la firme « en envoyant couverture en même temps que leurs commandes ». Une note de bas de page prévenait la clientèle de l'attitude de certains « commissionnaires de Paris » utilisés par beaucoup comme « intermédiaires » lesquels, au lieu de s'adresser à la centrale, se rendaient dans des maisons sans notoriété pratiquant des prix moins élevés, voire des contrefaçons. Les clients devaient exiger « les factures elles-mêmes comme preuve d'identité. Dans les pays d'outre-mer ces individus avaient offert et livré des contrefaçons complètes des produits de la centrale sous des cachets simulés »¹⁶¹².

3. Conservation et approvisionnements.

En 1858 la question suivante fut mise au concours : « De la conservation des médicaments simples et composés au point de vue de la pharmacie pratique en général et à celui de la Pharmacie centrale en particulier. » La question était neuve. Il n'y avait point en effet de manuel de conservation des médicaments au point de vue général, tout au plus des articles disséminés portant l'un sur les huiles de foie de morue, l'autre sur le sucre et relevant finalement d'observations ou d'expériences très ponctuelles faites par les uns et les autres. Il fallait passer de l'éparpillement à une analyse globale, générale avec des instructions pratiques claires. Un tel travail comportait bien sûr une dimension scientifique. Les participants devaient montrer leurs compétences en matière d'expertises, d'analyses chimiques. Les concurrents devaient non seulement « contrôler les données » éparpillées dans les différentes revues de pharmacie et de chimie, mais également « trouver des moyens nouveaux ». C'était donc une double entreprise de vérification et de découverte qui était à l'œuvre dans ce concours. Les mémoires jouaient on le voit un rôle scientifique et professionnel. Comme le rappelle Anne Rasmussen, « selon l'histoire traditionnelle de la pharmacie, la matérialité dans laquelle s'ancrait son activité s'était surtout incarnée dans les procédures de conservation et de stockage »¹⁶¹³. A cet égard,

¹⁶¹¹ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Catalogue de la Pharmacie centrale de France*, Paris, PCF, 1877, p. 28.

¹⁶¹² *Ibid.*

¹⁶¹³ RASMUSSEN (Anne), « Préparer, présenter, produire... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne)

rappelle l'historienne, les « valeurs qui présidaient aux préceptes de la conservation traditionnelle subirent d'importantes mutations »¹⁶¹⁴. Outre les mutations liées à la naissance des spécialités (qui modifiaient le travail du pharmacien d'officine)¹⁶¹⁵ il fallait également compter avec l'émergence des grandes entreprises à succursale type PCF. « Au point de vue spécial de la Pharmacie centrale, les moyens de conservation devaient comprendre le cas de transport des médicaments à de longues distances et sous des températures diverses. » La conservation conditionnait l'expansion. Les candidats avaient trois ans pour étudier cette question. La participation fut décevante puisqu'il n'y eut qu'un seul mémoire remis par M Lahache de Bruyère. Celui-ci pointait l'action néfaste de l'air, de la lumière, de la chaleur, de l'humidité sur la qualité des médicaments. Afin de contrôler en permanence la température de l'officine Lahache suggérait « l'emploi simultané de l'hygrométrie et du thermomètre qu'il proposait de laisser en permanence dans nos magasins disposés de manière à ce que au besoin on eusse pu y faire du feu ». Lahache ne s'en tenait pas là, il tentait de donner une température-seuil. A une époque où la plupart des substances étaient des extraits végétaux la question de la conservation prenait une dimension tout à fait particulière. A travers 24 chapitres différents Lahache passait en revue « les corps simples ainsi que tous les médicaments chimiques d'origine minérale, etc... ». Selon le rapporteur on pouvait envisager de faire de ce travail « au besoin un petit volume »¹⁶¹⁶.

La question des approvisionnements de la coopérative fut au cœur des concours de 1859 et de 1861. Il s'agissait pour les candidats de « faire la géographie pharmaceutique de la France en la rattachant autant que possible aux approvisionnements de la Pharmacie centrale des pharmaciens de France¹⁶¹⁷ ». « Les substances médicinales indigènes étaient fort nombreuses », pour cette raison il était impératif d'établir une « liste » qui marquerait également « l'importance commerciale » de chaque produit. « Telle plante est abondante dans une localité et manque dans telle autre ; les miels varient de qualité selon les lieux de production. Ici on récolte la térébenthine, on extrait des huiles essentielles ; là on récolte des cantharides, en tire du sol même certains minéraux, on fabrique tel produit chimique, tel accessoire de pharmacie, etc... Cette question est non seulement importante au point de vue pharmaceutique, mais c'est encore une question de statistique nationale. Aussi un travail de cette nature, largement conçu et exécuté, trouverait-il, après notre récompense un grand succès d'estime ».

L'objectif était donc de réaliser une sorte de géographie statistique des substances médicinales présentes sur le territoire. La géographie était essentiellement statistique à l'origine. Comme le rappelle

(dir), *Histoire et...*, *op. cit.*, p. 173.

¹⁶¹⁴ *Ibid.*, p. 173.

¹⁶¹⁵ *Ibid.*, p. 174.

¹⁶¹⁶ *Ibid.*

¹⁶¹⁷ AG de la PCF, 1859.

Zeldin on recensait surtout la population, on réalisait des enquêtes sociales, agricoles et industrielles. Cet intérêt pour la géographie pharmaceutique de la France sembla naître des expositions universelles. « Ceux d'entre nous » rappelait opportunément le rapporteur pour le concours de 1860, « qui ont eu la faculté de visiter avec un peu d'attention quelques-unes de ces magnifiques exhibitions que la plupart de nos grandes cités semblent se disputer à l'envi depuis quelques années, ont pu y remarquer une foule de produits naturels ou créés par l'industrie qu'ils ne seraient certainement pas allés demander, faute de savoir, dans les localités, qui les avaient envoyées¹⁶¹⁸. » Ainsi en ces années 1860 bien des produits restaient mystérieux, les maisons gardaient leurs sources d'approvisionnement secrètes. Ceci facilitait la dépendance de nombreuses maisons à l'égard de grossistes qui maîtrisaient les circuits commerciaux. Le travail sur la géographie pharmaceutique ne relevait pas seulement d'une étude académique banale, elle comportait une dimension commerciale majeure. Il fallait maîtriser cette pharmacie des extraits. La pharmacie naturelle dominait encore massivement les pratiques des consommateurs et des pharmaciens. On répertoriait dans la nature les plantes qui pouvaient avoir des effets thérapeutiques et entraient dans la composition du médicament. A travers la réalisation de cette statistique pharmaceutique, l'entreprise réfléchissait aussi déjà à la mise en place d'approvisionnements directs pour le compte de l'entreprise.

« La jungle des noms traditionnels, rappelle Bensaude-Vincent, n'est pas plus dense que la jungle des pratiques, car ces pratiques sont déterminées par le problème de l'extraction. (...) Le chimiste apprend à extraire ces produits à partir de matières premières et chaque nom désigne une recette singulière d'extraction, une recette qu'il est nécessaire de suivre car chaque recette part d'une matière première singulière et aboutit le plus souvent non à des « corps purs », mais à des mixtures à peu près aussi singulières¹⁶¹⁹ ». L'intérêt d'une géographie pharmaceutique de la France prenait ainsi tout son sens. En maîtrisant les circuits d'approvisionnement les pharmaciens cherchaient aussi à maîtriser les préparations. Les savoir-faire eux-mêmes, souligne Jean-Paul Gaudillière, « portent moins sur les technologies de purification que sur les procédures de manipulation des végétaux¹⁶²⁰. » Les mémoires s'attachaient donc avec plus ou moins de réussite à établir une géographie pharmaceutique de la France. L'entreprise était surtout intéressée par la réalisation d'une vaste étude de marché de la droguerie à l'échelle du territoire national. « Il ne suffisait pas de venir nous dire que dans tel département l'on trouvait telle plante, tel animal et tel produit ». Il fallait surtout « indiquer (...) dans quel canton et même dans quel commune » ils se trouvaient « et si ces produits, ces plantes, ces animaux y étaient ou pouvaient y devenir l'objet d'un commerce, comment et par qui il se faisait ou pourrait faire, afin qu'au besoin » la Pharmacie centrale « puisse en faire profit pour ses approvisionnements¹⁶²¹ ». Ce n'est pas un hasard si l'auteur du mémoire C fut celui qui reçut la récompense pour son travail de 1860. Il donnait

¹⁶¹⁸ AG de la PCF, 1860.

¹⁶¹⁹ BENSAUDE-VINCENT (Bernadette), STENGERS (Isabelle), *Histoire de la chimie*, Paris, La découverte, 1993, p. 64.

¹⁶²⁰ *Ibid*, p. 128.

¹⁶²¹ AG de la PCF, 1858.

« des détails sur l'importance de la récolte de certaines plantes spontanées ou cultivées aux environs de Paris, de Lyon, dans la Franche Comté, en Bourgogne, le Languedoc, etc, et sur les cultures importantes, au point de vue de la pharmacie, de notre confrère, Mr Lefranc , de Pontorson (Manche), qui livrait annuellement au commerce des quantités considérables de fleurs, feuilles, racines de très belle qualité, grâce à des appareils à dessiccation aussi commodes qu'avantageux qu'il avait fait établir exprès. (...) il employait sept cent cinquante personnes en été et deux cent-quatre-vingt l'hiver¹⁶²² ». Il faut rappeler avec Jean-Paul Gaudillière qu'une maison comme Dausse n'abandonne la « collecte » qu'au début du XXe siècle pour un « passage à la plantation et à la culture directe des plantes médicinales »¹⁶²³ Lorsque Dorvault chercha à établir cette géographie pharmaceutique il voulait bel et bien faire pièce à des concurrents directs. Maîtriser les réseaux d'approvisionnement signifiait aussi contrôler la pureté des produits. Si cet inventaire pouvait éviter à l'entreprise le recours aux grossistes elle pouvait aussi lui éviter dans certains cas des importations coûteuses. La création d'un « jardin pour la culture des plantes médicinales »¹⁶²⁴ ne suscitait guère l'enthousiasme. « Ces plantes coûteraient plus cher que celles que l'on récolte dans leur habitat ordinaire » soulignait l'un des concurrents « et beaucoup n'auraient pas la même valeur en tant qu'agents thérapeutiques ». Il était préférable que « la Pharmacie centrale » continuât de « se procurer les quelques plantes fraîches qui lui étaient demandées en s'adressant aux personnes qui s'occupaient spécialement de leur culture aux environs de Paris, comme elle l'avait fait jusqu'à présent. »¹⁶²⁵ Lahache souhaitait « que la plupart des nombreux correspondants de la Pharmacie centrale disséminés sur tous les points de la France, devinssent autant d'intermédiaires chargés de faire ramasser (...) les divers produits de leur pays. »¹⁶²⁶ Dorvault voulait faire de chaque pharmacien d'officine un grossiste potentiel de sa coopérative, celle-ci « coordonnant » l'ensemble des activités sur le territoire. Le pharmacien coopérateur devenait ainsi collecteur de produits pour le compte de la centrale. De cette manière avançait-on « le pharmacien redeviendrait homme de laboratoire » et freinerait le progrès des « médicaments dits spéciaux, qui envahissaient son officine¹⁶²⁷ ». Si le lien entre collecte et préparation restait assez flou il ne fait aucun doute que ce projet ne pouvait qu'accélérer le mouvement de dépendance des pharmaciens et donc de l'officine à l'égard de maison comme Dorvault. Le coopérateur n'était pas ici conçu comme un préparateur mais comme un collecteur de produits pour le compte de la grande firme. Le rapporteur pour cette question de 1860 incitait d'ailleurs les pharmaciens à envoyer « à la maison commune, pour ses approvisionnements, leurs produits récoltés dans les meilleures conditions et avec tout le soin possible ; elle serait toujours disposée à les accueillir favorablement¹⁶²⁸ ».

¹⁶²² AG de la PCF, 1860.

¹⁶²³ GAUDILLIERE (Jean-Paul), « Une marchandise... » in BONAHE (Christian) et RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et...*, op. cit., p. 128.

¹⁶²⁴ *Ibid.*

¹⁶²⁵ *Ibid.*

¹⁶²⁶ AG de la PCF, 1858.

¹⁶²⁷ *Ibid.*

¹⁶²⁸ AG de la PCF, 1860.

Par le soin des pharmaciens « les plantes seraient récoltées dans les lieux où elles croissaient spontanément sur les stations et aux époques les plus favorables au développement de leurs propriétés ; elles seraient desséchées avec tous les soins qu'exigeait la conservation de leurs principes actifs»¹⁶²⁹. «A la satisfaction de pouvoir contribuer à accroître le travail de ses correspondants se joindrait celle d'établir désormais avec eux des relations plus étroites et plus suivies ¹⁶³⁰. » Le pharmacien « correspondant », doux euphémisme pour évoquer en fait le pharmacien « grossiste » à l'échelle de sa localité, deviendrait, tôt ou tard, client ou actionnaire de l'entreprise. Une telle entreprise de collecte pouvait d'ailleurs, selon certains, favoriser les associations entre pharmaciens à l'échelle locale. Eyries, de Sisteron, s'inscrivait clairement dans cette logique quelque peu succursaliste. « Toutes les fois qu'une ou plusieurs plantes utiles croissaient en abondance dans une localité sans y être récoltées » il fallait que les pharmaciens « s'entendissent avec un ou plusieurs pharmaciens les plus voisins du lieu pour en faire opérer la récolte pour l'établissement commun ¹⁶³¹ ». Avec une telle géographie pharmaceutique, rappelait l'un des candidats, « la Pharmacie centrale arriverait ainsi à acheter son herboristerie sur les lieux de production les plus avantageux et de première main ». La firme voulait clairement réduire ses coûts d'approvisionnement qui devaient peser sur son budget, en jouant la carte de l'unité professionnelle contre les concurrents. D'après l'auteur de ce même mémoire « cela lui procurerait encore la satisfaction de donner de l'activité au travail d'un grand nombre de nos confrères, qui se plaignaient de leur situation précaire ¹⁶³². » Si le projet de géographie pharmaceutique entretenait l'idée d'un retour vers le laboratoire Il s'agissait surtout de faire des pharmaciens des intermédiaires fournisseurs de la Pharmacie centrale de France. Dans la perspective des dirigeants de la Pharmacie centrale de France, chaque pharmacie devait devenir à terme une « succursale » de la Pharmacie centrale.

C. Les expositions industrielles, promouvoir les produits de la firme.

En 1852 l'idée des expositions industrielles remontait déjà à un demi-siècle. L'idée de les « transformer en expositions internationales »¹⁶³³ était plus récente. Elle revenait à Boucher-de-Perthes et avait été « adoptée en 1851 par l'Angleterre »¹⁶³⁴. Soucieux de rivaliser avec le voisin d'outre-manche, Napoléon III décidait, dès 1852, d'organiser une exposition universelle. Il fallait « montrer que Paris restait la capitale de l'Art tout en tenant sa place dans l'évolution industrielle ». La Pharmacie centrale de France s'inséra dans ces compétitions pacifiques. Comme d'autres entreprises elle chercha à promouvoir ses

¹⁶²⁹ AG de la PCF, 1858.

¹⁶³⁰ AG de la PCF, 1860.

¹⁶³¹ *Ibid.*

¹⁶³² *Ibid.*

¹⁶³³ ORY (Pascal), « Expositions universelles », in TULARD (Jean) (dir.), *Dictionnaire du second Empire, op.cit.*, p 510.

¹⁶³⁴ *Ibid.*

produits dans le cadre de ces expositions internationales ou régionales. L'objectif était d'asseoir ainsi la réputation de qualité de l'entreprise. En effet « elles jouaient un rôle important pour faire connaître la production (...) en particulier par l'attribution de médailles »¹⁶³⁵. « Lieux de pédagogie et de spectacle », elles permirent d'après Anne Rasmussen de « populariser » des découvertes¹⁶³⁶. A se limiter à cet aspect strictement publicitaire on risquerait cependant de manquer quelques éléments importants. La dimension corporatiste de la firme ajoutait en effet une autre donnée à l'équation : la visibilité sociale et professionnelle. Ce qui était en jeu à travers ces expositions c'était aussi cette inscription du corps sur le marché à travers le modèle coopératif défendu par la centrale. Cet élément est à cet égard déterminant car, pour Dorvault, l'identité sociale était tout aussi importante que l'identité commerciale. A travers la centrale, les pharmaciens de France réaffirmaient leur présence sur le marché. Ils montraient qu'ils n'étaient pas seulement des intermédiaires dans ce marché du médicament mais aussi des industriels. Les médailles attribuées à l'entreprise étaient autant de récompenses attribuées à la réussite d'un projet professionnel et social commun, autant de victoires du corps sur les droguistes. Il faut enfin rappeler que les expositions industrielles étaient perçues par les contemporains comme des « compétitions » pacifiques entre nations, ersatz de ce qu'est devenu désormais le sport à la guerre. Lors des expositions internationales ce n'était pas seulement les industriels qui rivalisaient entre eux mais aussi les nations, voire des régions. Par sa présence et les récompenses qu'elle pouvait obtenir lors de ces joutes la firme renforçait ainsi l'image d'une profession au service de l'intérêt national, et donc de l'intérêt public. Les victoires étaient synonymes de reconnaissance de la part du pouvoir. Ainsi les expositions industrielles mêlaient étroitement commerce, politique, profession et science. C'est donc sous ces angles multiples qu'il faut les analyser.

1. La PCF et les expositions.

« En pénétrant dans l'édifice colossal élevé pour abriter l'exposition, dans cet immense bazar, où, pour la première fois se trouvent réunis dans leur diversité les produits du monde entier, on est tout d'abord frappé d'une sorte de vertige par cette masse d'objets luxueux, artistiques, bien propres, en un mot, à saisir l'esprit d'étonnement, et qui se déroulent devant vous à perte de vue »¹⁶³⁷. Dorvault relate dans ce passage extrait de l'Union médicale son voyage « pharmaceutique à l'exposition universelle de Londres »¹⁶³⁸. Elle méritait « toute l'attention des penseurs et des hommes d'Etat ». Dorvault citait abondamment des passages du grand catalogue officiel de l'exposition, passage qui mieux que d'autres peuvent nous informer sur les mobiles des acteurs de ces compétitions et sur ceux du futur gérant de la

¹⁶³⁵ CHAUVEAU (Sophie), « Marché et publicité des médicaments » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et...*, op.cit., p. 195.

¹⁶³⁶ RASMUSSEN (Anne), « Préparer, produire, présenter des agents thérapeutiques », in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et...*, op.cit., p. 167.

¹⁶³⁷ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Voyage pharmaceutique à l'exposition universelle de Londres*, nov-déc 1851.

¹⁶³⁸ *Ibid.*

Pharmacie centrale en particulier. C'était « là que chaque peuple apprenait ce qui lui manquait, où il pouvait le trouver, et ce qu'il pouvait donner en échange ». On y glanait des informations, des contacts qui pouvaient se révéler décisifs pour l'avenir de l'industrie. Aux yeux des participants les expositions ne se limitaient pas à la publicité. Elles participaient d'une réelle philosophie sociale industrielle et nationale. A n'en pas douter ce type de manifestation allait favoriser l'ordre moral et le « bien-être matériel des populations ».

« Relégués dans des pièces éloignées », les produits pharmaceutiques ne « séduisaient pas les yeux par leur éclat, n'impressionnaient pas toujours agréablement le sens de l'odorat par leurs émanations ». Ils « n'attiraient que peu le regard » de celui qui « s'était écarté et comme fourvoyé loin des choses éblouissantes ». En même temps le « chimiste, le naturaliste » pouvaient se « livrer en toute tranquillité à l'étude des produits qui les intéressaient ». Malgré tout s'ils pouvaient « regarder ad libitum » on ne pouvait « palper, retourner, flairer, goûter, toutes les actions cependant importantes à exercer pour la fidélité des descriptions ». A cet égard la participation à des expositions universelles relevait aux yeux de Dorvault de bien autre chose que la simple dimension commerciale. Dorvault regrettait l'absence des produits chimiques français. « Il y avait des combats selon Dorvault, et surtout quand il s'agissait d'arts et d'industrie, que l'on devait savoir accepter par patriotisme »¹⁶³⁹. Ce qui comptait c'était aussi cette rivalité internationale, la nécessité de représenter la France à travers les produits que l'on commercialisait. Dorvault reconnaissait la grande variété des produits présentés à l'exposition et appréciait la possibilité d'analyser les nouveautés.

Tableau 34. Participation de la PCF aux expositions universelles entre 1852 et 1879.

Date	Nature	Lieu	
1855	Exposition	Paris	Médaille d'honneur
1859		Toulouse	Médaille d'or
1859		Bordeaux	
1860		New York	
1861		Paris	
1861		Meaux	
1862		Londres	
1865		Paris	
1865		Porto	Médaille d'or
1865		Bordeaux	Médaille d'or
1865		Dublin	Médaille d'or

¹⁶³⁹ *Ibid.*

1866		Paris	
1867		Paris	2 médailles d'or
1868		Le Havre	Médaille d'or
1875		Paris	Diplôme d'honneur
1878		Paris	Médaille d'or

On dénombre seize participations de la centrale à des expositions entre 1852 et 1879. On notera cependant des déséquilibres. Ainsi durant la seule année 1865 la firme participe à quatre expositions, puis elle enchaîne sur Paris et le Havre. L'année 1870 marque clairement une rupture. En effet pendant près de sept ans la centrale est absente des compétitions industrielles, la seconde partie des années 1870 marquant un regain. Douze de ces participations ont lieu sur le territoire national (75%), ce qui laisse une faible place aux concours étrangers. Ceci ne doit pas cependant nous amener à penser que la firme privilégiait le marché français. En effet ces expositions étaient aussi à vocation internationale. Le coût devait être déterminant pour déterminer une firme à participer ou non à ce type de manifestation. Certes ceci assurait une visibilité sur le marché mais les frais n'étaient pas négligeables. Dorvault lui-même évoquait cette explication dans son compte rendu de l'exposition de Londres. « Par suite des frais de déplacement, des difficultés de transport, de la crainte des contrefaçons, les individus et les Etats, à part l'Angleterre qui était chez elle, n'avaient pas, à beaucoup près, fourni tout ce qu'ils auraient pu »¹⁶⁴⁰. Il faut bien sûr insister sur la place prise par Paris presque la moitié du total (7). De ce point de vue le national se limitait à Paris.

2. Les expositions régionales et locales.

Si la Pharmacie centrale participa aux expositions universelles elle fut aussi des expositions régionales. C'est un aspect méconnu de l'histoire que l'importance de ces expositions régionales et locales en France au XIXe siècle. Les archives nationales de France conservent quelques cartons de ces manifestations¹⁶⁴¹. Elles ne concernaient pas que les grandes villes comme Paris, Toulouse, Bordeaux ou Marseille. Dans l'Ain, Bourg (1891) et Nantua (1857) organisèrent chacune leur exposition. Dans l'Aube, Troyes organisa à plusieurs reprises ce type d'exposition (1860-1883-1888-1892), dans l'Aveyron on pouvait remarquer le rôle de Rodez (1876-1884-1892)¹⁶⁴². On pourrait multiplier les exemples. Les exposants les plus méritants se voyaient décerner des médailles (or, vermeil, argent), comme en témoignent les archives. Les organisateurs sollicitaient le concours financier de généreux donateurs et bien sûr du ministère de l'agriculture pour mener à bien l'entreprise. De telles expositions

¹⁶⁴⁰ *Ibid*, p. 71.

¹⁶⁴¹ AN, série F/12/5000-5004.

¹⁶⁴² AN, série F/12/5000.

bien que régionales étaient ouvertes à tous ceux qui désiraient y participer. Initialement elles se limitèrent aux produits locaux, régionaux. C'est ce que rappelle le préfet de Gironde lors de l'exposition de Bordeaux de 1859. « Dix expositions ont eu lieu depuis la création de la société philomatique. Elles ne furent d'abord ouvertes qu'aux départements du sud-ouest de la France ; puis la zone du concours s'élargit successivement jusqu'à ce qu'elle comprît la France toute entière. Cette extension fut décidée pour la première fois en 1854 »¹⁶⁴³. En 1869 la firme participait à l'exposition internationale du Havre¹⁶⁴⁴. Un extrait du procès-verbal des délibérations du conseil général de la seine inférieure nous permet d'en savoir plus sur cette exposition. Couvrant semble-t-il près de 6000 mètres carrés, elle rassemblait près de 5000 exposants. Cette « exposition spécialement maritime » comprenait « d'innombrables objets rangés dans les deux premiers groupes consacrés : le premier à la navigation, le second à la marine et à l'exportation »¹⁶⁴⁵. Placée directement sous le patronage du prince elle témoignait de l'intérêt que la firme portait aux manifestations de portée internationale. Elle confirmait aussi les orientations internationales des entreprises de droguerie en cette fin des années 1860.

De telles expositions pouvaient avoir leur intérêt pour une firme qui cherchait à quadriller le territoire. Il semble cependant que la firme ait privilégié les grandes agglomérations comme Toulouse, Bordeaux ou Paris c'est-à-dire les lieux où elle était implantée, à l'exception notable de Marseille (1879). Il faut dire que l'année 1879 correspond à la disparition du fondateur et à une crise sans précédent à la tête de la centrale. Il ne faut pas minimiser l'importance de ces rassemblements qui se déroulaient sous le patronage de sociétés locales mais aussi de l'Etat. L'exposition de Bordeaux de 1859 fut organisée par la société philomatique. Celle-ci avait l'appui des autorités locales (conseil général de la Gironde, conseil municipal, chambre de commerce de Bordeaux)¹⁶⁴⁶ mais également du gouvernement impérial. Loin d'être ridicules ces expositions pouvaient rassembler un grand nombre de participants. « le concours de 1854 rappelait ainsi le préfet de la Gironde avait présenté le chiffre de 600 exposants, celui de 1859 s'était élevé à près de 1400 »¹⁶⁴⁷. Nul doute qu'il y aurait là un champ à explorer. Le président de la société philomatique avançait lui d'autres informations quant à la nature des participants. « Le caractère distinctif de notre exposition c'est que non seulement en droit, mais sérieusement en fait, elle a été une exposition générale. Pour la première fois, l'appel d'une ville de province placée à l'extrémité du territoire a été entendu de la France entière. L'agriculture et l'industrie de nos colonies, les plus lointaines et de soixante-quatorze départements de la France continentale, ont répondu à cet appel »¹⁶⁴⁸. Ces manifestations avaient donc une importance vitale pour des firmes comme la PCF.

¹⁶⁴³ AN, série F/12/5001, L'Indicateur, 29 novembre 1859.

¹⁶⁴⁴ AN, F/12/5004.

¹⁶⁴⁵ *Ibid.*

¹⁶⁴⁶ AN, F/12/5001, L'Indicateur, 29 novembre 1859.

¹⁶⁴⁷ *Ibid.*

¹⁶⁴⁸ *Ibid.*

Dans un monde faiblement « médiatisé » de telles expositions avaient valeur de test pour des entreprises comme la centrale. On n'allait pas seulement à ces manifestations pour concourir et se faire connaître mais également pour observer les produits des concurrents et les attentes des consommateurs. Le président de la société philomatique en avait parfaitement conscience qui rappelait que « les expositions générales établissaient entre les producteurs et les consommateurs des rapports qui concouraient puissamment au développement du bien-être général »¹⁶⁴⁹

3. La Pharmacie centrale dans les expositions universelles organisées sur le territoire français.

« Pour la première fois dans une exposition des produits de l'industrie humaine, les arts et les sciences diverses qui ont pour objet direct la conservation de la santé et de la vie des hommes ont vu leur place marquée à part dans une classification méthodique qui ne sera pas le moindre honneur de l'exposition universelle. L'hygiène, la médecine et la chirurgie, la pharmacie, l'anatomie humaine et comparée, la vétérinaire, constituées en une classe spéciale, occupent un rang digne de leur importance (...) »¹⁶⁵⁰. L'exposition universelle de 1855 devait ainsi témoigner de la place prise par ces produits dans la société de « la supériorité des produits qui pouvaient entre les mains de l'hygiéniste ou du médecin être avantageusement appliqués à l'homme sain ou malade ». Le rapport de Tardieu embrassait sept sections, « l'hygiène publique et la salubrité, l'hygiène privée, l'emploi hygiénique et médicinal des eaux de vapeurs et des gaz, la pharmacie, la médecine et la chirurgie, l'anatomie humaine et comparée, l'hygiène et la médecine vétérinaire »¹⁶⁵¹. Paradoxalement si l'exposition de 1855 reconnaissait la particularité de ces produits ils étaient aussi entourés d'indétermination, figurant à la fois dans la classe XII, qui concernait les « préparations pharmaceutiques », et la classe X qui visait surtout les « produits chimiques employés dans la pharmacie ».

Les expositions universelles avaient une importance considérable non pas seulement sur un plan scientifique mais aussi sur un plan commercial. Se faire remarquer par le jury pouvait accélérer la notoriété d'une firme au niveau national mais également européen, ce qui n'était pas négligeable. Les jurys étaient composés de praticiens mais aussi de personnalités du monde scientifique. Intéressante est à cet égard la composition du jury de la classe XII (pharmacie, hygiène, médecine et chirurgie) dans lequel concourait la centrale¹⁶⁵². Aux côtés du « docteur Royle, président du jury, professeur au collège du roi et membre du jury de l'exposition universelle de Londres », on trouvait des sommités du monde médical comme « Rayer (vice-président), membre de l'Académie des sciences et de l'Académie

¹⁶⁴⁹ AN, F/12/5001, « Discours du président de la Société philomatique de Bordeaux », *L'Indicateur*, 29 novembre 1859.

¹⁶⁵⁰ AN, ADXIXd-9, rapport du jury mixte de l'exposition universelle de 1855.

¹⁶⁵¹ *Ibid.*

¹⁶⁵² *Ibid.*

impériale de médecine, médecin de l'hôpital de la charité », « Nélaton, professeur de clinique à la Faculté de médecine, chirurgien à l'hôtel dieu », « Mélier, membre de l'Académie impériale de médecine et du Comité consultatif d'hygiène publique » ; « Bussy, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie impériale de médecine, directeur de l'Ecole de pharmacie » ; « Henri Bouley, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort » ; « Ambroise Tardieu (secrétaire), professeur agrégé à la faculté de médecine, membre du comité consultatif d'hygiène, médecin de l'hôpital de Lariboisière » ; « Demarquay, docteur en médecine » ; « Sir Joseph Oliffe, médecin de l'ambassade anglaise à Paris » ; « Edwin Chadwick, ancien membre du comité général d'hygiène » et le « Docteur de Vry, docteur ès sciences physiques et mathématiques, professeur de chimie ». L'obtention d'un prix ou d'une médaille dans ce type d'exposition équivalait à une reconnaissance scientifique, elle validait la qualité supérieure des produits proposés par la firme. Elle pouvait lui ouvrir de nombreux marchés et de nombreuses portes auprès des praticiens bien sûr mais également auprès des administrations ou des hôpitaux.

Parmi les récompensés figuraient Auzoux pour la « création et fabrication en grand de pièces d'anatomie plastiques » ; « Charrière JJ, fils » pour des « instruments et appareils de chirurgie nouveaux ou très perfectionnés » ; « Aubergier de Clermont dans le Puy de dôme pour sa production de l'opium indigène » et « Ménier et cie, pour la préparation mécanique sur une grande échelle des poudres employées en pharmacie »¹⁶⁵³. Dans son étude sur l'industrie française au XIXe siècle, parue en 1878, Noël Régnier revient sur la prestation de l'industrie pharmaceutique française lors de l'exposition de 1855. « Incontestablement supérieure par le niveau supérieur d'instruction de ses adeptes », la « pharmacie française montrait les produits de MM Dorvault, Robiquet, Boyveau et Pelletier¹⁶⁵⁴»

Compétition pacifique entre grandes nations industrielles, l'exposition universelle était aussi l'occasion pour les entreprises de se faire connaître, d'accéder à une certaine notoriété. « En s'y présentant, rappelait le rapporteur, ce n'était pas une récompense ordinaire, une médaille quelconque qu'elle ambitionnait, c'était beaucoup moins ou beaucoup plus ; c'était en effet une simple mention spéciale qui constata son organisation, son importance pharmaceutique, la moralité, la fécondité de son but, en même temps que nos efforts dans une voie aujourd'hui si en progrès, la coopération¹⁶⁵⁵. » La Pharmacie centrale cherchait surtout à se faire connaître, à affirmer son image de marque qui reposait sur la coopération. C'était d'ailleurs « afin de mieux réussir dans cette direction que » la direction avait « demandé et obtenu sa mise hors concours de la classe d'où relevait » la vitrine de l'entreprise¹⁶⁵⁶. Cependant « la forme de notre société (...) ne figurait pas au programme. On connaissait et on prévoyait

¹⁶⁵³ AN, ADXIXd-7, Compte rendu de l'exposition universelle de 1855.

¹⁶⁵⁴ AN, REGNIER (Noël), *L'industrie française au XIXe siècle*, Paris, Le Sault, 1878, In 4, p 375-376, NUMM-5553741.

¹⁶⁵⁵ AG de la PCF, 1867.

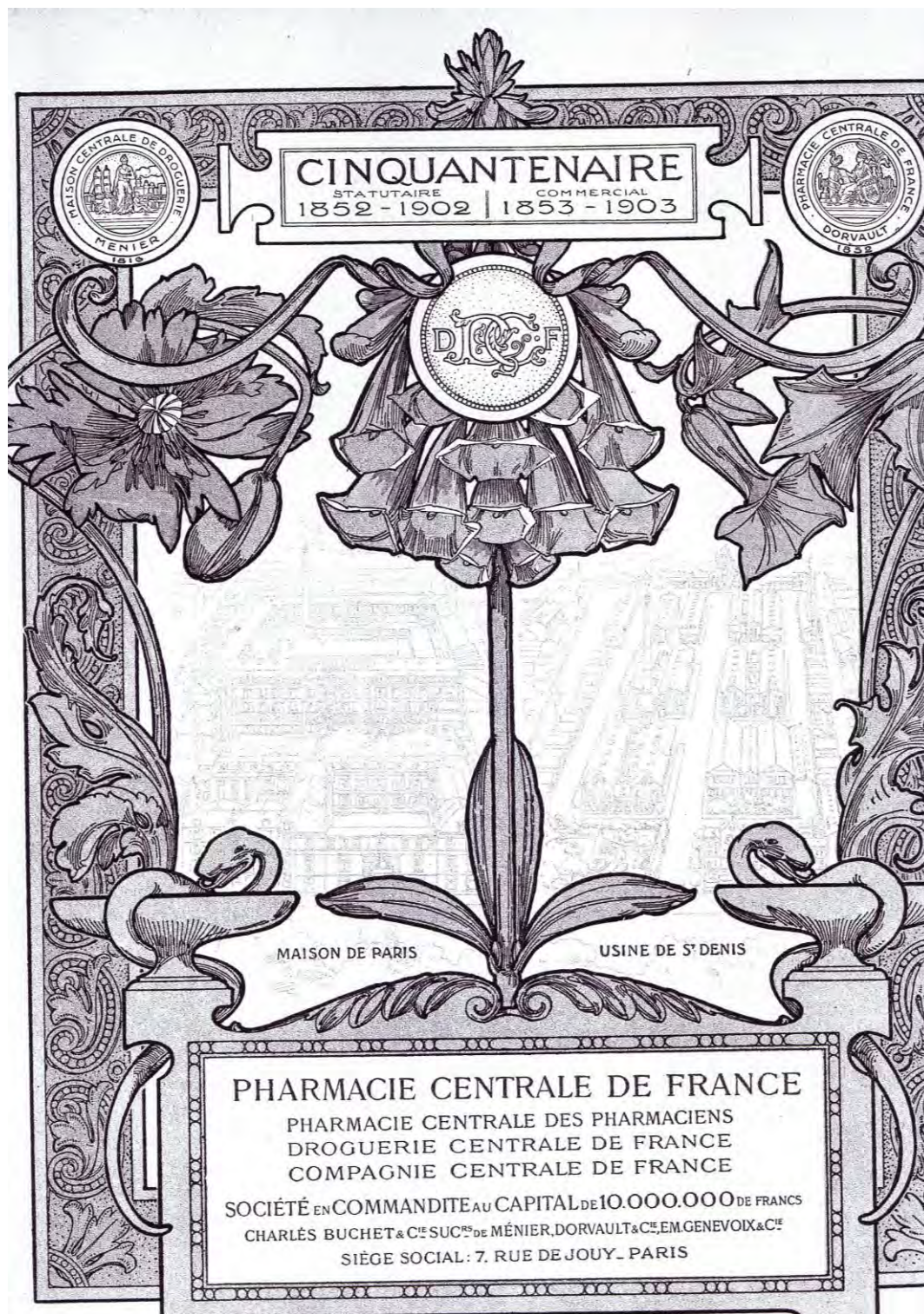
¹⁶⁵⁶ *Ibid.*

des sociétés coopératives entre ouvriers, mais on n'en soupçonnait pas entre patrons¹⁶⁵⁷. » Echech sans doute, pour autant la firme avait mis à profit l'exposition universelle pour se montrer aux autorités et se faire connaître du public. On la retrouva lors de l'exposition au Trocadéro et au champ de mars¹⁶⁵⁸.

¹⁶⁵⁷ *Ibid.*

¹⁶⁵⁸ AG de la PCF, 1878.

Publicité 16 . *Affiche célébrant le cinquantenaire de la PCF.*



Analyse 30 Affiche publiée à l'occasion du cinquantenaire de la Pharmacie centrale de France, 1903¹⁶⁵⁹. La publicité commerciale connaît l'influence de l'art décoratif. Notons l'importance du végétal, des feuilles d'acanthe que semble prolonger les serpents entourant les vasques au premier plan. De part et d'autre les

¹⁶⁵⁹ BUCHET (Charles) SELLIER (Charles), *La Pharmacie centrale de France*, op.cit.

bâtiments de l'entreprise : la maison de Paris et l'usine de Saint-Denis. Dans les deux angles en haut les symboles des entreprises rassemblées désormais dans une seule et même structure (Ménier et Dorvault).

« L'exposition des produits chimiques » fut à cet égard « assez complète, vu l'exiguïté des places accordées aux fabricants¹⁶⁶⁰. « La composition » de la vitrine de la centrale « reproduisait » le « caractère de l'établissement », « produits y étaient de trois ordres, comme la nature de ses affaires »¹⁶⁶¹. A la fin des années 1870 des doutes apparurent chez certains sociétaires quant à la pertinence de la participation à ces expositions.

4. La place de la Pharmacie centrale de France dans les expositions étrangères.

Nous l'avons dit la firme n'a guère participé aux expositions à l'étranger (25% du total). Ce chiffre doit être encore tempéré au vu des archives. Lorsqu'elle mentionne la médaille d'or obtenue par la firme en 1865 à l'exposition de Porto, la compagnie fait en réalité référence au prix obtenu alors par la maison Ménier. Le rachat d'une firme impliquait en effet le rachat des médailles et récompenses obtenues par celle-ci¹⁶⁶². Parmi les exposants récompensés de médailles de Première et deuxième classes on trouve des fabricants comme Collas (produits chimiques et benzine), la société la Fuchsine, Coignet père et fils mais point de Dorvault. Ménier figurait parmi les médaillés d'honneur du 5^{ème} groupe aux côtés de saint Gobain, Henri Galante (chirurgie), Barrière, Kuhlmann et Cgnie, Maes et la manufacture impériale de Sèvres. La France avait été particulièrement bien représentée à cette exposition avec 504 participants (1518 pour le Portugal et 606 pour les autres pays). Elle avait obtenu 356 récompenses. Ce déluge de récompenses était tout autant le fait de la qualité des produits que d'une intense campagne de lobbying. Rondot et Gervais de Caen, délégués de la commission directrice de l'exposition avaient plaidé dans une missive du 8 juin 1865 en faveur de la nomination d'un « commissaire chargé de veiller aux intérêts des (...) nationaux ». Ils avaient « choisi eux-mêmes les exposants », lesquels étaient véritablement « l'élite des industriels » français.

Les expositions étaient incontestablement fondamentales pour les fabricants et les industriels de tout poil. Elles présentaient plusieurs intérêts. Elles étaient l'occasion de se mesurer à des concurrents étrangers oeuvrant dans le même domaine, elles pouvaient fournir des éléments de comparaison sur l'état de perfectionnement de certains produits, sur les innovations. Ces expositions étaient également cruciales car elles permettaient aux firmes de se faire remarquer à plus d'un titre : par les organisateurs, par les visiteurs, par les autorités, par les membres du jury. Elles donnaient en effet lieu à des remises de prix qui renforçaient la visibilité de la firme sur le marché. Le rachat de la maison Ménier par Dorvault fut à n'en pas douter guidé par ces considérations. Il est significatif que l'essor de ces manifestations ait

¹⁶⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶⁶¹ *Ibid.*

¹⁶⁶² AN, F/12/3168.

été contemporain du développement des marques. « La pharmacie conquiert », dans ces expositions, « un espace autonome par rapport à la chimie. L'attribution de prix, de médailles consacre à la fois la qualité des réalisations et leur degré d'innovation, elle est un élément important de la réussite économique »¹⁶⁶³.

D. La réclame au service du lancement des hygiéniques (1874-1875)

Le XIXe siècle est marqué par l'émergence de plusieurs éléments : la naissance d'une forme de pré capitalisme dont la Pharmacie centrale est l'un des emblèmes, la mise en place d'un marché de consommation de masse, l'essor de nouvelles thérapeutiques. Le développement de la publicité et de l'image se situe au carrefour de ces tendances. L'introduction de la réclame n'allait pas de soi pour la profession, elle était d'ailleurs interdite par la loi de Germinal¹⁶⁶⁴. Dans la première partie du XIXe siècle les revues professionnelles sont parsemées de condamnations portant sur l'immoralité de telles pratiques, réservées dit-on aux illégaux, aux charlatans¹⁶⁶⁵ c'est-à-dire aux « non-professionnels ». En l'occurrence c'était renvoyer les pharmaciens qui s'adonnaient à de tels usages dans la sphère des non diplômés, des étrangers à la profession. Plus que tout autre débat peut-être la question de l'utilisation de la publicité portait en son germe la question des mutations qu'affrontait alors le corps. La réclame interrogeait, tout comme la spécialité, l'identité professionnelle du pharmacien. Se livrer à la publicité c'était céder à la part commerciale, la part « maudite », au détriment de la discrétion du scientifique, de l'homme de laboratoire. Deux images, deux stéréotypes s'affrontaient ainsi repris d'ailleurs à foison par les lithographes et les graveurs. D'un côté le pharmacien préparateur, de l'autre le charlatan bonimenteur. Comment la coopérative allait-elle parvenir à concilier expansion commerciale et rigueur déontologique ? Pouvait-on réellement se passer de l'image dans un secteur où celle-ci devenait primordiale, comme en témoignent les marques de fabrique ?

1. De la publicité refusée à la publicité « consentie ».

L'assemblée générale de 1875 revint sur la nécessaire utilisation de la publicité pour assurer la diffusion des hygiéniques. Pour la première fois la question de la propagation des produits hors du cadre professionnel était posée. Jusqu'à présent la seule rhétorique commerciale développée par la firme était fondée sur la dimension professionnelle. Il suffisait de disposer du cachet de la pharmacie centrale et de faire confiance à la logique du marché réseau pour voir celui-ci se diffuser à l'ensemble du corps.

Le milieu des années 70 marquait clairement une transition dans la politique commerciale de la firme. Il

¹⁶⁶³ RUFFAT (Michèle), *Synthelabo, op.cit.*, p. 15.

¹⁶⁶⁴ CHAUVEAU (Sophie), « Marché et... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et ...*, *op. cit.*, p. 194.

¹⁶⁶⁵ *Ibid.*

fallait recourir à la publicité. Cette transition s'expliquait aussi par le contexte, qu'il ne faut surtout pas minorer, celui d'une concurrence accrue, féroce, marquée par une guerre des prix sans précédent, celui d'une crise des « vocations » au sein de la PCF (la firme avait du mal à diffuser son idéal coopérateur au-delà d'une certaine frange de fidèles). « Si, pour ce qui était des médicaments proprement dits, la Pharmacie centrale » s'était jusque-là « abstenue de toute publicité », elle commençait aussi à comprendre « que pour des produits alimentaires et de toilette il devait en être autrement, sous peine de ne pas atteindre le but. Elle aurait donc recours à la publicité¹⁶⁶⁶. » S'efforçant toujours de concilier commerce et morale, la firme arguait du fait qu'il s'agissait de semi-médicaments pour recourir à la publicité.

Le débit de ces produits hygiéniques serait surtout assuré par « la publicité des journaux politiques »¹⁶⁶⁷. L'entreprise mettrait « en outre, peu à peu, à la disposition des confrères, tous autres moyens propres à propager nos produits afin de leur faire obtenir la préférence sur ceux étrangers à la profession¹⁶⁶⁸ ». La réclame développée par la Pharmacie centrale s'inscrivait donc dans une logique de reconquête. On ne pouvait laisser l'espace publicitaire aux seuls « étrangers » à la profession. La logique commerciale dans laquelle s'engageait la pharmacie centrale était donc une réponse à la concurrence déloyale imposée par les droguistes. Au reste si la firme devait pratiquer la propagande, inutile de préciser que ses moyens seraient autres. Ceux-ci rappelait-elle seraient « discrets et en rapport avec la dignité professionnelle qu'elle » s'efforçait « constamment de différencier de ce qu'elle » appelait « la parodie ?¹⁶⁶⁹ » La réclame telle que la concevait la Pharmacie centrale était en harmonie avec les positions sociales de ceux qu'elle incarnait, qu'elle représentait : les pharmaciens de France, non pas un vulgaire groupe de commerçants, de boutiquiers, mais des membres respectables des professions libérales. La Pharmacie centrale ne mangeait pas le pain des charlatans, profession éminemment mercantile s'il en était. Elle relevait de l'élite. Sa réclame n'était point réclame au sens charlatanesque du terme, elle n'était pas « parodie », elle n'était point théâtre. Elle se voulait discrète, loin des tréteaux et des planches sur lesquels se produisaient parfois ces bonimenteurs empiriques¹⁶⁷⁰. Elle n'était pas logorrhée bruyante, elle ne heurtait point l'ouïe, elle respectait les codes sociaux, moraux de cette profession libérale qu'était la pharmacie. Elle était morale. Si la pharmacie centrale « consentait » à la réclame pour reprendre une expression en vogue chez les historiens de la première guerre c'était par nécessité plus que par engouement.

¹⁶⁶⁶ AG de la PCF, 1875.

¹⁶⁶⁷ AG de la PCF, 1874.

¹⁶⁶⁸ AG de la PCF, 1875.

¹⁶⁶⁹ *Ibid.*

¹⁶⁷⁰ FAURE (Olivier), *Les Français et ..., op. cit.*

2.Promouvoir les hygiéniques.

« Les produits de la fabrique de parfumerie de Saint-Denis seraient présentés sous l'égide pour ainsi dire du corps médical¹⁶⁷¹. » Stratégie publicitaire ciblée sur un public particulier, celui des médecins dont on n'oubliait pas qu'ils étaient ceux qui recommandaient les médicaments auprès du public. Dans ce mouvement général de spécialisation il s'agissait de fabriquer, concevoir des produits clairement identifiables qui puissent susciter l'engouement du public et fédérer les principaux prescripteurs : les médecins.

Il fallait faire « comprendre aux médecins, par les circulaires, de quelle supériorité devaient être, au point de vue hygiénique, ces préparations¹⁶⁷². » La cible principale de cette campagne publicitaire était donc le médecin. C'était à lui que l'on allait s'adresser pour vanter les mérites des produits de la Pharmacie centrale. On insistait sur le fait que les produits étaient fabriqués par des « hommes de science ». Cet élément déterminait la supériorité du produit Pharmacie centrale sur les autres produits. Les stratégies de vente étaient surtout fondées sur la sécurité que pouvaient présenter les médicaments. Paradoxe de ce XIXe siècle qui vit naître le médicament moderne, la consommation de produits pharmaceutiques exploser, et dont les arguments commerciaux étaient fondés principalement sur la qualité des produits et leur sécurité thérapeutique. Les produits n'étaient plus seulement « inoffensifs », ils pouvaient devenir « salutaires », rhétorique maladroite mais qui était symbolique d'une époque dans laquelle les produits ne guérissaient pas. Afin de diffuser ces produits la firme les placerait « sous le patronage des médecins¹⁶⁷³ », s'efforçant de « leur démontrer qu'ils y » étaient « intéressés eux-mêmes au point de vue de l'hygiène¹⁶⁷⁴ ». L'hygiénisme était un mouvement complexe qui avait pu comporter une véritable dimension thérapeutique mais également des perspectives commerciales pour des firmes en quête de croissance.

¹⁶⁷¹ AG de la PCF, 1874.

¹⁶⁷² *Ibid.*

¹⁶⁷³ AG de la PCF, 1875.

¹⁶⁷⁴ *Ibid.*

Publicité 17. Publicité pour les produits de confiserie de la PCF. Tableau destiné aux officines (années 1870)¹⁶⁷⁵. Il permet de présenter les hygiéniques commercialisés par l'entreprise.

TABLEAU DE LA CONFISERIE PHARMACEUTIQUE
 DE LA
PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE

Formes des divers Produits. (Voir page 73.)

Le Directeur-Gérant, DORVAULT.

83470 Imp. V^o RENOU, MAULDE & COUS, R. Rivoli, 144, & PARIS.

¹⁶⁷⁵ Ce tableau date des années 1870. Il est extrait des comptes rendus d'AG de la PCF.

Publicité 18. Publicité et prix courant des confiseries de la PCF (1878). La publicité ci-dessus est extraite du Bulletin commercial de la Pharmacie centrale de France de 1878. On peut voir que ces réclames sont relativement arides. On mise moins sur l'image que sur le texte détaillant les propriétés des produits et surtout sur les prix.

CONFISERIE PHARMACEUTIQUE

DE LA PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE

L'année dernière, les demandes de confiserie ayant dépassé nos prévisions, nous n'avons pu toujours exécuter rapidement les commandes qui nous ont été transmises. Cette année, en raison de l'augmentation de notre personnel et des nouveaux appareils que nous avons fait établir, nous espérons pouvoir répondre, en temps opportun, à tous les besoins.

Cependant nous prions nos Confrères, pour faciliter nos expéditions, de ne pas attendre au dernier moment pour nous adresser leurs commandes, surtout quand il s'agit de préparations à leur formule.

La Confiserie de la Pharmacie centrale de France étant de plus en plus appréciée chaque année, comme toujours nous cherchons la bonne qualité des produits dans le choix des matières premières et les soins scrupuleux de la préparation.

Nous signalerons tout spécialement nos Candis hors ligne et la variété de nos modèles de Pâtes.

Nous appellerons l'attention de nos Confrères sur notre Pâte pectorale P. C., livrée en boîtes rondes, fermées par une bande et portant une étiquette sur laquelle le nom du Pharmacien peut être ajouté sans augmentation de prix pour cent boîtes au moins prises à la fois.

Nous rappellerons aussi les Pâtes pectorales en losanges P. C., et de Saint-Denis, les Pastilles de réglisse amygdalines, les boutons de guimauve, candis blancs et roses, et les boutons de réglisse gommée (dits agents de change).

Tous ces articles peuvent être mis en boîtes et spécialisés, par chacun.

Nous recommandons, comme nouveautés, le Bonbon pectoral de Saint-Denis, en boîtes riches de luxe, la Réglisse pectorale (gros boutons de réglisse gommée, candis), et les croquettes de santé au chocolat P. C.

NOMENCLATURE ET PRIX DE NOTRE CONFISERIE (1)

<table border="0" style="width: 100%;"> <tr><td>N^o 1 Bouton de guimauve rose candi</td><td style="text-align: right;">3f.60</td></tr> <tr><td>2 Pastilles de gomme ordin. blanc.</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>3 — — grosses roses</td><td style="text-align: right;">3 60</td></tr> <tr><td>4 — — ordin. violette</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>5 Boutons de guimauve blancs</td><td style="text-align: right;">3 60</td></tr> <tr><td>6 Pâte — losange</td><td style="text-align: right;">3 60</td></tr> <tr><td>7 — de gomme — violette</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>8 — — — blanche</td><td style="text-align: right;">3 40</td></tr> <tr><td>9 — — — rose</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>10 — de guimauve</td><td style="text-align: right;">3 60</td></tr> <tr><td>11 — de gom. gros haricot.</td><td style="text-align: right;">3 40</td></tr> <tr><td>12 — de jujub. losange</td><td style="text-align: right;">3 40</td></tr> <tr><td>13 — de lichen</td><td style="text-align: right;">3 20</td></tr> <tr><td>14 — pectorale</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>15 — — S.-D.</td><td style="text-align: right;">4 »</td></tr> <tr><td>16 Pastilles de gom. gr. bout. roses lisses</td><td style="text-align: right;">3 40</td></tr> <tr><td>17 — — — fram. ord. blan.</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>18 — — — gros. rose</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>19 — — — viol.</td><td style="text-align: right;">3 40</td></tr> <tr><td>20 — — — bout. à côté. roses</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>21 Pâte de gomme losange côtélé</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>22 Pastilles — ordinaire viol.</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> </table>	N ^o 1 Bouton de guimauve rose candi	3f.60	2 Pastilles de gomme ordin. blanc.	—	3 — — grosses roses	3 60	4 — — ordin. violette	—	5 Boutons de guimauve blancs	3 60	6 Pâte — losange	3 60	7 — de gomme — violette	—	8 — — — blanche	3 40	9 — — — rose	—	10 — de guimauve	3 60	11 — de gom. gros haricot.	3 40	12 — de jujub. losange	3 40	13 — de lichen	3 20	14 — pectorale	—	15 — — S.-D.	4 »	16 Pastilles de gom. gr. bout. roses lisses	3 40	17 — — — fram. ord. blan.	—	18 — — — gros. rose	—	19 — — — viol.	3 40	20 — — — bout. à côté. roses	—	21 Pâte de gomme losange côtélé	—	22 Pastilles — ordinaire viol.	—	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr><td>N^o 23 Pastil. de gom. grosses rose lisse</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>24 — — ordinaires blan.</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>25 Pâte — ovale côtélé rose</td><td style="text-align: right;">3f.40</td></tr> <tr><td>26 — — bateau</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>27 — — fantaisie</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>28 Pastilles de réglisse amygdalines P. C.</td><td style="text-align: right;">4 »</td></tr> <tr><td>— — — candies</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>29 Pâte de gomme petit haricot rose lisse</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>30 — — — poisson</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>31 — — — triangulaire</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>32 — — — bouton</td><td style="text-align: right;">3 40</td></tr> <tr><td>33 — — — coupée</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>34 — — — gros haricot</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>35 Pastil. de réglis. frambois</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>36 Pâte — gros haricot</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>37 Boutons — gommé</td><td style="text-align: right;">3 60</td></tr> <tr><td>38 Pâte — bateau</td><td style="text-align: right;">3 40</td></tr> <tr><td>39 Pastilles — lisses</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>40 Pâte pectorale P. C. en boîte</td><td style="text-align: right;">» 60</td></tr> <tr><td>41 Pâte réglisse petit losange à l'anis</td><td style="text-align: right;">3 60</td></tr> <tr><td>42 — — — violet.</td><td style="text-align: right;">—</td></tr> <tr><td>Réglisse pectorale (gros boutons de réglisse candie)</td><td style="text-align: right;">3 60</td></tr> </table>	N ^o 23 Pastil. de gom. grosses rose lisse	—	24 — — ordinaires blan.	—	25 Pâte — ovale côtélé rose	3f.40	26 — — bateau	—	27 — — fantaisie	—	28 Pastilles de réglisse amygdalines P. C.	4 »	— — — candies	—	29 Pâte de gomme petit haricot rose lisse	—	30 — — — poisson	—	31 — — — triangulaire	—	32 — — — bouton	3 40	33 — — — coupée	—	34 — — — gros haricot	—	35 Pastil. de réglis. frambois	—	36 Pâte — gros haricot	—	37 Boutons — gommé	3 60	38 Pâte — bateau	3 40	39 Pastilles — lisses	—	40 Pâte pectorale P. C. en boîte	» 60	41 Pâte réglisse petit losange à l'anis	3 60	42 — — — violet.	—	Réglisse pectorale (gros boutons de réglisse candie)	3 60
N ^o 1 Bouton de guimauve rose candi	3f.60																																																																																								
2 Pastilles de gomme ordin. blanc.	—																																																																																								
3 — — grosses roses	3 60																																																																																								
4 — — ordin. violette	—																																																																																								
5 Boutons de guimauve blancs	3 60																																																																																								
6 Pâte — losange	3 60																																																																																								
7 — de gomme — violette	—																																																																																								
8 — — — blanche	3 40																																																																																								
9 — — — rose	—																																																																																								
10 — de guimauve	3 60																																																																																								
11 — de gom. gros haricot.	3 40																																																																																								
12 — de jujub. losange	3 40																																																																																								
13 — de lichen	3 20																																																																																								
14 — pectorale	—																																																																																								
15 — — S.-D.	4 »																																																																																								
16 Pastilles de gom. gr. bout. roses lisses	3 40																																																																																								
17 — — — fram. ord. blan.	—																																																																																								
18 — — — gros. rose	—																																																																																								
19 — — — viol.	3 40																																																																																								
20 — — — bout. à côté. roses	—																																																																																								
21 Pâte de gomme losange côtélé	—																																																																																								
22 Pastilles — ordinaire viol.	—																																																																																								
N ^o 23 Pastil. de gom. grosses rose lisse	—																																																																																								
24 — — ordinaires blan.	—																																																																																								
25 Pâte — ovale côtélé rose	3f.40																																																																																								
26 — — bateau	—																																																																																								
27 — — fantaisie	—																																																																																								
28 Pastilles de réglisse amygdalines P. C.	4 »																																																																																								
— — — candies	—																																																																																								
29 Pâte de gomme petit haricot rose lisse	—																																																																																								
30 — — — poisson	—																																																																																								
31 — — — triangulaire	—																																																																																								
32 — — — bouton	3 40																																																																																								
33 — — — coupée	—																																																																																								
34 — — — gros haricot	—																																																																																								
35 Pastil. de réglis. frambois	—																																																																																								
36 Pâte — gros haricot	—																																																																																								
37 Boutons — gommé	3 60																																																																																								
38 Pâte — bateau	3 40																																																																																								
39 Pastilles — lisses	—																																																																																								
40 Pâte pectorale P. C. en boîte	» 60																																																																																								
41 Pâte réglisse petit losange à l'anis	3 60																																																																																								
42 — — — violet.	—																																																																																								
Réglisse pectorale (gros boutons de réglisse candie)	3 60																																																																																								

Pâtes en plaques

De Guimauve.....	3f.60	De Lichen.....	2f. »
— Jujuba	3 20	— Réglisse.....	3 »
Bonbon pectoral de Saint-Denis, boîte (octogone vernie) 1 fr. pour 1 fr. 50 c.			
kil. 4 fr. » c.			
Réglisse pectorale (gros boutons de réglisse candie), la boîte..... 0 fr. 75 c.			
Croquettes de santé au Chocolat P.C., la boîte de 125 gr. 0 fr. 75 c.			
— — — 250 gr. 1 fr. 25 c.			

(1) *Obs.* Pour être agréable à nos confrères, malgré les cours élevés de certaines matières premières nous revenons aux prix anciens de notre confiserie.

Des produits se voyaient ainsi doter d'une dimension « hygiénique ». En ce domaine les firmes ne cherchaient pas tant à « créer » la demande qu'à y répondre. La logique commerciale dans laquelle se

trouvaient engagées les firmes était ainsi une réponse aux évolutions du marché, aux logiques de consommation dans lesquelles s'engageaient les populations. A cet égard l'entreprise réfléchissait à une mobilisation totale du corps médical pour assurer la propagation de ces produits.

« Il faut aussi que nos confrères nous donnent le concours le plus formel, chacun à sa manière... nous savons en effet que chacun a ses tendances, ses moyens d'action à lui¹⁶⁷⁶». Le corporatisme participait ainsi d'une logique purement commerciale, le pharmacien devenant un intermédiaire, un maillon dans l'immense réseau tissé par la firme. « La Pharmacie centrale, à l'aide de ses succursales, de ses factoreries, de ses relations considérables en France et à l'étranger, de ses voyageurs, propagerait rapidement ces produits. » La Pharmacie centrale de France devait se transformer en une firme/réseau avec des ramifications en France. L'objectif était de diffuser rapidement ces produits. C'est que la diffusion des hygiéniques participait aussi d'une stratégie de survie pour la pharmacie centrale. Au-delà des circulaires on envisageait également « des prospectus enveloppes (...) répandus à profusion par les pharmaciens¹⁶⁷⁷». L'objectif étant de toucher le public des officines, ces prospectus étaient conçus comme une « initiation ». La publicité prospectus était conçue comme la divulgation d'un secret de fabrication, un dévoilement. Au même titre que le médecin, le consommateur était averti à la fois des avantages qu'il pouvait retirer du produit au niveau de sa « santé » mais aussi de la « salubrité ». Les fondements de la propagande pharmaceutique reposaient sur la création de cette sphère de l'insécurité permanente en matière médicamenteuse. Le danger était partout ce qui faisait des produits diffusés par la pharmacie centrale des choses uniques.

« Une condition essentielle de succès serait de ne livrer, avec le cachet de Saint-Denis, que des produits utiles et se limiter à ceux qui étaient véritablement hygiéniques¹⁶⁷⁸». Soucieuse de la diffusion de ces produits hygiéniques la firme réfléchissait donc à ce que l'on appellerait aujourd'hui l'élaboration de son image de marque. Ces éléments nous apprennent finalement moins sur les stratégies de communication mises au point par les firmes que sur la manière dont ces mêmes firmes s'adaptaient aux exigences nouvelles des consommateurs. Ces derniers étaient sans doute de plus en plus attentifs non pas seulement au produit mais à la marque qui les commercialisait. A cet égard l'image de l'entreprise devenait un élément essentiel dans les choix de consommation. L'émergence de l'image de marque était donc moins le fruit de stratégies mises au point par les firmes pour diffuser leurs produits qu'une nécessaire adaptation aux nouvelles formes de consommation. La qualité était essentielle, elle devait être permanente. Il était préférable de laisser « aux empiriques les mille choses futiles dont ils remplissaient leur prospectus, la plupart du temps mensongers¹⁶⁷⁹. » L'empirique, le charlatan n'avait plus l'apanage de la réclame puisque la PCF l'utilisait à son tour. La différence résidait désormais dans

¹⁶⁷⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷⁷ AG de la PCF, 1874.

¹⁶⁷⁸ *Ibid.*

¹⁶⁷⁹ *Ibid.*

la teneur du discours. En effet la Pharmacie centrale, contrairement aux empiriques, obéissait à une exigence de vérité, de sincérité. Il y avait une réclame mensongère, celle des empiriques, et une réclame sincère car marquée du sceau de la science. Tout en se pliant de plus en plus aux exigences du commerce, la Pharmacie centrale tentait de justifier en permanence d'une certaine forme de moralité.

La Pharmacie centrale jouissait d'un certain prestige auprès des consommateurs comme en témoigne cet extrait du Bulletin commercial de la Pharmacie centrale. La diffusion de ces produits fut un succès. « Il arrive journellement qu'un confrère montant une spécialité nouvelle (...) nous indique comme dépositaire soit sur les prospectus, soit dans les annonces des journaux. (...) Nous prions instamment nos confrères de ne jamais agir ainsi sans nous en avoir référé au préalable et avoir obtenu notre autorisation. Car souvent il nous est impossible d'accepter de nouveaux dépôts, de même qu'il nous est fâcheux pour nous de voir le public nous demander des produits que nous ne pouvons lui délivrer¹⁶⁸⁰ ». De nombreux pharmaciens utilisaient la réputation de la marque comme moyen de vendre leurs propres produits. La Pharmacie centrale envisagea également la création d'«une commission qui serait nommée dans le sein du conseil, avec mission de s'occuper, d'une façon incessante, de cette nouvelle source de produits et de richesses pour le corps pharmaceutique et la Pharmacie centrale¹⁶⁸¹.» Le lancement des hygiéniques poussait aussi l'entreprise à évoluer en matière d'organisation. La commission envisagée par la direction témoignait de la prise en compte par les entreprises de la nécessité de développer des services spécialement chargés de réfléchir aux orientations commerciales de la firme, aux stratégies de communication à élaborer pour assurer le succès de telle ou telle gamme. « On pourra également mettre à l'étude une autre industrie qui pourrait devenir pour les pharmaciens l'objet d'un commerce assez lucratif : c'est la création d'une liqueur de table tonique et digestive, pouvant remplacer la liqueur de la Grande chartreuse »¹⁶⁸². La firme se concentrait ainsi sur des produits au carrefour de la thérapeutique et de l'alimentaire. Un bon repas c'était aussi une digestion sereine et paisible. Ce fut dans ce cadre que se développèrent les liqueurs. En portant son attention sur des produits de table, la firme fut amenée à travailler sur leur goût. Celui-ci devint du même coup un élément décisif pour assurer le succès de la diffusion d'un produit. En ce domaine rien de bien nouveau, les liqueurs suivaient la voie tracée par les eaux minérales. Les propriétés « digestives » des liqueurs n'avaient d'égal que les fonctions d'épurement¹⁶⁸³ des eaux minérales. Si les produits se renouvelaient, leur diffusion s'appuyait sur des thèmes médicaux traditionnels. La bonne chère et les liqueurs étaient nécessaires au corps qui avait besoin tout à la fois de force et d'épurement¹⁶⁸⁴. Il fallait « étudier également la fabrication d'une liqueur ou d'un extrait de café, dont l'usage se répandrait facilement, si on parvenait à concentrer, sous un petit

¹⁶⁸⁰ *Union Pharmaceutique*, Février 1877.

¹⁶⁸¹ AG de la PCF, 1874.

¹⁶⁸² *Ibid.*

¹⁶⁸³ VIGARELLO (Georges), *Histoire des pratiques de santé, le sain et le malsain depuis le Moyen-âge*, Paris, le Seuil, 1999, p. 11.

¹⁶⁸⁴ *Ibid.*

volume, l'arôme si fugace et le goût si délicat et si recherché de cette précieuse substance alimentaire¹⁶⁸⁵. » La recherche de l'arôme, du goût apparaissait ici comme un vecteur déterminant de la diffusion du produit. Cette quête de l'extrait le plus pur était le fruit d'une demande des consommateurs, dont les exigences en matière alimentaire s'affinaient, se précisaient. Le café n'était pas tant recherché pour ses vertus médicales, ses propriétés thérapeutiques que pour son arôme, ainsi le goût semblait se détacher de la dimension curative. Il acquérait une sorte d'autonomie.

« Le cordial de Saint-Denis nous est journallement demandé ; il paraît s'implanter chez le plus grand nombre, et, quel qu'en soit l'usage pour convalescents ou bien portants, on le trouve bon et agréable, aussi est-il classé dès à présent au rang de nos meilleures liqueurs ». Le succès de ces produits reposait donc sur leur goût, leur qualité première devait être la séduction des papilles gustatives. « Notre thé chinois, par son heureux mélange de sortes choisies, est trouvé d'un goût exquis et d'une qualité parfaite. En général chacun de ces produits dans son genre paraît plaire et posséder ce qu'on y recherche, surtout des propriétés hygiéniques réelles, soit pour aliments soit pour toilettes. » De ce point de vue il semble que le soin mis à la qualité des produits ait été un succès. « Depuis deux mois seulement les premiers produits sont en vente, et les derniers, seulement depuis quelques jours, et déjà le chiffre de nos ventes est assez grand, et des félicitations sur la forme et la qualité supérieure de nos produits abondent ; voilà donc des débuts excellents... »¹⁶⁸⁶.

« Nous ne saurions trop insister sur cet autre point, que la vente des hygiéniques est une vente en sus de la vente pharmaceutique proprement dite, qu'elle s'adresse aux gens de santé, et que l'état de santé étant l'état normal, elle peut prendre des proportions d'autant plus sérieuses¹⁶⁸⁷. » Il y avait du Molière dans cette analyse, il ne suffisait pas de s'intéresser aux seuls malades, il fallait aussi s'attaquer aux gens en bonne santé. La diffusion des hygiéniques reposait sur cette idée force que pour se garder des maladies il fallait savoir s'en préserver en particulier lorsque l'on était en bonne santé. La santé « s'entretient », il ne tenait qu'à l'individu de rester en bonne santé, il fallait le vouloir. Au reste un tel discours n'avait rien d'étonnant en cette période encore marquée par l'impuissance thérapeutique. Si les médicaments étaient impuissants à sauver de maladies comme le choléra, il fallait mieux s'attaquer aux produits susceptibles de « maintenir » en bonne santé. L'atout des hygiéniques résidait dans le fait qu'il redonnait au malade la dimension de sujet, maître de sa santé, de son hygiène. « Si pour des confrères la vente en restera faible, nous n'hésitons pas à dire que pour d'autres elle sera supérieure à celle des médicaments proprement dits. -ces objets, contrairement à ceux-ci, étant d'un usage journalier, c'est journallement que les consommateurs renouveleront l'achat des uns ou des autres¹⁶⁸⁸. » Nous l'avons déjà dit et il faut néanmoins le rappeler, la propagation de l'hygiénisme tenait beaucoup aux nouvelles logiques de

¹⁶⁸⁵ AG de la PCF, 1874.

¹⁶⁸⁶ AG de la PCF, 1875.

¹⁶⁸⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸⁸ *Ibid.*

consommation. La pharmaceutisation de la société suivait ainsi des voies complexes qui se découplaient parfois des seules logiques thérapeutiques ou en tout cas qui empruntaient des chemins parallèles. Les hygiéniques témoignaient des mutations liées à la perception du corps dans la société.

Le parallèle avec la diffusion de la pratique du sport dans la seconde moitié du XIXe peut être fructueuse. « Cessant de n'être qu'un exercice pour le plaisir, le sport répondit à des objectifs moraux, sociaux et idéologiques. L'individu en bonne santé n'était plus simplement celui qui évitait la maladie. La santé impliquait désormais l'efficacité tant physique que mentale¹⁶⁸⁹ ». La figure de référence n'était plus le malade mais l'homme sain. Si le premier portait en lui l'image de la victime, le second se voyait rétabli comme sujet. Là était sans doute la nouveauté, dans cette vision optimiste et positive de l'homme comme garant de sa propre santé. Vigarello évoque ainsi une « vision énergétique » du corps qui se diffuse au XIXe siècle¹⁶⁹⁰. « L'originalité écrit il n'est pas, d'ailleurs, de passer de la non-santé à la santé, mais plutôt d'approfondir la santé elle-même, d'imaginer son accroissement indéfini¹⁶⁹¹ ». Les hygiéniques participaient de cette nouvelle perception du corps. Ces mutations dans les représentations favorisaient l'émergence d'un marché aux perspectives de croissance fabuleuses. Ce marché des bien-portants offrait en effet pour la firme des perspectives de croissance fabuleuses au niveau du marché intérieur et extérieur. « Cette nouvelle branche de produits, sera, pour la Pharmacie centrale elle-même, une source de grands développements d'une grande prospérité, car c'est sur une grande échelle que ces produits, en France et au dehors, peuvent s'écouler¹⁶⁹². »

L'Union pharmaceutique se fit le relais des stratégies imaginées pour diffuser au mieux les produits de la PCF. « un pharmacien confiant dans l'avenir de nos produits hygiéniques, nous dit que nous devrions engager nos confrères retirés à s'occuper activement de la propagation de ces articles chez leurs amis et connaissances en leur servant d'intermédiaires dans les localités où les pharmaciens exerçants n'en ont pas encore¹⁶⁹³ ». On imaginait donc un processus de diffusion des produits hygiéniques qui reposait sur les pharmaciens honoraires lesquels joueraient le rôle de représentants de commerce pour la firme. Ces visiteurs pharmaceutiques diffuseraient les produits en s'attaquant d'abord à leurs proches, leurs connaissances. Ce même pharmacien pensait « même qu'il aurait avantage à les céder au prix coûtant, au besoin, pour les faire connaître ; nous sommes de son avis, et nous avons la conviction intime qu'avec ce concours officieux la vente s'établirait promptement dans tous les pays ; en donnerait-on gratuitement, si possible, ce serait encore de la propagande utile et profitable¹⁶⁹⁴. » Les pharmaciens s'accommodaient donc progressivement de la réclame, en particulier lorsque le lancement d'une

¹⁶⁸⁹ COURTINE (Jean Claude), VIGARELLO (Georges), CORBIN (Alain) (dir), *Histoire du corps XVIII-XIXe siècle*, Seuil, Paris, 2005, p 332.

¹⁶⁹⁰ *Ibid*, p. 374.

¹⁶⁹¹ *Ibid*, p. 376.

¹⁶⁹² AG de la PCF, 1875.

¹⁶⁹³ *Union pharmaceutique*, Août 1877.

¹⁶⁹⁴ *Ibid*.

nouvelle gamme de produits était en jeu. La diffusion des hygiéniques était d'une importance vitale pour la firme. Les impératifs commerciaux et industriels auxquels était soumise la firme l'amènèrent donc très rapidement à commettre des entorses par rapport aux principes moraux qui étaient les siens.

« Ce même pharmacien » conseillait « également à la firme de charger les veuves ou les filles des confrères décédés d'opérer ces placements, qui pourraient devenir productifs sans nuire au commerce pharmaceutique de la localité. En effet précisait-il le débit de ces articles serait on ne peut plus facile ; il pouvait convenir tout particulièrement aux dames, qui, mieux que les messieurs, savaient persuader et convaincre¹⁶⁹⁵. » C'est toute une réflexion autour de la propagande publicitaire qui se donne à voir ici. L'image de la femme pouvait rendre les produits comme les hygiéniques plus attrayants, plus rassurants pour les consommateurs. Après tout l'hygiène était personnelle mais elle s'inscrivait d'abord dans le cadre du foyer, dont la femme avait la charge. Quel meilleur vecteur pour diffuser ces produits que les femmes ? Marilyn Yalom a très bien mis en évidence dans sa récente histoire du sein l'utilisation du corps de la femme comme argument publicitaire. « Ce qu'on vendait, ce n'était pas la poitrine en soi, ou la lingerie devant l'habiller, mais des produits autres, sans aucun lien avec elle »¹⁶⁹⁶. L'image des femmes est ainsi très souvent associée à des « tasses de cacao, des verres de lait etc... »¹⁶⁹⁷. Il y aurait sans doute encore beaucoup à faire dans le domaine de l'histoire de la publicité pour les hygiéniques ou les produits ayant un rapport avec les soins pour le corps. Ainsi la firme, reprenant ces idées, engagea les « confrères qui n'étaient plus en exercice et les veuves ou filles de pharmaciens » à lui demander ses produits hygiéniques, pour les vendre aux consommateurs. Elle pria « ses confrères ayant officine ouverte » de lui « prêter leur obligeant concours pour faciliter cette combinaison, ils pourraient même » ajoutait-on lui « demander directement ces produits hygiéniques, les remettre aux personnes chargées de les placer et partager avec » l'entreprise « les bénéfices résultant de l'opération ». Il semblerait que cette stratégie fût payante, puisque, suite à cet article, la firme reçut « plusieurs lettres de demandes ». « Ces produits » apprenait-on « se généralisaient tous les jours de plus en plus » se caractérisant par « une extension de débit assez considérable »¹⁶⁹⁸. La Pharmacie centrale se mit à fournir des tableaux publicitaires destinés à être placés dans les officines afin de vendre les hygiéniques. Ces tableaux pouvaient être « suspendus dans la pharmacie ou contre la vitre »¹⁶⁹⁹. Les premiers étaient en « carton », les seconds étaient « sur papier verni ». Ces tableaux « destinés à être placés soit à la devanture, soit à l'intérieur des officines pour en provoquer la vente » furent « mis à la disposition des confrères¹⁷⁰⁰ » à partir de 1875. L'officine était d'abord un lieu de vente, un commerce dans lequel il s'agissait de frapper le regard du consommateur.

¹⁶⁹⁵ *Ibid.*

¹⁶⁹⁶ YALOM (Marilyn), *Le sein une histoire*, Galaade Editions, 2010, p. 259.

¹⁶⁹⁷ *Ibid.*, p 260.

¹⁶⁹⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹⁹ AG de la PCF, 1875.

¹⁷⁰⁰ *Ibid.*

Les tableaux n'étaient pas les seuls éléments de cette stratégie publicitaire de grande envergure. « Il fut fait dans les journaux politiques de Paris et de la province, des annonces indiquant les dépôts »¹⁷⁰¹. Dès 1874 l'Union pharmaceutique se mit à vanter l'intérêt hygiénique des produits de la Pharmacie centrale. Ces articles pouvaient être rédigés par des sommités du monde pharmaceutique comme Bouchardat¹⁷⁰² qui n'eut de cesse de rappeler, dans de nombreux articles, la qualité des produits de la Pharmacie centrale. Bouchardat apportait ainsi une caution scientifique aux produits de l'entreprise, facilitant leur diffusion auprès du corps pharmaceutique. Abordant la question « des produits hygiéniques dans leurs rapports avec l'exercice de la médecine et de la pharmacie » Bouchardat soulignait que « tout ce qui intéresse l'alimentation, tout ce qui intéresse la conservation en bon état de la peau et de ses annexes, intéresse la médecine ». « C'est bien à tort en effet » ajoutait-il, « que le public ne comprend l'intervention du médecin, ne l'entrevoit qu'à travers l'idée de maladie »¹⁷⁰³. La diffusion des hygiéniques participait pour Bouchardat d'une logique de prévention plutôt que de guérison. Les hygiéniques devaient éviter ainsi le déclenchement des maladies. Bouchardat l'affirmait sans aucune hésitation : « Prévenir les maladies ne vaut-il pas mieux que de les attendre et les laisser se déclarer ? » A travers les hygiéniques, à travers la parfumerie, la médecine accomplissait donc son véritable rôle social : empêcher que les maladies se déclenchent.

« L'emploi bien réglé des modificateurs usuels constitue la partie la plus importante de l'hygiène » notait Bouchardat. Ils participaient de l'essor de cette « médecine préventive ». C'était un autre élément fascinant de cette explosion pharmaceutique dont parle Olivier Faure. La diffusion des médicaments, des produits de droguerie ne se faisait pas selon une logique de guérison mais plutôt de prévention. C'est qu'en ce milieu du XIX^e la médecine ou la pharmacie étaient le plus souvent dans l'incapacité de lutter contre les maladies. Le développement des hygiéniques répondait aussi à une impasse des deux savoirs face aux épidémies mortelles du XIX^e siècle. Mieux valait axer l'intervention de la médecine en amont plutôt qu'en aval, où les compétences risquaient justement d'être ébranlées. C'était donc au nom d'une prétendue insécurité pharmaceutique ou médicamenteuse que se faisait la diffusion des hygiéniques. A cet égard les hygiéniques devaient être fabriqués de façon « irréprochables ». Bouchardat le rappelait justement dans son article. « Jusqu'ici la préparation de beaucoup de ces produits a été abandonnée à des personnes absolument dépourvues de connaissances scientifiques. (...) Depuis quelques années, les recherches des chimistes ont découvert dans beaucoup de préparations de la parfumerie des matières altérées, telles que des alcools non rectifiés contenant des principes irritants, des matières grasses rances provenant d'origine immonde. On y a découvert des substances toxiques comme des sels de plomb, de mercure, de cuivre... ». Le développement de la parapharmacie s'appuie ainsi sur une logique de santé

¹⁷⁰¹ AG de la PCF, 1876.

¹⁷⁰² Au sujet de Bouchardat, voir les ANNEXES.

¹⁷⁰³ *Union pharmaceutique*, Avril 1876.

publique. Les pharmaciens ont le devoir d'investir un champ dans lequel l'insécurité est de mise.

La Pharmacie centrale de France était toute désignée pour ce type de fabrications elle qui avait consacré « une des importantes divisions de ses services à la préparation et au commerce de ces préparations qu'elle présentait sous la dénomination produits hygiéniques alimentaires et de toilette de Saint-Denis.¹⁷⁰⁴ ». Lentement la rhétorique avait basculé du versant scientifique ou hygiénique vers une tonalité beaucoup plus commerciale, mercantile. Le scientifique se faisait le représentant commercial de la Pharmacie centrale de France. Bouchardat parlait ici au nom des « médecins ». Ces produits hygiéniques étaient d'une grande variété. Bouchardat les passait tous en revue, signalant leurs principales qualités. Ainsi de « l'eau de fleurs d'orangers, condiment vulgaire mais lequel, s'il est d'excellente qualité, n'en rend pas moins d'utiles services dans les ménages en aromatisant agréablement des mets et en les rendant plus digestibles ; de même que pris sur du sucre ou dans un verre d'eau sucrée, il met sous la main un anti-spasmodique aussi agréable qu'inoffensif¹⁷⁰⁵. » L'article n'avait plus rien de scientifique. Il s'agissait clairement d'un article promouvant les produits fabriqués par la Pharmacie centrale. Bouchardat se faisait le chantre de l'entreprise, vantant les mérites thérapeutiques de ces produits alimentaires. Le savant insista «davantage » sur « une liqueur de table désignée sous le nom de cordial de Saint-Denis » et sur « un mélange féculent, appelé analeptine de Saint-Denis ». Selon Bouchardat qui se transformait ici en prescripteur « le cordial est une liqueur qui peut figurer au repas comme le disputant à ce titre à la chartreuse. En un mot comme la plus exquise des liqueurs de table. Un petit verre, une cuillerée à bouche ou à dessert selon, le goût, diluée dans un peu d'eau, constitue un moyen excellent dans ces cas si nombreux de torpeur, de spasmes accompagnant la digestion. Cette liqueur convient aux personnes qui digèrent difficilement par suite d'inappétence ou d'inertie d'estomac ; c'est un carminatif exquis. Les très petites doses auxquelles on administre le cordial de Saint-Denis suffisent pour lui assurer tous les avantages des alcooliques sans en présenter aucun des graves inconvénients¹⁷⁰⁶. Quant à l'« analeptine ou farine de Saint-Denis », elle pouvait prendre « sa place parmi les produits alimentaires. Sa saveur était applicable aux individus dont il fallait réveiller l'appétit par des aliments de digestion facile et contenant une heureuse association des meilleurs matériaux alimentaires. L'analeptine était composée notamment d'Arrow root, de cacao, de Jalep, de gruau, de vanille, c'est-à-dire des féculents les plus délicats les plus digestibles. Une proportion de phosphate de chaux hydraté très faible, afin d'éviter à la fois de donner à cette farine une saveur de médicament et de la rendre plus irritante, avait fait de l'analeptine de Saint-Denis un aliment du matin précieux pour toutes les personnes supportant mal les aliments ordinaires et en particulier pour les enfants malingres dont le système osseux est toujours appauvri. » Bouchardat évoquait enfin les « produits pour la toilette » au nombre « de sept : Eau balsamique, Vinaigre tonique, Eau dentifrice.

¹⁷⁰⁴ *Ibid.*

¹⁷⁰⁵ *Ibid.*

¹⁷⁰⁶ *Ibid.*

Poudre dentifrice rose au corail. Poudre dentifrice au charbon de quinquina, Pommade pour la chevelure Savon de toilette ». « Tous ces produits ne laissaient rien à désirer non seulement pour la suavité de leurs odeurs, car elles défiaient à ce point de vue les produits les plus réputés de la parfumerie, mais encore, parce qu'ils étaient préparées avec les matières les plus pures et les mieux appropriées». Bouchardat apparaissait comme le VPR de la Pharmacie centrale, mettant en avant la qualité des produits de la Pharmacie centrale en terme de goût et d'odeur. Le XIXe siècle voyait se mettre en place une collaboration étroite entre scientifiques et industriels, en particulier au niveau commercial. Était-ce encore le scientifique, l'hygiéniste qui parlait ou le thuriféraire de la Pharmacie centrale ? Il était évident que de telles contributions étaient une chance pour l'entreprise.

« Le choix des poudres dentifrices n'était pas sans difficulté » rappelait le savant afin de mieux montrer la qualité des produits estampillés PCF. « La poudre de quinquina charbon était parfaitement convenable, si elle le cédait sous quelques rapports à la poudre dentifrice rose ; elle l'emportait au point de vue de l'heureuse action sur les gencives, de la conservation des dents et de la désinfection de la bouche»¹⁷⁰⁷. Bouchardat retenait ici uniquement des critères d'ordre hygiénique sur le plan buccodentaire. Il est remarquable de constater que 150 ans auparavant les bases de la réclame en ce domaine étaient déjà en partie posées. « Quant à l'eau de dentifrice de Saint-Denis » c'était « bien par la saveur, l'odeur et l'action tonique sur la cavité buccale, la meilleure que » l'on connaissait « en son genre. Son emploi devait être journalier, soit seule, soit à la suite d'une des poudres dentifrices » ajoutait Bouchardat. Le « savon » restait « le premier des cosmétiques ». D'ailleurs c'est par « la quantité de savon qu'il consommait qu'on pouvait juger de l'état avancé d'un peuple ». Pour Bouchardat « le savon de toilette devait se recommander non seulement par une préparation irréprochable, mais encore par une odeur suave qui n'avait rien d'excessif, de fatigant ». Il dominait « cette foule de savons de toilette inférieurs, obtenus avec des graisses avariées et des substances odorantes, comme la nitrobenzine¹⁷⁰⁸ ».

« Un bon vinaigre de toilette, réunissant un arôme agréable avait des propriétés toniques astringentes, était un des cosmétiques usuels d'une évidente utilité ». Arôme, odeur et tonicité, voilà quelles étaient les propriétés d'un bon cosmétique. « Les essences, les baumes, les parfums, associés charmaient l'odorat et possédaient des propriétés parasitocides qui en rendaient l'emploi journalier pour ainsi dire indispensable. Il n'avait pas été difficile de préparer une eau de toilette balsamique supérieure à l'eau de Cologne, dont l'usage était si répandu. » Bouchardat soulignait ainsi l'importance de tels produits en matière d'hygiène, mais il faisait plus. Certes ces produits avaient des propriétés parasitocides, mais ils s'inscrivaient aussi pleinement dans les codes de cette société bourgeoise qui cherchaient à charmer l'odorat, à masquer les odeurs. Pour « la conservation de la chevelure (...) l'emploi d'une pommade

¹⁷⁰⁷ *Ibid.*
¹⁷⁰⁸ *Ibid.*

balsamique était très utile. Il était indispensable qu'elle unisse un parfum durable à une action stimulante et tonique sur le derme». On croirait à s'y méprendre écouter sorti un slogan publicitaire pour un cosmétique d'aujourd'hui. Bouchardat appuyait sa démonstration sur des considérations dermatologiques et plus largement hygiéniques. Au même titre qu'un médicament la pommade était un correctif. Elle agissait sur le « derme », la peau. Dans le même temps elle devait, dans la tradition du vitalisme, insuffler de l'énergie. Elle devait stimuler le corps. « Par cette rapide énumération » on pouvait voir « que le choix des produits hygiéniques de Saint-Denis était excellent¹⁷⁰⁹». L'Union pharmaceutique servait ainsi clairement d'organe de publicité pour les nouveaux produits.

En 1876 la firme décidait de « consacrer à la fin du Prix courant » de son catalogue « des pages d'annonces payantes ». Ces pages réuniraient « utilité et profit ». Parallèlement aux réclames que la firme développait afin de stimuler la vente de ses produits elle mettait aussi au service d'autres entreprises, d'autres pharmaciens, des pages d'annonces payantes afin d'amortir le coût de l'édition de ce catalogue¹⁷¹⁰ ». La publicité servait ainsi de revenus complémentaires à l'entreprise. Le catalogue constituait « un document commercial de premier ordre. Tiré à 10 000 exemplaires, il serait comme ses devanciers distribué dans toutes les parties du monde ». « Pour cette édition » on avait décidé de « réserver un certain nombre de pages consacrées à des annonces de pharmaciens spécialistes, ainsi qu'à des Fabricants et Marchands d'accessoires de Pharmacie ». La logique du gain l'emportait donc sur la logique professionnelle, puisque l'on ouvrait les pages du catalogue à des concurrents directs. La firme cependant « se réservait de refuser certaines annonces et au besoin de modifier la rédaction de certaines autres ». Les « pages d'annonces pouvaient être souscrites par page entière, demi-page et quart de page, au prix de 300, 175 et 100 francs, frais de composition et des figures ». « La composition de la page était d'environ 12 fr ». L'ouvrage étant destiné à la France et à l'étranger on pouvait publier des annonces en plusieurs langues. Le « prix élevé » demandé pour les « insertions » était motivé « par les avantages que les souscripteurs retireraient de la publicité permanente d'un ouvrage constamment consulté ; 2, par leur nombre limité, résultant de leur choix »¹⁷¹¹. Afin d'opérer une sélection la direction avait décidé de supprimer « de l'ancien catalogue toutes les spécialités qui » lui sembleraient « ne pas avoir de vente ». Pour les spécialités qui étaient « produites depuis 1862 ou dont on nous demandait l'insertion (atteignant quelquefois le nombre de 15 à 20 pour le même auteur) » la centrale exigeait « une somme de 10 francs pour chacune d'elles (2, au-dessus de quatre insertions de cette nature le prix de chaque insertion serait réduit à 5 fr) ». « De cette façon » la direction espérait « que les auteurs » ne lui « demanderaient que l'insertion de produits sur lesquels ils compteraient sérieusement ». Les bénéfices dégagés par ces sommes devraient aider la direction « dans les énormes dépenses nécessitées par la réimpression de son catalogue ».

¹⁷⁰⁹ *Ibid.*

¹⁷¹⁰ *Ibid.*

¹⁷¹¹ *Ibid.*

En janvier 1877 un article paru dans l'Union pharmaceutique qui faisait état du bilan des ventes d'hygiéniques. Si « les demandes s'accroissaient bien chaque jour davantage (...) elles n'augmentaient pas encore autant que » la direction le désirait. Bilan mitigé donc. Il fallait que les pharmaciens s'«associent » selon leurs « moyens » à la vente de ces hygiéniques. Ils feraient ainsi « acte de bonne administration en reprenant au commerce des ventes supplémentaires qui pouvaient augmenter de beaucoup les bénéfices journaliers ». Les pharmaciens se devaient de débiter les produits de la Pharmacie centrale. Il fallait « reprendre » aux « professions étrangères les produits qui appartenaient aux pharmaciens »¹⁷¹². On sollicitait ainsi les pharmaciens comme débiteurs. Le discours corporatiste se transformait lui-même en discours de propagande afin de rallier ces derniers comme distributeurs des produits de la centrale. Il était de leur devoir de commerçant et de professionnel de diffuser les hygiéniques de la coopérative.

Pour Dorvault il n'était pas question de céder à l'usage de la publicité, la seule concession de la firme à la publicité serait la marque de fabrique gage en elle-même de qualité aux yeux du public et des pharmaciens. De tels principes allaient cependant rapidement être battus en brèche par les impératifs commerciaux. Les historiens s'accordent pour noter un tournant au niveau des années 1860¹⁷¹³. La réclame finit peu à peu par s'imposer dans les stratégies développées par la firme pour conserver une place prédominante sur le marché. Tout laisse à penser que la centrale vint à la réclame sous la contrainte. Dans un marché concurrentiel comme celui des médicaments, dans lequel une spécialité supplantait assez vite une autre spécialité, l'arme publicitaire était décisive¹⁷¹⁴. Utiliser la réclame était un sacrifice nécessaire si l'on voulait exister aux yeux du public et des clients. Il ne suffisait pas d'affirmer son identité sociale et professionnelle pour exister et surtout conquérir le marché. La Pharmacie centrale de France accorda très tôt une place importante à son image de marque. Ceci s'explique surtout par les difficultés qu'éprouvaient les entreprises à protéger les produits qu'elles commercialisaient en l'absence de brevets. Dans le cas de la coopérative l'image avait également une fonction professionnelle et morale. Elle était l'incarnation du corps. A partir de l'acquisition de la maison Ménier la PCF afficha systématiquement les symboles de chacune des maisons, rappelant ainsi la puissance commerciale de la Maison Dorvault. Il fallait assurer la promotion des produits. Ceci passait par la participation de la firme à des expositions régionales mais également universelles en France et à l'étranger. Il s'agissait alors de faire connaître l'entreprise, de découvrir les produits commercialisés par d'autres firmes et surtout d'obtenir des médailles. Ces médailles faisaient la renommée des grandes firmes de droguerie et assuraient leur réputation sur le marché. Surtout elles asseyaient leur image de marque et attiraient une clientèle soucieuse de qualité. Avec la

¹⁷¹² *Union pharmaceutique*, Mars 1877.

¹⁷¹³ *Ibid.*

¹⁷¹⁴ *Ibid.*

commercialisation des hygiéniques la firme allait se lancer de façon beaucoup plus résolue dans la publicité. Elle céda ainsi aux sirènes du « mercantilisme ». De ce point de vue elle actait les transformations à l'œuvre dans la profession. Sur bien des points l'officine apparaissait en effet comme un dépôt des produits et des affiches publicitaires diffusés par la firme.

E. L'expansion commerciale ou la logique de la guerre des prix.

De nombreux historiens ont souligné que l'essor du spécialisme et de l'industrialisation s'accompagnaient de l'émergence de nouvelles pratiques commerciales accentuant la concurrence entre les pharmaciens à savoir : le rabais¹⁷¹⁵. L'un des objectifs de la Pharmacie centrale à sa fondation avait d'ailleurs été de mettre fin à cette insupportable guerre des prix qui avilissaient la profession aux yeux du public et contribuaient bien sûr à la ruiner. Le rabais renvoyait bien entendu à la partie commerciale du métier, il questionnait l'identité professionnelle du pharmacien faisant de lui d'abord un commerçant.

1. La question des prix entre 1859-1866.

Significativement le premier congrès de pharmacie porta sur cette question du prix des médicaments. L'assistance avait convenu « que la divergence extraordinaire des prix dans les officines » était « une cause de préjudice et de déconsidération pour la pharmacie »¹⁷¹⁶. Il était donc, selon les termes consacrés, « très désirable de remédier à ce fâcheux état de choses »¹⁷¹⁷. On émettait le vœu « que les pharmaciens s'entendent par départements, et même par localité, pour établir des tarifs à leurs usages ». C'est que des divergences se faisaient jour à ce niveau. « A moins d'une limitation dans le nombre des pharmaciens » faisait savoir le conseil de la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, « l'établissement de ces tarifs, possible dans les petites localités ou les campagnes, ne l'est pas dans les grandes villes, à cause de la différence des frais de toute nature qu'ont à supporter les pharmaciens des différents quartiers »¹⁷¹⁸. C'était à la fois poser une condamnation de principe tout en décidant de ne rien faire¹⁷¹⁹.

On se contentait d'inviter les sociétés « à provoquer parmi les pharmaciens l'adoption d'un tarif conventionnel »¹⁷²⁰, toutes les fois que cela serait possible. Ce tarif « servirait de base pour fixer le prix des médicaments ». Ainsi « le premier pharmacien qui exécutera une ordonnance mettra, sur cette ordonnance, le timbre de sa pharmacie, et indiquera qu'il a fixé aux prescriptions qu'elle renferme non

¹⁷¹⁵ CHAUVEAU (Sophie), « Marché et publicité des médicaments » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne) (dir), *Histoire et...*, op. cit., p. 197.

¹⁷¹⁶ Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, 1858.

¹⁷¹⁷ *Ibid.*

¹⁷¹⁸ *Ibid.*

¹⁷¹⁹ LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'ouest au XIXe siècle*, op. cit.

¹⁷²⁰ Procès-verbal de la Société de prévoyance de la Seine, 1859.

par des chiffres connus » mais « par une marque »¹⁷²¹. Cette marque était symbolisée par « le mot prudentiam, dont chaque lettre représentait un des dix chiffres. Les francs seront marqués en majuscules et les centimes en minuscules »¹⁷²². « Avec ce système de la marque générale, qu'une prescription soit exécutée à Paris, à Brest, en un mot dans toute la France, le prix sera toujours le même »¹⁷²³. On pouvait douter de l'application d'un tel système qui cherchait surtout à maintenir la liberté du pharmacien en matière de fixation des prix. « Sans doute messieurs, cette proposition rencontrera beaucoup de dissidents » faisait remarquer, fataliste, le secrétaire de la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine¹⁷²⁴ On s'en remettait donc à la bonne volonté des confrères, « que les pharmaciens qui ne fondent pas l'espoir du succès sur l'avilissement des prix commencent, et ils seront bientôt suivis par tous ceux qui seront jaloux de leur dignité »¹⁷²⁵.

Dans une lettre circulaire d'août 1859 Dorvault revenait sur les prix pratiqués par la Pharmacie centrale. Il s'agissait surtout d'un plaidoyer pro domo dans lequel le directeur justifiait auprès de ses clients et de ses sociétaires la politique tarifaire de la firme. A n'en pas douter il s'agissait de répondre à des critiques. « Pourquoi » interrogeait ainsi le directeur la firme « ne pourrait-elle vendre à aussi bas prix que des maisons ordinaires de droguerie ?¹⁷²⁶ » On reprochait donc à la coopérative de proposer des prix élevés. A cet égard les interrogations des sociétaires pouvaient paraître légitimes lesquels avaient adhéré à un projet de coopérative dont l'un des buts affichés était la diminution des tarifs des drogues. La fondation de la Pharmacie centrale était justifiée on s'en souvient selon par l'immoralité des maisons de droguerie qui maintenaient les pharmaciens dans une dépendance sociale et financière insupportable. Les pharmaciens étaient régulièrement spoliés de leurs biens par des droguistes peu scrupuleux, qui pratiquaient des tarifs prohibitifs.

Ceci pouvait prêter le flanc à des attaques beaucoup plus sérieuses sur la réputation et la moralité de l'entreprise mais également sur son utilité commerciale. A quoi cela servait-il d'adhérer à une coopérative qui maintenait des prix élevés, parfois plus élevés que d'autres maisons de droguerie ? Quel était l'avantage commercial d'un tel système ? Pour certains sociétaires on avait clairement substitué un système de dépendance à un autre. Que celui-ci fût le fait de pharmaciens et non plus de droguistes pouvait d'ailleurs renforcer l'amertume de certains, confortant l'idée d'un profit immoral. Les dirigeants furent ainsi amenés à répondre à des attaques qui leur paraissaient d'autant plus injustes qu'elles laissaient aussi planer des accusations d'enrichissement personnel. « Et ces résultats pécuniaires, la pharmacie les obtient-elle aux dépens de quelques-uns, par des exigences particulières en

¹⁷²¹ *Ibid.*

¹⁷²² AG de la PCF, 1858.

¹⁷²³ *Ibid.*

¹⁷²⁴ Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, 1859.

¹⁷²⁵ *Ibid.*

¹⁷²⁶ Lettre circulaire de la PCF, 18 août 1859.

surfaissant les prix ? On cherche bien à le faire croire¹⁷²⁷ ». Aux yeux des membres dirigeants de la pharmacie centrale ces attaques ne pouvaient être que le fait de la concurrence qui cherchait à affaiblir une firme solidement implantée sur le marché de gros. Il y avait fort à parier cependant que la concurrence ne faisait pas grand-chose et qu'elle se contentait en fait de proposer des tarifs plus bas que la Pharmacie centrale en matière de drogues. Dorvault accusait les « maisons de droguerie » de « prélever » des « bénéfices » trop importants. La Pharmacie centrale était donc tributaire des prix pratiqués par ces entreprises. Dans le même temps elle faisait pourtant acte de confraternité en « répartissant » les bénéfices qu'elle réalisait auprès des pharmaciens. Ainsi « tandis que » les maisons de droguerie « gardaient pour elles leurs bénéfices, la Pharmacie centrale, elle, répartissait les siens à ses adhérents, les restituait à ceux qui les lui avaient fournis, en un mot, accroissait la fortune pharmaceutique¹⁷²⁸».

D'ailleurs la Pharmacie centrale « avait-elle un monopole quelconque interrogeait Dorvault ?¹⁷²⁹ » Non certes pas ! « Ses clients ordinaires » et « ses actionnaires étaient (...) libres adhérents ou non, de donner la préférence à qui les servait le mieux et à meilleur compte. » La Pharmacie centrale vendait donc plus cher que d'autres maisons de commerce mais elle faisait aussi valoir sa dimension capitaliste, l'importance des dividendes qu'elle distribuait à ses actionnaires qui étaient aussi des sociétaires. Le message était de ce point de vue assez clair. Dorvault désamorçait d'une part la colère des sociétaires mécontents des prix en leur démontrant qu'ils touchaient aussi des intérêts/dividendes importants. D'autre part il incitait les clients de l'entreprise à devenir à leur tour sociétaires afin qu'ils bénéficient des rendements élevés de la Pharmacie centrale. Dorvault faisait d'ailleurs « ressortir que, par le fait de ces répartitions annuelles, la Pharmacie Centrale » avait « déjà rendu à ses sociétaires la moitié du capital qu'elle en avait reçu, et que, dans trois ou quatre ans, ceux-ci étant complètement remboursés, ils pourront, en quelque sorte, considérer leurs actions comme des actions de jouissance¹⁷³⁰. » Ces prix élevés avaient donc une contrepartie financière relativement avantageuse sur le long terme.

Au moment où l'entreprise cherchait à s'étendre dans le domaine du médicament elle reconnaissait qu'il était nécessaire de se mettre « dans des conditions de prix et d'apprêts les plus avantageuses possibles¹⁷³¹. » L'expansion commerciale de la firme signifiait aussi qu'il faudrait livrer une guerre des prix. La reconquête de ces produits auprès des professions rivales passait par ce sacrifice. En entrant dans cette logique la firme ne déclarait pas seulement la guerre à des « illégaux », elle s'engageait aussi dans une guerre commerciale contre d'autres maisons de droguerie tenues par des pharmaciens. Les principes corporatistes qui sous-tendaient les congrès et poussaient à l'expansion commerciale

¹⁷²⁷ Lettre circulaire de la PCF, 2 décembre 1859.

¹⁷²⁸ Lettre circulaire adressée aux sociétaires, 18 août 1859.

¹⁷²⁹ *Ibid.*

¹⁷³⁰ *Ibid.*

¹⁷³¹ AG de la PCF, 1859.

orientaient la firme dans une voie divergente de cette économie morale que son directeur souhaitait fonder. Ils la pousseraient tôt ou tard à choisir entre les intérêts de l'entreprise et l'unité morale de la profession. Face aux réalités de l'industrialisation et de la concurrence, la Pharmacie centrale de France n'avait pas d'autres choix que de remiser la morale au placard. Ni la marque, ni l'identité professionnelle n'étaient des arguments suffisants auprès d'une clientèle de pharmacien qui cherchait d'abord à acheter auprès de l'entreprise qui lui fournirait des produits nouveaux au moindre coût.

En 1860/1861 l'entreprise chercha à diminuer le prix de vente au public du chocolat Pharmacie centrale de France. Proposé à l'origine à 4 francs, il fut réduit à 3,60F. « Les chocolats de fabrication diverse étant vendus par des professions voisines à des prix inférieurs à ceux portés sur les étiquettes il fallait peut-être suivre cette concurrence de prix pour en faire rentrer le plus possible dans la vente des officines, et dans ce cas l'augmentation du débit serait venue plus que compenser la réduction de la remise ». Par cette pratique du rabais on espérait conquérir des parts de marché. Si les pharmaciens voyaient leur marge diminuer sur la vente d'un article, ils augmentaient dans le même temps sensiblement leur chiffre d'affaires par « l'augmentation du débit ». Cette politique commerciale rencontra une certaine animosité, en particulier de la part de la clientèle pharmaceutique. Animosité toute logique. « Plusieurs confrères » avaient « vu avec regret le prix du chocolat de la Pharmacie centrale réduit à 3fr 60 pour le public.. (...) », ce qui était synonyme de manque à gagner. La direction fut réactive et se « rendit » « quant à, présent, à la réclamation » des « confrères en remettant sur les étiquettes le prix du chocolat fin de la Pharmacie centrale à 4 fr pour le public. » Dans le même temps et « bien que le Cacao ait subi une forte hausse ces temps derniers » le « prix de vente aux pharmaciens » fut maintenu « à 3 fr. L'écart de 25 % qui leur restait sur le prix au public et la qualité supérieure du produit » faisaient « espérer qu'ils s'occuperaient de plus en plus de la vente des produits alimentaires. » Ce paragraphe confirmait que l'entreprise, comme les autres maisons de droguerie, se livrait à une politique de « remise » ou de « ristourne » afin de fidéliser sa clientèle. L'hostilité qu'avait déclenchée la décision, de la part de la firme, de baisser le prix de vente au public tout en maintenant le même prix de vente aux pharmaciens avait fait reculer la direction. L'entreprise fondée sur une base néocorporatiste suivait ainsi la ligne de la corporation. En 1868, afin de résister à la concurrence et de grappiller des parts de marché aux professions concurrentes, un mémorialiste suggéra « comme moyen d'accroître le chiffre d'affaires de la Pharmacie centrale la publication d'un tarif à prix réduit selon l'importance des demandes »¹⁷³². Cette mesure commentait le rapporteur était cependant déjà entrée en application grâce au bulletin de variation. Dans un contexte où la concurrence était féroce au niveau des prix, la Pharmacie centrale de France semblait avoir du mal à proposer des prix compétitifs pour ces produits. De ce point de vue il est possible que la clientèle ait pu jouer des difficultés de l'entreprise pour faire pression et œuvrer dans le sens d'une baisse ses prix. Il est vrai que les prix jouaient un rôle plus

¹⁷³² AG de la PCF, 1868.

important dans les maisons de coopération que dans d'autres maisons. La fidélisation de la clientèle passait par l'adoption de tarifs plus intéressants que dans les autres maisons.

Au début de l'année 1862 l'entreprise faisait paraître son premier volume rassemblant les produits qu'elle commercialisait ainsi que leur prix. « Commencé il y a trois ans » la direction avait été « forcée d'en suspendre l'exécution pendant tout le temps qu'avaient duré les travaux de construction pour le nouveau domicile de la pharmacie centrale et sa réinstallation ¹⁷³³ ». Travail de longue haleine donc que ce catalogue des prix de la firme. Ce « nouveau prix-courant général » était, soulignait-on, « aussi complet que possible : renseignements commerciaux multipliés, planches nombreuses intercalées dans le texte, indications les plus variées, rien n'y manquait ». Aux yeux de la direction cette publication resterait un « événement pharmaceutique », et tous les pharmaciens voudraient « le posséder comme ils possédaient tous l'officine ». Ce nouveau catalogue, « quoique avec une utilité différente » se révélerait en effet « indispensable comme cette dernière »¹⁷³⁴.

Il remplissait clairement une fonction commerciale. Il s'agissait de fidéliser les clients en leur communiquant les prix pratiqués par l'entreprise. Les « clients habituels » le recevraient bien sûr avec la « première commande » qu'ils feraient « forte ou faible ». Les autres devraient, « pour l'obtenir », « adresser une commande assortie d'au moins deux cents francs ». « En leur faisant cette obligation » avouait la direction on avait « bien moins en vue cette commande elle-même, que de les voir s'attacher à »¹⁷³⁵ la firme. La préface du catalogue rédigée par Dorvault rappelait non sans fierté « la modération des prix »¹⁷³⁶ de la firme. Ainsi « la pharmacie centrale entendait, d'un côté, développer ses affaires, par une tarification consciencieuse, raisonnée, et, de l'autre, elle tenait à l'honneur de donner à son cachet ou maque commerciale le plus haut degré d'autorité possible »¹⁷³⁷.

La firme ferait des « concessions » « pour les commandes d'une importance exceptionnelle, de vente par colis d'origine ». De fait « le temps et les frais de manutention étant proportionnellement moindres, le gain à prélever devait diminuer ». « Il en serait encore de même pour les marchandises prises par colis entiers hors octroi pour nos clients des départements, et en douane pour nos commettants étrangers ». Il y avait un « si grand nombre de produits dont les prix ne variaient pas ou presque pas, qu'un prix courant général comme » celui de la Pharmacie centrale « devait être considéré comme exact en moyenne ». Quant aux « produits accessoires » ils étaient, « de leur nature, pour un grand nombre du moins fort

¹⁷³³ Circulaire de la PCF annonçant la constitution d'un prix courant général, 25 février 1862.

¹⁷³⁴ *Ibid.*

¹⁷³⁵ *Ibid.*

¹⁷³⁶ DORVAULT (François-Louis-Marie), *Catalogue de la Pharmacie centrale de France*, Paris, PCF, 1862, Préface, p. 11.

¹⁷³⁷ *Ibid.*

mobiles de prix, de forme aussi bien que de nom »¹⁷³⁸. A leur sujet il fallait donc « accorder une certaine élasticité ». « Maison des pharmaciens réunis et par cela maison de confiance » la pharmacie centrale avait pu « se développer jusqu'à présent sans prix courant ». Si l'entreprise publiait un catalogue ce n'était pas par faiblesse ou « pour se mettre à l'abri d'exactions de ceux qui s'adressaient à elle, mais uniquement pour les renseigner très approximativement sur le quantum de leurs commandes et notamment sur les articles accessoires, qu'autrement ils pourraient être embarrassés d'estimer ». Celle-ci cherchait à « faire rentrer dans le domaine de la pharmacie certains produits enlevés par les industries voisines ». « En donnant dans ce prix courant le plus d'indications possibles » la direction de la Pharmacie centrale avait « voulu servir cette cause »¹⁷³⁹.

La Pharmacie centrale posa, en vue du concours de 1863 une question sur la possibilité d'établir un tarif uniforme en matière de médicaments. Le détail des mémoires rendait compte assez fidèlement de la difficulté qu'il y avait à établir des prix uniformes dans ce domaine. D'ailleurs les pharmaciens eux-mêmes ne le souhaitaient pas véritablement. « Si l'uniformité des médicaments était à désirer dans l'intérêt des malades notait Pagani, l'auteur du mémoire n 2,, l'uniformité des prix n'était pas moins à désirer dans l'intérêt de la pharmacie »¹⁷⁴⁰. D'ailleurs le même Pagani rappelait que « tous ceux qui avaient eu à cœur de régénérer la profession s'étaient occupés de tarification et avaient cru trouver dans le tarif le fondement solide de toute réforme utile ». On ne pouvait « trouver cette tendance mauvaise ». « Et pourtant écrivait-il ce serait consacrer la plus criante injustice que d'établir une uniformité des prix des médicaments dans toutes les pharmacies. D'ailleurs un tarif commun obligatoire était contraire à nos mœurs actuelles ; il rappelait trop les jurandes ainsi que leurs privilèges abolis en 89 ; son acceptation constituerait une véritable coalition ; et, par là tomberait sous le coup de l'art 419 du Code Pénal ». Pagani exprimait là une opinion largement répandue à travers le corps pharmaceutique. On reconnaissait cependant aussi que « si la tarification uniforme était inadmissible, il était néanmoins possible de poser certaines règles établissant une certaine uniformité dans la fixation des prix »¹⁷⁴¹.

Certains mémoires présentaient un système particulièrement ingénieux et pratique, à l'image du mémoire 3 d'ailleurs récompensé par le conseil de surveillance. L'auteur avait conçu un tableau présentant les différentes substances vendues en pharmacie. A droite cinq colonnes permettaient de distinguer « les tarifs public, sociétés de secours mutuels, bureaux de bienfaisance, vétérinaires, arts industriels ». L'auteur rappelait d'ailleurs qu'il croyait « l'usage du tarif possible chez tous les pharmaciens », il citait d'ailleurs « des faits pour prouver que les charges des pharmaciens de petites localités n'étaient pas moindres que celles de ceux qui habitaient les grandes villes ». Le mémoire témoignait de l'émulation qui caractérisait la profession en ce milieu du XIXe siècle. L'auteur avait en

¹⁷³⁸ *Ibid*, p. 12.

¹⁷³⁹ *Ibid*.

¹⁷⁴⁰ AG de la PCF, 1863.

¹⁷⁴¹ *Ibid*.

effet pris comme point de départ pour le prix « des fournitures aux sociétés de secours mutuels » le « tarif de Bordeaux (...) mais en le tempérant par celui moins élevé des pharmaciens de Strasbourg pour le même service ». Au terme du mémoire l'auteur marquait cependant son scepticisme quant à l'application d'un tarif « unique, officiel pour toute la France ». Pour les indigents, les pauvres, l'application de ce tarif « serait une injustice ». En d'autres termes on laissait le pharmacien apprécier « la position du client qui s'adressait à lui »¹⁷⁴².

2. Les tarifs ou la nécessaire publication d'un catalogue (1872-1879).

« Malgré tous ses efforts » la Pharmacie centrale n'avait « pu arrêter les progrès du mal qui rongait la pharmacie moderne, la concurrence déloyale que lui faisaient les industriels qui côtoyaient la profession, l'avalissement du prix des médicaments, la multiplication des officines, la modification qu'avait subi l'art de guérir, en simplifiant de plus en plus les formules¹⁷⁴³. » La bataille des prix pesait de plus en plus sur les résultats de l'entreprise. Parmi les autres causes expliquant la baisse des dividendes la direction évoquait les progrès du spécialisme. « Dites-nous » interrogeait la direction s'efforçant de prendre ainsi les sociétaires à témoin « est-ce qu'en 1852 les spécialités étaient aussi répandues qu'aujourd'hui ? Sauf quelques-unes, la Pharmacie était complètement officinale¹⁷⁴⁴. « Que faire alors ? » sinon « laisser passer » la tornade.

La direction était peu encline à éditer un catalogue de prix courant. « Il n'y a pas de médailles sans revers » expliquait-on en 1874. « A peine les prix sont-ils publiés, que la concurrence s'en empare ; faisons-nous un cours, vite on le baisse de quelques centimes, et l'on part de là pour dire que la Pharmacie centrale vend trop cher, etc, etc...¹⁷⁴⁵ ». Le catalogue était en effet utilisé par la concurrence pour estimer les prix qu'elle devait fixer afin de concurrencer l'entreprise. Il est certain qu'indépendamment du catalogue la période des années 1870 marqua une concurrence accrue entre les entreprises du secteur de la droguerie en gros. « Cette manœuvre » était « bien simple », elle paraissait « vulgaire, grossière, cependant elle réussissait souvent »¹⁷⁴⁶. « Nos confrères ne réfléchissent pas assez » notait amèrement un compte rendu de 1874, « qu'un négociant sensé ne vend pas à perte ; que s'il vend un produit au-dessous du prix d'achat ou de revient c'est qu'il promet bien de se retrouver autrement. »

Le catalogue était donc une arme à double tranchant pour l'entreprise lorsqu'elle avait du mal à casser ses prix. La direction prenait ainsi de nombreuses précautions oratoires quant aux « cours » des

¹⁷⁴² *Ibid.*

¹⁷⁴³ AG de la PCF, 1874.

¹⁷⁴⁴ AG de la PCF, 1878.

¹⁷⁴⁵ AG de la PCF, 1874.

¹⁷⁴⁶ *Ibid.*

« bulletins de variation » de la centrale. Ceux-ci devaient « être considérés non comme des cours absolus, mais comme de simples indications, comme des renseignements relatifs instruisant cependant suffisamment sur les fluctuations des cours »¹⁷⁴⁷. En 1876 le compte rendu d'assemblée générale annonçait enfin la préparation d'un « catalogue de prix courant général ». De l'avis du rapporteur « le nouveau catalogue devrait recevoir bon accueil lors de son apparition », d'autant que celui-ci était réclamé « avec ardeur » « depuis longtemps déjà »¹⁷⁴⁸. Utile il l'était pour des pharmaciens qui devaient connaître exactement le catalogue de fournitures de leur maison de commerce ainsi que les prix. Le catalogue était un gage de la volonté de transparence de l'entreprise. Le catalogue « était un document indispensable à tout pharmacien jaloux de se tenir au courant des choses commerciales de sa profession ¹⁷⁴⁹ » soulignait-on lors du lancement du second tirage en 1877.

En 1876 les stocks étaient déjà épuisés depuis « sept ou huit ans »¹⁷⁵⁰. Afin d'amortir le coût de parution et de publication la direction avait décidé d'ajouter des pages d'annonces payantes. « Cette idée avait frappé si juste que déjà un très grand nombre de pages avaient été souscrites. Elles réuniraient » de cette manière « utilité et profit »¹⁷⁵¹. Le catalogue fut publié au début de l'année 1877. Il permit à la firme de « maintenir et même dépasser le chiffre de ses opérations de »¹⁷⁵² 1876. Le catalogue apparaissait ainsi de plus en plus comme une arme commerciale de poids pour les firmes. Le succès de ce catalogue fut confirmé par le lancement d'un second tirage en 1878 « le premier tirage (...) étant épuisé »¹⁷⁵³. La firme insistait à la fois sur l'utilité de ce catalogue et sur sa dimension morale. Les confrères se devaient de l'acheter. « Aucun » pharmacien ne devait « reculer devant la simple obligation que » la firme lui imposait « en compensation des sacrifices de temps et d'argent qu'elle avait fait pour son exécution ». « L'obligation » que l'on évoquait consistait « à faire une commande assortie d'au moins 3 à 400 francs (même en deux fois) ou être client habituel et avoir pris au moins dans les douze mois précédents 7 à 800 francs de fournitures ».

« La question du commerce des spécialités » fut à « l'ordre du jour dans presque toutes les séances » de l'assemblée générale de 1878. De fait « une révolution » commerciale était en train de s'opérer « dans les habitudes commerciales de ces produits ». Certains de ces produits étaient « vendus directement au pharmacien, qui bénéficiait de l'escompte, les autres lui étaient livrés par des commissionnaires qui sacrifiaient moitié ou plus de cet escompte¹⁷⁵⁴ ». C'était donc une véritable guerre commerciale à laquelle se livraient les fabricants de spécialités. La conquête de la clientèle devait passer par une

¹⁷⁴⁷ *Ibid.*

¹⁷⁴⁸ AG de la PCF, 1876.

¹⁷⁴⁹ AG de la PCF, 1878.

¹⁷⁵⁰ AG de la PCF, 1876.

¹⁷⁵¹ *Ibid.*

¹⁷⁵² AG de la PCF, 1877.

¹⁷⁵³ AG de la PCF, 1878.

¹⁷⁵⁴ *Ibid.*

politique commerciale agressive qui reposait essentiellement sur ces pratiques d'escompte et de surescompte, de surenchérissement du rabais ou de remise par rapport au concurrent. « Ces deux faits, très généralisés, avaient abaissé considérablement en droguerie le mouvement de ces produits » soulignait l'auteur. Autrement dit c'était tout le secteur des spécialités de l'entreprise qui était atteint par cette guerre des tarifs.

Ce constat poussa la direction à réagir. « Il y aurait peut-être lieu de provoquer des sur-escomptes afin de ne pas laisser se déplacer une partie des affaires habituelles de la droguerie. » On était bien loin des principes moraux de 1852/1853 lorsque l'on affirmait haut et fort le refus de la concurrence déloyale et la nécessité de maintenir des prix élevés pour montrer la qualité des produits. Peu importait le prix pourvu que l'on eût le cachet. Les années 1870 marquèrent à cet égard une rupture avec l'idéal défendu par la Pharmacie centrale de France. Les rabais et les remises que l'on condamnait vertement vingt ans plus tôt étaient de l'ordre de la nécessité si l'on ne voulait pas sombrer économiquement. Dans cette optique on soulignait la force du réseau commercial de l'entreprise. « Avec ses voyageurs, ses succursales, ses factoreries, sa situation financière de premier ordre » la Pharmacie centrale offrait « des avantages qu'on pouvait faire valoir en toute assurance¹⁷⁵⁵ ». On ne saurait mieux signifier que c'était la fin d'une époque, le temps n'était plus aux attermolements, il fallait se battre. « Le mot d'escompte m'amène à dire un mot du malheureux et indispensable 8% sur les spécialités » pouvait-on lire dans le compte rendu de 1880. Ce malheur apparaissait à bien des égards comme une « nécessité » face aux contraintes imposées par le marché. La firme entendait par ailleurs « limiter ce sacrifice aux véritables spécialités des autres, (...) et en exclure les imitations qui donnaient une marge considérables aux pharmaciens ainsi que les produits spécialisés » de la firme¹⁷⁵⁶.

Entre 1852 et 1879 la firme avait clairement évolué, sinon dans les discours, du moins dans les pratiques. L'émergence de la PCF témoignait à elle seule des mutations en cours dans la profession en ce milieu du XIXe siècle. Le décret du 3 mai 1850 modifiait singulièrement le marché du médicament, confirmant par-là les tendances libérales du gouvernement. Les remèdes reconnus nouveaux et utiles seraient désormais de vente libre¹⁷⁵⁷ en officine. Le marché du médicament s'ouvrait ainsi totalement aux fabricants de tout poil. A n'en pas douter une telle mesure ne pouvait qu'inciter les pharmaciens les plus audacieux à se lancer dans l'industrialisation. La Pharmacie centrale était au moins autant la fille de la coopération et du corporatisme que de l'immense espace commercial qui s'ouvrait à elle avec le décret de 1850. Tout laboratoire qui disposait d'un matériel un tant soit peu conséquent pouvait en effet se lancer dans la fabrication, la commercialisation et la vente de tous les produits. Les principes coopératifs défendus par la centrale apparaissent ainsi sous un autre angle. Le pharmacien coopérateur

¹⁷⁵⁵ *Ibid.*

¹⁷⁵⁶ AG de la PCF, 1880.

¹⁷⁵⁷ CHAUVEAU (Sophie), « Le statut... » in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne), *Histoire et ...*, op.cit., p. 96.

pouvait en effet trouver un double intérêt dans son adhésion à la centrale. Spécialiste celle-ci pouvait lui assurer un débouché plus large pour ses produits par la force de son réseau de succursales. Actionnaire il bénéficiait ainsi des retombées financières de cette diffusion ainsi que de celles des autres. On comprend ainsi mieux la rhétorique déployée par la centrale qui cherchait à mettre en avant à la fois l'industrialisation et la défense de la pharmacie de laboratoire. Ces hommes étaient aussi des industriels, des spécialistes qui avaient conçu un produit. A leurs yeux il n'y avait donc pas incompatibilité entre le laboratoire officinal et l'émergence d'un groupe du type PCF. L'industrialisation à grande échelle passait par la mise en place d'un système coopératif lequel découlait des impératifs de la loi de ventôse. En ce sens on pouvait parler d'un véritable capitalisme corporatiste. Les liens entre certains pharmaciens d'officine eux-mêmes industriels et les premières grandes sociétés pharmaceutiques sont ainsi très étroits. Cette « collusion » était en partie le produit de la législation impériale qui, en conférant le monopole de la préparation et de la vente de médicaments aux pharmaciens, avait cherché à garantir la santé publique. Ces évolutions allaient entraîner une mutation progressive du métier de pharmacien. Insensiblement le déplacement du laboratoire de l'officine à la grande entreprise allait s'effectuer. La législation sur les marques de fabrique témoignait de cette lente mutation. Les groupes les plus puissants, les plus concentrés, disposant d'une assise financière considérable étaient les mieux à même pour dominer le marché. En encourageant les pharmaciens à commercialiser des produits comme les hygiéniques la PCF témoignait des mutations en cours sur le marché. Si le pharmacien d'officine voulait survivre il devait aussi accepter de moins préparer et de se tourner beaucoup plus vers ce qui constituait désormais son cœur de métier : le comptoir. Parallèlement la coopérative accentuait sa politique de communication, de marketing en se tournant vers la réclame trahissant ainsi les principes qui étaient les siens en 1852.

PARTIE III. LA PHARMACIE CENTRALE ET LA DEFENSE DES INTERETS PROFESSIONNELS DU PHARMACIEN D'OFFICINE.

La création de la Pharmacie centrale de France répondait à une menace qui pesait sur la profession. Le pharmacien était concurrencé sur le commerce de détail par de nombreux illégaux (herboristes, épiciers etc...). Il se trouvait dessaisi de ce qui constituait son cœur de métier, à savoir la préparation du médicament, par de nombreux grossistes. La « crise de la pharmacie » évoquée dans les nombreuses revues de pharmacie en ce milieu du XIXe témoignait des mutations qu'affrontait la profession et, disons-le, le métier. Imperceptiblement, la pharmacie officinale glissait de la préparation vers une activité purement commerciale : la vente des médicaments. De nombreux pharmaciens avaient le sentiment de perdre une partie de leur identité professionnelle. Parallèlement les pratiques commerciales évoluaient. L'émergence de la réclame et la croissance des spécialités semblaient marquer l'entrée de la pharmacie dans une nouvelle ère. Face à ces mutations l'attitude des pharmaciens était loin d'être homogène. Si certains condamnaient le spécialisme d'autres y voyaient l'avenir, et pour cause, si celle-ci rencontrait le succès auprès des consommateurs, son fabricant était sûr de voir son affaire prospérer. La publicité, décriée par une partie de la profession, paraissait être pour certains un mal nécessaire. A travers la PCF Dorvault chercha à concilier industrialisation et défense de la pharmacie de laboratoire, il opta ainsi pour une voie médiane qui devait permettre de rassembler l'ensemble de la profession. Devenir sociétaire de la PCF c'était donc adhérer à un projet moral et industriel, c'était faire un acte de foi et croire qu'il était possible d'être à la fois un commerçant et un scientifique. Aux yeux de Dorvault tout n'était pas à rejeter dans l'industrie et le commerce. S'il fallait bannir la réclame et le commerce des spécialités il fallait aussi être capable de répondre à une demande croissante des consommateurs en matière de médicaments. A cet égard le laboratoire de la pharmacie officinale était insuffisant, seule une entreprise comme la PCF pouvait suppléer à ce manque.

CHAPITRE VI : UNE ENTREPRISE COMMERCIALE POUR GOUVERNER LA PROFESSION ?

Par ses assemblées communes, par son journal la firme tenta d'établir des liens avec les pharmaciens de manière à construire une coopérative totale. Ce n'était que par ces moyens que l'on pouvait espérer faire jaillir un sentiment corporatiste. « La prise de conscience d'une commune appartenance par la mise en place de structures institutionnelles » rappelle Ronald Hubscher¹⁷⁵⁸ est un élément central dans le processus d'agrégation des individus. Le rêve de Dorvault était de faire de la PCF le noyau de l'Association générale des pharmaciens de France. Nous essaierons ici d'en retracer la genèse et de saisir l'apport de la coopérative. De nombreux historiens comme Jacques Léonard, Olivier Faure et Ronald Hubscher, ont montré respectivement le dynamisme des syndicats de médecins, pharmaciens et vétérinaires à la fin du XIXe siècle. Il s'agit ici de porter notre regard en amont de ces années décisives que furent les années 1880 pour le syndicalisme de la profession pharmaceutique. Dorvault, dès la fondation de la centrale, ne cacha pas son but de faire de la coopérative un organe d'union professionnelle. Ceci pouvait-il être conciliable avec les impératifs industriels et commerciaux de la firme ? En effet cette union des pharmaciens n'alla pas sans conflits et dissensions. La profession s'affronta violemment sur la question de la liberté en pharmacie, débat auquel participa la PCF par l'intermédiaire de son gérant mais également de ses sociétaires que l'on retrouvait dans les deux camps. Quelle était la réalité de cette scission « entre pharmaciens spécialistes et pharmaciens ordinaires »¹⁷⁵⁹ ? La PCF parvint-elle à maintenir cette voie médiane qu'elle souhaitait pour la profession ?

A. Une volonté d'encadrer la pharmacie professionnelle.

Pour rendre la coopération professionnelle possible il fallait d'abord rassembler. Les assemblées générales de la PCF étaient un prélude à cette volonté de réunir annuellement les sociétaires autour de la vie commerciale de l'entreprise. Elles étaient cependant insuffisantes puisqu'elles étaient réservées aux seuls coopérateurs. Si Dorvault voulait, à terme, faire de tous les pharmaciens français des membres de la PCF il devait trouver le moyen de toucher ces diplômés qui restaient en périphérie de l'association. Car la PCF ne se préoccupait pas seulement des intérêts de ses actionnaires, elle s'intéressait à la profession dans son ensemble. L'assemblée des intérêts professionnels chercha, comme nous le verrons, à remplir cette mission. Elle fut essentielle dans le développement des congrès pharmaceutiques nationaux qui se développèrent à la fin des années 1850 et auxquels de nombreux membres de la PCF

¹⁷⁵⁸ HUBSCHER (Ronald), *Les maîtres des bêtes, les vétérinaires dans la société française (XVIII-XXe siècle)*, Paris, Odile Jacob, 1999, p 131.

¹⁷⁵⁹ FAURE (Olivier), « Les officines ... », *art. cit.*, p. 681.

prire part. Enfin Dorvault créa un journal destiné à sensibiliser les pharmaciens aux intérêts commerciaux, professionnels et scientifiques de la PCF qui se voulaient ceux de la profession.

1. La séance des intérêts professionnels.

Dorvault avait décidé d'instituer après « une première séance » sur « les affaires purement matérielles » une seconde séance sur toutes les questions se « rattachant de près ou de loin aux intérêts de la profession ». A n'en pas douter, il y aurait « dans cette institution un rôle d'avenir extrêmement puissant¹⁷⁶⁰ ». Chose importante, « tout pharmacien pourrait » y « prendre part ». La direction voulait « prouver que » l' « association » « était bien fondée en vue de la profession entière et non au profit d'un petit nombre (...)»¹⁷⁶¹. Ces assemblées devaient être un moment d'unanimité, on devait « sévèrement éviter de faire intervenir dans » ces « débats ces questions sur lesquelles » l'on n'était « pas d'accord », ces questions « qui divisaient et seraient une cause de débats irritants ». Il y avait du reste « assez d'autres questions sur lesquelles, à part les moyens d'exécution », l'on s'entendait « parfaitement »¹⁷⁶². Les réunions d'intérêts professionnels étaient d'emblée conçues comme des grandes messes visant à célébrer l'unité de la profession. Il en allait de ce projet global dont rêvait Dorvault pour son entreprise, celle d'une union à la fois commerciale et professionnelle.

Très rapidement cette idée d'instaurer des assemblées professionnelles fut associée à la nécessité de réfléchir à la mise en place d' « institutions scientifiques, morales et de prévoyance »¹⁷⁶³. « Par institutions scientifiques, nous entendons la mise au concours de ces questions appartenant aux sciences afférentes à la pharmacie, avec des conclusions tendant essentiellement à la pratique. Exemple : faire l'étude théorique des modifications chimiques et physiques des corps sous l'influence de la pulvérisation au point de vue de la préparation des poudres pharmaceutiques et de leur emploi en médecine, ou encore établir la géographie des plantes médicinales qui croissent spontanément en France, au point de vue de l'approvisionnement de la Pharmacie centrale. Par intérêts moraux, nous entendons les questions de pharmacie professionnelle ou de déontologie pharmaceutique, c'est-à-dire encore questions de droits et de devoirs, de conflits entre les pharmaciens et leurs élèves, les médecins ou le public ». Ces réunions professionnelles donnaient lieu à des concours portant sur des questions variées dans lesquels s'affrontaient les compétiteurs. L'assemblée des intérêts professionnels était de la plus haute importance puisqu'elle se présentait comme le volet moral de l'entreprise. Ce type de « joute intellectuelle » rappelait les principes de fonctionnement des sociétés savantes du XIXe siècle¹⁷⁶⁴.

¹⁷⁶⁰ AG de la PCF, 1856.

¹⁷⁶¹ AG de la PCF, 1853.

¹⁷⁶² *Ibid.*

¹⁷⁶³ *Ibid.*

¹⁷⁶⁴ Voir les travaux de CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France aux XIXe et XXe siècles*, Paris, CTHS, 1998.

« En voyant ces confrères qui, chaque année, viennent de tous les points de France, bien moins pour connaître et débattre leurs intérêts matériels que pour se voir, se connaître, discuter les intérêts moraux de la profession, propager à leur retour les idées confraternelles dans leurs localités, certes je suis autorisé à dire que notre société n'est point une société comme une autre. Quelle est, en effet, la profession libérale, commerciale ou industrielle qui possède une semblable organisation, qui réponde à un pareil ensemble de besoins ? Avant la création de la Pharmacie centrale, les pharmaciens n'avaient que des rapports isolés ; la province n'avait aucun lien avec Paris, et même à ce moment-là : non seulement l'esprit de corps ne progressait pas, mais encore, par suite du désarroi de la profession, on peut dire qu'il était sur le point de disparaître complètement. Notre entreprise a ranimé les esprits, semé l'émulation, et si la pharmacie est loin encore de la position qu'elle est en droit de posséder, on doit, sous peine d'injustice, reconnaître qu'il y a un commencement d'amélioration qu'il dépend beaucoup de nous d'accroître en serrant nos rangs et nous habituant de plus en plus à ne compter avant tout que sur nous-mêmes. C'est grâce à la Pharmacie centrale, à l'esprit d'association qu'elle a semé, qu'un grand nombre de sociétés départementales se sont créées et que les jalons de cette confédération pharmaceutique qui, malgré, ses intermittences progresse néanmoins, sont aujourd'hui posés »¹⁷⁶⁵. Par ces deux séances qu'étaient l'assemblée générale annuelle des actionnaires et celle des intérêts professionnels, la Pharmacie centrale constituait donc un exemple unique d'entreprise qui cherchait à rassembler une profession autour de ses intérêts moraux, professionnels et commerciaux. Les réunions devaient, dans l'esprit du directeur, poser les bases d'un syndicat pharmaceutique. La coopérative se situait ainsi à l'interface du commerce et du social.

Durant l'année 1862 la firme dut opérer quelques changements dans ses statuts afin de se mettre en conformité avec la loi sur les sociétés en commandite. « Dans l'assemblée professionnelle, tous les pharmaciens, actionnaires de la Pharmacie centrale ou non » avaient « le droit de prendre la parole et de faire des propositions ; (...) mais la loi sur les sociétés en commandite ne donnait qu'aux seuls actionnaires le droit de voter des fonds pour des dépenses qui, bien que se rattachant à la pharmacie en général, n'avaient pas directement trait à l'intérêt spécial de la Pharmacie centrale ». Jusqu'alors le « conseil de surveillance avait laissé à cette deuxième assemblée toute latitude pour s'occuper spécialement de questions professionnelles, et il avait donné son assentiment aux sommes votées par elle pour prix, récompenses et médailles. C'était une irrégularité. Pour la faire cesser » la direction demandait « l'autorisation, d'affecter chaque année, avec l'assentiment du conseil, la somme qui serait jugée utile, et qui serait destinée à des prix, des souscriptions, des secours ; les dépenses nécessitées par nos intérêts professionnels, seraient alors effectuées d'une manière régulière (...)»¹⁷⁶⁶. Les assemblées professionnelles furent interrompues en 1869-1871. « En effet, durant nos désastres et immédiatement à

¹⁷⁶⁵ AG de la PCF, 1864.

¹⁷⁶⁶ AG de la PCF, 1862

la suite, toute idée de travail était anéantie »¹⁷⁶⁷. Elles furent rétablies en 1872, « afin de réveiller le sentiment professionnel parmi nos jeunes confrères et d'arriver ainsi au relèvement si désirable à tous égards de la pharmacie »¹⁷⁶⁸. Elles étaient donc un élément indispensable aux yeux de Dorvault.

Tableau 35. Sujets abordés lors de la séance des assemblées professionnelles de la Pharmacie centrale.

année	Sujet
1852	Néant
1853	Néant
1854	1.La publication d'un journal. 2.La création d'une caisse d'assurance pharmaceutique. 3.L'organisation d'un service d'aides temporaires.
1855	Création d'une caisse d'assurance pharmaceutique.
1856	De la fourniture des médicaments aux indigents et aux sociétés de secours mutuels.
1857	Organisation d'une caisse de retraite pharmaceutique.
1858	Géographie pharmaceutique de la France.
1859	Société générale des pharmaciens de France.
1860	Questions sur la géographie pharmaceutique de la France
1861	De la conservation des médicaments simples et composés au point de vue de la pharmacie pratique en général et à celui de la pharmacie centrale en particulier.
1862	De la Pharmacie Centrale de France comme institution professionnelle et d'intérêt public.
1863	Tarif général des médicaments.
1864	Projet d'assurance mutuelle entre pharmaciens pour la valeur des officines.
1865	De la Pharmacie au point de vue déontologique ou étude générale des droits et des devoirs du Pharmacien dans la société, suivi d'un projet de loi sur l'exercice de la Pharmacie.
1866	Des moyens d'éviter les erreurs en Pharmacie.
1867	Déterminez les caractères distinctifs des huiles de foie de poisson, et en particulier de l'huile de foie de morue.
1868	Prix Brassac l'étude du principe coopératif des sociétés, et ceux qui présenteraient sur le Codex et sur l'Officine des observations critiques et complémentaires que la publication de ces deux ouvrages pourrait rendre intéressante
1869	Des élèves en pharmacie.
1870	Guerre.
1871	Guerre.

¹⁷⁶⁷ AG de la PCF, 1872.

¹⁷⁶⁸ *Ibid.*

1872	Mémoire sur l'utilisation de l'alcool
	Questions professionnelles (chambres syndicales etc..)
	Traité complet des plantes médicinales
	Position actuelle de la Pharmacie en France
1873	L'assurance contre les accidents, suite d'erreurs en pharmacie
	Elèves en pharmacie
	Volontariat militaire
1874 Brassac	Les eaux dans l'arrondissement de saint dié
	Travail sur les sels
	Etude des eaux minérales naturelles
	Manuel pour les stagiaires en pharmacie
	Mémoire sur la culture en grand du pavot et du ricin par un établissement pharmaceutique
	La Pharmacie à la maison
	Mémoire sur la décadence de la pharmacie.
1875	De l'usine de saint-denis et de ses diverses applications.
1876	Pharmacie et doctorat en pharmacie
	Action de l'iode sur le sang.
	Analyse volumétrique par les liqueurs décimes. Essais des sels de mercure etc...
	Trois sujets : chocolat, convalescence, des éclaircis pharmaceutiques
1877	Le rôle rétrospectif, actuel et futur de la pharmacie dans la société.

Les thèmes étaient fixés l'année précédente, parfois deux ans auparavant, afin de laisser le temps aux pharmaciens qui le désiraient d'étudier sérieusement la question. Les questions étaient de diverses natures. Nous pouvons cependant distinguer plusieurs ensembles. Tout d'abord on peut aisément repérer les questions d'intérêt professionnel qui portaient sur l'organisation du groupe, sa structuration (caisse de retraite, assurance sur la valeur des officines...). Dans un second ensemble nous pouvons regrouper les questions professionnelles à tonalité plus commerciale (tarif général des médicaments, sociétés de secours mutuels). Dans un troisième groupe figurent les questions d'intérêt scientifique qui, on le voit, augmentèrent au fil du temps, particulièrement après la mise en place du prix Brassac. Et pour cause, « la pharmacie, au point de vue scientifique, était en pleine décroissance »¹⁷⁶⁹. Selon Gravelle il n'était « pas difficile de reconnaître que le niveau du savoir s'était considérablement abaissé »¹⁷⁷⁰. Enfin dans une dernière catégorie nous pouvons placer les questions relevant directement de la Pharmacie centrale. A travers ces questions mises au concours la Pharmacie centrale poursuivait un objectif

¹⁷⁶⁹ *Ibid.*
¹⁷⁷⁰ *Ibid.*

essentiel. Il fallait accompagner les mutations de la profession sur tous les plans : social, professionnel, commercial... Parallèlement elle cherchait à réformer la loi de Germinal afin de mieux défendre la profession.

Tableau 36. Nombre de participants aux séances de l'assemblée professionnelle.

Année	Nombre de mémoires
1855	Néant
1856	7
1857	7
1858	4
1859	3
1860	4
1861	1
1862	11
1863	4
1864	8
1865	10
1866	14
1867	5
1868	7
1869	6
1870	Guerre
1871	Guerre
1872	4
1873	0
1874	7
1875	5
1876	3
1877	8

Le rapporteur en charge de la séance présentait les différents mémoires envoyés à cette occasion par des pharmaciens ayant concouru sur la question posée par le conseil de surveillance de l'entreprise. Le rapporteur était un membre du conseil de surveillance de l'entreprise. Se succédèrent ainsi, sur cet exercice particulier qui nécessitait un travail de lecture considérable, Gravelle (1865, 1869), Lefranc (1866, 1873), Naudinat (1873), Blanquinque, Rabotin (1876) Genevoix (1877). Les meilleurs mémoires

recevaient des récompenses. On pouvait distinguer plusieurs niveaux qui allaient du simple remerciement à un prix en argent en passant par une mention honorable et des médailles d'encouragement. Le seuil de participation était très variable. Certains affectionnaient particulièrement les concours s'y présentant à plusieurs reprises. Ce fut le cas de Lahache, pharmacien à Bruyères dans les Vosges (1857-1858-1861-1863-1868), Hariot de Méry sur Seine (1858, 1860), Favrot (1857-1862), Chauvel de Quintin (1862-1864), Lefranc (1864-1865), Blesseau de Montbard (1866-1867). Il est à noter que la Pharmacie centrale était conçue comme le pôle de référence. Les concours invitaient, au moins à leur début, à se questionner sur les aspects commerciaux, scientifiques, moraux de la profession du point de vue de la Pharmacie centrale. Elle était en effet « le point d'appui le plus solide de la Pharmacie professionnelle »¹⁷⁷¹. La plupart des questions qui étaient posées intéressaient indirectement la Pharmacie centrale de France. Il ne s'agissait pas simplement de favoriser l'émulation du corps pharmaceutique, il s'agissait aussi de pousser les pharmaciens à réfléchir sur les liens qui existaient entre la PCF et la pharmacie. De ce point de vue la plupart des mémoires participaient indirectement d'une construction d'une identité professionnelle autour de la Pharmacie centrale. Les mémoires permettaient de donner l'image d'une entreprise au service de la profession. Le plus symptomatique de ces concours fut sans doute celui de 1877 sur la définition d'une déontologie pharmaceutique. « Pour marquer sa place en ce monde, il faut connaître sa valeur » rappela-t-on en 1878. « Chaque profession a son utilité. (...) C'est sur vous (pharmaciens) que repose de tout son poids l'effrayante responsabilité de la vie humaine : entre le médecin et le malade, il y a le pharmacien. La valeur du pharmacien étant bien reconnue, comment remplir cette mission sacrée qui nous est dévolue ? N'est-ce pas en nous inspirant tous du même sentiment et en marchant sous la même bannière où seront inscrits les droits et les devoirs de la profession ?¹⁷⁷² »

Pour l'un des participants « le devoir du pharmacien à l'égard de la société était le savoir et la probité ». La « probité » du pharmacien devait « être absolue, et revêtir le charme de la plus exquise délicatesse. La probité était ou n'était pas. On ne la codifiait, ni on ne l'enseignait. » Qu'était-ce que la probité sinon celle du commerçant qui se devait de respecter ses malades qui étaient avant tout des clients ? La déontologie qui transparaissait dans ces mémoires était celle d'une profession en mutation qui glissait lentement vers le commerce tout en cherchant à défendre son identité scientifique. Le pharmacien devait « se tenir toujours à la hauteur de la science ; car les erreurs qu'il peut commettre sont irréparables et punies sévèrement »¹⁷⁷³, il se « devait à lui-même et à sa profession de conserver à l'officine et au dehors une tenue, un maintien correct. Il devait être réfléchi, sérieux, ne pas prêter à la critique par sa conduite vis-à-vis de la clientèle ; il devait être doux, poli, point familier, digne, plein de mansuétude pour la naïveté et l'ignorance humaines ; il devait surtout être bon, dévoué, charitable pour les pauvres ». Enfin

¹⁷⁷¹ AG de la PCF, 1864.

¹⁷⁷² AG de la PCF, 1878.

¹⁷⁷³ AG de la PCF, 1877.

« le pharmacien devait être sincère¹⁷⁷⁴ ». « Instruction et unité » étaient les deux pierres d'angle de la régénération de la profession pharmaceutique pour Genevoix. A n'en pas douter le savoir était une chose nécessaire pour ne pas dire fondamentale. C'est par le savoir que le pharmacien pouvait consolider son monopole sur la vente des médicaments au détail et conforter ainsi sa position d'intermédiaire du médicament. Paradoxalement donc le discours scientifique confortait l'identité commerçante du pharmacien, mais un commerçant désintéressé, rigoureux, capable d'altruisme comme ces candidats qui, par leurs mémoires, oeuvraient pour la profession. Les mémoires contribuaient à maintenir cette identité scientifique si compromise par le mouvement d'industrialisation que connaissait la profession.

L'ordre n'était capable qu'autant qu'il était bien formé. C'était cette plus grande capacité qui effaçait les souillures, qui excluait l'erreur. A l'image du pharmacien véritable l'on opposait celle du faux pharmacien qui méconnaissait son métier. « A l'instruction, à l'union doivent tendre tous les efforts des amis de la pharmacie » rappelait Genevoix. Elever le niveau de recrutement de façon à limiter l'accès au corps, sélectionner donc de façon sévère et repousser hors du champ professionnel les moutons noirs. Cette plus grande sélection devait s'accompagner d'une plus grande unité. On retrouvait là une double logique de fermeture du corps par la sélection drastique de ses futurs candidats et d'ordre par la volonté d'effacer toute trace de dissension. Cette réforme de l'instruction c'était à l'état de l'accomplir dans le sens voulu par le corps. « Les législateurs, l'Etat n'ont pas d'autre but, qu'une instruction solide des pharmaciens, car ce n'est pas pour abolir le diplôme qu'ils dépensent 3 millions pour construire une école »¹⁷⁷⁵. Il en allait de l'intérêt de l'Etat d'accentuer cette sélection.

La société avait également des devoirs envers le pharmacien, notamment de lui assurer « le monopole exclusif de la vente de tous les médicaments ». Parallèlement « la société devait se protéger contre la publicité mensongère, qui devait être réprimée par tous les moyens de rigueur, quand elle faisait la consultation ; elle devait être tolérée, encouragée quand elle parlait d'un fait vrai, la perfection, la pureté d'un produit. » En ces années 1870 la virulence du discours contre la publicité s'était atténuée. C'est qu'il fallait faire contre mauvaise fortune bon cœur. La Pharmacie centrale s'était mise à la page et usait de la réclame. La distinction n'avait donc pour unique objectif que de légitimer les stratégies publicitaires de la Pharmacie centrale en mettant l'accent sur leur dimension morale. La réclame de la Pharmacie centrale était « vérité », « qualité », « perfection », « pureté ». Par ces concours et ces mémoires l'entreprise cherchait clairement à accompagner le mouvement de transformation à l'œuvre dans la profession. L'interruption des concours durant les années 1870-71 n'avait que trop duré aux yeux de la direction et il était à cet égard significatif que celle-ci décidât de les rétablir le plus rapidement possible. « Nos malheurs s'éloignent et il est de notre devoir de dire que la Pharmacie centrale ne doit

¹⁷⁷⁴ *Ibid.*
¹⁷⁷⁵ *Ibid.*

pas rester en arrière¹⁷⁷⁶ ». Dans l'ordre du commerce comme dans l'ordre de la pensée, le dynamisme était à l'œuvre. L'immobilisme était synonyme de dépérissement.

En 1872 alors que les concours étaient arrêtés depuis deux ans déjà on rappela les objectifs qui avaient présidé à la création de ces concours. « Tout a subi des transformations sous le souffle des idées modernes » notait-on alors, « la pharmacie, sous peine de déchéance, ne pouvait rester en arrière. Le but que s'était proposé notre honorable directeur en créant cette belle institution était d'aider, de stimuler le mouvement en avant¹⁷⁷⁷ ». On ne saurait mieux dire que la Pharmacie centrale devait accompagner le mouvement de modernisation que connaissait la profession. Les assemblées professionnelles apparaissaient à bien des égards comme des vitrines dans lesquelles l'entreprise tentait de présenter une image moderne d'elle-même mais également de la profession. Les « concours annuels plus exclusivement d'intérêts professionnels, et pour lesquels la Pharmacie centrale a distribué déjà de 12 000 à 15000 francs » venaient ainsi « compléter l'auréole d'utilité publique et professionnelle qu'assurément elle a bien méritée »¹⁷⁷⁸. Les orientations témoignaient de la volonté de la direction d'associer en permanence intérêt général/ intérêt professionnel/ et intérêt de l'entreprise. La Pharmacie centrale offrait un cas unique d'entreprise située à l'interface de ces trois domaines.

A la fin des années 1870 les concours n'attiraient plus comme nous le verrons autant de candidats qu'auparavant. Les rapporteurs s'efforcèrent de rappeler alors à ceux qui pouvaient en douter que ces thèmes soumis au corps professionnel étaient des questions « d'intérêt général »¹⁷⁷⁹. « Pour marquer sa place en ce monde, rappelait en effet le rapporteur, il fallait connaître sa valeur. Chaque profession avait son utilité. Celui-ci devait nourrir son semblable, celui-là lui donner les conseils dont il avait besoin pour combattre les maux qui venaient l'atteindre, cet autre, enfin, lui préparer les moyens destinés à le conserver en vie »¹⁷⁸⁰. Les concours avaient une importance fondamentale aux yeux de la direction. Au même titre que l'hôtel de la rue de Jouy, que l'usine de Saint-Denis ils étaient des marqueurs de l'identité sociale du pharmacien, ils l'inscrivaient dans la coopérative mais également dans l'espace public, ils contribuaient à élaborer son identité professionnelle et scientifique.

La surveillance comme la responsabilité du pharmacien s'étendait « plus loin » que la préparation des médicaments rappelait-on en 1866 dans le cadre du concours sur le moyen d'éviter les erreurs en pharmacie¹⁷⁸¹. C'était signifier à ceux qui en doutaient encore que ce qui avait constitué pendant longtemps le pôle de référence de la profession n'était qu'une des facettes du métier. Au-delà de la

¹⁷⁷⁶ AG de la PCF, 1872.

¹⁷⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁷⁸ AG de la PCF, 1877.

¹⁷⁷⁹ AG de la PCF, 1878.

¹⁷⁸⁰ *Ibid.*

¹⁷⁸¹ AG de la PCF, 1866.

préparation il y avait la vente des médicaments. Le pharmacien modèle se souciait certes de la préparation qui commençait à lui échapper mais aussi et surtout de l'aspect commercial et en particulier de la vente des produits estampillés PCF. Celle-ci était présentée comme une entreprise modèle. On rappelait d'ailleurs « les grands services » qu'elle rendait à la « société », en contrepartie de quoi rejaillissaient sur la profession « l'estime et la considération générale »¹⁷⁸². Là encore cela revenait à proposer implicitement la grande industrie comme modèle de fonctionnement pour l'officine. Ces concours contribuaient d'ailleurs à poser l'entreprise comme instance d'évaluation. A travers la mécanique de la récompense on distinguait le meilleur des mémoires ce qui renforçait du même coup l'autorité à la fois morale, professionnelle et scientifique de la PCF auprès de la profession. En 1876 la Pharmacie centrale sembla vouloir parachever ce lien privilégié entre la coopérative et les intérêts du groupe en proposant au concours le « rôle de la pharmacie dans la société »¹⁷⁸³. Il s'agissait, selon le rapporteur, de prouver ainsi « la sollicitude de la Pharmacie centrale à faire honorer la pharmacie »¹⁷⁸⁴. L'entreprise cherchait à incarner la profession. Certaines questions témoignaient de la volonté de l'entreprise de répondre à des questions qui préoccupaient les pharmaciens dans leur quotidien. Ceci pouvait rappeler les buts que s'était fixé Dorvault en élaborant l'officine. Si la Pharmacie centrale de France voulait incarner la profession elle se devait d'être indispensable à la fois sur un plan matériel mais aussi professionnel (ce que Dorvault appelait la partie morale).

On attendait des mémoires qu'ils proposent de véritables solutions à des problèmes donnés. De ce point de vue les rapporteurs insistaient avant tout sur la dimension pratique. A travers les assemblées d'intérêts professionnels de la Pharmacie centrale s'élaborait une théologie de l'action. En cela les assemblées étaient fidèles en esprit à la devise qui avait fondé la Pharmacie centrale de France, aide-toi le ciel t'aidera. Il ne s'agissait pas d'attendre que les réponses tombassent du ciel et de se contenter de formuler de vagues réflexions sur un sujet donné à l'image de la caisse de retraite. « Il ne s'agissait pas seulement de formuler des vœux en termes généraux, vagues ; mais d'un travail sérieux, discutant bien toute chose, comprenant en un mot l'ensemble et les détails de l'institution qu'on se proposait de fonder »¹⁷⁸⁵. De même pour l'usine de Saint Denis il n'était pas question « de faire un travail banal, de jeter les idées vagues »¹⁷⁸⁶, il fallait « énumérer, préciser les choses, faire les statistiques, établir des probabilités »¹⁷⁸⁷. Les récompenses témoignaient de cette volonté de féliciter des travaux utilisables par le plus petit pharmacien d'officine. Ce fut le cas d'un mémoire sur « les causes d'erreur en pharmacie » présenté en 1874 et récompensé pour son aspect « sérieux et réellement pratique »¹⁷⁸⁸. Il indiquait « un praticien véritablement consommé ». Il pouvait être un « très bon manuel à mettre entre les mains de

¹⁷⁸² *Ibid.*

¹⁷⁸³ AG de la PCF, 1876.

¹⁷⁸⁴ *Ibid.*

¹⁷⁸⁵ AG de la PCF, 1854.

¹⁷⁸⁶ AG de la PCF, 1872.

¹⁷⁸⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸⁸ AG de la PCF, 1874.

l'élève qui débutait en pharmacie », on pouvait le mettre « en parallèle avec les livres des Carbonnel, des Cap et autres » qu'il complétait « même d'une façon heureuse ». En 1874 l'entreprise décida de publier un autre mémoire d'un pharmacien de Villers-Bocage, Duvieu, portant sur « la pharmacie à la maison ». L'auteur y avait rassemblé tout ce qui concernait « l'administration des médicaments aux malades », indiquant également « la manière de préparer les tisanes, les cataplasmes, d'appliquer les sangsues, d'administrer les bains ». « Véritable manuel de la garde-malade » aux dires des membres du conseil, « ce recueil pouvait rendre de réels services dans les familles¹⁷⁸⁹ ». Le recueil serait « distribué gratuitement par la Pharmacie centrale à ses clients qui à leur tour le distribueraient à leurs clients auxquels il pourrait être fort utile ».

Les mémoires devaient éviter les attaques contre la profession. Face à ce candidat qui « reprochait aux pharmaciens de ne plus préparer eux-mêmes leurs médicaments » le rapporteur soulignait que si « le reproche pouvait être fondé » c'était seulement « dans une certaine mesure ». Il n'était pas utile de faire éclater la discorde au sein du corps. Un participant au concours de 1874 s'attira lui aussi les commentaires acerbes du rapporteur après avoir évoqué « en beaucoup de pages la concurrence déloyale que se faisaient les pharmaciens ». Aux yeux du rapporteur il n'était pas « bon d'étaler aux yeux du public nos misères ; il y a de ces choses, croyons-nous, dont on ne doit parler qu'en famille, sous peine de mettre la pharmacie entière en suspicion vis-à-vis du public dont le premier mouvement sera toujours la défiance »¹⁷⁹⁰. Les critiques sur les défaillances du système étaient tolérées tant qu'elles ne portaient pas sur les confrères. En 1872 l'un des mémoires avait ainsi abordé « la question de l'inspection des pharmacies » en procédant à « une charge à fond contre l'organisation actuelle »¹⁷⁹¹. Or si l'organisation était « loin d'être parfaite » soulignait le rapporteur, elle ne méritait « pas tout le mal qu'il en disait ». La critique avait sa place dans les pages de la Pharmacie centrale de France, mais il fallait rester mesuré, surtout lorsque l'on se penchait sur la profession. Lorsque ce même auteur évoqua « la vénalité des charges » des inspecteurs en pharmacie la remarque du rapporteur ne se fit pas attendre qui se refusait à croire à de telles anecdotes et ce « pour l'honneur du corps », « car je ne sache pas qu'on ait jamais acheté une place d'inspecteur ». Les anecdotes « fussent-elles vraies, ce seraient de monstrueuses exceptions¹⁷⁹² ». L'objectif premier était l'entente de tous, l'unanimité primait sur les divisions ou les querelles internes, voire sur les attaques. La profession devait être capable de s'administrer elle-même. Comme dans les anciennes corporations elle devait fonctionner en « famille ». Ces séances étaient importantes aux yeux des membres de la Pharmacie centrale de France. Elles répandaient « l'émulation parmi les travailleurs¹⁷⁹³ ». Par ces questions l'entreprise cherchait d'abord à mobiliser intellectuellement les pharmaciens. Les compétiteurs devenaient ainsi des acteurs de la politique

¹⁷⁸⁹ *Ibid.*

¹⁷⁹⁰ *Ibid.*

¹⁷⁹¹ AG de la PCF, 1872.

¹⁷⁹² *Ibid.*

¹⁷⁹³ AG de la PCF, 1869.

commerciale et industrielle de la firme, de ses projets professionnels. Dorvault cherchait à « faire appel à toutes les intelligences¹⁷⁹⁴ ». La mutualisation des moyens de production n'était que le prélude à une mutualisation de la réflexion dans le cadre des assemblées professionnelles. A la fin des années 1870 alors que l'entreprise éprouvait des difficultés à intéresser le corps à ces questions d'intérêt professionnel, le rapporteur rappela que la coopérative était décidée à ne pas « abandonner (...) ses concours »¹⁷⁹⁵. « Plus que jamais, fidèle à sa tradition, elle appelait tous les athlètes à ses tournois, leur proposant un noble but »¹⁷⁹⁶. Cette mutualisation des connaissances se nourrissait d'abord de l'émulation entre les candidats. « C'est avec plaisir que nous voyons l'émulation qu'excitent, dans le corps pharmaceutique, nos Concours annuels¹⁷⁹⁷ » se félicitait-on en 1864. Dans l'idée de Dorvault, élévation intellectuelle et élévation sociale étaient associées. Les mémoires symbolisaient également l'autonomisation de la pensée, prélude à l'autonomisation de l'action. Le mémoire s'apparentait à une anti-pétition. Il véhiculait l'idée que la profession pouvait éventuellement parvenir à s'autogouverner sur un plan professionnel sans l'aide de l'état. Ils permettaient de construire un véritable corporatisme autour de la centrale.

Significatif de ce désir d'autonomisation fut le développement d'une identité historique propre à la pharmacie. Au reste certains sujets s'y prêtaient comme « le rôle rétrospectif, actuel et futur du pharmacien dans la société »¹⁷⁹⁸. En 1877 l'un des concurrents « donna avec une érudition remarquable et avec ordre, l'historique de la pharmacie depuis 3500 ans avant JC jusqu'à nos jours. » Genevoix, rapporteur du concours, nota d'ailleurs que « cette portion du mémoire pouvait être utilement publiée », elle lui semblait « la meilleure compilation des origines et des évolutions de la pharmacie ». « En remontant aux sources de l'histoire, notait Genevoix, on constate la présence du médicament qui naît avec toute société, et fait partie de son bagage économique ; car les sauvages, à l'instar des animaux, n'ont recours, pour se soulager de leurs infirmités, qu'à l'instinct, et aux herbes qui les entourent¹⁷⁹⁹. » Ainsi au même titre que l'écriture ou l'agriculture la naissance du médicament marquait la constitution des sociétés et d'une certaine manière la naissance de la civilisation. Pour autant celui-ci restait du domaine du sacré. En effet « le médicament préparé est, à son origine, une arcane, née dans les sanctuaires théocratiques, destinée à frapper l'imagination des néophytes, à les asservir ; il devient ensuite une prérogative de l'autocratie, du pouvoir royal, un instrument de règne, et enfin il se réfugie chez les Asclépiades, grâce à l'honnêteté et à l'autorité d'Hippocrate, dans la corporation médicale¹⁸⁰⁰. » Le médicament nécessitait des connaissances particulières que seuls les prêtres pouvaient connaître. Il était au fondement de l'autorité du souverain ce qui n'était pas sans rappeler la dimension

¹⁷⁹⁴ AG de la PCF, 1872.

¹⁷⁹⁵ AG de la PCF, 1878.

¹⁷⁹⁶ *Ibid.*

¹⁷⁹⁷ AG de la PCF, 1864.

¹⁷⁹⁸ AG de la PCF, 1877.

¹⁷⁹⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰⁰ *Ibid.*

thaumaturgique du pouvoir. Le premier âge du médicament c'était celui de la religion, des sociétés théocratiques. Autour du médicament l'on retrouvait le pouvoir des prêtres. De même que la bourgeoisie avait dû affronter d'abord l'autorité religieuse de même le médicament devrait s'affranchir de cette tutelle encombrante où la science était entièrement sous le joug de la magie. Puis le médicament devenait le privilège de la corporation médicale au dire de Genevoix, «jusqu'au XVIIIe siècle».

Pour Genevoix cette première phase de l'histoire n'avait guère été bénéfique au public, « superstition, « crédulité excessives » « les communautés religieuses lentement et fortement constituées, ont envahi ou assujetti les corporations, et les médecins s'y sont crus doués de toute science parce qu'ils étaient armés de tout pouvoir. » on reliait ainsi médicament, superstition et religion. Le contrôle des pharmaciens sur les médicaments, contrôle qui leur revenait de droit du fait de leurs compétences, avait été court-circuité par les corporations religieuses et médicales. Cette lecture de l'histoire de la pharmacie tenait évidemment beaucoup au contexte du XIXe siècle. Cet âge premier était un âge « funeste » dont les pharmaciens étaient les grands absents. Si cette période de l'antiquité au XVIIIe avait correspondu à un âge religieux du médicament, le XIXe siècle devait être l'âge de la science et de la modernité. De produit magique le médicament devait acquérir une dimension scientifique.

Au reste rappelait Genevoix, « le rôle actuel du pharmacien pouvait être brillamment déduit de l'influence civilisatrice des découvertes de laboratoire. Cette influence du travail d'une profession, sur le bien-être de la société était un vaste sujet dont » aux dires du pharmacien on n'entrevoit « pas les bornes ». Au cœur de l'œuvre civilisatrice il y avait l'affirmation de la pharmacie associée aux progrès de la science. La bourgeoisie de ces années 1870 se voulait positiviste. Ainsi au moment où la pharmacie amorçait sa mutation la plus radicale c'est-à-dire le passage de la préparation à la vente, le laboratoire devenait un élément de référence dans la mise en place d'une histoire professionnelle. L'historiographie pharmaceutique aimait aussi à rappeler les liens qui unissaient pharmacie et chimie. Celle-ci rappelait l'un des concurrents a été « péniblement conçue dans les réduits mystérieux des astrologues, a pris une forme tangible, un corps dans les laboratoires des immortels pharmaciens des XVIII et XIXe siècles »¹⁸⁰¹. C'était donc aux pharmaciens que revenait le mérite d'avoir fait avancer la chimie sur la voie de la science. Au moment où l'activité de l'officine glissait lentement vers le comptoir la profession cherchait par tous les moyens à renforcer ses liens avec la chimie et indirectement avec le laboratoire.

La révolution constituait aux yeux de ces pharmaciens une étape fondamentale. Elle avait libéré la profession des entraves du corporatisme, elle avait libéré le commerce. D'ailleurs les mémoires qui renfermaient « contre les hommes et les choses de la révolution des attaques violentes et passionnées »

¹⁸⁰¹ *Ibid.*

n'étaient guère appréciés¹⁸⁰². Critiquer l'œuvre révolutionnaire c'était célébrer l'âge corporatiste. Selon De Meurant « on ne restaure pas ainsi les vieilles institutions ; (...) l'esprit humain a plus de bons sens que ne le supposent les adorateurs du passé : quand il brise une forme sociale, c'est que cette forme ne répond plus aux besoins du présent, et entrave les progrès de l'avenir¹⁸⁰³ ». Ces progrès c'était ceux de l'industrie qui avait « transformé le monde et réagi sur les destinées de la société¹⁸⁰⁴ ». L'industrie « cette esclave des temps passés est aujourd'hui une reine couronnée, que les souverains veulent fêter dans leurs congrès. » Dans l'esprit de la bourgeoisie la liberté de l'individu s'inscrivait de façon caractéristique dans cette liberté de travailler qui accompagnait l'essor de l'industrie et du commerce. Acte fondateur que cette liberté du travail qui passait justement par la suppression des corporations, c'est-à-dire des mécanismes empêchant les individus de se réaliser pleinement. L'association était un correctif à la question sociale, elle avait « pour but, non d'accumuler les richesses sur quelques-uns, mais de donner un peu de bien-être aux déshérités du monde ». L'association de ce point de vue était un moyen utilisé par certains groupes sociaux pour défendre leurs droits, leur position sociale. Elle devait être « libre, volontaire, largement comprise »¹⁸⁰⁵. « L'association coopérative ne s'impose pas, elle est facultative ». Elle préservait ainsi la liberté du pharmacien. En effet écrit Cosson, « loin d'absorber l'individualité, elle en favorise l'initiative et en exalte l'énergie¹⁸⁰⁶. » De l'éloge de l'association à celui de la Pharmacie centrale il n'y avait qu'un pas qui pouvait être vite franchi. En 1862 les différents candidats en lice durent travailler sur la Pharmacie centrale de France comme institution professionnelle et d'intérêt public. Les mémoires remplissaient clairement une fonction de propagande au service de l'entreprise¹⁸⁰⁷. La PCF apparaissait d'abord, dans ces mémoires, comme une étape charnière dans l'histoire de la pharmacie. Elle avait cherché à corriger l'état « de malaise et de crise où se trouvait le Pharmacien français ». A l'image de son illustre homonyme la PCF avait son « manifeste », celui de « Mr Dorvault, l'auteur connu et aimé de l'Officine ». Ce manifeste était présenté comme un texte clé. Dorvault y avait déclaré « hautement que la pharmacie » devait « se protéger elle-même ». Ce texte avait reçu les « sympathies immédiates du corps pharmaceutique » donnant naissance à la PCF. Le succès de cette entreprise était largement dû à la « sage et habile direction » de Dorvault, à « ses efforts incessants pour tout ce qui tient aux intérêts pharmaceutiques, et enfin son succès grandissant tous les jours¹⁸⁰⁸. » Les mémoires faisaient ainsi l'apologie de la Pharmacie centrale de France. C'était aussi de cette manière que l'on établissait une culture d'entreprise en construisant des jalons, en rappelant les étapes fondamentales de l'histoire de la firme. En 1862 Dorvault avait le sentiment d'avoir installé la Pharmacie centrale de France. Il cherchait alors à construire un temps de la pharmacie, une histoire de la profession qui prendrait pour point de départ la naissance de la Pharmacie centrale.

¹⁸⁰² AG de la PCF, 1859.

¹⁸⁰³ *Ibid.*

¹⁸⁰⁴ AG de la PCF, 1868.

¹⁸⁰⁵ *Ibid.*

¹⁸⁰⁶ *Ibid.*

¹⁸⁰⁷ AG de la PCF, 1862.

¹⁸⁰⁸ *Ibid.*

Au cours des années 1870 une inflexion devait peu à peu se produire dans les concours. Les questions abordées avaient une tonalité plus scientifique. Les programmes professionnels semblaient décliner. L'arrivée de Genevoix au sein du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale marqua l'émergence d'une nouvelle philosophie à la tête de l'entreprise. Aux yeux de Genevoix la pharmacie était clairement la fille de son « milieu social », c'est-à-dire du cadre géographique dans lequel elle évoluait. Elle devait s'efforcer de répondre au « cercle des usages, des besoins locaux »¹⁸⁰⁹. Genevoix condamnait ainsi les analyses comparatives, les études dans lesquelles on s'efforçait de prendre modèle sur tel ou tel pays pour justifier des transformations nécessaires à la profession sur un plan juridique. Genevoix significativement prenait l'exemple de l'Allemagne qui avait la faveur de Dorvault. « Qu'on suppose la France protestante comme l'Allemagne, sans ordres religieux, sans fruits secs ni adversaires de l'école primaire, froide et réglementée ? Est-ce que la pharmacie n'y aurait pas un autre aspect, d'autres tendances ? » Interrogeait le nouveau rapporteur de la Pharmacie centrale. « Chaque pays a sa physionomie particulière, et toutes les professions s'en ressentent ». Autrement dit il fallait s'adapter au cadre national, il était inutile de vouloir importer des modèles. Il existait des caractéristiques propres à la pharmacie française que l'on ne retrouvait nulle part ailleurs. « Il faut vivre avec son époque, ses compatriotes et leurs mœurs » notait ainsi Genevoix.

Ceci impliquait une autre rupture en terme « politique » cette fois. « Demandez beaucoup à la société, vous n'avez pas tort ; on ne saurait trop demander. Mais attendez-vous à la réciproque : la collectivité a le droit d'être plus exigeante que l'unité. Une loi répressive ou protectrice une fois édictée par la société, pensez-vous que celle-ci va se substituer à l'individu, lui enlever tout souci de conservation, et lui donner l'inertie de la quiétude : aucune centralisation ne suffirait à cette besogne ». Une telle loi pouvait donc se transformer en un asservissement insupportable pour la profession. Il ne fallait point de préoccuper des attaques dont la pharmacie était victime. Certes, rappelait Genevoix, « des audacieux vous heurteront et vous diront que la société n'a que faire de vous, (...) que vous n'êtes que des détaillants vulgaires, et que le premier venu peut tenir votre emploi ». Il fallait, selon Genevoix, « laisser » la « la divagation passer ». « A chaque nouvelle étape des associations humaines vers le progrès, les transformations professionnelles sont inévitables », d'ailleurs la pharmacie n'était « pas seule à regimber contre le mouvement : si la chimie a tué la polypharmacie, la vapeur n'a pas été tendre pour le maître de poste, l'électricité pour les courriers de cabinet (...) les condensations industrielles et commerciales pour la foule des petits patentés, le libre échange pour les protectionnistes »¹⁸¹⁰. Genevoix ne faisait rien d'autre que dire aux pharmaciens d'accepter les mutations à l'œuvre dans la profession.

« La pharmacie, plus que toute profession, doit être loyalement pratiquée, et le droit commun renferme

¹⁸⁰⁹ AG de la PCF, 1877.

¹⁸¹⁰ *Ibid.*

les armes nécessaires pour protéger l'acheteur contre le vendeur. » Nul besoin de demander une grande réforme pour garantir les droits du pharmacien. Demander une loi nouvelle c'était prendre le risque de voir la profession être réglementée à outrance, contrôlée. C'était tuer la liberté du commerce pharmaceutique et... le spécialisme. « Quant aux devoirs professionnels écrivait-il, il suffirait à la pharmacie de prendre modèle sur n'importe quelle branche du commerce, pour bénéficier des bienfaits de l'union»¹⁸¹¹. « Les laboratoires particuliers inondaient » aujourd'hui « le monde de savants, qui jadis se formaient surtout dans les officines, parce que la science était dans ses langes, et que n'ayant opéré aucune révolution, elle ne s'était pas encore imposée officiellement, et ne pouvait avoir d'adeptes que dans le milieu de son incubation. Cette incubation » était « l'honneur de la pharmacie, et son plus sérieux titre à la reconnaissance de la société ». A cet égard le pharmacien se devait de conserver un niveau d'instruction élevé. Pour autant il ne pouvait continuer prétendre fabriquer tous les médicaments en circulation dans son seul laboratoire. Lentement donc une nouvelle identité professionnelle émergeait dont le pôle de référence n'était plus la préparation mais la vente. Aux yeux de Genevoix il fallait que les pharmaciens acceptent d'être des commerçants, sans pour autant se dessaisir de cette culture scientifique qui était aussi le gage le plus solide du maintien de leur monopole commercial.

La participation des pharmaciens à ce que l'on appelait les « joutes pacifiques » de la profession fut inégale. Le concours de 1869 sur les élèves en pharmacie « n'avait pas trouvé d'écho parmi les travailleurs¹⁸¹² ». Au « grand regret » du rapporteur pour le concours de 1873 « aucun mémoire » n'était « arrivé ; cependant la question était belle et le prix encourageant »¹⁸¹³. L'année 1878 figura également parmi les plus mauvais crus. Le concours « pour le prix Brassac » n'avait amené « qu'un seul mémoire » qui « ne répondait pas au programme »¹⁸¹⁴. Fallait-il voir dans cette faible participation les difficultés de la centrale à incarner les intérêts de la profession ? Ces séances étaient l'occasion pour les pharmaciens de rappeler qu'ils constituaient une profession libérale, qui, par son parcours, sa formation, se rattachait aux professions « intellectuelles », à une élite sociale, celle de la pensée. Les mémoires étaient du reste tous construits sur le même modèle, précédés d'une épigraphe, en français mais souvent en grec et en latin. Les banquets concluaient les assemblées professionnelles. Ils témoignaient de l'esprit de confraternité qui existait au sein de la profession et de l'entreprise en particulier. Interrompus entre 1869 et 1871, ils furent rétablis en 1872. Il s'agissait de reprendre « en signe, des idées qui avaient présidé à la fondation de la Pharmacie centrale, savoir : les intérêts matériels et moraux de la profession »¹⁸¹⁵. Ces banquets étaient aussi l'occasion de rassembler des personnalités du monde pharmaceutique comme « Bouchardat, Chevallier, Planchon, Soubeiran : les confrères de la pharmacie

¹⁸¹¹ *Ibid.*

¹⁸¹² AG de la PCF, 1869.

¹⁸¹³ AG de la PCF, 1873.

¹⁸¹⁴ AG de la PCF, 1878.

¹⁸¹⁵ AG de la PCF, 1872.

pratique »¹⁸¹⁶.

2. Des archives de la pharmacie à l'Union pharmaceutique.

La création d'une revue faisait partie des trois axes essentiels que s'était fixée la Pharmacie centrale de France dans le renforcement de l'unité professionnelle de la Pharmacie, conjointement avec la création d'une caisse de retraite, mais aussi la constitution d'un bureau de placement des élèves en pharmacie. En 1853, les fondateurs de l'entreprise tentèrent de créer un journal baptisé les archives de la Pharmacie centrale. « Dès l'origine de notre Association, de nombreux confrères » avaient réclamé « comme complément indispensable, la publication d'un journal »¹⁸¹⁷. Nous essaierons de voir quel fut justement la fonction véritable de ce journal, s'agissait-il d'un organe spécifiquement chargé de la défense des intérêts professionnels ou s'occupait-il plus largement des questions d'ordre commercial et scientifique ? Quel était son originalité par rapport à d'autres journaux pharmaceutiques publiés au même moment ? Surtout quel fut son impact sur la profession ? Parvint-il à rassembler la profession ? En quoi symbolise-t-elle toutes les ambiguïtés d'une entreprise coopérative partagée entre sa volonté d'industrialiser le métier et son désir de conserver une identité scientifique forte au pharmacien d'officine ?

« Hâte des pharmaciens »¹⁸¹⁸ d'un côté, volonté de répondre à cette attente de la part des membres fondateurs de la coopérative de l'autre, la « création d'un journal » constitua le deuxième axe de la politique professionnelle de la Pharmacie centrale de France en août 1853, derrière la caisse de retraite et devant la création d'un service de pharmaciens. Ce fut une priorité de la direction. De nombreuses revues existaient pourtant déjà à l'époque¹⁸¹⁹, comme le Journal de pharmacie et de chimie fondée en 1809 qui devint ensuite le Bulletin de pharmacie, le Petit moniteur de la pharmacie, créé en 1851 par C.A. Philippe¹⁸²⁰, le Monde pharmaceutique ou encore les comptes rendus publiés par les différentes sociétés pharmaceutiques départementales¹⁸²¹. Au moment où se constituait la Pharmacie centrale les sociétés pharmaceutiques formaient également un dense réseau de communication entre elles. Viviane Thévenin situe le chiffre de ces tirages entre 10 000 et 15 000 exemplaires pour le milieu des années 1870, ce qui est très largement supérieur au nombre de pharmacien exerçants, ce qui confirme le dynamisme de la profession dans ce domaine. C'est que nombre de ces revues s'adressaient aussi à des

¹⁸¹⁶ AG de la PCF, 1873.

¹⁸¹⁷ AG de la PCF, 1853.

¹⁸¹⁸ *Ibid.*

¹⁸¹⁹ THEVENIN (Viviane), « L'école et l'officine les pharmaciens de 1871 à 1919 », in SALOMON-BAYET (Claire) (dir.), *Pasteur et la révolution pasteurienne*, Paris, Payot, 1986, p 185-186.

¹⁸²⁰ Les plus anciens numéros sont disponibles à la Bibliothèque interuniversitaire de la faculté de médecine de Paris à partir de 1876.

¹⁸²¹ De nombreux procès-verbaux de ces sociétés sont conservés à la Bibliothèque de la faculté de pharmacie de Paris.

pharmaciens d'hôpitaux, des pharmaciens militaires ou encore des étudiants en pharmacie¹⁸²². Ce dynamisme dans la presse professionnelle est confirmé pour d'autres pays européens comme la Belgique¹⁸²³.

On saisit mal la priorité accordée par la direction à la création d'une revue alors que d'autres existaient déjà. Les archives de la Pharmacie imaginées par la Pharmacie centrale étaient conçues comme le « moniteur des faits scientifiques et pratiques qui intéressent la pharmacie ». Ces archives devaient également se faire « l'écho des idées de » « l'association, au point de vue des intérêts professionnels »¹⁸²⁴. C'était sans doute là la raison essentielle ayant présidé à la création de ce journal, la volonté des fondateurs de la Pharmacie centrale de rassembler le corps autour de ce projet de coopérative commune. Le journal « descendrait des hauteurs des théories scientifiques où il atteindrait, jusqu'aux plus minces détails de la pratique ». Le pharmacien « polytechnicien par excellence¹⁸²⁵ » devait être au courant de tout. Les archives de la pharmacie se présentaient donc tout à la fois comme un organe scientifique et professionnel, une sorte de revue totale destinée au pharmacien d'officine. Il s'agissait d'opérer une identification entre les intérêts de la firme et ceux du corps. De fait les archives visaient non seulement les sociétaires de la Pharmacie centrale mais également des pharmaciens non encore associés à l'entreprise. Elles devaient jouer un rôle « d'éducation permanente (le journal diffuse rapidement des renseignements liés à la pratique de la profession et il informe des dernières innovations technologiques, de l'état du marché, des nouveaux produits, de l'évolution de la législation) »¹⁸²⁶. Les « bénéfiques » reviendraient à l' « association »¹⁸²⁷. Si le versant commercial n'était guère évoqué il constituait également à n'en pas douter un facteur majeur dans la volonté de créer ce journal.

A la fin de l'année 1853, les fondateurs de la Pharmacie centrale de France lancèrent un « appel à des souscriptions pour un nouveau journal de pharmacie ». Il semble que ces souscriptions aient été conditionnées par la réalisation d'« une fusion entre les journaux de pharmacie ». Guitard dans l'ouvrage qu'il a consacré à l'histoire de la presse pharmaceutique évoque les figures de Chevallier et de Bouchardat, les auteurs du Journal de chimie médicale et du Répertoire. Dorvault » écrit-il « avait été l'un des élèves préférés du second et demeurait son ami. Quant au premier, il l'avait consulté naguère sur l'opportunité de créer une pharmacie des pharmaciens »¹⁸²⁸. Le compte rendu de l'assemblée générale de 1853 se terminait par une réclame annonçant la prochaine parution des archives. « Elles paraîtront une fois par mois, à partir du premier janvier (1854), par numéro de deux feuilles in octavo ou

¹⁸²² THEVENIN (Viviane), « L'école et l'officine... », in SALOMON-BAYET (Claire) (dir.), *Pasteur et....*, op. cit., p. 186.

¹⁸²³ L'expression de Martine VANDERMENDERE est reprise par JAUMAIN (Serge), *Les petits commerçants...*, op. cit., p. 217.

¹⁸²⁴ AG de la PCF, 1853.

¹⁸²⁵ *Ibid.*

¹⁸²⁶ JAUMAIN (Serge), *Les petits commerçants...*, op. cit..

¹⁸²⁷ AG de la PCF, 1853.

¹⁸²⁸ GUITARD (Eugène), *Deux siècles de presse...*, op. cit., p 169.

32 pages ». La réclame concluait en précisant que « les abonnements étaient reçus dès à présent ». « Le prix en était fixé à 6 fr pour toute la France ». « On s'abonnait à la Pharmacie centrale et par l'intermédiaire des libraires ou des droguistes, les pharmaciens qui s'abonneraient directement à la Pharmacie centrale et qui n'avaient pas de compte avec elle devraient lui adresser franco un bon de 6 francs sur la poste ». Le projet tomba cependant à l'eau¹⁸²⁹. Les raisons qui poussèrent à l'arrêt de la souscription sont énigmatiques. Il s'agissait semble-t-il de ne point froisser « des droits acquis », ceux sans doute de la presse pharmaceutique, réticente à l'idée de ce projet de lancement des archives de la Pharmacie. Rien pourtant ne le laisse transparaître à la lecture des sources. On précisait que les « collègues de la presse pharmaceutique, dont les sympathies et le concours » lui avaient « été si utiles dans la création de la Pharmacie centrale » mettraient « les colonnes de leurs recueils » à la « disposition »¹⁸³⁰ de la firme. « Tous les intérêts se trouveraient ainsi satisfaits » ajoutait la missive. Ainsi la question d'un journal propre à l'association fut « ajournée »¹⁸³¹.

Les années 1859/1860 ne constituèrent pas seulement une rupture au niveau de la taille de la firme. Elles se traduisirent également par la parution de l'organe de l'entreprise : l'Union pharmaceutique (1860). L'union remplaçait la Revue pharmaceutique, revue qui se présentait comme un supplément à l'officine de Dorvault. Dès 1859 Dorvault eut de nouveau en tête de racheter le journal de Chevallier et Bouchardat. En cette année 1860 les « journaux naissaient en foule » rappelle Guitard¹⁸³². L'Union pharmaceutique fut déclarée au ministère de l'intérieur par l'imprimeur Walder le 12 janvier 1860 comme devant être tirée sur deux feuilles et demie d'impression dans le format in octavo à 2000 exemplaires¹⁸³³. Toujours d'après Guitard le choix du terme union devait beaucoup au périodique médical du même nom (l'Union médicale de Latour). « La Pharmacie centrale, rappelait justement le premier numéro de l'Union pharmaceutique en janvier 1860, veut, dans la mesure de ses forces, concourir à la régénération de la pharmacie, aider de toute sa puissance, le mouvement professionnel d'aujourd'hui et au besoin prendre l'initiative partout où l'action des efforts collectifs est une condition du succès ». (...) l'union était conçue comme « un organe de publicité », qui mettrait la firme « en relation avec presque tous les pharmaciens de France¹⁸³⁴ ».

L'union était présentée comme supérieure à d'autres publications, en particulier au plan de l'utilité professionnelle. A la différence de celles-ci « rédigées par des hommes occupés de science, et dans l'intérêt de la science », l'union se préoccuperait des « intérêts matériels de la profession depuis

¹⁸²⁹ AG de la PCF, 1853.

¹⁸³⁰ Lettre circulaire de la PCF, 1853.

¹⁸³¹ AG de la PCF, 1854.

¹⁸³² GUITARD (Eugène), *deux siècles de presse...*, *op. cit.*, p 178.

¹⁸³³ *Ibid*, p. 179.

¹⁸³⁴ *Union pharmaceutique*, Janvier 1860.

longtemps en souffrance¹⁸³⁵ ». On ne saurait mieux dire que si les intérêts scientifiques étaient importants, ils étaient jugés secondaires par rapport à la dimension matérielle et commerciale du métier. L'union chercherait à « réunir dans une publication mensuelle tous les renseignements de quelque nature qu'ils soient pourvu qu'ils puissent présenter directement ou indirectement quelque intérêt ou quelque utilité au pharmacien ». Indirectement Dorvault jouait sur une opposition entre une presse pharmaceutique élitiste et l'union, le véritable organe de la pharmacie professionnelle qui allait toucher au concret, à la pharmacie pratique, à cette petite pharmacie officinale préoccupée de choses souvent terre à terre. C'était oublier que Dorvault comme du reste les administrateurs de la future revue étaient des membres de cette élite. Par ailleurs, loin de se désintéresser de la dimension professionnelle, des revues comme le Répertoire de pharmacie y consacraient des passages non négligeables.

Etrangement on retrouvait à travers le programme de l'Union ce qui avait été l'ambition de Dorvault pour l'Officine : être au plus près des besoins et des préoccupations de la pharmacie officinale. L'Union s'attachait à tout ce qui relevait de la sphère professionnelle, que ce fût sur le plan commercial ou scientifique. La revue fournissait des armes jurisprudentielles. Les pharmaciens ne devaient pas hésiter à se mobiliser, s'associer pour combattre la concurrence. « Nous sommes parfaitement armés pour nous faire craindre et respecter. Grâce aux récentes décisions de la cour de cassation nulle profession n'a désormais de plus sûrs moyens pour se débarrasser de l'empiètement des professions voisines »¹⁸³⁶. Pour l'union c'était cette lutte contre le charlatanisme pharmaceutique qui devait être le moteur de l'association entre pharmaciens. L'Union pharmaceutique jouait à cet égard un rôle essentiel qui rappelait dans ses numéros les procès intentés par telle ou telle société avec le résultat du jugement. Parmi les bêtes noires de la pharmacie on trouvait les religieuses et les hôpitaux en général. Certains procès avaient valeur d'exemple, tel celui mené par les pharmaciens du Puy en 1861¹⁸³⁷ contre l'Hôtel Dieu de la ville « qui tient pharmacie ouverte du public ». Ces procès montraient l'importance de l'action collective des pharmaciens à l'échelle locale, d'une ville ou d'un département. En cas de jugement favorable aux pharmaciens cette action collective pouvait acquérir une dimension symbolique fondamentale. Ce fut le cas dans l'action intentée par les pharmaciens de la Nièvre contre les sœurs du département qui se traduisit par une victoire¹⁸³⁸. Les herboristes¹⁸³⁹ étaient également « au point de vue de l'intérêt général des populations, non seulement une inutilité mais un danger »¹⁸⁴⁰. Sortant de leurs attributions ils « vendaient, au poids médicinal, les substances exotiques, dont le débit leur était interdit ». C'est que « borné à ses attributions réelles et empêché de toute autre commerce, l'herboriste ne pourrait vivre de son métier ». De fait la consommation des plantes indigènes fraîches tendait à baisser de jour en jour, la

¹⁸³⁵ *Ibid.*

¹⁸³⁶ *Ibid.*

¹⁸³⁷ *Union pharmaceutique*, Octobre 1861.

¹⁸³⁸ *Ibid.*, Septembre 1861.

¹⁸³⁹ Voir les nombreux travaux d'Olivier FAURE à ce sujet.

¹⁸⁴⁰ *Union pharmaceutique*, Juillet 1860.

droguerie mais également des branches comme la graineterie et l'épicerie permettaient aux herboristes de compléter leurs revenus. Cette « tendance à l'empiètement » est renforcée par le vague des limites attribuées aux herboristes et les hésitations de la jurisprudence »¹⁸⁴¹. Aux yeux de l'union « il n'y avait pas deux avis possibles. Il fallait demander hardiment » leur « suppression »¹⁸⁴². L'Union pharmaceutique donnait là encore des armes aux pharmaciens de France pour se défendre. L'arrêt de la cour de cassation du 23 juin 1855 fit jurisprudence en faveur des pharmaciens¹⁸⁴³. La pharmacie homéopathique était également l'objet de l'ire pharmaceutique. En 1860 le journal rappelait à ses lecteurs la victoire obtenue par les pharmaciens d'Angoulême contre les homéopathes¹⁸⁴⁴. Appuyés sur cette décision les pharmaciens pouvaient « faire valoir » leurs « droits »¹⁸⁴⁵. La revue de la Pharmacie centrale encourageait les sociétés pharmaceutiques à se mobiliser également contre les vétérinaires¹⁸⁴⁶ qui constituaient une « autre classe de parasite »¹⁸⁴⁷.

L'union, dans sa partie Chimie, incarnait la défense d'un idéal professionnel : celui du pharmacien préparateur. Le meilleur moyen de délivrer des produits de bonne facture c'était de les préparer soi-même. « Autrefois le pharmacien, pour être reçu, avait moins d'études à faire : mais il lui fallait, étant reçu, un laboratoire suffisamment grand et garni d'instruments. Aujourd'hui on exige beaucoup d'instruction de la part du pharmacien, mais il n'a presque plus besoin de laboratoire : beaucoup achètent presque tous les produits pharmaceutiques, puis ils les revendent distribués en petites parcelles »¹⁸⁴⁸ se plaignait l'illustre professeur Chevalier dans un numéro daté de 1861. Il existait clairement un décalage, aux yeux de Chevalier, entre le diplôme et l'exercice de la pharmacie. C'est bel et bien ce décalage que l'union allait s'efforcer de combler et c'est peut-être aussi ce qui pourrait expliquer son succès auprès de la profession. Les articles concernant les modes préparatoires étaient nombreux dans lesquels des sommités du monde pharmaceutique et chimique ou de simples pharmaciens d'officine faisaient part des travaux effectués sur tel ou tel produit afin d'en améliorer la qualité. D'autres articles insistaient plus sur la composition de nouvelles spécialités. Car l'union jouait en fait, pour partie, le rôle d'un Codex amélioré recensant les nouveaux produits commercialisés et analysant leur efficacité. L'analyse de la table des matières est à cet égard révélatrice. Le lecteur trouvait dans un premier temps une liste de noms et les produits qui leur étaient associés (Adrian, chlorure de fer ; Bouchardat, taenifuges....), puis il disposait d'une entrée par matière (le plus souvent des produits), et enfin d'une liste des auteurs cités dans le journal. L'union cherchait ainsi à maintenir vivante et dynamique la flamme de la préparation. Tout pharmacien qui le souhaitait pouvait puiser dans ce mensuel des éléments qui lui permettraient de

¹⁸⁴¹ FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine, op. cit.*, p 50.

¹⁸⁴² *Ibid.*

¹⁸⁴³ *Union pharmaceutique*, Septembre 1860.

¹⁸⁴⁴ *Ibid.*

¹⁸⁴⁵ *Ibid.*

¹⁸⁴⁶ On pourra se reporter à l'ouvrage de Ronald HUBSCHER pour en savoir plus sur les affrontements entre vétérinaires et pharmaciens. HUBSCHER (Ronald), *Les maîtres des bêtes...*, *op.cit.*

¹⁸⁴⁷ *Union pharmaceutique*, Septembre 1860.

¹⁸⁴⁸ *Union pharmaceutique*, Février 1861.

préparer lui-même le produit. A cet égard la revue pouvait avoir un effet ambigu. Elle pouvait inciter le pharmacien à copier la formule diffusée dans l'union favorisant ainsi les pratiques concurrentielles et déloyales. Elle pouvait jouer le rôle de réclame en incitant les pharmaciens à acheter ou commander tel ou tel produit (s'ils ne disposaient pas des éléments susceptibles de lui permettre de préparer lui-même la spécialité). Sous couvert d'articles scientifiques l'union sélectionnait en effet certains produits. Outre les grands noms de la droguerie (Adrian) on retrouvait d'éminents professeurs de la faculté de pharmacie de Paris mais également des membres de la Pharmacie centrale de France. L'union fonctionnait donc tout à la fois comme une revue scientifique, professionnelle mais aussi et surtout commerciale. Tel était son angle d'attaque. En assurant la publicité de telle ou telle spécialité, sous couvert de défense de la préparation, l'union avait donc aussi un effet pervers. Elle actait dans les faits la diffusion du spécialisme et la diminution des préparations. Elle court-circuitait le Codex et marquait le triomphe des pratiques commerciales sur le droit.

Cette dimension commerciale s'articulait autour d'un discours corporatiste extrêmement fort et moral... en apparence. L'union incarnait à bien des égards une forme de libéralisme tempérée dans la manière d'exercer la profession. Dorvault avait prévenu. L'union allait chercher la « solidarité et l'entente »¹⁸⁴⁹ entre tous les pharmaciens, elle éviterait ainsi la « polémique » quelle que fut « la violence ou l'injustice des attaques dont elle » pourrait « être l'objet ». Un tel programme disait beaucoup sur l'état de la profession en 1860. Se fixer l'unité du corps était une gageure alors que la pharmacie était profondément divisée. D'où ces propos liminaires destinés à apaiser et à se dégager des chapelles. En cela on retrouvait aussi cette ambition d'une voie médiane désirée par Dorvault, cherchant à concilier préparation et industrialisation. L'union parviendrait-elle cependant à jouer ce « rôle d'un ami anonyme qui viendrait mensuellement s'asseoir au foyer du pharmacien »¹⁸⁵⁰ comme en rêvait Dorvault ? Comment incarner une ligne modérée ? Nous pouvons partir pour cela de quelques cas de figure. La question du cumul de la médecine et de la pharmacie¹⁸⁵¹ offre un cas intéressant. Après avoir condamné formellement une telle pratique l'auteur reconnaît que, dans ce cas comme dans d'autres, « l'absolu a rarement raison »¹⁸⁵². Une telle mesure en effet pourrait se retourner contre les pharmaciens qui faisaient parfois profession de médecin. C'était condamner de façon relativement explicite les éternelles « rigueurs » de la loi dont la profession se jugeait victime. Le corporatisme montrait ainsi son double visage : contraignant pour les autres (les non-pharmaciens), libéral pour soi-même. Sans surprise les articles de l'union défendaient d'ailleurs l'uniformisation du statut de pharmaciens avec « l'établissement d'une classe unique »¹⁸⁵³. Ce diplôme unique, beaucoup plus sélectif, devait permettre à la profession de s'affranchir de la tutelle de l'Etat et des autres professions. Dans la plus pure tradition

¹⁸⁴⁹ *Ibid.*

¹⁸⁵⁰ *Ibid.*

¹⁸⁵¹ *Union pharmaceutique*, Juillet 1860.

¹⁸⁵² *Ibid.*

¹⁸⁵³ *Ibid.*, Juin 1861.

corporatiste il s'agissait de se « régler soi-même ». Jusqu'en 1859 les inspections de pharmacie étaient le fait de jurys médicaux dans lesquels l'on trouvait à la fois des médecins et des pharmaciens. Les rédacteurs de l'union souhaitaient eux l'établissement « d'inspecteurs généraux de la pharmacie »¹⁸⁵⁴, ce qui était d'ailleurs le vœu de la pétition générale de 1850. Ces inspecteurs devaient être nommés par l'administration centrale. Le contrôle devait être le fait d'une élite pharmaceutique choisie parmi les hommes les plus compétents de la profession. Face à la frange « radicale » de la profession qui « déclaraient l'inspection des pharmacies inutile et sans effet, impuissante au point de vue de la santé publique et vexatoire pour le pharmacien »¹⁸⁵⁵ l'union pouvait apparaître cependant comme modérée. La question de la répartition des pharmaciens sur le territoire était à cet égard éclairante. Constatant la « surabondance » des pharmaciens dans « toutes les grandes villes »¹⁸⁵⁶ et l'essor de l'illégalité dans les campagnes l'union prônait certes des mesures consensuelles comme l'établissement d'un seul ordre, le renforcement de la lutte contre les illégaux dans les campagnes les plus reculées, mais également des mesures plus courageuses comme la « limitation » « en fixant un minimum de population pour chaque officine et ne souffrant pas d'établissements nouveaux »¹⁸⁵⁷. Le positionnement de l'union quant à la loi qui régissait la vente des poisons constitue une bonne illustration de la ligne suivie par ses rédacteurs¹⁸⁵⁸. Le tableau des substances vénéneuses était imparfait. Surtout il était trop restrictif et gênait la liberté commerciale du pharmacien d'officine. Les assouplissements apportés par le décret du 8 juillet 1850 étaient insuffisants. C'était la définition du mot poison qu'il fallait revoir, « un poison est une substance telle, qu'elle jouit d'une activité assez grande pour occasionner, à de très faibles doses, de graves désordres dans l'organisme, et dont les propriétés physiques et organoleptiques soient assez peu marquées pour que cette substance puisse être administrée à l'insu de la victime, et sans accuser sa présence autrement que par les effets fâcheux et ultérieurs qu'elle détermine plus ou moins immédiatement »¹⁸⁵⁹. Une telle définition avait l'avantage de réduire singulièrement la nomenclature

¹⁸⁵⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵⁵ *Union pharmaceutique*, Juin 1860.

¹⁸⁵⁶ *Union pharmaceutique*, Mai 1861.

¹⁸⁵⁷ *Union pharmaceutique*, Juillet 1861.

¹⁸⁵⁸ Rappel sur la loi. Les articles 34 et 35 et de la loi du 21 germinal an XI encadraient strictement cette vente. « Les substances vénéneuses » devaient être « tenues dans des lieux sûrs et séparés dont les pharmaciens ou épiciers seuls avaient la clé, sans qu'aucun autre individu qu'eux en puisse disposer. Ces substances ne pouvaient être vendues qu'à des personnes connues ou domiciliées, sous peine de 3000 francs d'amende ». Dans le même temps les pharmaciens et épiciers devaient tenir un registre côté et paraphé où ils faisaient inscrire ceux qui étaient dans le cas d'acheter des substances vénéneuses, le tout à peine de 3000 francs d'amende contre les contrevenants ». La loi du 19 juillet 1845 apporta des modifications. elle punissait « les contraventions aux ordonnances sur la vente, l'achat et l'emploi des substances vénéneuses d'une amende de 100 francs à 3000 francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ». L'ordonnance royale du 29 octobre 1846 ne fit que rappeler les règles de Germinal. Elle prévoyait néanmoins qu'une autre personne que le pharmacien puisse disposer des clés de l'armoire à poison. Le décret du 8 juillet 1850 apporta un certain nombre de modifications. « Le maire ou le commissaire de police, assisté s'il y a lieu d'un docteur en médecine ou de deux professeurs d'une école de pharmacie, ou encore d'un membre du jury médical et d'un des pharmaciens adjoints à ce jury désigné par le préfet, pouvaient visiter les officines des pharmaciens, les boutiques des commerçants et manufacturiers pour s'assurer de l'exécution de l'ordonnance ». A cette ordonnance était annexé un tableau des substances réglementées, au nombre de 92.

¹⁸⁵⁹ *Union pharmaceutique*, Mai 1861.

des substances vénéneuses. On écarterait ainsi du tableau de nombreuses substances « de nature à nuire à l'économie, mais qui ont une forme, une couleur, une odeur, une saveur qui permettent à l'individu le plus stupide et le plus inexpérimenté de se mettre en garde contre leurs effets fâcheux »¹⁸⁶⁰. Le diplôme, et les compétences qu'il supposait mais également la loi, de par la sévérité des peines qu'elle impliquait, créaient les conditions suffisantes à l'exercice de la profession¹⁸⁶¹.

Ce journal rencontra rapidement un assez beau succès, « en moins de six mois, le nombre de ses abonnés était devenu suffisant pour en faire une bonne opération pour la Pharmacie centrale. » L'Union pharmaceutique et la Pharmacie centrale à travers elle étaient en phase avec la profession. Aux yeux du gérant cependant la publication était incomplète. « Les exigences du fisc ne lui permettaient pas d'y insérer tout ce qui pourrait intéresser la majorité de nos confrères et leur faciliter les moyens de vendre ou d'acquérir leurs officines¹⁸⁶²». La direction rappelle Guitard avait envoyé un « prospectus et un premier numéro à tous les pharmaciens de France »¹⁸⁶³. Au mois de mai 1860 la firme enregistrait 800 abonnés, 900 en juin. A la fin de l'année on comptait 1150 adhérents¹⁸⁶⁴. De même que les actions de la Pharmacie centrale devaient être dans les mains de tous les pharmaciens, de même « le journal de la Pharmacie centrale devrait être dans les mains de tous les confrères». La naissance de la revue, sa diffusion, devait permettre d'accélérer le ralliement de la profession à la coopérative. L'objectif de la publication était de « faire connaître la Pharmacie centrale »¹⁸⁶⁵. Le journal devait son succès, selon ses auteurs, à « l'esprit pratique qui y régnait à tous les points de vue »¹⁸⁶⁶. « Presque la moitié » des confrères était « en effet abonnée »¹⁸⁶⁷ à la publication, ce qui, si l'on gardait l'estimation de 5000 pharmaciens pour toute la France représentait un assez beau chiffre. En 1875 le nombre des abonnés s'élevait à 4000, 4500 en 1880¹⁸⁶⁸. En 1890 si l'on s'en réfère à Guitard la revue rassemblait près de 6000 souscripteurs. Outre la modicité de l'abonnement la diffusion était facilitée par une propagande auprès des élèves en pharmacie (internes de l'hôtel dieu).

L'union se faisait l'écho des créations de sociétés départementales de pharmacie. En janvier 1861 on rappela la création de sociétés départementales dans les Vosges, la Nièvre, la Vienne. Certaines sociétés demandaient directement l'appui de la Pharmacie centrale et de son organe pour faciliter les créations. Ce fut le cas de la Société des pharmaciens du Nord de la France créée en 1861¹⁸⁶⁹. L'élan associationniste, rappelait l'union, ne « s'arrêtera que lorsque toute la pharmacie française, unie par des

¹⁸⁶⁰ *Ibid.*

¹⁸⁶¹ *Ibid.*

¹⁸⁶² AG de la PCF, 1860.

¹⁸⁶³ GUITARD (Eugène), *Deux siècles de presse...*, *op. cit.*, p. 185.

¹⁸⁶⁴ *Ibid.*

¹⁸⁶⁵ AG de la PCF, 1861.

¹⁸⁶⁶ AG de la PCF, 1863.

¹⁸⁶⁷ *Ibid.*

¹⁸⁶⁸ GUITARD (Eugène), *Deux siècles de presse...*, *op.cit.*,p. 186.

¹⁸⁶⁹ *Union pharmaceutique*, Juin 1861.

liens d'une puissante et étroite solidarité, formera un faisceau compacte homogène, imposant pour réclamer les réformes les améliorations auxquelles elle a si justement droit». Dans le même ordre d'idée on encourageait tout ce qui concernait le mouvement coopératif, à l'image de ces pharmaciens de Bordeaux s'entendant et s'associant « pour l'acquisition et la vente des eaux minérales naturelles ». « Nous ne saurions trop engager nos confrères des autres villes, rappelait l'article, à suivre l'exemple de ceux de la Gironde»¹⁸⁷⁰. Les années 1870 virent se fonder plusieurs sociétés pharmaceutiques départementales, confirmant ainsi la vitalité du mouvement associationniste dans la pharmacie (les Sociétés de pharmaciens du Mans et de la Sarthe¹⁸⁷¹ en 1873, l'Association des pharmaciens de la Seine-inférieure et de l'Eure¹⁸⁷² et la Société de prévoyance des pharmaciens de l'Hérault en 1874¹⁸⁷³, la Société de pharmacie de Nancy¹⁸⁷⁴ en 1875, les pharmaciens de la Drôme et de l'Ardèche en 1877, la Société de pharmacie du Vaucluse en 1878... par l'écho qu'elle donnait à ces fondations l'union cherchait à engendrer des vocations associationnistes.

A travers la mise en place de l'Union pharmaceutique Dorvault chercha par tous les moyens à montrer que la PCF incarnait les intérêts de la profession. Par ces initiatives, ces projets, la PCF apparaissait comme la coopérative de tous les pharmaciens de France, première et seconde classe réunie. A cet égard elle se démarquait d'entreprises au fonctionnement plus classiques qui se limitaient à fournir des comptes-rendus à leurs actionnaires. La mise en place de l'union montrait que Dorvault avait compris que les transformations en cours de la profession seraient d'autant mieux acceptées et comprises si elles se faisaient avec le corps et non pas contre lui. L'union cherchait à promouvoir tout à la fois l'image d'un pharmacien commerçant, soucieux de ses préparations, curieux des aspects scientifiques et surtout jaloux de son diplôme. Elle défendait ainsi une certaine identité professionnelle articulée autour de la préparation. Il n'y avait pas incompatibilité entre science et commerce tant que le pharmacien continuait à préparer ses produits. L'union reflétait en réalité les tensions à l'œuvre dans la profession avec la montée du spécialisme, les progrès de l'industrialisation et la croissance phénoménale du nombre de produits.

B. La PCF face à la gouvernance de la profession.

Dorvault cherchait à fédérer l'ensemble de la profession autour d'une coopérative industrielle, commerciale, syndicale sociale. Un tel projet risquait cependant de heurter des hommes attachés à leur indépendance et méfiants à l'égard d'une entreprise qui pouvait apparaître comme une sorte de monopole industriel ou du moins de coopérative totale. Sur ce plan en effet le projet porté par la direction de la PCF

¹⁸⁷⁰ *Ibid.*

¹⁸⁷¹ *Union pharmaceutique*, Février 1873.

¹⁸⁷² *Ibid.*, Septembre 1874.

¹⁸⁷³ *Ibid.*, Mars 1874.

¹⁸⁷⁴ *Ibid.*, Mai 1875.

tranchait avec des structures comme l'AMF. Dorvault ne parlait pas seulement d'union professionnelle et de prévoyance il parlait également d'union commerciale et industrielle entre tous les pharmaciens. Surtout, inciter des hommes à s'associer n'était pas chose aisée. A cet égard les membres de la PCF eurent constamment à cœur de rappeler et de stimuler l'esprit d'association. Ils participèrent ainsi au renforcement du sentiment professionnel et à l'émergence d'un mouvement corporatiste complexe dans ses degrés et ses aspirations.

1. Les congrès pharmaceutiques : une émanation de la PCF ?

La naissance de la PCF fut suivie, peu de temps après, de la mise en place de congrès pharmaceutiques. Présentés comme l'émanation de la PCF par les administrateurs de la coopérative ces assemblées débouchèrent en 1879 sur la création de l'Association Générale des Pharmaciens de France. Quelle fut la part prise par la PCF à ces manifestations ? Quels étaient les hommes qui oeuvraient pour la profession et contribuaient à sa dynamique ?

Au milieu des années 1850 se mirent en place des congrès pharmaceutiques à l'initiative d'un certain nombre de sociétés. Les assemblées générales de la PCF mirent en avant le rôle pionnier de la coopérative dans ce domaine avec la séance des intérêts professionnels. Aux yeux de Dorvault cette séance équivalait en effet à un « congrès pharmaceutique annuel »¹⁸⁷⁵. Il faudrait nuancer cette appréciation. Si les congrès pharmaceutiques nationaux comptaient de nombreuses personnalités que l'on retrouvait au sein de la coopérative, ils n'en étaient pas pour autant l'émanation. La mise en place des congrès dut beaucoup à la volonté des sociétés pharmaceutiques elles-mêmes et de Viguier, président de la Société d'émulation et de prévoyance de l'Est. Aux yeux de ce dernier « l'échange des bulletins ou compte rendus »¹⁸⁷⁶ était insuffisant. Les rumeurs concernant une prochaine réforme de la « loi » de germinal incitèrent également les sociétés à se rassembler périodiquement au niveau national. Il fallait selon Viguier « que toutes les sociétés connussent les besoins de toute la France ». Dans cette optique il proposait ainsi que chaque année « à tour de rôle l'une des sociétés de pharmacie de France reçût un représentant de chacune des autres sociétés »¹⁸⁷⁷. La PCF ne pouvait laisser passer de telles initiatives sans essayer de les « récupérer ». Elle invitait ainsi, dans une circulaire du 5 juillet 1858, les délégués au congrès pharmaceutique de Rouen à venir « assister à la séance de Paris »¹⁸⁷⁸.

Les congrès faisaient partie de ces instances qui cherchaient à renforcer les liens et l'entente au sein de la profession. Ils devaient faire naître « la sympathie », « les amitiés », la « concorde universelle » entre les

¹⁸⁷⁵ AG de la PCF, 1854.

¹⁸⁷⁶ *Compte rendu de la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est*, 1857, Bibliothèque Universitaire de la faculté de pharmacie de Paris.

¹⁸⁷⁷ *Ibid.*

¹⁸⁷⁸ Circulaire de la PCF du 5 juillet 1858.

membres d'une même profession»¹⁸⁷⁹. Nous nous sommes limités aux congrès de la période 1858-1869. En effet la guerre de 1870-1871 marqua un coup d'arrêt. Les congrès reprirent par la suite mais sans avoir le même souffle.

Tableau 37 .Liste des congrès et des questions abordées entre 1858 et 1869¹⁸⁸⁰

Date	Lieu	Questions.
1858	ROUEN	
1859	BORDEAUX.	-La question des prête-noms. -La révision du Codex. -empiètement des médecins sur les pharmaciens dans les campagnes. -Création de chambres pharmaceutiques départementales.
1860	REIMS.	-Des élèves en pharmacie, de la régénération future de la profession par leur réorganisation. -Du meilleur mode d'inspection des pharmacies. -de la suppression des herboristes et des moyens d'y parvenir. -du cumul des professions médicales et pharmaceutiques.
1861	LE MANS	-étudier la législation relative à la vente des poisons. En étudier les améliorations possibles. -Inconvénient ou avantage de la division des pharmaciens en deux classes. -association d'un pharmacien avec un étranger. -Du meilleur moyen de répartition des pharmaciens en France.
1862	POITIERS	-De l'organisation des écoles secondaires au point de vue d'un seul ordre de pharmaciens. -De la fourniture des médicaments aux indigents en général et de la pharmacie cantonale en particulier.

¹⁸⁷⁹ *Bulletin de la Société de pharmacie de la Loire inférieure*, 1869, BIUP.

¹⁸⁸⁰ La liste suivante a été établie à partir des comptes rendus des sociétés pharmaceutiques ainsi que des éléments fournis par l'Union pharmaceutique.

1863 (17-18-19 août) ¹⁸⁸¹	TOULOUSE		<p>De la fourniture des médicaments aux sociétés de secours mutuels.</p> <p>De l'association générale des pharmaciens de France au point de vue de la création d'une caisse de retraite et de secours.</p> <p>Des spécialités et des annonces pharmaceutiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les spécialités n'ont pas de raison d'être. -Les inventeurs de remèdes reconnus utiles doivent être récompensés. -Les annonces doivent être supprimées. -Le pharmacien ne doit vendre que sous sa seule étiquette. <p>Travaux scientifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ferrand, étude chimique et physiologique des calculs phosphatiques. -Soula de Pamiers, étude chimique des tannins.
1864	STRASBOURG		<p>Questions professionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Projet d'association lié à l'élaboration d'une caisse de retraite. <p>Questions scientifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Quels sont les moyens les plus pratiques et les plus équitables pour venir rapidement en aide aux veuves et aux orphelins de Pharmaciens décédés dans l'exercice de leur profession surtout au point de vue de la gérance et de la vente de leurs officines. -Etude comparée des divers principes immédiats confondus sous le nom de Tannin. -Etude des genres <i>Fumaria</i> et <i>Rumex</i> au point de vue pharmacologique.
1865 (16 août)	<p>RENNES, président : Robinet Vices présidents : Destouches, Mahier (Château Gonthier) Secrétaire général : Guyot (Saint-Brieuc) Secrétaire adjoint : Poirier (Loudun, Vanne).</p>		<p>1.Mode de votation dans les congrès. Tous les assistants ont voix délibérative. Seuls les délégués ont droit de voter.</p> <p>2.Des élèves en pharmacie. Aucune condition de connaissances littéraires ne sera exigée des jeunes gens entrant en pharmacie. Mais ne peuvent être admis à prendre inscription soit dans les écoles soit chez les juges qu'en présentant un diplôme de bachelier pour la 1^{ère} classe et un certificat de seconde pour la deuxième classe.</p> <p>3.Caisse de retraite : proposition aux sociétés de pharmacie d'instituer des caisses de retraite sur le modèle de la Gironde.</p> <p>4.Questionnaires scientifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maury : lecture d'un travail sur les alcaloïdes. Chauvel, travaux sur les fumariées et les rumex. Destouches, étude des tannins. Mace : recherches sur la toxicologie de l'arsenic.

¹⁸⁸¹ *Annuaire pharmaceutique*, Paris, Baillière et fils, 1864.

1866	LILLE (15 délégués)		1. Mode de représentation. Les pharmaciens non associés de certaines villes ou de certains départements sont autorisés à assister aux sessions des congrès. Ils peuvent participer aux discussions. Ils ne peuvent voter. 2. La limitation des officines ne saurait être favorable aux pharmaciens. 3. mise en place d'un système de récompenses pour les élèves les plus méritants de la région où se tiennent les congrès. Questions d'intérêt scientifiques.
1867	PARIS		Discussion des modifications à la loi de Germinal an XI. Questions d'intérêt scientifiques : Etude botanique de la famille des solanées. Etude chimique et toxicologique des solanées indigènes. Etude sur le tannin.
1868	MARSEILLE		Les chambres pharmaceutiques. L'inspection des pharmacies.
1869	NANTES		

Tableau 38. *Sociétés pharmaceutiques représentées lors des congrès pharmaceutiques*¹⁸⁸².

date	Nombre de sociétés	Nombre de délégués
1858	14	
1859	13	17
1860	17	15
1861	15	16
1862	16	14
1863	16	
1864	21	
1865	27	
1866	15	
1867	45	
1868		
1869	28	30

Les congrès pharmaceutiques surnommés un peu pompeusement les assises de la pharmacie ne

¹⁸⁸² La liste a été établie à partir des comptes rendus d'assemblée générale de la PCF ainsi que des bulletins de différentes sociétés de pharmacie, notamment le Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux.

rassemblaient en fait qu'un très petit nombre d'hommes, pour l'essentiel des représentants de la pharmacie départementale. Lors du premier congrès pharmaceutique, celui de Rouen en 1858 on trouvait la société de Bordeaux avec deux délégués M le professeur Barbet et M Perrens , la Société pharmaceutique des Côtes du Nord avec M Dorvault, la Société de l'Est avec M Viguiier, le Havre avec; M Gellée, Lyon et le Rhône avec M Ferrand, Nantes avec MM Lecureur et Fruneau, Poitiers avec M Abel Poirier, Rouen avec MM Malbranche, et Lemettais; la Sarthe avec M Trotry-Girardièrre; la Seine avec M Favrot; Toulouse avec M le professeur Filhol. Les sociétés de Marseille, des Haut et Bas-Rhin n'avaient pas de délégués, mais elles avaient envoyé des mémoires. Ces hommes étaient pour certains « des notabilités pharmaceutiques de la province »¹⁸⁸³ comme Aubergier, doyen de la faculté des sciences de Clermont, Filhol, directeur de l'école de médecine et de pharmacie de Toulouse, Barbet, professeur de chimie de l'école de Toulouse. Le fonctionnement des congrès rappelle à bien des égards les remarques d'Eliot Freidson au sujet de l'AMA. Ce dernier notait à son sujet: « this structure is dominated by a comparatively small group of men who maintain power by virtue of the nominating procedures characteristic of the organization »¹⁸⁸⁴. «A fairly united front is presented to the outside world by the association when it acts as the official spokesman for medicine»¹⁸⁸⁵. Rien ne précise que la PCF ait eu une part directe dans la naissance et le développement de ces congrès. D'ailleurs si Dorvault était présent c'était en tant que représentant de la société des Côtes-du-Nord et non en tant que représentant de la coopérative des pharmaciens de France. Les deux sphères étaient clairement distinctes.

Le congrès commençait par l'élection d'un bureau. On y retrouvait parfois certains membres influents de la Pharmacie centrale. Lors du congrès de Rouen, Viguiier fut ainsi nommé président et Ferrand vice-secrétaire. On pouvait néanmoins parler d'un véritable turn-over en matière de personnalités et de sociétés pharmaceutiques. Les congrès se présentaient comme des assises pour les intérêts professionnels et scientifiques du corps. Les lieux de réunions variaient d'un congrès à un autre, tantôt une école de pharmacie (Strasbourg, Ecole de pharmacie en 1864 ; Rennes, salle de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie en 1865 ; salle de l'Académie de médecine de Lille en 1866 ; amphithéâtre de l'école de sciences de Nantes en 1869). Les débats duraient généralement deux jours. Les congrès se terminaient sur les comptes-rendus des mémoires portant sur des questions professionnelles et scientifiques. Le congrès pouvait s'achever sur un banquet suivi d'une journée de visite. Lors du congrès de Reims de 1860 les délégués visitèrent des monuments publics de la ville, ses établissements industriels et en particulier la fabrique d'extraits fabriqués dans le vide de Grandval, savant, président du

¹⁸⁸³ PV de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, 1859, Bibliothèque de la Faculté de Pharmacie de Paris.

¹⁸⁸⁴ FREIDSON (Eliot), *The profession of medicine*, New York, Dodd and Mead, 1970, « This structure is dominated by a comparatively small group of men who maintain power by virtue of the nominating procedures characteristic of the organization, p. 28.

¹⁸⁸⁵ *Ibid.* «A fairly united front is presented to the outside world by the association when it acts as the official spokesman for medicine»

cercle de la Marne. En 1864 ce fut au tour de Strasbourg d'accueillir les délégués des sociétés venues de toute la France. Outre la promenade dans « l'orangerie » de la ville, les membres visitèrent l'exposition pharmaceutique qui y était organisée¹⁸⁸⁶. Deux jours plus tard, les délégués furent « visiter » « la cathédrale », le « Musée et les autres établissements de la ville ». Progressivement cette pratique des excursions se généralisa. Ainsi à Rennes le congrès fut suivi d'une « excursion sur l'île de Jersey » et l'« île du mont Saint-Michel »¹⁸⁸⁷.

Dans certaines sociétés pharmaceutiques les congrès étaient l'objet d'une réelle préparation. La Société de pharmacie de Bordeaux nommait généralement une commission chargée d'étudier pendant l'année les questions « à aborder au congrès suivant ».

Tableau 39 . Tableau des membres des commissions de la société de pharmacie de Bordeaux pour la préparation des questions à aborder lors des congrès pharmaceutiques.

Congrès	Composition des commissions
1860 (Reims)	Dessort, Barbet, Arnozan, Gonthier, Robineaud
1863 (Toulouse)	Gonthier, Martin Barbet, Prat, Jeannel et Robineaud
1864 (Strasbourg)	Barbet, Gonthier, Perrens, Martin-Barbet, Robineaud.
1865 (Rennes)	Boisset, Jeannel, Perrrens, Robineaud, Gonthier.
1866 (Lille)	Gonthier, Jeannel, Robineaud, président et secrétaire général de la société de pharmacie de Bordeaux.
1867(Paris)	Jeannel, Robineaud, Gonthier, Metadier, Perrens.
1868 (Marseille)	Bonaffe, Gonthier, Martin-Barbet, Robineaud, Perrens.

Ces délégués « représentaient » la pharmacie bordelaise et s'exprimaient en son nom lors des congrès. Les congrès étaient véritablement l'émanation de ces sociétés départementales et non de la PCF. La coïncidence entre les dates et le déroulement de ces manifestations ne doit pas faire oublier que la coopérative était distincte de ces réunions. La présence de personnalités reconnues dans les deux sphères montrait néanmoins que, aux yeux de l'élite, les questions professionnelles, commerciales et scientifiques avaient partie liée. Surtout l'étude des congrès met en évidence l'existence d'un groupe d'hommes, déterminés, animés par la volonté de défendre son identité scientifique, commerciale et sociale. La coopérative constituait l'un de ces terrains d'action. Les congrès en étaient un autre.

¹⁸⁸⁶ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1864.

¹⁸⁸⁷ *Ibid*, 1865.

2. La genèse de l'Association générale des pharmaciens de France.

L'esprit d'association préexistait à la PCF. Il semble avoir pris corps au sein de la profession dans les années 1830-1840. Ainsi «en 1844 les six pharmaciens de Vienne» fondèrent la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est¹⁸⁸⁸. Durant l'année 1846 ils « s'occupèrent en commun de la rédaction d'un tarif »¹⁸⁸⁹. En 1847 la réunion comptait « 15 pharmaciens venus des environs ». Progressivement la société tissait des liens avec d'autres associations comme Paris, Colmar, Nantes, Toulouse, Reims. S'élargissant à des pharmaciens venus d'autres départements la société « délocalisa » ses réunions de Vienne vers d'autres villes comme « Bourgoin, Grenoble, Saint-Etienne et enfin Lyon »¹⁸⁹⁰. D'autres sociétés se créèrent comme le cercle pharmaceutique de la Marne. Le 11 septembre 1843 avait ainsi lieu une première séance « préparatoire à la constitution d'une société »¹⁸⁹¹. L'autorisation préfectorale fut accordée le 13 mars 1844. La société constitua un tarif. Le congrès médical de novembre 1845 à Paris adopta le principe émis par le cercle de la Marne de création de sociétés pharmaceutiques dans chaque département. La Pharmacie centrale n'était pas construite sur un terrain vierge. Restait à fédérer l'ensemble de ces structures associatives en un mouvement national.

A n'en pas douter Dorvault rêvait de faire de la coopérative le pivot d'une Union professionnelle des pharmaciens de France. La constitution d'une « union commerciale, confraternelle, prévoyante et scientifique » était, selon ses mots, un « rêve de jeunesse¹⁸⁹² ». « La Pharmacie centrale de France » allait devenir « le centre de ralliement » de toute la profession », elle « dirigerait les efforts de tous, (...) les porterait vers le but tant désiré, le salut et l'honorabilité de la profession¹⁸⁹³ ». Les sociétaires de la PCF allaient jouer un rôle d'aiguillon dans leur localité pour impulser de nouvelles associations. Il fallait se mettre « à l'œuvre »¹⁸⁹⁴. « Vous tous qui m'écoutez (...) réunissez-vous, (...) foulez aux pieds les rivalités qui n'engendrent rien de bon, étouffez ce sot amour-propre (...), aimez-vous, aidez-vous suivant les préceptes du divin maître, et la pharmacie, notre mère commune, sera relevée aux yeux de tous¹⁸⁹⁵ ». La force du discours d'Oudart reposait clairement sur cette utopie coopérative qui habitait les initiateurs de la Pharmacie centrale et qu'ils cherchaient à insuffler aux sociétaires. De leur action dépendait aussi le succès du programme de Dorvault. Aux yeux de Oudart il était clair que le fait d'être sociétaire de la Pharmacie centrale ne donnait pas simplement accès à un droit, celui de percevoir des dividendes, il était aussi synonyme de devoir celui de promouvoir l'esprit d'association. Il y avait une dimension spirituelle dans le projet de coopérative de Dorvault. Adhérer à la Pharmacie centrale rappelait Oudart c'était

¹⁸⁸⁸ *Procès-verbal de la Société de prévoyance et d'émulation des pharmaciens de l'Est*, 21 avril 1856.

¹⁸⁸⁹ *Ibid.*

¹⁸⁹⁰ *Ibid.*

¹⁸⁹¹ *Procès-verbal du Cercle pharmaceutique de la Marne*, 1854, BIUP.

¹⁸⁹² AG de la PCF, 1856.

¹⁸⁹³ *Ibid.*

¹⁸⁹⁴ AG de la PCF, 1858.

¹⁸⁹⁵ AG de la PCF, 1856.

adhérer à une idée sans laquelle l'entreprise perdrait une part de son âme : la coopération. Aux yeux de Dorvault mais aussi de ses collaborateurs ce n'était « que par un système d'association vraiment libéral que, de l'état d'individualisme, de division où se trouvait la pharmacie, qu'on arriverait à l'unité de vue et d'intérêt ¹⁸⁹⁶ ». Une organisation libérale supposait de « comprendre tous les intérêts et donner satisfaction à toutes les susceptibilités ». Pour cela il était vital que « l'organisation de la société fut en même temps centrale et fédérale ». Fallait-il voir dans ce texte les embryons de ce que Jean Pierre Daviet appelle, en style proudhonien, le « fédéralisme industriel »¹⁸⁹⁷. La réussite de la PCF reposait sur l'adhésion de tous les pharmaciens à la coopérative. Ils seraient tout à la fois les distributeurs des produits estampillés PCF et les propagateurs du projet de Dorvault. En 1858 la Pharmacie centrale développait sa caisse de retraite qui avait vocation à rassembler l'ensemble des pharmaciens de France¹⁸⁹⁸. Quelle fut exactement la part de la PCF dans la naissance et la construction de cette Association Générale des Pharmaciens de France ?

Dès 1859, la PCF évoqua la nécessité d'une Association générale des pharmaciens¹⁸⁹⁹. Le contexte était propice à la création d'une telle association. «Aucune loi ne s'y opposait » rappelait-on et « l'intérêt public bien compris les sollicitait ». Les pharmaciens ne pouvaient rester aussi désunis alors que leurs rivaux de toujours, « les médecins », « venaient d'en établir une comprenant la France entière ». Enfin « le gouvernement de son côté, favorisait hautement cette tendance ». L'« association générale » paraissait donc « possible ». « Les pharmaciens de l'Allemagne s'étaient constitués, depuis longtemps, en deux sociétés, l'une dans le Nord, l'autre dans le Midi, qui comprenaient presque tous les titulaires d'officine de cette contrée ¹⁹⁰⁰ ». Quant à « la Société de pharmacie de la Grande Bretagne elle avait tout récemment, pris d'énormes développements » comptant « plus de deux mille » membres. Si les organisations pharmaceutiques des pays étrangers devaient retenir l'attention des compétiteurs, il fallait aussi s'arrêter sur les autres organisations professionnelles, comme « les chambres syndicales projetées, les chambres de notaires et d'avoués, de certains cercles etc »¹⁹⁰¹.

Les comptes rendus de la PCF n'ont de cesse de condamner ceux des pharmaciens qui se tiennent en dehors de l'« association »¹⁹⁰². (...) «A côté de la raison et de la conscience » l'homme « a ses passions et sa faiblesse qu'il ne parvient pas souvent à maîtriser : la lâche envie, la soif ardente du lucre qui ose tout pour se satisfaire, le froid égoïsme qui compte pour rien les misères des autres, la triste apathie qui se résigne honteusement, et qui n'a même pas le courage d'un effort. (...)» (...). L'esprit d'association devait ainsi faire face aux « mauvais instincts » de l'homme. Mais de quelle association parlait-on alors ?

¹⁸⁹⁶ AG de la PCF, 1858.

¹⁸⁹⁷ DAVIET (Jean-Pierre), *La société....., op. cit.*, p. 130.

¹⁸⁹⁸ Voir chapitre sur protection et prévoyance.

¹⁸⁹⁹ AG de la PCF, 1859.

¹⁹⁰⁰ AG de la PCF, 1858.

¹⁹⁰¹ *Ibid.*

¹⁹⁰² AG de la PCF, 1859.

La confusion était souvent volontairement entretenue par des hommes qui voyaient dans la PCF le modèle coopératif par excellence, l'association totale pourrait-on dire. Un tel discours ne pouvait que conforter celui qui le lisait, et qui était encore à l'écart, dans l'idée que la PCF incarnait véritablement la profession. Le passage montre surtout que la coopérative défendue par Dorvault s'appuyait sur une rhétorique extrêmement moralisante.

De Meurant, rapporteur du concours pour l'année 1859, l'avait bien compris qui, après les indolents, fustigeait à son tour « ces égoïstes, se souciant peu des autres », mais également « ceux », « plus à craindre, qui profitaient précisément de quelques-uns des abus que l'association devrait réformer ». L'association allait-elle partir en croisade contre ces pratiques commerciales déloyales ? A cet égard le projet d'union générale imaginé par la Pharmacie centrale pouvait légitimement faire craindre à beaucoup le rétablissement d'une forme de corporatisme bon teint, habillé de libéralisme, mais qui agirait comme une instance disciplinaire, réprimant, pourchassant ceux qui ne se plieraient pas aux règles qu'elle avait fixé. Le projet d'association générale des pharmaciens de France fut mis au concours des intérêts professionnels pour l'année 1859. Pour De Meurant, rapporteur de la question, les « confrères » ne pouvaient que « gagner » à l'établissement de cette « loyale et protectrice association » qui oeuvrerait dans le sens d'une uniformisation des tarifs¹⁹⁰³ ». Il est à noter qu'un tel programme n'avait rien de nouveau. Toutes les sociétés pharmaceutiques fondées dans la première moitié du XIXe siècle poursuivaient un but d'uniformisation des tarifs. Il est très difficile de cerner à travers ces propos ce qui relève d'une opinion personnelle (celle de De Meurant) ou d'une opinion qui serait celle des administrateurs de la Pharmacie centrale de France. Il y a fort à parier en réalité que la PCF elle-même était traversée par toutes les ambiguïtés dont la profession était porteuse.

Les participants au concours de 1859 devaient définir la structure et l'« organisation d'une Société générale des pharmaciens de France¹⁹⁰⁴ ». « Dans l'état actuel, soulignait-on, il existe en France douze à quinze sociétés de pharmacie. Chacune d'elles, si ce n'est la Société de prévoyance de la Seine et la Société de l'est, ne compte qu'un nombre fort limité de membres, et, dans tous les cas, n'ont aucune relation, aucune solidarité entre elles¹⁹⁰⁵ ». Les sociétés de pharmaciens telles qu'elles s'étaient développées en France souffraient, aux dires du rapporteur d'éparpillement. Une telle déclaration était quelque peu contestable au vu des nombreux échanges épistolaires entre sociétés dont les Procès-verbaux de ces sociétés se faisaient l'écho. Surtout les adhésions restaient minoritaires. L'objectif de la Pharmacie centrale était double il fallait fédérer ces associations et stimuler l'associationnisme. L'objectif était d'« établir un système d'association à la fois scientifique, pratique et professionnel entre les pharmaciens de

¹⁹⁰³ *Ibid.*

¹⁹⁰⁴ AG de la PCF, 1858.

¹⁹⁰⁵ *Ibid.*

tous les points de France, dans lesquels seraient fusionnés les institutions déjà existantes »¹⁹⁰⁶. Poser cette question de la fusion des associations rendait le sujet épineux. De nombreuses associations existaient déjà qui étaient jalouses de leur autonomie, de leur indépendance. Pour De Meurant, reprenant l'idée d'un des concurrents, il fallait encourager l'« établissement d'une société pharmaceutique par chaque circonscription d'école supérieure et secondaire de médecine et de pharmacie »¹⁹⁰⁷. Ces écoles devaient jouer un rôle essentiel dans la création de sociétés départementales. De même que l'identité de la coopérative reposait sur le diplôme pharmaceutique, de même la base de l'association devrait reposer sur les centres de délivrance de ces diplômes. « Aussitôt que, dans une circonscription d'école de pharmacie, on aura obtenu un certain nombre d'adhésions, l'association sera constituée pour cette circonscription, et fonctionnera dès lors d'une manière indépendante » soulignait le rapporteur. Formation, professionnalisation, coopération participaient d'un même mouvement aux yeux des membres de la centrale.

Il fallait inciter à « la formation, aussitôt qu'il serait possible de comités départementaux et même d'arrondissement, chargés particulièrement de la surveillance et de la répression des abus¹⁹⁰⁸ ». En peu de mots le rapporteur traçait ainsi, dès 1859, les institutions d'un gouvernement pharmaceutique, dont l'objectif premier serait d'exercer un rôle de police professionnelle, choses qui ne pouvaient que rebuter une partie du corps peu encline à se laisser contrôler. L'esprit d'association devait être insufflé d'en haut. Il ne fallait pas attendre que les pharmaciens s'associent, il fallait stimuler cet associationnisme. Car si « dans les grandes villes on formerait assez facilement un noyau, (...) combien de départements ou de centre important n'existait pas ! » Dans ce cas-là l'impulsion devait venir de la centrale. Celle-ci était suffisamment « puissante » et « persuasive » « pour entraîner l'adhésion de tous ces pharmaciens isolés ». La fondation de l'association générale devait revenir au « directeur » et au « conseil de surveillance de la Pharmacie centrale de France » qui s'adjoindraient « quelques noms illustres et honorés de la profession ». De Meurant avait prévu l'ouverture d'« un crédit suffisant » afin de stimuler l'associationnisme.

Les mémoires insistaient malgré tout sur l'indépendance de ces futurs collèges départementaux ou régionaux ». Pour De Meurant ce « principe d'indépendance de chaque collège était excellent¹⁹⁰⁹ ». Cet éloge du principe d'indépendance était d'abord un acte « politique », l'alternative étant la centralisation de l'organisation, qui faisait planer, toujours selon De Meurant, le danger d'un « noyautage » de l'organisation par les centrales parisiennes. « Si l'on voulait établir une société unique pour toute la France, évidemment c'était à Paris qu'elle aurait son centre, et ce seraient des parisiens qui, par la force même des choses, la dirigeraient et composeraient son bureau, son conseil ! ». Si la Pharmacie centrale

¹⁹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁹⁰⁷ AG de la PCF, 1859.

¹⁹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁹⁰⁹ *Ibid.*

prétendait se placer en dehors des querelles, elle n'hésitait visiblement pas à jouer de l'anti-parisienisme auprès des pharmaciens départementaux. En effet « quelques-uns des abus dont la pharmacie se plaint avec raison sont précisément le fait de pharmaciens de Paris ; et ces pharmaciens, on le sait, sont, parmi leurs confrères, les plus actifs et les plus entreprenants. Soyons donc sûrs qu'ils sauraient bien vite se faire admettre, eux ou leurs amis, dans les bureaux, les chambres, comités quelconques, chargés de la direction de la société¹⁹¹⁰ ». Cette pique adressée aux confrères parisiens ne devait rien au hasard. Les congrès pharmaceutiques étaient marqués par de fortes tensions entre Paris et la province, à tel point qu'en 1859 la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine décida de ne plus assister aux « assises de la pharmacie ». La coopérative, qui rassemblait des pharmaciens des deux bords, se trouvait ainsi prise dans cet affrontement. De Meurant exprimait-il ici ses opinions (nous n'en savons malheureusement pas plus sur l'individu) ou ceux des dirigeants de la centrale?

Si De Meurant posait la question d'une association sans la pharmacie parisienne et plus précisément sans la société de prévoyance de la Seine, dans laquelle triomphait, comme nous allons le voir, les tenants de la « modernisation » ce n'était pas un hasard. On ne peut en effet séparer cette question de l'association générale de la mise en place des congrès pharmaceutiques. Dès les premières réunions des débats avaient surgi au sujet des modalités du vote, débats dans lesquels on retrouvait les sempiternelles questions sur le vote par société ou en fonction du poids de chaque société en termes d'adhérents. La Société de prévoyance de la Seine était favorable à ce système, et pour cause elle comptait le plus grand nombre de sociétaires. Ceci pourrait éclairer sous un autre angle les paroles de De Meurant.

Aux yeux de De Meurant les décisions des congrès devaient avoir force de « loi pour tous les collègues, si l'on ne voulait pas tomber rapidement dans l'anarchie et l'impuissance ». Ils devaient servir de base à l'établissement du futur « ordre des pharmaciens ». « L'indépendance » des sociétés de pharmacie s'arrêtait là où commençaient les « questions d'intérêt général ». Celles-ci « seraient résolues par leurs délégués, réunis tous les ans en congrès »¹⁹¹¹. Il était impératif d'éviter l'anarchie pharmaceutique. Le fédéralisme avait ses limites et en particulier l'impératif de gouvernabilité de la profession¹⁹¹². Sans surprise la question de l'association générale n'était pas sans danger pour la PCF. En effet « des confrères et même des sociétés de pharmaciens » traitant de la question d'une société générale de pharmacie avaient parlé « d'achats et de fabrication en commun de produits médicamenteux¹⁹¹³ ». Ils proposaient « selon le rapporteur, des bureaux d'achats et de commission indépendants ». Si l'on envisageait en effet la constitution de sociétés à l'échelle large de la province pourquoi ne pas imaginer aussi pour ces mêmes sociétés une forme coopérative à l'image de la Pharmacie centrale ? De Meurant, conscient du danger,

¹⁹¹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹¹ *Ibid.*

¹⁹¹² Voir pour plus de compléments, ROSANVALLON (Pierre), *La question syndicale*, Paris, Hachette Littératures, 1998, 273 p.

¹⁹¹³ AG de la PCF, 1859.

rappelait qu'« il n'y aurait pas là extension » mais plutôt « concurrence ». « L'achat et la fabrication en grand » de médicaments était « l'affaire de la Pharmacie centrale ». Elle « représentait commercialement le corps pharmaceutique »¹⁹¹⁴. Elle était d'ailleurs « mieux placée pour acheter et fabriquer que les groupes locaux qui, d'ailleurs, ne s'entendraient pas longtemps sur ces matières, et qui ne pouvaient être renseignés comme la Pharmacie centrale ni avoir la prépondérance sur les marchés ». « Pour le commerce pharmaceutique aucune autre organisation ne pouvait offrir les avantages de la Pharmacie centrale »¹⁹¹⁵ et ce malgré les difficultés de l'enfantement.

L'idée de cette association générale fut accueillie favorablement par certaines sociétés comme celle de la Marne. Dans son procès-verbal de 1859, la société tenta d'appliquer le programme défini par Dorvault à savoir l'établissement d'une société de pharmacie pour chaque circonscription d'école de médecine et de Pharmacie. Dans cette perspective le cercle de la Marne proposait une association comprenant 6 départements qui entouraient celui-ci. Ces sociétés devaient être le point de départ d'une association générale des pharmaciens de France. Ce projet d'association générale n'avait cependant pas la faveur du gouvernement. En 1861 le projet d'association régionale du sud-ouest fut rejeté par le gouvernement. La société de la Marne abandonna du même coup son projet d'association régionale¹⁹¹⁶. Une seule chose nous restait à faire : « c'était de chercher à nous rattacher individuellement, par un titre permis par nos statuts, nos confrères les plus voisins. C'est ce que nous avons essayé. Quelques adhésions nous sont venues¹⁹¹⁷ ». Dans le même temps l'association des médecins, pharmaciens et médecins vétérinaires du département de la Marne était dissoute (elle était à l'initiative de la Société médicale de Reims). En effet les statuts de l'association générale des médecins de France ne permettaient pas de sociétés mixtes.

« Le gouvernement, rappelait l'Union pharmaceutique, semble peu disposé à encourager les associations qui tendent à réunir les membres d'une profession tout entière, dans la crainte sans doute d'y voir une sorte de retour vers les anciennes corporations et une reconstitution des vieilles habitudes des professions privilégiées. (...) c'est un fait qui nous force à diriger provisoirement nos vues d'un autre côté¹⁹¹⁸ ». L'union suggérait de créer une association générale, dans un cadre plus restreint, autour des sociétés « de prévoyance et de secours mutuels »¹⁹¹⁹, à l'image de « l'Association générale des médecins de France ». Il était clair qu'aux yeux de l'union il s'agissait là d'un pis-aller. Une telle association ne répondait « pas d'une manière parfaite aux besoins scientifiques, moraux et professionnels de la pharmacie ». Cependant « son mécanisme a ceci de séduisant qu'il se rapproche beaucoup de celui des associations scientifiques locales réunies et comme fédérées sous la direction d'un noyau central ». Le projet d'association générale

¹⁹¹⁴ *Ibid.*

¹⁹¹⁵ *Ibid.*

¹⁹¹⁶ *Procès-verbal du Cercle pharmaceutique de la Marne*, 1861, BIUP.

¹⁹¹⁷ *Ibid.*

¹⁹¹⁸ *Union pharmaceutique*, avril 1860.

¹⁹¹⁹ *Ibid.*

de la Pharmacie centrale se voulait, comme l'indiquait d'ailleurs son nom, global. Une telle société affirmait-on « serait peut-être un moyen de transition de l'état actuel à un avenir rendu meilleur par une réorganisation de la pharmacie. Une simple cotisation et une séance annuelle ou deux ne seraient pas des charges bien onéreuses. » Le projet s'inspirait directement de l'AMF, avec « dans chaque département un président nommé par le gouvernement, et un bureau nommé à l'élection ; et à Paris un comité central, une solidarité d'ensemble et en même temps une liberté d'action locale indispensable pour faire quelque bien ». Dans le cadre d'une telle association « on pourrait recevoir tous les élèves actifs et organiser en leur faveur un système de protection, leur faciliter les changements de résidence. (...) Si les sociétés pharmaceutiques ou sections dépendantes d'une société générale existaient dans toute la France, l'élève, en sortant du territoire d'une société pour aller sur celui d'une autre n'y serait point isolé ; il appartiendrait à cette dernière et serait ainsi suivi durant tout son stage. En outre, une commission serait formée dans ces sociétés, qui aurait la mission de faire subir aux élèves, à des époques déterminées, des examens professionnels de divers degrés.»¹⁹²⁰

Cette société de prévoyance devant servir de base à ce projet d'Association générale de la pharmacie fut mise au programme du congrès de Bordeaux (1859) pour être discutée au congrès de Reims (1860). Il semble cependant que ce fut surtout le Congrès de Toulouse qui s'intéressa à la question (1863). Faut-il en conclure que les projets de la PCF inspiraient directement les programmes des congrès ? Difficile à dire. En 1852 la PCF elle-même avait obtenu le ralliement des pharmaciens de l'est lesquels avaient conçu un projet de Pharmacie coopérative fondé sur une caisse de prévoyance. La prévoyance comme point de départ de la coopération n'était donc pas neuf. Ajoutons à cela que, comme nous allons le voir, les sociétés locales se montrèrent dynamiques dans les réflexions qui s'élaborèrent alors autour de ce projet d'Association générale. La partie précédente sur les congrès a également permis de montrer que si la PCF était partie prenante du mouvement professionnel, elle n'en était pas l'unique acteur. Deux voies se présentaient quant à l'organisation de cette association générale. Pour la Société de pharmacie de Bordeaux il fallait se baser sur une organisation départementale. A l'image des médecins et de l'AMF on constituerait des sociétés départementales de pharmaciens. L'association ne devait « pas être bâtie avec des idées de spéculation lucrative ». Elle « devait être une œuvre toute de dévouement confraternel »¹⁹²¹. Cette année-là d'ailleurs la société de Bordeaux créa sa propre caisse de retraite qui reçut l'autorisation du ministre. Face à l'école bordelaise une autre option fut défendue, lors du congrès de Strasbourg (1864) par Sarrazin de Montmirail. Le projet permettait « aux confrères une assez belle retraite » mais il exigeait « en retour, indépendamment d'une prime annuelle assez élevée, une première mise de fonds » qui variait « suivant l'âge » et qui était « souvent considérable ». Il était « à craindre, selon les bordelais, que ce projet fermât l'entrée aux membres les moins heureux de la profession¹⁹²². » Il fallait que « tout

¹⁹²⁰ *Ibid.*

¹⁹²¹ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1864.

¹⁹²² *Ibid.*

pharmacien quelle que soit sa position de fortune, soit mis à même d'en faire partie. Mais pour cela il fallait qu'une cotisation annuelle et peu élevée en rende l'accès facile à tous »¹⁹²³. C'est ce système qui fut adopté par le congrès de Rennes.

Lors du congrès de Nantes de 1869, la grande Association générale des pharmaciens de France revint de nouveau au cœur des discussions. Les débats, tels que retranscrits dans le Bulletin de la Société de pharmacie de Loire-Atlantique, portèrent sur la nature de l'association¹⁹²⁴. Pour Jeannel et Perrens l'association de prévoyance telle qu'elle fonctionnait à Paris et Bordeaux était la seule forme possible pour les pharmaciens. L'autorité avançait-ils, pourrait être disposée à voir, dans toute autre forme, une sorte de coalition. « On est si peu incommodé par la surveillance que si l'on veut renoncer aux allocations versées par le gouvernement, il n'y a même plus de comptes à rendre. En outre, un des avantages de cette forme d'association est de permettre à des pharmaciens peu nombreux dans un département de s'agréger à la société générale ». A cette voie s'opposait celle défendue par la société de pharmacie du Maine-et-Loire et son délégué Martinet. Celui-ci souhaitait une association générale qui ne se limiterait pas aux secours mutuels. Pour lui il ne faisait aucun doute que cette association ne serait pas refusée par le gouvernement. Mis aux suffrages le projet de Perrens l'emporta.

Le congrès de Nantes souligna la nécessité de créer des sociétés de prévoyance et de secours mutuels entre les pharmaciens d'une circonscription. Ces différentes sociétés procéderaient par agrégation à un noyau central dont le siège devrait être à Paris. Chaque société départementale conserverait par ailleurs sa complète autonomie. En optant d'abord pour une base départementale la profession abandonnait aussi l'idée de « l'organisation d'une société de pharmacie sur des bases scientifiques embrassant tout le territoire ». Une commission fut nommée chargée d'étudier l'association des médecins de France. Elle fut composée de Mayet (Paris), Ferrand de Lyon Andouard de Nantes, Perrens de Bordeaux¹⁹²⁵. L'association générale ne butait pas seulement sur les questions d'organisation, elle se heurtait aussi à l'absence de la principale organisation professionnelle de France : la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine. Depuis le vote de la « résolution Labélonie » (qui décida du boycott des congrès par cette même société), du 28 mars 1860, la société avait cessé d'envoyer des délégués aux congrès pharmaceutiques¹⁹²⁶. Pour autant le fil n'était pas rompu et l'on tentait périodiquement de rétablir les liens. Déjà en 1862 Viguier s'était proposé comme intermédiaire dans des « pourparlers de paix » et le congrès de Poitiers avait acté les revendications de la société de prévoyance sur les questions de représentativité. « Dorénavant chaque société ayant cent membres et au-dessous, aurait le droit d'envoyer un délégué au congrès, et les sociétés ayant plus de 100 membres auraient le droit d'envoyer un par

¹⁹²³ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1865.

¹⁹²⁴ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Loire atlantique*, 1869.

¹⁹²⁵ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1869.

¹⁹²⁶ *Assemblée de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 4 avril 1870.

centaine de membres »¹⁹²⁷. Alors que la « réconciliation espérée » semblait proche¹⁹²⁸, le congrès de Toulouse (1863) décida d'aborder la « question irritante » des spécialités. Pendant dix ans la société de prévoyance resta ainsi à l'écart des congrès de la Pharmacie professionnelle ce qui ne pouvait qu'empêcher la réalisation de l'association générale.

En février 1870 cependant la société reçut une invitation « pour le congrès de Clermont-Ferrand »¹⁹²⁹. Le congrès devait porter sur l'association générale de prévoyance et de secours mutuels des pharmaciens de France¹⁹³⁰ dont les projets de statut n'étaient pas pour satisfaire complètement la pharmacie parisienne. L'article 11 en particulier prévoyait d'exclure de l'association tout pharmacien qui recourait à « l'annonce d'un médicament dans les journaux étrangers à la médecine et à la pharmacie ». C'était proscrire « d'avance la moitié des pharmaciens de France, et parmi eux, un grand nombre des plus justement considérés »¹⁹³¹, comprenons ici l'élite de la pharmacie. La fondation de l'association masquait une lutte entre les tenants de l'adaptation et ceux qui restaient plus réticents à l'égard de l'industrialisation. La PCF n'échappait sans doute pas à ces clivages. Le 19 août 1876 fut fondée, lors du congrès pharmaceutique de Clermont-Ferrand, l'association générale des pharmaciens de France. 21 sociétés s'étaient rassemblées, l' « Aude, l'Aveyron, Bordeaux, les Bouches du Rhône, la Charente inférieure, la Corrèze, la société de l'Est, la Gironde, la Haute-Garonne, l'Hérault, l'Indre, le Maine et Loire, la Meurthe et Moselle, la Nièvre, le Puy de Dôme, le Rhône, la Seine, la Seine et Marne. Trois sociétés étaient représentées par celle de Clermont, la société des Ardennes, l'Eure, le Nord ». Seule la société « la plus riche et la mieux organisée », la société de pharmacie du nord, refusait le principe de l'association générale. Une autre société manquait au congrès, « celle qui, en 1850, avait émis la première idée d'une association générale par l'organe de son président M Kampmann, la société d'Alsace Lorraine » et pour cause. L'association générale des pharmaciens de France consistait en « une fédération des sociétés de pharmacie »¹⁹³². Fidèle au projet d'origine, chaque société devait conserver son « autonomie » et son « indépendance complète ». Cela revenait à acter l'impuissance de l'association. On était loin par exemple des principes défendus par De Meurant en 1859 qui avait insisté sur la nécessité d'une association dont les décisions auraient force de loi. En parallèle était créée une « caisse de retraite pour les déshérités de la profession » dont Aubergier et Dorvault furent les premiers souscripteurs. Une « commission exécutive » fut d'ailleurs nommée « afin d'étudier les statuts de cette caisse de retraite » au sein de laquelle on retrouvait « Aubergier, Dorvault, Fraisse, Gravelle, Guinon, Perrens, Vidal ». L'objectif était clairement de fédérer un maximum de sociétés pharmaceutiques afin de rassembler les doléances de la profession. « Quand nous présenterons aux pouvoirs publics les cahiers de 50 ou 60

¹⁹²⁷ *Ibid.*

¹⁹²⁸ *Ibid.*

¹⁹²⁹ *AG de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 4 avril 1870.

¹⁹³⁰ *AG de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 19 juillet 1871.

¹⁹³¹ *Ibid.*

¹⁹³² *Ibid.*

sociétés représentant plusieurs milliers d'individualités peut-être pourrions-nous atteindre le but que nous poursuivons tous : une bonne loi sur la pharmacie »¹⁹³³.

Cette association générale donnait cependant aux pharmaciens parisiens une « suprématie absolue », « en effet, sur 27 membres qui doivent composer le comité central, 16 au moins, dont 6 membres du bureau sur 7, sont tenus de résider à Paris »¹⁹³⁴. Aux yeux de certains comme Genevoix le problème se situait ailleurs et en particulier dans la faiblesse du réseau des sociétés¹⁹³⁵, autrement dit dans le faible développement de l'association dans les départements. Ce « peu de consistance » tenait, selon Genevoix, au « peu d'esprit de solidarité » qui existait entre pharmaciens¹⁹³⁶. Il visait à n'en pas douter la pharmacie départementale. La force de la pharmacie parisienne se mesurait à l'aune de la faiblesse de celle-là. Il est intéressant de se livrer à une étude des personnalités placées à la tête de l'Association générale des pharmaciens de France. Elle révèle en effet des éléments intéressants quant aux liens existants entre l'institution et la PCF. On retrouvait Emile Genevoix, membre du conseil de surveillance de la PCF. L'un des deux vice-présidents, Perrens, figurait parmi les membres actifs de la société. Le secrétaire général Mr Crinon, le trésorier Champigny, tous représentants de la pharmacie parisienne, étaient des sociétaires de la PCF. Fumouze, le trésorier de l'association, allait devenir le trésorier de la société. Julliard (président du conseil de surveillance), Cassan, Desnoix, Dorvault, Duroziez, Ferrand (de Lyon), Fontoynt, Gravelle, A. Petit (de Paris), Vée, tous conseillers dans l'association étaient aussi des sociétaires. Ce dont témoignent l'association générale et la PCF c'est surtout de la domination exercée au sein de la profession par un petit groupe d'hommes, tous issus de l'élite de la pharmacie parisienne. Nous faisons l'hypothèse que ces hommes, engagés dans le spécialisme depuis longtemps, étaient des tenants de l'adaptation et de la « modernisation » du métier. La prise de contrôle de l'AGPF par ces membres issus de la société de Pharmacie de Paris marquait un tournant. L'année précédente un dirigeant de la coopérative manifestait son regret quant à la disparition des congrès pharmaceutiques¹⁹³⁷. Pourtant « tous les desiderata de la profession » étaient loin d'être satisfaits. La « science » n'avait pas dit son dernier mot, la « grande œuvre de l'établissement d'une pharmacopée universelle » n'était pas terminée, Les « nations » et les « institutions » sans « drapeau de ralliement » ne pouvaient aller qu'à la « dérive ». « La profession » devait être « une seconde religion, une seconde patrie »¹⁹³⁸. A la fin des années 1870 les combats professionnels paraissaient sans doute moins importants aux yeux de cette élite pharmaceutique placée à la tête des institutions de la corporation. Le monopole de la profession sur la vente de médicaments paraissait consolidé. Surtout ces hommes étaient déjà profondément engagés dans une voie qui rendaient les mots d'ordre de 1852 obsolètes ou en tout cas difficilement tenables. Pouvaient-ils continuer à demander

¹⁹³³ *Ibid.*

¹⁹³⁴ *La pharmacie de Lyon*, numéro du 10 juin 1877, Bibliothèque interuniversitaire de la Faculté de médecine de Paris.

¹⁹³⁵ AG de la PCF, 1877.

¹⁹³⁶ *Ibid.*

¹⁹³⁷ AG de la PCF, 1878.

¹⁹³⁸ *Ibid.*

la suppression de la publicité alors qu'elle était devenue une pratique courante ? Pouvait-on continuer à se mobiliser contre les spécialistes alors que tout le monde spécialisait ? Pouvait-on attaquer les industriels alors que tous les membres du bureau de l'association générale étaient engagés d'une façon plus ou moins directe dans les affaires de la PCF qui sous-traitait des spécialités et s'était lancée dans la parapharmacie ? La puissance financière de la centrale pouvait offrir aux pharmaciens un moyen d'action non négligeable, à l'image d'un lobby. Comment expliquer qu'un tel projet n'ait pas abouti surtout auprès d'une profession qui n'avait de cesse de se plaindre de son impuissance face à l'Etat ? Fonder l'association générale autour de la centrale revenait à construire un gigantesque monopole pharmaceutique, dans lequel les pharmaciens ne seraient plus que des commerçants dépendants. Les administrateurs de la centrale avaient beau répéter qu'on ne parviendrait « jamais à l'association générale des pharmaciens sans le concours de la Pharmacie centrale, cette coopérative totale suscitait des craintes. On retrouvait à sa tête l'élite de la pharmacie parisienne, celle qui semblait « truster » toutes les places d'influence. Il est fort possible que certains aient craint la naissance d'une entreprise monopolistique, contrôlant l'ensemble de la profession et le régulant à sa guise sur un plan commercial et professionnel. Alors qu'elle « était » ou du moins « pouvait être l'œuvre de tous »¹⁹³⁹ on s'attachait à « lui créer des concurrences ». « Nous savons que, dans quelques grandes villes des confrères ont été tentés, soit par des intérêts particuliers, soit par des raisonnements à priori, de s'associer pour créer des maisons concurrentes de la Pharmacie centrale, sous ce prétexte qu'il ne fallait pas laisser celle-ci souveraine maîtresse du marché de la droguerie pharmaceutique¹⁹⁴⁰ ». Ceci montrait qu'aux yeux de nombre de pharmaciens, clients ou non, la PCF avait bel et bien abandonné ses objectifs initiaux. Elle apparaissait avant tout comme une firme soucieuse de défendre ses intérêts commerciaux et ceux de ses sociétaires. Elle n'était sans doute pas la mieux placée pour bâtir une Association générale des pharmaciens de France. Sa politique en matière commerciale et publicitaire, le développement du rabais avaient placé la coopérative en porte-à-faux par rapport à ses objectifs initiaux.

La PCF ne fut pas créée sur un terrain vierge. Des associations pharmaceutiques existaient déjà notamment à Paris. Il faut cependant mettre au crédit de Dorvault et des dirigeants de la coopérative la volonté d'insuffler, souvent avec succès, l'esprit d'association et de regroupement des pharmaciens à l'échelle locale. Par leurs écrits, leurs discours les membres de la PCF insistèrent constamment sur l'importance de l'union du corps. Ils contribuèrent ainsi à la mise en place d'un puissant discours corporatiste. Les sociétés créées devaient prendre appui sur des projets concrets intéressants directement la profession. La PCF en elle-même constituait à n'en pas douter le modèle d'une coopération industrielle réussie. L'union commerciale n'était, dans l'esprit des coopérateurs, qu'un prélude à une association totale de tous les pharmaciens de France rassemblés pour la défense de leurs intérêts industriels, sociaux, professionnels... Ce projet de coopérative totale n'aboutit pas. Les réticences de l'Etat et d'une partie du

¹⁹³⁹ AG de la PCF, 1875.

¹⁹⁴⁰ *Ibid.*

corps expliquent pour partie cet échec. La crainte était forte de part et d'autre de voir se constituer un monopole industriel corporatiste autour de la PCF. On retrouvait peu ou prou les difficultés rencontrées par d'autres professions de santé. Ronald Hubscher évoque notamment la « force du localisme », le conflit « entre partisans de réseaux fédératifs et ceux d'une structure nationale », la lutte entre « instances concurrentes » pour expliquer les problèmes de constitution d'une association générale des vétérinaires¹⁹⁴¹. A ceci doit s'ajouter la division de la pharmacie française. Cet échec ne doit pas occulter le rôle primordial joué par certains membres de la firme dans la mise en place d'une association générale des pharmaciens de France prélude au futur ordre des pharmaciens.

3. Libéralisme tempéré ou libéralisme absolu : la PCF dans les querelles professionnelles.

La mise en place d'une coopérative totale supposait l'union et l'entente du corps en matière professionnelle. Or le projet d'association générale défendue par la Pharmacie centrale se heurta assez rapidement aux divisions qui travaillaient les pharmaciens quant aux transformations que connaissait la profession. Bien sûr les pharmaciens s'entendaient sur l'essentiel et notamment la nécessité de défendre le monopole qu'ils détenaient sur le marché de détail du médicament, monopole que leur conféraient tout à la fois le diplôme et la loi. Le diplôme avait une valeur forte aux yeux des pharmaciens. Il marquait leur supériorité scientifique sur les illégaux, charlatans et autres concurrents. Il reconnaissait aux pharmaciens tout à la fois l'art de l'élection et de la préparation du médicament. L'industrialisation du marché introduisit cependant de nouvelles problématiques qui accrurent les tensions à l'intérieur du corps fragilisant ainsi l'émergence d'une association professionnelle. L'utilisation de la réclame, la diffusion des spécialités, autant de sujets qui suscitèrent des débats violents. Ils se cristallisèrent autour de ce que l'on appela la question de la liberté pharmaceutique. Les années 1858-1865 furent ainsi des périodes de tensions très fortes alors que courait le bruit d'une réforme. Les tenants de la liberté pharmaceutique craignaient une réforme libéricide aboutissant à la ruine commerciale de la pharmacie, les partisans de la réglementation redoutaient une réforme libérale débouchant sur l'anarchie pharmaceutique et la disparition de la profession. Face à ces menaces d'éclatement quelles furent les positions de la PCF et de son gérant ? L'entreprise parvint-elle à concilier débats professionnels et impératifs de neutralité commerciale ?

a. Le conflit Paris/Province.

« Sur l'initiative de la société des pharmaciens de l'est, les membres du corps pharmaceutique ont cherché à s'entendre pour obtenir du pouvoir la modification de la loi spéciale qui les régit. On a pu constater alors les divergences d'opinion qui agitaient la profession » rappelle ainsi un compte rendu de la société de

¹⁹⁴¹ HUBSCHER (Ronald), *Les maîtres des... , op. cit.*, p. 134.

pharmacie de Bordeaux¹⁹⁴². Les congrès commencèrent ainsi dans une atmosphère de méfiance. D'emblée la coupure était nette entre ce que l'on devait appeler la pharmacie de province et la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine. Celle-ci avait délégué Favrot, également membre du conseil de surveillance de la PCF, pour la représenter. «La plus grande circonspection m'était commandée par la position de la pharmacie parisienne devant la pharmacie de province¹⁹⁴³» avoua plus tard ce dernier. Cette appréhension devait être confirmée « dans une réunion officieuse qui précéda la séance », au cours de laquelle Favrot « vit que la tendance des délégués était toute opposée au libre exercice de la pharmacie qu'il avait pour mission de défendre¹⁹⁴⁴ ». Favrot avait alors averti que « si ces réunions (...) devaient amener la désunion au lieu de la confraternité, il se retirerait¹⁹⁴⁵ » et la société de prévoyance de la Seine avec lui.

Le délégué de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine fit « appel à l'union et à la confraternité », rappelant à ses « collègues les fâcheux résultats qu'avaient eus constamment pour la pharmacie toutes les vaines tentatives faites jusqu'ici pour détruire les spécialités », il les engagea « à s'unir au contraire, pour combattre tous les parasites de notre profession qui, malgré la protection que » leur accordait « la loi, étaient plus nombreux que jamais¹⁹⁴⁶ ». Derrière le discours unitaire Favrot imposait les vues de la pharmacie parisienne. D'aucuns prirent ce discours comme une forme d'oukase. Ce fut le cas de la société de pharmacie de Bordeaux. Dès 1858 les positions entre les deux camps étaient ainsi nettement tranchées. La pharmacie « parisienne » autour de la Société de prévoyance de la Seine avait « pris pour drapeau le libre exercice de la pharmacie par les pharmaciens »¹⁹⁴⁷. Favrot rappela à cet égard les différences fondamentales entre pharmacie parisienne et pharmacie de province laquelle souhaitait que « le pharmacien ne sortît jamais des limites que le Codex lui imposait¹⁹⁴⁸ ». Les deux pharmacies s'opposaient ainsi au sujet des spécialités et des stratégies commerciales qui entouraient ces produits, à savoir l'annonce, le développement des expositions universelles...

Le conflit devait cependant se cristalliser autour d'un sujet qui paraissait au premier abord périphérique mais qui masquait en fait les oppositions irréductibles des deux camps quant au développement de ces spécialités, les chambres syndicales. Lors du congrès de Rouen de 1858 « la société de l'Est et celle de Lyon et du Rhône avaient soumis incidemment à l'examen de quelques sociétés l'importante question de l'utilité des chambres syndicales de pharmacie qui n'étaient pas dans le programme du congrès de Lyon¹⁹⁴⁹ ». Cette question des chambres pharmaceutiques départementales n'était pas neuve. Dans une

¹⁹⁴² *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1867.

¹⁹⁴³ *PV de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, mars 1858.

¹⁹⁴⁴ *Ibid*, mars 1861.

¹⁹⁴⁵ *Ibid*.

¹⁹⁴⁶ *Ibid*, mars 1858.

¹⁹⁴⁷ *Ibid*.

¹⁹⁴⁸ *Ibid*.

¹⁹⁴⁹ *Ibid*, mars 1859.

brochure de mai 1851 parue dans l'Union médicale intitulée de la pharmacie en France considérée dans ses rapports avec les sciences d'application, Dorvault avait longuement insisté sur la réorganisation de la pharmacie qui passait selon lui par la création de ces chambres. Elles pouvaient « remplir des tâches d'intérêt public » comme les « statistiques hydrologiques, minéralogiques (...) des expertises chimico-légales, des arbitrages, la visite et l'essai des substances alimentaires (...) des rapports de commodo incommodo »¹⁹⁵⁰. Ces chambres devaient donc avoir, aux yeux du correspondant des sociétés pharmaceutiques départementales, une dimension essentiellement scientifique.

La Société de prévoyance de la Seine était radicalement opposée à cette idée des chambres pharmaceutiques. « La création de ces sociétés rappelle-t-elle est accompagnée de moyens de contrainte qui sont opposés à nos sentiments de bienveillance et de confraternité mutuelle¹⁹⁵¹ ». Pour Fumouze la chambre syndicale était « une espèce de tribunal disciplinaire, institué pour juger les infractions aux règlements d'une corporation et aux devoirs imposés à ses membres ». « La liberté absolue qui règne dans l'industrie », poursuivait-il « et qui a donné lieu à la concurrence la plus effrénée, a fait penser aux bons esprits –les leurs sans doute ?- qu'une autorité syndicale pourrait exercer dans cette sphère une action salutaire ». L'idéal restait le « conseil de l'ordre » pharmaceutique à l'image de ce qui existait pour les avocats. « La compagnie des avocats n'a pas une chambre mais un conseil de l'ordre. Il est le gardien électif de la dignité professionnelle. C'est lui qui fait la police de la famille ouvrant ou fermant le tableau librement, disciplinairement, là s'arrête sa mission qui ne ressemble en rien à celle des chambres syndicales, précisément en raison de l'indépendance particulière de l'avocat. » La nuance paraissait mince, fondamentalement la société de prévoyance, avec Fumouze, marquait son désaccord quant aux chambres syndicales. « Dans la finance, dans l'industrie écrivait-il, il n'est pas rare de rencontrer des syndicats (...) en général ce sont les gros bonnets qui se constituent silencieusement en comités, pour défendre ou diriger le cours des marchandises ou des titres qui les intéressent ». Les chambres pharmaceutiques étaient synonymes de syndicats lesquels symbolisaient aux yeux de la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine l'âge des corporatismes. Ce refus portait en germe les affrontements futurs. Il traduisait plus fondamentalement une opposition quant à l'approche du métier et de l'identité professionnelle du pharmacien. « Tous les bons esprits admettent aujourd'hui la dualité du pharmacien, soulignait ainsi Fumouze. C'est un homme de science c'est aussi un commerçant. (...) La pharmacie est pleinement un art libéral, qui ne saurait être avantageusement soumis aux obligations imposées à des officiers ministériels¹⁹⁵² ». Ce que souhaitait en fait la société de prévoyance de la Seine c'était la liberté dans l'exercice du métier c'est-à-dire la possibilité pour le pharmacien de commercer les produits qu'il désirait tout en encourageant la dynamique associationniste. Le congrès de Rouen était annonciateur du futur divorce entre les deux pharmacies. La société de prévoyance des pharmaciens de la

¹⁹⁵⁰ *L'Union médicale*, mai 1851.

¹⁹⁵¹ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, mars 1859.

¹⁹⁵² *Ibid.*

Seine rappelait sèchement à ses confrères départementaux « le danger des questions professionnelles présentées ex-abrupto à nos délégués ». Ainsi la question des chambres pharmaceutiques se doublait d'une question plus politique sur le mode de fonctionnement des congrès.

« Vous n'avez pu manquer d'être frappés de cette circonstance que certaines sociétés étaient représentées à Rouen par deux délégués ». A cet égard « il est anormal qu'une société composée d'une trentaine de membres puisse avoir deux voix quand ses sœurs, qui comptent leurs sociétaires par centaines, se tiennent dans la modeste unité. La Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine étant la plus nombreuse, il lui appartient d'émettre le vœu qu'il ne puisse y avoir dans les congrès qu'une voix délibérative pour chaque société »¹⁹⁵³. La société de prévoyance posait ainsi clairement le problème du vote et de la légitimité professionnelle de ces congrès présentés pourtant par bon nombre de sociétés départementales comme les assises de la pharmacie.

Les congrès pharmaceutiques rassemblaient des pharmaciens venus de la France entière, parmi lesquels certains étaient présents à titre individuel et d'autres à titre de délégués, représentant donc une société pharmaceutique départementale. La question se posa assez vite de savoir si un délégué, dans la mesure où il représentait une société, devait avoir plus de poids en terme de voix qu'un pharmacien présent à titre individuel. Lors du congrès de Strasbourg de 1864, Patou, en charge du congrès, émit le vœu que tout pharmacien participant aux séances eût droit de vote comme les délégués. Cette réforme du mode de votation risquait de poser plusieurs problèmes. Tout d'abord il présentait le risque de voir triompher le point de vue des pharmaciens « locaux » en charge de l'organisation du congrès puisque ceux-ci étaient toujours plus nombreux que les pharmaciens délégués représentant leurs collègues des autres départements¹⁹⁵⁴. « Leur suffrage pèserait d'autant plus injustement sur la valeur des décisions, que les pharmaciens isolés des départements non limitrophes sont extrêmement rares dans les assemblées¹⁹⁵⁵ ». Le congrès de Strasbourg suggérait par ailleurs d'accorder aux suffrages des délégués une valeur proportionnelle au nombre des pharmaciens composant leurs sociétés respectives, ce qui contrebalançait donc le principe un pharmacien une voix. Pour la commission de Bordeaux il en était hors de question. « En effet dans toutes les sociétés, un grand nombre de membres n'assistent que rarement aux séances, ces abstentions sont surtout remarquables dans les sociétés très nombreuses, quelle que soit l'étendue de leur territoire ». Les pharmaciens bordelais cherchaient surtout à éviter une prépondérance de la pharmacie parisienne dans les décisions des congrès. Afin de légitimer ses positions la société de pharmacie de Bordeaux mettait en avant le fait que « la valeur des sociétés et l'influence qu'elles exercent ne sont nullement proportionnelles au nombre des membres qui les composent¹⁹⁵⁶ ». Ces considérations poussaient ainsi la pharmacie bordelaise vers un mode de votation fort peu démocratique. La

¹⁹⁵³ *Ibid.*

¹⁹⁵⁴ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1865.

¹⁹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁹⁵⁶ *Ibid.*

proposition émise par Patou fut rejetée au congrès de Rennes (1865).

Face à la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine se dressait un front provincial avec pour centre la société d'émulation et de prévoyance de l'est. « La plupart des professions libérales, pouvait-on lire dans le compte rendu de la société daté du 2 mai 1859, et un grand nombre d'industries, possèdent ou des syndicats ou des chambres destinés à les protéger¹⁹⁵⁷ ». Au reste rappelait-on alors, la question a déjà été abordée, elle a entre autre été défendue par Dorvault en 1846. «La création des chambres pharmaceutiques (dr Double cité dans le travail des mandataires par M Dorvault) sera comme une délégation des pouvoirs de l'administration dans des mains intelligentes, impartiales et sûres ; l'administration ne peut tout faire, les lois ne peuvent tout embrasser, il faut donc que la vigilance et les lumières des individus réunis par intérêt communs sachent y suppléer ». La société de l'est se battait pour « une représentation qui » appartient « en propre » à la pharmacie, elle voulait « à la fois l'égide qui inspire la sécurité et la puissance qui impose le respect¹⁹⁵⁸ ». On conçoit qu'une telle approche de la profession ait pu heurter les sentiments « libéraux » d'une certaine frange de la profession qui voyait se profiler au loin la menace d'un carcan planant sur le commerce du médicament.

Le congrès pharmaceutique de Rouen augurait bien mal de l'avenir du front pharmaceutique. Le congrès de Bordeaux (août 1859) allait achever la brève unité de la pharmacie française. Si les pharmaciens s'entendirent sur l'essentiel des questions au programme la rupture se fit au niveau de l'utilité des chambres syndicales. Celle-ci avait « occupé, aux dires de Favrot, une séance entière de quatre heures »¹⁹⁵⁹ au cours de laquelle le délégué de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine s'opposa au projet de Lambert, le délégué des pharmaciens du Rhône, « projet d'organisation dans lesquels les mots de discipline, de pénalités, de réprimandes, de délinquants étaient répétés trop souvent pour ne pas froisser nos idées d'indépendance professionnelle ». Le résultat du scrutin fut cependant sans appel avec 14 voix favorables et 2 voix défavorables. La Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine ne tarda pas à questionner la légitimité de ce vote. «Quelles sont ces sociétés qui prétendent ainsi nous imposer leur vote ? (...) elles ne représentent qu'une imperceptible minorité car les 15 sociétés qui formaient avec nous le congrès comptaient à peine 250 pharmaciens, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la société de prévoyance de la Seine¹⁹⁶⁰ ».

Les lignes se durcissaient de part et d'autre. La pharmacie départementale présentait un front relativement uni face à la fronde parisienne. Dans ce combat la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est trouvait des alliées en la personne des sociétés de Bordeaux mais également de la Marne. Le congrès de Bordeaux se clôturait par l'envoi d'un mémoire au ministre de l'agriculture du commerce et

¹⁹⁵⁷ *Procès-verbal de la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'est*, mai 1859.

¹⁹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁹⁵⁹ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, mars 1860.

¹⁹⁶⁰ *Ibid.*

de l'industrie, signé par Viguière président du congrès, dans lequel on réclamait l'application des mesures préconisées par le congrès et en particulier l'institution des chambres syndicales. Les divisions du corps allaient se traduire par une intense bataille de Lobbying auprès de l'autorité, bataille dans laquelle chaque champ allait tenter de discréditer l'adversaire par tous les moyens.

Une brochure rédigée par une commission désignée par le conseil de surveillance de la Société de prévoyance de la pharmacie de la Seine allait se charger de mettre le feu aux poudres. Marcotte, Fournier, Labélonne, Lévêque, Plateau reprenaient dans un compte rendu détaillé les différentes objections qu'ils faisaient au régime des chambres syndicales. Habilement la commission commençait son rapport par l'argument qui pesait sans doute le moins à savoir qu'une telle demande n'aboutirait jamais. Or « il suffit d'avoir eu quelque contact avec l'administration pour être convaincu qu'elle ne consentira jamais à mettre les procureurs impériaux et les commissaires de police aux ordres d'une chambre pharmaceutique ». Une telle institution venait « en outre se heurter contre la pensée gouvernementale, qui cherchait à développer partout le principe d'association ». Surtout, soulignait la commission « s'il se décidait à cette création, il instituerait comme en Belgique, des chambres médicales et pharmaceutiques composées pour les deux tiers de médecins et chirurgiens, d'un tiers de pharmaciens, ce qui nous mettrait dans la dépendance complète d'une majorité de médecins ». La commission ne faisait pas le rapprochement avec la Belgique par hasard. Celle-ci constituait une sorte de modèle pour les tenants des chambres pharmaceutiques. Surtout, la commission craignait que ces « chambres pharmaceutiques, armées d'un pouvoir disciplinaire contre les pharmaciens, ne deviennent un danger permanent pour la grande majorité d'entre eux ». Le rapport se terminait sur une sorte d'admonestation. « Tant que nous serons une profession libre, accessible à tous, nous croyons que toutes les entraves nouvelles apportées à l'exercice de la pharmacie, déjà régie par une législation assez sévère, lui seront éminemment funestes, et au lieu de les solliciter nous-mêmes, défendons plutôt notre indépendance et le libre exercice de notre profession¹⁹⁶¹ ».

La commission questionnait également, dans le prolongement des remarques de son délégué au congrès, Favrot, le système des votes de ces assises pharmaceutiques. Ces congrès étaient conçus pour faire triompher la pharmacie départementale. Parmi les seize sociétés de pharmacie présentes à Bordeaux on trouvait « la ville de Lyon et le département du Rhône et de Lyon » ainsi que « la société des pharmaciens de l'Est qui a son siège dans cette ville ». Or ces sociétés « avaient chacun un délégué »¹⁹⁶². « Le département de la Seine inférieure était représenté par deux sociétés, celle de Rouen et celle du Havre. Le département de la Gironde par les sociétés de Bordeaux et de la Gironde. Tandis que Paris et le département de la Seine l'étaient pas notre seule société. Il en résulte que, contrairement à tous les principes, à tous les usages, le nombre des délégués était ici en opposition ouverte avec celui des

¹⁹⁶¹ *Ibid.*

¹⁹⁶² *Ibid.*

déléguants de telle manière que 50 à 60 pharmaciens du Rhône avaient en fait, trois représentants, lorsque les quatre cents pharmaciens de la Seine qui font partie de notre société, n'en avaient qu'un». Le congrès de Reims de 1860 scella la rupture entre la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine et les congrès.

Si les liens n'étaient pas rompus entre la société de prévoyance et les sociétés départementales, les tensions s'exacerbaient néanmoins, en particulier suite à un mémoire de Lambert de la Société d'émulation et de prévoyance de l'est qui attaquait vigoureusement la société de prévoyance. Progressivement le débat déviait vers la question du libéralisme dans le domaine pharmaceutique. « Nous voulons la liberté dans la loi, souligne Marcotte réagissant ainsi aux propos de son confrère de l'Est ; notre drapeau porte pour devise : liberté et confraternité ! Nos adversaires demandent des restrictions et des entraves, en inscrivant sur leur bannière : défiance et répression ! Nous ne portons pas les mêmes couleurs ; nous marchons dans l'avenir, ils reculent dans le passé¹⁹⁶³». Le débat s'envenimait ce qui n'empêchait pas la société de prévoyance d'être elle-même divisée quant à l'attitude à avoir face aux congrès. D'aucuns pensaient comme Fumouze qu'il fallait réintégrer ces assises de la pharmacie. Il fallait parvenir à l'« apaisement des esprits », à la « réconciliation si désirable de Paris et de la Province ; car la résolution adoptée lors de l'assemblée générale dernière ne nous a pas seulement éloignés des congrès, mais nous a brouillés avec les autres sociétés de pharmacie¹⁹⁶⁴». Fumouze insista alors surtout sur l'importance de l'union et de la conciliation, déposant une demande pour que « la question de la représentation de la société au congrès soit à nouveau remise en délibération dans le sein du conseil¹⁹⁶⁵». Il échoua cependant dans sa tentative.

Les relations semblèrent progressivement s'apaiser et lors du Congrès de Poitiers de 1862 la société de prévoyance de la Seine fit savoir, par l'intermédiaire de Viguiier, qu'elle souhaiterait participer aux congrès pharmaceutiques futurs en posant néanmoins une condition, « qu'il fût bien établi que désormais chaque société de pharmacie pourrait se faire représenter par autant de délégués ayant le droit de vote, qu'elle compterait de centaines de membres. Cette proposition qui devait rétablir l'harmonie fut accueillie avec toute la faveur qu'elle méritait, et un vote unanime lui donna tout aussitôt force de loi parmi nous¹⁹⁶⁶». Cet apaisement fut de courte durée.

b. Le modèle anglais.

Dans la séance des intérêts professionnels de la pharmacie centrale de 1865, Gravelle revint sur l'origine de la polémique. « La lutte jusqu'alors avait été pacifique, rappelait le rapporteur, lorsqu'à l'occasion de

¹⁹⁶³ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 1861.

¹⁹⁶⁴ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, mars 1861.

¹⁹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶⁶ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1862.

l'exposition universelle de Londres, un homme, que nous tenons d'ailleurs pour très honorable, et qui est tout à la fois un confrère et un grand industriel, séduit par le mirage de quelques magnifiques produits de l'industrie chimique et pharmaceutique anglaise, eut, dans un rapport inattendu, la fatale idée d'établir une comparaison entre la situation de la pharmacie en France et en Angleterre ; cette comparaison n'était certes pas à l'avantage de nos nationaux. L'auteur de ce rapport n'avait vu la pharmacie anglaise que par le gros bout de sa lorgnette, il commettait une erreur énorme, que l'étranger qui, n'ayant vu de la capitale du Royaume-Uni que Regent Street, Picadilly et Hyde Park, proclamait qu'à Londres toutes les rues sont splendides, et que toutes les maisons sont de magnifiques palais. (...) Certes si ce confrère d'une loyauté pour nous incontestée, avait pu juger du déplorable effet du mercantilisme effréné qui règne en Angleterre chez les marchands de remèdes, qui, du reste, n'aspirent et ne peuvent aspirer au titre de pharmaciens ; s'il eût pu nombrer la quantité effrayante d'empoisonnements constatés par la justice, et ceux, probablement plus nombreux encore, que cache le secret de la tombe, il n'eût pas écrit ces lignes, qui, en faisant résonner à nos oreilles ce mot magique de liberté sont venus jeter la perturbation dans le monde pharmaceutique¹⁹⁶⁷». Ainsi l'exposition universelle de Londres pourrait marquer une rupture dans l'histoire de ce proto-syndicalisme pharmaceutique. Il semble que cet article ait eu un certain retentissement. La bataille entre « pharmaciens libéraux » et « pharmacie corporatiste » gagna en intensité. Les comptes rendus de la Pharmacie centrale se firent l'écho de ces divisions rappelant d'ailleurs l'importance de l'association pharmaceutique pour la profession. « La Pharmacie centrale nous confie à une association générale de la Pharmacie française. A des hommes d'intelligence et de savoir, les seules satisfactions matérielles ne suffisent pas ; la Pharmacie centrale veut nous unir tous pour la protection de nos intérêts, non seulement pécuniaires, mais encore professionnels, moraux et scientifiques »¹⁹⁶⁸. Cette Association générale des pharmaciens de France allait buter sur les dissensions qui traversaient le corps professionnel.

Dans le courant de l'année 1862 parut le rapport des membres de la section française du jury international sur l'ensemble de l'exposition de Londres sous la direction de Chevalier. Les produits pharmaceutiques figuraient dans la section de l'exposition. Adolphe Wurtz avait été chargé de traiter les alcaloïdes, extraits et substances diverses, Ménier s'occupait quant à lui des substances et produits médicinaux naturels, ou drogues simples¹⁹⁶⁹. Ce dernier rapport allait déclencher une polémique longue et épuisante au sein du corps pharmaceutique. « Réservant les questions scientifiques et médicales qu'il serait hors de propos de faire intervenir dans un concours industriel, nous envisagerons les médicaments comme objets d'industrie ou de commerce seulement ». Opter pour cet angle commercial et le faire savoir participait d'une stratégie délibérée de Ménier. Il faisait savoir par-là, implicitement, que, ce qui comptait, était moins la dimension scientifique, autrement dit thérapeutique ou innovante, des produits que leur atout

¹⁹⁶⁷ AG de la PCF, 1865.

¹⁹⁶⁸ AG de la PCF, 1862.

¹⁹⁶⁹ Rapports des membres de la section française du jury international sur l'ensemble de l'exposition, sous la direction de Michel Chevalier, exposition de Londres 1862.

commercial.

Ménier décidait ensuite de procéder à une analyse comparative de l'Angleterre et de la France. Il s'étonnait du faible nombre des pharmaciens français présents aux expositions universelles. Il notait également qu'il s'agissait toujours des « mêmes individualités¹⁹⁷⁰ ». Ménier attribuait « ce faible essor industriel des pharmaciens français à la barrière que leur imposait le Codex (...) qui entravait leur esprit d'invention et les rendait immobiles au milieu du mouvement qui animait les professions commerciales et industrielles libres¹⁹⁷¹ ». Il mettait également l'accent sur les avantages que présentait selon lui la pharmacie anglaise « libre », sans « codex obligatoire », ce qui lui assurait sa prospérité. « Le pharmacien n'est pas dans la condition d'un fabricant jouissant de toute son indépendance écrivait le droguiste parisien. Son initiative personnelle dans l'invention et le perfectionnement de ses produits est limitée par les règlements imposés à sa profession ; la loi a fixé et le mode d'opération et la composition rigoureuse que doit avoir le médicament ; tout est prévu, défini par le guide qui lui a été donné, le Codex. D'où il suit que les produits de chaque pharmacien sortent pour ainsi dire du même moule, et qu'il serait sans intérêt de les présenter aux concours des expositions, où l'on ne peut attirer à soi les récompenses que par un mérite d'exécution dépendant du talent individuel. Cette position des fabricants ne devant en rien innover dans sa profession sans l'approbation d'un corps académique, et ne se dirigeant que par des règles invariables et communes à tous ses confrères, entrave l'esprit d'invention et le rend passif au milieu du mouvement qui anime les professions libres ».

Ménier attaquait ainsi la loi de germinal, le Codex, les contrôles... Il poursuivait en soulignant l'inutilité des efforts de la profession pour défendre son monopole.

« Ils ont un privilège, un monopole, et cependant les bénéfices de leur profession s'amoindrissent chaque jour ; leurs pétitions au gouvernement, leurs plaintes dans la presse mettent ce fait en évidence. Dans le mouvement commercial qui s'opère autour d'eux, il leur est impossible de défendre leur monopole contre les empiètements, et leur privilège, entouré de restrictions, ne retarde en aucune façon cette décadence »¹⁹⁷².

Puis, Ménier vantait les mérites de la pharmacie anglaise. Ce rapport fit d'autant plus de bruit qu'il s'agissait d'une commission désignée par les plus hautes autorités du pays. On pouvait donc légitimement penser qu'une telle analyse avait l'assentiment du pouvoir. Au reste il s'inscrivait clairement dans une perspective libérale qui était aussi celle de Chevalier. Dans l'introduction au rapport celui-ci revenait sur la nécessaire libéralisation des professions.

¹⁹⁷⁰ *Union pharmaceutique*, mars 1863.

¹⁹⁷¹ *Ibid.*

¹⁹⁷² *Rapport des membres..., op. cit.*

« Un des bienfaits de la révolution française a été de rendre libre l'exercice des professions, en ce sens que chacun a le droit de choisir celle qui lui plaît, sous un très petit nombre de réserves restrictives. Les règlements de fabrication proprement dits, qui dataient de Colbert, ont de même été abrogés. Le libre exercice des professions présente pourtant encore des desideratas. Il y a un immense service à rendre à la liberté du travail : c'est de supprimer toutes les entraves établies par des règlements excessifs, qui tendent à enchaîner les facultés de l'homme industriel. Lorsque, dans sa mémorable lettre du 5 janvier 1860, l'Empereur signalait le système ultra-réglementaire, qui s'est tant donné carrière en France, comme un des abus dont il importait de délivrer le pays, il proclamait une vérité dont les administrations diverses centrales et locales, ne sauraient trop avoir présentes à l'esprit, et que, cependant, elles aiment à oublier »¹⁹⁷³.

Il n'y avait aucune ambiguïté. Le rapport se plaçait dans la perspective du libéralisme le plus chevronné. Quiconque défendait un tant soit peu la réglementation des professions, la nécessité des diplômes pouvait légitimement craindre pour son métier et son identité. L'introduction se poursuivait par une apologie du régime anglo-saxon.

Les anglais ménagent beaucoup plus la liberté et sont beaucoup moins prompts à la sacrifier. Quand un fait criant se produit, le premier mouvement des Français est la réprobation, l'indignation même ; mais ce n'est pas en faisant une brèche à la liberté du travail qu'ils cherchent le remède : ils préfèrent l'attendre de la fermeté de la raison publique et de l'ascendant qu'exerce l'opinion »¹⁹⁷⁴.

Il fallait donc procéder rapidement à une refonte des règles. Il était impératif de procéder à une libéralisation du marché du travail. « Il y a trois ans seulement, n'avions-nous pas, à Paris, pour le commerce de la boucherie, la réglementation la plus insoutenable, la taxe de la viande ? Et quel effort n'a-t-il pas fallu pour renverser ce système ridicule ? Or il reste dans nos règlements une multitude de dispositions qui sont conçues dans le même esprit. Notre industrie métallurgique est, à plusieurs égards, réglementée outre-mesure ... »¹⁹⁷⁵. Or au même moment « le bruit se répand, que le gouvernement aurait mis à l'étude quelques modifications à introduire dans la législation pharmaceutique (...), deux camps paraissent s'être formés en vue du travail du conseil d'état »¹⁹⁷⁶. Un tel rapport ne pouvait en effet que terrifier une profession attachée à ses diplômes et ses droits. La liberté du commerce pharmaceutique c'était l'insécurité permanente en matière sanitaire¹⁹⁷⁷. « Les grands faiseurs, les chevaliers de la réclame, les parasites de tous ordres s'emparèrent avec avidité de cette idée de la liberté illimitée, rappelait ainsi Gravelle sous l'égide de laquelle ils espéraient pouvoir donner carrière pleine et entière à

¹⁹⁷³ *Rapports des membres de la section française du jury international sur l'ensemble de l'exposition universelle de Londres*, 1862, Tome 1er, chapitre IV.

¹⁹⁷⁴ *Rapports des membres de ...* Tome 1er, 1862.

¹⁹⁷⁵ *Ibid*

¹⁹⁷⁶ *Union pharmaceutique*, janvier 1863.

¹⁹⁷⁷ AG de la PCF, août 1865.

leur industrie. Le régime de la liberté devait être l'âge d'or de la spéculation, il devait enfanter les merveilles¹⁹⁷⁸. » La liberté totale en matière de médicament marquait aussi l'avènement du règne de la « spéculation » et donc de la guerre des prix.

L'Union pharmaceutique prit clairement parti contre Ménier, soulignant dans un article de Guérin, daté de mars 1863, les avantages du Codex et d'une réglementation en matière de produits pharmaceutiques. « Le codex, rappelait-on, a toujours été l'œuvre des sommités médicales et pharmaceutiques du pays, (...) jamais le codex n'a été un obstacle ni aux progrès ni à l'initiative du corps pharmaceutique¹⁹⁷⁹ ». La disparition du codex signifiait clairement l'entrée dans l'ère de l'anarchie pharmaceutique. L'opposition entre les deux camps s'inscrivait également sur fonds d'affrontements entre ego national. L'union rappelait ainsi que les produits français n'étaient pas de moindre valeur que les produits outre-manche. L'union distinguait d'ailleurs deux classes de pharmaciens français parmi les exposants. « Le plus grand nombre, n'avaient d'autre but que d'obtenir une marque distinctive, mention honorable ou médaille, dans des travaux qui étaient en quelque sorte tombés dans le domaine public ». « C'était un moyen de propagande industrielle ». « Le plus petit nombre, quant à lui, (...) ne voudrait exposer que des produits dont la découverte est un progrès et dont l'utilité est manifeste. Les premiers étaient surtout des commerçants, des droguistes, des fabricants de produits chimiques ; les seconds étaient des hommes de science et d'étude pour lesquels la question commerciale était secondaire. Telle était la ligne de démarcation qui séparait profondément la pharmacie française de la pharmacie anglaise ». A cet égard Ménier était surtout présenté comme « un négociant avant d'être pharmacien ». Derrière la polémique se dessinait la question de l'identité professionnelle de la pharmacie et les deux voies qui semblaient pour beaucoup divergentes entre le commerce d'un côté et la science de l'autre.

Fidèle à l'esprit de la Pharmacie centrale qui développait une voie médiane sous l'égide de son directeur, l'auteur de l'article ne franchissait pas la ligne rouge. « Qu'on n'aille pas augurer de mes paroles précisait d'ailleurs l'article que je considère le commerce comme excluant la science, je ne dis même pas que le pharmacien ne doive pas s'industrialiser plus que par le passé, non d'une façon à compromettre sa dignité mais au contraire, pour la relever, je dis seulement, et la grande majorité des pharmaciens de France dira avec moi, qu'elle se considère comme exerçant une profession libérale dont la mission, après avoir atteint son but spécial, la préparation des médicaments, est surtout de vulgariser les sciences d'application ». Plus que tout la comparaison entre le modèle français et le modèle anglais à l'avantage des seconds allait choquer bon nombre de pharmaciens. Pour Ménier en effet « la santé générale ne perdait rien à la liberté commerciale de la pharmacie, puisque la vie moyenne était sensiblement la même dans ces deux pays. Si huit mille pharmaciens prospéraient en Angleterre, tandis que 5 400 végétaient en France, cela prouvait qu'il se faisait en Angleterre une plus grande consommation de

¹⁹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁹⁷⁹ *Union pharmaceutique*, mars 1863.

médicaments qu'en France¹⁹⁸⁰». Guérin terminait sous la forme d'un avertissement. « Conservons donc précieusement notre position, chèrement acquise par des travaux longs et arides, et au lieu de demander au pouvoir son abolition, tâchons d'obtenir des garanties et de nous entendre sur des moyens plus efficaces pour la faire respecter».

Au fil de la polémique les alliances se tissaient, par voie d'articles. Dans le Répertoire de pharmacie de Juin 1863, Léon Eschol apportait son soutien à Guérin¹⁹⁸¹. Eschol pointait le danger de la liberté pharmaceutique telle qu'elle était préconisée par des hommes comme Ménier. « Est-ce que le pharmacien serait par hasard assimilé au mécanicien, au tisseur, au fabricant de meubles, etc ?-dans ces honorables professions chacun peut agir à sa guise, inventer et fabriquer des engrenages... (...) qu'arriverait-il si dans une ville on préparait le sirop de pavots blancs, par exemple, à telle dose d'extrait par once, tandis que dans une autre ville on doserait d'une manière différente ? »¹⁹⁸² Pour beaucoup la défense de la liberté pharmaceutique ne pouvait que déstabiliser les fondements scientifiques de la profession. « La pharmacie anglaise poursuivait le pharmacien ne vit que de la réclame et de l'affiche -uniquement. Nous lui devons cette triste innovation. Là-bas, le pharmacien qui se vante de guérir en vingt-quatre heures une affection, ne fera rien, si son confrère annonce qu'il guérit la même maladie en douze heures. Puis le marchand d'articles de pharmacie est épiciier d'abord ; -il vend et se plaît à vendre les huiles d'olive, les miels, les gros articles. Cette fureur de quelques-uns à vouloir ces libertés anglaises est d'autant plus surprenante que tous les jours nous rions des excentricités des fils d'Albion»¹⁹⁸³. La virulence du débat trouvait ses racines dans la force des egos nationaux.

Ménier cependant n'allait pas tarder à être suivi par les membres du conseil de surveillance de la société de prévoyance de la Seine comme Emile Genevoix¹⁹⁸⁴. « Cette loi dont on invoque sans cesse, soit l'application, soit la révision, soit l'abrogation, selon le point de vue, l'intérêt ou la passion en jeu, soulignait Genevoix, a vivement préoccupé vos conseillers. (...) Il faut l'avouer, elle ne sauvegarde pas complètement nos intérêts, même par son texte ; et, comme loi protectrice inexécutée, elle est un leurre, car elle promet ce qu'elle ne donne pas. Comme loi prohibitive, si, d'une main, elle accorde au citoyen français des garanties pour sa santé, de l'autre, elle attente à son droit d'homme libre en lui défendant de se soigner dans la plénitude de sa liberté»¹⁹⁸⁵. Genevoix attaquait violemment la loi de Germinal, législation surannée, qui enserrait les pharmaciens dans « les mailles d'une servitude incessante d'une responsabilité monstrueuse, d'obligations ridicules, sous le prétexte qu'elle nous assure un monopole.

¹⁹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁹⁸¹ *Répertoire de pharmacie*, juin 1863.

¹⁹⁸² *Ibid.*

¹⁹⁸³ *Ibid.*

¹⁹⁸⁴ *Union pharmaceutique*, avril 1863.

¹⁹⁸⁵ *Ibid.*

Quelle compensation ! Un monopole dérisoire, qui n'est qu'un mythe»¹⁹⁸⁶. De ce point de vue Genevoix ne se démarquait guère de ses confrères de la pharmacie départementale qui jugeait également archaïque une telle législation. La virulence de ses attaques vis-à-vis de la loi de Germinal pouvait très bien passer comme un désir sous-jacent de supprimer totalement la loi.

Surtout les conclusions auxquelles aboutissait Genevoix différaient des conclusions des sociétés départementales. « En face de l'élan donné à l'industrie et au commerce, de la vie et de la prospérité qui en résultent, la pharmacie doit-elle s'immobiliser. (...)La servitude légale d'une profession n'y développe ni la science, ni le bien-être, ni le progrès ; la liberté seule a ce triple privilège¹⁹⁸⁷ ». De nombreuses revues pharmaceutiques évoquèrent les conclusions du rapport Ménier. Celles-ci étaient exacerbées par la rumeur, qui agitait le congrès pharmaceutique de Toulouse, concernant l'établissement d'un projet de loi « actuellement élaboré par le conseil d'état sous les inspirations qui paraissent avoir été très accentuées vers le négoce¹⁹⁸⁸ ». Dans le même temps un mémoire envoyé au ministre de l'agriculture et du commerce par une commission de la société de prévoyance de la Seine et composée de personnalités comme « Vée père, Schaeffèle, Fumouze, Favot, Labélonye, Fournier, Marcotte »¹⁹⁸⁹ faisait l'effet d'une bombe sur le corps pharmaceutique. La société de pharmacie de Bordeaux nommait dans la foulée une commission chargée de réagir à ce qu'il était convenu d'appeler l'« incident » qui avait éclaté au sein même de la profession¹⁹⁹⁰. Boisset, Dessort, Fauries, Gontier, Jaussein, Jeannel, Martin-Barbet et Robineaud, les têtes pensantes de la pharmacie bordelaise, ne manquèrent pas de souligner, dans le bulletin de société, « l'émotion » qui avait gagné le corps pharmaceutique à l'annonce de ce mémoire. Ces mêmes sociétés départementales devaient recevoir un soutien inespéré de neuf sociétaires de la société de prévoyance de la Seine, dont « l'émotion s'est traduite d'abord par une démission collective motivée, et par un rapport lu à la société de pharmacie de Paris¹⁹⁹¹ ». Les démissionnaires, parmi lesquels Guibourt, contestaient à la société de prévoyance le droit de s'occuper d'intérêts professionnels mais ils reprochaient également aux membres du conseil de ne pas avoir distribué le mémoire préalablement à l'assemblée générale. Enfin ils critiquaient le fonds du rapport. Il est difficile de saisir ce qui, dans cette fronde, relevait de luttes de pouvoir internes à la société. Les doutes sont permis lorsque l'on apprend, par la plume de Genevoix, alors membre du conseil de surveillance, que « ces signataires se sont tous occupés des affaires de la société entre 1824 et 1852 »¹⁹⁹². Genevoix rappelait néanmoins que le mémoire avait été approuvé dans un premier temps le 20 février 1863 par les membres du conseil de surveillance de la société « à l'unanimité moins une

¹⁹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁹⁸⁷ PV de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, paru dans l'Union pharmaceutique, avril 1863.

¹⁹⁸⁸ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1863.

¹⁹⁸⁹ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, avril 1863.

¹⁹⁹⁰ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1863.

¹⁹⁹¹ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 1863.

¹⁹⁹² *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, mars 1863.

voix en présence des onze membres »¹⁹⁹³, puis soumis à l'assemblée générale le 13 avril 1863.

Quelle était donc la teneur de ce mémoire rédigé par la commission de la société de prévoyance ? En fait les débats se cristallisèrent vite sur les premiers paragraphes qui débutaient par l'évocation du modèle anglo-saxon. Les auteurs rappelaient qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, « terres classiques de liberté », la pharmacie était régie par le droit commun. Aucune loi n'en entravait l'exercice ; le diplôme lui-même était bénévole et ne constituait pas un droit. » Pourtant, soulignaient les auteurs du mémoire, dans les « deux pays la pharmacie était très prospère » et ce alors que « le nombre des pharmaciens, par rapport à la population, était deux ou trois fois plus considérable qu'en France »¹⁹⁹⁴. Ce passage déclencha les polémiques les plus fortes et pour cause, on faisait l'apologie du libéralisme dans le domaine pharmaceutique, on remettait en question implicitement, sous couvert d'un comparatif avec deux autres états, l'exercice de la pharmacie sous la garantie du diplôme. C'est ce que ne manqua pas de souligner Guibourt, l'un des sociétaires dissidents de la société de prévoyance dans son contre mémoire. Les auteurs attaquaient également la loi de germinal et en particulier l'attitude de cette loi quant aux remèdes secrets, jugée trop sévère. Celle-ci notaient-ils faisait défense aux pharmaciens de « vendre aucun remède secret ». On pointait du doigt les contraintes qu'imposait la loi au commerce des médicaments. Ainsi « une préparation qui se trouve dans tous les formulaires et pharmacopées, mais qui n'est pas inscrite au Codex, est considérée comme remède secret et poursuivie comme tel »¹⁹⁹⁵. C'était l'autre grand point d'achoppement entre les deux camps, la question du commerce des spécialités. La rigueur de la loi ne s'arrêtait pas là, elle portait également sur les substances toxiques, les poisons qui contraignaient les pharmaciens à tenir ces produits sous clef. Plus important le mémoire établissait l'absence d'innovation qui caractériserait l'industrie pharmaceutique française. Les membres de la commission s'appuyaient en particulier sur un extrait d'un rapport sur la dernière exposition universelle de Londres. « Le pharmacien n'est pas dans la condition d'un fabricant jouissant de toute son indépendance... Cette position d'un fabricant ne devant rien innover sans l'approbation d'un corps académique, qui, ne se dirigeant que par des règles invariables... entrave l'esprit d'invention et le recul passif au milieu du mouvement qui anime les professions libres ». Cet extrait allait faire couler beaucoup d'encre qui renvoyait la pharmacie française vers son miroir libéral anglo-saxon jugé plus dynamique. D'autres passages étaient mis en exergue par les opposants qui allaient entraîner la pharmacie française dans plusieurs mois de polémique.

Le mémoire critiquait de façon subtile l' « opinion faisant école » qui « considère comme une atteinte à la dignité de la profession de propager la vente des médicaments en dehors de l'officine où ils sont préparés ». Une telle attitude expliquait très largement selon les auteurs « le faible essor industriel de la

¹⁹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁹⁴ *Procès-verbal de la Société pharmaceutique de la Marne*, 1863.

¹⁹⁹⁵ *Ibid.*

pharmacie française » ainsi que son « absence aux expositions industrielles ». C'était poser clairement la nécessité de l'autorisation des annonces et de la publicité comme préalable au développement de la pharmacie française. Le rapport revendiquait donc la liberté de commercer sous la garantie du diplôme pour chaque pharmacien. Les auteurs remettaient même en question l'article 32 de la loi qui obligeait les pharmaciens à disposer d'une ordonnance médicale pour prescrire. N'était-ce pas là « une atteinte grave à la liberté individuelle ? »¹⁹⁹⁶

Les membres de la commission résumaient le dilemme qui se posait à la pharmacie de la façon suivante, « soit la limitation soit la liberté du pharmacien sous la garantie du diplôme. Nos préférences sont pour la seconde, car nous sommes de notre siècle et les corporations sont mortes en France ¹⁹⁹⁷ ». L'affrontement devenait ainsi l'opposition entre les classiques et les modernes. De ce point de vue la chose n'était pas neuve dans le théâtre comme dans la pharmacie. Les batailles d'Hernani se multipliaient sous le coup des mutations que vivait le siècle. En tout état de cause la dissidence d'un certain nombre de sociétaires de l'association de prévoyance fit grand bruit au sein de la pharmacie provinciale. Le mémoire se présentait comme un « rapport sur les intérêts généraux de la pharmacie », il fut lu « devant la société de pharmacie le 5 août 1863 », puis publié dans les journaux de pharmacie. Il était rédigé par des membres éminents de la pharmacie française, Boudet, Guibourt, Poggiale, Gobley, Dubail, Blondeau, Schaeffele, Buignet, Lebaigue, Desnoix. Tout en confortant ces sociétés dans leur lutte contre ce qu'ils appelaient désormais la « liberté pharmaceutique », ce mémoire dissident permettait aussi de questionner la légitimité du travail de la commission qui n'apparaissait plus que comme le symbole de l'arbitraire qui régnait au sein de la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine.

La polémique se poursuivit ainsi durant toute l'année 1863. Ménier répondit dans une brochure à ses contradicteurs, et Guérin en particulier, que « c'était à tort que l'on avait vu dans son rapport sur les produits médicaux à l'exposition de Londres, son désir de voir la pharmacie libre en France, et qu'il demandait seulement la liberté du pharmacien¹⁹⁹⁸ ». L'apaisement n'était cependant plus de mise et Guérin restait sur ses positions de même qu'une grande partie de la pharmacie départementale qui se mobilisait contre les positions de Ménier et de la société de prévoyance. Le caractère passionné du débat entre les deux camps s'expliquait par la forte rivalité qui existait entre la France et le Royaume Uni. A ce couple la pharmacie départementale qu'incarnait Guérin préférait se tourner vers le modèle germanique confirmant par-là l'existence d'une « crise allemande de la pensée française ». A bien des égards de telles positions pouvaient sembler légèrement surannées d'autant qu'un grand nombre de pharmaciens les bafouaient tous les jours. Guérin précisait d'ailleurs que de telles considérations ne « concernaient

¹⁹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁹⁷ Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, mars 1863.

¹⁹⁹⁸ *Union pharmaceutique*, août 1863.

pas les fabricants en gros », comprenons la Pharmacie centrale. Genevoix tentait bien d'apaiser le camp adverse. « Contrairement aux termes très précis de nos conclusions, soulignait-il, quelques sociétaires nous ont accusés de demander le libre exercice de la pharmacie pour tous. La lecture du mémoire a dû détruire cette interprétation erronée, et nous n'avons relevé ce bruit malveillant que pour protester contre une telle pensée. Il serait injuste de demander la liberté illimitée de la pharmacie en France ; la santé et l'intérêt public s'y opposent¹⁹⁹⁹ ».

Fidèle à ses pratiques coopératives, la Pharmacie centrale de France avait demandé à ses sociétaires qui le désiraient de travailler, pour l'assemblée professionnelle de 1865, sur les réformes de la pharmacie et ce que l'on appelait la déontologie pharmaceutique. De nombreux mémoires avaient été envoyés pour l'occasion. Les concurrents incarnaient ce qu'il serait convenu d'appeler la pharmacie départementale. Parmi eux on retrouvait d'ailleurs un certain Chauvel, déjà auteur d'un mémoire sur la déontologie de la pharmacie²⁰⁰⁰. La déontologie c'était d'abord la définition d'un code moral de la pharmacie, d'un ensemble de règles établies pour faire pièce aux pharmaciens qui usaient de réclames ou qui commerçaient des spécialités en abondance. « Ce qui frappe d'abord » note le rapporteur au sujet de ces mémoires, « c'est l'esprit qui les a inspirés, le sentiment du devoir dont sont pénétrés tous les auteurs, leurs aspirations vers la liberté, mais avec des chambres de discipline pour réprimer les abus ; tous sentent la nécessité de développer les sentiments de confraternité, et considèrent l'union comme l'un des remèdes les plus efficaces pour guérir la pharmacie de ses maux. Dieu veuille que cet appel soit entendu ! Tous demandent un tarif obligatoire ; plusieurs la limitation, mais dans des termes qui n'excluent pas la liberté. Tous, enfin, veulent la dignité et la moralité du corps pharmaceutique et indiquent des bons moyens d'atteindre ce but »²⁰⁰¹. Ainsi se dégagait la nécessité d'affirmer la liberté du pharmacien tout en insistant sur le contrôle.

Le 30 avril 1867 la société de prévoyance de la Seine convoqua, par une circulaire, la pharmacie française en congrès²⁰⁰². Il s'agissait de réunir en « congrès général les pharmaciens de France et de l'étranger »²⁰⁰³. La proposition divisa les membres les plus éminents de la société. Labélonye mais aussi Fumouze soutenaient l'idée d'un congrès général. D'autres comme Auclair souhaitaient un rattachement pur et simple de la société de prévoyance au congrès²⁰⁰⁴. Finalement la société opta pour la proposition de Fumouze qui ménageait en fait les deux parties, à savoir l'organisation d'un congrès général sous l'égide de la société de prévoyance et la participation de celle-ci au prochain congrès national et international de pharmacie d'août. Cette dernière proposition fut adoptée à l'unanimité. A

¹⁹⁹⁹ PV de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, mars 1863.

²⁰⁰⁰ CHAUVEL, *Essai de déontologie pharmaceutique ou traité de pharmacie professionnelle précédé d'un historique de la pharmacie en France*, Saint-Brieuc, Le maout, 1854.

²⁰⁰¹ AG de la PCF, 1865.

²⁰⁰² *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1867.

²⁰⁰³ *Ibid.*

²⁰⁰⁴ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 1867.

cette occasion Fumouze célébra la conciliation de la société de prévoyance et des sociétés départementales. Une nouvelle fois l'accalmie devait être de courte durée. La circulaire du 30 avril attaqua avec virulence les congrès. «Tous les congrès réunis jusqu'ici sont sans valeur, parce que au mépris des droits de tous, voix délibérative n'a pas été accordée à tous les pharmaciens présents, et que le droit de vote a été uniquement délivré aux délégués des sociétés, qui ne représentent qu'une faible proportion de la pharmacie française »²⁰⁰⁵. L'objectif était donc de représenter véritablement le corps pharmaceutique dans son ensemble et non un « collègue restreint de la pharmacie ». Labélonye rappelait d'ailleurs, lors de la réunion du 10 avril 1867, que « sur 89 départements, 60 à 65 au moins » n'étaient jamais représentés dans les congrès²⁰⁰⁶. Il invoquait d'ailleurs cet argument pour justifier la décision de la société de prévoyance de réunir un congrès véritable. « C'est de la situation de ces déshérités que le conseil se préoccupe. Ils pourront au moins une fois, dire ce qu'ils pensent et formuler leurs désirs »²⁰⁰⁷. Aux yeux de Labélonye le problème restait en effet le même. « Si les congrès annoncés étaient ouverts à tout le monde, chacun pourrait y aller y discuter librement et émettre un vote »²⁰⁰⁸. Mais ce n'était pas le cas. La réunion défendue par Labélonye se voulait donc le symbole de cette démocratie professionnelle. Il fallait disait-il procéder à un vote par tête.

La société de pharmacie de Bordeaux ne manqua pas de pointer du doigt, non sans une certaine ironie, l'hypocrisie du propos. « Les organisateurs du nouveau congrès de juillet, qui ont l'intention de faire un congrès véritable, n'ont peut-être pas accordé assez d'importance à cette grave question ; ils rappellent, avec plus de satisfaction peut-être que d'habileté, que la société de prévoyance de la Seine compte près de 500 pharmaciens en exercice. Ce chiffre a une terrible éloquence. Malgré l'invitation gracieuse et pressante adressée à tous les pharmaciens de l'Empire, est-elle bien sûre qu'il lui en arrivera assez pour que la pharmacie parisienne n'y soit pas un plus représentée que de raison, résultat qu'elle repousse sans doute de toutes ses forces.²⁰⁰⁹ » Les pharmaciens bordelais répliquaient ainsi de façon cinglante à l'accusation de congrès restreint dont ils faisaient l'objet. « Il nous a paru de notre devoir de faire justice une bonne fois pour toute de cette accusation, souvent renouvelée pour les besoins de la cause, et de faire voir qu'avec ses apparences de largeur et de libéralisme, la société de prévoyance de la Seine tombe dans ce grave défaut que les congrès dits restreints ont toujours eu à cœur d'éviter à savoir : de mettre dans les mains d'une majorité locale le droit de se poser comme exprimant les vœux et les besoins de tout le pays²⁰¹⁰ ».

Inutile de dire que de telles divisions ne pouvaient œuvrer en faveur d'une réforme apaisée de la loi de

²⁰⁰⁵ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1867.

²⁰⁰⁶ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 1867.

²⁰⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁰⁹ *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1867.

²⁰¹⁰ *Ibid.*

Germinal. Ainsi en 1867 un débat violent opposa l'un des membres de la société de pharmacie de Loire inférieure, Andouard à l'un des représentants de la société de prévoyance de la Seine, Labélonye. L'objet du débat concernait une brochure rédigée par Labélonye qui soulignait les progrès accomplis par le spécialisme au cours des années 1860. « La question du libre exercice de la pharmacie par le pharmacien porteur de son diplôme, telle qu'elle a été formulée par la société de la Seine, se dégage chaque jour des nuages à l'aide desquels on a cherché à l'obscurcir » rappelait l'auteur²⁰¹¹. Ce triomphe proclamé des vues de la société de prévoyance de la Seine au sein de la pharmacie française, voire européenne, lui valut une réponse cinglante de son confrère nantais. « Vous cherchez visiblement à vous flatter lorsque vous prétendez que vos opinions sont partagées, en France comme à l'étranger, par les pharmaciens animés du vrai sentiment de leur dignité. Il se peut que quelques confrères, que je ne veux point connaître, vous adressent des éloges plus ou moins mérités ; mais désabusez-vous sur le compte de la majorité.²⁰¹² » « Un certain nombre de pharmaciens, rappelait le pharmacien parisien, ne peuvent pardonner à quelques confrères laborieux, la faveur qui s'est attachée à quelques médicaments nouveaux introduits par eux dans la thérapeutique. Sans doute peu disposés à se livrer à de semblables recherches, et craignant que la liberté ne profite plus à d'autres qu'à eux-mêmes, ils réclament impérieusement que la loi empêche toute découverte nouvelle de se produire, et son auteur d'en tirer le moindre bénéfice²⁰¹³ ». Face à de tels propos Andouard n'hésitait pas à attaquer les spécialités inutiles.

Il est évident que de tels débats freinèrent pendant longtemps les projets d'association générale de la pharmacie. Il fallut attendre la fin des années 1870 pour voir aboutir l'union du corps, encore celle-ci se fit elle sur une base relativement neutre. Le lobbying des deux parties auprès du pouvoir gagnait en intensité et à ce jeu la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine marquait les premiers points. Dans le courant de l'année 1863 le ministre reçut les membres de la commission nommés par le congrès de Poitiers²⁰¹⁴. Il n'était plus question ici de chambres syndicales, il était question de réforme de la profession. Dans ce lobbying la Pharmacie centrale apportait un soutien discret à la pharmacie départementale prêtant par exemple l'une des salles de l'entreprise à la commission du congrès de Poitiers qui devait rencontrer le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. La commission était composée de Malapert, Malbranche, Dessort, Maury, Boudard et Poirier. Tel que rapporté par Poirier l'entretien laissait surtout transparaître le scepticisme du ministre quant à une quelconque réforme au vu des divisions de la profession à ce sujet. « Nouvellement entré au ministère je suis, je vous l'avoue peu initié aux questions pharmaceutiques ; cependant, dans le dossier que je me suis fait remettre, je vois avec étonnement des opinions contradictoires et des idées complètement opposées à celles que vous venez d'émettre »²⁰¹⁵ soulignait le ministre. Les personnalités du monde

²⁰¹¹ *Bulletin de la Société de pharmacie de Loire-Inférieure*, 1867.

²⁰¹² *Ibid.*

²⁰¹³ *Ibid.*

²⁰¹⁴ *Union pharmaceutique*, octobre 1863.

²⁰¹⁵ *Union pharmaceutique*, septembre 1863.

pharmaceutique entraient elles aussi dans la polémique comme Bussy, directeur de l'école supérieure de pharmacie de Paris qui, dans le discours de rentrée de l'école le 11 novembre 1863, se prononçait contre la liberté pharmaceutique. La polémique avait versé progressivement dans la surenchère et tous les arguments étaient bons pour discréditer l'autre camp²⁰¹⁶. Bussy reprenait les mêmes poncifs sur l'impossibilité d'évoluer vers la liberté absolue en matière pharmaceutique, ce qu'aucun des deux camps ne défendait par ailleurs !! Il le reconnaissait lui-même. « On ne manquera pas de dire que j'exagère les prétentions des réformateurs, que parmi les quelques pharmaciens qui paraissent s'être associés au mouvement, le plus grand nombre entend bien maintenir son diplôme et les prérogatives qu'il comporte, qu'ils demandent seulement une beaucoup plus grande liberté en ce qui concerne les obligations qui leur sont imposées²⁰¹⁷ ».

La bataille devint alors bataille de la représentativité, chacun disputant à l'autre le rôle de représentant du corps pharmaceutique, chacun taxant l'autre de ne représenter ainsi que la minorité du corps, se posant ainsi comme la voix de la majorité. La pharmacie départementale joua des divisions apparues au grand jour entre les membres de la société de prévoyance. Pour les membres de la société de la Marne, « la présentation du mémoire de la commission avait été faite dans l'ombre et presque à l'insu de cette société »²⁰¹⁸. La société de prévoyance ne resta pas sans réaction, surprise d'être associée à des positions qui n'étaient pas les siennes²⁰¹⁹. Face aux attaques sur l'illégitimité du mémoire de la société de prévoyance Genevoix rappelait au contraire le respect des règles qui avait abouti à sa rédaction²⁰²⁰. « La seule barrière qui nous séparait de quelques confrères des départements » ajoutait Genevoix « était l'attaque contre les spécialités ». Pour Genevoix il fallait respecter « tous les errements honnêtes. Ce respect était le secret de » la « prospérité parce qu'il n'apprenait que la fraternité et jamais la haine ». La différence entre la société de prévoyance et les sociétés départementales était en fait une différence de vue par rapport à une réalité quotidienne. Si les premiers optaient pour la tolérance et ce qu'il serait convenu d'appeler le pragmatisme (laissons faire), les seconds se cantonnaient à une approche strictement legaliste au nom de la santé publique. Fumouze rappelait également aux dissidents, dans cette même assemblée générale, leur prise de position antérieure sur le sujet. Raymond, Guibourt, Vuafart, Desrone, Garot, Hernandez, Thuboeuf, Villemensens, Toutain avaient voté pour cette tolérance. Ainsi « dès 1833 rappelle Fumouze, « les plus ombrageux de nos confrères, ceux qui se disent les plus soucieux de la dignité professionnelle, sanctionnaient la marche ascendante de la spécialité ; l'annonce seule les effarouchait encore. Aurions-nous fait un pas en arrière ? » « Je vois dans cette assemblée l'un des signataires du PV, s'exclamait ensuite Fumouze, qu'il nous dise ce qu'il pense

²⁰¹⁶ *Union pharmaceutique*, décembre 1863.

²⁰¹⁷ *Ibid.*

²⁰¹⁸ *Procès-verbal de la Société de pharmacie de la Marne*, 1863.

²⁰¹⁹ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 1863.

²⁰²⁰ *Ibid.*

aujourd'hui ! Personne ne répond »²⁰²¹.

Ces débats sur la liberté montraient surtout les incertitudes de la profession quant à la dynamique d'industrialisation, y compris au sein de la société de prévoyance. Celle-ci était loin de constituer un bloc homogène. C'est ce dont témoignaient les discussions qui suivirent l'assemblée générale de la société. Si Blondeau voulait la suppression de l'annonce, Labélonye affirmait « qu'il se contenterait volontiers d'une publicité purement médicale (à l'attention des médecins) ». Dans le même temps « il aimait trop pour sa part la liberté –il en appréciait trop les avantages -pour s'associer à une demande de mesures restrictives -dût-il en profiter-ce n'est jamais lui qui contribuerait à mettre des entraves à ses jeunes confrères». Il était évident aux yeux de tous que Labélonye prêchait surtout pour sa paroisse. Comment pourrait-on d'ailleurs songer à « interdire à la presse le droit d'apprécier la valeur d'un remède, « quand elle aborde et discute tous les jours les questions politiques, sociales et religieuses les plus ardues, surtout en présence de tendances si manifestes du gouvernement vers la liberté commerciale » ?²⁰²²

Chaque camp allait s'efforcer de constituer son projet de loi en vue de le déposer auprès du ministre. Face aux « libéraux » se tenait le camp des « régulationnistes ». Les tenants de la régulation cherchaient à se concerter afin de produire un projet qui puisse recevoir l'assentiment de tous. En Janvier 1864 la société de prévoyance de Paris nommait une commission dirigée par Boudet afin d'établir les « vœux de la pharmacie »²⁰²³. Suite au congrès de Toulouse un mémoire fut également envoyé au ministre du commerce²⁰²⁴. On y retrouvait comme signataires toute la pharmacie départementale, Barbet professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Bordeaux ; Abel Poirier, secrétaire général de la société pharmaceutique de la Vienne ; Malebranche, président de la société de pharmacie de Rouen ; Maury ; secrétaire général de la Société des pharmaciens de l'Est ; Cazac, secrétaire général de la Société de pharmacie de Toulouse ; Malapert, professeur à l'Ecole de pharmacie, président honoraire de la Société de pharmacie de Poitiers ; Boudart, président de la Société de pharmacie de la Nièvre ; Timbal-Lagrange, président de la Société de Haute-Garonne. Les mémoires en tout genre se multiplièrent dans lesquels on tente d'en appeler aux sentiments personnels des gouvernants. Magnes-Lahrens, dans son mémoire sur l'art de guérir aux prises avec la liberté commerciale, s'adressait à Victor Duruy et Adolphe Laugier cherchant à les influencer²⁰²⁵.

Genevoix fit remarquer dans le Procès-verbal de la Société de prévoyance de la Seine que sa consœur parisienne n'avait pas à parler au nom de la pharmacie française lorsque des divergences subsistaient

²⁰²¹ *Ibid.*

²⁰²² *Ibid.*

²⁰²³ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 13 Avril 1854.

²⁰²⁴ *Union pharmaceutique*, Mars 1864.

²⁰²⁵ *Ibid.*

entre les différentes sociétés. « Nos vœux sont-ils ceux de la société de pharmacie ? Où est l'adhésion des sociétés -entre autres de celle du Nord, le département le plus peuplé après la Seine- qui ont refusé de se faire enregistrer après le congrès de Toulouse ?²⁰²⁶ » Questionnait insidieusement Genevoix. Cette question de la liberté pharmaceutique fut une nouvelle fois au cœur de la séance de 1864 du conseil de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine. Genevoix cherchait l'apaisement. D'ailleurs il se défendait avoir jamais prôné ce que ses adversaires appelaient la liberté pharmaceutique. « Nous n'avons jamais demandé le régime anglais pour la pharmacie française, et la première pensée qui nous a mis la plume à la main a été une protestation contre l'éventualité de cette liberté absolue. Nous répudions la licence, la liberté sagement réglementée seule nous plaît ». Ainsi écrivait-il, « le diplôme exigé du médecin, du pharmacien, de l'avocat, du professeur, est une mesure d'hygiène morale qui profite aux masses et ennoblit une nation en y élevant le niveau intellectuel ». A cet égard il était évident que tout le monde était unanime à reconnaître l'importance du diplôme comme fondement de l'identité professionnelle et scientifique du pharmacien. « Vous avez juré une guerre mortelle à la spécialité » soulignait Genevoix à l'adresse de ses confrères, « et votre polémique, démentant votre cœur, nous en sommes convaincus, se résume à cette triste pensée : Périssent notre profession, plutôt que notre ressentiment !²⁰²⁷ »

« un spirituel écrivain, complètement étranger à la pharmacie » s'invita dans le débat et « vint, au nom de l'économie politique, prendre part à cette croisade, et dans une brochure, devenue fameuse par son excentricité même, se faisant le champion à outrance de la liberté illimitée, proclama entre autres sophismes, comme un droit imprescriptible, celui de recourir aux empiriques, aux rebouteurs, aux somnambules, et il ajoutait que le droit de se tromper, de s'égarer, de n'avoir pas le sens commun était un droit aussi sacré que tout autre (celui de s'empoisonner par exemple) et sans lequel il n'était point de liberté réelle²⁰²⁸. » Il s'agissait d'Arthur Maugin, membre de la Société d'économie politique²⁰²⁹. D'après le secrétaire de la Société de la Marne cette brochure concluait « à la liberté absolue de la pharmacie, c'est-à-dire à la liberté pour tous de préparer et vendre tout médicament, sans diplôme, sans Codex, de les annoncer chacun sous sa responsabilité, c'est-à-dire à la suppression des pharmaciens »²⁰³⁰. De telles positions ne pouvaient que contribuer à radicaliser les positions de chaque camp. De fait c'était l'un des arguments avancés par quelques sociétés pharmaceutiques départementales pour justifier leur volonté de limiter le spécialisme, à savoir le risque de voir la société demander ensuite la liberté pour tous de commercer des médicaments. L'argument était au dire du

²⁰²⁶ *Procès-verbal de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine*, 13 avril 1864.

²⁰²⁷ *Ibid.*

²⁰²⁸ AG de la PCF, 1865.

²⁰²⁹ *PV de la société pharmaceutique de la Marne*, 31 octobre 1864. La Société d'économie politique est fondée en 1842.

²⁰³⁰ *Ibid.*

secrétaire du cercle de la Marne, « soutenu par Maugin et les épiciers »²⁰³¹.

c. La Pharmacie centrale divisée.

La Pharmacie centrale entra dans la polémique en 1864. Elle y entra en rappelant qu'elle avait toujours préféré l'harmonie au conflit. Elle avait toujours « écarté avec le plus grand soin tout ce qui pouvait jeter l'acrimonie dans un débat où les esprits se surexcitaient, se passionnaient si facilement²⁰³² ». D'emblée le compte rendu de l'assemblée générale de 1864 reliait la question de la réforme de la législation à ce que l'on appelait la déontologie²⁰³³. « Ce dernier point du travail nécessitera une grande sagesse, une grande impartialité. Il faudra se placer du point de vue du législateur qui avant tout veut l'intérêt de la santé publique. (...) Pour faire adopter nos idées par ces deux puissances, il faut en effet qu'elles soient marquées à l'esprit et au besoin du vrai temps. Ajoutons encore que, comme pour un contrat particulier, il faut pour qu'une loi soit bonne et soit facilement acceptée, que les intérêts des parties soient également servis ». La centrale adoptait ainsi la stratégie du « groupe de pression hégémonique »²⁰³⁴. Ce groupe de pression « considère le changement comme une donnée naturelle », il faut « anticiper et conduire plutôt que subir ». Il faut s'efforcer « d'atteindre ses buts au moyen de compromis avantageux avec les autres groupes d'intérêt concernés. » De ce point de vue le groupe de pression hégémonique s'oppose à ce que l'on appelle « le groupe de pression économique corporatiste ou conservateur qui refuse tout changement qui le menace et y résiste pied à pied »²⁰³⁵.

Cette volonté d'apaiser l'esprit, de jouer la carte de la modération ne devait guère durer. Il était « du devoir de chacun » des sociétaires d'éclairer le législateur, « d'arracher le masque à tous ces imposteurs, qui, sous de faux semblants de liberté et d'humanité, aspirent à être les seuls dispensateurs de remèdes à toutes les souffrances qui affligent l'espèce humaine, poussés les uns par la cupidité, les autres par le désir d'accroître leur influence. A l'œuvre donc ! Sursum corda !²⁰³⁶ » Le discours était d'autant plus virulent que ce camp de la « pharmacie départementale » que cherchait à incarner la Pharmacie centrale se sentait menacé et craignait de voir triompher les positions de la « pharmacie libérale ». Il y avait de l'inquiétude quant au projet de loi en préparation ». La loi « sera-t-elle faite d'après les inspirations des ennemies de la Pharmacie, des parasites qui depuis longtemps ont tenté d'accomplir sa ruine ? Telle est la question que chacun s'adresse avec anxiété ». « La pharmacie terminait Gravelle est, peut-être, dans une de ces phases suprêmes où son existence même est mise en question ; il s'agit pour elle d'être ou ne pas être, be or not to be. Le vieil édifice pharmaceutique, sapé dans sa base, rongé par le

²⁰³¹ *Ibid.*

²⁰³² AG de la PCF, 1864.

²⁰³³ *Ibid.*

²⁰³⁴ WEBER (Henri), *Le parti des patrons*, le CNPF, Paris, Le Seuil, 1991, p. 63.

²⁰³⁵ *Ibid.*

²⁰³⁶ AG de la PCF, 1865.

termite, va-t-il s'écrouler ? Que surgira-t-il à sa place ?²⁰³⁷»

Jusqu'en 1865 Dorvault était resté discret, se contentant de laisser s'exprimer des membres du conseil de surveillance. La Pharmacie centrale de France était d'abord une coopérative. Sa forme sociale, son programme professionnel étaient une invitation au rassemblement. Toute prise de participation trop tranchée risquait de lui aliéner une partie du corps ce qui par contrecoup pouvait nuire aux intérêts commerciaux de la firme. Dans le même temps Dorvault ne pouvait non plus rester neutre puisqu'il s'était fixé aussi comme mission la défense des intérêts professionnels du groupe. Décidant de sortir de son mutisme le gérant intervint à travers l'Union pharmaceutique. Par deux articles de janvier et de mars 1865, Dorvault jeta son avis dans la bataille, tentant d'apaiser les esprits, de dépassionner le débat. « Avons-nous besoin, au préalable de dégager l'Etablissement que nous dirigeons de tout soupçon d'intérêt dans la question pendante ?²⁰³⁸ » Questionnait Dorvault, conscient des critiques qui pourraient lui être adressés à ce sujet. Dorvault prenait clairement parti contre la spécialisation à outrance car il est fort possible que l'entreprise ait vu ses intérêts menacés par le développement des spécialités. Dorvault rappelait aussi l'importance pour l'entreprise de la défense des intérêts professionnels dans le respect de cette voie médiane qu'il avait défini. « Ne sait-on que nous sommes pour l'initiative, le progrès en tout et pour tout ? Ne connaît-on pas le libéralisme de nos idées, l'indépendance de notre caractère ? Ignore-t-on que nous ne sommes inféodés à aucun parti pris, que notre coterie est celle de tous nos confrères, dont encore nous nous séparons lorsque nous croyons l'intérêt public oublié ? »²⁰³⁹

Jusqu'en janvier 1865 le directeur de la Pharmacie centrale de France ne prit donc guère part à ce qu'il appela la « controverse » pharmaceutique²⁰⁴⁰. « Née pendant notre maladie, nous n'avons pu y prendre une grande part dans l'origine, ni accepter le mandat que nous avons déjà rempli à plusieurs reprises, et qu'on nous proposait de nouveau de diverses parts, de représenter les intérêts du plus grand nombre ». Nul doute que les pharmaciens des départements s'étaient tournés vers lui pour le représenter comme il les avait d'ailleurs représentés lors de la pétition de 1850. Sans surprise Dorvault prenait position contre ce qu'il appelait la liberté de la pharmacie. « Rejeter la pharmacie dans le commerce général serait aussi sensé que de renvoyer la chirurgie chez les rebouteurs. (...) Le malade est un mineur qui devient facilement la proie des charlatans et des empiriques : In corpore insano mens insana ». On retrouvait un des arguments déployés par les opposants à la spécialité. En encourageant le spécialisme et donc la liberté de commercer on risquait par contrecoup de provoquer la libéralisation de la profession. En effet si le pharmacien finissait par admettre qu'il pouvait commercer n'importe quoi alors il admettait aussi que nul n'avait besoin de se former scientifiquement pendant des années. Le métier était ramené à sa vocation purement commerciale et non plus scientifique.

²⁰³⁷ *Ibid.*

²⁰³⁸ *Union pharmaceutique*, mars 1865.

²⁰³⁹ *Ibid.*

²⁰⁴⁰ *Union pharmaceutique*, janvier 1865.

« Rendre la pharmacie libre, c'est compromettre la santé publique, l'exposer à la plus triste exploitation ; c'est décréter un retour au temps d'ignorance, c'est faire le sacrifice des connaissances longuement et chèrement acquises »²⁰⁴¹. Dorvault insistait donc sur l'identité scientifique du métier de pharmacien. « Partout où il se trouve, et d'une manière incessante, le pharmacien répand les sciences et leurs applications, soit comme auteur de découvertes, soit comme simple vulgarisateur. C'est l'homme scientifique des petits centres écrivait ainsi Dorvault ; c'est l'âme des conseils d'hygiène ; l'expert choisi par les tribunaux (...) c'est chez lui que les savants ou les amis des sciences du ressort se réunissent, causent des nouveautés scientifiques, font des essais, répètent des expériences... ». Le pharmacien faisait partie selon Dorvault de « cette franc maçonnerie de savant, répandue sur toute la surface du globe pour en explorer les richesses et les secrets ». Le pharmacien était plus homme de laboratoire que commerçant. C'était d'ailleurs à un pharmacien, feu Acar, que l'Empereur devait ses connaissances en chimie pendant sa captivité à Ham. Pour Dorvault la pharmacie n'était point un commerce. En effet « le commerce s'exerce en vertu de l'offre et de la demande. Or, en fait de médicaments proprement dits, la pharmacie ne peut qu'attendre, et non provoquer le besoin (...). On ne prend pas de médicaments pour le plaisir d'en prendre, de même qu'on n'est pas malade pour le plaisir de l'être »²⁰⁴². Dorvault condamnait en fait un certain type de réclame, celle qui s'adressait directement aux malades. Il condamnait aussi un certain type d'officine et de pharmacien qui faisait clairement de leur boutique des « épicerie » en médicaments. Dorvault accusait clairement les partisans du spécialisme non seulement de discréditer la profession mais également d'abaisser la qualité des médicaments et finalement de mettre en danger la santé publique.

C'était en effet l'argument majeur des régulationnistes : la santé publique. De fait c'était le seul véritable argument qui pouvait peut-être faire plier un gouvernement acquis aux thèses libérales. Aux yeux de Dorvault « le droit de la santé publique » est le « droit assurément le plus précieux de tous »²⁰⁴³. De ce point de vue affirmait le directeur de la Pharmacie centrale, « prendre les mesures nécessaires pour que ce droit soit satisfait, est le signe d'un gouvernement fort et éclairé ; le livrer à l'aventure est le fait d'un gouvernement arriéré ou en dissolution »²⁰⁴⁴. Ce n'est pas le moindre paradoxe de ce débat sur la question de l'extension ou de la limitation du commerce des spécialités, question dans laquelle la dynamique des intérêts individuels jouait un grand rôle, que de voir apparaître ce thème de la santé publique. Ce n'est pas par hasard que Dorvault insistait sur ce point, « la question pharmaceutique est une partie connexe spéciale de la grande question d'hygiène générale (...). Par cela même que l'Etat, dans l'intérêt des populations, doit prendre toutes les dispositions pour prévenir et réduire le plus possible les causes de maladies, il doit chercher à restreindre au strict nécessaire le besoin des

²⁰⁴¹ *Ibid.*

²⁰⁴² *Ibid.*

²⁰⁴³ *Union pharmaceutique*, mars 1865.

²⁰⁴⁴ *Ibid.*

médicaments (...) dont le développement ne peut que favoriser le bien-être individuel, en même temps que l'intérêt général. Quel est le but du pharmacien lui-même en perfectionnant les médicaments ? La moindre durée des maladies »²⁰⁴⁵. En défendant la réglementation en matière de médicaments, en insistant sur l'importance de la santé publique Dorvault proposait aussi une identité pharmaceutique fondée sur la science et la thérapeutique. Le but du pharmacien était avant tout de guérir, il relevait du médical et non pas du commercial.

Dorvault défendait donc la limitation de la profession, des prix et des médicaments. Le rédacteur de l'Officine condamnait le spécialisme. Cependant si Dorvault prenait parti il le faisait, rappelait-il, avec modération, chose qui lui était d'ailleurs reprochée. C'est que, expliquait Dorvault, « nous n'avons point l'habitude de procéder en blessant les personnes ni en passionnant les débats. Notre caractère d'ailleurs s'y oppose. D'autre part, nous connaissons, dirons-nous, des hommes honorables et véritablement amis de la profession, dans cette minorité à laquelle on fait allusion ». De tels passages témoignent du malaise de Dorvault à la fois ex-représentant de la pharmacie départementale, membre éminent de la pharmacie parisienne, sociétaire de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine et surtout directeur de la Pharmacie centrale de France, une coopérative qui cherchait surtout à rassembler les pharmaciens. Pour Dorvault la montée du spécialisme était liée à la crise de la pharmacie²⁰⁴⁶. A cet égard on pouvait se demander dans quelle mesure ce tableau d'une pharmacie en crise n'était pas un discours produit de toute pièce par les pharmaciens pour justifier le passage à des pratiques commerciales plus agressives. « Chacun pose, à la quatrième page des journaux sa spécialité bonne ou mauvaise. C'est une course au clocher, un torrent auquel les plus forts même ne peuvent résister²⁰⁴⁷ », pire, aux yeux de Dorvault ces nouveautés médicales apparaissaient comme « une nouvelle hydre de Lerne ». Dorvault faisait ainsi siennes les positions de la pharmacie départementale.

Pour autant ses propos n'étaient pas complètement dénués d'ambiguïté. « Il faut être placé comme nous le sommes pour voir dans quel désarroi est jetée la pharmacie régulière par les nouveautés médicales. Une annonce a-t-elle porté à la connaissance du public une de ces nouveautés, qu'aussitôt des malades se hâtent de l'aller demander à leur pharmacien ; celui-ci s'empresse de se le procurer, dût son bénéfice y passer et au-delà, ce qui est le plus fréquent ». La spécialisation apparaissait aussi comme une contrainte imposée par la demande des consommateurs. Le directeur de la Pharmacie centrale signifiait implicitement que ces mutations étaient inévitables et que le pharmacien devait les accepter au risque d'être broyé. A l'image des têtes de l'hydre la spécialité et l'annonce n'auraient de cesse de repousser une fois coupées. « Croit-on que les progrès de la civilisation détruiront d'eux-mêmes ces turpitudes ?

²⁰⁴⁵ *Union pharmaceutique*, mars 1863.

²⁰⁴⁶ *Ibid.*

²⁰⁴⁷ *Union pharmaceutique*, mars 1865.

Ce n'est pas dans cette direction qu'il faut s'attendre à voir les choses s'améliorer²⁰⁴⁸ » notait Dorvault le fataliste.

« Loin de nous la pensée d'amoindrir l'émulation vers les recherches de médicaments nouveaux, (...) nous voulons que l'homme capable, actif, puisse honorablement se faire connaître des siens et du public. Celui qui découvrira devra être récompensé, soit par l'Etat, soit par l'autorisation spéciale d'exploiter ou de vendre sous sa propre responsabilité ». Dorvault défendait donc le système de la brevetabilité du médicament et au-delà le spécialisme pour une certaine gamme de produits. Dorvault cherchait à encourager l'innovation utile, la spécialité qui apporterait quelque chose à la thérapeutique. Il fallait que l'état encourage d'une manière ou d'une autre la spécialisation mais dans le sens de l'innovation vraie, dans une perspective scientifique et donc médicale. En somme si les spécialités commerciales prospéraient cela s'expliquait par l'absence de brevet qui freinait clairement l'innovation.

Dorvault adoptait sur l'annonce le même regard nuancé. « La suppression de l'annonce serait-elle un remède efficace au mal ; est-elle possible ? Nous le pensons. Luttons-nous contre un courant irrésistible de l'époque ? Pour répondre de suite à cette dernière proposition, nous dirons : oui, nous lutterions en vain contre le courant si nous ne tenions compte des temps ; mais il n'en est rien ; nous voulons le progrès et ne combattons que le faux progrès, que son dévergondage, que ce qui le vicie et le compromet ». Le radicalisme, l'extrémisme des discours ne servaient qu'à masquer la diffusion de la pratique de l'annonce dans toutes les sphères de la société. Le métier de pharmacien changeait et Dorvault l'acceptait. « Nous n'avons point pour la publicité la même aversion que beaucoup d'entre nous »²⁰⁴⁹ écrivait-il juste après. Ceci avait-il quelque chose de surprenant ? Pas vraiment. Certes lors de la fondation de l'entreprise le nouveau directeur avait martelé son refus de la publicité et de ce qu'il appelait la concurrence déloyale, mais il avait aussi insisté sur les nécessaires mutations du métier de pharmacien et son industrialisation. C'était donc aussi accepter les changements. Entre temps treize années de direction à la tête de l'une des plus grosses entreprises de droguerie du pays avaient indéniablement eu un impact sur Dorvault. Celui-ci était prêt à accepter l'annonce pourvu qu'elle fût morale. Il acceptait d'ailleurs le maintien des annonces « dans les pays où elles étaient permises ». « L'annonce pourrait faire perdre à notre pays le bénéfice de 5 ou 6 millions de médicaments spéciaux que les pharmaciens exportent à l'étranger. Bien que 5 ou 6 millions ne soient pas une somme bien lourde dans le chiffre des affaires d'exportation française nous n'en demandons nullement la radiation »²⁰⁵⁰ admettait ainsi Dorvault. Le directeur de la Pharmacie centrale cherchait par-là à rassembler le monde pharmaceutique autour d'une voie médiane.

²⁰⁴⁸ *Ibid.*

²⁰⁴⁹ *Ibid.*

²⁰⁵⁰ *Ibid.*

Le discours moral et professionnel du fondateur de la PCF avait sensiblement évolué entre 1852 et 1879. Conçue pour sauver le pharmacien préparateur la coopérative de Dorvault était devenue un véritable mastodonte industriel et commercial. Confrontée à des impératifs de croissance, à la nécessité de produire plus et d'augmenter ses ventes la firme acceptait le bien-fondé de la réclame et des spécialités. Les objectifs moraux et professionnels de la firme s'infléchirent en conséquence. L'entreprise n'était plus là pour assurer le maintien d'une activité de préparation dans les officines, elle était là pour écouler ses stocks, les pharmaciens devenant des déposants de ses produits. A cet égard il était de première importance que ces derniers se battent sur le plan commercial pour défendre leur monopole de la vente de médicaments au détail. Si l'identité scientifique occupait une si grande place dans les discours tenus par les membres de la PCF c'est parce qu'elle devait conforter les compétences et les positions du pharmacien commerçant face à des concurrents qui cherchaient à lui contester cette hégémonie. Le débat entre la pharmacie départementale et la pharmacie parisienne ne révélait pas tant la fracture qui existait au sein de la profession que la proximité des deux camps. Nonobstant en effet l'épineuse question des spécialités, les pratiques commerciales tant décriées au début du siècle étaient dans les faits nettement enracinées au sein de la profession. Ce que contestaient les « départementaux » c'était le monopole exercé par les parisiens sur la fabrication des spécialités... monopole qui dans les faits n'avait rien d'évident. Dorvault tout en condamnant la liberté pharmaceutique reconnaissait aussi le bien fondé de certaines pratiques commerciales.

CHAPITRE VII. PREVOYANCE ET PROTECTION DU PHARMACIEN D'OFFICINE.

La réussite du projet coopératif de Dorvault reposait sur sa capacité à rassembler les pharmaciens autour d'intérêts professionnels communs. Rapidement la coopérative marqua sa volonté de développer une véritable politique sociale en direction des sociétaires. Il fallait protéger les pharmaciens dont l'existence pouvait être soumise à une certaine précarité. On retrouvait là à n'en pas douter des préoccupations liées au sentiment que la pharmacie traversait une crise profonde : économique, sociale et morale. Ces préoccupations étaient aussi celles d'un pouvoir soucieux de l'Extinction du paupérisme comme Louis-Napoléon avait intitulé l'un de ses ouvrages (1844), nous aurons l'occasion d'y revenir. Le parallélisme entre l'empire et l'œuvre de Dorvault ne s'arrête pas là. Dans les deux cas l'amélioration des niveaux de vie était corrélée à une politique économique et industrielle et ambitieuse. Pour Dorvault la voie industrielle devait permettre de sauver l'officine. Cette idée allait donner naissance à une entreprise sociale originale (on serait tenté de dire moderne) associant capitalisme et prévoyance. Nous verrons que ce projet (caisse de retraite, assurance sur la valeur des officines, assurance contre les erreurs en pharmacie) était aussi celui d'une élite industrielle et commerciale qui, par les spécialités qu'elle écoulait, était en mesure d'épargner, c'est-à-dire de prévoir. Nous voudrions montrer que les projets d'assurance et de prévoyance mis en place autour de la centrale sont en réalité le reflet d'une mutation profonde de la profession.

A. Le projet de caisse de retraite et de prévoyance de la Pharmacie centrale de France.

Les projets de prévoyance et de protection de la profession pharmacienne déployés autour de la PCF ne sont pas sans rappeler les ambitions sociales du troisième Bonaparte. Par le décret du 15 juillet 1850 Louis Napoléon avait posé les « fondements » des sociétés de secours mutuels²⁰⁵¹. Le 26 mars 1852 ces sociétés « reçurent le droit de se constituer librement »²⁰⁵². Ces mesures inspirèrent sans doute Dorvault qui cherchait à la fois à attirer l'attention du chef de l'Etat et à se concilier, comme nous le verrons, une partie des pharmaciens de France. « Les professions sont comme les familles, comme les nations ; bien administrées, elles prospèrent et progressent ; mal gérées, elles végètent et dépérissent. (...) La profession est une seconde religion, une seconde patrie. Un pharmacien qui ferait fi de sa profession ou qui n'y verrait qu'un métier à exploiter en égoïste, qui traiterait de niaiserie le professionnalisme, est indigne d'elle, comme un Français qui n'aime la France qu'autant qu'elle lui rapporte, et qui riche ou pauvre ne ferait aucun sacrifice dans l'intérêt de son bien-être ou de sa gloire, est un mauvais Français,

²⁰⁵¹ ANCEAU (Eric), *Napoléon III, op. cit.*, p. 344.

²⁰⁵² *Ibid.*

un homme bien près de la vendre, est, en un mot, un renégat.²⁰⁵³ (...) Tout s'appuie, tout est solidaire dans les sociétés civilisées (...). « Les bienfaits de la civilisation » s'accompagneraient nécessairement de « la généralisation de l'association ». La caisse de retraite de la PCF devait être l'un des piliers de cet associationnisme. Au même moment l'empire faisait voter la loi du 8 juin 1853 sur les retraites des fonctionnaires. De même que l'Etat bonapartiste cherchait à régler l'avenir de ses serviteurs, la centrale allait chercher à définir un système de prévoyance autonome. « On s'associe pour se défendre contre l'insécurité, pour s'entraider » rappelle F. Ewald « mais selon une forme telle que le gain qu'on en retire devra être égal à la mise avec les bénéfices de l'association ».

1. Les pharmaciens face à la prévoyance.

« La création de la caisse de prévoyance (...) » devait être ce « terrain sur lequel tous les membres de la famille pharmaceutique tiendraient à honneur et devoir de se trouver²⁰⁵⁴ ». Il n'y avait point de découplage, dans le projet de caisse de retraite de la Pharmacie centrale, entre syndicalisme et mutualité comme c'était le cas dans le mouvement ouvrier. L'action de la Pharmacie centrale sur le terrain social était indissociable de la lutte que menait Dorvault pour reconquérir les positions perdues par les pharmaciens sur le terrain commercial. De même que l'industrie devait sauver l'officine et la pharmacie en général, de même elle devait renforcer les assises sociales de la profession. Le projet de caisse de retraite suivit de près la naissance de la PCF. Coopérative la centrale devait l'être à tous les sens du terme. La mise en commun des richesses s'accompagnerait de cet idéal de prévoyance qui était aussi au cœur de la mutualité. Elle devait être, selon les mots de son premier président Oudart de Troyes, une « union commerciale, confraternelle, prévoyante et scientifique »²⁰⁵⁵. Avec la caisse de retraite on était au centre de ce volet de prévoyance dont Dorvault n'avait de cesse de rappeler qu'il constituait le véritable but de l'entreprise. Ce projet de caisse de retraite était une aspiration relativement ancienne du corps pharmaceutique. Le journal de pharmacie évoque, au début du XIXe siècle, l'existence de sociétés médicales de secours mutuels étrangères, comme l'institution pharmaceutique de bienfaisance établie à Stuttgart par Frédéric Jobst et Klein²⁰⁵⁶. L'Angleterre s'était également organisée à ce niveau. « Les vicissitudes de la vie humaine », celles qui se faisaient « ressentir journallement », étaient « universellement reconnues »²⁰⁵⁷. Les caisses de retraite apparurent assez tôt fondamentales aux yeux des professions médicales, chez lesquelles le célibat était une rareté en particulier chez les pharmaciens d'officine. La disparition du chef de famille pouvait être synonyme de dénuement, de déclassement. Enfin le risque de contagion exposait ces professions à la mort. Là, comme en d'autres domaines, les

²⁰⁵³ *Préambule de la caisse générale de prévoyance et de retraites des pharmaciens de France rédigé par Dorvault*, 1er décembre 1857.

²⁰⁵⁴ *Ibid.*

²⁰⁵⁵ AG de la PCF, 1856.

²⁰⁵⁶ *Journal de pharmacie*, 1818, Gallica.

²⁰⁵⁷ *Ibid.* Extrait de "The society for the relief of widows and orphans of medical men in London and its vicinity", 1788, p 36.

médecins furent, pour les pharmaciens, des modèles. On retrouvait en réalité le lien étroit mis en évidence par Bernard Gibaud notamment entre métier et entraide²⁰⁵⁸. « Dans le sillage des métiers l'organisation collective de l'entraide vient de loin »²⁰⁵⁹ rappelle l'historien. « C'est à travers la confrérie de métier, offrant un droit au salarié, et la structure compagnonnique, que s'établit la filiation la plus directe avec la société de secours mutuel de la période contemporaine »²⁰⁶⁰.

Ce projet de caisse de retraite s'inscrivait dans un contexte général d'essor des systèmes de protection et de prévoyance en Europe. « La faiblesse des résultats obtenus par les caisses d'épargne » engagea « les notables (en France) à encourager sur le modèle anglais, des caisses de retraite, des caisses de prévoyance ou de secours »²⁰⁶¹. Même si « leur efficacité en France » progressa « beaucoup moins vite qu'en Angleterre ou en Belgique » elles se développèrent. Dans certains services de l'Etat, « des retraites » étaient « déjà versées aux ouvriers qui travaillaient dans les arsenaux, dans la marine, ou encore aux fonctionnaires. »²⁰⁶² Par ailleurs « de nombreuses entreprises » avaient « adopté un mode de prélèvement obligatoire pour alimenter une caisse de retraite ». C'était le cas de « la Compagnie des chemins de fer de Rouen ». Les Compagnies des mines de Loire avaient également cherché à mettre en place un système de caisse de secours. Dès 1817 un projet de caisse de prévoyance des mineurs de Rive-de-gier alimentée par le concours de l'Etat des exploitants, des redevanciers et des ouvriers avait été imaginée²⁰⁶³. Pierre Guillaume note à cet égard qu'il ne reçut aucun embryon d'application. Progressivement les compagnies se dotèrent de caisse de secours alimentées par des retenues sur salaire. Cela facilitait la fixation des ouvriers car si ceux-ci décidaient de partir ils renonçaient aux versements antérieurs ». « Dans les premières sociétés de secours mutuels, on joignait la retraite à l'assurance contre la maladie. » Dans ces cas-là la « gestion s'avérait difficile »²⁰⁶⁴. Il est tentant de rappeler les initiatives des frères ennemis de la pharmacie, les médecins qui tentèrent de développer, bien qu'un peu plus tardivement, une caisse de retraite. Dès 1863 rappelle Jacques Léonard l'AGMF « créa sa caisse de pensions viagères d'assistance. L'article 46 prévoyait de fonder une caisse de retraites ».²⁰⁶⁵

2. Genèse du projet et raisons d'une fondation.

Le congrès médical de 1845²⁰⁶⁶ chercha à établir une maison de retraite pour les différentes professions médicales. Les hommes à l'initiative de ce foyer étaient en grande partie des médecins. Parmi les

²⁰⁵⁸ GIBAUD (Bernard), *Mutualités, assurances, 1850-1914*, Paris, Economica, 1998, 216 p.

²⁰⁵⁹ *Ibid*, p. 2.

²⁰⁶⁰ *Ibid*, p. 4.

²⁰⁶¹ DEMIER (Francis), *Histoire des politiques sociales*, Paris, Seuil, 1996, p. 23.

²⁰⁶² *Ibid*, p. 25.

²⁰⁶³ GUILLAUME (Pierre), *La Compagnie des mines de Loire (1845-1854)*, Mémoire de Thèse, Clermont-Ferrand, 1964, 385 p., p. 148.

²⁰⁶⁴ *Ibid*.

²⁰⁶⁵ LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'Ouest...*, *op. cit.*, p. 1042.

²⁰⁶⁶ *Projet d'établissement d'une maison de retraite pour les médecins, les pharmaciens et les vétérinaires de France*, 1845, BNF.

premiers souscripteurs fondateurs on trouvait Amussat²⁰⁶⁷, membre de l'Académie royale de médecine, Barthez, médecin du bureau central des hôpitaux, Buchez, vice-président de l'institut historique, Chevallier, membre de l'Académie royale de médecine, Amédée Latour²⁰⁶⁸ etc... La première réunion du conseil d'administration eut d'ailleurs lieu chez le docteur Amussat le 31 octobre 1845. Ce projet ne concernait au départ que « les médecins du département de la Seine qui, parvenus à un âge avancé, ou atteints par des infirmités incurables, étaient dans l'impossibilité de pourvoir à leur existence et à leurs besoins ». L'année précédente le projet avait été accueilli assez favorablement par les vétérinaires²⁰⁶⁹, et notamment Segretain, médecin-vétérinaire du gouvernement à la Guadeloupe, membre de la Société de médecine vétérinaire et comparée du département de la Seine. Le congrès médical de 1845 devait permettre de rendre ce projet réalisable.

Le projet de caisse de retraite découlait du rapprochement effectué entre l'entreprise de Dorvault et les pharmaciens de l'est. Viguiier avait semble-t-il été chargé de « solliciter », dès 1851, « des adhésions à un projet de Pharmacie centrale devant fournir les éléments d'une caisse de retraite »²⁰⁷⁰. La société prit ainsi « en son nom plusieurs actions, dont les bénéfiques cumulés » seraient « répartis au bout d'un certain temps, comme fonds d'assurance viagers, entre les membres actionnaires ». Une réunion en date du 16 mai 1853 fixa les conditions de la fusion entre Pharmacie centrale de l'est et la Pharmacie centrale des pharmaciens. Celle-ci déboucha sur la création d'une succursale à Lyon, la nomination d'un gérant, le choix d'un local et « la création d'une caisse de retraite pour les pharmaciens²⁰⁷¹ », cette dernière étant un préalable à la participation des pharmaciens de l'est. Commerce et prévoyance étaient donc étroitement liés. « La Pharmacie centrale étant fondée dans l'intérêt général de la pharmacie » expliqua ainsi Dorvault « tous nous avons intérêt à la faire prospérer si nous voulons obtenir promptement les résultats que son programme fait entrevoir²⁰⁷² ». La caisse devenait un argument moral et professionnel en vue d'attirer le plus grand nombre de pharmaciens pour renforcer la puissance commerciale de la firme. La question de la caisse de retraite fut abordée « à la suite de la séance officielle des sociétaires de la Pharmacie centrale, réunion à laquelle tout pharmacien » pouvait prendre part. Cette insistance à rappeler que l'« association était bien fondée en vue de la profession entière et

²⁰⁶⁷ AMUSSAT (Jean) (1796-1856). Chirurgien. Né à Saint-Maixant dans une famille de médecins. Il fera la campagne de Russie. Étudiant à Paris, interne à la Charité puis à la Salpêtrière, il s'intéresse essentiellement à la dissection. Il est élu à 27 ans membre de l'Académie de médecine. Il inspire Orfila dans sa tentative de créer un organisme de secours. LEMAIRE (Jean-François), « Amussat », in TULARD (Jean), *Dictionnaire...., op. cit.*

²⁰⁶⁸ LATOUR (Amédée) (1805-1895), syndicaliste et journaliste médical. Né à Toulouse. Petit-fils de médecin de bonne notoriété locale. Il vient exercer à Paris. Il se consacre bientôt exclusivement au journalisme et au syndicalisme. Il est la cheville ouvrière du congrès médical de 1845. Il est à l'origine de l'AGMF. Il est l'un des premiers à comprendre qu'il n'est pas d'action syndicale sans organe de presse. Il crée ainsi l'Union médicale. Le journal véhicule les avancées de la médecine, les nouvelles de la profession et les idées de l'AGMF. LEMAIRE (Jean-François), « Latour », in TULARD (Jean), *Dictionnaire...., op. cit.*, p 712-713.

²⁰⁶⁹ *Ibid.*

²⁰⁷⁰ AG de la PCF, 1857.

²⁰⁷¹ *Ibid.*

²⁰⁷² *Ibid.*, mars 1853.

non au profit d'un petit nombre (...) »²⁰⁷³ cachait mal l'élitisme de l'entreprise et le fait qu'elle n'était, en réalité, dirigée que par un petit groupe d'individus. Le choix du thème était d'autant plus important qu'il devait aussi marquer, lors de cette première assemblée générale, le symbole de la réunion des deux sociétés de pharmacie : la Société des pharmaciens de l'est et la Pharmacie centrale. Il traduisait en acte la fidélité de Dorvault à ses engagements commerciaux. Le gérant ne pouvait repousser plus loin le projet sous peine de se délier de son serment et de fragiliser du même coup l'entreprise. Cette « hâte » du gérant répondait ainsi à son désir de montrer toute sa « bonne volonté » face à une profession qui avait tout aussi « hâte d'apercevoir un commencement de réalisation »²⁰⁷⁴.

La situation sociale du pharmacien allait semble-t-il en « s'empirant ». La caisse devait donc répondre aux difficultés matérielles de la profession. Aux yeux de Dorvault les problèmes du pharmacien d'officine tenaient tout à la fois de son imprévoyance, du fait qu'il n'était « point assez soucieux de ses intérêts financiers », que de la nature de son commerce, lequel ne procurait que « des affaires limitées » et « de petits bénéfices ». L'ignorance et les facteurs exogènes se conjugaient et expliquaient « la précarité » du pharmacien « et les maux qui s'ensuivaient ». « La caisse de retraite » de la PCF devait, par « sa commodité » forcer le pharmacien à prévoir et « à thésauriser »²⁰⁷⁵. L'acte de prévoyance relevait d'un impératif moral. La PCF devait rendre cet acte commode et indolore. Le dynamisme commercial de l'entreprise plongeait ses racines dans les angoisses d'une profession qui se sentait menacée dans ses positions. Derrière le projet de prévoyance il y avait aussi un idéal socio professionnel, celui du pharmacien indépendant, maître de son officine, de ses revenus, maîtrisant et sécurisant son avenir à l'image de la bourgeoisie. De même que l'industrie était une force au service de la pharmacie officinale, de même la caisse de retraite de la PCF servirait de point d'appui pour la sécurisation de l'épargne officinale. La caisse de retraite imaginée par Dorvault répondait, dans l'esprit du fondateur, aux attentes du pharmacien d'officine, de ce monde de la boutique qui ne songeait guère à se préoccuper de « placements », de « rentes ». Ce projet de caisse de retraite portait en lui la philosophie libérale qui animait cette élite pharmaceutique, en particulier à travers la notion de responsabilisation qui impliquait aussi la notion de prévoyance.

L'existence de caisses de secours pour les pharmaciens (cf partie suivante) ainsi que la création de cette caisse de retraite témoignaient des difficultés d'une partie de la profession pharmaceutique. Il y avait en effet un « tiers état » pharmaceutique. La profession possédait ses « plébéiens » qui, rappelait-on, étaient « de beaucoup les plus nombreux »²⁰⁷⁶. Pour ceux-là « la caisse de retraite » serait « l'ancre de salut des vieux jours ». Quel crédit accorder à ce thème de la misère du corps pharmaceutique ? Comme

²⁰⁷³ AG de la PCF, 1853.

²⁰⁷⁴ *Ibid.*

²⁰⁷⁵ Circulaire de Dorvault du 10 décembre 1857 précisant les statuts de la caisse générale de prévoyance et de retraites des pharmaciens de France.

²⁰⁷⁶ AG de la PCF, 1854.

le rappelle Bernard Gibaud, qui a longuement travaillé sur le mutuellisme, « l'entraide mutuelle ne se développe véritablement que dans les milieux professionnels disposant d'une relative aisance financière ». D'ailleurs « l'effort protecteur tend à bénéficier surtout aux maîtres. »²⁰⁷⁷ De ce point de vue la naissance de cette caisse s'expliquait tout autant par la pauvreté d'une partie de ses membres que par la puissance économique d'une certaine élite pharmaceutique. Rappelant la filiation entre les confréries de métier et les sociétés de secours mutuels du XIXe siècle Bernard Gibaud souligne d'ailleurs que la richesse, l'accumulation de l'épargne rendent aussi possible la prévoyance tout autant que l'insécurité des positions. Il ne faut donc pas exagérer l'état de misère de la pharmacie. On rappelait par ailleurs que la caisse était aussi fondée « pour les heureux » pour lesquels elle constituerait « un surcroît d'assurance contre la mobilité du sort »²⁰⁷⁸. Cette caisse de retraite visait clairement à « améliorer le sort des pharmaciens », elle devait « leur assurer une vieillesse tranquille et les tirer d'inquiétude sur l'avenir de leur famille en cas de mort prématurée »²⁰⁷⁹.

En 1853 de nombreuses sociétés de prévoyance pharmaceutiques existaient en France comme l'association de prévoyance des pharmaciens de Paris. Celle-ci accordait « des secours à des élèves, à des pharmaciens âgés et dans la détresse, à des familles de confrères décédés, privés de toute ressource ». ²⁰⁸⁰ Ces sociétés de secours semblent avoir eu la préférence du corps médical et pharmaceutique au moins au début. En effet rappelle Léonard « les secours temporaires sont plus souples que les pensions viagères et permettent de rendre beaucoup de services modulés et circonstanciés. » ²⁰⁸¹ (...) « Les secours peuvent être attribués plus rapidement, dès qu'une détresse est signalée, sans attendre que le processus d'octroi d'une pension viagère ait abouti. »²⁰⁸² La prévoyance se développait au sein de professions commerçantes, sensibles à la prévoyance et angoissées par l'idée d'un possible déclin social.

L'institution de la caisse de retraite « a préoccupé beaucoup de philanthropes d'entre nous » écrit Dorvault dans une lettre circulaire de 1854. La caisse de retraite de la PCF ne saurait donc être une simple caisse de secours, une caisse charitable ou simplement de bienfaisance. En effet « si la charité procède d'une relation individuelle et descendante entre le nanti et le pauvre, l'idéal de l'économie sociale est naturellement fait d'entraide et de solidarité mais il se fonde sur des structures collectives et, autant que possible, horizontales. »²⁰⁸³ Dorvault ne cherchait pas tant à créer une relation de patronage des riches de la profession envers les pauvres qu'à instituer une relation d'entraide entre égaux. « Comment comprendre la caisse de retraite ? (...) Les sociétés ont cru qu'il s'agissait d'une institution

²⁰⁷⁷ GIBAUD (Bernard), *Mutualité et assurances...., op. cit.*, p. 3.

²⁰⁷⁸ *Ibid.*

²⁰⁷⁹ AG de la PCF, 1857.

²⁰⁸⁰ *Répertoire de pharmacie*, août 1848.

²⁰⁸¹ LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'ouest...., op. cit.*, p. 1041.

²⁰⁸² *Ibid.*, p. 1041.

²⁰⁸³ GUESLIN (André), *L'invention de l'économie sociale. Le XIXe siècle français*, Paris, Economica, 1987, p. 69.

de secours, de bienfaisance, pour venir en aide aux pharmaciens malheureux, aux veuves, aux orphelins dans le besoin. Cette interprétation découle évidemment du but de nos sociétés pharmaceutiques de prévoyance, qui ne sont, à vraiment parler, que des sociétés de secours²⁰⁸⁴. » Ces caisses de secours ne se démarquaient guère des anciennes confréries formées dans le cadre de la corporation²⁰⁸⁵. Nombreuses sont celles qui se reconstituèrent après la Révolution. Elles venaient en aide aux hommes qui n'étaient plus en état de travailler, elles pouvaient également subvenir aux besoins des malades. Une allocation était ainsi versée en cas de maladie pendant quelques mois, allocation qui diminuait dans les cas où la maladie se prolongeait. Les aides restaient minimales et surtout elles ne résolvaient pas la question des retraites. De ce point de vue il est intéressant de voir que le projet de Dorvault ne visait pas tant à se substituer à ces caisses de secours qu'à combler un vide. A ces pharmaciens qui cotisaient à ces caisses de secours et de prévoyance Dorvault proposait désormais une retraite qui devait passer par un rattachement à l'entreprise. Un tel projet était donc lourd de sens quant aux liens entre l'officine et l'industrie. Dorvault ne cherchait pas à rompre avec l'idée de secours mais plutôt avec une politique sociale qui ne se fondait que sur l'idée de secours. « La retraite » était « loin d'être synonyme de secours »²⁰⁸⁶. C'était en substance dire : « Aide-toi le ciel t'aidera ». Fallait-il s'étonner de ce tribut de l'Est pharmaceutique à la naissance d'une logique de prévoyance au sein de cette profession lorsque l'on sait que c'est dans ces départements que le mutualisme avait trouvé ses bases²⁰⁸⁷ ? La rupture introduite par Dorvault et les pharmaciens de l'Est dans le monde pharmaceutique se situait peut-être à ce niveau, dans cette volonté de passer d'une logique d'assistance, de charité à une logique de prévoyance. Celle-ci se démarquait de l'assistance ou de la philosophie du secours en ce que justement elle permettait au pharmacien d'être maître de son épargne. C'est sous l'empire que l'on assiste à « la naissance d'une mutualité moderne qui se substitue à l'antique secours confraternel imprégné de charité chrétienne²⁰⁸⁸ ».

« Il ne faut pas en effet comme cela fâcheusement est presque de règle dans la société, que, parmi nous, ceux qui travaillent, qui sont économes, soient dupes de la fainéantise ou de l'inconduite »²⁰⁸⁹. Le projet de Dorvault ne signifiait pas assistance, il s'accompagnait plutôt d'une doctrine positive de la responsabilisation de chacun. Ainsi la prévoyance voulue par la Pharmacie centrale de France se nourrissait d'un puissant mouvement individualiste. « Il ne faut pas que ceux qui ont foi dans l'œuvre nouvelle et y souscrivent aient à la charge ceux qui, au temps de leur prospérité, auront fait fi de notre institution et même l'auront combattue ou bafouée. »²⁰⁹⁰ On est au cœur de ce que François Ewald

²⁰⁸⁴ AG de la PCF, 1853.

²⁰⁸⁵ Voir les travaux de Michel DREYFUS et Bernard GIBAUD.

²⁰⁸⁶ PV de l'AG du 14 août 1857. Propos du président de la Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est rapporté par Viguière.

²⁰⁸⁷ GIBAUD (Bernard), *Mutualité...*, *op.cit.*, p. 19

²⁰⁸⁸ GUESLIN (André), *L'invention...*, *op.cit.*, p. 206.

²⁰⁸⁹ DORVAULT (François-Louis-Marie), Circulaire du 10 décembre 1857, Statuts de la caisse générale de prévoyance et de retraites des pharmaciens de France.

²⁰⁹⁰ *Ibid.*

appelle « le diagramme libéral »²⁰⁹¹ dans lequel tout « passe par un rapport homme nature tel que tout ce qui m'arrive doit être compté comme sanction, bien ou mal. Responsable de moi-même, je ne saurais attribuer à personne d'autre que moi-même la raison de mes échecs²⁰⁹². » Prévoir supposait d'accepter les logiques industrielles des inspireurs de la PCF. « On n'avait laissé » cependant « aucun prétexte à l'abstention : celui qui n'aura pas été prévoyant, c'est qu'il l'aura voulu.²⁰⁹³ » atteindre la sécurité relevait « d'une lutte, d'un combat, de l'exercice d'une vertu, de la vertu libérale par excellence, la prévoyance »²⁰⁹⁴. La figure du pharmacien imprévoyant rejoignait celle de l'abstentionniste, celui qui restait à l'écart de la coopérative. Inversement la figure du pharmacien prévoyant se confondait avec celle du coopérateur, celui qui avait compris que la survie du métier, le maintien de la préparation passait par le développement de l'industrialisation et l'achat de produits estampillés PCF.

« Il serait probablement exagéré d'établir un lien mécanique entre le recul de l'emprise des valeurs religieuses et l'essor d'approches conformes aux besoins du marché²⁰⁹⁵ » Le refus de la bienfaisance et le discours moralisateur développé par le gérant de la PCF cherchait aussi à justifier l'exclusion de la caisse de retraite des non coopérateurs. C'était du même coup refuser de voir pour « bon nombre de pharmaciens » « la prévoyance était une vertu impraticable ». Or la caisse avait été fondée avant tout « en leur faveur »²⁰⁹⁶. Afin sans doute d'éviter une entorse aux principes de confraternité et de solidarité la direction imagina donc une caisse de secours, jointe à la caisse de retraite. La bienfaisance n'était donc pas complètement évacuée. Pour les pharmaciens de l'élite « ce serait l'occasion d'une bonne œuvre »²⁰⁹⁷. En effet on imagina qu'une « légère prime serait prélevée sur les retraités en faveur de la caisse de secours proprement dite qui s'y trouverait annexée ». Ainsi il était possible de continuer à concilier « bienfaisance et profit²⁰⁹⁸ ». Les caisses de secours de l'AGMF fonctionnaient sur le même modèle. On sollicitait des dons des pharmaciens les plus fortunés²⁰⁹⁹. Ainsi s'exprimait une solidarité des plus riches à l'égard des plus pauvres notamment « des enfants et des veuves des médecins. Nombre de sociétés locales se chargent de l'éducation des enfants des sociétaires décédés, surtout quand ils choisissent la médecine. »²¹⁰⁰ On attribuait ainsi des prêts d'honneur aux fils de médecins décédés afin qu'ils poursuivent leurs études. Les médecins comme les pharmaciens peuvent en effet être touchés par la pauvreté. C'est que « la mort qui frappe le médecin fait disparaître, avec les revenus le capital lui-même ». (Léon le fort, étude sur l'organisation de la médecine en France, 1874) Ce silence quant aux

²⁰⁹¹ EWALD (François), *L'Etat providence*, Paris, Grasset, 1986, p. 65.

²⁰⁹² *Ibid.*, p. 64.

²⁰⁹³ Circulaire du 10 décembre 1857 sur la caisse générale de prévoyance et de retraites des pharmaciens de France.

²⁰⁹⁴ EWALD (François), *L'Etat...*, *op. cit.*, p. 67.

²⁰⁹⁵ GIBAUD (Bernard), *Mutualités...*, *op.cit.*, p. 27.

²⁰⁹⁶ AG de la PCF, 1857.

²⁰⁹⁷ AG de la PCF, 1854.

²⁰⁹⁸ *Ibid.*

²⁰⁹⁹ LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'Ouest...*, *op. cit.*, p. 1038, vol II.

²¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 1041.

difficultés matérielles Jacques Léonard l'explique par la « pudeur » de cette petite bourgeoisie²¹⁰¹.

« La caisse d'assurance » devait être le « complément » de la PCF, elle permettrait « de faire fructifier en tout ou en partie » les « épargnes » des pharmaciens « en famille (...) au lieu de l'être par des sociétés étrangères²¹⁰² ». A travers ce projet de caisse de retraite la PCF cherchait à se confondre avec la profession, avec l'immense famille pharmaceutique. En cette période d'essor du capitalisme le corporatisme pouvait être un argument commercial de poids pour attirer des clients méfiants à l'égard d'organismes dont le fonctionnement semblait opaque. Dorvault insistait ainsi sur l'indépendance nouvelle des pharmaciens par rapport à d'autres organismes comme « les sociétés d'assurance sur la vie²¹⁰³. » Le développement des caisses d'assurance par les médecins répondait à la même volonté d'indépendance à l'égard d'organismes étrangers. La caisse permettrait également de mettre fin à la concurrence qui existait entre les pharmaciens²¹⁰⁴. Si ces derniers cherchaient à faire toujours plus de profits c'est parce qu'ils avaient en tête leur avenir mais aussi l'avenir de leur famille. Angoissés par l'avenir de nombreux pharmaciens quittaient « la voie ordinaire » et se lançaient dans des « manœuvres plus ou moins licites » afin « de parer à cette pauvreté²¹⁰⁵ ». Le discours social de Dorvault était celui d'un pharmacien de l'élite. La concurrence n'était pas le fait de cette frange supérieure, elle était le fait du pharmacien modeste, de celui qui, venant de s'installer, livrait une concurrence acharnée à son voisin dans l'espoir de capter sa clientèle. Cette description du monde pharmaceutique n'était pas sans hyprocrisie. Aux yeux de Dorvault c'était bien les pharmaciens pour lesquels « l'épargne était impraticable » qui pratiquaient cette concurrence déloyale, les mêmes qui bénéficieraient de la caisse de secours s'ils ne pouvaient épargner...

On appelait ainsi à « l'union intime de tout le corps pharmaceutique » autour de la caisse de retraite c'est-à-dire autour de la PCF. Une fois « rassuré (...) pour sa famille et pour ses vieux jours » le pharmacien « se livrera avec plus de charmes à l'exercice de sa profession qu'il aime tant, il tiendra davantage à la considération et il ne cherchera pas dans la concurrence des moyens de fortune qui souvent répugnent²¹⁰⁶ ». Vision virgilienne du pharmacien sur ses vieux jours. La création de cette caisse de retraite qui supposait l'adhésion des pharmaciens à la coopérative commerciale et industrielle de Dorvault allait permettre une renaissance professionnelle. Nul doute que les « charmes » évoqués plus haut faisaient références implicitement à la préparation des médicaments, au travail de laboratoire. En acceptant le projet industriel de Dorvault le pharmacien s'apprêtait à redécouvrir « sa profession », son métier. L'industrialisation était synonyme de prévoyance, de « considération », de

²¹⁰¹ *Ibid.*, p. 1045.

²¹⁰² AG de la PCF, 1854.

²¹⁰³ *Ibid.*

²¹⁰⁴ AG de la PCF, 1857.

²¹⁰⁵ *Ibid.*

²¹⁰⁶ *Ibid.*

professionnalisme mais également de probité et de moralité.

Dans l'idée de Dorvault la caisse de retraite étendrait les ramifications de l'entreprise à toute la profession. A l'image de Fourier et de son disciple Jean-Baptiste Godin Dorvault était « convaincu que l'association ne devait pas se cantonner à la seule dimension productive »²¹⁰⁷. Elle était « d'utilité professionnelle générale ». Autrement dit elle devait déboucher sur une redéfinition du métier, en tout cas sur la mise en place de nouveaux rapports entre industrie et officine. Ce couple profit/utilité professionnelle était central dans la pensée de Dorvault. « Le nouvel établissement pharmaceutique (...) trouve des clients parmi ses sociétaires, mais encore et en grande proportion, chez les pharmaciens non associés ». Ainsi il est assez délicat de parvenir à cerner les objectifs de la caisse de retraite : s'agissait-il de servir les intérêts de la profession ou s'agissait-il d'une astuce pour renforcer les assises commerciales de la firme en attirant d'autres clients ?

Chez Dorvault tout comme chez Godin « l'ordre moral est intimement lié à l'organisation matérielle »²¹⁰⁸. Avec sa caisse de retraite Dorvault s'adressait non pas aux pharmaciens d'un arrondissement ou d'une ville en particulier (société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, de Paris, ou de l'Est), d'une zone géographique donnée, mais aux pharmaciens de France. De ce point de vue on franchissait une étape au niveau de l'histoire des solidarités telles que les ont analysées Michel Dreyfus ou Bernard Gibaud. La solidarité ne se voulait plus seulement urbaine (Paris), elle se voulait nationale. La plupart des caisses de secours s'inscrivaient en effet dans un cadre spatial extrêmement étroit²¹⁰⁹. Comme le rappelle Jacques Léonard le cadre local ou provincial avait ainsi la faveur des médecins car il permettait des secours rapides et ciblés. Par ailleurs « les sociétés locales sont très attachées à l'autonomie de leurs trésoreries, et témoignent parfois d'un esprit provincialiste jaloux »²¹¹⁰. Cet esprit provincialiste « les fait voter contre les projets de caisse nationales de retraites de droit, d'indemnité maladie ou d'assurance vie »²¹¹¹.

3. Tâtonnements.

Les premières années (1853-1854) furent surtout marquées par les tâtonnements. Le projet resta en suspens tant le sujet paraissait complexe. « Dans cette situation l'assemblée » décida « sur la proposition du directeur, qu'un prix de la valeur de 200 francs, serait décerné à l'auteur du meilleur travail sur cette matière »²¹¹². « Il ne s'agissait pas seulement de formuler des vœux en termes généraux, vagues ; mais

²¹⁰⁷ GUESLIN (André), *L'invention de...*, *op. cit.*, p. 50.

²¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 50.

²¹⁰⁹ DREYFUS (Michel), *L'avantage de partager l'histoire des mutuelles cogérées*, Paris, la mutualité française, 1996, 184 p.

²¹¹⁰ LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'Ouest...*, *op. cit.*, p. 1040.

²¹¹¹ *Ibid.*

²¹¹² AG de la PCF, 1854.

d'un travail sérieux (...) comprenant en un mot l'ensemble et les détails de l'institution qu'on se proposerait de fonder». Devait-on appeler « les sociétaires seuls ou tous les pharmaciens ? Dans quelle forme et pour quel quantum ? etc, etc²¹¹³. » Entre 1854 et 1856, le projet de caisse de retraite sembla comme arrêté. « M Jacob, rapporteur pour la création d'une caisse de retraite pharmaceutique »²¹¹⁴ concluait la réunion du 14 août 1856 en faisant remarquer que, « la question n'étant pas complètement traitée, il n'y avait pas lieu à décerner le prix proposé ». Un projet sembla cependant sortir du lot, celui de Favrot. Outre le mémoire de Favrot on évoqua le projet d'un pharmacien à Montereau, M Dessaux-Valette dont l'objectif était semble-t-il de créer une « fabrique de produits céramiques. Par suite de l'engagement d'un nombre suffisant de pharmaciens de s'approvisionner à ladite fabrique, celle-ci s'engagerait à verser une partie des bénéfices réalisés dans la caisse de retraite pharmaceutique. »²¹¹⁵

Les années 1853-1857 constituèrent des années de réflexion au niveau des modalités de financement de la caisse, modalités qui variaient en fonction de la relation que l'on entretenait avec l'entreprise. Que l'on fut sociétaire ou simple client la relation n'était pas la même, l'apport non plus²¹¹⁶. On aborda l'hypothèse d'une caisse « de composition mixte », rassemblant clients et sociétaires. « L'apport des sociétaires de la Pharmacie centrale restant le même, celui que les étrangers auraient à verser annuellement serait une somme égale à celle déterminée pour les premiers. » Le projet restait vague. Le terme d' « étrangers » employé pour désigner les non sociétaires de la PCF traduisait déjà le clivage qui s'opérait entre actionnaires et clients. Le passage trahissait les tendances de Dorvault à considérer son entreprise comme l'incarnation de la profession. Rester à l'écart c'était montrer sa défiance à l'égard d'un projet coopératif émancipateur et libérateur. Comme facteur d'augmentation de la future caisse de retraite on évoqua plusieurs possibilités (bénéfices du futur journal, établissement d'un « droit d'entrée dans » l' « association » prélevé sur les actions à émettre...) ²¹¹⁷.

« La création d'actions de jouissance » semblait cependant avoir « l'assentiment de beaucoup ». La PCF s'inspirait ici « des compagnies de chemin de fer et de quelques sociétés importantes arrivées à réaliser des bénéfices ». Ces sociétés « prélèvent sur les sommes excédant l'intérêt (du capital), une part pour former un capital d'amortissement à l'aide duquel chaque année un certain nombre d'actions sont remboursées et remplacées par des actions dites de jouissance »²¹¹⁸. Elles étaient particulièrement répandues au XIXe siècle. Elles concernaient des sociétés qui disposaient d'une trésorerie importante. Chaque année la société remboursait une part du capital d'origine. Une fois le titre remboursé ces

²¹¹³ *Ibid.*

²¹¹⁴ AG de la PCF, 1856.

²¹¹⁵ *Ibid.*

²¹¹⁶ AG de la PCF, 1853.

²¹¹⁷ *Ibid.*

²¹¹⁸ *Ibid.*

actions étaient dites de « jouissance ». Elles « ne portaient plus intérêt mais participaient aux dividendes. » Les « actions » de la firme donnaient en effet lieu à un double revenu : fixe (garanti donc) et variable (dividendes), lequel était payé en fonction des bénéfices de l'entreprise et pouvait varier d'une année sur l'autre. L'intérêt était le revenu que l'on tirait d'un capital placé auprès d'autrui ou exploité directement. Il se calculait en pourcentage de la valeur nominale de ce capital²¹¹⁹. En plus de cet intérêt fixe les sociétaires de la Pharmacie centrale percevaient des dividendes, c'est-à-dire des revenus variables. Les actions de jouissance imaginées par les pharmaciens de la PCF porteraient donc toujours à dividende (mais sans la prime fixe). Ceci confirmait la préférence initiale des fondateurs de la Pharmacie centrale de France pour une caisse de retraite qui concernerait les actionnaires de la centrale. La retraite se matérialiserait ainsi à travers ce dividende que les actionnaires continueraient de percevoir une fois le capital nominal remboursé. C'est dire combien les espoirs des fondateurs de la coopérative quant à la rentabilité de la firme étaient grands. Imaginer le financement de la caisse de retraite par ces actions de jouissance supposait une logique de profitabilité à très court terme. En effet cette stratégie induisait que le débiteur s'engageât à rembourser la valeur nominale (non compris les intérêts) de l'actif financier souscrit par l'actionnaire. Sans doute les résultats obtenus par les compagnies de chemin de fer inspiraient-ils aussi les sociétaires de la Pharmacie centrale²¹²⁰. Cependant la PCF « ayant un caractère particulier, aurait, en adoptant cette combinaison, des dispositions spéciales à prendre. »²¹²¹

Entre 1853 et 1857 le projet de caisse de retraite de la Pharmacie centrale varia quant à sa forme entre « compagnies d'assurance sur la vie, mais qui serait spéciale aux pharmaciens » et « caisse de retraite »²¹²². Ces hésitations quant à la manière de qualifier cette caisse étaient symptomatiques d'une période de foisonnement en matière sociale. Le début du second Empire vit d'abord se codifier le fonctionnement des sociétés de secours mutuels (Décret du 26 mars 1852 et décret du 26 avril 1856). Le décret de 1852 créa le statut de sociétés approuvées avec toutes les limites que fixait la pratique impériale. Bernard Gibaud parle à cet égard de « liberté en trompe l'œil »²¹²³. Au cœur du projet mutuelliste il y avait la volonté de l'empereur de résoudre la question des retraites²¹²⁴. « Dès avant le vote de la loi, Bastiat avait lié la question des retraites et celle des sociétés de secours mutuels : « c'est à ces sociétés, par les ressources matérielles qu'elles créeront, par l'esprit d'association, l'expérience, la

2119 SILEM (Ahmed), ALBERTINI (Jean-Marie) (dir), *Lexique d'économie*, Dalloz, 2004. Voir également BOUVIER (Jean), *Initiation au...*, *op. cit.*, p 84. Il donne l'exemple de Pereire qui en 1851 a l'idée d'augmenter les ressources de la compagnie des chemins de fer du Nord en lançant des obligations ferroviaires à 500 francs. Ces titres sont justement à revenu fixe. Il n'en demeure pas moins que les titres de la PCF sont des actions et non pas des obligations.

²¹²⁰ Cf si l'on s'en tient aux chiffres évoqués par François Caron, « le dividende distribué aux actionnaires du PO, parti de 47 francs en 1845, atteignit 62 francs en 1847, retomba en 1852 au niveau de 1845, pour se hisser jusqu'à cent francs en 1860. Le doublement du nombre des actions en 1865 le fixa à 56 francs » in CARON (François), *Histoire des chemins de fer en France*, *op. cit.*, p 402.

²¹²¹ AG de la PCF, 1853.

²¹²² *Ibid.*

²¹²³ GIBAUD (Bernard), *Mutualités, assurances...*, *op.cit.*, p. 36.

²¹²⁴ GUESLIN (André), *L'invention ...*, *op.cit.*, p 171.

prévoyance, le sentiment de la dignité qu'elles feront entrer dans les classes laborieuses, qu'il est réservé d'enfanter les Caisses de retraites ».

Les initiatives impériales stimulèrent la création de sociétés de secours mutuels notamment le décret du 26 avril 1856 donnant « à chaque société approuvée la faculté de créer un fonds de retraite inaliénable placé à la Caisse des dépôts à 4,5% sous la garantie de l'état »²¹²⁵. A partir de « 1856, tout un système de subventions incita les sociétés à constituer rationnellement des retraites ». Il existait également un système de capitalisation avec « livret individuel ». Enfin « subsistaient, à côté de ces régimes, un système par répartition d'allocations-vieillesse sur fonds libres, officiellement pour compenser la faiblesse des retraites. » Le problème c'est que les adhérents répugnaient à cotiser à des régimes de retraites « qui auraient entraîné une ponction beaucoup trop lourde sur leurs salaires²¹²⁶. » Cette mutualité prenait souvent pour point d'appui « une communauté corporative et morale ». ²¹²⁷ Le recrutement du premier mutuellisme se fit en effet sur une base professionnelle. Le projet de la PCF s'inscrivait de ce fait dans le prolongement des sociétés de compagnonnages, des confréries, des corps de métier. Parallèlement le second Empire posa aussi la question de l'assurance-vie. Emile de Girardin (1806-1881) en particulier souhaitait voir s'étendre le système de l'assurance. « Son plaidoyer assurantiel connaît un succès considérable auprès de ses contemporains. Si le cadre étatique lui paraît être le plus favorable (...) il n'éprouve aucune hostilité à l'égard des compagnies d'assurance »²¹²⁸. Il n'est donc pas étonnant de voir les pharmaciens hésiter quant au statut de cette nouvelle caisse. La prévoyance était le fait de nombreuses couches de la société, pas seulement des ouvriers mais aussi du petit patronat. L'institution d'une caisse d'assurance pour les vieux jours devait permettre d'attirer vers l'entreprise de nombreux pharmaciens soucieux de leur futur et de celui de leur famille.

4. Organisation.

En 1856 Viguier annonça cependant qu'il voulait sortir des « voies battues par les compagnies d'assurance existant déjà »²¹²⁹ tout comme Favrot²¹³⁰. La caisse de retraite de la Pharmacie centrale « ne devrait pas (...) être assimilée aux assurances sur la vie des compagnies anonymes autorisées (...) car une caisse de retraite n'était pas une caisse d'assurance sur la vie. »²¹³¹ Aux yeux de Favrot le pharmacien « était appelé à jouir pendant sa vie des produits des capitaux placés et accrus de ceux de ses

²¹²⁵ *Ibid.*

²¹²⁶ *Ibid.*, p. 206.

²¹²⁷ GOUJON (P.), « Mutualité spontanée et mutualité institutionnelle en Bourgogne du Sud au XIXe siècle », in GUESLIN (André), GUILLAUME (Pierre), *De la charité médiévale à la sécurité sociale*, Paris, Ed ouvrières, 1992, p 271.

²¹²⁸ GIBAUD (Bernard), *mutualité...*, *op. cit.*, p 44.

²¹²⁹ AG de la PCF, séance des Intérêts professionnels, 1857.

²¹³⁰ *Ibid.*

²¹³¹ *Ibid.*

confrères décédés. »²¹³² Il n'était pas question non plus de « prélever aucun bénéfice sur les sociétaires comme » faisaient « les compagnies d'assurance sur la vie » lesquelles donnaient « à leurs actionnaires, mais non à leurs assurés, de magnifiques dividendes »²¹³³. On retrouvait ici une condamnation classique de l'assurance-vie. Pour Favrot, comme pour beaucoup de ses contemporains, l'assurance-vie privée était associée à une forme de spéculation. On ne saurait parier sur la vie. Comme le rappelle Bernard Gibaud si un « léger décollage semble s'opérer dans l'activité de l'assurance-vie vers 1860 » le grand public restait sur ses gardes en raison des abus perpétrés par les tontines. L'objection majeure était d'ordre « morale ». De ce point de vue l' « ordonnance de Colbert » conservait « force de loi »²¹³⁴ note l'historien. La caisse ne saurait être aux mains d'actionnaires privés. Si caisse d'assurance il devait y avoir il était impératif qu'elle fut contrôlée par les pharmaciens.

Parmi les autres différences Favrot souhaitait laisser les sociétaires décider de l'âge auquel ils partiraient en retraite. Or dans le cas des compagnies d'assurance, comme dans le cas des retraites de l'état, il y avait un âge déterminé : elles « commençaient seulement à 55 ans ». Par ailleurs certaines étaient « à primes fixes, c'est-à-dire que l'on était contraint de verser une somme déterminée tous les trois mois, tous les six mois, ou tous les ans, sous peine d'encourir la déchéance ». Pour Favrot il fallait respecter par-dessus tout la liberté de choisir combien l'on versait à la caisse. Enfin les compagnies d'assurance prélevaient « un droit de 5 pour cent sur le capital à souscrire ; et ce droit se payait d'avance, de sorte que si l'on s'engageait à payer 10 000 francs pendant 20 ans il fallait commencer par donner 500 francs »²¹³⁵. Aux yeux de Favrot « la caisse de prévoyance (...) recevant les petites économies », les tenaient « en réserve jusqu'au jour fixé ; et alors elle distribuait, avec libéralité, à tous les ayants droit, n'importe leur âge, tout ce qu'il était possible de leur donner ». Il s'agissait d' « une grande tirelire dans laquelle on trouverait d'une manière certaine toutes les économies qu'on y aurait déposées ». La caisse de prévoyance « ne se préoccupait pas des chances de vie ou de mort »²¹³⁶, ce qui n'était pas sans rappeler les caisses d'épargne. Celles-ci « se présentent comme une assurance idéale (...) très morale puisqu'on ne parie pas sur la mort comme dans le système des tontines et des compagnies d'assurances vie »²¹³⁷. Par ailleurs « les dépôts » pouvaient être « restitués à quelque époque que ce fût et à la volonté des déposants (art 10) »²¹³⁸.

« La caisse de prévoyance » devait être « le complément de la Pharmacie centrale ». Elle devait « attacher à l'œuvre première (...) tous les retardataires de la première étape, tous ceux qui n'osaient ou

²¹³² *Ibid.*

²¹³³ *Ibid.*

²¹³⁴ GIBAUD (Bernard), *mutualité...*, *op.cit.*, p 45.

²¹³⁵ AG de la PCF, 1857.

²¹³⁶ *Ibid.*

²¹³⁷ CHRISTEN LECUYER (Carole), *histoire sociale et culturelle des caisses d'épargne*, Paris, Economica, 2004, 694 p., p 18.

²¹³⁸ *Ibid.*, p. 74.

ne pouvaient²¹³⁹. » On distinguait, dans les statuts de 1857, le capital obligatoire et le capital facultatif. Le capital obligatoire était constitué de plusieurs éléments. D'après l'article 4 des statuts, le capital de la caisse serait formé d'un « premier versement d'entrée de 20 francs au moins » à l'image des sociétés de secours mutuels. On obligeait également à un « versement annuel (...) minimum de 20 francs, dont moitié au moins, si le sociétaire » était « pharmacien exerçant », devrait « provenir d'escomptes de fournitures faites par la Pharmacie centrale de France ». C'était un moyen pour l'entreprise de moraliser et de fidéliser la clientèle. La consommation devait déboucher sur un réinvestissement immédiat, l'épargne ne devait pas rester immobile, elle devait circuler.

Le capital obligatoire devait être composé enfin des « produits résultant des intérêts capitalisés (...), des produits provenant des intérêts des sociétaires décédés ou ayant laissé leurs versements en souffrance, » et « des produits provenant des capitaux aliénés²¹⁴⁰ ». De ce point de vue la Pharmacie centrale de France se situait au carrefour des assurances et des tontines. Elle cherchait à la fois à « récompenser la prolongation de la vie »²¹⁴¹ mais aussi à « offrir un dédommagement à la mort. »²¹⁴² Il y avait dans la possibilité que l'on donnait aux actionnaires d'aliéner une partie de leur capital une forme de « pari sur la mort », une condition aléatoire qui reposait essentiellement sur le prolongement ou non de la vie.²¹⁴³ « Une fois le capital aliéné » on ne pouvait « plus le rendre inaliénable et en faire réserve »²¹⁴⁴.

Les actionnaires pouvaient laisser « soit l'intérêt de » leur « capital, soit le dividende, soit enfin les deux à la fois ». Par (...) « ces divers moyens » il était possible « au bout de dix ans » de « créer un capital » (...) « donnant droit à une pension, cela (...) sans bourse déliée ». De façon générale il n'y avait pas vraiment d'apport déterminé à l'exception du capital obligatoire. « Chacun » devait être « libre de (...) faire ses versements quand il le » pourrait²¹⁴⁵. Il était difficile du même coup d'effectuer un calcul sur les cotisations, d'établir des tables. Si la caisse de prévoyance était greffée sur la Pharmacie centrale, il n'en demeurait pas moins que « les capitaux de la caisse de prévoyance et de retraites » étaient « complètement distincts de ceux de la Pharmacie centrale, et (...) tenus dans une caisse à part » (art 7, al

²¹³⁹ AG de la PCF, 1857.

²¹⁴⁰ Statuts de la caisse de retraite de 1857. Il s'agissait de capitaux que le pharmacien décidait d'abandonner volontairement à la Caisse (art 9)

²¹⁴¹ Article 23 des statuts de la caisse de retraite de 1857. « *Au décès d'un sociétaire, que ce décès ait lieu pendant la période des dix premières années ou après ces dix ans, le capital de ce sociétaire, soit qu'il provienne de ses escomptes ou dividendes, soit qu'il résulte de ses propres versements, sera remboursé, dans l'année du décès, à ses héritiers ou ayant-cause, sans aucune bonification d'intérêts* »

²¹⁴² CHRISTEN LECUYER (Carole), *Histoire sociale, op. cit.*, p. 19.

²¹⁴³ *Ibid.*, « La tontine est dans son acception la plus large, une opération financière faite en commun par plusieurs personnes, et dont le profit est subordonné à une condition de survie. (...) les participants à une tontine s'engagent à verser de l'argent pendant un certain nombre d'années, au risque de ne pas le reprendre, mais avec l'espoir de le reprendre grossi des produits résultant de certaines éventualités. Leur opération consiste à abandonner l'argent qu'ils ont versé, s'ils viennent à décéder avant une époque fixée, pour pouvoir recevoir en échange de cet abandon éventuel les sommes abandonnées par le décès des autres, s'ils vivent à l'époque fixée. », p 78.

²¹⁴⁴ AG de la PCF, 1857.

²¹⁴⁵ AG de la PCF, 1858.

1). Le surplus serait, « au fur et à mesure, placés en rentes sur l'Etat, en obligations de chemins de fer, ou autres valeurs sérieuses». De ce point de vue la caisse s'inspirait du modèle des caisses d'épargne²¹⁴⁶. On était loin du système prévu par le décret du 26 avril 1856 qui donnait « à chaque société approuvée la faculté de créer un fonds de retraite inaliénable placé à la Caisse des dépôts à 4,5% sous la garantie de l'Etat»²¹⁴⁷. L'article prévoyait cependant quelques aménagements. En effet « le directeur de la PCF » pouvait, « sur l'avis du conseil, disposer d'une partie du capital à titre de prêt²¹⁴⁸», lesquels devaient se limiter aux « capitaux qui lui seraient nécessaires». En 1858 ces alinéas furent supprimés. Ils avaient en effet suscité des réactions très vives de la part de sociétaires potentiels²¹⁴⁹.

Outre les dons et les legs « le capital de la caisse de retraite » pouvait être formé de la totalité des « escomptes » ou « surescomptes de fournitures faites par la PCF ». Les pharmaciens avaient donc la possibilité de financer leur participation à la caisse de retraite sur les escomptes et surescomptes qu'ils avaient obtenu de la PCF. il s'agissait ainsi de faciliter les paiements, de pousser les pharmaciens à acheter auprès de la coopérative, ces achats permettant de financer leur caisse. La fidélisation du consommateur était donc au cœur de ce projet. La centrale accélérait ainsi les mutations de l'officine faisant du pharmacien un client-débitant pour le compte de la firme. Qui plus est d'après l'article 5 la « PCF » tiendrait « compte aux sociétaires de la Caisse de retraite d'un escompte de 3% lorsqu'ils » paieraient « au comptant le montant de leurs factures d'achat dans cet établissement²¹⁵⁰ ». De nombreux auteurs ont souligné la difficulté pour des entreprises de fonctionner sur une dynamique de crédit accordé aux consommateurs, crédit qui était souvent une donnée courante dans le petit commerce. Nombreux étaient les clients qui ne payaient pas comptant l'achat de leurs produits au pharmacien. Fidéliser la clientèle mais également la moraliser en encourageant le paiement comptant voilà quels étaient les deux piliers de la politique de la pharmacie centrale. La caisse tenait également compte « d'un sur escompte réglable en fin d'année, de 1%, lorsque dans l'année » les clients auraient « pris et payé pour 1000 fr au moins de fournitures. Ce sur escompte » serait « de 2% lorsque les dites fournitures » s'élèveraient « à 2000 francs et plus ». « Escompte et sur escompte » seraient « portés à leur compte courant de capital à la caisse de retraite²¹⁵¹ ». On encourageait donc à la fois le règlement comptant et l'achat de produits. Les statuts de la caisse de retraite visaient clairement à encourager la consommation. Les réflexions autour des systèmes de prévoyance se développaient parallèlement au mouvement de pharmaceutisation de la société et d'industrialisation de la profession. Le projet de caisse imaginé par Dorvault était contemporain d'une profession en mutation, avec un pharmacien d'officine poussé de

²¹⁴⁶ CHRISTEN LECUYER (Carole), *Histoire sociale...*, *op.cit.*, p. 41.

²¹⁴⁷ GUESLIN (André), *L'invention de ...*, *op. cit.*, p. 171-172.

²¹⁴⁸ Article 7 des statuts de la caisse de retraite de la PCF, 1857.

²¹⁴⁹ Lettre circulaire du 1er janvier 1858.

²¹⁵⁰ On considérait comme paiement au comptant « le paiement au moment même de la livraison, le paiement dans » un « délai de 30 jours, enfin le paiement à trois mois ou en compte composé. Le terme des paiements sans escompte » était « six mois ». « Il » était « bien stipulé que » ce serait « des fournitures non pas seulement prises, mais encore payées dans l'année même ».

²¹⁵¹ Statuts de la caisse de retraite de la Pharmacie centrale de France, 1857.

plus en plus dans une activité de débitant. L'année suivante (1858) l'article 5 fut complété par l'alinéa 3 qui excluait, au sujet du surescompte, toute idée de rétroactivité concernant les marchandises déjà achetées. D'après l'article 6 ne seraient « considérés comme constituant le capital remboursable de chaque sociétaire que les fonds versés par lui » à l'exclusion des « intérêts produits par toutes ces sommes capitalisées » lesquelles appartiendraient « toujours à la Caisse (...) ». La technique de l'escompte poursuivait deux objectifs: « encourager les sociétaires à consommer » et « fidéliser la clientèle ». Il fallait que les pharmaciens se servent « exclusivement à la Pharmacie centrale, c'est-à-dire chez » eux²¹⁵². Il s'agissait bien de fidéliser une clientèle souvent « volatile » qui se portait sur les produits les plus bas. En devenant prévoyance la consommation prenait une autre dimension, elle était investissement, elle se faisait épargne pour les vieux jours.

Cette volonté d'encourager le paiement au comptant s'inscrivait dans la tradition des sociétés de consommation comme les Equitable pionniers de Rochdale²¹⁵³. L'objectif était de fidéliser la clientèle et de l'inciter à éviter le recours au crédit. Nombre de pharmaciens étaient ainsi endettés auprès de fournisseurs d'autres professions et laissaient courir leurs dettes. Faut-il y voir le passage de « la coopération de consommation (...) de son essence associationiste » « aux sources de la doctrine de Rochdale »²¹⁵⁴. En faisant reposer le financement de la caisse de retraite sur la hauteur des achats effectués par les clients on favorisait indirectement le passage des pharmaciens de la pharmacie magistrale à la pharmacie industrielle, aux pharmaciens débitants. Quel était avenir pour le pharmacien qui préparait lui-même ses produits ? Aucun. Le futur n'était assuré que pour ceux qui accepteraient de renoncer à la « préparation des médicaments ». Nous préparons pour vous ! Tel était le message délivré par la Pharmacie centrale de France. Achetez un maximum de produits et votre avenir est assuré ! L'avenir semblait appartenir au débitant. On pouvait également appliquer au financement de la caisse l'intérêt et/ou le dividende si l'on était à la fois sociétaire et actionnaire. « Toutes les sommes (...) que les sociétaires voudraient verser (...) » étaient les bienvenues ». La seule condition était d'éviter « des sommes trop faibles » (1 fr, 2 fr)²¹⁵⁵.

« La caisse générale de prévoyance et de retraite » était calquée sur le modèle de la coopérative. Elle était « fondée sous le patronage de la Pharmacie centrale de France ». Au sein de ces souscripteurs les sociétaires fondateurs de l'entreprise constituaient une catégorie particulière, l'article 18 « leur donnant le droit d'avoir, au bout des dix ans prescrits, un quart en plus des revenus qui leur seraient distribués s'ils n'étaient pas fondateurs²¹⁵⁶ ». Cette disposition était assez proche des règlements prévus par le

²¹⁵² Préambule de la caisse de retraite et de prévoyance de la PCF, 1er décembre 1857.

²¹⁵³ TOUCAS-TRUYEN (Patricia), *Les coopérateurs. Deux siècles de pratiques coopératives*, DREYFUS (Michel) (dir), Paris, Ed de l'Atelier, 2005, p. 168.

²¹⁵⁴ *Ibid*, p. 135.

²¹⁵⁵ Statuts de la caisse de retraite de la PCF, 1857.

²¹⁵⁶ AG de la PCF, séance des intérêts professionnels, 1857

second Empire pour les caisses de retraite des sociétés approuvées. Généralement « dans une période de démarrage » le système reposant sur le fonds commun de prévoyance collective « favorisait les futurs participants qui bénéficieraient d'un capital accumulé²¹⁵⁷. » Les statuts de 1858 remplacèrent ce capital par une médaille commémorative²¹⁵⁸. Le principe de l'égalité totale entre coopérateurs triomphait. Etaient admis « les femmes de pharmaciens sociétaires, au décès de leurs maris » (al 2, art 1) ainsi que les « les élèves ou aides pharmaciens, ayant au moins trente ans d'âge et dix années de stage officinal. » A cet âge en effet « on a à peu près renoncé à se faire recevoir pharmacien et l'on est plus aussi capable de subir des examens ». On poursuivait une logique très corporatiste de fidélisation des élèves et des apprentis à la profession. Malgré tout il faut noter que l'on prévoyait d'admettre des hommes qui devaient avoir « accomplis dix années de stage officinal ». A ce stade ce n'était plus une vocation mais un sacerdoce. L'objectif était de drainer au maximum l'épargne pharmaceutique et de renforcer la puissance commerciale de la firme.

« Une caisse de secours » fut « de droit annexée à la caisse de retraites. (...) Le but de la société » était « de procurer aux uns une somme de revenus en rapport avec les fonds qu'ils auraient versés, aux autres l'aide confraternelle des premiers des premiers ; C'était, en un mot, une institution de prévoyance et de secours mutuels ». La caisse intervenait à la fois comme caisse collective de secours mutuels mais aussi comme caisse individuelle. Elle se situait donc à la jonction de la prévoyance (individuelle) et de la mutualité. La caisse était gérée par le directeur de la Pharmacie centrale²¹⁵⁹. D'après l'article 27 le directeur devrait être lui-même sociétaire de la caisse de retraite tout comme les membres du conseil de la caisse de retraites²¹⁶⁰. On n'évoquait aucune forme de donation comme cela pouvait être le cas dans les caisses d'épargne. Par contre comme dans le cas des sociétés anonymes les articles 29 et 32 précisaient que ni le directeur, ni les membres du conseil ne contractaient aucune « obligation personnelle ni solidaire, relativement aux affaires de la société ». Les attributions du conseil de surveillance de la caisse étaient en tous points similaires à celles de la PCF (vérification des comptes, détermination de l'emploi des capitaux, approbation des dépenses de fonctionnement, avis pris à la simple majorité...). Le fonctionnement de l'assemblée générale de la caisse de retraite était en tout point semblable à celle des actionnaires²¹⁶¹.

Dans les statuts de 1857, la retraite était acquise au bout de 10 ans²¹⁶². Ceux de 1858 adoptèrent une attitude plus souple. L'article 14 fut ainsi modifié, « la retraite, sous la réserve du paragraphe 6 de cet article, serait acquise au bout du temps déterminé par l'âge du sociétaire, conformément à l'article

²¹⁵⁷ GUESLIN (André), *l'invention...*, *op.cit.*, p. 206.

²¹⁵⁸ Lettre circulaire du 1er février 1858.

²¹⁵⁹ Art 27 des statuts de la caisse de retraite, 1857.

²¹⁶⁰ *Ibid.*, art 35.

²¹⁶¹ *Ibid.*, art 30.

²¹⁶² *Ibid.*, art 14.

19²¹⁶³». Celui « qui, dans le but de laisser augmenter sa retraite, ne voudrait pas la toucher quand il y aurait droit était libre de continuer ses apports »²¹⁶⁴. Les statuts de 1858 avaient également pris quelques dispositions concernant les sociétaires qui arrêtaient de verser avant d'avoir atteint le seuil des 100 francs. L'article 15 était très clair à ce niveau il serait « déclaré démissionnaire, et les sommes versées par lui ainsi que les intérêts et les bonifications lui revenant seraient acquises à la Caisse comme s'il était décédé avec aliénation de capital »²¹⁶⁵. « La pharmacie devait interdire la mendicité chez elle et, pour cela, devait subvenir à ses pauvres ». On encourageait les pharmaciens à venir en aide aux « déshérités » de la profession par « des legs à la caisse de secours »²¹⁶⁶. La pharmacie devait être à l'image d'une « commune bien administrée ». Ce projet de caisse de secours était une idée de Favrot qui avait semble-t-il décidé de joindre « à la Caisse de retraite une caisse de secours mutuels pour venir en aide aux confrères malheureux, à leurs veuves, à leurs enfants, et aux vieux serviteurs de la pharmacie » et éventuellement « aboutir à la création d'une maison de refuge destinée à recueillir les vieux pharmaciens tombés dans la misère »²¹⁶⁷. Favrot incluait « les élèves en pharmacie »²¹⁶⁸.

Le projet de Dorvault impliquait à la fois prévoyance et entraide. Les deux pôles n'étaient pas contradictoires. On se trouvait aux points cardinaux de l'ordre social libéral : « la responsabilité, individuelle par principe, qui fait un devoir pour chacun de pourvoir par lui-même à ses propres besoins ; la bienfaisance à qui il revient de doubler les relations contractuelles, de lier les inégalités, d'unir et de réunir ce qui, sinon, resterait irrémédiablement séparé »²¹⁶⁹. C'était d'ailleurs cette bienfaisance qui devait permettre au pauvre de redevenir prévoyant. Cette bienfaisance telle que théorisée à travers cette caisse de secours était localisée et individualisée, professionnalisée. Cette caisse de retraite et de prévoyance agissait comme « opérateur sociologique », signe de ralliement à l'œuvre de la Pharmacie centrale de France. On avait d'ailleurs imaginé la création d'un « hôtel des Invalides de la pharmacie » comme « complément de la caisse de prévoyance ». « Des laboratoires appropriés à ses hôtes, des jardins, des champs pour la culture des plantes médicinales pourraient y être annexés, comme source de récréation, en même temps que de profits pour la communauté », une sorte de « New Lebanon »²¹⁷⁰.

Il fallait cependant « penser à une organisation de propagande »²¹⁷¹ afin de toucher les pharmaciens. « Quatre cent pharmaciens, c'est-à-dire plus du quinzième des pharmaciens » (ce qui porterait le nombre des pharmaciens français à moins de 6000) s'était fait « inscrire dès l'origine comme

²¹⁶³ Statuts de la caisse de retraite et de prévoyance de la PCF, décembre 1858, article 14.

²¹⁶⁴ *Ibid.*

²¹⁶⁵ *Ibid.*, art 15.

²¹⁶⁶ Préambule de la caisse de retraite et de prévoyance de la PCF, 1857.

²¹⁶⁷ AG de la PCF, 1857.

²¹⁶⁸ *Ibid.*

²¹⁶⁹ EWALD (François), *L'Etat providence, op.cit.*, p. 71.

²¹⁷⁰ Préambule caisse de retraite et de prévoyance, août 1857.

²¹⁷¹ AG de la PCF, 1858.

souscripteurs à cette nouvelle institution », plus précisément il semble qu'au 1er août 1858 la caisse de prévoyance ait comptée 402 adhérents dont 259 avec réserves, 58 avec aliénation au profit de la veuve, 77 sans indication de classe, 6 adhésions à deux « fins ». « Les sommes versées audit jour se montaient à la somme de 22, 710 fr 35 c. ». Ce bilan était évidemment assez loin des 5000 pharmaciens qui selon Dorvault parsemaient le territoire national. Ce n'était donc pas un hasard si Viguié réfléchissait à un système d'information. « Trois confrères par département (...) seraient chargés de collecter dans leur circonscription les souscriptions, soit à la Caisse de retraite, soit à la Caisse spéciale de secours et de les faire parvenir à l'administration centrale ». Viguié tenta de réfléchir ainsi à la mise en place d'un réseau de correspondants diffusant les projets d'union professionnelle et d'entraide à travers la France. Le pharmacien d'officine devenait ainsi le relais de la centrale sur le territoire. Il fallait « que le titre de sociétaire de la Caisse de prévoyance fût le signe de la confraternité pharmaceutique (...)»²¹⁷². Or non seulement les adhésions étaient faibles mais les donations pratiquement nulles. La philanthropie n'était semble-t-il point de mise dans la pharmacie au grand regret de Viguié qui lorgnait avec envie sur les « les médecins ». « Brachet²¹⁷³ de Lyon ; Ruef de Strasbourg ; Amussat²¹⁷⁴ et Chomel²¹⁷⁵ de Paris », tous médecins, avaient « en mourant fait des legs en faveur de leurs confrères malheureux ». « La société des amis des sciences, fondée par Thénard²¹⁷⁶ » recevait « tous les jours les dons des heureux parmi les savants»²¹⁷⁷ notait Viguié. « Le capital de la Caisse de retraite était de 10 000 fr passés »²¹⁷⁸.

²¹⁷² *Ibid.*

²¹⁷³ BRACHET (Jean-Louis), 1789-1858. Chirurgien adjoint de l'Hôtel-Dieu de Paris (1813). Médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon (1818). Professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lyon (1854-1858). Membre de l'Académie Royale de médecine. Membre de la Société médicale d'émulation. Auteur de plusieurs mémoires, dont un sur l'Asthénie. Voir sur Gallica et les ressources numériques en ligne de la Bibliothèque interuniversitaire de médecine.

²¹⁷⁴ AMUSSAT. Chirurgien français. Membre de l'Académie de médecine. Il effectue de nombreux travaux sur le bégaiement. Voir notes précédentes.

²¹⁷⁵ CHOMEL (Auguste), 1788-1858. Médecin issu d'une dynastie de médecins parisiens, comptant deux doyens de la Faculté. Elève de Corvisart, de Pinel et de Boyer. Il soutient en 1813 sa thèse sur la rhumatisme. Il contribue à poser les bases de l'examen clinique. Médecin-consultant de Louis-Philippe, médecin de la duchesse d'Orléans. Ses liens avec la famille royale sont étroits. Il est l'auteur d'une Clinique médicale en trois volumes (1834, 1837, 1840). Il refuse de prêter serment à l'empereur comme l'exige, pour tout professeur, le décret du 8 mars 1852. LEMAIRE, « Chomel », in TULARD (Jean), *Dictionnaire du second Empire, op.cit.*

²¹⁷⁶ THENARD (Louis-Jacques), 1777-1857. Né à Louptière, près de Nogent-sur-Seine. Fils d'agriculteur. Professeur à l'École Polytechnique et au Collège de France. Doyen de la Faculté des sciences, membre du comité consultatif des arts et manufactures, de l'Académie impériale de médecine, de l'Académie des sciences. Il fut le président honoraire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Il effectua parallèlement une carrière politique (député et pair de France). Thénard est connu pour ses travaux dans la chimie et les produits industriels (composé de cobalt de phosphate et d'alumine appelé bleu thénard ; produits pour l'élimination des animaux nuisibles ; travaux sur l'eau oxygénée...) il collabore avec les plus grands chimistes de l'époque : Fourcroy, Biot, Dulong, Gay-Lussac... Il rédige un *Traité de Chimie*. Il fut le fondateur de la Société de secours des amis des sciences (5 mars 1857). LECANU, *Souvenirs de M. Thénard*, lue en séance... du 11 novembre 1857, Paris, typographie Vve Donney-Dupré, 1857, BIUM.

²¹⁷⁷ AG de la PCF, 14 août 1858.

²¹⁷⁸ AG de la PCF, 14 août 1859.

5. Le rejet de la caisse de retraite et de prévoyance (1859).

« Cette institution si belle d'avenir et de confraternité » fut rejetée par le pouvoir²¹⁷⁹. La lettre du ministère était à cet égard sans appel (...) « par décision en date du 20 de ce mois (juin). Son Excellence le ministre de l'intérieur vous refuse l'autorisation de fonder une caisse de retraite en faveur des pharmaciens, attendu que l'existence légale ne peut être accordée à une institution qui ne présente pas les conditions exigées par la loi pour des autorisations de ce genre ». Le refus du gouvernement ne fut guère une surprise. Sur de nombreux points la caisse de retraite de la PCF entraînait en contradiction avec les principes qui régissaient le fonctionnement des caisses de retraite sous l'empire. Du reste cette volonté de rompre avec la mutualité impériale était visible dès 1857 dans certains projets, notamment celui de Favrot qui repoussait plusieurs choses dans le projet gouvernemental (la nécessité d'« avoir atteint un âge déterminé pour avoir droit à une pension proportionnelle aux sommes que l'on avait versées », le fait que la « pension était fixe » qu'elle « n'augmentait pas avec l'âge », que « l'Etat seul profitait du décès du sociétaire », « enfin le chiffre de la pension était limité à une somme relativement minime²¹⁸⁰ »). Pour être autorisée il eut fallu que la caisse agisse « comme quelques sociétés de secours mutuels (...) en versant les fonds de la société à la caisse de la vieillesse du gouvernement²¹⁸¹ ». Ce fut l'objet des décrets de 1852 et 1856. L'Etat sous le second Empire avait cherché à développer la prise en charge des retraites par ces sociétés²¹⁸². « C'est la croissance la plus forte de toutes les prestations mutualistes. Les dépenses-retraites se développent au détriment des simples secours en voie de disparition »²¹⁸³.

Ce qui gênait les fondateurs de la PCF c'était cette idée de voir les fonds de la caisse contrôlés par le gouvernement. Car si les sociétés approuvées bénéficiaient de nombreux avantages elles se pliaient à des obligations strictes. L'Etat contrôlait notamment les fonds déposés par les mutualistes à la caisse des dépôts. Ceci posait deux problèmes. Tout d'abord cela revenait à « détruire » la « liberté d'action dans l'emploi d'une partie du capital ». Aux yeux des dirigeants il n'était « pas nécessaire d'une société intermédiaire pour cela²¹⁸⁴ ». Ce système revenait par ailleurs à donner à la puissance publique un droit de regard sur l'entreprise, les statuts ne séparant pas clairement la caisse de retraite de l'entreprise. Le contrôle sur les cotisations signifiait aussi contrôle « indirect » sur l'entreprise. Hors de question pour une profession qui réclamait l'intervention de l'Etat mais ne voulait surtout pas que celui-ci se mêlât de ses affaires. Au reste les sociétés restaient des groupements limités à 500 membres. On était loin des 5000 pharmaciens que l'entreprise voulait rallier. Enfin il existait, parallèlement au contrôle financier,

²¹⁷⁹ *Ibid.*

²¹⁸⁰ AG de la PCF, 1857.

²¹⁸¹ AG de la PCF, 1859.

²¹⁸² GUESLIN (André), *l'invention...*, *op.cit.*, p. 206.

²¹⁸³ *Ibid.*

²¹⁸⁴ AG de la PCF, 1859.

un contrôle administratif assez important. « Chaque société est régie par un conseil d'administration composé de membres honoraires. »²¹⁸⁵ Chaque président de société est nommé par le chef de l'Etat ou son représentant au niveau départemental : le préfet.²¹⁸⁶ ». Les comptes et les statuts étaient aussi soumis à contrôle. Voilà qui à bien des égards pouvaient éloigner nos pharmaciens de ce système de la mutualité autorisée. Les pharmaciens refusaient ce principe d'une société dont l'existence passait par une approbation du pouvoir. Les hommes de la PCF ne voulaient pas non plus « d'une société simplement tontinière, d'une simple affaire financière. »²¹⁸⁷ Quant à faire de la PCF « une simple société de secours mutuels » il n'en était pas question. Outre les arguments évoqués précédemment on rappelait qu'elles avaient « surtout pour but de fournir leurs sociétaires de médicaments. Or ce n'était pas ce qui manquait aux pharmaciens²¹⁸⁸ ». Pourquoi ce rejet de la forme mutualiste ouvrière et artisanale ? Etait-ce l'interprofessionnalité à l'œuvre dans ces sociétés qui posait problème aux pharmaciens ? Avec l'Empire en effet les sociétés de secours mutuels, « regroupent des représentants de toutes les classes de la société, unis sur la seule base géographique de la commune²¹⁸⁹ ». L'objectif de Napoléon III était ainsi « de neutraliser en grande partie le résultat de la misère en faisant concourir le riche volontairement par le superflu de sa fortune et le travailleur par le produit de ses économies²¹⁹⁰ ».

A n'en pas douter la dimension professionnelle de la caisse de prévoyance de la PCF inquiétait le pouvoir. « Tout en reconnaissant l'excellence de » ce projet le gouvernement craignait que « demain, les avoués, les notaires, les artistes, etc, etc, ne vinsent » à « lui demander d'entrer par la même brèche²¹⁹¹ ». Ceci pouvait mettre en péril la caisse gouvernementale. Se « modeler sur la société générale des médecins de France, et obtenir l'approbation du gouvernement sous cette forme (société générale de prévoyance des médecins de France), serait un résultat important²¹⁹² ». Les statuts de la société générale des médecins de France avaient été approuvés le 31 mars 1858. La première assemblée générale eut lieu les 30 et 31 octobre 1859²¹⁹³. L'association souhaitée par les pharmaciens différait cependant à bien des égards de la société générale des médecins de France. « La pharmacie ayant un élément qui manque à la médecine, voulait faire sortir de cette position même, et comme compensation de notre plus petit nombre, une cause de prospérité et de durée pour son association²¹⁹⁴. » Cet élément qui manquait à la médecine c'était la Pharmacie centrale de France²¹⁹⁵.

²¹⁸⁵ DREYFUS (Michel), *Liberté, égalité, mutualité, Mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Editions de l'Atelier, Paris, 2001, p. 42.

²¹⁸⁶ *Ibid.*

²¹⁸⁷ AG de la PCF, 1859.

²¹⁸⁸ *Ibid.*

²¹⁸⁹ DREYFUS (Michel), *Liberté, égalité, op.cit.*, p. 43.

²¹⁹⁰ *Ibid.*

²¹⁹¹ AG de la PCF, 1859.

²¹⁹² *Ibid.*

²¹⁹³ GUILLAUME (Pierre), *Le rôle social du médecin depuis deux siècles (1800-1945)*, Paris, comité d'histoire de la sécurité sociale, 1996.

²¹⁹⁴ AG de la PCF, 1859.

²¹⁹⁵ *Ibid.*

L'échec de la caisse de retraite conduisit l'entreprise à développer une simple caisse de secours à l'image de ce qui pouvait être pratiqué par d'autres sociétés de prévoyance²¹⁹⁶. Ces secours étaient « loin de ceux » que la direction avait « rêvés » à travers l'organisation de la caisse. La Pharmacie centrale soutenait en particulier les familles de ses collaborateurs les plus importants, comme « la mère octogénaire de feu Guimard » ex-« représentant de Bordeaux » qui recevait une pension annuelle²¹⁹⁷ ou encore la fille de Lagassé ancien « représentant de Toulouse ». Dorvault maintint à celle-ci, sans fortune, la factorerie « avec l'arrière-pensée de trouver un jour un jeune pharmacien qui, en l'épousant, en deviendrait titulaire. » « Après cinq ans d'une gestion excellente » Dorvault avait « pu donner en dot cette factorerie qu'elle avait si bien conduite elle-même ». Ces « secours » avaient été « plus bornés que »²¹⁹⁸ Dorvault ne l'avait voulu. En 1863 Dorvault « jeta les bases » selon ses propres mots « d'une société de secours pour les pharmaciens malheureux et d'une caisse en faveur des invalides » Il suggéra comme point de départ une somme de 10 000 francs comme « premier fonds pour chacune de ces deux fondations ». La caisse de secours concernait, comme du reste la plupart des sociétés de secours mutuels, les « membres de la famille pharmaceutique : pharmaciens, élèves, veuves et enfants de pharmaciens dans le besoin. »²¹⁹⁹ La question de cette aide à apporter aux pharmaciens malheureux était parallèlement posée lors du Congrès de Strasbourg. Elle « ne fit pas l'objet d'une longue discussion »²²⁰⁰. Le congrès s'en tint à demander au gouvernement l'application de deux mesures, tout d'abord, « de prolonger d'une année le temps que la loi actuelle » accordait « à la veuve pour se défaire de son officine²²⁰¹ » ensuite « d'accorder au fils du pharmacien qui aurait déjà pris, avant la mort de son père, une inscription dans une école supérieure de pharmacie ou dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie le temps qui lui était nécessaire pour atteindre l'âge de réception fixé par la loi²²⁰². »

La création de cette caisse de secours par la Pharmacie centrale apparaissait comme une réponse pratique à un problème laissé en suspens par la profession. La caisse ne reçut pas immédiatement de règlements²²⁰³. L'unité de la profession résidait dans cet esprit de solidarité que la PCF cherchait à incarner. La profession devait faire preuve de sollicitude à l'égard de ceux que Dorvault appelait les pharmaciens « malheureux ». Il y avait dans ce projet de bienfaisance la volonté de renforcer le sentiment coopérateur. Certains confrères « loin d'être dans une aisance même modeste » étaient, « en proie à une gêne souvent voisine de la misère ». La direction suggéra « une première somme de 1000

²¹⁹⁶ *Ibid.*

²¹⁹⁷ AG de la PCF, 1862.

²¹⁹⁸ AG de la PCF, 1864.

²¹⁹⁹ AG de la PCF, 1862.

²²⁰⁰ *Bulletin de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1864, BIUP.

²²⁰¹ *Ibid.*

²²⁰² *Ibid.*

²²⁰³ AG de la PCF, 1863.

francs (...) pour la fondation de cette caisse »²²⁰⁴. La logique de prévoyance au cœur du projet de caisse de retraite des pharmaciens céda ainsi la place, faute de mieux, à une logique de bienfaisance. Dans tous les cas cet acte de générosité portait en lui une dimension très corporatiste de soutien aux membres de la profession. La « prospérité » de la centrale devait « valoir quelque chose, d'abord à ceux qui en » étaient « les artisans, ensuite aux déshérités de la famille »²²⁰⁵. On chercha d'ailleurs à renforcer les apports financiers de cette caisse, signe d'une certaine prospérité financière de la firme qui pouvait se permettre d'augmenter ses dons. Dorvault ainsi que le conseil de surveillance proposèrent d'allouer, en plus des 10 000 francs, « 500 francs lorsque l'inventaire aura produit au moins 10% d'intérêt dividende²²⁰⁶. » Il semble cependant que cette caisse de secours ait eu tendance à végéter²²⁰⁷. Le problème était surtout d'ordre financier. On voyait mal en effet comment la caisse pouvait venir au secours de la profession dans son ensemble avec un apport aussi limité. « Il y aurait un moyen bien naturel d'accroissement, ce serait que tout pharmacien qui céda son officine, d'après les indications de la Pharmacie centrale, fit un don facultatif à la caisse de secours²²⁰⁸ ». En attendant elle ne donna que « de faibles subsides aux malheureux²²⁰⁹ » de la profession. Près de cinq ans plus tard, en 1874, on évoquait la « modestie » de la structure. La firme reprochait alors clairement aux pharmaciens qui « vendaient » leurs officines grâce au Bulletin commercial de la PCF de ne verser aucune honoraire aussi « modique qu'elle fût ». Le « plus souvent on » oubliait²²¹⁰.

La fin des années 1860 fut marquée par un retour du projet de caisse de retraite²²¹¹. Le contexte semblait plus favorable ainsi que la situation de l'entreprise. Lors du précédent refus le gouvernement avait objecté « qu'un établissement industriel ne donnait pas les garanties suffisantes à une institution de ce genre, et surtout » il ne voulait « pas ébrécher (...) le principe de sa propre caisse de retraite »²²¹². La guerre stoppa cependant net ces projets²²¹³. L'histoire de la caisse de retraite de la PCF s'apparente ainsi à un échec, tout au moins une entreprise avortée. On butte cependant sur les raisons d'une telle impasse. Il est bien sûr tentant d'en reporter la faute sur le « Janus saint-simonien »²²¹⁴ comme le font d'ailleurs les pharmaciens. L'antienne est connue. Tout ce qui était réussite pouvait être attribué à la profession. Tout ce qui était échec était le fait de l'autoritarisme de l'Etat. Cette grille de lecture très corporatiste présente on l'aura compris quelques inconvénients. L'échec de la caisse pourrait aussi trouver ses origines dans les motivations des hommes qui composaient la centrale, en commençant par le premier

²²⁰⁴ *Ibid.*

²²⁰⁵ AG de la PCF, 1865.

²²⁰⁶ *Ibid.*

²²⁰⁷ AG de la PCF, 1867.

²²⁰⁸ *Ibid.*

²²⁰⁹ AG de la PCF, 1869.

²²¹⁰ AG de la PCF, 1874.

²²¹¹ AG de la PCF, 1869.

²²¹² AG de la PCF, 1869.

²²¹³ AG de la PCF, 1875.

²²¹⁴ ANCEAU (Eric), *Napoléon III, op.cit.*, p 343.

d'entre eux : Dorvault. On sait combien l'identification entre le fondateur et sa coopérative était totale. Celle-ci devait en premier lieu servir ses intérêts et sa notoriété (comme en témoignent les demandes successives de légion d'honneur). L'abandon des projets « socialistes » de l'empereur après 1852 rendait la caisse quelque peu inutile pour un homme qui cherchait d'abord la reconnaissance du pouvoir. Une autre raison tiendrait dans les tensions qui éclatèrent entre la direction parisienne et les pharmaciens de l'Est en 1860. Nous avons évoqué dans la partie précédente les pétitions adressées par ceux-ci à Dorvault, qui critiquaient les orientations commerciales de la firme. Ces tensions ont pu déboucher sur des démissions, lesquelles ne rendaient plus la caisse aussi fondamentale qu'auparavant. Une dernière explication est possible. Eric Anceau a montré que la frilosité du second Empire en matière sociale tenait, pour beaucoup, dans les réticences de l'appareil d'Etat et des élites. Il est possible que Dorvault se soit heurté aux mêmes problèmes. La solidarité des sociétaires les plus puissants, les plus influents ne voulait pas dépasser la simple charité. A cet égard la caisse de secours était peut-être ce qui convenait le mieux aux yeux de ces hommes dont l'épargne individuelle était suffisamment forte pour qu'ils s'assurent une retraite confortable, l'archétype en étant Dorvault. On pourrait ainsi imaginer que l'échec de la caisse témoignait en réalité des mutations de la profession au milieu du XIXe siècle. La prévoyance était rendue possible par les dividendes générés par le mouvement de spécialisation et d'expansion du marché du médicament. Epargner c'était débiter plus et préparer un peu moins. Ceci impliquait soit de spécialiser (en vendant des produits standardisés), soit de recourir à des grossistes qui livraient les produits clés en main, soit de faire les deux à la fois. L'essor de la prévoyance pourrait refléter l'émergence d'une certaine aisance au sein du groupe. A la fin des années 1870 cette élite sociale de la PCF disposait d'une assise financière solide qu'elle avait pu placer dans l'immobilier, le foncier ou le capital (ce dont témoignait d'ailleurs le testament de Dorvault). Elle n'avait aucun intérêt à constituer une caisse collective.

B. Le projet d'assurance contre les erreurs en pharmacie.

« Quand nous songeons à cette cruelle responsabilité, nous ne trouvons aucune existence plus à plaindre que celle du pharmacien, forcé, par l'importance de ses affaires, de se confier à ses élèves, quand surtout il prend au sérieux les obligations et les devoirs de sa profession. Pour lui, plus de sécurité, plus de repos, plus de calme ; sa vie s'use dans une agitation continuelle. Aussi, combien payent de leur santé, de la vie même, l'heureux privilège d'avoir une maison plus connue et mieux achalandée !... le serf a la glèbe, le forçat à la chaîne, sont moins tourmentés ; ils ne répondent que d'eux-mêmes »²²¹⁵. Etrange renversement des rôles que celui opéré par Duclou²²¹⁶ dans ce paragraphe où le pharmacien empoisonneur n'est plus le coupable mais la victime. L'honorabilité, l'exercice du métier sont

²²¹⁵ DUCLOU, « De la responsabilité de l'exercice du pharmacien dans l'exercice de sa profession », *Répertoire de pharmacie*, mai 1845,

²²¹⁶ Voir en annexe les rares informations dont nous disposons sur le personnage.

synonymes d'un surcroît de responsabilité, l'indépendance tant cherchée se mue alors en fardeau, en esclavage. Les esclaves ne sont pas ceux que l'on croit. La hiérarchie sociale ne saurait se superposer à celle de la liberté. Les pauvres sont plus indépendants que les puissants. Duclou par une audacieuse indécence ose même faire de l'apprenti le maître qui tient entre ses mains le sort de l'officine.

1. Aux origines de l'assurance professionnelle.

L'essor de l'assurance ne date pas du XIXe siècle. Dès le XVe siècle les compagnies maritimes développèrent de tels systèmes²²¹⁷. Aux de Bernard Gibaud cependant le milieu du XIXe siècle apparaît comme le « temps de la légitimation »²²¹⁸. « L'intervention sociale de l'Etat communique généralement une impulsion positive à l'essor des organismes privés d'assurance »²²¹⁹. Dès la seconde République des débats ont lieu qui oppose obligation et liberté. C'est finalement la dernière approche qui triomphera. Symbole de ce dogme libéral, Hyppolite Passy qui « durant un quart de siècle (...) présidera la société des institutions de prévoyance »²²²⁰. Il « est caractéristique de cette génération de réformateurs d'avant le tournant républicain de 1879, qui prêche la prévoyance dans la visée libérale du volontariat et de l'individualisation stricte de la protection mutualiste »²²²¹. Le second Empire apparaît à bien des égards comme une période décisive en matière de développement des assurances. Bernard Gibaud parle d'un « libéralisme solidarisateur »²²²². L'empereur s'efforce d'encourager la prise en charge des risques (1857 : tentative de création d'une caisse d'assurance pour les risques agricoles, loi du 11 juillet 1868 sur la prise en charge des accidents et des décès chez les ouvriers). L'empire consacre entre autre chose l'émergence de l'assurance collective. Cet « engagement social de l'Etat impérial, à travers la loi du 11 juillet 1868, aura donné une impulsion décisive au démarrage de l'industrie des assurances appliquées aux personnes et à la prévoyance sociale »²²²³. L'attention des historiens s'est surtout focalisée sur le monde ouvrier. Les initiatives de la PCF en matière d'assurance sont intéressantes à un double point de vue. Elles reflètent tout d'abord l'intérêt des petits commerçants pour ces systèmes de prévoyance d'un type tout à fait particulier. Elles montrent aussi que des initiatives ont pu prendre forme en dehors des compagnies dites privées. Surtout le projet d'assurance sur les erreurs en pharmacie invite à analyser plus attentivement les liens entre prévoyance, corporatisme et industrialisation.

« Dans les cas d'empoisonnement » avait écrit Dorvault en 1851 « toute responsabilité cessera pour le pharmacien qui aura été obligé de quitter son officine pour un service public, pour cause de maladie ou

²²¹⁷ GIBAUD (Bernard), *L'assurance privée et le développement de la prévoyance collective d'entreprise en France*, Canteleu, IRTS, 1992.

²²¹⁸ *Ibid.*, p. 21.

²²¹⁹ *Ibid.*, p. 22.

²²²⁰ *Ibid.*, p. 25.

²²²¹ *Ibid.*

²²²² *Ibid.*, p. 29.

²²²³ *Ibid.*, p. 44.

d'absence légitimement motivée, et qui se sera fait remplacer par un élève ayant au moins deux années de stage en pharmacie. Les pharmaciens ou leurs élèves ne seront, dans aucun cas, responsables des accidents provenant d'erreurs commises par les médecins dans la rédaction de leurs formules. Les pharmaciens ne seront pas responsables des accidents qui pourraient résulter de l'emploi ou du détournement des substances vénéneuses par leurs élèves ou par leurs employés²²²⁴. » A la séparation des tâches dans la chaîne sanitaire répondait une séparation stricte des responsabilités.

Le XIXe siècle voyait se dessiner lentement un marché promis à un bel avenir celui de la faute professionnelle. Mutuelles, compagnies d'assurance se développaient cherchant à capter ce marché en expansion, celui de la protection contre les aléas du commerce. Dans la bouche des thuriféraires de la profession on préférait substituer à la faute, terme trop fort et trop grave qui semblait faire du pharmacien un nouvel Adam, l'erreur. Ces erreurs étaient dotées d'une étrange faculté celles d'être à la fois « trop rares » et « trop fréquentes ». Ambivalence de l'erreur, située dans un étrange espace-temps au carrefour de la rareté et de la fréquence en réalité pour mieux souligner une seule et même chose : la rigueur du pharmacien d'officine. Le professionnalisme du pharmacien expliquait tout à la fois la rareté de l'erreur et sa volonté de la supprimer totalement. Cette erreur lorsqu'elle se produisait frappait « de stupeur le pharmacien et lui » prouvait « que sa profession n'était pas une industrie comme une autre, car la déconsidération, la ruine, la prison en étaient le plus souvent la conséquence²²²⁵ ».

L'angoisse fut sans doute relativement forte au sein du corps pour que la PCF éprouvât la nécessité de créer une caisse de prévoyance contre l'erreur en pharmacie. Cette erreur était d'autant plus terrifiante qu'elle pouvait se solder par la mort du patient et, au-delà, par l'inculpation du pharmacien. Libérale cette profession n'en était pas moins animée par des préoccupations qui la rapprochaient du petit commerce. Le diplôme était une chose. Mais l'officine en était une autre. La pharmacie était marquée par la peur de cet aléa qu'est l'erreur au même titre que l'armateur d'Alexandre Dumas était obsédé par la possibilité du naufrage de son bateau. L'erreur était synonyme de déclassement. « Quoi de plus affreux (...) lorsque des obligations de famille, des devoirs de citoyen, des nécessités d'affaires, des maladies, tiennent éloigné de la pharmacie, d'être forcé à chaque instant de se dire : « qui sait si dans ce moment ma fortune, ma considération, mon honneur ne sont pas compromis ? ... qui sait si une erreur involontaire ou une lâche vengeance d'un employé ne m'amènera pas bientôt sur les bancs de la police correctionnelle ? Et si je ne sortirai pas de là flétri et ruiné pour toujours ? Et pourtant, ajoute le pharmacien honorable, le ciel m'est témoin de mes soins continuels, de mes efforts incessants, et des sacrifices sans nombre que je ne cesse de faire pour assurer mon repos et la vie de mes semblables !²²²⁶ ». Au même titre que les vies de saints les erreurs des pharmaciens donnaient naissance

²²²⁴ *Répertoire de pharmacie*, janvier 1851, p. 224.

²²²⁵ AG de la PCF, 1865.

²²²⁶ *Répertoire de pharmacie*, avril 1845.

à un genre littéraire en vogue avec ses codes et sa morale. Le héros avait fait de son métier un sacerdoce, lui dont le premier idéal était l'indépendance était enchaîné à d'incessants devoirs, ceux qui faisaient de lui un membre de l'élite sociale et professionnelle de son pays. De pharmacien plébéien il n'était jamais question dans ces *vitae pharmaceuticae*, et pour cause, Job était plus parlant que Jonas. Tout comme Job d'ailleurs le pharmacien touché à son zénith était éprouvé dans sa foi pharmaceutique, son amour du métier. L'erreur était surtout l'occasion de rappeler la position ingrate du pharmacien au sein du corps social, la punition se donnant à voir comme injustice, « erreur judiciaire », qui ne savait pas reconnaître le vrai coupable du professionnel. L'erreur était rarement de son fait, elle prenait l'apparence d'un acharnement divin, d'une tierce main celle de l'apprenti, celui qui ne savait pas.

Ces préoccupations nouvelles avaient sans doute partie liées aux mutations que connaissait le métier. Spécialiste le pharmacien n'avait nul besoin de rester en permanence dans son officine. Une fois le produit composé, il suffisait de répéter la même opération en respectant scrupuleusement les doses. Le passage montrait que le pharmacien titulaire n'était pas toujours présent pour préparer les produits. S'il se fournissait auprès de grandes maisons de droguerie du type de la Pharmacie centrale il ne contrôlait pas plus les produits qui sortaient de son laboratoire. S'ajoutaient probablement d'autres éléments pour expliquer le développement de ce projet d'assurance. Les revues de pharmacie de l'époque évoquent les rigueurs de la loi en ce domaine, qui rendait les pharmaciens « responsables des erreurs commises par leurs élèves »²²²⁷. On suggérait d'ailleurs de « rendre comme en Allemagne, les élèves en pharmacie seuls responsables, en exigeant d'eux des examens sévères »²²²⁸. Ces revues regorgeaient de pharmaciens victimes de la loi à l'image de « A, (...) qui délivra « une demi-once d'arsenic sans remplir les formes légales » au dénommé Julien Rousseau qui s'en servit pour empoisonner sa femme²²²⁹. Acquitté par le tribunal de police correctionnelle de Nantes, le pharmacien fut renvoyé en cassation sous la « prévention de vente illégale de substances vénéneuses ayant servi à donner la mort ». Cette crainte de l'erreur était renforcée par les rapports des jurys médicaux chargés des inspections des pharmacies. « A... nous avons fait saisir par le maire une boîte de bois mal jointe, contenant 5 ou 6 livres d'acide arsénieux pulvérisé. Cette boîte était placée sur une tablette sous laquelle il y avait deux barils de miel entamés. Après avoir enlevé la boîte, nous avons ramassé sur la tablette assez d'arsenic pour empeser un appartement de l'odeur qui est propre à ce métal. Nous ne ferons aucunes réflexions sur cette grave imprudence ; elles se pressent en foule, et ses conséquences pouvaient être terribles²²³⁰ ».

Cette crainte de l'erreur est à rattacher à la peur généralisée de l'empoisonnement. D'après Dorvault le public était « impitoyable quand un pharmacien se trompait et même n'était soupçonné que de s'être

²²²⁷ *Ibid.*

²²²⁸ *Ibid.*

²²²⁹ *Journal de chimie médicale, de pharmacie et de toxicologie*, 1838, p 332.

²²³⁰ *Journal de chimie médicale, de pharmacie et de toxicologie*, 1833, p 494-495.

trompé ». Le « juge » quant à lui était « armé d'une prévention que l'on faisait difficilement tomber²²³¹ ». « Le développement des sociétés industrielles » écrit Ewald « allait multiplier les situations où une activité, profitable et utile, était cause de dommages sans qu'on puisse les imputer à faute²²³² ». Or les revues pharmaceutiques rapportent peu de cas d'erreurs. Au reste la loi était elle-même très floue. Un article du Journal de pharmacie et de chimie rédigé par Cap notait en effet la « grande incertitude » qui « régnait (...) à ce sujet ». « Les lois et ordonnances qui réglementaient la médecine et la pharmacie étaient insuffisantes, mal coordonnées, et les tribunaux, tout en signalant avec sévérité des faits très-répréhensibles, ne pouvaient leur appliquer aucune peine, dans le silence de la loi à cet égard »²²³³.

Ce projet de caisse d'assurance traduisait un basculement dans la perception de la faute au XIXe siècle. Guère en odeur de sainteté au début du siècle en France car on leur reprochait en particulier de pousser au crime²²³⁴, les assurances se développèrent. Ainsi le Conseil d'Etat autorisa les compagnies sur les vies (1787,1818)²²³⁵. Mais l'évolution la plus remarquable concerna l'assurance des fautes. La société fut longtemps persuadée qu'on ne pouvait «se charger des dommages qui arriveraient par la faute de l'assuré »²²³⁶. Or de plus en plus on fit « prévaloir la logique contractuelle de l'assurance sur la logique délictuelle de la responsabilité »²²³⁷. A travers la création de cette caisse d'assurance on vit se dessiner toute cette économie du risque portée à un avenir si prometteur. La force de Dorvault ce fut de parvenir à travers ces textes à donner à l'accident, à l'aléa une consistance qu'il n'avait pas. Le but de cette caisse était d'agir « contre les accidents d'empoisonnement qui » atteignaient « quelquefois de la manière la plus inattendue le pharmacien même le plus soigneux²²³⁸ ». Ce fut l'apport de Dorvault de parvenir justement à formuler le risque comme une sorte d'élément inhérent au métier de pharmacien. « L'activité de l'assureur ne consiste pas à constater passivement l'existence de risques pour en proposer la garanties. Selon l'expression consacrée il produit des risques²²³⁹. »

L'un des obstacles au développement de l'assurance contre les fautes était la crainte de voir les accidents se multiplier. Aux yeux de Dorvault il ne suffisait « pas de mettre le pharmacien en garde contre les erreurs (...). L'ennemi » pouvait « forcer quelquefois » la « porte » de l'officine « et exercer ses ravages accoutumés ». Il y avait « donc là quelque chose à faire ». On pouvait certes « empêcher les erreurs de se produire » mais il était « plus généreux encore de réparer les désastres, et d'en diminuer toute la gravité pour leur malheureux auteur²²⁴⁰ ». Il n'était pas d'assurance possible sur les fautes sans une

²²³¹ AG de la PCF, 1866.

²²³² EWALD (François), *L'Etat...*, *op.cit.*, p. 191.

²²³³ CAP (Paul-Antoine), « Jurisprudence », *Journal de pharmacie et de chimie*, 1867.

²²³⁴ EWALD (François), *L'Etat...*, *op.cit.*, p. 185.

²²³⁵ *Ibid.*, p. 186.

²²³⁶ *Ibid.*, p. 189.

²²³⁷ *Ibid.*

²²³⁸ AG de la PCF, 1872.

²²³⁹ *Ibid.*, p. 173.

²²⁴⁰ AG de la PCF, 1866.

responsabilisation préalable des pharmaciens. Une fois cet obstacle levé le projet de caisse d'assurance pouvait être développé. La mise en place de ces caisses d'assurance sur les erreurs ou les fautes s'effectua donc dans le cadre d'une responsabilisation accrue des pharmaciens dans l'exercice de leur métier, ce que l'on pourrait appeler la déontologie. L'attention du pharmacien devait ainsi se focaliser sur la lecture de l'ordonnance, sur le soin qu'il mettait à ranger les produits, bref sur la partie « débitante » de son activité. Ce fut donc précisément au moment où le pharmacien perdit progressivement le contrôle de la fabrication, au moment où il ne pouvait plus contrôler les produits que la thématique de la responsabilisation s'accrût.

Les fonds de garantie destinés à réparer les fautes se développèrent au cours du XIXe siècle, (1821 : fonds de garantie destiné à réparer les nombreux accidents dus à la police de Paris, naissance de la Compagnie d'assurances générales, de la Préservatrice). Plus largement on observa un mouvement généralisé des professions vers les pratiques assurantielles. « Que fait le cultivateur pour ne pas perdre ses récoltes ? Demande Dorvault, la grêle, l'incendie peut en un instant tout détruire.²²⁴¹ Que fait le propriétaire qui tient à ses palais, à ses richesses ? Que font l'armateur, le négociant, le commissionnaire, qui confient à la mer, cet élément si perfide, le soin de transporter des valeurs considérables dans des contrées lointaines ? Que faisons-nous tous contre ces terribles fléaux ? Tous ces périls sont conjurés au moyen de cotisations versées à une caisse commune, destinée à réparer l'étendue des désastres. » Ce développement des assurances ne fut pas le seul fait des pharmaciens. Il traduisait comme le souligne François Ewald un mouvement d'objectivisation du risque et des aléas, la volonté de sécuriser les biens contre les « accidents » de la vie (signe aussi des retombées matérielles de la pharmatisation de la société). C'est au prix de cette prévoyance que l'on s'assurait une certaine sérénité. « Voilà pourquoi, au milieu de ces bouleversements, qui peuvent nous atteindre quelquefois, nous dormons tranquilles²²⁴² » rappelait-on dans le cadre de l'assemblée générale de 1866. L'assurance marqua aussi l'émergence du groupe en tant que structure d'entraide collective. On était au cœur de la philosophie libérale qui associait prévoyance-entraide-responsabilisation-moralisation.

Il ne faut pas minimiser la crainte de commettre une erreur de la part d'hommes dont l'ambition était d'accéder à la considération et à un certain statut social. La peur était sans doute suffisamment répandue pour avoir incité la Pharmacie centrale à tenter de répondre à cette question de la prévoyance. D'après le rapporteur elle « aurait manqué à son devoir si elle avait laissé cette question sans solution complète²²⁴³. » Il ne saurait y avoir de volet prévention sans volet prévoyance et inversement. « Gagner sa sécurité est une exigence de liberté. La sécurité ne saurait donc être un droit, mais seulement un devoir. L'atteindre est la sanction d'une lutte, d'un combat, de l'exercice d'une vertu, de la vertu libérale

²²⁴¹ AG de la PCF, 1866.

²²⁴² *Ibid.*

²²⁴³ AG de la PCF, 1873.

par excellence, la prévoyance»²²⁴⁴. La morale libérale commandait la prévoyance. Bien sûr le pharmacien restait maître de ses choix, responsable de lui-même, et il pouvait refuser tout simplement de se plier à ces règles de prévoyances élémentaires. Mais alors il devrait aussi en accepter pleinement les conséquences. On ne saurait mieux signifier que l'imprévoyance en elle-même était un acte immoral, un défi aux aléas de la vie. Pour cette raison il fallait « obéir » « à cette loi sage, et, comme le négociant, le propriétaire, le cultivateur » s'assurer « contre un fléau non moins grand que ceux qu'ils redoutaient (...) contre les chances d'erreur en pharmacie²²⁴⁵ ».

2.L'apport de Dorvault.

L'assurance devait être rattachée « à la Maison commune, à la Pharmacie centrale de France ». C'était « sur cet arbre plein de vigueur » qu'il fallait « greffer toutes les institutions utiles » à la « profession ». Les « racines » de la coopérative étaient « profondément implantées dans le sol » et lui permettraient de « braver tous les ouragans », « d'étendre au loin ses rameaux destinés à couvrir de leur ombrage bienfaisant tous les amis sincères de la profession ». Au-delà des paraboles il est significatif que Dorvault ait cherché à renforcer l'emprise de la Pharmacie centrale sur la profession par tous les moyens possibles. Comme tous les projets mis en place par Dorvault celui de l'assurance contre les erreurs en pharmacie était étroitement lié aux deux axes qui guidaient la politique de l'entreprise : la mise en place d'un corporatisme puissant ne souffrant aucune division, l'industrialisation du secteur qui devait s'opérer autour de la PCF, et bien sûr la moralisation/responsabilisation des pharmaciens dans l'exercice de leur métier. Le projet d'assurance visait à asseoir la légitimité morale et professionnelle de l'entreprise auprès du corps.

De nombreux historiens sont attachés à « cette idée que la prévoyance obligatoire s'est étendue par étapes successives des plus pauvres (indigents et ouvriers salariés) à l'ensemble de la population »²²⁴⁶. Le cas des pharmaciens invite non seulement à déplacer le regard du bas de l'échelle sociale vers les classes moyennes et ce que l'on pourrait appeler la petite bourgeoisie, mais il invitait aussi à revoir l'apport du XIXe siècle dans les stratégies assurantielles. On n'attendit pas les années 30 et les conséquences de la première guerre mondiale pour poser « l'enjeu d'une protection sociale assise sur le lien salarial²²⁴⁷ ». La réflexion sur l'assurance, ce que Jacques Donzelot appelle aussi la « question sociale », a pris son essor au sein de cette petite bourgeoisie commerçante. Nombreux sont les historiens qui ont insisté sur la hantise du déclassement qui habitait cette classe moyenne²²⁴⁸. La volonté d'ascension était proportionnellement aussi forte que ne l'était la hantise de la chute et du déclin social.

²²⁴⁴ EWALD (François), *l'Etat providence, op.cit*, p 67.

²²⁴⁵ AG de la PCF, 1866.

²²⁴⁶ DREYFUS (Michel), RUFFAT (Michèle), VIET (Vincent) ... [et al.] ; avec la collaboration de Bruno VALAT, *Se protéger être protégé, une histoire des assurances sociales en France*, PUF de Rennes, 2006, 347 p., p 15.

²²⁴⁷ *Ibid.*

²²⁴⁸ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Flammarion, Champs, 1991.

Dans le monde ouvrier le désastre est surtout physique. La richesse de l'homme c'est sa force manuelle, son corps. Les assurances concernaient donc ces aléas liés à la santé, futur domaine d'intervention de l'Etat. L'exemple du projet d'assurance de la Pharmacie centrale montre que les classes moyennes avaient également su développer cette réflexion sur d'autres types d'aléas. Le boutiquier ne travaillait pas en usine, pourtant il faisait face à d'autres risques. La création de cette assurance sur les erreurs en pharmacie montre combien était forte chez les pharmaciens cette conscience d'une fragilité du commerce. Surtout la profession était clairement dans un moment de mutations. Elle se recentrait de plus en plus sur une activité de type commerciale dans laquelle le pharmacien débitait des produits plus qu'il ne les préparait. L'abandon de cette fonction préparatrice et le développement de ces grosses centrales d'achat accompagnèrent le développement de ces systèmes de protection.

3. Les principes de fonctionnement de la caisse d'assurance.

On retrouvait dans le projet d'assurance les principes avancés pour la caisse de retraite. « Moyennant une certaine somme dépensée dans l'espace d'une année à la Pharmacie centrale de France, en achats de produits chimiques, pharmaceutiques ou droguerie simple, tous nos confrères peuvent se garantir contre l'éventualité de charges souvent lourdes qui leur incombent en cas d'accident occasionné par une erreur commise dans leur officine, de leur fait personnel ou de celui de leurs élèves». L'assurance élaborée par la firme prit pour point de départ l'acte de consommation, synonyme de protection. Acheter auprès de la PCF c'était prévoir. Ceci laisserait donc bien supposer que le mouvement de désertion du laboratoire officinal avait partiellement commencé. La centrale cherchait à devenir cette « main secourable » qui viendrait en aide au pharmacien pris dans les tourmentes de la justice²²⁴⁹. Elle symbolisait ainsi l'esprit de confraternité qui régnait au sein de la profession, elle devait « réunir en un faisceau compact toutes les forces » afin de s'« opposer à cet être invisible, toujours » à la porte de l'officine « prêt à envelopper » chaque confrère²²⁵⁰ : l'erreur.

Les projets initiés par la firme tendaient à confirmer et renforcer le lent déclin de l'activité de préparation au profit de la vente et du débit de médicaments. « La Pharmacie centrale de France » n'avait « rien tant à cœur que le bien être de la profession²²⁵¹ ». Cette défense du bien-être, du bonheur matériel primait désormais sur la défense du laboratoire, du métier. L'assurance cherchait à drainer cette épargne pharmaceutique, fruit de la lente pharmaceutisation de la société. L'assurance de la Pharmacie centrale cherchait justement à « surfer » sur cette croissance du marché du médicament, qui s'expliquait aussi par le développement des assurances et des mutuelles. On était loin de l'épargne ouvrière, soigneusement amassée fille de la frugalité et de la privation. Ce faisant le pharmacien prévoyant

²²⁴⁹ AG de la PCF, 1873.

²²⁵⁰ AG de la PCF, 1866.

²²⁵¹ AG de la PCF, 1873.

intégrait imperceptiblement le mouvement d'industrialisation de la profession et actait le passage de l'officine du laboratoire au point de vente. Débiter c'était s'assurer.

On justifia la limite de l'aide à 10 000 francs (5000 francs d'achat) car les dépenses judiciaires ne dépassaient pas ce seuil. Il était en effet « rare que les procès, suite d'erreurs en pharmacie, nécessitassent l'emploi de 10 000 francs ». On fermait « la caisse de l'assurance passé ce chiffre?²²⁵² ». Ainsi d'après l'article 2, « les fournitures supérieures à 5000 francs ne » donneraient « droit, en cas d'accident, qu'à une indemnité de 10000 francs, terme maximum de l'assurance ». L'assurance couvrait les indemnités et frais judiciaires à l'exclusion des honoraires d'avocat (Art 3). « Dans le cas où les indemnités et frais judiciaires ne s'élèveraient pas au maximum de la somme assurée, la Pharmacie centrale de France ne paierait qu'au prorata de ceux-ci, de même que s'ils dépassaient le maximum, le sinistré serait son propre assureur pour l'excédent ». Par ailleurs l'entreprise ne reconnaissait « que les erreurs ayant donné lieu à des condamnations, ou tout au moins à des poursuites judiciaires et aux frais authentiques qui » s'ensuivraient (Art 4). Quant à la participation de l'entreprise « dans le cas d'arrangement ou compromis amiables » celle-ci serait « entièrement facultative pour elle²²⁵³ ». Elle ne reconnaissait « que les conséquences des accidents sur les personnes²²⁵⁴ » (Art 5). Enfin dans « le cas où le pharmacien serait condamné à faire une rente annuelle à la victime de ses accidents ou à ses ayant-droit, la Pharmacie centrale de France n'entraît que dans les amendes, indemnités et frais liquidés et non dans ce qui se rapportait aux annuités²²⁵⁵ ».

Le but de la PCF en créant cette assurance contre les erreurs en pharmacie était double. Dorvault ne s'en fit pas mystère : il s'agissait à la fois de développer un système d'entraide, une sorte de solidarisme avant la lettre mais aussi de « s'attirer » de nouveaux « clients ». La PCF offrait « son concours moral et pécuniaire (...) eu égard » au degré de « participation à la prospérité de l'établissement commun²²⁵⁶ ». Le pharmacien serait d'autant plus protégé qu'il intégrerait les mécanismes de consommation confortant à terme la puissance de l'entreprise et accélérant le mouvement d'industrialisation de la pharmacie. Ainsi « tout pharmacien qui dans l'année » prendrait « 1000 francs au minimum de produits à la Pharmacie centrale » serait « par ce fait seul assuré de droit pour le double du chiffre de ses fournitures²²⁵⁷ ». Les arguments développés par le rapporteur du projet de modification en 1873 pour justifier de ce chiffre cachaient mal le mercantilisme qui était à la source de cette mesure. Au même moment des pharmaciens actionnaires critiquaient l'obligation qui leur était faite (d'après les statuts) d'acheter des médicaments à la PCF pour le quart du montant de leurs actions dans la même entreprise.

²²⁵² *Ibid.*

²²⁵³ Article 4 de la caisse d'assurance sur les erreurs en pharmacie, 1873.

²²⁵⁴ *Ibid.*, Art. 5.

²²⁵⁵ *Ibid.*, Art. 10.

²²⁵⁶ AG de la PCF, 1873.

²²⁵⁷ AG de la PCF, 1868.

L'assurance permettrait de fidéliser une clientèle volatile.

Entre 1867 et 1872 la caisse n'eut pas à fonctionner. « Un grave accident » était « bien survenu chez un de nos clients, mais un mois avant l'époque révolue pour avoir droit à l'assurance²²⁵⁸ ». Il en alla de même l'année suivante. « Aucun sinistre grave (...) n'avait eu lieu (...) en pharmacie, cette année, parmi » les « clients²²⁵⁹ » de la PCF. Si cette assurance était utile aux pharmaciens, elle ne satisfaisait les dirigeants de la PCF qu'autant qu'elle ne fonctionnait pas et qu'elle favorisait la consommation de ses clients. Durant l'exercice 1871 après « quelques années heureuses », « de nombreux, trop nombreux empoisonnements » eurent « lieu par suite d'erreurs en pharmacie ». Outre les accidents « occasionnés par le sulfate de potasse arsenical (...) plusieurs autres » avaient « eu lieu (...) par des causes différentes » comme le « sel de morphine donné pour du sulfate de quinine » ou « la strychnine donnée pour de la santonine, un sel de baryte pour du sulfino-vinate de soude etc...²²⁶⁰ ». Si ces sinistres touchaient la pharmacie la « caisse d'assurance avait eu la bonne fortune de n'avoir point encore à payer aucune indemnité, aucun » des « clients n'ayant été atteint²²⁶¹ ». Cette bonne fortune se prolongea : un seul accident en 1875, même chose pour 1877. Ce fut d'ailleurs non sans un certain plaisir que l'on souligna ces absences d'erreurs qui apparaissaient comme autant de signes du succès de l'assurance. Assurément « l'attention que » l'entreprise avait « sollicitée » de ses confrères y était « pour quelque chose²²⁶² ». Ils étaient « plus attentifs à suivre les précautions que nous recommandons chaque année de prendre²²⁶³ » notait fièrement le rapporteur.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS SUITE D'ERREURS EN PHARMACIE. (1873)

Article premier : seront de droit assurés, pour l'année suivante, les pharmaciens exerçant en France et en Algérie, qui, dans le cours de l'année précédente, se seront fournis, soit à terme, soit au comptant, à la Pharmacie centrale de France ou à ses succursales et à ses factoreries, en substances ou produits variés pour une somme minimum de 500 francs.

Ces 500 francs d'achat assureront aux sinistrés, jusqu'à concurrence d'une somme double, soit 1000 francs. Les achats supérieurs à 500 francs doubleront également la somme assurée.

Art 2 : les fournitures supérieures à 5000 francs ne donneront droit, en cas d'accident, qu'à une indemnité de 10000 francs, terme maximum de l'assurance.

Art 3 : dans le cas où les indemnités et frais judiciaires (honoraires d'avocat non compris) ne s'élèveraient pas au maximum de la somme assurée, la Pharmacie centrale de France ne paierait qu'au prorata de ceux-ci, de même que s'ils dépassaient la maximum, le sinistré serait son propre assureur pour l'excédant.

²²⁵⁸ *Ibid.*

²²⁵⁹ AG de la PCF, 1869.

²²⁶⁰ AG de la PCF, 1872.

²²⁶¹ AG de la PCF, 1873.

²²⁶² AG de la PCF, 1875.

²²⁶³ AG de la PCF, 1878.

L'assurance n'intervient pas dans les frais d'avocat, chaque assuré étant libre de faire telle dépense qu'il lui convient sous ce rapport.

ART 4- la Pharmacie centrale de France ne reconnaît que les erreurs ayant donné lieu à des condamnations, ou tout au moins à des poursuites judiciaires et aux frais authentiques qui s'ensuivent. Sa participation dans le cas d'arrangement ou compromis amiables sera entièrement facultative pour elle.

Art 5- elle ne reconnaît que les conséquences des accidents sur les personnes.

Art 6- elle ne reconnaît pas les erreurs provenant du fait de la folie, de l'ivresse, de l'incapacité des aides, ni les accidents suite d'infraction à la loi. (Un aide en pharmacie est reconnu capable lorsqu'il a deux ans de stage dûment constatés, ou lorsqu'il est muni d'un certificat de capacité).

Art 7- elle ne reconnaît pas les accidents déterminés par les produits envoyés pour d'autres, par erreur ou substitution, provenant de maisons de commerce quelconques. Elle n'assure pas non plus les pharmaciens droguistes.

Art 8- lorsqu'un accident sera arrivé chez lui, l'assuré devra en prévenir immédiatement le directeur de la Pharmacie centrale de France, aussitôt qu'il sera certain que les suites n'en peuvent être arrêtées.

Art 9-l'assurance étant annuelle, pour jouir sans interruption de ce droit, le pharmacien doit continuer chaque année, à se conformer aux obligations de l'article 1^{er} ; dans le cas contraire, la Pharmacie CF sera déliée de ses engagements vis-à-vis de lui pour l'année où l'accident arriverait, si l'assuré n'avait pas pris au moins le minimum obligatoire de l'année précédente.

Art 10-dans le cas où le pharmacien serait condamné à faire une rente annuelle à la victime de ses accidents ou à ses ayants droit, la Pharmacie centrale de France n'entre que dans les amendes, indemnités et frais liquidés et non dans ce qui se rapporte aux annuités.

Art 11-les clients de la Pharmacie centrale de France qui voudront profiter de l'assurance sont invités, pour la bonne règle, à en faire la déclaration, autant que possible, lors de leur première commande de l'année, ou tout au moins dans le courant de celle-ci. Il est entendu qu'il ne contracte en cela aucune obligation, pas même celle de continuer à s'y servir. L'assuré peut prendre, à son gré, les fournitures en une ou plusieurs fois. Les fournitures d'une année ne se cumulent pas avec celles d'une autre ; autrement dit, une année couvre l'autre, et rien de plus. Un sinistre antérieur à l'année où court l'assurance n'a aucun droit à celle-ci, si le maximum avait été pris, par exemple, en 1872 et non en 1873 ; ainsi, un sinistre arrivant en 1874 n'aurait pas droit à l'assurance, si le maximum obligatoire n'avait pas été pris en 1873 et ainsi de suite ; les fournitures de 1874 ne profiteraient qu'en 1875, mais un accident arrivant en 1874, qui n'aurait sa solution judiciaire qu'en 1875, y aurait droit, ainsi de suite. L'exercice de l'assurance contre les suites d'erreurs va du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. L'assurance contre les suites d'erreurs ne modifie en rien les conditions de paiement, avec ou sans escompte, suivies jusqu'à présent par la PC.

Art12 : la mutation d'une officine n'est une cause d'annulation de l'assurance qu'autant que le successeur ne continuerait pas à se fournir dans les mêmes conditions que son prédécesseur. Dans le cas de continuation, les fournitures faites au prédécesseur s'ajoutent à celles du successeur.

Art 13-l'obligation contractée par la PCF est essentiellement annuelle, et celle-ci aura, chaque année, la faculté pleine et entière de continuer, modifier ou même cesser les présentes stipulations soit envers certains assurés, soit d'une manière générale.

Art 14-par le fait de la publication de ce nouveau règlement, les présentes dispositions annulent, à partir

de ce jour, celles du règlement de 1867.

A la différence de la caisse de retraite le projet de caisse d'assurance contre les erreurs en pharmacie avait donc pu être mené à bien. La nécessité de se protéger contre les aléas du commerce découlait, en partie, des transformations qui affectaient le métier. Le pharmacien préparait de moins en moins. La tendance à recourir aux grossistes se développait. Ceci pouvait rendre les pharmaciens vulnérables à l'égard de médicaments dont il n'avait pas toujours contrôlé ni l'élection, ni la préparation, ni la vente... la mise en place des assurances professionnelles dérivait donc paradoxalement d'une déprofessionnalisation de la pharmacie. Le marché de distribution du médicament devenait ainsi l'apanage d'un corps qui en avait pourtant perdu le contrôle !!! L'officine devenait de plus en plus un commerce, qu'il était nécessaire aussi de protéger contre les aléas.

4. Le certificat de capacité.

La question de la formation des aides, apprentis en pharmacie survint dans le cadre de la réforme des statuts de l'assurance de la Pharmacie centrale de France contre les erreurs en pharmacie. « Les erreurs provenant de l'incapacité des aides ne pourront non plus être admises »²²⁶⁴ pouvait-on lire dans l'assemblée générale de 1873. C'était signifier par-là que la négligence des élèves ne faisait que renvoyer à leur incapacité et donc à l'irresponsabilité du pharmacien diplômé qui avait accepté de confier son officine à des mains inexpérimentées. Pourtant une telle mesure pouvait paraître singulièrement arbitraire, d'autant que dans le même temps la direction avait décidé d'« élargir » les conditions d'accès à l'assurance contre les erreurs en pharmacie. Désormais « tous les pharmaciens, prenant au moins 500 francs de produit dans une année », en faisaient « partie de droit, c'est-à-dire que le nombre en serait très élevé ». Or, « parmi eux, il s'en trouverait plusieurs qui, pour une cause ou pour une autre, seraient forcés de se passer d'aides ou d'élèves capables. Dans les campagnes et dans les villes peu considérables, plus d'un se faisaient remplacer par des gens qui débutaient dans la carrière »²²⁶⁵.

« N'était-ce pas jouer gros jeu que de confier à de telles mains le sort de cette maison ? (...) Toute notre attention, toute notre intelligence, toutes nos connaissances ne sont pas de trop, quand il s'agit de préparation et de la délivrance des médicaments. Et vous voudriez laisser la garde de la santé publique entre des mains inhabiles ! Et, quand une erreur arrivera, la Pharmacie centrale devra en partager, pour ainsi dire, la responsabilité... ». On devait exiger des « garanties de capacité » des « aides en pharmacie ». Elles seraient « la sauvegarde du Pharmacien, si des erreurs étaient leur fait ». « Qu'exigeons-nous ? Une chose qui est dans l'air en ce moment, un certificat de capacité délivré soit

²²⁶⁴ AG de la PCF, 1873.

²²⁶⁵ *Ibid.*

par les écoles, soit par les sociétés de Pharmacie²²⁶⁶. » « Cette idée première, partie de Nantes, avait pris simultanément domicile au Havre, à Lyon, à Bordeaux et à Paris. Toutes les sociétés de Pharmacie » allaient d'ailleurs, « s'empresser de l'adopter. » Cette question avait été abordée par Dorvault à plusieurs reprises, « dans divers écrits ». « Les congrès pharmaceutiques dans quelques-unes de leurs sessions, avaient appelé l'attention sur l'utilité d'examens pratiques pour les élèves ». Enfin un certain Blondeau avait « il y a quelques années, (...) saisi la société de pharmacie de Paris » mais n'avait reçu aucune réponse. « Telle était la situation lorsque » dans le courant de l'année 1873, « Andouard » avait « remis » à Dorvault, « au nom des pharmaciens de la Loire-Inférieure, pour être insérée dans l'Union pharmaceutique, une note contenant le premier programme » de mise en place d'un certificat de capacité « un examen probatoire de fin d'apprentissage ». Le mouvement était lancé. Depuis « les sociétés pharmaceutiques de Lyon, Bordeaux, du Havre avaient successivement envoyé à l'Union pharmaceutique des programmes ». Parallèlement « la société de prévoyance des pharmaciens de la seine » s'entendait « avec la société de Pharmacie de Paris pour la prise en considération de mesure qui devait s'ensuivre aussitôt, le programme arrêté ».

L'initiative soulignait l'assemblée générale de la Pharmacie centrale ne venait pas des « écoles » (...) mais bien des sociétés pharmaceutiques ». Ces sociétés apparaissaient clairement comme les moteurs de cette initiative. Les sociétés qui avaient « adopté la mesure », relevait l'assemblée de 1873, étaient en effet en « fort petit nombre ». Y'aurait-il un effet d'entraînement ou non ? Qu'en était-il par exemple des « départements qui n'avaient pas de sociétés de pharmacie ». L'autre question pendante concernait le recrutement des élèves, « jusqu'à quel degré les pharmaciens, en prenant un élève pour le service de leur officine, devraient-ils exiger desdits élèves le certificat probatoire ?²²⁶⁷ » L'impulsion ne devait d'ailleurs pas seulement venir des titulaires des officines mais aussi des élèves. Si la « réforme » voulait réussir il fallait en effet qu'elle fût acceptée par tous, reconnue par tous comme nécessaires, et ce en dehors du cadre législatif. L'objectif était donc d'en faire une pratique professionnelle. On imagine la difficulté d'une telle mesure. En dehors de toute contrainte légale qu'est ce qui pouvait obliger en effet un pharmacien à recourir à ce certificat de capacité ?

Il y avait pour les élèves « tous avantages » insistait le bilan de 1873. Tout d'abord le certificat les « porterait à travailler de bonne heure, à s'instruire dans la pratique de l'art qu'ils étaient appelés à exercer comme patron et pour lesquels on n'avait jamais trop d'expérience ». On tentait ainsi de montrer les avantages d'un tel certificat à travers des valeurs centrales comme le goût de l'effort, du travail. Ce sésame serait enfin d'un précieux secours au pharmacien victime d'une erreur de son apprenti dans la procédure de recours à l'assurance de la Pharmacie centrale. Ce « diplôme » en effet « conféré à la suite d'examens sérieux, donnera une certaine valeur à celui qui le possédera ». « Un aide de cette nature,

²²⁶⁶ *Ibid.*
²²⁶⁷ *Ibid.*

ajoutait le rapporteur, inspirera plus de confiance, et, s'il commet des erreurs (ce qui sera bien rare), l'assurance serait mal venue de refuser son concours pour les réparer autant que possible ». « Les écoles et les sociétés de pharmacie rendraient ainsi un service à la profession en conférant un brevet de capacité aux jeunes gens qui désiraient partager la responsabilité de leurs maîtres »²²⁶⁸. Ainsi étendrait-on à la fois le réseau associatif de la centrale et son réseau assurantiel. Car le projet de certification de l'ensemble des élèves cachait la volonté d'étendre la bienveillante influence de la centrale à l'échelle nationale. Comme le rappelait le rapporteur il était fort dommage que «les sociétés et les écoles de pharmacie ne fussent pas répandues par toute la France ». Du même coup « l'action de l'assurance » risquait de se trouver « bien restreinte, si elle n'avait pas un champ plus vaste où elle pût exercer son influence ». Une telle situation était « contre notre pensée, désirant au contraire, la dispersion la plus grande de ses bienfaits ; toujours avec des garanties, bien entendu ».

Ce faisant la coopérative intégrait en effet le fait que la plupart des pharmaciens d'officine n'embauchait que des apprentis sans expérience, ce qui était d'ailleurs au fondement même de l'apprentissage. Les dirigeants de la coopérative étaient bien placés pour le savoir lesquels, à l'exception sans doute des héritiers, était « entré en officine » vierge de toute formation. « Si nous reconnaissons comme remplissant les conditions exigibles les jeunes gens ayant subi avec succès un examen de capacité devant une école ou une société de pharmacie, pourquoi n'aurions-nous pas la même confiance dans un élève ayant trois années de stage, officiel ou stage légal qui commence à l'âge de 16 ans ? » ajoutait le rapporteur. C'était véritablement cette catégorie des apprentis qui inquiétait la coopérative. Indirectement bien entendu la centrale poussait les pharmaciens d'officine, par l'intermédiaire de son assurance et de ce certificat, à entamer un processus de professionnalisation de ce groupe des apprentis. Il n'était plus question de recruter le premier venu. Il fallait favoriser l'insertion des meilleurs et des plus capables au sein de ce corps pharmaceutique en proposant un cursus honorum de l'apprentissage. Bien entendu un tel brevet ne pouvait que renforcer la mainmise des pharmaciens titulaires sur leurs auxiliaires. « Un jeune homme, ayant travaillé dans la Pharmacie pendant une période de trois ans, s'il est intelligent, est bien capable d'aider et de remplacer momentanément son patron, et je ne vois pas pourquoi l'assurance se montrerait plus rigoureuse en cas de sinistre ». La coopérative reconnaissait « comme aide sérieux, ceux qui avaient un diplôme de capacité et ceux qui avaient au moins trois ans de stage légal »²²⁶⁹. Le dénominateur commun au certificat de capacité et à l'assurance était la prévoyance. Le pharmacien se devait d'être prévoyant, prévoyant dans son recrutement, dans le soin qu'il mettait à choisir ses apprentis, mais également dans le soin qu'il mettait à les former. Ce n'était pas un hasard si l'on incluait aussi dans cette assurance les élèves ayant subi un stage pratique de trois ans. Le pharmacien serait d'autant plus soucieux de la formation de son apprenti s'il ne souhaitait pas que ce dernier commît une erreur. Egalement soucieux que l'assurance intervînt il serait d'autant plus enclin à

²²⁶⁸ *Ibid.*
²²⁶⁹ *Ibid.*

choisir des apprentis bien formés, et disposant d'un certificat de capacité. La mise en place d'un « examen probatoire sur un programme déterminé²²⁷⁰ » apparaissait donc essentielle. « Nos élèves, rappelait le rapporteur de 1873, doivent être considérés par nous comme les représentants de l'avenir de la pharmacie, nous ne saurions, par conséquent être trop exigeants, quand il s'agit de leur instruction et aussi de leur moralité ». La France se devait clairement de développer une véritable politique de formation dans le domaine de l'apprentissage. Comparativement aux autres grandes nations industrielles, elle paraissait en retard. « En Angleterre où aujourd'hui la pharmacie s'organise et les études pharmaceutiques sont prises de plus en plus au sérieux. La société de pharmacie de la Grande-Bretagne fait passer aux élèves sous les noms de minor et de major examen des épreuves pratiques ayant quelque analogie avec l'examen probatoire qu'il s'agit d'établir en France. » Christian Bonah a pu évoquer à cet égard les notions de transferts et de contre transferts pour analyser la rivalité qui pouvait exister entre grandes nations industrielles au sujet de la formation des élèves dans les facultés de médecine.

La Pharmacie centrale avait « reçu des sociétés de pharmacie de Lyon et de Bordeaux des règlements qui ne différaient pas sensiblement ». L'article 1 du règlement établi par la société de pharmacie de Bordeaux insistait sur l'« utilité » que pouvait présenter un tel « examen pratique » pour les « jeunes gens qui destinaient à la pharmacie ». Le règlement détaillait ensuite la nature des épreuves. D'après l'article 2 l'examen pour le certificat de capacité prévoyait « trois épreuves ». La première consistait à reconnaître (...) « 40 substances médicamenteuses, comprenant 20 drogues simples, 10 plantes médicinales fraîches choisies parmi les plus usuelles, 10 produits chimiques et pharmaceutiques ». Le candidat disposait d'« un quart d'heure pour cette épreuve ». La seconde épreuve consistait en une « manipulation pharmaceutique ». Il fallait préparer « deux médicaments, tels que : pilules, émulsions, emplâtres, suppositoires etc. La durée de cette épreuve était de 45 minutes ». La troisième épreuve consistait en « un interrogatoire » qui ne devait pas excéder « 30 min, portant sur la préparation des médicaments les plus employés parmi ceux qui étaient inscrits au codex ». Seraient admis à ces épreuves « tous les jeunes gens qui justifieraient de deux années de stage au moins ». Ce n'est qu'au terme de ces épreuves que serait « délivré » aux jeunes gens qui auraient « fait ces épreuves un certificat attestant qu'ils méritaient réellement le titre d'élèves en pharmacie. Ce certificat porterait, en outre, une des notes : assez satisfait, satisfait, ou très satisfait, comme expression de la valeur des épreuves²²⁷¹. » Inutile de dire qu'un tel examen pouvait peser lourd avant l'entrée dans la carrière pour les élèves qui n'avaient pas d'autre choix, après le diplôme, d'entrer comme aide en pharmacie. La société de pharmacie de Bordeaux avait prévu également un règlement « sur le placement des élèves en pharmacie. » Elle avait la « volonté de proposer des prix aux élèves les plus méritants ». La société avait « formé dans son sein un comité dit de prévoyance, chargé d'exercer un bienveillant patronage envers les élèves ». Cette volonté

²²⁷⁰ *Ibid.*
²²⁷¹ *Ibid.*

de sélectionner les meilleurs dans une logique très capacitaire, participant d'une sorte de gouvernement des meilleurs, s'accompagnait d'une volonté de contrôle plus étroit de ces élèves en pharmacie. Au reste les « travaux » du comité avaient « pour but principal de procurer des places aux élèves en pharmacie, et de leur décerner des prix »²²⁷². Ainsi « tous les ans, dans la séance d'octobre, le comité proposerait des prix pour les élèves qui ayant fait au moins deux années de stage dans la même officine du département de la Gironde, se seraient distingués par leur moralité, leur conduite et leur travail ». Moralité, conduite, travail mais aussi stabilité. De cette manière il ne s'agissait pas seulement d'inculquer aux élèves le respect de la profession et du corps en général, il s'agissait aussi de diffuser chez ces nouveaux entrants cette éthique du commerce.

On cherchait à favoriser la possibilité d'une distinction sociale mais aussi professionnelle. Pour les « jeunes gens qui, après avoir obtenu, à la suite de leurs examens, le titre d'élève en pharmacie, auront continué de travailler dans l'officine où ils auront débuté », il n'y avait lieu d'exiger qu'une année de stage en sus des deux années. Enfin pour « avoir droit aux prix, les candidats devaient être porteurs du diplôme de bachelier ou du certificat de grammaire. » La mise en place de ce certificat portait en amont toute une série de distinctions dont l'objectif était clairement d'accroître la sélection sociale et professionnelle à l'entrée du corps. La professionnalisation du corps, son élévation sociale passait par cette plus grande sélection, cette capacité à s'autoréguler, à fixer un *numerus-clausus*. En cherchant à développer le certificat de capacité, la profession cherchait à prendre le contrôle de la distribution d'un titre et plus largement d'une capacité à exercer. Or, comme le rappelle Christian Bonah²²⁷³, en France les grades et les examens dépendaient de l'Etat. Ce que tentaient d'initier les pharmaciens à travers l'instauration de ce brevet de capacité c'était d'enfoncer un coin dans ce monopole de la délivrance des grades par l'Etat en effectuant une première sélection en amont des facultés.

C. Protéger l'officine.

L'officine. Le terme n'est plus guère utilisé aujourd'hui, encore plus rarement pour désigner une pharmacie. Tout au plus dit-on que l'on se rend « chez le pharmacien ». Il n'en va pas de même au XIXe siècle où Dorvault l'utilise pour désigner son répertoire destiné à aider le pharmacien dans l'exercice de son métier. Terme polysémique que l'officine désignant tout à la fois la boutique et l'atelier, le laboratoire « officinal », où sont préparés certains produits et le lieu où le pharmacien vend ses médicaments. L'acquisition de l'officine signifiait tout à la fois l'acquisition d'un commerce et d'un lieu de préparation des médicaments. Elle donnait au jeune diplômé son identité de pharmacien. La coopérative chercha, dans le droit fil de son projet de caisse de retraite, à établir une assurance pour la

²²⁷² *Ibid.*

²²⁷³ BONAH (Christian), *Instruire, guérir, servir : formation, recherche et pratique médicales en France et en Allemagne pendant la deuxième moitié du XIXe siècle*, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, 623 p, p. 3.

valeur des officines, projet novateur s'il en est à une époque où la boutique restait peu ou pas assurée. Le petit commerce était en effet préoccupé, même à la fin du XIXe siècle, par la volonté d'« échapper au prolétariat »²²⁷⁴. Si les données sont rares rappelle C. Charle, se dégage tout de même l'image d'un monde fragile où domine « la lutte pour la vie »²²⁷⁵. L'officine n'est pas la boutique dira-t-on. De fait Olivier Faure a pu montrer, à partir des petites annonces concernant les ventes de fonds, que ce type de structures présentait une certaine aisance. Peut-on donc se fier, sans risque de se tromper, à ce qualificatif de « petit » qui, depuis la fin du XIXe, sert à nommer la boutique ? Là comme ailleurs les frontières sont mouvantes, les images et les représentations se brouillent. Que les pharmaciens se préoccupent d'assurer leur fonds pourrait confirmer l'hypothèse d'un enrichissement relatif de la profession sous le second Empire. Quel était la réalité de cette aisance ? Était-ce le fait d'une petite élite ou de la pharmacie dans son ensemble ? Surtout le projet était porté par une grande entreprise dont les prétentions n'étaient ni plus ni moins que s'assurer le contrôle du marché du médicament. On n'imaginerait mal Potin se préoccupant du sort des épiciers. La mise en place de ce système de prévoyance correspondait peu ou prou au décollage effectué dans le domaine de l'assurance par le second Empire²²⁷⁶. Au même moment l'officine tendait à se transformer se muant de plus en plus en un point de vente comme en témoigne les lithographies diffusées dans les catalogues commerciaux de la PCF (voir plus en avant). Le pharmacien n'était plus tant un homme de laboratoire qu'un homme de comptoir. Cette mutation fut contemporaine de la mise en place d'un système d'assurance visant à protéger l'officine.

1. Assurer l'officine.

« Que la mort surprenne un pharmacien pendant l'exercice de sa profession, son officine devient un embarras pour ses héritiers, quels qu'ils soient, et pour ses créanciers, s'il en a. Tel établissement qui prospérait ne donne à la veuve et aux enfants du titulaire qu'une très petite partie de sa valeur, plus souvent le matériel seul se vend et à perte, quand les médicaments détériorés ne sont plus que des substances sans nom dont on débarrasse les contenants. Un pharmacien exerçant n'est jamais assez riche pour que son officine ne compte comme valeur relativement importante dans sa fortune. S'il ne possède que son diplôme et son officine, (si, pis encore, il ne possède que son diplôme, et s'il doit encore le prix de son officine, sa mort inopinée rend bien pénible la position de sa veuve et de ses orphelins ; elle compromet gravement les intérêts de ses créanciers. Que de douloureuses pensées a dû, chez plus d'un, faire naître l'appréhension d'un tel événement. Faire de l'officine une valeur dont la veuve, les enfants ou les créanciers du titulaire décédé puissent avoir le prix qu'en aurait loyalement obtenu le titulaire vivant, tel est le but que nous devrions poursuivre »²²⁷⁷.

²²⁷⁴ CHARLE (Christophe), *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, le Seuil, p. 181.

²²⁷⁵ *Ibid*, p 182.

²²⁷⁶ GIBAUD (Bernard), *Mutualités, assurances... op.cit*, p. 34.

²²⁷⁷ *Union pharmaceutique*, janvier 1863.

C'est en ces termes qu'un certain Liénart, pharmacien à Vernon, dans l'Eure, formula la nécessité, pour les pharmaciens, d'une société mutuelle d'assurance pour la valeur des officines. Apparenté aux professions libérales par son diplôme le pharmacien n'en était pas moins un commerçant qui, pour exercer ses compétences, devait tenir une officine. Celle-ci constituait finalement le symbole de la réussite professionnelle du pharmacien, le signe de son indépendance. L'acquisition de l'officine symbolisait l'acquisition d'une position sociale. L'officine n'était pas seulement essentiel pour le pharmacien mais également pour sa famille. Cette préoccupation est caractéristique des professions commerçantes en général, pour lesquelles le fonds de commerce revêt une dimension essentielle. L'officine était, dans bien des cas, l'espace autour duquel s'organisait la famille, le foyer.

Ce projet d'assurance ressortait d'une question abordée dans le cadre du congrès pharmaceutique de Toulouse de 1863, lequel s'était centré sur «les moyens les plus pratiques et les plus équitables pour venir rapidement en aide aux veuves et aux orphelins des pharmaciens décédés dans l'exercice de leurs fonctions surtout au point de vue de la gérance et de la vente de leurs officines»²²⁷⁸. Le projet d'assurance mutuelle tel que formulé par Liénart était l'une des réponses élaborées dans le prolongement de ce congrès. Car le pharmacien de Vernon ne se contentait pas de pointer la nécessité d'une assurance, il pointait également quelques principes essentiels pour la mise en œuvre du projet. Celui-ci consistait à « former de tous les pharmaciens de France une société d'assurance mutuelle contre la mort (...). La valeur de l'établissement de chaque sociétaire serait constatée ; cette opération serait renouvelée tous les cinq ans, par exemple, pour les augmentations ou diminutions, et c'est proportionnellement à cette valeur que chaque sociétaire contribuerait aux charges générales. Le sociétaire serait dégagé de ses obligations envers ses co-sociétaires par la cessation d'exercice de sa profession, de quelque cause qu'elle provînt, et il faudrait spécifier que le suicidé serait déchu dans la personne de ses héritiers de tous droits d'assurance. La société serait tenue d'acheter, au décès de l'assuré, l'officine vacante ; d'en payer le prix assuré aux héritiers, de faire gérer l'officine, de la vendre si possible, cela au mieux des intérêts généraux. Souvent il y aurait perte, quelquefois l'officine devrait être fermée»²²⁷⁹.

Ce projet était d'autant plus important qu'au même moment les deux professions rivales de la pharmacie, médecins et vétérinaires, développaient des systèmes de prévoyance collective²²⁸⁰. En 1864 la Pharmacie centrale élaborait ainsi un projet d'assurance mutuelle pour la valeur des officines. Projet novateur s'il en est, qui s'inscrivait dans le développement des assurances sous le second Empire mais qui, par ses buts et sa portée, s'en distinguaient également. A n'en pas douter l'assurance devait

²²⁷⁸ *Bulletin de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1864.

²²⁷⁹ *Union pharmaceutique*, janvier 1863.

²²⁸⁰ *Union pharmaceutique*, janvier 1863.

renforcer « l'esprit de corps et d'association » donnant de la valeur à « la devise : « Aidons-nous les uns les autres »²²⁸¹. Les comptes-rendus d'assemblée générale rappelaient ainsi constamment l'idéal solidariste véhiculé par la coopérative. Celle-ci fit rapidement sienne le projet de Liénart, lequel ne pouvait que dynamiser la firme au plan commercial, lui ramenant de nouveaux clients. Ce projet venait également combler un vide, il apparaissait clairement, aux yeux des dirigeants de la firme, comme « la conséquence forcée » de leur « ancien projet de caisse de retraites »²²⁸². La possibilité de constituer une caisse trouva « écho auprès » de la direction de la Pharmacie centrale non sans que celle-ci ait préalablement sondé les opinions de la profession pharmaceutique. Or celui-ci suscita de « nombreuses adhésions morales » et trouva un accueil « sympathique auprès » des pharmaciens²²⁸³ ».

Le pharmacien attachait de l'importance au diplôme, mais le fonds de commerce était tout aussi fondamental. « Un pharmacien vient à mourir sans fortune (...) laisse sa veuve et ses enfants dans un grand embarras ; si l'officine n'a pas assez d'importance, et c'est le cas le plus fréquent, pour avoir un personnel organisé ; si l'endroit où elle est établie ne se trouve pas dans un centre considérable de population, où la clientèle est moins personnelle et où le décès du titulaire passe inaperçu pour beaucoup de monde, l'établissement périclité et la recette disparaît au profit des maisons rivales ». A rebours des stéréotypes sur l'opulence pharmacienne les thuriféraires de la profession brossaient l'image d'une officine en péril, d'un « petit » commerce. Après la mort du pharmacien l'officine était souvent reprise par une personne « inhabile et éphémère », « un étranger indifférent à sa prospérité »²²⁸⁴. Ainsi l'officine allait « diminuant de jour en jour, peu à peu discréditée et n'ayant bientôt que quelques rares clients, elle ne trouvait pas de prenants »²²⁸⁵. L'officine était alors obligée de fermer. Les raisons de l'éloignement d'éventuels repreneurs ne manquaient pas selon Morisse, « ici parce que le chiffre d'affaires » était « trop restreint ; là, parce qu'on » dédaignait, « les jeunes pharmaciens surtout, d'habiter des localités qui » n'étaient « pas des grandes villes ; ailleurs, parce que craintifs de leur nature, les capitaux appréhendaient de venir se placer dans des bourgs, où tout était borné, mesuré avec parcimonie »²²⁸⁶. Tout semblait plaider donc pour la vision d'une officine fragile par nature, l'officine rurale l'étant proportionnellement plus que l'officine urbaine.

L'assurance mutuelle pour la valeur des officines nous amène à questionner cette réalité sociale du commerce pharmaceutique qu'il est si difficile de saisir, du fait de la rareté des sources ou des registres officinaux²²⁸⁷. L'émergence de l'assurance était-elle liée à une plus grande fragilité de l'officine ou au

²²⁸¹ AG de la PCF, 1864.

²²⁸² *Ibid.*

²²⁸³ *Ibid.*

²²⁸⁴ *Union pharmaceutique*, avril 1863.

²²⁸⁵ *Ibid.*

²²⁸⁶ *Ibid.*

²²⁸⁷ FAURE (Olivier), « Une pharmacie lyonnaise et ses clients à la veille de la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire de la Pharmacie*, 294, 1992, p 307-314.

contraire à un renforcement des positions commerciales de la profession? Cette assurance mutuelle répondait à un besoin, une demande qui était surtout le fait, semble-t-il, de la pharmacie rurale ou provinciale, comme en témoignait d'ailleurs l'origine du projet, issu de l'imagination d'un pharmacien de Vernon. Aurait-il pu naître ailleurs? En soi ce marquage géographique pourrait constituer une indication, le signe d'un décalage entre cette pharmacie provinciale et la pharmacie urbaine, plus riche. Toutes les officines urbaines n'étaient pas comparables à celle de la pharmacie de la place Bellecour²²⁸⁸ rappelle opportunément Olivier Faure. Que penser par ailleurs des propos de ce pharmacien de Langoiran évoquant la précarité du pharmacien de campagne, cette existence bornée à un « long esclavage? »²²⁸⁹.

L'accès à la propriété de l'officine était d'une importance vitale pour le pharmacien comme en témoigne la lecture des demandes de dispense conservées aux Archives Nationales. Nombreux étaient les pharmaciens diplômés demandant une dispense du baccalauréat ès lettres qui insistaient sur l'urgence de la succession et au-delà du maintien de l'officine dans les mains de la famille. C'était le cas de Louis Rahoux qui souhaitait reprendre la pharmacie familiale à Réalmont dans le Tarn. Il lui était pénible, écrivit-il, de se « voir privé du fruit de son travail et de l'unique ressource qui lui » restait à savoir l'officine de son père. Celle-ci constituait « la seule ressource » d'une famille nombreuse²²⁹⁰ ». Écoutons ce pharmacien: « Je suis père de famille, de Lons-le-saunier (...), et comme il est d'usage dans les familles, je destinai depuis très longtemps Jean-Christophe Désiré Romand mon fils aîné à me continuer dans la profession de pharmacien. Il est âgé de 22 ans seulement dès qu'il a atteint l'âge de 15 ans (1836) je l'ai occupé comme aide et élève dans mon laboratoire et dans ma boutique. Il a à ce jour huit années de pratique. (...) me voilà vieux j'ai un prompt besoin de repos et de quitter ma profession que je n'ai continué si longtemps que pour le faire et pour le voir manipuler sous ma direction et sous mes yeux. Je vous l'avouerai franchement M le ministre nous avons négligé l'étude des belles lettres, nous ne nous sommes occupés que des travaux et des préparations pharmaceutiques et s'il faut que mon fils mineur de 23 ans se procure un diplôme de bachelier ce lui serait impossible et pour nous tous ce serait une perte de temps et d'argent qui non seulement attarderait nos espérances mais qui encore briserait tous nos calculs et notre position de famille²²⁹¹ ». Les dossiers similaires ne manquent pas²²⁹². Comme dans le milieu boutiquier de façon générale, le pharmacien est attaché à la conservation de ce patrimoine dans lequel il a investi une petite fortune. Conserver l'officine au sein de la famille ne signifie pas seulement en demeurer propriétaire, il s'agit aussi d'en conserver la valeur. Il faut cependant se méfier de ce type de sources. Les demandes de dispense brossent volontiers l'image d'une officine précaire. Au reste tous les pharmaciens évoqués ici sont des « héritiers ».

²²⁸⁸ *Ibid*, p 309.

²²⁸⁹ *Union pharmaceutique*, avril 1863.

²²⁹⁰ Archives Nationales, F/17/ 4534, 14/12/1845.

²²⁹¹ *Idem*, 1843.

²²⁹² *Idem*, 1844.

Le projet d'assurance sur la valeur mutuelle des officines de Liénart fut repris par Oudart qui s'y était rallié « avec enthousiasme²²⁹³ ». Le but premier de cette assurance matérielle sur les officines était « de conserver à un établissement sa valeur réelle, soit qu' » elle ait été acquise par le pharmacien soit qu'elle ait été « formée »²²⁹⁴. En effet « la valeur de » l' « officine entrait pour une proportion assez importante dans » l' « avoir », « dans la fortune » du pharmacien. « Une » des « préoccupations » de celui-ci est donc « de faire en sorte, quand sonnera pour lui l'heure de la retraite de trouver pour sa pharmacie la valeur qu'il a payée ou qu'il a pu lui donner ». Les pharmacies étaient souvent acquises à grand frais par les pharmaciens. La lecture des archives le confirme. Les demandes de dérogation au baccalauréat (surtout dans les années 40) pour exercer la pharmacie sont l'occasion de rappeler que l'acquisition de l'officine représentait un investissement conséquent. Ainsi ce pharmacien de Saint-Malo qui « a acquis à grand frais l'officine qu'il tient en cette ville » rappelle « qu'il n'a aucune autre fortune que son industrie »²²⁹⁵. « Je suis sans aucune espèce de fortune » souligne un autre réclamant une dispense de diplôme du baccalauréat. « L'acquisition d'un établissement a été pour moi, pour cette raison, d'une difficulté extrême. C'est la raison pour laquelle je n'avais pu jusqu'ici en trouver une dans les limites du département dans lequel mon diplôme me donne le droit d'exercer. Je viens de trouver un vendeur qui confiant dans ma probité et mon ardeur au travail veulent bien me laisser prendre possession de l'établissement qu'ils me cèdent sans exiger un seul paiement immédiat ; c'est une occasion unique qu'il me serait impossible d'espérer retrouver si je la manquais »²²⁹⁶. Un autre, nommé directeur d'une pharmacie dans la maison centrale de détention à Aniane (Hérault), sollicite une tolérance provisoire du ministre pour que son frère reprenne l'officine qu'il tient au Puy, en Haute-Loire. « L'intérêt qui s'attache naturellement à un établissement de ce genre, dont la création a été coûteuse et dont la prospérité est constante, explique cette demande²²⁹⁷ » souligne-t-il. Un autre pharmacien de seconde classe à Manosque rappelle qu'il « n'a d'autres moyens d'existence connus que le produit de sa pharmacie dont la moitié appartient à la personne qui la lui a cédée »²²⁹⁸ et qu'il veut s'éviter les frais d'une seconde réception. A n'en pas douter l'achat d'un fonds de commerce représentait un certain investissement, lequel pouvait aussi être rapidement rentabilisé...

Une autre source peut permettre de saisir les réalités de l'officine du XIXe siècle. Il s'agit des annonces concernant la vente de ces établissements publiés par le Bulletin commercial de la Pharmacie centrale de France. La question de la cession des officines fut évoquée lors de la séance des intérêts professionnels de l'assemblée générale de 1854. « Depuis sa création on demandait à la Pharmacie centrale de

²²⁹³ AG de la PCF, 1863.

²²⁹⁴ AG de la PCF, 1864.

²²⁹⁵ Archives Nationales, F/17/4533, avril 1844.

²²⁹⁶ *Idem*, 12 juillet 1845.

²²⁹⁷ AN, F/17/4534, 27 juin 1845.

²²⁹⁸ AN, F/17/4533, 7 janvier 1841.

s'entremettre dans la vente des pharmacies, mission qui, en effet, rentrait naturellement dans son programme²²⁹⁹ » à savoir la défense des intérêts moraux et matériels de la profession. « Un registre ad hoc » allait « être ouvert à la Pharmacie centrale pour l'inscription des officines à vendre. » On précisait néanmoins que l'intervention de la Pharmacie centrale « se bornerait à donner aux acquéreurs, simplement les indications reçues, sans en garantir en aucune façon la réalité. » Ce service de cession des officines fut rattaché à celui des aides temporaires²³⁰⁰. « Tout pharmacien désireux de se retirer ou de s'installer n'était plus obligé d'avoir recours à tous les gens d'affaires plus ou moins connus »²³⁰¹ allant parfois jusqu'à laisser « de fortes primes entre les mains des négociateurs ». L'office pharmaceutique et son directeur M. Bruère permettaient de « mener honnêtement à bien une négociation souvent hérissée de dangers pécuniaires »²³⁰².

Tableau 40. Petites annonces au sujet de la vente d'officines, parues dans le Bulletin commercial de la Pharmacie centrale de France, 1875.

année	affaires	prix	loyer	lieu
Janvier 1875	15-16 000 fr	26 000 fr	600 fr	Lozère
Janvier 1875	12 000 fr		1 000 fr	Environs de Paris
Janvier 1875	14 000 fr	15 000 fr	600 fr	Puy-de-Dôme
Janvier 1875	12 000 fr		540 fr	Maine-et-Loire
Février 1875	20 000 fr	25 000 fr	1 100 fr	Drôme
Février 1875	14 000 fr	6 000 fr		Algérie
Février 1875	24 500 fr	40 000 fr	2 000 fr	Bouches-du-Rhône
Février 1875	7-8 000 fr	11 000 fr		Loire-Inférieure
Février 1875	15 000 fr	18 000 fr		Pas-de-Calais
Février 1875	15 000 fr			Cher
Mars 1875	7 000 fr	3 000 fr		Sarthe
Avril 1875	15 000 fr	20 000 fr	1 400 fr	Banlieue de Paris
Avril 1875	13 000 fr	15 000 fr		Paris
Avril 1875	10 000 fr		1 200 fr	Paris
Avril 1875	15-16 000 fr	30 000 fr	700 fr	Aude
Avril 1875	11 500 fr	16 000 fr	450 fr	Oise
Avril 1875	5 000 fr		450 fr	Creuse
Mai 1875	15 000 fr	20 000 fr	750 fr	Aisne
Mai 1875	12-13 000 fr	12 000 fr	1 200 fr	Allier
Mai 1875	8 000 fr			Eure-et-Loire
Mai 1875	8-9 000 fr	9 000 fr		Loire-Inférieure

²²⁹⁹ AG de la PCF, 1854.

²³⁰⁰ *Ibid.*

²³⁰¹ AG de la PCF, 1880.

²³⁰² *Ibid.*

Mai 1875	13 500 fr	17 000 fr	700 fr	Seine-et-Oise
Mai 1875	8 000 fr	5 000 fr	600 fr	Ariège
Mai 1875	11 500 fr	16 000 fr	450 fr	Oise
Mai 1875	12 000 fr		600 fr	Oise
Juin 1875	15 000 fr	20 000 fr	600 fr	Saône-et-Loire
Juin 1875	12 500 fr	12 000 fr	1 200 fr	Ile-et-Vilaine
Juin 1875	19 500 fr	28 000 fr	1 500 fr	Marne
Juin 1875	8 000 fr	10 000 fr	800 fr	Jura
Juin 1875	15-16 000 fr	22 000 fr	600 fr	Meuse
Juin 1875	13-14 000 fr	18 000 fr	400 fr	Allier
Juin 1875	13-14 000 fr	18 000 fr	400 fr	Côte d'Or
Juin 1875		22 000 fr		Paris
Juin 1875	22-23 000 fr	28 000 fr	1 100 fr	Manche
Juillet 1875	14-15 000 fr	28 000 fr	1 700 fr	Aisne
Juillet 1875	6-7 000 fr		350 fr	Manche
Juillet 1875	13-14 000 fr	20 000 fr		Seine-inférieure
Juillet 1875	17-18 000 fr	21 000 fr	2100 fr	Lyon, beau quartier
Juillet 1875	33 000 fr	40 000 fr		Lyon, centre
Août 1875	9-10 000 fr	10 000 fr	250 fr	Vaucluse
Août 1875	20 000 fr	32 000 fr	1 500 fr	Aisne
Août 1875	10 000 fr	10 000 fr		Meuse
Août 1875	12 000 fr	15 000 fr	500 fr	Aube
Septembre 1875	9-10 000 fr	10 000 fr	600 fr	Somme
Septembre 1875	8-9 000 fr		250 fr	Calvados
Septembre 1875		30 000 fr		Gard
Septembre 1875	19 000 fr	25 000 fr	1 800 fr	Algérie
Septembre 1875	9-10 000 fr		400 fr	Drôme
Septembre 1875	9 000 fr		520 fr	Lot
Septembre 1875	20-22 000 fr	27 000 fr		Ile-et-Vilaine
Septembre 1875	17-18 000 fr	25 000 fr	2 000 fr	Paris
Octobre 1875	20 000 fr			Finistère
Octobre 1875	8 000 fr	6 000 fr	300 fr	Seine-et-Oise
Octobre 1875	12-13 000 fr	12 000 fr	700 fr	Banlieue de Paris
Octobre 1875	17 000 fr			
Octobre 1875	8 000 fr	7-8 000 fr	600 fr	Orne
Novembre	19 500 fr	32 000fr	1 500fr	Mayenne

1875				
Novembre 1875		32 000fr		Seine-et-Oise
Novembre 1875	8 à 9000 fr	12 000fr		Lot
Novembre 1875	7 à 8000 fr			Dordogne
Novembre 1875	18 000 fr			Calvados
Novembre 1875	18 000 fr			Jersey
Novembre 1875	22 000 fr		1 200 fr	Seine-inférieure
Novembre 1875	24 000 fr	36 000 fr		Charente
Novembre 1875	16-35 000 fr			Pharmacies à Paris, divers quartiers.
Décembre 1875	9-10 000 fr	9 500 fr	400 fr	Drôme
Décembre 1875	9-10 000 fr	15 000 fr	1 000 fr	Cantal
Décembre 1875	6-8000 fr	9-10 000 fr	500 fr	Maine-et-Loire
Décembre 1875			2 300fr	Ville de l'Ouest

Olivier Faure avait déjà noté, à partir de la même source, mais pour une période plus tardive, la « confortable aisance » des pharmaciens, les « bénéfices nets annuels s'étageant entre 7 000 et 12 000 fr »²³⁰³. Les « affaires annuels » sont ici comprises entre 6 000 et 35 000 francs. Il est évidemment de rigueur de prendre ces chiffres avec précaution. Ils peuvent cependant constituer un point de départ pour resituer les pharmaciens dans l'échelle sociale. Notons tout d'abord l'extrême hétérogénéité des fonds. Si l'on s'en tient à la limite de 10 000 francs de revenu évoqué par J-M Mayeur pour séparer la bonne bourgeoisie de ce qu'il serait convenu d'appeler la petite bourgeoisie alors il nous faut considérer que les pharmaciens étaient présents des deux côtés du rivage²³⁰⁴. Un rapide calcul montre que sur 69 officines à céder, 21 présentent des revenus inférieurs ou égaux à 10 000 francs et 43 sont situés au-dessus de ce seuil. Si l'on approfondit l'étude on constate que 37 officines ont un chiffre d'affaires compris entre 10 000 et 20 000 francs. Seulement 6 sont au-dessus de cette barre. Globalement donc les revenus des officines s'évaluent dans des frontières très étroites. Si l'on tente de resituer l'officine dans le cadre des tableaux de revenus établis par Doumer (tardif il est vrai par rapport à notre époque) dans son projet de 1894-1895 il apparaît que les pharmaciens se situaient dans une tranche sociale véritablement intermédiaire²³⁰⁵, voire dans les couches supérieures.

²³⁰³ FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine, op.cit*, p. 224.

²³⁰⁴ MAYEUR (Jean-Marie), *Les débuts de la IIIe République, 1871-1898*, Le Seuil, 1973, p. 90.

²³⁰⁵ *Ibid*, p. 89.

L'épicerie peut également fournir un bon point de comparaison avec la pharmacie. Alain Faure a montré les mutations rencontrées par l'épicerie ("Elimination des intermédiaires, industrialisation de la fabrication, publicité, le succès des produits annoncés non seulement transforme le détaillant en un simple entrepositaire de paquets et détruit toute fabrication personnelle, mais modifie radicalement l'acte de vente...)²³⁰⁶. L'historien note que le prix des fonds d'épicerie est relativement bas pour les faubourgs²³⁰⁷. « Les auteurs d'un traité professionnel de l'époque estimaient à un minimum de 10 à 15 000 francs le capital nécessaire pour l'acquisition d'une épicerie de quelque importance, où l'on puisse faire ses affaires sans végéter. Ici près d'un fonds sur deux avait coûté moins de 10 000 francs ». En gardant ce seuil de 10 000 francs on parvient au résultat suivant: 9 fonds ont un prix inférieur à 10 000 francs, 35 se situent dans la tranche supérieure et 19 nous sont inconnus. A bien des égards donc l'officine était un commerce d'une certaine envergure que ce fût en Province ou à Paris qui pouvait permettre à son propriétaire de dégager une épargne susceptible d'être investie dans une assurance.

Ce que se proposait l'assurance sur les officines c'était de permettre au pharmacien, « moyennant une prime annuelle », de recevoir, « quand le terme de l'assurance serait arrivée (...) une somme représentant la valeur réelle de l'établissement assuré²³⁰⁸. Par sa prévoyance le « pharmacien » ferait « profiter sa famille des avantages que » présentait « l'assurance mutuelle²³⁰⁹ » en cas de décès prématuré. « Souvent, par suite de la mort d'un pharmacien en exercice, une veuve et des enfants » étaient « à la merci de gens qui (...) les » rançonnaient²³¹⁰. Les revues pharmaceutiques, les articles professionnels brossaient tous la même histoire de l'officine dépréciée qui débutait par la mort du pharmacien titulaire, suivie de l'arrivée des créanciers. Les dossiers de faillite des archives de la Seine révèlent cette dépréciation des fonds de commerce. C'est le cas de Jean Léopold Desmaret, pharmacien à Paris et propriétaire d'une officine au 23 de la rue Mouffetard²³¹¹. Celle-ci, note le syndic, « a coûté d'acquisition une somme de 54 000 francs, on y a fait des améliorations que les faillis portent à 16 000 francs : L'immeuble reviendrait donc à 70 000 francs, cependant je ne crois pas devoir l'estimer au-delà de 50 000 francs », c'est-à-dire en dessous de sa valeur initiale. En ce cas la dépréciation du fonds dans un secteur aussi concurrentiel constituait une vraie angoisse pour ces pharmaciens. De même que le pharmacien devait se protéger contre les aléas du commerce, il devait protéger son commerce et sa famille des aléas de l'existence.

Ce projet d'assurance cachait d'autres considérations moins morales comme « la liquidation possible

²³⁰⁶ FAURE (Alain), "L'épicerie parisienne au XIXe siècle ou la corporation éclatée", *Le Mouvement Social*, n 108, Juillet - Sept 1979, p 118.

²³⁰⁷ *Ibid.*, p. 123.

²³⁰⁸ AG de la PCF, 1864.

²³⁰⁹ *Ibid.*

²³¹⁰ *Ibid.*

²³¹¹ Archives de la Seine, D11U3 95, dossiers de faillite, n 7304, 17 juin 1847.

des officines » et leur « limitation²³¹² ». Grâce à l'assurance il s'agissait de faciliter le processus de régulation interne du corps. N'était-ce ce pas le meilleur moyen de faire des 5000 laboratoires officinaux des filiales de la Pharmacie centrale, voire se simples succursales? On mettait également en avant les atouts socio économiques d'une telle organisation. « Un jeune homme instruit, mais auquel une position modeste ne pourrait permettre d'acquérir un établissement important, trouverait dans l'assurance des ressources inespérées²³¹³ ». Les études en pharmacie étaient en effet fort longues. Si certains avaient l'espoir de reprendre la pharmacie de leur père (cf supra), d'autres étaient obligés d'investir lourdement dans l'achat du fonds. Les demandes de dispense du baccalauréat soulignaient la précarité de certains élèves, les dossiers de faillite également. Ainsi de Théophile Lemaire, failli en 1849²³¹⁴. La valeur de ses biens était constituée du « fonds de commerce qu'il avait acheté, compris marchandises, ustensiles et clientèles en faisant partie », le tout étant estimé à 4000 francs. A cette somme s'ajoutait la valeur des meubles pour son usage domestique qui s'élevait à 50 francs. Le montant total de l'actif était de 4050 francs. « Je me suis établi en possédant 100 francs, jusqu'à la révolution de février, j'ai toujours fait honneur à mes affaires, je pouvais espérer par la clientèle qui s'améliorait payer par la suite mon fonds de commerce, mais depuis cette époque j'ai à peine gagné pour subvenir aux besoins de première nécessité » écrivit Lemaire. Les troubles liés à la révolution avaient donc eu raison des efforts du pharmacien. A cela s'ajoutait l'endettement lié à l'achat du fonds que Lemaire devait rembourser.

Il est à noter que l'on n'évoquait pas n'importe quel élève en pharmacie, on évoquait ici l'élève « instruit ». L'entreprise se réservait le droit d'éliminer ceux qui ne correspondraient pas au profil souhaité. Est-ce à dire qu'il s'agissait d'attribuer les officines aux seuls pharmaciens munis du baccalauréat ès-lettres ? On cherchait ainsi à fonder un ordre capacitaire par le biais d'une sorte de sélection successorale. Par ailleurs l'assurance constituait, dans l'idée des fondateurs, une sorte d'« hypothèque », le prix de vente de la pharmacie. Ne pouvant acheter l'officine, le pharmacien acheteur aurait recours à l'assurance qui était synonyme de prêt contracté auprès de la coopérative. Or quel meilleur moyen de rembourser que de devenir un client fidèle de l'entreprise ? Par ce biais de l'assurance l'entreprise poursuivait son rêve de devenir la firme des pharmaciens, celle auprès de laquelle on s'approvisionnait en tout et pour tout. Surtout elle accompagnait à travers ses projets sociaux le processus de transformation de la profession en une activité purement commerçante.

La volonté de contrôler les fonds pharmaceutiques et leur nombre était manifeste. On pourrait espérer aussi résoudre de cette manière la sempiternelle question de l'encadrement du territoire. Centralisant les offres de vente et les demandes d'achat de fonds la PCF maîtriserait ainsi la géographie officinale de la France, prélude à une pharmatisation du territoire. Ce projet d'assurance mutuelle sur la valeur des

²³¹² AG de la PCF, 1864.

²³¹³ *Ibid.*

²³¹⁴ Archives de la Seine, D11U3 117, n 9034, 07/07/1849.

officines apparaissait comme le prolongement de projets formulés par les pharmaciens au début du XIXe siècle. Une pétition datée de 1810 adressée au ministre par les pharmaciens de Paris réfléchissait déjà au moyen de réguler le nombre d'établissements pharmaceutiques au niveau de la capitale. Le mémoire joint alors à la pétition anticipait, sur certains points, le projet de la coopérative. « On pourrait faire un travail qui désignerait les lieux où pourront être établies des laboratoires et pour chacun un maximum dans le nombre de pharmaciens. Quant aux moyens de diminuer le nombre des pharmaciens existant surtout à Paris, le choix me paraît difficile. Celui proposé aurait l'inconvénient de supprimer selon les chances de mort les établissements qui doivent le plus être concernés et dans la création de fonds d'indemnités de demander une avance qui peut être très gênante pour un homme qui a peine à se tirer d'affaire, tandis qu'elle n'est rien pour un autre. Ne vaudrait-il pas mieux chercher les plus faibles établissements, les supprimer avec indemnité de 12 000 francs, qui dès lors serait évidemment suffisante en leur donnant l'expectative et le privilège de remplacer au fur et à mesure du deuil les pharmaciens concernés s'ils consentent pour le prix d'achat du fonds aux mêmes conditions que les héritiers trouveraient ailleurs »²³¹⁵. Cadet de Gassicourt qui semblait être l'un des initiateurs de cette pétition notait alors qu'il s'agissait d'une demande « presque unanime. La plupart des villes du midi, se sont jointes à la société de Rouen et à celle de Paris pour solliciter une loi protectrice ».

Cela permettait aussi d'éviter la concurrence entre les pharmaciens : surnombre à certains endroits et absence dans d'autres espaces du territoire. Les archives rappellent parfois ces déséquilibres. La pétition du sieur « Landriau, au ministre de l'intérieur » est à cet égard significative. Ce dernier demandait à pouvoir exercer la pharmacie à Luçons sans avoir à repasser l'examen. « Le 17 octobre 1823 j'ai été reçu pharmacien par le jury médical de Versailles avec l'autorisation de M le préfet de la Charente inférieure, d'exercer à la Rochelle ce qui en effet a eu lieu. Depuis j'ai donc habité cette dernière ville en qualité de pharmacien, pendant 5 ans. La pharmacie offre bien peu de ressources et les pharmaciens de la Rochelle sont en trop grand nombre, tout se plaignaient comme moi du peu d'affaire, je songeais nécessairement étant père de famille à chercher un lieu où je pus mieux vivre²³¹⁶ ». Il était aussi possible par le biais de cette assurance de repérer les officines rentables de celles qui l'étaient moins. « Il pourra bien y avoir une différence entre la valeur assurée et le prix de vente que l'officine atteindra au décès d'un assuré : mais le déficit, s'il y en a, sera peu considérable, et la société possèdera toujours une valeur réalisable, la pharmacie, condition exceptionnelle qui n'existe pas pour les compagnies d'assurance²³¹⁷. » Ce projet d'assurance ne fut pas sans susciter des craintes, notamment celle d'« une dépendance directe, conséquence d'une connaissance trop intime de leur vie intérieure et professionnelle, puis un manque presque absolu de cette liberté individuelle vers laquelle tendaient tous » les pharmaciens. La coopérative se voulait rassurante. « Les administrateurs n'abuseront pas du droit de contrôle et

²³¹⁵ Archives Nationales, F/17/2455, 29 juin 1810.

²³¹⁶ A.N., F/17/4533, février 1831.

²³¹⁷ AG de la PCF, 1864.

d'investigation que pourront leur donner les statuts ». (...) « discrétion », « confiance », « probité » seraient « le mobile d'une administration (...) paternelle²³¹⁸ ». Il est certain qu'il était dans l'intérêt de la Pharmacie centrale de ne pas voir l'officine assurée perdre de sa valeur ou encore être surévaluée puisqu'elle s'engageait à racheter le fonds. Les craintes n'étaient donc pas sans fondement.

Plusieurs projets furent présentés à la Pharmacie centrale dans le prolongement de l'idée de Liénart. Ils furent exposés dans l'Union pharmaceutique de 1863²³¹⁹. D'après l'auteur du mémoire victorieux la future société devait avoir « un centre et une direction unique, la Pharmacie centrale et son directeur ». « Au décès d'un sociétaire, l'officine » passait « dans les mains de la Compagnie, qui » devait « s'en arranger. Assurance à vie seulement. La société n'assurerait qu'une partie de la valeur et laisserait aux veuves ou héritiers, dans le but de prévenir toute négligence dépréciative, une part de la responsabilité ». C'était soumettre l'officine à une obligation de résultats, c'est-à-dire de rendements. On imaginait également une prime fixe par officine. « Pour établir la prime l'auteur » admettait « deux classes de pharmacies, les unes exploitables et les autres non exploitables ». Voilà qui avait le mérite d'être clair. La caisse d'assurance sur la valeur matérielle des officines portait en elle un projet élitiste qui visait à éradiquer du territoire les officines les plus médiocres. Dans la catégorie des pharmacies non exploitables étaient « placées les pharmacies faisant 7000 francs ». Pour ces officines la prime était plus élevée que celle des pharmacies exploitables (ce qui était pour le moins paradoxal). Elle se doublait d'autres facteurs à prendre en compte comme l'âge. Elle tendait à diminuer « progressivement à mesure que les pharmacies présentaient un chiffre plus élevé, de telle sorte qu'une pharmacie faisant 100 000 francs de recette ne payait qu'une prime de 85 centimes par 1000 francs ». Outre ces primes, « tout sociétaire devrait payer pour droit d'entrée une somme de 500 francs exigible en trois ans²³²⁰ ». L'entrée dans l'âge industriel ne saurait se faire avec des canards boiteux. L'industrialisation de la pharmacie, le développement de la prévoyance s'accompagnaient ainsi d'un processus de sélection redoutable.

Cette caisse se heurtait à plusieurs inconvénients. Le premier qui n'était pas des moindres était bien sûr le nombre d'adhérents. « Les compagnies d'assurances ne » pouvaient « se soutenir que par le grand nombre d'abonnés, et dans » le projet développé « il ne » pouvait « atteindre que le chiffre de trois ou quatre mille adhérents, au maximum. (...) ». Or « Les compagnies d'assurance sur la vie, contre l'incendie, ou toute autre, quand il leur » arrivait « ce qu'elles appelaient un sinistre, devaient une indemnité souvent égale, et quelquefois même supérieure au montant des primes qu'elles avaient pu recevoir ». Surtout, « cette question » n'avait « pas réuni l'unanimité des sympathies parmi les

²³¹⁸ *Ibid.*

²³¹⁹ *Union pharmaceutique*, juin 1863.

²³²⁰ AG de la PCF, 1864.

pharmaciens²³²¹. » Ce fut le cas par exemple de la Société de pharmacie de Bordeaux, dont la commission nommée à fin d'étudier les propositions du congrès de Toulouse, s'opposa clairement à l'idée d'une caisse d'assurance pour la valeur mutuelle des officines. Les arguments développés en la matière étaient multiples. On pointait d'abord du doigt son inutilité puisque des « sociétés de ce genre existaient déjà »²³²². Il fallait « sous peine de tout brouiller (...) laisser le pharmacien libre de fixer lui-même la valeur de son officine²³²³ ». Enfin la commission soulignait toute une série de difficultés techniques et matérielles. On ne se rendait pas « bien compte de l'importance d'une pareille administration », du « nombre des agents nécessaires sur toute l'étendue du territoire », « des difficultés de contrôle et de surveillance », « de la situation d'une société se trouvant chargée par le fait de la vente de la plupart des pharmacies, achetant et vendant, en un mot, faisant un commerce incessant de clientèle et de matériels, le tout compliqué de dettes à payer, de baux à résilier ». Plus importantes encore semblaient les craintes de certains pharmaciens quant à la naissance d'une sorte de monstre coopératif, une société régissant toutes les officines de France. On craignait « que les intérêts matériels de cette société ne soient que trop souvent en opposition avec le véritable intérêt professionnel » ajoutaient les pharmaciens de Bordeaux. De fait « toute société (...) cherche à prospérer. Le pourrait-elle sans encourager des établissements nouveaux et intempestifs, sans sacrifier l'intérêt général à celui de la Compagnie, sans être rigoureuse et très peu confraternelle envers ses jeunes débiteurs généralement assez mal accommodés des biens de la fortune »²³²⁴. Aux yeux des pharmaciens de Bordeaux ce serait une hydre monstrueuse. Ce furent cependant « les entraves administratives » firent « échouer²³²⁵ » la caisse. Ceci n'avait rien d'étonnant l'assurance sur la vie n'étant guère en odeur de sainteté sous le second Empire²³²⁶.

Une telle suite d'échecs questionne. La caisse de retraite avait échoué. L'assurance sur les erreurs fonctionnait mais n'avait pas rencontré un enthousiasme débordant. Quant à l'assurance sur la valeur des officines elle était un échec. Plus que dans l'attitude du gouvernement c'est dans les coopérateurs eux-mêmes qu'il faut chercher les causes de l'échec. Une première explication pourrait être de nature sociale. L'aisance n'était pas l'apanage de tous les pharmaciens. Si certaines officines présentaient des revenus qui faisaient de leur titulaire de véritables bourgeois d'autres étaient nettement moins favorisées. Un tel projet d'assurance était le fait d'une élite pharmaceutique, celle que l'on retrouvait à la direction de la coopérative. Le tableau du pharmacien imprévoyant, laissant sa famille dans la misère la plus noire au moment où la mort le surprenait, tendrait à confirmer cette analyse. Ce pharmacien était tout à la fois dans l'incapacité de s'assurer et donc de développer un tel système d'assurance. Plus

²³²¹ *Ibid.*

²³²² *Bulletin de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1864.

²³²³ *Ibid.*

²³²⁴ *Ibid.*

²³²⁵ AG de la PCF, 1878.

²³²⁶ On se reportera au petit ouvrage de TOUCAS-TRUYEN (Patricia), *Histoire de la mutualité et des assurances*, Paris, Syros, 1998.

important le passage a permis de montrer les liens très forts entre la dynamique industrielle de la PCF et une petite élite officinale, le plus souvent parisienne, soucieuse d'éliminer les plus faibles économiquement. Coopérative la centrale l'était dans un sens restreint et visiblement très corporatiste. Cette branche de la pharmacie pouvait d'autant mieux encourager défense de la boutique et du laboratoire qu'elle se situait des deux côtés de la frontière, encore fallait-il « s'assurer » que la concurrence fût limitée. Surtout les initiateurs de la centrale s'étaient enrichis durant le second Empire. La réussite commerciale et financière de l'entreprise tendait à faire oublier les généreux projets coopératifs du début. Ces hommes ressentaient moins la nécessité d'épargner. L'échec de cette dynamique sociale pourrait ainsi refléter les mutations de l'entreprise durant cette époque. De coopérative l'entreprise était de plus en plus gagnée par une philosophie différente, celle du capitalisme.

2. Aider l'officine.

L'un des problèmes auquel se trouvaient confrontées les officines était celui du recrutement de la main d'œuvre. La Pharmacie centrale imagina de constituer une agence de placement afin de faciliter les démarches des sociétaires. « Tous nos confrères qui comme moi appartiennent à la génération dont je suis sorti, se rappelleront l'époque où les élèves en pharmacie arrivaient à Paris avec deux adresses dans leur poches ; la première était celle de l'hôtel recommandé, où leur père, et quelques autres membres de la famille avaient eu l'habitude de descendre, la seconde leur avait été solennellement donnée par le patron d'apprentissage qu'ils quittaient : c'était celle du père Willemsant »²³²⁷. « Je le vois encore ce père Willemsant avec ses grosses lunettes, sa vieille calotte grasseuse, sa paire de manches, ses cheveux poivre et sel toujours ébouriffés, et sa barbe hirsute et grisonnante. Il se tenait abrité derrière un grillage en fil de fer, à rideaux aussi poussiéreux que jadis verts. Sa demeure était située en renforcement sur le quai où se tenait le marché de la Morgue, juste en face de ce vieux salon des morts violentes (...) cet ancien pharmacien de la rue Saint Denis était devenu le placier attitré des élèves en pharmacie, mais ceux-ci n'avaient droit à ses renseignements et à sa bienveillance qu'après lui avoir offert une pièce de quarante sols, péniblement trouvée au fond d'une des poches du gilet. Cette manière de procéder avait une physionomie qui assimilait le placement des élèves en pharmacie à celui des domestiques ». La société de prévoyance de la Seine avait tenté de remédier à cet état de fait en développant une agence de placement. Celle-ci fut confiée pendant quelques années à Louradour qui s'occupa donc du « registre du placement gratuit des élèves en pharmacie ». « Ces bureaux de renseignements ne tardèrent pas à prendre de plus en plus d'extension qui leur était imposée par les besoins croissants, et bientôt chaque journal de petites affiches pharmaceutiques, chaque maison de droguerie, s'occupa du placement des élèves en pharmacie ». Ce développement des agences de placement montre que le recrutement était un vrai problème.

²³²⁷ AG de la PCF, 1880.

La PCF institua à son tour « l'office pharmaceutique ». Celui-ci poursuivait trois objectifs : « s'occuper du placement gratuit des élèves ; de celui des hommes de peine, et prendre en main la cession également gratuite des officines ». La gestion en fut confiée à M Bruère²³²⁸. Dès 1853 on avait évoqué la nécessaire « création d'un service de pharmaciens et élèves en pharmacie auxiliaire, destinés à suppléer ou aider les pharmaciens pendant un temps plus ou moins limité²³²⁹. » « Aujourd'hui soulignait Dorvault, les deux tiers des pharmaciens exercent sans élèves ». « Cette situation, amenée par suite de l'exigence du baccalauréat, met le pharmacien dans une position difficile si un surcroît de travail momentané, la nécessité de s'absenter, la maladie viennent à se présenter. En cas de mort, sa veuve peut être fort embarrassée de savoir où trouver un gérant. » Pour Dorvault la Pharmacie centrale se devait de réfléchir à cette question de la plus haute importance sur le plan professionnel. « Organiser un service gratuit qui vient obvier à cet état de choses » était une nécessité. Cette idée « des aides auxiliaires appartenait » aux « confrères d'Alsace, où l'institution fonctionne, en petit (...) depuis quelques années²³³⁰. » Ainsi tout comme pour la caisse de retraite la Pharmacie centrale semblait puiser son inspiration professionnelle chez les pharmaciens de l'est.

Dès 1853 la Pharmacie centrale de France avait créé un « bureau de placement des élèves en pharmacie pour la province²³³¹ ». Il y avait urgence pour Oudart « depuis que leur rareté avait forcé la Société de prévoyance des pharmaciens de Paris à enjoindre à celui d'entre eux qui est chargé de leur placement, de les réserver pour la capitale ». La Pharmacie centrale de France cherchait ainsi à combler un vide. Le bureau de placement de la Pharmacie centrale de France intervint ici comme un doublé de la société de prévoyance de Paris. Si l'une concentrait son activité sur la capitale l'autre intervenait sur la province. Oudart précisa que « le même bureau s'occuperait également des pharmaciens auxiliaires dont » tout le monde appréciait « l'utilité. » On retrouvait à travers la mise en place d'un tel service les fondements d'une société de secours mutuel. « Par aides temporaires ou auxiliaires, il faut entendre l'organisation d'un service qui permettra à la Pharmacie centrale de fournir aussi instantanément que possible, soit des pharmaciens reçus, par exemple, aux veuves, soit de simples élèves aux pharmaciens qui en auraient besoin, pour un temps plus ou moins limité. » En 1854 le service de placement était donc organisé. « Un employé spécial » en était chargé. La Pharmacie centrale fournissait aussi « des élèves stagiaires aux pharmaciens des départements qui lui en faisaient la demande. Elle ne prélevait dans l'un et l'autre cas aucune rétribution²³³² ». Ce qui me semble le plus important ici c'est la notion de don gratuit qui assimilait l'œuvre, les buts poursuivis par la Pharmacie centrale, à de la vraie confraternité²³³³. Le

²³²⁸ *Ibid.*

²³²⁹ AG de la PCF, 1853.

²³³⁰ *Ibid.*

²³³¹ AG de la PCF, 1854.

²³³² *Ibid.*

²³³³ AG de la PCF, 1856.

service de placement des élèves n'était pas l'œuvre de la Pharmacie centrale de France à proprement parler puisqu'on en retrouvait l'idée chez les pharmaciens alsaciens et que le système avait déjà été mis en œuvre par la Société de prévoyance de Paris.

Dans le courant de l'année 1863 les élèves stagiaires à Paris prirent l'initiative de créer une société de secours mutuels²³³⁴. Un certain Dambrières, élève chez Bourières, s'adressa à Dorvault. « Connaissant » la « sollicitude » du gérant de la Pharmacie centrale « pour tout ce qui touchait les intérêts professionnels » il demandait à Dorvault d'insérer l'avis d'une pétition signée d'un grand nombre d'élèves en pharmacie adressée aux membres du CA de la Société de prévoyance de la Seine. Cette pétition avait pour objet la création d'une société de secours mutuels entre les élèves stagiaires à Paris. La société avait déjà été adoptée en principe par les membres du conseil d'administration et (à l'unanimité) le président conseillait d'ailleurs à Dambrières de s'adresser à Dorvault pour solliciter son avis.

Jusqu'en 1874 Naudinat s'occupa de l'office pharmaceutique²³³⁵. Il fut remplacé par Lefranc. Grâce à l'office pharmaceutique, «la Pharmacie centrale » avait pris « le pharmacien sous son égide dans toutes les importantes conditions de la vie, depuis son entrée dans la carrière jusqu'à sa sortie » ; elle indiquait «à l'élève les places où il remplirait son stage. Reçu pharmacien, elle lui enseignait les officines à céder, plus tard encore, elle se mettait à son service pour lui trouver un successeur²³³⁶. » L'office pharmaceutique cherchait ainsi à encadrer le cursus pharmaceutique. « Elève, a-t-il un examen à passer, une thèse à faire, veut-il concourir pour l'internat des hôpitaux ; pharmacien, a-t-il des travaux scientifiques à exécuter, ne met-elle pas à sa disposition ses collections, sa bibliothèque, ses laboratoires ? ». L'office pharmaceutique se situait dans le prolongement des structures déjà développés par l'entreprise : la caisse de retraite, la caisse de secours, la caisse d'assurance. Lefranc se plaignait, tout comme son prédécesseur, de l'ingratitude dont l'agence était payée en retour. Nombreux étaient en effet ceux qui ne daignaient pas répondre pour prévenir l'office de la réussite ou de l'échec de leur démarche.

Qu'« exigeait » en effet «la Pharmacie centrale pour prix de ses services ? Rien ». Ce don gratuit impliquait aux yeux des responsables ce que l'on appellerait un contre don. Malheureusement les choses ne se passaient pas ainsi, au grand désarroi des dirigeants de l'entreprise coopérative. « L'élève et le pharmacien trop souvent ne se donnent même pas la peine d'avertir la direction quand ils sont pourvus. » « Des confrères nous prient de leur prêter notre concours pour la vente de diverses collections ou d'ouvrages qu'ils désirent placer. En échange de ce petit service » on invitait les obligés à

²³³⁴ *Union pharmaceutique*, juin 1863.

²³³⁵ AG de la PCF, 1875.

²³³⁶ AG de la PCF, 1874.

faire un don à la « caisse de secours ». Là encore ce geste était trop rare. A partir de 1873 « Le service de l'office pharmaceutique » devait « prendre, selon les mots du comité de direction, de grands développements par suite du chapitre qui » lui serait désormais consacré « dans le Bulletin commercial de l'Union pharmaceutique²³³⁷. » L'objectif était clairement de faire connaître l'existence de cet office aux pharmaciens. En 1875 on émit l'idée d'un projet de création d'une agence pharmaceutique²³³⁸. « Le nombre des stagiaires, déjà restreint par le volontariat d'un an, dans des proportions notables » allait « encore diminuer considérablement par la mise en vigueur du décret relatif aux élèves de seconde classe ». En effet « l'article 1^{er} de ce décret » imposait « à l'élève un stage officinal de trois années et trois années de cours dans une école préparatoire ». L'agence « devrait posséder une statistique de tous les élèves, de tous les aides temporaires, de tous les garçons de laboratoire ». Par « garçons de laboratoire » on ne parlait pas « de ces individus nomades qui ne faisaient que passer mais d'auxiliaires sérieux et utiles²³³⁹ ». La création de cette agence visait donc à répondre à un vide qui s'annonçait, un problème de recrutement de stagiaires expérimentés dans les officines.

Tableaux 41. Tableaux sur le mouvement de l'office pharmaceutique de la PCF entre 1864 et 1874.

Année	ELEVES		APPRENTIS		GARCON DE LABORATOIRE		OFFICINES A CEDER	
	inscrits	placés	inscrits	Placés	Inscrits	Placés	inscrites	placées
1864	145	27					45	
1865	193	40						
1867	401	99	6	4	18	17	92	18
1869	395	197	11	4	80	35	107	16
1873	306	62	17	7	88	19	72	17
1874	307	144	15	8	155	42	202	33

En 1880 la centrale commença à s'intéresser aux hommes de peine. Pour cette main d'œuvre en effet « les pharmaciens » n'avaient « besoin de s'adresser que beaucoup plus rarement aux bureaux de placement, qui leur envoyaient les premiers ou plutôt les derniers sujets venus, auxquels ils ne craignaient pas de venir réclamer 15 ou 20 francs selon les appointements, huit jours après leur

²³³⁷ *Ibid.*

²³³⁸ AG de la PCF, 1875.

²³³⁹ *Ibid.*

entrée »²³⁴⁰. A cet égard l'Office pharmaceutique pouvait jouer un rôle non négligeable dans le processus de sélection de cette main d'œuvre. A partir de 1874 la Pharmacie centrale de France créa deux autres offices pharmaceutiques pour Marseille et Lyon. Les chiffres du tableau général ne concernaient que la maison de Paris. De ce point de vue il est difficile de savoir si les données fournies pour les deux autres bureaux recoupaient en fait ceux de l'office central. Il était en effet possible qu'un élève s'inscrivît dans plusieurs bureaux. Le bureau de placement des élèves en pharmacie finit par concurrencer les missions du bureau du conseil de prévoyance des pharmaciens de Paris. « Les pharmaciens de Paris, indépendamment de quelques bureaux particuliers, ont à leur disposition celui de la société de prévoyance. Mais vous serez surpris, comme moi, d'apprendre que la province ne nous a adressés cette année que 54 demandes, tandis que nous en avons reçu 138 de nos confrères de Paris »²³⁴¹.

Mouvements enregistrés par l'Office pharmaceutique de la maison de Paris (1872-1874)

Année	Elèves		Apprentis		Garçons de laboratoire		Officines	
	Demandes	Placés	D	P	D	P	D	P
1872	292	98	12	4	115	48	55	9
1873	306	62	17	7	88	19	72	17
1873	299	83	8	4	109	22	113	26
1874	307	44	15	8	155	42	202	33

Mouvements enregistrés par l'Office pharmaceutique de la maison de Lyon (1873-1874).

année	Elèves	apprentis	Garçons de laboratoire	officines	Réalisations déclarées.
1873	209				132
1874	194	14	39	186	179

Mouvements enregistrés par l'Office pharmaceutique de la maison de Marseille (1874).

année	Elèves	apprentis	Garçons de laboratoire	officines	Réalisations déclarées.
1874	110	4	28	80	

²³⁴⁰ AG de la PCF, 1880.

²³⁴¹ AG de la PCF, 1865.

« Lorsqu'un élève est demandé, admis ou refusé, l'Office pharmaceutique devrait toujours être informé » se plaignait Naudinat, responsable du bureau de l'Office pharmaceutique. « Il n'en est pas ainsi car pour la plupart, patrons et élèves, laissent dans l'oubli ce renseignement, qui serait précieux, pour l'ordre²³⁴² ». Cette plainte était récurrente. L'agence de placement ne jouait donc que très imparfaitement son rôle de contrôle et de stabilisation de la main d'œuvre.

Inscriptions et placements réalisés par l'Office pharmaceutique (1865/1872/1873).

année	Inscriptions	Placements
1865	447	40
1872	483	103
1873	524	135

Il s'agit ici des inscriptions toutes catégories confondues (élèves comme pharmaciens). La rubrique placements indiquait en fait ici les placements dont la Pharmacie centrale avait été renseignée. On peut faire plusieurs remarques à partir de ces chiffres. Tout d'abord le nombre des inscriptions augmentait signe du succès de l'office auprès du corps pharmaceutique. A cet égard la création de cette agence répondait à un réel besoin de la profession. Il est également à noter que les informations quant aux placements tendaient à augmenter.

Durant les années 1870-1872 l'Office pharmaceutique s'arrêta de fonctionner. A partir de 1873 « le service de l'Office pharmaceutique » devait prendre « de grands développements par suite du chapitre qui lui était consacré dans le Bulletin commercial de l'Union pharmaceutique ». Les « confrères » prévenait-on pouvaient « tirer le plus grand profit » de cette publication « attendu la grande publicité de ce recueil²³⁴³. » Les services de l'office fonctionnaient si bien que certains pharmaciens voudraient en étendre les compétences « pour la vente de diverses collections ou d'ouvrages qu'ils désirent placer²³⁴⁴ ». Aux yeux du responsable ils devaient « en retour une petite compensation aux déshérités de la fortune », savoir « les malheureux de la profession ». Le responsable de l'office invitait donc les pharmaciens « à faire, au moment de l'opération un don » à la «caisse de secours des pharmaciens²³⁴⁵. »

²³⁴² AG de la PCF, 1864.

²³⁴³ AG de la PCF, 1873.

²³⁴⁴ AG de la PCF, 1874.

²³⁴⁵ *Ibid.*

3. L'officine face à la question des premiers secours.

Le second Empire vit l'urbanisation s'accélérer. La population urbaine comptait 9 130 000 personnes en 1851. En 1866 le chiffre était passé à 11 590 000²³⁴⁶. En 1866 près de 11% des Français vivaient dans des villes de plus de 50 000 habitants. Les mutations de l'officine, les transformations du métier étaient à relier à la croissance de ces centres secondaires urbains dans lesquels s'implantaient de plus en plus de pharmaciens. Elles constituaient des foyers de consommation importants. Ces villes n'étaient plus seulement porteuses des secousses révolutionnaires, elles généraient de nouveaux dangers qui questionnaient l'identité et la fonction du pharmacien d'officine. Source de profits les villes pouvaient également être sources de troubles pour les commerçants du médicament. Quelle était « en effet, la localité où il n'existait pas quelque usine, des ateliers, des cours d'eau ; et partant, quel était celui d'entre nous qui, dans l'exercice de sa carrière pharmaceutique, n'avait eu plusieurs fois l'occasion de donner des soins à des blessés, des asphyxiés par submersion, par le gaz, etc, ?²³⁴⁷ ». La ville industrielle était synonyme de nouveaux dangers. De même que la médecine était d'abord et avant tout une « une médecine du traumatisme »²³⁴⁸, pour reprendre l'expression d'Olivier Faure, de même les pharmaciens furent amenés à se pencher sur cette question des premiers secours. « Loin d'être paisible, le XIXe siècle est, beaucoup plus que le nôtre, le siècle du risque, de l'imprévu, du drame et de l'accident. Les chevaux et les voitures qu'ils tirent ne sont pas sans danger, même s'ils sont moins meurtriers que nos automobiles. On ne compte déjà plus les coups de pieds, les chutes graves, les piétons écrasés, les voitures renversées par des chevaux apeurés ou emballés²³⁴⁹ ». Les villes du XIXe siècle étaient « fécondes mais mortifères » rappelle Jean Luc Pinol²³⁵⁰. Le développement de l'automobile en ville, l'essor de l'industrialisation généraient de nouveaux dangers. « De l'enquête (...) faite à la Préfecture de Police, il résulte que, pour Paris, il y a eu, en 1866, 1606 accidents causés par des voitures, dont 139 tués et 1467 blessés ; de plus, 2102 accidents par toute autre cause, résultant de travaux dans les usines, ateliers, asphyxies par le charbon, etc, etc, »²³⁵¹. Si l'on s'en tient au nombre de blessés le chiffre est peu élevé. Rapporté à la population parisienne qui s'élève, pour la même date, à 1 800 000 habitants c'est peu (1 habitant sur 1226), surtout si l'on tient compte que les pharmaciens ne sont pas sollicités à chaque fois. « Sur ce nombre, plus des trois quarts ont reçu les premiers soins dans nos officines, et le reste au moyen des boîtes de secours des postes de police, militaires, etc... »²³⁵². A une époque où les urgences n'existaient pas on se tournait vers les pharmacies. Le pharmacien était, au même titre que le médecin, capable de donner les premiers soins, il était aux yeux du public un homme de savoir, un

²³⁴⁶ PLESSIS (Alain), *De la fête impériale...*, *op.cit.*, p. 158.

²³⁴⁷ AG de la PCF, 1867.

²³⁴⁸ FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la médecine (XVIII-XXe siècle)*, Paris, Anthropos, 1994, p. 106.

²³⁴⁹ *Ibid*, p. 107.

²³⁵⁰ PINOL (Jean-Luc), *Le monde des villes au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1991, p. 144.

²³⁵¹ AG de la PCF, 1867.

²³⁵² *Ibid*.

homme de science ce qui n'était pas contradictoire d'ailleurs avec les discours que tenaient les pharmaciens sur eux-mêmes.

Publicités 19. Installations de pharmacies (devantures, intérieurs). Conseils et publicités diffusées dans la PCF.

INSTALLATIONS DE PHARMACIES

DROGUIERS — MATIÈRES MÉDICALES

(Voir l'*Officine*, p. 1299 à 1303, neuvième édition).

CI-CONTRE SPÉCIMENS :

1° D'une devanture de pharmacie.
2° D'un intérieur de pharmacie.

Les jeunes pharmaciens qui veulent fonder une officine sont quelquefois embarrassés de dresser la liste des médicaments de première installation. Ils peuvent nous confier ce soin en nous disant simplement la somme qu'ils veulent appliquer à cet objet. Nous pouvons en effet, selon le nombre des substances et la quantité de chacune d'elles, leur fournir des assortiments allant de 1,000 à 8,000 fr. et, au besoin, leur envoyer un *Projet d'installation* que nous venons de faire imprimer.

Et avec flacons étiquetés et munis de capsules, en un mot tout prêts à être posés sur les rayons, avec pots de porcelaine, objets de devanture selon le luxe, de 1,500 à 10,000 fr.

Les pharmaciens sont quelquefois appelés à fournir l'installation de *petites pharmacies* dans les grands établissements industriels. Nous pouvons leur établir ces petites pharmacies, médicaments et armoire pour les contenir, depuis 500 fr.

Pour l'installation d'un *hôpital*, le nombre et la quantité des médicaments se règlent d'après le nombre de lits de malades. Nous suivrons dans les demandes de ce genre les états dressés par la Pharmacie centrale des hôpitaux militaires.

Matières médicales pour écoles de médecine, échantillons de drogues simples tirées des trois règnes, types de produits chimiques et de préparations pharmaceutiques, flacons étiquetés et classés, prix d'une collection de 1,000 types, emballage compris... 4,500 fr.

Dans la demande, nous spécifier les dispositions de la pièce affectée à la collection, la hauteur et la largeur des rayons.

Droguier ou petite matière médicale destinée aux médecins, aux élèves en pharmacie et en médecine pour étudier la matière médicale, collection de 300 drogues simples tirées des trois règnes et les principaux produits chimiques, contenus dans des flacons étiquetés et classés. Prix

.....	350 fr.
Le même, sans les produits chimiques.....	250 fr



Analyse 31. Les catalogues de la Pharmacie centrale de France présentaient des devantures d'officine modèle afin d'inciter leurs clients à mettre l'accent sur la vitrine de leur commerce. Ce qui comptait désormais c'était moins le laboratoire que l'apparence de la boutique. Notons ici les pots, les trompes l'œil sur les côtés.

« Un seul mémoire » avait « été adressé » au conseil. Ce qui retenait l'attention des pharmaciens c'était surtout l'agitation qui suivait l'accident et notamment « les mécomptes de toute nature qu'éprouvait le Pharmacien » en voyant « son officine (...) envahie par une foule d'officieux plus ou moins suspects, faisant cortège à un blessé ». Les pharmaciens se plaignaient de « scènes scandaleuses, de bris de devantures, à propos de pansements à faire à des blessés²³⁵³. » Il est vrai qu'« en ville l'accident de circulation comme celui de chantier, provoque immédiatement l'attroupement ». Dans le meilleur des cas « la petite troupe porte le blessé à l'hôpital le plus proche » dans l'autre cas on transporte le blessé « dans l'officine souvent proche, toujours ouverte et accessible, comme n'importe quelle boutique²³⁵⁴ ». Derrière cette réflexion sur l'organisation des secours aux blessés se dessinait clairement la question de la frontière entre l'officine comme lieu de soin et l'officine comme commerce. L'officine n'était pas une boutique comme une autre, elle ne devait pas donner lieu à des débordements en tout genre, en

²³⁵³ *Ibid.*

²³⁵⁴ FAURE (Olivier), *Histoire sociale ...*, op. cit., p. 107.

particulier des débordements populaires. Le passage cachait mal le mépris que l'on éprouvait pour la « foule ». De telles intrusions apparaissaient clairement comme une violation du commerce. On arguait d'ailleurs de la « position » du pharmacien pour refuser de faire de l'officine le lieu des premiers soins. Aux yeux du public en effet l'officine du pharmacien, professionnel de la santé, pouvait être le lieu des premiers secours. « Il nous sera très difficile » notait le même rapporteur « de faire disparaître cette opinion, que nos officines, ouvertes le jour et à toute heure de la nuit, doivent être accessibles à tous ceux qui ont besoin d'un médicament d'urgence²³⁵⁵ ».

La santé relevait d'un devoir aux yeux du public, d'une prise en charge automatique qui se situait à mi-chemin entre le caritatif et le philanthropique, chose que les pharmaciens eux-mêmes contestaient. Cette préoccupation pour les secours à apporter aux premiers blessés s'inscrivait dans le développement de ce que l'on pourrait appeler les secours urbains ou les urgences. Dans cette question des premiers secours, deux logiques s'affrontaient en réalité : une logique de service public de santé gratuit et une logique très corporatiste. L'affrontement de ces deux logiques découlait clairement de l'attitude ambiguë de l'Etat à ce niveau ou des municipalités, qui tout en menant une politique d'encadrement sanitaire à une vaste échelle ne disposait pas des moyens financiers de cette politique. La logique d'encadrement était laissée au bon vouloir des acteurs privés, les pharmaciens en l'occurrence. Les pharmaciens avaient d'ailleurs beau jeu de dénoncer les paradoxes de la politique publique dans le domaine des premiers secours. « comment concilier (...) la disposition de l'article 32 de la loi de Germinal, qui interdit aux pharmaciens de ne vendre ou administrer des préparations médicinales que sur ordonnance d'un médecin, avec cette tolérance, ou mieux cette exigence continuelle de la police envers le pharmacien, chez lequel on apporte un blessé ? »²³⁵⁶ Rigueur de la loi d'un côté, laxisme de l'autre. En se pliant à cette logique philanthropique le pharmacien était amené à violer la loi... si donc l'on voulait que le pharmacien donnât les premiers secours il fallait étendre son domaine d'action... Les pharmaciens contestaient également la logique de gratuité qui était au cœur des secours d'urgence. Le pharmacien était trop « souvent considéré comme devant être à la disposition gratuite du public » écrivait le rapporteur. Le pharmacien était avant tout un commerçant. On engageait ainsi « l'administration » à agir, à « donner des ordres formels à ses agents pour faire transporter, dans les postes de police ou militaires, tous les blessés, le plus souvent en état d'ivresse, qui étaient ramassés sur la voie publique ». La prise en charge des blessés de la voie publique ne pouvait être le fait des officines.

« Les pharmaciens ne se refusent jamais à recevoir chez eux et à secourir les personnes qu'on leur apporte, et nous ajouterons que, dans presque tous les cas, ces soins sont gratuits. Il peut cependant arriver que les blessés soient dans un tel état de gravité, qu'un premier pansement ne ferait qu'aggraver la position, et qu'il est urgent de les faire transporter au plus tôt dans un hôpital. C'est le cas de notre

²³⁵⁵ AG de la PCF, 1867.

²³⁵⁶ *Ibid.*

confrère des Ternes, dont toute la pharmacie de Paris a connu les détails, on venait de lui apporter un enfant qui avait les deux jambes cassées ; il insista pour faire transporter immédiatement le blessé à l'hôpital Beaujon, mais le public qui ne pouvait apprécier l'opportunité des soins d'un chirurgien et ne voyant, de la part de notre confrère, qu'un refus de le recevoir, lui fit un mauvais parti : de là scandale dans tout le quartier. »²³⁵⁷ Cette question des blessés sur la voie publique ne constituait pas encore un axe cardinal de la politique sanitaire au XIXe siècle. Paris était une exception où l'on comptait « 70 boîtes dites fumigatoires, munies de tous les instruments nécessaires, plus 75 boîtes à pansements pour secours aux blessés (...) réparties dans tous les postes de police et militaires». D'après les pharmaciens les premiers secours devaient relever des postes de police ou des gendarmeries en premier lieu et du médecin en second lieu et non pas des pharmaciens. Il était curieux, notons-le au passage, de renvoyer les blessés à ceux qui étaient sans doute les moins compétents en la matière. Il n'était plus question en tout cas de voir les blessés venir recevoir les premiers secours dans les pharmacies. Il s'agissait clairement de marquer une ligne de démarcation entre l'officine et le dehors. Il fallait « s'assurer de la présence d'un docteur en médecine pour chaque quartier ; faire que, dans chaque poste, la liste des médecins soit affichée, et comme ressource, à requérir au besoin la liste aussi des pharmaciens... » On cherchait à affranchir le pharmacien de cette « dépendance qu'aucun droit ne justifiait ». On n'évoquait pas même chez les pharmaciens la possibilité pour les officines de disposer de ces trousseaux de soins. Les premiers soins relevaient d'autres professions: la gendarmerie, les postes de police.

Ces réflexions sur la prise en charge des blessés et des accidentés étaient liées à des faits divers comme la catastrophe de Bordeaux²³⁵⁸. Au cours de celle-ci de nombreux pharmaciens s'étaient « empressés généralement à mettre à disposition des blessés toutes les ressources qu'ils possédaient, pour parvenir à les soulager le plus promptement possible ». Ce n'était pas sans raison que l'on s'attardait sur ce rôle social du pharmacien lui qui, habituellement, véhiculait de nombreux poncifs dont celui du lucre et de la cupidité. « Il était sans exemple dans la pharmacie » rappelait l'auteur « qu'un confrère ait refusé son utile concours en cas d'accident ». Parallèlement il arrivait « souvent qu'une officine fût brutalement envahie par une foule plus ou moins suspecte, transportant un homme en état d'ivresse ». Les images se bousculaient opposant au pharmacien serviable, toujours prêt à ouvrir son officine au blessé, la foule bruyante et agressive. On notera le poncif sur l'ébriété qui renvoyait aussi à l'immoralité, tout au moins à la mauvaise tenue. C'était cet « abus » qu'il était du devoir des pharmaciens « de signaler à l'administration, afin que les mesures les plus urgentes fussent prises pour le faire cesser »²³⁵⁹. Il pouvait sembler étonnant de voir une profession de santé refuser d'intervenir dans un domaine qui participait, au milieu du XIXe siècle, de ce qu'il serait convenu d'appeler la santé publique. C'était donc au nom du respect du à la propriété privée, au commerce, à la dignité de la profession que les pharmaciens

²³⁵⁷ *Ibid.*

²³⁵⁸ *Ibid.*

²³⁵⁹ *Ibid.*

cherchaient à encourager l'encadrement par l'administration des premiers secours. On cherchait à affranchir le pharmacien de « cette dépendance qu'aucun droit ne justifiait ». Il pouvait sembler étonnant de voir une profession de santé refuser d'intervenir dans un domaine qui participait, au milieu du XIXe siècle, de ce qu'il serait convenu d'appeler la santé publique. Mais c'est que cette intervention se faisait au prix d'un déclassement, déclassement lié à cette intrusion qu'opérait la foule dans l'officine. En même temps que la laïcisation s'effectuait dans le domaine sanitaire de nouveaux espaces se voyaient doter d'une dimension sacrée par ceux-là même qui les occupaient²³⁶⁰. Surtout le débat sur les secours aux blessés semblait matérialiser les mutations de l'officine qui de laboratoire s'était transformé insensiblement en commerce. De même le pharmacien n'était pas tant un homme de santé qu'un vendeur de médicaments.

²³⁶⁰ Voir à ce sujet les réflexions de BAUBEROT (Jean), *La laïcité en France (1905-2005) entre Raison et Passion*, Paris, Seuil, 2004.

ATTRIBUTS PHARMACEUTIQUES

173

ACCESSOIRES

D'ORNEMENTATIONS PHARMACEUTIQUES

LISTE D'OBJETS POUVANT SERVIR A COMPOSER DES EXPOSITIONS DE DEVANTURE DE PHARMACIE.

Nos confrères sont souvent embarrassés dans le choix des objets dont ils veulent orner la devanture intérieure de leur officine; les indications suivantes, quoique bien succinctes, pourront leur être utiles.

Grands vases de porcelaine dorée riche, avec anses ouvragées, médaillons d'Hippocrate, d'Esculape (fig. 17).

Les mêmes avec titres ou lettres dorées riches — *Thériaque* — *Diascordium*.

Les mêmes avec Hippocrate, Esculape et les titres dorés dans le cartouche du socle, au lieu et place des fleurs de la figure .

Vases forme chinoise, dessin de potiches, couleurs vives et or.

Conserves riches opaques, en verre de couleur, couvercles à flèche (fig. 151 etc., p. 393) ou à bouton, étiquettes illustrées, coloriées et dorées, inscription en français, en latin, en anglais à la demande; de même de riches étiquettes aux armes de Paris, de France, d'Angleterre, des États Unis, etc., etc. (V. *planche à vases coloriés*.)

Conserves de deux à vingt litres, cristal blanc, forme hourse, couvercles à flèche ou à bouton ronds ou taillés.

Baromètres, Thermomètres (Voir page 494).

Grands et moyens flacons à eaux de couleur, forme urne ou ovoïde, avec bouchon; flacons émeri à boutons ronds ou taillés. (Pour les solutions colorées, voir *l'Officine*, page 1287.) La formule de l'eau pourpre n'est pas exacte, les substances indiquées donnent une solution bleue.

Grands et moyens vases Médicis, à socle, à couvercle, bouchon creux et taillé. — Vases aponais taillés, vases Médicis, forme étrusque.

Appareils à déplacement en cristal de différentes grandeurs, larges bouchons à l'émeri. Digesteurs de Payen, de Gerhardt.

Cylindres à socle pour recouvrir des chocolats, une cristallisation de bismuth ou autre, des papillons, des oiseaux sur branche, des coquillages, etc., etc.

Aquarium, Jets d'eau de salon (Voir page 569).

Collection variée d'oiseaux des îles et de France.

Nouveaux vases de toutes grandeurs avec supports riches.

Grandes conserves en verre blanc, en cristal, avec couvercle pour mousse perlée, lichen mondé, quinquinas jaune et gris, Simarouba, Winter, belles écorces, gomme rouge, gros marrons choisis ou lavés, oignons de scille, coloquintes, jalap. Spécialités vides, etc., etc.

Carbonate de magnésie en pains, grosses masses de bi-carbonate de soude, amiante en mèches, acide borique, etc., etc.

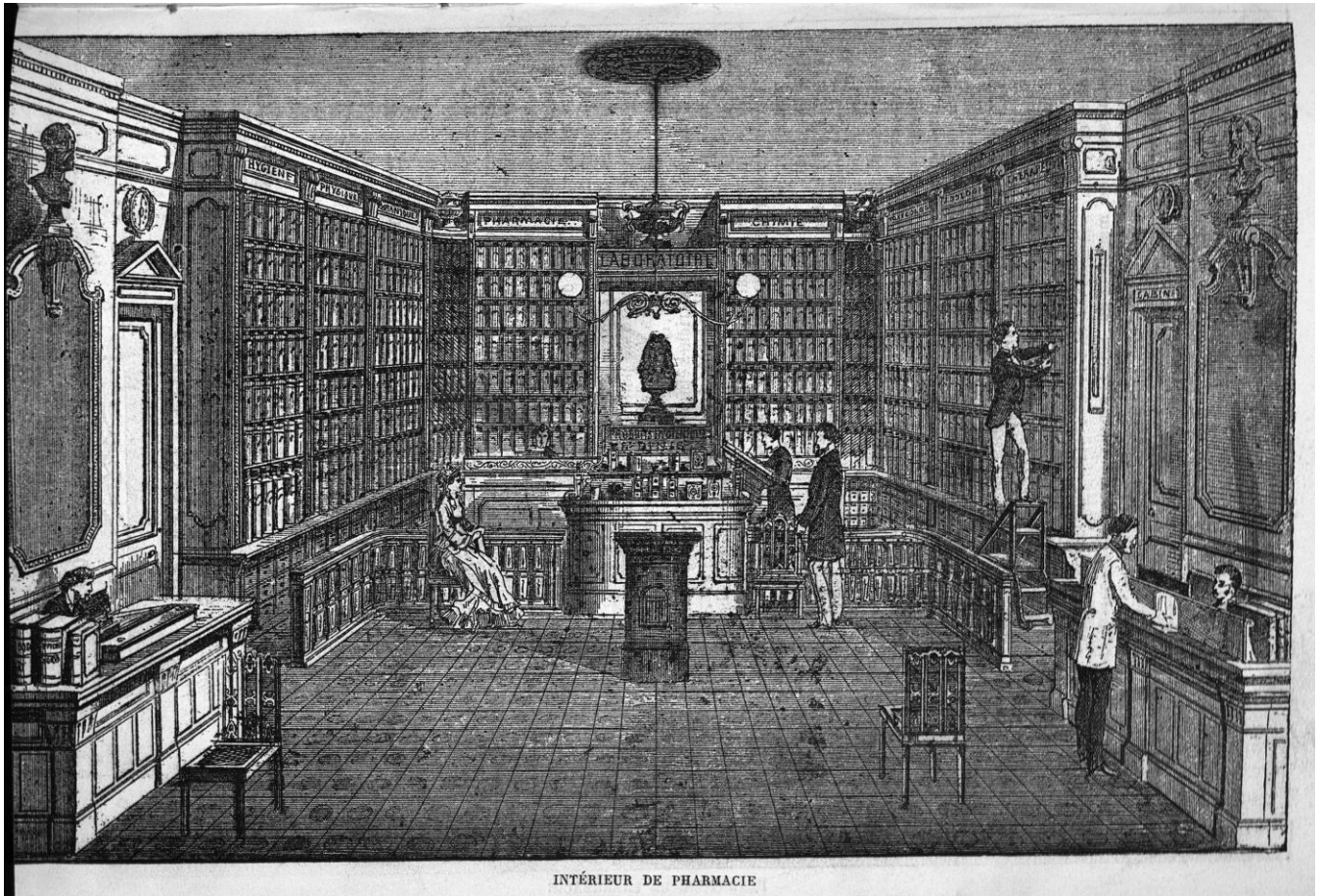
Flacons dans lesquelles on a fait développer des arborisations variées de silicates (Voir *l'Officine. Appendice, 9^e édition*, page 1287).

Petite machine électrique, jeu de bagues électrique, pile de Bunsen avec régulateur, pour expériences d'éclairage électrique.

Petite pile à galvaniser, dorer, argenter, — microscope sous verre avec objet grossi, — bouteille de Leyde.

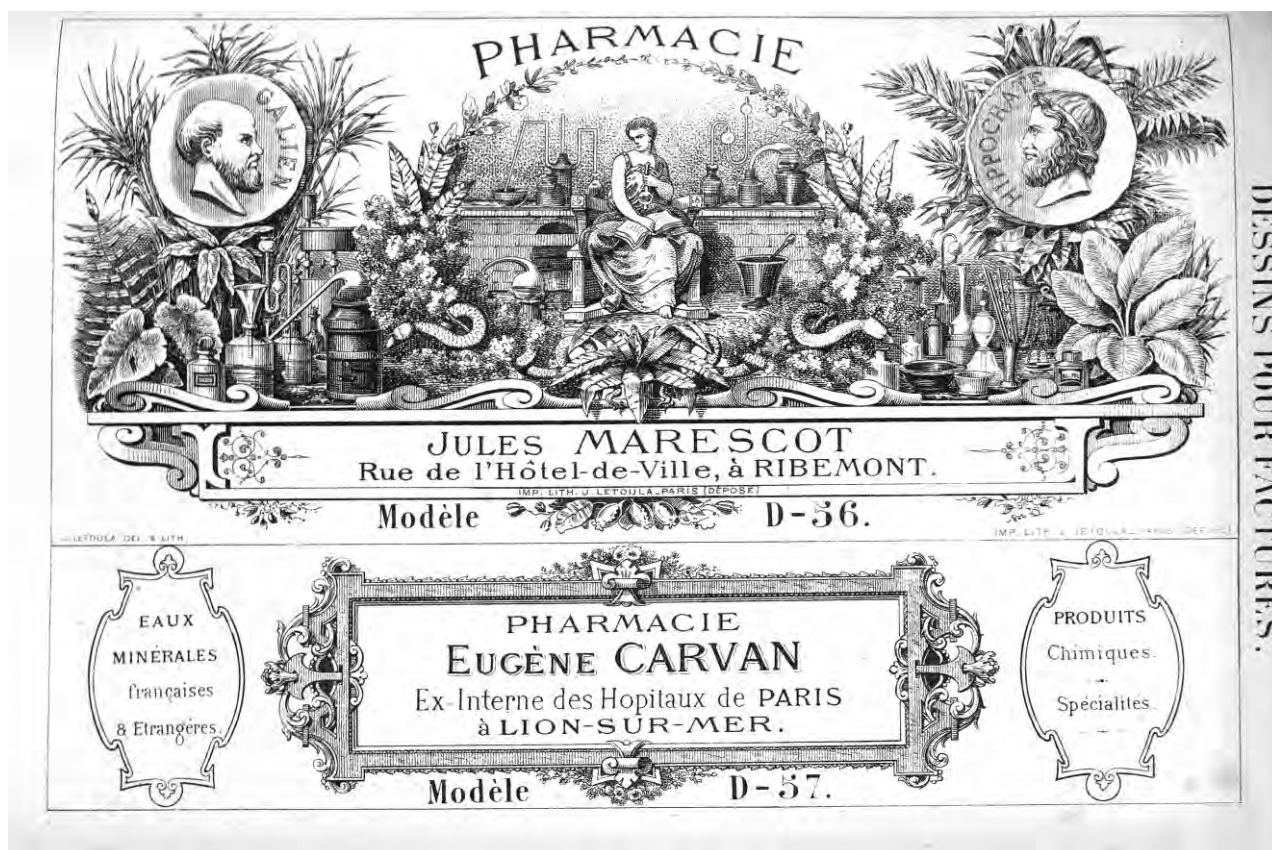
Bustes en plâtre d'Esculape, d'Hippocrate, de Galien, etc.

Publicité 21. Intérieur d'une officine tel qu'imaginée dans les catalogues commerciaux de la P.C.F.



Les catalogues de la Pharmacie centrale s'efforçaient de présenter un modèle d'officine. Ici un intérieur de pharmacie. Remarquons l'ordre, la présence de plusieurs comptoirs, les produits rangés dans des tiroirs.

Publicité 22. Exemple de facture proposée à la vente dans les catalogues de la PCF.



Analyse 32 Modèle de facture proposée par la Pharmacie centrale de France à ses clients pharmaciens. Le document témoigne des mutations rencontrées par la profession au cours du XIXe siècle. Le soin apporté à la conception de la facture montre que ce qui entre en compte est moins la question de la préparation du médicament que la façon dont on le vend. Ici la facture met l'accent sur l'identité scientifique du pharmacien (avec les autorités médicales de l'antiquité Galien et Hippocrate, des instruments, le laboratoire situé à l'arrière-plan et les diplômes).

Les relations tissées entre la PCF et les sociétés de secours mutuels témoignaient elles-aussi de la philosophie commerciale qui animait les hommes de la centrale.

D. La Pharmacie centrale face aux sociétés de secours mutuels.

Le second Empire encouragea, « à mi-chemin du paternalisme d'Etat et d'une authentique politique sociale »²³⁶¹ le développement des sociétés de secours mutuels. « Le premier recensement officiel de 1852 comptabilisait un peu moins de 2500 sociétés dans la France entière, avec 200 000 adhérents »²³⁶². L'objectif avoué de ce « bonapartisme social »²³⁶³ était de « corriger le jeu aveugle des forces économiques ». Imprégnés de saint-simonisme ces « tentatives de séduction des classes ouvrières »²³⁶⁴ étaient défendues par le groupe dit du « Palais-Royal ». Les historiens se sont montrés circonspects à l'égard de ces actions notant pour beaucoup leur « échec »²³⁶⁵. Le développement de ce mutuellisme n'était pas sans rappeler les théories de Proudhon ou l'influence du catholicisme social. Cette politique sociale était-elle compatible avec les intérêts commerciaux d'une firme comme la Pharmacie centrale? Au moment même où se développaient ces systèmes de secours l'officine se transformait. Le débit prenait le pas sur la préparation. Nous voudrions montrer qu'il existe un lien entre l'essor du mutuellisme les transformations du métier de pharmacien et l'accélération de l'industrialisation du secteur du médicament.

Cette question de la fourniture des médicaments aux sociétés de secours mutuels et aux indigents fut évoquée pour la première fois dans la seconde partie de l'assemblée générale de 1854 consacrée aux intérêts professionnels de la pharmacie. « S'occuper de cette question » soulignait-on était « autant une œuvre philanthropique qu'un devoir professionnel »²³⁶⁶. Elle relevait également d'un intérêt commercial majeur. Non traitée en 1855 la question fut remise au concours pour l'année suivante. De Meurant, l'un des membres du conseil de surveillance, se chargea du compte rendu des mémoires, au nombre de sept²³⁶⁷. « Les établissements de bienfaisance et plus particulièrement les sociétés de secours mutuels » avaient pris « depuis quelques années, un très grand développement, qui tendait à s'accroître tous les jours et auquel il était aussi inhumain que peu sage d'essayer de s'opposer ». Cette expansion des sociétés de secours n'était pas sans inquiéter les pharmaciens²³⁶⁸.

Comme le rappelle André Gueslin la période était en effet propice à l'épanouissement de ces sociétés. « Jusqu'en 1850 les sociétés de secours mutuels avaient connu une évolution essentiellement empirique et assumaient une orientation multifonctionnelle. L'Etat les tolérait et ne s'intéressait guère à elles que

²³⁶¹ MILZA (Pierre), *Napoléon III*, Perrin, 2004, p. 408.

²³⁶² AG de la PCF, 1854.

²³⁶³ CHARLE (Christophe), *Histoire sociale...*, *op.cit.*, p. 120.

²³⁶⁴ PLESSIS (Alain), *De la fête impériale...*, *op.cit.*, p. 212.

²³⁶⁵ Le terme est utilisé par Christophe CHARLE, *Histoire sociale...*, *op.cit.*, p 120 mais également par Alain PLESSIS, *De la fête impériale...*, *op.cit.*, p. 212.

²³⁶⁶ AG de la PCF, 1854.

²³⁶⁷ AG de la PCF, 1856.

²³⁶⁸ *Ibid.*

pour les réprimer. La deuxième moitié du siècle » fut « une période de clarification, de rationalisation et d'organisation²³⁶⁹. » L'empereur se montrait en effet fortement concerné par la question du paupérisme, sujet sur lequel il avait écrit. Les motivations de l'empereur étaient tout à la fois sociales (venir en aide aux pauvres), politiques (il s'agissait, en moralisant le comportement de ces ouvriers, d'éviter de nouvelles révoltes sociales) et sanitaires. Pour Bernard Gibaud « le décret du 28 mars 1852 reflétait une double préoccupation de contrôle social et de régulation sanitaire »²³⁷⁰. « La loi du 28 mars 1852 » note l'historien, « surtout retenue comme une tentative, partiellement réussie, d'encadrement de l'associationnisme ouvrier au moyen de la déprofessionnalisation et de la territorialisation des sociétés de secours mutuels, contenait une autre et importante caractéristique, celle de l'organisation de la lutte contre la maladie, devenue à cette époque une question sociale et politique de premier plan »²³⁷¹. (...) « La mutualité acquerrait une vocation d'institution principalement sanitaire »²³⁷². Ces sociétés se multipliaient à l'image des « sociétés de Saint-François-Xavier, établies à Paris, à Rennes et dans d'autres villes »²³⁷³. Cet esprit mutualiste « devait évidemment affecter d'une manière notable les intérêts pharmaceutiques».

D'après De Meurant, cette politique sociale était portée par « les hommes les plus honorablement placés dans le barreau, le clergé, le commerce» autrement dit les notables et les capacités. S'opposer à une telle politique c'était s'interdire d'appartenir à l'élite. Les pharmaciens devaient s'inscrire d'une façon ou d'une autre dans ce mouvement sous peine de voir conforter leur image de « profession égoïste », matérialiste, cherchant avant tout le profit. Surtout le mutuellisme gagnait des professions aussi diverses que « les employés des postes, ceux des diverses compagnies de chemins de fer, la Gendarmerie départementale, etc.». L'extension du mutuellisme n'avait rien d'étonnant qui permettait à des couches de la population d'accéder à des produits dont elle ne pouvait disposer autrement. « En règle générale » rappelle Olivier Faure « une famille hors de la gêne règle son médecin une ou deux fois par an »²³⁷⁴. « Plus on descend dans l'échelle sociale plus les règlements forfaitaires et les accommodements deviennent la règle ». Cette question du rapport des pharmaciens « avec les dispensaires », « les institutions de bienfaisance et de secours mutuel » avait été examinée lors du congrès médical de 1845²³⁷⁵. L'essor des sociétés de secours mutuels questionnait la profession pharmacienne dans ses fondements et sa pratique. Elles remettaient en question le monopole (en s'approvisionnant auprès de concurrents moins chers). Les établissements de charité faisaient à la pharmacie une rude concurrence. Si la « question avait été résolue administrativement par une décision de l'autorité supérieure en date du 31 janvier 1840, l'interdiction qu'elle prononçait contre cette vente n'était point encore consacrée par la

²³⁶⁹ GUESLIN (André), *l'invention ...*, op. cit., p. 167.

²³⁷⁰ GIBAUD (Bernard), *les assurances privées*, op.cit., p. 30.

²³⁷¹ *Ibid*, p. 30.

²³⁷² *Ibid*, p. 31.

²³⁷³ AG de la PCF, 1856.

²³⁷⁴ *Ibid*.

²³⁷⁵ AG de la PCF, 1854.

loi »²³⁷⁶. Les sociétés de secours mutuels avaient d'ailleurs engagé la bataille sur le terrain législatif cherchant à modifier la loi de façon à leur permettre de s'approvisionner auprès de ces établissements²³⁷⁷. L'officine était ainsi prise entre les impératifs de santé publique et les réalités commerciales.

Les SSM tiraient également les prix vers le bas à l'image des sociétés de consommation²³⁷⁸. « Tous les chiffres montraient que le coût des médicaments était, pour les sociétés de secours mutuels, plus élevé que celui du traitement médical ». Leur « réduction était donc une préoccupation majeure²³⁷⁹ ». Cette « pression » la pharmacie la jugeait « injuste et ruineuse²³⁸⁰ ». Si « l'abaissement dans les prix de vente » ne devait « plus être que le coup de grâce qui » menaçait l'officine, « les sociétés de prévoyance » en étaient « l'épée de Damoclès ». Cette baisse pouvait avoir un impact sur « les prix de la vente ordinaire ». Enfin de nombreux pharmaciens tentaient de capter ce marché lucratif en acceptant de pratiquer une politique de rabais favorisant à la fois la division du corps et les accusations de mercantilisme. Le bonapartisme social empreint de générosité à l'égard des couches populaires accélérât ainsi les mutations d'autres secteurs comme l'officine. La marche vers le mutuellisme paraissait inévitable. Posée crûment la question revenait à se demander comment les pharmaciens allaient « faire tourner » à leur « profit » cette transformation commerciale et sociale? Comment allait-il « l'empêcher de porter une grave atteinte à » leurs « intérêts ». Car le marché des SSM ne présentait pas que des inconvénients. Bien mieux il pouvait être une aubaine commerciale pour la profession... Et pour l'entreprise.

Face aux SSM la PCF préconisait « l'association des pharmaciens soit de chaque ville, soit d'un canton, d'un arrondissement ou d'un département ». Le modèle en la matière était Marseille²³⁸¹. « Cinq pharmaciens établis aux différentes extrémités de la ville » avaient eu l'idée « de s'entendre à l'effet de traiter tous les cinq à la fois avec les sociétés, et de les desservir comme le ferait un seul ». « Aucun d'eux ne pouvait traiter individuellement avec une société de prévoyance ni lui fournir seul des médicaments ». Ils avaient ainsi réussi à imposer « leur propre tarif, en prétendant faire un rabais de 35 à 40% en moyenne sur les prix ordinaires »²³⁸². Face aux sociétés de consommation qu'étaient les mutuelles les pharmaciens fondaient ainsi des coalitions qui leur permettaient de résister à la baisse des prix. La PCF était d'autant plus favorable à ce type d'organisations qu'elles pouvaient permettre de construire un véritable syndicalisme corporatiste.

²³⁷⁶ *Répertoire de pharmacie*, octobre 1845, p. 128.

²³⁷⁷ AG de la PCF, 1856.

²³⁷⁸ *Ibid.*

²³⁷⁹ GUILLAUME (Pierre), *Le rôle social du médecin depuis deux siècles*, Paris, association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, 1996, p. 70.

²³⁸⁰ AG de la PCF, 1856.

²³⁸¹ *Ibid.*

²³⁸² GUILLAUME (Pierre), *Le rôle social..., op.cit.*, p. 72.

L'organisation marseillaise laissait la place à la liberté de choix. Les ordonnances (en blanc) établies par le médecin de la société « portaient en marge la liste des noms avec les adresses de tous les pharmaciens ayant adhéré à l'acte »²³⁸³. « Cette mesure avait pour but de bien faire comprendre au client qu'il pouvait se fournir chez le pharmacien de son choix, et qu'il était absolument libre d'aller où la confiance l'attirait ». La société avait instauré un tarif spécial « qui était remis aux sociétés de prévoyance » « pour qu'elles pussent connaître à quelles conditions on les desservait, et vérifier les factures qui devaient leur être présentées »²³⁸⁴. Si le système donnait un « bénéfice restreint », celui-ci était « d'autant plus élevé que les fournitures étaient plus considérables ». On comprend l'intérêt de la PCF pour un tel système qui, en incitant à la consommation pharmaceutique, élargissait considérablement les débouchés. « Il suffisait d'avoir fourni pendant quelque temps des médicaments à des sociétés » expliquait ainsi Paret « pour être bien convaincu que celui qui était d'une parcimonie extrême à l'égard de son budget pharmaceutique, quand cette charge pesait sur ses seules ressources, devenait » « un consommateur » important « quand il prenait pour le compte d'une association ».

Comme le rappelle Pierre Guillaume « les frais médicaux deviennent prépondérants »²³⁸⁵ dans les sociétés de secours mutuels. Ils « augmentent (par malade) de près de 50% entre 1857 et 1907-1908 ». Il s'agissait d'un marché lucratif. Que les pharmaciens clients de la Pharmacie centrale de France parvinssent à être les principaux fournisseurs des sociétés de secours mutuels dispersées dans la France entière et ce pouvait être une perspective de croissance fabuleuse du chiffre d'affaires de la centrale. En diffusant à moindre coût on permettait au médicament de devenir un produit de consommation de masse. La captation du marché des sociétés de secours mutuels apparaissait non plus comme une contrainte mais comme une aubaine, une manne financière considérable. « Lorsque une société de secours mutuels » expliquait ainsi Paret, l'instigateur du groupement marseillais, « aura pris des engagements avec un ou plusieurs pharmaciens pour la fourniture des médicaments qui lui sont nécessaires, la pharmacie aura à lui livrer tous ceux dont elle aura besoin ». Cet accroissement des commandes et leur diversification rendait délicat la préparation de tous les médicaments dans l'officine. Pour certains de ces produits le pharmacien d'officine recourrait aux services d'une centrale d'achats du type de la PCF. En favorisant ce système la PCF oeuvrait donc pour ses sociétaires, dont certains écoulaient leur fabrication par le biais de la coopérative. Elle participait ainsi involontairement de la transformation du métier. Le développement du mutuellisme couplé à ce système de distribution accélèreraient la transformation de la pharmacie de laboratoire en pharmacie commerciale, les systèmes de production et de distribution en gros étant contrôlés par de grands groupes du type Pharmacie centrale de France.

²³⁸³ AG de la PCF, 1856.

²³⁸⁴ *Ibid.*

²³⁸⁵ GUILLAUME (Pierre), *Le rôle social...*, *op.cit.*, p. 203.

Surtout l'« accroissement dans le débit » ne pourrait que « rendre plus praticable l'abaissement des prix²³⁸⁶ ». C'était le fordisme avant l'heure appliqué au marché du médicament. Le développement du bonapartisme social et des préoccupations de santé publique de l'Etat accélérèrent le mouvement d'industrialisation et de transformation de la pharmacie. Plus on fournirait de médicaments plus les prix baisseraient et faciliteraient la démocratisation du remède. La volonté de donner accès aux médicaments au plus grand nombre qui fut au cœur du bonapartisme social fut ainsi très habilement ressaisie par des firmes puissantes comme la PCF. Arguant de la loi de Germinal, des nécessités de santé publique, de la croissance de la demande et de ses fondements corporatistes (exigés par la loi) elles utilisèrent leur formidable puissance industrielle et commerciale pour accélérer l'industrialisation du médicament et la pharmatisation de la société. Le métier de pharmacien allait s'en trouver changé. La société se montrait au contraire très réticente à l'égard d'autres systèmes de distribution pourtant en vigueur comme l'«abonnement à prix fixe ». Le système consistait « à abonner une société à cette fourniture pendant une année, à raison d'une somme de ... par membre ou par famille ; moyennant cette cotisation, le pharmacien était tenu de fournir à la société, sur les ordonnances du médecin, tous les médicaments nécessaires ». Une telle organisation tout en généralisant l'accès de la population aux agents thérapeutiques en limitait les coûts. Elle conciliait santé publique et économie. Elle pouvait léser l'officine. Aussi jugeait-on « ce mode radicalement mauvais »²³⁸⁷. En effet cette formule ne tenait pas compte de la variation des cours ou des crises possibles sur le marché du médicament.

Les critiques contre l'abonnement s'accompagnaient de considérations sociales. On n'avait pas de mots assez forts pour rappeler qu'elle ravalait le pharmacien au rang de salarié, qu'elle lui enlevait la « qualité de membres des professions libérales », menaçant « l'indépendance de la profession »²³⁸⁸. «Soumis au mode de l'abonnement » le pharmacien ne faisait « pas seulement une sortie pécuniaire » il sacrifiait encore « sa dignité ». « Le client (...) se permettait de temps en temps des observations plus ou moins blessantes que lui suggérait une méfiance ombrageuse, entretenue par cette idée qu'on devait mal le traiter parce qu'il payait peu et qu'il était forcé de venir »²³⁸⁹. On fustigeait enfin à travers l'abonnement le commerce « déloyal » celui qui favorisait les « choix exclusifs de pharmaciens ». Ceci n'était pas acceptable pour la PCF. Face aux sociétés de secours mutuels il fallait que les pharmaciens s'entendissent. Cette entente devait passer par l'organisation de véritables sociétés de pharmaciens imposant leur vue aux SSM, négociant leur tarif. A la suite de l'assemblée des intérêts professionnels de 1856 on proposa la formation d'une commission désignée par Dorvault, commission « chargée d'établir un tarif, ou deux, s'il était jugé nécessaire, applicables aux sociétés de secours mutuels et aux établissements charitables ». Cette commission devait « provoquer soit l'association des pharmaciens,

²³⁸⁶ *Ibid.*

²³⁸⁷ *Ibid.*

²³⁸⁸ *Ibid.*, p. 65.

²³⁸⁹ AG de la PCF, 1856.

soit tout autre moyen de faire adopter ces tarifs par l'administration supérieure. » La commission était composée « de membres du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale et de membres de la société de prévoyance du département de la Seine ». Dans le même temps « le directeur de la Pharmacie centrale engageait les sociétés départementales (...) à s'occuper de cet important sujet » afin de faciliter les tâches de la commission de Paris. Les hommes de la centrale ne faisaient « guère de différences entre les sociétés mutuelles, les établissements de bienfaisance, la médecine cantonale gratuite et le service pharmaceutique en cas d'épidémie²³⁹⁰ ». Il s'agissait de réfléchir à une organisation globale qui fût « applicable à ces diverses formes de l'assistance soit mutuelle, soit gratuite » ainsi on n'aurait pas effectué de « divisions », « les tarifs seuls pourraient différer²³⁹¹ » ce qui signifiait paradoxalement qu'il ne pouvait y avoir de médicaments gratuits....

Parmi les épines qui gênaient le monopole pharmaceutique du médicament se posait la question des dispensaires. Tout se réunissait « pour faire rejeter cette forme de l'assistance médicamenteuse²³⁹² ». Les arguments pleuvaient dans le camp pharmaceutique pour réclamer leur suppression, « préparations magistrales mal faites », « drogues simples et médicaments officinaux conservés sans les soins convenables », « dépenses considérables », « violation de la loi ». L'objectif de la Pharmacie centrale semblait surtout de capter ici un marché qui semblait lucratif, celui de la fourniture des médicaments aux « administrations ». De Meurant proposait ici l'application d'un tarif suffisamment réduit pour rendre les médicaments des pharmaciens plus concurrentiel par rapport aux autres²³⁹³.

Le bonapartisme social eut aussi son versant lucratif. Des firmes comme la Pharmacie centrale saisirent très rapidement l'opportunité du mutuellisme. Cependant, en fonction du système choisi, celui-ci pouvait présenter plus ou moins d'intérêt. Le monopole de fait que la loi de Germinal conférait aux pharmaciens sur la vente au détail, la force du corporatisme pharmaceutique dans les centres urbains pouvaient servir cet ordre capacitaire en voie d'affirmation. Rapidement les dépenses générales de santé augmentèrent. « Au lieu de 7 à 8 M de dépenses, c'est 25 qu'il faut couvrir chaque année à la veille de la guerre »²³⁹⁴. En lisant ces lignes on pense bien sûr aux remarques de Paret sur l'augmentation de la « consommation de médicaments », lesquelles remontaient à la fin des années 1850. Les racines de la surconsommation pharmaceutique du début du XXe siècle sont à chercher dans le croisement de ces logiques multiples: la préoccupation de l'Etat pour la santé des populations, les logiques industrielles et corporatistes qu'incarnait ici la PCF et le développement des sociétés de secours. Philanthropie et bénéfice marchèrent de pair. Elles accélèrent en même temps les mutations de l'officine la transformant en commerce au détriment du laboratoire.

²³⁹⁰ *Ibid.*

²³⁹¹ *Ibid.*

²³⁹² AG de la PCF, 1856.

²³⁹³ *Ibid.*

²³⁹⁴ FAURE (Olivier), « La médecine gratuite : de la charité à l'assistance », *art. cit.*, p. 606.

CHAPITRE VIII. LA PHARMACIE CENTRALE UNE COOPERATIVE INDUSTRIELLE AU SERVICE DE LA SCIENCE.

L'innovation constitue aujourd'hui l'étalon à l'aune duquel les firmes peuvent mesurer leur avance commerciale. La Recherche et développement constitue un secteur clé pour la croissance des entreprises pharmaceutiques. Jonathan Liebenau a montré que des liens entre l'industrie pharmaceutique et la science s'étaient établis dès les années 1890 aux Etats-Unis²³⁹⁵. Aux yeux de l'historien états-unien ces liens s'expliquent surtout par la volonté des firmes de soigner leur image et de développer des procédures de contrôle efficace. Qu'en a-t-il été en France au regard de ses particularités ? La Pharmacie centrale tenta, entre 1852 et 1879, sous la houlette de son gérant, de renforcer les liens entre la recherche et l'industrie. L'époque s'y prêtait, à l'image de Jean-Baptiste Dumas devenu, par décision du président, ministre de l'agriculture et du commerce²³⁹⁶ dans le gouvernement du 31 octobre 1849. Le futur empereur plaçait en effet très haut le rôle de la science et de l'industrie. Entre 1852 et 1879 Dorvault formula plusieurs projets visant à renforcer les liens entre la chimie et l'industrie. A travers ces propositions il cherchait également à redéfinir le système de formation en cours dans la profession en ce milieu du XIXe siècle. Ces différentes initiatives étaient véritablement originales. Elles cherchaient en effet à concilier défense du laboratoire officinal et industrialisation dans une approche qui n'était pas sans rappeler les fondements de la pharmacie spécialiste.

A. Une identité professionnelle troublée.

La formation des élèves fut en permanence au cœur des préoccupations de la Pharmacie centrale. Les premiers numéros de l'Union pharmaceutique furent ainsi consacrés à cette question. Nous avons vu d'ailleurs que les mémoires consacrés aux erreurs en pharmacie faisaient des élèves les principaux fautifs. « Pendant l'absence du maître, pointait l'un d'entre eux, une erreur peut être commise. Quel est le coupable ? C'est le législateur, qui laisse donner le titre d'élèves à une foule de jeunes gens incapables, au lieu de leur faire subir un examen probatoire²³⁹⁷ ». La question de la formation des élèves fut ainsi au cœur du concours des intérêts professionnels de 1867. Il s'agissait de réfléchir à leur « position » pendant le stage qui était « aujourd'hui moins définie que jamais ».

Le rapporteur partait du constat en suivant, « en France, si ce n'est au point de vue scolaire, il n'existe aucune organisation concernant les élèves. La période stagiaire qui intéresse le plus la pharmacie pratique, n'est réglementée que par l'inscription. Dans les pays voisins, en Allemagne par exemple, les

²³⁹⁵ LIEBENAU (Jonathan), *Medical science and medical industry. The formation of the American pharmaceutical industry*, Londres, Macmillan Press, 1987.

²³⁹⁶ ANCEAU (Eric), *Napoléon III, op.cit*, p 164.

²³⁹⁷ AG de la PCF, 1866.

élèves ont des sociétés qui leur sont propres, et ils ont à subir des examens probatoires pendant le stage. En Angleterre, ils sont rattachés à la société pharmaceutique de la Grande Bretagne.²³⁹⁸ » Cet intérêt pour la formation occupait une place centrale dans la définition d'une nouvelle identité professionnelle chère à Dorvault. Rien n'exprimait mieux cette réflexion que ce passage tiré d'un article de l'Union pharmaceutique. « D'une bonne éducation première dépend tout l'avenir de l'homme. (...) Il n'est donc pas étonnant que, dans la profession libérale qui est l'objet spécial de nos études, on attache la plus haute importance à la question des élèves, à leur stage, à leur apprentissage »²³⁹⁹. La question des élèves avait été mise comme sujet d'étude pour le congrès de pharmacie de Reims (1861)²⁴⁰⁰. L'intitulé établissait un lien direct entre la réorganisation du cursus des élèves et la régénération future de la pharmacie. « Le mot réorganisation dit implicitement que l'état actuel des choses laissait à désirer »²⁴⁰¹.

Les articles de l'Union pharmaceutique pointaient plusieurs problèmes quant aux élèves. L'un des premiers qui n'étaient pas des moindres était leur « instabilité ». « Dans la majorité des cas ils se considèrent comme des commis cherchant à se placer dans les officines, où se réalisent les meilleures conditions de bien être, les abandonnant souvent ». On ne pouvait rien « espérer d'un jeune homme qui, dans le court espace de trois ou quatre années a successivement parcouru Paris et la province, les bonnes et les mauvaises pharmacies, la droguerie et les pharmacies hoemeopathiques, rationnelles et humanitaires ». Cette stabilisation passait par un contrôle accru de ces élèves ou commis. Il fallait ressusciter un article de la législation qui prescrivait aux pharmaciens « de faire déclaration d'entrée et de sortie des élèves, soit à l'école, soit au maire de la localité ». L'union préconisait l'établissement d'une vraie « police des élèves en pharmacie ». Dans ce diptyque maire/école le second avait la faveur de l'union. « Un simple registre, tenu par le secrétaire de l'école, qui seul aurait le droit de délivrer les certificats d'inscription, sans lesquels toute réception serait impossible, suffirait pour établir les droits des bons et écarter à tout jamais les indignes de la profession »²⁴⁰². L'objectif était clairement de procéder à une meilleure identification des élèves. Ce certificat que réclamaient les pharmaciens rappelait sur bien des points le rôle des papiers au XVIIIe siècle qui apportait des éléments sur le statut professionnel de l'individu et permettait de le resituer dans la société²⁴⁰³.

La Pharmacie centrale de France avait mis la question des élèves en pharmacie au concours pour 1869. Selon Gravelle lui-même le rapporteur du concours ce cru était relativement médiocre²⁴⁰⁴. La teneur des mémoires se résumait à deux axes : la nécessité d'une instruction préliminaire plus complète d'une part, la nécessité d'une réglementation de l'apprentissage avec examen pratique à la suite de cet

²³⁹⁸ *Ibid.*

²³⁹⁹ *Union pharmaceutique*, Février 1860.

²⁴⁰⁰ *Bulletin de la société de pharmacie de Bordeaux*, 1860, BIUP.

²⁴⁰¹ *Union pharmaceutique*, Février 1860.

²⁴⁰² *Ibid.*

²⁴⁰³ ABOUT (Ilsen), VINCENT (Denis), *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010.

²⁴⁰⁴ AG de la PCF, 1869.

apprentissage. Il était un dernier axe que Gravelle évoquait, de façon feutrée, la nécessité de ne former qu'« un seul ordre de pharmaciens avec diminution du coût du diplôme pour le rendre accessible à tous²⁴⁰⁵ ». D'après Gravelle plusieurs problèmes se posaient par rapport aux élèves. Le premier problème qui n'était pas des moindres était celui de l'apprentissage. « Le néophyte arrive plein d'ardeur. Il va entrer dans un monde nouveau, embrasser une carrière libérale. La science, pour lui, n'aura bientôt plus de secrets. La jeunesse est avide de savoir. Que fait-on pour satisfaire à ces aspirations ? Assurément pas assez²⁴⁰⁶. » Aux yeux de Gravelle les pharmaciens d'officine étaient donc les principaux responsables de la qualité moindre de la formation. Gravelle pointait ainsi du doigt le décalage qui existait selon lui entre l'image « libérale » que l'on avait de la profession pharmaceutique et sa dimension « boutiquière ». Le mépris à l'égard de la pharmacie commerçante (comprenons qui ne spécialisait pas et se contentait d'un rôle d'intermédiaire) était total. Le fait que ces reproches proviennent d'une entreprise qui contribuait à accélérer ce processus de transformation ne manquait pas de piquant. Des lettres d'élèves en pharmacie mettaient l'accent sur la médiocrité du stage pratique en officine. De façon sous-jacente ce qui était attaqué ici c'était un système de formation purement pratique voire utilitariste. Ces attaques venaient semble-t-il d'abord des pharmaciens de première classe (qui possédaient le baccalauréat). Il était aussi possible de voir dans cette remise en question du stage en officine une critique du mode de formation des élèves en pharmacie de seconde classe sans doute cantonnés à des activités de manœuvre pendant 8 ans. Les apprentis refusaient de rester cantonnés à des tâches de manœuvre, ce qui expliquait leur demande de formation scientifique. Écoutons cet extrait du répertoire de pharmacie. Nous sommes alors en 1845, 7 ans avant la constitution de la Pharmacie centrale de France. « Notre instruction repose sur deux points essentiels, la pratique et la théorie. La pratique est indispensable assurément : sans elle, sans l'habitude des manipulations, le pharmacien serait frappé d'incapacité dans l'exercice de son art ; mais à l'étude de la pratique pourquoi ne pas joindre celle de la théorie. Or la plupart des jeunes gens qui entrent dans les officines n'y occupent trop souvent que la place de manœuvres²⁴⁰⁷. » Qu'est-ce que le manœuvre sinon l'ouvrier, celui qui ne gagnait sa vie que par sa force physique et l'exercice d'une activité essentiellement manuelle, ne faisant pas appel à la science. A travers ces passages sur la formation c'était aussi l'angoisse d'une profession qui avait le sentiment de décliner, angoisse d'une profession qui se voulait libérale mais dont l'activité était essentiellement boutiquière et manuelle.

Ces passages montraient que l'acquisition de revenus importants n'était pas suffisante pour une profession qui était obnubilée par la question de son identité sociale. En d'autres termes si le niveau des revenus était important pour se définir comme une profession libérale, encore fallait-il que ces revenus soient gagnés « noblement ». S'il était une chose qui perturbait profondément la pharmacie c'était ce « décalage », ce malaise « existentiel » entre les gains et le travail « roturier » qu'exerçait le

²⁴⁰⁵ *Ibid.*

²⁴⁰⁶ *Ibid.*

²⁴⁰⁷ *Répertoire de pharmacie*, janvier 1845.

pharmacien. Certes les revenus étaient conséquents mais ils étaient comme entachés de cette macule « servile », de cette dimension « boutique » que l'on cherchait à effacer. C'était donc moins l'élève qui était en question que les pharmaciens. Il fallait que les pharmaciens consacrent plus de temps à la partie scientifique de leur art et ne se limitent pas à un exercice mercantile de la profession. Cette partie scientifique les élèves ne pouvaient l'acquérir que si leur maître utilisait leur laboratoire comme un lieu d'innovation, de création de produits. La spécialisation apparaissait comme le seul moyen de conserver l'identité scientifique du pharmacien d'officine.

Il fallait, soulignait-on également, « qu'une loi vînt déterminer d'une manière plus précise comment devait s'effectuer le stage ; quels seraient les examens à subir pour conquérir le grade d'étudiant en pharmacie. Il n'y aurait plus alors de ces élèves ignares, qu'on rencontre si fréquemment dans les officines, et qui font le désespoir des patrons dont ils compromettent si souvent les intérêts²⁴⁰⁸. » Les auteurs des mémoires s'inspiraient des modèles européens. La fascination pour le modèle germanique était là encore prédominante, « l'apprentissage en Allemagne est de trois années, au bout desquelles on passe des examens aussi sérieux que ceux que subissent chez nous les aspirants au brevet de deuxième classe. Cet examen, passé avec succès, confère le titre d'élève. » Par ailleurs « En Allemagne et en Suisse existent des sociétés d'élèves qui sont sous le patronage des hommes les plus éminents. Ces hommes établissent entre eux une grande solidarité. On n'est admis à faire partie de ces sociétés qu'après avoir subi l'examen qui couronne l'apprentissage pendant les trois années ». L'Allemagne fascinait, en particulier à travers ce système corporatiste, hiérarchisé reposant sur un patronage très fort des maîtres sur les élèves. On était loin de la liberté telle qu'elle semblait régner en Angleterre. Il s'agissait clairement d'inculquer aux pharmaciens ce sentiment de loyauté et de confraternité envers les instances dirigeantes et ainsi de favoriser l'unité du corps, sa discipline. Grâce à cette formation il s'agissait de créer une élite de pharmaciens. « Les pharmaciens instruits, et grâce à cette institution, ayant pris l'habitude de parler en public, seraient aptes à faire des conférences, où ils pourraient vulgariser les sciences et rendre, dans les villes où ils exerçaient, de très grands services, et tout en donnant un grand relief à la profession, se voir entourés de la considération et de l'estime qui s'attachaient toujours aux hommes qui faisaient preuve de savoir²⁴⁰⁹. »

Les années 1870-1871 accélérèrent la prise en considération d'un brevet de capacité. Si les pharmaciens revinrent sur cette question ce fut aussi parce que le contexte s'y prêtait. Aux lendemains de 1870-1871, les débats étaient nombreux concernant le système de formation français, jugé responsable de la défaite. De ce point de vue il fallait aussi voir dans le choix des pharmaciens de la PCF d'aborder cette question dans le compte rendu de l'assemblée générale de 1873 une manœuvre stratégique, la formation était alors au cœur des préoccupations de l'Etat.

²⁴⁰⁸ AG de la PCF, 1869.

²⁴⁰⁹ *Ibid.*

B. La PCF au croisement de la science et de l'industrie.

Travailler sur les liens entre la science et l'industrie n'a rien d'anecdotique au regard des évolutions que connaît l'officine dans le courant du XIXe siècle. Nous l'avons déjà dit les activités de préparation déclinaient au profit des fonctions débitantes. Au regard d'une telle évolution c'était le savoir pharmacien qui était menacé et, à terme, la valeur de son diplôme. Ce danger était d'autant plus réel que la chimie évoluait rapidement. Le pharmacien isolé, coupé des réseaux scientifiques, risquait de voir son savoir s'amenuiser au fil des ans. La science avait d'autant plus d'importance pour les hommes de la centrale que beaucoup était des hommes de laboratoire. La constitution d'une coopérative de la taille de la PCF pouvait être utile sur bien des points. Par la puissance de ses capitaux, par la diffusion de sa revue commerciale et scientifique, par la collaboration de tous ses membres placés, chacun, à la tête de leur laboratoire officinal elle allait faire la jonction entre la science, l'industrie et le commerce. Nous allons voir dans cette partie comment la direction de la Pharmacie centrale s'est efforcée de défendre un savoir pharmaceutique, chimique et scientifique de haut niveau au moment précis où celui-ci perdait de son utilité dans l'activité du pharmacien d'officine.

1. Le projet d'Ecole normale pharmaceutique et son abandon (1862).

Le diplôme constituait le socle de l'identité du pharmacien. Cette identité scientifique était soumise à rude épreuve du fait de l'évolution rapide des connaissances et du médiocre niveau de formation des pharmaciens. Pour les tenants de la Pharmacie centrale l'industrialisation apparaissait paradoxalement comme une opportunité à saisir. En cherchant à développer de nouveaux produits, en spécialisant, le pharmacien d'officine pouvait espérer reconquérir le laboratoire. Ceci supposait que le pharmacien fût dynamique, au fait des recherches en cours dans la chimie. A cette fin Dorvault imagina la mise en place d'une Ecole normale de pharmacie organisée autour de la PCF, posant ainsi très tôt les liens entre l'industrie et la recherche. C'est à ce projet et à son échec que nous voudrions nous intéresser ici car il pose d'une façon précoce les liens entre la recherche, l'industrie et la profession pharmacienne au XIXe siècle.

Dans un article daté de mai 1851 paru dans l'Union médicale, Dorvault pointait la nécessité d'un renforcement de la partie scientifique de la pharmacie et vantait les mérites d'un enseignement spécial propre à la pharmacie à l'image des « écoles centrales » fondée par Fourcroy²⁴¹⁰. A n'en pas douter un tel projet participait de la volonté de renforcer le processus de sélection à l'entrée du corps. « Qu'au programme des examens pour le pharmacopate, écrivait-il, on ajoute l'obligation d'analyses chimiques technologiques, d'expériences avec les instruments de physique, de reconnaissances d'objets d'histoire

²⁴¹⁰ *Union médicale*, mai 1851.

naturelle plus sérieuses, plus étendues, et le pharmacien sera ainsi mis à même de répondre à toute réquisition officielle ou officieuse»²⁴¹¹. De cette façon le pharmacien allait « poser sa tente dans la société ». « A une époque de positivisme comme la nôtre une profession qui se » préoccupait « tant de ses intérêts moraux » était « assurément deux fois digne ». En améliorant sa formation, en cultivant son identité scientifique le pharmacien pouvait espérer gagner en honorabilité.

En 1862 Dorvault imagina de faire de la Pharmacie centrale une Ecole normale de la pharmacie. Ce projet s'inscrivait dans le prolongement de l'installation de l'entreprise rue de Jouy. La Pharmacie centrale semblait alors lancée dans une expansion à tous les niveaux. Par ce projet les dirigeants de la coopérative montraient qu'il n'y avait pas incompatibilité entre science et commerce. Dorvault nourrissait l'espoir de voir « la Pharmacie centrale, déclarée établissement d'utilité publique (...) être annexée un jour comme Ecole normale à l'école de Pharmacie pour former les élèves à la pratique des manipulations pharmaceutiques²⁴¹² ». Les Ecoles normales étaient des écoles gouvernementales²⁴¹³. Elles étaient donc étroitement liées à l'Etat. On pouvait être étonné d'un tel projet lorsque l'on connaissait l'hostilité du corps à l'égard du gouvernement. Des articles du répertoire de Pharmacie précédant la création de la Pharmacie centrale avaient d'ailleurs vivement critiqué la sujétion de la pharmacie au gouvernement, et notamment le Collège de pharmacie. Si ce dernier « existait, encore indépendant du gouvernement, toutes les questions professionnelles les plus importantes (et je citerai en premier celle de la limitation du nombre d'officines) recevraient une solution ». Ainsi, « du jour où le Collège de pharmacie s'était transformé en école spéciale, un grand dommage avait été causé à la profession »²⁴¹⁴. Si cependant la transformation du Collège de pharmacie en école spéciale n'avait pas été du goût des pharmaciens, la tutelle de l'université avait été encore moins bien acceptée. Le dommage en effet estimait l'auteur n'avait « pas été moindre » pour la pharmacie « quand elle était entrée dans l'université sous le titre équivoque d'école supérieure de pharmacie. On était libre, on a un maître ; que dis-je, un ! Plusieurs, et qui pis est, ne comprennent rien à vos affaires et qui cependant les règlent et les décident ! »

Le processus de transformation de la Pharmacie centrale en Ecole normale répondait d'abord à une volonté du corps de sortir du giron de l'université, première manifestation d'une indépendance professionnelle. Au reste l'auteur de l'article ne disait rien d'autre lorsqu'il ajoutait, que « si l'on pouvait reprendre pour l'avenir un peu de cette liberté, de cette antique organisation, perfectionnée par les progrès du temps, la marche des idées et des sciences, tout le mal serait bientôt effacé²⁴¹⁵ ». Le projet de Dorvault visait à répondre à une attente du corps, une volonté d'une plus grande autonomie. Comme

²⁴¹¹ *Ibid.*

²⁴¹² AG de la PCF, 1862.

²⁴¹³ VERGER (Jacques) (dir), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986. ALBERTINI (Pierre), *L'école en France XIXe-XXe siècle, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1992, p 32.

²⁴¹⁴ *Répertoire de pharmacie*, avril 1850.

²⁴¹⁵ *Ibid.*

le rappelle E. Freidson « le seul vrai critère important et uniforme pour distinguer les professions des autres occupations est l'évidence de l'autonomie. Cette autonomie n'est pas absolue, mais dépend de la tolérance, voire de la protection de l'Etat et n'inclut pas nécessairement tous les pans de l'activité ²⁴¹⁶ ». La volonté de Dorvault de se constituer en école normale apparaissait donc clairement comme une stratégie d'autonomisation de la profession pharmaceutique par rapport à la tutelle universitaire. Dans cette optique le soutien de l'Etat était décisif pour entamer ce retour vers l'autonomie de jadis qui voyait les pharmaciens maîtres de leur savoir.

« Le bâtiment de l'école de pharmacie et ses dépendances appartenaient aux pharmaciens membres du collège » notait avec nostalgie Dorvault en 1851²⁴¹⁷. « Ce n'est que lors de l'incorporation de l'école dans l'université que ces immeubles sont devenus la propriété de l'Etat. On doit regretter aujourd'hui, en voyant chaque année, à l'occasion du budget national, l'enseignement spécial de la pharmacie mis en question, de n'avoir pas eu la sagesse de conserver l'ancienne organisation, toutefois élargie dans le sens que nous indiquons²⁴¹⁸ ». La tutelle universitaire supposait en effet la tutelle financière. Le répertoire de pharmacie évoquait dans quelques articles les conséquences négatives de l'ordonnance de 1840²⁴¹⁹. La Faculté avait cessé « de s'administrer elle-même », ensuite elle versait ses deniers à l'université. De ce point de vue l'article assimilait clairement le rattachement du collège à l'université comme une sorte de vol « institutionnalisé ». « Par un arrêté du 6 juin 1850 » le gouvernement constitua les pharmaciens en commission afin de savoir « s'il n'y avait pas lieu de réduire le nombre de chaires dont » les écoles de pharmacie étaient « dotées ». L'argument majeur était la redondance des cours entre école de médecine et école de pharmacie. Raudot, défenseur du projet, demandait « donc qu'on supprimât 160 000 francs pour des cours qui faisaient double emploi, et qu'on réunisse le cours de pharmacie à l'école de médecine²⁴²⁰. »

Outre la dépendance financière évoquée par les différents articles on ressentait surtout le risque de voir les écoles de pharmacie progressivement absorbées par les écoles de médecine. Ces questions de financement avaient incontestablement nourri chez une partie des pharmaciens des revendications corporatistes. En proposant d'établir une école normale à partir de l'entreprise Dorvault cherchait à rétablir cette autonomie financière qui était celle de l'antique Collège de pharmacie. Sans doute les paragraphes du Répertoire de pharmacie ne laissaient-ils pas percevoir toute l'humiliation ressentie par le corps pharmaceutique en ce milieu du siècle notamment le sentiment d'être dépendant financièrement

²⁴¹⁶ FREIDSON (Eliot), *Profession of medicine*, New York, Dodd and Mead, 1970, « the only true important and uniform criterion for distinguishing professions from other occupations is the fact of autonomy. That autonomy is not absolute, depending upon the toleration and even the protection by the state and not necessarily including all zones of occupational activity », p 82.

²⁴¹⁷ *Répertoire de pharmacie*, décembre 1851.

²⁴¹⁸ *Ibid.*

²⁴¹⁹ *Répertoire de pharmacie*, juin 1850.

²⁴²⁰ *Ibid.*

de l'état. De ce point de vue la Pharmacie centrale avait pu apparaître, dans l'esprit de ses fondateurs, comme la machine de guerre qui devait permettre de réaliser cette autonomie professionnelle et financière. Ne plus être sous la menace d'un tarissement des fonds. A ce niveau la Pharmacie centrale apparaissait clairement comme le bras armé de la profession.

Ce que souhaitait Dorvault c'était tout simplement rétablir l'ancien Collège de pharmacie de Paris. « En effet, ce n'est pas la bourse commune de la nation qui a pourvu à la création de cette école qui date de 1576. Le Collège de pharmacie doit son origine à une fondation faite par un simple pharmacien de Paris, Nicolas Houet, et c'est avec les deniers de la corporation des apothicaires de la même ville que cet établissement acquit peu à peu l'extension nécessaire à son action²⁴²¹». Qu'était-ce que la Pharmacie centrale imaginée comme une école normale sinon la résurgence de cet antique Collège de pharmacie construit grâce aux deniers de la profession ? La croissance de l'entreprise, l'assise financière dont elle jouissait pouvait lui permettre d'exécuter le reste de son programme. Fidèle à son programme de 1852 qui voulait que la fortune pharmaceutique circulât au sein de la pharmacie, Dorvault chercha à utiliser cet argent dans une perspective d'émancipation de la profession. Il renouait ainsi avec cette autonomie qui caractérisait l'ancien Collège de pharmacie. De 1803 « jusqu'en 1841, l'école subsista et s'accrut au moyen de ses propres ressources ; ses immeubles lui étaient légués par la corporation dont elle remplissait le rôle ; l'Etat ne lui fournissait ni terrains, ni bâtiments, ni subventions, ses recettes lui permirent de rétribuer ses professeurs, de reconstruire ses bâtiments, de former de grandes et utiles collections, et d'ouvrir à ses élèves des laboratoires pour leurs études pratiques²⁴²²». Par ses bâtiments, ses terrains la Pharmacie centrale de France se rattachait à cette tradition d'indépendance de la pharmacie.

En cherchant à faire de son entreprise une Ecole normale Dorvault poursuivait sans doute plusieurs buts. Le premier était sans doute commercial. Du fait de sa transformation en Ecole normale la Pharmacie centrale «pourrait (...), par là même conséquence, être chargée de la fourniture des hôpitaux civils et militaires, au grand avantage de ces établissements, et sous la surveillance, au besoin, d'un employé du gouvernement²⁴²³». A la fois école normale et entreprise la Pharmacie centrale de France serait une entreprise au service de l'Etat mais dirigée par des capitaux privés. Le second but que poursuivait Dorvault était clairement corporatiste. L'objectif était de renforcer les positions de la pharmacie au sein de la société. Ceci n'est pas sans rappeler les observations faites par Terry Shinn sur les ingénieurs français²⁴²⁴. Sur un plan scientifique l'idée de Dorvault fut clairement de doter la profession d'un

²⁴²¹ *Répertoire de pharmacie*, juin 1850, p 382.

²⁴²² *Ibid.*

²⁴²³ AG de la PCF, 1862.

²⁴²⁴ SHINN (Terry), « Du « corps » à la « profession » : l'émergence et la définition de l'ingénieur industriel dans la France moderne », in FOX (Robert), WEISZ (George) (dir.), *The organization of science and technology in France 1808-1914*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1980 .

établissement qui se destinait à former l'élite de la pharmacie. L'insuffisante formation des élèves en pharmacie était un couplet récurrent dans les revues pharmaceutiques ainsi que dans les congrès de pharmacie. On insistait également longuement sur le décalage qui existait dans la formation entre les pharmaciens de première classe et les pharmaciens de seconde classe²⁴²⁵. A cet égard si les congrès pharmaceutiques insistaient sur la nécessité d'unifier le corps en ne constituant qu'une « seule classe de pharmaciens », ce processus devait aussi s'accompagner d'une élévation du niveau d'exigence pour l'obtention du diplôme. « Dans l'intérêt des études pharmacologiques, il » paraissait « donc urgent d'assujettir à une même règle tous ceux qui aspiraient au même titre ; or il n'existait aucune distinction nominale entre le pharmacien qui avait fait son éducation dans une école supérieure, et celui qui avait été reçu par un jury local²⁴²⁶».

La proposition de constituer une Ecole normale de pharmacie participait de cette volonté de « fabriquer » une élite pharmaceutique, un corps d'élèves qui, par ses études, pouvait révéler ses aptitudes dans de nombreux domaines de la chimie. Un corps d'élèves qui serait au service de l'Etat. De même que les polytechniciens qui se mettaient au service de l'Etat les pharmaciens issus de l'école normale de la Pharmacie centrale serviraient la santé publique. La volonté de constituer la Pharmacie centrale en école normale montre la fascination qu'exerçait cette école au milieu du siècle²⁴²⁷. Dans le courant du XIXe l'école normale supérieure commençait en effet à être réputée pour son orientation scientifique et la qualité des travaux qu'elle produisait. Craig Zwerling partant de l'« analyse du dictionnaire biographique des scientifiques » montre que cette fascination s'explique aisément. « Sur les scientifiques qui ont fait leurs études entre 1800-1840 : 40% des hommes viennent de Polytechnique. 5% de l'école normale. » Entre « 1840-1900 la situation s'inverse : 30% de normaliens, 15% de polytechniciens²⁴²⁸».

La Pharmacie centrale de France cherchait donc à devenir un établissement scientifique de haut niveau. Cette influence du modèle « normalien » sur la Pharmacie centrale de France et son directeur s'explique aisément. Une fois de plus il faut en venir à cette importance des relations et des réseaux. A l'origine du renforcement du poids de l'école normale supérieure : « Il faut souligner le rôle des administrateurs de l'école normale. » Craig Zwerling rappelle « un peu avant Pasteur », l'importance du travail de Thénard et Dumas qui avaient fait de l'école normale un centre important pour la formation des scientifiques de la faculté des sciences²⁴²⁹. C'était d'ailleurs ce même Thénard qui, en 1846, avait établi les postes d'agrégé préparateur. En se constituant en école normale nul doute que la Pharmacie centrale de France

²⁴²⁵ *Bulletin de la Société de pharmacie de Bordeaux*, 1861.

²⁴²⁶ *Répertoire de pharmacie*, 1850, p 387.

²⁴²⁷ ZWERLING (Craig), "The emergence of the Ecole normale supérieure as a centre of scientific education in the nineteenth century", in FOX (Robert), WEISZ (George), *The organization of science and technology in France 1808-1914*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1980.

²⁴²⁸ *Ibid*, p. 39.

²⁴²⁹ *Ibid.*, p. 45.

n'ait cherché à renforcer la qualification des élèves en pharmacie notamment en matière de chimie et délivrer elle aussi, tout comme l'école normale, un diplôme d' « agrégé préparateur » en matière pharmaceutique.

De ce point de vue il ne faut pas minimiser le poids de la concurrence entre les différentes facultés en ce milieu de siècle. Car si l'Ecole normale était un modèle à imiter, elle était aussi une concurrente en matière de formation et pouvait détourner les meilleurs élèves de la voie pharmaceutique. Comme le rappelle Craig Zwerling, avec l'arrivée de Pasteur à la tête de l'Ecole normale en 1856, la fonction d'agrégé préparateur, qui avait été supprimée, fut rétablie. Dans le but d'attirer les étudiants il se lança, à partir des années 1860, dans une politique relativement agressive pour les séduire et attirer vers l'institution qu'il dirigeait les meilleurs d'entre eux. Il fonda du reste en 1864 « les annales scientifiques de l'école normale supérieure²⁴³⁰ ». L'Ecole normale avait donc pu agir à la fois comme modèle à imiter mais aussi comme institution à concurrencer. Outre l'Ecole normale les écoles spéciales de pharmacie durent faire face à d'autres concurrents comme « les facultés » qui, « se livrent un combat sans merci pour la compétitivité²⁴³¹ ». Cette Ecole normale pouvait aussi être un point de départ pour dynamiser le secteur de la recherche dans l'entreprise, bien que ce point ne fût pas évoqué. De nombreux normaliens se lançaient en effet dans la recherche et non pas dans l'enseignement²⁴³². Dorvault a pu voir à travers cette école un moyen de constituer un véritable pool de chercheurs au service de l'entreprise.

Pour de nombreux pharmaciens il fallait impérativement harmoniser le processus de réception des pharmaciens qu'ils fussent de première ou de seconde classe. On devait exiger des aspirants pharmaciens, dans les écoles spéciales comme dans les jurys médicaux, le diplôme de bachelier-ès lettres. Les pharmaciens pointaient ainsi du doigt les trop nombreuses dérogations accordées par le grand maître de l'université « contrairement aux dispositions de l'ordonnance de 1840 »²⁴³³. Pour Dorvault la constitution de la Pharmacie centrale de France en école gouvernementale éviterait clairement ce type de dérogation, cette dépendance à l'égard du grand maître de l'université, lequel contribuait, par ses dispenses, à dévaloriser la profession. Rêver à une normalisation de la formation c'était donc souhaiter une sélection beaucoup plus rigoureuse des candidats ce qui passait par une offre de formation beaucoup plus élevée. « Cette tolérance, en opposition formelle avec l'article 13 de l'ordonnance de 1840, et avec l'esprit de la loi organique de l'an 11, a indubitablement contribué à faire désertier les écoles et à engager une proportion plus forte des élèves dans une voie que nous considérons comme funeste».

²⁴³⁰ *Ibid.*, p. 49.

²⁴³¹ FOX (Robert) WEISZ (George), "Introduction: The institutional basis of french science in the nineteenth century", in FOX (Robert) WEISZ (George) (dir.), *The organization....,op.cit.*, p 14.

²⁴³² ZWERLING (Craig), "The emergence...", *art.cit.*, in FOX (Robert) WEISZ (George), *The organization...., op.cit.*, p 42.

²⁴³³ *Répertoire de pharmacie*, juin 1850.

Le projet d'École normale s'inscrivait donc dans une volonté de réaffirmer les droits de la profession sur son parcours de formation. Ces écoles, dites aussi spéciales, étaient extrêmement sélectives. Que ce fût les Ponts et chaussées, les Mines, l'Armée, la Marine (Navale), Polytechnique (1795) ou l'École normale (1795) toutes exigeaient un « concours »²⁴³⁴. Non seulement ces écoles n'acceptaient pas les dérogations, mais elles étaient très élitistes. C'était une autre différence avec l'université qui était ouverte à « tous les bacheliers »²⁴³⁵. Il est cependant à noter que l'École pratique des hautes études (1868) et l'École libre des sciences politiques (1872) n'exigeaient aucun concours et ne réclamaient aucun diplôme²⁴³⁶. Les dérogations à l'entrée dans les facultés étaient par ailleurs de moins en moins bien acceptées par une partie du corps. « Depuis que ce diplôme est invariablement exigé des élèves de première classe qui se présentent devant les écoles, on en a ordinairement dispensé ceux qui, moins bien préparés sous le rapport scientifique et professionnel, demandent leur certificat de capacité aux jurys locaux »²⁴³⁷. Ce processus de normalisation/sélection devait aller de pair avec un processus d'harmonisation et d'uniformisation du corps pharmaceutique. Pour une partie de la profession les pharmaciens de seconde classe étaient trop nombreux et insuffisamment formés. On déplorait le trop grand nombre de réceptions de pharmaciens de seconde classe dont le diplôme était complètement dévalué du fait du laxisme des jurys. Renforcer les procédures d'évaluation, exiger le même niveau (élevé) de formation pour tous, voilà quelles étaient les véritables ambitions de Dorvault lorsqu'il rêvait d'établir une école normale autour de la Pharmacie centrale. Il faut rappeler à cet égard que normale comme polytechnique étaient des internats et « montraient un esprit de corps exceptionnel »²⁴³⁸. « Le résultat fut que des groupes non négligeables au sein des classes dirigeantes et parmi les personnalités les plus influentes de la vie économique et intellectuelle du pays, étaient diplômés de quelques établissements »²⁴³⁹. L'école normale pharmaceutique devait ainsi donner naissance tout à la fois à une élite soudée, un corporatisme capacitaire puissant reposant tout à la fois sur une identité scientifique commune et une même croyance dans les vertus de l'industrie. Le projet d'école devait en effet permettre de renforcer les liens, insuffisants en France, entre l'industrie et la recherche. De fait « sous le second Empire des efforts sont faits pour que les facultés se rapprochent de l'industrie²⁴⁴⁰ » à l'image de Lille.

« Tandis qu'en France » écrivait Dorvault « presque avec regret, l'école et la société de pharmacie sont

²⁴³⁴ ZELDIN (Théodore), *Histoire des passions françaises, Orgueil et intelligence, vol 2*, Paris, le Seuil, p 376.

²⁴³⁵ *Ibid.*

²⁴³⁶ *Ibid.*, p 387.

²⁴³⁷ *Répertoire de pharmacie*, juin 1850.

²⁴³⁸ ZELDIN (Théodore), *Histoire....., op.cit.*, p 376.

²⁴³⁹ *Ibid.*

²⁴⁴⁰ PAUL (H.W.) "Apollo courts the vulcans : the applied science institutes in nineteenth century french science faculty", in FOX (Robert) WEISZ (George), *The organization...., op.cit.*, p. 156.

des institutions tout à fait distinctes, en Angleterre elles n'en font qu'une la société de Pharmacie²⁴⁴¹». En France « l'école est indépendante de la pharmacie pratique, dont elle s'isole même le plus qu'elle peut, et la société de pharmacie n'est qu'à quelques élus et non à tous les membres de la famille pharmaceutique. » Le problème que soulignait Dorvault était donc la séparation qui s'était instauré entre l'école, entendons ici la faculté, et la pharmacie officinale. En proposant de faire de la Pharmacie centrale un établissement de formation qui serait annexé à la faculté de Paris, il y avait cette ambition de « réconcilier » le corps, de réunir la pharmacie pratique et la pharmacie savante dans un projet qui restait néanmoins d'essence élitiste. Il était « souhaitable que la pharmacie française ne forme qu'un seul corps ». Pour Dorvault l'unité du corps dépendait de l'harmonisation du diplôme. Dans cette optique le projet d'école normale prenait tout son sens. « son homogénéité, à la poursuite de laquelle nous courons depuis si longtemps, ne serait-elle pas beaucoup plus forte si la société de pharmacie, au lieu d'être de quelques-uns, était ouverte de droit à tout porteur du diplôme de pharmacien, si son école se confondait avec elle, si les professeurs étaient nommés par les pharmaciens au lieu de l'être par le concours ou le gouvernement, mode de nomination qui donne des hommes scientifiques méritants, sans doute, mais souvent étrangers aux hommes, aux habitudes et aux besoins de la profession²⁴⁴². » Lorsque Dorvault cherche à constituer la PCF en école normale il rêve de faire d'elle la matrice d'une nouvelle profession, plus homogène car recevant le même diplôme, ce qui supposait aussi la suppression des examens des jurys médicaux. Plus largement il est possible que le projet de Dorvault ait eu pour but de replacer l'enseignement supérieur sous le contrôle de la profession.

Dorvault souhaitait faire de la Pharmacie centrale une institution à l'image de l'ancien Apothecary hall ou de la Pharmaceutical society of Great Britain qui délivraient des certificats aux pharmaciens compétents pour exercer. Cette dernière avait « fondé dans le local de ses réunions une école de pharmacie, avec laboratoire pour les manipulations chimiques et pharmaceutiques », un « amphithéâtre pour les démonstrations », un « musée d'histoire naturelle et » une « bibliothèque, en un mot tout ce qui » était « nécessaire à l'instruction des élèves ». La Pharmacie centrale se voulait tout à la fois école, entreprise et société professionnelle. L'harmonisation devait passer par une forte centralisation. En effet « avec une organisation pareille, « rayonnant de Paris dans les départements, et convergeant des départements dans Paris, on n'aurait pas ces déchirements qui désolent aujourd'hui la famille pharmaceutique et la menacent de dissolution ; avec une organisation pareille cesserait cet isolement de tout centre dirigeant et protecteur dans lequel le pharmacien se trouve jeté aussitôt son diplôme en main, et qui le livre en proie aux suggestions d'un égoïsme mal entendu, ainsi qu'aux empiètements d'une foule de parasites²⁴⁴³ ».

²⁴⁴¹ *Répertoire de pharmacie*, décembre 1851.

²⁴⁴² *Ibid.*

²⁴⁴³ *Ibid.*

Séduisante cette idée d'une Ecole normale pharmaceutique centrée autour de la PCF semble avoir été abandonnée. Ainsi tous les projets à dimension sociale et professionnelle rêvés par Dorvault restaient du domaine de l'utopie. Les raisons de ces échecs successifs restent obscures. La thèse classique d'une réticence de l'Etat avancée généralement par la profession n'est pas même évoquée. Au reste elle tiendrait difficilement la route. L'empereur était en effet « passionné par les sciences »²⁴⁴⁴. Il visita les laboratoires de Dumas, Sainte-Claire-Deville et surtout Pasteur. C'est d'ailleurs dans l'intérêt porté au renforcement des liens entre science et industrie par le gouvernement et ses personnalités les plus éminentes, comme Dumas ou Pasteur, élu en mars 1863 à l'Académie des Sciences, qu'il faut chercher les origines de l'Ecole normale pharmaceutique proposée par Dorvault. Le projet coïncidait en effet avec la visite de Dumas dans les locaux de la PCF²⁴⁴⁵ au cours de l'année 1862. Avait-il été soufflé par le ministre d'Etat, également chimiste, au gérant de la PCF ? Ce-dernier y a-t-il vu un moyen d'attirer l'attention du gouvernement et du chef de l'Etat sur son entreprise et au-delà sur sa personne ? Il ne faut pas oublier en effet que Dorvault avait entamé, au même moment, une procédure de demande de la Légion d'honneur²⁴⁴⁶. En ce sens le projet d'Ecole normale et son abandon simultané ne relèverait que d'une stratégie individuelle visant à attirer l'attention du pouvoir et de la profession sur un homme en quête d'ascension sociale. Dorvault aurait ainsi cherché à s'inscrire dans une tendance qui était celle d'une élite scientifique, le rapprochement entre facultés et industries²⁴⁴⁷ étant le fait de jeunes professeurs comme Pasteur, Viollette, Mahistre à Lille ou de sociétés influentes (comme la Société Chimique de Paris, 1857). Cette explication reste cependant insuffisante. Pour nombre de pharmaciens spécialistes l'industrialisation apparaissait comme une opportunité qui permettrait à la pharmacie de laboratoire de se relever. Le projet d'Ecole normale s'inscrivait parfaitement dans cette dimension. Le fait que celle-ci s'organisât autour de la PCF pouvait soulever des questions. Certes elle renforçait l'autonomie du corps à l'égard de la puissance publique, mais elle risquait aussi de placer les pharmaciens sous la dépendance de l'entreprise. Il est possible que certains pharmaciens aient perçu les dangers d'une entreprise en situation monopolistique à la fois sur le marché et la formation. La fondation d'une telle école pouvait concurrencer la Faculté de pharmacie de Paris. Dorvault portait ainsi à lui seul de nombreuses idées qui n'avaient pas l'assentiment de toute la profession comme en témoignent les débats évoqués plus haut. La gestion de l'entreprise accaparait une bonne partie de son énergie et de son temps. Quant aux membres du conseil de surveillance et aux coopérateurs ils se satisfaisaient d'une position de rente (la PCF écoulait leurs spécialités) et ne voyaient sans doute pas l'intérêt de constituer une école normale alors que l'Ecole de Pharmacie de Paris leur paraissait amplement suffisante. L'échec du projet ne doit pas pour autant effacer sa modernité notamment dans les liens qui semblent se dessiner entre l'industrie, la recherche et la profession. Les capitaux dont disposait des entreprises comme la

²⁴⁴⁴ ANCEAU (Eric), *Napoléon III, op.cit.*, p 413.

²⁴⁴⁵ AG de la PCF, 1862.

²⁴⁴⁶ On se reportera à la première partie.

²⁴⁴⁷ PAUL (H. W.), « Appollo courts.... », in FOX (Robert) WEISZ (Geroge), *The organization...., op.cit.* , p. 157.

PCF, les marchés que ces entreprises pouvaient ouvrir pouvaient se révéler, à terme, très attractifs.

2. Du projet d'Ecole normale à la fondation d'un nouveau laboratoire d'analyses et de recherches chimiques.

Malgré l'échec du projet d'Ecole normale le gérant de la Pharmacie centrale ne s'arrêta pas en chemin. En 1866 la Pharmacie centrale entreprit une modification de ses laboratoires. « Il entra dans le programme originel de notre œuvre qu'un véritable laboratoire de chimie analytique et de recherches physico-techniques, reliant la théorie à la pratique, fût annexé à notre laboratoire ordinaire. J'ai pu cette année mettre ce desideratum à exécution²⁴⁴⁸ ». L'industrialisation s'accompagnait ainsi d'un effort de recherche soutenu dans le domaine de la chimie. Ceci n'avait rien d'étonnant. Aux yeux de Dorvault comme de nombre de ses soutiens le développement et la commercialisation de nouvelles spécialités avaient reposé sur le laboratoire, l'écriture d'articles, la mise en commun des connaissances et la volonté de perfectionner les produits imaginés par d'autres (c'est en tout cas ce qui ressort de la lecture de l'Union pharmaceutique). Le développement d'un tel laboratoire à l'échelle d'une entreprise comme la PCF posait cependant à terme la question du maintien de la recherche au sein de la simple officine.

Le laboratoire de la Pharmacie centrale de France avait été mis en place afin de répondre aux « intérêts matériels et moraux de la profession »²⁴⁴⁹. Dorvault était en effet guidé par cette volonté de faire du pharmacien d'officine un homme de laboratoire. C'était une initiative importante qui traduisait aussi une volonté de la part de la Pharmacie centrale de « compléter » les lacunes de la pharmacie officinale et de permettre au pharmacien d'accomplir ses activités de préparateur. Homme de science, savant local le pharmacien pouvait en effet se voir « demander des renseignements ou des conseils exigeant des connaissances un peu approfondies de chimie ». C'était « tantôt le médecin pour éclairer son diagnostic, tantôt le malade lui-même qui » avait « recours au savoir du pharmacien ; tantôt » c'était « un industriel, un fabricant, un fermier pour lesquels, dans les petites localités surtout, le seul représentant de la science » était « souvent le pharmacien ». « Ces travaux » relevaient « presque tous de la chimie²⁴⁵⁰ ».

Le développement du laboratoire de recherche et d'analyse fut justifiée par cette volonté de répondre à la croissance d'un champ professionnel, celui de l'expertise²⁴⁵¹. Un champ ouvert dont le pharmacien devait s'emparer s'il voulait garder sa légitimité scientifique aux yeux du grand public et de l'Etat. En effet « il faut reconnaître que bon nombre de pharmaciens » étaient « dans l'impossibilité de (...) mener » les expériences « à bonne fin²⁴⁵² ». Ce constat n'était pas nouveau. Déjà en 1850 le Répertoire

²⁴⁴⁸ AG de la PCF, 1866.

²⁴⁴⁹ *Union pharmaceutique*, juin 1866.

²⁴⁵⁰ *Ibid.*

²⁴⁵¹ CHAUVAUD (Frédéric), *Experts et expertise judiciaire, France XIX et XXe siècles*, Presses Universitaires de Rennes, 2003.

²⁴⁵² *Union pharmaceutique*, juin 1866.

de pharmacie s'en était fait l'écho. « Aujourd'hui (...) ce sont les pharmaciens d'élite seulement qui possèdent l'habileté nécessaire pour analyser une eau minérale, pour reconnaître la nature d'un agent thérapeutique...²⁴⁵³ ». Nombreux étaient les pharmaciens qui ne disposaient pas du matériel nécessaire. Nombreux étaient aussi ceux qui n'avaient pas les compétences requises en matière de chimie.

En conséquence « la chimie s'en allait de la Pharmacie, qui en avait été le berceau et la pépinière la plus féconde de ses adeptes²⁴⁵⁴ ». Les pharmaciens perdaient la bataille de l'expertise. « Faute de temps ou d'installation » ils refusaient les « analyses » demandées et laissaient « aller ainsi en dehors de la profession des travaux qu'il fallait au contraire soigneusement y retenir²⁴⁵⁵ ». Dorvault souhaitait donc que ce laboratoire fonctionne comme un lieu de formation. On retrouvait en réalité le projet d'Ecole normale. « Nous y formerons des élèves à la pratique des analyses et qui, forts des compléments d'instruction professionnelle, rendront de réels services partout où ils se fixeront²⁴⁵⁶ ». Cette structure du laboratoire-école se développa en Europe pendant la première moitié du XIXe siècle. « Finalement, la première moitié du 19e siècle fut témoin du développement de méthodes d'enseignement basées sur les laboratoires et de l'expansion associée des recherches, financées par l'institution dans certains cas²⁴⁵⁷. Outre Liebig, Berzelius développa un laboratoire de ce type à la suite de Borth en 1808, « il ouvrit un laboratoire d'enseignement pour quelques étudiants à l'Université de Médecine de Stockholm.²⁴⁵⁸ On retrouvait la dimension du laboratoire école à au moins deux niveaux. D'abord il devait jouer le rôle de laboratoire de recherche, enfin il devait être un laboratoire permettant de former de jeunes élèves à l'analyse. Deux dimensions qui renvoyaient cependant à une seule et même préoccupation : renforcer les liens entre la pharmacie et la chimie et au-delà entre la science et la pratique. De ce point de vue il s'agissait d'une innovation majeure. En effet « l'enseignement de laboratoire n'est pas la règle générale. Dans les facultés, les professeurs délivrent un enseignement plus mondain et superficiel : des cours très brillants, agrémentés de quelques expériences spectaculaires. Les professeurs sont d'autant moins motivés pour la recherche qu'ils ne disposent pas de fonds pour équiper un laboratoire et que leur avancement dépend beaucoup de leurs performances oratoires en chaire. C'est la seconde caractéristique parisienne : c'est hors des facultés que l'on se forme à la recherche, dans les grandes écoles ou dans de nouveaux instituts²⁴⁵⁹ ».

A la veille de la guerre contre l'Allemagne, en 1869, Adolphe Wurtz présenta, dans un rapport adressé

²⁴⁵³ *Répertoire de pharmacie*, juin 1850.

²⁴⁵⁴ *Union pharmaceutique*, juin 1866.

²⁴⁵⁵ AG de la PCF, 1868.

²⁴⁵⁶ AG de la PCF, 1866.

²⁴⁵⁷ « Finally the first half of the nineteenth century saw the development of laboratory-based methods of teaching and the associated growth of researchs, some of which were institutionnaly financed” MORRELL (J.B), “The chemist breeders: the research schools of Justus Liebig and Thomas Thomson”, *Ambix*, 19, 1-43, 1972, p 1.

²⁴⁵⁸ « Further Borth in 1808, Berzelius opened a teaching laboratory for a few students at the collegium medicum in Stockholm. » *Ibid*, p 2.

²⁴⁵⁹ BENSUAUDE-VINCENT (Bernadette), STENGERS (Isabelle), *Histoire de la chimie...*, *op.cit*, p. 132.

au ministre de l'instruction publique Victor Duruy, « la création de laboratoires comme un investissement national, « un capital placé à gros intérêt²⁴⁶⁰ ». Le monde de la chimie avait changé. « Alors qu'au temps de Scheele et de Lavoisier une humble officine suffisait pour de grandes découvertes, la chimie moderne requerrait une recherche collective dans un laboratoire moderne bien équipé : « C'est un peuple de travailleurs qui se groupe autour du maître. Tous profitent de son enseignement et de son exemple, chacun de l'expérience du voisin. (...) Un laboratoire est donc non seulement un asile de science, c'est une école »²⁴⁶¹. A travers le projet de laboratoire école de Dorvault on retrouvait en réalité peu ou prou la volonté d'établir un programme de coopération scientifique entre pharmaciens.

« Désireux de couronner ses études par un travail original, par une thèse inaugurale, le jeune pharmacien n'a souvent à sa disposition que des moyens incomplets de recherches (...) c'est pour satisfaire à ce desideratum²⁴⁶² (...) » que Dorvault décida de la constitution de ce laboratoire école. C'était à peu près mot pour mot le projet que Jean Baptiste Dumas avait appelé de ses vœux en 1846 lors d'un discours de rentrée à la faculté de médecine de Paris. « Un laboratoire de recherches, spécialement consacré aux jeunes gens qui voudraient puiser le sujet de leurs thèses dans les applications de la chimie, n'a-t-il pas sa place marquée dans l'enseignement de la Faculté ? », s'interrogeait alors le savant. « Là, secondés par deux chefs de laboratoire, l'un plus particulièrement exercé au maniement du microscope, l'autre plus spécialement habile aux recherches de la chimie elle-même, nos candidats au doctorat, élaborant des thèses d'une science élevée, ne pénétreraient-ils profondément dans la discussion des sujets les plus délicats dont ils propageraient la connaissance dans l'Ecole entière par la toute-puissance de cet enseignement mutuel qui s'y organise de lui-même²⁴⁶³. Bien sûr Dumas s'adressait ici surtout aux médecins. Mais ce n'était pas un hasard si le discours avait été publié dans le Répertoire de Pharmacie. De même que pour Dumas il fallait resserrer les liens entre science et pratique de même Dorvault appelait à un resserrement des liens entre chimie et pharmacie. Pouvait-on cependant parler d'un laboratoire de recherche au sens d'une recherche tournée vers une application industrielle, la volonté de trouver de nouveaux médicaments ? On pouvait en douter. Comme le rappelle Sophie Chauveau, « l'émergence de la recherche au sein des établissements pharmaceutiques reste freinée par l'absence de véritables protections des découvertes. En effet, la loi du 5 juillet 1844 relative aux brevets en exclut les produits pharmaceutiques et les médicaments²⁴⁶⁴».

Dorvault rêvait clairement d'un laboratoire école qui formerait un corps d'experts compétents en matière de chimie analytique. Au reste, si l'on examinait le programme du laboratoire, celui-ci était très

²⁴⁶⁰ *Ibid*, p. 133.

²⁴⁶¹ *Ibid*.

²⁴⁶² *Union pharmaceutique*, 1861.

²⁴⁶³ *Répertoire de pharmacie*, décembre 1846.

²⁴⁶⁴ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique....*, *op.cit.*, p 62.

clair. « Les élèves passeront en revue les analyses spéciales telles que : alliages, cendres, eaux minérales, minerais, terres, engrais, urine... l'essai des matières premières employées en pharmacie ou dans l'industrie, des substances alimentaires etc, (opium, quinquina, vin, vinaigre, lait, farine, tissus, ...) la toxicologie appliquée à la recherche des poisons minéraux et végétaux. L'emploi et le maniement des différents appareils usités dans l'analyse (saccharimètre, microscope, électricité) c'est comme on le voit un laboratoire complémentaire de celui du pharmacien, de ceux des écoles de pharmacie et des diverses écoles du gouvernement, que les élèves suivront avec avantage pour leur instruction pratique et théorique de chimie²⁴⁶⁵. » Ce désir de renforcer une formation pratique était le vœu le plus cher des hommes éminents de la profession. Pour Jean Baptiste Dumas seule « l'instruction pratique spéciale » sauverait « les écoles de pharmacie ». « Les hommes éminents qui » faisaient « la gloire de l'école de Paris », l'avaient « bien compris, en instituant des cours pratiques de chimie, de toxicologie, de falsifications²⁴⁶⁶ ». C'était « dans cette direction » qu'il fallait marcher. Comme en Angleterre le « nom de pharmacien » devait être synonyme de « chimiste ». Le pharmacien devait être « partout le chimiste ordinaire de la société ». Il fallait « donner aux leçons des professeurs de chimie pharmaceutique un caractère plus spécial encore et une importance plus grande²⁴⁶⁷ ».

Ce laboratoire de formation était « réclamé particulièrement par les pharmaciens dont les fils suivaient les cours des écoles scientifiques, comme complément pratique précieux de l'enseignement de ces écoles, et aussi pour attacher de bonne heure, par un lien professionnel de plus la jeune génération pharmaceutique à la maison commune²⁴⁶⁸. » La Pharmacie centrale de France répondait à une attente du corps perceptible dans les congrès de pharmacie. De façon générale c'était une réelle nostalgie qui s'exprimait par rapport à une pharmacie antérieure à la loi de germinal, une pharmacie qui mettait l'accent sur la pratique notamment celle en laboratoire²⁴⁶⁹. Il y avait aussi une seconde raison, il s'agissait de renforcer les liens entre les élèves et l'entreprise, de constituer ainsi un esprit de corps autour de ce laboratoire de recherche.

Ce déclin des compétences du pharmacien en matière de chimie s'expliquait par les lacunes des écoles. Pour Dorvault le laboratoire école de la Pharmacie centrale de France devait permettre de combler les déficiences de la faculté. « Un complément d'études lui était, sinon indispensable, au moins nécessaire dans la majorité des cas²⁴⁷⁰ ». On pouvait difficilement être plus tranchant. « Car, poursuivait Dorvault, entre le haut enseignement théorique des écoles et des facultés et les études strictement nécessaires pour être reçu pharmacien, il reste, à notre avis, une large place pour des leçons spéciales, leçons ayant pour

²⁴⁶⁵ *Union pharmaceutique*, 1861.

²⁴⁶⁶ *Répertoire de pharmacie*, avril 1850.

²⁴⁶⁷ *Répertoire de pharmacie*, juin 1850.

²⁴⁶⁸ *Union pharmaceutique*, juin 1866.

²⁴⁶⁹ *Union pharmaceutique*, mars 1860.

²⁴⁷⁰ *Union pharmaceutique*, juin 1866.

but d'apprendre au pharmacien à apprécier la qualité des produits qui lui étaient vendus». Le laboratoire accompagnait ainsi le mouvement d'industrialisation de la pharmacie. Il devait permettre aux pharmaciens, qui ne fabriquaient plus, de contrôler les produits qu'il achetait auprès des grossistes. Le renforcement des compétences des pharmaciens dans le domaine de la chimie était donc d'abord conçu comme une réponse aux mutations de la profession. Débiter c'était aussi être capable de contrôler la qualité des produits vendus. Du pharmacien d'officine devenu simple débitant sans aucune connaissance chimique au pharmacien industriel qui exploitait une gamme de spécialités et disposait d'un petit laboratoire, il y avait un fossé gigantesque. Le programme du laboratoire école établi par Dorvault reflétait l'évolution du métier de pharmacien et contribuait à entériner le passage de l'officine laboratoire à l'officine commerciale. La centralisation des activités de laboratoire au sein de la PCF marquait ainsi le triomphe de la firme pharmaceutique moderne sur les petits préparateurs.

Ce que la Pharmacie centrale de France apportait c'était la puissance financière qui faisait souvent défaut à la plupart des laboratoires. En cherchant à relier recherche et industrie Dorvault s'inscrivait dans l'ère du temps, celle de la société chimique de Paris (1857) et de sa figure clé, Adolphe Wurtz²⁴⁷¹. La chimie dans l'esprit de Wurtz devait être un lien entre le monde académique et le monde conquérant de l'industrie. Dans l'esprit de Dorvault ce laboratoire apparaissait comme un moyen pour relier le monde de la science pure et le monde de la science appliquée. L'industrie et son matériel seraient au service de la recherche scientifique et de l'officine. « Quelle institution pouvait avoir, en effet, une pareille source de matériaux de travail par elle-même ou par ses relations ?²⁴⁷² » « La Pharmacie centrale n'a-t-elle pas sous la main, pour ses besoins journaliers de son commerce et de sa fabrication, de nombreux essais à opérer sur les matières premières qu'elle vend ou met en œuvre et, partant, des sujets variés de recherches provoquées par les particularités de ces essais eux-mêmes ? » Interrogeait Dorvault. C'était l'embryon d'une entreprise « science based » qu'était en train d'esquisser le fondateur de la Pharmacie centrale, le modèle de la firme contemporaine. Au reste « par ses correspondants naturels, les pharmaciens de tous les points du territoire, courtiers de commerce de tous les pays, voyageurs » la firme recevait « journellement des objets d'analyse les plus disparates, et, au besoin », elle pouvait les « provoquer à des points de vue ou dans des intérêts divers ». Le laboratoire de la Pharmacie centrale apparaissait comme le mieux à même de répondre à toutes les questions qui lui seraient posées en matière d'analyse puisqu'il centralisait de nombreux produits. Laboratoire de la profession il l'était à plus d'un titre par l'étendue de ses ramifications, par la présence de la firme à l'échelle du territoire. Par ce laboratoire « intermédiaire entre la science et la pratique, entre les écoles et nos officines » Dorvault pensait clairement contribuer à retenir la chimie au sein de la pharmacie. Ainsi le père fondateur de la compagnie pouvait, non sans un soupçon d'orgueil, se vanter d'avoir « avant tout

²⁴⁷¹ FOX (Robert) WEISZ (George), «The institutionnal basis of french science in nineteenth century», in FOX (Robert) WEISZ (George) (dir.), *The organization of science....,op.cit.*, p. 3.

²⁴⁷² AG de la PCF, 1866.

sacrifié à un intérêt professionnel²⁴⁷³. »

« Un bon chimiste est quelqu'un qui sait voir, sentir, « penser en termes de phénomènes ; qui sait garder en mémoire les sensations liées aux expériences et aux produits qu'il a manipulés par le passé ». Pour cultiver cette faculté, se familiariser avec la chimie, il faut un entraînement quotidien intensif aux manipulations chimiques, sous la houlette d'un maître²⁴⁷⁴. Significative fut en ce sens la nomination à la tête du laboratoire de Mr Lebaigue. Ancien préparateur de chimie de l'école polytechnique, le choix de Lebaigue montrait que Dorvault prenait la question du laboratoire école très au sérieux. Comme le souligne Morrell le choix du personnel était un aspect déterminant dans la réussite d'un laboratoire de recherche. « Pas de doute également, que les étudiants les plus talentueux anticipèrent le fait qu'à travers la réputation et les contacts de leur maître, ils intègreraient plus facilement les couches supérieures des prestigieux réseaux scientifiques auxquels ils aspiraient à devenir membres²⁴⁷⁵. » Dorvault cherchait, par la nomination de Lebaigue, à renforcer la légitimité scientifique de son laboratoire aux yeux du corps des pharmaciens. La création de ce laboratoire devait cependant beaucoup à la personnalité du directeur. D'ailleurs rappelle Morrell « la création, l'entretien et l'expansion de la loyauté, de la cohésion et de la confiance envers l'école dépendaient également du pouvoir et du charisme du directeur, ce qui au mieux renforçait son pouvoir institutionnel, cela aidait à attirer suffisamment d'étudiants pour assurer la viabilité de l'école. Cela contribuait grandement à établir en termes de nouveauté et de distinction une identité et une importance propres à l'école²⁴⁷⁶.

« Les analyses les plus complexes, tant organiques qu'inorganiques²⁴⁷⁷ » pourraient être exécutées dans ce laboratoire. Il s'agissait ainsi de prendre en compte les récents travaux de Liebig sur la chimie inorganique²⁴⁷⁸. La chimie organique avait quant à elle beaucoup « souffert en France des querelles scientifiques, de la faiblesse des relations entre l'industrie et l'université²⁴⁷⁹ ». On ne connaît guère d'industriels qui « ont ainsi fait pression pour orienter l'enseignement universitaire vers la formation

²⁴⁷³ *Ibid.*

²⁴⁷⁴ BENSUADE-VINCENT (C.), STENGERS (I.), *Histoire de la Chimie, op.cit.*, p 129.

²⁴⁷⁵ “No doubt too, the more successful students anticipated that through their master’s reputation and contacts they would more easily penetrate the upper echelons of the prestigious scientific networks of which they wished to be members”, MORRELL (JB), “the chemist breeders: the research schools of Justus Liebig and Thomas Thomson”, *Ambix*, 1972, 19, 1-43, p 4.

²⁴⁷⁶ « The creation, maintenance and growth of the school’s loyalty, cohesion and confidence, depended, too, on the director’s charismatic powers, which at best reinforced his institutional power”It “helped to draw students in sufficient numbers to make the school viable. It contributed strongly to the school’s sense of its own novel and distinctive identity and importance”. *Ibid*, p 5.

²⁴⁷⁷ AG de la PCF, 1866,

²⁴⁷⁸ « His acute premonition led him to commit himself in the mid 1820’s to a relatively unexplored new branch of chemistry into which Dumas and Berzelius were also moving », MORRELL (J.B.), “The chemist breeders...”, *art.cit.*, p 10.

²⁴⁷⁹ CHAUVEAU (Sophie), *L’invention pharmaceutique....., op.cit.*, p 57.

industrielle »²⁴⁸⁰. Si les chimistes invoquent par ailleurs très souvent la dimension pratique pour obtenir l'ouverture d'une chaire, d'un laboratoire ou d'un enseignement « la finalité pratique initiale est souvent oubliée au profit de la chimie théorique »²⁴⁸¹. Il faudra attendre les années 1880 pour voir se renforcer les liens entre les deux sphères.

Le laboratoire de Dorvault s'adressait à un élève qui disposait déjà d'un certain bagage scientifique. « L'élève admis est supposé avoir des connaissances de chimie générale suffisantes pour commencer avec fruit l'étude de l'analyse²⁴⁸², » preuve s'il en était que le laboratoire école tel qu'il était conçu s'adressait non pas à tous les pharmaciens mais à une élite. « La durée complète de ces travaux pratiques est de cinq mois²⁴⁸³ ». Ce laboratoire était doté d'un règlement. « Sous l'administration générale du directeur de la Pharmacie centrale de France » le laboratoire était « spécialement dirigé par un chef direct ». Il était « ouvert tous les jours de 11 heures à 5 heures, les dimanche et fêtes exceptés. Les autres parties de l'établissement étaient interdites aux élèves à moins d'une autorisation spéciale ». Ceux-ci ne devaient « introduire dans le labo aucune personne étrangère », ils ne devaient « emporter en dehors du labo aucun réactif, ustensile », ils étaient « responsables, chacun pour leur part, du matériel qui leur était confié, sauf le cas d'usure ». « A cet effet, ils devaient déposer, à titre de garantie, une somme de... ». « Toute demande en remplacement d'ustensiles devait être faite directement au chef. Les élèves devaient s'occuper exclusivement du travail tracé pour la semaine par le chef de laboratoire. Le défaut d'assiduité pour un élève ne devait pas être pour les autres causes d'arrêt ou de retard dans les travaux et ne serait préjudiciable qu'au manquant. Tout élève dont la conduite serait répréhensible pourrait être renvoyé du laboratoire, sans préjudice des droits de l'établissement. La durée du cours était de 5 mois. La rétribution due par les élèves était de 100 francs par mois, payables d'avance. Tout mois commencé était intégralement dû, à moins de prévenir de l'intention de quitter le laboratoire quinze jours à l'avance. A la veille de son départ l'élève sortant devait représenter les objets qui lui avaient été confiés. Une retenue serait faite sur la somme consignée pour remplacer les objets manquants ». Dorvault en cherchant à instituer la PCF en école normale avait pris en compte la deuxième critique qui avait été adressée aux écoles spéciales de pharmacie : l'insuffisance de la préparation. On pointait notamment la différence de niveau entre « les écoles de Montpellier et de Strasbourg »²⁴⁸⁴ et la faculté de Paris. S'il y avait désertion des écoles spéciales de pharmacie il ne fallait pas seulement en chercher la raison dans la facilité qu'avaient les jurys spéciaux à délivrer des diplômes. Pour ces raisons « il » était « de toute évidence qu'il y » avait « avantage pour la société à posséder des pharmaciens instruits dans les parties scientifiques de leur art, aussi bien que dans la pratique²⁴⁸⁵. »

²⁴⁸⁰ BENSAUDE-VINCENT (Catherine), STENGERS (Isabelle), *Histoire de la chimie, op.cit.*, p. 135.

²⁴⁸¹ *Ibid*, p. 135.

²⁴⁸² AG de la PCF, 1866.

²⁴⁸³ *Ibid*.

²⁴⁸⁴ *Répertoire de pharmacie*, juin 1850.

²⁴⁸⁵ *Ibid*.

Si l'entreprise semble bien avoir établi un laboratoire de recherche et d'analyse la volonté d'en faire un lieu de formation a quelque peu échoué. Ce nouvel échec laisse songeur. Là encore il faudrait peut-être en chercher les raisons dans les éléments précédemment évoqués. A défaut la firme mit en place, au cours de l'année 1867, une bibliothèque et du musée²⁴⁸⁶. « La bibliothèque » avait « été décorée de vitrines spacieuses, afin de placer les ouvrages dont » la firme s' « enrichissait tous les jours, et qui provenaient de la générosité » des confrères pharmaciens. La firme disposait également de « galeries d'exposition permanente, organisées au troisième étage de » l' « établissement ». Celles-ci renfermaient « tous les produits utiles à la profession : des échantillons très variés et une collection des instruments pratiques généralement employés dans les laboratoires ou les officines²⁴⁸⁷ ».

3. Le projet d'une Ecole de chimie industrielle.

Dès la fin des années 1860 Dorvault avait eu le projet de transformer l'usine de Saint-Denis en école de chimie industrielle. Malheureusement « 1870 était arrivé avec ses préoccupations politiques, ses événements sans pareils, et la question n'avait pas été traitée²⁴⁸⁸ ». Après la guerre les dirigeants de la Pharmacie centrale souhaitaient faire de « l'usine de Saint-Denis », une « institution complémentaire des écoles gouvernementales »²⁴⁸⁹. Cette volonté de mettre en place une école de chimie industrielle traduisait un penchant pour le modèle anglo-saxon. En effet rappelle Christian Bonah « le monde anglo-saxon de la formation et de l'exercice médicaux est caractérisé par le principe d'indépendance et de liberté au XIXe ; l'enseignement professionnel se donne en dehors de l'intervention de l'état par des corporations, des associations de professeurs. En 1858 le medical act se borne à reconnaître comme dignes de confiance certains corps enseignants²⁴⁹⁰ ». En France au contraire l'état, tout en laissant l'enseignement libre, contrôlait les diplômes. Les années 1871-1872 introduisirent une nouvelle donne. Pour Dorvault la nouvelle école devait être axée autour de l'usine et relier : industrie-chimie-formation pratique. Il fallait clairement « reprendre l'idée première, et réaliser une institution qui n'existait encore dans nulle autre nation²⁴⁹¹ ». Le projet d'une Ecole de chimie industrielle s'inscrivait dans un contexte de rivalités entre les nations. « Saint-Denis était appelé à devenir le Manchester français, par ses industries usinières, par celles de Saint-Ouen, de Clichy, d'Aubervilliers et de la Villette, qui l'entouraient (1) »²⁴⁹². Ce projet d'Ecole de chimie industrielle visait à orienter la Pharmacie centrale et les pharmaciens vers la chimie appliquée à l'industrie. La coopérative de Dorvault était conçue comme la défense des intérêts de la profession dans un cadre national mais aussi européen. Le Royaume-Uni

²⁴⁸⁶ AG de la PCF, 1867.

²⁴⁸⁷ *Ibid.*

²⁴⁸⁸ AG de la PCF, 1872.

²⁴⁸⁹ *Ibid.*

²⁴⁹⁰ BONAH (Christian), *Instruire, guérir, servir...*, *op.cit.*, p 4.

²⁴⁹¹ AG de la PCF, 1872.

²⁴⁹² *Ibid.*

avec ses usines de Manchester constituait une fois de plus un modèle. « Si (...) le projet du canal de la mer à Paris s'exécutait un jour, la plaine Saint-Denis étant le point indiqué pour en être le port, Saint-denis acquerrait une importance sans égale » et l'usine de saint denis avec²⁴⁹³. Les projets de Dorvault confirmaient la volonté d'aller en direction d'une « expansion industrielle²⁴⁹⁴ ». La décision de créer cette école générale de chimie industrielle était inséparable du contexte. La guerre de 1870 avait placé le projet dans un cadre plus large, celui de la rivalité entre les grandes nations industrielles : la France, l'Allemagne et le Royaume Uni. L'exacerbation du nationalisme sur le plan industriel n'était pas limitée à la seule rivalité franco-allemande.

Les candidats devaient ainsi « –énumérer les industries qu'elle intéresserait, les installations nécessaires à faire – indiquer comment s'exécuterait la fabrication pharmaceutique proprement dite au milieu des travaux de l'école- supputer le nombre des élèves- discuter le régime de l'internat et de l'externat- fixer la rétribution scolaire- traiter la question des professeurs, des recettes et des dépenses, du capital, de l'intervention ou non de l'Etat, etc, etc... ». C'était donc à peu de choses près le prolongement du projet de laboratoire de 1866. Le détail du programme laisse penser que le projet d'école de Saint-Denis était déjà bien avancé au moment où il fut soumis aux participants à l'assemblée professionnelle. Le projet ne sembla pas susciter l'enthousiasme au « grand regret » du rapporteur et de la direction. « Aucun mémoire » n'était arrivé²⁴⁹⁵ « cependant la question était belle et le prix encourageant »²⁴⁹⁶. Faut-il y voir déjà les signes d'un éloignement entre l'entreprise et ses sociétaires ? Les réalités de l'usine de Saint-Denis pouvaient paraître bien loin au pharmacien d'officine.

Elle fut donc remise au concours pour 1875. La Pharmacie centrale reçut alors trois mémoires. Cette volonté de concevoir l'usine de Saint Denis comme centre de formation de chimie industrielle montrait l'attraction exercée par la chimie sur Dorvault. Celle-ci avait en effet réalisé des progrès étonnants au cours du XIXe siècle, en particulier dans le domaine de la synthèse²⁴⁹⁷. Le meilleur des trois mémoires célébrait d'ailleurs la chimie, qui avait donné à l'industrie « les plus beaux fleurons de sa couronne²⁴⁹⁸ ». « Que n'avait-elle trouvé dans la houille ? Que de nouveaux produits en étaient sortis ? (...) Le champ de la chimie était immense et cachait de riches filons, des filons sans fins, qui appelaient de nombreux pionniers »²⁴⁹⁹. Les possibilités qui semblaient émerger autour de la chimie étaient gigantesques. Les années 1870 marquèrent semble-t-il un tournant dans l'approche de ce champs, « la chimie créait son objet. Cette faculté créatrice, semblable à celle de l'art lui-même, la distinguait essentiellement des

²⁴⁹³ *Ibid.*

²⁴⁹⁴ STENGERS (Isabelle) BENSAUDE-VINCENT(Bernadette), *Histoire de la chimie, op.cit*, p. 207.

²⁴⁹⁵ AG de la PCF, 1873.

²⁴⁹⁶ *Ibid.*

²⁴⁹⁷ STENGERS (Isabelle) BENSAUDE-VINCENT(Bernadette), *Histoire de la chimie, op.cit.*,p. 186.

²⁴⁹⁸ AG de la PCF, 1875.

²⁴⁹⁹ *Ibid.*

sciences naturelles et historiques» rappelait ainsi Marcellin Berthelot²⁵⁰⁰. La Pharmacie centrale se devait de former «les pionniers» de ce secteur en expansion. « Il fallait les trouver et s'ils manquaient en créer ou plutôt en former, comment ? Par l'instruction appropriée au but à atteindre. Le meilleur outil à mettre en leurs mains, c'était le savoir, et pour les éclairer, il fallait leur donner le flambeau de la science. Voilà pourquoi fonder une école de chimie pratique²⁵⁰¹. » Autour de l'usine de Saint-Denis le projet était clairement de parvenir à initier la marche en avant d'un savoir d'ordre pratique. Il s'agissait également de parvenir à « fabriquer des savants ». De ce point de vue on rompait avec une certaine image de la science et des scientifiques qui consistait à voir dans celle-ci un don rare, dont une infime communauté d'hommes serait pourvue. « Une école de chimie industrielle ne pouvait être ouverte partout : pour naître et vivre il fallait certaines conditions locales ; d'abord elle devait être dans une grande ville ou à proximité à cause du recrutement des professeurs. Sa place était aussi marquée dans un grand centre industriel. (...) l'usine Saint Denis réunissait parfaitement ces deux conditions». Pour le rapporteur, il était possible à terme de faire de cette école « un établissement de l'Etat »²⁵⁰². La reconnaissance du gouvernement restait donc essentielle aux yeux des dirigeants de la Pharmacie centrale.

C. Une entreprise innovante.

L'innovation on le sait constitue le maître-mot des études sur l'industrialisation au XIXe siècle. Dans un article récent A. Rasmussen a rappelé qu'elle « constituait » « l'étalon à la mesure duquel le progrès pharmacologique se déclinait »²⁵⁰³. Mais qu'entend-on exactement par produit innovant ? A nos yeux contemporains l'innovation dans le domaine du médicament est synonyme d'efficacité thérapeutique. Les débats actuels entourant la question du Mediator et le rôle des grandes firmes dans la fabrication et la commercialisation des produits posent avec encore plus d'acuité ce lien entre médicament et thérapeutique. Au XIXe siècle l'innovation se traduit d'abord par l'émergence de nouvelles formes, de nouveaux produits. Elle se mesure à l'aune des évolutions de la galénique. « La qualité de la galénique française bien plus que les innovations thérapeutiques, assure le succès commercial de ces produits tant en France qu'à l'étranger »²⁵⁰⁴. Une telle approche présente l'inconvénient de faire la part trop belle à la seule dimension commerciale.

La science prend une place de plus en plus importante dans la politique des grandes entreprises. Le XIXe siècle fut en effet le siècle de la chimie, chimie théorique, chimie organique, la discipline semble

²⁵⁰⁰ STENGERS (Isabelle) BENSUADE-VINCENT (Bernadette), *Histoire de la chimie, op.cit.*, p. 186.

²⁵⁰¹ AG de la PCF, 1875.

²⁵⁰² *Ibid.*

²⁵⁰³ RASMUSSEN (Anne), « Préparer, produire, présenter des agents thérapeutiques... » in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et...*, *op.cit.*, p. 166.

²⁵⁰⁴ CHAUVÉAU (Sophie), « Les origines de l'industrialisation de la pharmacie avant la première guerre mondiale », 1995, n 4, p 627-642, p. 632.

exploser tant elle est foisonnante. Ses progrès jouent un rôle décisif dans le domaine de l'industrie. L'Etat impérial accorde un intérêt non négligeable à la discipline dont on perçoit toute l'importance. Témoin de cette place nouvelle les chimistes occupent des positions sociales et politiques clés. Gay-Lussac (1778-1850) enseigne à Polytechnique, « à la Faculté des sciences de Paris, au Muséum d'histoire naturelle » et obtient en 1846 la création du « corps des préparateurs conservateurs ». Jean-Baptiste Dumas (1800-1884) sera ministre de l'agriculture et du commerce sous la IIe République, puis de l'Instruction publique et des cultes au début du second Empire. Que dire enfin de Marcelin Berthelot (1827-1907) ou d'Adolphe Wurtz (1817-1884) qui symbolisent eux-aussi le succès d'une discipline dont l'influence et l'utilité sont reconnues d'intérêt public. Ce dynamisme scientifique avait pour fondement le laboratoire. A bien des égards donc les chimistes pouvaient être un modèle pour une coopérative qui défendait une identité pharmacienne axée sur le laboratoire officinal et qui cherchait également à accroître son avance par un mouvement d'innovation. Comment donc l'entreprise et son directeur se positionnèrent-ils par rapport à ces succès de la Chimie ? Ceci conduisit-il à l'émergence d'une industrie « science-based » ?

1. Le rôle du laboratoire de contrôle. Le laboratoire de la Pharmacie centrale de France au service des officines pharmaceutiques.

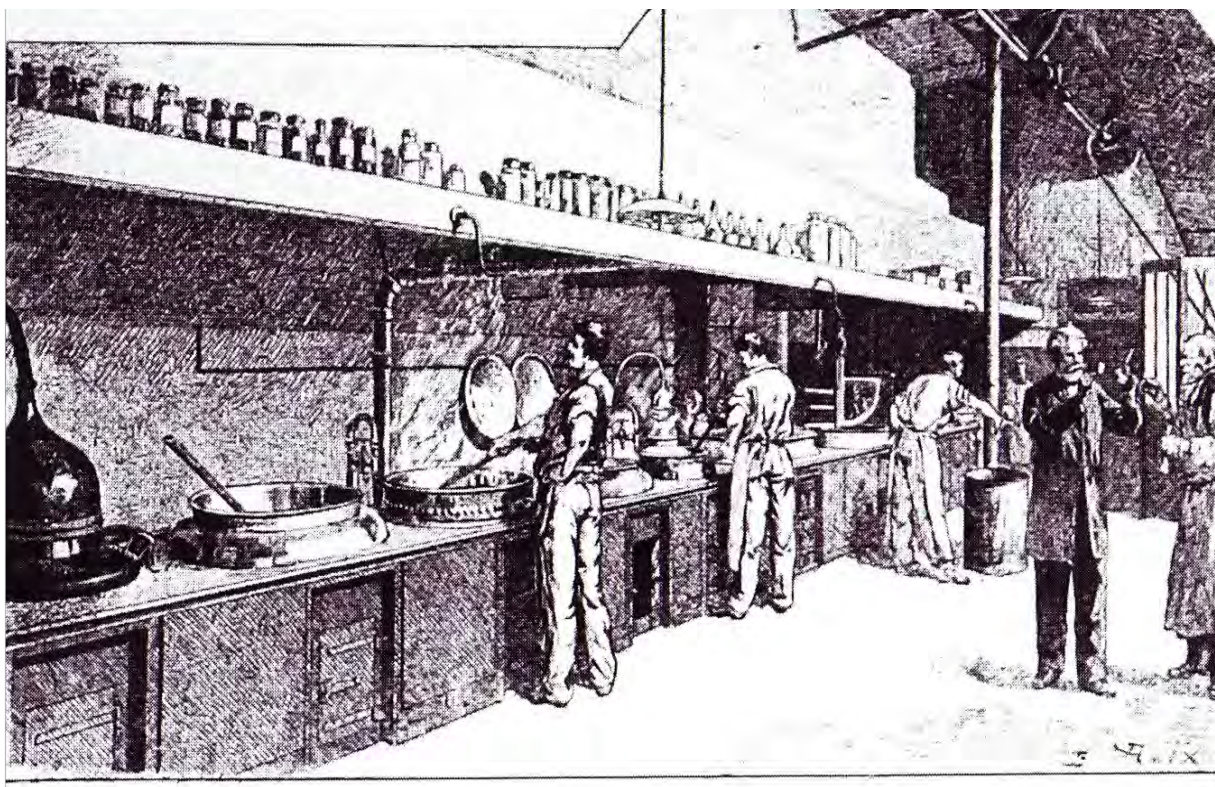
Les historiens des entreprises ont souvent mis l'accent, dans le prolongement des analyses de Chandler, sur l'importance de l'innovation et de la recherche²⁵⁰⁵. Les études anglo-saxonne²⁵⁰⁶ et française sur le monde pharmaceutique ont mis l'accent sur le rôle du laboratoire. Que ce soit à l'échelle de l'officine ou de la grande entreprise celui-ci occupe il est vrai une place centrale dans le processus de croissance. Catherine Arnaud a très bien montré comment Guillaiermond prospérait grâce à ses activités de production et de recherches développées au sein de son laboratoire. Pour Sophie Chauveau la naissance de la grande entreprise pharmaceutique est marquée par l'émergence de la firme laboratoire. Il est incontestable que le processus de croissance des entreprises ait été lié à ce renforcement de ce que l'on appellerait aujourd'hui la R et D. Si cette approche est intéressante et fondamentale, elle est à nos yeux partielle. Nous verrons que l'essor des activités de laboratoire au sein des firmes tient d'abord à une exigence de qualité dont l'industrialisation était nécessairement porteuse. La diversité des produits, la diversité des fabricants imposèrent rapidement à des entreprises en gros comme l'était la Pharmacie centrale d'établir des normes de qualité, des procédures de contrôle. Ce point était d'autant plus vital que la peur de l'empoisonnement, de l'erreur était très largement partagée par le corps professionnel. En l'occurrence s'il en allait de l'avenir du pharmacien il en allait aussi de la réputation de la firme et de sa pérennité commerciale. Le développement des activités de laboratoire au sein de la Pharmacie centrale témoignait tout autant de la volonté de l'entreprise de défendre une certaine conception du métier. Il

²⁵⁰⁵ NDIAYE (Pap), *Du Pont de Nemours...*, op.cit., p. 20.

²⁵⁰⁶ Voir travaux de Jonathan LIEBENAU.

n'est pas question ici de débattre de la primauté de tel ou tel aspect. Il s'agit surtout d'ouvrir une fenêtre sur une dimension méconnue des entreprises à savoir leur dimension morale et sociale. Dorvault souhaitait ardemment préserver l'identité scientifique des pharmaciens à travers les activités de laboratoire. La Pharmacie centrale devait accompagner les mutations de la profession en assurant tout à la fois son ouverture au mouvement d'industrialisation et la défense de son identité scientifique.

Dessin 22. Laboratoires de pharmacie de la Pharmacie centrale de France (vers 1890)²⁵⁰⁷.



Analyse 33. Maison de Paris. Les laboratoires. Le dessin est postérieur à notre période. Il peut cependant donner une idée des laboratoires dont disposait l'entreprise dans les années 1880. A gauche des ouvriers préparateurs. On notera les tabliers, les immenses cuves disposées sur le plan de travail. A gauche le chef du laboratoire observant un résultat dans une posture stéréotypée qui est celle de l'homme de science attentif aux expériences. Un préparateur semble attendre le verdict²⁵⁰⁸.

« Toutes substances avant d'entrer dans l'établissement seront soumises à un contrôle sévère : un laboratoire d'essai sera spécialement suivi dans tous les cas où il fait autorité. Pour celles qui ne s'y trouvent point consignées et pour les produits chimiques en général, il est bien entendu que les procédés qui donneront les produits les plus purs et le rendement le plus avantageux seront toujours suivis et recherchés. Les habiles manipulateurs ne nous manqueront pas²⁵⁰⁹. » Pour Sophie Chauveau l'existence d'un laboratoire de contrôle dans une entreprise était clairement symbolique du passage à l'industrie. « Il faut garantir aux médecins et pharmaciens la qualité, la non-toxicité et la stabilité des préparations²⁵¹⁰ ». Pour Dorvault le laboratoire avait une importance fondamentale, il permettait d'examiner des produits que les pharmaciens d'officine n'étaient plus forcément capables de vérifier dans leur laboratoire. Le laboratoire de la Pharmacie centrale de France visait à contrôler les substances

²⁵⁰⁷ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France...*, *op.cit.*

²⁵⁰⁸ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France...*, *op.cit.*

²⁵⁰⁹ Projet de création de la PCF, 1852.

²⁵¹⁰ CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique...*, *op. cit.*, p. 121.

achetées par la Pharmacie centrale ainsi qu'à vérifier la qualité de leur fabrication. « La Pharmacie centrale » attachait ainsi « une importance toute spéciale à la bonne préparation des produits pharmaceutiques et chimiques ; à fournir après essai, toutes les substances titrables : quinquinas, opium, jalap, etc, etc, etc²⁵¹¹. » Le but de la Pharmacie centrale était d'assurer aux clients (pharmaciens) que les produits étaient de qualité. Un bon laboratoire d'analyse était au cœur de la stratégie de développement de l'entreprise.

Le développement de ces laboratoires s'inscrivait dans un contexte particulier avec l'extension du concept de « sécurité sanitaire »²⁵¹², auquel participaient les producteurs, « pharmaciens et industriels ». Ces derniers étaient les « promoteurs d'un contrôle des produits pour de multiples raisons ». Ils étaient « soucieux en particulier de la qualité des produits ». Cette idée de qualité était à l'origine de ces « pratiques d'essais et de mesures justificatifs »²⁵¹³ et du développement de ces laboratoires de contrôle comme celui de la Pharmacie centrale. Ce type de structure participait, selon Chauveau, de l'invention et/ou de la recombinaison des « procédures inspirées par les méthodes analytiques du laboratoire »²⁵¹⁴. De ce point de vue la Pharmacie centrale de France n'était pas la seule à développer ce type de contrôle²⁵¹⁵. Elle se situait dans le prolongement de l'école de chimie analytique de Lavoisier qui avait souligné l'importance de « titrer les solutions », mais aussi Fourcroy²⁵¹⁶. Gay Lussac lui aussi avait développé les techniques de titrage ²⁵¹⁷ « au cours de ses activités chez Saint-Gobain (...) pour garantir la qualité des produits (...) et fidéliser la clientèle ». En défendant cette qualité des produits à travers la mise en place de ce laboratoire Dorvault croisait logique professionnelle (le diplôme garantit la qualité des produits fournis), logique commerciale (le laboratoire est une garantie pour les clients de la PCF), logique industrielle (l'entrée dans l'ère de production de masse supposait un maximum de rigueur). De fait le discours sur le contrôle des produits révélait « aussi la revendication d'un monopole fondé sur la validation et la reconnaissance de compétences en matière de conception et d'évaluation de la qualité des produits pharmaceutiques, ce qui était une forme d'aménagement de la concurrence »²⁵¹⁸. Seule une entreprise « pharmacienne » pouvait garantir une telle qualité. De telles exigences pouvaient servir de modèle aux pharmaciens préparateurs de produits dans leurs officines, participant ainsi de la construction d'une éthique de laboratoire, d'une identité scientifique forte, alliage subtile de rigueur et de discipline.

²⁵¹¹ AG de la PCF, 1853.

²⁵¹² CHAUEAU (Sophie), « Genèse de la sécurité sanitaire ; les produits pharmaceutiques en France aux XIX et XXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 2004, p. 88.

²⁵¹³ *Ibid.*

²⁵¹⁴ *Ibid.*

²⁵¹⁵ CAYEZ (Pierre), *Rhône-Poulenc...op. cit.*, p. 18.

²⁵¹⁶ BENSUADE-VINCENT (Catherine), STENGERS (Isabelle), *Histoire de la chimie*, Paris, La découverte, 1993, p 141.

²⁵¹⁷ *Ibid*, p 141-142.

²⁵¹⁸ CHAUEAU (Sophie), « Genèse de la sécurité sanitaire ; les produits pharmaceutiques en France aux XIXe et XXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 2004, p. 89.

Dans l'approche de Dorvault, la Pharmacie centrale de France devait constituer un laboratoire de préparation des produits qui devait servir de point d'appui aux laboratoires officinaux. Ce laboratoire « industriel » pourtant ne laissait pas d'inquiéter. Devrait-on à terme « venir prendre absolument tous les médicaments composés à la Pharmacie centrale ?²⁵¹⁹ » La direction se voulait à cet égard rassurante rappelant qu'un tel projet allait « contre » ses « convictions : à toute pharmacie il faut un laboratoire ». Dans l'esprit de Dorvault la Pharmacie centrale de France était conçue comme une arme au service des officines et de leur laboratoire. « Il ne peut donc être question ici que de ceux présentant quelques difficultés pour être bien préparés ». Pour ces produits, qui ne devaient point sortir de la sphère de l'officine, la Pharmacie centrale prêterait son concours et ses appareils. Le laboratoire de préparation imaginé par Dorvault n'était pas tant conçu comme un substitut aux laboratoires officinaux que comme un prolongement de ces officines. Ainsi tout en cherchant à sauver le pharmacien préparateur Dorvault mettait en place les éléments qui allaient contribuer à accélérer la mutation du métier. De laboratoire l'officine allait progressivement se transformer en commerce. Une partie du catalogue concernait d'ailleurs les « attributs pharmaceutiques », c'est-à-dire les ornements, les bustes, vases, objets de toute sorte. A ces pharmaciens qui ne pouvaient investir dans l'achat d'un matériel coûteux, la Pharmacie centrale offrait ses services à travers les équipements de son laboratoire. « Au pharmacien préparateur in extenso, la maison centrale fournira des types sur lesquels il pourra se baser ; elle lui offrira des drogues simples et des produits chimiques purs, des objets accessoires. Sous ces divers rapports, elle ne change donc rien ; elle régularise²⁵²⁰ ». « Les habiles manipulateurs ne » manqueraient « pas » à l'entreprise. Le but du laboratoire était de vérifier la qualité des produits, de détecter les fraudes et les falsifications possibles dans les substances achetées mais aussi préparées. Des revues comme le Répertoire de Pharmacie soulignaient la nécessité d'instaurer des procédures de contrôle. « En France les mauvaises drogues peuvent librement entrer sans qu'aucun contrôle soit établi ²⁵²¹ » augmentant ainsi les risques d'empoisonnement. « Un examen préalable par des experts très éclairés rendrait au commerce français de très grands services²⁵²² » à l'image de ce qui se faisait aux Etats-Unis. Dans le cadre d'une firme comme la Pharmacie centrale de France qui achetait une partie de ses produits à l'étranger un laboratoire de contrôle était donc fondamental. Le développement des procédures de contrôle du médicament était étroitement lié au mouvement d'internationalisation du marché du médicament. Il était indispensable de s'assurer de la qualité des produits que l'on pouvait acheter de seconde main.

²⁵¹⁹ AG de la PCF, 1853.

²⁵²⁰ Projet de création de la PCF, 1852.

²⁵²¹ *Répertoire de pharmacie*, janvier 1849.

²⁵²² *Ibid.*

Photographie 25. Laboratoire de pharmacie de la maison de Paris (vers 1902)²⁵²³.



.analyse 34. Au premier plan un immense alambic. Un ouvrier déplace des dames jeannes. Au fond on distingue des hommes affairés, vêtus de tabliers. A droite au fond deux hommes sont attentifs à une expérience en cours. Au premier plan à droite un homme effectue un mélange dans une cuve. Le laboratoire semble être relativement lumineux (voir les vitres sur la droite). Un escalier en colimaçon relie le laboratoire à l'étage.

Le laboratoire, comme les magasins, devaient être « ouverts à tout visiteur » « pour qu'à toute heure on puisse avoir la preuve que les choses s'exécutent avec la plus scrupuleuse exactitude, les magasins et les laboratoires seront ouverts à tout visiteur compétent²⁵²⁴. » Ce laboratoire était également conçu comme un laboratoire d'essai vers lequel les pharmaciens « embarrassés sur un point pratique, de législation, sur des analyses chimiques, sur une question accessoire quelconque » pouvaient éventuellement se tourner. L'article 18 des statuts avait évoqué à cet égard la création d' « un dépôt d'assortiment et des laboratoires auxiliaires dans les départements²⁵²⁵ ». Ce laboratoire d'essais étendit « journellement ses moyens d'investigation sur les matières premières qui entraient dans l'établissement »²⁵²⁶. Ainsi « des

²⁵²³ BUCHET (Charles), SELIER (Charles), *La Pharmacie...*, *op.cit.* Photographies de DAVID (L), 1902-1903.

²⁵²⁴ Projet de création de la PCF, 1852.

²⁵²⁵ *Ibid.*

²⁵²⁶ AG de la PCF, 1854.

farines, des produits pathologiques, des vins, des eaux minérales, des minerais » avaient été envoyés pour analyse.²⁵²⁷ »

Le laboratoire d'analyse de la Pharmacie centrale fut « très atteint par les événements » de 1870-1871. Malgré tout il reprit, à partir de 1872, « une activité ascendante » qui, espérait-on, continuerait. D'ailleurs notait le rapporteur, « l'exactitude de nos analyses n'a point été jusqu'à présent contestée, et c'est assurément un titre sérieux à la confiance en matière aussi délicate »²⁵²⁸. La fonction analytique du laboratoire de la Pharmacie centrale rappelait celle des firmes étatsuniennes à l'image de celle de Smith Kline étudiée par Jonathan Liebenau qui établit son laboratoire d'analyse en 1893²⁵²⁹. Le laboratoire d'analyses était ouvert à tous et il semble qu'un « grand nombre de chercheurs et de savants » y vinrent « travailler »²⁵³⁰. Plus largement « les laboratoires ordinaires de pharmacie et de chimie ont été mis à la disposition de tous les confrères qui ont eu des opérations qu'ils ne pouvaient exécuter chez eux ». Sur bien des plans le laboratoire de la Pharmacie centrale se substituait progressivement aux laboratoires officinaux. Le laboratoire d'analyse participait de ce projet de formation dont rêvait Dorvault pour la profession. Il fallait renforcer l'identité scientifique du pharmacien. A cet égard le « musée » et la « bibliothèque » étaient des « compléments intéressants » du laboratoire. « Les aspirants au diplôme avec thèses venaient » d'ailleurs consulter « avec fruit » ces ouvrages qui étaient mis à leur disposition. « Quant aux élèves qui concouraient pour l'internat des hôpitaux » ils venaient « chaque année s'y préparer à la reconnaissance des substances de la matière médicale »²⁵³¹. Ces éléments suffiraient à confirmer que l'entreprise n'était pas habitée par des objectifs uniquement commerciaux mais par une dimension sociale et professionnelle très importante.

A partir du milieu des années 1870 le laboratoire avait clairement repris une activité normale. Il était en effet « plus occupé que jamais » notait l'Union pharmaceutique d'octobre 1874, ce qu'il fallait « assurément attribuer à l'exactitude que » l'on y apportait et « à la modération des honoraires que » l'on réclamait²⁵³². Certains « voudraient plus encore » et « demandent à titre obligeant ou gratuit, s'en étant chargés eux-mêmes, nous disent-ils, à ce même titre pour des clients qu'ils tiennent à obliger »²⁵³³. Certes soulignait le rapporteur « la Pharmacie centrale, en instituant un laboratoire d'analyses n'a pas entendu en faire une affaire lucrative », mais « il occupe un certain personnel », il est « pourvu de tout le

²⁵²⁷ *Ibid.*

²⁵²⁸ AG de la PCF, 1872.

²⁵²⁹ “Laboratory specialised almost immediately in concentrating on the analysis of possibly adulterated goods which the company bought from suppliers. The company advertised widely that any drugs which did not meet its standards would be sent back. With Smith Kline’s expanding trade, investment in the laboratory probably repaid itself quickly in the value of diluted and adulterated drugs exposed as well as the advertising advantages it brought”. LIEBENAU (Jonathan) “Industrial R and D in pharmaceutical firms in the early twentieth century”, *Business History*, 24, 1984, p 329-346, p 334.

²⁵³⁰ AG de la PCF, 1872.

²⁵³¹ *Ibid.*

²⁵³² *Union pharmaceutique*, octobre 1874.

²⁵³³ AG de la PCF, 1874.

matériel nécessaire » et « consomme constamment réactifs, charbons, gaz, etc. ». De ce point de vue il était légitime que la Pharmacie centrale réclame quelques honoraires pour de telles analyses. Il fallait « savoir distinguer un simple conseil verbal n'exigeant aucune recherche et que l'on doit donner libéralement, sans aucune sorte de rétribution, d'un renseignement précis, réclamant des recherches, des manipulations, du temps et dont il faut se faire rétribuer ». C'était précisément ce dernier service que rendait la Pharmacie centrale. Les expériences se multiplièrent dans les années 1870 : « expériences toxicologiques » au laboratoire de Paris, « essais sur l'application du phosphore de calcium aux bouées de sauvetage pour le ministère de la marine », « préparation de sulfo-carbonates pour les expériences entreprises par les commissions instituées par l'Académie des sciences en vue de la destruction du phylloxera », « essais de cartouches de guerre d'après un nouveau système à l'effet d'éviter la transformation ou l'abandon des fusils chassepot et conséquemment des dépenses considérables de l'Etat »²⁵³⁴, le tout à Saint-Denis. Le laboratoire prenait donc par certains aspects la physionomie d'un laboratoire de recherche ou au moins d'expérimentations. On poursuivait également des expériences sur l'émétine et la Hyoscyamine avec Lefort et Wurtz²⁵³⁵. Le laboratoire s'attaquait essentiellement à des problèmes de santé publique comme « la question de la crémation et de l'incinération des corps » qui préoccupait semble-t-il « l'administration de la ville de Paris ». A cet égard « une partie des expériences chimiques faites au point de vue de la toxicologie et dont il a été question dernièrement au conseil municipal de Paris, a été exécutée à notre laboratoire d'analyses »²⁵³⁶.

2. Développer les expériences scientifiques.

En 1862 la Pharmacie centrale débutait des expériences scientifiques. Celles-ci clôturaient les assemblées générales. Un jeune savant, M. Mascart, « agrégé des sciences et l'un des préparateurs de l'Ecole normale supérieure de Paris » effectua une démonstration de spectrochimie²⁵³⁷. « Nos confrères pour qui, en effet la nouvelle branche d'analyse n'était, en général, connue que de nom, ont pu y puiser des notions dont, certainement, la science et la pratique profiteront²⁵³⁸ ». L'école normale en tant qu'établissement scientifique, de formation semblait clairement fasciner les dirigeants de la Pharmacie centrale par cette dimension à la fois pratique et scientifique. Les expériences visaient à jouer le rôle

²⁵³⁴ *Ibid.*

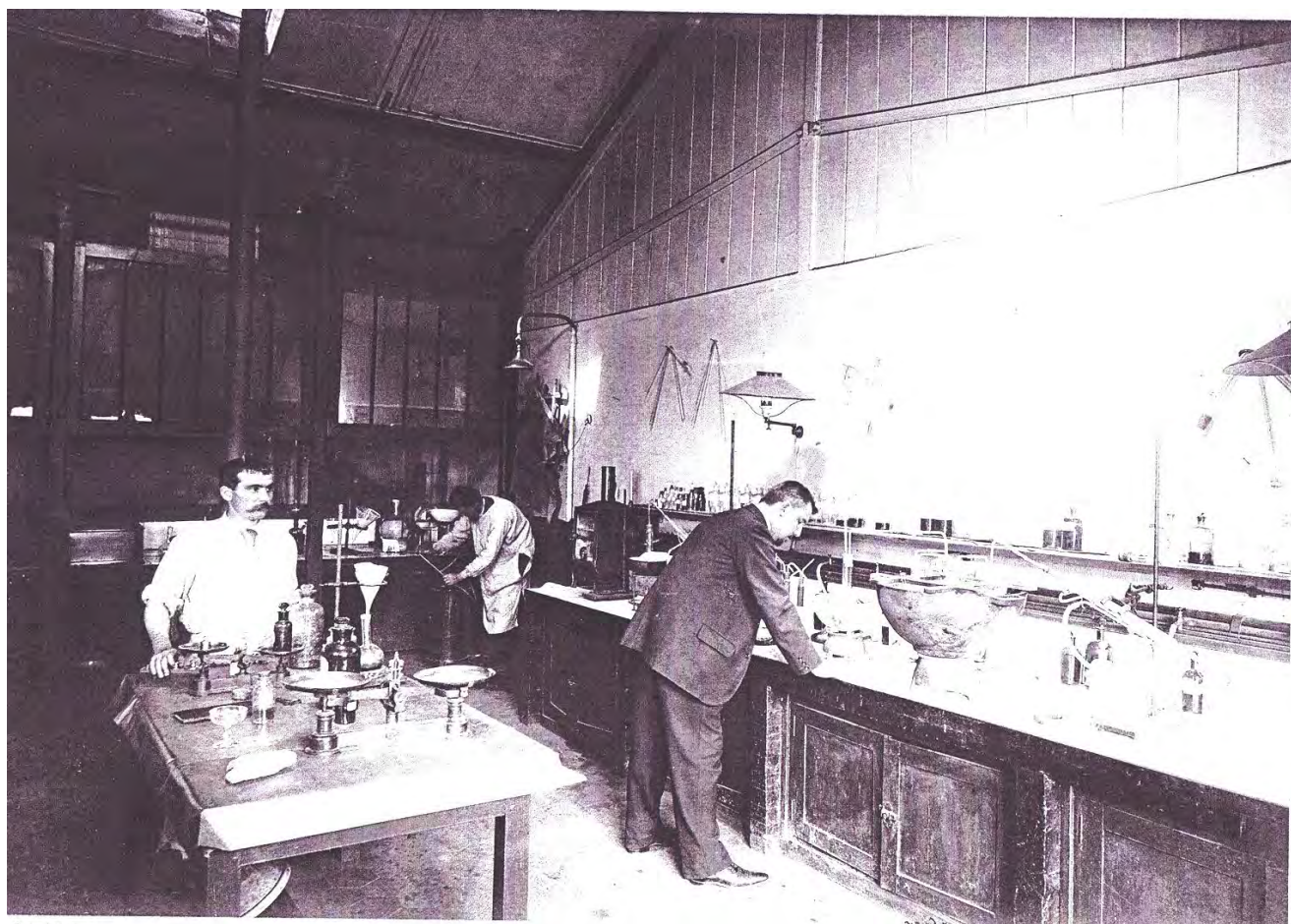
²⁵³⁵ AG de la PCF, 1877.

²⁵³⁶ *Ibid.*

²⁵³⁷ AG de la PCF, 1862.

²⁵³⁸ *Ibid.*

Photographie 26. Laboratoire de la maison de Paris (vers 1902)²⁵³⁹.



d'aiguillon auprès des jeunes pharmaciens, proposant ainsi un idéal : celui du pharmacien préparateur. Il s'agissait de stimuler les recherches de réveiller la fibre scientifique chez ces pharmaciens et toujours dans le même but, pousser les pharmaciens à revenir vers le laboratoire, les inciter à hausser leur niveau de formation. « Par ces diverses démonstrations, la Pharmacie centrale a voulu donner un attrait de plus à ses réunions annuelles, en même temps que prouver qu'elle suivait le progrès des sciences, ou de leurs applications, et aidait de son mieux à leur vulgarisation »²⁵⁴⁰. Ces démonstrations répondaient donc à un triple objectif. Tout d'abord il y avait la volonté de divertir le public qui s'était déplacé par une petite démonstration scientifique. Il s'agissait donc de maintenir l'engouement des sociétaires pour ces assemblées générales. On retrouvait d'une certaine manière le rôle que jouaient les sociétés savantes pour la bourgeoisie du XIXe siècle cherchant à stimuler le goût pour la science. L'entreprise cherchait aussi à séduire l'auditoire. La Pharmacie centrale n'était pas une entreprise comme les autres, elle

²⁵³⁹ Archives de la Pharmacie centrale de France, la Voulte-sur-Rhône. On trouvera un exemplaire de cette photographie dans l'ouvrage de BUCHET (Charles) SELLIER (Charles), *La Pharmacie centrale...*, op. cit.

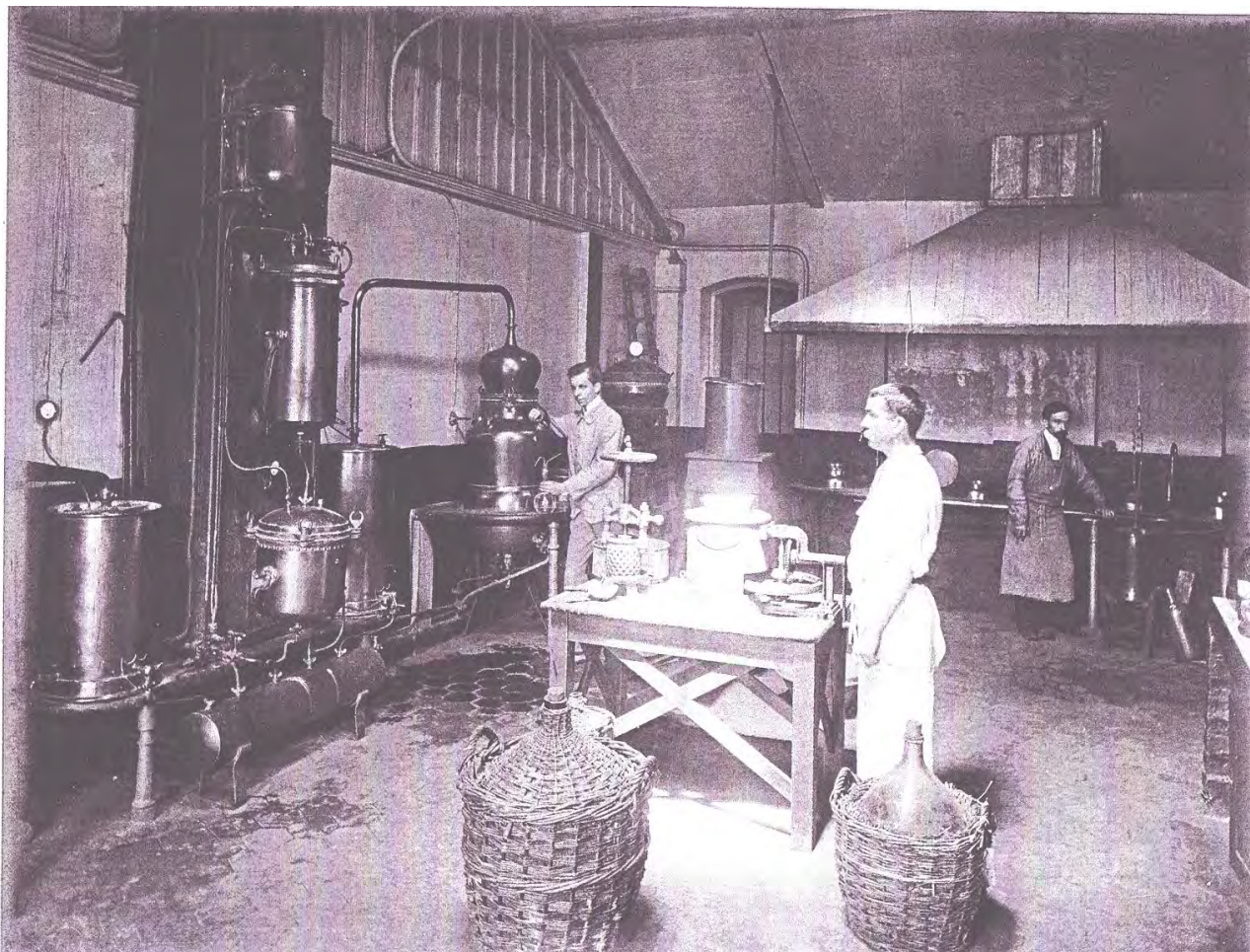
²⁵⁴⁰ AG de la PCF, 1864.

cultivait clairement l'image d'une coopérative qui poursuivait un programme à la fois commercial, scientifique et moral. Ces expériences devaient ainsi permettre de croiser science pure et science appliquée. Il ne faut pas perdre de vue que la Pharmacie centrale voulait à tout prix renforcer les liens scientifiques avec des organes de recherche de haut niveau, ce qui peut éclairer la manière dont s'effectuèrent les rapprochements entre grandes entreprises pharmaceutiques et instituts de recherche.

C'était un décloisonnement timide qui s'opérait au sein de la PCF entre monde de l'entreprise et monde de la recherche, annonçant par-là les grandes entreprises pharmaceutiques du XXe siècle. Ce décloisonnement s'opérait surtout dans une perspective de distraction qui montrait aussi que la recherche n'apparaissait pas encore tout à fait comme un moteur de la croissance des entreprises. Il s'agissait d'aider également à la « vulgarisation » de ces découvertes auprès d'une profession qui était en demande à ce niveau. La profession était en mutation et toutes ces mutations n'étaient pas forcément positives. Le but de ces expériences était clairement de renforcer l'identité scientifique des pharmaciens. Le souci de la PCF de faire des pharmaciens des scientifiques, de se tenir en éveil tenait aussi au contexte de concurrence exacerbée entre professions médicales diplômées et les autres. La moindre conquête scientifique pouvait sans doute être un avantage décisif dans la séduction des consommateurs et la conquête des marchés. La Pharmacie centrale n'hésita d'ailleurs pas à mettre en valeur les découvertes faites par des pharmaciens, poursuivant ainsi son programme d'émulation scientifique au sein de la profession. En 1864, la firme procéda à une « démonstration de gravure chimique, expérimentation d'un procédé dont la découverte est due à l'un de nos confrères de paris, M Vial²⁵⁴¹ ». L'entreprise cherchait clairement à inscrire les pharmaciens dans le mouvement scientifique et plus particulièrement dans celui de la chimie.

²⁵⁴¹ AG de la PCF, 1864.

Photographie 27. Laboratoire des recherches de l'usine de Saint-Denis²⁵⁴².



Analyse 35. On notera la pose un peu figée des trois hommes. Les vêtements laissent penser que tous n'exercent pas la même tâche. Une paillasse se dessine à droite. Une petite table sur laquelle est disposée une machine est présente au centre de la pièce. La lumière qui tombe sur celle-ci laisse penser que la pièce a été conçue pour être lumineuse. Au fond une hotte immense laisse penser que la table sert à faire chauffer des produits. A gauche le mur est occupé par un ensemble de cuves destinées peut-être à la distillation des produits. Au premier plan les dames-jannes témoignent des volumes. Les laboratoires on le voit sont destinés à la production.

« Deux autres expériences ont encore été faites ». La première a été faite « par M Pontier, pharmacien de Paris, aujourd'hui propriétaire de l'appareil dit Erorateur de l'invention de M Kesler, en ce qui concerne ses applications à la Pharmacie ». Ces expériences scientifiques montraient combien le directeur de la Pharmacie centrale avait saisi l'importance du laboratoire et de la recherche comme élément de dynamisme des firmes pharmaceutiques. En explorant ce domaine de la chimie industrielle Dorvault montrait son sens commercial, il avait compris qu'il fallait accompagner cette logique de découvertes qui pourraient s'appliquer dans le commerce ou dans l'industrie. On raisonnait aussi dans une logique

²⁵⁴² Archives de la PCF, la Voulte-sur-Rhône. BUCHET (Charles), SELLIER (Charles), *La Pharmacie centrale de France...*, op. cit., DAVID (L.), photographies prises à l'occasion du cinquantenaire de la Pharmacie centrale de France, 1902-1903.

commerciale, de produits qui seraient utiles à la profession et rentables pour la firme. Durant cette même année 1864 fut aussi « mis en mouvement un appareil pour le chauffage de l'air par frottement, que son propriétaire propose d'appliquer au chauffage l'hiver, non encore résolu autrement, des wagons de chemin de fer²⁵⁴³. » Les chemins de fer étaient en effet encore mal chauffés au milieu du XIXe siècle. Un tel marché, en expansion, pouvait être extrêmement profitable pour l'entreprise. « Les voitures de 1ère et 2^{ème} classes étaient couvertes, mais leur confort était tout relatif. Les 2^{ème} classes n'étaient ni éclairées ni chauffées. A partir de 1852 et 1854 quelques progrès : Le chauffage par bouillottes est progressivement étendu à toutes les classes »²⁵⁴⁴. Dans le même temps le développement de ces expériences montrait que la Pharmacie centrale de France ne semblait pas miser sur un investissement massif en matière de recherche. Elle comptait plutôt sur le principe de l'invention, qu'elle pouvait se charger ensuite de mettre en œuvre à l'échelle industrielle. Ces expériences scientifiques visaient à des applications mais sur des produits dérivés et à une échelle relativement peu étendue. Ceci montre en tout cas que l'entreprise était ouverte aux innovations pourvues qu'elles lui rapportent de l'argent. Ce mode de relation convenait à la PCF qui n'avait pas à financer les programmes de recherche. Est-ce que ces expériences scientifiques ne marquaient pas le renoncement à un véritable programme de recherche et développement ? Parallèlement l'Union pharmaceutique jouait également le rôle d'organe de vulgarisation scientifique. Elle regorgeait d'articles sur des expériences scientifiques diverses. « Quoique essentiellement professionnel et pratique » les rédacteurs de l'union avaient aussi conscience « que la science pure était le fondement des travaux les plus sérieux et les plus utiles²⁵⁴⁵ ». Le développement de ce laboratoire signait les mutations que rencontrait la profession pharmacienne au XIXe. La recherche, les analyses devenaient l'apanage de grandes firmes. Restait aux pharmaciens la vente.

A partir des années 1870 les expériences scientifiques, qui interviennent pour clôturer les séances des assemblées professionnelles, prennent une nouvelle dimension. Elles témoignent des mutations que connaît la Pharmacie centrale de France dans le courant du XIXe siècle. « La pharmacie, au point de vue scientifique » était « en pleine décroissance » écrivit « l'un des participants au concours de 1872²⁵⁴⁶ ». « A quelques rares exceptions, les pharmaciens » étaient « à peu près incapables de faire une analyse, soit de leurs produits, soit de ceux qui leur étaient présentés par l'industrie ou l'agriculture²⁵⁴⁷. » Le métier changeait et s'accompagnait du déclin des activités de laboratoire. Ce sentiment de disparition de l'identité scientifique était donc quelque chose de très amplement partagé au sein de la profession, et la Pharmacie centrale de France répondait clairement, par les projets qu'elle développait autour de l'identité scientifique, à une angoisse. On ne peut en effet comprendre cet antagonisme entre identité

²⁵⁴³ *Ibid.*

²⁵⁴⁴ CARON (François), *Histoire des chemins de fer, op.cit.*, p 313-314.

²⁵⁴⁵ *Union pharmaceutique*, janvier 1863.

²⁵⁴⁶ AG de la PCF, 1872.

²⁵⁴⁷ *Ibid.*

scientifique et identité commerciale sans ce contexte de profondes mutations. Sans doute cette identité scientifique était-elle surévaluée, voire quasiment mythifiée dans certains cas. On décrivait en effet volontiers le pharmacien du XVIII^e siècle comme un homme de laboratoire, préparant tous les produits, expérimentant. Mais ce surinvestissement s'expliquait surtout non pas tant par le déclin de l'« activité scientifique » ou « chimique » de la profession pharmaceutique que par l'affirmation de plus en plus poussée de la partie commerciale du métier. Dans le même temps le pharmacien pouvait être confronté à des activités d'analyse dans les travaux d'expertise chimique.

La guerre de 1870 allait contribuer à accentuer la fascination de la pharmacie française pour le modèle allemand dont la supériorité apparaissait incontestable²⁵⁴⁸. Fidèle à ses pratiques, instaurées avant la défaite, la Pharmacie centrale continuait ses expériences scientifiques. Celles-ci se déroulaient « dans la salle de la bibliothèque de la Pharmacie centrale où tout avait été disposé pour les démonstrations sous-énoncées²⁵⁴⁹ ». Les expériences portaient sur des domaines multiples. Elles étaient le plus souvent faites par des spécialistes dans leur domaine. Tout indique qu'il s'agissait à la fois de rechercher une innovation marquante et une personne de renom dans le monde de la chimie. La Pharmacie centrale montrait ainsi que la science devenait un élément clé dans la stratégie de développement et de communication des firmes.

L'examen de ces expériences montre l'intérêt des dirigeants de la Pharmacie centrale pour la chimie de synthèse. « En face de plantes vivantes qui doivent faire l'objet de l'une de ces démonstrations sont rangées sur d'autres tables un grand nombre de bocaux conserves contenant des arborisations chimiques (...) (ces arborisations pourront avantageusement orner les devantures des officines) »²⁵⁵⁰. La dimension commerciale était donc loin d'être négligeable dans le choix de telle ou telle démonstration. Ces efforts doivent être mis en parallèle avec le désir des dirigeants de la Pharmacie centrale de creuser de nouvelles voies dans le domaine de l'industrie. La coopérative ne finançait pas de laboratoires universitaires, contrairement à ce que l'on pouvait trouver en Allemagne. Elle établissait des liens avec quelques professeurs dont les recherches présentaient à ses yeux un intérêt. Les connections entre université et entreprise semblaient donc assez lâches. La firme reproduisait, dans le cadre de ces expériences, des découvertes qui lui paraissaient intéressantes. En 1873 Wurtz chef du laboratoire de chimie de la Pharmacie centrale faisait ainsi une démonstration sur la gravure chimique et l'impression métallique « dont la découverte » appartenait à « Vial²⁵⁵¹. » Le même Wurtz répétait, en 1878, « les expériences de M de Luynes à la Sorbonne, sur le verre trempé »²⁵⁵². La firme apparaissait ainsi comme

²⁵⁴⁸ DIGEON (Claude), *La crise allemande de la pensée française (1870-1914)*, Paris, PUF, 1959, Thèse, 1 vol, 568 p.

²⁵⁴⁹ AG de la PCF, 1872.

²⁵⁵⁰ *Ibid.*

²⁵⁵¹ *Ibid.*

²⁵⁵² AG de la PCF, 1878.

une instance de vulgarisation du savoir scientifique, des découvertes auprès de la profession. Elle entretenait des liens parfois étroits avec certains universitaires comme le professeur Jeannel « pour démontrer scientifiquement et pratiquement le rôle des engrais chimiques sur la végétation et en particulier sur les plantes horticoles²⁵⁵³ ». Ce domaine apparaissait en effet comme un marché en expansion. Au cours du XIXe siècle on se rend compte « que les minéraux jouent un rôle essentiel dans la croissance » des plantes²⁵⁵⁴. Ils « constituent le noyau d'une chimie nouvelle : la chimie agricole ». Le domaine de la chimie agricole s'était considérablement développé depuis le début du XIXe siècle et les travaux de Davy. La Grande Bretagne apparaissait alors comme le leader du marché qui « dans les années 1860 consommait 500 000 tonnes d'engrais ». En 1842, John Benett Lawes développait un brevet de superphosphate de chaux. En 1840 Liebig investissait lui aussi le territoire de la chimie agricole. La France n'était pas en reste. « Jean Baptiste Boussingault (1802-1887) professeur de chimie agricole au conservatoire des arts et métiers » souligna « l'importance de l'azote pour la croissance des plantes »²⁵⁵⁵. Il publia d'ailleurs « avec J.B. Dumas un petit ouvrage qui aborde les mêmes problèmes que Liebig » dont il contestera d'ailleurs les thèses sur la fixation de l'azote atmosphérique en 1842. « L'erreur de Liebig déclenche des programmes de recherches pour trente ans. Le problème central, qui exige des années de recherches, d'hypothèses et d'essais, reste la fixation de l'azote par les végétaux. Il avance un peu en France, bien que la recherche agricole n'y soit guère développée, peu encouragée par le protectionnisme qui taxe de 25% les produits importés²⁵⁵⁶. »

En 1873 la firme proposa une « démonstration complémentaire de celle » qui avait été faite en 1872. Jeannel présenta « le rôle de l'engrais chimique spécialement appliqué à l'horticulture, et le rôle de l'azote dans la végétation en général »²⁵⁵⁷. Ce domaine des engrais semblait intéresser tout particulièrement la firme qui multiplia les expériences dans ce domaine. En 1874 on présentait « les résultats d'expériences nouvelles entreprises par le savant directeur du jardin du Luxembourg, M. Rivière²⁵⁵⁸ » sur les bégonias. Or « les plantes cultivées selon la méthode ordinaire ont actuellement une valeur maximum de 75 c à 1 fr ; par une dépense de 3 centimes d'engrais minéral elles ont acquis une plus-value qui porte leur valeur à 2 ou 3 francs au moins »²⁵⁵⁹. Cette dimension scientifique n'était pas dénuée d'intérêts commerciaux importants. La firme s'intéressait de plus en plus au secteur des engrais et des produits chimiques liés à l'agriculture.

²⁵⁵³ AG de la PCF, 1872.

²⁵⁵⁴ STENGERS (Isabelle), BENSAUDE-VINCENT (Bernadette), *Histoire de la Chimie, op. cit.*, p 222.

²⁵⁵⁵ *Ibid*, p 224.

²⁵⁵⁶ *Ibid*, p 225.

²⁵⁵⁷ AG de la PCF, 1873.

²⁵⁵⁸ AG de la PCF, 1874.

²⁵⁵⁹ *Ibid*.

Photographie 28. Laboratoire des recherches de la maison de Paris (vers 1902)²⁵⁶⁰.



Analyse 36. La photographie n'est pas sans être organisée. Le premier plan est volontairement libéré de façon à mettre en évidence la surface de la table (d'une blancheur irréprochable), les objets, fioles, instruments qui servent aux recherches. Tout montre ici que l'on n'est plus dans le simple laboratoire officinal. On a franchi un palier. Le personnel, en blouse blanche (des docteurs en pharmacie ?) est regroupé au fond à gauche. La pièce est très lumineuse. Des produits sont disposés de façon à montrer l'objet des recherches. A l'arrière-plan une autre paillasse munie d'un matériel dense.

²⁵⁶⁰ Archives de la PCF, la Voulte-sur-Rhône.

ENGRAIS CHIMIQUE HORTICOLE

DU DOCTEUR JEANNEL

**SOLUBLE, INODORE, ENTIÈREMENT ASSIMILABLE, MOINS COUTEUX
QUE LE FUMIER OU LE TERREAU**

L'Engrais horticole est préparé à l'Usine des produits chimiques de la
Pharmacie centrale, à Saint-Denis.

PRIX DE LA BOÎTE D'ENGRAIS

Boîte.	Grandeur.			Pr le Public.	Pr le commerce.
N° 1	Pour 25 litres de solution, soit 1.000 arrosages.			» 75 c.	» 60 c.
N° 2	— 50 — — 2.000 —			1 25	1 »
N° 3	— 100 — — 4.000 —			2 »	1 60
N° 4	— 200 — — 8.000 —			3 50	2 80
Prix de l'Engrais en solution, le litre.....				» 75	» 60

Réduction de prix au commerce par grandes quantités.

VENTE EN GROS

Pharmacie Centrale, 7, rue de Jouy, 7

ET SES SUCCURSALES ET FACTORIES DE LYON, MARSEILLE, BORDEAUX
NANTES ET TOULOUSE

Chaque Boîte est accompagnée d'une Instruction.

Par leurs relations avec les horticulteurs amateurs ou de métier, nos confrères
sauront faire apprécier cet Engrais, qui donne les résultats les plus manifestes.

Ce secteur était en effet en pleine expansion. Outre le cas des bégonias on citait aussi l'exemple de « deux plants de quinquina », l'un ayant reçu de l'engrais, l'autre ayant été cultivé « naturellement ». La différence était saisissante. « En raison de sa rareté l'échantillon cultivé sans engrais vaut 10 fr, l'échantillon qui a reçu pour 2 centimes d'engrais vaut au moins le double²⁵⁶². » L'objectif des expériences scientifiques changeait ainsi imperceptiblement. Ces séances apparaissaient de plus en plus comme des campagnes de promotion déguisées pour des produits que commercialisait souvent la firme. Les démonstrations scientifiques n'avaient de scientifiques que le nom, elles s'inscrivaient dans une stratégie de communication de la firme auprès de sociétaires qui étaient d'abord des clients. On rappelait « que l'engrais minéral horticole ne bornerait pas ses services à augmenter les gracieux plaisirs des amateurs et à améliorer les cultures d'appartement, il offrirait aux horticulteurs de profession les moyens d'obtenir des résultats commerciaux très sérieux et très facilement réalisables²⁵⁶³. » On ne parlait pas identité scientifique ici, mais gros sous et bénéfice. Les gains potentiels paraissaient en effet énormes. « La Pharmacie centrale exploitant l'engrais chimique Jeannel nous prions nos confrères d'en propager

²⁵⁶¹ *Bulletin commercial de la Pharmacie centrale de France.*

²⁵⁶² *Ibid.*

²⁵⁶³ *Ibid.*

la vente parmi les horticulteurs et les simples amateurs de fleurs de leur localité²⁵⁶⁴. » La reconquête du laboratoire passait ainsi progressivement au second plan et n'agissait plus que comme un discours de façade, un discours alibi. Les sociétaires étaient vus comme des commerçants, des intermédiaires de la Pharmacie centrale auprès de clients potentiellement intéressés par ces produits.

A bien des égards la firme contribuait à renforcer les principes de la chimie appliquée en France, à l'image de ce qui se faisait en Allemagne dans des firmes comme Bayer qui avait tissé des liens étroits avec Wilhem Wislicenus de Wurtzburg, Agfa avec Hofman, Hoechst et Basf avec Adolph Baeyer²⁵⁶⁵. Les liens entre l'université et l'industrie en Allemagne étaient cependant sans commune mesure avec ce qui pouvaient exister en France. Le cas de la Pharmacie centrale pouvait cependant confirmer l'émergence, en France, d'un phénomène que Swann notait pour l'Allemagne à savoir que les liens se développent dans un cadre finalement informel entre Université et entreprise. La même observation pourrait être faite pour les recherches de Jungfleisch. La firme, nous dit-on, s'était « empressée de résoudre la question pratique de la préparation en grand de l'acide paratartrique ou racémique (...) avec le concours de ce jeune et distingué savant²⁵⁶⁶. » L'entreprise participait donc plus directement aux activités de recherche dans une perspective d'application. Ce développement témoignait de la prise de conscience par les dirigeants de la firme que la chimie constituait clairement l'un des enjeux économiques de demain. Les liens qui unissaient ces savants à l'entreprise restent cependant assez flous, en particulier sur le plan financier. Une chose était sûre. Pour se développer une entreprise devait être capable d'innover. Prenons pour exemple « le tartrate, qui forme un dépôt dans les cuves à vin, était utilisé comme apprêt des tissus pour recevoir le colorant »²⁵⁶⁷. L'origine des travaux sur le tartrate remontait en 1820 date à laquelle « Philippe Kestner, industriel à Mulhouse, ayant découvert dans ses cuves un tartrate un peu étrange, avait demandé une analyse aux chimistes » dont Gay Lussac. Celui-ci pensait qu'il s'agissait « d'un sel formé à partir d'un acide différent de l'acide tartrique qu'il appelait « acide racémique » (de raisin), tandis que Berzelius le baptisa « acide paratartrique ». Parmi les grands noms ayant travaillé sur ces acides on peut évoquer également Pasteur qui avait « défini son sujet de thèse à partir d'une note publiée par Mitscherlich en 1844 sur le tartrate et le paratartrate »²⁵⁶⁸. Le jeune savant s'était penché sur la différence qui existait entre les deux sels quant au test du polarimètre. Le tartrate observait Pasteur polarisait la lumière à la différence du paratartrate. Pourtant ces deux éléments avaient la « même composition, la même nature, le même nombre d'atomes, les mêmes propriétés chimiques »²⁵⁶⁹. Pasteur devait résoudre l'énigme en 1848, rapportant « la différence de comportement à

²⁵⁶⁴ *Ibid.*

²⁵⁶⁵ SWANN (G.), « Universities, Industry and the rise of biomedical collaboration in America », in LIEBENAU (Jonathan), HIGBY (Gregory J.), STROUD (Elaine C.), *Pill peddlers: essays on the history of the pharmaceutical industry*, Madison, American Institute of the History of Pharmacy, 1990, p 73.

²⁵⁶⁶ AG de la PCF, 1873.

²⁵⁶⁷ STENGERS (Isabelle), BENSUADE VINCENT (Bénédicte), *Histoire de la chimie...*, *op.cit.*, p 190.

²⁵⁶⁸ *Ibid.*

²⁵⁶⁹ *Ibid.*

la forme des molécules »²⁵⁷⁰. Il exposa « sa leçon en 1860 à la société chimique de Paris. »

La firme investissait donc des domaines dans lesquels d'illustres savants s'étaient plongés auparavant. Elle s'y penchait en des termes à la fois scientifique et pratique. Les multiples expériences développées par l'entreprise, directement ou indirectement, témoignaient de sa volonté d'investir le domaine de la chimie. Ces expériences montraient aussi que la coopérative s'intéressait à des produits qui n'avaient plus rien à voir avec ce qu'il serait convenu d'appeler la droguerie. Dans le même temps que les entreprises pharmaceutiques changeaient de taille, se transformant d'officines en des compagnies familiales puis en grandes firmes, leurs relations avec la communauté médicale changèrent également²⁵⁷¹ note Jonathan Liebenau au sujet des firmes pharmaceutiques étatsuniennes. « La Pharmacie centrale qui compte au nombre de ses devoirs la vulgarisation des découvertes d'intérêt général a continué à servir dans les limites de sa sphère la cause de la viticulture en continuant malgré les sacrifices la fabrication des sulfocarbonates dont l'efficacité contre le phylloxéra paraît être aujourd'hui incontestable²⁵⁷². » En 1877 Jeannel était de nouveau appelé pour faire « l'histoire du phylloxera ». Il était suivi de Rivière « directeur du jardin des serres du Luxembourg » qui devait faire un exposé « sur une maladie qui frappait les arbres fruitiers (*acarus rufulus*) »²⁵⁷³.

Dans d'autres domaines la firme n'hésita pas à inviter les inventeurs eux-mêmes. En 1873 l'entreprise proposa ainsi une conférence sur « la micrographie unie à la photogénie appliquée à l'étude de l'histoire naturelle médicale²⁵⁷⁴ ». Celle-ci était « faite par son inventeur lui-même, M le Professeur Planchon. » L'année suivante, Planté « dont le nom bien connu aujourd'hui se rattache aux applications des courants secondaires de l'électricité, force peu connue et à peu près inappliquée avant lui » venait présenter ses travaux dans ce domaine, « leçon reproduite d'ailleurs dans les numéros de septembre et octobre de l'Union pharmaceutique »²⁵⁷⁵. La firme fit également venir « après lui M. Alvergnyat le plus habile manipulateur du verre » qui fit « devant l'auditoire d'abord la démonstration des phénomènes de fluorescence et de phosphorescence par les tubes de Geisler et exécuté ensuite par le soufflage du verre, les appareils les plus variés et les plus délicats à l'usage de la physique et de la chimie²⁵⁷⁶. » En 1878 on organisa de nouveau une « conférence de M. Planchon sur les strychnées avec l'aide de projections lumineuses ». Elle était suivie « d'une démonstration des propriétés du phonographe. Cette démonstration faite par M. Addisson, inventeur de ce merveilleux appareil, a excité au plus haut point

²⁵⁷⁰ *Ibid.*, p 191.

²⁵⁷¹ « As pharmaceutical firms grew from apothecary shops to family companies and then to large corporations, their relationship with the medical community also changed » LIEBENAU (Jonathan), *Medical science and medical industry. The formation of the American pharmaceutical industry*, Londres, Macmillan Press, 1987, p 4.

²⁵⁷² AG de la PCF, 1877.

²⁵⁷³ *Ibid.*

²⁵⁷⁴ AG de la PCF, 1873.

²⁵⁷⁵ AG de la PCF, 1874.

²⁵⁷⁶ *Ibid.*

l'étonnement de l'assistance²⁵⁷⁷. » La multiplication de ces démonstrations participait d'une stratégie de communication de la firme en direction de ses sociétaires et bien sûr des lecteurs de l'Union pharmaceutique. Il était difficile de faire la part des choses entre ce qui relevait simplement du divertissement ou de la promotion.

Aux lendemains du conflit de 1870-1871, l'intérêt pour les questions d'ordre scientifique tendit à se renforcer. « La pharmacie doit toujours avoir à cœur de savoir allier les exigences professionnelles aux questions scientifiques²⁵⁷⁸ » rappelait un compte rendu de l'assemblée générale de 1873. Pour Dorvault c'était une question d'ordre vitale. Le développement de ces expériences restait lié aux yeux du directeur à cette reconquête ou au moins au maintien d'une identité scientifique du pharmacien liée aux activités de laboratoire. Les expériences scientifiques agissaient comme une manifestation de l'un des pans du programme de la Pharmacie centrale. Les démonstrations chimiques montraient que le pharmacien en général était soucieux de la science. « Fâcheusement, par suite du défaut d'exécution des lois et d'une protection suffisante, beaucoup des nôtres sont obligés de laisser plus ou moins de côté cette partie si intimement liée cependant à notre art²⁵⁷⁹. » On rappelait par-là que les activités de laboratoire relevaient de l'art pharmaceutique. « La Pharmacie centrale représentant en quelque sorte la partie pratique de la profession, s'est fait un devoir de faire sous ce rapport ce que beaucoup des siens ne pouvaient faire individuellement. » La Pharmacie centrale s'efforçait de rester fidèle à son programme de 1852 tracé par Dorvault. Elle complétait ce que les pharmaciens d'officine ne pouvaient plus accomplir. Elle venait remplir ces tâches de laboratoire jadis domaine du pharmacien officinal, que ce dernier délaissait pour le comptoir de l'officine. En ce sens ces expériences montraient aussi que la profession avait clairement muté.

Le souci de faire de la Pharmacie centrale un lieu d'innovation scientifique devint semble-t-il plus marqué après 1870. On rappelait ainsi que « les travaux sur l' , sur l' atractylis, etc, y avaient pris naissance. » La firme développait également des programmes sur « la question pratique des ammoniacales composées²⁵⁸⁰. » On retrouvait là l'une des obsessions des chimistes de la fin du XIXe siècle, « faire la synthèse directe de l'ammoniac à partir de ses constituants »²⁵⁸¹. La Pharmacie centrale s'intéressait donc de plus en plus à ces recherches qui pouvaient constituer une base d'expansion commerciale. Dans le même temps la firme développait ses propres expériences, montant clairement par là sa volonté d'innovation. Peu d'entreprises pharmaceutiques se souciaient à cette époque de faire des laboratoires des structures innovantes. Une société britannique comme Burroughs/Wellcome dispose d'un laboratoire dès 1883, mais ceci avait presque certainement plus à voir avec la fabrication qu'avec la

²⁵⁷⁷ AG de la PCF, 1878.

²⁵⁷⁸ AG de la PCF, 1873.

²⁵⁷⁹ *Ibid.*

²⁵⁸⁰ *Ibid.*

²⁵⁸¹ STENGERS (Isabelle)-BENSAUDE(Bénédictine), *Histoire de la Chimie, op. cit.*, p 229.

recherche²⁵⁸². Ainsi en 1873 la Pharmacie centrale faisait savoir, non sans une certaine fierté que « M fr Wurtz » le chef du laboratoire de la Pharmacie centrale, semblait sur le point d'avoir « trouvé le véritable hyoscamine »²⁵⁸³. Ceci témoignait du renforcement de la politique de la firme en matière d'innovation après les années 1870. En 1877 cependant les recherches se poursuivent sans avoir clairement abouties. A partir de 1875 la firme envisagea d'encourager une étude sur la théorie des odeurs. Milton, Reveil et surtout Nickles s'étaient occupés du sujet, mais l'avaient simplement abordé. « Il y a tout un chapitre à faire sur la chimie des parfums, sur les lois physico-chimiques des odeurs. Sont-ce des mélanges, sont-ce des combinaisons définies ? » S'interrogeait-on. L'objectif était de développer les recherches « organoleptiques »²⁵⁸⁴. Cet intérêt pour la chimie des odeurs découlait de l'attention nouvelle qu'elle portait aux hygiéniques et plus précisément au parfum. Ce lien entre production et recherche semblait nouveau au sein de l'entreprise et témoignait des évolutions que connurent les firmes au cours du XIXe siècle. Durant l'année 1877, le laboratoire de la pharmacie centrale avait « en particulier servi à des recherches sur l'émétine »²⁵⁸⁵.

La Pharmacie centrale cherchait par tous les moyens à rappeler qu'elle oeuvrait d'une manière ou d'une autre, grâce à son laboratoire, pour l'intérêt public. On rappelait ainsi qu'elle avait « fourni des types de métaux fins à la collection de l'hôtel national des monnaies de France », qu'elle avait « participé indirectement au travail du mètre international en mettant gratuitement à la disposition de la commission officielle la magnésite naturelle nécessaire à ce travail »²⁵⁸⁶. On cherchait à donner l'image d'une firme insérée dans les réseaux scientifiques, soucieuse d'innovation, une entreprise en mouvement qui accompagnait les mutations du siècle de l'industrialisation. La firme et son laboratoire participaient de l'essor de l'hygiène publique²⁵⁸⁷. Quelle plus belle image en effet qu'une firme qui consacrait une partie de son activité, de son argent, à des recherches scientifiques permettant l'amélioration de la santé publique. L'image de la firme pharmaceutique soucieuse du bien public était promise à un bel avenir, elle était en effet l'élément clé qui permettait aux entreprises de se distinguer. Elle présentait l'avantage de gommer la réputation de lucre et de spéculation dont restait entachée la pharmacie. Celle-ci était d'autant plus forte que l'on touchait à un domaine sensible, celui de la santé. Le terme de science recouvrait ainsi, aux yeux de la Pharmacie centrale, une dimension commerciale. Jonathan Liebenau avait noté l'importance de la science comme « image » dans les grandes entreprises pharmaceutiques étatsuniennes de la fin du XIXe siècle²⁵⁸⁸. Le laboratoire d'analyses donnait « aussi satisfaction de sa

²⁵⁸² “But this was almost certainly directly associated with manufacturing rather than research”, TANSEY (E.M.), MILLIGAN (R.C.E.), “The early history of the Wellcome research laboratories, 1894-1914”, in LIEBENAU (Jonathan), HIGBY (Gregory J.), STROUD (Elaine C.) (dir.), *Pill peddlers, op.cit.*, p. 91.

²⁵⁸³ AG de la PCF, 1873.

²⁵⁸⁴ AG de la PCF, 1875.

²⁵⁸⁵ AG de la PCF, 1877.

²⁵⁸⁶ AG de la PCF, 1873.

²⁵⁸⁷ AG de la PCF, 1877.

²⁵⁸⁸ « Company deliberately exploited their association with science, with all it promised in the public mind. Scientific medicine seemed to hold new power from the end of the nineteenth century: bodily functions suddenly

création ». Il était en effet toujours « très suivi par les recherches » qui arrivaient « de tous les coins de la France »²⁵⁸⁹.

3. La Pharmacie centrale face aux évolutions de la chimie.

La centrale commercialisait de nombreux produits à base d'extraits naturels. Face à l'essor de la chimie certains pharmaciens commençaient à critiquer la domination de cette thérapeutique. « A part quelques-uns d'un emploi journalier » écrivit ainsi l'un des participants au concours de 1868, « tels que ceux d'opium, de rhubarbe, de quinquina (...) les extraits sont loin, soit pour un motif, soit pour un autre, de remplir le but qu'on se propose d'atteindre, médicalement parlant »²⁵⁹⁰. La préférence de l'auteur allait « à l'alcaloïde »²⁵⁹¹. Or il n'était pas plus possible au pharmacien de « préparer les alcaloïdes qu'il ne lui était possible de préparer dix pilules de digitaline à un milligramme à moins qu'il n'entreprît la confection de 1000 pilules dont il n'aurait pas le débit ». Ainsi après avoir critiqué l'hégémonie, sur le marché du médicament, de la pharmacie des extraits l'auteur s'attaquait au dogme constitutif de la Pharmacie centrale : le retour du pharmacien préparateur. « L'entreprise soulignait l'auteur du mémoire, en devrait être faite par une maison qui livrerait les alcaloïdes sous la forme de globules fondants, contenant le médicament à doses graduées depuis un milligramme jusqu'à un centigramme ; dès lors son emploi devient facile et général et le médecin certain des doses repose tranquille pour son malade ».

Face à de tels arguments la réponse du rapporteur ne fut guère surprenante qui défendait le dogme d'une pharmacie des extraits, laquelle demeurerait dominante en cette fin des années 1860. « La commission ne saurait admettre comme vraie l'opinion émise dans ce mémoire au sujet de l'infidélité des extraits comme médicaments et surtout la possibilité de les remplacer dans tous les cas par les alcaloïdes »²⁵⁹². Ce type de médicament, insistait le rapporteur, « sans méconnaître qu'il n'équivalait pas d'une manière absolue au suc de la plante, (...) rendait néanmoins tous les jours de grands services à la thérapeutique ». Par ailleurs « l'alcaloïde ne pouvait pas remplacer plus avantageusement que l'extrait lui-même le suc de la plante, car la plante ne devait pas toujours ses propriétés à un seul et même alcaloïde, comme on en voyait des exemples dans l'opium et le quinquina ». Au reste cette pharmacie des extraits allait dominer encore le marché du médicament et de la droguerie pendant quelques années encore comme en témoigne un autre mémoire de 1868 qui consacrait au « chapitre des extraits (...) une telle étendue qu'on pourrait considérer son travail, aux dires du rapporteur, comme une véritable monographie ». L'étude de ce mémoire ou du moins de l'analyse qui en est faite par le rapporteur nous donne des

appeared explicable and diseases curable, according to the novel formulations of such disciplines as physiology. Firms also addressed their scientific rhetoric to the medical community, which was itself increasingly using scientific language”, in LIEBENAU (Jonathan), *Medical science ..., op. cit.*, p 7.

²⁵⁸⁹ AG de la PCF, 1873.

²⁵⁹⁰ AG de la PCF, 1868.

²⁵⁹¹ *Ibid.*

²⁵⁹² *Ibid.*

indications sur ce qu'est la pharmacie de laboratoire en cette fin des années 1860. L'auteur du mémoire six défendait ainsi le dogme d'une pharmacie des extraits et regrettait à cet égard le manque de souplesse du codex dans ce domaine. Il proposait de substituer un certain nombre de formules à celles qui existaient dans le Codex. C'est que l'on pouvait difficilement concilier pharmacie de laboratoire et respect des règles du livre officiel. Les pharmaciens d'officine n'étaient pas approvisionnés de manière à faire face à tous les types de préparation. Préparer les produits c'était aussi courir le risque de substituer. Malgré les efforts de l'auteur du mémoire pour donner un habillage scientifique à sa volonté de substitution de certains extraits, le rapporteur ne s'y trompa point. « Les critiques » de ces produits dont son confrère proposait « le remplacement étaient, dans le plus grand nombre des cas, très peu justifiées et facilement réfutables »²⁵⁹³.

Il demandait entre autre « la substitution de la magnésie à la chaux dans la poudre de Vienne ; l'introduction de l'eau de fleur d'oranger dans le sirop de gomme et dans le sirop de guimauve ;-la préparation du sirop de coquelicots et d'un grand nombre d'autres avec les plantes fraîches ;-le sirop de Portal par le mélange de divers sirops, etc »²⁵⁹⁴. Le maintien des activités de laboratoire impliquait d'une façon ou d'une autre la falsification, « ainsi le looch blanc fait avec un sirop spécial, ou la cochenille introduite dans la préparation du miel rosat»²⁵⁹⁵. Les substitutions étaient donc courantes dans la pharmacie officinale surtout lorsque l'on ne disposait pas de la totalité des produits en rayon. Il était tentant de fournir un produit pour un autre sous peine de voir le client s'adresser à un autre commerçant peut-être pas plus achalandés mais beaucoup moins scrupuleux. La Pharmacie centrale cherchait elle à incarner certes la modernité mais dans le respect des règles et de la loi. Le codex présentait sans doute des imperfections mais il revenait aux pharmaciens de le modifier en s'appuyant sur les progrès des médicaments et de la thérapeutique.

Les extraits avaient clairement la préférence de la centrale. Ils étaient en effet le gage du maintien de la pharmacie de laboratoire. « Bien que la chimie organique, en augmentant par ses conquêtes le nombre des alcaloïdes ait depuis un certain temps diminué l'importance des extraits, ces médicaments méritent d'occuper encore une place importante dans nos officines»²⁵⁹⁶. La pharmacie des extraits c'était la survie de la pharmacie de laboratoire. L'acte de laboratoire valorisait en effet ce que Dagognet appelle « la surdétermination »²⁵⁹⁷, le renforcement du pouvoir des remèdes passait par la jonction de différentes matières. « Tout cela rendait la synthèse laborieuse et donc valeureuse »²⁵⁹⁸. L'art pharmaceutique reposait aussi dans cet art du mélange, de la dialectique des produits. Le même auteur faisait « ressortir

²⁵⁹³ *Ibid.*

²⁵⁹⁴ *Ibid.*

²⁵⁹⁵ *Ibid.*

²⁵⁹⁶ *Ibid.*

²⁵⁹⁷ DAGOGNET (François), *La raison et les remèdes*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, p 64.

²⁵⁹⁸ *Ibid.*

les avantages que présentaient les extraits préparés au moyen des alcoolatures »²⁵⁹⁹. Avec l'alcool le pharmacien cherchait à « extraire » de la nature « les énergies cachées qu'elle recelait. Dagonnet évoque à cet égard les « macérations, alcoolisations destinées à tirer des plantes et des animaux, des métaux et des minéraux, leur secrète quintessence »²⁶⁰⁰. En « détruisant les formes initiales, en brisant les surfaces »²⁶⁰¹ l'apothicaire cherche « à la faveur de cette dissolution, à s'emparer du principe ou de l'arôme, à retenir l'esprit salvateur »²⁶⁰². L'auteur étudiait par ailleurs « avec soin les différentes conditions dans lesquelles le préparateur devait se placer pour obtenir un bon extrait »²⁶⁰³. Ainsi le même auteur se proposait « de faire des études sérieuses sur le colchique afin de s'assurer par expérience de la partie du végétal qui renfermait le plus de principe actif et de reconnaître aussi l'époque la plus favorable à la récolte »²⁶⁰⁴. On retrouvait ici l'une des « trois actions rédemptrices » évoquée par François Dagonnet, « la chimiatrie » laquelle « valorise toute extraction, toute opération qui élimine l'inutile en vue de concentrer et retenir « l'essence », le spiritus, profond et caché »²⁶⁰⁵. Cette pharmacie de laboratoire était faite d'érudition, d'intuitions, de secrets qui la rapprochaient des alchimistes. Les techniques variaient selon les pharmacies. Cette pharmacie progressivement disparaissait. D'ailleurs l'auteur du mémoire « tout en reconnaissant que les auteurs du Codex avaient fait preuve d'une sage réserve en ne s'occupant que des formules dont l'efficacité était reconnue et que la pratique avaient consacrées, reprochait au formulaire légal de n'avoir pas inséré un assez grand nombre de préparations »²⁶⁰⁶. « Il aurait voulu y voir entre autres la gelée d'huile de foie de morue, les pastilles de goudron, les pommades d'aconitine, de strychnine, un assez grand nombre de glycérolés, au chloroforme, au coaltar, au chlorate de potasse, etc..., et une formule de bain de mer artificiel qui, pour le dire en passant, ne reviendrait pas à moins de 20 fr le bain au pharmacien »²⁶⁰⁷. De tels travaux montraient incontestablement que l'auteur était « familier avec la pratique du laboratoire, qu'il en connaissait à fond les difficultés, et qu'il appuyait sans aucun doute ses observations sur une longue expérience »²⁶⁰⁸. Un tel mémoire montrait que la pharmacie de laboratoire continuait à se maintenir.

²⁵⁹⁹ AG de la PCF, 1868.

²⁶⁰⁰ DAGOGNET (François), *La raison et ...*, *op. cit.*, p.70.

²⁶⁰¹ *Ibid*, p 71.

²⁶⁰² *Ibid*, p 71.

²⁶⁰³ AG de la PCF, 1868.

²⁶⁰⁴ *Ibid*.

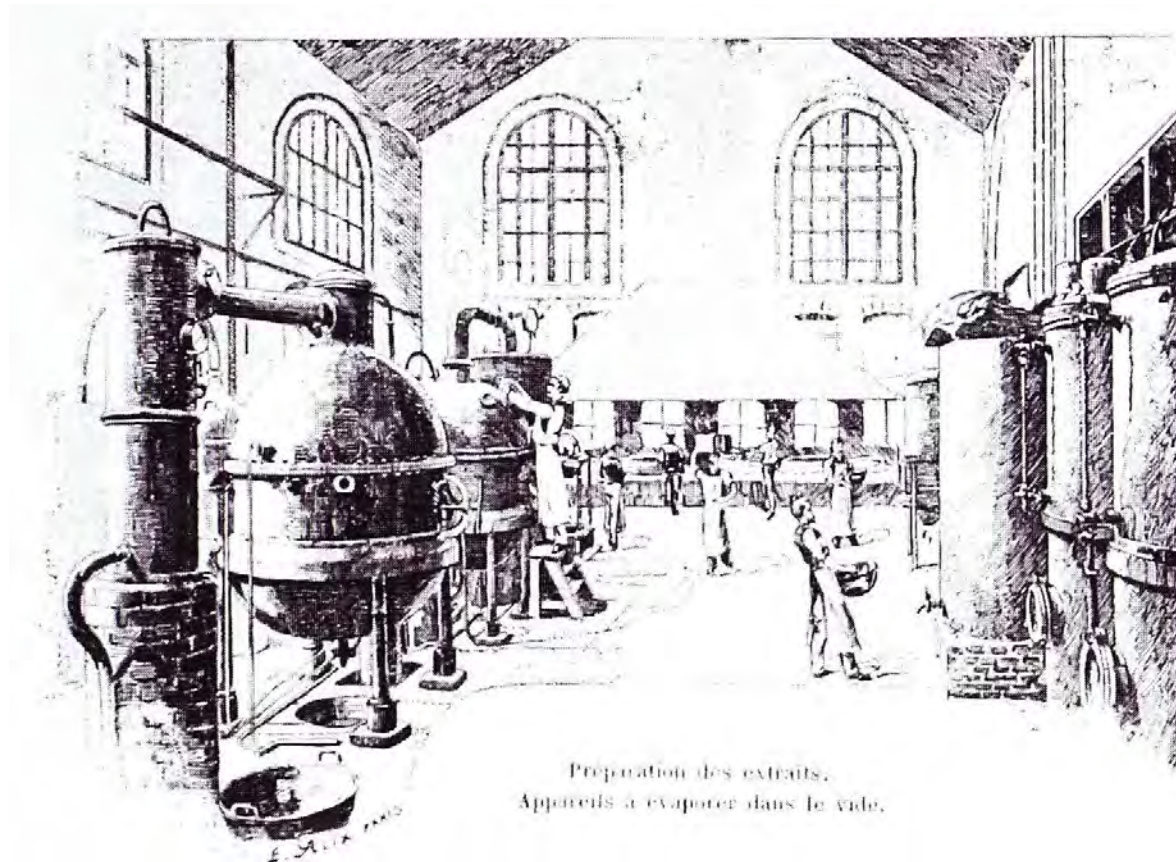
²⁶⁰⁵ DAGOGNET (François), *La raison et les ...*,*op.cit.*, p. 64.

²⁶⁰⁶ AG de la PCF, 1868.

²⁶⁰⁷ *Ibid*.

²⁶⁰⁸ *Ibid*.

Dessin 23 . *Dessin illustrant l'atelier de préparation des extraits de la Pharmacie centrale de France (vers 1890)*²⁶⁰⁹.



*Analyse 37. « Le vaste laboratoire est spécialement consacré à la fabrication dans le vide des Extraits non toxiques. On y voit fonctionner 2 pompes à épuisement, 3 puissantes presses à percussion et 2 appareils d'une contenance de 800 litres, pouvant produire chacun 30 kilos d'extrait par jour. Dans le même laboratoire se trouvent également 2 groupes de 2 appareils macérateurs dans le vide et 1 récepteur pour l'alcool provenant de la distillation dans le vide. (...) au fond est adossé 1 fourneau muni de 5 bassines d'une capacité de 500 litres chacune. Le centre du laboratoire est occupé par deux énormes alambics d'une contenance de 300 à 500 litres »*²⁶¹⁰.

A la fin du siècle la firme avait développé, dans son usine de Saint-Denis, des laboratoires et des ateliers destinés à la préparation et la fabrication de produits issus des expériences menées dans le domaine de la chimie. Nous n'avons pas trouvé trace brevets déposés par la Pharmacie centrale. L'Institut National de la Propriété industrielle conserve cependant deux brevets déposés au nom de Dorvault. L'un d'entre eux figure en annexe. Il s'agit de la lustrale Chevalier²⁶¹¹ déposé en 1873. Cette eau était visiblement destinée à nettoyer les vernis, les peintures. Les deux hommes l'avaient visiblement conçue à des fins publiques (notamment pour les wagons de chemins de fer) et privées (en particulier pour les appartements). En 1864 Dorvault avait déjà déposé un brevet en son nom propre. Il s'agissait de

²⁶⁰⁹ SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France...*, *op. cit.*

²⁶¹⁰ *Ibid.*

²⁶¹¹ Mi 1418, n 99643, 1873.

capsules contre l'encrassement des armes à feu²⁶¹².

4. Les produits de la PCF vus à travers l'Année scientifique et industrielle.

L'année scientifique et industrielle se faisait l'écho des différentes découvertes scientifiques en France. La revue évoque pour 1874 la « fabrication en grand, à l'usine de la Pharmacie centrale de France de Mr Dorvault, à Saint-Denis, » du « sulfocarbonate de potassium »²⁶¹³. Si l'on s'en tient d'ailleurs aux pages de cette revue « la préparation du sulfocarbonate de potasse n'était pas sans offrir certaines difficultés », or « c'est dans les laboratoires de la Pharmacie centrale, dirigée par M. Dorvault, que le procédé pour la préparation de cette substance avait été trouvé et mis pour la première fois en pratique »²⁶¹⁴. On voit ainsi comment le prestige acquis par le laboratoire rejaillissait en retour sur le directeur de l'entreprise. L'innovation était gage de notoriété. « Le sulfocarbonate de potasse n'était qu'un produit scientifique » d'après les auteurs de l'année scientifique et industrielle et « il fallait étudier le moyen le plus économique de le préparer, afin de diminuer le plus possible son prix de vente »²⁶¹⁵. La Pharmacie centrale avait semble-t-il « livré à la commission de Bordeaux et à celle de l'Hérault » le produit avec lequel « avaient été faites toutes les expériences prescrites par M. Dumas ». « Dorvault continuait » d'ailleurs « à livrer au commerce le nouveau produit²⁶¹⁶. Ce passage donne à la crise du phylloxera un jour intéressant, peut-être légèrement ignoré, celui d'une crise agricole qui ressemble à s'y méprendre, dans sa composante, à une crise sanitaire. Ce qui est en jeu en effet à travers le phylloxera c'est bel et bien la santé des vignes et au-delà celle de l'agriculture et du corps social. La crise pousse les politiques à rechercher des solutions auxquelles vont participer des entreprises comme la Pharmacie centrale de France. L'innovation est moins le fruit d'un programme de recherche spontané que celui d'une réponse à une crise qui se produit à un temps T et qui engage les différentes composantes du corps social, économique, politique et industriel. La politique de « réseautage » on dirait de lobbying mise en place par Dorvault joue ici à plein rendement. A travers la figure de Dumas on retrouvait en effet les liens entre la science, l'industrie et la politique. D'aucuns parleraient aujourd'hui de collusion. Pourtant c'est de bien autre chose dont il s'agit. Une entreprise comme la centrale pouvait, grâce à ses laboratoires, être en mesure de répondre à une demande qui émanait du corps social et politique. Ceci n'allait pas sans perspective de croissance économique et commerciale et bien sûr de prestige pour le directeur.

Le développement des activités de laboratoire au sein des firmes apparaît ainsi comme un processus complexe. Certes ces derniers ont pu s'inscrire dans une volonté d'innovation créatrice de Valeur ajoutée et synonyme d'expansion. Le cas de la PCF montre cependant que si le souci d'innover n'était

²⁶¹² Mi 918, n 64508, 1864.

²⁶¹³ FIGUIER (Louis), *L'année scientifique et industrielle*, Paris, Hachette, 1857-1913, p 358, 1874, NUMP-767, BNF.

²⁶¹⁴ *Ibid.*

²⁶¹⁵ *Ibid.*, p. 368.

²⁶¹⁶ *Ibid.*

pas absent le développement des laboratoires répondait au départ à d'autres objectifs. Un objectif de contrôle des produits tout d'abord afin de sécuriser au maximum l'approvisionnement de la clientèle et d'asseoir la réputation de la firme. De par son identité sociale, placée qu'elle était sous le sceau du diplôme et des compétences qu'il impliquait, la Pharmacie centrale ne pouvait se permettre de commettre des erreurs. Plus important encore le laboratoire cherchait à promouvoir l'image scientifique de la firme, fondement de son identité. Le développement de ce laboratoire posait surtout la question du rôle de la firme dans la défense de la pharmacie officinale. En centralisant les activités de contrôle, de recherche la centrale accélérât la mutation des officines pharmaceutiques. En effet insensiblement les recherches se déplaçaient du laboratoire officinal vers les laboratoires immenses des firmes. La recherche serait l'apanage de grandes entreprises mobilisant leurs capitaux pour attirer chimistes, savants, enseignants dans des locaux spacieux.

Les préoccupations scientifiques n'étaient pas absentes au sein des firmes françaises en cette seconde moitié du XIXe siècle. L'essor de la chimie, le développement de la science appliquée fascinaient les dirigeants de la PCF qui, pour être des gérants d'une grande entreprise, étaient aussi des pharmaciens... Dorvault chercha en effet à capter le dynamisme qui émanait du monde de la chimie. On ne reviendra pas ici sur les liens qui unissaient Dorvault et certains savants comme J.B. Dumas ou Louis Pasteur²⁶¹⁷, déjà évoqués précédemment. Les multiples découvertes qui émaillèrent le monde de la chimie ne pouvaient que stimuler une entreprise en quête de position économique et sociale. Parallèlement les échecs rencontrés par la firme dans ses multiples projets scientifiques laissent songeurs. On ne pouvait les imputer au seul désir de Dorvault de se distinguer auprès de la communauté scientifique et d'attirer par là même l'attention du pouvoir, ceci signifiant que les projets étaient autant de baudruches qui se dégonflaient aussi vite qu'elles apparaissaient. Que ce fut le projet d'Ecole normale, le laboratoire de formation ou l'école de chimie industrielle ces différents programmes montraient l'attachement du gérant à un fil conducteur, celui du renforcement des liens entre la science et l'industrie. La défense du pharmacien de laboratoire capable d'innover, de concevoir des produits passait par une meilleure formation, une maîtrise des concepts nouveaux nés des progrès de la chimie. C'était à ce prix que la pharmacie spécialiste pouvait prospérer et assurer à la profession des dividendes importants par l'intermédiaire de la coopérative. C'était écarter un peu vite les transformations en cours dans la pharmacie dues en particulier aux tensions que faisait peser l'industrie du médicament sur le commerce officinal. Pouvait-on exiger des pharmaciens qu'ils débitent, se forment, préparent et rédigent des mémoires tout à la fois. Au reste la baisse de motivation qui semblait gagner les coopérateurs interrogeait sur la distance qui semblait s'établir entre la firme et ses sociétaires. A bien des égards ce manque d'enthousiasme pouvait aussi être le signe de la rupture qui commençait à s'amorcer entre des pharmaciens devenus en réalité des industriels du médicament et l'officine dont les préoccupations

²⁶¹⁷ PAQUOT (Catherine), « Chimie », in TULARD (Jean) (Dir.), *Dictionnaire du second Empire*, p. 287-290.

étaient fort éloignées de l'école de chimie industrielle.

CONCLUSION

A travers ce travail nous avons, du moins l'espérons-nous, essayé de mieux comprendre la mise en place des logiques de marché en France au XIXe siècle et leur impact sur la profession. Le choix du cadre national tenait aux stratégies développées par la firme qui s'était fixé pour objectif de rallier l'ensemble des pharmaciens français et de couvrir les besoins du territoire en médicaments. Dans le monde global actuel une telle perspective paraît décalée. C'est oublier que « si les scènes des agents thérapeutiques peuvent être locales, nationales et internationales, l'organisation et l'encadrement qui présidèrent à leur naissance au XIXe siècle furent l'œuvre d'autorités nationales »²⁶¹⁸. Les débuts de la PCF ont ainsi permis de montrer que le cadre monopolistique fixé par l'Etat napoléonien au début du siècle eut un impact déterminant dans les liens étroits qui s'établirent entre l'industrie pharmaceutique naissante et les agents chargés de leur distribution, à savoir les pharmaciens d'officine. Le trait d'union en était le diplôme, pierre angulaire du monopole, faisant du pharmacien-industriel un professionnel apte à décider de la qualité d'un produit, de son efficacité thérapeutique. Ce discours ne relève pas seulement de la « fiction » pour reprendre le terme d'Olivier Faure²⁶¹⁹. Nombre de pharmaciens se considèrent comme des spécialistes authentiques du médicament. Les années d'études, l'apprentissage en officine (parfois long), les activités de laboratoires (qui restent une réalité au cours du XIXe siècle) sont autant d'éléments qui confortent et justifient à leurs yeux leur monopole sur la « chaîne du médicament ». Plus important encore l'Etat, en ce milieu du XIXe siècle, ne remet pas encore en question ce contrôle sur la vente au détail. Les nuages cependant s'amoncellent. Au « déferlement de l'exercice illégal »²⁶²⁰ s'ajoute la liberté dont jouit le commerce de gros, autant d'éléments susceptibles de remettre en question, à terme, la loi de Germinal. Ces éléments expliquent l'exacerbation de l'idéologie corporatiste au sein de la profession en ce milieu du XIXe siècle, idéologie qui s'exprime avec force dans le projet de Pharmacie centrale de Dorvault. Les pétitions de 1845 et 1850 renvoient à ce sentiment d'injustice d'une profession qui se voit accordée des droits qui paraissent très largement fictifs dans la pratique. Car si fiction il y a elle réside bien plutôt dans l'appréciation que les tribunaux se font du monopole. Le mépris dans lequel est tenue la profession, sa dimension subalterne et surtout cette loi constamment bafouée de Germinal sont à la source de ce puissant mouvement corporatiste que cherche à animer Dorvault.

Mais ce corporatisme ne se contente pas de réclamer le respect (et le maintien) des droits acquis. C'est un corporatisme dynamique et agressif qui puise ses racines dans l'évolution paradoxale du marché du

²⁶¹⁸ BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne) « Pour une nouvelle histoire des médicaments en France aux XIXe et XXe siècles » in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne), *Histoire ...*, op.cit., p. 17.

²⁶¹⁹ FAURE (Olivier), « Les pharmaciens et le... » in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne), *Histoire et médicament...*, op. cit., p. 85.

²⁶²⁰ *Ibid.*, p 71.

médicament. L'histoire de la Pharmacie centrale est ainsi étroitement liée à l'émergence de la spécialité « tout aussi honnie qu'elle est attractive »²⁶²¹. Contrairement à l'image qu'elle véhicule encore (et qui est d'ailleurs très largement liée aux écrits des pharmaciens à son sujet) elle n'est pas forcément « en contradiction avec l'affirmation fondamentalement artisanale et scientifique du fondement » du métier de pharmacien²⁶²². Il nous semble au contraire que le mouvement de spécialisation a pu conforter chez certains l'idée qu'elle pouvait aussi être une opportunité non pas seulement commerciale mais aussi scientifique. Dans sa thèse sur le mouvement des petits commerçants François Gresle déjà regrettait que l'on oppose trop souvent les termes d'industrie et d'artisanat²⁶²³. Dans son « archéologie » de la boutique il s'était efforcé de montrer la « solution de continuité entre le négoce et la boutique, entre l'industrie et l'artisanat »²⁶²⁴. L'histoire de la PCF nous ramène nous semble-t-il à cette tension entre industrie et boutique. Précisément l'objectif de Dorvault fut de concilier ces deux sphères qui ne lui paraissaient pas antithétiques, la spécialité devant être le trait d'union entre la science et le commerce. Car si l'on s'est beaucoup intéressé aux aspects « négatifs » de cette gamme de médicament (notamment la publicité, la pratique des rabais et les tensions que cela suscitait au sein de la profession) on a quelque peu laissé de côté sa dimension positive. Celle-ci ne tint pas seulement au fait qu'elle permettait l'innovation elle pouvait aussi permettre de redonner de la vigueur à un diplôme qui paraissait, aux yeux de beaucoup, complètement dévalorisé. La Pharmacie centrale, les articles de l'Union pharmaceutique, l'Officine, la Revue pharmaceutique sont autant de témoignages d'une pharmacie qui place la spécialité et son modèle au cœur de ses stratégies... de façon implicite. Le modèle industriel que cherche à développer Dorvault n'exclut pas la spécialité de ses prérogatives ou alors de façon maladroite. Et pour cause le gérant lui-même en avait développé. Pour bon nombre de pharmaciens elle est apparue comme le moyen de reconquérir un laboratoire en voie d'abandon, de s'initier au champ infini de la chimie en expansion, d'améliorer des produits bref de conforter le diplôme (nous y reviendrons plus loin). Les historiens ne se sont pas encore complètement débarrassés de cette vision négative du spécialisme. En réalité le mouvement est très difficile à saisir car les pharmaciens eux-mêmes eurent une attitude kaléidoscopique à son égard. L'analyse des raisons qui poussèrent les pharmaciens à se regrouper pour se défendre tiennent, selon les individus, les situations sociales et professionnelles à différents éléments. Il ne faut pas perdre de vue que la « profession » était à tout point de vue « hésitante » quant aux transformations en cours dans le métier en ce milieu du XIXe siècle. « La frontière entre le « spécialisme » et la tradition passe à l'intérieur de chaque pharmacien »²⁶²⁵ note à cet égard Olivier Faure. Elle traversait même le spécialisme. La décision de rejoindre la coopérative tenait sans doute à

²⁶²¹ BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne), « Pour une nouvelle histoire... » in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne), *Histoire ...*, op.cit., p. 14.

²⁶²² *Ibid.*

²⁶²³ GRESLE (François), *Indépendants et petits patrons, pérennité et transformation d'une classe sociale*, Thèse, Paris 5, 1978, p 34.

²⁶²⁴ *Ibid.*, p 35.

²⁶²⁵ FAURE (Olivier), « Les pharmaciens... » in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne), *Histoire...*, op.cit., p. 77.

une multitude de raisons parfois contradictoires. Le programme proposé par Dorvault reflétait d'ailleurs assez bien les ambiguïtés du discours pharmaceutique à ce niveau. Animée de plus en plus par des logiques capitalistes et financières l'entreprise de Dorvault allait cependant se trouver confrontée de plus en plus à un impossible grand écart. Pouvait-on continuer à défendre la pharmacie de laboratoire tout en encourageant les pharmaciens à acheter auprès de la coopérative toujours plus de produits ? Pouvait-on à la fois tenir un discours sur le commerce moral et loyal et, dans le même temps, entamer une politique très agressive en matière de prix ? Insensiblement le secteur changeait de configuration. L'étude de la Pharmacie centrale montre bien qu'il y avait des bonnes et des mauvaises spécialités sans que la frontière se situât obligatoirement au niveau thérapeutique. Il faudrait sans doute, pour affiner le regard sur ces produits, mieux croiser les données socio-professionnelles de ces pharmaciens dont les spécialités étaient reconnues par la profession. Le lieu d'obtention du diplôme, la personnalité du pharmacien, ses relations, l'utilisation qu'il faisait ou non de la publicité, la pratique du rabais pouvaient être des critères d'appréciation dans la reconnaissance de son produit. La multiplication des spécialités, leur amélioration pouvaient servir les intérêts d'un corporatisme fragilisé en réaffirmant l'identité scientifique du pharmacien d'officine. Science et commerce pouvaient ainsi marcher main dans la main.

Dans un article daté de 2005 Olivier Faure avait appelé à la nécessité de montrer comment s'était effectuée cette « étrange opération »²⁶²⁶ conduisant des pharmaciens à conserver le monopole d'un marché qu'ils ne contrôlaient plus du tout au nom d'une compétence ou d'un talent qui, pour être réel, ne leur était d'aucune utilité. Etrange affaire que celle, récente, du médiateur au cours de laquelle le laboratoire Servier se vit incriminé sans que l'on aborde véritablement la question de la responsabilité ni des malades (consommateurs parfois exigeants), ni des prescripteurs (les médecins), ni des vendeurs (les pharmaciens), les deux derniers disposant tout de même d'un réel monopole (en aval et parfois en amont) sur la chaîne du médicament. Ces défaillances en matière de contrôle semblent être l'aboutissement d'un long processus qui plonge ses racines dans ce XIXe siècle de tous les bouleversements. A travers l'étude de la Pharmacie centrale de France nous n'avons pas seulement cherché à analyser la dynamique du capitalisme dans le secteur de la pharmacie, nous avons aussi voulu cherché à comprendre comment s'était effectué cette transition et ses conséquences sur l'identité professionnelle des pharmaciens. La naissance de la PCF nous plonge au cœur de ces « logiques capitalistes » auxquelles les pharmaciens ont été, selon les mots d'Olivier Faure, « soumis de plein fouet »²⁶²⁷. Tous il est vrai ne furent pas passifs face à ces changements. Ce fut le cas de Stanislas Limousin, de Georges Milan et d'autres spécialistes²⁶²⁸. Les travaux des historiens ont assez bien montré à cet égard, à partir de cas particuliers, l'émergence de logiques industrielles au sein de l'officine. Ces analyses ont conforté l'idée que l'industrialisation du secteur avait été initiée par des acteurs individuels.

²⁶²⁶ BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne) « Pour une nouvelle histoire... » in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne), *Histoire et...*, op.cit., p. 14.

²⁶²⁷ *Ibid.*

²⁶²⁸ *Ibid.*

Un tel tableau recoupe partiellement les études sur l'histoire du médicament lesquelles ont très bien montrées la diffusion des spécialités, produits fabriqués par de simples pharmaciens et vendus sous leur nom. Tout concordait ainsi pour faire de l'industrialisation du secteur le fait d'hommes isolés à la tête de petites structures officinales. Il est intéressant de noter qu'une telle approche n'était pas sans « cadrer » avec une vision quelque peu stéréotypée de la boutique souvent perçue comme un milieu très individualiste et ce malgré les travaux de François Gresle qui a bien montré l'importance des solidarités au sein de la boutique²⁶²⁹. Les corporations ne sont que les formes les plus anciennes de ce type de liens. Ces « corps de métiers s'interposent entre l'individu et la société globale »²⁶³⁰. Ceci n'empêche pas « les travailleurs indépendants » de toujours balancer « entre deux systèmes économiques qui rencontrent alternativement leur faveur : le libéralisme individualiste et le dirigisme corporatiste »²⁶³¹. Le Paris du milieu du XIXe siècle voit ainsi de regrouper des commerçants sous une même enseigne²⁶³². Le « boom industriel » qui touche la France au milieu du XIXe siècle « profite, dans un premier temps, à toutes les formes d'entreprise »²⁶³³. Rompant avec la vision quelque peu monotone du spécialiste isolé s'élançant grâce à son génie commercial et/ou scientifique sur le créneau du remède fait maison la PCF offre l'image d'une entreprise industrielle de type coopératif. Si Dorvault ne parvint pas à rassembler l'ensemble de la profession le succès fut néanmoins au rendez-vous.

Plus largement le cas de la PCF montre que l'essor de la grande entreprise capitaliste a pu s'appuyer sur des structures coopératives, ce que Dorvault appelle aussi l'association. Tel est le maître-mot du fondateur et futur gérant de la PCF lorsqu'il appelle à la création de cette société. Il nous est sans doute difficile d'imaginer, surtout à près de 160 ans de distance, ce que fut la force de cet idéal associatif dans la France du milieu du XIXe siècle, mais il semble bien que cela ait été le dénominateur commun de la forme coopérative et capitaliste de l'entreprise. Cette originalité de la PCF ne fut pas sans nous poser des problèmes car l'entreprise tenait tout à la fois de la coopérative, de l'association, de la commandite, du lobby. Confronté à une forme sociale et économique particulière l'historien tente d'en retracer la genèse en déroulant des fils lui permettant de remonter vers la source, au risque de se perdre et, du même coup, de perdre son sujet. Ce fut un peu notre problème dans les premières années de ce travail. Quelles étaient les bases idéologiques qui avaient pu inspirer ces pharmaciens ? Fallait-il y voir l'influence des « premiers socialistes »²⁶³⁴ type Pierre Leroux²⁶³⁵, Proudhon ou Considérant ? Quelle fut la part du saint-simonisme dans ce projet de maison des pharmaciens de France ? Autant de questions qui

²⁶²⁹ GRESLE (François), *Indépendants et petits patrons, pérennité et transformation d'une classe sociale*, Thèse, Paris 5, 1978.

²⁶³⁰ *Ibid*, p. 52.

²⁶³¹ *Ibid*, p 54.

²⁶³² *Ibid*, p 63. Gresle évoque à ce propos le bazar de l'industrie, le palais bonne nouvelle, tous des magasins collectifs d'indépendants.

²⁶³³ *Ibid*, p 64.

²⁶³⁴ LE BRAS-CHOPARD (Armelle), « les premiers socialistes », in ORY (Pascal) (dir.), *Nouvelle histoire des idées politiques*, Hachette, Pluriel, Paris, 1987, 643 p., p 246.

²⁶³⁵ *Ibid*. A qui l'on doit le terme de socialisme (1833)

manquaient en réalité leur objet. Il en va de même de cet « esprit de 1848 »²⁶³⁶ qui incontestablement marqua toute une génération mais qui ne rend compte que très imparfaitement des racines de la PCF. Et pourtant, des références sont bien présentes dans le projet de fondation de la PCF, mais qui échappent au domaine classique de l'historien des idées. Point de Saint-Simon, de Fourier ou de Constantin Pecqueur mais des hommes issus de la profession qui furent, pour Dorvault, des références intellectuelles de premier plan. Les écrits de Cap, Vauquelin, Fourcroy furent des éléments-clés dans la réflexion qui conduisit à la mise en place de la Pharmacie centrale. Ce que donne à voir la coopérative c'est l'existence d'une idéologie qui s'inscrit d'abord dans le cadre de la corporation. Ses préoccupations, ses fondements ont pour axe cardinal la profession pharmacienne et sa place dans la société. De ce point de vue le cas de la pharmacie n'était pas sans rappeler une profession voisine : la médecine, laquelle comptait aussi ses idéologues. Le corporatisme est à ce point frappé d'ostracisme aujourd'hui qu'on ne le considère pas comme une idée. De fait elle est associée à la mesquinerie, aux intérêts personnels, à l'égoïsme. Elle constitua cependant pour beaucoup d'individus un cadre majeur de réflexion et d'action, peut-être plus important que certaines grandes idéologies qui émergèrent au XIXe siècle notamment le proudhonisme, voire le socialisme. Ce cadre ainsi que les expériences associatives conduites en France et dans les autres Etats européens furent des éléments décisifs dans la mise en place de la coopérative.

L'histoire sociale a amplement mis l'accent sur l'associationnisme ouvrier, moins sur celui de la petite bourgeoisie. De fait la bourgeoisie triomphante du XIXe siècle se caractérise avant tout comme l'affirmation d'individus autonomes, travailleurs, soucieux de l'épargne et de la bonne gestion de leur patrimoine. Mais la bourgeoisie ne se réduit pas à la haute société, elle est loin d'être homogène. Déjà A Daumard²⁶³⁷ avait su montrer combien cette « classe » pouvait se décliner en strates, couches, nuances. A cette myopie il faudrait ajouter les stéréotypes associés à la pharmacie entrent pour beaucoup dans cet oubli. Profession réputée mercantile, âpre au gain, la pharmacie semblait assez éloignée des fondements de la coopération. Les journaux pharmaceutiques eux-mêmes contribuèrent à véhiculer ce sentiment fustigeant l'individualisme, ce que Dorvault appelle aussi le froid égoïsme. A rebours de ces images la PCF offre l'exemple d'un associationnisme de classe moyenne. Les contraintes légales (la loi de Germinal an XI) entraient pour beaucoup dans le choix de cette forme coopérative. « *Le passage de l'officine à l'industrie exige souvent de trouver des bailleurs de fonds qui doivent être, pour rester dans la légalité, des pharmaciens* »²⁶³⁸. Ces derniers étaient donc, pour les firmes, des intermédiaires incontournables du marché du médicament. L'industrialisation dans le secteur de la pharmacie supposait que les capitaux fussent importants et que la firme fût aux mains d'un pharmacien. Le monopole attribué aux pharmaciens par l'Etat napoléonien au début du XIXe siècle obligeait ainsi ceux-ci à s'associer s'ils voulaient se lancer sur une fabrication à grande échelle. On aboutissait ainsi à

²⁶³⁶ *Ibid*, p 246-247.

²⁶³⁷ DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris...*, *op.cit.*

²⁶³⁸ CHAUVEAU (Sophie), « Entreprises et marchés du médicament en Europe occidentale (1880-1970) », *Histoire, Economie et société*, 1998, n 1, p 49-81, p 58.

une situation inédite d'un secteur dont le passage au capitalisme allait se faire dans un cadre corporatiste et coopératif. Situation inédite car la plupart des travaux portant sur la boutique ont surtout souligné les oppositions très fortes entre la grande entreprise et le petit commerce. Dans le cas de la pharmacie il n'en va pas de même. L'exemple de la PCF montre qu'il y eut un capitalisme propre aux classes moyennes et commerçantes fondé sur l'idéal coopératif et la défense du métier. A cet égard l'histoire des origines de la PCF permet de rompre avec une certaine vulgate qui a tendance à faire du petit commerce une victime et un adversaire de l'industrialisation, voire du capitalisme. Chez Dorvault l'industrialisation apparaît comme un atout au service de l'officine.

A cet égard l'émergence de la PCF est un acte éminemment moderne qui marque la volonté d'un groupe social, les pharmaciens en l'occurrence, de contrôler la « chaîne du médicament » d'amont en aval. En cela il n'est pas interdit de parler, au sujet de la PCF, d'un projet monopolistique. Ce projet s'appuie, très habilement, sur les menaces que font peser sur la pharmacie (entendons ici le monopole issu de la loi de Germinal), en aval (sur le commerce de détail), des professions rivales comme les herboristes, les épiciers et surtout les religieuses, et en amont la droguerie. C'est donc au nom de la défense de ce monopole que Dorvault fait de l'industrialisation de la pharmacie une nécessité et ce alors que ce même monopole commençait à être ébranlé. Ce projet de corporatisme industriel n'était pas sans soulever des interrogations notamment lorsque fabricants et détaillants étaient en réalité issus de la même profession. Pouvait-on se targuer de défendre l'intérêt public lorsque l'on était tout à la fois pharmacien, actionnaire d'une entreprise écoulant des médicaments et chargé d'évaluer, dans le cadre de l'Académie de médecine, l'efficacité thérapeutique de ces mêmes produits ? La PCF symbolisait en réalité des tensions très neuves entre corporatisme, santé publique et émergence d'un marché du médicament. L'insertion des pharmaciens dans le monde capitaliste était lourde de menace. Les logiques de profit et de dividendes ne se marient guère avec l'intérêt public, ou alors de façon fortuite en tout cas pas systématiquement. L'étude de la PCF confirme les liens étroits entre officine et industrie pharmaceutique. Déjà très largement démontré par de nombreux travaux l'analyse de la PCF montre que la grande entreprise pharmaceutique française est très largement issue de l'officine. Surtout cette industrie ne s'est pas construite contre l'officine mais avec elle et pour cause, les pharmaciens détenaient le monopole de la préparation et de la vente au détail depuis la loi de Germinal²⁶³⁹. L'industrie pharmaceutique était bien fille de la pharmacie. Ces liens se doublaient, ce dont témoigne la PCF, du sentiment d'appartenir à un même groupe, un même corps.

Une entreprise comme la Pharmacie centrale de France favorisa le renforcement de ces liens en cherchant toujours à mettre au premier plan de ses objectifs les intérêts professionnels et commerciaux de la pharmacie. Par sa dimension coopérative elle établissait une solidarité de fait entre l'officine et la

²⁶³⁹ On se reportera aux travaux de Sophie Chauveau à ce sujet.

grande industrie. En se proposant de mettre l'industrialisation au service des pharmaciens, en cherchant à faire de la PCF le fer de lance d'une reconquête de la préparation Dorvault contribua à enraciner au sein de la profession l'idée que l'industrie ne se construisait pas contre elle mais avec elle. Ce point fut décisif. Car si nombre de pharmaciens en France cédèrent à ce qu'il est convenu d'appeler le mercantilisme beaucoup étaient également attachés à la défense d'une certaine idée du métier (au même titre que les ouvriers) en particulier la préparation des produits. Ce sentiment de déclassement lié à la perte d'un savoir, d'une qualification n'est pas à négliger. De fait il fut à l'origine de nombreux mouvements sociaux et syndicaux. On ne vient parfois à la réclame, au rabais ou à la spécialité qu'au prix d'un parcours sinueux et à contrecœur. Le cas de la Pharmacie centrale de France en est un bon exemple. Les publicités ne sont réellement développées qu'au début des années 1870. Le commerce des hygiéniques est mis en place au prix de longues justifications sur le fait qu'il s'agit d'une reconquête légitime. Il ne faut pas minimiser cet attachement des pharmaciens à une certaine pratique du métier que l'industrialisation venait bouleverser.

Dans un article daté de 2005 Olivier Faure avait souligné la nécessité d'étudier précisément les « protagonistes »²⁶⁴⁰ de cette étrange aventure qui conduisit le pharmacien du laboratoire au comptoir et de l'officine à la grande entreprise capitaliste. Nous nous sommes attachés, dans la mesure du possible, à essayer de retrouver qui furent les acteurs de ce projet ambitieux qu'était la Pharmacie centrale. Les sources sont ici un obstacle car les pharmaciens ont laissé peu de notices nécrologiques dans les revues de pharmacie. L'Union pharmaceutique se contente le plus souvent d'un laconique avis de décès y compris pour ses coopérateurs. Lorsque nécrologie il y a c'est souvent en l'honneur d'une personnalité éminente. Le travail prosopographique que nous avons effectué doit donc être pris avec précaution. Nous faisons l'hypothèse, confirmée par quelques notices biographiques sur les personnalités ayant participé de près ou de loin à l'aventure Dorvaultienne, que la coopérative fut portée par un petit groupe de pharmaciens qui, déjà, s'était lancé dans l'industrie en commercialisant des spécialités. Ces hommes dont nous avons essayé de retrouver les biographies présentaient souvent la même trajectoire socioprofessionnelle. Ces pharmaciens étaient, à l'image de Dorvault, originaires de la province. Leur apprentissage de pharmacien commence parfois dans leur région d'origine ou dans une ville de province. Ils viennent à Paris afin d'obtenir leur diplôme de pharmacien de première classe. Leur apprentissage se poursuit dans les officines de la capitale. Ils poursuivent leurs études en parallèle et nouent des liens sur les bancs de la faculté, particulièrement lorsqu'ils se présentent plusieurs fois. Une fois leur diplôme en poche ils s'installent et ouvrent une officine, à Paris ou en province. Ils s'inscrivent souvent dans des sociétés professionnelles, s'engagent dans des institutions diverses comme les conseils d'hygiène et de salubrité. Ils poursuivent parfois vers des carrières universitaires. Ces hommes allaient constituer l'élite de la pharmacie professionnelle et cherchaient à asseoir leur position sociale et leur

²⁶⁴⁰ FAURE (Olivier) « Les pharmaciens et le... » in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne), *Histoire et...*, *op. cit.*, p. 85.

fortune. Ils étaient pour beaucoup issus de ces milieux modestes qu'évoque Olivier Faure. C'est précisément cette modestie qui, selon l'historien, a poussé « au dynamisme et à l'innovation »²⁶⁴¹.

Surtout la force du projet de Dorvault tient à sa capacité à rassembler les différentes composantes de la pharmacie. Aux yeux de beaucoup l'industrialisation devait permettre aux pharmaciens de défendre ce qui constituait leur identité scientifique et professionnelle à savoir la préparation du médicament. Le projet reposait sans doute sur un certain nombre de non-dit ou d'ambiguïtés qui tenait aussi aux incertitudes qui habitaient la profession. La PCF put ainsi réunir tout à la fois des pharmaciens spécialistes et des pharmaciens qui y étaient opposés, des partisans de la publicité et des adversaires, les adeptes du rabais et leurs contempteurs, des vendeurs de parapharmacie et des puristes. Tous virent dans la Pharmacie centrale l'occasion de défendre une position sociale et professionnelle qu'unaniment ils jugeaient menacés. La spécialisation offrait en effet de nombreux avantages dont celui de pousser le pharmacien d'officine à améliorer les produits conçus par d'autres et, de cette manière, à enrichir le codex. Le cas très largement connu d'Alexandre Guilliermond offre un de ces exemples²⁶⁴². La rédaction de l'officine par Dorvault se voulait déjà une entreprise de compilation de tous les produits thérapeutiques existants jugés utiles par la profession. Ainsi les pharmaciens mettaient un pied dans ce qui relevait de la réglementation sur la commercialisation des produits « modernisant » ainsi un Codex qu'ils jugeaient dépassé et qui, pourtant, devait être rédigé par les personnalités jugées compétentes (Académie de médecine et professeurs de faculté désignés par le gouvernement)²⁶⁴³. L'Union pharmaceutique fondée par Dorvault s'efforçait de suivre la même voie publiant des articles de pharmaciens cherchant à améliorer des formules. Pour ces hommes la PCF était l'occasion de franchir un palier supplémentaire dans le processus d'industrialisation. La coopérative serait susceptible par ailleurs de commercialiser leurs propres produits et de mutualiser ainsi les dividendes tirés de leur commercialisation. Par son réseau de sociétaires et donc d'officines, par ses succursales et factoreries, par ses représentants de commerce la firme allait diffuser très largement des produits jusque-là vendus à une échelle plus restreinte. Tous les pharmaciens qui devinrent sociétaires n'étaient pas spécialistes, mais ce n'était pas une raison, pensons-nous, pour qu'ils rejettent un projet qui mariait tout à la fois ambitions commerciales et ambitions professionnelles. Le projet de reconquête du laboratoire dont Dorvault faisait l'un de ses chevaux de bataille pouvait séduire des hommes qui ne savaient trop quelle terre tenir par rapport aux évolutions en cours dans la profession. Les motivations qui habitaient les coopérateurs étaient sans doute diverses. Pour certains la PCF ne présentait pas d'autres intérêts que la diffusion de leurs spécialités. Pour d'autres il s'agissait d'aller beaucoup plus loin. Ceci ne fut pas sans conséquences sur l'évolution de la firme. Ainsi les différents appels à souscription furent le plus souvent

²⁶⁴¹ *Ibid.*, p. 71.

²⁶⁴² FAURE (Olivier), « Les pharmaciens et... » in BONAHE (Christian), RASMUSSEN (Anne), *Histoire et....*, p. 83-84.

²⁶⁴³ CHAUVEAU (Sophie), « Le statut légal du médicament en France » in BONAHE (Christian) RASMUSSEN (Anne), *Histoire et, op. cit.*, p. 93.

monopolisés par les premiers coopérateurs qui, par conséquent, empêchaient la firme de s'élargir à d'autres membres. Ceci témoignait tout à la fois de la réussite du projet industriel de Dorvault mais également d'une dérive vers des perspectives purement financières. Surtout la Pharmacie centrale allait accompagner d'une manière décisive les transformations en cours dans la profession. Loin de freiner le déclin du laboratoire la naissance de la centrale allait accélérer sa disparition. En centralisant la consommation et, progressivement, la production, en diffusant des spécialités, en créant de vastes laboratoires la coopérative tendait à faire de l'officine un simple dépôt destiné à écouler ses marchandises. Les projets professionnels imaginés par Dorvault s'inscrivaient d'ailleurs pleinement dans cette veine. S'assurer, cotiser à la caisse de retraite de la PCF supposait que le pharmacien achetât toujours plus de produits et les écoulat tout aussi rapidement. Le pharmacien devenait ainsi un débitant. La caisse d'assurance sur la valeur des officines témoignait de cette volonté de Dorvault de mieux sélectionner les officines les plus rentables, les plus dynamiques. Il n'était alors point question de laboratoire ou de science mais bien de comptoir. La centrale ne contribua pas seulement à accélérer la transformation de l'officine, elle tendit à modifier également le métier de pharmacien. En passant à une logique industrielle et financière les fondateurs de la centrale loin d'influer sur les évolutions en cours favorisaient leur enracinement. Gagné par cette fièvre des dividendes Dorvault tenta à partir du début des années 1870 de lancer l'entreprise vers ce qui relevait de la parapharmacie et notamment les produits hygiéniques. C'était clairement franchir la ligne rouge. En diffusant ces liqueurs et autres lotions la PCF sortait du strict cadre professionnel et poussait en réalité le pharmacien d'officine à redéfinir sa sphère de compétence. Celle-ci n'était plus fondée seulement sur une logique thérapeutique ou de santé publique mais bien sur une approche commerciale et mercantile. Confrontée à une concurrence accrue la coopérative rompit également un autre de ses vœux celui de rester à l'écart des rabais et de l'utilisation de la publicité. Ces évolutions ne furent pas du goût de tous, signe que la profession était profondément divisée quant à ces nouveaux produits et ces nouvelles pratiques. En la matière il y avait sans doute autant de pharmaciens qu'il y avait d'approches.

Si les travaux des historiens ont montré que l'industrie était issue de l'officine ils ont en revanche peu insisté sur la manière dont s'est effectuée cette transition. Pour tous la Pharmacie centrale était d'abord la Maison Dorvault, une coopérative qui, dans son fonctionnement, tenait surtout de la commandite. Dorvault tint une grande place dans le succès de la Pharmacie centrale. Son dynamisme, son énergie, sa force de travail, sa capacité à susciter sans cesse de nouveaux projets furent décisifs dans la phase de lancement et d'expansion de la coopérative. Par bien des côtés il fait partie de ces hommes nouveaux qu'a vu émerger le second Empire à la fois grand patron, entrepreneur et visionnaire. Car Dorvault ne s'est pas arrêté à la seule dimension commerciale. La coopérative ne devait pas être seulement une coopérative de consommation et de production, elle devait être aussi selon les mots de son gérant, la maison commune des pharmaciens. Les projets foisonnèrent : caisse d'assurance, caisse de retraite, assurance sur la valeur des officines. L'homme était habité par un profond désir de s'élever socialement.

A ce titre il illustre assez bien le mouvement d'ascension que semblait connaître la pharmacie en ce milieu du XIXe siècle. Fils d'un père sabotier Dorvault avait su, par sa volonté et son travail, se hisser parmi les notabilités de la société impériale. La PCF fut incontestablement l'instrument de cette réussite. De 1852 à 1879 Dorvault fut le patron tout puissant de la coopérative. Malgré les critiques réclamant la nomination d'un sous-directeur, Dorvault en resta le véritable gérant. Le conseil de surveillance n'exerçait semble-t-il qu'un rôle tout à fait symbolique se contentant d'avaliser la politique du gérant au cours des assemblées générales. Il reste cependant difficile de faire la part des choses entre ce qui relevait d'une volonté de Dorvault de conserver l'entier contrôle de l'entreprise ou du peu d'empressement de ses collaborateurs les plus proches à s'investir plus en avant dans la gestion de la PCF. Les problèmes rencontrés par la firme au niveau de sa comptabilité étaient pour partie liés au fait que le conseil n'exerçait que très imparfaitement cette mission de surveillance. Cette gestion très centralisée (pour ne pas dire personnalisée ou autoritaire) était probablement consentie par les sociétaires qui se déchargeaient ainsi volontiers sur la force de travail de Dorvault. L'étude de la PCF tendrait ainsi à consolider les travaux menés par les historiens sur les entreprises du XIXe siècle, lesquels ont mis en évidence le rôle fondamental des individus, des patrons²⁶⁴⁴. Le passage de la gestion d'un petit commerce aussi dynamique qu'il ait été à une entreprise de la taille de la PCF ne fut pas sans poser des problèmes de gestion notamment à une époque où les outils de comptabilité étaient encore balbutiants. Les débuts de la Pharmacie centrale furent ainsi quelque peu heurtés et les premiers comptes d'exploitation n'apparaissent véritablement qu'à la fin des années 1870. Les sociétaires se plaignirent de façon récurrente du manque de transparence de l'entreprise. Le minimum d'information leur était visiblement donné lors des assemblées générales c'est-à-dire en fait quasiment rien hormis le chiffre d'affaires. La période qui suivit la disparition de Dorvault se traduisit par l'émergence d'une génération de techniciens rompus à la gestion d'une entreprise comme la Pharmacie centrale. Victor Fumouze et Emile Genevoix incarnent à nos yeux cette génération d'hommes qui, déjà, n'a plus grand chose à voir avec le pharmacien d'officine. Les volumes financiers traités, la multiplicité des affaires supposaient des compétences approfondies en comptabilité. Ceci se fit donc très progressivement au sein de la PCF et explique peut-être par ailleurs le très grand nombre d'échecs lorsque les pharmaciens se lançaient dans l'industrialisation.

Cette association de la grande entreprise pharmaceutique et de l'officine déboucha sur une redéfinition de ce qu'était l'identité professionnelle du pharmacien. Les progrès de l'industrialisation, de la concentration favorisèrent l'émergence de groupes comme la PCF disposant du monopole de la fabrication et de la distribution des produits de droguerie. Les officines devenaient autant de dépôts-ventes des fournitures de la centrale. Les activités de laboratoire relevaient désormais de la sphère de l'entreprise. Jadis préparateur le pharmacien se trouvait de plus en plus limité à une tâche de

²⁶⁴⁴ BARJOT (Dominique) (dir), *les patrons du second Empire, Anjou, Maine, Normandie*, Paris, Picard, 1991.

commerçant, d'intermédiaire du médicament. Cette transformation ne fut pas vécue sans douleur par la profession qui avait le sentiment de connaître une forme de déqualification au même titre que les artisans employés dans la grande industrie. Or Dorvault s'attacha constamment à promouvoir, à renforcer l'identité scientifique du pharmacien. L'industrialisation devait s'accompagner d'une consolidation des savoirs et des compétences du pharmacien. Il n'était pas un commerçant comme les autres, son diplôme était là pour le confirmer. A travers ses projets d'Ecole normale, de certificat de capacité, de laboratoire de formation pour les élèves en pharmacie la PCF chercha constamment à placer le savoir scientifique au cœur de ses préoccupations. Dorvault avait compris qu'il s'agissait d'une aspiration très forte du corps. Etrangement cette promotion de l'identité scientifique du pharmacien s'articula parfaitement à la transformation du métier. Intermédiaire entre l'entreprise et le public, entre le médecin et le malade le pharmacien jouait un rôle fondamental dans la chaîne de la santé. Il devait être au fait de la nature des produits qu'il vendait, de leur posologie, de l'évolution des savoirs dans le domaine de la chimie. Loin d'affaiblir les positions du pharmacien l'industrialisation devait renforcer son statut d'expert auprès d'une clientèle qui serait de plus en plus soucieuse de la qualité des produits achetés. La perte des activités d'élection et de préparation obligeait le pharmacien à une connaissance plus approfondie de ce qu'il achetait. L'industrialisation du marché allait faire du pharmacien un commerçant-savant. En cultivant cette identité scientifique, le pharmacien d'officine allait pouvoir conforter son monopole sur le marché de la droguerie en particulier face aux illégaux. L'organisation des laboratoires (dont l'activité relevait à la fois de la production et de la science) fut au cœur des préoccupations de la direction dans un double souci de formation et d'élévation des compétences scientifiques de la firme. Là encore la PCF semble annoncer des entreprises comme Rhône-Poulenc dont Sophie Chauveau rappelle qu'elle fut l'une des premières à être basée sur la science (science based). C'est bel et bien dans les laboratoires de la Pharmacie centrale que le jeune Eugène Schueller, fondateur de l'Oréal, allait exercer en tant que chef préparateur. Reçu en 1900 à l'institut de chimie appliquée de Paris Jacques Marseille rappelle qu'il en était sorti major en 1904 pour devenir assistant préparateur à la Sorbonne sous la direction du professeur Victor Auger, lui-même conseiller de la PCF²⁶⁴⁵. Les archives de la Seine témoignent de ce dynamisme puisque la firme déposa à partir 1885 des marques et des brevets d'invention²⁶⁴⁶. A n'en pas douter ce dynamisme dans la recherche tenait non pas tant aux intérêts de la firme qu'à cette dimension scientifique que ces pharmaciens cherchaient en permanence à promouvoir. Le passage à l'industrie était motivé d'abord par cette volonté de défendre l'officine et les missions de préparation, d'exalter la partie savante du métier.

²⁶⁴⁵ MARSEILLE (Jacques), *L'Oréal 1909-2009*, Paris, Perrin, 2009, p 14.

²⁶⁴⁶ Archives de la Seine, D33U3-89.

TABLE DES ANNEXES.

ANNEXE 1 : Sociétés pharmaceutiques ou de droguerie créées entre 1876 et 1881 d'après le Monde Pharmaceutique.

ANNEXE 2 : Mutation après décès Dorvault (François-Louis-Marie) (1879).

ANNEXE 3 : Tableau des membres du comité d'initiative pour la constitution d'une société en commandite (1852).

ANNEXE 4: liste des actionnaires de la Pharmacie centrale de France.

ANNEXE 5 : Répartition géographique du capital de 388 000 F²⁶⁴⁷ de la Pharmacie centrale de France au 15 octobre 1852 sur le territoire métropolitain (Tableau et Carte).

ANNEXE 6 : Répartition géographique des 333 sociétaires²⁶⁴⁸ de la Pharmacie centrale de France au 15 octobre 1852 sur le territoire métropolitain.

ANNEXE 7 : Extrait du programme proposé par le Congrès médical de 1845 dans le domaine de la pharmacie.

ANNEXE 8 : Pétition des pharmaciens de France (Novembre 1850).

ANNEXE 9 : Répartition géographique des signataires (1870) de la pétition du 8 novembre 1850.

ANNEXE 10 : Mémoire de Louis Cosson (pharmacien à Ambert) adressé à la Pharmacie centrale de France à l'occasion du concours de 1868.

ANNEXE 11 : Localisation des Succursales et Factoreries de la PCF (1852-1879).

ANNEXE 12 : Prosopographie.

²⁶⁴⁷ Sont absents de cette carte le capital des sociétaires que nous n'avons pu localiser (et pour cause), celui des sociétaires situés en Algérie et à l'étranger. En tout 22 000 F ce qui ramène le capital à 396 500 F.

²⁶⁴⁸ Sont absents de cette carte les sociétaires non localisés, les sociétaires implantés en Algérie, ainsi que ceux de l'étranger ce qui réduit donc le nombre de sociétaires à 333.

ANNEXE 1 : Sociétés pharmaceutiques ou de droguerie créées entre 1876 et 1881 d'après le Monde Pharmaceutique.

Date	Forme	noms	Professions	Durée	Capital (F)	Part de la commandite
1876 ²⁶⁴⁹	Commandite	Marvillet et cie	Pharmaciens herboristes	5 ans	30.000	26%
1876 ²⁶⁵⁰	Nom collectif	Fournier et Cie	Pharmaciens	9 ans		
1876	Commandite	Seguy et Cie	Produits Hygiéniques et parfums.	10	110.000	
1876	Nom collectif	Taquey et Cie	Eaux gazeuses	8 1/2		
1877 ²⁶⁵¹	Nom collectif	Duval et Henry	Spécialités	20		
1877	Nom collectif.	Pradel et Bourguignon		13	370.000	
1877	En nom collectif	Deray et houllier	Eaux minérales et gazeuses.	6	16.000	
1877 ²⁶⁵²	En commandite	Pawel et Landowski et Cie.	Spécialités.	15	120.000	40%
1877 ²⁶⁵³	En nom collectif	Mariani et Cie	Spécialités.	15 ans.		
1877 ²⁶⁵⁴	En nom collectif	Alexandre Jaille et George thomas	Droguerie médicinale et pharmaceutique	3 ans et 8 mois	159.040,78	
1877		Bobichon et Etienne	Pharmaciens droguistes.	6		
1877	En nom collectif	Emile Duriez et cie	Spécialités	3	170.000	
1877 ²⁶⁵⁵	Idem	Reverchon et Vial.	Pharmaciens	15 mois		

²⁶⁴⁹ *Le monde pharmaceutique*, 5 décembre 1876.

²⁶⁵⁰ *Ibid*, 20 décembre 1876.

²⁶⁵¹ *Ibid*, 20 janvier 1877.

²⁶⁵² *Ibid*, 20 février 1877.

²⁶⁵³ *Ibid*, 5 mars 1877.

²⁶⁵⁴ *Ibid*, 20 mars 1877.

²⁶⁵⁵ *Ibid*, 5 avril 1877.

1877 ²⁶⁵⁶	SA		Etablissement thermal.	50 ans	650.000	
1877 ²⁶⁵⁷	SA		Spécialités, livres.	90 ans	1000.000	
1877	Nom collectif	Dorchie et Cie	Pharmacie	5 ans	100.000	
1877	Nom collectif	Swift et Cie		10 ans		
1877 ²⁶⁵⁸	Nom collectif	Vidau et Cie	Pharmacie	15 ans	120.000	
1877	Nom collectif	Paul Thubault et Cie	Pharmaciens	21 ans	150.000	
1877 ²⁶⁵⁹	Nom collectif	Boyer et Cie	Spécialités	12 ans	60.000	
1877	Nom collectif	Goubeaux et Cie	Spécialités	5 ans	5000	
1877	Nom collectif	Durbec et Cie		1 an	4000	
1877 ²⁶⁶⁰	Nom collectif	Sudre et Fargeix	Pharmacie	10 ans	30.000	
1878 ²⁶⁶¹	Nom collectif	Martin et Ferreti	Hygiéniques.	1 an	5000	
1878 ²⁶⁶²	commandite	Brocard et Cie	Eaux minérales	10 ans	600.000	66%
1878	Commandite	Libéaut et Cie	Spécialité, hochet de dentition	15 ans		
1878 ²⁶⁶³	Nom collectif	Marais et Cie	Droguerie vétérinaire	10 ans	15.000	
1878	Commandite	Serres et cie	Spécialité.	20 ans	20.000	
1878	Commandite par actions		Bains médicamenteux	50 ans	60.000	
1878 ²⁶⁶⁴	Nom collectif	Arnould et Cie	Appareil pour eaux minérales	14 ans	17.000	
1878	Nom collectif	Genevrier et messine	pharmaciens	7 ans 2 mois	50.000 francs	
1878	Nom collectif	Godement et Cie	Produits hygiéniques et pharmaceutiques	8 ans	3000	

²⁶⁵⁶ *Ibid*, 20 mai 1877.

²⁶⁵⁷ *Ibid*, 5 juin 1877.

²⁶⁵⁸ *Ibid*, 20 juillet 1877.

²⁶⁵⁹ *Ibid*, 5 octobre 1877.

²⁶⁶⁰ *Ibid*, 5 novembre 1877.

²⁶⁶¹ *Ibid*, 5 octobre 1878.

²⁶⁶² *Ibid*, 20 octobre 1878.

²⁶⁶³ *Ibid*, 20 novembre 1878.

²⁶⁶⁴ *Ibid*, 20 décembre 1878.

1878 ²⁶⁶⁵	Girod et Cie		spécialités	20 ans	40.000	75%
1879 ²⁶⁶⁶	Nom collectif	Blancard et Cie	Spécialités.	20 ans		
1879	Nom collectif	Couturier et Rodillon	Coton azotique	10 ans	4000	
1879	commandite	Roubaud et Cie	Capsules molles et cigarettes médicinales.	9 ans		
1879 ²⁶⁶⁷	Nom collectif	Piot frères	spécialités	10 ans	188.000	
1879 ²⁶⁶⁸	Nom collectif	Giffard et Poirier	Pharmaciens chimistes	8 ans et 3 mois		
1879 ²⁶⁶⁹	Nom collectif	Aussel et merquez	Pharmaciens	10 ans		
1879 ²⁶⁷⁰	Nom collectif	Fabre	droguerie	6 ans		
1879	Nom collectif	Pennès et Fils	Exploitation du sel.	5 ans	130.000	
1879	commandite	Liébaut et Cie	Hochet de dentition.	15 ans		
1879 ²⁶⁷¹	Commandite	Panchèvre et Cie	Pharmaciens	17 mois		
1879	commandite	Ferré	Produits pharmaceutiques	10 ans	618.305	33%
1879 ²⁶⁷²	Nom collectif	Desmarau x et Ducros.	Pharmaciens	3 ans		
1879	SA		pharmacie	11 ans	400.000	
1879 ²⁶⁷³	Nom collectif	Rouxel et Tison	Spécialités vétérinaires	10 ans	10.000	
1879	commandite	Got et Cie	Pharmaciens		10.000	
1879	SA		Eaux minérales	99 ans	1.300.000	
1879	Nom collectif	Déclat et Hablay	Produits chimiques et pharmaceutiques		24.000	
1879	SA		Eaux minérales de Sail-les-bains.	99 ans	1.200.000	
1879	Nom collectif	Boissier et Fournier	Herboristes	10 ans	40.000	
1879 ²⁶⁷⁴	commandite	Bréaud		5 ans	9500	89%

²⁶⁶⁵ *Ibid.*

²⁶⁶⁶ *Ibid*, 5 janvier 1879.

²⁶⁶⁷ *Ibid*, 20 janvier 1879.

²⁶⁶⁸ *Ibid*, 20 mars 1879.

²⁶⁶⁹ *Ibid.*

²⁶⁷⁰ *Ibid*, 20 avril 1879.

²⁶⁷¹ *Ibid*, 5 mai 1879.

²⁶⁷² *Ibid*, 20 mai 1879.

²⁶⁷³ *Ibid*, 5 juin 1879.

1879	Nom collectif	Brabant et leclercq	Droguistes	10 ans	15.000	
1879	Nom collectif	Vidal et Menut	spécialités	15 ans	40.000	
1879 ²⁶⁷⁵	Commandite	Desmarioux et Cie	Spécialités.	12 ans	200.000	60%
1879	commandite	Jeunetiot et Cie		6 ans	15.000	100%
1879 ²⁶⁷⁶	SA		Eaux minérales du petit Jean	50 ans	2.000.000	
1879 ²⁶⁷⁷	Nom collectif	Barbiert et Cie	Spécialités pharmaceutiques et médicales	10 ans	60.000	
1879	Nom collectif	Mathey, Lebel et Cie	Produits pharmaceutiques	10 ans	100.000	
1879 ²⁶⁷⁸	Commandite	Murarour et Cie	Exploitation de l'eau laferrière.	2 ans	25000	50%
1880 ²⁶⁷⁹	Nom collectif	Leroy frères	Eau.	17 ans	15000	
1880 ²⁶⁸⁰	Commandite	Van Hecke et Cie	Spécialités pharmaceutiques	10 ans	20.000	50%
1880	Nom collectif	Eugène Romain et Cie	Sirops, eaux minérales et gazeuses.	10 ans	25.000	
1880	Société en commandite	Bouyon et Cie	Eau de toilette	20 ans	120.000	100%
1880	commandite	Arnoud et Cie	Eaux minérales	13 ans	60.000	33%
1880 ²⁶⁸¹	Nom collectif	Ferray et Cie	spécialités	30 ans	30.000	
1880	Commandite	Anthoine et Cie	Exploitation du Quinium	15 ans	50.000	80%
1880	Société en nom collectif	Granier et Pouyet	Eaux minérales	6 ans	26.000	
1880 ²⁶⁸²	Société en commandite	Andrieux et Cie	spécialités	10 ans	50.000	50%
1880 ²⁶⁸³		Noirclaud et Cie	Accessoires Ph.	3 ans	4.500	
1880 ²⁶⁸⁴	Nom collectif	Brisse,	Drogueries,	2 ans	300.000	

²⁶⁷⁴ *Ibid*, 5 juillet 1879.

²⁶⁷⁵ *Ibid*, 5 août 1879.

²⁶⁷⁶ *Ibid*, 20 août 1879.

²⁶⁷⁷ *Ibid*, 5 septembre 1879.

²⁶⁷⁸ *Ibid*, 20 novembre 1879

²⁶⁷⁹ *Ibid*, 5 janvier 1880.

²⁶⁸⁰ *Ibid*, 20 janvier 1880.

²⁶⁸¹ *Ibid*, 5 février 1880.

²⁶⁸² *Ibid*, 20 février 1880.

²⁶⁸³ *Ibid*, 5 mars 1880.

		ernault et Cie.	herboristeries et produits alimentaires.			
1880	commandite	Goz et Cie	Eaux minérales.	5 ans	25.000	28%
1880 ²⁶⁸⁵	Nom collectif	Moïse salzedo et fils	Droguerie	10 ans		
1880	Nom collectif	Borel et Cie	Produits chimiques, hygiéniques.	9 ans	50.000	
1880	SA	Comptoir	spécialités	60 ans	1.500.000	
1880	Nom collectif	Boucher et Cie	Pharmacie, droguerie et herboristerie	4 ans	90.000	
1880 ²⁶⁸⁶	Commandite	Surun et Cie	spécialité	13 ans		
1880	Nom collectif	Sedillot et Mullot	pharmaciens	10 ans		
1880 ²⁶⁸⁷	commandite	Capgrand, Mothes et Cie	spécialités	15 ans		
1880 ²⁶⁸⁸	Nom collectif	Mousset et sauvé	Pharmaciens	NL	10.000	
1880	Nom collectif	Morellet fils	Droguerie, produits chimiques, matières premières	15 ans 4 mois	225.000	
1880 ²⁶⁸⁹	Nom collectif	Bichon et Nigot	Epicerie et droguerie	10 ans	50.000	
1880 ²⁶⁹⁰		Planet et Cie	Produits hygiéniques et pharmaceutiques	8 ans	10.000	
1880	Nom collectif	Cauquelin et Cie		10 ans	100.000	
1880	Nom collectif	Moureau et Bouvet	Epicerie et droguerie	10 ans	73.764	
1880	Commandite	Jules Dontes et Cie	droguistes	18 ans	40.000	100%
1880 ²⁶⁹¹	Nom collectif	Bardon et Martin	Pharmaciens	10 ans	50.000	

²⁶⁸⁴ *Ibid*, 5 mai 1880.

²⁶⁸⁵ *Ibid*, 20 mai 1880.

²⁶⁸⁶ *Ibid*, 5 juin 1880.

²⁶⁸⁷ *Ibid*, 20 juin 1880.

²⁶⁸⁸ *Ibid*, 5 juillet 1880.

²⁶⁸⁹ *Ibid*, 20 juillet 1880.

²⁶⁹⁰ *Ibid*, 5 août 1880.

²⁶⁹¹ *Ibid*, 20 novembre 1880.

1880	Nom collectif	Marie Frères	Produits chimiques	10 ans	196.000	
1880	commandite	Mathey, lebel et Cie	Produits chimiques et pharmaceutiques	7 ans	100.000	10%
1880	Nom collectif	Carré et Cie.	Eau de seltz	5 ans	40.000	
1880 ²⁶⁹²	commandite	Girod et Cie	Drogueries et produits pharmaceutiques	20 ans	10.000	100%
1880	commandite	Batard, Morineau et Cie	Produits pharmaceutiques	20 ans	50.000	100%
1880	SA	Raoul Bravais	Eaux minérales et produits pharmaceutiques	50 ans	6.200.000	
1880	Nom collectif	Tuilard de Froideville et Cie	spécialités	15 ans	30.000	
1881 ²⁶⁹³	commandite	Pradel et Cie	Bandagistes et fabricants de corset	12 ans	20.000	40%
1881	commandite	Renault et Cie	Produits chimiques et droguerie	5 ans	500.000	30%

²⁶⁹² *Ibid*, 5 décembre 1880.

²⁶⁹³ *Ibid*, 5 décembre 1881.

ANNEXE 2 : Mutation après décès Dorvault (François-Louis-Marie)
(1879)²⁶⁹⁴

Décédé rue de Jouy 16/021879. Donataire premièrement Marie-Louise-Clotilde Garot, veuve, rentière, commune en bien d'après le contrat de mariage signé en l'étude de Maître Beaufeu, notaire à Paris, 15 juillet 1847. Donataire au terme du dit contrat de ¼ en toute propriété et de ¼ en usufruit des biens meubles et immeubles qui composent la succession de son défunt mari. Deuxièmement pour seuls héritiers ses 4 enfants Clothilde Emilie Marie Dorvault épouse de Mr Charles Paul Alfred Daniel, négociant (Frogères, Oise) ; Clotilde Louise Pauline Dorvault épouse de Pierre Marie Jules Elie Rinck, lieutenant d'artillerie, avec lequel elle demeure à Vincennes ; Louise Aimée Augustine Dorvault ; François Donat Marie Dorvault. Ces deux derniers sont mineurs. Inventaire réalisé par M. Gatine, notaire à Paris le 24/02/1879.

Valeurs de la communauté.

1.	Mobilier prisé en l'inventaire	14 499 francs
2.	Intérêts du 1 ^{er} juillet 1878 au 16 février 1879 de 77 obligations nominatives du chemin de fer nord, reprise en nature de madame veuve Dorvault	700,21 fr.
3.	Prorata de dividende au 16/02/1879 de 130 actions nominatives de la PCF	97,50 fr.
LOYERS		
4.	Loyers d'avance des maisons de Neuilly payés à M et Me de Saint-Priest	15 000 fr.
5.	Loyers arriérés dus au décès de M. Dorvault par les locataires des maisons de Neuilly Veuve BLESSAC MOUCHAUD	73,50 fr. 190 fr.
6.	Prorata du terme des loyers des diverses maisons du 1 ^{er} janvier au 16 février 1879 à raison de 14 200 fr par an	1775 fr.
7.	Prorata du loyer de Mr Chaillons, locataire de la la Feltancherie, du 1 ^{er} nov 1878, à raison de 600 francs par an	175 fr
RENTES ET ARRERAGES LIES A CES RENTES.		
8.	10 fr de rentes 3% NM 135 919 série 3 ^{ème} cours 77fr 40	258 fr
9.	50fr montant les 5 années d'arrérages arriérés de ces 10 francs de rente	50 fr
10.	30 fr de rentes 4,5% numéros 181070 181410 et 181 576 série 3 ^{ème} , cours 110	733,35 fr.
11.	Arrérage de la dite rente du 22/09/1873 au 22/09/1878	150 fr.
12.	80 fr de rente 4,5% au porteur cours 120	1955,55 fr.
13.	387 francs de rente 3% cours 77fr40	9984,60 fr.
14.	1125 francs de rente 5% au porteur cours 112 fr 88	25308 fr.
15.	Trimestre d'arrérages des dits 1125 francs de rente payables le 16 février 1879	281,25 fr.
16.	930 francs de rentes italiennes 5% au porteur cours 74,90	13 931,40 fr.
17.	Semestre d'arrérage arriérés au décès de ?? de la dite rente italienne 5%	217 fr.
OBLIGATIONS		
18.	100 obligations du gouvernement ottoman, emprunt de 1869 au capital de 500 francs produisant 30 d'intérêt	8 100 fr.

²⁶⁹⁴ Archives de la Seine, DQ7 11401, n 789, 11/08/1879.

	annuel au porteur, cours 81 francs	
19.	Intérêts des obligations au décès (arriérés)	16 500 fr.
20.	10 obligations au porteur du gouvernement impérial ottoman, emprunt de 1865 6% produisant 30% d'intérêts annuel cours 85,40	855 fr.
21.	40 obligations au porteur du gouvernement impérial ottoman, emprunt 1873, capital 500 6% produisant 15f d'intérêt annuel, cours 72 fr 877	2915 fr.
22.	8 obligations de la dette publique autrichienne unifiée de 100 florins chacune cours 147	735 fr.
23.	2 obligations de la dite dette de 1000 florins chacune, au cours de 1470 francs	2940 fr.
23 bis	6 actions nominatives de la banque de France registre cote 3 folio 5319 cours 3032,50 francs	18 195 fr.
24.	Dividendes des dites actions arriérées au décès	834 fr.
25.	Action au porteur des chemins de fer de l'ouest cours, 773, 75	3 868, 75 fr.
26.	2 actions au port de la cie des voitures de paris cours 490, 625	981,25 fr.
27.	Un semestre arriéré au décès de dividende de ces actions	80,50 fr.
28.	12 actions du comptoir des Ardennes, numéro 37 876 à 37 887 capital 500 francs libérés de 250 francs cours de 500 francs	3000 fr.
29.	Intérêts de ces actions	222,85 fr.
30.	1 action nominative de l'Union médicale n 97 capital 1000 fr libérée de 500 francs	500 fr.
31.	Intérêts de cette action au décès	80 fr.
32.	7 actions au porteur du comptoir Naud, capital de 100 francs chacune, cours 97, 50	682,50 fr.
33.	4 actions nouvelles du crédit mobilier, au porteur délivrées an remplacement de 10 anciennes, cours 195 francs	1950 fr.
34.	Dividendes arriérés de ces actions.	47,05 fr.
35.	25 actions trentenaire privilégiées au porteur des chemins de fer romains capital 500 francs, cours 78, 125 francs	1953,12 fr.
36.	3 actions au porteur du crédit foncier d'Autriche cours 665 francs	1995 fr.
37.	4 actions des ponts d'Asnières et d'Argenteuil nominative, capital 1000 francs chacune, 4 certificats, n 287 2888, 125 et 126 et portant les n 203, 204, 205 et 266 cours 500 francs	2000 fr.
38.	Une action de la même cgie n 205 remboursée pour les 4/5 cours 100 francs	100 fr.
	40 actions nominatives de la banque par action Le Hideux cours 1200 francs	48000 fr.

39.	500 actions de la Pharmacie centrale de France capital 100 francs 5646-6145, cours 100	50 000 fr.
40.	500 autres actions de la dite pharmacie cours 100 francs	50 000 fr.
41.	25 actions au porteur de la compagnie immobilière.	350 fr.
42.	28 actions au nom de la société des eaux de vals n 784 à 808, cours 615francs.	15375 fr.
43.	92 actions au porteur de la même société cours 615.	56580 fr.
44.	5 actions au porteur des chemins de fer de l'est.	3487,50 fr.
45.	Dividende des actions arriérées au décès.	93,85 fr.
46.	22 actions nominatives du crédit foncier capital 500 fr libérées de 250 fr cours 755 moins 250 francs restant à payer, soit 505	11 110 fr.
47.	Dividendes des actions restant à payer.	5183,65 fr

48.	Remboursement d'une moitié d'action de la société.	
49.	10 obligations nominatives communales et départementales du crédit foncier de France comprises en 3 certificats.	5 060 fr.
50.	Intérêts arriérés de ces obligations.	97 fr.
51.	44 obligations foncières au porteur du crédit foncier 4% au cours de 514 francs	22 616 fr.
52.	Une année arriérée de l'intérêt de chacune de ces obligations.	18,40 fr.
53.	3 coupons ville de paris 1871 trouvés séparés des titres.	16,65 fr.
54.	Un coupon d'obligations dues au 1 ^{er} octobre 1874.	12,10 fr.
55.	5 obligations du crédit foncier 3% capital 400 francs libérés de 135 francs chacune, au cours de 377,75 francs – 125 francs restant à payer, soit 252,75 francs	1263,75 fr.
56.	4 obligations au porteur de la ville de paris cours 521,75	2 087 fr.
57.	Intérêts de ces obligations	147,20 fr.
58.	13 obligations ville de paris cours 520 francs	6766,50 fr.
59.	2 obligations au porteur ville de paris cours 403 emprunt 1871	806 fr.
60.	4 obligations au porteur de la ville de paris, cours 534,25 francs emprunt 1865	2137 fr.
61.	Intérêts arriérés de ces obligations.	36,75 fr.
62.	14 obligations au porteur de la ville de Marseille cours 384,875	5388,25 fr.
63.	45 obligations au porteur de la Cie générale des eaux.	26 775 fr.
64.	89 obligations au porteur du canal de suez.	50 785,62 fr.
65.	101 obligations de la Pharmacie centrale de France.	55 550 fr.
66.	1 obligation au porteur du crédit foncier russe	382,50 fr.
67.	16 parts dans la société pour le recouvrement d'annuités dues par le gouvernement espagnol	8520 fr.
68.	9 obligations au porteur de la Compagnie des omnibus de paris cours 514,875	4633,87 fr.
69.	23 obligations au porteur du chemin de fer de l'est.	8354,75 fr.
70.	4 obligations au porteur du chemin de fer du midi.	1449 fr.
71.	30 obligations au porteur du chemin de fer d'Orléans.	11 077,50 fr.
72.	23 obligations au porteur de l'ouest, cours 364,25	8377,75 fr.
73.	53 obligations au porteur paris-Lyon-méditerranée, cours 367 francs	19451 fr.
74.	20 obligations au porteur Séville Xérès Cadix	3700 fr.
75.	Intérêts arriérées des dites obligations.	485 fr.
76.	Compte courant à la société Lehideux.	100 220,75 fr.
77.	Chez M. Claude Lafontaine.	25 402,45 fr.
78.	Obligations Delorme.	7250 fr.
79.	Intérêts des 7250 du 21 janvier au 16 déc 1879	25,15 fr.
80.	Créance sur la succession de M Méhu.	15 556,36 fr.
81.	Intérêts de la dite somme.	1914,30 fr.
82.	Créances sur M. Philippe.	8000 fr.
83.	Intérêts à 5% de la dite créance à 5% du 19 avril 1878.	310 fr.
84.	Créance sur Mme Pinard.	500 fr.
85.	Prorata de la prime d'assurance payé d'avance	5,62 fr.
86.	Prorata d'abonnement aux eaux.	75 fr.
87.	Compte à la PCF	656 447,09 fr.
88.	Part de M Dorvault dans les bénéfices de la dite société.	9000 fr.
89.	Constitution de dot payée à M Daniel.	105 000 fr.
90.	Idem pour Rinck	105 000 fr.
91.	Deniers comptants.	3528 fr.
92.	Prix de vente d'un landeau	500 fr.
	Créance sur la faillite bourrières sans valeur.	

TOTAL		1 679 087,99 fr.
94.	Créance sur la société Daniel de froyères ?	115000 fr
95.	Créance contre M. Daniel ;	5000 fr
96.	Créance contre M.Laire	2000 fr
97.	Créance contre M. Dorvault	15 000 fr
TOTAL		1 816 087, 99 fr
REPRISES		
1.Mme Dorvault		
Reprises en nature	77 obligations nominatives du chemin de fer du nord. 130 actions nominatives de la PCF La nue-propiété de 95 obligations 3% du chemin de fer du nord grevées de l'usufruit de Mme veuve GAROT. La nue-propiété de la somme de 235 fr 94 grevée de l'usufruit de la dite dame.	
Reprise en deniers	Mme Dorvault a le droit de reprendre le montant de sa constitution totale de 23 000 fr	23000 fr
2.SUCCESSION.		
En nature	L'officine et les caractères servant à l'impression d'une valeur de 5000 fr	5000 fr
	La bibliothèque d'une valeur de	1000 fr
En denier	Son trousseau	1500 fr
	Prix de vente du fonds de la rue de la Feuillade.	60 000 fr
	Créances comprises dans l'apport en mariage de M Dorvault	2000 fr
	Montant des loyers payés d'avance	3100 fr
ensemble		66 600 fr
Actif de communauté		1 816 087, 99 fr
déduction	Reprises en deniers de Me Dorvault	23 000 fr
	Reprises en deniers	66 600 fr
	Préciput du survivant	5000 fr
TOTAL		1 721 487,99 fr
Dont 1/2		860743,99 fr
	Reprise en nature Me Dorvault	6000 fr
	Reprise en denier	66 600 fr
	1/2actifs de net de communauté	860 743,99 fr

Ensemble= 933 943, 99 fr.

¼ en nue-propiété= 233 343, 99 fr.

¾ aux enfants= 700 008 fr

Droits=

¼ en nue-propiété= 233 335, 99 fr.

¼ en usufruit=116 667,99 fr.

1% sur 700 008 fr. moins 210 000 fr. sur lesquels les droits ont été perçus soit sur 490 020 fr. ensemble= 15 400, 80 fr.

2 décimes1/2= 3 850, 20 fr.

19 251 fr.

ANNEXE 3 : Tableau des membres du comité d'initiative pour la constitution d'une société en commandite (1852).

noms	lieu	Fonctions
CHEVALIER	Paris	Non précisée
AUBERGIER	Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand)	Professeur à l'école secondaire de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand.
BARBET LARTIGUES	Gironde (Bordeaux)	Professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Bordeaux.
BARBIN		Président de la société des pharmaciens de l'Ouest
BOISSIERE	Orne (Du Gast)	
BOUTET	Indre (Châteauroux)	
BRES	Basses-Alpes	Membre du jury médical des Basses-Alpes.
BRUS	Pyrénées Atlantiques (Pau)	
CARRE	Dordogne	Membre du jury médical de la Dordogne
CARTAZ	Ain (Bourg-en- Bresse)	
CHASSANT	Vendée (Napoléon-en-Vend ée)	
CHAUVEL	Ile-et-Vilaine (Rennes)	Président de la société des pharmaciens de Rennes
CHAUVEL	Côtes-du-Nord	Membre du jury médical des Côtes-du-Nord.
DAVALLON	Rhône (Lyon)	Professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Lyon vice-président du congrès médical de 1845.
DELARIVIERE	Lozère (Mende)	
DELEZENNE	Côtes-du-Nord	Membre du Jury médical des Côtes-du-Nord.
EMERY	Bouches-du-Rhône	Ex président de la société des pharmaciens de Marseille.
FREPPEL	Haut-Rhin	Secrétaire du cercle pharmaceutique du Haut-Rhin.
GUICHARD	Drôme	Membre du jury médical de la Drôme
GUYOT	Côtes-du-Nord	Secrétaire de la société de pharmacie des Côtes-du-Nord.
HARIOT	Oise.	Comité de salubrité de Mery-sur-Seine
HECHT	Bas-Rhin.	Président de la société des pharmaciens de Strasbourg.
HECQUET	Pas-de-Calais (Arras)	
HUSSON	Meuse	Membre du jury médical de la Meuse
JACOUT	Marne	Secrétaire du cercle pharmaceutique de la Marne.
JONAS-LE-BARO N	Orne	Membre du Jury médical et président du tribunal de commerce de l'Orne
KAMPMANN	Haut-Rhin	Président du cercle pharmaceutique du

		Haut-Rhin (Colmar)
LACHAMBRE	Seine-Maritime (Dieppe)	
LACROIX	Saône-et-Loire	Membre du jury médical de Saône-et-Loire.
LALLEMAND	Vosges	Membre du jury médical des Vosges.
LEFORT	Allier	membre de diverses sociétés scientifiques à Gannat
LEPAGE	Eure (Gisors)	membre de plusieurs sociétés scientifiques à Gisors.
MALAPERT	Vienne (Poitiers)	Professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Poitiers
MALENFANT	Marne	Membre du jury médical de la Marne
MALVAL	Marne	Membre du jury médical de la Marne
MAHIER	Mayenne	Membres de diverses sociétés scientifiques à Château-Gonthier.
MARCHAND	Seine-Maritime	Membres de plusieurs sociétés scientifiques à Fécamp.
MARQUEZ	Manche (Coutances)	
BADIN	Manche (Coutances)	
MATHON	Marne	Membre du jury médical de la Marne
MILLOT	Haute-Saône (Vesoul)	
MIRAMONT	Oise (Méru)	
MORRIDE	Loire-Atlantique	Membre de plusieurs sociétés scientifiques à Nantes
MOURGUES	Gard	Secrétaire de la société de pharmacie du Gard
MOUTARDIER	Eure-et-Loire	Trésorier de la société pharmaceutique d'Eure-et-Loire.
LOUDART	Aube	Membre du jury médical de l'Aube.
LOUDINET	Seine-et-Oise	Trésorier de la société de Seine-et-Oise.
PELLIER	Ardèche	Membre du jury médical de l'Ardèche.
PONS	Gers (Auch)	
RABOURDIN	Loiret	Membre de plusieurs sociétés scientifiques à Orléans.
ROMAND	Jura	Membre du jury médical du Jura.
ROMIEUX	Finistère (Quimper)	
SALLE	Yonne	Membre du jury médical de l'Yonne.
SOUPIRAN	Cher	Membre du jury médical du Cher.
TUNCQ MATIFAS	Somme	Ex secrétaire de la société des pharmaciens d'Amiens.
VIALLANES	Côte d'Or	Professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Dijon.
VIGUIER	Isère	Président de la société des pharmaciens de l'Est.

Les 6 pharmaciens associés de Bayeux.	Calvados	
DUQUENELLE	Marne	Membres du cercle pharmaceutique de la Marne.
GRANVAL		
HENROT		
ALEXANDRE		
JOLICOEUR		
MUIRON		
VILLAIN		
VOISIN		
GUILLIERMOND	Rhône	Membre de diverses sociétés scientifiques à Lyon.
AUDOUARD	Hérault	Membre du conseil de salubrité de Béziers.
DOMINE	Aisne (Laon)	
COQ	Tarn-et-Garonne (Montauban)	
CHAPOTEAU	Nièvre	Chimiste à Decize
FRANCHESCHINI	Corse (L'île rousse)	
LAMOTTE	Basses-Pyrénées	Membre du jury médical des Basses-Pyrénées
CASSIN	Vaucluse (Avignon)	
GATILLON	Haute-Loire (le Puy)	
FILHOL	Haute-Garonne	Président honoraire de la société de la Haute-Garonne
MAGNES LAHRENS	Haute-Garonne	Président de la société de la Haute-Garonne
COUSERAN	Haute-Garonne	Vice-président de la société de la Haute-Garonne.
LACASSIN	Haute-Garonne	Secrétaire de la société de la Haute-Garonne
PLAMAJOU	Haute-Garonne	Trésorier de la société de la Haute-Garonne
COMOY	Nièvre (Nevers).	
LARUE DUBARRY	Haute-Vienne	Conseil de salubrité de Limoges
VIEL	Indre-et-Loire	Président de la société d'Indre-et-Loire.
BODART	Indre-et-Loire	Secrétaire de la société d'Indre-et-Loire.
LECOMPTE	Indre-et-Loire	Secrétaire-adjoint et délégué de la société pharmaceutique d'Indre-et-Loire.
CARRE	Indre-et-Loire	Trésorier de la société de pharmacie d'Indre-et-Loire.
LEGRIP	Creuse.	Chimiste à Chambon
MAUDUYT	Vienne	Membre du jury médical de la Vienne
SEVENET	Aube (Arcis)	
LAFONT	Cantal	Membre du jury médical du Cantal
VAUDIN	Aisne	Membre du Jury médical de l'Aisne
BOUCHARDAT	Seine-Maritime	Professeur d'hygiène, représentant de la société des pharmaciens de Rouen.
CAP	Rhône	Représentant de la société des pharmaciens de Lyon.
SCHAUFFELE	Haut-Rhin et	Représentant des sociétés pharmaceutiques

	Gironde.	du Haut-Rhin et de la Gironde.
DECAYE	Côtes-du-Nord	représentant de la société des pharmaciens des Côtes-du-Nord.
GAROT	Seine	Président de la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine.
JACOUT	Marne	Délégué du cercle pharmaceutique de la Marne.
LEPAGE	Seine Maritime	Secrétaire de la société des pharmaciens de Rouen.

ANNEXE 4: Liste des actionnaires de la Pharmacie centrale de France.

Prénoms noms	Région	Action	Somme
ADER	Boulogne-Saint-Gaudens (Haute-Garonne)	1	500
ALLIBERT	Marseille (Bouches-du-Rhône)	1	500
AMAS auguste	Lille (Nord)	1	500
ANDRAUD	Montaigu (Puy-de-dôme)	1	500
ARNOZAN	Bordeaux (Gironde)	1	500
ARTUS	Combles (Somme)	1	500
AVIAT	Vaucouleurs (Meuse)	1	500
AVRIL	Digne (Basses-Alpes)	2	1000
AUBERGIER	Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	4	2000
AUCLAIR	Paris (Seine)	1	500
AUMOINE	Vendôme (Loir-et-Cher)	1	500
BACHELET	Soissons (Aisne)	1	500
BARBET-LARTIGUE	Bordeaux (Gironde)	2	1000
BARBIER	Tournon (Ardèche)	1	500
BARBIN	Nantes (Loire-inférieure)	2	1000
BARBOT	Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)	2	1000
BARILLET-MILLA	Lille (Nord)	2	1000
BARTHES, melchior	Rouen (Seine-Inférieure)	1	500
BASTARD	Rouen (Seine-Inférieure)	4	2000
BEAUCHAMP	Saint Pierre (Saône-et -Loire)	1	500
BELIN	Auxerre (Yonne)	2	1000
BELLARD	Long (Somme)	1	500
BENARD	Havre (Seine-inférieure)	2	1000
BERGER	Autun (Saône-et-Loire)	1	500
BERNARD	Bletterans (Jura)	1	500
BETRAND	Muy (Var)	1	500
BESNARD	Richelieu (Indre-et-Loir)	1	500
BESNIER	Saint-Pol-de-Léon (Finistère)	1	500
BESSON	Forcalquier (Basses-Alpes)	1	500
BIGOT	Chemillé (Maine-et-Loire)	2	1000
BIGOT	Sourdeval (Manche)	2	1000
BLANQUINQUE brice	Marle (Aisne)	2	1000
BLANQUINQUE	Vervins (Aisne)	2	1000
BOBET jules	Saint-Gobain (Aisne)	1	500
BODIN (Pierre)	Vierzon (Cher)	1	500
BOISSIERE	Gast (Orne)	4	2000
BON	Toulouse (Haute Garonne)	2	1000
BORDERES	Montréjeau (Haute-Garonne)	1	500
BORDO	Alger (Algérie)	1	500
BOREL	Paris (Seine)	1	500
BOUDARD	Châtillon-en-bazois (Nièvre)	1	500
BOULET	Vis-en-Artois	1	500

	(Pas-de-Calais)		
BOURGOUGNON	Montrichard (Cher)	2	1000
BOUTET	Châteauroux (Indre)	1	500
BOURGOIN-GAILLARD	Bonnétable (Sarthe)	1	500
BRASSAC	Ambert (Puy-de-Dôme)	1	500
BRES	Riez (Basses-Alpes)	4	2000
BRUDON	Villeneuve-sur-Yonne (Yonne)	2	1000
BRIERE	Saumur (Maine-et-Loire)	1	500
BRUCELLE	Vervins (Aisne)	2	1000
BRUELS	Bordeaux (Gironde)	1	500
BRUGUIERE	Rhodes (Aveyron)	8	4000
TOTAL		86	
BUCHIS	Saint-Amon (Meurthe)	2	1000
BUICHY	Digne (Basses-Alpes)	1	500
BUSQUET	Cadillac (Tarn-et-Garonne)	1	500
CALLOUD	Vitry-le-François (Marne)	1	500
CALLAY	Au Chesne (Ardennes)	2	1000
CAMBORNAC	Catus (Lot)	2	1000
CAPRON	L'Isle Adam (Seine-et-Oise)	1	500
CARRE (aimé)	Bergerac (Dordogne)	10	5000
CARRE (Pierre)	Tours (Indre-et-Loire)	1	500
CARTAZ	Bourg (Gironde)	2	1000
CASSIN (Hyppolite)	Avignon (Vaucluse)	1	500
CAULIC	Paris (Seine)	1	500
CHAPOTEAUX	Decize (Nièvre)	2	1000
CHARRIO	Castellane (Basses-Alpes)	1	500
CHASSAIGNAC	Valence (Drôme)	1	500
CHASSAN	Napoléon-Vendée (Vendée)	2	1000
CHASTAING	Senlis (Oise)	1	500
CHANGE	Fontenay-le-Comte (Vendée)	1	500
CHAUVEL	Quintin (Côtes-du-Nord)	2	1000
CHESNOT	Ploermel (Morbihan)	1	500
CLARIS	Saint-Etienne (Loire)	1	500
COGNIOT	Rouvray (Côte-d'or, Eure, Yonne) Non localisé	1	500
COLMANT	Solesmes (Nord) / (Sarthe) Non localisé	1	500
COMOY	Nevers (Nièvre)	4	2000
COUILLARD	Clichy (Seine)	2	1000
COURET	Saint-Gaudens (Haute-Garonne)	1	500
COUSERAN	Toulouse (Haute-Garonne)	4	2000
CRESPIN	Pornic (Loire-Inférieure)	2	1000
CRESCENT	Arras (Pas-de-Calais)	1	500
CROZET	Ambert (Puy-de-Dôme)	1	500
DALLIER	Le Mans (Sarthe)	4	2000
DAMART LEFEVBRE	Saint-Omer (Calvados)	1	500
DAMIENS	Chaumont en Vexin (Oise)	1	500
DAVIET	Morlaix (Finistère)	2	1000
DAVALLON	Lyon (Rhône)	5	2500

DEBOURG	Saint-Richaumont (Aisne)	1	500
DEBOURGE	Paris (Seine)	1	500
DECAYE	Paris (Seine)	5	2500
DEJOU	Ferté-Alais (Seine-et-Oise)	2	1000
DEFRANCE	Alger (Algérie)	2	1000
DEBE	Paris (Seine)	4	2000
DEMANGEOT	Nancy (Meurthe)	1	500
DEMOUIN	Fronton (Haute-Garonne)	1	500
DELPHY	Joigny (Yonne)	2	1000
DESMAZIERES	Arras (Pas-de-Calais)	1	500
DESCELERAS	Saint-Omer (Calvados)	2	1000
DESSAUX VALETTE	Monterau (Loiret)	1	500
DESSERT	Bordeaux (Gironde)	2	1000
DESVIGNES	Alger (Algérie)	1	500
DIDIER	Saint-Etienne (Loire)	1	500
DIDIOT	Montevideo (Uruguay)	2	1000
DEFLOU (Albin)	Montargis (Loiret)	4	2000
DOLLE	Wallincourt (Nord)	1	500
DONADIEU	Barcelonnette (Basses-Alpes)	1	500
TOTAL		102	
DORVAULT	Paris (Seine)	100	50000
DUBOIS	Verberie (Oise)	4	2000
DUCOGNON	Avise (Marne)	1	500
DUCOUX	Poitiers (Vienne)	1	500
DUGENET	Saint-Maure (Indre-et-Loire)	1	500
DUPUIS	Marenne (Charente-Inférieure)	1	500
DUPAIL	Alger (Algérie)	8	4000
DUQUENELLE	Reims (Marne)	2	1000
DURON	Pont-à-Mousson (Meurthe)	1	500
DUROY	Alençon (Orne)	4	2000
DUTAUT	Bordeaux (Gironde)	1	500
DUTOT	Fleury-sur-Rudelle (Eure)	1	500
EMERY	Marseille (Bouches-du-Rhône)	1	500
ENGRAND	Béthune (Pas-de-Calais)	3	1500
ENJUBEAULT	Sablé (Sarthe)	1	500
ESCALLIER Emile	Vierzon (Cher)	1	500
ESTIENNE	Versailles (Seine-et-Oise)	1	500
ESTIENNE	Paris (Seine)	4	2000
FAURE	Paris (Seine)	2	1000
FAURE et MAILHO	Bordeaux (Gironde)	2	1000
FEBRE	Matha (Charente-inférieure)	1	500
FERRY	Nancy (Meurthe)	2	1000
FREPPPEL	Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin)	1	500
FILHOL	Toulouse (Haute-Garonne)	4	2000
FLEISCHAUER	Colmar (Haut-Rhin)	1	500
FLORAND	Guéret (Creuse)	2	1000
FONTAINE	Monfort (Gers)	2	1000
FOURNIER	Crépy (Aisne)	1	500

FRANCESCHINI	L'Ile-Rousse (Corse)	1	500
GAIRIN	Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne)	1	500
GARNAUD	Neuilly (Seine)	1	500
GAROT	Paris (Seine)	6	3000
GAUTIER	Saumur (Maine-et-Loire)	1	500
GENTILHOMME	Plombières-les-Bains (Vosges)	4	2000
GERMAIN	Is-sur-Tille (Côte d'Or)	1	500
GILLE	Paris (Seine)	1	500
GODART	Ricey (Aube)	2	1000
GONTIER	Bordeaux (Gironde)	2	1000
GOSSE	Lorient (Morbihan)	1	500
GRAINDORGE	Gacé (Orne)	1	500
GRANET	Epinal (Vosges)	6	3000
GRANGER	Mêle-sur-Sarthe (Orne)	2	1000
GRAVELLE	Charité (Nièvre)	8	4000
GRAUX	Laon (Aisne)	1	500
GUINET	Alger (Algérie)	1	500
GUILLOT	La Nouvelle-Orléans	10	5000
GUICHARD	Valence (Drôme)	2	1000
GUILLAUMONT	Manosque (Basses-Alpes)	2	1000
GUILLEMINET	Lyon (Rhône)	1	500
GUILIERMOND	Lyon (Rhône)	5	2500
GUYOT	Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord)	2	1000
HAMY	Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais)	1	500
Total		217	
HARIOT	Mery-sur-Seine (Aube)	2	1000
HAUDUC	Paris (Seine)	4	2000
HECHT	Strasbourg (Bas-Rhin)	1	500
HENRY	Boulogne sur mer (Pas-de-Calais)	1	500
HEQUET	Arras (Pas-de-Calais)	2	1000
HEREMBERT	Rouen (Seine-Inférieure)	3	1500
HENROT	Reims (Marne)	2	1000
HEYLLES	Castanet (Corrèze)	2	1000
HOFFMANN	Paris (Seine)	1	500
HONORATI	Toulon (Var)	2	1000
HORCHOLLE	Elbeuf (Seine-inférieure)	10	5000
HUET-DESORMEAUX	Flavy-le-Montel (Aisne)	1	500
HURAUT	Montillard (Paris)	25	12500
HUSSON	Bar-le-duc (Meuse)	2	1000
ISNARDI	Alger(Algérie)	1	500
JACOB	Sens (Yonne)	4	2000
JACOUT	Reims (Marne)	2	1000
JOLICOEUR	Reims (Marne)	4	2000
JUTIER	Non localisé	2	1000
KAMPSMANN	Colmar (Haut-Rhin)	1	500
KARWOSHI	Château-Gonthier (Mayenne)	1	500
KNECHT	Meurthe	2	1000
LABBE	Versailles (Seine-et-Oise)	2	1000
LABOURDETTE	Orthez (Pyrénées-Atlantiques)	1	500
LACASSIN	Toulouse (Haute-Garonne)	2	1000

LACROIX	Mâcon (Saône-et-Loire)	2	1000
LAGASSE	Toulouse (Haute-Garonne)	1	500
LAFONT	Aurillac (Cantal)	1	500
LAFRANCE	Meaux (Seine-et-Marne)	1	500
LAHACHE	Bruyère (Vosges)	1	500
LALLEMAND	Epinal (Vosges)	4	2000
LAMBERT	Pont-à-Mousson (Meurthe)	1	500
LAMOTHE	Garlin (Loire-Inférieure)	1	500
LANGLOIS	Le mans (Sarthe)	2	1000
LANTOINE	Guise (Aisne)	6	3000
LAPLANCHE	Marne	1	500
LARTIGUE	Lalinde (Dordogne)	3	1500
LARUE-DUBARRY	Limoges (Haute-Vienne)	1	500
LATOUCHE	Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)	10	5000
LAVAL	Thiancourt (Haut-Rhin)	3	1500
LAURENT	Marseille (Bouches-du-Rhône)	1	500
LEBROU	Paris (Seine)	1	500
LECLERC	Sarthe	1	500
LECLERC	Charente	1	500
LECLERC	Marne	5	2500
LECOMPTE	Indre-et-Loire	10	5000
LEFELEN	Illions (Non identifiée)	1	500
LEFOUR	Goussac ou Boussac Non localisé	1	500
LEFRANCOIS	Balleroy (Calvados)	1	500
LEGLEAMP	Brest (Finistère)	2	1000
LEGERAY	Tours (Indre-et-Loire)	1	500
LELLUYS	Basses-Alpes	1	500
LEMAYRU	Origny (Côtes d'Or)	1	500
LEPAGE	Deville (Ardennes)	1	500
LEPAGE	Gisors (Eure)	3	1500
LERAITRE	Haute-Marne	2	1000
LESCARM	Rouen (Seine-Inférieure)	1	500
LEVANNIER	Non localisé	2	1000
total		154	
L'HUILLIER	Lorquin (Moselle)	1	500
LICHET	Bitche (Moselle)	2	1000
LIERMOUR	Doullens (Somme)	2	1000
LOISET	Non localisé	1	500
LOUVERT	Rambouillet (Seine-et-Oise)	1	500
MAGNES-LAHRENS	Toulouse (Haute-Garonne)	4	2000
MAHE	Saint-Pol-de-Léon (Finistère)	1	500
MAHIER	Château-Gonthier (Mayenne)	1	500
MOULLAUD	Favernay (Haute-Saône)	1	500
MALAPERT	Poitiers (Vienne)	2	1000
MALAPLATE	Alger (Algérie)	1	500
MALENFOUR	Châlons-sur-Marne (Marne)	3	1500
MALVAL	Châlons-sur-Marne (Marne)	3	1500

MARCHANDIE	Saint-Quentin (Aisne)	2	1000
MARCHAND	Defecamp (Seine-Inférieure)	1	500
MARIENI	Paris	4	2000
MARIOTTE	Charmes (Charente)	2	1000
MARQUEZ	Coutances (Manche)	3	1500
MARQUIZOT	Pléaux (Cantal)	2	1000
MARSAN	Manosque (Basses-Alpes)	1	500
MARTEL	Laval (Mayenne)	2	1000
MARTIN	Brou (Eure-et-Loir)	1	500
MARTINACHE	Sommain (Nord)	2	1000
MAUDUYT	Poitiers (Vienne)	1	500
MATHIEU	Doullens (Somme)	2	1000
MERCIER	Lyon (Rhône)	6	3000
MEROT	Graye (Jura)	6	3000
MEURANT	Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne)	2	1000
MICHEL	Tarrare (Rhône)	2	1000
MILLOT	Vésoul (Haute-Saône)	3	1500
MIRAMONT	Méru (Oise)	5	2500
MONIER	Roche-Barnard (Morbihan)	2	1000
MOSSER	Lauterbourg (Bas-Rhin)	1	500
MOURGUES	Nîmes (Gard)	4	2000
MONTANE	Moissac (Tarn-et-Garonne)	1	500
MOUTARDIER	Chartres (Eure-et-Loir)	2	1000
MUIRON	Reims (Marne)	3	1500
NAU	Rochechalais (Dordogne)	1	500
NAUDINAT	Paris (Seine)	10	5000
OLLIVIER	Châlons-sur-Marne (Marne)	2	1000
ORTLIEB	Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin)	1	500
LOUDARD	Troyes (Aube)	5	2500
LOUDINET	Versailles (Seine-et-Oise)	2	1000
PATRY	Chinon (Indre-et-Loire)	1	500
PAUMIE	Versailles (Seine-et-Oise)	1	500
PELISSON	Lyon (Rhône)	2	1000
PELLEPORT	Boulogne Saint-Gaudens (Haute-Garonne)	1	500
PELLIER	Privas (Drôme)	3	1500
PELLETIER	Rhetel (Ardennes)	1	500
PERIER	Gacé (Orne)	2	1000
PEROT	Poitiers (Vienne)	1	500
PETOT	Saint-Amand (Creuse)	1	500
PEYROULX	Chantelle (Allier)	1	500
PFISTER	Danemarque (Haut-Rhin)	1	500
PEYTRAL	Marseille (Bouches-du-Rhône)	1	500
PIGACHE	Caen (Calvados)	1	500
PLAMAJOU	Toulouse (Haute-Garonne)	1	500
PONCEL	Blidah (Algérie)	2	1000
PONS	Auch (Gers)	4	2000
POURRE	Boulogne (Pas-de-Calais)	1	500
Total p 5		129	
PREVOST	Bonnétable (Sarthe)	1	500

PRUDHOMME	Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord)	2	1000
QUEVA	Câteau (Nord)	1	500
RABION	Paris (Seine)	2	1000
RABOURDIN	Orléans (Loiret)	2	1000
RADAMNE	Gourmay (Indre)	2	1000
RATELLE	Meulan (Seine-et-Oise)	1	500
RAVET	Bourg (Gironde)	1	500
REEB	Phalsbourg (Moselle)	2	1000
REMUSAT	Marseille (Bouches-du-Rhône)	1	500
RENAUD	Besançon (Doubs)	4	2000
RENAUD-DUTERTRE	Boulogne (Pas-de-Calais)	1	500
REVEL	Villefranche- Non localisé.	6	3000
REVERCHON	Lyon (Rhône)	2	1000
REVERCHON	Lyon -Vaise (Rhône)	2	1000
REY	Aquila (Italie)	10	5000
REYNOARD	Oraison (Basses-Alpes)	1	500
RIGAUD	Montaigu (Vendée)	1	500
RINGO	Carvin (Pas-de-Calais)	2	1000
RIOUFFOL	Privas (Ardèche)	1	500
ROGER	Saint-Mein (Pas-de-Calais)	1	500
ROL	Mirecourt (Vosges)	2	1000
ROMAND	Lons-le-Saulnier (Jura)	1	500
ROMIEU	Quimper (Finistère)	1	500
ROSIMOND	Château-Renard (Loiret)	1	500
ROTH	Mulhouse (Haut-Rhin)	2	1000
RONDEAU	Terrasson (Dordogne)	1	500
ROUGIER-LAMOTHE	Chabannais (Charente)	2	1000
SALE	Orléans (Loiret)	3	1500
SANGUINETTI	Bastia (Corse)	5	2500
SARAZIN	Montmirail (Marne)	1	500
SCHAEUFFELE	Paris (Seine)	4	2000
SEVENET	Arcis (Aube)	3	1500
SEVET	Versailles (Seine-et-Oise)	1	500
SIMEON	Paris (Seine)	4	2000
SOUBITEZ	Berquier (Pas-de-Calais)	1	500
SOUVILLE	Isle-en-Dodon (Haute-Garonne)	1	500
TABART	Bourgueil (Indre-et-Loire)	1	500
TABOUREAU	Lyon (Rhône)	2	1000
TAUPINARD	Rambouillet (Seine-et-Oise)	1	500
TAUVEL	Goderville (Seine-Inférieure)	1	500
THELU	Dunkerque (Nord)	1	500
THIEBAULT	Nancy (Meurthe)	1	500
THEZET	Avignon (Vaucluse)	1	500
TIERSOT	Bourg (Gironde)	1	500
TEULY	Toulouse (Haute-Garonne)	2	1000
TURIN	Tarrare (Rhône)	2	1000
TURQUETY	Mons (Sarthe)	2	1000
VALERAND	Ferté-sous-Jouare (Seine-et-Marne)	1	500

VANDERBRUCK	Bergue (Nord)	1	500
VAUDIN	Laon (Aisne)	2	1000
VAUSSY	Vire (Calvados)	4	2000
VIAL	Lyon (Rhône)	2	1000
VIEL	Tours (Indre-et-Loire)	1	500
VILLAIN fils	Reims (Marne)	2	1000
VIGUIER	Vienne (Isère)	4	2000
VILLARD	Bourg (Gironde)	1	500
WILLIAME	Méru (Oise)	4	2000
TOTAL P 6		116	
VIOLLE	Chermont (Oise)	2	1000
WOEHLIN et KESLER	Strasbourg (Haut-Rhin)	1	500
VOISIN	Reims (Marne)	1	500
ZARO	Coucy-le-Château (Aisne)	2	1000
BEAUVALLET	Vaugirard (Indre)	2	1000
POMMIES	Paris (Seine)	2	1000
MARVILLET	Port-sur-Saône (Haute-Saône)	1	500
PLATEAU	Paris (Seine)	1	500
LAMOUREUX	Paris (Seine)	2	1000
BOULET	Oisy-le-Vergers (Pas-de-Calais)	1	500
LECOQ	Saint-Quentin (Aisne)	1	500
COLMET DAAGE	Paris (Seine)	1	500
ROMAIN BASQ	Comminges (Haute-Garonne)	1	500
FRESSARD	Arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure)	4	2000
BOUSSOT	Toulon (Var)	1	500
DAMOND		1	500
ROGE	Paris (Seine)	1	500
COINDET	Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise)	1	500
COLAS	Paris (Seine)	1	500
BARBET	Alexandrie (Egypte)	6	3000
TOTAL GENERAL		837	418500

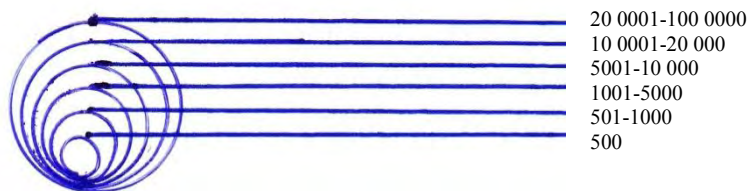
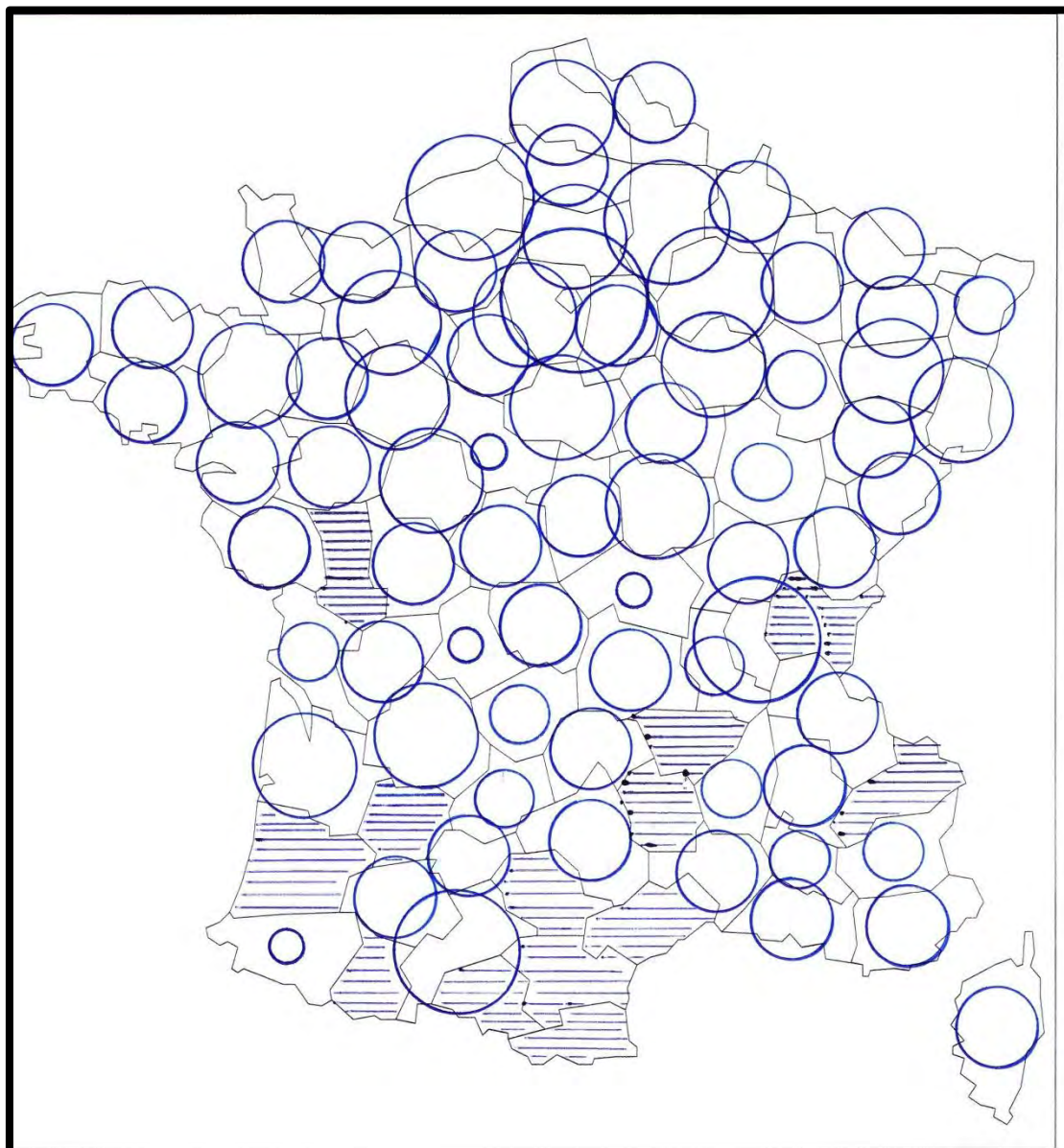
ANNEXE 5 : Répartition géographique du capital de 388 000 F²⁶⁹⁵ de la Pharmacie centrale de France au 15 octobre 1852 sur le territoire métropolitain (Tableau et Carte).

Département	Nb actionnaires	capital
Ain	aucun	
Aisne	14	12500
Algérie	8	8500
Allier	1	500
Basses-Alpes	10	7500
Hautes-Alpes	aucun	
Ardèche	2	1000
Ardennes	3	2000
Ariège	aucun	
Aube	4	6000
Aude	aucun	
Aveyron	1	4000
Bouches-du-Rhône	5	2500
Calvados	5	4500
Cantal	2	1500
Charente	3	2500
Charente-inférieure	2	1000
Cher	3	2000
Corrèze	1	1000
Corse	2	3000
Côtes-du-Nord	3	3000
Côte d'or	2	1000
Creuse	2	1500
Deux-Sèvres	aucun	
Dordogne	4	7500
Doubs	1	2000
Drôme	3	3000
Eure	2	2000
Eure-et-Loir	2	1500
Finistère	5	3500
Gard	1	2000
Gers	2	3000
Gironde	11	8000
Haute-Garonne	15	13500
Haute-Saône	3	2500
Haute-Vienne	1	500
Hérault	aucun	
Ille-et-Vilaine	2	6000
Indre	3	2500
Indre-et-Loire	8	8500
Isère	1	2000
Jura	3	4000
Loire	2	1000

²⁶⁹⁵ Sont absents de cette carte le capital des sociétaires que nous n'avons pu localiser (et pour cause), celui des sociétaires situés en Algérie et à l'étranger. En tout 22 000 F ce qui ramène le capital à 396 500 F.

Haute-Loire	aucun	
Loiret	5	5500
Loire-inférieure	3	2500
Loir-et-Cher	1	500
Lot	1	1000
Lot-et-Garonne	aucun	
Lozère	aucun	
Maine-et -Loire	3	2000
Manche	2	2500
Mayenne	3	2000
Marne	15	16500
Haute-Marne	1	1000
Meurthe	7	5000
Meuse	2	1500
Morbihan	3	2000
Moselle	3	2500
Nièvre	4	7500
Nord	7	4500
Oise	6	8500
Orne	5	6500
Pas-de-Calais	13	8500
Puy-de-Dôme	4	3500
Basses-Pyrénées	1	500
Hautes-Pyrénées	aucun	
Pyrénées-Orientales	aucun	
Bas-Rhin	2	1000
Haut-Rhin	8	5500
Rhône	11	15500
Saône-et-Loire	3	2000
Sarthe	7	6000
Seine	28	96000
Seine-et-Marne	3	2000
Seine-et-Oise	11	7000
Seine-inférieure	9	13500
Somme	4	3000
Tarn	aucun	
Tarn-et-Garonne	3	1500
Var	3	2000
Vaucluse	2	1000
Vendée	3	2000
Vienne	4	2500
Vosges	5	8500
Yonne	4	5000
La Nouvelle-Orléans	1	5000
Alexandrie	1	3000
Uruguay	1	1000
Italie	1	5000
Non localisés	9	8000
TOTAL	354	418500

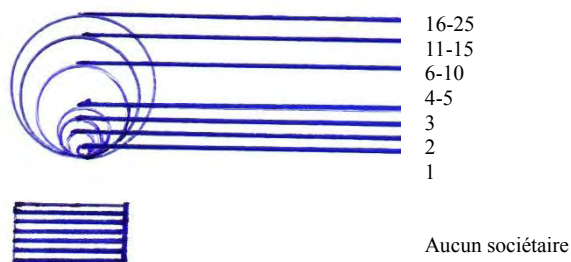
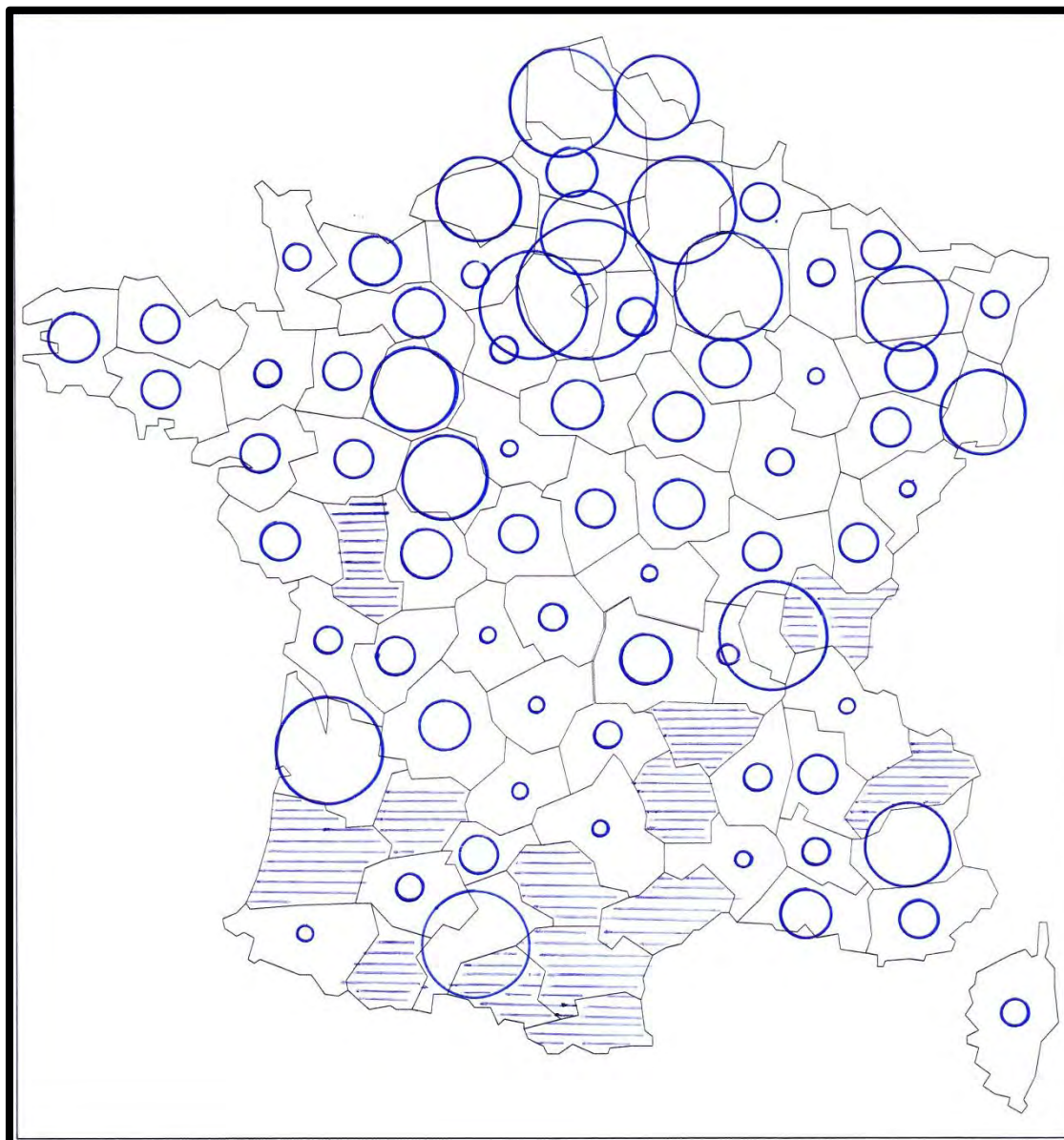
Répartition géographique du capital de 388 000 F²⁶⁹⁶ de la Pharmacie centrale de France au 15 octobre 1852 sur le territoire métropolitain (Tableau et Carte).



s que nous n'avons pu localiser (et pour cause), celui des
 SOCIÉTÉS SITUÉS EN ALGÈRE ET EN ÉTRANGER. EN TOUT 22 000 F ce qui ramène le capital à 396 500 F.

Aucun capital

ANNEXE 6 : Répartition géographique des 333 sociétaires²⁶⁹⁷ de la Pharmacie centrale de France au 15 octobre 1852 sur le territoire métropolitain.



²⁶⁹⁷ Sont absents de cette carte les sociétaires non localisés, les sociétaires implantés en Algérie, ainsi que ceux de l'étranger ce qui réduit donc le nombre de sociétaires à 333.

ANNEXE 7²⁶⁹⁸ : Extraits du programme proposé par le Congrès médical de 1845 dans le domaine de la pharmacie.

Pharmacie enseignement.

L'enseignement des sciences que les pharmaciens doivent étudier est donné aujourd'hui dans des écoles de pharmacie et dans des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. Cette division est-elle utile ? Quels sont les avantages et les inconvénients ?

Ecoles de pharmacie.- L'enseignement donné dans les écoles de pharmacie répond-il aux besoins de la profession ? Dans le cas de la négative, indiquer les modifications à introduire dans l'organisation de chacune des écoles de Paris, de Montpellier et de Strasbourg. Et, par exemple, est-il convenable que la botanique soit l'objet d'un enseignement spécial ? Ou doit-elle, comme le veut l'ordonnance du 27 septembre 1810, être confondue avec la minéralogie et la matière médicale, et enseignée avec ces sciences pour un seul et même professeur ?

Ecoles préparatoires.- L'enseignement donné dans les écoles préparatoires répond-il aux besoins de la profession ? atteint-il le but que le gouvernement s'est proposé en les créant ? Indiquer les modifications à introduire dans le régime de ces écoles, dans le cas où elles seraient conservées.

Enseignement libre.- Rechercher quels sont les droits des pharmaciens relativement à l'enseignement libre ?

Nomination des professeurs.- Quel est le meilleur mode de nomination des professeurs ? Les professeurs, dans l'organisation actuelle des écoles de pharmacie, sont nommés par le ministre de l'instruction publique d'après une double liste de présentation dressée, l'une par ces écoles, l'autre par l'Académie des sciences. Comparer ce mode de nomination par concours, en faire ressortir les avantages et les inconvénients.

Limites des fonctions.- les fonctions du professorat ne doivent-elles avoir d'autre terme que celui de la vie même de professeurs ? Dans le cas de la négative, indiquer une disposition qui, tout en assurant aux services rendus une juste rémunération, prévienne les circonstances où l'âge et les infirmités ne permettent plus aux professeurs de remplir exactement et utilement leurs fonctions.

Des agrégés.- L'institution actuelle des agrégés dans les écoles de pharmacie n'est-elle pas susceptible d'utiles modifications ? Indiquer ces modifications.

Des élèves.- Quelles conditions préalables, quelles garanties d'aptitude devrait-on exiger des jeunes gens qui se destinent à l'étude de la pharmacie ? Serait-il utile de rendre obligatoire pour eux, comme on l'a fait pour les élèves en médecine, l'obtention du diplôme de bachelier ès-sciences ?

Ordre des études.- Rechercher si les règlements actuels concernant l'ordre des études, la manière dont elles sont suivies et la preuve qu'elles ont été suivies, sont suffisants et efficaces. Dans le cas de la négative, indiquer les dispositions nouvelles.

Ecoles.- Examiner si, au point de vue de l'intérêt public et de la force des études théoriques, il y aurait avantage à placer les élèves en pharmacie dans les mêmes conditions que celles de quelques écoles spéciales du gouvernement, telles que les écoles de marine, polytechnique et autres ?

Réception.- Le mode actuellement suivi pour les examens offre-t-il des garanties suffisantes ? N'est-il pas juste de penser que chacun des deux premiers examens s'applique à des sujets trop nombreux et trop vastes, tandis que les deux derniers sont beaucoup trop restreints dans leurs objets, et sont loin de compléter convenablement les épreuves ? Si l'on adopte cette manière de voir, indiquer un ordre nouveau à établir dans les examens.

Des jurys d'examen.- Est-il sans inconvénient que les examens soient faits exclusivement par les professeurs ? Est-il convenable qu'une nouvelle organisation des jurys d'examen soit réclamée ?

Exercice.

²⁶⁹⁸ Répertoire de pharmacie, Octobre 1845.

Deux ordres de pharmaciens.- Deux ordres de pharmaciens existent : ceux que reçoivent les écoles, ceux que reçoivent les jurys, est-il inutile de les maintenir ?

Des jurys médicaux.- L'opinion s'est depuis longtemps prononcée contre l'institution des jurys ; cependant quelques personnes semblent craindre que leur suppression ne diminue outre mesure le nombre des pharmacies en dehors des villes, et que les populations rurales ne soient plus dès lors suffisamment pourvues de ces établissements. Cette question est grave : on doit rechercher si ces craintes sont fondées, et par quels moyens on pourrait concilier les avantages d'un exercice éclairé de la pharmacie avec la nécessité de ne pas trop restreindre le nombre des pharmaciens.

Codex.- le dernier codex a été publié en 1836 ; n'a-t-il pas cessé d'être en rapport avec l'état de la pharmacie, et ne serait-il pas nécessaire qu'il fût révisé pendant le cours de l'année 1846 ?

Tarif légal.- Un tarif légal des médicaments serait-il utile et possible sous l'empire de l'organisation actuelle de la pharmacie ?

Expertises judiciaires.- Y'aurait-il lieu de réclamer quelques modifications aux conditions fixées par la loi en faveur des pharmaciens chargés d'expertises judiciaires ?

Responsabilité.- La responsabilité des pharmaciens est-elle convenablement déterminée ?

Les conditions auxquelles elle est soumise sont-elles équitables ?

Vente des poisons.- Les règlements relatifs à la vente des poisons considérée soit dans le ressort de la pharmacie, soit en dehors de cette profession, ont-ils besoin d'être révisés ? De quelles modifications sont-ils susceptibles ?

Exercice illégal.- La pénalité appliquée à l'exercice illégal de la pharmacie est-elle en rapport avec la gravité du délit ?

Prête-nom.- Convient-il d'assimiler à l'exercice illégal l'exercice par prête-nom ; et, dans le cas où cette assimilation serait admise, le prête-nom et le propriétaire réel de l'officine ne devraient-ils pas être passibles des mêmes peines ?

Pharmaciens étrangers.- Les conditions auxquelles les pharmaciens étrangers peuvent exercer en France ne portent-elles pas atteinte aux droits et intérêts des pharmaciens ?

Indiquer ce qu'il y aurait à faire à cet égard.

Répression des abus et délits.-La législation actuelle est reconnue insuffisante pour la répression des abus et des délits qui entravent ou compromettent l'exercice de la pharmacie. Indiquer ceux de ces abus et délits contre lesquels la législation est impuissante, et les dispositions nouvelles qui peuvent en rendre la répression plus facile. En recherchant les dispositions nouvelles qui auraient pour but de combler les lacunes qui existent dans les lois actuellement en vigueur, on devra étudier avec attention les questions qui se rapportent : 1. A l'annonce des médicaments ou remèdes quelconques.

De l'annonce.- L'annonce doit-elle être proscrite d'une manière absolue, en tant qu'elle s'applique à des médicaments ? Peut-elle être autorisée dans certaines limites ?

Des spécialités.-2. Aux spécialités.

Remèdes secrets.-3. Aux remèdes secrets.

Compérage médical.-4. Aux associations entre médecins et pharmaciens, associations qui se révèlent soit par les cabinets de consultation annexés aux officines, soit par la rédaction mystérieuse de formules et l'emploi de termes et de signes particuliers qui échappent à l'interprétation commune.

Cumul des professions médicales.-5. Au cumul ou exercice simultané de la médecine et de la pharmacie. Bien que l'incompatibilité entre les fonctions de médecin et de pharmacien, si bien établie par la raison publique, ne le soit pas formellement par la loi du 21 germinal an XI, néanmoins elle a été consacrée par un arrêt de la cour de cassation qui existe dans la loi, émet le vœu que le législateur érige cette incompatibilité en prohibition formelle, sauf certains cas de nécessité prévus, et sanctionne cette prohibition par une disposition pénale.

Empiètement des professions voisines.-6. A l'empiètement des professions voisines. Le concours que le gouvernement et les écoles prêtent à la pharmacie contre cet empiètement est-il suffisant et en rapport avec les conditions onéreuses qui sont imposées aux pharmaciens ? Cette insuffisance, si elle existe, en raison de la position précaire qu'elle fait aux pharmaciens, ne renferme-t-elle pas un danger public ?

Des herboristes.- La profession d'herboriste doit-elle être maintenue, supprimée ou simplement modifiée ?

Des vétérinaires.- Les médicaments à l'usage et de la médecine humaine et de la médecine vétérinaire étant de même nature, sont incontestablement du ressort de la pharmacie. Les vétérinaires sont-ils

fondés à s'attribuer, concurremment avec les pharmaciens, le droit de les préparer et débiter, et ne doivent-ils pas se contenter de les prescrire ?

Des pharmaciens dits spéciaux.- 7. A l'existence de certaines pharmacies dites spéciales. Le codex impose à tout pharmacien l'obligation de tenir dans son officine, à la disposition du public, un certain nombre de médicaments simples ou composés qu'il désigne par un astérisque. Cette prescription formelle du codex est-elle compatible avec l'existence de quelques pharmacies prétendues spéciales, qui se bornent à l'exploitation d'un petit nombre de médicaments ?

Etablissements de charité.-8. A la vente des médicaments par les établissements de charité. Cette question a été résolue administrativement par une décision de l'autorité supérieure en date du 31 janvier 1840 ; mais l'interdiction qu'elle prononce contre cette vente n'est point encore consacrée par la loi. La législation actuelle n'est-elle pas insuffisante pour protéger les droits des pharmaciens contre les concurrents illégitimes dont ils ont à se plaindre, et particulièrement contre celle de quelques hôpitaux et établissements de charité ? Signaler les principaux abus de ce genre, et indiquer les moyens d'y mettre un terme.

De la limitation.- La limitation du nombre des pharmaciens peut-elle être admise en principe ? Sur quelles bases faudrait-il la faire reposer ?

De la liberté dans l'exercice de la pharmacie.- Les conditions au prix desquelles les pharmaciens obtiennent leurs diplômes et le droit d'exercer la pharmacie, la responsabilité et la surveillance auxquelles ils sont soumis, offrent des garanties sérieuses et multipliées. En échange de ces garanties, la loi ne doit-elle pas et ne peut-elle pas sans danger accorder aux pharmaciens le droit de préparer, de conserver dans leurs officines et de livrer au public tous les médicaments et produits naturels et chimiques applicables à l'art de guérir, sans restriction aucune ? Cette liberté ne paraîtra-t-elle pas nécessaire, si l'on considère l'omnipotence des médecins dans l'exercice de leur profession et dans l'emploi de tous les agents que la nature met à la disposition des hommes pour combattre les maladies ? Cette question est grave : on doit, en la traitant, faire part de la liberté que réclame l'exercice de la médecine et des garanties qui doivent protéger la santé et la vie des citoyens.

Des hôpitaux civils.- L'exercice de la pharmacie dans les hôpitaux civils offre-t-il toutes les garanties désirables ? La position et les devoirs des pharmaciens en chef, des élèves internes et externes dans ces établissements, sont-ils déterminés d'une manière convenable ?

Des dispensaires. Etc.- Examiner les relations des pharmaciens avec les dispensaires et les institutions de bienfaisance et de secours mutuels.

De l'association.- Considérer la question de l'association entre les pharmaciens sous les divers points de vue de la science, des secours mutuels, de la moralité et des intérêts de la profession.

Conseils de discipline.- Toutes les commissions qui se sont occupées depuis plusieurs années des questions relatives à la réorganisation de la pharmacie ont été d'accord sur l'utilité de la création de conseils de discipline, dont la mission principale serait de veiller à ce que l'exercice de la profession fut constamment digne et ne sortit jamais des limites tracées par la loi. On aura donc à examiner :

1. Quels seraient leurs avantages, quels seraient leurs inconvénients ?
2. Quelle organisation, quelles attributions leur donner ?
3. Quelles modifications leur imposer, selon l'exercice de la pharmacie dans les villes ou dans les campagnes ?

Conseils médicaux.-4. Les conseils médicaux, et l'organisation qui leur a été donnée par le rapport de l'Académie Royale de médecine, et par celui des pharmaciens publié en 1844, n'atteindraient-ils pas le but désiré ?

ANNEXE 8 : Pétition des pharmaciens de France (Novembre 1850)²⁶⁹⁹

CIRCULAIRE ET PETITION ADRESSEES AUX PHARMACIENS DE TOUTE LA FRANCE AU NOM DES SOCIETES PHARMACEUTIQUES DES DEPARTEMENTS.

« Monsieur et très honoré confrère, jusqu'à ce jour les pharmaciens ont souvent demandé des améliorations pour leur profession ; mais ils n'ont jamais rien obtenu. La cause de ces échecs est dans l'isolement des efforts individuels. Si tous nous demandons collectivement, nous finirons par obtenir. Quelques-uns de nos confrères ont eu l'idée de résumer en cinq propositions les réformes les plus utiles. Une pétition la même pour toute la France, motive et formule des réformes sollicitées. Il ne s'agit plus que de recueillir les signatures en les faisant appuyer aussi puissamment que possible. Voilà notre procédé pour atteindre ce but. En raison de votre zèle bien connu pour les intérêts de notre profession nous vous prions de faire connaître au correspondant dont le nom et l'adresse se trouvent en marge sur ce timbre, si vous voulez bien vous charger de faire signer la pétition ci-jointe par tous les pharmaciens de votre arrondissement, en leur recommandant de solliciter dans chaque ville le concours bienveillant des signatures de quelques notabilités médicales et de faire légaliser toutes ces signatures ; 2) d'envoyer dans chaque chef-lieu d'arrondissement un exemplaire de cette même pétition à celui de nos confrères que vous croirez le plus zélé, en lui demandant de faire pour son arrondissement ce que vous ferez pour le vôtre, c'est-à-dire recueillir les signatures des pharmaciens, celles des médecins, et enfin la légalisation des signatures 3° d'(obtenir l'apostille des représentants de votre département. Dans le cas où vous ne pourriez remplir cette mission, nous vous prions d'en charger un de vos collègues auquel vous voudrez bien remettre notre envoi tout entier, en le priant de se mettre aussitôt en rapport avec nous. Nous vous adressons des exemplaires d'une circulaire, que vous pourrez faire passer à vos correspondants d'arrondissement, en ayant le soin de leur faire connaître votre adresse par l'application de votre cachet sur l'une de ces circulaires, comme il est dit plus haut. (...) Nous avons l'honneur d'être monsieur, vos biens dévoués confrères, Les membres des sociétés pharmaceutiques des départements de la Marne, d'Indre-et-Loire, du Haut-Rhin, de la Garonne, de la Loire-Inférieure ».

PETITION DES PHARMACIENS DU DEPARTEMENT DE... ARRONDISSEMENT DE... A monsieur le ministre de l'agriculture et du commerce. A monsieur le ministre de l'agriculture et du commerce. Mr le ministre, heureux de la haute position que vous occupez à si juste titre, les soussignés viennent solliciter votre bienveillante intervention en faveur d'une profession utile, qui n'obtiendra le rang honorable auquel elle a droit de prétendre, qu'avec les réformes qu'ils réclament en vain depuis bien longtemps. La pharmacie, vous les savez, monsieur le ministre, gémit et souffre sous l'empire d'une législation défectueuse et surannée. Les hommes d'étude qui ont abordé cette profession au prix de leur patrimoine et de leur jeunesse, près de succomber sous des efforts incessamment stériles, tendent les bras vers vous, monsieur le ministre, vous le seul homme capable de les comprendre, vous prient en grâce d'ouvrir les yeux sur le tableau de leurs misères, et d'y remédier par tous les moyens que votre justice vous suggérera. Si vous daignez observer l'état actuel de la pharmacie, vous comprendrez pourquoi nous appelons de tous nos vœux des réformes qui rendent à notre profession la dignité et la considération qu'elle perd de jour en jour dans les luttes contre le charlatanisme, la concurrence et les empiètements des professions voisines. Veuillez bien,, monsieur le ministre, ne pas voir de l'exagération et de l'inconstitutionnalité dans nos demandes. Ce n'est point un égoïsme irréfléchi qui les a dictées. Notre but au contraire a été de concilier les intérêts de la société avec nos modestes privilèges. Notre reconnaissance vous est déjà acquise, monsieur le ministre, par les mesures transitoires que vous venez de prendre en notre faveur ; mais pour l'ensemble des améliorations que réclame toujours la pharmacie, nous osons espérer que nous ne vous aurons pas supplié en vain, et qu'à vous reviendra l'honneur d'avoir rendu, à un corps si dévoué et si utile à l'humanité, la position sociale qui lui appartient, et qu'il achète au prix de tant de sacrifices. Voici, sans commentaires, la série de réformes que nous avons l'honneur de vous prier d'apporter aux lois qui nous régissent : (...)

²⁶⁹⁹ *Répertoire de pharmacie*, novembre 1850.

1. La limitation du nombre des officines.
2. L'établissement d'un tarif de médicaments obligatoires pour tous.
3. L'organisation d'une chambre de discipline pour chaque département.
4. La prohibition de la vente des remèdes secrets. Et la nomination d'une commission permanente, chargée d'examiner les découvertes utiles à la thérapeutique.
5. L'organisation d'un corps d'inspecteurs chargés, à la place des jurys médicaux, de surveiller et de vérifier sérieusement l'état des officines. Liste des signatures par département. Total : 1870

COMPTE-RENDU DES FAITS ET DELIBERATIONS DE LA DELEGATION DES PHARMACIENS DE FRANCE, POUR LA PRESENTATION AU MINISTRE DU COMMERCE DE LA PETITION DITE DES SOCIETES PHARMACEUTIQUES DES DEPARTEMENTS (8 novembre 1850)²⁷⁰⁰.

« Le jour fixé par le Ministre du commerce pour donner audience à la délégation du corps pharmaceutique était le 7 novembre. A partir du 4, les délégués arrivent successivement à Paris. Le 6 ils procèdent au dépouillement des signatures apposées sur les pétitions et prennent lecture d'une nombreuse correspondance. Le dépouillement des signatures donne le résultat suivant :

Département	Pétitionnaires ²⁷⁰¹	Nb actionnaires ²⁷⁰²
Ain	20	<i>aucun</i>
Aisne	28	<i>14</i>
Algérie	Aucun	<i>8</i>
Allier	Aucun	<i>1</i>
Basses-Alpes	Aucun	<i>10</i>
Hauts-Alpes	Aucun	<i>aucun</i>
Ardèche	aucun	<i>2</i>
Ardennes	19	<i>3</i>
Ariège	aucun	<i>aucun</i>
Aube	18	<i>4</i>
Aude	aucun	<i>aucun</i>
Aveyron	5	<i>1</i>
Bouches-du-Rhône	53	<i>5</i>
Calvados	8	<i>5</i>
Cantal	26	<i>2</i>
Charente	25	<i>3</i>
Charente-inférieure	30	<i>2</i>
Cher	18	<i>3</i>
Corrèze	7	<i>1</i>
Corse	aucun	<i>2</i>
Côtes-du-Nord	27	<i>3</i>
Côte d'or	40	<i>2</i>
Creuse	aucun	<i>2</i>
Deux-Sèvres	23	<i>aucun</i>
Dordogne	31	<i>4</i>
Doubs	23	<i>1</i>
Drôme	aucun	<i>3</i>
Eure	17	<i>2</i>
Eure-et-Loir	11	<i>2</i>
Finistère	26	<i>5</i>
Gard	aucun	<i>1</i>

²⁷⁰⁰ Répertoire de pharmacie, novembre 1850.

²⁷⁰¹ Le classement des départements reprend ici celui adopté pour les sociétaires de la centrale. Il ne suit pas celui du Répertoire de pharmacie, ceci afin de mieux comparer les deux listes.

²⁷⁰² Cette colonne ne figure pas dans le Répertoire de pharmacie. Elle permet cependant de comparer la liste des sociétaires et des pétitionnaires.

Gers	45	2
Gironde	aucun	11
Haute-Garonne	107	15
Haute-Saône	Aucun	3
Haute-Vienne	Aucun	1
Hérault	aucun	<i>aucun</i>
Ille-et-Vilaine	48	2
Indre	22	3
Indre-et-Loire	43	8
Isère	39	1
Jura	27	3
Loire	18	2
Haute-Loire	11	<i>aucun</i>
Loiret	11	5
Loire-inférieure	45	3
Loir-et-Cher	8	1
Lot	28	1
Lot-et-Garonne	1	<i>aucun</i>
Lozère	5	<i>aucun</i>
Maine-et -Loire	17	3
Manche	Aucun	2
Mayenne	23	3
Marne	35	15
Haute-Marne	Aucun	1
Meurthe	32	7
Meuse	Aucun	2
Morbihan	21	3
Moselle	31	3
Nièvre	Aucun	4
Nord	5	7
Oise	Aucun	6
Orne	55	5
Pas-de-Calais	32	13
Puy-de-Dôme	Aucun	4
Basses-Pyrénées	19	1
Hautes-Pyrénées	47	<i>aucun</i>
Pyrénées-Orientales	Aucun	<i>aucun</i>
Bas-Rhin	aucun	2
Haut-Rhin	20	8
Rhône	68	11
Saône-et-Loire	Aucun	3
Sarthe	14	7
Seine	271	28
Seine-et-Marne	2	3
Seine-et-Oise	15	11
Seine-inférieure	Aucun	9
Somme	69	4
Tarn	Aucun	<i>aucun</i>
Tarn-et-Garonne	32	3
Var	16	3
Vaucluse	21	2
Vendée	18	3
Vienne	26	4
Haute-Vienne	16	5
Vosges	Aucun	4
Yonne	7	<i>aucun</i>
TOTAL	1870	333

De nombreuses signatures de médecins accompagnent celles des pharmaciens. Toutes les pétitions ont la même rédaction sauf celles de Lyon et de Paris. (...) des lettres de confrères qui ont bien voulu accepter la mission de recueillir les signatures dans leurs arrondissements accompagnent presque toujours l'envoi des pétitions. Ces lettres mentionnent la vive adhésion que la pétition a rencontrée partout. Chacun attendait cette manifestation et souhaite ardemment qu'elle aboutisse. (...) nos confrères nous font généralement part du regret qu'ils éprouvent que le délai qui leur était accordé par la circulaire les ait empêchés de porter la pétition dans toute la circonscription dont ils étaient chargés ; beaucoup d'entre eux ont été contraints ainsi de ne prendre que les signatures des pharmaciens de leur localité. Ce fait explique comment des arrondissements et même quelques départements entiers manquent ».

Audience ministérielle : (...) douze délégués étaient présents au ministère. M Gouin (...) se joint officieusement à la délégation. (...) M Gouin (...) porte le premier la parole. (...) après M Gouin c'est au tour du président de la délégation (...) : « Mr le ministre. En 1845, une manifestation imposante (le congrès médical a rassemblé 900 adhérents), le Congrès médical, mit à nu aux yeux du gouvernement les plaies qui dévorent les différentes branches du corps médical. La pharmacie, la plus maltraitée de toutes, sans contredit, a vu depuis cette époque augmenter encore les abus et, conséquemment, son malaise. Craignant qu'une loi d'ensemble, comprenant toutes les branches de la médecine, ne puisse être de longtemps octroyée, les sociétés pharmaceutiques ont cru devoir prendre l'initiative d'une mesure qui était dans l'esprit de tous : elles ont décidé qu'une pétition adressée au gouvernement, et ne demandant que des réformes concernant l'exercice de la pharmacie, serait présentée à la signature des pharmaciens de toute la France. C'est cette pétition, M le ministre, qu'une délégation vient déposer aujourd'hui entre vos mains. Souvent des réclamations ont été faites par une société de pharmacie, par les pharmaciens d'un département, jamais avec un concours aussi unanime que celui que nous vous apportons aujourd'hui. La pharmacie française est en souffrance : il serait bien désirable qu'elle obtînt immédiatement les améliorations qu'elle croit avoir le droit de demander. Elle a jugé que le moment était opportun, puisqu'il se trouve au pouvoir un homme, un savant, qui, en raison de ses connaissances spéciales, des grands services qu'il a rendus à une science dont l'art pharmaceutique ne peut plus être séparé, est plus juste appréciateur de la valeur de ses réclamations. Ce savant, monsieur le ministre, c'est vous, c'est donc sur vous qu'elle place ses espérances. La pétition que nous avons l'honneur de vous remettre a reçu l'approbation des sommités médicales, et de tous les représentants du peuple à qui elle a été présentée ; plusieurs d'entre eux l'ont apostillée de la manière la plus avantageuse, en priant M. le ministre de vouloir bien accorder nos demandes, et en promettant d'appuyer de leur influence et de leur parole une loi qui serait présentée en faveur de la pharmacie. La pharmacie, dans ses aspirations vers une position sociale meilleur et surtout plus digne, doit trouver en vous, monsieur le ministre, un puissant protecteur. Sorti de ses rangs pour occuper les plus hautes chaires de nos facultés, vous comptâtes toujours les élèves en pharmacie parmi vos auditeurs les plus fervents. D'où est sortie cette génération de jeunes savants qui peuple les laboratoires de nos institutions scientifiques, en attendant qui peuple les laboratoires de nos institutions scientifiques, en attendant qu'elle peuple les chaires du professorat ? D'où sont sortis ces hommes illustres qui tiennent la tête de la science, siègent nombreux dans nos académies ? De la pharmacie ! N'est-il donc pas juste qu'une profession qui donne de pareils résultats, et de laquelle d'ailleurs on exige tant, revendique une considération plus grande, une position mieux définie ? il faut bien le dire, en effet, dans l'état actuel des choses, la dignité pharmaceutique est gravement compromise par la concurrence déloyale, désastreuse que lui font des professions voisines, des établissements religieux, et, il faut bien l'ajouter encore, par la concurrence, suite de ces premiers abus, que se font les pharmaciens entre eux. C'est à cet état de choses illicite

que nous venons vous prier de porter remède ; c'est à cette régénération que nous vous prions de donner votre appui. Si, dans sa réorganisation, la pharmacie gagne, surtout sous le rapport de la dignité, à être bien réglementée, n'est-il pas évident, et cette considération sera pour vous, monsieur le ministre, comme homme d'Etat, un puissant motif d'accueillir notre requête ; n'est-il pas évident, dis-je, que les populations y gagneront au point de vue de l'économie et de la sécurité ? L'organisation de la pharmacie dans les nations du Nord de l'Europe fournit la preuve de ce que nous avançons. De l'ensemble des délibérations des Sociétés pharmaceutiques, de l'ensemble des observations individuelles qui nous ont été faites par nos confrères qui nous ont confié leurs pétitions, nous pensons exposer fidèlement les besoins de la pharmacie française en vous demandant : « la réorganisation complète de la pharmacie dans le sens de vœux émis par le Congrès, et dont voici les principaux en ce qui concerne l'exercice : « limitation du nombre des pharmaciens, proportionnelle à la population ; Tarif légal, obligatoire ; Répression du charlatanisme ; Vente exclusive des médicaments par les pharmaciens ; Suppression du certificat d'herboriste ; organisation dans toute la France de sociétés pharmaceutiques pouvant fonctionner comme chambres syndicales, de prud'hommes, etc ; en dehors des vœux émis par le congrès : « organisation d'un corps d'inspecteurs chargés, à la place des jurys médicaux, de surveiller et de vérifier sérieusement l'état des officines. Ces inspecteurs, pris exclusivement parmi les pharmaciens ayant exercé, se constitueraient en comité pharmaceutique auprès du ministère de l'agriculture et du commerce. Ces vœux, veuillez bien le remarquer, monsieur le ministre, doivent acquiescer, ainsi que le font remarquer les pharmaciens de Paris dans leur pétition ci-annexée, une très grande valeur, de cette considération qu'ils ont été formulés dans une manifestation imposante où tous les intérêts du corps médical se trouvaient représentés. La révision complète de la législation pharmaceutique est notre vœu le plus ardent. Mais si, vu les questions sociales nombreuses qui occupent l'attention du gouvernement et de l'Assemblée nationale, vous trouviez le moment inopportun pour une refonte générale de nos lois, nous nous bornerions à vous demander que les articles de la loi de Germinal an XI, qui nous reconnaissent le droit exclusif de préparer et vendre des médicaments, soient rigoureusement exécutés ; puis nous vous demanderions, sous forme d'ordonnances, comme articles complémentaires de la loi précitée, cinq des propositions ci-dessous, savoir : la limitation du nombre des officines, un tarif officiel, la suppression du certificat d'herboriste, l'organisation des sociétés pharmaceutiques avec attributions de chambres syndicales, l'organisation d'un corps d'inspecteurs. Tels sont, monsieur le ministre, dans tout leur laconisme, nos vœux et nos espérances. Si les pharmaciens demandent des avantages, ils veulent aussi donner des garanties de plus à la société ; s'ils demandent des droits, ils demandent aussi des devoirs. Si nous demandons le droit exclusif de la vente des médicaments, pour prouver que nous sommes seuls aptes à recevoir ce droit au point de vue de la sécurité publique, nous demandons en même temps qu'un corps d'inspecteurs soit organisé pour constater sérieusement l'état de nos officines, puis l'organisation des chambres disciplinaires, dont la mission serait de réprimer les abus qui se produiraient dans la pharmacie elle-même. Si nous demandons la limitation, à côté nous demandons l'établissement d'un tarif officiel, qui, débattu avec l'administration, selon les localités, les classes des malades, sauvegarderait l'intérêt des populations. Si pour éclairer votre religion sur notre requête, vous croyez devoir vous éclairer des lumières d'une commission, nous vous demanderons avec instance que, dans cette commission, la pharmacie vraiment pratique y ait des représentants. En terminant, nous dirons, avec les pharmaciens de Paris dans leur pétition : « la pharmacien monsieur le ministre, a une grande confiance en votre intercession pour la réussite de sa cause. Elle a vu, dans votre élévation au poste éminent que vous occupez à si juste titre, et dont elle s'enorgueillit, se ranimer en elle l'espoir d'un meilleur avenir. Des récents décrets, concernant des questions secondaires, l'assurent déjà de vos bienveillantes intentions pour la question plus grave de sa réorganisation qu'elle vous soumet aujourd'hui.

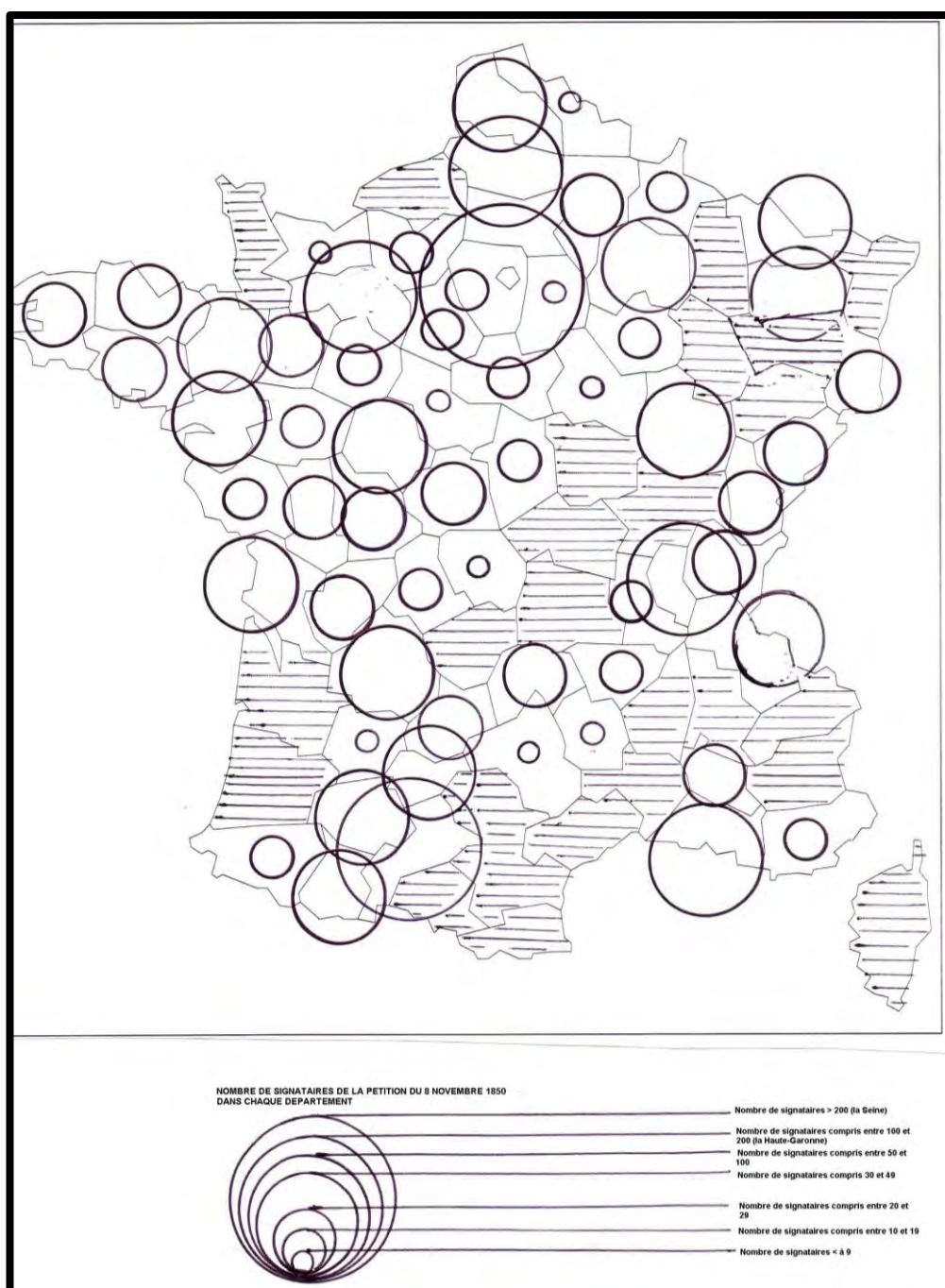
Le ministre prend la parole, et commence par discuter longuement une question de haute économie sociale. Les déductions philosophiques et pratiques qu'il tire de cette discussion, au point de vue de cette tendance bien marquée, de cette affluence considérable de toutes les classes de la société vers les professions libérales, au détriment de l'agriculture, en un mot, de la division du travail, sont d'une si grande logique, s'enchaînent avec tant de force, que c'est un regret bien grand pour les délégués de n'avoir pas eu les moyens de la reproduire textuellement. Ils croient même ne pas devoir chercher à l'abrégé dans la crainte d'en affaiblir, d'en déparer les hautes pensées. Le ministre, en prenant la question de si haut, faisait déjà un honneur à notre profession, et montrait qu'il comprenait la cause que nous lui soumettions dans son véritable sens : l'intérêt public et la bonne réglementation d'une profession. Son but était aussi d'arriver de la sorte, et c'est ce que les délégués se borneront à dire à leurs commettants, à leur démontrer que telle de nos demandes qui, dans l'état actuel des choses, semblerait, de la part du gouvernement, d'une réalisation impossible, paraîtra, espère-t-il, d'ici à peu de temps, fort naturelle et fort réalisable. Notre question rentre dans un travail de recensement qu'il vient de faire exécuter dans son administration, dans le but d'arriver à une meilleure répartition de la population dans les diverses professions et dont il espère d'heureux et prochains résultats.

Ce n'est pas sans raison que le pharmacien compte sur son appui. Il reconnaît la légitimité de nos vœux ; il sait la réalité de nos besoins pour les avoir vus de près, puisqu'il est, dit-il, sorti de nos rangs. Il doit et tient à faire acte de confraternité. Il veut en donner la preuve immédiate aux délégués en nommant dans les vingt-quatre heures une commission, ou plutôt une tête de commission, car le choix complet des membres exige de la réflexion, pour étudier notre question. Nommez donc vous-mêmes, ajoute-t-il enfin, un petit nombre de vos collègues pour représenter vos intérêts, et je vous promets de les mettre d'ici à quelques jours en rapport avec la commission. Nous ne terminerons pas sans dire qu'un membre de la délégation ayant demandé au ministre qu'il voulût bien faire cesser immédiatement le préjudice que causent à la pharmacie les espérances les mieux fondées. Elles ont toujours, quant à présent, grandement dédommagé les délégués des peines qu'ils ont pu avoir dans l'exécution de leur mission. Avant de quitter Paris, les délégués des départements ont cru devoir faire une visite à M le directeur de l'Ecole de pharmacie, puis à MM les présidents de la Société de prévoyance de la Seine et de la Société de pharmacie de Paris, dont les démarches, dès la fin de l'année dernière, avaient eu le même objet, afin de s'assurer que le concours de toutes les institutions qui peuvent servir efficacement la cause de la pharmacie pratique leur est acquis. Ils ont aussi décidé que les pharmaciens peuvent pétitionner individuellement ou collectivement, en mettant simplement en tête d'une feuille de papier, ces mots : « Le ou les soussignés adhèrent aux vœux exprimés à M le ministre de l'agriculture et du commerce par les délégations pharmaceutiques ». Signer, indiquer sa résidence, et envoyer ces adhésions à M. Dorvault, 7, rue de la Feuillade, à Paris, chargé de les recueillir et de les joindre aux précédentes.

N.B. M. le ministre, réalisant la promesse qu'il a faite à la délégation, vient de nommer une sous-commission, qui déjà a tenu plusieurs séances avec les mandataires des pharmaciens.

ANNEXE 9 : Répartition géographique des signataires (1870) de la pétition du 8 novembre 1850.

Les données doivent être prises avec précaution. La pétition a rassemblé des médecins et des pharmaciens. Certains départements n'y ont pas participé, aux dires des pétitionnaires pour une question de temps (ce qui est étonnant car on connaît le dynamisme de la société bordelaise ou de la société du Nord). Elle montre le dynamisme de certaines zones (le Sud-Ouest autour de Toulouse, le Sud-Est autour de Marseille, L'Est autour de Lyon avec les départements de l'Isère, du Doubs et du Rhin, et bien sûr la région parisienne avec le département de la Seine). Il est tentant de recouper ces résultats à la carte des sociétaires de la PCF. Parmi les permanences on observera le poids de Paris, de Lyon et de Toulouse. La comparaison des deux cartes pourrait également confirmer (il faut être prudent) le plus grand dynamisme du Nord sur le Sud. Surtout, si la mobilisation numérique fut plus importante lors de la pétition (ce qui n'est guère étonnant) l'analyse de la répartition des sociétaires montre que Dorvault a réussi à couvrir un plus grand nombre de départements. On pourra ainsi s'étonner de l'absence de la Gironde ou même de la Seine-Inférieure (Rouen) dans cette pétition.



ANNEXE 10 : Mémoire de Louis Cosson (pharmacien à Ambert) adressé à la Pharmacie centrale de France à l'occasion du concours de 1868²⁷⁰³.

« Un homme qui fut un chaleureux adhérent à notre société, disait un jour : Que de choses on pourrait faire avec la Pharmacie centrale ! Cet homme était Brassac. Cette parole exclamative n'impliquait bien entendu, aucun blâme d'inertie à nos administrateurs. La Pharmacie centrale a toujours marché en avant dans l'accomplissement de son programme ; les longues et remarquables étapes qu'elle a parcourues depuis sa fondation sont là pour attester qu'elle a bien employé son temps. Pour moi qui ai connu ce confrère, sa pensée exprimait, dans ce mot, toute la puissance d'association, les mille ressources que le corps pharmaceutique pouvait en retirer. Feu Brassac voyait avec bonheur le développement de la Pharmacie centrale, la large part qu'elle fait aux intérêts moraux de la profession, et particulièrement il avait suivi avec la plus vive sympathie les travaux d'élaboration de notre caisse de retraite pour la vieillesse, projet mort-né, hélas ! Et tombé devant les rigueurs administratives. Notre confrère avait suivi aussi, pendant sa vie, avec un intérêt passionné, le mouvement sociétaire qui occupait la presse, et n'était resté étranger à aucune de ces publications où fermentaient les grands problèmes d'économie sociale. D'où qu'elles viennent, de Fourier ou d'Owen, qu'elles s'appellent St-Simonisme ou coopération, les théories sociétaires captivent son attention et ne peuvent manquer de séduire cette imagination ardente, toujours prête à s'enflammer pour toute doctrine libérale et philanthropique.

Avec de pareilles dispositions, son adhésion était assurée à la Société de la Pharmacie centrale : aussi le voyons-nous figurer dans la première émission et prendre rang au nombre des actionnaires fondateurs. Nous savons tous qu'à l'heure suprême il a voulu donner à l'œuvre un témoignage éclatant de sympathie, par ce legs de 5 000 francs destiné à la fondation d'un prix. Pour l'inauguration du prix Brassac, notre Directeur gérant, M. Dorvault, a été réellement inspiré, en provoquant des études sur la possibilité de faire entrer notre institution dans le giron coopératif. On ne pouvait être plus heureux dans le choix d'un pareil sujet, que feu Brassac eût applaudi des deux mains. Cette coïncidence a contribué beaucoup à me faire commencer ce modeste travail pour entrer dans l'arène, et quoi qu'il arrive, j'aurai la double satisfaction d'avoir payé à la mémoire de mon regretté confrère un tribut de bon souvenir et d'avoir voulu apporter mon grain de sable à l'édifice commun.

Association. Le principe d'association est vieux comme le monde. Si l'orgueil et l'égoïsme retiennent l'homme dans l'isolement, le sentiment de sa faiblesse le ramène vers ses semblables pour mêler et grandir ses efforts : la famille, la commune et l'état n'ont pas d'autre base que cette loi de sociabilité. L'association a donc joué son rôle, sous des formes diverses, dans l'histoire du monde, mais c'est surtout dans ce dernier siècle qu'elle a montré sa valeur. N'est-ce pas le concours des intelligences, servi par l'association des capitaux, qui a enfanté les merveilles de la civilisation moderne ? Cette vérité, que l'association est le dernier mot de la puissance humaine, a eu sa manifestation la plus éclatante dans les splendeurs de notre Dernière exposition, qui étalait aux regards de la foule le résumé condensé de toutes les conquêtes de la science et de l'industrie. Les machines obéissent, la vapeur supprime le temps et l'espace, la foudre désarmée, asservie, porte nos lettres d'un hémisphère à l'autre ; si nos Archimède modernes n'ont pas soulevé le globe, ils l'ont passablement remué, fouillé, changé et maîtrisé.

²⁷⁰³ AG de la PCF, 1868.

Mais toutes ces merveilles ont transformé le monde et réagi sur les destinées de la société : il importe que les conditions de l'existence soient satisfaites et que cette propriété militante qui s'appelle le travail soit réglée le mieux possible. La fortune publique s'est largement développée, mais elle a été inégalement répartie. Des éléments divers qui l'ont produite, le capital a eu la prépotence et s'est toujours fait la part du lion ; les autres agents ont eu à subir la féodalité financière. Mais il est arrivé que le travail n'a pas trouvé sa part suffisamment rémunératrice. Les conditions de l'existence modifiées, un commencement d'instruction, un désir de bien-être, créé par cette augmentation prodigieuse d'objets manufacturés, le progrès général, ont rendu plus sensibles et plus légitimes les aspirations des classes laborieuses, et il faut dire enfin que ces aspirations ont été ravivées à chaque étape de l'émancipation politique.

Tels sont les éléments de la grande question sociale qui a agité le monde depuis environ soixante ans. C'est encore à l'association qu'on demande un remède à tous ces maux, et alors l'association revêt un caractère élevé qui commande le respect de tous, puisqu'elle a pour but, non d'accumuler les richesses sur quelques-uns, mais de donner un peu de bien-être aux déshérités du monde. C'est donc par l'association libre, volontaire, largement comprise, la coopération, que les travailleurs cherchent à améliorer et à transformer leur situation économique. Un magistrat éminent a dit avec raison, dans une circonstance solennelle, que la coopération est une des plus sérieuses manifestations de l'idée démocratique ; ce mouvement appelle aujourd'hui les préoccupations publiques et mérite d'être étudié avec sympathie.

Origines de la coopération. Une histoire du travail nous montrerait ses longues souffrances, ses droits méconnus, ses aspirations, ses luttes, ses colères et ses déboires ; et en suivant le rude chemin qu'il a parcouru, nous verrions les causes et les origines de la coopération. Un rapide aperçu doit me suffire. La solennité du champ-de-mars a été l'apothéose du travail, la glorification de l'industrie. Cette esclave des temps passés est aujourd'hui une reine couronnée, que les souverains veulent fêter dans leurs congrès. Mais que de siècles il a fallu pour en arriver à cette splendide régénérescence ! Chez les peuples de l'Antiquité, le travail manuel était le triste apanage des esclaves. La nation grecque fait du travail une honte, et ses philosophes s'attachent à démontrer qu'un homme libre ne doit pas travailler de ses mains. Le monde romain, qui occupe la scène à son tour, a des esclaves à foison, qui travaillent pour les citoyens voués à l'oisiveté ou à la guerre. Que nous montre le Moyen-Age ? Les serfs remplaçant les esclaves, le despotisme des seigneurs provoquant les corporations, qui devinrent des foyers de privilèges et d'oppressions. De mesquins avantages furent chèrement achetés par tout un arsenal de règlement et de prohibitions qui, en supprimant la liberté, ne pouvaient que comprimer l'essor des travailleurs et entraver l'industrie. Enfin, c'est à Turgot, sous Louis XVI, que revient la gloire impérissable d'avoir proclamé la liberté du travail, acte considérable qui a été sanctionné quinze ans plus tard par l'Assemblée constituante.

Néanmoins, une réaction excessive amena les pouvoirs publics à proscrire désormais toute association d'industrie intermédiaire entre les citoyens et l'Etat. Mais l'association est un élément trop essentiel de l'existence humaine pour être bannie à tout jamais des relations économiques ; aussi voyons-nous bientôt la revendication de ce principe se produire et se poursuivre avec plus ou moins d'énergie. De nombreux publicistes entrent dans l'arène pour lutter, sous des drapeaux divers, contre la désorganisation industrielle, l'individualisme sans limite. Le premier en tête de ces porte-drapeaux de l'association est Fourier, dont le premier ouvrage, *Théorie des quatre mouvements*, date de 1808 ; (Owen ne commença en Angleterre ses prédications qu'en 1811). Fourier donna successivement trois publications, où il y a plus ou moins d'ivraie mêlée au bon grain. Saint-Simon fonda sous la Restauration son école et son journal, auxquels se rattache l'école communiste de Cabet. Buchez préconise, dans son journal

l'atelier, l'association ouvrière, et provoque la fondation de la première de nos sociétés productives, celle des bijoutiers en Doré, qui subsiste encore aujourd'hui après trente-quatre ans d'existence.

Les essais deviennent moins timides, mais plusieurs sociétés aboutissent à des échecs, et bien que l'idée ait continué de grandir à travers les épreuves, elle restait encore à l'Etat de propagande plus théorique que pratique, quand arriva la révolution de février qui donna aux associations ouvrières un élan imprévu. Plus de cinq cents sociétés sont improvisées au milieu de l'effervescence ; mais malgré les trois millions de subventions votés par les chambres, le plus grand nombre disparut bientôt, victimes tout à la fois de leur imprévoyance, de leurs exagérations et des orages politiques de 1852. Dans ce naufrage quelques épaves ont survécu, et après la tempête un nouveau nom a surgi : la coopération.

« Je ne veux pas affronter les périls d'une définition, il me suffira de caractériser le but et les principes essentiels des sociétés coopératives existantes. Le mot de coopération est d'importation anglaise, et, dans cette langue, il n'exprime pas autre chose que l'idée d'association. La coopération a pour but général l'amélioration morale et matérielle des travailleurs. Ses moyens sont le travail et l'économie, servis par l'association, c'est-à-dire, par la Mutualité, la collectivité, la solidarité. La coopération est volontaire, autonome, hâtons-nous de dire qu'elle n'affiche aucune hostilité contre nos grandes institutions, et qu'elle s'incline devant les deux colonnes fondamentales de toute société humaine ; la famille et la propriété. On veut arriver graduellement, pacifiquement, légalement ; le torrent menaçant d'autrefois a pris des allures plus calmes et plus régulières, et le courant n'a fait que grandir depuis qu'il s'alimente à des sources plus pures rejetant loin de ses bords, comme un limon malsain, les vagues rêveries impossibles ou dangereuses. Les classes laborieuses paraissent avoir compris ces belles paroles de Franklin : « Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par le travail et l'économie, ne l'écoutez pas, c'est un empoisonneur. Les questions irritantes de prolétariat, de salariat, de servitude, ont fait place à des vues éclairées, à des idées plus conciliantes. On sait que la bourgeoisie est l'épargne faite homme, que le capital est le résultat de labeurs antérieurs et n'appelle aucune malédiction ; que l'ouvrier d'aujourd'hui peut être maître demain. Le salaire n'est ni une servitude ni une humiliation ; le monde n'est qu'un vaste atelier, où tous travaillent ou ont travaillé à des tâches diverses, et le manœuvrier n'a pas plus à rougir de son travail que le sénateur. En définitive, c'est toujours la position d'un homme qui reçoit le prix d'un travail quelconque ; c'est un service rendu, soit à des intérêts privés, soit à des intérêts publics. Les sociétés coopératives ne veulent aucune intervention de l'Etat ; elles ne demandent pour elles que la liberté de l'arène et le champ de bataille du travail.

L'association coopérative ne s'impose pas, elle est facultative ; loin d'absorber l'individualité, elle en favorise l'initiative et en exalte l'énergie. Elle se présente donc comme le plus heureux correctif à l'isolement de l'individu, et, en définitive, elle ne peut que favoriser l'expansion de l'humanité, en provoquant un harmonique essor de toutes les forces. On a dit avec raison de la coopération que c'était le commencement d'une révolution considérable, mais une révolution lente et pacifique, qui ne coûtera ni larmes ni sang. Un pareil socialisme devait causer peu d'alarmes ; aussi a-t-il obtenu droit de cité dans le monde actuel. Dans toutes les classes de la Société on voit des efforts communs pour résoudre les problèmes sociaux. L'immobilité, qui fût longtemps regardée comme la sagesse suprême, a fait place à des idées de progrès. Un égoïsme moins absolu a laissé prendre racine aux sentiments de solidarité qui nous portent à tendre la main aux faibles pour les aider à monter et à conquérir leur place au soleil. Des paroles prononcées dans des circonstances solennelles, des promesses descendues de haut lieu, et

suivies de mesures importantes, ont prouvé que les Sociétés ouvrières, naguère si suspectes, avaient aujourd'hui des sympathies augustes. Le Code s'est révisé pour supprimer les obstacles et aplanir la voie. Certains publicistes modernes repoussent pour la coopération toute solidarité avec les doctrines socialistes qui se sont produites avant et après la révolution de Février ; ils prétendent envelopper dans le même ostracisme ces grands noms que nous avons vus sous le premier empire, sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet.

Si un pareil jugement n'avait le tort toujours grave d'offenser la vérité, il n'y aurait pas grand mal à le laisser accréditer dans le public, dans l'intérêt de la coopération ; car c'est un fait que le Communisme a joué le même rôle en économie sociale que l'Athéisme en philosophie et la Terreur en politique. Mais, sans cesser d'être juste, ne pourrait-on pas affirmer que la Coopération diffère essentiellement de certaines théories rêvées par quelques sectaires, et qui ont fait que le socialisme a été honni comme un fléau. Sous le bénéfice de ces réserves, le dirai que la coopération actuelle n'est pas l'œuvre isolée de notre temps, sortie d'un seul jet. C'est une application spéciale du grand principe sociétaire, qui a hérité des idées antérieures, profité des enseignements du passé. Dans sa génération, elle procède autant des grands philosophes et des révolutionnaires de 92, que de nos socialistes et économistes modernes.

Sociétés coopératives diverses. La coopération se présente sous des formes multiples dont il faut distinguer tous les trois grandes formes générales, de consommation, de crédit, de production. En dehors de ces trois sortes de sociétés, on peut mentionner : les sociétés d'éducation, qui sont représentées par les villas Sociétaires, les palais de famille, les colonies maternelles. Les sociétés d'instruction, comprenant les cours et bibliothèques populaires ; Les sociétés de récréation, où sont compris les cercles, clubs, orphéons. Et en outre, trois autres genres de sociétés plus importantes, dont il est bon de dire quelques mots :

Société de coalition. Elles consistent à se concerter pour faire grève. Le droit de coalition existe aujourd'hui dans notre pays par suite de modifications récentes introduites dans notre législation (Loi des coalitions de 1864) ; mais on ne connaît pas encore en France les Sociétés de Coalition. En Angleterre les Trades-unions comptent plus de cinq cents mille sociétaires, et tiennent en réserve des sommes considérables.

Sociétés maisonnières. Leur but est d'opérer par le système coopératif la réforme des logements. Encore rares en France, ces sociétés ont pris un grand développement chez nos voisins d'outre-manche. Toutefois, nous avons ici deux exemples remarquables à citer : le Familistère de Guise et la cité ouvrière de Mulhouse. Le premier est une vaste construction, avec cour au centre, pouvant recevoir quatre cents familles ouvrières. Là, célibataires et mariés trouvent pour eux et leur famille dortoirs ou chambres, buanderie, établissement de bains, restaurant, école, salle des petits enfants, etc. Tous ces avantages sont facultatifs, obtenus gratuitement ou à des prix très réduits, puisqu'il ne se dépense au familistère que le septième des salaires de l'usine. La cité ouvrière de Mulhouse procède autrement. Sept cents maisons, contenant une population de cinq mille âmes, sont isolées entre elles et ont l'important avantage d'être entourées d'un jardin. De plus, l'ouvrier en est le propriétaire. Ce système, impraticable dans une ville, est le meilleur au point de vue de la morale et de l'hygiène, et surtout de la liberté individuelle. Un loyer faiblement augmenté sert aussi à payer, par amortissement annuel, le prix de ces maisons vendues à prix coûtant, et, grâce à cette ingénieuse combinaison, l'ouvrier devient par le temps propriétaire de sa maison, sans bourse délier. Ici comme ailleurs, l'expérience a prouvé que cette réforme des logements, sagement comprise, avait une importance capitale. On a créé pour le travailleur le foyer domestique ; on a donné le

confortable à ce foyer qui sera toujours l'agent civilisateur par excellence, le remède le plus efficace contre la plaie du cabaret.

Sociétés de secours mutuels. Ici moyennant une cotisation minime, le sociétaire est assuré contre les frais de maladie et le chômage qui en résulte. Souvent même la société garantit à ses membres des funérailles convenables. Les partisans décidés de la coopération reprochent aux sociétés actuelles de secours mutuels deux éléments étrangers : 1. l'ingérence de l'administration qui en nomme les présidents ; 2. un élément de patronage formé ici par l'introduction des membres honoraires ; aussi a-t-on appelé ces sociétés semi-coopératives.

Enfin j'arrive aux trois grandes formes d'association coopérative. Les sociétés de consommation. Leur but est, d'un côté ; de moraliser le commerce, en vendant des marchandises de qualité vraie et de poids sincère ; et, de l'autre, de réduire à leur minimum les dépenses de consommation, telles qu'épicerie, boulangerie, boucherie, etc. Pour arriver à ce but, elles achètent en gros et aux lieux de production, en sorte que ces sociétés suppriment en leur faveur l'intermédiaire parasite du marchand détaillant. Cet avantage a dû frapper de prime abord l'attention des économistes, puisqu'entre les prix du gros et ceux du détail il y a souvent un écart de 25% à 30% ; aussi l'épreuve a été décisive et les succès éclatants. Les sociétés de consommation achètent et vendent au comptant. Elles ont en général une clientèle compacte, homogène, constante, conditions qui leur permettent d'acheter à bon escient. Elles peuvent réduire considérablement les frais généraux, puisque le magasin coopératif peut supprimer le luxe, les annonces et affiches, et qu'il est exempt de la plupart des exigences fiscales. Il importe de remarquer ici que les sociétés de consommation vendent aujourd'hui au public et aux mêmes prix qu'aux associés ; seulement elles vendent suivant les cours, et les avantages qu'elles procurent, elles ne les donnent qu'après l'inventaire trimestriel ou semestriel, sous forme de dividende. Cette mesure excellente, empruntée de Rochdale, permet à la compagnie de ne céder que des bénéfices définitivement réalisés, et en outre de créer pour le client sociétaire, comme à son insu, une modeste épargne, laquelle, accumulée, peut devenir un capital. Un autre point à remarquer, c'est que, dans un grand nombre de sociétés de consommation, les clients non sociétaires sont admis à une certaine participation aux bénéfices, et cette part de bénéfices, accumulée, sert ensuite à former la commandite du nouveau sociétaire. J'observerai que cette dernière destination des dividendes suppose implicitement que la participation ne doit s'accorder qu'à des clients qui par leur position sont susceptibles d'entrer dans l'association.

La participation des consommateurs non associés n'a pris faveur en France que depuis quelques années. Elle est un excellent moyen de propagande sociétaire et commerciale, et a donné de bons résultats. Cette forme coopérative a pris en Angleterre un développement et une importance vraiment considérable, notamment à Rochdale, Manchester, Oldham, Salford. De ces noms détachons celui de Rochdale, pour une mention spéciale. La société des équitables pionniers de Rochdale a débuté, en 1844, par quarante tisserands, avec une somme collective de 28 livres ; aujourd'hui elle a des moulins, des filatures de coton, compte près de cinq mille membres, et tous les ans elle remue des millions. Voilà, certes, un exemple imposant ! La France présente un inventaire beaucoup plus modeste, et ses sociétés de consommation sont plus nombreuses qu'importantes, puisqu'elles sont environ au nombre de 110 à 120.

Sociétés de crédit. Le crédit est indispensable à l'ouvrier pour travailler dans de bonnes conditions, acheter ses instruments, en un mot exercer sa profession : de là sont nées les sociétés de crédit mutuel. Des versements minimes, opérés par un grand nombre dans des caisses d'épargne perfectionnées, permettent de faire aux sociétaires les avances dont ils peuvent avoir besoin. Dans ces groupes solidaires, chaque membre de pourrait rien par lui-même ; il peut

beaucoup avec le secours des autres. C'est une preuve de plus de cette vérité banale : l'isolement fait la faiblesse, l'union fait la force. La gloire de cette conquête revient à un modeste juge de paix prussien, M SCHULZ-DELITZSCH. Ces banques du peuple ont eu un succès immense en Allemagne et restent des modèles pour les institutions de crédit, comme les sociétés de Rochdale et Manchester pour les sociétés de consommation. C'est ainsi que les banques d'Allemagne atteignent plus de deux cents mille sociétaires, et faisant annuellement plus de trois cents millions d'avances.

La France compte bien un certain nombre de sociétés de crédit mutuel. Ces groupes, jusque-là restreints et isolés, ont récemment reçu un puissant élan par la création d'autres Sociétés générales, d'une nature compréhensive ; telles sont :

1. La société de crédit au travail, la première en date et en importance, elle compte parmi ses actionnaires des députés de Paris, et fait environ une dizaine de millions d'affaires par an ;
2. La caisse d'escompte des associations populaires, fondée par l'empereur lui-même. Cette caisse n'a encore reçu des associations ouvrières aucune demande d'avances. Ces trois premières sociétés ont leur siège à Paris. D'autres sociétés congénères, appelées aussi Crédit au Travail, ont leur siège à Lyon, Lille, Strasbourg et Saint-Etienne. Il faut aussi mentionner l'Universelle dont le siège est à Valence. Ces associations de crédit mutuel, que je viens de nommer, se donnent d'abord pour but de prêter aux associations coopératives, et en outre elles en provoquent la formation. Remarquons que le crédit au Travail fait la concurrence avec la Caisse d'Épargne, en acceptant en compte-courant les plus petites sommes de dépositaires étrangers, et en faisant à ses créditeurs quelques avantages de plus. Enfin J'arrive à la forme coopérative :

Sociétés de production. Dans ce genre de coopérative les travailleurs s'associent pour fabriquer certains produits, conduire certaines opérations industrielles, ils deviennent tout à la fois maîtres et ouvriers, avec toutes les chances de gain et de perte. Ici, le patron est remplacé par un gérant électif et responsable. C'est la démocratie dans l'atelier. L'association productive tend donc à changer l'organisation industrielle, à élever le travailleur salarié au rang de capitaliste. La réalisation de telles espérances serait un juste sujet de joie et deviendrait le vrai couronnement de l'édifice coopératif. Quand l'ouvrier est arrivé au capital, quand il est parvenu à posséder ce précieux talisman, il est vite réconcilié avec l'ordre, la stabilité, l'économie et la prévoyance. Mais ici les difficultés sont grandes, et il a été dit avec raison que ces sociétés demandent également une grande somme de vertus et une grande somme de capitaux. Aussi l'enfantement de ces associations a-t-il été plus lent et plus laborieux, et l'on pas ici de ces grandes démonstrations, comme les banques populaires d'Allemagne et les store coopératifs d'Angleterre.

La France est la patrie des associations productives et leur terrain de prédilection. Une idée généreuse ne pouvait trouver indifférente la nation qui a proclamé les droits de l'homme. Néanmoins, nous avons été distancés par nos voisins dans le domaine de l'application. Depuis 1863, le mouvement a pris un grand essor qui fait de belles promesses de vitalité. Nous pouvons mettre en ligne environ soixante sociétés de production pour Paris et une trentaine pour les départements. On peut leur assigner comme premier fondateur Mr Buchez, dont l'initiative a créé la première de toutes les associations productives, celle des Bijoutiers en Doré, qui subsiste encore en pleine prospérité. Des sociétés qui ont survécu aux événements de 1852, sortons quelques noms :

1. La société des Facteurs de Pianos, dont les rudes épreuves ont trouvé un historien si sympathique et si émouvant dans Mr Eugène Véron.

2. La société complexe de Beauregard, dans l'Isère, dont l'origine est phalanstérienne. Elle embrasse dans ses opérations coopératives, l'industrie, le commerce et l'agriculture. L'agriculture, pour diverses causes, a été jusqu'ici généralement réfractaire à l'association, choses fâcheuse à tous égards. On n'y trouve guère en ce genre que l'exploitation agricole de Beauregard, ci-dessus mentionnée, et les Fruitières des départements de l'Est et de la Suisse. Ces dernières sont des associations domestiques formées pour la fabrication et la vente des fromages de Gruyère dans un établissement appelé Chalet. Les sociétés de production se généraliseront-elles ? Supprimeront-elles le paupérisme ? Trouveront-elles la solution du grand problème social : répartition équitable entre le capital et le travail ? Sans leur donner immédiatement une aussi grande portée, sans rêver pour elles un idéal inaccessible, on peut affirmer que cette nouvelle forme de travail jouera un grand rôle dans la société. Elle sera toujours une école d'affaires ; elle contribuera beaucoup à diminuer la plaie du paupérisme, elle détournera les mécontents de la brutale ressource des grèves, qui aujourd'hui préoccupent le public ; elle permettra au mérite de se faire jour ; elle donnera aux capacités d'élite un moyen de prendre leur rang, et à tous elle apportera une chance importante d'accroissement de bien-être. Maintenant voilà un fait qui mérite d'être signalé : Bon nombre de patrons sont venus au-devant de cette transformation, en admettant leurs ouvriers à une certaine participation aux bénéfices ; cette avance, faite par des industries importantes et prospères, est pour le moins une reconnaissance formelle de l'association productive, et ne peut qu'être un heureux présage pour son avenir. Toutes les organisations industrielles qui font une meilleure part au travail doivent être accueillies avec faveur, comme un acheminement et un progrès ; telle est l'opinion de M. Jules Simon. L'exemple le plus remarquable de ce genre est celui de la maison Henri Briggs, qui exploite en Angleterre les mines de Wiwood et Methley. Elle s'est volontairement transformée en société coopérative ; son capital a été divisé en neuf mille actions, dont les versements peuvent se faire par petits à-comptes. A la souscription du tiers de ces actions sont admis de préférence : 1. les employés et ouvriers de mines ; 2 ; les clients acheteurs de charbon. Cette nouvelle organisation a déjà fonctionné plusieurs années et a donné d'excellents résultats ; tant pour les patrons que pour les ouvriers. Une mesure analogue à celle de la maison Briggs a été tout récemment prise par un grand usinier de Berlin. En fait de participation industrielle, on peut citer jusque-là pour la France : l'entreprise de peinture et dorure Leclair, Defourneaux et Cie et la fonderie typographique Deberny, établies à Paris.

La Pharmacie centrale et la coopération. Un principe coopératif préside à la constitution et au fonctionnement de notre société, mais ce principe est susceptible de recevoir un bien plus grand développement. Il s'agit ici de faire une étude (...) tout d'abord, constatons que la Pharmacie centrale est une société entre pharmaciens qui a pour objet le commerce en gros de la pharmacie. Notre établissement peut-il être compris dans le mouvement coopératif, dont le programme, avoué partout, est de remédier surtout à la misère, améliorer la position des classes ouvrières ? D'un côté la plupart des écrivains sur la matière désignent les associations coopératives sous le nom d'associations ouvrières, ce qui semblerait exclure de la coopération celles qui sont fondées en dehors de cette classe. D'un autre côté notre organisation sociétaire est unique en son genre. (...) je veux répondre sur deux points : 1. Rien ne prouve que la forme coopérative soit exclusivement réservée aux classes ouvrières. Sans doute, les ouvriers ont eu l'initiative du mouvement coopératif ; eux surtout s'en occupent, eux surtout en ont besoin et peuvent en retirer de grands avantages. Mais la coopération ne peut être le monopole d'une classe ; tout le monde peut y prendre part. Elle peut exister entre patrons et ouvriers, entre patrons seulement, comme l'a dit formellement M. Fraudon, directeur de la société l'universelle. Dans l'enquête coopérative, la commission demanda un jour : si des membres de la chambre des lords se réunissaient pour former, par souscription, un jardin public, serait-ce là une société coopérative ? L'économiste consulté répondit affirmativement. (...) Quant au

second point, la Pharmacie centrale peut bien constituer un type particulier dans le mouvement social actuel, sans pour cela en être exclue. La coopération n'a pas dit son dernier mot ; elle peut s'appliquer à tout et partout. L'enquête coopérative a fait découvrir un grand nombre d'espèces de sociétés coopératives dont on n'avait pas soupçonné l'existence. La forme coopérative avec laquelle nous pouvons être parfaitement assimilés est la société de consommation. (...) J'entre maintenant dans l'examen de notre mécanisme : d'après l'article 1 combiné avec le paragraphe 1 de l'article 9 de nos statuts la Pharmacie centrale de France est une association entre patrons, et en commandite par actions ; et à moins d'altérations profondes dans sa constitution, je ne prévois pas qu'elle puisse jamais cesser d'être une association exclusive de patrons c'est-à-dire de pharmaciens. Le paragraphe 5 de l'article 21 donne à notre établissement le caractère de société de consommation, mais seulement capitaliste, en ce sens que les bénéfices sont réservés aux actionnaires. Le but de notre entreprise étant le commerce général de la droguerie, certaines opérations de laboratoire la rapprocheraient des sociétés de production.

En résumé donc la Pharmacie centrale peut être définie ainsi au point de vue sociétaire : association coopérative, capitaliste, de consommation entre patrons. L'article 5 précité laissant trôner despotiquement le capital, représenté par nos actionnaires, nous éloigne de la coopération dont le but essentiel est de réconcilier tous les agents de production industrielle par une équitable répartition de la fortune réalisée. On peut voir à quel point est faussé dans l'application le principe coopératif, si je raisonne sur une hypothèse : ex, le terme de consommation. Maintenant, pour exercer le commerce général de la droguerie pharmaceutique, il faut un personnel nombreux que nous avons dû recruter en dehors de nos rangs. L'article 9 de nos statuts les exclut de notre société ; c'est donc, pour me servir de l'expression consacrée, à titre d'auxiliaires salariés que l'établissement occupe employés et ouvriers.

La direction aussi sage qu'éclairée, a depuis de longues années témoigné pour eux d'une vraie sollicitude, qui s'est traduite par des gratifications et des institutions de prévoyance ; mais jusqu'ici nle travail de nos employés était donné moyennant un salaire fixe, et restait étranger à toute participation régulière. Cet exposé nous découvre les points où doivent porter nos réformes coopératives. Premier jalon de l'économie sociale moderne : dans l'association coopérative, les bénéfices et avantages sociaux doivent revenir aux éléments divers qui les ont produits. Dans la Pharmacie centrale quels sont les éléments qui concourent à la production des bénéfices sociaux ? J'en trouve quatre : 1.le capital des actionnaires, indispensable à la fondation de l'œuvre, nécessaire pour acheter les bâtiments de notre exploitation, l'outillage, les machines et les marchandises. 2.Le travail de nos employés, nécessaire pour manipuler ces marchandises, les fabriquer, les détailler. 3.La consommation, objet de l'entreprise, représentée ici par les pharmaciens clients, non moins nécessaires pour la vente des marchandises. 4.Enfin la direction, dont je n'ai pas à m'occuper ici. Des trois autres facteurs du produit, deux sont étrangers au dividende, qui reste l'apanage exclusif du capital, puisque ce dividende est réparti proportionnellement aux actions des associés. Sans doute, dans notre société comme dans d'autres, le capital se recommande à notre juste considération, mais la consommation, mais le travail méritent aussi nos égards, et, au point de vue coopératif, leurs droits sont légitimes. Tendons la main à ces deux derniers éléments et admettons-les au partage annuel.

A tout seigneur tout honneur, je commence par les pharmaciens acheteurs : Nous savons qu'ils comprennent les pharmaciens actionnaires et les pharmaciens étrangers à la société. Je propose de les admettre tous indistinctement à la participation aux bénéfices, pour leurs achats ; en sorte que les derniers y auront une part comme consommateurs, et que les premiers y auront deux parts, en leur double qualité d'actionnaires et de consommateurs. Quant à la répartition, elle se fera proportionnellement aux achats annuels de chacun, moyennant certaines conditions

stipulées plus loin. Maintenant, voilà une mesure additionnelle que je recommande tout particulièrement. Les pharmaciens clients non sociétaires pourront laisser leur part de participation à la caisse de l'établissement, pour y être accumulée et capitalisée tous les ans, et constituer ensuite une commandite, en sorte que le client pourrait, avec cette réserve, et en se conformant aux prescriptions statutaires, devenir sociétaire et propriétaire de dix, vingt ou trente actions, sans bourse délier. Il est permis de croire que cette participation accordée aux achats de tout pharmacien, associé ou non, sera un puissant moyen de propagande, au double point de vue commercial et sociétaire. Cette amorce bienveillante attirera quelques clients, et quand la connaissance sera faite on voudra nouer des relations plus intimes, et l'on arrivera graduellement à être de la maison. On voit que j'écarte de la participation tous les clients non pharmaciens, tels que : hôpitaux, médecins, communautés religieuses, etc. le motif de cette exclusion se trouve implicitement dans ce que j'ai dit plus haut sur les sociétés de consommation. La propagande commerciale doit être subordonnée à la propagande sociétaire.

J'arrive aux employés : leur participation totale, une fois fixée, la répartition en serait faite proportionnellement à la qualité ou valeur de travail de chacun, laquelle est appréciée par le directeur-gérant et représentée par le salaire annuel. Je propose en outre cette combinaison à l'avantage de nos employés : il leur sera facultatif de laisser leur part de participation à la caisse de l'établissement pour y être accumulée et capitalisée tous les ans, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée. Je suis d'avis de la fixer à un maximum de deux mille francs, et quand cette somme serait réalisée par les accumulations, elle serait productive pendant un certain temps d'un intérêt de cinq pour cent. On voit que j'ai songé ici à améliorer la situation de nos employés, les moins heureux sous le rapport du salaire, et, selon toute apparence, les plus nombreux. Un grand souverain a dit : qu'il fallait protéger les gros sous, que les écus se protégeaient assez eux-mêmes. Je voudrais de tout cœur pratiquer cette maxime à l'égard de nos employés. C'est dans ce but que j'ai songé à leur créer cette sorte de caisse d'épargne perfectionnée. Certaines particularités de détail sont réglées dans le résumé de la fin.

Ce qui précède règle pour chacun des deux groupes, consommateurs et employés, les conditions de répartition applicables aux individualités de ces groupes. Mais quelle proportion doit-on adopter pour la répartition des bénéfices entre ces trois groupes :

- le capital de nos actionnaires.
- la consommation de nos clients.
- le travail de nos employés ?

Si l'on consulte les écrivains qui ont écrit sur la matière, on ne trouve aucune règle absolue. De nombreuses formules de répartition ont été proposées, lesquelles présentent entre elles une grande divergence. Comme la coopération n'est encore que dans la période d'essais pour beaucoup de détails, et que ces formules n'ont pas été sanctionnées par l'expérience, chaque société, tel est le conseil donné par le journal l'association, peut choisir le mode répartiteur le mieux approprié à la situation. Mes recherches, en conséquence, ont dû se borner à glaner ça et là dans le champ coopératif quelques éléments pouvant servir de base.

Je propose aujourd'hui cette formule de répartition :

1. le capital des actionnaires.
2. La consommation des acheteurs.
3. Le travail de nos employés.

Participeront aux bénéfices proportionnellement aux sommes suivantes. :

1. Capital engagé.
2. Moitié du total des ventes.
3. Somme totale des salaires.

Cette formule m'a paru devoir concilier tous les intérêts, et je la justifie par les considérations suivantes : nos actionnaires forment deux catégories : pharmaciens honoraires et pharmaciens exerçants. Les uns et les autres présentent des intérêts respectables qui sont à ménager. Bon nombre ont aidé à fonder l'entreprise, à leurs risques et périls. Les pharmaciens honoraires sont des exerçants de la veille ; et tous les jours, à cause de l'âge ou des infirmités, l'heure de la retraite peut sonner pour des pharmaciens qui auront donné vingt ou trente ans à l'entreprise un concours fidèle d'argent et de consommation. A tous ces titres, ils ont un droit moral qui s'impose. Ce sont nos vétérans qu'il serait peu digne de mettre à la portion congrue. Quant aux pharmaciens exerçants, il me paraît équitable qu'ils aient quelques avantages sur leurs confrères en consommation, qui ne sont pas encore de la société, et qui n'ayant pris aucun engagement, n'ont aucune chance de perte. Je leur confère ces avantages par le capital qu'ils ont mis dans l'entreprise. Quant aux employés, je voudrais ajouter une cause plus puissante de zèle et d'émulation, en proposant l'adoption de cette mesure : Toutes les fois que les bénéfices annuels excéderont, pour les actionnaires, dix pour cent du capital engagé, trente pour cent de cet excédant seront encore réparties à titre de boni à tous les employés, à raison de leur salaire. Cette double participation, accordée aux employés, sera un grand succès pour notre entreprise. Chaque employé aura un motif puissant, non seulement de faire son devoir, mais de veiller à ce que ses compagnons fassent le leur.

J'ai dit que les trois agents producteurs participeraient aux bénéfices proportionnellement :

1. Au capital engagé.

2. A la moitié du total des ventes.

3. A la somme totale des salaires.

Soit par exemple :

-moitié du total des ventes annuelles : 4 000 000 fr

-Capital engagé : 5 500 000

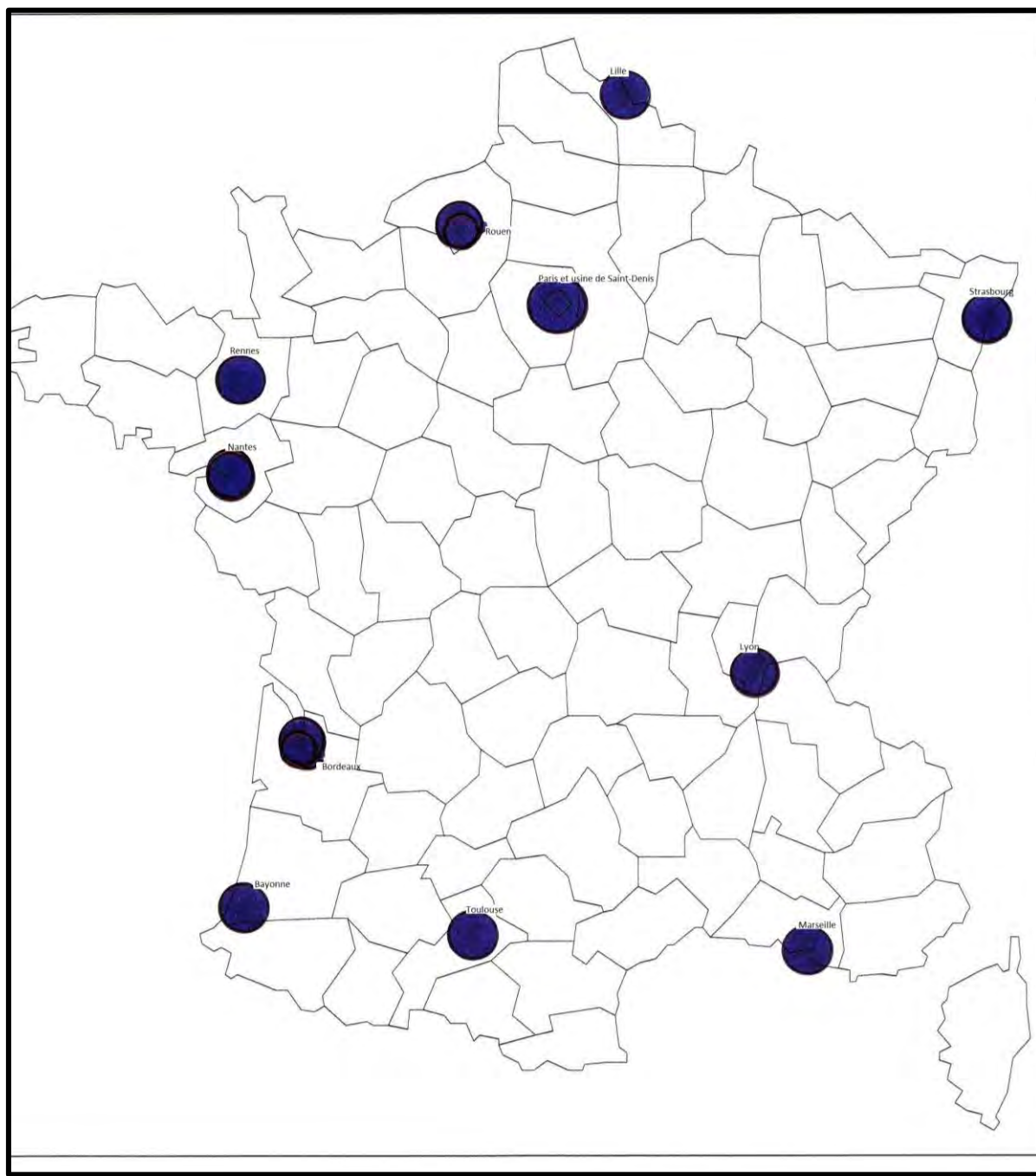
-Somme totale payée comme salaires : 500 000

-Bénéfice net, dividende : 400 000.

Il reviendrait 160 000 au groupe des consommateurs, 220 000 au groupe des actionnaires, 20 000 au groupe des employés.

Ce capital pourrait servir plus tard à organiser certaines fondations utiles ; ne peut-on pas, à l'état de desirata, prévoir, par exemple, une société coopérative de consommation, formée entre nos employés, à l'instar de ce qui s'organise en ce moment à Paris, gare de Lyon ? Telles sont les réformes que je propose dans notre organisation. En complétant son système coopératif, notre établissement aura bien mérité à tous égards. L'augmentation des ventes et le zèle des employés finiront par compenser les sacrifices momentanés imposés à quelques-uns. Le budget ne sera donc pas surchargé. Le succès a couronné des réformes analogues faites ailleurs, et comme on peut compter ici sur un personnel intelligent et digne, il est permis de croire que cette mesure toute bienveillante sera aussi une œuvre de bonne administration. Elle sera un nouvel et puissant appel aux pharmaciens encore récalcitrants, maintenant surtout que le navire vogue à pleines voiles. Une organisation coopérative aura les sympathies du corps pharmaceutique, et elle ne pourra qu'accélérer la marche ascensionnelle de notre société vers la réalisation de son idéal : l'association générale des pharmaciens de France. Quoi qu'il en soit la Pharmacie centrale aura proclamé son caractère libéral par cet acte spontané de confraternité pour les uns, de philanthropie pour les autres ; elle affirmera les grands principes de solidarité sociale, et en travaillant à la diffusion du bien-être autour d'elle, elle aura, dans la mesure de ses forces, secondé l'humanité sur la route indéfinie du progrès. Sol lucet omnibus.

ANNEXE 11 : Succursales et Factoreries de la PCF (1852-1879).il est à noter que toutes les factoreries présentées ici ne sont pas restées ouvertes entre 1852 et 1879. Au début des années 1880 la PCF compte, outre l'usine de Saint-Denis et la maison de Paris les succursales de Lyon et Marseille ainsi que les factoreries de Bordeaux, Nantes et Toulouse.



ANNEXE 12 : Prosopographie.

ALVERGNIAT (D')²⁷⁰⁴. Maison pharmaceutique de grande importance spécialisée dans la fabrication des instruments à l'usage des sciences. « Diplômé d'honneur, 2 médailles d'or, 6 médailles d'argent de première classe », c'est de cette manière que la Maison mettait en avant ses compétences sur les publicités qu'elle éditait et que l'on rencontre parfois dans les bulletins commerciaux de la Pharmacie centrale. La maison Alvergniat Frères était une fabrique de verrerie et matériel de laboratoire. Elle fournissait également de nombreux laboratoires (Pasteur, Ecole normale etc)

ANDOUARD (Ambroise-P.)²⁷⁰⁵. Son nom apparaît à de nombreuses reprises lors des débats sur l'Association générale des pharmaciens de France. Né à Nantes le 30 mars 1839, il devient professeur de chimie médicale à l'École de médecine et de pharmacie de Nantes et correspondant de l'Académie de médecine. Il soutient sa thèse devant l'école de Pharmacie de Paris en 1864. La thèse porte sur l'étude des Convolvulacées purgatives.

ARNOZAN²⁷⁰⁶. Le nom est associé à une dynastie pharmaceutique. Le père Alfred Arnoz (disparu en 1888) est pharmacien à Bordeaux. Il sera président de la société de pharmacie de la ville et membre du Conseil d'hygiène de la Gironde. Son fils Gabriel exercera lui aussi la pharmacie. Il naît à Bordeaux le 5 juin 1848. Après ses études au lycée de la ville (1867-1868), il obtient son diplôme de bachelier ès-lettres, ès-science. Il emprunte la carrière pharmaceutique. Pendant la guerre de 1870 il est interne aux ambulances. Lauréat de l'école de médecine et de pharmacie de Bordeaux, il entre comme interne aux Hôpitaux de Paris (1873). Il obtient son diplôme de pharmacien de première classe (1873). Il regagne alors l'officine paternelle et succède à son père en 1882. Il intègre en 1886 la Société de pharmacie de Bordeaux dont il devient le secrétaire en 1888, puis le président en 1890, fonction qu'il exercera pendant vingt ans. Il est au jury de l'exposition universelle de 1895, rapporteur du groupe 22 pour l'industrie chimique. Il intègre alors le Conseil de surveillance de la Pharmacie centrale de France. Parallèlement il sera membre de la Société de prévoyance de la Gironde (1875). Il en est le vice-président en 1890 et le président en 1894. Son frère exerce la médecine occupant une chaire d'enseignement à la Faculté de médecine de Bordeaux.

AUBERGIER (Hector)²⁷⁰⁷. Aubergier fait partie des premiers soutiens de Dorvault. En 1845 Hector Aubergier fait déjà partie de l'élite de la profession. C'est un héritier puisqu'il est lui-même fils de pharmacien. Né à Clermont-Ferrand en 1809 il meurt à Beaumont en 1884. Il ne restera titulaire de son officine que pour une courte période. Il obtient son doctorat en science en 1841. De retour à Clermont il contribue, par ses relations (notamment Dumas), à la création des deux facultés de la ville (1854), alors que Clermont est en compétition avec Limoges. Il exercera successivement à l'école de médecine, puis comme professeur de chimie dans la faculté de sciences de la ville. Il collabore régulièrement aux Annales de chimie et de physique. En 1849 il fonde la Société pharmaceutique du centre montrant ainsi son souci pour les questions d'intérêt professionnel. Il devient un notable de la ville en occupant le poste de premier adjoint au maire. Le mouvement professionnel est ainsi animé par des membres de l'élite de la pharmacie que ce soit dans la capitale ou au niveau départemental.

BASTARD²⁷⁰⁸. Représentant de la Pharmacie centrale de France. Proche de Dorvault avec lequel il était ami. A son installation à Rouen il ouvre une officine et devient membre de la société de pharmacie de la ville, dont il sera par deux fois président. Il est désigné aux fonctions de suppléant de la justice de Paix du 4^{ème} canton. Après s'être retiré de la pharmacie il s'occupe de représenter la PCF.

²⁷⁰⁴ *Bulletin commercial*, Paris, PCF, 1899/03 (A 27, N 3), p 130. (moteur de recherche de la BNF, Gallica). Il est également possible de trouver des occurrences en entrant *Union pharmaceutique* (qui équivaut à rechercher le Bulletin commercial puisque celui-ci est le supplément de l'union), 1879/08 (A7,N8), p 300. Nous n'indiquons ici qu'une occurrence parmi d'autres.

²⁷⁰⁵ *Journal de pharmacie et de chimie*, Paris, Doin, 1890 (SER 5 T 22), p 702.

²⁷⁰⁶ *Union pharmaceutique*, Paris, PCF, 1888 (A 29), p 128.

²⁷⁰⁷ *Ibid*, 1884/12 (A 12 N 12), p 596.

²⁷⁰⁸ *Ibid*, 1862/03, 1860/01 (A1)-1862/12, p 95.

BAUDRIMONT²⁷⁰⁹, (M.-V.-Ernest), né à Compiègne (Oise) le 2 septembre 1821, mort à Paris le 14 septembre 1883), reçu pharmacien à Paris en 1852, agrégé, puis professeur de pharmacie à l'École supérieure de pharmacie de Paris. Il rédige sa thèse sur les préparations mercurielles du mercure et des composés mercuriaux usités en médecine (1864).

BEAUVALLET²⁷¹⁰ : membre du conseil de surveillance de la PCF. Pharmacien honoraire de Vaugirard.

BLANQUINQUE²⁷¹¹ : En dehors de sa collaboration à la société de pharmacie de Paris Blanquinque était le vice-président de la société syndicale des pharmaciens de l'Aisne.

BLONDEAU²⁷¹². André Blondeau est une figure de la pharmacie parisienne. Né à Saint-Germain-en-Laye en 1792 d'une « famille bourgeoise ». Son père était officier de l'état-civil. La famille de Blondeau fut victime des bouleversements sociaux et politiques de la première moitié du siècle. La proximité du père avec M de la Bonardière, membre de la commission des hospices de Paris, lui-même proche de Hallé avec qui il avait des liens de parenté, semble avoir décidé de la trajectoire du jeune Blondeau. André entre en apprentissage chez M Faure à Paris. En 1809 (17 ans), il est engagé dans le service de santé militaire des armées de l'Empire. Il fait les campagnes de Hollande, de Pologne (1812), d'Allemagne. C'est en Pologne que Blondeau rencontre Hottot (évoqué plus bas), Fée (Idem) et Tassart, tous pharmaciens militaires. Licencié à Mayence il est de retour à Paris en 1813. Il effectue son service dans les hôpitaux civils et succède à Guibourt à la tête du laboratoire de la Pharmacie centrale des hôpitaux dirigée alors par M Henri. Ce dernier aide Blondeau à acheter la pharmacie de M Duchâtel, l'une des plus anciennes de Paris (fondée par Charras en 1672). Il intègre la Société de pharmacie de Paris dont il devient président en 1819. Il réalise de nombreux travaux scientifiques. Sa biographie insiste sur ses compétences dans les « manipulations de laboratoire ». Il exerce des fonctions d'administrateur au Bureau de Bienfaisance. Il est également membre de la Commission d'hygiène et de salubrité. Il obtiendra le titre de Chevalier de la Légion d'Honneur.

BLONDEAU²⁷¹³ (Pierre-Paul-Henri-Blondeau). Né à Paris le 3 février 1823. Mort le 26 mai 1887. Bachelier ès lettres en 1841, il devient élève à la Pharmacie centrale des hôpitaux, interne des hôpitaux à l'Hôtel-Dieu, membre de la société d'émulation pour les sciences pharmaceutiques (1846), puis pharmacien de première classe (1849). Membre de la société de pharmacie de Paris en 1850, de la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine en 1851 ; Membre de la société des sciences médicales (1854), membre de la société d'hydrologie médicale (1855), du comité d'hygiène et de salubrité du VI^e arrondissement (1860), de la société de thérapeutique (1867), membre du jury des concours pour l'internat (1874-1875), membre de la commission chargée de faire reconnaître la société de pharmacie d'utilité publique (1877), membre du conseil d'administration de l'AGPF (1879) ; membre du jury du concours pour l'internat (1878-1880). Président de la Société de pharmacie de Paris.

BODART²⁷¹⁴ appartient à une ancienne famille de pharmacien. Né à Namur en 1818, il s'installe à Tours par la suite, ville dans laquelle deux de ses oncles exercent la pharmacie. En 1842 il succède à l'un d'entre eux. Il sera naturalisé français en 1848. Membre du jury médical d'Indre-et-Loire pendant seize ans, il est à l'origine de la société pharmaceutique du département. Bodart est l'incarnation même de cette pharmacie dynamique sur un plan professionnel. Créateur d'un projet de révision de la loi de Germinal en 1850 (appuyé par Dumas), il se bat également au niveau local pour que les médicaments du bureau de bienfaisance soient préparés par les pharmaciens et non plus par les sœurs. Il collabore régulièrement à l'Union pharmaceutique et est à l'origine d'un projet d'association générale des pharmaciens. En 1862 il adresse une pétition au Sénat demandant au public d'organiser la surveillance des nourrices. Face à l'« inertie » de l'état il organise la première société protectrice de l'enfance en Indre-et-Loire. En n'en pas douter Dorvault cherchait à se placer dans la continuité de cette pharmacie dynamique sur un plan professionnel et commercial.

BOUCHARDAT²⁷¹⁵ (Apollinaire) (1806-1886). Né le 24 juillet 1806 à L'Isle-sur-Serein (limite de l'Yonne et de la Côte-d'Or), le jour de la Saint-Apollinaire. Le père Jean-Baptiste Bouchardat est capitaine, officier de la Grande Armée. Il sera accueilli plus tard (à l'âge de 8 ans) par son oncle Alphonse Bouchardat, pharmacien à Avallon. Il

²⁷⁰⁹ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1890 (SER 5 T 21), p 629.

²⁷¹⁰ *Union pharmaceutique*, Paris, PCF, 1861/08, 1860/01 (A1)-1862/12, p 288.

²⁷¹¹ *Union pharmaceutique*, Paris, PCF, 1897/02/15 (A38, N2), p 79-80.

²⁷¹² *Journal de pharmacie et de chimie*, 1869 (SER 4, T 9), p 228-231.

²⁷¹³ Notice sur Pierre-Paul-Henri Blondeau (1823-1887), 1 vol, in 8, cote 20904 (Mag), BIUP.

²⁷¹⁴ *Union pharmaceutique*, Paris, PCF, 1891/12 (A32, N12), p 577.

²⁷¹⁵ Notice sur Apollinaire Bouchardat, par Jean Cheymol, Cote D BOU 1 (BIUP). Voir aussi BOUVET (Maurice), « une grande famille pharmaceutique, les Bouchardat », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, n 115, sept 1946.

fait ses études classiques au collège de la ville. En 1825 il gagne Paris pour faire ses études de pharmacie, dont il a pris le goût auprès d'Alphonse. Muni d'une recommandation il intègre la pharmacie Lebas. Du 10 mars 1825 au 1^{er} juillet 1827 il est dans le laboratoire de Félix Cadet de Gassicourt. Il est reçu au concours de l'internat en pharmacie en 1827. Il se lie alors d'amitié avec le botaniste Decaisne et rencontre Vauquelin qui le fait venir dans son laboratoire. Il commence en 1829 des études de médecine à la Salpêtrière où il rencontre Rostan. En 1832 il passe sa thèse de médecine et son concours de pharmacien des hôpitaux. En 1833 il est pharmacien diplômé. Il est nommé dans la lancée professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris. Parallèlement il exerce comme pharmacien à l'Hôtel-dieu (1834-1855). Il concourt en 1838 pour la chaire de chimie organique et de pharmacie de la faculté de médecine. En 1852 il obtient finalement la chaire d'hygiène succédant ainsi à Royer-Collard. Il abandonne l'Hôtel-Dieu en 1855 pour « se consacrer à sa chaire, aux nombreuses sociétés et commissions dont il fait partie, ainsi qu'à sa clientèle de diabétiques venant de France et de l'étranger ». Chevalier de la Légion d'honneur en 1845, officier en 1866, il devient membre de nombreuses sociétés savantes : Académie impériale de médecine (qu'il préside en 1865 et 1866), Société de pharmacie dont il devient un membre titulaire à partir de 1847, Société nationale d'agriculture, Conseil supérieur d'hygiène publique (à partir de 1851).

BOUDET²⁷¹⁶. Avec les Boudet nous rencontrons une autre de ces « dynasties » pharmaceutiques. Le fils et le père figurent parmi les personnalités qui comptèrent dans le mouvement professionnel. L'histoire commence avec Jean-Pierre Boudet, le grand-oncle, qui succède à Deyeux en 1766 dans la pharmacie de la place de la Croix-Rouge à Paris. C'est cet oncle qui accompagnera Bonaparte dans sa campagne d'Égypte. Son neveu, que l'on rencontre aussi sous le patronyme de Boudet père, lui succède, celui-là même qui sera à l'origine du Journal de pharmacie et de chimie avec Destouches, Cadet de Gassicourt, Planche et Boullay. La lignée se prolonge avec Félix (1806-1879). Après des études au lycée Charlemagne, il obtient son diplôme de pharmacien, puis le titre de docteur ès sciences. Il reprend en 1834 l'officine familiale. L'exercice de la pharmacie ne l'empêche pas de se consacrer à la science. Les publications sont nombreuses. En 1841 il inaugure l'agrégation aux côtés de Buignet, Henry, Goble et Chatin, tous les cinq futurs membres de l'Académie de médecine. Expert près des tribunaux, il cède son officine à Edmond Robiquet. En 1852 il intègre le Conseil d'hygiène et de salubrité de la capitale. Il rejoint l'Académie de médecine en 1856. Il s'engage parallèlement dans les mouvements associatifs. Il soutient ainsi la création de la société protectrice de l'enfance²⁷¹⁷ dont il sera le président entre 1870 et 1879 et surtout la société des amis des sciences, dont il deviendra le secrétaire en 1864. Il est d'ailleurs à l'origine des Archives de la société. Il se mobilise également dans la défense des intérêts de la profession. Tout comme son père il rejoint la société de pharmacie de Paris dont il sera secrétaire pendant dix-sept ans, s'illustrant par divers rapports (1864 : rapport sur les modifications à apporter dans la loi de Germinal ; 1873 : rapport contre le projet de réforme touchant la pharmacie militaire).

BOULLAY²⁷¹⁸ était une autre de ces figures tutélaires de la pharmacie française. Né en 1777 en Normandie Pierre-François-Guillaume Boullay effectue son stage dans une officine rouennaise. Il se rend à Paris et entre dans une fabrique d'acide nitrique. Il travaille sous la direction de m Bakoff puis de Vauquelin. Il fonde en 1809 le Bulletin de pharmacie avec Cadet de Gassicourt, Planche et d'autres. Il fonde en société de ms Planche, Boudet Père, Cadet de Gassicourt et Pelletier l'établissement des eaux minérales du Gros-Caillou dont l'objectif était de commercialiser les eaux minérales naturelles, sans doute dans les années 1820 au moment où la médication par ces eaux prit son essor. Il devient membre de la société de Pharmacie de Paris et intègre l'Académie de médecine.

BOURIERES²⁷¹⁹ est un autre membre de la Société de pharmacie de Paris. En 1862 il est chargé aux côtés de Dubail et Vuafart d'examiner les candidats au titre de membres correspondants de la société. Bourières fut aussi le vice-président de la Société de pharmacie de Paris (1862-1863). Nous avons croisé un Bourières lors de la consultation des dossiers d'étudiants de la faculté de pharmacie de Paris. Reçu le 30 juillet 1839 à l'âge de 24 ans Bourières est né à Agen le 10 mars 1815. Il effectue des stages dans de multiples officines (chez Amblard à Agen entre le 4 janvier 1831 et le 15 janvier 1833 ; chez Gautié à Agen entre le 15 janvier 1833 et le 24 août 1836 ; chez Dublanc à Paris entre le 24 août 1836 et le 1^{er} janvier 1837 ; de nouveau chez Dublanc à Paris entre le 1er septembre 1838 et le 20 novembre 1839)²⁷²⁰.

²⁷¹⁶ *Journal de pharmacie et de chimie*, Paris, Colas, 1849 (SER3, T16, PART2), p 412-424.

²⁷¹⁷ Il est intéressant de noter que la lutte pour la protection de l'enfance semble avoir été au cœur des préoccupations des notabilités de la pharmacie.

²⁷¹⁸ Discours prononcés aux obsèques de M. Boullay (Pierre-François-Guillaume), membre de l'Académie de médecine par Buignet, Marchand et alii lors des obsèques de M Boullay le 5 novembre 1869, Paris, V. Masson et fils, 1870, In 8, 16 p, extrait du *Journal de pharmacie et de chimie*, 48908 (Mag), BIUM.

²⁷¹⁹ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1863 (SER 3, T 44, PART 2), p 340-341.

²⁷²⁰ AN, AJ/16/1923, dossier des étudiants reçus à la faculté de pharmacie de Paris.

BOUTIGNY²⁷²¹ (1798-1884) est originaire d'Evreux. Il contribue à la fondation de la Société de pharmacie de l'Eure. Chevalier de la Légion d'honneur il sera également membre correspondant de l'Académie de médecine.

BUIGNET²⁷²² (Henri) : né à Chelles en 1813. Reçu pharmacien en 1840. Il devient membre de la société de pharmacie de Paris en 1842. Il en sera le président (1855) mais également le secrétaire général. Il abandonne la « pharmacie pratique en 1857 ». Il intègre, comme agrégé, l'École de pharmacie de Paris. Il travaille en collaboration avec Bussy. Il décède le 9 mai 1876²⁷²³.

BURRIN DU BUISSON²⁷²⁴, son nom apparaît dans la pétition signée en 1860 par des membres de la pharmacie de l'Est. On trouve des occurrences dans l'Union pharmaceutique notamment pour les pastilles de lactate de soude et de magnésie à la pepsine. Ces pastilles ont été élaborées en collaboration avec Pétrequin. Tout semble indiquer que Burrin du Buisson spécialisait. Dans un article du 12 décembre 1860 il défendait ainsi l'utilisation du perchlorure de fer obtenu par le procédé de M. Adrian. Il offrait « aux médecins et aux pharmaciens des conditions de sûreté dans le perchlorure de fer ainsi obtenu, que ne présentait pas toujours, tant s'en faut, le perchlorure du commerce; et à ces divers titres il méritait (...) d'avoir la préférence ». Dans ce même article Burrin du Buisson déclarait « adopter dès aujourd'hui le procédé de M. Adrian, pour préparer tout le perchlorure de fer liquide sortant de son laboratoire ». Parallèlement il faisait du « lobbying » auprès de la « commission de rédaction du nouveau Codex » pour « adopter » le nouveau procédé.

BUSSY²⁷²⁵ (1794-01/02/1882) (Antoine-Alexandre-Brutus) est né à Marseille, le 10 mai 1794. Étude au lycée de Lyon. Il intègre en 1813 l'École Polytechnique. Il y est en compagnie de Chasles et Morin en 1814 et 1815. Il défend Paris lors de l'invasion. Il est blessé dans les fossés de Vincennes par la lance d'un cosaque. Il lui en restera une légère cicatrice sous la lèvre inférieure. L'occupation de Paris par les armées étrangères le contraint à retourner à Lyon. Il renonce au service militaire. Il entre dans une pharmacie à Lyon, où il restera trois ans. En 1818 il revient à Paris. Il veut se perfectionner dans l'étude des sciences, et surtout de la chimie. Il s'y est initié au contact de Robiquet qui occupait les fonctions de répétiteur de Thénard, lorsque Bussy était élève à l'École polytechnique. Après avoir passé quelques mois dans la pharmacie Boudet, il entre chez Robiquet, dont l'officine est située rue de la Monnaie. Bussy devient bientôt le directeur du laboratoire. Il est chargé de l'installation lui qui installa de la fabrique de produits chimiques de Robiquet, fabrique restée célèbre, qui avait la fourniture de tous les établissements publics. En 1821 il est nommé préparateur de chimie à l'école de pharmacie de Paris, où il s'éleva aux divers échelons de l'enseignement : professeur adjoint, professeur titulaire en 1830, administrateur en 1840, et enfin directeur en 1844, à la place de Bouillon-Lagrange qui avait succédé à Vauquelin. Il ne résigne ses fonctions qu'en 1873. Par ses fonctions il forme de nombreux pharmaciens de première classe, des préparateurs, des agrégés, des futurs professeurs. En 1826 il entre au comité de rédaction du Journal de pharmacie et de chimie. Il en fut également le directeur. Professeur de chimie, il avait organisé et dirigé, en 1830, le premier enseignement pratique, les premières manipulations qui ont été faites dans une école. Devenu directeur il s'attache à créer ces exercices pratiques dans les autres branches de l'enseignement. Bussy attachait la plus grande importance à l'extension des exercices pratiques. Il s'occupe du remplacement de l'école de la rue de l'Arbalète par une école nouvelle. Bussy devient officier de la Légion d'honneur en 1856. Jeune il donne des cours de chimie à l'Athénée de Paris, où ont débuté nombre de savants de l'époque, comme M. Dumas. Il enseigne quelque temps à l'école du Commerce. En 1832 il se fait recevoir docteur en médecine. Peu après il est reçu à l'agrégation. Il prend en charge le cours de pharmacologie à titre de suppléant de Deyeux. Il devient successivement membre de la Société de pharmacie de Paris, de la Société philomatique, du Comité des Arts chimiques, de la Société d'encouragement, de l'Académie nationale de médecine (1824), du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine, du Comité consultatif d'hygiène publique institué près le ministère de l'agriculture et du commerce. Il est élu à l'Académie des sciences en 1850. Il est président de la société de pharmacie de Paris en 1836 et 1868 avant d'en devenir le président honoraire à la mort de Boullay. En 1856 il devient président de l'Académie de médecine. Il est membre des commissions de révision du codex en 1836 et 1863. En 1877 il préside l'Union scientifique des pharmaciens de France.

CAIL (Léon-François)²⁷²⁶ : difficile de ne pas évoquer Cail dans cette modeste prosopographie. De fait Dorvault y fait allusion à plusieurs reprises lors des assemblées générales notamment au sujet de l'usine « modèle » que

²⁷²¹ *Ibid*, 1884 (SER 5, T 10), p 72.

²⁷²² *Ibid*, 1882 (SER 5 T 5), p 303.

²⁷²³ *Ibid*, 1892 (SER 5 T 25), p 288.

²⁷²⁴ *Union pharmaceutique*, Paris, PCF, (1860/01 (A1)-1862/12), p 333-335.

²⁷²⁵ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1882 (SER 5, T 5), p 301-323.

²⁷²⁶ VAPEREAU (G.), *Dictionnaire universel des contemporains, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers*.... I. A-H, Paris, L. Hachette, 1858.

Cail a faite prospérer avec Derosne. Pas de Cail sans Derosne. Industriel français chef unique de l'ancienne maison Derosne, Cail est né à Douai, vers 1804. Familiarisé dès sa jeunesse avec la construction des machines, il s'associe, en 1825, avec Charles Derosne, qui possédait, à Paris, l'usine déjà importante du quai de Billy. Derosne est un chimiste. Il étudie « alors avec l'ingénieur Degrand, les appareils évaporatoires à double effet d'Howard, ainsi que les systèmes de distillation de Sellier Blumenthal, et cherche à les adapter à la préparation des sucres exotiques ou indigènes ». « Après leur association, ils établirent, à Chaillot, une usine nouvelle pour la construction des machines motrices, et secondèrent ainsi l'essor de la vapeur et l'extension des chemins de fer. La maison Derosne et Cail fournit pendant quinze ans, au roi de Hollande, toutes les machines employées pour l'épuration du sucre dans les colonies de ce pays; c'est elle aussi qui a fabriquée depuis 1845, pour les Hôtels des monnaies de France et de l'étranger, les presses monétaires de Thonnellier. Elle s'est accrue de diverses succursales établies à Valenciennes Douai, Bruxelles, Amsterdam, et placées sous la surveillance de M. Cail. Elle est restée définitivement dans les mains de ce dernier, à la mort de Charles Derosne, en 1846. MM. Cail et Derosne ont publié en 1844 de la Fabrication du sucre aux colonies et des nouveaux appareils propres à améliorer cette fabrication. Leurs noms, devenus inséparables, ont honorablement figuré, depuis 1827 à toutes les Expositions, où ils ont obtenu sans interruption deux médailles d'or et trois rappels. M. Cail a figuré sous son seul nom aux Expositions universelles de Londres et de Paris (1851 et 1855); il a obtenu à la suite de cette dernière, où ses produits étaient répartis dans trois classes, une grande médaille d'honneur pour la sixième, celle des locomotives. Il, a été décoré en juillet 1844 »²⁷²⁷.

CAP (Paul-Antoine Cratacap, dit Cap²⁷²⁸). Cap est également un parfait représentant de cet univers des notabilités pharmaceutiques. Né en 1787 à Mâcon d'un père pharmacien. Il s'établit d'abord dans l'officine paternelle puis se déplace à Lyon et enfin à Paris. Il achète alors la Pharmacie Planche. Tout comme ses homologues il ne s'en tient pas à l'activité de son officine, il rédige aussi des articles scientifiques. Conjointement avec Garot (beau-père de Dorvault) Cap s'intéresse notamment à l'application de la glycérine dans l'industrie, produit qui deviendra un « blockbuster commercial » à la fin des années 1870. Il manifeste par là son érudition. Féru de littérature et de musique (il tient à Paris un salon rassemblant les principaux instrumentistes de la capitale), il apporte sa contribution aux questions d'intérêt professionnel (1836 : projet de réformes de la pharmacie). Il cumule d'ailleurs à la fin de sa vie les titres : doyen de la société de pharmacie de Paris, rédacteur du journal de Pharmacie, Chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de médecine. Cette dynamique associative est le fait d'une petite élite de pharmaciens en quête semble-t-il d'ascension sociale et de notabilité.

CASSAN appartient à la notabilité pharmaceutique. Né en 1839 d'abord interne des hôpitaux, il est attaché à l'hôpital de Lariboisière puis prend la direction d'une pharmacie rue du Bac en 1867. Un mariage avec Melle Pouillet en 1868 lui permet de s'allier « à une famille qui porte un nom honorable et honoré dans la science et le Barreau »²⁷²⁹. Il obtient la légion d'honneur en 1871. Elu membre du conseil d'administration de la société de prévoyance de la Seine en 1872, il remplit, entre 1876 et 1879, les fonctions de secrétaire annuel et de secrétaire général. Il exercera parallèlement d'autres charges. Membre du conseil d'hygiène de son arrondissement, membre du jury pour le concours de l'internat, membre actif de la commission d'organisation de l'Association Générale des pharmaciens de France « il fait ainsi preuve de la plus grande activité et du plus entier dévouement aux intérêts moraux et matériels » de la pharmacie. Comme président de la société de prévoyance il semble qu'il ait joué un rôle non négligeable dans « la reconnaissance officielle de l'association générale ».

CAZAC²⁷³⁰ (Louis) (1824-1895). Né en 1824 à Giroussens dans le Tarn. Pharmacien de première classe de l'école supérieure de Pharmacie de Montpellier. Il exerce pendant près de quarante ans la pharmacie à Toulouse. Expert-chimiste au Tribunal, essayeur à la garantie, il sera également professeur suppléant à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de la ville. Parallèlement il présidera la société de pharmacie du Sud-Ouest. Le pape Léon XIII lui décernera le titre de Chevalier de Saint Grégoire le Grand.

CHAMPIGNY²⁷³¹ Armand (1838-1916) Pharmacien d'officine au 39 rue de Clichy à Paris. Membre de la société de prévoyance des pharmaciens de la première classe de la Seine. Il en est le secrétaire général en 1875. En 1877 il en est le président. Il est nommé trésorier de l'Association Générale des Pharmaciens de France en 1879. Il sera par la suite président honoraire de la chambre syndicale des pharmaciens honoraires de la Seine. Il est également membre de la chambre des produits pharmaceutiques. Il devient par la suite Trésorier de l'association confraternelle des internes en pharmacie. Il sera également membre de la société thérapeutique. Il est, à la fin de sa

²⁷²⁷ *Ibid.*

²⁷²⁸ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1892 (SER 5 T 25), p 288.

²⁷²⁹ *Union pharmaceutique*, Paris, PCF, 1880/12 (A21), p 77-80.

²⁷³⁰ *Ibid.*, 1895/01/15 (A 36)-1895/12/15, p 559.

²⁷³¹ *Ibid.*, 1916/01/15, p 66.

vie, gérant de la maison de produits pharmaceutiques L Frère. Dans le cadre de cette maison A. Champigny proposait ses spécialités²⁷³² (pilules et granules).

CRINON (Caliste)²⁷³³ (1839-1929). Il assiste aux assemblées générales de la Pharmacie centrale en tant que sociétaires. Il deviendra le président du Conseil de Surveillance de l'entreprise. Crinon appartient à l'élite de la pharmacie comme en témoignent les hommes présents à ses obsèques : Vavasseur (Président de l'Association générale des Syndicats pharmaceutiques de France, M. Guénot (président de la Chambre syndicale des pharmaciens de la Seine, M. Henri Martin (président de la Société mutuelle d'Assurance contre les Accidents en pharmacie et de la Société Coopérative pharmaceutique pour la préparation de l'Iode et de ses dérivés, M. le Professeur Paul Cazeneuve (président du Conseil d'Administration de la Pharmacie Centrale de France). Il dirige pendant longtemps la collection du Répertoire de Pharmacie. Surtout il contribue à la fondation de la Société mutuelle d'Assurance contre les Accidents en pharmacie, sous le patronage de l'association générale des Syndicats pharmaceutiques de France. Pendant un quart de siècle environ, Crinon a présidé le Conseil de surveillance de la Pharmacie centrale de France, alors Société en commandite. Son fils, membre du Barreau parisien, devient l'un des défenseurs attitrés des intérêts pharmaceutiques.

CROLAS²⁷³⁴ (Ferdinand) (1841-1903). On trouve un Crolas dans la liste des pétitionnaires de la pharmacie de l'Est en 1860. S'agit-il de son père ? D'une personne différente ? Né à Lyon, le 17 avril 1841, mort le 13 février 1903, ex-interne des hôpitaux, reçu docteur en médecine à la Faculté de Montpellier en 1866. Il est professeur à l'Ecole de médecine en 1866, puis en 1876 lors de la fondation de la Faculté de médecine de Lyon. Il eut d'autres titres et d'autres fonctions : président du Comité d'inspection de la pharmacie, membre de la Commission de surveillance des prisons, administrateur des Hospices, membre du Conseil d'hygiène et des Sociétés de médecine et de pharmacie de Lyon et de diverses autres sociétés, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole. En 1870-71, le docteur Crolas fit la campagne des Vosges, de la Loire et de l'Est. Il est l'auteur avec Moreau d'un précis de pharmacie chimique. Il gérait avec celui-ci la pharmacie lyonnaise du même nom. On trouve également dans les pages de l'Union pharmaceutique une publicité pour un sirop du même nom.

DAVALLON²⁷³⁵. Pharmacien à Lyon. Il réalise de nombreux travaux scientifiques portant sur les falsifications. Il Occupera la chaire de Pharmacie et de Toxicologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de Pharmacie de Lyon.

DEROSNE²⁷³⁶ (Jean-François) (1774-1855). « Il isole de l'opium deux substances : un acide et ce qu'il appelle le « sel essentiel d'opium ». Il crée une usine à Chaillot pour la construction d'appareils distillatoires en 1817. Il s'associe à Cail qui perfectionne la technique. Jean François ne doit pas être confondu avec un membre de la société de pharmacie de Paris répondant au nom de Bernard²⁷³⁷

DECAYE²⁷³⁸ est né en 1818 à Campremy dans l'Oise. Après un stage pharmaceutique à Senlis (Oise), il concourt en 1840 pour l'internat des hôpitaux de Paris, qu'il réussit. Il entre en 1844 dans « la pharmacie militante » en achetant l'officine de Baget rue des Francs-Bourgeois (en plein dans le Marais). En 1853 il succède à Vuaflart rue du Faubourg Montmartre, officine qu'il tiendra jusqu'en 1867 date de sa retraite. Il intègre la société de pharmacie de Paris en 1846 avec un mémoire sur les fucus. Il fonde dans son arrondissement une société d'hydrologie, une société médiale et succède à Vuaflart comme administrateur du Bureau de Bienfaisance. Dorvault, Huraut, Decaye ont une trajectoire similaire. Ils sont de la génération 1810 (respectivement 1815-1813-1818), ils sont tous les trois originaires de la province et passent par la faculté de Pharmacie de Paris. La pharmacie leur offre un moyen d'ascension sociale.

DESNOIX²⁷³⁹ : Pharmacien à Paris, rue de Beaune. Il s'associe à Schaeuffele pour fonder une maison de produits pharmaceutiques. Trésorier, puis président de la Société de Pharmacie de Paris. Président de la société de

²⁷³² *Ibid*, 1905/02 (A33,N2), p 102.

²⁷³³ *Ibid*, 1929/11/15 (A 70, VOL 70), p 127.

²⁷³⁴ *Ibid*, 1903/01/15 (A 44, VOL 44, N 1)-1903/12/15 (A 44, VOL 44, N 12), p 176.

²⁷³⁵ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1846 (SER 3, T 10, PART 2), p 43.

²⁷³⁶ LAFONT (Olivier) (dir.), *Dictionnaire d'histoire de la pharmacie, des origines à la fin du XIXe siècle*, Paris, Pharmathèmes, 2007.

²⁷³⁷ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1861 (SER 3,T 39,PART 1), p 52.

²⁷³⁸ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1882 (SER 5,T 5), p 92. On pourra consulter également l'année 1887 (SER5,T15), p 397-398.

²⁷³⁹ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1894 (SER 5,T 29), p 340.

prévoyance et chambre syndicale des pharmaciens de la Seine, vice-président de l'Association Générale des Pharmaciens de France. Il reçoit la croix de Chevalier de la légion d'honneur. Il s'éteint en 1894.

DUBAIL (Eugène) : né à Paris en 1806. Reçu pharmacien en 1832. Il intègre la société de pharmacie de Paris en 1833. Il en sera l'un des présidents. Il décède en 1878²⁷⁴⁰.

DUBUIS. Décédé en 1906. Pharmacien à Saint-Symphorien d'Ozon près de Lyon dans l'Isère. Son nom apparaît dans les pages du Bulletin commercial de la PCF. Il vend en effet une spécialité, la solution antipsorique guérissant de la gale « en une seule friction ». « Cette préparation incolore et homogène, bien présentée, ne contient ni sulfure, ni pétrole, elle ne salit pas le linge, n'offre aucun danger et ne laisse pas après elle l'odeur caractéristique des remèdes similaires : grand avantage pour le traitement en secret »²⁷⁴¹.

DUCLOU²⁷⁴² : il tient une pharmacie avec un dénommé Pelletier. C'est d'ailleurs dans cette même pharmacie que Jules Perrons fera son stage. Avec Duclou on entre dans le territoire de la spécialité. Il compose notamment des sirops à l'huile de foie de morue répertoriés dans l'officine de Dorvault. Son nom apparaît également dans le journal de pharmacie et des sciences accessoires pour d'autres préparations comme l'emplâtre de cigüe. Duclou fait partie des plumes du répertoire de pharmacie. Il écrira notamment un mémoire sur la réorganisation de la pharmacie.

DUQUENELLE²⁷⁴³ on entre dans les terres champenoises. Eminent représentant de la pharmacie rémoise, il fut longtemps président de la société de pharmacie du département de la Marne. Duquenelle reflète lui aussi ce monde des sociabilités du XIXe siècle. « Membre de l'Académie de Reims il eut en effet une activité d'archéologue et de numismate ». « Par ses recherches étendues, cet homme modeste qui; fuyait le bruit et l'éclat, devint en 1856 l'un des correspondants de la Société nationale des Antiquaires de France, et se trouva en possession d'une renommée qui le fit maintes fois citer à l'Académie des Inscriptions ». Duquenelle « enrichit la Bibliothèque nationale et le Musée de Saint-Germain de plusieurs dons estimés et notamment de ces fameux échantillons de médicaments selon la formule des cachets d'oculististes ». Duquenelle est lui aussi un héritier. « Issu d'une famille qui porte un nom célèbre parmi les médecins rémois », M. Victor Duquenelle né à Reims en 1807. A l'âge de 24 ans il succède à son père à la tête de la pharmacie familiale. La présence de Duquenelle au sein du conseil de surveillance n'est pas un hasard. En effet dès la fondation de l'entreprise « les pharmaciens de Reims » figurèrent parmi les premiers adhérents de la société.

DUROZIEZ²⁷⁴⁴. Né à Paris en 1822, décédé le 22 juin 1887. Après ses études de Pharmacie et l'obtention de son diplôme de première classe en 1849 il succède à son père à la tête de l'officine familiale, dont il s'occupera jusqu'à sa mort. En 1878 il devient membre de la société de Pharmacie de Paris. Il publie des travaux notamment sur la gomme copal, utilisée pour le vernis de l'industrie. Il devient en 1877 vice-président du Congrès de Pharmacie de Clermont Ferrand. Il devient vice-président de l'Association Générale des Pharmaciens de France. En 1879 il est membre de la commission pour la révision du Codex.

FAVROT²⁷⁴⁵ exerce des fonctions à la tête de la société de prévoyance des pharmaciens de la Seine dont il est le secrétaire générale en 1857. Il en devient le vice-président en 1858. Il en est le président en 1860. Secrétaire du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale, Favrot tint « une large place » dans l'entreprise. « Si nous n'étions pas toujours d'accord avec lui sur la manière d'envisager l'exercice de notre profession, il n'en était plus de même sur le terrain de la Pharmacie centrale. Par les rapports annuels qu'il « faisait », « par sa parole facile et convaincue », « il était à la fois l'un des plus zélés et des plus éclairés partisans de la Pharmacie centrale »²⁷⁴⁶. L'étude de l'Union pharmaceutique nous fournit quelques informations supplémentaires. Il fut notamment chargé, par la société de pharmacie de Paris, de la révision du Codex.

²⁷⁴⁰ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1890 (SER 5,T 21), p 446. On se reportera également à l'année 1892 (SER 5 T 25), surtout à la p 285.

²⁷⁴¹ On trouve des informations éparées au sujet de Dubuis, notamment dans des publicités tirées du Bulletin commercial. On peut se référer à l'*Union pharmaceutique*, 1887/05 (A 15,N 5), p 274 et p 289.

²⁷⁴² Les informations sont très éparées au sujet de Duclou. On pourra consulter le *Journal de pharmacie et des sciences accessoires*, 1834/01 (A 20,T 20,N 1)-1834/12 (A 20,T 20,N 12), p 247 et 714.

²⁷⁴³ *Union pharmaceutique*, 1884/01 (VOL 25,A 25,N 1)-1884/12 (VOL 25,A 25,N 12), p 29-31. On pourra se reporter aussi 1884/12 (A 12,N 12), p 183 et p 596.

²⁷⁴⁴ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1887 (SER 5,T 16), p 40.

²⁷⁴⁵ On pourra se reporter au *Journal de pharmacie et de chimie*, 1857 (SER 3,T 31,PART 1), p 389.

²⁷⁴⁶ AG de la PCF, 1867.

FEE²⁷⁴⁷ exerça la pharmacie à Paris. Il fut pharmacien militaire principal, enseigna à la Faculté de médecine de Strasbourg et fut membre de l'Académie de médecine.

FILHOL (Edouard)²⁷⁴⁸. Né à Toulouse le 7 octobre 1814. Famille honorable. Il fait ses études au collège de la ville. Il étudie la pharmacie pendant trois ans, puis se rend à Paris. En 1834 il obtient son concours d'interne aux hôpitaux de Paris. Par la suite il obtient le prix de l'internat et de l'Ecole supérieure de pharmacie. A l'âge de 24 ans il est pharmacien en chef à l'hôpital Beaujon. Il devient en 1841 professeur à l'Ecole de médecine de Toulouse. Il devient ensuite le suppléant de Boisgiraud à la Faculté des sciences. Il devient directeur de l'école de médecine et de pharmacie de la ville en 1858. Correspondant de l'Académie de médecine de Paris, président de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (durant 5 ans), président de la société de médecine, de chirurgie et pharmacie de la Haute-Garonne, vice-président du conseil d'hygiène et administrateur des hospices, président de la société des pharmaciens du Sud-Ouest, vice-président de la société d'horticulture de Haute-Garonne, inspecteur des pharmacies de la Haute-Garonne, fondateur et président à plusieurs reprises de la société des sciences physiques de Toulouse Filhol était une notabilité. Il fut également membre du conseil municipal de la ville. Officier de l'instruction publique, chevalier de la légion d'honneur en 1856 il devint officier en 1866. Il fut chargé à plusieurs reprises par les membres d'administration communale ou par des propriétaires d'établissements thermaux de l'analyse des eaux. Il rédige d'ailleurs en 1855 un traité sur les Eaux minérales des Pyrénées. Il apporte son soutien, dès 1857, à la société de secours des amis des sciences fondée par Thénard.

FONTOYNONT²⁷⁴⁹ : Né en 1836-décédé en 1888. « De tels hommes meurent toujours sur la brèche. Infatigable travailleur, chargé de fonctions multiples, dans lesquelles le sentiment du devoir, qu'il avait au plus haut degré, le faisait se prodiguer ». « Né de parents peu fortunés, dans la ville de Gannat (Allier) », il les récompense « des sacrifices qu'ils avaient faits pour son instruction. Aimant passionnément les sciences naturelles, il vient à Paris suivre les cours préparatoires de l'internat en pharmacie. En avril 1858, il est reçu deuxième au concours dans la promotion qui a compté dans ses rangs les professeurs Bourgoïn et Valser. En 1860, il est lauréat du concours des internes des hôpitaux. Reçu pharmacien de première classe en 1862, il abandonne, à son grand regret, la carrière scientifique et se fixe dans le 17e arrondissement. Son officine acquiert rapidement une certaine notoriété, et son caractère le fait bientôt estimer de ses concitoyens. Il est nommé membre de la Commission d'hygiène de son arrondissement malgré ses opinions républicaines. Pendant le siège de Paris, il est l'un des organisateurs des ambulances du 18e arrondissement. Il fait partie de toutes les Commissions qui siégeaient à la mairie des Batignolles. Membre de la société de pharmacie de Paris. En 1875, il est appelé par ses confrères, dont l'amitié et l'estime lui étaient acquises, aux fonctions de secrétaire de la Société de prévoyance, dont il devient, en 1879, le président. En 1881, il est nommé adjoint au maire du 17e arrondissement. « Malgré toutes ces fonctions diverses, il n'a jamais abandonné un instant la surveillance active de sa pharmacie et celle de l'éducation de ses jeunes enfants ». Il reçoit les palmes d'officier d'Académie. La Société de pharmacie, qui représente notre profession au point de vue scientifique, l'admet au nombre de ses membres. Avec A.L Fontoyfont on est dans le monde de la notabilité pharmaceutique (le directeur de l'Ecole de pharmacie de Paris, les présidents de la Société de pharmacie et de la Société de prévoyance, un grand nombre de membres des municipalités parisiennes).

FOURCROY (Antoine-François) (1755-1809) fait partie du panthéon pharmaceutique, activité que paradoxalement il n'exerça guère. Fils d'un apothicaire il entreprend des études médicales qu'il abandonne pour se consacrer à la chimie. Nommé à la Chaire de chimie au Jardin du roi en 1784 à la place de Berthollet il est par la suite admis à l'Académie des sciences. Il s'illustre sous la révolution par son action politique notamment dans le comité de l'instruction publique. Membre du Conseil des Anciens en 1797, il entre ensuite au conseil d'Etat, puis est désigné directeur général de l'instruction publique (1801). Il est à l'origine de l'école polytechnique ainsi que du projet d'Ecole normale. Le corps médical lui doit l'érection des Ecoles de médecine de Paris, de Montpellier et de Strasbourg²⁷⁵⁰.

FOURNIER (Eugène ?)²⁷⁵¹: secrétaire général de la société de pharmacie de Paris en 1858.

FRAISSE²⁷⁵² : les informations à son sujet son lacunaires. Pharmacien à Nancy. Président de la société de Meurthe et Moselle pendant quelques années (1877-1880). Présent dans la commission chargée d'étudier le projet de caisse

²⁷⁴⁷ *Union pharmaceutique*, 1874/05 (A15,VOL15), p 160.

²⁷⁴⁸ CLOS (Dominique), « notice nécrologique sur M Edouard Filhol », in *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France*, Mars 1884. On trouvera ce document à la BIUP cote 22993.

²⁷⁴⁹ *Union pharmaceutique*, 1888 (A 29), on se reportera surtout aux pages 46-48.

²⁷⁵⁰ LAMI (Eugène-Oscar), THAREL (Alfred), Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels...., Paris, Lami, Tharel et Cgie, vol 5, F-K, p 268.

²⁷⁵¹ *Journal de chimie et de pharmacie*, 1858 (SER 3,T 33,PART 1), p 391.

de retraite de l'Association générale des pharmaciens de France. On le retrouve comme conseiller au sein de l'Association générale. Il y représente les pharmaciens des départements aux côtés de M Eissartier jusqu'en 1880. A partir de 1881 il est nommé conseiller honoraire de la société de Meurthe-et-Moselle. Il est nommé la même année entrepreneur des tabacs dans la ville de Nancy.

FUMOUBE (Victor)²⁷⁵³ appartient lui aussi à cette élite pharmaceutique. « Ses obsèques eurent lieu à Paris au milieu d'une affluence considérable, dans laquelle figuraient ses nombreux amis et toutes les notabilités du monde pharmaceutique et médical de Paris ». « C'est en 1879, au lendemain de la mort de Dorvault, que Victor Fumouze » entre au Conseil de la Pharmacie Centrale, en même temps qu'Emile Genevoix succède à Dorvault comme gérant. C'est à ces deux hommes que reviendra la mission de remettre l'entreprise à flot. « Ses efforts, combinés avec ceux de Genevoix et de ses collègues du Conseil contribuèrent à remettre assez rapidement en ordre les finances de la Société ». « Fumouze » rappelle Crinon présentait aux Assemblées générales des actionnaires un rapport qui était toujours un modèle de clarté, susceptible de donner aux intéressés tous les renseignements nécessaires concernant la situation exacte de l'établissement ». A n'en pas douter « l'action et l'influence de Victor Fumouze » furent considérables entre 1879 et 1912. A cette date en effet sa « santé lui commanda de prendre un peu de repos » et « il céda à M. François Genevoix, ses fonctions de secrétaire ». « Dès qu'il eut recouvré ses forces, il continua à être extrêmement assidu à nos séances mensuelles et à faire profiter la centrale de sa compétence en comptabilité ainsi que de l'expérience qu'il avait acquise au cours de sa longue carrière ».

GAROT. Louis-Félix-Joseph Garot (8 mars 1798-7 mai 1869)²⁷⁵⁴ était étroitement lié à Dorvault. Ancien élève de Robiquet il était passé par différents hôpitaux parisiens (Bicêtre, la Charité, puis la Pharmacie centrale où il occupa le poste de sous-chef). Lors de son passage à la Pharmacie centrale²⁷⁵⁵ des Hôpitaux il rencontre Guibourt, Soubeiran et Schaeuffele, avec lesquels il se lie. En 1826 il débute comme pharmacien d'officine. La mort de son fils en 1847 l'empêche semble-t-il de léguer son officine. D'après sa nécrologie il sera chargé de divers services de salubrité et de bienfaisance. Garot pu ainsi apporter à Dorvault un réseau, des connaissances lorsqu'il chercha à mettre en place la Pharmacie centrale.

GENEVOIX (Emile) il succède à Dorvault à la tête de la centrale en 1879. Né le 6 janvier 1828 dans la Creuse (la Celle Dunoise), il entreprit des études classiques puis vint à Paris pour exercer la pharmacie. En 1853 il racheta la pharmacie Miquelard Debreuil, 14 rue des Beaux-arts, où il avait été élève²⁷⁵⁶. Parallèlement il devenait maire de la commune de Romainville, témoignant par-là de l'ascension sociale d'une partie du corps. Genevoix symbolisait à lui seul l'importance de la culture classique dans l'accession à la profession, qui avait trouvé en lui l'une de ses plumes les plus brillantes.

GOBLEY (Théodore Nicolas)²⁷⁵⁷. Né à Paris en 1811. Reçu pharmacien en 1835. Intègre la société de pharmacie de Paris en 1843. Président de la société de pharmacie de Paris en 1861. Décédé à Bagnères de Luchon le 1^{er} septembre 1876.

GRASSI (Jules-Auguste-Casimir)²⁷⁵⁸ Son père est un mathématicien distingué. Docteur en médecine, docteur ès sciences, professeur agrégé de physique à l'Ecole supérieure de pharmacie, il est appelé à la direction de la Pharmacie centrale des hôpitaux, qu'il abandonne pour acheter la pharmacie Mialhe où il terminera sa carrière pharmaceutique. A la mort de Dorvault, il est nommé membre du conseil de surveillance, et pendant sept ans, il participe à la gestion de la coopérative. Il montre alors de la compétence pour les affaires financières et industrielles.

GRAVELLE²⁷⁵⁹ : membre du conseil surveillance de la Pharmacie centrale de France. Vice-président de la PCF en 1879, à la mort de Dorvault, c'est à lui que revient la tâche de prononcer un discours lors des obsèques du fondateur de la PCF. Les informations sont très lacunaires concernant ce pharmacien qui semble pourtant avoir eu une certaine influence au sein de la PCF. On le retrouve comme conseiller au sein de l'Association Générale des Pharmaciens de France.

²⁷⁵² *Ibid*, 1882 (SER 5,T 6), p 532. On se reportera également à l'*Union pharmaceutique*, 1878/10 (A19), p 351.

²⁷⁵³ *Union pharmaceutique*, 1920/04 (A 61,VOL 61), p 125-128.

²⁷⁵⁴ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1869, (SER4,T09), p 472-473.

²⁷⁵⁵ La Pharmacie centrale des hôpitaux joua semble-t-il un rôle important dans la mise en place de ces réseaux de sociabilité.

²⁷⁵⁶ GUITARD (Eugène), *Deux siècles...*, *op. cit.*, p 196.

²⁷⁵⁷ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1892 (SER 5 T 25), p 283-284 et p 288 et p 291.

²⁷⁵⁸ *Union pharmaceutique*, 1887/01 (A28,T28,N1)-1887/12 (A28,T28,N12), p 406 et 422.

²⁷⁵⁹ AG de la PCF, 1879.

GUIBOURT (Nicolas Jean Baptiste), né à Paris le 2 juillet 1790, mort le 22 août 1867²⁷⁶⁰. Il fait ses études sous la direction de son père, chef d'institution rue de Courcelles. Après « ses humanités », il entre en apprentissage dans l'officine de Boudet. Il y apprend la pratique de la manipulation. Il entre comme interne à l'Hôtel-Dieu de Paris. Après avoir dirigé l'annexe pharmaceutique à la Pitié salpêtrière, il devient aide-directeur de la Pharmacie centrale des Hôpitaux Civils, en étant chef des magasins de l'établissement. En 1810 il remporte les deux premiers prix de chimie et de pharmacie à l'école de Paris. Il passe sa thèse en 1816. Il acquiert l'officine de la rue Feydeau. Comme d'autres il parvient à concilier gestion de l'officine et étude scientifique. Sa nécrologie évoque ses nombreuses publications. Il travaille avec Bouchardat. En 1829 il est désigné conjointement avec Henry et Denis par les autorités judiciaires pour examiner des matières premières dans un cas présumé d'empoisonnement. Il rédige une étude sur l'histoire des médicaments. En 1818 il est accepté comme membre de la Société de Pharmacie de Paris. Il est reçu en 1823 à l'Académie de médecine. En 1820 il compose une Histoire naturelle des Drogues, suivie en 1828 d'une Pharmacopée raisonnée écrite en collaboration avec Henry. Les deux éditions suivantes sont écrites de sa seule main (1834 ; 1841). En 1832 il accepte la chaire d'Histoire Naturelle des médicaments à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris. En 1844 il devient secrétaire agent comptable à l'Ecole de Pharmacie. Au même moment il semble qu'il abandonne l'exercice de la pharmacie. Il reçoit de nombreux titres honorifiques. En 1846 il est chevalier de la Légion d'honneur avant d'être promu en 1863 au grade d'officier. Guibourt est lié à de nombreuses sociétés. Il représentera la société de pharmacie de Paris au congrès international de Brunswick.

GUILLEMETTE. Adolphe-Georges Guillemette (1808-1872)²⁷⁶¹ est originaire de Magny près de Caen, ce qui confirme le dynamisme de la pharmacie normande dans cette sociabilité qui anime la profession. Après des études dans la ville il embrasse la pharmacie dans l'officine de son oncle à Bretteville, près de Bayeux. Il se rend ensuite à Paris où il travaille sous la direction de Boutron Chalard. Il s'y perfectionne dans l'art de la préparation des médicaments. Issu d'une famille modeste nous rapporte sa biographie il lui est impossible d'acquérir une officine. Il succède finalement à Douiron et entre en possession de la pharmacie le 1^{er} juillet 1833. Avec Guillemette se dessine une sociabilité pharmaceutique qui recoupe les réseaux de parenté. Guillemette est à la fois parent de Goble et le gendre de Robiquet.

GUINARD²⁷⁶² : pharmacien à Saint-Etienne. Il signe la pétition des pharmaciens de l'Est en 1860. Il exerce semble-t-il pendant quelques temps la charge d'inspecteur en pharmacie.

GUINON²⁷⁶³ : « pharmacien, président de la Société de pharmacie de l'Indre, secrétaire de la Chambre consultative des arts et manufactures, chevalier de la Légion d'honneur. On retrouve aux obsèques Paul Petit, conseiller général de l'Indre.

GUITARD²⁷⁶⁴ (Gustave) (1849-1921). Né à Cadours (Haute-Garonne), Gustave Guitard entre en 1868 à la factorerie de la Pharmacie centrale à Toulouse. Pendant la guerre de 1870 il sert comme artilleur mobile de la Haute-Garonne et défend Belfort. Après la guerre, Dorvault l'appelle à Paris. Vers 1880, Genevoix lui donne la direction de la succursale de Toulouse qu'il conserve jusqu'en 1921. Son fils M. E.-H. Guitard sera le secrétaire général de la Société d'Histoire de la Pharmacie.

HERNANDEZ de la Martillière ²⁷⁶⁵(Jean-François), pharmacien à Paris, membre de la Société de Pharmacie de la capitale. Décédé à Honfleur le 20 janvier 1848. Né à Versailles le 4 février 1784. Le père est interprète général des langues étrangères, près le ministère des relations extérieures. La révolution force la famille à émigrer. Jean François étudie au collège de Dôle. C'est à Poligny, chez un de ses oncles maternels, qu'il commence ses études de pharmacie. Il se rend ensuite Paris et est admis chez M.Derosne. Il entre ensuite chez M. Bouriat auquel il succède.

HOTTOT²⁷⁶⁶. Il s'agit d'une lignée pharmaceutique. Elle s'inscrit pleinement dans cette pharmacie officinale dynamique. Aux côtés de Blondeau, de Dorvault et d'autres Hottot père s'engage pour promouvoir les eaux minérales de table. Il est également connu pour ses travaux sur l'aconitine, qu'il commercialise d'ailleurs à travers une pilule (Formulaire de Bouchardat, 1840). Son nom apparaît dans le formulaire raisonné des médicaments

²⁷⁶⁰ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1872 (SER 4, T 15), p 70-86.

²⁷⁶¹ *Ibid*, 1872 (SER 4, T 16), p 446-448.

²⁷⁶² *Union pharmaceutique*, 1860/01 (A1)-1862/12, p 283 et 384.

²⁷⁶³ *Union pharmaceutique*, 1900/01 (A41,N1,VOL41)-1900/12 (A41,N12,VOL41), p 288.

²⁷⁶⁴ *Union pharmaceutique*, 1921/08/15, p 255.

²⁷⁶⁵ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1848 (SER3,T13,PART1), p 286-287.

²⁷⁶⁶ Les occurrences sont nombreuses au sujet de Hottot. On consultera le *Journal de pharmacie et de chimie* 1871 (SER4,T14), p 95.

nouveaux et des médications nouvelles de Reveil en 1865. Il fait sans doute partie de ces spécialistes qui lancent leurs produits sur le marché. Il figure dans le Guide général des exposants de l'exposition de 1867 aux côtés de Genevoix et de Fumouze-Albespeyres. Il commercialise dans son officine de la rue des Lombards la pepsine Boudault. On le retrouve comme membre de la société artistique et industrielle de Cherbourg aux côtés de Robiquet qui en est le président. La firme Hottot et Cgnie est récompensée par une médaille de bronze lors de l'exposition universelle de 1878. Stanislas Limousin évoque la pepsine de Hottot dans son ouvrage Contributions à la pharmacie et à la thérapeutique. Hottot semble également avoir été professeur à la Faculté de Pharmacie de Paris.

HURAUT²⁷⁶⁷. Théodore Huraut²⁷⁶⁸ naît à Commercy le 23 septembre 1813. En 1822 il débute ses humanités au collège de la ville. « Dès son plus jeune âge il réalise un herbier », signe semble-t-il d'une prédestination pour la pharmacie... il entre en 1833 comme élève chez Domartin, pharmacien à Bar-le-duc. Il y restera trois ans. On le retrouve en 1836 comme pharmacien chez Nicolas-Denis Moutillard, comme lui originaire de Commercy, chez lequel il reste sept ans. Dès 1838 il prend part aux travaux de l'école Pratique de Pharmacie. Il s'y distingue en obtenant la médaille d'argent. En 1839 il obtient son diplôme de pharmacien. Il reprend alors l'officine de Moutillard (1840), laquelle comptait parmi ses anciens propriétaires le célèbre Trusson (ancien directeur de l'école de pharmacie de la capitale). Moutillard avait lui-même succédé à Trusson, dont il était un parent, en 1809. Tout en s'occupant de son officine il poursuit ses recherches scientifiques. Il intègre d'ailleurs la société d'émulation pour les sciences pharmaceutiques (1842), dont il est le trésorier entre 1843 et 1850. Il devient membre de la société de pharmacie de Paris en 1846. Huraut est très proche de Decaye. C'est d'ailleurs ce dernier qui se chargera du panégyrique de son confrère lors de la séance de rentrée de l'école de Pharmacie de Paris en 1855.

HUSSON (Camille-L)²⁷⁶⁹ : Né à Toul dans la Meurthe en 1843, décédé dans la même ville en 1886. Pharmacien à Toul. Président de la Société de pharmacie de Lorraine (appelée aussi société de Meurthe-et-moselle). Membre correspondant de l'Académie de médecine. Il soutient sa thèse à Paris en 1867²⁷⁷⁰.

JACOB (Auguste-Léonard)²⁷⁷¹: né en 1810 à Sainte-Reine, en Côte d'or d'un père marchand. Membre du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale. Il est reçu le 23 juillet 1835 à la faculté de pharmacie de Paris. Il effectue son apprentissage en pharmacie à Avallon.

JEANNEL²⁷⁷² (Julien-François) (Paris, 11/02/1814-Villefranche-sur-mer, 24/03/1896). Deuxième fils de Charles-François, employé à Paris, et de Marie-Anne Vasseur, oncle de Charles-Julien. Pharmacien élève au Val-de-Grâce le 20 novembre 1832. Lauréat du concours en 1833. Nommé pharmacien sous-aide le 12 décembre 1833. Il est affecté successivement aux hôpitaux de Lille, Lyon et Paris Val-de-Grâce. Docteur en médecine de la Faculté de Paris le 21 février 1838. Il est nommé pharmacien-aide major le 13 mars 1838. Il est affecté en Algérie où il se distingue au siège de Médéa. Le 23 novembre 1841 il est promu aide-major de première classe. Il devient ensuite major de seconde classe (1842), major de première classe (1848), principal de seconde classe le 16 mai 1852. De mars 1854 à juillet 1855 il est chef du service pharmaceutique de l'armée d'Orient. Il est ensuite affecté à l'hôpital de Bordeaux. Il y est nommé professeur de thérapeutique et de matière médicale à l'Ecole de médecine et de pharmacie. Il est promu principal de première classe en 1858. En 1869 il est nommé pharmacien en chef de l'hôpital Saint-Martin à Paris. Pendant la guerre de 1870 il sert dans l'armée du Rhin, puis se trouve au siège de Metz. Il a l'idée d'une poste aéronautique pour communiquer avec la France par-dessus les lignes ennemies. Le 26 août 1872 il est promu pharmacien-inspecteur et membre du conseil de santé. Il prend sa retraite en 1878. Il devient alors professeur de thérapeutique et de matière médicale à la Faculté libre de médecine et de pharmacie de Lille dont il était l'un des fondateurs. Il termine sa carrière universitaire en 1884. En 1870 il avait été élu à la société de pharmacie de Paris. Il reçoit la légion d'honneur en 1868

JULLIARD²⁷⁷³. Né à Moulins le 24/02/1822. Il fait ses études au collège de la ville. Bachelier le 28/04/1839 à l'âge de 17 ans, il entame une année mathématiques spéciales. Après un stage en pharmacie il arrive à Paris le 6 mai 1843. Ses maîtres seront Hottot, Félix, Boudet, Bernard Derosne dont il dirigera le laboratoire de préparations galéniques à Chaillot. Il obtient le 30 avril 1847 son diplôme de pharmacien de première classe. Il débute le 14

²⁷⁶⁷ Dossier biographique de Théodore Huraut (1813-1855), Dossier composé de documents épars, BIUP, cote D HUR.

²⁷⁶⁸ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1855.

²⁷⁶⁹ *Union pharmaceutique*, 1872 (SER 4, T 16), p 51.

²⁷⁷⁰ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1891 (SER5,T23), p 583.

²⁷⁷¹ AN, AJ/16/1920, Dossier des étudiants reçus à la Faculté de pharmacie de Paris (1834-1835).

²⁷⁷² Dossier biographique : Julien-François Jeannel, 1814-1896, BIUP, cote D JEA, 3 pièces.

²⁷⁷³ *Union pharmaceutique*, 1902 (A 43), p 131-134.

mars dans la fabrique de produits chimiques de Robiquet, Reyveau et Pelletier. Il s'établit en 1848 comme pharmacie rue Neuve-Sainte-Eustache. Il entre en 1866 en possession de l'officine. Administrateur du Bureau de Bienfaisance, il est nommé à la Commission d'Hygiène du deuxième arrondissement. Il sera président de la société chirurgico-médicale de Paris. Il devient en 1882 président du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale.

JUNGFLEISH²⁷⁷⁴ (Emile Cl) : né à Paris le 21 décembre 1839, d'origine alsacienne. « Agrégé à l'Ecole de Pharmacie en 1869 (Il soutient sa thèse à la faculté de pharmacie de Paris en 1869 (recherches sur les anillines chlorées), il succède en 1877, dans la chaire de Chimie organique de cette école, à Berthelot, dont il fut l'élève et le collaborateur ». En 1890 il est nommé professeur de Chimie générale dans ses rapports avec l'Industrie au Conservatoire des Arts et Métiers. En 1908, il recueille la succession de Berthelot au Collège de France. En 1891 il entre à l'Académie des Sciences, Section de Chimie, en remplacement de M. Ditte. Il était déjà depuis longtemps membre de l'Académie de Médecine (1880, suite au décès de Poggiale) et avait présidé la Société chimique et la Société de Pharmacie. Jungfleisch apparaît comme « l'un des maîtres de la Chimie organique. Son premier travail dans cette voie porte sur une étude approfondie des dérivés chlorés et nitrés de la benzine et de l'aniline. Il y fait connaître une quarantaine de corps nouveaux ». Il se propose « d'étudier sur cet exemple les relations qui peuvent exister entre les propriétés physiques des corps et leur composition ». « Pendant vingt-deux ans il a rédigé pour le Journal de Pharmacie et de Chimie une revue des travaux publiés à l'étranger. Dans cette revue, il s'efforçait moins de rendre compte des publications dès leur apparition que de grouper les recherches relatives à un même sujet, de signaler les opinions souvent contradictoires émises à leur endroit, de les discuter et de conclure. Il a continué ce travail par les éditions successives du Traité de Chimie organique, si hautement apprécié, qu'il a publié d'abord en collaboration avec Berthelot et qu'il n'a cessé depuis de mettre au courant ».

LABELONYE²⁷⁷⁵ : l'une des figures de la pharmacie parisienne. Comme le rappelle sa nécrologie une « notoriété pharmaceutique politique ». Il sera membre du Conseil Général de Seine-et-Oise, député à l'assemblée nationale pour le département et administrateur de diverses sociétés industrielles.

LACROIX (Antoine)²⁷⁷⁶, pharmacien à Mâcon (1803-1884). Sociétaire de la PCF. Lacroix est né le 11 juin 1803. Après avoir fait son stage en pharmacie chez son oncle, M. Cap, qui habite alors Lyon, il vient à Paris où il entre comme préparateur dans le laboratoire de Vauquelin. Il dirige pendant deux ans la fabrique de produits chimiques de Robiquet, à Vaugirard. Reçu pharmacien le 23 août 1828, il s'établit à Mâcon où, pendant plus de trente ans, il est membre du jury médical et du conseil d'hygiène. Deux fois lauréat de la Société de médecine de Toulouse (médailles d'or 1837 et 1840), membre de plusieurs Sociétés savantes, membre de la Société de pharmacie de Lyon (1836), et de la Société d'émulation des pharmaciens de l'est, à Lyon (1856), dont il est l'un des présidents. Membre correspondant national de la Société de pharmacie de Paris (1864), officier d'Académie (1866), il est également le fondateur du Musée d'histoire naturelle de Mâcon, dont il fut le conservateur.

LECURIEUR²⁷⁷⁷ : né le 08/07/1811 à Pont-Audemer. A 14 ans il débute à la pharmacie Jeanne Lafosse. A l'âge de 20 ans, il dirige seul la pharmacie Guillemard (ex-maire du Havre) que la maladie condamne au repos. L'amitié entre les deux hommes s'en trouve renforcée. En 1832 il est appelé sous les drapeaux et effectue son service à l'hôpital militaire de Rennes. Quelques mois après il est placé à la tête d'un hôpital de 200 lits durant l'épidémie de Choléra. Son congé lui est donné en 1836. Il est reçu pharmacien l'année suivante. Il s'installe à Mantes où il est titulaire de sa pharmacie. Il exerce dans son officine pendant 40 ans. Il est élu conseiller municipal de Mantes, fonction qu'il occupe de 1865 à 1878. Il sera adjoint au maire pendant quatre ans. Il fonde la société du Gaz. Outre ses fonctions municipales, Lecurieur est membre du conseil d'hygiène, délégué au Conseil central de Versailles pendant 15 ans, vice-président de la société des pharmaciens de Seine et Oise, inspecteur des pharmacies et des épiceries, vice-président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne, membre de la Commission de surveillance des prisons. Il cède en 1877 la pharmacie à son fils.

LEFRANC (Edmond)²⁷⁷⁸. Né à Meaux en 1826. Lui aussi ancien interne des hôpitaux de Paris, il obtient le diplôme de pharmacien en 1852 et entre quelques mois après, au Val de Grâce en qualité de pharmacien stagiaire. Il attire l'attention de Poggiale. Promu pharmacien-major en 1861 et pharmacien principal en 1878, il prenait une retraite anticipée en 1880, profondément découragé par la nouvelle situation faite aux pharmaciens de l'armée. Lefranc appartenait à la Société de pharmacie et à la Société botanique. Comme d'autres il s'illustre par quelques travaux scientifiques.

²⁷⁷⁴ *Ibid*, 1906/01/15, p 237-240.

²⁷⁷⁵ *Union Pharmaceutique*, 1874/04 (A15,VOL15), p 127-128.

²⁷⁷⁶ *Ibid*, 1884/01 (VOL25,A25,N1)-1884/12 (VOL25,A25,N12), p 528.

²⁷⁷⁷ *Ibid*, 1885/06 (A26), p 278-279.

²⁷⁷⁸ *Ibid*, 1884/01 (VOL25,A25,N1)-1884/12 (VOL25,A25,N12), p 479-480.

LEGRIP, (1822-21 janvier 1885). Né à Rouen en 1822, Legrip exerce pendant longtemps la pharmacie dans la Haute-Marne, où il sera inspecteur des pharmacies, président de la Société de ce département, chimiste-expert des Tribunaux. Il se crée à Saint-Dizier « une situation très honorable et très prépondérante par ses nombreux travaux analytiques. Il commercialise un produit, le chlorogène pour la désinfection des hôpitaux »²⁷⁷⁹. Il développe également la « méthode de la dioéthéralyse pour l'extraction des sucres végétaux ». Il s'occupe pendant longtemps de l'inspection des produits de l'Usine de Saint-Denis. Sa collaboration à la Pharmacie centrale sera « entravée par le deuil et la maladie ». Il achève sa carrière comme pharmacien de l'Asile départemental de l'Yonne.

LEPAGE²⁷⁸⁰ (Hippolyte). Né à Saint-Aubin-de-Scellon (Eure) le 5 mai 1814, de parents cultivateurs « auxquels des revers de fortune avaient imposé une certaine gêne et qui ne purent lui faire donner qu'une instruction très élémentaire »²⁷⁸¹. L'un de ses parents semble cependant avoir été procureur du roi. Placé comme apprenti chez Levavasseur, pharmacien à Bacqueville, sur les conseils de M Lebret, lui-même pharmacien. Lepage a alors 14 ans (1828) « les élèves faisaient alors tous les travaux d'un homme de peine ; en outre du service de détail, toute la journée, il fallait piler, moudre, laver et, le soir venu, on lui permettait de se reposer une heure avant d'aller se coucher. Un soir d'hiver, exténué de fatigue il s'endormit » auprès du poêle et fut « cruellement brûlé ». il « garda toute sa vie les traces de cette aventure ». Il reçoit à partir de 1830 des notions de la langue latine, grâce à l'aide d'un frère de son patron. Il se rend à Rouen à partir de 1832. Il entre chez M Martin, rue Bouvreuil qui en fait son premier élève. A sa mort en 1834 Lepage reste le gérant de l'officine, jusqu'à sa vente en 1836. Il se place chez M Tholomé, rue Beauvoisine où il doit achever son stage. Il reprend ses études de latin sous la direction de M l'abbé Pitres. Parallèlement il assiste aux cours de Ms girardin et Pouchet. Il se plonge dans les traités de Soubeiran et Guibourt. En 1838, à l'âge de 24 ans, il se présente devant le jury de la Seine-Inférieure où il est reçu pharmacien. Il se rend ensuite à Paris. Il entre dans la fabrique de produits chimiques de Guerin Vary. Il achète un an après une pharmacie à Gisors. Il entreprend d'acquiescer le diplôme de pharmacien de première classe à la faculté de pharmacie de Paris (1843). Il rédige avec son gendre M Patrouillard un guide pratique pour l'essai des médicaments galéniques et chimiques inscrits au Codex. Il fait des cours de chimie industrielle auprès des ouvriers du département. En 1874 il fonde la société des pharmaciens de l'Eure. Membre du conseil d'hygiène du département, chargé de l'inspection des pharmacies, délégué cantonal pour l'instruction publique, expert au tribunal, suppléant de la justice de paix, administrateur de l'hospice, membre du conseil municipal pendant 29 ans, adjoint au maire de 1865 à 1871 il fut aussi le collaborateur régulier du Journal de Pharmacie de Paris. « Lepage aimait sa profession, il en avait une haute idée et concevait, à un point de vue trop souvent oublié, la mission scientifique du pharmacien ».

MAGNES-LAHRENS²⁷⁸² : membre de la société de pharmacie de Haute-Garonne. Il semble avoir exercé la pharmacie à Toulouse. Il apporte des contributions à l'Union pharmaceutique sur des préparations diverses.

MAGUERO (André)²⁷⁸³ (1801-1881). Directeur de la factorerie de la Pharmacie centrale de France à Nantes. Originaire de Dijon. Il vient « tout jeune encore » s'installer à Nantes, ville qu'il ne quittera plus. Il termine ses études et entre comme apprenti pour quelques mois dans un office notarial. Il devient ensuite apprenti pharmacien chez M Danet (1823). Trois ans plus tard il est l'élève de M Prével. Il se prépare aux examens définitifs. Il obtient son diplôme en 1830. Il reprend l'officine de M Rihet jusqu'en 1853 date de la fondation de la factorerie nantaise. Parallèlement à ses activités de directeur de la factorerie il exerce des fonctions de pharmacien en chef à l'Hôtel Dieu où il remplace Prével. Membre de la société académique de la Loire-Inférieure dès 1835, de la société d'horticulture à partir de 1839.

MALAPERT²⁷⁸⁴ : Nommée en 1861 professeur suppléant de la chaire de pharmacie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers. Président de la société de Pharmacie de la Vienne. Décédé en 1887.

MALBRANCHE²⁷⁸⁵ : pharmacien à Rouen. Membre correspondant de la Société de pharmacie de Paris.

²⁷⁷⁹ *Ibid*, 1885/02 (A26), p 80.

²⁷⁸⁰ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1887 (SER5,T16), p 423.

²⁷⁸¹ Notice biographique sur H. Lepage, pharmacien à Gisors, membre correspondant de l'Académie de médecine, par Alexandre Malbranche. Lue à la Société libre de l'Eure (section de Bernay), dans la séance publique tenue le 28 novembre 1886, Bernay, impr. de Vve A. Lefèvre, 1886. BIUP, cote 35432,

²⁷⁸² *Union pharmaceutique*, 1885/05 (A26), p 226-227.

²⁷⁸³ *Ibid*, 1881/12, p 48.

²⁷⁸⁴ *Ibid*, 1887/01 (A 28,T 28,N1)-1887/12 (A 28,T 28,N12), p 192.

²⁷⁸⁵ *Ibid*, 1860/01 (A 1)-1862/12, p 60,95, 212, 220 , 226.

MARCOTTE (Jules): Né à Paris le 13 septembre 1836. Membre de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine. Il sera d'ailleurs membre du conseil de surveillance de la société pour l'année 1858²⁷⁸⁶. Il soutient sa thèse en 1863 (Etude générale sur le Matico)²⁷⁸⁷

MARTIN-BARBET²⁷⁸⁸. Vice-président du conseil de surveillance de la PCF, Martin-Barbet montre l'enracinement girondin de la coopérative. Il sera également le « président de la Société de prévoyance et de secours mutuels des pharmaciens de la Gironde, le secrétaire général du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Gironde ». Originaire de Carcassonne (02/02/1831), il débute son stage dans une officine de la ville sans aucun grade. Il passe son baccalauréat à Toulouse. Il reste à Carcassonne quelque temps puis rejoint semble-t-il Montpellier. Il est élève dans la pharmacie de Figuier. Il passe successivement à Limoux, Foix, Bordeaux. C'est dans cette ville qu'il rencontre Barbet. On le retrouve à Paris où il suit les cours de l'Ecole de Pharmacie. Parallèlement il est élève dans l'officine de Pelletier. Il obtient son diplôme de pharmacien de première classe. Il revient à Bordeaux et se marie avec la fille de Barbet dont il reprend ensuite l'officine. En 1864 il perd successivement sa femme et son beau-père. Il fonde en 1866 le prix Barbet en hommage à ce dernier. Il occupe différentes fonctions. En 1859 il entre dans la Société de pharmacie de Bordeaux. A partir de 1864 il occupe le poste d'Inspecteur des pharmacies. Il obtient deux médailles d'or et deux médailles d'argent pour ses missions. A la même date il entre au Conseil d'Hygiène de la Gironde. Il présidera également la Commission d'Inspection des Pharmacies de la Gironde en compagnie de Robineaud. En 1870 il est secrétaire général du conseil central d'Hygiène et de Salubrité de la Gironde.

MAURY²⁷⁸⁹ : secrétaire de la Société des pharmaciens du Rhône. Membre de la commission de répression des abus pour ladite société en 1874. Contributeur à l'Union pharmaceutique pour des expériences sur le phénate de quinine. On trouve un sirop du même nom.

MAYET (François-Clément)²⁷⁹⁰. Né à Issoudun dans l'Indre (1820). Mayet également partie de ces membres actifs de la Société de pharmacie de Paris. Ancien élève de Gobley, de Boudet il réussit le concours de l'internat des hôpitaux où il sera reçu second. Il est reçu pharmacien (1843) après avoir présenté une thèse sur l'amidon et les fécules médicinales. Il deviendra ensuite secrétaire de la commission du Codex, recevant à cette occasion la croix de chevalier de la Légion d'Honneur. Il fut également membre de l'association des internes en pharmacie dans laquelle il exercera les fonctions de trésorier. Il collabore régulièrement au Journal de Pharmacie et de Chimie. En 1858 il deviendra le trésorier de la Société de pharmacie de Paris. Rapporteur de nombreux travaux scientifiques, membre actif de la société, il sera secrétaire par intérim de celle-ci en l'absence de Soubeiran (1860). Il représentera la Société de pharmacie de Paris au congrès professionnel de Nantes (1869). Son nom apparaît dans l'Union pharmaceutique associé à une spécialité : l'essence de menthe.

MEHU (Camille J-M), né à Dijon le 10 mars 1835. Mort à Paris le 29 novembre 1887. Pharmacien des hôpitaux (pharmacien en chef de l'hôpital Necker à Paris), membre de l'Académie de médecine, membre de la société de pharmacie de Paris, soutient sa thèse devant l'école de pharmacie de Paris en 1862 (Recherches pour servir à l'histoire chimique et pharmaceutique de la petite centaurée²⁷⁹¹).

METADIER²⁷⁹². Il débute dans la pharmacie militaire. Il s'installe ensuite comme pharmacien à Bordeaux. Ses talents de chimiste lui valent semble-t-il d'être apprécié du directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, Elie Gintrac. Il devient alors professeur suppléant à l'école, puis démonstrateur des travaux pratiques de pharmacie et enfin professeur. A la création de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux, il abandonne définitivement l'exercice de la pharmacie.

MEURANT²⁷⁹³ : reçu en 1840 à la Faculté de pharmacie de Paris. Il a pu y côtoyer Dorvault. Né le 4 septembre 1813 à Henay-en-Meuse. Son père est propriétaire. D'après son dossier Meurant effectue plusieurs stages en officine. Du 1^{er} avril 1833 au 1^{er} avril 1836 il est élève en pharmacie chez Cochard à Sedan. Du 1^{er} avril au 12 août 1836 il devient élève aide chez ce même Cochard. Il suit les cours de l'école spéciale de Paris à partir de

²⁷⁸⁶ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1858 (SER 3,T 33,PART 11), p 391.

²⁷⁸⁷ *Ibid*, 1890 (SER 5,T 22), p 47.

²⁷⁸⁸ *Union pharmaceutique*, 1894 (A35)-1894/12/31, p 143-144 et 173-175.Paris, PCF, discours de Arnozan, 1889 (A 35).

²⁷⁸⁹ *Union pharmaceutique*, 1874/01 (A 15, VOL 15, N 1), p 30.

²⁷⁹⁰ *Journal de chimie et de pharmacie*, 1892 (SER 5,T 25), p 285.

²⁷⁹¹ *Ibid*, (SER 5, T 22), p 46.

²⁷⁹² *Union Pharmaceutique*, 1880/12 (A 21), p 375-381.

²⁷⁹³ AN, AJ/16/1923, dossier de réception des élèves reçus à la Faculté de pharmacie de Paris.

1837. Du 13 juillet au 2 novembre 1837 il est élève en pharmacie à Paris chez Lesage Picou. Du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 1837 il devient élève en pharmacie rue de Grenelle.

MIALHE (1807-1886)²⁷⁹⁴ : né à Vabre dans le Tarn en 1807. Reçu pharmacien en 1836. Il entre à la Société de pharmacie de Paris en 1838. Il en devient président en 1870.

MILNE-EDWARDS (Henri)²⁷⁹⁵ : les ouvrages d'Henri Milne Edwards ont beaucoup influencé le jeune Dorvault notamment lorsqu'il entama la rédaction de son *Officine*. il nous a donc paru intéressant de lui consacrer une notice. « Savant français, d'origine belge, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, né à Bruges, le 23 octobre 1800, et frère du médecin économiste William-Frédéric Edwards, mort en 1849. Il étudia la médecine à Paris. Reçu docteur en juillet 1823, il se tourna vers les sciences, professa d'abord l'histoire naturelle au lycée Henri IV, puis fut chargé (1841) du même cours au Muséum et à la Faculté des sciences, dont il est devenu le doyen. En 1862 (28 mai), il a été nommé au Muséum professeur de zoologie, en remplacement d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Admis, en 1838, à l'Académie des sciences (section d'anatomie et de zoologie), comme successeur de Cuvier, il a été élu associé libre de l'Académie de médecine en 1854. Officier de la Légion d'honneur en avril 1847, il a été promu commandeur le 13 août 1861. On a de M. Milne-Edwards Recherches anatomiques sur les crustacés (1828), couronné par l'Académie des sciences; Manuel de matière médicale (1832) Nouveau formulaire pratique des hôpitaux (4^e édit., 1840, in-32); Cahiers d'histoire naturelle (1834), avec M. Achille Comte; Éléments de zoologie (1834-1835, 4 parties), réédités sous le titre de Cours élémentaire de zoologie (1851, in-12, 418 figures); Histoire naturelle des crustacés ou suites à Buffon (1837-1841, 3vol. in-8) Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux (1855-1860, tom. I-V) etc. On lui doit en outre la réédition de l'Histoire naturelle des non vertébrés de J. B. de Lamarck (1836-1845, 11 vol. in-8), et des articles fournis aux recueils et dictionnaires spéciaux.

MILNE-EDWARDS ²⁷⁹⁶ (Alphonse): professeur de zoologie, directeur du Muséum d'histoire naturelle, vice-président de l'Académie des sciences. Né en 1835, docteur en médecine en 1859, nommé en 1865, professeur de zoologie à l'Ecole de pharmacie. En 1876 il remplace son père à la chaire de zoologie du Muséum et devient en 1891 directeur de ce grand centre scientifique. Il est nommé membre de l'Institut en 1879 et en 1884 il obtient la grande médaille d'or de la Société de géographie, il est commandeur de la Légion d'honneur. On trouve à ses obsèques Mrs Lévy, président de l'Académie des sciences; Filho, comme ami et professeur du Muséum ; Albert Gaudry, comme sous-directeur du Muséum ; Moissan, au nom de l'Ecole de pharmacie; Hutinel, pour l'Académie de médecine ; J. Passy pour la Société nationale d'Agriculture; le Secrétaire général de la Société de géographie dont A. Milne Edwards était président ; M. Oustalet, assistant de A. Milne-Edwards au Muséum »

MOTTE²⁷⁹⁷ : pharmacien à Lyon. Célèbre pour ses capsules. Il participe en 1860 à la pétition signée par les pharmaciens de l'Est au sujet de la politique commerciale menée par la PCF.

NAUDINAT. Membre du Conseil de surveillance de la Pharmacie centrale de France. Les informations sont très éparpillées à son sujet. D'après le guide général des exposants de l'exposition industrielle de 1867²⁷⁹⁸ à Paris Naudinat est installé à Paris au n 7 de la rue de Jouy, non loin donc de la PCF. Son nom revient de façon récurrente dans l'Union pharmaceutique. Il est associé à un produit dont il semble s'être fait une spécialité : la commercialisation des clyso-pompes et des hydroclyses. Il décède en 1874. Sa veuve contribuera en 1879 à l'érection d'un monument à la mémoire de Dorvault à hauteur de 50 francs ce qui laisse supposer de la force des liens qui unissaient les deux hommes. Adrien Petit lui succède.

OUDART disparaît en 1863. L'assemblée générale des pharmaciens de France lui rendra alors hommage²⁷⁹⁹. Avec ce dernier « la Pharmacie centrale de France » perd « un de ses fondateurs les plus dévoués, et » le « conseil de surveillance un de ses membres les plus actifs et les plus méritants ». Henry Fleurant Nicolas Oudart naît à « Paris, paroisse Saint Philippe du Roule, le 3 avril 1800 ». « Son père, Augustin Oudart, d'abord professeur à l'ancien collège de Lisieux, où il occupa la chaire de rhétorique, fut, à l'avènement de Napoléon à l'empire nommé chef de bureau au trésor impérial, sur la recommandation de son frère aîné, Nicolas Oudart, conseiller à la Cour de

²⁷⁹⁴ *Journal de chimie et de pharmacie*, 1892 (SER 5, T 25), p 285.

²⁷⁹⁵ VAPEREAU, Dictionnaire universel..., op.cit, Paris, L.Hachette, 1865, p 604.

²⁷⁹⁶ *Union pharmaceutique*, 1900/01 (A41,N1,VOL41)-1900/12 (A41,N12,VOL41), p 192.

²⁷⁹⁷ *Union pharmaceutique*, 1877/12 (A18), p 97.

²⁷⁹⁸ *Guide général ou Catalogue indicateur de Paris, indispensable aux visiteurs et aux exposants, Exposition universelle de 1867*, Paris, 1867, 331 p.

²⁷⁹⁹ AG de la PCF, 1863.

cassation et grand ami de Cambacérès. Augustin Oudart, d'un esprit très distingué, a laissé inédite une traduction en vers des quatre premiers chants de l'Enéide et de plusieurs odes d'Horace. Sa mère Marie Gertrude Chantourelle, était fille d'un officier forestier de la baronne d'Eclaron, près de Saint-Dizier. Elle avait un frère, Nicolas Chantourelle, membre de l'Académie de médecine de Paris, et mort en cette ville, en 1833, des suites d'une maladie causée par les fatigues excessives auxquelles il s'était livré lors de l'épidémie de choléra de 1832 »²⁸⁰⁰. Le grand-père paternel était « notaire, et avait, outre Augustin et Nicolas, cinq autres enfants, dont deux fils, l'un juge au tribunal de Reims, l'autre ayant pris la profession des armes, et trois filles, dont l'une a épousé M Gillon Saint Pierre, ancien officier, membre de la légion d'honneur, et peintre d'histoire très estimé ». « Enfin Henry a laissé en mourant un frère, juge de paix à Vitry le français, et une sœur mariée à M Henrion, ancien avoué de la même ville. Notre confrère vous le voyez appartenait à une famille de notable de la bourgeoisie »²⁸⁰¹. Après s'être installé pharmacien Oudart tente sa chance au Mexique. En 1825 il quitte la France « s'associa et partit avec M Legrand, pour aller au Mexique établir une distillerie. Peu de temps après son arrivée, il fut pillé et ruiné par les indigènes qui lui enlevèrent tous ses effets, et jusqu'à ses instruments de chimie dont ces honnêtes gens ne purent sans doute tirer un grand parti ». Entre 1825 et 1830 la vie de Oudart semble avoir été particulièrement difficile. « Son odyssee ne fut pas toujours brillante : la fatigue, la faim, les dangers, furent plus d'une fois ses compagnons ». Il se fait alors vendeur d'« objets de pacotille, espoir de fortune, qu'il avait emportés au Mexique » en particulier « un assortiment d'images d'Epinal, richement coloriées, et dont on lui avait dit les Mexicains très amateurs ». Mais rien ne se vend. « C'était une triste déception ! Que faire de ces Juif-Errant, de ces Philémon et Baucis, de ces Barbe-Bleue, de ces Geneviève de Brabant, qui n'étaient plus qu'un embarras, n'ayant pour le nouveau débarqué d'autre valeur que celle qu'il espérait du produit de leur vente ? » Observant la foi dont font preuve les mexicains il décide de « découper les titres et les légendes, de les remplacer par du papier blanc, sur lequel » il inscrivit « les noms des saints et des saintes les plus en honneur au Mexique ». « On fit adroitement quelques réclames, et tout aussitôt la vogue fut aux brillantes estampes, on se les arracha, on les fit hausser, on les paya sans marchander et notre brave ami vit en moins de rien centupler son capital, sur lequel quelques jours auparavant il ne comptait plus ? Les saints y ont gagné personne n'y a perdu ». Avec Oudart la firme perdait un homme attaché à la profession.

PELOUZE²⁸⁰² : né le 13 février 1807 à Valognes dans la Manche, mort à Paris le 31 mai 1867. Elève en pharmacie à la Fère, puis à Paris (1825). Reçu interne en pharmacie en 1826. Il devient préparateur dans le laboratoire de Gay-Lussac. En 1830 il devient professeur de Chimie à Lille. Répétiteur de Chimie à l'Ecole polytechnique. En 1830 il voyage en Allemagne et rencontre Liebig. En 1837 il devient membre de l'Académie des sciences. Il supplée alors Thénard au Collège de France et Dumas à l'Ecole Polytechnique. Occupe la Chaire de Chimie de Thénard jusqu'en 1851 année où il est démis de ses fonctions. Parallèlement en 1848 il devient président de la Commission des monnaies. A partir de 1849 il est membre du conseil municipal de Paris. En 1846 il fonde un laboratoire-école. Chevalier de la légion d'honneur en 1838, Officier en 1850, commandeur en 1856. Membre des académies de Londres, Berlin, Turin.

PERRENS (Jules)²⁸⁰³ né à Bordeaux le 8 mai 1824. Il fait ses études dans le lycée de la ville. Il effectue trois années de stage chez Vidal-Lacoste. Il se rend à Paris et effectue une année de stage dans l'officine de Pelletier Duclou. En 1846 il concourt pour l'internat des hôpitaux de Paris, où il arrive parmi les premiers. En 1848 il est nommé premier interne de la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris alors placée sous la direction de Soubeiran. Il acquiert l'officine de Numa-Oulès à Bordeaux. Peu de temps après il devient secrétaire de la Société de pharmacie de Bordeaux. Il fonde en 1859 le Journal de pharmacie de Bordeaux. Sur l'insistance de Dorvault il vend sa pharmacie et devient sous-directeur de la Pharmacie centrale de France. Il exerce cette fonction pendant 5 ans puis se retire. Il rentre à Bordeaux en qualité de collaborateur de Mr Jaussein, directeur de la succursale bordelaise de la PCF. Il abandonne la PCF et devient pharmacien en chef des hôpitaux et hospices de la ville. En 1887 il est nommé professeur de matière médicale à la Faculté de Médecine et de pharmacie de Bordeaux. Perrens exercera des fonctions municipales en devenant adjoint au maire de sa ville d'origine. Ses gendres Huguet et Laffon sont professeurs à l'école de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand.

PETIT²⁸⁰⁴ (Adrien) : Tient une maison de droguerie importante. Il succède en effet à Naudinat qui s'était fait une spécialité du commerce des clysopipes.

PETIT²⁸⁰⁵ (Arthur) M. Arthur Petit. Né à Issoudun (Indre), le 6 septembre 1837. Il soutient sa thèse sur la

²⁸⁰⁰ AG de la PCF, 1863.

²⁸⁰¹ *Ibid.*

²⁸⁰² LAMI, THAREL, *Dictionnaire encyclopédique...*, op. cit., vol 7, p 162.

²⁸⁰³ *Union pharmaceutique*, 1893 (A34), p 471.

²⁸⁰⁴ *Union pharmaceutique*, 1878/02 (A6,N2), p 99.

morphine devant l'école de Pharmacie de Paris en 1862. Pharmacien à Paris, licencié, ès-sciences physiques, grand-prix de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, président d'honneur de l'Association générale des pharmaciens de France. Ancien trésorier de la Société chimique de France, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien maire de Viroflay, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 5 mars 1912, à Carqueiranne (Var), dans sa 75^e année. Il a publié d'importants travaux sur la pepsine, les peptones et certains alcaloïdes végétaux.

PLANCHON (Gustave)²⁸⁰⁶ (1833-1900): Auteur d'un traité sur les Quinquinas paru en 1864. Pharmacien de 1^{ère} Classe, Docteur ès Sciences, professeur-Agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, Ex-Professeur de Botanique à l'Académie de Lausanne, Membre de la Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, de la Société vaudoise des sciences naturelles etc.. il devient par la suite directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris et membre de l'Académie de médecine. Il publie un traité sur les drogues simples d'origine végétale en collaboration avec E.Collin.

POGGIALE²⁸⁰⁷ : (Antoine-Baudouin), chimiste français, membre de l'Académie de médecine, né à Valle de Mezzana en Corse, le 9 février 1808, successivement pharmacien élève, sous-aide et aide-major aux hôpitaux militaires de Strasbourg, Lille et Paris (1828-1834), attaché à l'armée d'Afrique (1833), professeur à Lille (1837), puis au Val-de-Grâce (1847-1858), est devenu, en 1854, pharmacien en chef de ce dernier hôpital, et, en 1858 pharmacien inspecteur. Il a été élu, en 1854, membre de l'Académie de médecine, et est devenu, en 1860, membre du conseil d'hygiène publique. Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1849. M. Poggiale a publié, outre un Traité d'analyse chimique par la méthode des volumes (1858, in-8), de nombreux travaux, rapports ou mémoires comme les recherches sur les eaux des casernes des forts et des postes-casernes des fortifications de Paris (1853); Du pain de munition distribué aux troupes des puissances européennes et de la composition chimique du son (1854); Recherches sur la composition chimique et les équivalents nutritifs des aliments de l'homme (1856); Rapport sur la formation de la matière glycogène dans l'économie animale (1858); Rapport sur l'empoisonnement par le phosphore (1859). Il est reçu dans la Société de pharmacie de Paris en 1833. Il sera président de la société en 1862. Il décède le 26 août 1879.

POIRIER (Abel)²⁸⁰⁸. Pharmacien de première classe. Originaire de Loudun. Secrétaire de la Société de pharmacie de la Vienne. Il est lauréat de l'Ecole de pharmacie de Tours. Il entre comme interne à l'Hôpital général. Il achève ses études à Paris sous la direction de Chevalier qui le place à la tête de son laboratoire. Il reprend ensuite l'officine paternelle. Il exerce des fonctions municipales dans sa ville.

RABOTIN : Membre du conseil d'administration de la Pharmacie centrale de France. Pharmacien à Fontainebleau en Seine-et-Marne²⁸⁰⁹. Membre du jury médical du conseil d'hygiène, délégué cantonal à Fontainebleau, il semble s'être attaché au développement des écoles primaires. Il reçoit d'ailleurs les palmes d'officier d'académie.

ROBINET²⁸¹⁰ (Stéphane), Né à Paris en 1796. Reçu pharmacien en 1822. Il est président de la Société de pharmacie de Paris à deux reprises en 1831 et 1865. Décédé le 02/12/1869.

ROBIQUET (Henri-Edmond) appartient à une lignée d'illustres chimistes. Son père, né à Rennes, fut « pensionnaire dans l'établissement fondé et dirigé par Fourcroy et Vauquelin, d'où » sortirent la plupart des grands chimistes du commencement du siècle », d'après Dechambre. Après avoir servi comme pharmacien militaire dans l'armée d'Italie, « il fut aussitôt attaché à l'hôpital militaire de Rennes, puis passa au Val-de-Grâce de Paris ». « Vauquelin le prit à son laboratoire, et il acheta bientôt une officine en même temps qu'il fondait une fabrique de produits chimiques. Il fut nommé, en 1812, professeur à l'école de pharmacie où il occupa la chaire de matière médicale, puis celle de chimie ». A la fin de sa vie « il fut nommé administrateur trésorier de l'école ». Henri-Edmond est « né à Paris le 13 novembre 1822²⁸¹¹ ». Il est élève à Henri IV. En seconde il opte pour les études de sciences. Après son baccalauréat il commence son stage dans l'officine de Gobley. Ses travaux portent sur le suc d'aloès. En 1845 il obtient le premier prix de manipulation école de pharmacie. Il se présente au

²⁸⁰⁵ *Union pharmaceutique*, 1912 (A53), p 174.

²⁸⁰⁶ *Union pharmaceutique*, 1900/01 (A41,N1,VOL41)-1900/12 (A41,N12,VOL41), p 191-192.

²⁸⁰⁷ VAPEREAU (G.), *Dictionnaire universel des contemporains : contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers... : ouvrage rédigé et tenu à jour, avec le concours d'écrivains et de savants de tous les pays* (Troisième édition entièrement refondue et considérablement augmentée), op.cit, p 1435.

²⁸⁰⁸ *Union pharmaceutique*, 1889 (A 30), p 340..

²⁸⁰⁹ *Ibid*, 1882 (A 23, VOL 23, N 12), p 571.

²⁸¹⁰ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1892 (SER 5, T 25), p 288.

²⁸¹¹ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1861 (SER3,T39,PART1), p 5-20.

concours pour le titre d'agrégé de chimie 1847. C'est un échec. Il sollicite alors des fonctions de préparateur pour mieux aborder le concours. Robiquet devient préparateur du cours de physique et du cours de manipulation. En janvier 1853 il passe avec succès l'agrégation de physique. Il obtient la chaire de physique à l'école de pharmacie (1855). Il obtient une place dans l'officine de Piat, Deyeux et Boudet. Il poursuit ses recherches sur des objets de chimie ou de physique et publie des articles dans le *moniteur universel*. Il passe sa thèse devant la faculté des sciences (Recherches sur l'éthérification). En 1858 il est chargé des cours de toxicologie à la faculté de pharmacie. A bien des égards Edmond Robiquet apparaît comme un héritier. Promu « professeur titulaire », il succombe cependant en 1860 d'une « péritonite suraiguë »²⁸¹².

ROYER²⁸¹³. Pharmacien à Paris, le personnage est mentionné comme l'un « des fondateurs de la Pharmacie centrale de France ». Royer « n'a jamais marchandé ni son argent ni son temps à l'oeuvre commune ». « Membre du Conseil de surveillance pendant un demi-siècle, il avait foi en Dorvault et considérait son idée comme une pensée féconde, devant rallier la majorité des pharmaciens français ».

SAINT-PLANCAT²⁸¹⁴ : Né à Martres (Haute-Garonne) en 1828, Saint-Plancat est reçu bachelier en 1845. Il fait ses études pharmaceutiques à Paris et obtient son diplôme en 1854. Le professeur Chevalier l'attache à son laboratoire et, sous sa direction et ses conseils, il acquiert des connaissances très étendues sur la chimie analytique et sur l'hygiène. Il succède à M. Couseran, pharmacien à Toulouse. Il exerce la profession pendant trente-huit ans. « Par ses connaissances scientifiques étendues et variées, par son jugement droit, par son extrême bienveillance, M. Saint-Plancat s'était attaché l'affection et la considération de tous ses confrères ». Outre ses fonctions de membre du conseil de surveillance Saint-Plancat exerça les fonctions de trésorier de la Société de médecine, de membre des jurys d'inspection des pharmacies et de validation de stage, de membre du Conseil d'hygiène de Toulouse.

SAINTE-CLAIRE DEVILLE²⁸¹⁵ (Henri), 1818-1881. Né dans l'île de Saint-Thomas aux Antilles. Vient à Paris très jeune pour ses études. Il obtient son baccalauréat en 1835. Inscrit à l'école de médecine il suit en parallèle les cours de chimie de Louis-Jacques Thénard (1777-1857) et de Jean-Baptiste Dumas (1800-1884) à la Sorbonne. En 1841 il devient docteur ès sciences physiques. Il est docteur en médecine en 1843. Sainte-Claire Deville est nommé professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences de Besançon. Il s'intéresse à la chimie minérale. Suite à ses travaux dans ce domaine il obtient le poste de maître de conférences de chimie à l'Ecole normale supérieure. Il y enseigne de 1851 à 1881. Il enseignera parallèlement à la Sorbonne. L'objet principal de son attention restera constamment le laboratoire. Napoléon III finance lui-même les expériences de Sainte-Claire Deville à l'échelle semi-industrielle (usine de Javel et de Nanterre). Ces deux entreprises fusionneront ultérieurement et donneront naissance à Péchiney. En 1861 il est élu membre de l'Académie des Sciences. Proche du pouvoir il participe à la commission internationale du mètre. Il participera également à la conception de l'Ecole Pratique des Hautes études. Ses succès lui vaudront le grade de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur.

SCHAEUFFELE (Jean-Martial-Désiré)²⁸¹⁶. Né à Bruges en 1802. Quatrième enfant de Jean Schaeuffele, westphalien au service de la France, commandant d'Etat-major et chef du général Jourdan. En 1817, il entre en apprentissage chez Casse à Saint-Germain en Laye. « Son instruction était ce qu'elle pouvait être à cette époque, et comme pouvait la faire donner un officier sans fortune, astreint par les hasards de la vie militaire à de fréquents changements de résidence » note laconiquement M Kuhlman dans sa nécrologie²⁸¹⁷. Il « vient de temps à autre à pied à Paris ». C'est Soubeyran qui l'aurait engagé à concourir pour l'internat des hospices civils²⁸¹⁸. Reçu au concours de l'internat en 1822-1823 (après cinq ans de stage). Il accomplit celui-ci à l'hôpital de la Charité. Le 29 janvier 1828 il est reçu pharmacien de première classe à l'Ecole de Pharmacie de Paris. « Il rencontra sur les bancs de l'école des jeunes gens animés du même zèle pour l'étude, qui devaient plus tard s'illustrer dans la carrière des sciences, et avec lesquels il contracta une amitié solide qui ne finit qu'avec la vie ». Lorsqu'il passe ses examens de maîtrise il a alors dix années de stage derrière lui. En 1829, il achète la pharmacie de Lacréta à Thann pour être

²⁸¹² DECHAMBRE (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson-Asselin, T 5, 1877.

²⁸¹³ *Union pharmaceutique*, 1885/02 (A26), p 80.

²⁸¹⁴ *Union pharmaceutique*, Paris, PCF, 1897/02/15 (A 38, N 2), p 79-80.

²⁸¹⁵ PAQUOT (Catherine), « Sainte-Claire Deville », *art.cit.* in TULARD (Jean), *Dictionnaire du second Empire*, op.cit., p 1163-1164.

²⁸¹⁶ On se reportera au *Journal de chimie et de pharmacie*, 1892 (SER5,T25), p 285. On se reportera également au dossier de Jean Martial Désiré Schaeuffelé, 1802-1882 disponible à la Faculté de Pharmacie de Paris, D SCH 2, 9 pièces.

²⁸¹⁷ *Ibid.*, in *Journal de pharmacie d'Alsace Lorraine*, 1882.

²⁸¹⁸ *Ibid.*

auprès de sa famille (ses trois sœurs) installée à Colmar. La petite ville est alors en « voie de développement industriel ». « Outre la fabrique de produits chimiques de la maison Kestner, il y avait des ateliers de construction mécanique (...) les diverses branches de l'industrie du coton ». Cet essor lui assure une « confortable aisance ». Il est administrateur du collège et du bureau de bienfaisance de l'hôpital, suppléant du juge de paix, membre du conseil municipal, du Jury médical et du conseil d'hygiène. En 1837, lors d'un congrès de naturalistes à Fribourg il rencontre Risler avec qui il se lie d'amitié. Cette « rencontre » est d'après Kuhlman, le point « de départ du cercle pharmaceutique du Haut-Rhin ». Le rôle de Schaeuffele est confirmé par d'autres sources²⁸¹⁹. La société est constituée en 1839. En 1840 une ordonnance royale réorganise les écoles de Pharmacie. Il y voit une opportunité. Il décide de conquérir ses grades universitaires. Il reprend ses études à 41 ans. Il est bachelier ès-lettres en 1843, ès sciences en 1844. Le 15 juin 1844 il est institué agrégé des écoles de pharmacie et nommé à l'école de Strasbourg. En 1845 il est licencié ès-sciences et le 23 novembre 1849 il est docteur ès-sciences physiques. S'étant « porté garant pour un ami » touché par des difficultés financières, Schaeuffele traverse semble-t-il une période difficile. En 1850 il achète, grâce à son ami Lecoq (professeur à la Faculté des Sciences de Clermont), la pharmacie de Pelletier rue Jacob, à Paris. En 1852 il est élu membre résident de la Société de pharmacie de Paris, dont il deviendra le président en 1863. Il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 14 août 1863. Il est aussi élu président de la Société de Prévoyance des pharmaciens de la Seine et nommé président du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale de France. Il est également nommé président de la commission permanente du Codex en 1866 et en 1880. Il décède à Paris le 26 avril 1882²⁸²⁰.

SOUBEIRAN²⁸²¹. Né à Paris le 24 mai 1797 Eugène SOUBEIRAN est issu d'une vieille famille protestante des Cévennes ruinée sous le consulat. Afin de refaire sa fortune, son père se lance dans l'industrie de la blanchisserie au chlore, en y joignant une fabrique de molleton. Le jeune SOUBEIRAN aide son père en tant que contremaître. L'entreprise tourne court et Soubeiran, poussé par son père, s'oriente, à partir de 1813, vers des études en pharmacie militaire. Après avoir débuté comme apprenti dans l'officine de M POUZIN à Montpellier, il revient à Paris, en 1816 et est installé en qualité de second élève dans une pharmacie de la rue saint honoré. En 1819, il tente le concours d'entrée pour l'internat en pharmacie dans les hôpitaux qu'il réussit. Le 27 décembre 1819, il entre dans les hôpitaux jusqu'en 1822. Il passe une année comme élève-chimiste à la Pharmacie centrale des hôpitaux, puis est nommé pharmacien en chef de la Pitié (1823). Le 1^{er} mars 1832 il en devient le directeur. Il cumule d'autres charges comme celle professeur titulaire de physique à l'école de Pharmacie (19 octobre 1834). Il fait partie des personnalités dont l'avis compte dans le monde pharmaceutique. Membre titulaire de l'Académie de médecine (20 janvier 1835), chevalier de la légion d'honneur, secrétaire général de la Société de pharmacie (juillet 1840), membre du conseil de salubrité (1^{er} novembre 1852), professeur titulaire de pharmacie à la faculté de médecine (10 décembre 1853). Extrait de l'éloge fait pour Soubeiran par Robiquet, 16 nov 1859, extrait du journal de pharmacie et de chimie, 1860.

TABOUREAU²⁸²² (Pierre Marie Constant). Décédé en 1894. Pharmacien à Lyon.

TAILLOTTE²⁸²³ (Albert). Pharmacien à Tain dans la Drôme. Il disparaît en 1879, son nom apparaît dans les pages nécrologiques de l'Union pharmaceutique. En 1860 il participe à la pétition rédigée par les pharmaciens de l'Est pour critiquer la politique commerciale de la coopérative. Nous n'en savons pas plus sur le personnage.

TASSART (1793-1875)²⁸²⁴ fait aussi partie de ces déracinés venus chercher fortune dans la capitale. Originaire de Sézanne dans la Marne (1793), il est reçu pharmacien en 1819. Il intègre la Société de pharmacie de Paris en 1823. Il exerce la fonction de trésorier entre 1847 et 1860, avant d'en devenir le président en 1866.

TROUILLET²⁸²⁵ (Mort en 1874) : pharmacien à Vienne dans l'Isère. Il participe à la pétition des pharmaciens de l'Est au sujet des stratégies commerciales de la PCF.

²⁸¹⁹ GUITARD (Eugène), *deux siècles...*, *op. cit.*, p 175.

²⁸²⁰ Faculté de Pharmacie de Paris, D SCH 2, la plus grosse partie de cette nécrologie est tirée du travail de Georges DILLEMAN.

²⁸²¹ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1858 (SER 3,T 34,PART 2), p 431-433. On consultera également dans le même journal l'année 1859 (SER 3,T 36,PART 2), p 426.

²⁸²² *Union pharmaceutique*, 1894 (A 35)-1894/12/31, p 240.

²⁸²³ *Union pharmaceutique*, 1879/08 (A20), p 256.

²⁸²⁴ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1892 (SER 5, T 25), p 285.

²⁸²⁵ *Union pharmaceutique*, 1874/09 (A 15,VOL 15), p 288.

VALENCIENNES (Achille-A.), né à Paris le 6 juillet 1838; directeur de l'usine de la Pharmacie centrale de France, à Saint-Denis. Il soutient sa thèse à l'école de Pharmacie de Paris. Elle porte sur les Recherches chimiques sur l'oxydation de la morphine et sur l'extraction de la castorine (1861)²⁸²⁶.

VALLEE²⁸²⁷ : disparu en 1885. Pharmacien à Fontenay-sous-Bois. Membre du conseil de surveillance de la PCF. Il dirige la factorerie de Nantes.

VEE (Amédée)²⁸²⁸ né en 1835 décédé le 3 février 1897. Avec Vée c'est une autre dynastie de pharmacien qui se dessine. Il cumula les fonctions et les charges. Président de la société de secours mutuels du faubourg Saint-Denis, « maire du cinquième arrondissement », inspecteur de l'administration de l'Assistance publique, chef de la division des enfants assistés, membre de la Société de pharmacie de Paris, sa notice indique également sa « charité » et sa « droiture ». Il fut également président du syndicat des produits chimiques, président honoraire du Comité central des chambres syndicales et de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, docteur en médecine et chevalier de la légion d'honneur²⁸²⁹. Vée appartient aux ténors de la pharmacie parisienne au même titre que Cap.

VUAFLART Louis-Ange Vuaflart (1790-1881)²⁸³⁰ fait partie de l'élite pharmaceutique tout comme Soubeiran ou Guibourt. Il obtiendra en effet la Légion d'Honneur. Administrateur du Bureau de bienfaisance de Paris, on le retrouve comme membre de l'association démocratique des amis de la constitution en 1848 (fondée par Buchez). Né à Courcelles dans l'Aisne en 1790 Vuaflart fait partie de la génération de Garot. Reçu pharmacien en 1824 (quasiment vingt ans avant Dorvault), il entre à la Société de Pharmacie de Paris en 1833. Il en devient président au moment où Dorvault fonde la PCF (1852).

WURTZ. Charles-Adolphe Würtz est né à Strasbourg le 26 novembre 1817. Son père, pasteur de l'Église luthérienne, le destine à entrer comme lui dans la carrière religieuse, et, dès sa sortie du gymnase protestant Würtz est dirigé vers l'étude de la théologie. Il s'oriente par la suite vers la médecine. En 1839 il est étudiant en médecine à Strasbourg. La même année il se rend à Paris et est nommé chef des travaux chimiques à la Faculté de pharmacie de Paris. Il devient docteur en médecine en 1843. Il passe successivement quelques mois chez Balard à Paris, puis chez Liebig à Giessen. En 1844, à son retour d'Allemagne, et sur la recommandation de Liebig, Dumas le reçut dans son laboratoire de la rue Cuvier. En 1849 il réalise la découverte des ammoniacs composés qui allait le rendre célèbre. Il passe l'agrégation et est choisi comme professeur agrégé de la Faculté de pharmacie de Paris en 1847. C'est en 1853 qu'il succède à Dumas à la chaire de chimie. Après les ammoniacs organiques, il découvrait successivement les urées composées (1851); l'alcool butylique (1852); les radicaux mixtes (1855); les glycols (1856) les bases organiques oxygénées artificielles (1859); les pseudo-alcools (1862); la formation des phénols par leurs hydrocarbures (1867); il réalisait la synthèse de la névrine en 1869, et produisait l'aldol et ses nombreux dérivés en 1872²⁸³¹.

WURTZ (Théophile-Frédéric)²⁸³² : professeur à l'école supérieure de pharmacie de Strasbourg. Il s'occupera de compléter la 14^{ème} édition de l'Officine de Dorvault (1898). Pharmacien de première classe, officier d'académie, membre de la Société de pharmacie de Paris, de la Société thérapeutique, de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, de la Société de Nancy. Il sera le chef des laboratoires de la Pharmacie centrale de France. Il rédige un rapport sur la propylamine en collaboration avec Baudrimont, Félix Boudet, Jungfleisch, Adrian (1879).

²⁸²⁶ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1890, (SER 5 T 22), p 46.

²⁸²⁷ *Union pharmaceutique*, 1885/05 (A26), p 226.

²⁸²⁸ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1872 (SER4,T16), p 56.

²⁸²⁹ « Faire-Part du décès de Monsieur Amédée Vée », Paris, H. de Borniol, 1897, côte à la BIUP, 24272.

²⁸³⁰ *Journal de pharmacie et de chimie*, 1892 (SER5,T25), p 285.

²⁸³¹ GAUTIER (Armand), « Charles-Adolphe Würtz, ses travaux, son enseignement, son école : Faculté de médecine de Paris, leçon inaugurale du cours de chimie », Paris, *Société des deux revues*, 1884, 24 p. On consultera également *l'Union pharmaceutique*, 1884/12 (A12,N12), p 252-255.

²⁸³² *Union pharmaceutique*, 1899/01 (A40,VOL40,N1)-1899/12 (A40,VOL40,N12), p 432. *Union pharmaceutique*, 1877/06 (A18), p 170.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources Manuscrites

Archives Nationales.

AD XIX. Documents administratifs imprimés. La sous-série AD XIX D concerne les expositions universelles internationales. Nous nous sommes intéressés aux sous-séries AD XIX D-7 à 81. Nous avons consulté quelques dossiers en particulier. Le dossier AD XIX D-7 concerne l'exposition universelle de 1855. Nous nous sommes intéressés à la classe XII (pharmacie, hygiène, médecine et chirurgie). La sous-série AD XIX D-8 renferme le rapport du jury mixte de l'exposition. Nous nous sommes intéressés à la classe X qui porte sur les produits chimiques employés dans la pharmacie. Ces rapports permettent de rendre compte des évolutions observées à l'échelle européenne dans le domaine de la chimie pharmaceutique. Les noms des grandes maisons françaises de l'époque apparaissent comme Armet-Steinheil-Vivien qui fabrique en grand du sulfate de quinine, Labarraque, qui exploite au Havre une fabrique importante de sulfate de quinine, dirigé par Delondre. La sous-série AD XIX D-9 comprend le rapport du jury mixte international de l'exposition de 1855. Les travaux de la classe XII ont fait l'objet d'un seul rapport de Tardieu (parmi les sept sections figure la pharmacie ou ce que l'on appelle alors les préparations pharmaceutiques). C'est dans le cadre de cette exposition que Dorvault reçoit une médaille de première classe (n 3948) pour la « qualité remarquable des produits » de la PCF. AD XIX D-10. Le dossier comprend le rapport présenté par le prince napoléon à l'empereur au sujet de l'exposition de 1855. La sous-série AD XIX D-11 renferme les rapports britanniques. La cote AD XIX D 17 comprend le catalogue officiel de l'exposition de Paris (1855). On pourra également regarder la série AD XIX D-19. Elle renferme un rapport sur l'exposition de 1855 fait par la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie. On y trouvera la liste des participants et celle des produits.

Les dossiers qui s'étendent des cotes AD XIX D-20 à 24 comprennent les catalogues officiels publiés par la commission impériale pour l'exposition de Londres de 1862. Les produits pharmaceutiques (poudres de substances médicinales, les extraits de plantes et toutes les préparations de l'art pouvant être classées parmi les médicaments) figurent dans la classe 2. On peut avoir des informations sur le nombre d'exposants, leur poids par région (pour le seul département de la Seine on en dénombre 82 ce qui n'est pas un petit chiffre au vu du nombre total d'exposants fixé à 194). On indique également si les exposants sont « isolés » ou « groupés ». Le AD XIX D 20 concerne le rapport de la commission française sur l'exposition de 1862, le AD XIX D 23 renferme le catalogue des exposants français, le AD XIX D 26 (en sept volumes) comprend le rapport de Michel chevalier sur l'exposition de Londres. Les informations relatives aux produits chimiques et pharmaceutiques figurent dans le volume 1. Les produits chimiques et pharmaceutiques sont toujours dans la classe II. La sous-série qui va de AD XIX D-27 à 34 comprend de nombreux rapports de jury internationaux (le rapport britannique est inclus dans la cote 34).

Les cotes suivantes portent principalement sur l'exposition de 1867 : AD XIX D 39, AD XIX D 41 (liste des exposants), AD XIX D 44 (Rapport du jury international), le AD XIX D 48 (catalogue officiel des exposants récompensés). Le AD XIX D-43 renferme le catalogue général publié par la commission impériale pour l'exposition universelle de 1867. La classe 44 comprend sous le titre générique de produits chimiques et pharmaceutiques de nombreux produits. « L'ensemble de la production industrielle des arts chimiques représente une valeur

annuelle de 1200 millions. Les fabrications de l'acide sulfurique, de la soude, du savon, des objets en caoutchouc et des bougies stéariques produisent à elles seules un mouvement de fonds de 600 millions. L'exportation s'est élevée en 1863 à 53 millions »²⁸³³. L'intérêt que présentent les préparations pharmaceutiques est un peu effacé par celui qui s'attache aux produits chimiques industriels. La Pharmacie centrale participe à cette exposition à laquelle figurent 358 participants. La sous-série AD XIX D-48 s'arrête sur les membres du jury.

La série AD XIX D-41 concerne l'exposition universelle de 1867 avec la liste des exposants. La sous-série AD XIX D-44 porte également sur l'exposition. On y trouve notamment des rapports de jury rédigés par Fumouze et Barreswill au sujet des produits chimiques et pharmaceutiques, classés ici dans la section VIII. Ces rapports sont intéressants. Ils fournissent un état des lieux des progrès observés par les fabricants dans leur domaine à l'échelle internationale. On se reportera notamment aux pages 306-315.

Les cotes AD XIX D 70 (1), AD XIX D 70 (2), AD XIX D 71 (1) et (2) concernent plus spécifiquement l'exposition universelle de Londres de 1867.

La sous-série AD XIX D 74-80 est entièrement consacrée à l'exposition de Vienne. Elle comporte pour l'essentiel des catalogues étrangers. La sous-série AD XIX D 81 concerne l'exposition internationale de Vienne en 1873. Il s'agit du rapport français (5 volumes) On peut trouver des informations sur le Groupe III concernant les arts chimiques et de parfumerie. Le silence règne au sujet de la pharmacie. Un volume est consacré aux produits industriels de ce groupe III. La section A est consacrée aux produits chimiques employés dans l'industrie et dans la pharmacie. On dispose ainsi d'informations au sujet de quelques spécialisations régionales françaises comme l'iode dans le département de la manche. La section B porte sur les produits pharmaceutiques. Quelques entreprises pharmaceutiques françaises apparaissent comme la maison Armet de Lisle, Adrian, Hottot pour ses produits physiologiques appliqués à la médecine) etc... On trouve également des rapports de jury ainsi que les listes des participants.

On pourra consulter, si l'on souhaite approfondir le sujet, les cotes AD XIX D 89 (1-2) sur l'exposition de Philadelphie et la cote AD XIX D 90, 91 et 93 sur l'exposition de 1878 à Paris.

La série AJ16 des archives nationales (Site CARAN) concerne l'Académie de Paris. La plupart des établissements d'enseignement sous la tutelle de l'Académie ont placé leurs archives chez elle, c'est le cas de la faculté de pharmacie de Paris. La sous-série AJ/16/1912 à 2481 concerne directement la Faculté de pharmacie. Les cotes qui vont de AJ/16 1912 à 2217 concernent les dossiers de scolarité des étudiants (pharmaciens et herboristes) de l'an XII [1803-1804] à 1946. Ces dossiers sont classés par année d'obtention du diplôme. Nous avons couvert une période qui s'étend de 1834 à 1845 (AJ16 1920 à AJ16 1929). Nous avons cherché à retrouver le dossier de réception de Dorvault (reçu en 1841) afin, éventuellement, d'en apprendre un peu plus sur ses fréquentations, ses relations, les noms des camarades de sa promotion. La sous-série AJ/16/1920 comprend les réceptions des années 1835-1837. La cote 1921 renferme les réceptions de l'année 1837. La cote 1922 est centrée sur les réceptions de 1838-1839. La sous-série AJ/16/1923 comprend les dossiers des étudiants reçus entre 1839 et 1840. La sous-série AJ/16/1927 concerne les étudiants reçus entre 1843 et 1844. Les cotes 1928 et 1929 sont plutôt centrées sur les réceptions de 1844.

²⁸³³ AN, AD XIX D-43, *catalogue général de l'exposition universelle de 1867*, p 40.

A titre indicatif les sous-séries AJ/A6 2218 à 2234 concernent les registres des procès-verbaux des séances du conseil de la faculté de pharmacie entre 1803 et 1944. Les sous-séries AJ/16/2236 à 2438 renferment les registres concernant la scolarité (1803-1945). Les cotes 2235, 2439 à 2476 concernent plus particulièrement la gestion de la faculté (inventaires mobiliers, comptabilité, traitements) entre 1850 et 1949.

Nous avons également consulté les archives notariales afin de retrouver plusieurs éléments relatifs à la société. Il s'agit de la base Etanot, (*Archives Notariales*) des Archives nationales. La sous-série ET/XVI/1205 concerne l'étude de maître Beaufeu, notaire à Paris. Beaufeu est également le notaire de la famille Dorvault. Les actes de la société ont été enregistrés le 15 septembre 1852. Les archives notariales fournissent la liste des actionnaires de la Pharmacie centrale. On dispose ainsi d'un état de l'identité des souscripteurs « résultant d'adhésions verbales qui lui ont été adressées ». Le dossier fait mention des modifications successives des statuts de la société. La coopérative a vu ses statuts modifiés le 19 octobre 1855 (Actes notariés du 15 novembre 1855), le 13 février 1875, le 26 avril 1879 (dépôt des pièces de publication le 9 mai 1879). Les papiers conservés à l'étude comportent également les minutes du greffe du tribunal de commerce du département de la Seine en date du 22 octobre 1852, des extraits de la gazette des tribunaux et des Affiches. Nous avons également recherché le contrat de mariage de M Dorvault afin d'avoir un état de sa fortune à la « veille » de la fondation de l'entreprise. Celui-ci est disponible dans la sous-série ET/XVI/1174. Il s'agit du contrat de mariage du 15 juillet 1847 signé en Louis-Marie Dorvault et Jeanne Garot dans l'étude de maître Beaufeu.

F 8. *Police sanitaire*. Nous avons effectué quelques sondages dans la sous-série F/8/142 à 145. Celle-ci concerne les agents sanitaires et porte sur une période qui s'étend de l'an X à 1866. L'objectif était de voir dans quelle mesure il était possible de retrouver traces de fonctions exercées par les pharmaciens dans les services épidémiques. Il est à noter que ces dossiers concernent la France entière. L'une des revendications des pharmaciens, notamment dans les revues professionnelles, est de se positionner sur des fonctions d'experts. Nous voulions voir si, dans le domaine épidémique, on trouvait trace d'une implication quelconque aux côtés des médecins. Nous nous sommes également penchés sur la sous-série F8/149 à F8/167. Celle-ci comprend les affaires particulières (notamment les pétitions pour l'obtention de diplômes médicaux ou encore des propositions de remèdes) comprises entre l'an IV et 1853. Les recherches n'ont pas donné grand-chose.

F 12. Cette sous-série concerne le commerce intérieur et extérieur. Il s'agit d'une rubrique très vaste qui, par la multitude des sujets embrassés, pouvait recouper certaines de nos interrogations.

Les expositions universelles.

Nous nous sommes intéressés notamment aux expositions universelles auxquelles la PCF prit parfois part puisqu'elle y récolta des médailles et des récompenses. Nous avons effectué quelques sondages afin de glaner des informations supplémentaires sur l'entreprise, notamment dans les cotes F/12/11894 à 11896. Ces dossiers portent en effet sur l'organisation de l'exposition universelle de Paris (1867). Ils concernent les procès-verbaux des commissions relatifs aux demandes d'admission. Ces registres lourds et massifs n'ont rien révélé au sujet de l'entreprise. Pour qui s'intéresse aux hommes, aux réseaux qui animent ces expositions ces registres sont précieux. Ainsi les commissions de l'exposition parisienne de 1867 sont habitées par des hommes aussi divers que Balard, Sainte-Claire-Deville..... Les admissions de la classe

51 (matériel des arts chimiques, de la pharmacie et de la Tannerie) sont gérées entre autre par Bussy. Celles de la Classe 44 (Produits chimiques et pharmaceutiques) sont contrôlées par Balard ou Sainte-Claire-Deville (F/12/11895).

Nous nous sommes penchés en particulier sur un ensemble qui s'étend de la cote F/12/4977 à 5068. Ces archives concernent essentiellement les expositions universelles et internationales qui se sont déroulées entre 1845 et 1906. Nous nous sommes surtout intéressés aux cotes 4977 à 4999 portant sur les expositions diverses tenues entre 1845 et 1906. Un rapide sondage dans le dossier F/12/4978 a révélé l'ampleur du travail nécessaire pour qui voulait retrouver une entreprise dans cette multitude d'expositions. Le dossier couvre en effet une période qui va de 1859 à 1865. On va de Rio de Janeiro à Batavia en passant par Dublin (1865, exposition au cours de laquelle Ménier est récompensé²⁸³⁴), Bordeaux, Varsovie, Constantinople, Weimar (1861), Bayonne (1864). Pour qui souhaite approfondir cette question des expositions il y a la matière à travailler.

Les cotes F/12/5000 à 5004 ont aussi retenu notre attention car elles ont trait aux expositions locales et régionales. Ces dossiers sont très riches et montrent l'existence d'une multitude d'expositions à travers la France dans de nombreuses localités. Bourg et Nantua (Ain) furent des lieux d'exposition tout comme Rodez ou Troyes (F/12/5000). Le Havre fut aussi le siège d'une manifestation importante (F/12/5004). Les expositions universelles ne furent donc pas seulement l'apanage de Paris ou de Londres mais aussi celui de petites localités.

Afin de compléter les informations glanées dans la sous-série AD XIX D, nous avons effectué des sondages afin d'en savoir plus sur les expositions internationales tenues en Europe. La sous-série F/12/3162 à 3197 nous paraissait intéressante car elle correspondait à des expositions tenues en divers lieux entre 1841 et 1904. Nous nous sommes concentrés sur les dossiers F/12/3168B, 3169B et 3170B. Ces dossiers concernent des expositions étrangères diverses. On trouve pêle mêle Porto (F/12/3168B) ou Vienne (F/12/3169B).

Les marques de fabrique.

Les archives nationales conservent un certain nombre de dossiers sur les marques de fabrique. On trouvera, si l'on est intéressé par cette question, quelques informations à la cote F/12/6413. La période couverte s'étend de 1865 à 1873. On trouve des renseignements demandés par la France à ses consuls et ambassadeurs sur le régime des marques de fabrique à l'étranger. On trouve également des informations au sujet des législations sur les marques de fabrique dans différents pays du monde : Argentine, Uruguay, Etats-Unis etc... La lecture de ces archives n'a rien donné quant à la Pharmacie centrale.

Les sociétés anonymes.

La série F12 comprend des dossiers sur des sociétés anonymes. Ces dossiers sont classés par secteurs d'activité. La série qui s'étend des cotes F/12/6728 à 6807 comprend ainsi des ordonnances, décrets et arrêtés relatifs au commerce, des ordonnances et décrets relatifs aux sociétés anonymes (création ou modification des statuts), classés méthodiquement (nombreux documents annexes) et compris dans une période qui s'étend de 1808 à 1910. Nous nous sommes arrêtés plus particulièrement sur les cotes F/12/6728 à 6731. Celles-ci concernent les mines, constructions mécaniques, cimenteries, moulins et activités diverses (1812-1853). On trouve ainsi des informations sur quelques sociétés, notamment la Compagnie des Mines de

²⁸³⁴ AN, F/12/4978.

Loire. Par curiosité nous avons regardé les cotes F/12/6742 et 6743 qui concernent les eaux thermales et minérales, bains publics entre 1831 et 1870. On trouvera, pour les passionnés, un dossier volumineux sur la Société des eaux de Vichy à la cote 6742. Enfin nous avons vérifié les cotes F/12/6811 et 6812 portant sur les verreries, papeteries, industries et activités diverses entre 1808-1867. Une partie de l'activité de la firme concerne en effet la fabrication des ports, du matériel de laboratoire. Ces recherches n'ont rien donné.

Nous avons consulté aux archives nationales quelques dossiers dans l'espoir de trouver des éléments relatifs à la Pharmacie centrale. Le bilan est maigre. Nous nous sommes penchés particulièrement sur la cote F/12/7426 concernant les voyageurs de commerce français à l'étranger. Nous savons en effet que la firme disposait de représentants de commerces. La consultation de ces registres n'a rien donné. Les cotes comprises entre F/12/7285 et 7390 concernent les lettres et pétitions de particuliers et des collectivités relatives au commerce entre 1843-1915.

La sous-série F 12 comprend également les dossiers de proposition pour la Légion d'honneur. Ces dossiers comportent en réalité les dossiers de demandes des individus intéressés par l'obtention de la légion d'honneur. Les sous-séries F12 5080-5320 et F12 8492-8759 concernent spécialement les négociants, industriels, inventeurs, médecins. Le dossier de Dorvault figure à la cote F/12/5130. Ces dossiers sont précieux pour permettre de comprendre quels sont les réseaux, les appuis dont disposent les demandeurs. On peut également retrouver, à travers ces dossiers, des renseignements biographiques.

F/14. La sous-série F 14 concerne les *industries*. L'entreprise se dotant à partir du début des années 1860 d'une machine à vapeur, nous avons cherché dans ces dossiers des éléments relatifs à cette installation. La sous-série F14 8221 à 8357 porte surtout sur les mines et les carrières. Nous avons aussi consulté la sous-série F14 4226 portant sur les chaudières et les machines à vapeur. Cela n'a rien donné.

Le laboratoire

La présence d'un laboratoire au sein de l'entreprise nous a également poussés vers les dossiers de la sous-série F14 4270-4271. Ces liasses concernent en fait surtout les laboratoires mis en place par les compagnies minières dans les années 1890. Les échanges épistolaires tournent autour des subventions et autres crédits à accorder à ces structures. La sous-série F/14/4270 comprend ainsi un dossier conséquent sur le laboratoire d'essais de l'école des mines de la Loire. Les documents sont compris entre 1883 et 1896. Un autre dossier porte sur le laboratoire de chimie d'Angers dans le Maine-et-Loire (1876-1895). La cote F/14/4271 porte elle aussi sur les laboratoires de chimie des mines.

F/15. La série concerne les hospices et secours. Nous avons consulté les dossiers F 15/140 et 141 sur l'exercice de la pharmacie. La cote F/15/141 comprend notamment des lettres relatives à l'exercice de la médecine et de la pharmacie (1812-1817). On y trouve des éléments sur des cours d'accouchement etc... des pétitions de médecins hollandais.

F/17. La série F/17 concerne l'instruction. Nous nous sommes surtout intéressés aux demandes de dispense adressées par les pharmaciens au ministère de l'Instruction publique. Quelques dossiers ont été consultés comme le F 17/2455-4533-4534 et 4531. Les dispenses concernent surtout le baccalauréat. Elles sont datées, pour la plupart, des années 1830-1840. On trouve, dans certains de ces dossiers, d'autres éléments comme les pétitions. La sous-série F/17/4534,

outre les dispenses, comprend ainsi une série de pétitions des pharmaciens lyonnais (1831, 1833, 1839) au sujet de la concurrence jugée illégale exercée par les établissements de charité. On trouvera à la cote F/17/4531 quelques rapports sur les pharmaciens ayant fui Marseille au moment de l'épidémie de choléra. Certains rapports concernent les inspections d'officine (Hérault, Bas-Rhin). Si les officines sont globalement bien tenues on appelle à la vigilance sur les abus liés aux remèdes secrets et la publicité. On trouvera également des pétitions (les pharmaciens de Strasbourg demandant le respect de l'article 33 de la loi de germinal, 10 août 1840 ; une pétition des pharmaciens du Mans, le 24 août 1839). Le dossier F/17/2455 concerne plutôt la période du Premier Empire. On y trouvera les statuts de la Société de pharmacie de Lyon (1806), des pétitions (Pharmaciens de Caen, 16 frimaire an X), des dossiers concernant l'établissement d'écoles de médecine, de sociétés de médecine... On trouvera également sous cette cote une pétition adressée par les pharmaciens de Paris, datée de 1810.

LH/794/32. La base LEONORE regroupe tous les dossiers de légion d'honneur. Un délai est normalement nécessaire entre la demande de communication et la consultation. La compréhension du personnel quant à ma situation m'a permis de consulter le dossier de Dorvault dans la journée. L'étude du dossier de Dorvault n'a rien donné. Une partie de ces fonds a en effet été victime d'un incendie.

Archives de la seine.

D10U3 Dossiers de Faillite (1792-1981). Les archives de la Seine comportent de nombreux dossiers de faillites. Il nous a semblé intéressant de consulter ces dossiers car ils permettent de voir les difficultés auxquelles peut être confronté le petit commerce au XIXe siècle. Nous nous sommes intéressés à la période du milieu du XIXe siècle (1846-1852) afin d'avoir des indications sur le contexte dans lequel apparaissait la centrale. Il s'agissait de savoir surtout si la naissance de la coopérative s'inscrivait dans un mouvement général de « crise de la pharmacie » que les faillites auraient pu traduire. Nous avons consulté de nombreux registres. Les dossiers D10U3-28 (1850) D10U3-29 (1852), D10U3-30 (1853/1854) fournissent des exemples de faillites de pharmaciens. Nous avons procédé également à un sondage décennal en prenant pour point de départ la création de la centrale. Nous avons donc consulté quelques dossiers dans la série D10U3-35.

La série D11U3 comprend également les dossiers de faillite. Les pièces comportent des indications précises sur la durée du commerce, le détail du mobilier de l'officine, les noms des créanciers, les raisons de la faillite. Ces dossiers peuvent constituer des sources précieuses pour qui s'intéresse au commerce du médicament au XIXe siècle. Nous nous sommes intéressés à une période allant de 1846 à 1852. Pour les années 1846-1848 on pourra se reporter aux cotes suivantes : D11U3 66 (n 6259), D11U3 71 (n 6426), D11U3 78 (n 6628), D11U3 95 (n 7304), D11U3 109 (n 8344) D11U3 117 (n 9034), D11U3 130 (n 9666). L'intérêt des dossiers est inégal.

D31U3. Actes de société. La série comporte des informations sur les dates des statuts, modifications et dissolutions de sociétés entre 1800 et 1936. La cote D31U3- 177 qui comprend les actes de la PCF mentionne un acte reçu par Mr Beaufeu, notaire à Paris.

D32U3. Enregistrement des actes (1740-1938). Les répertoires de l'enregistrement comportent des informations brèves sur la société. Le D32U3 32 renvoie aux statuts du 11 octobre 1852. Grâce aux informations comprises dans les archives notariales il est possible de retrouver les modifications des statuts de la société dans les répertoires de l'enregistrement. Les dossiers

D32U3 35 (modification du 25 août 1855), D32U3 55 (modifications du 13/02/1875), D32U3 58 (modifications d'avril 1879) ne nous apprennent guère plus sur la société.

D33U. Registres du commerce de la Seine. Nous avons consulté les cotes D33U 99 (le numéro d'ordre de la pharmacie centrale de France y figure à partir du 23 novembre, 1920) et le D33U3 1885 (Numéro d'ordre de la société en date du 10 avril 1942). Ces archives comportent quelques informations sommaires sur le numéro d'ordre, les noms, prénoms des associés, les fondés de pouvoir, le capital, les brevets d'invention. Mais elles sont tardives par rapport à notre période.

D9P2 (1867-1980). Il s'agit des archives fiscales comportant des informations sur les rôles d'imposition. La cote D9P2-7 fournit des indications sur la patente payée par la Pharmacie centrale de France. Les informations sont difficilement exploitables.

DQ7. Cette série concerne les déclarations de succession. Elle s'étend sur une période qui va de 1789 à 1943. La référence de l'instrument de recherche est le I.7.1. De 1860 à 1899, cette série concerne Paris dans sa délimitation antérieure à 1860 (sans les communes annexées). Nous avons consulté les cotes DQ7-11401, n 789 et DQ7-11408, n 782. Voir Annexe 2.

Archives départementales de l'Hérault.

Série 5 M, police médicale. On pourra consulter les séries suivantes : 5 M 27 (Listes numériques avec les statistiques du personnel médical par département pour les docteurs en médecine, les sages-femmes, les pharmaciens et les herboristes vers 1860/ 1870. Ceci peut permettre d'avoir une idée de la couverture médicale). La série 5 M 28 s'intéresse plus particulièrement aux pharmaciens de l'arrondissement de Montpellier avec la commune où ils exercent, leurs titres (date de réception). La sous-série 5 M 99 est intéressante pour qui travaille sur les comités d'hygiène public vers la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle. La série 5 M 287 porte plus particulièrement sur les remèdes secrets avec des demandes d'autorisation de vente de médicaments (vers 1830-1840-1850). On trouvera les remèdes les plus exotiques commercialisés par les professions les plus diverses (Tisane purgative de la veuve Roux, 1825). Le dossier comporte aussi des exemples de plaintes au sujet de ces remèdes. On trouvera également des dossiers de saisie de médicaments et d'exercice illégal de la pharmacie, une demande d'enquête sur la situation des sangsues dans l'Hérault... (1846). La sous-série est également intéressante car elle comporte des rapports d'inspection de pharmacie (1843/1857) avec un compte-rendu de huit pages. Le dossier comprend 5 M 291 comprend des rapports d'inspection (1908/1909/1910/1911), des procès-verbaux de prélèvements d'échantillons dans les pharmacies, des rapports du service d'inspection des fraudes, des demandes d'exonération effectuées par certains pharmaciens sur des produits. A la cote 5 M 292 on trouvera là encore des rapports statistiques (1920) sur le nombre de pharmaciens par commune, des rapports d'inspection de pharmacie (informations sur le diplôme du pharmacien, la tenue des registres d'ordonnance, les dépôts de médicaments...). Le dossier 5 M 294 (Montpellier) est intéressant. Il comprend des plaintes concernant l'exercice illégal de la pharmacie (1808-1816). On trouvera également les diplômes délivrés par l'école de pharmacie de Montpellier, les actes des apothicaires de la ville (1759/ 1764/ 1765/ / 1782/ 1777/1760/ 1778/ 1765/ 1785/ 1766/ 1776/ 1774/ 1768/ 1773/ 1770/ 1774) autorisant l'exercice de la pharmacie à un nouvel arrivant ayant satisfait aux épreuves. Parmi les autres dossiers : un tableau des pharmaciens du département reçus à l'école de Pharmacie (nom des candidats reçus, lieux de naissance, date de leurs réceptions), les demande de pharmaciens militaires désirant passer les examens probatoires, l'état des pharmaciens du département (nom du pharmacien, prénom, date de la réception,

Collège de pharmacie où ils ont été reçus, nom des lieux de leur résidence, observations), la liste des pharmaciens ayant officine ouverte dans le département de l'Hérault (an XIII) 2 listes, diverses lettres de l'école concernant des pharmaciens ayant terminé leurs actes probatoires. La série 5 M 295 comprend des dossiers de demande d'exercice de la pharmacie par des femmes suite au décès de leur mari (1868-1905) ; des dossiers de demande d'exercice de la propharmacie (1898/ 1890/ 1886) ; des demandes de dispense suite au décret de 1873 (les pharmaciens peuvent être dispensés des deux examens de fin d'étude lorsqu'ils souhaitent s'établir dans un autre département que celui pour lequel ils ont été reçus) : ces demandes (une trentaine) sont centrées autour des années 1890 ; des demandes diverses ; des procédures d'enquête au sujet d'exercice illégal de la pharmacie (1879-1893 pour le plus tardif) ; les actions du syndicat des pharmaciens de l'Hérault (1888-1902). On trouvera dans la série 5 M 296 des dossiers au sujet de la lutte contre l'illégalité (1939-1940) ; de nombreuses demandes de prolongement d'ouverture de pharmacie (1908-1939) par des femmes ; une demande de constitution d'une pharmacie ouvrière à l'image de celle qui existe à Decazeville ; des dossiers relatant des mauvaises gestions d'officine (1910-1938). Les dossiers 5 M 158-159 portent sur la lutte contre la Tuberculose. La série 5 M 290 concerne le contrôle des pharmacies (1884-1901) avec la liste des pharmaciens, épiciers, droguistes pour 1901 ; la nomination des inspecteurs dévoués à cette tâche (inspection des fabriques et dépôts d'eaux minérales), une lettre du préfet témoignant de ses difficultés à assurer le déroulement des inspections : manque de volontaires (manque de pharmaciens de 1^{ère} classe 1859) ; des rapports d'inspection (1895/1901)

Dans le même esprit que celui qui a présidé au dépouillement des dossiers de faillite des archives de la Seine il est possible de retrouver des éléments sur les difficultés du commerce officinal dans l'Hérault. Nous avons relevé quelques dossiers de liquidations judiciaires.

Pour Béziers : Audouard, pharmacien, 1811 (6 U 2/262), le même dans le dossier 6 U 2/264 (1818), Landes, pharmacien, 1873 (6 U 2/313), Serrannes, pharmacien, 1873 (6 U 2/314), Rebaute, 1887 (6 U 2/382). Pujol, pharmacien (1894) 6 U 2/403.

Pour Montpellier nous avons relevé les dossiers suivants : 6 U 5 292 : Casseyrol (droguiste), (1824) ; 6 U 5 302 : Gingibre, pharmacien, (1850) ; 6 U 5/305 : Panserieu, fabricant de produits chimiques, (1853-54) ; 6 U 5/345 : Roux Pharmacien, (1875) ; 6 U 5/355 : Vidal, Pharmacien, 1878 ; 6 U 5/359 : Chabanon, pharmacien (1879) ; 6 U 5/376 : Gavaudan, pharmacien (1890) ; 6 U 5/403: 2 épiciers et 1 pharmacien (BARTHES) (1905-1906) 6 U 5 422: Mas, pharmacien (1914-1919). Au total afin de mieux resituer l'officine dans le cadre du petit commerce nous avons dénombré les faillites d'épicier sur la période (96) et celles de pharmaciens (7).

Pour Pézenas: Grenier (1841-1847) (6 U 6/143). Les statistiques s'élevaient pour l'arrondissement à 11 faillites d'épicier et 1 faillite de pharmacien.

Institut National de la Propriété industrielle.

On ne trouvera pas beaucoup de renseignements sur des brevets déposés par la PCF pour la période qui nous concerne, et pour cause. On peut cependant trouver des éléments concernant des brevets déposés par Dorvault (mais à titre individuel). Le Microfilm n 918, Brevet 64508, concerne des capsules contre l'encrassement des armes à feu. Le Microfilm n 1418, Brevet 99643, Lustrale Chevalier, eau à nettoyer les vernis, les peintures, les métaux argentés.

Sources imprimées.

FONDS PRIVÉS.

Archives de la Pharmacie centrale de France conservées à la Voulte-sur-Rhône.

Assemblées générales. Vol. 1. 1852-1879. Collection de fascicules imprimés, circulaires, statuts, caisse générale de prévoyance et de retraite des pharmaciens de France. Après chaque assemblée générale on trouve les comptes rendus des assemblées professionnelles de l'entreprise. Nous nous sommes appuyés essentiellement sur ces sources. Nous avons cependant consulté le Vol 2 qui s'étend sur une période allant de 1879 à 1887. Les bilans sont plus détaillés et l'on dispose pour cette période des comptes de résultats. Nous avons également étudié les volumes 3 (1888-1898) et 4 (1899-1923). On compte au total près de sept volumes s'étendant jusqu'à 1968.

Les archives comprennent des conseils d'administration des années postérieures. Ils sont regroupés en 6 volumes : Vol 1. Juin 1928-mars 1931, 300 p ; Vol 2. Mars 1931-juin 1951, env 200 p, vol 3, oct 1951-déc 1961, 150 p ; vol 4. Mars 1962-juin 1968, 150 p ; vol 5. Mars 1968-juin 1976, 100 p. ; vol 6. Oct 1976-mars 1989, 100 p.

On trouvera également dans les archives de la Pharmacie centrale, des Statuts et pièces générales diverses concernant l'entreprise, notamment les statuts de 1928 et 1931 ; les statuts de 1968 (15 p.) (6 ex) ; des petites affiches (1941/1950) ; un registre de transfert d'actions (1934 et 1984), un cahier de certificat nominatifs d'actions n 267 (30/11/1981) à n 275 (06/04/1984). Les archives comprennent aussi des liasses diverses : des liasses actionnaires (transferts, listes des actionnaires, Madame Finger), des photocopies, plans, photographies et photocopies diverses, une liasse des années 1966-1971 avec les conseils d'administration, une liasse concernant les terrains et les locaux occupés par l'entreprise en particulier dans la Plaine Saint-Denis.

PERIODIQUES.

Journaux directement liés à la Pharmacie centrale de France.

Bulletin commercial de la Pharmacie centrale de France, (faculté de pharmacie de Paris ainsi que sur le répertoire numérique de la BNF, Gallica).

L'Union pharmaceutique. La revue fondée par la Pharmacie centrale de France est conservée par l'entreprise elle-même son siège de la Voulte-sur-Rhône. Elle est également consultable sur le répertoire numérique de la BNF.

Revue professionnelle ou compte rendu des séances des sociétés pharmaceutiques.

Annuaire pharmaceutique, Paris, Baillière et fils, 1863-1876. Disponible à la BIUP, Cote P 40516 (Magasin)

Bulletin de pharmacie, Paris, Colas, 1809-1813. Disponible à la BIUP P 30206 et P31258.

Bulletin de pharmacie et des sciences accessoires, Paris, Colas, 1814-1914.

Bulletin des travaux de la société de pharmacie de Bordeaux, Bordeaux, 1860-1950. Disponible à la BIUP, Cote P 30233 (Magasin)

Bulletin des travaux de la société de pharmacie de Loire-Inférieure, Nantes, La faculté de pharmacie de Paris conserve les numéros qui vont de 1865 à 1870. P 40217

Compte-rendu des séances du cercle pharmaceutique de la Marne ou *Procès-verbal de la séance générale du Cercle pharmaceutique de la Marne*, Reims, 1838-1911, en réalité beaucoup de lacunes (dans l'ensemble les rares comptes rendus disponibles s'étendent sur une période qui va de 1843 à 1864, avec des lacunes nombreuses) Cote P 40129 (faculté de pharmacie de Paris)

Compte-rendu des séances du Cercle pharmaceutique du Haut-Rhin ou Procès-verbal de l'assemblée générale du Cercle pharmaceutique du Haut-Rhin, Colmar, (1849) (P 40131, faculté de pharmacie de Paris)

Compte-rendu des séances de la Société de prévoyance et d'émulation des pharmaciens de L'est, Lyon, impr administrative de Chanoine, 1856-1878, avec cependant des lacunes importantes. Cote P 40216 (faculté de pharmacie de Paris)

Compte rendu des séances de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine ou Séance générale de la Société des pharmaciens de la Seine ou Assemblée générale des pharmaciens de la Seine (1839-1863) Cote BIUP : P 40099

Journal de la société des pharmaciens de Paris ou Recueil d'observations de chimie et de pharmacie, publié pendant les années VI, VII et VIII de la République (1797-1799), par les citoyens Fourcroy, Vauquelin, Parmentier, Deyeux et Bouillon-Lagrange, Paris, Bernard an VI-VIII, BIUP. Cote RES 5100 RES 5101

Journal de pharmacie de Bordeaux, Bordeaux, 1859 (disponible à BIUP cote P 30233) On pourra le trouver également à la BNF, cote **8- T44- 18**.

Journal de pharmacie du Midi, Montpellier-Paris, Baillière, 1833-1849. (faculté de pharmacie de Paris)

Journal de pharmacie et des sciences accessoires, Paris, Colas, 1815-1841, devient ensuite le *Journal de pharmacie et de chimie* (1842-1942).

Journal des connaissances médicales pratiques ou encore *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie*, Paris, 1833-1898. Disponible sur le moteur de recherche de la BNF.

La pharmacie de Lyon : journal scientifique et professionnel, Lyon, 1875-1877, BIUP, P 7.

Les pharmaciens, de la Seine, du Bas-Rhin et de l'Hérault devant le Conseil d'Etat, Paris, Seringe frères, 1869.

Le Moniteur des produits chimiques et de la droguerie, Puteaux, société d'ingénieurs chimistes, d'industriels et de négociants, 1876-1900. BNF (cote **FOL- R- 6**)

Le monde pharmaceutique, Bibliothèque Universitaire de médecine de Paris.

Séance publique de la Société de Pharmacie de Paris (cote P 40448). (1832/ 1836) (Faculté de pharmacie de Paris)

Répertoire de pharmacie, 1845-1926.

Revue pharmaceutique. Des numéros sont conservés à la faculté de pharmacie de Paris, entre 1848 et 1859. (p 40550)

La BIUP conserve des archives d'autres sociétés pharmaceutiques que nous signalons au passage.

Bulletin de pharmacie de Lyon, Lyon, 1881-1914.

Bulletin de la Société des pharmaciens de l'Oise, Beauvais, 1882-1898.

Bulletin de la Société de pharmacie du Loiret, 1890-1897.

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la Société de prévoyance et de secours mutuels des pharmaciens du département du Lot, 1884.

Procès-verbal de la séance de la Société des pharmaciens de la Haute-Saône, Vesoul, 1870.

La BIUP dispose de dossiers biographiques sur un certain nombre de pharmaciens.

« Notice sur Pierre-Paul-Henri Blondeau (1823-1887) », Paris, 1900, cote 20904.

Dossier biographique sur Appollinaire Bouchardat. Cote : D BOU 1.

Charles Louis Cadet de Gassicourt. Cote D CAD 1.

Dossier biographique de Nicolas Trusson », 1745-1811, BIUP, cote D TRU 2.

« Faire-Part du décès de Monsieur Amédée Vée », Paris, H. de Borniol, 1897. BIUP, cote 24272.

« Funérailles de M. A. Fée -- (Discours de Mathieu Hirtz, Edouard Bureau) » Extr. *Bull. Soc. botanique de France*, TXXXI, 1874, 7 p. BIUP, cote 22983.

« Notice nécrologique sur M. Edouard Filhol », D. Clos, Toulouse, *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France*, 1884, 19 p. Cote 22993

Dossier biographique de Gaultier de Claubry. D GAU 1

« François-Emile Genevoix (1828-1890), discours prononcés à ses obsèques et notes biographiques », E. Ferrand, Paris, impr. Maulde & Cie, 16 p. BIUP, cote 23095.

Dossier biographique : Théodore Huraut, 1813-1855. Cote/ D HUR. Un Dossier ; 33 cm.

« Notice biographique sur H. Lepage, pharmacien à Gisors, membre correspondant de l'Académie de médecine », par Alexandre Malbranche,... lue à la Société libre de l'Eure (section de Bernay), dans la séance publique tenue le 28 novembre 1886, Bernay, impr. de Vve A. Lefèvre, 1886.

Dossier biographique de François Jeannel, 1814-1896. D JEA

Notice nécrologique sur Jean-Antoine-Brutus Menier -- Alphonse Chevallier, Paris, impr. J. Claye-A. Quantin & Co, Extr. "Nécrologe univ du XIXe s, 1854. Cote 23510

Notice nécrologique sur M. Menier, par Alphonse Chevallier, Paris, typ. E. & V. Penaud , Extr. "Journ. Chimie méd.", mars 1854, 7 p.

Dossier biographique : Pelletier, Joseph, 1788-1842. Cote D PEL 2. Un Dossier ; 33 cm.

« Eloge de Louis-Antoine Planche, pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine »... prononcé le 3 février 1841 à la séance générale de l'Ecole et de la Société de pharmacie de Paris, par M. Félix Boudet, Paris, impr. de Fain et Thunot, 1841, extrait du *Journal de pharmacie*, mars 1841. BIUP, cote 23672.

Dossier biographique : Jean Martial Désiré Schaeuffel, 1802-1882. Un Dossier, 33 cm Cote : D SCH 2.

Charles Adolphe Wurtz. 1817-1884 Cote : 26017

OUVRAGES PRESENTANT LE CARACTERE DE SOURCES

ANDOUARD (A.), *Nouveaux éléments de pharmacie*, Paris, J.P. Baillière, 1892, 950 p.

BOCQUILLON-LIMOUSIN (Henri), *Formulaire des alcaloïdes et des glucosides*, ed. J.P. Baillière et fils, Paris, 1894, 313 p.

BOUCHARDAT (A.), *Nouveau formulaire magistral : précédé d'une notice sur les hôpitaux de Paris, de généralités sur l'art de formuler ; suivi d'un précis sur les eaux minérales naturelles et artificielles, d'un mémorial thérapeutique, de notions sur l'emploi des contre-poisons et sur les secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés*, Paris, Baillière, 1851, 5^e ed, 536 p (cote BIUP : P21107.5)

BOUCHARDAT (A.), *Nouveau formulaire magistral précédé d'une notice sur les hôpitaux de Paris, de généralités sur l'Art de formuler suivi d'un Précis sur les eaux minérales et artificielles d'un mémorial thérapeutique, de notions sur l'emploi des contre-poisons et sur les secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés*, Paris, Gernier-Baillière, 1858, 9^e éd, 587p.

BRISSE (Léon), *Album de l'Exposition universelle de Londres en 1862, dédié à MM. Michel Chevalier et Richard Cobden : faisant suite à l'Album de l'Exposition universelle de 1855*, Paris, bureaux de l'Album de l'Exposition de Londres, 1864, 388 p.

CAP (Paul-Antoine), « De la pharmacie considérée comme profession », in *Du choix d'un état ou dictionnaire des professions*, Paris, Fain et Thunot, 1841, 20 p.

CHARTON (Edouard), *Dictionnaire des Professions ou Guide pour le choix d'un état...*, Paris, Hachette, 1880, in 4.

CAP (Paul-Antoine), « Rapport fait à la société de pharmacie de Paris et à la Société de Prévoyance des pharmaciens du département de la Seine, sur la réorganisation de la pharmacie,

au nom d'une commission composée de MM Boullay, Bernard Derosnes, André Blondeau », Paris, Colas, 1834.

CHAUVEL (Louis), *Essai de déontologie pharmaceutique ou traité de pharmacie professionnelle, précédé d'un historique de la pharmacie en France*, supplément à l'Officine de Dorvault, Paris, 1853, cote BIUP 25233

DECHAMBRE (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson-Asselin, T 5, 1877.

DORVAULT (F-L-M), *Projet de création d'une Pharmacie centrale des pharmaciens*, Saint-Cloud, imp Belin-Mandar, 1852, 8 p.

DORVAULT (F-L-M), *L'Officine ou Répertoire général de pharmacie pratique*, Paris, Labé, ed de 1844, 1847, 1850.

DORVAULT (F-L-M), *Voyage pharmaceutique à l'exposition universelle de Londres*, extrait de *l'Union médicale*, Paris, impr de Fr Malteste, Nov et déc 1851. Disponible à la BNF cote 8-TE147- 104 , mais également à la BIUP, Cote 25199.

DORVAULT (F-L-M), *Iodgonosie, ou monographie chimique, médicale et pharmaceutique des iodiques en général, et en particulier de l'Iode et de l'Iodure de potassium*, Paris, Labé, 1850.

DORVAULT (F-L-M), *La pharmacie française en présence de ses réformes*, extrait de *l'Union pharmaceutique*, Paris, impr. de Bonaventure et Ducessois, 1865.

DORVAULT (F-L-M), *Petite pharmacie de famille*, Extrait de l'"Almanach de France" pour l'année 1846, Paris, Elémie Desrez, 1846, 22 p.

DORVAULT (F-L-M), *De la pharmacie en Angleterre*, Paris, impr Malteste, 72 p.

DORVAULT (F-L-M), *Catalogue de la Pharmacie centrale de France ou prix courant général de l'entreprise*, Paris, 1862, 445p. Une seconde édition a été publiée en 1877. Les deux éditions sont conservées à la Faculté de Pharmacie de Paris.

DORVAULT (F-L-M), *Note explicative pour l'appel Dorvault contre Grimault, Cour impériale de Paris (3e chambre)*, Paris, impr Carion, 2 mai 1864, 13 p. Le texte est numérisé et accessible également à la BNF.

DORVAULT (F-L-M), *Revue pharmaceutique de 1848-1859*, supplément à "L'Officine" pour 1849-1860, Paris, Labé, 1851-1860, in 8.

DORVAULT (F-L-M), *De l'Organisation de la pharmacie en France, considérée dans ses rapports avec la propagation des sciences d'application*, Ext de *l'Union médicale*, Paris, impr de F Malteste, 1851, 31 p.

DOUBLET (Victor), *Dictionnaire universel des professions, ou Guide des familles pour les diriger dans le choix d'un état pour leurs enfants*, Versailles, V. Doublet et fils, 1858, in 8, 371 p.

DUVERGIER DE HAURANNE (Prosper) (1798-1881), *Aide-toi, le ciel t'aidera*, Paris, impr. de Guiraudet, 1828, in-8, 8 p.

FIGUIER (Louis), GAUTIER (Emile), *L'Année scientifique et industrielle ou Exposé annuel des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts, qui ont attiré l'attention publique en France et à l'étranger*, Paris, Hachette, 1857-1913, 57 Vol, disponible sur microfilm.

Recueil de pièces 30964, 6 décembre 1819.

FOURCROY (Eugène), « Discours tenu à l'ouverture du lycée des arts », Dimanche 7 avril 1793. Faculté de Pharmacie de Paris.

FOURCROY (Eugène), « *Discours de candidature de Fourcroy à la société libre des pharmaciens de Paris* », 5 janvier 1797. Faculté de Pharmacie de Paris.

Journal de la société des pharmaciens de Paris ou Recueil d'observations de chimie et de pharmacie, publié pendant les années VI, VII et VIII de la République [1797-1799] par les citoyens Fourcroy, Vauquelin, Parmentier, Deyeux et Bouillon-Lagrange..., Paris, Bernard, AN VI-AN VIII. Archives de la faculté de pharmacie de Paris.

GUIBERT (Victor), *Histoire naturelle et médicale des nouveaux médicaments introduits dans la thérapeutique depuis 1830 jusqu'à nos jours*, Bruxelles, Tircher, 1860, 582 p. Cote BNF, 8- TE147- 120

GUITARD (Eugène), *Deux siècles de presse au service de la pharmacie et 50 ans de l'Union pharmaceutique, histoire et bibliographie des périodiques intéressant les sciences, la médecine et spécialement la pharmacie en France et à l'étranger, 1665-1860* : monographie de l'Union pharmaceutique, organe de la Pharmacie centrale de France, 1860-1912, Paris, ed de la PCF, 316 p.

HALLER (Albin), *Les industries chimiques et pharmaceutiques*, Paris, Gauthier-Villars, 1903, 2 Vol, 403 p. Cote BNF, 4- V- 5574 (1) et (2).

HALLER (Albin), *Exposition universelle internationale de 1900, les produits chimiques et pharmaceutiques*, Paris, impr. nationale, 1902, 445 p.

HUREAUX (Jean-Pierre), mémoire sur la création d'une pharmacie centrale mutuelle ou entrepôt général des pharmacies, Paris, impr. de Hennuyer, 1853, in 8, 16 p. Cote BNF, 8-T15- 93.

JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis), *Code pharmaceutique: traduction de l'ouvrage rédigé en latin, sous le titre de Codex Medicamentarius, par MM Leroux, Vauquelin, Deyeux, Jussieu, Richard, Percy, Hallé, Henri, Vallée, Bouillon-Lagrange et Chéradame et publié conformément à l'ordonnance royale du 8 août 1816, par la Faculté de Médecine de Paris*, J.P Baillièrre, 1821, 620p.

LABOULAYE (Charles), *Dictionnaire des Arts et manufactures, de l'agriculture, des mines, ect... : description des procédés de l'industrie française et étrangère*, Paris, Librairie du dictionnaire des arts et manufactures, 1870-1873.

LAMI (E.-O), THAREL (A.), *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels*, Paris, Lami Tharel et Cie, 1881-1891, 8 vol.

MASCART (Eleuthère), *Analyse spectrale, leçon faite le 14 août à la réunion annuelle des sociétaires de la pharmacie centrale de France*, Paris, impr de Walder, 1862, 11 p.

MILNE-EDWARDS (Henri), VAVASSEUR, *Manuel de matière médicale ou description abrégée des médicaments*, Paris, Crochard et Cgie, 1836, 4^e ed, 650p.

Projet d'établissement d'une maison de retraite pour les médecins, les pharmaciens et les vétérinaires de France, Paris, Plon, 1845. Cote BNF, R- 55326.

REGNIER (Noël), *l'industrie française au XIXe siècle*, Paris, impr Le Sault, 1878, In 4, p 375-376, NUMM-5553741.

SELLIER (Charles), *La Pharmacie centrale de France (Pharmacie centrale des pharmaciens)... L'hôtel d'Aumont, les origines de la pharmacie et les apothicaires, la Pharmacie centrale de France. Histoire, organisation et fonctionnement*, Paris, impr. de Maulde, Doumenc et Cie, 1903. In-4, 269 p.

SOENEN (Georges), *La Pharmacie centrale de France, son histoire, son organisation, son fonctionnement*, Paris, E. Alix, 1894, in 8, 47 p.

Revue pharmaceutiques, supplément à l'Officine (éditions 1848, 1850, 1851, 1852) p 40550

Fond iconographique.

BLOCK (Adolphe), Bobine 513, Estampes Richelieu, R 120648, 1903.

Bibliographie sélective.

1. Ouvrages et articles problématiques, de réflexion.

- ANSART (Pierre), *Sociologie de Saint-Simon*, Paris, PUF, 1970, 213 p.
- ANSART (Pierre), *Sociologie de Proudhon*, Paris, PUF, 1967, 223 p.
- BANCAL (Jean), « Proudhon et son héritage », in ORY (Pascal) (dir.), *Nouvelle histoire des idées politiques*, Hachette, Pluriel, 1987, 643 p.
- BENICHO (Paul), *Le temps des prophètes*, Paris, Gallimard, 1977, 589 p.
- BERGER (Suzanne) (dir.), *Organizing interests in western Europe: pluralism, corporatism, and the transformation of politics*, NY, Cambridge University Press, 1981, 426 p.
- BLACKBOURN (David), « The mittelstand in German Society and Politics, 1871-1914 », *Social History* 2, 1977, 409-433.
- BRAVO (Gian Mario), *Les socialistes avant Marx*, Paris, Maspero, 3 vol, 1970.
- CHALINE (Jean-Pierre), « Le patrimoine », in SIRINELLI (Jean-François) (dir.), *Histoire des droites*, Paris, Gallimard, 1992, vol 3, 956 p.
- CHARLE (Christophe), « Le recrutement des hauts fonctionnaires en 1901 », *AESC*, 2, 1980, p 380-409.
- CHARLE (Christophe), « Naissance d'un grand corps : l'inspection des finances à la fin du XIXe siècle », *ARSS*, 42, 1982, p 3-26.
- CHARLE (Christophe), « Le pantouflage en France (vers 1880-1980) », *AESC*, n 5, 1987, p 1115-1137.
- CROZIER (Michel), FRIEDBERG (Erhard), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1981, p 401, 500 p.
- DONZELOT, (Jacques), *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard, 1984, 263 p.
- DUPÂQUIER (Jacques), FAUVE-CHAMOIX (Antoinette), « Les familles », in SIRINELLI (Jean-François) (dir), *Histoire des Droites en France*, Paris, Gallimard, 1992, vol 3, 956 p.
- DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Les débuts du catholicisme social en France jusqu'en 1870*, Paris, PUF, 1951, 784 p.
- ESPAGNE (Michel), CHARLE (Christophe), "Les professeurs des facultés des sciences (1880-1900), une comparaison Paris Province, *Revue d'histoire des sciences*, t 43, 1990, n 4, p 427-450.
- FAURE (Alain), "L'épicerie parisienne au XIXe siècle ou la corporation éclatée", *Le Mouvement Social*, n 108, juillet-sept 1979, p 113-130.
- GEISON (Gerald L.), *Professions and the French state 1700-1900*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1984, 319 p.
- GRESLE (François), *Indépendants et petits patrons, pérennité et transformation d'une classe sociale*, Thèse, Paris 5, 4 vol, 1978.
- GRESLE (François), "La notion de classe moyenne indépendante. Un bilan des travaux", *Vingtième siècle, revue d'histoire*, vol 37, janvier-mars 1993, p 35-44.
- GUILLAUME (Pierre), *Regards sur les classes moyennes*, Talence, MSHA, 1995, 172 p.
- GUILLAUME (Pierre), *La professionnalisation des classes moyennes*, Talence, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, 389 p.
- GUILLAUME (Pierre), *Histoire et Historiographie des classes moyennes dans les sociétés développées*, Talence, MSHA, 1998, 218 p.
- HAUPT (Karl-Heinz), "La petite bourgeoisie, une classe inconnue", *Le mouvement social*, n 108, Juillet- Sept 1979.

JARDIN (André), *Alexis de Tocqueville, 1805-1859*, Paris, Hachette, coll « Pluriel », 1984, 522 p.

JARDIN (André), *Histoire du libéralisme politique, de la crise de l'absolutisme à la constitution de 1875*, Paris, Hachette, 1985, 437 p.

JAUMAIN (Serge), *Les petits commerçants belges face à la modernité (1880-1914)*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1995, 321 p.

JAUMAIN (Serge), KURGAN-Van-HENTENRYK (Ginette), *Aux frontières des classes moyennes. La petite bourgeoisie belge avant 1914*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1992, 147 p.

KAPLAN (Steven), *La France malade du corporatisme XVIII-XXe siècle*, Paris, Belin, 2004, 556 p.

KURGAN-Van-HENTENRYK (Ginette), "Les patentables à Bruxelles au XIXe siècle", *Le mouvement social*, Juillet-Septembre 1979, n 108.

KURGAN-Van HENTENRYK (Ginette), « A la recherche de la petite bourgeoisie : l'enquête orale de 1902-1904 », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1983, 14, p 294-8.

LARSON (Magali Sarfatti), *The rise of professionalism*, Berkeley, University of California press, 1977, 309 p.

OLSON (Mancur), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1987, 199 p.

ORY (Pascal), *Nouvelle histoire des idées politiques*, Hachette, Pluriel, Paris, 1987, 643 p.

PERKIN (Harold), *The rise of professional society. England since 1880*, Routledge, London, 1989, 604 p.

PICON (Antoine), *Les saint-simoniens, raison, imaginaire, utopie*, Paris, Belin, 2002, 381 p.

PROCHASSON (Christophe), *Saint-Simon ou l'anti-Marx*, Paris, Perrin, 2005, 345 p.

RIOUX (Jean-Pierre), "L'association en politique", in REMOND (René), dir, *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, l'univers historique, 1988, 399 p.

ROSANVALLON (Pierre), *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, Seuil, Coll. Points Essais, 1989, 237 p.

ROSANVALLON (Pierre), *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, Coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1985, 414 p.

ROSANVALLON (Pierre), *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1992, 490 p.

ROSANVALLON (Pierre), *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, coll « Bibliothèque des histoires », 1998, 379 p.

ROSANVALLON (Pierre), *La question syndicale*, Paris, Hachette Littératures, 1998, 273 p.

ROSANVALLON (Pierre), *Le modèle politique français, la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2004, 445 p.

RUSS (Jacqueline), *Pour connaître la pensée des précurseurs de Marx*, Paris-Bruxelles-Montréal, Bordas, 1973, 366 p.

RUFFAT (Michèle), "A quoi sert le néocorporatisme?", *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n 13, janv-mars 1987, p 95-103.

RUHLMANN (Jean), *Ni bourgeois ni prolétaires, la défense des classes moyennes en France au XXe siècle*, Seuil, 2001, 461 p.

SHINN (Terry), *Savoir scientifique et pouvoir social. L'Ecole polytechnique, 1794-1914*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1980, 261 p.

SICK, (Klaus Peter), "Le concept de classes moyennes, notion sociologique ou slogan politique ?" *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n 37, janvier-mars 1993, p 13-34.

VIGIER (Philippe), "La petite bourgeoisie en Europe occidentale avant 1914", *Le Mouvement social*, n 108 et 114, Juillet Sept 1979.

VINCENT (Marie-Bénédicte), *Serviteurs de l'Etat : les élites administratives en Prusse de 1871 à 1933*, Paris, Belin, 2006, 367 p.

VOLKOV (Shulamit), *The rise of popular antimodernism in Germany: The urban master artisans, 1873-1896*, Princeton, 1978.

WEBER (Henri), *Le parti des patrons, le CNPF*, Paris, Le Seuil, 1991, 574 p.

2. Histoire économique et sociale : aspects généraux.

ANCEAU (Eric), *Napoléon III, un Saint-Simon à cheval*, Paris, Tallandier, 2008, 349 p.

ANGLERAUD (Bernadette), *Les boulangers lyonnais aux XIX-XXe siècles*, Paris, Christian, 1998, 189 p.

BOLTANSLKI (Luc), *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, éditions de minuit, 1982, 523 p.

BRAUDEL (Fernand), LABROUSSE (Ernest), *Histoire économique et sociale de la France, Tome III, L'avènement de l'ère industrielle : 1789-années 1880*, Paris, PUF, 1979.

CARON (Jean-Claude), *Génération romantique, 1814-1851, les étudiants de Paris et le Quartier latin*, Paris, A. Colin, 1991, 435 p.

CHALINE (Jean-Pierre), *Les bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XIXe siècle*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, 509 p.

CHALINE (Jean-Pierre), *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France XIX-XXe siècle*, Paris, édition du comité des travaux historiques et scientifiques, 1995, 269 p.

DAVIET (Jean-Pierre), *La société industrielle en France (1815-1914)*, Paris, Seuil, 1997, 306 p.

DEWERPE (Alain), *Le monde du travail, 1800-1950*, A. Colin, Paris, 1989, 189 p.

AGULHON (Maurice) et alii (dir), *Histoire de la France urbaine, T.4, La ville de l'âge industriel*, Paris, Seuil, 1983.

ALLINNE (Jean-Pierre), *Banquiers et bâtisseurs, un siècle de crédit foncier 1852-1940*, CNRS, 1984, 243 p.

BARJOT (Dominique), « L'analyse comptable : un instrument pour l'histoire des entreprises. La société générale d'entreprises (1908-1945) », *Histoire, économie et sociétés*, n 1, 11982, p 93-117.

BARJOT (Dominique), ANCEAU (Eric), LESCENT-GILES (Isabelle), MARNOT (Bruno), *Les entrepreneurs du second Empire*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2003, 223 p.

BARJOT (Dominique), CHADEAU (Emmanuel), MERGER (Michèle), RAMUNNI (Girolamo), « L'industrialisation », *Histoire, économie et sociétés*, n 3, 3^{ème} trimestriel 1989.

BARJOT (Dominique), *Histoire économique de la France au XIXe siècle*, Paris, Nathan, 1995, 352 p.

BARJOT (Dominique) (dir), *Les patrons du second Empire, Anjou, Maine, Normandie*, Paris, Picard, 1991, 255 p.

BOUVIER (Jean), *Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains XIX-XXe siècles*, Paris, SEDES, 1990, 382 p.

CARON (François), *Entreprises et entrepreneurs XIX-XXe siècles*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne (Paris IV), coll civilisations n 7, Paris, 1983, 387 p.

CARON (François), *Histoire des chemins de fer en France*, 2 vol, Paris, Fayard, 1997.

CARON (François), *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau. La compagnie des chemins de fer du Nord des origines à la nationalisation (1846-1937)*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, 619 p.

CHARLE (Christophe), "A la recherche des bourgeoisies européennes", *Le Mouvement social*, n 153, Octobre-Décembre 1990, p 91-97.

CHARLE (Christophe), *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 1991, 392 p.

CHARLE (Christophe), *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, 556 p.

CHARLE (Christophe), *Naissance des intellectuels (1880-1900)*, Paris, Ed de Minuit, 1990,

271 p.

CROSSICK, (Geoffrey) *The lower middle class in Britain 1870-1914*, Londres, Croom helm, 1977, 213 p.

CROSSICK (Geoffrey), HAUPT (Heinz-Gerhard), *The petite bourgeoisie in Europe 1780-1914*, Londres, Routledge, 1995, 296 p.

CROSSICK (Geoffrey), HAUPT (Heinz-Gerhard), *Shopkeepers and master artisans in nineteenth century Europe*, London, Methuen, 1984, 283 p.

DARTEVELLE (Roger), HILDESHEIMER (Françoise), *Les archives aux sources de l'histoire des entreprises*, Paris, les éditions de l'épargne, 1995, 143 p.

DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Flammarion, Champs, 1991, 446 p.

DAUMARD (Adeline), *Les fortunes françaises au XIXe siècle*, Paris, La Haye, Mouton, 1973, 603 p.

DAUMAS (Jean-Claude), *Histoire générale des techniques*, Paris, PUF, Vol III, 1968, 884 p.

DAUMAS (Jean-Claude), *L'amour du drap. Blin et Blin, 1827-1975. Histoire d'une entreprise lainière familiale*, Besançon, Presses universitaires de Franc-Comtoises, 1999, 660 p.

DAVIET (Jean-Pierre), *Un destin international, la compagnie de Saint-Gobain 1830-1939*, Paris, éditions des archives contemporaines, 1988, 704 p.

DIGEON (Claude), *La crise allemande de la pensée française (1870-1914)*, Paris, PUF, 1959, Thèse, 1 vol, 568 p.

DUBY (Georges), WALLON (Armand) (dir.), *Histoire de la France rurale de 1789 à 1914*, Paris, Jacob, 1976.

DUPÂQUIER (Jacques), KESSLER (Denis), *La société française au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1992, 535 p.

DUPEUX (Georges), *La société française (1789-1960)*, Paris, A. Colin, 1972, 270 p.

FOURCAUT (Annie), BELLANGER (Emmanuel), FLONNEAU (Matthieu), (dir.), *Conflits et solidarités : historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Créaphis, 2007, 475 p.

FOX (Robert) WEISZ (George), *The organization of science and technology in France 1808-1914*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1980, 355 p.

GILLES (Bertrand), *Affaires et gens d'affaires, recherche sur la formation de la grande entreprise capitaliste (1815-1848)*, Paris, SEVPEN, 1959.

GRIBAUDI (Maurizio), RIOT-SARCEY (Michelle), *1848, la révolution oubliée*, Paris, La découverte, 2008, 257 p.

GUILLAUME (Pierre), *La Compagnie des Mines de Loire (1845-1854)*, Mémoire de Thèse, Clermont-Ferrand, 1964, 385 p.

KAPLAN (Steven), *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001, 740 p.

KARPIK (Lucien), *Les avocats. Entre l'Etat, le public et le marché, XIII-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1995, 482 p.

KOCKA (Jurgen), *Les employés en Allemagne, 1850-1980*, Paris, EHESS, 1989, 220 p.

KOCKA (Jurgen), "The middle classes in Europe", *The Journal of modern history*, LXVII, 1995, p. 783-806.

KOCKA (Jurgen), *Les bourgeoisies européennes au XIXe siècle*, Paris, Belin, 1996, 415 p.

LAMBERT-DANSETTE (Jean), *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France. Le temps des pionniers (1830-1880)*, Tome 1, L'Harmattan, 2000, 491 p.

LE MAREC (Yannick), *Le temps des capacités, les diplômés nantais à la conquête du pouvoir dans la ville*, Paris, Belin, 2000, 335 p.

LE YAOUANQ (Yann), "La mobilité sociale dans le milieu boutiquier parisien au XIXe, une expérience de traitement d'un échantillon généalogique", *Le mouvement social*, n 108, juillet-sept 1979, p. 89-112.

LEVY-LEBOYER (Maurice), dir., *Histoire de la France industrielle*, Larousse, 1996, 550 p.

- MARSEILLE (Jaques) (dir), *Créateurs et créations d'entreprises de la révolution industrielle à nos jours*, ADHE, 2000, 751 p.
- MASSARD-GUILBAUD (Geneviève), *Histoire de la pollution industrielle en France (1789-1914)*, Paris, EHESS, 2010, 403 p.
- MASSARD GUILBAUD (Geneviève), « La régulation des nuisances industrielles urbaines (1800-1940) », *Vingtième siècle*, n 64, oct-déc 1999, p 53-65.
- MAYAUD (Jean-Luc), *La petite exploitation rurale triomphante. France XIXe siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p.
- MAYER (Arno J.), *La persistance de l'Ancien Régime : l'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Aubier, 2010, 350 p.
- MURAT (Inès), *La seconde république 1848-1851*, Paris, Fayard, 536 p.
- MILZA (Pierre), *Napoléon III*, Paris, Perrin, 2004, 706 p.
- NORA (Pierre) (dir), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, t 1 : la République, 1987, t 2 : la nation, 1984-1986, t 3 : Les France, 1992.
- NORD (Philip), *Paris shopkeepers and the politics of resentment*, Princeton University Press, 1986, 539 p.
- PARK-BARJOT (Rang-Ri), *La société de construction des Batignolles des origines à la première guerre mondiale (1846-1914)*, Paris, PUPS, 2005, 542 p.
- TULARD (Jean) (dir.), *Dictionnaire du second Empire*, Paris, Fayard, 1995, 1347 p.
- VERLEY (Patrick), *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine, 2 : l'industrialisation, 1830-1914*, Paris, La découverte, 1989, 127 p.
- VERLEY (Patrick), *La révolution industrielle*, Paris, Gallimard, 1997, 543 p.
- VERLEY (Patrick), *Entreprises et entrepreneurs du XVIIIe siècle au début du XXe siècle*, Paris, Hachette, 1994, 255 p.
- WORONOFF (Denis), *Histoire de l'industrie en France : du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994, 664 p.
- YON (Jean-Claude), *Le second Empire : politique, société, culture*, Paris, A.Colin, 2004, 255 p.
- ZELDIN (Théodore), *Histoire des passions françaises*, 5 vol., Paris, Seuil, 1979.

3. coopération et mutualité.

- CHRISTEN LECUYER (Carole), *Histoire sociale et culturelle des caisses d'épargne*, Paris, Economica, 2004, p 183, 694 p.
- DREYFUS (Michel), *L'avantage de partager l'histoire des mutuelles cogérées*, Paris, la mutualité française, 1996, 184 p.
- DREYFUS (Michel), RUFFAT (Michèle), VIET (Vincent) ... [et al.] ; avec la collaboration de VALAT (Bruno), *Se protéger être protégé, une histoire des assurances sociales en France*, PUF de Rennes, 2006, 347 p.
- DREYFUS (Michel), *Liberté, égalité, mutualité, Mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Editions de l'Atelier, Paris, 2001, 350 p.
- DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, PUF, 1951, 787 p.
- EWALD (François), *L'Etat providence*, Paris, Grasset, 1986, 608 p.
- FORREST (Alan), *La révolution française et les pauvres*, Paris, Perrin, 1986, 283 p.
- GIBAUD (Bernard), *L'assurance privée et le développement de la prévoyance collective d'entreprise en France*, Canteleu, IRTS, 1992, 203 p.
- GIBAUD (Bernard), *Mutualités, assurances, 1850-1914*, Paris, Economica, 1998, 216 p.
- GUESLIN (André), *L'Etat, l'économie et la société française XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette, 1992, 249 p.

GUESLIN (André), *L'invention de l'économie sociale. Le XIXe siècle français*, Paris, Economica, 1987, 340 p.

GUESLIN (André), GUILLAUME (Pierre), (sous la dir), *De la charité médiévale à la sécurité sociale*, Paris, Ed ouvrières, 1992, 337 p.

HATZFELD (Henri), *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940, essai sur les origines de la sécurité sociale*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, 344 p.

TOUCAS-TRUYEN (Patricia), *Les coopérateurs. Deux siècles de pratiques coopératives*, sous la direction de DREYFUS (Michel), Paris, Ed de l'Atelier, 2005, 430 p.

TOUCAS-TRUYEN (Patricia), *Histoire de la mutualité et des assurances*, Paris, Syros, 1998, 197 p.

4. Histoire de la santé : aspects généraux.

BEAUNE (Jean-Claude) (dir), *Philosophie du remède*, Seyssel, Champ vallon, 1993, 376 p.

BENSAUDE-VINCENT (Bernadette), STENGERS (Isabelle), *Histoire de la chimie*, Paris, La découverte, 1993, 360 p.

BERCE (Yves-Marie), *Le chaudron et la lancette : croyances populaires et médecine préventive 1798 – 1830*, Paris, Presses de la Renaissance, 1984, 336 p.

BONAH (Christian) RASMUSSEN (Anne) (dir.), *Histoire et médicament aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Ed. Glyphes, 2005, 274 p.

BOVET (Daniel), *Une chimie qui guérit, Histoire de la découverte des sulfamides*, Paris, Payot, 1998, 322 p.

CHAST (François), *Histoire contemporaine des médicaments*, Paris, La découverte, 1995, 388 p.

CHAUVAUD (Frédéric), *Les experts du crime. La médecine légale au XIXe siècle*, Paris, Aubier, 2000, 301 p.

CHAUVAUD (Frédéric), *Experts et expertise judiciaire, France XIX et XXe siècles*, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 283 p.

COURT (Susan), SMEATON (William.A.), « Fourcroy and the journal de la société des pharmaciens de Paris », *Ambix*, vol 26, par I, mars 1979, p 39-55.

DAGOINET (François), *La raison et les remèdes*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 347 p.

DARMON (Pierre), *Le médecin parisien en 1900*, Pluriel, Hachette, 2003, 329 p.

FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine*, Paris, Belin, 1993, 311 p.

FAURE (Olivier), *La médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIXe siècle*, thèse d'histoire, Université Lyon II, 1989.

FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la médecine (XVIII-XXe siècle)*, Paris, Anthropos, 1994, 272 p.

FAURE (Olivier), « Des médecins aux malades. Tendances récentes en histoire sociale de la santé », in LAGREE (Michel), LEBRUN (François), *Pour l'histoire sociale de la médecine, autour de l'oeuvre de Jacques Léonard*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1994, 117 p., p. 59-69.

FAURE (Olivier), DESSERTINE (Dominique), *La maladie entre libéralisme et solidarités (1850-1940)*, Paris, Mutualité Française, 1994, 163 p.

FREIDSON (Eliot), *Profession of medicine*, New York, Dodd and Mead, 1970, 409 p.

GELFAND (Toby), « Deux cultures une profession : Les chirurgiens français au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t 27, n 3, juillet-septembre 1980, p 468-484.

- GOLDSTEIN (Jan), *Consoler et classifier. L'essor de la psychiatrie française*, Paris, Synthelabo, 1997, 502 p.
- GRMEK (Mirko) (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*. Tome 3 : du romantisme à la science moderne, Paris, Le Seuil, 1999, 422 p.
- GUILLAUME (Pierre), *Le rôle social du médecin depuis deux siècles (1800-1945)*, Paris, comité d'histoire de la sécurité sociale, 1996, 319 p.
- HUBSCHER (Ronald), *Les maîtres des bêtes XVIII-XXe siècles*, Paris, éditions Odile Jacob, XVIII-XXe siècles, 1999, 441 p.
- KNIEBIEHLER (Yvonne), *Cornettes et blouses blanches : les infirmières dans la société française*, Paris, Hachette, 1983, 366 p.
- LEONARD (Jacques), *La vie quotidienne des médecins de province au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1977, 285 p.
- LEONARD (Jacques), *La France médicale : médecins et malades au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1978, 286 p.
- LEONARD (Jacques), *Les médecins de l'Ouest au XIXe siècle*, Paris, Atelier de reproduction des thèses Lille III, 1978, 1570 p.
- LEONARD (Jacques), *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIXe siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981, 384 p.
- LEONARD (Jacques), « La pensée médicale au XIXe siècle », *Revue de synthèse*, 109, 1983, p 29-52.
- LEONARD (Jacques), *Médecins, malades et société dans la France du XIXe siècle*, Paris, 1992, 287 p.
- LEONARD (Jacques), « Femmes, religion et médecine : les religieuses qui soignent en France au XIXe siècle », *Annales, Economie, Société, Civilisations*, 1977, n 5, p 887-907.
- RAMSEY (Matthew), "The politics of medical monopoly in 19th century medicine", in GEISON (Gerald L.) (ed), *Profession and the French state, 1700-1900*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1984, 319 p., p 225-305.
- RAMSEY (Matthew), *Professional and popular medicine in France, 1770-1830. The social world of medical practice*, Cambridge, 1988, 406 p.
- SALOMON-BAYET (Claire) (ed.), *Pasteur et la révolution pastoriennne*, Paris, Payot, 1986, 436 p.
- SMEATON (William Arthur.), *Fourcroy: chemist and revolutionnary (1755-1809)*, Cambridge, 1962, 288 p.
- VIGARELLO (Georges), *Le propre et le sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen âge*, Paris, 1985, 284 p.
- VIGARELLO (Georges), *Histoire des pratiques de santé, Le Sain et le Malsain depuis le Moyen-Age*, Paris, Seuil, 1999, 390 p.
- WEISZ (George), "The medical elite in France in the early nineteenth century", *Minerva*, t 25, 1987.

5.Histoire économique et sociale de la pharmacie

- ARNAUD (Catherine), FAURE (Olivier), "Un pharmacien lyonnais au XIXe siècle: André-Alexandre Guilliermond". *Cahiers d'Histoire*, 1992, t 38, n 3-4, p 309-25.
- BLONDEAU (Alexandre), *Histoire des laboratoires pharmaceutiques en France et de leurs médicaments*, Paris, Le cherche midi, 1992, 251 p.
- BONNEMAIN (Henri), BONNEMAIN (Bruno), « Les relations entre l'industrie pharmaceutique et les pouvoirs publics en France au cours des deux derniers siècles : de la liberté à la liberté surveillée », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 334, 2002, p 239-256.

BOUCHARDEAU (Philippe), « Les pharmaciens drômois et leurs organisations professionnelles », *Revue drômoise*, 453 et 454, 1989, p 548-566 et 614-636.

BOUSSEL (Patrick), BONNEMAIN (Henri), BOVE (Franck), *Histoire de la pharmacie et de l'industrie pharmaceutique*, Paris, Editions de la Porte Verte, 1982, 287 p.

BOUSSEL (Patrice), *Dorvault, sa vie son œuvre*, Paris, Editions de la porte verte, 1979, 301 p.

BOUVET (Maurice), *Histoire de la pharmacie en France des origines à nos jours*, Paris, Occitania, 1937, 445 p.

CAYEZ (Pierre), *Rhône-Poulenc 1875-1975 : contribution à l'étude d'un groupe industriel*, Paris, Colin-Masson, 1996, 343 p.

CHAUVEAU (Sophie), *L'invention pharmaceutique, la pharmacie française entre l'Etat et la société au XXe siècle*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 1999, 720 p.

CHAUVEAU (Sophie), « Entreprises et marchés du médicament en Europe occidentale (1880-1970) », *Histoire, Economie et société*, 1998, n 1, p. 49-81.

CHAUVEAU (Sophie), « Les origines de l'industrialisation de la pharmacie avant la Première Guerre mondiale », *Histoire, économie et société*, 1995, n 4, p. 627-642.

CHAUVEAU (Sophie), « Genèse de la sécurité sanitaire ; les produits pharmaceutiques en France aux XIX et XXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 2004.

DAVENPORT-HINES (Richard Peter Treadwell), *Glaxo, a history to 1962*, Cambridge, CUP, 1992, 406 p.

DEHILLERIN (Bénédicte), GOUBERT (Jean-Pierre), « A la conquête du monopole pharmaceutique, le Collège de pharmacie de Paris », *Historical reflections*, printemps-été 1982, vol 9, 1-2.

DILLEMANN (Georges), « Jean-Martial Désiré Schaufele (1802-1882), président de la société de pharmacie de Paris en 1863 », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1986, n 268, p 31-3.

DILLEMAN (Georges), BONNEMAIN (Henri), BOUCHERLE (André), *La pharmacie française, ses origines, son histoire, son évolution*, Paris, tec et doc Lavoisier, 1992, 150 p.

FAURE (Olivier) « Officines, pharmaciens et médicaments en France au XIXe siècle », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 44, 1989, p 31-39.

FAURE (Olivier) « Les officines pharmaceutiques françaises : de la réalité au mythe (fin XIXe-début XXe siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 43, octobre-décembre 1996, p 672-685.

FAURE (Olivier) « Une pharmacie lyonnaise et ses clients à la veille de la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 294, 1992, p 307-314.

KIBLEUR (Pascale), *Le monde du médicament à l'aube de l'ère industrielle, les enjeux de la prescription médicamenteuse de la fin du XVIIIe au début du XIXe siècle*, thèse d'histoire, Université Paris VII, 1999, 527 p.

KIBLEUR (Pascale), « Le rôle des prescriptions médicamenteuses dans la société française du XVIIIe siècle », *Histoire, Economie et société*, 3, 2001, p 321-337.

LAFONT (Olivier) (dir.), *Dictionnaire d'histoire de la Pharmacie des origines à la fin du XIXe siècle*, Editions communication santé, Paris, 2007, p 93, 496 p.

LASSELAIN (Josée), *La professionnalisation des pharmaciens français au XIXe siècle : des débats nationaux aux pratiques officinales Saône-et-Loire*, thèse d'histoire, Université Paris XII, 1994, 413 p.

LASSELAIN (Josée), « Profession pharmacien : le regard des sciences sociales », in *Conférence de l'Association internationale de sociologie, expertise du pharmacien dispensateur*, Paris, Imhotep, 1995, 128 p., p 23-28.

LIEBENAU (Jonathan), *Medical science and medical industry. The formation of the American pharmaceutical industry*, Londres, Macmillan Press, 1987, 207 p.

LIEBENAU (Jonathan) et alii, *Pill peddlers: essays on the history of the pharmaceutical industry*, Madison, American institute of the history of pharmacy, 1990, 133 p.

LIEBENAU (Jonathan), "Industrial R and D in pharmaceutical firms in the early twentieth century", *Business History*, 24, 1984, p 329-346.

LIEBENAU (Jonathan), « Ethical business : The formation of the pharmaceutical industry in Britain, Germany and the United States before 1914 », *Business history*, 1988, p 116-129.

LIEBENAU (Jonathan), "Paul Ehrlich as a commercial scientist and research administrative", *Medical history*, 34, 1990, p 65-78.

NDIAYE (Pap), *Du nylon et des bombes, du Pont de Nemours, le marché et l'Etat américain, 1900-1970*, Paris, Belin, 2001, 397 p.

RUFFAT (Michèle), « La recherche historique sur l'industrie pharmaceutique en France et à l'étranger », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1995, n 305, p 187-194.

**INDEX DES NOMS DE PERSONNES, DE LABORATOIRES, D'INSTITUTIONS,
DE PRODUITS, D'AUTEURS.**

- absinthe, 52, 54
Académie de médecine, 172, 174, 323, 515,
531, 642, 696, 698, 699, 700, 703, 705,
706, 708, 709, 710, 711, 712, 726
Académie des Sciences, 172, 174, 599, 707,
713
Académie royale de médecine, 515, 726
accessoires, 36, 37, 38, 49, 50, 57, 84, 123,
192, 193, 232, 260, 327, 333, 352, 357,
358, 360, 368, 396, 401, 430, 436, 614,
702, 724, 725
acide paratartrique, 626
Addisson, 627
Adrian, 8, 91, 130, 463, 699, 715, 717
Agfa, 626
AGMF, 151, 514, 515, 519
Aguettant, 200, 216
Aide-toi le ciel t'aidera, 34, 71, 518
Alexandrie, 55, 670, 672
Algérie, 102, 386, 388, 545, 557, 558, 648,
663, 665, 666, 667, 668, 671, 673, 674,
679, 706
Allemagne, 50, 59, 70, 175, 281, 318, 391,
399, 457, 475, 539, 551, 587, 590, 601,
608, 622, 626, 690, 697, 711, 715, 732
Alline, 120
Alpes-Maritimes, 171
Alvergniat, 627, 696
Amussat, 515, 531
analeptine, 357, 428
Anceau, 23, 536
Ancenis, 40
annales d'hygiène et de médecine légale, 53
Anvers, 7, 71
Apothecary Hall, 71
apothicaires, 8, 28, 594, 722, 728
approvisionnement, 174, 190, 193, 198,
402, 405, 407, 444, 635
arborisations chimiques, 622
arrêté du 25 thermidor an XI, 35
arrêté du 6 juin 1850, 593
article 10, 57, 97
article 11, 482
article 16, 114, 150
article 17, 142, 164, 402
article 21, 97, 128, 139, 692
attractylis, 628
Aubergier, 61, 171, 200, 413, 472, 482, 696
Auger, 647
Aumont, 8, 109, 223, 224, 228, 230, 261,
290, 398, 728, 749
Barbet, 55, 472, 473, 497, 504, 709
Barbin, 74
Barse, 33
BASF, 626
Bastard, 391
Bastiat, 523
Bayer, 626
Beaufort, 173
Beauvallet, 89, 119, 162, 163, 165, 393
Bellecour, 5, 555
Benett Lawes, 623
Bensaude-Vincent, 405
Beral, 53
Berthelot, 609, 610, 707
Berzelius, 601, 605, 626
Blanquinque, 146, 172, 448, 697
Blondeau, 32, 53, 63, 499, 504, 548, 697,
705, 725, 727
Bodart, 33, 697
Bonah, 550, 551, 607
bonapartisme, 23, 580, 582, 584, 585
bonbons, 367
Borivent, 339
Bouchardat, 49, 52, 72, 74, 174, 331, 427,
428, 429, 458, 460, 461, 463, 697, 705,
725
Boude et fils, 8
Boudet, 32, 33, 61, 62, 63, 499, 504, 698,
699, 705, 706, 709, 713, 715, 726
Boulangier, 90, 200
Boullay, 32, 61, 698, 699, 727
Boulogne-Saint-Gaudens, 101, 663
Bourières, 118, 146, 159, 181, 567, 698
Boussel, 16, 47
Boussingault, 241, 623

Bouvier, 139, 158, 160
 Brachet, 531
 Brassac, 278, 316, 402, 446, 447, 458, 685
 brevet, 69, 256, 260, 278, 323, 376, 379,
 510, 551, 590, 623, 633
 Broussais, 16, 328
 broyeur, 245
 broyeuses, 245, 247, 248
 Bruère, 557, 566
 brûloirs, 245
 Bruny, 380
 Buchez, 59, 515, 686, 690, 715
 Bulletin de thérapeutique, 52
 Burroughs/Wellcome, 628
 Bussy, 63, 171, 240, 348, 413, 503, 699,
 719
 Cadet de Gassicourt, 47, 68, 562, 698, 725
 Caffè, 55, 347, 350
 Cail, 278, 699, 701
 calomel, 41, 291
 campagnes, 43, 120, 402, 432, 465, 469,
 547, 625, 677, 697
 Cap, 12, 17, 18, 33, 61, 72, 74, 200, 453,
 540, 641, 700, 707, 715
 capsule, 256
 Cassan, 89, 483
 Caudebec-les-Elbeuf, 72
 caviste, 298
 Cayez, 5, 90
 Cazenave, 53
 cercle pharmaceutique de la Marne, 724
 Chaline, 15, 44, 102
 Chandler, 5, 160, 610
 Chaptal, 38
 charlatanisme, 31, 193, 462, 682
 Charles, 7, 8, 20, 40, 133, 134, 136, 146,
 158, 176, 210, 223, 242, 245, 278, 303,
 615, 655, 700, 706, 715, 725, 726, 728,
 750
 Chatin, 174, 698
 Chauveau, 4, 5, 7, 8, 80, 189, 190, 192, 200,
 201, 209, 296, 326, 345, 353, 372, 376,
 377, 393, 602, 610, 612, 613, 642, 647
 Chauvel, 38, 74, 76, 449, 470, 500
 chemins de fer, 95, 127, 159, 182, 183, 262,
 310, 316, 514, 523, 527, 581, 621, 633,
 656, 700, 731
 Chevalier, 52, 271, 463, 492, 493, 633, 697,
 698, 699, 700, 702, 711, 712, 713, 723,
 726
 Chevallier, 33, 458, 460, 461, 515, 726
 chimie, 12, 22, 26, 27, 28, 33, 52, 54, 57,
 174, 175, 208, 231, 237, 241, 242, 278,
 279, 281, 289, 296, 329, 344, 350, 360,
 364, 376, 403, 405, 413, 417, 455, 457,
 472, 508, 531, 539, 540, 587, 591, 595,
 596, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606,
 607, 608, 609, 613, 616, 619, 620, 622,
 626, 627, 629, 630, 631, 633, 635, 638,
 647, 696, 698, 699, 700, 701, 702, 703,
 704, 705, 706, 708, 709, 710, 711, 712,
 713, 714, 715, 716, 720, 725, 727, 734,
 755
 chimie agricole, 623
 chloral, 285, 291, 329, 750
 chocolaterie, 245, 249, 250, 749
 choléra, 155, 240, 386, 424, 711, 721
 Chomel, 531
 Claude, 8, 33, 40, 41, 44, 45, 95, 140, 176,
 217, 425, 622, 657, 731, 732, 733, 734
 Clin et Colmar, 200
 Codaccioni, 178, 182
 Code de Commerce de 1807, 157
 codex, 48, 53, 194, 493, 495, 550, 631, 644,
 676, 677, 699
 Coignet, 8, 92, 416
 Collège de Pharmacie, 17
 commissionnaires, 134, 339, 396, 403, 439
 Compagnies des mines de Loire, 514
 comptabilité, 164, 167, 168, 262
 confiserie, 232, 237, 252, 253, 254, 271,
 291, 333, 335, 360, 364, 749
 congrès médical, 53, 58, 59, 60, 61, 62, 67,
 474, 514, 515, 581, 659, 681
 conservation, 35, 157, 262, 273, 343, 403,
 407, 412, 427, 429, 446, 457, 555
 conservatoire des arts et métiers, 623
 Considérant, 34, 640
 COOPER, 321
 coopération, 19, 20, 27, 65, 102, 127, 132,
 261, 311, 314, 316, 317, 318, 319, 349,
 413, 436, 440, 443, 475, 477, 480, 484,
 528, 602, 641, 685, 686, 687, 688, 689,
 691, 692, 693, 733
 coopérative, 4, 9, 13, 15, 18, 19, 21, 22, 23,
 27, 28, 29, 34, 39, 58, 64, 73, 85, 89, 90,
 96, 98, 99, 102, 103, 107, 110, 114, 123,
 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133,
 135, 139, 147, 150, 151, 152, 153, 155,
 156, 157, 158, 160, 161, 164, 166, 169,

174, 181, 186, 188, 191, 195, 199, 200,
 201, 203, 205, 208, 210, 211, 217, 218,
 219, 220, 221, 222, 226, 228, 252, 261,
 262, 266, 269, 277, 294, 295, 302, 315,
 317, 318, 319, 321, 323, 324, 325, 330,
 331, 333, 335, 344, 350, 351, 358, 369,
 371, 372, 395, 401, 403, 404, 406, 417,
 431, 433, 441, 443, 445, 451, 452, 454,
 456, 459, 460, 466, 467, 468, 472, 473,
 474, 476, 477, 478, 480, 483, 484, 485,
 507, 509, 511, 512, 519, 520, 523, 527,
 528, 536, 542, 549, 551, 554, 561, 562,
 564, 567, 583, 591, 592, 607, 610, 619,
 622, 627, 635, 638, 640, 641, 642, 643,
 644, 645, 646, 687, 689, 690, 691, 692,
 694, 704, 709, 714, 718, 721, 747
 cordial, 349, 357, 424, 428
 corporation, 16, 18, 19, 31, 46, 151, 193,
 197, 435, 454, 483, 487, 518, 560, 594,
 641, 729
 corporatisme, 9, 13, 16, 19, 20, 36, 48, 64,
 103, 130, 147, 197, 302, 344, 353, 358,
 376, 422, 440, 454, 455, 464, 476, 520,
 537, 542, 585, 597, 637, 641, 642, 730
 Cosson, 127, 128, 317, 318, 319, 320, 456,
 648, 685
 Côtes-du-nord, 72
 Courbevoie, 275, 298, 311
 Courcy, 307
 Crédit Foncier, 120, 182, 184
 Crossick, 19, 36, 190, 313
 Crozier, 15, 71, 199
 Dagognet, 631
 Daniel, 61, 655, 657, 658, 734
 Darasse, 90, 91, 200, 216, 231, 320
 Darrasse, 8
 Daumard, 176, 177, 178, 180, 181, 182, 184
 Daumas, 8, 95, 97, 236
 Dausse, 90, 91, 200, 216, 231, 320, 406
 Davallon, 61, 367
 Daviet, 107, 162, 475
 Davoust, 40
 Decaye, 54, 72, 74, 701, 706
 décret du 15 juillet 1850, 512
 décret du 18 août 1810, 35
 décret du 25 prairial an XIII, 35
 décret du 26 avril 1856, 523, 524, 527
 décret du 3 mai 1850, 376, 379, 440
 décret impérial de 1810, 239
 Delacroix, 171
 Delens, 52
 Delondre, 200, 716
 Delondres, 330
 Derosne, 32, 278, 289, 700, 705, 706
 Derrion, 59
 Dessaux-Valette, 522
 Dessaux-Vallet, 385
 Devergie, 53
 Dictionnaire des drogues simples et
 composées, 52
 Donzelot, 309, 542
 Double, 59, 489
 Dreyfus, 521
 droguerie, 6, 15, 46, 53, 70, 72, 80, 83, 84,
 89, 90, 91, 92, 94, 97, 130, 197, 198, 199,
 201, 203, 208, 222, 223, 231, 236, 237,
 239, 260, 261, 270, 271, 272, 274, 277,
 281, 294, 300, 303, 320, 332, 333, 335,
 340, 364, 373, 377, 379, 381, 387, 402,
 405, 411, 427, 431, 433, 434, 435, 438,
 440, 463, 464, 484, 510, 539, 543, 565,
 588, 627, 630, 642, 646, 651, 653, 654,
 692, 711, 725
 drogues simples, 30, 51, 52, 192, 193, 201,
 218, 327, 348, 492, 550, 585, 614, 712
 Drôme, 10, 467, 557, 558, 559, 659, 664,
 666, 668, 671, 679, 714
 Dubail, 63, 499, 698
 Duclou, 60, 536, 702, 711
 Dumas, 66, 68, 69, 174, 259, 260, 538, 587,
 595, 599, 602, 603, 605, 610, 623, 634,
 635, 696, 697, 699, 711, 713, 715
 Dupuytren, 172, 342
 Duroziez, 40, 55, 483
 Duruy, 504, 602
 Duvergier de Hauranne, 172
 Duvieu, 453
 eau de mélisse, 29, 30, 349
 Ecole normale supérieure, 595, 617
 emballoir, 262, 265, 266, 267, 268, 301,
 384
 Emery, 74
 emplâtres, 254, 256, 550
 Enfantin, 69
 engrais chimique, 623, 625
 épicier, 12, 44, 496, 723
 Erorateur, 620
 Eure-et-Loir, 171, 668, 671, 679
 Ewald, 305, 306, 313, 513, 518, 540, 541
 exposition, 8, 69, 92, 127, 155, 173, 200,

233, 234, 271, 272, 326, 327, 358, 407,
 408, 409, 410, 411, 412, 413, 416, 473,
 492, 494, 498, 499, 607, 696, 706, 710,
 716, 717, 718, 719, 727
 extraits, 216, 242, 271, 289, 291, 326, 342,
 343, 364, 370, 401, 404, 405, 472, 492,
 630, 631, 633, 716, 718, 752
 factoreries, 165, 267, 301, 380, 390, 391,
 393, 422, 440, 545, 644, 747
 falsifications, 603, 614, 701
 familistère, 310, 315, 688
 Faure, 5, 6, 9, 10, 12, 34, 45, 60, 63, 70, 91,
 99, 118, 192, 209, 220, 231, 321, 344,
 358, 369, 427, 443, 552, 555, 559, 571,
 581, 637, 638, 639, 643, 697
 Favrot, 146, 162, 164, 381, 449, 472, 486,
 489, 490, 522, 524, 525, 530, 532, 702
 Fée, 31, 32, 697, 726
 Filhol, 74, 76, 472, 703, 710, 726
 Flavigny, 172
 Fodéré, 53
 Fortineau, 391, 393
 Fourcroy, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 531, 591,
 613, 641, 712, 725, 727, 734, 735
 Fourier, 521, 641, 685, 686
 Freidson, 472, 593
 Fremy, 174
 Friedberg, 71, 199
 fruitière, 317, 318
 Fuchsine, 90, 416
 Fumouze, 91, 166, 195, 292, 323, 332, 483,
 487, 491, 497, 500, 503, 646, 704, 706,
 717
 Fustel de Coulanges, 153
 Garot, 21, 41, 53, 56, 63, 72, 74, 200, 503,
 655, 700, 704, 715, 718
 Gaudillière, 4, 7, 405
 Gaultier de Claubry, 63, 726
 Gay-Lussac, 531, 610, 711
 Gazette des hôpitaux, 52
 Gazette médicale, 52
 Genevoix, 7, 91, 132, 146, 167, 168, 172,
 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269,
 270, 291, 323, 375, 448, 450, 454, 455,
 457, 458, 483, 496, 497, 500, 503, 504,
 646, 704, 705, 706, 726, 749
 Gibaud, 305, 306, 514, 517, 521, 523, 525,
 537, 581
 Gironde, 72, 74, 101, 411, 467, 470, 482,
 490, 551, 659, 661, 663, 664, 665, 666,
 669, 670, 671, 680, 696, 709
 Glaxo, 5, 736
 Godin, 310, 314, 315, 521
 Gouin, 66, 67, 95
 Grandval, 326, 472
 Gravelle, 48, 172, 447, 448, 482, 483, 491,
 494, 506, 588
 Gresle, 638, 640
 Gros-Caillou, 33
 guerre de 1870, 130, 171, 206, 215, 469,
 608, 622, 696, 705, 706
 Gueslin, 127, 128, 310, 314, 316, 580
 Guibourt, 52, 63, 497, 498, 499, 503, 697,
 704, 705, 708, 715
 Guillaume, 305, 307, 514, 583, 698
 Guillemette, 63, 705
 Guilliermond, 5, 75, 76, 93, 216, 610, 644,
 735
 Guimard, 391, 534
 Guinon, 278, 482
 Guitard, 30, 47, 460, 461, 466, 705
 Hariot, 449
 Haute Garonne, 74, 169, 663
 Haute-Garonne, 101, 482, 504, 661, 663,
 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671,
 680, 703, 705, 713
 Haut-Rhin, 51, 66, 72, 74, 169, 390, 659,
 661, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 672,
 680, 714, 725
 Hecht, 74
 Henry, 32, 649, 698, 705, 710
 herboriste, 12, 298, 462, 676, 682
 Herboristerie, 232
 herboristes, 10, 17, 35, 38, 75, 339, 342,
 442, 462, 469, 642, 649, 676, 717, 722
 Hoechst, 626
 Hofman, 626
 Homolle, 200, 367
 Hôtel Dieu de Lyon, 38
 Hottot, 33, 53, 697, 705, 706, 717
 Houet, 594
 Hubscher, 10, 443, 485
 Huguerot, 339
 Huraut, 54, 100, 701, 706, 726
 Hureaux, 202, 203
 Husson, 76
 Hyoscyamine, 617
 Ille-et-Vilaine, 76, 100, 102, 663, 667, 671,
 680
 illégaux, 7, 11, 28, 38, 39, 68, 94, 197, 417,

434, 442, 465, 485, 647
 Indre et Loire, 66, 67, 72, 74, 169
 Indre-et-Loire, 66, 67, 100, 172, 661, 664,
 665, 667, 668, 669, 670, 671, 680, 697
 infirmières, 10, 735
 inspecteurs, 75, 377, 453, 465, 682, 723
 internat, 76, 567, 608, 616, 697, 698, 700,
 701, 703, 709, 711, 713, 714
 Jacob, 10, 12, 44, 146, 443, 522, 714, 732,
 735
 Jacout, 72, 74
 Jeannel, 473, 481, 497, 623, 625, 627, 706,
 726, 752
 Jobst, 513
 Journal de pharmacie, 33, 36, 52, 65, 540,
 698, 700, 701, 702, 704, 705, 706, 709,
 714, 715, 725, 726
 Juillard, 9, 146
 Jungfleish, 626
 jury médical, 73, 75, 76, 91, 465, 562, 659,
 660, 661, 697, 707, 712
 jury pharmaceutique, 75
 Kesler, 620
 Kestner, 626, 714
 Klein, 513
 l'Oréal, 647
 La loi du 23 juin 1857, 377
 la rue de Jouy, 4, 8, 211, 214, 216, 228, 231,
 234, 236, 238, 259, 260, 261, 273, 275,
 303, 320, 451, 710
 la Voulte-sur-Rhône, 4, 230, 244, 253, 256,
 257, 258, 276, 277, 280, 282, 283, 286,
 287, 288, 289, 290, 297, 299, 303, 395,
 397, 398, 400, 618, 620, 624, 723, 724
 Labarraque, 200, 716
 laboratoire, 6, 11, 15, 20, 27, 28, 30, 70, 92,
 142, 163, 188, 198, 202, 216, 236, 242,
 251, 255, 259, 261, 262, 273, 279, 281,
 298, 311, 323, 325, 326, 327, 347, 349,
 353, 359, 360, 369, 372, 384, 393, 406,
 407, 417, 440, 442, 455, 458, 463, 508,
 520, 539, 543, 551, 555, 565, 568, 569,
 573, 576, 579, 583, 585, 587, 590, 591,
 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605,
 606, 607, 608, 610, 612, 614, 615, 616,
 618, 620, 621, 622, 624, 626, 628, 629,
 631, 633, 634, 635, 638, 639, 643, 644,
 646, 692, 696, 697, 698, 699, 706, 707,
 711, 712, 713, 715, 720, 755
 Lagasse, 391
 Lahache, 404, 406, 449
 Lambert-Dansette, 141, 278
 Lamy, 141
 Laterrade, 53
 Latour, 60, 61, 461, 515
 Lavenu, 61
 Lavoisier, 602, 613, 736
 le Globe, 172
 Le Hideux, 184, 656
 Le Play, 153
 Lebaigue, 499, 605
 Lecanu, 52
 Lecomte, 72
 Lefort, 617
 Lefranc, 47, 48, 55, 58, 130, 146, 172, 211,
 406, 448, 567, 707
 lentilles pulvérisantes, 245
 Léon, 102, 163, 177, 178, 180, 181, 182,
 183, 186, 271, 496, 519, 663, 667, 699,
 700, 726
 Léonard, 9, 46, 59, 61, 327, 443, 514, 517,
 520, 521, 706, 734
 Lepage, 61, 72, 74, 708, 726
 Leroux, 93
 Letellier, 332, 342, 343, 391, 393, 754
 Liebenau, 587, 616, 627, 629
 Liebig, 329, 601, 605, 623, 711, 715
 Liénart, 553, 554, 556, 563
 liqueur de la Grande chartreuse, 348, 423
 loi de 1844, 69, 323, 379
 loi de Germinal, 91, 197, 323, 417, 448,
 471, 496, 502, 574, 584, 585, 637, 641,
 642, 682, 697, 698
 loi de germinal an XI, 68, 89
 loi de ventôse, 35, 441
 loi du 17 juillet 1856, 142
 loi du 21 germinal an XI, 14, 34, 93, 465,
 676
 loi du 29 pluviôse an XIII, 35
 Loire Inférieure, 40
 Louradour, 65, 565
 Mably, 174
 Magne-Lahrens, 65
 Magnes-Lahrens, 33, 74, 504
 Maguero, 391
 Maier, 20, 175, 210
 maison Bruny, 381
 Maison Ménier, 6, 275, 315, 375, 386
 Malebranche, 504
 Malenfant, 46

Marais, 4, 228
 Marne, 51, 66, 72, 74, 101, 169, 271, 473, 474, 479, 482, 489, 498, 503, 505, 558, 659, 660, 661, 662, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 672, 680, 702, 708, 712, 714, 724
 Mascart, 617
 Massard-Guilbaud, 240
 Masson, 5, 172, 698, 713, 727, 736
 matériel orthopédique, 173
 matière médicale, 50, 53, 370, 616
 Maugin, 505
 Mayaud, 317, 318
 medical act, 607
 médicaments composés, 192, 193, 195, 614
 mélangeuses, 245, 248
 Menier, 247, 270, 726
 Mérat, 52
 Méro, 171
 Meurant, 146, 456, 476, 477, 478, 482, 580, 581, 585, 709
 Midy, 200
 Milne-Edwards, 52, 329, 710
 Milton, 629
 Mitscherlich, 626
 Morrell, 605
 Morride, 75
 mortiers, 245, 255
 Mothes, 91, 256, 653
 Muséum, 610, 710
 Mutualité, 25, 517, 687, 734
 Napoléon III, 14, 23, 78, 104, 140, 175, 222, 407, 512, 533, 535, 580, 587, 599, 713, 731, 733
 Naudinat, 100, 146, 448, 567, 570, 710, 711
 Nélaton, 172, 413
 néocorporatisme, 19, 20, 730
 Neuilly, 177, 222, 655, 666
 Nickles, 629
 nihilisme thérapeutique, 328
 Nissey, 65
 Noisiel, 247, 271, 272
 Nouvelle-Orléans, 100, 102, 666, 672
 OCP, 321
 opium, 200, 289, 327, 413, 603, 613, 630, 701
 ordonnance sur les poisons du 29 octobre 1846, 63
 Orfila, 53, 515
 Oudart, 146, 154, 474, 513, 556, 566, 710
 Page, 53
 parapharmacie, 333, 335, 342, 347, 353, 355, 372, 427, 484, 644
 parfumerie, 132, 171, 208, 232, 332, 333, 335, 343, 345, 346, 347, 348, 350, 357, 360, 364, 419, 427, 429, 717
 Park barjot, 86
 Pas-de-Calais, 102, 557, 659, 663, 664, 665, 666, 668, 669, 670, 672, 680
 Pasteur, 174, 345, 459, 595, 596, 599, 626, 635, 696, 735
 Patrus, 33
 Pelletier, 32, 38, 200, 289, 330, 367, 413, 698, 702, 707, 709, 711, 714, 726
 Pelouze, 260
 Persigny, 140
 Petit, 483, 515, 705, 710, 711
 pétition du 7 novembre 1850, 66
 pharmaceutisation, 9, 12, 20, 76, 195, 222, 338, 342, 368, 425
 Pharmacie Centrale des Hôpitaux, 77
 pharmacie naturelle, 405
 Pharmacie normale, 33, 139
 pharmacologie, 49, 52, 55, 329, 330, 699, 725
 pharmacopées, 51, 52, 498
 phylloxera, 617, 627, 634
pilerie, 244, 245, 259
 pilules, 216, 254, 255, 256, 550, 630, 701, 750
 Planche, 32, 698, 700, 726
 Planchon, 458, 627
 Planté, 627
 Plessis, 105, 109, 121, 122
 Poggiale, 174, 499, 707, 712
 Poirier, 340, 470, 472, 502, 504, 651
 polypharmacie, 457
 Pontier, 620
 posologie, 50, 51, 647
 poudre dentifrice, 350, 429
 Poulenc, 5, 61, 90, 613, 647, 736
 préparations magistrales, 50, 194
 pulviste, 298
 Quevenne, 200, 367, 375
 quinquinas, 327, 330, 613
 rabais, 11, 94, 168, 197, 209, 332, 372, 432, 435, 440, 484, 582, 638, 643, 644
 Rabotin, 172, 448
 Rabourdin, 75
 Raincelin, 61

Ramsey, 35
 Rasmussen, 259, 325, 351, 403, 408, 609
 Raudot, 593
 réclames, 11, 328, 379, 421, 430, 500, 711
 religieuses, 35, 38, 75, 94, 129, 336, 339,
 455, 462, 504, 519, 642, 693, 735
 Répertoire de Pharmacie, 60, 61, 63, 66, 69,
 74, 196, 328, 329, 536, 538, 598, 602,
 603, 606, 614
 Reveil, 629, 706
 Rhône Poulenc, 5, 95
 Richard, 5, 52, 222, 271, 307, 381, 382,
 386, 726, 728
 Rigollot, 91, 216, 356
 Rivière, 623, 627
 Robinet, 32, 470
 Robiquet, 32, 146, 163, 165, 200, 323, 413,
 698, 699, 704, 705, 706, 707, 713
 Rochdale, 128, 528, 689, 690
 Rosanvallon, 13, 16, 19, 20, 197
 Rouen, 37, 72, 74, 102, 145, 169, 172, 332,
 342, 390, 391, 468, 472, 486, 487, 488,
 489, 490, 504, 562, 661, 662, 663, 666,
 667, 696, 708, 731
 Roussel, 6
 Roux, 174, 722, 723
 Royaume-Uni, 196, 318, 348, 492, 607
 Royer, 146, 172, 200, 698, 713
 rue de la Feuillade, 47, 56, 135, 378, 379,
 658, 683
 rue des marais saint Germain, 87
 Ruef, 531
 saccharolés, 251
 sages-femmes, 10, 17, 722
 Saint-Amand Bazar, 69
 Sainte Claire Deville, 174
 Saint-Etienne de Montluc, 40
 Salvandy, 59, 61, 64
 Saône-et-Loire, 10, 45, 558, 660, 663, 667,
 672, 680, 736
 savon, 350, 351, 429
 Say, 121, 187
 Schaeuffele, 61, 74, 146, 172, 701, 704, 713
 Schueller, 647
 Segretain, 515
 Seguin, 175
 Seine, 3, 21, 65, 67, 68, 72, 74, 79, 100,
 101, 120, 145, 146, 165, 171, 172, 176,
 177, 186, 223, 240, 241, 273, 275, 320,
 332, 333, 390, 432, 433, 467, 472, 476,
 478, 481, 482, 486, 487, 488, 489, 490,
 491, 496, 497, 499, 500, 501, 502, 503,
 504, 505, 509, 515, 531, 558, 559, 560,
 561, 565, 567, 585, 647, 655, 659, 660,
 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668,
 669, 670, 672, 680, 683, 699, 700, 701,
 702, 707, 708, 709, 712, 714, 715, 716,
 718, 721, 722, 723, 725, 726
 Seine-Maritime, 102
 Sellier, 8, 133, 700
 semi-médicaments, 194
 sirop, 52, 200, 251, 254, 378, 496, 631, 701,
 709
 Smith Kline, 616
 société chimique de Paris, 604, 627
 société de la Marne, 102, 479
 société de pharmacie de Haute-Garonne,
 74, 708
 société des amis des sciences, 175, 531, 698
 société des pharmaciens de l'Est, 74, 485,
 504, 660
 société des pharmaciens de l'Ouest, 74, 659
 société des pharmaciens de la Seine, 725
 société des pharmaciens de Marseille, 74,
 659
 société des pharmaciens de Paris, 26, 27,
 28, 29, 725, 727, 734
 société pharmaceutique d'Indre et Loire, 74
 société philomatique, 26, 411, 412
 Soenen, 7, 284, 290
 sophistication, 75, 192, 193, 197
 Soubeiran, 52, 63, 91, 188, 189, 190, 194,
 329, 458, 704, 708, 709, 711, 714, 715
 spécialisation, 11, 164, 188, 194, 197, 236,
 318, 325, 326, 327, 331, 345, 348, 379,
 419, 507, 509, 510, 536, 590, 638, 644
 spécialisme, 75, 194, 323, 333, 379, 432,
 438, 442, 458, 464, 467, 483, 502, 505,
 507, 508, 509, 510, 638
 spécialités, 6, 7, 84, 91, 93, 131, 166, 188,
 192, 194, 203, 208, 209, 232, 323, 324,
 326, 327, 329, 330, 333, 345, 347, 348,
 351, 353, 356, 357, 359, 360, 362, 365,
 369, 377, 392, 393, 404, 430, 438, 439,
 440, 442, 463, 470, 482, 484, 485, 486,
 498, 500, 502, 503, 507, 508, 510, 511,
 512, 599, 600, 604, 639, 640, 643, 644,
 651, 652, 653, 654, 676, 701
 spectrochimie, 617
 succursale, 165, 221, 295, 307, 309, 337,

380, 381, 383, 384, 385, 386, 387, 388,
389, 392, 394, 395, 404, 407, 515, 705,
711, 747, 751
succursale de Lyon, 7, 381
sulfo-carbonates, 617
superphosphate, 623
Synthélabo, 5
tamisaires, 245
tapoteuses, 245
tartrate, 626
Tassart, 63, 697
thé, 349, 357, 424
Thénard, 531, 595, 699, 703, 711, 713
Thériaque, 29
ticket, 265
Timbal-Lagrave, 504
titrage, 613
Tocqueville, 156, 197, 730
Trouillet, 339
Trusson, 27, 29, 706, 725
urée, 628
Vallée, 172, 728
vannoir, 245, 247, 250
Vauquelin, 25, 28, 33, 261, 641, 698, 699,
707, 712, 725, 727, 728
Vautrain, 174
Vavasseur, 52, 701
Vee, 53
Vée, 31, 32, 60, 62, 63, 171, 347, 483, 497,
715, 725
Verley, 82, 85, 124, 163, 300
Véron, 63, 200, 690
veuves, 35, 79, 88, 132, 385, 426, 470, 518,
519, 530, 534, 553, 563, 566
Vial, 619, 622, 649
Vigarello, 344, 349, 350, 425
Viguiier, 74, 468, 472, 481, 490, 491, 515,
518, 524, 531
vinaigre hygiénique, 350
Viret, 301
Virey-Cottereau, 52
Vosges, 102, 390, 449, 466, 660, 666, 667,
669, 672, 680, 701
Vuafart, 63, 503, 698, 701, 715
Wilhem Wislicenus, 626
Willemsant, 565
Woerhlin, 391
Woronoff, 231, 237, 242, 275, 276
Wurtz, 492, 601, 604, 610, 617, 622, 629,
726
Yon, 140, 175

TABLE DES FIGURES.

TABLEAUX ET FIGURES.

NATURE DES DOCUMENTS	TITRE DES DOCUMENTS	Page
Tableau 1	<u>Tableau décrivant la situation socio-professionnelle des camarades de la promotion de Dorvault à la faculté de pharmacie de Paris (1841).</u>	42
Tableau 2	<u>Origines sociales des pharmaciens reçus en 1841.</u>	43
Tableau 3	<u>Membres du comité de soutien de la PCF classés par catégories socio professionnelles (1852).</u>	73
Tableau 4	<u>Statuts des sociétés répertoriés dans Le monde pharmaceutique (1876-1881).</u>	83
Tableau 5	<u>Capital des différentes sociétés analysées grâce aux données du monde pharmaceutique (1876-1881).</u>	96
Tableau 6	<u>Tableau sur la répartition du capital dans la PCF (1852).</u>	99
Figure 1	<u>Répartition géographique du capital de la PCF (octobre 1852).</u>	101
Figure 2	<u>Répartition géographique des sociétaires de la PCF (octobre 1852).</u>	101
Tableau 7	<u>Evolution des souscriptions entre juillet 1861 et juillet 1862.</u>	111
Tableau 8	<u>Evolution du nombre de souscriptions entre 1863 et 1864.</u>	112
Figure 3	<u>Evolution du capital (en millions de francs) de la PCF entre 1853 et 1887.</u>	113
Tableau 9	<u>Fonds de réserve de l'entreprise entre 1862 et 1865.</u>	123
Tableau 10	<u>Tableau fournissant quelques données statistiques sur les résultats de la PCF (1902).</u>	134
Tableau 11	<u>Membres du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale de France entre 1852 et 1879.</u>	145
Tableau 12	<u>Durée des mandats des membres du conseil de surveillance de la PCF.</u>	146
Tableau 13	<u>Origine de certains des membres du conseil de surveillance de la PCF d'après les registres de la Faculté de pharmacie de Paris.</u>	147
Tableau 14	<u>Estimation de la composition de la fortune Dorvault d'après l'inventaire après décès (1879).</u>	178
Tableau 15	<u>Composition de la fortune des Dorvault (1879).</u>	179
Figure 4	<u>Structure de la fortune des Dorvault (1879).</u>	180

Figure 5	<u>Répartition des placements par actions de la communauté Dorvault par secteurs d'activité (1879)</u>	183
Figure 6	<u>Nature des placements financiers par actions de la communauté Dorvault (1879).</u>	184
Figure 7	<u>Placement des obligations dans la fortune Dorvault (1879).</u>	185
Figure 8	<u>Structure des placements obligataires dans la fortune Dorvault (1879).</u>	186
Tableau 16	<u>Tableau chiffre d'affaire de la Pharmacie centrale de France (1852-1879).</u>	204
Figure 9	<u>Evolution du chiffre d'affaire de la PCF entre 1853 et 1887.</u>	205
Figure 10	<u>Estimation de la part de la PCF dans les affaires de la droguerie française au milieu des années 1860.</u>	206
Tableau 17	<u>Estimation des intérêts et dividendes des actions, tel que rapportés par les assemblées générales entre 1853 et 1857.</u>	212
Tableau 18	<u>Estimation de la valeur des actions (nouvelles et anciennes) d'après les données des assemblées générales de la PCF (1852-1879).</u>	212
Tableau 19	<u>Estimation de la valeur des actions (anciennes et nouvelles) d'après les données des assemblées générales de la PCF (1852-1879).</u>	213
Tableau 20	<u>Taux de rentabilité des capitaux propres de la PCF.</u>	217
Tableau 21	<u>Surplus/chiffre d'affaires (1858-1861).</u>	218
Tableau 22	<u>Factures et effets émis par la Pharmacie centrale de France d'après les comptes rendus d'assemblée générale de la PCF (1852-1879).</u>	220
Tableau 23	<u>Estimation de la part de l'Usine de Saint-Denis dans l'Actif de la PCF.</u>	292
Tableau 24	<u>Part de l'usine de Saint-Denis dans le bénéfice net de la Pharmacie centrale.</u>	292
Tableau 25	<u>Détail des productions de l'usine de Saint-Denis.</u>	293
Tableau 26	<u>Estimation de la « valeur » des productions sorties de l'Usine de Saint-Denis basée sur les prix du prix-courant de la Pharmacie centrale.</u>	293
Tableau 27	<u>Détail des productions de l'usine.</u>	294
Tableau 28	<u>Nombre d'employés de la Pharmacie centrale de France d'après les renseignements parcellaires collectés dans les comptes rendus d'AG de la PCF.</u>	295
Tableau 29	<u>Longévité des employés au sein de la coopérative pharmaceutique.</u>	295
Tableau 30	<u>Liste des pétitionnaires de la Société des pharmaciens de l'Est.</u>	341
Tableau 31	<u>Dates et lieux d'implantation des factoreries de la PCF.</u>	390
Tableau 32	<u>Part de la succursale lyonnaise dans le chiffre d'affaire global de la PCF entre 1883 et 1887.</u>	394
Tableau 33	<u>Part des autres succursales et factoreries dans le CA de l'entreprise.</u>	394

Tableau 34	<u>Participation de la PCF aux expositions universelles entre 1852 et 1879.</u>	409
Tableau 35	<u>Sujets abordés lors de la séance des assemblées professionnelles de la Pharmacie centrale.</u>	446
Tableau 36	<u>Nombre de participants aux séances de l'assemblée professionnelle.</u>	448
Tableau 37	<u>Liste des congrès et des questions abordées entre 1858 et 1869.</u>	469
Tableau 38	<u>Sociétés pharmaceutiques représentées lors des congrès pharmaceutiques.</u>	471
Tableau 39	<u>Tableau des membres des commissions de la société de pharmacie de Bordeaux pour la préparation des questions à aborder lors des congrès pharmaceutiques.</u>	473
Tableau 40	<u>Petites annonces au sujet de la vente d'officines, parues dans le Bulletin Commercial de la Pharmacie Centrale de France, 1875.</u>	557
Tableaux 41	<u>Tableaux sur le mouvement de l'office pharmaceutique de la PCF entre 1864 et 1874.</u>	568

TABLE DES ILLUSTRATIONS.

NATURE DES DOCUMENTS	TITRE DES DOCUMENTS	Page
<i>Illustration 1</i>	<u><i>Action nominative de la PCF datée de 1882.</i></u>	106
<i>Portrait 1</i>	<u><i>F-L-M Dorvault, fondateur et directeur de la PCF de 1852 à 1879.</i></u>	138
<i>Dessin 1</i>	<u><i>Salle du conseil de surveillance de la Pharmacie centrale de France, Hôtel des ducs d'Aumont, par Alix, 1893-1894.</i></u>	143
<i>Publicité 1</i>	<u><i>Exemple de publicité extrait du catalogue de la Pharmacie centrale de France (1877).</i></u>	148
<i>Publicité 2</i>	<u><i>Exemple de publicité diffusée par la PCF, extrait du catalogue commercial de la PCF (1877).</i></u>	149
<i>Portrait 2</i>	<u><i>Emile Genevoix, second directeur de la PCF.</i></u>	167
<i>Dessin 2</i>	<u><i>Grand salon d'honneur de la PCF, Hôtel des ducs d'Aumont, par Alix, 1893-1894.</i></u>	170
<i>Lithographie 1</i>	<u><i>Lithographie représentant l'hôtel des ducs d'Aumont, extraite des comptes rendus de la PCF.</i></u>	224
<i>Plan 1</i>	<u><i>Situation de la Pharmacie centrale de France dans le quartier du Marais, extrait des comptes rendus d'assemblée générale.</i></u>	225
<i>Dessin 3</i>	<u><i>Vue des bâtiments de la Pharmacie centrale de France Hôtel des ducs d'Aumont (entre 1852 et 1879).</i></u>	227
<i>Dessin 4</i>	<u><i>Vue de la maison de Paris par E. Alix à la fin du XIXe siècle.</i></u>	229
<i>Photographie 1</i>	<u><i>Façade de la cour intérieure de l'hôtel des ducs d'Aumont, cour d'honneur.</i></u>	230
<i>Lithographie 2</i>	<u><i>Vue Intérieure de la Halle, 3^{ème} corps de bâtiment de la maison de Paris (hôtel d'Aumont).</i></u>	233
<i>Lithographie 3</i>	<u><i>Magasin de rappel des commissions de la maison de Paris (Hôtel d'Aumont) (vers 1878).</i></u>	234
<i>Photographie 2</i>	<u><i>Hall de la maison de Paris (Hôtel des d'Aumont, vers 1902).</i></u>	235
<i>Photographie 3</i>	<u><i>Photographie de la cheminée de la maison de Paris (vers 1902).</i></u>	239
<i>Dessin 5</i>	<u><i>Machine à piler manuel de Dulac.</i></u>	243
<i>Photographie 4</i>	<u><i>Pilerie de la Pharmacie centrale de France (maison de Paris, vers 1902).</i></u>	244

Dessin 6	<u><i>Machine à vanner et à concasser le cacao.</i></u>	246
Dessin 7	<u><i>Mélangeur à table tournant en granit.</i></u>	246
Dessin 8	<u><i>Chocolateries et broyeurs (années 1890).</i></u>	248
Dessin 9	<u><i>La chocolaterie (broyeurs) de la Maison de Paris (années 1890).</i></u>	249
Photographie 5	<u><i>La chocolaterie, maison de Paris (rue de Jouy).</i></u>	250
Dessin 10	<u><i>Machine à dresser et tapoter les tablettes de chocolat (vers 1880).</i></u>	251
Photographie 6	<u><i>Atelier de fabrication des pastilles de l'usine de Saint-Denis (vers 1902).</i></u>	252
Photographie 7	<u><i>Atelier de fabrication des pâtes et de la confiserie pharmaceutique (vers 1902).</i></u>	253
Dessin 11	<u><i>Atelier de fabrication des pilules, granules, dragées de l'usine de Saint-Denis (vers 1890).</i></u>	255
Photographie 8	<u><i>Atelier de pilules, granules de la Maison de Paris (vers 1902).</i></u>	256
Photographie 9	<u><i>Atelier de fabrication des capsules gélatineuses au trempé (vers 1902).</i></u>	257
Photographie 10	<u><i>Atelier de fabrication des capsules gélatineuses par pression (vers 1902).</i></u>	258
Dessin 12	<u><i>Usine de Saint-Denis (vers 1878).</i></u>	276
Photographie 11	<u><i>Vue de l'usine de Saint-Denis en 1902.</i></u>	277
Dessin 13	<u><i>Vue de l'Usine de la Pharmacie centrale de France à Saint-Denis.</i></u>	280
Photographie 12	<u><i>Machine à vapeur de l'usine de Saint-Denis (vers 1902).</i></u>	282
Plan 2	<u><i>L'usine de Saint-Denis en 1902-1903.</i></u>	283
Dessin 14	<u><i>Atelier de préparation du fer réduit.</i></u>	284
Dessin 15	<u><i>Atelier de rectification du chloral (vers 1890).</i></u>	285
Photographie 13	<u><i>Atelier de fabrication des teintures de l'usine Saint-Denis.</i></u>	286
Photographie 14	<u><i>Atelier de fabrication des Produits chimiques.</i></u>	287
Photographie 15	<u><i>Atelier de distillation de l'usine de Saint-Denis (1902).</i></u>	288
Photographie 16	<u><i>Atelier de fabrication des alcaloïdes de la Pharmacie centrale de France.</i></u>	289
Photographie 17	<u><i>Atelier des bandages (1902).</i></u>	290
Photographie 18	<u><i>Le personnel féminin photographié dans l'une des cours de la maison de Paris (vers 1902).</i></u>	297
Photographie 19	<u><i>Le personnel de l'usine de Saint-Denis groupé autour de son directeur C. Buchet en 1902.</i></u>	299
Photographie 20	<u><i>Les employés de la Pharmacie centrale de France groupés autour de leur patron, Charles Buchet (vers 1902).</i></u>	303
Publicité 3	<u><i>Exemple de publicité pour un appareil à eaux gazeuses proposé dans les catalogues de la PCF.</i></u>	334
Publicité 4	<u><i>Mortier mécanique en biscuit de porcelaine pour triturer les produits pharmaceutiques.</i></u>	336

Publicité 5	<u>Modèle d'ordonnances commercialisées dans les catalogues de la PCF.</u>	338
Publicité 6	<u>Publicité pour les hygiéniques commercialisés par la PCF (Années 1870).</u>	352
Publicité 7	<u>Exemple de publicité extraite des catalogues commerciaux de la PCF (1877).</u>	354
Publicité 8	<u>Exemple de publicité diffusée dans les catalogues de la PCF.</u>	356
Publicité 9	<u>Exemple de produits commercialisés par la PCF dans ses catalogues commerciaux. Ici une trousse chirurgicale.</u>	361
Publicité 10	<u>Exemple de produits vendus par la PCF dans ses catalogues. Ici des étiquettes pour les fioles.</u>	362
Publicité 11	<u>Exemple de produits commercialisés par la PCF. Des étiquettes pour les bocaux de pharmacie.</u>	363
Publicité 12	<u>Type de vases proposés à la vente dans les catalogues de la PCF.</u>	365
Publicité 13	<u>Exemple de vases commercialisés par la PCF dans ses catalogues commerciaux.</u>	366
Publicité 14	<u>Publicité pour le compte-gouttes Lebaigue, parue dans le Bulletin commercial.</u>	368
Dessin 16	<u>Cachet de la Pharmacie centrale de France.</u>	374
Publicité 15	<u>Exemple de publicité pour un produit pharmaceutique s'accompagnant d'une lutte contre la contrefaçon.</u>	375
Dessin 17	<u>Service du chaland, succursale de la PCF à Lyon (vers 1890).</u>	383
Dessin 18	<u>Hall de la succursale lyonnaise (vers 1890).</u>	384
Dessin 19	<u>Entrée de la succursale lyonnaise (vers 1890).</u>	387
Dessin 20	<u>La succursale de Marseille.</u>	389
Dessin 21	<u>Magasins et entrée de la succursale de la PCF à Bordeaux (vers 1890).</u>	392
Photographie 21	<u>Magasins de la succursale de Lyon (vers 1902).</u>	395
Photographie 22	<u>Service des emballages de la Pharmacie centrale de France (vers 1902).</u>	397
Photographie 23	<u>Les livreurs de la Pharmacie centrale de France photographiée dans l'une des cours intérieures de l'hôtel d'Aumont.</u>	398
Photographie 24	<u>Allée de l'usine de la Pharmacie centrale de France à Saint-Denis (vers 1902).</u>	400
Publicité 16	<u>Affiche célébrant le cinquantième de la PCF.</u>	415
Publicité 17	<u>Publicité pour les produits de confiserie de la PCF.</u>	420
Publicité 18	<u>Publicité et prix courant des confiseries de la PCF (1878).</u>	421
Publicités 19	<u>Installation de pharmacies (devantures, intérieurs). Conseils et publicités diffusées dans la PCF.</u>	572
Publicité 20	<u>Exemple d'accessoires proposés par la PCF dans ses catalogues.</u>	577

Publicité 21	<u>Intérieur d'une officine tel qu'imaginée dans les catalogues commerciaux de la PCF.</u>	578
Publicité 22	<u>Exemple de facture proposée à la vente dans les catalogues de la PCF.</u>	579
Dessin 22	<u>Laboratoires de pharmacie de la Pharmacie centrale de France (vers 1890).</u>	612
Photographie 25	<u>Laboratoire de pharmacie de la maison de Paris (vers 1902).</u>	615
Photographie 26	<u>Laboratoire de la maison de Paris (vers 1902).</u>	618
Photographie 27	<u>Laboratoire des recherches de l'Usine de Saint-Denis.</u>	620
Photographie 28	<u>Laboratoire des recherches de la maison de Paris (vers 1902).</u>	624
Publicité 23	<u>Publicité pour les engrais chimiques du professeur Jeannel (années 1870).</u>	625
Dessin 23	<u>Dessin illustrant l'atelier de préparation des extraits de la Pharmacie centrale de France (vers 1890).</u>	633

TABLE DES MATIERES.

PARTIE I. GENESE ET FONDATION DE LA PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE.

P 23

CHAPITRE I. UNE ASSOCIATION, UNE PROFESSION, UN HOMME.

P 25

A. Genèse de l'associationnisme pharmacien (des années 1790 aux années 1840).

P 25

1. Les racines du « mutualisme » en pharmacie.

P 25

2. Le mouvement pétitionnaire.

P 34

B. François-Louis-Marie Dorvault : fondateur de la PCF.

P 39

1. Origines et trajectoire de François-Laurent-Marie Dorvault (1815-1879).

P 40

2. Le rédacteur de l'Officine.

P 48

3. Le mariage de Dorvault avec Louise Garot (1847).

P 56

C. 1845-1852 : « aidons-nous le ciel nous aidera », le moment coopératif.

P 59

1. Le congrès médical de 1845.

P 59

2. Le printemps associatif de 1848.

P 64

3. La pétition du 7 novembre 1850.

P 66

4. Le second Empire et l'émergence de la Pharmacie centrale.

P 68

5. Le comité de soutien de la Pharmacie centrale de France.

P 71

CHAPITRE II. LA PHARMACIE CENTRALE : UNE ENTREPRISE CAPITALISTE D'UN TYPE NOUVEAU.

P 78

A. La Pharmacie centrale : tableau d'une coopérative en 1852.

P 78

1. La PCF : une société de personnes et de capitaux.

P 79

2. Structure du capital.

P 90

3. Les premiers sociétaires (octobre 1852).

P 98

B. Le financement de la Pharmacie centrale de France.

P 104

1. Les émissions d'actions : principal mode de financement de la PCF.

P 105

2. Les autres sources de financement.

P 118

a. L'emprunt au Crédit Foncier.

P 119

b. L'amortissement.

P 121

c. La PCF : banque des pharmaciens ?

P 123

d. Les obligations.

P 124

3. Le renouvellement de l'actionariat.

P 127

C. La Pharmacie centrale de France : une coopérative au service d'un groupe ou d'un homme ?

P 134

1. Les structures de l'entreprise : le poids écrasant du gérant.

P 135

2. La gestion de la Pharmacie centrale de France.

P 157

3. La Pharmacie centrale de France ou la quête d'honorabilité et de fortune de Dorvault.

P 169

CHAPITRE III. PRODUCTION ET GESTION DU PERSONNEL.

P 188

A. La Pharmacie centrale : une utopie industrielle devenue un succès commercial.

P 188

1. L'industrie au secours de l'officine.

P 189

2. La Pharmacie centrale de France : un succès commercial.

P 198

B. <u>La maison de Paris : cœur de la PCF.</u>	P 222
C. <u>L'usine de Saint-Denis.</u>	P 270
D. <u>Les employés.</u>	P 294
1. <u>Nombre d'employés.</u>	P 295
2. <u>Organisation.</u>	P 297
3. <u>La politique sociale en faveur du personnel.</u>	P 304
4. <u>Vers une coopérative à deux degrés.</u>	P 315

PARTIE II. LA FABRICATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS.

CHAPITRE IV. LA PCF ET L'EMERGENCE DES HYGIENIQUES.

A. <u>Le programme commercial de 1852.</u>	P 326
B. <u>L'extension commerciale.</u>	P 331
1. <u>Vers un élargissement de la gamme des produits.</u>	P 332
2. <u>Vers un élargissement de la clientèle.</u>	P 336
C. <u>1872-1879 : A la conquête des hygiéniques.</u>	P 342
1. <u>Le programme de Letellier.</u>	P 342
2. <u>Vers la fabrication des hygiéniques ou le triomphe des logiques économiques (1874).</u>	P 344
D. <u>Analyse des produits à travers les catalogues commerciaux de la Pharmacie centrale.</u>	P 360
1. <u>Les catalogues commerciaux de 1862/1877.</u>	P 360
2. <u>Bulletin commercial.</u>	P 370

CHAPITRE V. LES PRATIQUES COMMERCIALES DE LA PCF.

A. <u>Du cachet à la marque, la réputation de l'entreprise.</u>	P 372
1. <u>Le cachet symbole de la qualité.</u>	P 373
2. <u>Litiges, l'affaire Grimault ou les enjeux de la marque.</u>	P 378
B. <u>La Pharmacie centrale : une entreprise à succursales.</u>	P 380
1. <u>Nationaliser le marché.</u>	P 380
2. <u>Une question centrale, les transports et les approvisionnements.</u>	P 395
3. <u>Conservation et approvisionnements.</u>	P 403
C. <u>Les expositions industrielles, promouvoir les produits de la firme.</u>	P 407
1. <u>La PCF et les expositions.</u>	P 408
2. <u>Les expositions régionales et locales.</u>	P 410
3. <u>La Pharmacie centrale dans les expositions universelles organisées sur le territoire français.</u>	P 412
4. <u>La place de la Pharmacie centrale de France dans les expositions étrangères.</u>	P 416
D. <u>La réclame au service du lancement des hygiéniques (1874-1875).</u>	P 417
1. <u>De la publicité refusée à la publicité « consentie ».</u>	P 417
2. <u>Promouvoir les hygiéniques.</u>	P 419
E. <u>L'expansion commerciale ou la logique de la guerre des prix.</u>	P 432
1. <u>La question des prix entre 1859-1866.</u>	P 432
2. <u>Les tarifs ou la nécessaire publication d'un catalogue (1872-1879).</u>	P 438

PARTIE III LA PHARMACIE CENTRALE ET LA DEFENSE DES INTERETS PROFESSIONNELS DU

<u>PHARMACIEN D'OFFICINE.</u>	P 442
<u>CHAPITRE VI. UNE ENTREPRISE COMMERCIALE POUR GOUVERNER LA PROFESSION ?</u>	P 443
A. <u>Une volonté d'encadrer la pharmacie professionnelle.</u>	P 443
1. <u>La séance des intérêts professionnels.</u>	P 444
2. <u>Des archives de la pharmacie à l'Union pharmaceutique.</u>	P 459
B. <u>La PCF face à la gouvernance de la profession.</u>	P 467
1. <u>Les congrès pharmaceutiques : une émanation de la PCF ?</u>	P 468
2. <u>La Genèse de l'Association générale des pharmaciens de France.</u>	P 474
3. <u>Libéralisme tempéré ou libéralisme absolu : la PCF dans les querelles professionnelles.</u>	P 485
a. <u>Le conflit Paris/province.</u>	P 485
b. <u>Le modèle anglais.</u>	P 491
c. <u>La Pharmacie centrale divisée.</u>	P 506
<u>CHAPITRE VII. PREVOYANCE ET PROTECTION DU PHARMACIEN D'OFFICINE.</u>	P 512
A. <u>Le projet de caisse de retraite et de prévoyance de la Pharmacie centrale de France.</u>	P 512
1. <u>Les pharmaciens face à la prévoyance.</u>	P 513
2. <u>Genèse du projet et raisons d'une fondation.</u>	P 514
3. <u>Tâtonnements.</u>	P 521
4. <u>Organisation.</u>	P 524
5. <u>Le rejet de la caisse de retraite et de prévoyance (1859).</u>	P 532
B. <u>Le projet d'assurance contre les erreurs en pharmacie.</u>	P 536
1. <u>Aux origines de l'assurance professionnelle.</u>	P 537
2. <u>L'apport de Dorvault.</u>	P 542
3. <u>Les principes de fonctionnement de la caisse d'assurance.</u>	P 543
4. <u>Le certificat de capacité.</u>	P 547
C. <u>Protéger l'officine.</u>	P 551
1. <u>Assurer l'officine.</u>	P 552
2. <u>Aider l'officine.</u>	P 565
3. <u>L'officine face à la question des premiers secours.</u>	P 571
D. <u>La Pharmacie centrale face aux sociétés de secours mutuels.</u>	P 580
<u>CHAPITRE VIII. LA PHARMACIE CENTRALE UNE COOPERATIVE INDUSTRIELLE AU SERVICE DE LA SCIENCE.</u>	P 587
A. <u>Une identité professionnelle troublée.</u>	P 587
B. <u>La PCF au croisement de la science et de l'industrie.</u>	P 591
1. <u>Le projet d'Ecole normale pharmaceutique et son abandon (1862).</u>	P 591
2. <u>Du projet d'Ecole normale à la fondation d'un nouveau laboratoire d'analyses et de recherches chimiques.</u>	P 600
3. <u>Le projet d'une Ecole de chimie industrielle.</u>	P 607
C. <u>Une entreprise innovante.</u>	P 609
1. <u>Le rôle du laboratoire de contrôle. Le laboratoire de la Pharmacie centrale de France au service des officines pharmaceutiques.</u>	P 610
2. <u>Développer les expériences scientifiques.</u>	P 617
3. <u>La Pharmacie centrale face aux évolutions de la chimie.</u>	P 630

<u>4. Les produits de la PCF vus à travers l'Année scientifique et industrielle.</u>	P 634
<u>CONCLUSION.</u>	P 637
<u>TABLE DES ANNEXES.</u>	P 648
<u>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE GENERALE.</u>	P 716
<u>INDEX.</u>	P 738
<u>TABLE DES FIGURES.</u>	P 746
<u>TABLE DES ILLUSTRATIONS.</u>	P 749